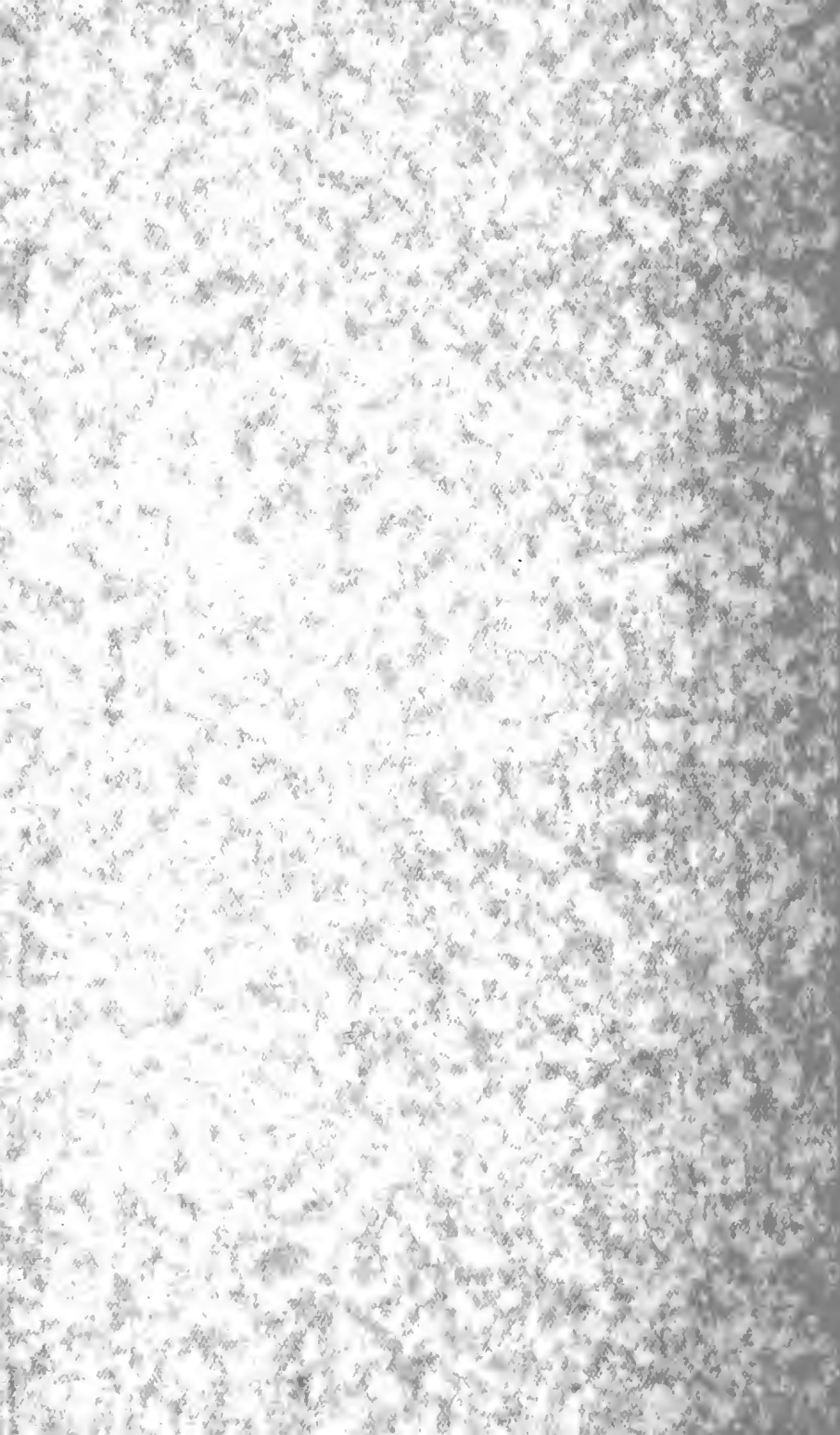


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 07100115 0





LA

SAINTE BIBLE

COMMENTÉE

—
TOME II



DU MÊME AUTEUR :

- INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX ÉVANGILES.** Un vol. grand in-8° de 137 p. Paris, 1889.
- ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES.** Un vol. grand in-8° de 370 p. Paris, 1878.
- ÉVANGILE SELON SAINT MARC. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES.** Un vol. grand in-8° de 228 p. Paris, 1879.
- ÉVANGILE SELON SAINT LUC. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES.** Un vol. grand in-8° de 415 p. Paris, 1882.
- ÉVANGILE SELON SAINT JEAN. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES.** Un vol. grand in-8° de LXIV-388 p. Paris, 1886.
- SYNOPSIS EVANGELICA, SEU QUATUOR SANCTA JESU CHRISTI EVANGELIA, SECUNDUM VULGATAM EDITIONEM ORDINE CHRONOLOGICO IN HARMONIAM CONCINNATA.** Un vol. grand in-8° de XIX-138 p. Paris, 1882.
- ESSAIS D'EXÉGÈSE. EXPOSITION, RÉFUTATION, CRITIQUE, MŒURS JUIVES, etc.** Un vol. in-12 de XI-354 p. Lyon, 1884.
- ATLAS ARCHÉOLOGIQUE DE LA BIBLE, D'APRÈS LES MEILLEURS DOCUMENTS SOIT ANCIENS, SOIT MODERNES, ET SURTOUT D'APRÈS LES DÉCOUVERTES LES PLUS RÉCENTES FAITES DANS LA PALESTINE, LA SYRIE, LA PHÉNICIE, L'ÉGYPTÉ ET L'ASSYRIE, DESTINÉ A FACILITER L'INTELLIGENCE DES SAINTES ÉCRITURES.** Un vol. grand in-4° de VI-60 p., accompagné de 93 planches contenant 1100 figures. Lyon, 1883. — Deuxième édition, considérablement augmentée. Lyon, 1886.
- ATLAS D'HISTOIRE NATURELLE DE LA BIBLE, D'APRÈS LES MONUMENTS ANCIENS ET LES MEILLEURES SOURCES MODERNES ET CONTEMPORAINES, DESTINÉ A FACILITER L'INTELLIGENCE DES SAINTES ÉCRITURES.** Un vol. grand in-4°, composé d'un texte explicatif (VII-112 p.) et de 112 planches contenant 900 figures. Lyon, 1884.
- ATLAS GÉOGRAPHIQUE DE LA BIBLE, D'APRÈS LES MEILLEURES SOURCES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES CONTEMPORAINES (en collaboration avec M. l'abbé H. Nicole).** Un vol. grand in-4°, composé d'un lexique et de 18 planches en couleurs. Lyon, 1890. — Une édition abrégée a été publiée à Paris, en 1894.
- BIBLIA SACRA JUXTA VULGATÆ EXEMPLARIA ET CORRECTORIA ROMANA DENUO EDITA, DIVISIONIBUS LOGICIS ANALYSIQUE CONTINUA, SENSUM ILLUSTRANTIBUS, ORNATA.** Un beau vol. in-8° de près de 1400 p., orné de têtes de chapitres et de lettres initiales, avec filets rouges. Paris, 1887. — Deuxième édition, approuvée par plusieurs cardinaux et de nombreux évêques. Paris, 1891. Sixième édition en 1902.
- NOVUM TESTAMENTUM JUXTA VULGATÆ EXEMPLARIA ET CORRECTORIA ROMANA DENUO EDITUM, DIVISIONIBUS LOGICIS ANALYSIQUE CONTINUA, SENSUM ILLUSTRANTIBUS, ORNATUM.** Un vol. in-32 de VIII-544 p., orné de vignettes et encadré de rouge. Paris, 1885. — Troisième édition, approuvée par plusieurs cardinaux et de nombreux évêques. Paris, 1901.
- L'IDÉE CENTRALE DE LA BIBLE.** Brochure in-12 de VI-54 p. Lyon, 1888.
- LES PSAUMES COMMENTÉS D'APRÈS LA VULGATE ET L'HÉBREU.** Un beau volume in-8° de 764 pages, orné de 160 gravures. Paris, 1893.
- LES SAINTS ÉVANGILES. TRADUCTION ANNOTÉE, ET ORNÉE DE NOMBREUSES GRAVURES D'APRÈS LES MONUMENTS ANCIENS.** Un vol. in-18 Jésus, de XII-324 p. Paris, 1896. — Huitième édition, revue et augmentée. Paris, 1903.

LA
SAINTE BIBLE

(TEXTE LATIN ET TRADUCTION FRANÇAISE)

COMMENTÉE
D'APRÈS LA VULGATE
ET LES TEXTES ORIGINAUX

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ

PAR

L.-CL. FILLION

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

PROFESSEUR D'ÉCRITURE SAINTE A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

SEPTIÈME ÉDITION

TOME II

Christines de Piprouski

7706

PARIS

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOUL. RASPAIL, RUE DE VAUGIRARD, 82

1922

Tous droits réservés.

IMPRIMATUR.

Parisiis, die 1^a martii 1904.

† FRANCISCUS, Card. RICHARD,
ARCHIEPISC. PARISIENSIS.

TABLEAU

POUR LA TRANSCRIPTION DES LETTRES HÉBRAÏQUES
EN CARACTÈRES FRANÇAIS

א	Aleph	' (esprit doux)	ד	Samek	s (dur comme dans ça)
ב	Beth	b	ה	Aïn	' (esprit rude)
ג	Gimel	g (dur comme dans ga)	ז	Ξ (sans daguesch)	Phé
ד	Dalcth	d	ח	Ξ (avec daguesch)	Pé
ה	Hé	h	צ	Tsadé	ç (ts dur comme dans tça)
ו	Vav	v	ק	Coph	q
ז	Zaïn	z	ר	Resch	r
ח	Heth	h (le ch allemand)	ש	Sin	s (s dur)
ט	Teth	t	שׁ	Schin	ç (comme ch dans chat)
י	Iod	y ou i	ת	Thav	t (th)
כ	Caph	k			
ל	Lamed	l			
מ	Mem	m			
נ	Nun	n			

Pour plus de simplicité, nous n'avons pas tenu compte de l'effet du *daguesch* doux dans les consonnes א, ב, ד, ז, ט.

Pour ce qui est des voyelles, *u* doit se prononcer *ou*; le *scheva* quiescent n'a pas été marqué; le mobile est représenté par un petit *e* en exposant (*ya'tu, qu't'lah, bráqim*).

PRINCIPALES ABREVIATIONS

- LXX. Les Septante, ou les premiers traducteurs grecs de la Bible hébraïque.
- Man. bibl. . . . Manuel biblique, ou Cours d'Écriture sainte à l'usage des séminaires, par MM. Vigouroux (Anc. Testament) et Bacuez (Nouv. Testament): 4 vol. in-12.
- Atl. archéol. . . Atlas archéologique de la Bible, d'après les meilleurs documents soit anciens, soit modernes..., destiné à faciliter l'intelligence des saintes Écritures, par L.-Cl. Fillion, prêtre de Saint-Sulpice. Un vol. gr. in-4°, composé d'un texte explicatif et de 117 planches contenant 1400 figures. Nous citons d'après la deuxième édition, 1886.
- Atl. d'hist. nat. Atlas d'histoire naturelle de la Bible, d'après les monuments anciens et les meilleures sources modernes et contemporaines., par L.-Cl. Fillion. Un vol. grand in-4°, composé d'un texte explicatif et de 112 planches contenant 900 figures, 1884.
- Atl. géogr. . . . Atlas géographique de la Bible, d'après les meilleures sources françaises, anglaises et allemandes contemporaines, par L.-Cl. Fillion et H. Nicole. Un vol. gr. in-4°, composé d'un lexique et de 18 cartes en couleurs, 1890.

LES LIVRES HISTORIQUES

1° *Leur nombre.* — On en compte seize en dehors du Pentateuque : 1° Josué, 2° les Juges, 3° Ruth, 4° le premier livre des Rois, 5° le second livre des Rois, 6° le troisième livre des Rois, 7° le quatrième livre des Rois, 8° et 9° les deux livres des Paralipomènes, 10° Esdras, 11° Néhémie, 12° Tobie, 13° Judith, 14° Esther, 15° et 16° les deux livres des Machabées. Ces derniers sont séparés des autres, dans le canon latin, par tous les écrits poétiques et prophétiques; on leur a laissé leur rang chronologique, et ils servent ainsi de conclusion à l'Ancien Testament.

2° *Leur nom et leur contenu.* — Ces livres sont appelés à bon droit « historiques »; car, si le Pentateuque raconte l'établissement d'abord lointain, puis immédiat, de la théocratie ou du royaume de Dieu sur la terre, ils en exposent les développements successifs à travers les mille péripéties de la vie du peuple hébreu : c'est de l'histoire proprement dite qu'ils contiennent d'une manière à peu près exclusive.

Nous avons vu¹ que, dans la Bible hébraïque, six de ces livres (Josué, les Juges, I-IV des Rois) sont groupés sous un titre spécial : *N'bi'im r'šônim*, « Prophètes antérieurs² »; que six autres d'entre eux (Ruth, Esther, Esdras, Néhémie, I et II des Paralipomènes) appartiennent à la catégorie dite des *K'tûbim*, ou des Hagiographes; tandis que les quatre autres (Tobie, Judith, I et II des Machabées) font totalement défaut, et qu'ils sont appelés, pour ce motif, deutérocanoniques.

« Prophètes antérieurs » : beau nom, qui leur convient parfaitement à tous. En effet, les Juifs ne l'ont pas seulement donné à plusieurs de ces écrits parce que, d'après la tradition, ils auraient eu des prophètes pour auteurs, ni parce qu'ils décrivent çà et là, avec d'amples détails, le ministère de quelques grands prophètes³; mais surtout « parce qu'ils relatent l'histoire du peuple de l'Alliance et du royaume de Dieu sous l'Ancien Testament, à la lumière du plan divin relatif au salut des hommes; parce qu'ils décrivent l'accomplissement des révélations divines à travers la marche historique d'Israël; parce qu'ils montrent comment le Dieu tout-puissant, roi d'Israël, a été constamment fidèle à l'alliance toute gracieuse conclue d'abord avec les patriarches, puis au Sinaï; comment il a rapproché de plus en plus son peuple, malgré des résistances coupables, du but pour lequel il l'avait choisi; comment enfin il a préparé par là le salut du monde entier. » Ce qui revient à dire plus simplement : livres prophétiques en

¹ Tome I, pp. 13-14.

² Par opposition aux *N'bi'im 'aḥarônim*,
« prophètes postérieurs, » ou proprement dits.]

³ Samuel, Nathan, Gad, Élie, Élisée, etc., dans
les livres des Rois.

même temps qu'historiques, parce qu'ils ont en vue, tantôt d'une manière directe et immédiate¹, tantôt d'une façon typique et figurée, le Messie, redempteur d'Israël et de tout le genre humain². C'est donc partout l'histoire du christianisme naissant.

Voilà précisément pourquoi ces livres ne constituent pas une série d'annales complètes, régulières, de l'histoire juive. Après avoir fourni de longs renseignements sur tel personnage, sur telle période³, ils glissent rapidement sur tout un ensemble de faits, et il se trouve, en vertu de l'inspiration divine, que les points sur lesquels les écrivains insistent sont ceux qui avaient le plus d'importance pour le royaume messianique.

Sous le rapport du sujet traité, les livres historiques de l'Ancien Testament peuvent se diviser en deux groupes, selon qu'ils exposent : 1^o les progrès successifs, puis la décadence rapide de la théocratie juive en Palestine, jusqu'à la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor ; 2^o la manière dont Dieu daigna renouer le fil à demi brisé de l'Alliance, et reconstituer la théocratie primitive sur des bases d'abord très modestes, mais gagnant chaque jour en solidité et même en gloire. Au premier groupe appartiennent les « prophètes antérieurs » et les Paralipomènes ; au second, les huit autres livres.

En lisant Josué, nous assistons à la conquête de la Terre promise et à l'installation en quelque sorte matérielle du royaume de Dieu ; au temps des Juges, les douze tribus, à travers de graves difficultés, affermissent peu à peu en elles la vie théocratique ; au livre de Ruth, la race royale est préparée ; les livres des Rois et des Paralipomènes nous montrent le règne théocratique atteignant son apogée de puissance sous David et Salomon, mais allant ensuite, de chute en chute, à la ruine, malgré quelques périodes de relèvement extérieur et moral ; l'idée dominante des écrits qui portent les noms d'Esdras, de Néhémie, de Tobie, de Judith et d'Esther, c'est que Dieu n'a pas abandonné totalement son peuple et qu'il lui réserve un brillant avenir ; et cet avenir commence à se produire au temps des Machabées, soit en d'éclatants faits d'armes, soit dans la régénération morale d'Israël, en attendant des jours plus beaux encore, ceux du Messie.

La période chronologique qu'embrassent ces divers écrits va de la conquête de la Terre sainte au gouvernement de Simon Machabée, c'est-à-dire des premières années du xiii^e siècle⁴ à l'an 135 avant Jésus-Christ.

3^o La forme de tous ces livres est naturellement très variée, selon les époques et les auteurs : d'ordinaire très simple, « tantôt brève et laconique, tantôt abondante et diffuse ; les répétitions y sont assez fréquentes ; les transitions font défaut, et la raison même des événements n'est pas indiquée⁵. »

Saint Augustin faisait déjà remarquer que la méthode des historiens sacrés est à peu près toujours⁶ impersonnelle. « Ils racontent... purement et simplement les faits, sans... les juger. Ils constatent que le peuple de Dieu est heureux quand il est fidèle à la loi, malheureux quand il la transgresse ; c'est

¹ C'est dans ces livres que nous trouverons, pour ne citer que deux faits, d'une part David, à la race duquel le Messie sera clairement rattaché (II Reg. vii, 12 et ss.) ; d'autre part, trois des aïeules du Christ : Rahab, Ruth et Bethsabée (cf. Jos. ii, 1 et ss. ; Ruth, iv, 21-22 ; II Reg. xii, 24.).

² Tome I, pp. 8-9.

³ Le livre de Ruth, par exemple, ne se compose que d'un seul épisode.

⁴ D'après la chronologie la plus communément reçue de nos jours. Voyez dans Wetzer et Welte, *Kirchenlexicon*, l'article « Chronologie », t. III, p. 324 et s. de la 2^e édit. D'autres, il est vrai, font remonter la mort de Moïse jusqu'à la fin du xix^e siècle avant Jésus-Christ.

⁵ *Man. bibl.*, t. II, n. 412.

⁶ Il n'y a guère d'exception que pour le second livre des Machabées.

là, pour ainsi dire, leur philosophie de l'histoire; mais, à part cette indication du rôle de la Providence, ils sont simples narrateurs... Cette manière d'écrire l'histoire... est très importante à noter, parce qu'elle fournit la solution de beaucoup d'objections qu'on a soulevées contre les Livres saints. On a prétendu qu'ils approuvent les actions coupables qu'ils rapportent, parce qu'ils ne les censurent point. Rien n'est plus faux : ils n'approuvent ni ne désapprouvent les événements qu'ils racontent ; au théologien et au critique de les apprécier d'après leur nature et leurs conséquences ¹. »

¹ *Man. bibl.*, l. c., 3^e et 4^e. Cf. S. Augustin, *Quæst. in Heptat.*, vii, 49.



LE LIVRE DE JOSUÉ

1^o *Le titre et le sujet du livre.* — Dans la Vulgate, *Liber Josue*; dans l'hébreu, simplement *Y'hošua'*; dans les Septante, *Ἰησοῦς Ναυή*¹, ou *Ἰησοῦς υἱὸς Ναυή*: tels sont les divers titres du livre dans le texte original et dans les principales versions.

Ces dénominations ont été extraites du sujet, qu'elles résument très exactement. Non que l'écrit renferme, à proprement parler, une biographie du vaillant guerrier qui eut l'honneur de succéder à Moïse en tant que chef du peuple hébreu, et d'introduire complètement les Israélites dans la Terre promise; mais Josué est en réalité le héros, et le livre s'ouvre au moment même de l'entrée en fonction du fils de Nun, pour se terminer aussitôt après sa mort. Préparatifs de la conquête du pays de Chanaan, la conquête même au milieu d'éclatants prodiges, le partage de la Terre sainte entre les tribus d'Israël, puis les dernières paroles et le dernier soupir de Josué: voilà, en abrégé, le contenu de ce sixième livre de la Bible. « Lève-toi, et franchis ce Jourdain, toi et tout le peuple avec toi, pour entrer dans le pays que je donnerai aux enfants d'Israël². Fortifie-toi et sois courageux; car c'est toi qui partageras au sort à ce peuple le pays que j'ai promis avec serment à leurs pères de leur donner³. » Ces premières lignes de l'ouvrage en donnent un résumé à peu près complet.

Les rares dates indiquées (Jos. iv, 19; v, 6; xi, 18; xiv, 7-10; xxiii, 1, 31) semblent exiger, pour les événements racontés, une période d'environ cinquante ans.

2^o *Division.* — Deux parties, suivies d'un appendice. La première partie est complètement historique; la seconde, quoique historique aussi pour la forme, est géographique et tant soit peu législative pour le fond.

Première partie: la conquête de la Terre promise, i, 1-xii, 24. — Deux sections: 1^o préparatifs de la guerre sainte, i, 1-v, 12; 2^o triomphes successifs et rapides des Hébreux, qui les rendent maîtres de tout le pays, v, 13-xii, 24.

Deuxième partie: le partage de la Terre sainte après la conquête, xiii, 1-xxii, 34. — Deux sections aussi: 1^o mention succincte du partage opéré précédemment par Moïse à l'est du Jourdain, xiii, 1-33; 2^o partage des districts cisjordanien, récemment conquis, xiv, 1-xxii, 34.

Appendice: les dernières paroles et les derniers actes de Josué, xxiii, 1-xxiv, 33⁴.

¹ Au lieu de *Nun*.

² Jos. i, 2.

³ Jos. i, 6.

⁴ Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*.

3^o *L'auteur.* — Les anciens écrivains juifs et les Pères attribuent à Josué lui-même la composition du livre qui porte son nom, et cette tradition s'appuie sur deux passages bibliques qui ont l'un et l'autre une grande autorité. Jos. xxiv, 26 : Josué écrivit aussi toutes ces choses dans le livre de la loi du Seigneur¹; Eccli. xlvi, 1 : Jésus, fils de Navé, successeur de Moïse parmi les prophètes².

Plusieurs raisons intrinsèques corroborent ce dire de la tradition : l'emploi de la première personne du pluriel en trois endroits du texte hébreu (iv, 23 et v, 1 : *'obrênu*, littéralement, « le passer de nous, » au lieu du *transiretis* ou *transirent* de la Vulg.; v, 6 : « à nous, » au lieu de *eis*); l'exemple de Moïse, qui devait exciter Josué, son disciple et son successeur, à raconter à son tour les faits importants de l'histoire théocratique auxquels il avait été mêlé; les passages multiples du livre qui révèlent le témoin oculaire (notes de topographie, relations intimes de Josué avec Dieu, etc.).

On a allégué, il est vrai, quelques épisodes qui sembleraient plus récents que Josué, entre autres, la prise d'Hébron par Caleb (Jos. xv, 13-20), la cohabitation des Jébuséens à Jérusalem avec les membres de la tribu de Juda (Jos. xv, 63), et la conquête de Lésen par les Danites (Jos. xix, 47) : épisodes que l'on recule jusqu'à l'époque des Juges, d'après Jud. i, 10-15; i, 8; xviii, 7. Mais il n'est pas du tout certain que ces incidents ne datent point de l'époque de Josué. Ou bien ils auront été ajoutés, comme le récit de sa mort (Jos. xxiv, 29-33), par l'un des « anciens » qui lui survécurent (comp. xxiv, 31), sans que l'authenticité ou l'intégrité du livre puissent être attaquées pour cela.

La fameuse théorie de l'*Hexateuque*, qui rattache les pages du livre de Josué au Pentateuque comme un « sixième tome », et qui en explique également l'origine par des documents surajoutés et remaniés à différentes époques, ne repose sur aucune base sérieuse. L'unité de cet écrit et son indépendance se montrent à tout instant. Évidemment il n'est pas sans quelque ressemblance avec le Pentateuque, vu qu'il date à peu près du même temps; mais il manifeste une véritable originalité pour le fond et pour la forme³.

4^o *Le but du livre de Josué* consiste, sous le rapport extérieur, à poursuivre le récit de l'histoire d'Israël; mais davantage encore à manifester, par ce récit, l'admirable fidélité du Seigneur à l'égard de son peuple. Jéhovah a tenu admirablement toutes ses promesses, et il a introduit miraculeusement les Hébreux dans la contrée qu'il avait depuis si longtemps donnée à leurs pères comme un héritage anticipé : tout ce qui tend à démontrer cette thèse est mis en relief; le reste est passé sous silence. Comme conséquence pratique pour le peuple, nécessité d'une parfaite obéissance à tous les préceptes de Jéhovah.

Mais le livre de Josué a encore un autre but, de beaucoup supérieur au précédent, quoique moins direct : c'est de nous présenter dans son héros un type remarquable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le nom de Josué, *Y'hošua'*, « salut de Jéhovah, » est à peu près identique à celui de Jésus, *Yešua'*. Cf. Num. xiii, 16; xiv, 6, 30. Aussi les Septante et divers passages de la Vulgate n'établissent-ils aucune différence dans la reproduction qu'ils en donnent (Ἰησοῦς Ναυή, Eccli. xlvi, 1; cf. Act. vii, 45; Hebr. iv, 8, etc.). L'œuvre de

¹ Voyez le commentaire.

² Le grec porte : ἐν προφητείαις, « dans les prophéties, » ou mieux encore : « dans les livres prophétiques, » comme il ressort du prologue de l'Écclésiastique.

³ « L'auteur (du livre de Josué) suppose clos le livre de la Loi, Jos. viii, 31; xxiii, 6; il reproduit la division du pays à l'est du Jourdain,

xiii, et l'énumération des villes de refuge, xx, qui se lisaient déjà Num. xxxii, Deut. iv; il est exempt d'un certain nombre d'archaïsmes qu'on observe dans les écrits de Moïse; il a pour plusieurs mots une prononciation particulière etc. » *Man. bibl.*, t. II, n. 7. Ces derniers détails témoignent de sa complète indépendance.

Josué, c'est-à-dire la conquête et le partage de la Terre promise, symbolise celle de Jésus-Christ, vainqueur du monde et du démon, et notre introducteur dans la Palestine mystique de l'Église et du ciel.

5^o *Ouvrages à consulter.* — Dans l'antiquité, les *Quæstiones in Josuam* de Théodoret; aux temps modernes, A. Masius, *Josue imperatoris historia illustrata*, Anvers, 1574; N. Serarius, *Commentarius in Josue*, Mayence, 1609-1610; J. Bonfrère, *Comment. in Josue, Judices et Ruth*, Paris, 1631; les notes de Cornelius a Lapide et de Calmet. Pour les questions d'introduction, voyez le *Manuel biblique*, t. I, nn. 413-444, et Cornely, *Introductio specialis in historicos Veteris Testamenti libros*, Paris, 1887, pp. 170-205.

JOSUE

CHAPITRE I

1. Après la mort de Moïse, serviteur du Seigneur, le Seigneur parla à Josué, fils de Nun, ministre de Moïse, et lui dit :

2. Moïse, mon serviteur, est mort; levez-vous, et passez ce Jourdain, vous et tout le peuple avec vous, pour entrer dans la terre que je donnerai aux enfants d'Israël.

3. Je vous livrerai tout lieu où vous aurez mis le pied, selon que je l'ai dit à Moïse.

4. Vos limites seront depuis le désert et le Liban jusqu'au grand fleuve d'Euphrate, tout le pays des Héthéens, jusqu'à la grande mer qui regarde le soleil couchant.

5. Nul ne pourra vous résister et à mon peuple, tant que vous vivrez. Je serai avec vous, comme j'ai été avec Moïse; je ne vous délaisserai point, je ne vous abandonnerai pas.

6. Soyez ferme et courageux; car vous partagerez au sort à tout ce peuple la

1. Et factum est post mortem Moysi, servi Domini, ut loqueretur Dominus ad Josue, filium Nun, ministrum Moysi, et diceret ei :

2. Moyses servus meus mortuus est; surge, et transi Jordanem istum, tu et omnis populus tecum, in terram quam ego dabo filiis Israel.

3. Omnem locum, quem calcaverit vestigium pedis vestri, vobis tradam, sicut locutus sum Moysi.

4. A deserto et Libano usque ad fluvium magnum Euphratem, omnis terra Hethæorum usque ad mare magnum contra solis occasum erit terminus vester.

5. Nullus poterit vobis resistere cunctis diebus vitæ tuæ; sicut fui cum Moïse, ita ero tecum; non dimittam, nec derelinquam te.

6. Confortare, et esto robustus; tu enim sorte divides populo huic terram,

PREMIÈRE PARTIE

Conquête de la Terre promise.

I, 1 — XII, 24.

SECTION I. — PRÉPARATIFS DE LA GUERRE SAINTE.

I, 1 — V, 12.

§ I. — *Les encouragements divins; Josué donne des ordres en vue du passage du Jourdain.* I, 1-18.

1^o Le Seigneur encourage Josué. I, 1-9.

CHAP. I. — I. Introduction. — *Et factum est* (vayy'hè). Cette conjonction *et*, placée au début du livre, montre qu'il se rattache à d'autres écrits plus anciens, connus de tous, c.-à-d. au Deutéronome. Cf. Jud. I, 1; Ruth, I, 1; I Reg. I, 1, d'après l'hébreu. — *Post mortem Moysi*: probablement à la fin du deuil de trente jours mentionné au Deutéronome, xxxiv, 8. — *Josue, fi-*

lium..., *ministrum*. Sur ce nom et ces titres, voyez Ex. xvii, 9; xxiv, 13; Num. xiii, 16; xxvii, 15 et ss. — *Et diceret...*: par une révélation directe.

2-6. Encouragements et promesses. — *Moyses servus meus*. Dénomination glorieuse, que Jéhovah décerne à son tour à Moïse (cf. Deut. xxxiv, 5). Actuellement, Josué n'est encore que le « ministre de Moïse »; un peu plus tard (xxiv, 29), il sera appelé, lui aussi, serviteur de Jéhovah. — *Surge et transi, ... tu*. Moïse n'est plus, mais les promesses divines subsistent quand même; de là cet ordre pressant et les encouragements qui le suivent (vers. 3-6). — *Jordanem istum*. Trait pittoresque; le Jourdain coulait, gonflé et rapide (cf. iii, 15 et ss.), à l'extrémité de la plaine où les Hébreux étaient campés. — *Locum, quem calcaverit...* Autre expression éner-

pro qua juravi patribus suis, ut traderem eam illis.

7. Confortare igitur, et esto robustus valde, ut custodias, et facias omnem legem quam præcepit tibi Moyses servus meus; ne declines ab ea ad dexteram vel ad sinistram, ut intelligas cuncta quæ agis.

8. Non recedat volumen legis hujus ab ore tuo; sed meditaberis in eo diebus ac noctibus, ut custodias et facias omnia quæ scripta sunt in eo. Tunc diriges viam tuam, et intelliges eam.

9. Ecce præcipio tibi, confortare, et esto robustus. Noli metuere, et noli timere; quoniam tecum est Dominus Deus tuus in omnibus ad quæcumque perrexeris.

10. Præcepitque Josue principibus populi, dicens: Transite per medium castrorum, et imperate populo, ac dicite:

11. Præparate vobis cibaria; quoniam post diem tertium transibitis Jordanem, et intrabitis ad possidendam terram quam Dominus Deus vester daturus est vobis.

12. Rubenitis quoque et Gaditis, et dimidiæ tribui Manasse ait:

terre que j'ai promis avec serment à leurs pères de leur donner.

7. Prenez donc courage, et armez-vous d'une grande fermeté, pour observer et accomplir toute la loi que mon serviteur Moïse vous a prescrite. Ne vous en détourniez ni à droite ni à gauche, afin que vous fassiez avec intelligence tout ce que vous avez à faire.

8. Que le livre de cette loi soit continuellement en votre bouche; ayez soin aussi de le méditer jour et nuit, afin que vous observiez et que vous fassiez tout ce qui y est écrit. C'est alors que vous rendrez votre voie droite, et que vous vous y conduirez avec intelligence.

9. C'est moi qui vous l'ordonne; soyez ferme et courageux. Ne craignez point, et ne vous épouvantez pas; car, en quelque part que vous alliez, le Seigneur votre Dieu sera avec vous.

10. Josué fit donc ce commandement aux princes du peuple, et leur dit: Passez par le milieu du camp, et donnez cet ordre au peuple, et dites-leur:

11. Faites provision de vivres; car dans trois jours vous passerez le Jourdain, et vous irez prendre possession de la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

12. Il dit aussi à ceux de la tribu de Ruben, à ceux de la tribu de Gad, et à la demi-tribu de Manassé:

gique et vivante. — *A deserto*... Sur ces limites de la Terre sainte, voyez le commentaire de Deut. xi, 24. — *Terra Hethæorum*. Ces Héthéens, qui descendaient de Heth, le second fils de Cham (cf. Gen. x, 15; xxiii, 3-5, et l'explication), représentent vraisemblablement ici toutes les races chananéennes; il est possible cependant qu'il soit question d'eux dans un sens strict et exclusif, et alors la locution « toute la terre des Héthéens » désignerait leur puissant royaume du nord, situé entre la Palestine et l'Euphrate. Cf. III Reg. x, 29; IV Reg. vii, 6, etc. — *Confortare*... Dieu réitére sans cesse à Josué cette parole de réconfort en des termes synonymes. Cf. vers. 7, 9; viii, 1; x, 8; xi, 6; Deut. xxxi, 23, etc. La force et la confiance étaient, en effet, les qualités les plus nécessaires au fils de Nun pour mener à bonne fin l'entreprise difficile dont Dieu l'avait chargé.

7-9. Encouragements et recommandations. — Dieu aidera son lieutenant; mais celui-ci devra pratiquer fidèlement la loi théocratique: *facias omnem* (avec insistance sur ce mot) *legem*. — *Ut intelligas*... Hébr.: afin de réussir dans tout ce que tu feras. De même au vers. 8. — Pour mettre lui-même à exécution les divins préceptes, et pour les prêcher aux autres (*non recedat... ab ore tuo*), il faudra que Josué les lise et les médite sans cesse: *meditaberis... diebus*...; re-

commandation que le psaume 1, 2, a empruntée à ce passage, pour la généraliser.

2° Josué donne des ordres pour préparer le passage du Jourdain. I, 10-18.

10-11. Avis transmis à tout le peuple par l'intermédiaire de ses magistrats. — *Principibus*: les *Sotrim* mentionnés çà et là dans le Pentateuque (Ex. v, 6; Num. xi, 16; xxxi, 14, 48; Deut. i, 15; xvi, 18; xx, 5, 8, 9, etc.); leur rôle semble avoir été en même temps civil et militaire. — *Præparate cibaria*. Les récentes victoires des Hébreux avaient mis toute sorte de provisions entre leurs mains. Quoique la manne n'eût pas encore cessé de tomber (cf. v, 12), Josué prend les précautions que lui suggérerait la prudence la plus élémentaire avant d'envahir un pays ennemi. — *Post diem tertium*. C.-à-d. le surlendemain, d'après la manière de parler des Hébreux. D'après ii, 22, et iii, 1, il semblerait que le retard qu'éprouvèrent, pour rentrer dans le camp, les espions envoyés à Jéricho, força Josué de différer le passage du Jourdain; mais on peut admettre que l'ordre de préparer des vivres fut seulement intimé après le départ des espions, ou bien qu'il y a ici une transposition, et que ces trois jours ne doivent être comptés qu'à partir du retour des envoyés.

12-15. Josué rappelle aux tribus installées à



Emplacement de Jéricho. (D'après une photographie.)

13. Mementote sermonis, quem præcepit vobis Moyses, famulus Domini, dicens : Dominus Deus vester dedit vobis requiem, et omnem terram.

14. Uxores vestræ, et filii, ac jumenta manebunt in terra quam tradidit vobis Moyses trans Jordanem; vos autem transite armati ante fratres vestros, omnes fortes manu, et pugnate pro eis,

15. donec det Dominus requiem fratribus vestris sicut et vobis dedit, et possideant ipsi quoque terram quam Dominus Deus vester daturus est eis; et sic revertemini in terram possessionis vestræ, et habitabitis in ea quam vobis dedit Moyses, famulus Domini, trans Jordanem contra solis ortum.

16. Responderuntque ad Josue, atque dixerunt: Omnia, quæ præcepisti nobis, faciemus; et quocumque miseris, ibimus.

17. Sicut obedivimus in cunctis Moysi, ita obediemus et tibi; tantum sit Dominus Deus tuus tecum, sicut fuit cum Moysse.

18. Qui contradixerit ori tuo, et non obedierit cunctis sermonibus quos præceperis ei, moriatur. Tu tantum confortare, et viriliter age.

13. Souvenez-vous de ce que vous a ordonné Moïse, serviteur du Seigneur, lorsqu'il vous a dit : Le Seigneur votre Dieu vous a mis en repos, et vous a donné tout ce pays-ci.

14. Vos femmes, vos enfants et vos troupeaux demeureront dans la terre que Moïse vous a donnée au deçà du Jourdain. Mais pour vous, passez en armes à la tête de vos frères, tous tant que vous êtes de vaillants hommes, et combattez pour eux,

15. jusqu'à ce que le Seigneur mette vos frères en repos, comme il vous y a mis, et qu'ils possèdent aussi eux-mêmes la terre que le Seigneur votre Dieu doit leur donner; et après cela, vous reviendrez dans le pays que vous possédez, pour y habiter, comme dans le lieu que Moïse, serviteur du Seigneur, vous a donné au deçà du Jourdain vers le soleil levant.

16. Ils répondirent à Josué, et lui dirent : Nous ferons tout ce que vous nous avez ordonné; et nous irons partout où vous nous enverrez.

17. Comme nous avons obéi à Moïse en toutes choses, nous vous obéirons aussi. Seulement, que le Seigneur votre Dieu soit avec vous, comme il a été avec Moïse.

18. Que celui qui contredira aux paroles de votre bouche, et qui n'obéira pas à tout ce que vous lui ordonnerez, soit puni de mort. Seulement, soyez ferme, et agissez avec un grand courage.

CHAPITRE II

1. Misit igitur Josue, filius Nun, de Setim duos viros exploratores in abscondito, et dixit eis : Ite, et considerate terram, urbemque Jericho. Qui pergentes ingressi sunt domum mulieris

1. Josué, fils de Nun, envoya donc secrètement de Sétim deux espions, et il leur dit : Allez, et reconnaissez bien le pays et la ville de Jéricho. Étant partis, ils entrèrent dans la maison d'une femme

est du Jourdain les conditions auxquelles ce riche territoire leur avait été accordé par Moïse. Cf. Num. xxxii. — *Transite armati*. D'après iv, 13, elles ne fournirent que 40 000 hommes d'élite pour la conquête de la Palestine cisjordanienne, tandis que le dernier dénombrement (Num. xxvi, 7, 18, 34) leur assigne environ 100 000 guerriers; mais naturellement il dut en rester un grand nombre pour garder le pays, les femmes et les enfants, les troupeaux, etc.

16-18. Prompte et vaillante obéissance des tribus interpellées. — *Tu tantum confortare*. Bel echo des encouragements divins. Cf. vers. 6, 7, 9.

§ II. — *Les espions israélites à Jéricho*. II, 1-24.

1° Les espions accueillis et sauvés par Rahab. II, 1-7.

CHAP. II. — 1. Josué envoie deux espions à Jéricho. — *Misit... de Setim* : d'Abel-Sittim, où le peuple était campé depuis quelque temps. Cf. Num. xxv, 1; xxxiii, 49, et l'*At. géogr.*, pl. vii. — *Duos... exploratores* : de jeunes hommes, d'après vi, 23; il importait, en effet, qu'ils fussent résolus et robustes. — *In abscondito*. La nature même de leur mission exigeait le plus grand secret, et Josué, dans une circonstance mémorable

débauchée nommée Rahab, et se reposèrent chez elle.

2. Le roi de Jéricho en fut averti, et on lui dit : Des hommes d'entre les enfants d'Israël sont entrés ici la nuit, pour reconnaître le pays.

3. Le roi de Jéricho envoya donc chez Rahab, et lui fit dire : Faites sortir les hommes qui sont venus vous trouver, et qui sont entrés dans votre maison ; car ce sont des espions qui sont venus reconnaître tout le pays.

4. Cette femme, prenant ces hommes, les cacha et répondit : Il est vrai qu'ils sont venus chez moi ; mais je ne savais pas d'où ils étaient.

5. Et lorsqu'on fermait la porte pendant la nuit, ils sont sortis en même temps, et je ne sais où ils sont allés ; poursuivez-les vite, et vous les atteindrez.

6. Or elle fit monter ces hommes sur la terrasse de sa maison, et les cacha sous des tiges de lin qui y étaient.

7. Ceux donc qui avaient été envoyés de la part du roi les poursuivirent par le chemin qui mène au gué du Jourdain ; et aussitôt qu'ils furent sortis, les portes furent fermées.

8. Ces hommes qu'elle avait cachés

meretricis, nomine Rahab, et quieverunt apud eam.

2. Nuntiatumque est regi Jericho, et dictum : Ecce viri ingressi sunt huc per noctem de filiis Israel, ut explorarent terram.

3. Misitque rex Jericho ad Rahab, dicens : Educ viros, qui venerunt ad te, et ingressi sunt domum tuam ; exploratores quippe sunt, et omnem terram considerare venerunt.

4. Tollensque mulier viros, abscondit, et ait : Fateor, venerunt ad me, sed nesciebam unde essent ;

5. cumque porta clauderetur in tenebris, et illi pariter exierunt, nescio quo abierunt ; persequimini cito, et comprehenditis eos.

6. Ipsa autem fecit ascendere viros in solarium domus suæ, operiitque eos stipula lini, quæ ibi erat.

7. Hi autem qui missi fuerant, secuti sunt eos per viam quæ ducit ad vadum Jordanis ; illisque egressis, statim porta clausa est.

8. Necdum obdormierant qui latebant

(Num. XIII), avait vu de ses propres yeux les inconvénients d'un espionnage pratiqué au su de tout le peuple. — *Jericho* (hébr. : *Y'riho*) ; la ville chananéenne la plus rapprochée du camp des Hébreux (cf. Num. XXII, 1) ; celle par conséquent qu'ils devaient attaquer en premier lieu après avoir passé le Jourdain, d'autant plus qu'elle était vraiment, dans cette direction, la clef de tout le pays, car elle commandait les routes qui conduisaient soit à Jérusalem et au sud de la Palestine, soit au plateau central et en Gallée. Elle renfermait des richesses considérables (VII, 21). — *Qui pergentes*. En droite ligne, la distance à franchir était d'environ six heures (trois du camp au Jourdain, trois de ce fleuve à la ville). — *Domum... meretricis*. Non que cette femme tint une sorte d'hôtellerie, comme le supposent les interprètes juifs ; mais les espions, en entrant chez elle, espéraient masquer plus facilement leur dessein.

2-7. Ils sont reconnus et dénoncés, mais cachés par Rahab. — *Nuntiatum... regi*. « La terre de Chanaan était (alors) morcelée en plusieurs petits royaumes, dont les rois n'étaient guère que les maîtres indépendants d'une ville et de ses alentours, ayant par conséquent un pouvoir fort circonscrit, comme celui des chefs de tribus arabes qui campent aujourd'hui encore dans les déserts avoisinants. » Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. II, pp. 193-194. Cf. Gen. xv, 20 ; Ex. III, 8, 17 ; XXIII, 23 ; Deut. VII, 1 ; XX, 17 ; Jos. III, 10 ;

IX, 1, etc. — *Ecce... ut explorarent*. Le voisinage des Hébreux et l'effroi qu'ils inspiraient expliquent la promptitude de ces soupçons. — *Educ...* Les messagers royaux ne pénètrent pas eux-mêmes chez Rahab ; les appartements des femmes sont chose sacrée en Orient. — *Abscondit* : dans le sens du plus-que-parfait ; elle les avait cachés en apprenant la visite des officiers. — *Fateor, venerunt...* Sa petite histoire est parfaitement bâtie, et débitée avec un air de franchise qui ne contribua pas peu à en faire admettre la vérité. Le mensonge, et surtout un mensonge qui devait sauver la vie à plusieurs personnes, n'était rien pour une femme de cette catégorie. — *Porta*, la porte de la ville. — *Clauderetur in tenebris* : les cités orientales ne sont pas éclairées la nuit. — *In solarium* : sur le toit plat de sa maison. — *Stipula lini*. Voy. *l'Atl. d'hist. nat.*, pl. XXXIX, fig. 2. En Palestine, la tige du lin atteint plus de trois pieds de haut. La Pâque était proche (v, 10), et la récolte du lin était déjà faite dans le district tropical de Jéricho (cf. Ex. ix, 31) ; Rahab avait placé sa provision sur le toit pour la faire sécher. — *Per viam quæ...* Naturellement on supposait que les espions s'étaient dirigés du côté de leur camp. Les palestiniologues placent d'ordinaire le *vadum Jordanis* en face de l'ouverture de l'ouadi Chaïb (*Atl. géogr.*, pl. XII).

2° La loi de Rahab, son traité avec les espions hébreux. II, 8-21.

8-13. Proposition de Rahab à ses hôtes. —

et ecce mulier ascendit ad eos, et ait :

9. Novi quod Dominus tradiderit vobis terram; etenim irruit in nos terror vester, et elanguerunt omnes habitatores terræ.

10. Audivimus quod siccaverit Dominus aquas maris Rubri ad vestrum introitum, quando egressi estis ex Ægypto, et quæ feceritis duobus Amorrhæorum regibus, qui erant trans Jordanem, Sehon et Og, quos interfecistis.

11. Et hæc audientes pertimimus, et elanguit cor nostrum, nec remansit in nobis spiritus ad introitum vestrum; Dominus enim Deus vester, ipse est Deus in cælo sursum, et in terra deorsum.

12. Nunc ergo jurate mihi per Dominum, ut quomodo ego misericordiam feci vobiscum, ita et vos faciatis cum domo patris mei, detisque mihi verum signum,

13. ut salvetis patrem meum et matrem, fratres ac sorores meas, et omnia quæ illorum sunt, et eruatis animas nostras a morte.

14. Qui responderunt ei : Anima nostra sit pro vobis in mortem, si tamen non prodideris nos; cumque tradiderit nobis Dominus terram, faciemus in te misericordiam et veritatem.

15. Demisit ergo eos per funem de fenestra, domus enim ejus hærebat muro;

16. dixitque ad eos : Ad montana con-

n'étaient pas encore endormis, lorsqu'elle monta où ils étaient; et elle leur dit :

9. Je sais que le Seigneur a livré entre vos mains tout ce pays; car la terreur de votre nom nous a tous saisis, et tous les habitants de ce pays sont tombés dans le découragement.

10. Nous avons appris qu'à votre sortie d'Égypte, le Seigneur sécha les eaux de la mer Rouge des que vous y fûtes entrés, et de quelle manière vous avez traité les deux rois des Amorrhéens qui étaient au delà du Jourdain, Sehon et Og, que vous avez fait mourir.

11. Ces nouvelles nous ont remplis de frayeur; nous avons été saisis jusqu'au fond du cœur, et il ne nous est demeuré aucune force à votre arrivée; car le Seigneur votre Dieu est le Dieu même qui régné en haut du ciel, et ici-bas sur la terre.

12. Jurez-moi donc maintenant, par le Seigneur, que vous userez envers la maison de mon père de la même miséricorde dont j'ai usé envers vous, et que vous me donnerez un signal assuré,

13. pour sauver mon père et ma mère, mes frères et mes sœurs, et tout ce qui est à eux, et pour nous délivrer de la mort.

14. Ils lui répondirent : Notre vie répondra de la vôtre, pourvu néanmoins que vous ne nous trahissiez point; et lorsque le Seigneur nous aura livré ce pays, nous userons envers vous de miséricorde, et nous exécuterons avec fidélité nos promesses.

15. Elle les fit donc descendre par une corde qu'elle attacha à sa fenêtre; car sa maison tenait aux murs de la ville;

16. et elle leur dit : Allez du côté des

Necum obdormierant...: détail très précis, qui est, comme tant d'autres traits, une garantie d'authenticité. — *Et ait*. Ce discours est plein de foi, et il explique pourquoi Rahab voulait sauver si courageusement les espions. — *Novi quod Dominus (Y'hovah)*... Les miracles accomplis par le Seigneur en faveur d'Israël depuis la sortie d'Égypte avaient répandu son nom dans toute la région. Cf. vers. 10. — *Irruit in nos*... Accomplissement de la prophétie de Moïse, Ex. xv, 15-16, signalé d'une manière inconsciente par cette païenne. — *Pertimimus, elanguit* (hébr.: s'est fondu)... Description énergique de l'effroi répandu partout. — Comme conclusion des faits allégués : *ipse est Deus...*, l'unique vrai Dieu. Ce n'est pas en vain que saint Paul (Hebr. xi, 31) et saint Jacques (ii, 25) louent la foi de Rahab,

et que les Pères voient dans cette femme le type des nations païennes qui se convertirent plus tard au christianisme. Mais la foi de Rahab lui mérita une récompense supérieure à celle-là, le titre d'aïeule de David et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Matth. i, 5. — *Nunc ergo* (vers. 12)... Conclusion d'un autre genre : Rahab sauvera la vie des deux espions, à condition qu'ils sauveront la sienne et celles de ses proches (*jurate... per Dominum*, au nom de Jéhovah; le plus solennel des serments pour un Israélite).

14. Les espions acceptent la proposition de Rahab. — *Anima nostra... in mortem*. Impréca-tion par laquelle ils appellent sur eux les châ-timents divins les plus graves, s'ils ne tenaient pas leur promesse.

15-16. Rahab exécute sa part du contrat. —

montagnes, de peur qu'ils ne vous rencontrent quand ils reviendront; et demeurez là cachés pendant trois jours, jusqu'à ce qu'ils soient de retour; et après cela vous reprendrez votre chemin.

17. Ils lui répondirent : Nous nous acquitterons du serment que vous avez exigé de nous,

18. si, lorsque nous entrerons dans ce pays, vous mettez pour signal ce cordon d'écarlate; si vous l'attachez à la fenêtre par laquelle vous nous avez fait descendre; et que vous ayez soin en même temps de réunir dans votre maison votre père et votre mère, vos frères et tous vos parents.

19. Si quelqu'un est trouvé hors la porte de votre maison, son sang retombera sur sa tête, et nous n'en serons pas responsables; mais, si l'on touche à quelqu'un de ceux qui seront avec vous dans votre maison, leur sang retombera sur notre tête.

20. Que si vous voulez nous trahir, et

scendite, ne forte occurrant vobis revertentes, ibique latitate tribus diebus. donec redeant; et sic ibitis per viam vestram.

17. Qui dixerunt ad eam : tunc erimus a juramento hoc, quo adjurasti nos,

18. si ingredientibus nobis terram, signum non fuerit funiculus iste coccineus, et ligaveris eum in fenestra, per quam demisisti nos; et patrem tuum ac matrem, fratresque et omnem cognationem tuam, congregaveris in domum tuam.

19. Qui ostium domus tuæ egressus fuerit, sanguis ipsius erit in caput ejus, et nos erimus alieni; cunctorum autem sanguis, qui tecum in domo fuerint, redundabit in caput nostrum, si eos aliquis tetigerit.

20. Quod si nos prodere volueris, et

Per funem de fenestra. Saint Paul s'échappa de Damas de la même manière. Cf. II Cor. xi, 33. — *Domus... hærebat muro.* Il est probable que le rempart se confondait avec le mur extérieur de la maison, comme cela se voit encore dans quelques villes de l'Orient. — *Ad montana :* la chaîne de montagnes qui s'élève entre Jéricho et Jérusalem. Si les espions s'étaient immédiatement dirigés vers le camp hébreu, ils auraient pu tomber entre les mains des hommes lancés de ce côté à leur poursuite (vers. 7). — *Latitate tribus diebus...* Rahab conjecturait que les recherches ne dureraient pas davantage.

17-21. Les espions renouèrent leur promesse, et ils expliquent à quelles conditions elle sera exécutée : 1^o un signe extérieur, très visible (*funiculus... coccineus*), pour marquer la maison; 2^o la réunion de toute la famille chez Rahab; 3^o le secret le plus rigoureux.

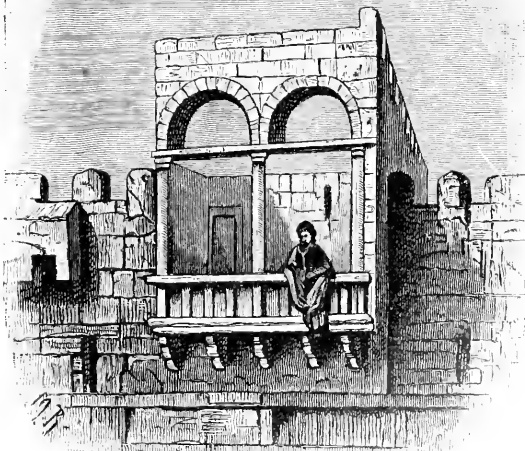
3^o Retour des espions auprès de Josué, II, 22-24.

22-24. *Manserunt ibi :* peut-être dans quelqu'une des grottes dont ce district abonde. — *Transmisso Jordane :* à la nage sans doute, car le fleuve était alors très gros (III, 15). — *Dixerunt...* Message joyeux et confiant.

COMMENT. — II.

§ III. — *Passage du Jourdain.* III, 1 — V, 12.

Le récit est circonstancié, pittoresque; on y remarque des répétitions solennelles, destinées



Maison attenante aux remparts d'une ville orientale.

à relever le caractère miraculeux de l'épisode; par suite, quelques transpositions.

sermonem istum proferre in medium, erimus mundi ab hoc juramento, quo adjurasti nos.

21. Et illa respondit : Sicut locuti estis, ita fiat. Dimittensque eos ut pergerent, appendit funiculum coccineum in fenestra.

22. Illi vero ambulantes pervenerunt ad montana, et manserunt ibi tres dies, donec revertarentur qui fuerant persecuti ; quærentes enim per omnem viam, non repererunt eos.

23. Quibus urbem ingressis, reversi sunt, et descenderunt exploratores de monte ; et, transmissa Jordane, venerunt ad Josue, filium Nun, narraveruntque ei omnia quæ acciderant sibi,

24. atque dixerunt : Tradidit Dominus omnem terram hanc in manus nostras, et timore prostrati sunt cuncti habitatores ejus.

publier ce que nous vous disons, nous serons quittes de ce serment que vous avez exigé de nous.

21. Et elle leur répondit : Qu'il soit fait comme vous le dites. Et, les laissant partir, elle pendit le cordon d'écarlate à sa fenêtre.

22. Quant à eux, s'étant mis en chemin, ils marchèrent jusqu'aux montagnes, et y demeurèrent trois jours, jusqu'à ce que ceux qui les poursuivaient fussent rentrés ; car, les ayant cherchés tout le long du chemin, ils ne les trouvèrent point.

23. Et après qu'ils furent rentrés dans la ville, les espions, étant descendus de la montagne, s'en retournèrent ; et, ayant repassé le Jourdain, ils vinrent trouver Josué, fils de Nun, et lui racontèrent tout ce qui leur était arrivé.

24. Ils lui dirent : Le Seigneur a livré tout ce pays entre nos mains, et tous les habitants sont consternés par la frayeur qui les a saisis.

CHAPITRE III

1. Igitur Josue de nocte consurgens movit castra ; egredientesque de Sétim, venerunt ad Jordane ipse et omnes filii Israel, et morati sunt ibi tres dies.

2. Quibus evolutis, transierunt præcones per castrorum medium,

3. et clamare cœperunt : Quando videritis arcam fœderis Domini Dei vestri, et sacerdotes stirpis leviticæ portantes eam, vos quoque consurgite, et sequimini præcedentes ;

4. sitque inter vos et arcam spatium cubitorum duum millium, ut procul videre possitis, et nosse per quam viam ingrediamini, quia prius non ambulastis per eam ; et cavete ne appropinquetis ad arcam.

1. Josué, s'étant donc levé avant le jour, décampa ; et étant sortis de Sétim, lui et tous les enfants d'Israël, ils vinrent jusqu'au Jourdain, où ils demeurèrent trois jours.

2. Ce temps expiré, les hérauts passèrent par le milieu du camp,

3. et commencèrent à crier : Quand vous verrez l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu, et les prêtres de la race de Lévi qui la porteront, levez-vous aussi, marchez à leur suite,

4. et qu'il y ait entre vous et l'arche un espace de deux mille coudées, afin que vous la puissiez voir de loin, et connaître le chemin par où vous irez ; car vous n'y avez jamais passé ; et prenez garde de ne vous point approcher de l'arche.

1^o Instructions préliminaires de Josué au peuple. III, 1-13.

CHAP. III. — 1. Les Hébreux se mettent en marche, et vont de Sétim au bord du Jourdain. — *Egredientes... venerunt.* C'était leur première étape sous les ordres de Josué. — *Morati... tres dies.* L'hébreu ne fixe pas de date ; il dit simplement : et ils y demeurèrent avant de passer.

3-4. Proclamation des magistrats au nom de

Josué. — *Præcones* : les *šotrim* (magistrats), dit le texte. — *Quando videritis...* : c'est un avertissement donné au peuple sur le moment exact du départ. L'arche, qui représentait Jéhovah, allait diriger les mouvements de la nation théocratique dans cette circonstance mémorable, et lui ouvrir le chemin de la Terre sainte. — *Cubitorum duorum millium* : c.-à-d. deux fois 625 mètres.

5. Josué dit aussi au peuple : Sanctifiez-vous, car le Seigneur fera demain des choses merveilleuses parmi vous.

6. Et il dit aux prêtres : Prenez l'arche d'alliance, et marchez devant le peuple. Ils firent ce qu'il leur avait commandé ; et, ayant pris l'arche, ils marchèrent devant le peuple.

7. Alors le Seigneur dit à Josué : Je commencerai aujourd'hui à vous exalter devant tout Israël ; afin qu'ils sachent que je suis avec vous comme je l'ai été avec Moïse.

8. Donnez donc cet ordre aux prêtres qui portent l'arche d'alliance, et dites-leur : Lorsque vous serez au milieu de l'eau du Jourdain, arrêtez-vous là.

9. Alors Josué dit aux enfants d'Israël : Approchez-vous, et écoutez la parole du Seigneur votre Dieu.

10. Puis il ajouta : Vous reconnaîtrez à ceci que le Seigneur, le Dieu vivant, est au milieu de vous, et qu'il exterminera à vos yeux les Chananéens, les Héthéens, les Hévéens, les Phérézéens, les Gergéséens, les Jébuséens et les Amorrhéens.

11. L'arche de l'alliance du Seigneur de toute la terre marchera devant vous à travers le Jourdain.

12. Tenez prêts douze hommes des douze tribus d'Israël, un de chaque tribu.

13. Et lorsque les prêtres qui portent l'arche du Seigneur, le Dieu de toute la terre, auront mis le pied dans les eaux du Jourdain, les eaux d'en bas s'écouleront et laisseront le fleuve à sec ; mais celles qui viennent d'en haut s'arrêteront et demeureront suspendues.

14. Le peuple sortit donc de ses tentes pour passer le Jourdain : et les prêtres qui portaient l'arche d'alliance marchaient devant lui.

15. Et aussitôt que ces prêtres furent entrés dans le Jourdain, et que l'eau

5. Dixitque Josue ad populum : Sanctificamini ; cras enim faciet Dominus inter vos mirabilia.

6. Et ait ad sacerdotes : Tollite arcam fœderis, et præcedite populum. Qui jussa complentes, tulerunt, et ambulaverunt ante eos.

7. Dixitque Dominus ad Josue : Hodie incipiam exaltare te coram omni Israël, ut sciant quod sicut cum Moysè fui, ita et tecum sim.

8. Tu autem præcipe sacerdotibus, qui portant arcam fœderis, et dic eis : Cum ingressi fueritis partem aquæ Jordanis, state in ea.

9. Dixitque Josue ad filios Israël : Accedite huc, et audite verbum Domini Dei vestri.

10. Et rursus : In hoc, inquit, scietis quod Dominus Deus vivens in medio vestri est, et disperdet in conspectu vestro Chananæum et Hethæum, Hevæum et Pherezæum, Gergesæum quoque et Jebusæum, et Amorrhæum.

11. Ecce, arca fœderis Domini omnis terræ antecedet vos per Jordanem ;

12. parate duodecim viros de tribubus Israël, singulos per singulas tribus ;

13. et cum posuerint vestigia pedum suorum sacerdotes qui portant arcam Domini Dei universæ terræ, in aquis Jordanis, aquæ, quæ inferiores sunt, decurrunt atque deficient ; quæ autem desuper veniunt, in una mole consistent.

14. Igitur egressus est populus de tabernaculis suis, ut transiret Jordanem ; et sacerdotes, qui portabant arcam fœderis, pergebant ante eum.

15. Ingressisque eis Jordanem, et pedibus eorum in parte aquæ tiuctis (Jor-

5-6. Deux injonctions directes de Josué. — La première au peuple (vers. 5) : *sanctificamini*, par des ablutions extérieures et des sentiments intérieurs de piété, comme autrefois au Sinaï (Ex. xix, 10 et ss.), pour être dignes d'assister à la manifestation prochaine de la gloire de Dieu (*cras enim...*). La deuxième aux prêtres (vers. 6), pour leur spécifier leur rôle (*qui jussa...* est un détail anticipé).

7-8. Ordre du Seigneur à Josué. — *Exaltare te...* Jéhovah lui révèle d'abord qu'il va l'exalter, comme Moïse, devant tout Israël, et fortifier son autorité par un prodige éclatant. Cf. iv, 14. — *Præcipe...* C'est l'ordre proprement dit.

9-13. Josué annonce au peuple le miracle qui va s'accomplir. — Détails préparatoires, vers. 9-10. *In hoc*, avec emphase. *Chananæum...* : les sept races chananéennes contre lesquelles on allait lutter avec l'aide de Dieu (cf. Deut. vii, 1). — Description prophétique du miracle, vers. 11-13. Le trait *parate duodecim viros* sera développé plus loin, iv, 1 et ss.

2° Les débuts du passage du Jourdain. III, 14-17.

14. Les Hébreux, précédés de l'arche, s'avancent jusqu'au bord du fleuve.

15-17. Le miracle, analogue à celui de la mer Rouge. — *Pedibus eorum...* Ce fut le signal du

danis autem ripas alvei sui tempore messis impleverat),

16. steterunt aquæ descendentes in loco uno, et ad instar montis intumescentes apparebant procul, ab urbe quæ vocatur Adam usque ad locum Sarthan; quæ autem inferiores erant, in mare solitudinis (quod nunc vocatur Mortuum) descendunt, usquequo omnino deficerent.

17. Populus autem incedebat contra Jericho; et sacerdotes, qui portabant arcam fœderis Domini, stabant super siccam humum in medio Jordanis accincti, omnisque populus per arentem alveum transibat.

commença à mouiller leurs pieds (c'était au temps de la moisson, où le Jourdain regorgeait par-dessus ses bords),

16. les eaux qui venaient d'en haut s'arrêtèrent en un même lieu, et, s'élevant comme une montagne, elles paraissaient de bien loin, depuis la ville qui s'appelle Adam, jusqu'au lieu appelé Sarthan; mais les eaux d'en bas s'écoulèrent dans la mer du désert, qui est appelée maintenant *la mer Morte*, jusqu'à ce qu'il n'en resta plus du tout.

17. Cependant le peuple marchait vis-à-vis de Jéricho; et les prêtres qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur se tenaient *toujours* dans le même état sur la terre sèche au milieu du Jourdain, et tout le peuple passait à travers le canal qui était à sec.

CHAPITRE IV

1. Quibus transgressis, dixit Dominus ad Josue :

2. Elige duodecim viros, singulos per singulas tribus,

3. et præcipe eis, ut tollant de medio Jordanis alveo, ubi steterunt pedes sacerdotum, duodecim durissimos lapides, quos ponetis in loco castrorum, ubi fixeritis hac nocte tentoria.

4. Vocavitque Josue duodecim viros, quos elegerat de filiis Israel, singulos de singulis tribubus,

5. et ait ad eos : Ite ante arcam Domini Dei vestri ad Jordanis medium, et portate inde singuli singulos lapides in humeris vestris, juxta numerum filiorum Israel,

1. Après qu'ils furent passés, le Seigneur dit à Josué :

2. Choisissez douze hommes, un de chaque tribu,

3. et commandez-leur d'emporter du milieu du lit du Jourdain, où les pieds des prêtres se sont arrêtés, douze pierres très dures, que vous mettrez dans le camp au lieu où vous aurez dressé vos tentes cette nuit.

4. Josué appela donc douze hommes qu'il avait choisis d'entre les enfants d'Israël, un de chaque tribu,

5. et il leur dit : Allez devant l'arche du Seigneur votre Dieu au milieu du Jourdain, et que chacun de vous emporte là une pierre sur ses épaules, selon le nombre des enfants d'Israël,

prodige. — *Jordanis autem...* Détail destiné à relever la grandeur du miracle. C'était le temps de la moisson (voyez la note de II, 6; v, 11), et, ainsi qu'il arrive chaque année à cette même époque, le fleuve, grossi par la fonte des neiges de l'Hermon, coulait à pleins bords, boueux et rapide. Cf. I Par. XII, 15; Eccl. XXIV, 26. — *In loco uno* : en un seul monceau, dit l'hébreu. — *Procul*. Mieux : tout à fait loin (LXX : μακρὰν σφοδρὰ σφοδρῶς). Les mots *ad instar montis* et *apparebant* sont une paraphrase de la Vulgate. — *Ab urbe...*, *Adam usque...* D'après l'hébreu : Près de la ville d'Adam, qui est à côté de Sarthan. C.-à-d. que les eaux, ne pouvant descendre, refleurèrent jusque-là. Malheureusement on ignore l'emplacement exact de ces localités. Quelques

interprètes identifient la première à Damieh, la seconde au Journéin-Sartabé, sur la rive droite du Ghôr, en face de l'embouchure de l'ouadi Zerka. Voy. l'Atl. géogr., pl. XII. Adam n'apparaît qu'en ce passage; Sarthan est encore mentionnée III Reg. IV, 12; VII, 46.

3° Les Hébreux achèvent de passer le Jourdain. IV, 1-18.

CHAP. IV. — 1-8. Le monument de pierres à ériger sur la rive droite du fleuve. — 1° Instruction du Seigneur au sujet de ce monument, vers. 1-3. *Quibus transgressis, dixit...* : *Elige...*; transposition évidente, puisque ces hommes avaient été choisis dès la veille (cf. vers. 4, et III, 12). Ici, nous apprenons le rôle spécial auxquels ils étaient destinés : *ut tollant...* — 2° Josué transmet

6. afin qu'elles servent de signe et de monument parmi vous; et à l'avenir, quand vos enfants vous demanderont : Que signifient ces pierres?

7. vous leur répondrez : Les eaux du Jourdain se sont desséchées devant l'arche d'alliance du Seigneur, lorsqu'elle passait à travers ce fleuve; c'est pourquoi ces pierres ont été mises en ce lieu, pour servir aux enfants d'Israël de monument éternel.

8. Les enfants d'Israël firent donc ce que Josué leur avait ordonné. Ils prirent du milieu du lit du Jourdain douze pierres, selon le nombre des enfants d'Israël, comme le Seigneur le leur avait commandé; et les portant jusqu'au lieu où ils campèrent, ils les posèrent là.

9. Josué mit aussi douze autres pierres au milieu du lit du Jourdain, où les prêtres qui portaient l'arche d'alliance s'étaient arrêtés, et elles y sont demeurées jusqu'à ce jour.

10. Or les prêtres qui portaient l'arche se tenaient au milieu du Jourdain, jusqu'à ce que fût accompli tout ce que le Seigneur avait commandé à Josué de dire au peuple, et que Moïse lui avait dit. Et le peuple se hâta, et passa le fleuve.

11. Et après que tous furent passés, l'arche du Seigneur passa aussi, et les prêtres allèrent se placer devant le peuple.

12. Les enfants de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé allaient aussi en armes devant les enfants d'Israël, selon que Moïse le leur avait ordonné;

13. et leurs quarante mille combattants marchaient sous leurs enseignes en plusieurs troupes à travers la plaine et les campagnes de la ville de Jéricho.

6. ut sit signum inter vos; et quando interrogaverint vos filii vestri eras, dicentes: Quid sibi volunt isti lapides?

7. respondebitis eis: Defecerunt aquæ Jordanis ante arcam fœderis Domini, cum transiret eum; idcirco positi sunt lapides isti in monumentum filiorum Israel usque in æternum.

8. Fecerunt ergo filii Israel sicut præcepit eis Josue, portantes de medio Jordanis alveo duodecim lapides, ut Dominus ei imperarat, juxta numerum filiorum Israel, usque ad locum in quo castrametati sunt, ibique posuerunt eos.

9. Alios quoque duodecim lapides posuit Josue in medio Jordanis alveo, ubi steterunt sacerdotes, qui portabant arcam fœderis, et sunt ibi usque in præsentem diem.

10. Sacerdotes autem, qui portabant arcam, stabant in Jordanis medio, donec omnia complerentur, quæ Josue, ut loqueretur ad populum, præceperat Dominus, et dixerat ei Moyses; festinavitque populus, et transiit.

11. Cumque transissent omnes, transiit et arca Domini, sacerdotesque pergebant ante populum.

12. Filii quoque Ruben, et Gad, et dimidia tribus Manasse, armati præcedant filios Israel, sicut eis præceperat Moyses;

13. et quadraginta pugnatorum millia per turmas, et cuneos, incedebant per plana atque campestria urbis Jericho.

l'ordre de Jéhovah aux douze élus. *Singulos de singulis tribubus* est un trait nouveau; chaque tribu devait être représentée par une pierre dans le monument à construire (*juxta numerum...*). But du monument: *ut sit signum...*, un mémorial du grand prodige accompli par Jéhovah. *Quando interrogaverint...*: souvent les saints Livres supposent que les Hébreux raconteront à leurs enfants, pour les exciter à l'obéissance et à l'amour, toutes les merveilles de l'histoire juive (cf. Ex. xii, 26; xiii, 8, 14; Deut. iv, 5, etc.). *Cras*: c.-à-d. plus tard, dans la suite des temps. — 3^o L'exécution de l'ordre, vers. 8.

9. Monument semblable érigé par Josué au milieu du Jourdain. — *Altos* n'est pas dans le texte, mais ce mot exprime bien le sens. Cette

fois, Josué semble avoir agi de son propre mouvement.

10-11. Les prêtres, avec l'arche, franchissent le fleuve à leur tour. — *Sacerdotes... qui portabant...* Il est question d'eux à chaque instant dans ce récit, pour montrer que le miracle était dû à la présence de l'arche, c.-à-d. de Jéhovah. Cf. vers. 3, 9, 11, 16, 18; iii, 3, 6, 8, 13, 14, 17.

12-13. Les tribus déjà installées à l'est du Jourdain sont mentionnées à part comme ayant, elles aussi, traversé le fleuve selon qu'elles l'avaient promis. Cf. i, 12-18. — *Præcedant*: tel avait été l'ordre formel de Moïse, Num. xxxii, 20. — *Per plana et campestria...* L'hébreu n'a qu'un seul mot, 'arbôt, les plaines; il désigne la vaste

14. In die illo magnificavit Dominus Josue coram omni Israel, ut timerent eum, sicut timuerant Moysen, dum adiveret.

15. Dixitque ad eum :

16. Præcipe sacerdotibus, qui portant arcam foederis, ut ascendant de Jordane.

17. Qui præcepit eis, dicens : Ascendite de Jordane.

18. Cumque ascendissent portantes arcam foederis Domini, et siccam humum calcare cœpissent, reversæ sunt aquæ in alveum suum, et fluebant sicut ante conserverant.

19. Populus autem ascendit de Jordane, decimo die mensis primi, et castrametati sunt in Galgalis, contra orientalem plagam urbis Jericho.

20. Duodecim quoque lapides, quos de Jordanis alveo sumpserant, posuit Josue in Galgalis,

21. et dixit ad filios Israel : Quando interrogaverint filii vestri cras patres suos, et dixerint eis : Quid sibi volunt lapides isti ?

22. docebitis eos, atque dicetis : Per arentem alveum transivit Israel Jordanem istum,

23. siccante Domino Deo vestro aquas ejus in conspectu vestro, donec transiretis,

24. sicut fecerat prius in mari Rubro, quod siccavit donec transiremus ;

25. ut discant omnes terrarum populi fortissimam Domini manum, ut et vos timeatis Dominum Deum vestrum omni tempore.

14. En ce jour-là, le Seigneur exalta Josué devant tout Israël, afin qu'ils le respectassent comme ils avaient respecté Moïse pendant qu'il vivait.

15. Et il dit à Josué :

16. Ordonnez aux prêtres qui portent l'arche d'alliance de sortir du Jourdain.

17. Josué leur donna cet ordre, et leur dit : Sortez du Jourdain.

18. Et les prêtres qui portaient l'arche d'alliance du Seigneur étant sortis du fleuve, et ayant commencé à marcher sur la terre sèche, les eaux du Jourdain revinrent dans leur lit, et coulèrent comme auparavant.

19. Or le peuple sortit du Jourdain le dixième jour du premier mois, et ils campèrent à Galgala vers le côté de l'orient de la ville de Jéricho.

20. Josué mit aussi à Galgala les douze pierres qui avaient été prises au fond du Jourdain,

21. et il dit aux enfants d'Israël : Quand vos enfants interrogeront un jour leurs pères, et leur diront : Que signifient ces pierres ?

22. vous leur apprendrez, et vous leur direz : Israël a passé à pied sec à travers le lit du Jourdain,

23. le Seigneur votre Dieu ayant desséché les eaux devant vous, jusqu'à ce que vous fussiez passés,

24. comme il avait fait auparavant pour la mer Rouge, dont il dessécha les eaux, jusqu'à ce que nous fussions passés ;

25. afin que tous les peuples de la terre reconnaissent la main toute-puissante du Seigneur, et que vous appreniez vous-mêmes à craindre en tout temps le Seigneur votre Dieu.

terrasse, plus élevée que le lit du Jourdain, qu'ont formée les terres déposées peu à peu par le fleuve. Autrefois très fertile, elle est maintenant aride et solitaire.

14. Résultat pour Josué de cet éclatant prodige. — *Magnificavit...*, selon la promesse faite la veille, III, 7.

15-18. Le Jourdain recommence à couler. — *Præcipe sacerdotibus...* Le miracle prit fin de la même manière qu'il avait commencé. Cf. III, 8, 14.

19. Le monument de pierres dressé à Galgala. IV, 19-25.

19. Arrivée des Israélites à Galgala. — *Decimo die...* Date mémorable. C'était le 10 abib (*mensis primi*) de la quarante et unième année depuis la sortie d'Égypte. En ce même jour, quarante ans auparavant, les Hébreux avaient reçu l'ordre

de choisir l'agneau pascal qu'ils devaient immoler le 14. Cf. Ex. x, 6. — *In Galgalis*. Sur ce nom, voyez la note de V, 9. On a retrouvé naguère l'emplacement exact de Galgala (hébr. : *Gilgal*) au Tell-el-Djeldjoûl, monticule situé à mi-chemin entre le Jourdain et Jéricho (environ une heure et demie de marche des deux côtés), au sud-est de Jéricho, au nord de Aïn-Hadjlah (*At. géogr.*, pl. VII et XII). Il n'y existait pas encore de ville ; ce fut d'abord un simple camp retranché. Mais Galgala ne tarda pas à devenir une cité célèbre, que nous rencontrerons souvent dans la suite des saints Livres. Cf. IX, 6 ; x, 6 ; I Reg. VII, 10 ; x, 8 ; XI, 4 ; II Reg. XIX, 15 ; IV Reg. II, 15, etc. — *Posuit*, dans le sens d'ériger en monument. — *Ut discant omnes... populi, ut et vos...* : le double but final de cette construction.

CHAPITRE V

1. Tous les rois des Amorrhéens qui habitaient au delà du Jourdain du côté de l'occident, et tous les rois de Chanaan qui possédaient le pays le plus rapproché de la grande mer, ayant appris que le Seigneur avait desséché les eaux du Jourdain devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce qu'ils fussent passés, leur cœur fut tout abattu, et il ne demeura plus en eux aucune force, tant ils craignaient que les enfants d'Israël n'en-trassent chez eux.

2. En ce temps-là, le Seigneur dit à Josué : Faites-vous des couteaux de pierre, et pratiquez une seconde fois la circoncision sur les enfants d'Israël.

3. Josué fit ce que le Seigneur lui avait commandé, et il circoncit les enfants d'Israël sur la colline de la Circoncision.

4. Et voici la cause de cette seconde circoncision. Tous les mâles d'entre le peuple, qui étaient sortis d'Égypte, qui étaient tous hommes de guerre, moururent dans le désert pendant les longs circuits du chemin qu'ils y firent.

1. Postquam ergo audierunt omnes reges Amorrhæorum, qui habitabant trans Jordanem ad occidentalem plagam, et cuncti reges Chanaan, qui propinqua possidebant magni maris loca, quod sic-casset Dominus fluentia Jordanis coram filiis Israel, donec transirent, dissolutum est cor eorum, et non remansit in eis spiritus, timentium introitum filiorum Israel.

2. Eo tempore ait Dominus ad Josue : Fac tibi cultros lapideos, et circumcide secundo filios Israel.

3. Fecit quod jusserat Dominus, et circumcidit filios Israel in colle Præputiorum.

4. Hæc autem causa est secundæ circumcissionis. Omnis populus, qui egressus est de Ægypto generis masculini, universi bellatores viri, mortui sunt in deserto per longissimos viæ circuitus ;

5° Effroi des Chananéens. V, 1.

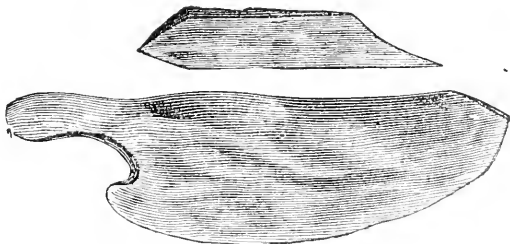
CHAP. V. — 1. Effroi produit sur les peuples de Chanaan par la nouvelle de ce prodige. — *Reges Amorrhæorum* : la race principale obtient, comme ailleurs, une mention à part. — *Magni maris*, la Méditerranée. — *Dissolutum est* (littéral. : se fondit ; cf. II, 11) ..., *non remansit*... Expressions solennelles, énergiques.

6° La circoncision des Hébreux à Galgala. V, 2-9.

2-3. Le fait. — *Cultros lapideos*. Quelques interprètes traduisent *surim* par « tranchants acérés » ; mais les LXX et la plupart des anciennes versions confirment l'interprétation de la Vulgate. Les couteaux de silex servaient souvent, chez les peuples anciens, à des opérations religieuses. C'est avec un instrument de ce genre que Séphora, femme de Moïse, avait autrefois circoncis ses deux fils. Ex. IV, 25. On a précisément trouvé des couteaux de pierre aux environs de Galgala. Voyez aussi la note de XXIV, 30. — *Circumcidite secundo*. C.-à-d. : faites que mon peuple, autrefois circoncis et qui a cessé de l'être, le redevenne. Il ne s'agit nullement, en effet, de pratiquer une seconde fois la circoncision sur des individus qui l'avaient déjà su-

ble. — *In colle Præputiorum* : ce nom fut donné après coup au lieu qui servit de théâtre à l'opération.

4-7 L'explication du fait. — *Hæc est... causa...* Le narrateur croit devoir ajouter quelques lignes pour expliquer l'omission d'un rite si important.



Couteaux de pierre. (Ancienne Égypte.)

Il établit une distinction entre les Israélites témoins de la sortie d'Égypte et ceux qui étaient nés au désert : les premiers, dit-il, avaient été régulièrement circoncis ; quant aux autres (*populus autem...*, vers. 5^b), on ne les avait pas soumis à cette cérémonie : soit, comme le pensent divers interprètes, à cause des inconvénients qu'elle aurait présentés durant les marches à tra-

5. qui omnes circumcisi erant; populus autem qui natus est in deserto,

6. per quadraginta annos itineris latissimæ solitudinis, incircumcisis fuit; donec consumerentur qui non audierant vocem Domini, et quibus ante juraverat ut non ostenderet eis terram lacte et melle manantem.

7. Horum filii in locum successerunt patrum, et circumcisi sunt a Josue, quia sicut nati fuerant, in præputio erant, nec eos in via aliquis circumciderat.

8. Postquam autem omnes circumcisi sunt, manserunt in eodem castrorum loco, donec sanarentur.

9. Dixitque Dominus ad Josue: Hodie abstuli opprobrium Ægypti a vobis. Vocatumque est nomen loci illius Galgala, usque in præsentem diem.

10. Manseruntque filii Israel in Galgalis, et fecerunt phase, quartadecima mensis ad vesperum, in campestribus Jericho;

11. et comederunt de frugibus terræ die altero, azymos panes, et polentam ejusdem anni.

12. Defecitque manna postquam comederunt de frugibus terræ; nec usi sunt ultra cibo illo filii Israel, sed comederunt de frugibus præsentis anni terræ Chanaan.

13. Cum autem esset Josue in agro

5. Ils avaient tous été circoncis. Mais le peuple qui était né dans le désert

6. pendant les quarante années de marche dans cette vaste solitude, n'avait pas été circoncis; jusqu'à ce qu'eussent disparu ceux qui n'avaient point écouté la voix du Seigneur, et auxquels il avait juré auparavant qu'il ne leur ferait pas voir la terre où coulaient le lait et le miel.

7. Les enfants de ces hommes prirent la place de leurs pères, et furent circoncis par Josué; car ils étaient demeurés incircumcisé et tels qu'ils étaient nés, et pendant le chemin personne ne les avait circoncis.

8. Or, après qu'ils eurent tous été circoncis, ils demeurèrent au même lieu sans décamper, jusqu'à leur guérison.

9. Alors le Seigneur dit à Josué: J'ai levé aujourd'hui de dessus vous l'opprobre de l'Égypte. Et ce lieu fut appelé Galgala, comme on l'appelle encore aujourd'hui

10. Les enfants d'Israël demeurèrent à Galgala, et ils y firent la Pâque le quatorzième jour du mois, sur le soir, dans la plaine de Jéricho.

11. Le lendemain ils mangèrent des fruits de la terre, des pains sans levain, de la farine d'orge de la même année, séchée au feu.

12. Et après qu'ils eurent mangé des fruits du pays, la manne cessa, et les enfants d'Israël n'usèrent plus de cette nourriture; mais ils mangèrent des fruits que la terre de Chanaan avait portés l'année même.

13. Or, comme Josué était sur le ter-

vers le désert (*nec eos in via...*), soit plutôt parce que les Hébreux, à partir de la révolte de Cadès, se trouvaient dans l'état d'un peuple excommunié; l'alliance étant rompue, son signe était devenu inutile. Cf. Num. xiv, 28 et ss. Actuellement, Dieu veut renouer toutes ses anciennes relations avec Israël; de plus, la célébration de la Pâque est imminente (vers. 10), et les incircumcisé ne pouvaient y participer. Cf. Ex. xii, 48.

8-9. La station de Galgala. — *Donec sanarentur*: ce qui demandait trois jours entiers (Gen. xxxiv, 35). — *Hodie abstuli*. Hébr.: *gallôfti*; littéral: j'ai roulé. De là, avec un jeu de mots à l'orientale, le nom de *Galgala* (action de rouler). — L'expression *opprobrium Ægypti* a été prise en divers sens: le reproche que l'on adressait aux Hébreux d'avoir été esclaves des Égyptiens; les sarcasmes de l'Égypte, provenant de ce que Jehovah avait mis si longtemps pour conduire son peuple dans la Terre promise, etc. Mieux.

d'après le contexte: J'ai ôté de dessus vous ce qui vous assimilait aux Égyptiens, peuple incircumcisé et profane. Comp. Gen. xxxiv, 14, où les fils de Jacob appellent « opprobre » le mariage de leur sœur avec un incircumcisé.

7° La première Pâque fêtée sur le sol de la Terre sainte. V, 10-12.

10-12. Célébration de la Pâque. — *Phase*: la seconde solennité pascale mentionnée depuis la sortie d'Égypte; l'autre avait eu lieu au pied du Sinaï. Cf. Num. ix, 1-5. — *Comederunt de frugibus*: du blé nouveau, que l'on pouvait déjà moissonner dans ce district tropical. — *Die altero*: en réalité, le 16 nisan, d'après Lev. xxiii, 7, 11, 14. — *Potentam*. Hébr.: du grain rôti. Voy. la note de Lev. ii, 14. — *Defecitque manna*. Les Israélites avaient joui de ce mets céleste depuis le seizième jour du second mois qui suivit la sortie d'Égypte, c.-à-d. pendant trente-neuf ans et onze mois.

ritoire de la ville de Jéricho, il leva les yeux ; et ayant vu devant lui un homme qui était debout, et qui tenait en sa main une épée nue, il alla à lui, et lui dit : Êtes-vous des nôtres, ou des ennemis ?

14. Il lui répondit : Non ; mais je suis le prince de l'armée du Seigneur, et je viens maintenant.

15. Josué se jeta le visage contre terre, et, l'adorant, il dit : Qu'est-ce que mon Seigneur veut ordonner à son serviteur ?

16. Otez, lui dit-il, vos chaussures de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est saint. Et Josué fit ce qu'il lui avait commandé.

urbis Jericho, levavit oculos, et vidit virum stantem contra se, evaginatum tenentem gladium, perrexitque ad eum, et ait : Noster es, an adversariorum ?

14. Qui respondit : Nequaquam ; sed sum princeps exercitus Domini, et nunc venio.

15. Cecidit Josue pronus in terram ; et adorans, ait : Quid Dominus meus loquitur ad servum suum ?

16. Solve, inquit, calceamentum tuum de pedibus tuis : locus enim, in quo stas, sanctus est. Fecitque Josue ut sibi fuerat imperatum.

CHAPITRE VI

1. Cependant Jéricho était fermée et barricadée, dans la crainte où l'on y était des enfants d'Israël ; et nul n'osait y entrer ni en sortir.

2. Alors le Seigneur dit à Josué : Je vous ai livré entre les mains Jéricho et son roi, et tous ses vaillants hommes.

3. Faites le tour de la ville, tous tant que vous êtes de gens de guerre, une fois par jour. Vous ferez la même chose pendant six jours.

4. Mais qu'au septième jour les prêtres

1. Jericho autem clausa erat atque munita, timore filiorum Israel ; et nullus egredi audebat aut ingredi.

2. Dixitque Dominus ad Josue : Ecce dedi in manu tua Jericho, et regem ejus, omnesque fortes viros.

3. Circuite urbem cuncti bellatores semel per diem ; sic facietis sex diebus ;

4. septimo autem die sacerdotes tollant

SECTION II. — TRIOMPHES RAPIDES DES HÉBREUX, QUI LES RENDENT MAÎTRES DE TOUT LE PAYS. V, 13 — XII, 24.

§ I. — *Prise de Jéricho.* V, 13 — VI, 27.

1° L'ange du Seigneur apparaît à Josué. V, 13-16.

Cette scène pleine de vie est pour Josué ce qu'avait été celle de l'Horeb pour Moïse.

13-16. *Cum... in agro urbis.* L'hébreu dit : dans Jéricho ; pour désigner le voisinage immédiat de la ville. Josué inspectait la place avant de l'attaquer. — *Vidit virum* : un ange revêtu de la forme humaine. Cf. Gen. XII, 7 ; XVIII, 2, etc. — *Evaginatum tenentem...* Attitude digne du général de l'armée céleste (vers. 14). Mais Josué n'en est pas effrayé ; il va droit à lui et lui demande vivement : *Noster es... ?* — *Princeps exercitus Domini.* C.-à-d. des troupes angéliques. Cf. III Reg. xxii, 19. — *Nunc venio* : pour aider Israël à conquérir la terre promise. Réponse brève et ferme, comme il convenait à un prince. — *Ceciditque Josue.* Sa conduite est tout autre maintenant et pleine du plus profond respect. — *Solve...*

calceamentum : comme Moïse auprès du bulsion ardent, Ex. III, 5 (voyez l'explication). — *Locus... sanctus* : à cause de la présence du divin envoyé.

2° Le Seigneur prescrit lui-même les détails du siège de Jéricho. VI, 1-5.

CHAP. VI. — 1. Effroi des habitants de Jéricho. — *Clausam atque munitam.* Dans l'hébreu, avec une répétition énergique : *sôgêret um'suggêret*, fermant et fermée. L'emploi du participe marque la durée. — Motif de ces précautions extraordinaires : *timore... Israel.*

2-5. Les divines instructions sur la manière de donner l'assaut à Jéricho. — *Dominus (Y'hovah).* L'ange, appelé du nom de celui qu'il représentait, reprend la parole après l'interruption de Josué (v. 15-16), pour prédire la ruine de la ville (vers. 2) et communiquer un plan d'attaque (vers. 3-5). Plusieurs anciens Pères, s'appuyant sur ce nom de Jéhovah donné à l'interlocuteur de Josué, ont pensé que l'apparition était celle du Verbe lui-même. — *Circuite urbem...* Conduite à tenir durant les six premiers jours (3) et au septième jour du siège (4-5). Les ordres célestes sont très condensés ; leur exécution (vers. 6 et ss.) en four-

septem buccinas, quarum usus est in jubileo, et præcedant arcam fœderis septiesque circuibitis civitatem, et sacerdotes clangent buccinis.

5. Cumque insonuerit vox tubæ longior atque concisior, et in auribus vestris increperit, conclamabit omnis populus vociferatione maxima; et muri funditus corruent civitatis, ingredienturque singuli per locum contra quem steterint.

6. Vocavit ergo Josue, filius Nun, sacerdotes, et dixit ad eos: Tollite arcam fœderis, et septem alii sacerdotes tollant septem jubileorum buccinas, et incedant ante arcam Domini.

7. Ad populum quoque ait: Ite, et circuite civitatem, armati, præcedentes arcam Domini.

8. Cumque Josue verba finisset, et septem sacerdotes septem buccinis clangent ante arcam fœderis Domini,

9. omnisque præcederet armatus exercitus, reliquum vulgus arcam sequebatur, ac buccinis omnia concrepabant.

10. Præceperat autem Josue populo, dicens: Non clamabitis, nec audietur vox vestra, neque ullus sermo ex ore vestro egredietur, donec veniat dies in quo dicam vobis: Clamate, et vociferamini.

11. Circuivit ergo arca Domini civitatem semel per diem, et reversa in castra, mansit ibi.

12. Igitur Josue de nocte consurgente, tulerunt sacerdotes arcam Domini,

13. et septem ex eis septem buccinas, quarum in jubileo usus est; præcedebantque arcam Domini ambulantes atque clangentes; et armatus populus ibat ante

prennent les sept trompettes dont on se sert dans l'année du jubilé, et qu'elles marchent devant l'arche d'alliance. Vous ferez sept fois le tour de la ville, et les prêtres sonneront de la trompette.

5. Et lorsque les trompettes sonneront d'un son plus long et plus coupé, et que ce bruit aura frappé vos oreilles, tout le peuple poussera de grands cris; et alors les murailles de la ville tomberont jusqu'aux fondements, et chacun entrera par l'endroit qui se trouvera vis-à-vis de lui.

6. En même temps Josué, fils de Nun, appela les prêtres, et leur dit: Prenez l'arche d'alliance, et que sept autres prêtres prennent les sept trompettes du jubilé, et qu'ils marchent devant l'arche du Seigneur.

7. Il dit aussi au peuple: Allez, et faites le tour de la ville, marchant les armes à la main devant l'arche du Seigneur.

8. Josué ayant fini ces paroles, les sept prêtres commencèrent à sonner des sept trompettes devant l'arche de l'alliance du Seigneur;

9. toute l'armée marcha devant l'arche, et le reste du peuple la suivit, et le bruit des trompettes retentit de toutes parts.

10. Or Josué avait donné cet ordre au peuple: Vous ne jetterez aucun cri, on n'entendra aucune voix, et il ne sortira aucune parole de votre bouche, jusqu'à ce que le jour soit venu où je vous dirai: Criez et faites un grand bruit.

11. Ainsi l'arche du Seigneur fit le premier jour une fois le tour de la ville; et elle retourna au camp, et y demeura.

12. Et Josué s'étant levé avant le jour, les prêtres prirent l'arche du Seigneur,

13. et sept d'entre eux prirent les sept trompettes dont on se sert l'année du jubilé; et ils marchèrent devant l'arche du Seigneur, et sonnèrent de la trom-

nira un exposé plus complet. — *Septimo die, septem...*, septies. Le chiffre mystique domine tout ce passage. — *Buccinas*: non pas les trompettes d'argent, *ḥasôs-rôṭ* (cf. Num. x, 1 et ss.), mais celles du jubilé, *sofarôṭ* (*quarum usus...*), qui consistaient en cornes de bœlier (cf. Lev. xxiii, 24; xxv, 9); de là l'expression *qerèn hoyyôbel* au vers. 5 (littéral: corne du jubilé; Vulg.: *vox tubæ longior atque concisior*).

3° Siège de Jéricho, d'après les règles indiquées par le Seigneur. VI, 6-19.

Ce passage aussi abonde en répétitions majestueuses.

6-10. Josué communique aux prêtres et au peuple les instructions qu'il avait reçues de Dieu. — *Tollite arcam...*, *buccinas*. Dès les premiers jours, l'arche devait précéder la procession, et les trompettes retentir. — *Ite et circuite...* Voici quel était l'ordre du cortège: en avant, une partie des guerriers (*armati, præcedentes...*; au vers. 7, l'hébr. dit encore « armati », au lieu de *omnis armatus exercitus*), peut-être les quarante mille hommes fournis par les tribus transjordanienues; sept prêtres sonnant de la trompette; l'arche, portée par d'autres prêtres; le *reliquum vulgus*, ou l'arrière-garde, d'après

pette en marchant. Toute l'armée marchait devant eux, et le reste du peuple suivait l'arche, et les trompettes retentissaient.

14. Et, ayant fait une fois le tour de la ville au second jour, ils revinrent dans le camp. Ils firent la même chose pendant six jours.

15. Mais le septième jour, s'étant levés de grand matin, ils firent sept fois le tour de la ville, comme il leur avait été ordonné ;

16. et pendant que les prêtres sonnaient de la trompette au septième jour. Josué dit à tout Israël : Jetez un grand cri ; car le Seigneur vous a livré Jéricho.

17. Que cette ville soit en anathème, et que tout ce qui s'y trouvera soit consacré au Seigneur. Que seule Rahab la courtisane ait la vie sauve, avec tous ceux qui se trouveront dans sa maison, parce qu'elle a caché ceux que nous avions envoyés pour reconnaître le pays.

18. Mais pour vous, prenez bien garde de toucher à quoi que ce soit contre l'ordre qui vous en a été donné ; de peur de vous rendre coupables de prévarication, et d'attirer ainsi le trouble et le péché sur toute l'armée d'Israël.

19. Que tout ce qui se trouvera d'or et d'argent, et d'objets d'airain et de fer, soit consacré au Seigneur, et mis en réserve dans ses trésors.

20. Tout le peuple ayant donc poussé un grand cri, et les trompettes sonnantes, la voix et le son n'eurent pas plus tôt frappé les oreilles de la multitude, que

eos, vulgus autem reliquum sequebatur arcam, et buccinis personabat.

14. Circuieruntque civitatem secundo die semel, et reversi sunt in castra. Sic fecerunt sex diebus.

15. Die autem septimo, diluculo con-surgentes, circuierunt urbem, sicut dispositum erat, septies.

16. Cumque septimo circuito clangerent buccinis sacerdotes, dixit Josue ad omnem Israel : Vociferamini ; tradidit enim vobis Dominus civitatem ;

17. sitque civitas hæc anathema, et omnia quæ in ea sunt, Domino ; sola Rahab meretrix vivat, cum universis qui cum ea in domo sunt ; abscondit enim nuntios quos direximus.

18. Vos autem cavete, ne de his quæ præcepta sunt, quippiam contingatis, et sitis prævaricationis rei, et omnia castra Israel sub peccato sint atque turbentur.

19. Quidquid autem auri et argenti fuerit, et vasorum æneorum ac ferri, Domino consecratur, repositum in thesauris ejus.

20. Igitur omni populo vociferante, et clangentibus tubis, postquam in aures multitudinis vox sonitusque increpuit, muri illico corruerunt ; et ascendit unus-

l'hébreu (*ham'assef* ; comp. Num. x, 25 et la note). — *Non clamabitis, nec audietur...* (vers. 10) : Josué réitéra trois fois de suite cette injonction importante.

11-14. Les six premiers jours du siège. — *Reversa in castra*. Chaque soir on rentra à Galgala pour y passer la nuit.

15-18. Recommandations spéciales de Josué, le matin du septième jour. — *Diluculo con-surgentes*. Dans l'hébreu, l'expression n'est pas la même qu'au vers. 12 ; ici : ils se levèrent de grand matin, au lever de l'aurore. On avait, ce jour-là, à



Trompette guerrière. (Anc. Égypte.)

faire sept fois le tour de la ville, ce qui demandait un temps considérable. — *Vociferamini* ; par opposition au silence absolu des autres jours (vers. 10). — *Civitas... anathema (hèrem)* : donc tout devait périr, excepté Rahab et sa famille. Cf. Lev. xxvii, 28 et ss. D'ordinaire, dans les villes chananéennes, le *hèrem* l'atteindra que les personnes ; mais, Jéricho étant la première de ces cités qui tombait au pouvoir des Hébreux, Dieu s'y réserve tout absolument, même le butin, en guise de prémices (vers. 18-19). — *Prævaricationis rei, et omnia...* Josué relève en termes énergiques la grandeur du crime que l'on commettrait en violant cette loi.

4° La prise et le sac de Jéricho. VI, 20-27. 20-21. L'assaut. — *Muri illico...* : par un grand et unique prodige. Toute interprétation naturelle est fautive et arbitraire. « Fide, » dit l'épître aux Hébreux, xi, 30 ; les Israélites n'eurent qu'à produire un acte de foi, et Dieu se chargea de leur ouvrir une brèche immense. Don gracieux qu'il fit à son peuple au seuil de Chanaan.

quisque per locum, qui contra se erat; ceperuntque civitatem,

21. et interfecerunt omnia quæ erant in ea, a viro usque ad mulierem, ab infante usque ad senem. Boves quoque et oves et asinos in ore gladii percusserunt.

22. Duobus autem viris, qui exploratores missi fuerant, dixit Josue : Ingreddimini domum mulieris meretricis, et producite eam, et omnia quæ illius sunt, sicut illi juramento firmastis.

23. Ingressique juvenes eduxerunt Rahab et parentes ejus, fratres quoque, et cunctam supellectilem ac cognationem illius, et extra castra Israel manere fecerunt.

24. Urbem autem, et omnia quæ erant in ea, succenderunt; absque auro et argento, et vasis æneis, ac ferro, quæ in ærarium Domini consecraverunt.

25. Rahab vero meretricem, et domum patris ejus, et omnia quæ habebat, fecit Josue vivere; et habitaverunt in medio Israel usque in præsentem diem, eo quod absconderit nuntios, quos miserat ut explorarent Jericho. In tempore illo, imprecatus est Josue, dicens :

26. Maledictus vir coram Domino, qui suscitaverit et ædificaverit civitatem Jericho! In primogenito suo fundamenta illius jaciatur, et in novissimo liberorum ponatur portæ ejus!

27. Fuit ergo Dominus cum Josue, et nomen ejus vulgatum est in omni terra.

les murailles tombèrent; et chacun monta par l'endroit qui était vis-à-vis de lui. Ils prirent ainsi la ville;

21. et ils tuèrent tout ce qui s'y rencontra, depuis les hommes jusqu'aux femmes, depuis les enfants jusqu'aux vieillards. Ils firent passer aussi au fil de l'épée les bœufs, les brebis et les ânes.

22. Alors Josué dit aux deux hommes qui avaient été envoyés pour reconnaître le pays : Entrez dans la maison de la courtisane, et faites-la sortir avec tout ce qui est à elle, comme vous le lui avez promis sous le sceau du serment.

23. Les deux jeunes hommes, étant entrés dans la maison, en firent sortir Rahab, son père et sa mère, ses frères et ses parents, et tout ce qui était à elle, et les firent demeurer hors du camp d'Israël.

24. Ils brûlèrent la ville et tout ce qui s'y trouva, excepté l'or et l'argent, les objets d'airain et de fer, qu'ils consacrerent pour le trésor du Seigneur.

25. Mais Josué sauva Rahab la courtisane, et la maison de son père avec tout ce qu'elle avait; et ils demeurèrent au milieu du peuple d'Israël, comme ils y sont encore aujourd'hui; parce qu'elle avait caché les deux hommes qu'il avait envoyés pour reconnaître Jéricho. Alors Josué fit cette imprecation, et il dit :

26. Maudit soit devant le Seigneur l'homme qui relèvera et rebâtera la ville de Jéricho. Que son premier-né meure lorsqu'il en jettera les fondements, et qu'il perde le dernier de ses enfants lorsqu'il en mettra les portes.

27. Le Seigneur fut donc avec Josué, et son nom devint célèbre dans tout le pays.

22-25*. Rahab est préservée avec les siens. — *Duobus autem...* Il était naturel qu'ils fussent chargés de ce soin, connaissant Rahab et sa maison. — *Ingressi*. Vraisemblablement, à cet endroit, le rempart était resté debout. — *Extra castra... manere...*, en tant que païens et légalement impurs. Cf. Lev. xxiv, 14; Num. xxxi, 19. Mais ce ne fut qu'une mesure temporaire; car, après quelques jours (sept, probablement, comme en d'autres cas analogues), ils furent admis au sein d'Israël.

25^b-26. Imprecation de Josué contre Jéricho. — *Maledictus*. Cette malédiction est rythmée à la façon des vers. — *Qui suscitaverit et ædificaverit*. D'après l'hébreu : qui se lèvera et bâtit (c.-à.-d. qui se lèvera pour bâtir; locution

pittoresque). Et pourtant Jéricho sera bientôt habitée et assez florissante (cf. xviii, 21; Jud. iii, 13, etc.); mais bâtir est pris, ici et ailleurs (III Rég. xv, 17; II Par. xi, 6; xiv, 5, etc.), dans un sens restreint, pour désigner la reconstruction des remparts de la ville en tant que forteresse. — *In primogenito...*, *in novissimo...* C.-à.-d. : qu'il perde tous ses enfants l'un après l'autre. Suivant quelques exégètes, mais moins bien : que son premier-né meure quand il mettra la main à l'œuvre, son plus jeune enfant lorsqu'il l'achèvera. La malédiction de Josué eut, sous Achab, un accomplissement terrible. Cf. III Rég. xvi, 34.

27. Conclusion. — *Fuit ergo Deus...* selon qu'il l'avait promis, I, 6.

CHAPITRE VII

1. Or les enfants d'Israël violèrent la défense qui leur avait été faite, et ils prirent pour eux de ce qui avait été mis sous l'anathème. Car Achan, fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré de la tribu de Juda, déroba quelque chose de l'anathème; et le Seigneur s'irrita contre les enfants d'Israël.

2. En même temps, Josué envoya de Jéricho des hommes contre Haï qui est près de Béthaven, à l'orient de la ville de Béthel; et il leur dit: Allez, et reconnaissez le pays. Ils firent ce qui leur avait été commandé, et reconnurent la ville d'Haï.

3. Et, étant revenus, ils lui dirent: Qu'on ne fasse pas marcher tout le peuple; mais qu'on envoie deux ou trois mille hommes pour détruire cette ville. Qu'est-il nécessaire de fatiguer inutilement tout le peuple contre un si petit nombre d'ennemis?

4. Trois mille hommes marchèrent donc en armes contre Haï. Mais, ayant tourné le dos aussitôt,

5. ils furent chargés par ceux de la ville d'Haï, et il y en eut trente-six de tués. Les ennemis les poursuivirent depuis leur porte jusqu'à Sabarim, et

1. Filii autem Israel prævaricati sunt mandatum, et usurpaverunt de anathemate. Nam Achan filius Charmi, filii Zabdi, filii Zare de tribu Juda, tulit aliquid de anathemate; iratusque est Dominus contra filios Israel.

2. Cumque mitteret Josue de Jericho viros contra Hai, quæ est juxta Bethaven, ad orientalem plagam oppidi Bethel, dixit eis: Ascendite, et exploreate terram. Qui præcepta complentes, exploraverunt Hai;

3. et reversi, dixerunt ei: Non ascendat omnis populus; sed duo vel tria millia virorum pergant, et deleant civitatem; quare omnis populus frustra vexabitur contra hostes paucissimos?

4. Ascenderunt ergo tria millia pugnantorum; qui statim terga vertentes,

5. percussi sunt a viris urbis Hai, et corruerunt ex eis triginta sex homines; persecutique sunt eos adversarii de porta usque ad Sabarim, et ceciderunt per prona

§ II. — La prise d'Haï. VII, 1 — VIII, 35.

1^o Échec des Hébreux à une première attaque. VII, 1-5.

CHAP. VII. — 1. Le crime d'Achan. — *Prævaricati sunt... et usurpaverunt...* L'hébreu dit simplement: *im'alu ma'al*, « deliquerunt delictum. » — *De anathemate*: les dépouilles de Jéricho, qui avaient été frappées d'anathème. Bien qu'un seul individu (*Achan... tulit*) eût commis directement le crime, toute la nation en allait porter la peine, ainsi que Josué les en avait prévenus, vi, 18.

2-3. Josué fait une reconnaissance aux environs d'Haï. — *Cumque mitteret...* Il a de nouveau recours à la méthode qui lui avait si bien réussi à Jéricho. — *Contra Hai*. Ville située, d'après le contexte et Gen. xii, 8, à l'orient de Béthel, et, d'après Is. x, 28, au nord de Michmas. Le village d'Ayyân, ou mieux encore Et-Tell (appelé aussi Tell-Hadjar), au sud-est de Béthin, non loin de Dêir Diouân, rempli assez bien les conditions voulues (*Atl. géogr.*, pl. xvi). Josué, on le voit, veut envahir le cœur même de Chanaan. Haï, placée sur le plateau central de la Palestine, commandait les routes du nord et du sud. — *Juxta Bethaven*. Localité dont l'emplacement n'a

pas été découvert; elle était également bâtie entre Béthel et Michmas (cf. III Reg. xiii, 5; xiv, 23). — *Bethel*: la Béthin moderne, à quatre heures de Jérusalem, sur un rocher escarpé qui domine deux ravins aboutissant à l'ouadi Es-Souéïnit. — *Ascendite*: la différence d'altitude entre Jéricho et Haï est de plus de 1000-mètres. — *Duo vel tria millia...* Aï ne comptait que 12000 habitants (cf. viii, 25), dont un quart environ capable de porter les armes; les espions supposaient qu'un nombre égal d'Israélites suffiraient largement pour en triompher.

4-5. L'échec. — *Statim terga...*: ils se découragèrent aussitôt, en face d'une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. — *Corruerunt... triginta sex*. Perte minime en soi, mais constituant, dans la circonstance actuelle, un grave insuccès pour les Hébreux. — *Usque ad Sabarim*. Nom qui signifie crevasses, ravins; sans doute les ravins signalés plus haut (note du vers. 2). — *Per prona*: la pente rapide qui conduit d'Haï à la vallée du Jourdain (*Atl. géogr.*, pl. vii, xvi). — *Pertinuitque* (hébr.: se fondit) *cor...* Démoralisation complète du peuple, si joyeux de sa victoire récente. Le premier combat proprement dit, livré dans la Terre promise, avait été une défaite humiliante.

fugientes; pertimuitque cor populi, et instar aquæ liquefactum est.

6. Josue vero scidit vestimenta sua, et pronus cecidit in terram coram arca Domini usque ad vesperam, tam ipse quam omnes senes, Israël; miseruntque pulverem super capita sua,

7. et dixit Josue: Heu! Domine Deus, quid voluisti traducere populum istum Jordanem fluvium, ut traderes nos in manus Amorrhæi, et perderes? Utinam, ut cepimus, mansissemus trans Jordanem.

8. Mi Domine Deus, quid dicam, videns Israelem hostibus suis terga vertentem?

9. Audient Chananæi, et omnes habitatores terræ, et pariter conglobati circumdabunt nos, atque debebunt nomen nostrum de terra; et quid facies magno nomini tuo?

10. Dixitque Dominus ad Josue: Surge; cur jaces pronus in terra?

11. Peccavit Israël, et prævaricatus est pactum meum; tuleruntque de anathemate, et furati sunt atque mentiti, et absconderunt inter vasa sua.

12. Nec poterit Israël stare ante hostes suos, eosque fugiet, quia pollutus est anathemate. Non ero ultra vobiscum, donec conteratis eum qui hujus sceleris reus est.

13. Surge, sanctifica populum, et dic

tuèrent ceux qui s'enfuyaient vers la descente. Alors le cœur du peuple fut saisi de crainte, et devint comme de l'eau qui s'écoule.

6. Mais Josué déchira ses vêtements, se jeta visage contre terre devant l'arche du Seigneur, et demeura prosterné jusqu'au soir, avec tous les anciens d'Israël; et ils se mirent de la poussière sur la tête.

7. Et Josué dit: Hélas, Seigneur mon Dieu! avez-vous donc voulu faire passer à ce peuple le fleuve du Jourdain pour nous livrer entre les mains des Amorrhéens, et pour nous perdre? Il eût été à souhaiter que nous fussions demeurés au delà du Jourdain, comme nous avons commencé de le faire.

8. Que dirai-je, ô Dieu mon Seigneur, en voyant Israël prendre la fuite devant ses ennemis?

9. Les Chananéens et tous les habitants du pays l'entendront dire; et, s'unissant ensemble, ils nous envelopperont et extermineront notre nom de dessus la terre; et alors que deviendra la gloire de votre grand nom?

10. Le Seigneur dit à Josué: Levez-vous; pourquoi vous tenez-vous couché par terre?

11. Israël a péché, et il a violé le traité que j'avais fait avec lui. Ils ont pris de ce qui était sous l'anathème; ils en ont dérobé, ils ont menti, et ils ont caché leur vol parmi les bagages.

12. Israël ne pourra plus tenir contre ses ennemis, et il fuira devant eux, parce qu'il s'est souillé de l'anathème. Je ne serai plus avec vous, jusqu'à ce que vous ayez exterminé celui qui est coupable de ce crime.

13. Levez-vous, sanctifiez le peuple, et

2° La cause de cet insuccès est peu à peu découverte. VII, 6-23.

6-9. Josué épanche sa tristesse devant Dieu. — Ses actes (vers. 6) révèlent une profonde douleur: *scidit...* (cf. Gen. xxxvii, 29, 34; Lev. x, 6, etc.); *pronus cecidit*, comme Moïse dans ses grands chagrins (Ex. xxxii, 11-12; Num. xiv, 13 et ss., etc.); *miserunt pulverem...*, autre signe de deuil (cf. I Reg. iv, 12; II Reg. i, 2, etc.; *Atl. archéol.*, pl. xxvi, fig. 8). — Ses paroles ne sont pas moins pleines de désolation (une plainte, vers. 7; une prière tacite vers. 8-9); langage simple, familier, mais dénotant une foi profonde. — *Utinam, ut cepimus...* Hébr.: Oh! si nous avions su rester au delà du Jourdain! — *Quid dicam, videns...* Le vaillant capitaine est inconsolable de la défaite d'Israël. — *Audient*

Chananæi... Josué décrit les effets désastreux qui, si un prompt remède n'est apporté, seront produits soit pour la nation théocratique (*circumdabunt...*, *delebunt*), soit pour Jéhovah, dont l'honneur était rattaché à celui de son peuple (*quid facies...?*).

10-12. Dieu reproche aux Hébreux la grave désobéissance qui a été commise. — *Surge, cur jaces?* L'hébreu ajoute un *'atah* (« toi ») énergique. Dieu veut que Josué déploie toute son activité pour trouver et châtier les coupables. — *Absconderunt inter vasa.* C.-à-d. dans leur mobilier, parmi leurs ustensiles (*k'léhem*). — *Nec poterit Israël...*, *non ero ultra...* Terribles menaces, qui équivalaient à une rupture momentanée de l'alliance.

13-15. Le Seigneur ordonne de recherche

dites-leur : Sanctifiez-vous pour demain ; car voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : L'anathème est au milieu de vous, Israël. Vous ne pourrez soutenir l'effort de vos ennemis, jusqu'à ce que celui qui est souillé de ce crime ait été exterminé d'au milieu de vous.

14. Vous vous présenterez demain matin chacun dans votre tribu ; et le sort étant tombé sur l'une des tribus, on passera de cette tribu aux familles *qui la composent*, des familles aux maisons, et de la maison à chaque particulier.

15. Et quiconque sera trouvé coupable de ce crime, sera brûlé avec tout ce qui lui appartient, parce qu'il a violé l'alliance du Seigneur, et qu'il a fait une chose détestable dans Israël.

16. Josué, se levant donc de grand matin, fit assembler Israël par tribus ; et le sort tomba sur la tribu de Juda.

17. Lorsqu'elle se fut présentée avec toutes ses familles, le sort tomba sur la famille de Zaré. Cette famille s'étant présentée par maisons, le sort tomba sur la maison de Zabdi,

18. dont tous les membres s'étant présentés séparément, le sort tomba sur Achan, fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré de la tribu de Juda.

19. Et Josué dit à Achan : Mon fils, rendez gloire au Seigneur, Dieu d'Israël. Confessez *votre faute*, et déclarez-moi ce que vous avez fait, sans en rien cacher.

20. Et Achan répondit à Josué : Il est vrai que j'ai péché contre le Seigneur, Dieu d'Israël ; et voici tout ce que j'ai fait.

21. Ayant vu parmi les dépouilles un manteau d'écarlate qui était fort bon, et deux cents sicles d'argent, avec une règle d'or de cinquante sicles, je les con-

eis : Sanctificamini in crastinum ; hæc enim dicit Dominus Deus Israel : Anathema in medio tui est, Israel ; non poteris stare coram hostibus tuis, donec deleatur ex te qui hoc contaminatus est scelere.

14. Accedetisque mane singuli per tribus vestras ; et quicumque tribum sors invenerit, accedet per cognationes suas, et cognatio per domos, domusque per viros ;

15. et quicumque ille in hoc facinore fuerit deprehensus, comburetur igni cum omni substantia sua, quoniam prævaricatus est pactum Domini, et fecit nefas in Israel.

16. Surgens itaque Josue mane, applicuit Israel per tribus suas, et inventa est tribus Juda.

17. Quæ cum juxta familias suas esset oblata, inventa est familia Zare. Illam quoque per domos offerens, reperit Zabdi,

18. cujus domum in singulos dividens viros, invenit Achan filium Charmi, filii Zabdi, filii Zare, de tribu Juda.

19. Et ait Josue ad Achan : Fili mi, da gloriam Domino Deo Israel, et confitere, atque indica mihi quid feceris, ne abscondas.

20. Responditque Achan Josue, et dixit ei : Vere ego peccavi Domino Deo Israel ; et sic et sic feci.

21. Vidi enim inter spolia pallium coccineum valde bonum, et ducentos sicles argenti, regulamque auream quinquaginta siclorum ; et concupiscens abstuli.

l'auteur du crime. — *Sanctifica...*, dans le sens de purifier. Cf. III, 5. — *Accedetis... singuli*. Manière dont se fera l'enquête. Elle devait avoir pour base la division du peuple en tribus, en familles (*cognationes*), en maisons. Au lieu de *sors*, l'hébreu porte *Y'hovah* ; ce qui semble indiquer que l'on ne recourut pas au sort proprement dit, mais au jugement de l'*urim* et du *tummim* (cf. Num. xxvii, 21 ; I Reg. x, 20-21). — Châtiment du coupable : *comburetur igni*, après avoir été lapidé (vers. 25).

16-18. Résultat de l'enquête. — *Applicuit*. Il fit approcher du tabernacle. — *Israel per tribus...* C.-à-d. les chefs des douze tribus, puis les chefs des familles de Juda, etc.

19-21. Interrogatoire d'Achan. — *Fili mi*. Ap-

pellation grave et bienveillante tout ensemble, qui ne messied pas à un Juge, même envers un criminel. — *Da gloriam Deo*. Cette formule d'adjuration équivaut à : dis la vérité. Cf. Joan. ix, 21. La confession est prompte et entière : *sic et sic feci*. — *Pallium coccineum*. Dans l'hébreu : une robe de *šin'ar* ou de Babylonie. Cf. Gen. xii 2, 9, et l'*Atl. géogr.*, pl. II et VIII. L'Assyrie et la Babylonie étaient célèbres dans l'antiquité par leurs belles étoffes, richement brodées. Le substantif *adderet* désigne la longue tunique dont se revêtaient les rois et les prophètes. Cf. III Reg. xix, 13 ; IV Reg. II, 13-14 ; Jon. III, 6 ; Zach. xiii, 4, etc., et l'*Atl. archéol.*, pl. II, fig. 13, 15 ; pl. LXXX, fig. 6-8 ; pl. LXXXI, fig. 7-9 ; pl. LXXXII, fig. 3, etc. — *Ducentos sicles...* : 283 francs. — *Regulam*

et abscondi in terra contra medium tabernaculi mei, argentumque fossa humo operui.

22. Misit ergo Josue ministros, qui currentes ad tabernaculum illius, repererunt cuncta abscondita in eodem loco, et argentum simul;

23. auferentesque de tentorio tulerunt ea ad Josue, et ad omnes filios Israel, projeceruntque ante Dominum.

24. Tollens itaque Josue Achan filium Zare, argentumque et pallium, et auream regulam, filios quoque et filias ejus, boves et asinos, et oves, ipsumque tabernaculum, et cunctam supellectilem (et omnis Israel cum eo), duxerunt eos ad vallem Achor,

25. ubi dixit Josue: Quia turbasti nos, exturbet te Dominus in die hac! Lapidavitque eum omnis Israel; et cuncta quæ illius erant, igne consumpta sunt.

26. Congregaveruntque super eum acervum magnum lapidum, qui permanet usque in præsentem diem. Et aversus est furor Domini ab eis; vocatumque est nomen loci illius, Vallis Achor, usque hodie.

voitai, et, les ayant pris, je les cachai en terre au milieu de ma tente, et je cachai aussi l'argent dans une fosse que je fis.

22. Josué envoya donc des gens qui coururent à la tente d'Achan, et trouvèrent tout ce qui était caché, avec l'argent, à l'endroit qu'il avait indiqué.

23. Et, ayant tiré toutes ces choses hors de sa tente, ils les portèrent à Josué et à tous les enfants d'Israël, et les jetèrent devant le Seigneur.

24. Or Josué, et tout Israël qui était avec lui, ayant pris Achan, fils de Zaré, et l'argent, le manteau et la règle d'or, avec ses fils et ses filles, ses bœufs, ses ânes et ses brebis, et sa tente même et tout ce qui était à lui, les menèrent dans la vallée d'Achor,

25. où Josué lui dit : Parce que vous nous avez tous troublés, que le Seigneur vous trouble et vous extermine en ce jour-ci. Et tout Israël le lapida; et tout ce qui avait été à lui fut consumé par le feu.

26. Et ils amassèrent sur lui un grand monceau de pierres, qui est demeuré jusqu'à ce jour. Ainsi la fureur du Seigneur se détourna de dessus eux; et ce lieu fut appelé et s'appelle encore aujourd'hui la vallée d'Achor.

CHAPITRE VIII

1. Dixit autem Dominus ad Josue: Ne timeas, neque formides. Tolle tecum omnem multitudinem pugnatorum, et con-

1. Le Seigneur dit alors à Josué: Ne craignez point, et ne vous effrayez point. Allez, conduisez toute l'armée, et mar-

auream. D'après l'hébreu: une langue d'or; sans doute un objet en forme de langue, comme une cuiller. — *Quinquaginta siclorum.* Le sicle d'or valait 43 fr. 50.

22-23. On découvre les objets dérobés par Achan. — *Qui currentes.* Trait pittoresque. Ils craignaient qu'on ne fit disparaître le corps du délit. — *Projecerunt ante Dominum:* à terre, devant le tabernacle, en attendant que le tout fût jeté au feu.

3° L'expiation du crime. VII, 24-26.

24-26. Le châtement fut rigoureux, exemplaire: *tollens... Achan...*, *argentum...* (longue et triste énumération.) — *Filios... et filias ejus.* On a dit qu'ils avaient été complices du crime, mais nous n'en avons aucune preuve. D'autre part, on a eu tort d'objecter le passage Deut. xxiv, 16, où il est interdit de faire souffrir les enfants pour les fautes de leur père; car cette interdiction ne concerne que les tribunaux humains, et nullement la justice divine, qu'aucune règle ne saurait limiter. « La sévérité de ce châtement était né-

cessaire, dans les commencements, pour tenir les peuples dans la crainte, dans le respect et dans une parfaite soumission aux ordres de Dieu. » Calmet, h. l. Achan avait commis un énorme sacrilège, dont tout le peuple avait souffert, quoique innocent. — *Ad vallem Achor* (hébr.: 'Akor): nom cité par anticipation. Cf. vers. 26. On ignore le site précis de cette vallée; d'après xv, 7, elle servit plus tard de limite septentrionale à la tribu de Juda. Elle était dans le voisinage de Jéricho et de Gaigala. — *Quia turbasti nos* ('akarânû) *exturbet te* (ya'korka): le jeu de mots accoutumé. I Par. II, 7, Achan ('Akân) est appelé 'Akar, avec un léger changement. On le nomme ici 'Akor, pour rendre la paronomase plus frappante. — *Acervum... lapidum*, comme un mémorial du crime et de son expiation.

4° Seconde attaque dirigée contre Hai, avec succès. VIII, 1-23.

CHAP. VIII. — 1-2. Le Seigneur encourage Josué. — *Ne timeas.* Le crime a été expié, et Jéhovah se montre de nouveau favorable à son

chez contre la ville d'Haï. Je vous en ai livré le roi et le peuple, la ville et tout le pays.

2. Et vous traiterez la ville d'Haï et son roi comme vous avez traité Jéricho et son roi ; mais vous prendrez pour vous tout le butin et tout le bétail. Dresserez une embuscade derrière la ville.

3. Josué se leva donc, et toute l'armée avec lui, pour marcher contre Haï, et il envoya la nuit trente mille hommes choisis parmi les plus vaillants ;

4. et il leur donna cet ordre : Dressez une embuscade derrière la ville ; ne vous éloignez pas beaucoup, et tenez-vous tous prêts.

5. Et pour moi, j'irai attaquer la ville d'un autre côté avec tout le reste du peuple qui est avec moi ; et lorsqu'ils sortiront contre nous, nous tournerons le dos pour fuir comme nous avons fait auparavant,

6. jusqu'à ce que ceux qui nous poursuivent aient été attirés plus loin de la ville ; car ils croiront que nous fuirons en effet, comme nous avons fait la première fois.

7. Lors donc que nous fuirons et qu'ils nous poursuivront, vous sortirez de votre embuscade, et vous détruirez la ville ; car le Seigneur votre Dieu vous la livrera entre les mains.

8. Quand vous l'aurez prise, brûlez-la, et faites tout selon l'ordre que je vous donne.

9. Josué les fit donc partir, et ils allèrent au lieu de l'embuscade, et se placèrent entre Béthel et Haï, à l'occident de la ville d'Haï ; mais Josué demeura cette nuit-là au milieu du peuple.

10. Et le lendemain, s'étant levé avant

urgens ascende in oppidum Hai ; ecce tradidi in manu tua regem ejus, et populum, urbemque et terram.

2. Faciesque urbi Hai, et regi ejus, sicut fecisti Jericho, et regi illius ; prædam vero, et omnia animantia diripietis vobis. Pone insidias urbi post eam.

3. Surrexitque Josue, et omnis exercitus bellatorum cum eo, ut ascenderent in Hai ; et electa triginta millia virorum fortium misit nocte,

4. præcepitque eis, dicens : Ponite insidias post civitatem ; nec longius recedatis, et eritis omnes parati ;

5. ego autem, et reliqua multitudo quæ mecum est, accedemus ex adverso contra urbem ; et cumque exierint contra nos, sicut ante fecimus, fugiemus, et terga vertemus,

6. donec persequentes ab urbe longius protrahantur ; putabunt enim nos fugere sicut prius.

7. Nobis ergo fugientibus, et illis persequentibus, consurgetis de insidiis, et vastabitis civitatem ; tradetque eam Dominus Deus vester in manus vestras.

8. Cumque ceperitis, succendite eam, et sic omnia facietis, ut jussi.

9. Dimisitque eos, et perrexerunt ad locum insidiarum, sederuntque inter Béthel et Hai, ad occidentalem plagam urbis Hai. Josue autem nocte illa in medio mansit populi.

10. Surgensque diluculo recensuit so-

peuple. — *Tolle... omnem multitudinem* : au lieu d'un petit détachement. De la sorte, l'ennemi serait plus facilement écrasé, et les Hébreux eux-mêmes agiraient avec plus de confiance. — *Faciesque urbi...* Dieu, pour mieux garantir la certitude de la victoire, dispose d'avance des habitants et du butin d'Haï. La population sera exterminée, d'après la règle générale donnée autrefois, Deut. xx, 16-18 ; les vainqueurs partageront entre eux les dépouilles. — *Pone insidias...* Le divin général donne en outre un plan d'attaque. *Post eam* ; c.-à-d. à l'ouest, d'après la façon de parler des Hébreux. Entre Béthel et Michmas (*Atl. géogr.*, pl. xvi), le terrain est très accidenté et se prêtait fort bien à un projet de ce genre.

3-9. Josué prend ses mesures pour attaquer Haï, — *Electa* (hébr. : *gibboré haḥaïl*, des guer-

riers vaillants) *triginta millia...* Le vers. 12 parle seulement de 5000 hommes ; d'où il faut conclure, ou bien qu'il y eut deux corps placés en embuscade, l'un de 25000 hommes, l'autre de 5000 ; ou, plus simplement, que sur les 30000 hommes il n'y en eut que 5000 qui furent utilisés. — *Misit nocte* : afin qu'ils pussent s'établir à leur poste sans attirer l'attention de l'ennemi. De Galgala, cinq ou six heures de marche leur suffisaient pour atteindre Haï (*Atl. géogr.*, pl. xii). — *Præcepitque...* Josué explique son plan de bataille au corps d'armée qui devait jouer un rôle si important (vers. 4-8). — *Sicut ante... fugiemus*. D'après l'hébreu : Lorsqu'ils sortiront à notre rencontre comme la première fois, nous fuirons. Nuance importante.

10-13. Toute l'armée israélite se range devant la ville en ordre de bataille. — *Recensuit socios*.



cios, et ascendit cum senioribus in fronte exercitus, vallatus auxilio pugnatorum.

11. Cumque venissent et ascendissent ex adverso civitatis, steterunt ad septentrionalem urbem plagam, inter quam et eos erat vallis media.

12. Quinque autem millia viros elegerat, et posuerat in insidiis inter Bethel et Hai, ex occidentali parte ejusdem civitatis.

13. Omnis vero reliquus exercitus ad aquilonem aciem dirigebat, ita ut novissimi illius multitudinis occidentalem plagam urbis attingerent. Abiit ergo Josue nocte illa, et stetit in vallis medio.

14. Quod cum vidisset rex Hai, festinavit mane, et egressus est cum omni exercitu civitatis, direxitque aciem contra desertum, ignorans quod post tergum laterent insidiæ.

15. Josue vero et omnis Israel cesserunt loco, simulantes metum, et fugientes per solitudinis viam.

16. At illi vociferantes pariter, et se mutuo cohortantes, persecuti sunt eos; quinque recessissent a civitate,

17. et ne unus quidem in urbe Hai et Bethel remansisset qui non persequeretur Israel (sicut eruperant aperta oppida relinquentes),

18. dixit Dominus ad Josue : Leva clypeum, qui in manu tua est, contra urbem Hai, quoniam tibi tradam eam.

19. Cumque elevasset clypeum ex adverso civitatis, insidiæ, quæ latebant, surrexerunt confestim; et pergentes ad civitatem, ceperunt, et succenderunt eam.

le jour, il fit la revue de ses gens, et marcha avec les anciens à la tête de l'armée, soutenu du gros de ses troupes.

11. Et lorsqu'ils furent arrivés et qu'ils furent montés devant la ville, ils s'arrêtèrent du côté du septentrion; il y avait une vallée entre eux et la ville.

12. Josué avait choisi cinq mille hommes, qu'il avait mis en embuscade entre Béthel et Hai, à l'occident de cette même ville;

13. et tout le reste de l'armée marchait en bataille du côté du septentrion, en sorte que les derniers rangs s'étendaient jusqu'à l'occident de la ville. Josué, ayant donc marché cette nuit-là, s'arrêta au milieu de la vallée.

14. Le roi d'Haï, l'ayant vu, sortit en grande hâte dès la pointe du jour avec toute l'armée qui était dans la ville, et il conduisit ses troupes du côté du désert, ne sachant pas qu'il y avait des gens en embuscade derrière lui.

15. En même temps, Josué et tout Israël lâchèrent pied, faisant semblant d'être épouvantés, et fuyant par le chemin qui mène au désert.

16. Mais ceux d'Haï, jetant tous ensemble un grand cri et s'encourageant mutuellement, les poursuivirent. Lorsqu'ils furent tous sortis de la ville,

17. sans qu'il en demeurât un seul dans Haï et dans Béthel qui ne poursuivît Israël (car ils étaient sortis tous en foule, ayant laissé leurs villes ouvertes),

18. le Seigneur dit à Josué : Levez contre la ville d'Haï le bouclier que vous tenez à la main, parce que je vous la livrerai.

19. Et après qu'il eut levé son bouclier contre la ville, ceux qui étaient cachés en embuscade se levèrent aussitôt, et marchèrent vers la ville, la prirent et la brûlèrent.

Hébr. : il passa le peuple en revue. — *Ascendit* : le lendemain matin, de manière à arriver dans l'après-midi en face d'Haï. — *Ex adverso* : de front, par conséquent à l'est de la ville (*Atl. géogr.*, pl. XVI). — *Ad septentrionalem*... L'immense armée se déploya tout à la fois à l'est et au nord, et un peu vers l'ouest, donnant ainsi la main à l'embuscade. — *Vallis media*. Entre Et-Tell et Beitin, au nord de la première localité, il existe une vallée assez profonde. — *Abiit... nocte illa* : la deuxième nuit depuis la révélation divine (cf. vers. 3).

14-19. Prise d'Haï. — *Quod cum vidisset*... Le lendemain matin. Josué ne s'était sans doute

montré dans la vallée qu'avec un détachement peu considérable. — *Egressus est*... Ce stratagème réussit à merveille et entraîna hors de la ville tous ses défenseurs. — *Acie contra desertum*. Hébr. : *ha'arabah*; c.-à-d. le Ghôr, ou vallée du Jourdain. — *Josue vero*... La scène est parfaitement décrite et placée sous nos yeux, vers. 15-19. — *In urbe*... Bethel. Les habitants de cette ville étaient donc accourus au secours d'Haï. — *Leva clypeum*. L'hébreu *kidôn* désigne une lance légère, au sommet de laquelle on avait probablement fixé un drapeau. Ce devait être le signal convenu.

20. Mais les guerriers de la ville qui poursuivaient Josué regardant *derrière eux*, et voyant la fumée de la ville qui s'élevait jusqu'au ciel, ne purent plus fuir d'un côté ni d'un autre; surtout parce que ceux qui avaient fait semblant de fuir et qui marchaient du côté du désert, se retournèrent contre eux, et attaquèrent vivement ceux qui les avaient poursuivis jusqu'alors.

21. Or Josué et tout Israël, voyant que la ville était prise et que sa fumée montait en haut, se retournèrent contre ceux d'Haï, et les taillèrent en pièces.

22. Car, en même temps, ceux qui avaient pris et brûlé la ville, en étant sortis pour venir au-devant des leurs, commencèrent à charger et à envelopper les ennemis, qui se trouvèrent tellement battus par devant et par derrière, qu'il ne s'en sauva pas un seul d'un si grand nombre.

23. Ils prirent aussi vivant le roi de la ville d'Haï, et le présentèrent à Josué.

24. Tous ceux donc qui avaient poursuivi les Israélites lorsqu'ils fuyaient vers le désert, ayant été tués, et un grand carnage s'en étant fait en ce même lieu, les enfants d'Israël entrèrent dans la ville, et tuèrent tout ce qui s'y rencontra.

20. Viri autem civitatis, qui persequabantur Josue, respicientes et videntes fumum urbis ad cælum usque conscendere, non potuerunt ultra huc illucque diffugere, præsertim cum hi qui simulaverant fugam, et tendebant ad solitudinem, contra persequentes fortissime restitissent.

21. Vidensque Josue et omnis Israel quod capta esset civitas, et fumus urbis ascenderet, reversus percussit viros Hai.

22. Siquidem et illi qui ceperant et succenderant civitatem, egressi ex urbe contra suos, medios hostium ferire cœperunt. Cum ergo ex utraque parte adversarii cæderentur, ita ut nullus de tanta multitudine salvaretur,

23. regem quoque urbis Hai apprehenderunt viventem, et obtulerunt Josue.

24. Igitur omnibus interfectis, qui Israelem ad deserta tendentem fuerant persecuti, et in eodem loco gladio corruentibus, reversi filii Israel percusserunt civitatem.

20-23. Issue du combat, et triomphe complet des Hébreux.

5° Le sac de la ville. VIII, 24-29.

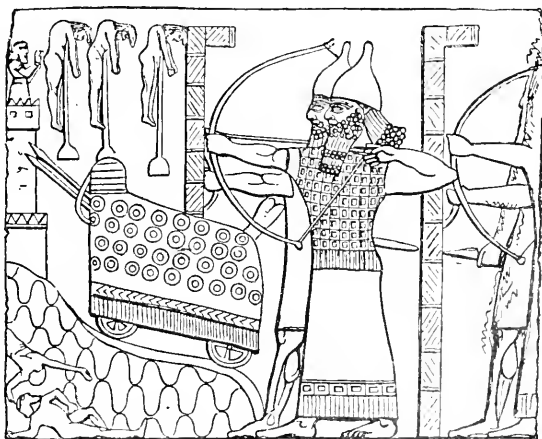
24-26. Quelques détails rétrospectifs sur la bataille. — *Duodecim millia* : c'était le nombre total des habitants (*a viro... ad mulierem*).

27-29. Partage des dépouilles, supplice du roi. — *Tumulum*. En héb eu : *tel*; or nous avons vu que l'emplacement vraisemblable d'Haï porte en arabe le nom moderne d'Et-Tell, le monceau (par antonomase). — *Suspendit* : après l'avoir mis à mort. Cf. Num. xxv, 4. Sur les mots *usque ad vesperam*, voyez Deut. xx, 22-23 et le commentaire.

6° La consécration de la Palestine à Jéhovah, et la rénovation de l'alliance théocratique sur le mont Ébal. VIII, 30-35.

Résumé rapide, qui suppose la connaissance des prescriptions contenues au chapitre xxvii du Deutéronome.

30-31. Première partie de la cérémonie : érection d'un autel au sommet de l'Ébal. — *Turo*.



Siège d'une place forte; prisonniers empalés. (Bas-relief assyrien.)

Aussitôt après la prise d'Haï. Le district qui sépare cette ville des monts Ébal et Garizim (onze

25. Erant autem qui in eodem die conciderant a viro usque ad mulierem, duodecim millia hominum, omnes urbis Hai.

26. Josue vero non contraxit manum, quam in sublime porrexerat, tenens clypeum, donec interficerentur omnes habitatores Hai.

27. Jumenta autem et prædam civitatis dividerunt sibi filii Israel, sicut præceperat Dominus Josue.

28. Qui succendit urbem, et fecit eam tumulum sempiternum;

29. regem quoque ejus suspendit in patibulo usque ad vesperam et solis occasum. Præcepitque Josue, et deposuerunt cadaver ejus de cruce; projeceruntque in ipso introitu civitatis, congesto super eum magno acervo lapidum, qui permanet usque in præsentem diem.

30. Tunc ædificavit Josue altare Domino Deo Israel in monte Hebal,

31. sicut præceperat Moyses famulus Domini filiis Israel, et scriptum est in volumine legis Moysi. Altare vero de lapidibus impolitissimis, quos ferrum non tetigit; et obtulit super eo holocausta Domino, immolavitque pacificas victimas.

32. Et scripsit super lapides Deuteronomium legis Moysi, quod ille digesserat coram filiis Israel.

33. Omnis autem populus, et majores natu, ducesque ac judices stabant ex utraque parte arcæ, in conspectu sacerdotum qui portabant arcam fœderis Domini, ut advena, ita et indigena. Media pars eorum juxta montem Garizim, et media juxta montem Hebal, sicut præceperat Moyses famulus Domini. Et primum quidem benedixit populo Israel;

34. post hæc legit omnia verba bene-

25. Ceux qui furent tués ce jour-là, tant hommes que femmes, furent au nombre de douze mille, tous de la ville d'Haï.

26. Et Josué, tenant son bouclier, ne baissa point la main qu'il avait élevée en haut, jusqu'à ce que tous les habitants d'Haï eussent été tués.

27. Les enfants d'Israël partagèrent entre eux le bétail et tout le butin de la ville, selon l'ordre que Josué en avait reçu du Seigneur.

28. Josué brûla ensuite la ville, et il en fit un tombeau éternel.

29. Il fit attacher aussi à une potence le roi d'Haï, qui y demeura jusqu'au soir et jusqu'au soleil couché; et alors Josué commanda qu'on descendit le corps de la potence, ce qui fut fait; ils le jetèrent à l'entrée de la ville, et ils mirent sur lui un grand monceau de pierres, qui y est demeuré jusqu'à ce jour.

30. Alors Josué éleva un autel au Seigneur Dieu d'Israël sur le mont Hébal,

31. selon que Moïse, serviteur du Seigneur, l'avait ordonné aux enfants d'Israël, ainsi qu'il est écrit dans le livre de la loi de Moïse. Il fit cet autel de pierres non polies que le fer n'avait point touchées; et il offrit dessus des holocaustes au Seigneur, et immola des victimes pacifiques.

32. Il écrivit aussi sur des pierres le Deutéronome de la loi de Moïse, que Moïse avait exposée devant les enfants d'Israël.

33. Tout le peuple et les anciens, les officiers et les juges étaient debout des deux côtés de l'arche, devant les prêtres qui portaient l'arche d'alliance du Seigneur, les étrangers y étant *en leur rang* comme les Hébreux. La moitié était près du mont Garizim, et l'autre moitié près du mont Hébal, selon que Moïse, serviteur du Seigneur, l'avait ordonné. Josué bénit d'abord le peuple d'Israël;

34. et ensuite il lut toutes les paroles

heures de marche environ) n'était pas encore conquis, il est vrai; mais les Hébreux, en s'avancant en masse, n'avaient rien à craindre pour le moment des populations chananéennes, qui étaient sous la première impression de l'effroi. Quatre jours suffisaient pour l'aller et le retour.

32. Seconde partie de la cérémonie: érection d'une stèle, sur laquelle fut gravée la loi théocratique (*Deuteronomium legis*; voyez la note de Deut. xvii, 18).

33-34. Troisième partie de la cérémonie: les malédictions et les bénédictions. — Les détails, *ex utraque parte arcæ, in conspectu sacerdotum...*, sont nouveaux, malgré la brièveté du récit. — *Media pars...*: les tribus de Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Joseph et Benjamin. — *Media... juxta... Hebal*: celles de Ruben, Gad, Aser, Zabulon, Dan, Nephthali. — *Legit...* Les voyageurs ont remarqué que les propriétés acoustiques de la vallée de Siohem sont étonnantes. Cf. Jud. ix, 7.

de bénédiction et de malédiction, et tout ce qui était écrit dans le livre de la loi.

35. Il n'omit rien de tout ce que Moïse avait ordonné de dire; mais il répéta de nouveau toutes choses devant tout le peuple d'Israël, devant les femmes, les petits enfants, et les étrangers qui demeuraient parmi eux.

dictionis et maledictionis, et cuncta quæ scripta erant in legis volumine.

35. Nihil ex his quæ Moyses jusserat, reliquit intactum; sed universa replicavit coram omni multitudine Israel, mulieribus ac parvulis et advenis, qui inter eos morabantur.

CHAPITRE IX

1. A la nouvelle de ces événements, tous les rois d'au delà du Jourdain, qui demeuraient dans les montagnes et dans les plaines, dans les lieux maritimes et sur le rivage de la grande mer, et ceux qui habitaient près du Liban, les Héthéens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuséens,

2. s'unirent tous ensemble pour combattre contre Josué et contre Israël, d'un même cœur et d'un même esprit.

3. Mais les habitants de Gabaon ayant appris tout ce que Josué avait fait à Jéricho et à la ville d'Haï,

4. et usant d'adresse, prirent des vivres avec eux, et mirent de vieux sacs sur leurs ânes, des outres pour mettre le vin, toutes rompues et recousues,

5. de vieux souliers rapiécés pour les faire paraître encore plus vieux; ils étaient aussi couverts de vieux habits;

1. Quibus auditis, cuncti reges trans Jordanem, qui versabantur in montanis et campestribus, in maritimis ac littore magni maris, hi quoque qui habitabant juxta Libanum, Hethæus et Amorrhæus, Chananæus, Pherezæus, et Hevæus, et Jebusæus,

2. congregati sunt pariter ut pugnarent contra Josue et Israel uno animo, eademque sententia.

3. At hi qui habitabant in Gabaon, audientes cuncta quæ fecerat Josue Jericho et Haï,

4. et callide cogitantes, tulerunt sibi cibaria, saccos veteres asinis imponentes, et utres vinarios scissos atque consutos,

5. calceamentaque perantiqua quæ ad indicium vetustatis pittaciis consuta erant, induti veteribus vestimentis; pa-

35. Conclusion, qui insiste sur l'accomplissement intégral des ordres de Moïse.

§ III. — *Stratagème des Gabaonites pour être épargnés par les Hébreux.* IX, 1-27.

1° Les ambassadeurs gabaonites au camp de Gaïgala. IX, 1-15.

CHAP. IX. — 1-2. Introduction: ligue des rois phéniciens contre Israël. — *Quibus auditis.* Les terribles nouvelles eurent bientôt fait le tour du pays, dont le narrateur mentionne: 1° les principaux districts (*in montanis*, les montagnes de Juda et d'Éphraïm; *campestribus*, la *S'fêlah*, ou plaine du sud-ouest; *in... littore*, tout le rivage de la Méditerranée; *juxta Libanum*, le nord de Chanaan; voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII); 2° les principaux habitants (*Hethæus...*). — *Congregati pariter...* Ils s'unissent contre l'ennemi commun. — *Uno animo.* L'hébreu dit simplement: « uno ore. »

3-6°. Ruse des Gabaonites, en vue d'obtenir la paix sans combat. — *Gabaon* (hébr.: *Gib'ôn*).

L'El-Djib moderne, bâte sur une colline, comme l'indique son nom; au nord-ouest et à deux bonnes heures de Jérusalem, et au sud-ouest de Béthel et d'Haï (*Atl. géogr.*, pl. XVI). Cette ville, importante par sa situation et sa population, semble n'avoir pas été gouvernée par un roi; car, plus loin (x, 2), elle est comparée aux cités royales, et, ici même, les habitants et leurs notables (cf. vers. 11) sont seuls en cause. D'après le vers. 17, elle faisait partie d'une confédération établie entre elle et trois autres places voisines. — *Audientes quæ...*, et comprenant qu'un sort identique leur était réservé s'ils recouraient à la force ouverte. — *Tulerunt sibi...* Intéressants détails sur la ruse employée; les délégués prennent les apparences d'hommes qui viennent de faire à pied un très long voyage. — *Saccos*: pour y mettre leurs bagages et leurs provisions. — *Utres*: les outres de peau dans lesquelles les Orientaux mettent leur vin et leur eau pour la route. Cf. Gen. XXI, 14; Marc. II, 22; l'*Atl. archéol.*, pl. XX, fig. 10, 18, 14, etc. — *Scissos atque consutos*: grossière-

nes quoque, quos portabant ob viaticum, duri erant, et in frusta comminuti;

6. perrexeruntque ad Josue, qui tunc morabatur in castris Galgalæ, et dixerunt ei, atque simul omni Israël: De terra longinqua venimus, pacem vobiscum facere cupientes. Responderuntque viri Israel ad eos, atque dixerunt:

7. Ne forte in terra, quæ nobis sorte debetur, habitetis, et non possimus fœdus inire vobiscum.

8. At illi ad Josue: Servi, inquit, tui sumus. Quibus Josue ait: Quinam estis vos? et unde venistis?

9. Responderunt: De terra longinqua valde venerunt servi tui in nomine Domini Dei tui; audivimus enim famam potentia ejus, cuncta quæ fecit in Ægypto,

10. et duobus regibus Amorrhæorum qui fuerunt trans Jordanem, Sehon, regi Hesebon, et Og, regi Basan, qui erat in Astaroth;

11. dixeruntque nobis seniores, et omnes habitatores terræ nostræ: Tollite in manibus cibaria ob longissimam viam, et occurrите eis, et dicite: Servi vestri sumus; fœdus inite nobiscum.

12. En panes, quando egressi sumus de domibus nostris, ut veniremus ad vos, calidos sumpsimus; nunc sicci facti sunt, et vetustate nimia comminuti.

13. Utres vini novos implevimus, nunc rupti sunt et soluti; vestes et calceamenta quibus induimur, et quæ habemus in pedibus, ob longitudinem longioris viæ trita sunt, et pene consumpta.

14. Susceperunt igitur de cibariis eorum, et os Domini non interrogaverunt.

et les pains qu'ils portaient pour leur nourriture durant le chemin étaient fort durs, et rompus par morceaux.

6. Ils se présentèrent dans cet état à Josué, qui était alors dans le camp de Galgala, et ils lui dirent, ainsi qu'à tout Israël: Nous venons d'un pays très éloigné, dans le désir de faire la paix avec vous. Les enfants d'Israël leur répondirent:

7. Peut-être demeurez-vous dans ce pays-ci, qui nous a été réservé comme notre partage, et dans ce cas nous ne pourrions faire alliance avec vous.

8. Mais ils dirent à Josué: Nous sommes vos serviteurs. Qui êtes-vous, leur dit Josué, et d'où venez-vous?

9. Ils lui répondirent: Vos serviteurs sont venus d'un pays très éloigné, au nom du Seigneur votre Dieu. Car le bruit de sa puissance est venu jusqu'à nous; nous avons été informés de toutes les choses qu'il a faites en Égypte,

10. et de quelle manière il a traité les deux rois des Amorrhéens qui étaient au delà du Jourdain: Séhon, roi d'Hésébon, et Og, roi de Basan, qui était à Astaroth.

11. Nos anciens et tous les habitants de notre pays nous ont dit: Prenez avec vous des vivres pour un si long voyage, et allez au-devant d'eux, et dites-leur: Nous sommes vos serviteurs; faites alliance avec nous.

12. Voilà les pains que nous avons pris tout chauds quand nous partîmes de chez nous pour venir vous trouver; et maintenant ils sont tout secs, et ils se rompent en pièces tant ils sont vieux.

13. Ces outres étaient neuves quand nous les avons remplies de vin, et maintenant elles sont toutes rompues; nos habits et les souliers que nous avons aux pieds se sont tout usés dans un si long voyage, et ils ne valent plus rien.

14. Les notables d'Israël prirent donc de leurs vivres, et ils ne consultèrent point le Seigneur.

rement réparés le long du chemin. — *Perrexerunt...* Galgalæ: à une petite journée de chemin de Gabaa.

6-13. La négociation. — *Ne forte...* Légitime objection des Hébreux, basée sur les ordres exprimés de Jéhovah. — *Non possimus fœdus...* est une litote délicate, puisqu'il y avait obligation d'extirper les Chananéens. Cf. Ex. xxiii, 32, etc. — *Servi tui...* Dans leur réponse, les ambassadeurs font preuve d'une grande finesse: éloge de Jého-

vah (Domini), au nom duquel ils prétendent être venus, et dont ils connaissent les merveilles antérieures; silence complet sur les récentes conquêtes de Jéricho et d'Haï, dont la connaissance eût contredit leurs autres allégations (*de terra longinqua*); récit de leur voyage, plein d'exagération (vers. 12-13).

14-15. Le traité de paix. — *Susceperunt...* de cibariis. C.-à-d. que quelques chefs hébreux (cf. vers. 18) goûtèrent alors le pain des Gabaonites

15. Et Josué, ayant pour eux des pensées de paix, fit alliance avec eux ; il leur promit qu'on leur sauverait la vie : ce que les princes du peuple leur jurèrent aussi.

16. Mais, trois jours après que l'alliance eut été faite, ils apprirent que ces peuples habitaient dans le pays voisin, et qu'ils allaient entrer sur leurs terres.

17. Et les enfants d'Israël, ayant décampé, vinrent trois jours plus tard dans les villes des Gabaonites, dont voici les noms : Gabaon, Caphira, Béroth, et Cariathiarim.

18. Pendant ils ne les tuèrent point, parce que les princes du peuple avaient juré l'alliance avec eux au nom du Seigneur Dieu d'Israël. Mais tout le peuple murmura contre les princes ;

19. et les princes leur répondirent : Nous leur avons juré au nom du Seigneur Dieu d'Israël. Ainsi nous ne pouvons leur faire aucun mal.

20. Mais voici comment nous les traiterons : ils auront, à la vérité, la vie sauve, de peur que la colère du Seigneur ne s'élève contre nous si nous nous parjurons ;

21. mais ils vivront de telle sorte, qu'ils seront employés à couper du bois et à porter de l'eau pour le service de tout le peuple. Lorsque les princes parlaient ainsi,

22. Josué appela les Gabaonites, et leur dit : Pourquoi avez-vous voulu nous surprendre par votre mensonge, en disant : Nous demeurons fort loin de vous, puisqu'au contraire vous êtes au milieu de nous ?

23. C'est pour cela que vous serez sous la malédiction de la servitude, et qu'il y aura toujours dans votre race des gens qui couperont le bois, et qui porteront l'eau dans la maison de mon Dieu.

24. Ils lui répondirent : Le bruit était

15. Fecitque Josue cum eis pacem, et inito fœdere pollicitus est quod non occiderentur ; principes quoque multitudinis juraverunt eis.

16. Post dies autem tres initi fœderis, audierunt quod in vicino habitarent, et inter eos futuri essent.

17. Moveruntque castra filii Israel, et venerunt in civitates eorum die tertio, quarum hæc vocabula sunt : Gabaon, et Caphira, et Beroth, et Cariathiarim ;

18. et non percusserunt eos, eo quod jurassent eis principes multitudinis in nomine Domini Dei Israel. Murmuravit itaque omne vulgus contra principes ;

19. qui responderunt eis : Juravimus illis in nomine Domini Dei Israel, et idcirco non possumus eos contingere.

20. Sed hoc faciemus eis : reserventur quidem ut vivant, ne contra nos ira Domini concitetur, si pejeraverimus ;

21. sed sic vivant, ut in usus universæ multitudinis ligna cædant, aquasque comportent. Quibus hæc loquentibus,

22. vocavit Gabaonitas Josue, et dixit eis : Cur nos decipere fraude voluistis, ut diceretis : Procul valde habitamus a vobis, cum in medio nostri sitis ?

23. Itaque sub maledictione eritis, et non deficiet de stirpe vestra ligna cædens, aquasque comportans in domum Dei mei.

24. Qui responderunt : Nuntiatum est

pour s'assurer qu'il était réellement vieux. Selon d'autres, il s'agirait d'un repas pris en commun pour confirmer l'alliance, selon la mode orientale. Cf. Gen. xxxi, 46, etc. — *Os Domini non...* : ce qu'ils auraient pu faire au moyen de l'*urim* et du *tummim*. Cf. Num. xxvii, 21.

20 Les Gabaonites sont réduits à une perpétuelle servitude. IX, 16-27.

16-18*. Les Israélites viennent à Gabaon, dont ils épargnent les habitants. — *Venerunt in civitates* : pour les occuper, et pour décider sur les lieux mêmes la conduite qu'ils devraient tenir envers elles. — *Caphira* : aujourd'hui Kefir, village en ruines situé à l'ouest et à trois heures

de Gabaon. Cf. Esdr. ii, 25 ; Neh. vii, 29, et l'*Att. géogr.*, pl. xvi. — *Beroth*, ou El Bireh, entre Gabaon et Béthel. — *Cariathiarim* (« la ville des bois ») : probablement sur le site actuel de Qariet el Énab, ou Abou-Gosch, à l'est de Kolonieh, sur la route de Jaffa à Jérusalem. — *Non percusserunt...*, *eo quod...* Quoique appuyé sur une fausse supposition, leur serment leur parut sacré, inviolable.

18*-25. Les Gabaonites et leurs allés deviennent à tout jamais les serviteurs des Hébreux. — L'affaire est traitée d'abord devant le peuple mécontent (18*-21), puis devant les Gabaonites eux-mêmes (22-23). *Ligna cædant, aquasque...*

nobis servis tuis, quod promisisset Dominus Deus tuus Moysi servo suo, ut traderet vobis omnem terram, et disperderet cunctos habitatores ejus; timuimus igitur valde, et providimus animabus nostris, vestro terrore compulsi, et hoc consilium inivimus.

25. Nunc autem in manu tua sumus; quod tibi bonum et rectum videtur, fac nobis.

26. Fecit ergo Josue ut dixerat, et liberavit eos de manu filiorum Israel, ut non occiderentur;

27. decrevitque in illo die eos esse in ministerio cuncti populi, et altaris Domini, cædentes ligna, et aquas comportantes, usque in præsens tempus, in loco quem Dominus elegerat.

venu jusqu'à nous, qui sommes vos serveurs, que le Seigneur votre Dieu avait promis à Moïse son serviteur de vous donner tout ce pays, et d'en exterminer tous les habitants; ce qui nous jeta dans une grande crainte; et nous obligea, par la terreur dont nous nous trouvâmes frappés, à former ce dessein pour mettre nos vies en sûreté.

25. Mais maintenant nous sommes dans votre main; faites de nous tout ce que vous jugerez bon et selon l'équité.

26. Josué fit donc ce qu'il avait dit, et il les délivra des mains des enfants d'Israël, en ne permettant pas qu'on les tuât.

27. Et il arrêta dès ce jour-là qu'ils seraient employés au service de tout le peuple et de l'autel du Seigneur, coupant le bois et portant l'eau au lieu que le Seigneur aurait choisi, comme ils font encore jusqu'à présent.

CHAPITRE X

1. Quæ cum audisset Adonisedec, rex Jerusalem, quod scilicet cepisset Josue Hai, et subvertisset eam (sicut enim fecerat Jericho et regi ejus, sic fecit Hai et regi illius), et quod transfugissent Gabaonitæ ad Israel, et essent fœderati eorum,

2. timuit valde. Urbs enim magna erat Gabaon, et una civitatum regalium, et major oppido Hai, omnesque bellatores ejus fortissimi.

3. Misit ergo Adonisedec rex Jerusalem ad Oham regem Hebron, et ad Pharam regem Jerimoth, ad Japhia quoque regem Lachis, et ad Dabir regem Églon, dicens:

4. Ad me ascendite, et ferte præsidium, ut expugnemus Gabaon, quare

1. Mais Adonisédech, roi de Jérusalem, ayant appris que Josué avait pris et détruit la ville d'Haï (car il avait traité Haï et le roi d'Haï comme il avait traité Jéricho et le roi de Jéricho), et voyant aussi que les Gabaonites avaient passé du côté des enfants d'Israël et avaient fait alliance avec eux,

2. fut saisi d'une crainte violente. Car Gabaon était une grande ville, une des villes royales, et plus grande que la ville d'Haï, et tous les gens de guerre de cette ville étaient très vaillants.

3. Alors donc Adonisédech, roi de Jérusalem, envoya vers Oham, roi d'Hebron; vers Pharam, roi de Jerimoth; vers Japhia, roi de Lachis; vers Dabir, roi d'Églon, et leur fit dire:

4. Venez avec moi, et donnez-moi du secours, afin que nous prenions Gabaon

Travaux pénibles, réservés aux classes les plus humbles (cf. Deut. xxix, 10); mais les Gabaonites acceptèrent volontiers ce sort, bien doux en comparaison de celui qu'ils avaient redouté.

26-27. Conclusion du récit.

§ IV. — Conquête de la Palestine méridionale. X, 1-43.

1° Les rois amorrhéens assiègent Gabaon. X, 1-5.

CHAP. X. — 1-4. Message d'Adonisédech à quatre rois voisins. — Adonisedec (« maître de justice »):

nom analogue à Melchisédech (« roi de justice »); peut-être était-ce le titre officiel de tous les rois de Jérusalem. — *Jerusalem* (en hébr.: *Yrūsālem*; plus tard, *Yrūsālaïm* au duel) nous apparaît ici pour la première fois sous cette dénomination complète, qui signifie, selon toute probabilité, « fondement de paix. » Gen. xiv, 18, elle a été appelée simplement Salem. Déjà elle est une ville capitale et centrale; c'est son roi qui prend contre Israël l'initiative d'une entreprise armée. — *Timuit valde*. On cite un motif spécial de cette crainte: *urbs enim...*; Gabaon était passée à l'an-

et que nous nous en rendions les maîtres, parce qu'elle a passé du côté de Josué et des enfants d'Israël.

5. Ainsi ces cinq rois des Amorrhéens s'unirent ensemble, le roi de Jérusalem, le roi d'Hébron, le roi de Jérimoth, le roi de Lachis, le roi d'Eglon; ils marchèrent avec toutes leurs troupes, et, ayant campé près de Gabaon, ils l'assiégèrent.

6. Or les habitants de Gabaon, voyant leur ville assiégée, envoyèrent à Josué, qui était alors dans le camp près de Galgala, et lui dirent : Ne refusez pas votre secours à vos serviteurs; venez vite, et délivrez-nous par l'assistance que vous nous donnerez; car tous les rois des Amorrhéens qui habitent dans les montagnes se sont unis contre nous.

7. Josué monta de Galgala, et avec lui tous les gens de guerre de son armée, tous très vaillants.

8. Et le Seigneur dit à Josué : Ne les craignez point; car je les ai livrés entre vos mains, et nul d'entre eux ne pourra vous résister.

9. Josué tomba sur eux à l'improviste, après avoir monté toute la nuit depuis Galgala;

10. et le Seigneur les épouvanta et les mit tous en désordre à la vue d'Israël; et il leur fit éprouver une grande défaite près de Gabaon. Josué les poursuivit par le chemin qui monte vers Bethoron, et les tailla en pièces jusqu'à Azéca et à Macéda.

transfugerit ad Josue, et ad filios Israël.

5. Congregati igitur ascenderunt quinque reges Amorrhæorum, rex Jerusalem, rex Hebron, rex Jerimoth, rex Lachis, rex Eglon, simul cum exercitibus suis, et castrametati sunt circa Gabaon, oppugnantes eam.

6. Habitatores autem Gabaon urbis obsessæ miserunt ad Josue, qui tunc morabatur in castris apud Galgalam, et dixerunt ei : Ne retrahas manus tuas ab auxilio servorum tuorum; ascende cito, et libera nos, ferque præsidium; convenerunt enim adversum nos omnes reges Amorrhæorum, qui habitant in montanis.

7. Ascenditque Josue de Galgalis, et omnis exercitus bellatorum cum eo, viri fortissimi.

8. Dixitque Dominus ad Josue : Ne timeas eos; in manus enim tuas tradidi illos; nullus ex eis tibi resistere poterit.

9. Irruit itaque Josue super eos repente, tota nocte ascendens de Galgalis;

10. et conturbavit eos Dominus a facie Israël; contrivitque plaga magna in Gabaon, ac persecutus est eos per viam ascensus Bethoron, et percussit usque Azeca et Maceda.

neml avec toutes ses ressources. — *Hebron* : à sept lieues au sud de Jérusalem. Cf. Gen. XIII, 18; XXIII, 2. — *Jerimoth*. En hébreu : *Yarmou*, maintenant Yarmouk, à environ 22 kilomètres au sud-est de Jérusalem, sur une haute colline (*Att. géogr.*, pl. VII et XII). — *Lachis* : peut-être Oummi-el-Lakis, à mi-chemin entre Éleuthéropolis et Gaza, sur un monticule arrondi. — *Eglon* : la masse de ruines nommée Khirbet Adjlan, à environ trois quarts d'heure à l'est d'Oummi-el-Lakis. — *Expugnemus*... Adonisédec se proposait tout ensemble de châtier la cité, coupable à ses yeux de trahison, et de l'enlever aux Hébreux, qui possédaient, grâce à elle, une très forte position dans la contrée.

5. Siège de Gabaon. — *Ascenderunt* : rapidement, de manière à tomber à l'improviste sur la ville.

2° Grande victoire des Hébreux à Gabaon et à Béthoron. X, 6-11.

« L'une des batailles les plus importantes de l'histoire du monde. »

6-8. Josué vient au secours des Gabaonites. — *Miserunt ad Josue*... Leur langage est pressant, inquiet : *Ne retrahas...*, *ascende...*, *libera...* —

Ascenditque... : à marche forcée et en une seule nuit (vers. 9). — *Ne timeas*. Dieu réitère aimablement ses promesses à cette heure solennelle.

9-11. La bataille. — *Irruit... repente...*, comme autrefois Abraham, Gen. XIX, 14-15, et avec le même succès. Les armées orientales se tiennent d'ordinaire très peu sur leurs gardes. — *Conturbavit... Dominus*. Avant, pendant et après le combat (cf. vers. 11 et 14), le narrateur attribue tout le succès des Hébreux à Jéhovah. — *Contrivitque*... Bientôt la déroute des armées alliées est complète à Gabaon; les Hébreux, arrivant de l'est, les refoulent à l'ouest *per viam ascensus Bethoron*. Gabaon est dans une plaine, et il faut monter pour atteindre le plateau supérieur qui s'étend à l'ouest, ce plateau franchi, on traverse des montagnes arides et rocheuses avant d'arriver, après environ deux heures, à Beit-Our el-Fôka, ou Béthoron supérieur, ainsi nommé par opposition au Beit-Our el-Tahta, ou Béthoron inférieur. Cf. XVI, 3, 5, et l'*Att. géogr.*, pl. VII XVI. — *Usque Azeca et Maceda*. On ne connaît pas la situation exacte de ces deux villes; d'après XV, 33 et 41, elles étaient bâties « à l'endroit où

11. Cumque fugerent filios Israel, et essent in descensu Bethoron, Dominus misit super eos lapides magnos de cælo usque ad Azeca; et mortui sunt multo plures lapidibus grandinis, quam quos gladio percusserant filii Israel.

12. Tunc locutus est Josue Domino, in die qua tradidit Amorrhæum in conspectu filiorum Israel, dixitque coram eis: Sol, contra Gabaon ne movearis; et luna, contra vallem Aialon.

13. Steteruntque sol et luna, donec ulcisceretur se gens de inimicis suis. Nonne scriptum est hoc in libro Justorum? Stetit itaque sol in medio cæli, et non festinavit occumbere spatio unius diei.

14. Non fuit antea nec postea tam longa dies, obediens Domino voci hominis, et pugnante pro Israel.

15. Reversusque est Josue cum omni Israel in castra Galgalæ.

11. Et tandis qu'ils fuyaient devant les enfants d'Israël, et qu'ils étaient à la descente de Béthoron, le Seigneur fit tomber du ciel de grosses pierres sur eux jusqu'à Azéca; et cette grêle de pierres qui tomba sur eux en tua beaucoup plus que les enfants d'Israël n'en avaient tué avec l'épée.

12. Alors Josué parla au Seigneur, en ce jour où il avait livré les Amorrhéens entre les mains des enfants d'Israël, et il dit en présence d'Israël: Soleil, arrête-toi sur Gabaon; lune, n'avance pas sur la vallée d'Aialon.

13. Et le soleil et la lune s'arrêtèrent, jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis. N'est-ce pas ce qui est écrit au livre des Justes? Le soleil s'arrêta donc au milieu du ciel, et ne se hâta point de se coucher durant l'espace d'un jour.

14. Jamais jour, soit avant, soit après, ne fut si long que celui-là, le Seigneur obéissant alors à la voix d'un homme, et combattant pour Israël.

15. Josué revint ensuite au camp de Galgala avec tout Israël.

les dernières pentes des montagnes se confondent avec la plaine ». — *In descensu Bethoron*. Un défilé assez étroit, où court un chemin en zigzag dont quelques passages sont taillés dans le roc, sépare les deux villages de Béthoron. La pente est longue, souvent rapide et glissante. Aux difficultés ordinaires s'ajouta en cet endroit pour les fuyards la miraculeuse pluie de grêlons (*lapides magnos, lapides grandinis*), qui en écrasa un grand nombre. Cf. Ex. ix, 24; Eccli. xlvi, 6.

3° Josué arrête le soleil pour rendre la victoire plus décisive. X, 12-14.

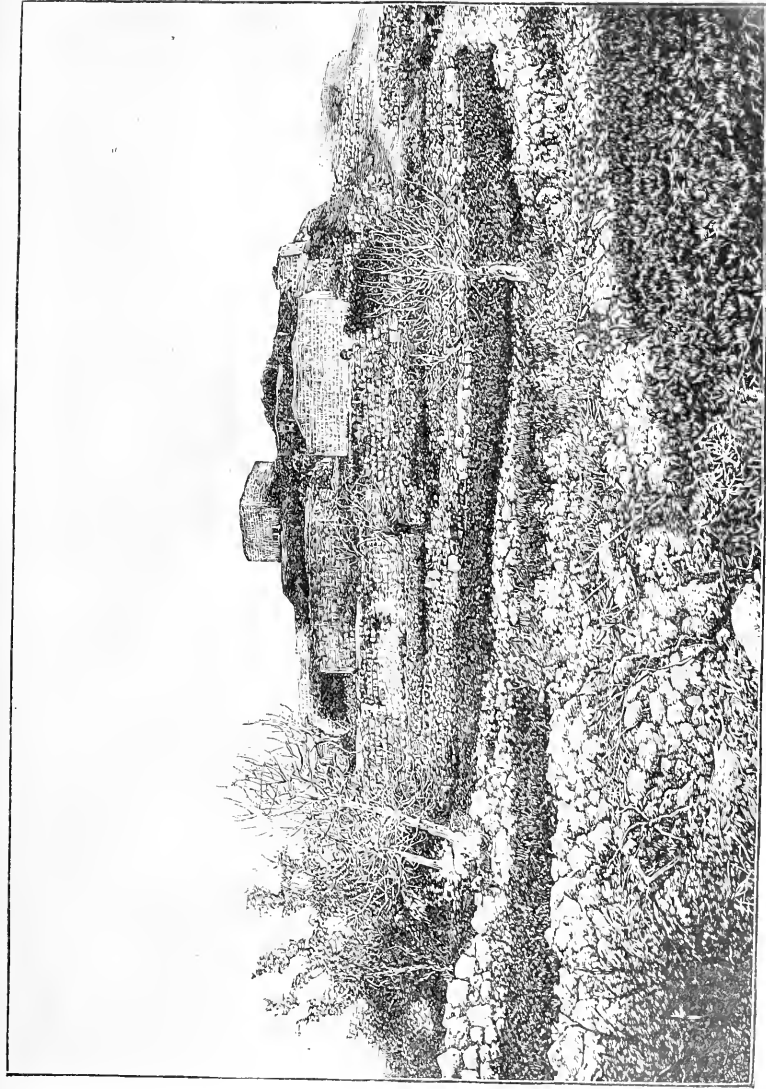
12-13°. La prière de Josué. — *Coram eis*: de manière à rendre Israël témoin de son ardente supplication. — *Sol, contra Gabaon*. Hébr.: arrête-toi dans Gabaon, c.-à-d. au-dessus de Gabaon. — *Luna contra...* Mieux: et toi, lune, au-dessus de la vallée d'Aialon. Belle et verdoyante vallée, qui se dirige du côté de la Méditerranée, et dont on aperçoit presque tout le cours lorsqu'on est au Béthoron supérieur: elle se nomme aujourd'hui Merdj Ibn-Oméir; sur son flanc méridional existe le village de Yalo, l'antique Aialon (*Atl. géogr.*, pl. vii et xii). — *Steteruntque... donec...* Tel était, en effet, le but de Josué en faisant cette prière: avoir assez de temps pour écraser les forces ennemies, et donner un caractère décisif au triomphe de l'armée théocratique.

13°-14. Réflexions du narrateur à propos de cette prière. — *Nonne... in libro Justorum?* Hébr.: *sefer hayyâsar*; βιβλίον τοῦ εὐθεοῦ, traduisent les LXX: le livre du Juste, c.-à-d. d'Israël, nommé l'*Y'surân*, ou le Juste par excellence (voyez la note de Deut. xxxii, 15; le syriaque a lu *štr* au lieu de *yâsar*, de là sa traduction: livre des

cantiques). Autre livre perdu, comme celui des Guerres du Seigneur (Num. xxi, 14); il sera de nouveau cité II Reg. i, 18, où l'on ajoutera qu'il contenait l'épître de David sur la mort de Saül. La prière de Josué étant aussi en vers, avec rythme et parallélisme des membres, il est vraisemblable que ce livre formait un recueil de poèmes sur les héros israélites et leurs faits d'armes. Commencé sous Moïse ou sous Josué, il alla se complétant peu à peu. — *In medio cæli*. Ces mots, pris à la lettre, indiqueraient qu'il était environ midi lorsque Josué arrêta le soleil. Beaucoup d'exégètes les prennent dans le sens large, et supposent que le miracle eut lieu seulement le soir. — *Spatio unius diei*: douze heures, probablement; selon d'autres, vingt-quatre heures. — *Non fuit antea...* Réflexion solennelle, qui relève la grandeur du miracle. En réalité, prodige étonnant, sans pareil dans l'histoire du monde (cf. Eccli. xlvi, 5 et ss.). L'écrivain sacré ne s'arrête point à en marquer la nature (miracle astronomique, suivant la plupart des anciens commentateurs, ou arrêt proprement dit de la terre dans sa révolution autour du soleil; simple miracle d'optique, d'après quelques modernes, ou déviation des rayons solaires); il expose simplement le fait tel qu'il apparut aux spectateurs, et en employant le langage populaire de son temps, ou plutôt de tous les temps (*stetit... sol*). Voy. le *Man. bibl.*, t. II, nn. 428-429.

4° Fin du combat et supplice des rois ennemis. X, 15-27.

15-19. Les cinq rois sont bloqués dans une cavagne, où ils s'étaient réfugiés. — *Reversus... Galgalæ*. Détail anticipé, qui sert à de transi-



Le chiron le Haut, actuellement Beit 'Our el-fouqa. (D'après une photographie.)

16. Fugerant enim quinque reges, et se absconderant in spelunca urbis Maceda.

17. Nuntiatumque est Josue, quod inventi essent quinque reges latentes in spelunca urbis Maceda.

18. Qui præcepit sociis, et ait : Volvite saxa ingentia ad os speluncæ, et ponite viros industrios, qui clausos custodiant;

19. vos autem nolite stare, sed persequimini hostes, et extremos quosque fugientium cædite; nec dimittatis eos urbium suarum intrare præsidia, quos tradidit Dominus Deus in manus vestras.

20. Cæsis ergo adversariis plaga magna, et usque ad internecionem pene consumptis, hi, qui Israel effugere potuerunt, ingressi sunt civitates munitas;

21. reversusque est omnis exercitus ad Josue in Maceda, ubi tunc erant castra, sani et integro numero; nullusque contra filios Israel mutire ausus est.

22. Præcepitque Josue, dicens : Aperite os speluncæ, et producite ad me quinque reges, qui in ea latitant.

23. Feceruntque ministri ut sibi fuerat imperatum; et eduxerunt ad eum quinque reges de spelunca, regem Jerusalem, regem Hebron, regem Jerimoth, regem Lachis, regem Eglon.

24. Cumque educti essent ad eum, vocavit omnes viros Israel, et ait ad principes exercitus qui secum erant : Ite, et ponite pedes super colla regum istorum. Qui cum perrexissent, et subjectorum colla pedibus calcarent,

25. rursum ait ad eos : Nolite timere, nec paveatis, confortamini et estote robusti; sic enim faciet Dominus cunctis

16. Car les cinq rois s'étaient enfuis, et s'étaient cachés dans une caverne de la ville de Macéda.

17. Et l'on vint dire à Josué qu'on avait trouvé les cinq rois cachés dans une caverne de la ville de Macéda.

18. Alors Josué donna cet ordre à ceux qui l'accompagnaient : Roulez de grandes pierres à l'entrée de la caverne, et laissez des hommes intelligents pour garder ceux qui y sont cachés.

19. Quant à vous, ne vous arrêtez point; poursuivez l'ennemi, tuez tous les derniers des fuyards, et ne souffrez pas qu'ils se sauvent dans leurs villes, puisque le Seigneur votre Dieu les a livrés entre vos mains.

20. Les ennemis ayant donc été tous défaits et taillés en pièces, sans qu'il en demeurât presque un seul, ceux qui purent échapper des mains d'Israël se retirèrent dans les villes fortes;

21. et toute l'armée revint sans aucune perte et en même nombre auprès de Josué à Macéda, où le camp était alors; et nul n'osa ouvrir seulement la bouche contre les enfants d'Israël.

22. Alors Josué fit ce commandement : Ouvrez la caverne, et amenez devant moi les cinq rois qui y sont cachés.

23. Ses gens firent ce qui leur avait été commandé; et faisant sortir de la caverne les cinq rois, ils les lui amenèrent, le roi de Jérusalem, le roi d'Hébron, le roi de Jérimoth, le roi de Lachis, le roi d'Eglon.

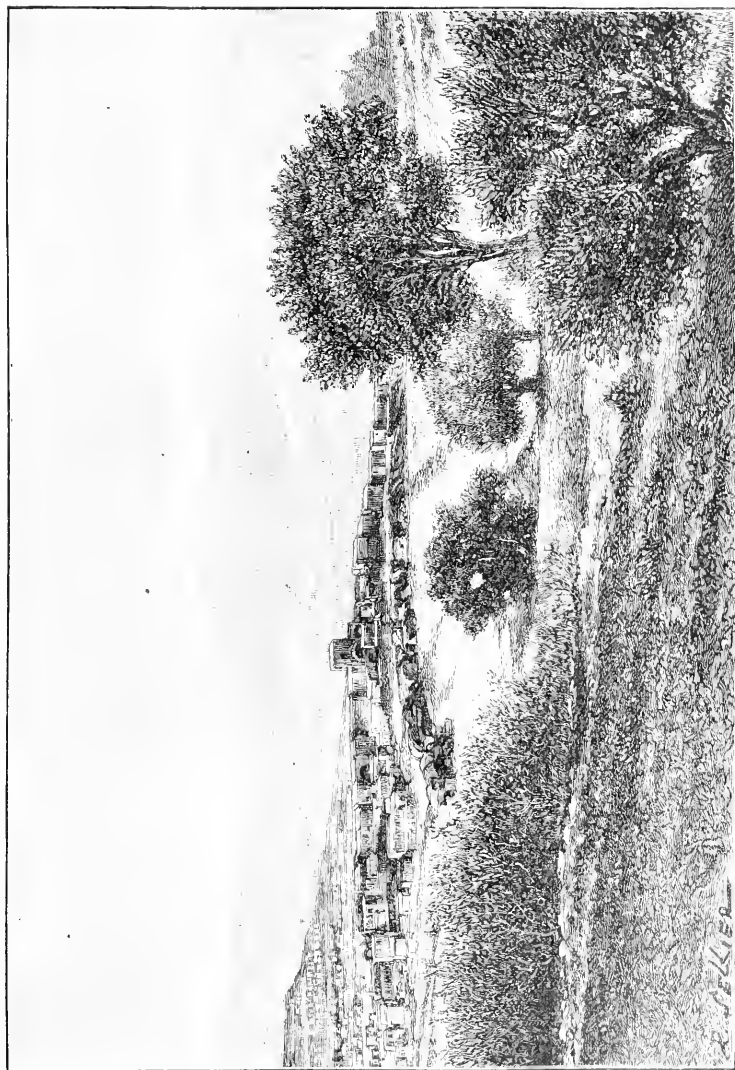
24. Et après qu'ils eurent été amenés en sa présence, il convoqua tout le peuple d'Israël, et, s'adressant aux principaux officiers de l'armée qui étaient avec lui, il leur ait : Allez, et mettez le pied sur le cou de ces rois. Ils y allèrent, et pendant qu'ils leur tenaient le pied sur la gorge,

25. Josué ajouta : N'ayez point de peur; bannissez toute crainte, ayez de la fermeté, et armez-vous de courage; car

tion. Cf. vers. 21 et 43. — *In spelunca*. Hébr. : dans la caverne. Il en existe un certain nombre dans ce district; l'article désigne celle qui fut illustrée par le présent épisode. — *Nuntiatumque...* Tout en prenant ses mesures pour ne pas perdre cet avantage considérable (*volvite saxa...*, *ponite viros*), Josué refuse de se laisser détourner du but principal, qui était d'anéantir l'ennemi, de sorte qu'il lui fût impossible de se reformer (*nec dimittatis... intrare*).

20-27. Le supplice des rois confédérés. — *Ubi tunc... castra*. Aux vers. 15 et 43 ce mot désigne

le quartier général, où se trouvaient les femmes les enfants, les bagages, avec un dépôt suffisant d'hommes armés; il s'agit ici du camp temporaire des troupes venues au secours de Gabaon. — *Sani et integri...* : grand prodige encore. — *Nullusque... mutire*. Expression pittoresque, pour décrire l'effroi de tout le pays. Cf. Ex. xi, 7, et le commentaire. — *Pedes super colla* (vers. 24)... : emblème d'une complète sujétion. Cf. vers. 25; Ps. cix, 2, etc. Les Égyptiens et les Assyriens traitaient de la même manière les rois qu'ils avaient vaincus (*Atl. arch.*, pl. xcix, fig. 3, 6, 8).



Afulon, actuellement Yalo. (D'après une photographie.)

hostibus vestris, adversum quos dimicatis.

26. Percussitque Josue, et interfecit eos, atque suspendit super quinque stipes; fueruntque suspensi usque ad vesperum.

27. Cumque occumberet sol, præcepit sociis ut deponerent eos de patibulis; qui depositos projecerunt in speluncam, in qua latuerant, et posuerunt super os ejus saxa ingentia, quæ permanent usque in præsens.

28. Eodem quoque die Macedam cepit Josue, et percussit eam in ore gladii, regemque illius interfecit, et omnes habitatores ejus; non dimisit in ea saltem parvas reliquias. Fecitque regi Maceda, sicut fecerat regi Jericho.

29. Transivit autem cum omni Israel de Maceda in Lebna, et expugnabat contra eam;

30. quam tradidit Dominus cum rege suo in manus Israel; percusseruntque urbem in ore gladii, et omnes habitatores ejus; non dimiserunt in ea ullas reliquias; feceruntque regi Lebna, sicut fecerant regi Jericho.

31. De Lebna transivit in Lachis cum omni Israel; et exercitu per gyrum disposito, oppugnabat eam.

32. Tradiditque Dominus Lachis in manus Israel, et cepit eam die altero, atque percussit in ore gladii, omnemque animam quæ fuerat in ea, sicut fecerat Lebna.

33. Eo tempore ascendit Horam rex Gazer, ut auxiliaretur Lachis; quem percussit Josue cum omni populo ejus usque ad internecionem.

34. Transivitque de Lachis in Eglon, et circumdedit;

35. atque expugnavit eam eadem die, percussitque in ore gladii omnes animas quæ erant in ea, juxta omnia quæ fecerat Lachis.

c'est ainsi que le Seigneur traitera tous les ennemis que vous avez à combattre.

26. Après cela, Josué frappa ces rois et les tua, et il les fit ensuite attacher à cinq potences, où ils demeurèrent pendus jusqu'au soir.

27. Et lorsque le soleil se couchait, il commanda à ceux qui l'accompagnaient de les descendre de la potence; et, les ayant descendus, ils les jetèrent dans la caverne où ils avaient été cachés, et mirent à l'entrée de grosses pierres qui y sont demeurées jusqu'à ce jour.

28. Josué prit aussi la ville de Macéda le même jour et y fit passer tout au fil de l'épée. Il en fit mourir le roi et tous les habitants, sans qu'il en restât aucun, et il traita le roi de Macéda comme il avait traité le roi de Jéricho.

29. De Macéda il passa avec tout Israël à Lebna, qu'il attaqua;

30. et le Seigneur livra la ville et le roi entre les mains d'Israël. Ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva d'habitants dans cette ville, sans y rien épargner; et ils traitèrent le roi de Lebna comme ils avaient traité le roi de Jéricho.

31. De Lebna, Josué passa à Lachis avec tout Israël; et, ayant posté toute son armée autour de la ville, il commença à l'assiéger.

32. Et le Seigneur livra Lachis entre les mains d'Israël. Josué la prit le deuxième jour, et fit passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva, comme il avait fait à Lebna.

33. En ce même temps, Horam, roi de Gazer, marcha pour secourir Lachis; mais Josué le défit avec tout son peuple, sans qu'il en demeurât un seul.

34. Il passa de Lachis à Eglon, et y mit le siège.

35. Il la prit le même jour, fit passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva, et la traita comme il avait traité Lachis.

5° Les Hébreux s'emparent de plusieurs places fortes au sud de Chanaan. X, 28-39.

Succession rapide de conquêtes, glorieux bulletin de perpétuels triomphes (voy. l'Atl. géogr., pl. VII et XII).

26. Prise de Macéda. — Non... saltem parvas... le *hêrem* ou anathème ne permettait aucun quartier.

29-30. Prise de Lebna. — Lebna (la Blanche): probablement Blanche-Garde des croisés, aujourd'hui Tell es-Safiyeh (colline de la Blancheur),

entre Jérusalem et Gaza, vers le milieu et légèrement au nord de la route qui unit ces deux villes. Cf. xv, 42.

31-33. Prise de Lachis. — Lachis trouva un défenseur: Horam, rex Gazer. On a récemment retrouvé le site de sa petite capitale au Tell Djézer, à l'est de Latroun, non loin de la route de Jérusalem à Ramleh. D'après xvi, 3, elle devint une des villes-frontières de la tribu d'Éphraïm.

34-35. Prise d'Eglon (cf. vers. 5).

36. Il marcha ensuite avec tout Israël d'Églon à Hébron ; et, l'ayant attaquée,

37. il la prit, et tailla tout en pièces ; il tua le roi et tout ce qui se trouva dans la place et dans toutes les autres villes de ce pays-là, sans y rien épargner. Il traita Hébron comme il avait fait d'Églon, et fit main basse sur tout ce qui s'y rencontra.

38. De là il retourna à Dabir,

39. qu'il prit et ravagea ; et il en fit aussi passer le roi au fil de l'épée avec tout ce qui se trouva dans la place et dans les villes d'alentour, sans y rien épargner ; et il traita Dabir et le roi de cette ville comme il avait traité Hébron et Lebna et les rois de ces deux villes.

40. Josué détruisit donc tout le pays, tant du côté des montagnes et du midi que de la plaine, comme aussi Asédoth, avec leurs rois, sans y laisser les moindres restes ; il tua tout ce qui avait vie (comme le Seigneur Dieu d'Israël le lui avait commandé),

41. depuis Cadésbarné jusqu'à Gaza. Il fit de même dans tout le pays de Gosen jusqu'à Gabaon,

42. qu'il prit et ruina en même temps avec tous leurs rois et toutes leurs terres ; parce que le Seigneur Dieu d'Israël combattit pour lui.

43. Et il revint avec tout Israël à Galgala, où était son camp.

36. Ascendit quoque cum omni Israel de Eglon in Hebron, et expugnavit contra eam ;

37. cepit eam, et percussit in ore gladii, regem quoque ejus, et omnia oppida regionis illius, universasque animas quæ in ea fuerant commoratæ ; non reliquit in ea ullas reliquias ; sicut fecerat Eglon, sic fecit et Hebron, cuncta quæ in ea reperit consumens gladio.

38. Inde reversus in Dabir,

39. cepit eam atque vastavit ; regem quoque ejus atque omnia per circuitum oppida percussit in ore gladii ; non dimisit in ea ullas reliquias ; sicut fecerat Hebron et Lebna et regibus earum, sic fecit Dabir et regi illius.

40. Percussit itaque Josue omnem terram montanam et meridianam atque campestrem, et Asedoth, cum regibus suis ; non dimisit in ea ullas reliquias, sed omne quod spirare poterat interfecit, sicut præceperat ei Dominus Deus Israel,

41. a Cadesbarne usque Gazam. Omnem terram Gosen usque Gabaon,

42. universosque reges, et regiones eorum, uno impetu cepit atque vastavit ; Dominus enim Deus Israel pugnavit pro eo.

43. Reversusque est cum omni Israel ad locum castrorum in Galgala.

36-37. Prise d'Hébron. — *Ascendit... de Eglon.* De la plaine des Phillistins, qui commençait vers Églon, au plateau central où se trouve Hébron, la différence d'altitude est d'environ 800 mètres. — *Regem quoque...* : le successeur de celui qui avait péri à Macéda (vers. 3, 17, 26). — *Omnia oppida regionis...* : les places de second rang, qui dépendaient d'Hébron.

38-39. Prise de Dabir. — *Inde... Dabir*, ou Cariath-Sépher (xv, 15). Les ruines de Dilbeh, à deux heures et au sud-ouest d'Hébron, représentent peut-être cette ville.

6° Sommaire de la campagne et de ses résultats. X, 40-43.

40-42. Récapitulation générale. — *Omnem terram* désigne tout le pays conquis, que le narrateur divise ensuite en quatre régions, d'après ses caractères physiques : *montanam* (hébr. : la

montagne), la partie centrale, dont l'altitude moyenne est d'environ mille mètres ; *meridianam*, le *Négeb*, au sud des montagnes de Juda ; *campestrem*, la *šfêlah* à l'ouest ; enfin *Asedoth*, qui n'est point un nom propre, mais un nom commun signifiant « déclivités, pentes », et qui désigne les collines situées entre la montagne et la plaine. — *Omne quod spirare...* : c.-à-d., ici, tous les hommes. — *Cadesbarne*, au sud du *Négeb* (note de Num. xiii, 27, et l'Atl. géogr., pl. vii), fut la limite extrême des conquêtes de Josué dans la direction du sud ; *Gaza*, la célèbre cité philistine, la limite extrême du côté de l'ouest. La terre de *Gosen* n'a pas été identifiée avec certitude. — *Usque Gabaon* : limite extrême du côté du nord. — *Uno impetu* : en une seule campagne.

43. Conclusion.

CHAPITRE XI

1. Quæ cum audisset Jabin, rex Asor, misit ad Jobab, regem Madon, et ad regem Semeron, atque ad regem Achshaph;

2. ad reges quoque aquilonis, qui habitabant in montanis et in planitie contra meridiem Ceneroth, in campestribus quoque et in regionibus Dor juxta mare;

3. Chananæum quoque ab oriente et occidente, et Amorrhæum atque Hethæum ac Pherezæum et Jebusæum in montanis; Hevæum quoque qui habitabat ad radices Hermon in terra Maspha.

4. Egressique sunt omnes cum turnis suis, populus multus nimis sicut arena quæ est in littore maris, equi quoque et currus immensæ multitudinis.

5. Conveneruntque omnes reges isti in unum ad aquas Merom, ut pugnarent contra Israël.

1. Mais lorsque Jabin, roi d'Asor, eut appris ces nouvelles, il envoya vers Jobab, roi de Madon, vers le roi de Séméron, vers le roi d'Achsaph,

2. et vers les rois du septentrion, qui habitaient dans les montagnes et dans la plaine du côté du midi de Cénéroth. Il envoya aussi vers ceux qui habitaient dans les plaines et dans le pays de Dor, le long de la mer;

3. vers les Chananéens à l'orient et à l'occident, vers les Amorrhéens, les Héthéens, les Phérézéens, les Jésuséens, dans les montagnes, et vers les Hévéens qui habitaient au pied du mont Hermon dans la terre de Maspha.

4. Ils se mirent tous en campagne avec leurs troupes, qui consistaient en une multitude de gens de pied aussi nombreuse que le sable qui est sur le rivage de la mer et en un très grand nombre de chevaux et de chariots.

5. Et tous ces rois se joignirent vers les eaux de Mérom, pour combattre contre Israël.

§ V. — Conquête des provinces septentrionales de Chanaan. XI, 1-23.

1^o Ligue des Chananéens du nord contre les Hébreux. XI, 1-5.

CHAP. XI. — 1-3. Les confédérés. — *Jabin*. Probablement encore un titre héréditaire (« le sage »). Cf. Jud. iv, 2, 23. Ce prince prend l'initiative, comme naguère Adonisédech (x, 1); nous verrons plus bas, 10^b, qu'il exerçait une sorte de juridiction sur les royaumes voisins. — *Asor* (hébr. : *Hâsor*), la capitale de Jabin, est identifiée par les uns à Tell Khoraibeh, monticule couvert de ruines importantes, qui domine le lac Mérom sur la rive droite; par d'autres, aux ruines d'Hazreh, situées à environ 20 kilomètres plus à l'ouest; par d'autres encore, à Tell-Hazor, au sud de Safed (*Atl. géogr.*, pl. xi). Rien de certain. — *Ad Jobab*: le seul roi du nord qui soit mentionné nommément avec Jabin. — Les villes de *Madon* et d'*Achsaph* sont inconnues; *Semeron* (*Simron*) a été confondue tantôt avec Samounieh, village bâti à l'ouest de Nazareth (*Atl. géogr.*, pl. xi), tantôt et plus vraisemblablement avec Es-Sémiriyeh, à une petite heure de Saint-Jean-d'Acre. — *In montanis*: les montagnes de Nephthali, comme on les appela plus tard (cf. xx, 7); le district le plus élevé de la Galilée. — *In planitie*: l'*Arabah*, ou la vallée du Jourdain

au-dessous du lac de *Ceneroth*, c.-à-d. de Gènesareth (note de Num. xxxiv, 11). — *In campestribus*: la *Sfêlah* du nord, ou les rives de la Méditerranée entre Saint-Jean-d'Acre et Sidon (*Atl. géogr.*, pl. vii). — *In regionibus Dor* (hébr.: les hauteurs de Dor): peut-être la Tantourah ou Tortoura actuelle, aux ruines nombreuses, entre le Carmel et Césarée. — Sur l'*Hermon*, voyez la note de Deut. iii, 8-9. — *In terra Maspha*. Hébr.: *Mispah*, c.-à-d. perspective; aussi plusieurs localités portaient-elles ce nom en Palestine (cf. xiii, 26; xv, 38; I Reg. xxiii, 3, etc.). La Maspha dont il est ici question ne différait pas, d'après divers palestiniques, du village moderne de Moutelleh, perché sur une éminence, au nord-ouest de Banias, de l'autre côté du Jourdain, et vraiment au pied de l'Hermon.

4-5. Les forces alliées s'avancent contre Israël. — *Populus multus nimis*: et non moins vaillant que nombreux. Notez l'hyperbole orientale: *sicut arena...* — *Equi quoque et currus*: ces corps de cavaliers et de chars étaient particulièrement terribles, et Josué n'avait que des fantassins à leur opposer. — *Ad aquas Merom*: aujourd'hui le Bahr el-Houleh, le plus septentrional et le plus petit des trois lacs que le Jourdain rencontre dans son cours; il n'est pas mentionné ailleurs dans la Bible. Il est entouré d'une plaine basse et marécageuse, appelée Ard el-Houleh.

6. Alors le Seigneur dit à Josué : Ne les craignez point; car demain à cette même heure je vous les livrerai tous, et vous les battrez à la vue d'Israël. Vous ferez couper les nerfs des jambes de leurs chevaux, et vous réduirez en cendres leurs chariots.

7. Josué marcha donc contre eux avec toute l'armée jusqu'aux eaux de Mérom, et il les chargea à l'improviste,

8. et le Seigneur les livra entre les mains des enfants d'Israël, qui les défirent et les poursuivirent jusqu'à la grande Sidon, jusqu'aux eaux de Masé-réphoto et jusqu'à la plaine de Masphe, qui est vers l'orient. Josué massacra tout sans en rien laisser échapper.

9. Il coupa le nerf des jambes de leurs chevaux, et fit mettre le feu à leurs chariots, comme le Seigneur le lui avait commandé.

10. Et étant aussitôt revenu, il prit Asor et en tua le roi; car Asor avait été de tout temps la première et la capitale de tous ces royaumes.

11. Il en passa au fil de l'épée tous les habitants; il ravagea et extermina

6. Dixitque Dominus ad Josue : Ne timeas eos; eras enim hac eadem hora ego tradam omnes istos vulnerandos in conspectu Israel. Equos eorum subnervabis, et currus igne combures.

7. Venitque Josue, et omnis exercitus cum eo, adversus illos ad aquas Merom subito, et irruerunt super eos,

8. tradiditque illos Dominus in manus Israel. Qui percusserunt eos, et persecuti sunt usque ad Sidonem magnam, et aquas Maserephoto, campumque Masphe, qui est ad orientalem illius partem. Ita percussit omnes, ut nullas dimitteret ex eis reliquias.

9. Fecitque sicut præceperat ei Dominus; equos eorum subnervavit, currusque combussit igni.

10. Reversusque statim cepit Asor, et regem ejus percussit gladio; Asor enim antiquitus inter omnia regna hæc principatum tenebat.

11. Percussitque omnes animas, quæ ibidem morabantur; non dimisit in ea

9^e Grande victoire des Hébreux. XI, 6-15.

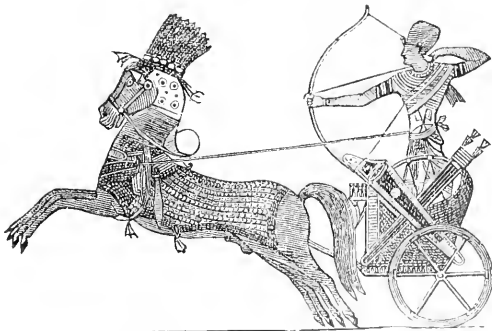
6. Dieu rassure Josué, et lui annonce un nouveau triomphe. Cf. x, 8. — *Vulnerandos*. Hébr.: frappés; l'action est considérée d'avance comme accomplie, tant le succès est certain. — *Equos subnervabis* : en leur coupant les nerfs des jarrets de derrière, ce qui les mettait hors de service pour la guerre. Dieu avait interdit à son peuple d'avoir de nombreux chevaux à la façon des païens (cf. Deut. xvii, 16), et il ne voulait pas qu'on gardât ce butin.

7-9. La bataille et son issue. — *Venit... subito*. Tactique déjà employée contre les Chananéens du sud (x, 9). — *Persecuti sunt...* L'ennemi, battu, fuit dans toutes les directions à la fois : au nord-ouest, *usque ad Sidonem*, capitale de la Phénicie; à l'ouest et au sud-ouest, jusqu'à *Misr'fôf-Maim* (aquas...), peut-être Sarepta, entre Tyr et Sidon, ou l'Aïn-el-Mouchéirifeh, entre Tyr et Saint-Jean-d'Acre, non loin du Ras en-Naqoura; au nord, dans la plaine de Masphe (*Misphe*, comme au vers. 1), c.-à-d. la Cœlésyrie, l'El-Béqia moderne (*campum*, en hébr. : *biq'ah*).

10-14. Prise d'Asor (vers. 10-11) et des autres villes confédérées (vers. 12-13). — *Absque urbibus quæ...* Les villes chananéennes étaient presque toujours bâties sur des hauteurs; il est possible

que les Hébreux ne les aient pas détruites parce qu'ils voulaient eux-mêmes s'y installer. Ils se contentèrent de brûler Asor, la capitale de la confédération.

15. Conclusion : obéissance parfaite de Josue



Char de guerre. (Ancienne Égypte.)

aux instructions du Seigneur. — *Sicut... Dominus Moysi*. Allusion aux ordres que Dieu avait donnés autrefois à Moïse touchant la conquête de Chanaan. Cf. Ex. xxxv, 11-16; Num. xxxiii, 51-54; Deut. xx, 16. — *Ita... Moyses Josue*. Cf. Num. xxvii, 18-23; Deut. iii, 21. Le rôle prépondérant donné à Moïse dans ce verset est à remarquer. — Sur l'extirpation des Chananéens

lias reliquias, sed usque ad internecionem universa vastavit, ipsamque urbem peremit incendio.

12. Et omnes per circuitum civitates, reges earum cepit, percussit atque delevit, sicut præceperat ei Moyses famulus Domini.

13. Absque urbibus, quæ erant in colibus et in tumulis sitæ, ceteras succendit Israel; unam tantum Asor munitissimam flamma consumpsit.

14. Omnemque prædam istarum urbium ac jumenta dividerunt sibi filii Israel, cunctis hominibus interfectis.

15. Sicut præceperat Dominus Moysi servo suo, ita præcepit Moyses Josue, et ille universa complevit; non præterit de universis mandatis, nec unum quidem verbum quod jusserat Dominus Moysi.

16. Cepit itaque Josue omnem terram montanam et meridianam, terramque Gosen, et planitiem, et occidentalem plagam, montemque Israel, et campestriam ejus;

17. et partem montis quæ ascendit Seir usque Baalgad, per planitiem Libani, subter montem Hermon; omnes reges eorum cepit, percussit, et occidit.

18. Multo tempore pugnavit Josue contra reges istos.

19. Non fuit civitas quæ se traderet filiis Israel, præter Hevæum qui habitabat

tout, sans y laisser rien sur pied, et il réduisit la ville en cendres.

12. Il prit aussi et ruina de même toutes les villes d'alentour avec leurs rois, qu'il fit mourir comme Moïse, serviteur du Seigneur, le lui avait commandé.

13. Israël brûla toutes les villes, excepté celles qui étaient situées sur des collines et sur des hauteurs : il n'y eut qu'Asor qui, étant très forte, fut entièrement brûlée.

14. Les enfants d'Israël partagèrent entre eux tous le butin et le bétail de ces villes, après en avoir tué tous les habitants.

15. Les ordres que le Seigneur avait donnés à Moïse son serviteur, Moïse les donna à son tour à Josué, qui les exécuta tous, sans omettre la moindre chose de tout ce que le Seigneur avait commandé à Moïse.

16. Josué prit donc tout le pays des montagnes et du midi, toute la terre de Gosen, et la plaine, et la contrée occidentale, la montagne d'Israël et les campagnes,

17. une partie de la montagne qui s'élève vers Séir jusqu'à Baalgad le long de la plaine du Liban, au-dessous du mont Hermon. Il prit tous leurs rois, les frappa, et les fit mettre à mort.

18. Josué combattit longtemps contre ces rois.

19. Il n'y eut point de ville qui se rendit aux enfants d'Israël, excepté les

vains, voyez le *Man. bibl.*, t. II, n. 430. La conduite des Israélites se justifie sans peine. 1° Dieu leur avait depuis longtemps et formellement ordonné de détruire les anciens habitants de la Terre promise, en appuyant cet ordre soit sur les crimes dont ces races s'étaient souillées, soit sur le danger qu'aurait couru la nation théocratique de se corrompre bientôt à un pareil contact. 2° Les Hébreux avaient reçu en don, du ciel même, tout le pays de Chanaan, et, détruisant les populations qui l'occupaient à leur arrivée, ils n'avaient fait que se conformer aux coutumes qui régnaient partout alors. D'ailleurs, l'exemple des Gabaonites (ch. ix) nous a montré la modération relative dont Israël savait faire preuve à l'occasion.

3° Coup d'œil rétrospectif sur les conquêtes de Josué. XII, 16-23.

16-17. Récapitulation des pays conquis. — *Cepit... omnem terram...* Voyez x, 40-42, et le commentaire. *Planitiem* : la *Sfélah* de l'ouest. *Occidentalem plagam* : d'après l'hébreu, l'*arabah*,

ou vallée du Jourdain. *Montem Israel* : c.-à-d. les montagnes d'Éphraïm, avec la plaine de Jéréel ou d'Esdrelon, qui les termine au nord (*campestria ejus*). Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII. — A la suite de cette énumération, le vers. 17 donne, du sud au nord, les limites des pays conquis : *partemque...* Plus exactement, d'après l'hébreu : depuis la montagne chauve qui s'élève vers Séir, jusqu'à Baalgad, dans la vallée du Liban... Cette « montagne chauve » consiste probablement dans les rochers blanchâtres qui ferment au sud le bassin de la mer Morte, et le séparent de l'Arabah proprement dite (voy. Num. xxxiv, 3-5, et le commentaire). *Baalgad*, ou Baal-Hermon (Jud. III, 3; I Par. VI, 23), n'a rien de commun avec la ville de Balbek, qui n'est pas située « au pied de l'Hermon » (*Atl. géogr.*, pl. XIII) : sa vraie place est à Panéas ou Césarée de Philippe, aujourd'hui Banias.

18-20. Difficultés naturelles que présentèrent ces conquêtes. — *Multo tempore pugnavit...* Environ sept ans, d'après XIV, 10 (voyez l'explica-

Hévéens qui demeuraient à Gabaon, et il les prit toutes de force.

20. Car ç'avait été la volonté du Seigneur que leurs cœurs s'endurcissent, qu'ils combattissent contre Israël, qu'ils fussent défaits, qu'ils ne méritassent aucune clémence, et qu'enfin ils fussent exterminés, selon que le Seigneur l'avait ordonné à Moïse.

21. En ce temps-là, Josué marcha contre les Énacim du pays des montagnes, les tua et les extermina d'Hébron, de Dabir, d'Anab, et de toute la montagne de Juda et d'Israël, et ruina toutes leurs villes.

22. Il ne laissa personne de la race des Énacim dans la terre des enfants d'Israël; il n'en resta que dans les villes de Gaza, de Geth et d'Azot.

23. Josué prit donc tout le pays, selon que le Seigneur l'avait promis à Moïse, et il le donna aux enfants d'Israël, afin qu'ils le possédassent selon la part qui était échuë à chacun dans sa tribu; et la guerre cessa dans tout le pays.

in Gabaon; omnes enim bellando cepit.

20. Domini enim sententia fuerat, ut indurarentur corda eorum, et pugnarent contra Israel et caderent, et non mererentur ullam clementiam, ac perirent, sicut præceperat Dominus Moysi

21. In illo tempore venit Josue, et interfecit Enacim de montanis, Hebron, et Dabir, et Anab, et de omni monte Juda et Israel, urbesque eorum delevit.

22. Non reliquit ullum de stirpe Enacim, in terra filiorum Israel, absque civitatibus Gaza, et Geth, et Azoto, in quibus solis relicti sunt.

23. Cepit ergo Josue omnem terram, sicut locutus est Dominus ad Moysen, et tradidit eam in possessionem filiis Israel secundum partes et tribus suas; quievitque terra a præliis.

CHAPITRE XII

1. Voici les rois que les enfants d'Israël défirent, et dont ils possédèrent le pays au delà du Jourdain vers l'orient, depuis le torrent d'Arnon jusqu'au mont

1. Hi sunt reges, quos percusserunt filii Israel, et possederunt terram eorum trans Jordanem ad solis ortum, a torrente Arnon usque ad montem Hermon,

tion). — Motif de ce détal: *non fuit civitas...*; il fallut attaquer une à une les villes chananéennes, qui offrirent une vive résistance. Mais cela même était providentiel (*Domini... sententia*), Dieu permettant qu'il en fût ainsi pour faire exécuter son décret d'extirpation.

21-22. La ruine des Énacim. — *In illo tempore*. C.-à-d. dans l'intervalle des « jours nombreux » signalés au vers. 18. — *Enacim*: race géante, fixée dans la partie méridionale de Chanaan. Cf. Num. xiii, 22, 33; Deut. ix, 2. — *Hebron, Dabir, Anab*. Sur Hébron et Dabir, voyez x, 3, et le commentaire. Il existe au sud-ouest d'Hébron, légèrement à l'ouest de l'emplacement de Dabir, une localité nommée Anab el-Kébir, identique sans doute à la troisième des villes mentionnées ci-dessus. — *Absque... Gaza, Geth, Azoto*. Trois cités importantes des Philistins: la première existe encore à l'angle sud-ouest de la Palestine, à une lieue de la Méditerranée, sous le nom de Ghazzeb (environ 15000 habitants); on n'a pas encore retrouvé les ruines de la seconde; la troisième (hébr.: 'Asdod) ne diffère pas du village d'Esoud, sur la route de Gaza à Jaffa. — *In quibus... relicti...* Gollath

et d'autres géants de Geth étaient assurément des restes des Énacim. Cf. I Reg. xvii, 23; II Reg. xxi, 20 et ss.

23. Conclusion, qui relève la fidélité de Dieu à ses anciennes promesses. — *Quievit terra...* Cette paix ne fut cependant pas absolue: quoique le pays fût conquis dans son ensemble, chaque tribu avait à s'emparer de telle ou telle partie de son territoire, demeurée aux mains des Chananéens. Cf. xiv, 6-15; xv, 13 et ss., 63; xvi, 10; xvii, 12-18, etc.

§ VI. — *Liste des rois battus par les Hébreux sous le commandement de Moïse et de Josué*. XII, 1-24.

Sorte de « sommaire officiel », comme on a dit.

1° Les rois battus par Moïse, à l'est du Jourdain. XII, 1-6.

CHAP. XII. — 1. Titre de cet alinéa. — Limites des pays conquis dans la Palestine transjordanienne: *a torrente Arnon* (l'ouadi Modjib, affluent de la mer Morte; note de Num. xxi, 13)... *ad montem Hermon* (cf. Deut. iii, 8-9). — Indépendamment du plateau représenté par ces li-

et omnem orientalem plagam quæ respicit solitudinem.

2. Sehon, rex Amorrhæorum, qui habitavit in Hesebon, dominatus est ab Aroer, quæ sita est super ripam torrentis Arnon, et mediæ partis in valle, dimidiæque Galaad, usque ad torrentem Jaboc, qui est terminus filiorum Ammon;

3. et a solitudine usque ad mare Cœneroth contra orientem, et usque ad mare deserti, quod est mare Salsissimum, ad orientalem plagam per viam quæ ducit Bethsimoth; et ab australi parte, quæ subjacet Asedoth, Phasga.

4. Terminus Og, regis Basan, de reliquis Raphaim, qui habitavit in Astaroth, et in Edrai, et dominatus est in monte Hermon, et in Salecha, atque in universa Basan, usque ad terminos

5. Gessuri, et Machati, et dimidiæ partis Galaad, terminos Sehon, regis Hesebon.

6. Moyses, famulus Domini, et filii Israel percusserunt eos, tradiditque terram eorum Moyses in possessionem Rubenitis, et Gaditis, et dimidiæ tribui Manasse.

7. Hi sunt reges terræ, quos percussit Josue, et filii Israel, trans Jordanem ad occidentalem plagam, a Baalgad in campo Libani, usque ad montem cujus pars ascendit in Seir; tradiditque eam Josue in possessionem tribubus Israel, singulis partes suas,

8. tam in montanis quam in planis atque campestribus. In Asedoth, et in solitudine, ac in meridie Hethæus fuit et Amorrhæus, et Chananæus, et Pherezæus, et Hevæus, et Jebusæus.

Hermon, et toute la contrée orientale qui regarde le désert.

2. Séhon, roi des Amorrhéens, demeurait à Hésébon. Il régnait depuis Aroër, qui est située sur le bord du torrent de l'Arnon, et depuis le milieu de la vallée, sur la moitié de Galaad, jusqu'au torrent de Jaboc, limite des enfants d'Ammon;

3. et depuis le désert jusqu'à la mer de Cénéroth vers l'orient, et jusqu'à la mer du désert, qui est la mer Salée, vers l'orient, le long du chemin qui mène à Bethsimoth, et depuis le côté du midi qui est au-dessous d'Asédoth, jusqu'à Phasga.

4. Le royaume d'Og, roi de Basan, qui était des restes des Géants, et qui demeurait à Astaroth et à Edraï, s'étendait depuis le mont Hermon, et depuis Salécha et tout le territoire de Basan, jusqu'aux confins

5. de Gessuri, de Machati et de la moitié de Galaad, limite de Séhon, roi d'Hésébon.

6. Moïse, serviteur du Seigneur, et les enfants d'Israël battirent ces rois; et Moïse donna leur pays à la tribu de Ruben, à la tribu de Gad et à la demitribu de Manassé, pour qu'elles s'y établissent.

7. Voici les rois que Josué et les enfants d'Israël défirent dans le pays situé au delà du Jourdain, du côté de l'occident, depuis Baalgad dans la plaine du Liban, jusqu'à la montagne dont une partie s'élève vers Séir; pays que Josué donna aux tribus d'Israël, afin que chacun en possédât la part qui lui serait échue,

8. tant dans le district des montagnes, que dans la plaine et dans la campagne. Les Héthéens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuséens habitaient dans Asédoth, dans le désert, et vers le midi.

mites, les Hébreux avaient aussi occupé, sous la direction de Moïse, « toute l'*arabah* à l'orient, » c.-à-d. la vallée orientale du Jourdain.

2-3. Défaite de Séhon, roi des Amorrhéens du sud. Cf. Num. XXI, 21-26; Deut. II, 26-37; III, 6, etc., et les commentaires (*Atlas géogr.*, pl. VII). — *Asedoth*; voyez la note de x, 40. — *Bethsimoth*: localité des steppes de Moab. Cf. Num. XXXIII, 48-49.

4-5. Défaite du roi Og et des Amorrhéens du nord. Cf. Num. XXI, 33 et ss.; Deut. III, 1-11,

et l'explication. — *Astaroth* (Deut. I, 4) était la résidence royale.

6. Les provinces conquises à l'est du Jourdain sont données en partage à deux tribus et demie. Cf. Num. XXXII.

2° Les rois battus par Josué dans la Palestine cisjordanienne. XII, 7-24.

7-8. Titre de ce second alinéa. C'est au fond une répétition de x, 40-42; XI, 16-17, avec quelques nuances. — *Hi sunt reges*. Le narrateur en cite trente et un (cf. vers. 24^b), d'après l'ordre des triomphes remportés sur eux par Israël.

9. Il y avait un roi de Jéricho ; un roi d'Haï, ville située à côté de Béthel,
10. un roi de Jérusalem, un roi d'Hébron,
11. un roi de Jérimoth, un roi de Lachis,
12. un roi d'Eglon, un roi de Gazer,
13. un roi de Dabir, un roi de Gader,
14. un roi d'Herma, un roi d'Héred,
15. un roi de Lebna, un roi d'Odullam,
16. un roi de Macéda, un roi de Béthel,
17. un roi de Taphua, un roi d'Opher,
18. un roi d'Aphec, un roi de Saron,
19. un roi de Madon, un roi d'Asor,
20. un roi de Sémeron, un roi d'Achisaph,
21. un roi de Thénac, un roi de Mageddo,
22. un roi de Cadès, un roi de Jachanan du Carmel,
23. un roi de Dor et de la province de Dor, un roi des nations de Galgal,
24. un roi de Thersa : en tout trente et un rois.

9. Rex Jericho unus ; rex Hai, quæ est ex latere Bethel, unus ;
10. rex Jerusalem unus, rex Hebron unus,
11. rex Jerimoth unus, rex Lachis unus,
12. rex Eglon unus, rex Gazer unus,
13. rex Dabir unus, rex Gader unus,
14. rex Herma unus, rex Hered unus,
15. rex Lebna unus, rex Odullam unus,
16. rex Maceda unus, rex Bethel unus,
17. rex Taphua unus, rex Opher unus,
18. rex Aphec unus, rex Saron unus,
19. rex Madon unus, rex Asor unus,
20. rex Semeron unus, rex Achisaph unus,
21. rex Thenac unus, rex Mageddo unus,
22. rex Cades unus, rex Jachanan Carmeli unus,
23. rex Dor et provinciæ Dor unus, rex gentium Galgal unus,
24. rex Thersa unus : omnes reges triginta unus.

CHAPITRE XIII

1. Josué étant vieux et fort avancé en âge, le Seigneur lui dit : Vous êtes devenu vieux et vous êtes avancé en âge,

1. Josue senex, propectæque ætatis erat, et dixit Dominus ad eum : Seniuisti et longævus es, terraque latis-

9. Les rois de Jéricho et d'Haï. Cf. VI-VIII.

10-17. Les rois de la confédération du sud. Cf. x, 1 et ss. — Nous ne trouvons ici que trois noms nouveaux : *Gader* (13^b) : la Djédour moderne, à l'ouest de la route qui conduit d'Hébron à Bethléem, à peu près à égale distance de ces deux villes. *Taphua* et *Opher* (vers. 17) sont inconnues. — *Herma* (14), pour « Horma » ; cf. Num. xiv, 45, et la note. — *Hered*, pour « Arad » ; cf. Num. xxi, 1. — Sur *Odullam* (15), voyez le commentaire de Gen. xxxviii, 1.

18-24. Les rois de la confédération du nord. Cf. xi, 1 et ss. — *Aphec* : ville cédée à la tribu d'Aser (cf. xv, 53) ; aujourd'hui Afka, près de la source du Nahr-Ibrâhim, au sommet du Liban, au nord-est de Beyrouth (*Atlas géogr.*, pl. xiii). — *Saron*, en hébr. *Laššarôn*, n'a pas été identifiée. — *Thenac* : aujourd'hui Taannouq, petit village bâti sur un monticule dans la plaine d'Esdreton (*Atl. géogr.*, pl. vii et xii), au nord-ouest de Djénin. — *Mageddo*, plus tard si célèbre (cf. IV Reg. xxiii, 29), la « Legio » des Romains, actuellement El-Ledjdjoûn, au nord-ouest de Taannouq, au pied de la chaîne du Carmel. — *Cadès*, non plus Calèsbarné, mais une cité donnée plus tard à la tribu de Nephthali

(xix, 37) ; elle existe toujours sous son ancien nom (*Kédès*), au nord-ouest du lac Mérom. — *Jachanan* (hébr. : *Yoqn'am*) *Carmeli* : peut-être le Tell el-Qâmoûn, que l'on atteint d'El-Ledjdjoûn, en continuant de longer le Carmel dans la direction du nord-est. — *Rex Gentium Galgal*. Hébr. : le roi de *Goyim de Gilgal*. Ce second nom, qui détermine le premier, ne désigne pas l'ancien camp des Hébreux en face de Jéricho (iv, 19 ; v, 9-10), mais le village actuel de Djeldjoulieh, au nord-est de Joppé, au sud de Kefr-Sâba (Antipatris). — *Thersa*, aujourd'hui Talloûzah, sur une colline rocheuse, au nord-est de Naplouse, dans une très belle situation (cf. Cant. vi, 4).

DEUXIÈME PARTIE

Le partage de la Terre sainte après la conquête.
XIII, 1 — XXII, 34.

SECTION I. — MENTION SUCCINCTE DU PARTAGE OPÉRÉ PRÉCÉDEMMENT PAR MOÏSE A L'EST DU JOUJDAIN. XIII, 1-33.

1° Dieu ordonne à Josué de partager les provinces de Chanaan entre les tribus qui n'avaient pas encore été dotées. XIII, 1-14.

CHAP. XIII. — 1-7. Limites du pays à distri-

sima derelicta est, quæ necdum sorte divisa est :

2. omnis videlicet Galilæa Philisthiim, et universa Gessuri,

3. a fluvio turbido, qui irrigat Ægyptum, usque ad terminos Accaron contra aquilonem; terra Chanaan, quæ in quinque regulos Philisthiim dividitur, Gazæos, et Azotios, Ascalonitas, Gethæos, et Accaronitas.

4. Ad meridiem vero sunt Hevæi, omnis terra Chanaan, et Maara Sidoniorum, usque Apheca et terminos Amorrhæi,

5. ejusque confinia; Libani quoque regio contra orientem, a Baalgad sub monte Hermon, donec ingrediaris Emath;

6. omnium qui habitant in monte, a Libano usque ad aquas Maserephoth, universique Sidonii. Ego sum qui delebo eos a facie filiorum Israel. Veniat ergo in

et il reste une région considérable qui n'a point encore été divisée par le sort :

2. savoir, toute la Galilée des Philisthins, et toute la terre de Gessuri,

3. depuis le fleuve aux eaux troubles qui arrose l'Égypte, jusqu'aux confins d'Accaron vers le nord; la terre de Chanaan, qui est partagée entre les cinq princes des Philisthins, savoir: celui de Gaza, celui d'Azot, celui d'Ascalon, celui de Geth, et celui d'Accaron.

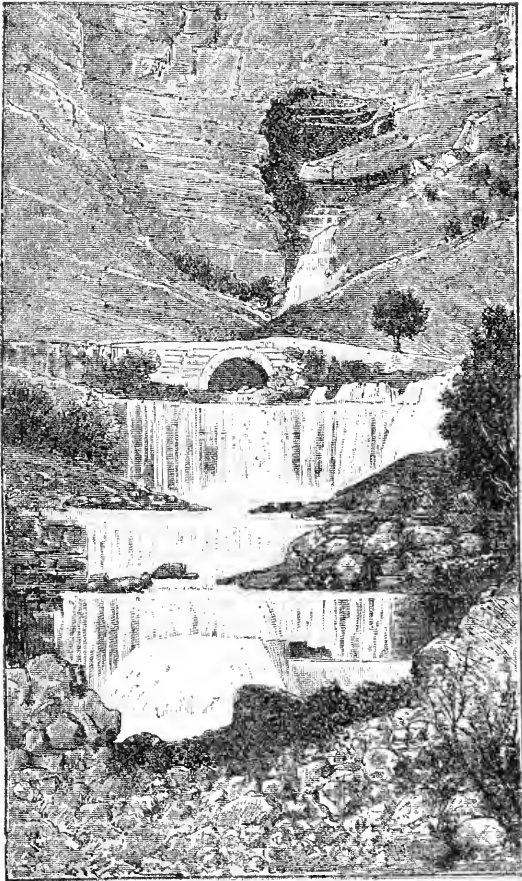
4. Au midi sont les Hévéens, toute la terre de Chanaan, Maara des Sidoniens, jusqu'à Apech et jusqu'aux frontières des Amorrhéens,

5. jusqu'aux terres qui les avoisinent; le pays du Liban vers l'orient, depuis Baalgad au pied du mont Hermon, jusqu'à l'entrée d'Emath;

6. tous ceux qui habitent sur la montagne, depuis le Liban jusqu'aux eaux de Maséréphoth, et tous les Sidoniens. C'est moi qui les exterminerai devant la

buër. — *Josue senex*... D'après xxiv, 9, il mourut âgé de cent dix ans; il devait en avoir alors au moins quatre-vingt-dix. — *Terra latissima... quæ necdum*... Quoique Josué eût constamment battu l'ennemi en rase campagne et détruit un grand nombre de ses villes, les Chananéens occupaient encore un certain nombre de positions très fortes: circonstance qu'il fallait attribuer en partie au ralentissement de l'ardeur guerrière d'Israël. Cf. xviii, 31. Vu son grand âge, le fils de Nun ne pouvait plus espérer qu'il achèverait personnellement la conquête; néanmoins le Seigneur veut que le partage comprenne même les territoires non conquis. — Les vers. 2-6 contiennent la nomenclature de ces territoires. *Omnis... Galilæa Philisthiim*; dans l'hébr.: Tous les cercles (ou districts, *g'ulôt*) des Philistins; les substantifs « Galilæa » et « Philisthiim » ne devraient donc pas être séparés par une virgule. — *Gessuri* ne désigne pas ici la même contrée qu'au vers. 11, mais une province située entre les Philistins et l'Égypte (cf. I Reg. xxvii, 8), comme il ressort des mots suivants: *a fluvio turbido* (hébr.: *Sihor*). D'après la Vulgate (*qui irrigat*...), ce fleuve ne serait autre que le Nil, dont les eaux sont troubles durant une partie de l'année; mais le texte dit simplement: « qui coule devant l'Égypte; » c.-à-d. à l'est de ce royaume: il s'agit donc du torrent d'Égypte, ou Rhinocolure, l'El-Arisch d'aujourd'hui. Cf. xv, 4, et Num. xxxiv, 5 (*At. géogr.*, pl. v). — *Usque ad... Accaron* (hébr.: *Eqrôn*), la plus septentrionale des villes des Philistins, la moderne Akir, à l'est de Yebna, au sud-est de Jaffa. — *Terra Chanaan*. Hébr.: ce sera tenu pour chananéen; c.-à-d. que la susdite région était comprise dans les limites du pays de Chanaan, par conséquent de la Terre promise. — *In quinque regulos*. Le

mot hébreu *sérén* est un titre réservé dans la Bible aux chefs des Philistins (cf. Jud. iii, 3; xvi, 5, etc.); la Vulgate le traduit quelquefois par « satrape ». Des cinq principautés gouvernées par ces chefs, les trois premières et la cinquième ont été déjà mentionnées (cf. xi, 22); *Ascalon* (en hébreu, *Esq'lan*; en arabe, Askalân) s'élevait en amphithéâtre, comme ses ruines actuelles, sur le bord de la Méditerranée, à quatre heures au nord de Gaza. — *Ad meridiem... Hevæi*. Dans l'hébreu, le vers. 3 se termine ainsi: « et les Hévéens, » de manière à rattacher ce peuple au district qui vient d'être décrit (comp. Deut. ii, 23, où le territoire des Hévéens est, en effet, placé dans la même région que celui des Philistins, au sud de Chanaan). Nous lisons ensuite au vers. 4: « A partir du sud, toute la terre des Chananéens...; » le narrateur va donc signaler un autre groupe de contrées qui n'avaient pas encore été conquises par les Hébreux. Il prend pour point de départ leur frontière méridionale, nous transportant ainsi en pleine Phénicie. — *Maara* (hébr.: *M'arah*, grotte) *Sidoniorum*, localité qui n'est citée qu'en ce passage. On a cru la retrouver à l'ouest de Sidon, dans la moderne Djezzin, qui possède d'assez nombreuses grottes (en arabe, *maghâra*). — *Usque Apheca*, aujourd'hui Afka, à environ 40 kilomètres au nord-est de Beyrouth. Cf. xii, 18, et la note. — *Ejusque confinia*. Dans l'hébr.: et la terre des Guibliens. Le traducteur latin a confondu *g'ul*, limite, et *Gébal*, nom d'une des cités les plus célèbres de la Phénicie, la Byblos des Grecs, la Djéball moderne, à environ 8 heures au nord de Beyrouth. — Sur *Baal-gad*, voyez la note de xi, 17. — *Donec... Emath*. Hébr.: jusqu'à l'entrée d'Emath. Cf. Num. xiii, 22, et le commentaire. — *Ad aquas Maserephoth*: le lieu nommé récemment, xi, 8. — *Conclusion* de



Cascades de Narh-Ibrahim, s'échappant de la grotte d'Afka.
(L'ancienne Apeca.)

partem hereditatis Israel, sicut præcepi tibi.

7. Et nunc divide terram in possessionem novem tribubus, et dimidiæ tribui Manasse;

8. cum qua Ruben et Gad possederunt terram, quam tradidit eis Moyses famulus Domini, trans fluentia Jordanis ad orientalem plagam,

9. ab Aroer, quæ sita est in ripa torrentis Arnon, et in vallis medio, universaque campestria Medaba, usque Dibon;

10. et cunctas civitates Sehon, regis Amorrhæi, qui regnavit in Hesebon usque ad terminos filiorum Ammon;

11. et Galaad, ac terminum Gessuri et Machati, et omnem montem Hermon, et universam Basan, usque ad Salecha;

12. omne regnum Og in Basan, qui regnavit in Astaroth et Edraï, ipse fuit de reliquis Raphaim; percussitque eos Moyses, atque delevit.

13. Nolueruntque disperdere filii Israel Gessuri et Machati, et habitaverunt in medio Israel usque in præsentem diem.

14. Tribui autem Levi non dedit possessionem; sed sacrificia et victimæ Domini Dei Israel, ipsa est ejus hereditas, sicut locutus est illi.

15. Dedit ergo Moyses possessionem tribui filiorum Ruben juxta cognationes suas;

16. fuitque terminus eorum ab Aroer, quæ sita est in ripa torrentis Arnon, et in valle ejusdem torrentis media; universam planitiem, quæ ducit Medaba,

face des enfants d'Israël. Que ces pays tombent donc dans la portion de l'héritage d'Israël, comme je vous l'ai ordonné.

7. Et maintenant partagez la terre que les neuf tribus et la moitié de la tribu de Manassé doivent posséder;

8. l'autre moitié de cette tribu étant déjà en possession, avec les tribus de Ruben et de Gad, de la terre que Moïse, serviteur du Seigneur, leur a donnée au delà du Jourdain du côté de l'orient,

9. depuis Aroër, qui est sur le bord du torrent de l'Arnon, et au milieu de la vallée, et toute la campagne de Médaba, jusqu'à Dibon;

10. et toutes les villes de Séhon, roi des Amorrhéens, qui régnait depuis Hésébon jusqu'aux frontières des enfants d'Ammon;

11. Galaad, les confins de Gessuri et de Machati, tout le mont Hermon et tout Basan jusqu'à Salécha;

12. tout le royaume d'Og au pays de Basan, qui régnait à Astaroth et à Edraï, et qui était des restes des Géants. Moïse défit ces peuples et les détruisit.

13. Et les enfants d'Israël ne voulurent point exterminer ceux de Gessuri et de Machati; et ils sont demeurés au milieu d'Israël jusqu'à ce jour.

14. Mais Moïse ne donna point de terre en partage à la tribu de Lévi, parce que les sacrifices et les victimes du Seigneur Dieu d'Israël sont son héritage, comme le Seigneur le lui a dit.

15. Moïse donna donc la contrée en possession à la tribu des enfants de Ruben, selon ses familles;

16. et leur territoire fut depuis Aroër, qui est sur le bord du torrent de l'Arnon, et au milieu de la vallée où est ce même torrent, toute la plaine qui conduit à Médaba,

l'ordre divin : *Ego sum qui delebo...* (6°); et nunc divide... (7).

8-13. Limites des provinces conquises par Moïse à l'est du Jourdain. C'est une répétition tant soit peu développée de XII, 1-6. — *Cum qua...* De la demi-tribu de Manassé, qui devait occuper un territoire dans la Palestine cisjordanienne (vers. 7), nous passons brusquement à celle qui avait déjà reçu sa part en Basan. — *Campestria Medaba... Dibon* : aujourd'hui Médéba, Dibân, dans l'ancienne Moabitude. Voyez Num. XXI, 30, et l'Atl. géogr., pl. VII.

14. Héritage spécial de la tribu de Lévi. — *Levi non dedit...* A part quelques villes, les Lévitiques ne reçurent aucune possession matérielle

dans la Terre promise; leur portion fut toute spirituelle : *sacrificia et victimæ...* Ce trait est solennellement répété au vers. 33, et XIV, 3-4.

2° Partage des provinces transjordanienues. XIII, 15-33.

15-23. Part de la tribu de Ruben. Cf. Num. XXXII, 37-38. — *Possessionem tribui... Ruben.* Des deux tribus et demie situées au delà du Jourdain, les Rubénites reçurent la portion la plus méridionale et aussi la plus petite. L'Arnon formait leur limite au sud; leur territoire équivalait à peu près à celui de l'El-Belqâa moderne, encore si fertile (Atl. géogr., pl. VII et XII). — *Ab Aroer.* La description va du sud au nord (*Hesebon*, aujourd'hui Hezân), en traversant la



Les Montagnes de Galaad.

17. et Hesebon, cunctosque viculos earum, qui sunt in campestribus; Dibon quoque, et Bamothbaal, et oppidum Baalmaon,

18. et Jassa, et Cedimoth, et Mephaath,

19. et Cariathaim, et Sabama, et Sarathasar dans la montagne de la vallée;

20. Bethphogor et Asedoth, Phasga et Bethjesimoth,

21. et omnes urbes campestris, universaque regna Sehon regis Amorrhæi, qui regnavit in Hesebon, quem percussit Moyses cum principibus Madian, Hevæum, et Recem, et Sur, et Hur, et Rebe, duces Sehon, habitatores terræ.

22. Et Balaam filium Beor ariolum occiderunt filii Israël gladio cum ceteris interfectis.

23. Factusque est terminus filiorum Ruben Jordanis fluvius. Hæc est possessio Rubenitarum per cognationes suas urbium et viculorum.

24. Deditque Moyses tribui Gad et filiis ejus per cognationes suas possessionem, cujus hæc divisio est :

25. Terminus Jazer, et omnes civitates Galaad, et dimidiam partem terræ filiorum Ammon, usque ad Aroer, quæ est contra Rabba;

26. et ab Hesebon usque Ramoth,

17. Hésébon avec tous ses villages qui sont dans la plaine, Dibon, Bamothbaal, la ville de Baalmaon,

18. Jassa, Cédimoth, Méphaath,

19. Cariathaim, Sabama, et Sarathasar dans la montagne de la vallée,

20. Bethphogor, Asédoth, Phasga, Bethjésimoth,

21. toutes les villes de la plaine, tous les royaumes de Séhon, roi des Amorrhéens, qui régna à Hésébon; Moïse le défit avec les princes de Madian, Evi, Récem, Sur, Hur, Rébé, qui étaient les chefs de Séhon et qui habitaient dans le pays.

22. Les enfants d'Israël firent aussi mourir par l'épée le devin Balaam, fils de Béor, avec les autres qui furent tués.

23. Et le pays des enfants de Ruben se termina au fleuve du Jourdain. C'est là la terre, les villes et les villages que posséda la tribu de Ruben, selon ses familles.

24. Moïse donna aussi à la tribu de Gad et à ses enfants la terre qu'elle devait posséder selon ses familles; en voici la division.

25. Elle possédait Jazer, toutes les villes de Galaad, la moitié de la terre des enfants d'Ammon jusqu'à Aroër, qui est vers Rabba;

26. depuis Hésébon jusqu'à Ramoth,

partie centrale (*Medaba*). Les autres villes sont citées sans beaucoup d'ordre; nous les avons déjà rencontrées pour la plupart, soit au chap. XII, 2-3; soit aux livres des Nombres, XXI, XXXII, et du Deutéronome, II, III. *Jassa* ne diffère pas de la Jahaz de Num. XXI, 23. Sur *Cedimoth*, voyez Deut. II, 26. *Mephaath* est inconnue: elle était à l'est du territoire; car, d'après saint Jérôme, *Onomasticon*, les Romains y établirent un poste militaire pour réprimer les incursions des tribus du désert. *Sarathasar* n'a pas été non plus identifiée; la vallée où elle était située (*in monte convallis*) ne différerait probablement pas de celle du Jourdain. *Asedoth* devrait être réuni à *Phasga*, ces deux noms n'en formant qu'un seul dans l'hébreu (cf. Deut. III, 17). *Bethjesimoth* est appelée « Bethsimoth » au chap. XII, vers. 3. — En résumé, les Rubénites possédaient *universa regna Sehon* (vers. 31), c.-à-d. toute la partie méridionale du royaume de ce prince, la partie nord étant réservée à Gad, vers. 25 et ss., et à Manassé, vers. 30 et ss. — *Cum principibus*... Cf. Num. XXXI, 8. Au lieu de *Hevæum*, lisez 'Evi, nom propre de personne. — *Balaam... ariolum*. Sur ce titre de *qâsen*, pris en mauvaise part, voyez la note de Num. XXII, 5-6. — *Jordanis*

fluvius: l'élite occidentale des Rubénites, avec la mer Morte.

24-28. Part de la tribu de Gad. Cf. Num. XXXII, 34-36. — *Gad... possessionem*. Elle correspondait à peu près au Djébel-Adjoûn (*Att. géogr.*, pl. XII), et était située immédiatement au nord du territoire rubénite. Ses autres frontières étaient le Jourdain à l'ouest, à l'est les Ammonites, au nord la demi-tribu de Manassé. — *Jazer*, à l'ouest de Rabbath-Ammon, actuellement Szir ou Séir. — *Galaad*: ou plutôt la moitié de cette riche province; l'autre moitié, au nord du Jaboc, appartenait à Manassé. Cf. vers. 31, et Deut. III, 12-13. — *Dimidiam partem... Ammon*: c.-à-d. la partie du territoire ammonite qui avait été antérieurement conquise par les Amorrhéens; mais Dieu ne permit point aux Hébreux d'attaquer ce qui restait. Cf. Deut. II, 19; III, 16. — *L'Aroer* du vers. 25 n'est évidemment pas la même que celle du vers. 16, laquelle s'élevait « sur la rive de l'Arnon », bien au sud de *Rabba*, ou Rabbath-Ammon, la capitale des Ammonites. Num. XXXII, 34, elle est appelée Aroër-Gad; son emplacement est inconnu. — *Ramoth, Masphe*: un seul nom dans l'hébreu: *Râmaç-hammispeh*. C'est la Ramoth-Galaad de xx, 8, au nord-ouest de Rabbath-

Masphe et Bethonim, et depuis Manaïm jusqu'aux confins de Dabir.

27. Elle possédait aussi dans la vallée Bétharan, Bethnemra, Socoth et Saphon, et le reste du royaume de Sehon, roi d'Hésébon; son pays se terminait aussi au Jourdain jusqu'à l'extrémité de la mer de Cénéreth au delà du Jourdain vers l'orient.

28. C'est là la terre, les villes et les villages que possèdent les enfants de Gad selon leurs familles.

29. Moïse donna aussi à la moitié de la tribu de Manassé et à ses enfants la terre qu'elle devait posséder selon ses familles.

30. Elle comprenait depuis Manaïm tout Basan, tous les royaumes d'Og, roi de Basan, tous les bourgs de Jaïr qui sont en Basan, au nombre de soixante villes;

31. la moitié de Galaad, Astaroth et Edraï, ville du royaume d'Og en Basan; tout cela fut donné aux enfants de Machir, fils de Manassé, c'est-à-dire à la moitié des enfants de Machir, selon leurs familles.

32. Moïse fit ce partage dans la plaine de Moab au delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho vers l'orient.

33. Mais il ne donna point de terre en partage à la tribu de Lévi, parce que le Seigneur Dieu d'Israël est son partage, selon qu'il le lui a dit.

Masphe et Bethonim; et a Manaïm usque ad terminos Dabir.

27. In valle quoque Betharan, et Bethnemra, et Socoth, et Saphon, reliquam partem regni Sehon, regis Hesebon; hujus quoque finis Jordanis est usque ad extremam partem maris Cenereth trans Jordanem ad orientalem plagam.

28. Hæc est possessio filiorum Gad per familias suas, civitates et villæ earum.

29. Dedit et dimidiæ tribui Manasse, filiisque ejus juxta cognationes suas possessionem,

30. cujus hoc principium est: a Manaïm universam Basan, et cuncta regna Og regis Basan, omnesque vicos Jaïr, qui sunt in Basan, sexaginta oppida;

31. et dimidiam partem Galaad, et Astaroth, et Edraï, urbes regni Og in Basan; filii Machir, filii Manasse, dimidiæ parti filiorum Machir juxta cognationes suas.

32. Hanc possessionem divisit Moyses in campestribus Moab trans Jordanem contra Jericho ad orientalem plagam.

33. Tribui autem Levi non dedit possessionem, quoniam Dominus Deus Israel ipse est possessio ejus, ut locutus est illi.

Ammon; l'Es-Salt moderne. — *Bethonim* ne diffère peut-être pas des ruines de Batné, situées au sud-est d'Es-Salt, non loin du Ghôr. — *Manaïm*: ailleurs « Mahanaïm », le lieu où Jacob vit les « camps » des anges. Cf. Gen. xxxii, 2-3. — *Dabir* est inconnue; il ne faut pas confondre cette ville avec son homonyme de xii, 13. — *Betharan*, au nord de la mer Morte, a conservé identiquement son nom; *Bethnemra*, plus au nord, s'appelle Nimrin. Sur *Socoth*, voyez Gen. xxxiii, 17; cette localité n'a pas été identifiée, non plus que *Saphon*. — *Maris Cenereth*: le lac de Tibériade.

29-31. Part de la demi-tribu de Manassé. Cf.

Num. xxxii, 39-42. — *Manasse... possessionem*: au nord de la tribu de Gad; le territoire entier du roi Og, et une parcelle de celui de Séhon. Cf. Deut. iii, 13 et ss. — *A Manaïm*: le Jacob formait donc la frontière méridionale de Manassé. — *Universam Basan*: province riche et fertile, qui s'étendait à l'est des lacs Mérom et de Galilée. — *Vicos Jaïr*: ils étaient situés dans l'Argob. Cf. Deut. iii, 4, et le commentaire. — *Dimidiæ... Galaad*: la partie septentrionale, d'après le vers. 25.

32-33. Conclusion. — Le partage eut lieu in campestribus Moab, c.-à-d. dans les steppes de Moab, à l'est de l'embouchure du Jourdain.

CHAPITRE XIV

1. Hoc est quod possederunt filii Israel in terra Chanaan, quam dederunt eis Eléazar sacerdos et Josue filius Nun, et principes familiarum per tribus Israel,

2. sorte omnia dividentes, sicut præceperat Dominus in manu Moysi, novem tribubus, et dimidiæ tribui.

3. Duabus enim tribubus, et dimidiæ, dederat Moyses trans Jordanem possessionem, absque levitis, qui nihil terræ acceperunt inter fratres suos;

4. sed in eorum successerunt locum filii Joseph in duas divisi tribus, Manasse et Ephraïm; nec acceperunt levitæ aliam in terra partem, nisi urbes ad habitandum, et suburbana earum ad alenda jumenta et pecora sua.

5. Sicut præceperat Dominus Moysi,

1. Voici ce que les enfants d'Israël ont possédé dans la terre de Chanaan, que le *grand* prêtre Eléazar, Josué, fils de Nun, et les princes des familles de chaque tribu d'Israël

2. distribuèrent aux neuf tribus et à la moitié de la tribu de *Manassé*, en faisant tout le partage au sort, comme le Seigneur l'avait ordonné à Moïse.

3. Car Moïse avait donné aux deux autres tribus et à une moitié de la tribu de *Manassé* des terres au delà du Jourdain, sans compter les Lévites qui ne reçurent point de terre comme tous leurs frères.

4. Mais les enfants de Joseph, Manassé et Ephraïm, divisés en deux tribus, succédèrent en leur place; et les Lévites n'eurent point d'autre part dans la terre de Chanaan, que des villes pour y habiter, avec leurs faubourgs pour nourrir leurs bêtes et leurs troupeaux.

5. Les enfants d'Israël exécutèrent ce

SECTION II. — PARTAGE DES DISTRICTS CISJORDANIENS. XIV, 1 — XXII, 34.

Passage extrêmement précieux pour la géographie de Chanaan à cette époque antique. Les détails abondent, et se font remarquer par une grande précision. Quoique beaucoup de villes n'aient pas encore été identifiées, on en connaît du moins un nombre suffisant pour fixer d'une manière assez exacte la situation des différentes tribus. Il existe souvent des variantes dans l'hébreu, les LXX, la Vulgate et les autres versions anciennes, pour l'orthographe des noms. — Ouvrages à consulter : le *Manuel biblique*, t. II, nn. 431-444; l'*Atl. géogr.*, pl. VII, XI, XII, XIII, XIV, XVI; V. Guérin, *Description de la Palestine : Judée, Samarie, Galilée*; E. Arnaud, *la Palestine ancienne et moderne, ou Géographie physique et historique de la Terre sainte*, Paris, 1868; L.-G. Gratz, *Théâtre des événements racontés dans les divines Écritures*, Paris, 1869-1870; A. Chauvet et E. Isambert, *Syrie, Palestine*, Paris, 1882.

§ I. — *La part de Caleb et de la tribu de Juda.* XIV, 1 — XV, 63.

1^o Introduction générale au partage des provinces cisjordanienues. XIV, 1-5.

CHAP. XIV. — 1-2. Sommaire de toute cette seconde section. — *Eléazar... et Josue.* Eléazar est nommé le premier, en sa qualité de pontife suprême. — *Principes familiarum* : ils avaient été désignés nommément par Dieu lui-même, un

par tribu. Voyez Num. xxxiv, 16-29. — *Sorte dividentes.* Autre détail réglé depuis longtemps par le Seigneur. Cf. Num. xxvi, 52-56; xxxiv, 13. Ce mode de partage était excellent pour empêcher les mécontentements et les jalousies; de la sorte, chacun tenait son lot de la Providence. Les rabbins disent que l'on employa deux urnes, dont la première contenait les noms des neuf tribus et demie, l'autre l'indication des dix parts : on tirait simultanément un bulletin de chaque urne, et le lot extrait était assigné à la tribu dont le nom était sorti en même temps.

3-5. Motivé pour lequel les provinces situées en deçà du Jourdain ne furent divisées qu'entre neuf tribus et demie. — 1^o *Duabus entm...* Deux tribus et demie avaient déjà reçu leur héritage à l'est du fleuve. Cf. XIII, 15-32. — 2^o D'autre part, les lévites *nihil terræ acceperunt...* — 3^o En défalquant la tribu de Lévi, il ne restait que huit tribus et demie à doter; mais les descendants de Joseph formaient deux tribus distinctes (*in duas divisi*), celles de Manassé et d'Ephraïm : par conséquent, neuf tribus et demie attendaient encore leur héritage. Voyez Gen. XLVIII, 5, où il est raconté de quelle manière Jacob adopta comme siens les deux fils de Joseph. — *Levitiæ... urbes...* Cf. XXI, 1-40; Num. xxxv, 1-8. — *Ita fecerunt... et dividerunt...* Non toutefois en un seul et même jour. Juda obtint sa part à Galgala (vers. 6; xv, 1), de même Ephraïm et Manassé (xvi, 1 et ss.); les autres tribus ne reçurent la leur qu'un peu plus tard, à Silo (xvii, 1 et ss.)

que le Seigneur avait ordonné à Moïse, et ils partagèrent le pays.

6. Alors les enfants de Juda vinrent trouver Josué à Galgala; et Caleb, fils de Jéphoné, Cénézécien, lui parla de cette sorte : Vous savez ce que le Seigneur dit de moi et de vous à Moïse, homme de Dieu, lorsque nous étions à Cadèsbarné.

7. J'avais quarante ans lorsque Moïse, serviteur du Seigneur, m'envoya de Cadèsbarné pour reconnaître la contrée, et je lui fis mon rapport tel que je le croyais véritable.

8. Mais mes frères qui y étaient allés avec moi jetèrent l'épouvante dans le cœur du peuple; et je ne laissai pas néanmoins de suivre le Seigneur mon Dieu.

9. En ce jour-là Moïse me jura et me dit : La terre où vous avez mis le pied sera votre héritage et l'héritage de vos enfants à jamais, parce que vous avez suivi le Seigneur mon Dieu.

10. Le Seigneur m'a donc conservé la vie jusqu'à ce jour, comme il le promit alors. Il y a quarante-cinq ans que le Seigneur dit cette parole à Moïse lorsqu'Israël allait par le désert. J'ai maintenant quatre-vingt-cinq ans,

11. et je suis aussi fort que j'étais au temps où je fus envoyé pour reconnaître le pays. La même vigueur que j'avais alors m'est demeurée jusqu'à ce jour, soit pour combattre, soit pour marcher.

12. Donnez-moi donc cette montagne que le Seigneur m'a promise, comme vous l'avez entendu vous-même, sur

ita fecerunt filii Israel, et diviserunt terram.

6. Accesserunt itaque filii Juda ad Josue in Galgala, loentisque est ad eum Caleb, filius Jephone, Cenezæus : Nosti quid locutus sit Dominus ad Moysen hominem Dei de me et de te in Cadesbarne.

7. Quadraginta annorum eram quando misit me Moyses famulus Domini de Cadesbarne, ut considerarem terram; nuntiavi que ei quod mihi verum videbatur.

8. Fratres autem mei, qui ascenderant mecum, dissolverunt cor populi; et nihilominus ego secutus sum Dominum Deum meum.

9. Juravitque Moyses in die illo, dicens : Terra, quam calcavit pes tuus, erit possessio tua, et filiorum tuorum in æternum, quia secutus es Dominum Deum meum.

10. Concessit ergo Dominus vitam mihi, sicut pollicitus est, usque in præsentem diem. Quadraginta et quinque anni sunt, ex quo locutus est Dominus verbum istud ad Moysen, quando ambulabat Israel per solitudinem; hodie octoginta quinque annorum sum,

11. sic valens, ut eo valebam tempore quando ad explorandum missus sum; illius in me temporis fortitudo usque hodie perseverat, tam ad bellandum quam ad gradiendum.

12. Da ergo mihi montem istum, quem pollicitus est Dominus, te quoque audiente, in quo Enacim sunt, et urbes

2° Caleb obtient une portion privilégiée. XIV, 6-15.

6-12. La requête de Caleb. — *Accesserunt...* *filii Juda.* C.-à-d. un certain nombre d'entre eux; ils viennent appuyer la demande de Caleb, leur proche. — *Caleb... Cenezæus.* Cette épithète n'indique nullement une communauté d'origine avec la race chananéenne des Cénéziens, Gen. xv, 19; elle équivaut ici à « fils de Cénéz ». Comp. xv, 17, où Othoniel, frère de Caleb, est ainsi désigné. D'après II Par. II, 5, 18, ce Cénéz descendait d'Hesron, fils de Pharés. — *Nosti quid...* Aux vers. 6-11, les considérants de la requête; au vers. 12, la demande proprement dite. — *De me et te in Cadesbarne.* Cf. Num. xiv, 24, 30. — *Nuntiavi... quod mihi verum...* Hébr. : selon ce qui était dans mon cœur; c.-à-d. d'après mes convictions réelles. — *Fratres mei...* : les autres espions, à part Josué. — *Dissolverunt eor...* Littéralement : ils firent fondre le cœur du peuple. Cf. Num. xiv, 1, 4; Deut. I, 28. — *Juravitque*

Moyses. Ce trait a été omis aux passages parallèles des Nombres (xiv, 20 et ss.) et du Deutéronome (I, 34-36); il est raconté en cet endroit pour la première fois. — *Quadraginta et quinque anni...* Lorsque Caleb reçut cette divine promesse, l'on n'était qu'à la deuxième année depuis l'Exode; ensuite il y avait eu les trente-huit ans de pégrinations à travers le désert : en retranchant 33 de 45, on voit que sept autres années s'étaient écoulées depuis le passage du Jourdain. Cf. xi, 18, et l'explication. — *Hodie octoginta quinque:* les quarante ans du vers. 7, et les quarante-cinq du vers. 10. — *Sic valens* (vers. 11)... Caleb insiste sur la merveilleuse préservation de ses forces et de ses facultés. — *Tam ad bellandum quam...* Dans l'hébreu : Tant pour sortir que pour entrer; locution proverbiale, expliquée précédemment (cf. Num. xxvii, 17; Deut. xxxi, 2). — *Da... montem istum.* Hébron (vers. 13) est, en effet, bâtie sur la partie la plus élevée des montagnes de Juda (*Atl. géog.*, pl. xviii). — *In quo Enacim...*

magnæ aque munitæ; si forte sit Dominus mecum, et potuero delere eos, sicut promisit mihi.

13. Benedixitque ei Josue, et tradidit ei Hebron in possessionem;

14. atque ex eo fuit Hebron Caleb filio Jephone, Cenezæo, usque in præsentem diem, quia secutus est Dominum Deum Israel.

15. Nomen Hebron ante vocabatur Cariath-Arbe; Adam maximus ibi inter Enacim situs est; et terra cessavit a præliis.

laquelle il y a des Géants et des villes grandes et fortes; afin que j'éprouve si le Seigneur sera avec moi, et si je pourrai les exterminer ainsi qu'il me l'a promis.

13. Josué bénit donc Caleb, et il lui donna Hébron pour son héritage;

14. et depuis ce temps-là Hébron a été à Caleb, fils de Jéphoné, Cénézéen, jusqu'à ce jour, parce qu'il suivit le Seigneur Dieu d'Israël.

15. Hébron s'appelait auparavant Cariath-Arbé. Et il y avait en ce lieu-là un grand homme célèbre parmi les Géants mêmes. Toutes les guerres cessèrent alors dans le pays de Chanaan.

CHAPITRE XV

1. Igitur sors filiorum Judæ per cognationes suas ista fuit: A termino Edom, desertum Sin contra meridiem, et usque ad extremam partem australis plagæ.

2. Initium ejus a summitate maris Salissimi, et a lingua ejus, quæ respicit meridiem.

3. Egrediturque contra ascensum Scorpionis, et pertransit in Sina, ascenditque in Cadesbarne, et pervenit in Esron, ascendens ad Addar, et circuiens Carcaa,

1. Voici la part qui échet par le sort aux enfants de Juda selon leurs familles. Les limites de leur territoire sont depuis Edom, le désert de Sin vers le midi, jusqu'à l'extrémité de la contrée méridionale.

2. Il commence à l'extrémité de la mer Salée, et à cette langue de mer qui regarde le midi.

3. Il s'étend vers la montée du Scorpion et passe jusqu'à Sina. Il monte vers Cadèsbarné, vient jusqu'à Esron, monte vers Addar, et tourne vers Carcaa;

urbes magnæ... Caleb, Josué et les autres espions connaissaient ces détails par leur expérience personnelle. Cf. Num. XIII, 28, 33. — *Si forte* (hébr.: *'ulaï*) n'exprime pas un doute; c'est une formule délicate et modeste pour marquer une pleine confiance dans le secours de Dieu. — *Et potuero delere...* D'après XI, 21 et ss., Josué avait déjà chassé les Enacim du district d'Hébron; mais ils y étaient ensuite rentrés. Il était réservé à Caleb de les expulser à tout jamais.

13-15. Josué accède au désir de Caleb. — *Benedixit*: en faisant des souhaits pour la réussite de cette difficile entreprise. — *Quia secutus est* (vers. 14)... Comme Caleb lui-même, vers. 8 et 9, le narrateur insiste sur le motif qui lui avait mérité une aussi belle récompense. — *Fuit Hebron Caleb*: non seulement la ville, mais tout le district qui en dépendait. Cf. xv, 15; I Par. II, 42, 44, etc. — *Ante... Cariath-Arbe*. C.-à-d. la ville d'Arbé. Cf. xv, 13, et Gen. xxiii, 2. Le nom primitif était Hébron; Caleb le rétablit, à la place de celui que les Enacim avaient imposé à la cité en l'honneur de leur ancêtre. — *Adam maximus...* Étrange traduction. Il faudrait: (lequel Arbé) était un homme très grand parmi les Enacim, *'Adam* est ici un nom commun. — *Terra*

cessarit... Cf. XI, 13, où nous avons déjà trouvé cette formule. Le partage put donc se faire pacifiquement.

3^o Limites du territoire de Juda. XV, 1-12.

CHAP. XV. — 1. Désignation générale de la frontière sud de Juda. — *A termino Edom...* Le territoire de la tribu de Juda rejoignait au sud-est celui de l'Idumée; il touchait, au sud et au sud-ouest, le désert de Sin, c.-à-d. la partie septentrionale du désert de Pharan (cf. Num. XIII, 12, et le commentaire), et il embrassait *usque ad extremam...*, jusqu'à l'extrême sud de la Palestine (*Atl. géogr.*, pl. v et vii).

2-4. Détails de la frontière sud. C'est, avec quelques nuances, le tracé qui a été déjà donné au livre des Nombres, xxxiv, 3-5 (voy. l'explication). — *Initium ejus...* La limite est marquée de l'est à l'ouest, depuis la pointe méridionale de la mer Morte (*a summitate*), appelée métaphoriquement une « langue » (*et a lingua...*), parce qu'elle va se rétrécissant de plus en plus. — *Contra ascensum Scorpionis*: vraisemblablement la passe d'Es-Sâfa (*Atl. géogr.*, pl. xii). — *Pertransit in Sina*: on lit « Senna » au passage parallèle des Nombres; localité inconnue. — *In Cadesbarne*: la plus célèbre des stations

4. et, passant de là jusqu'à Asémona, il arrive jusqu'au torrent d'Égypte, et se termine à la grande mer. Ce sont là ses limites du côté du midi.

5. Du côté de l'orient la tribu de Juda commence à la mer Salée, et s'étend jusqu'à l'extrémité du Jourdain; et du côté de l'aquilon, depuis la langue de mer jusqu'au même fleuve du Jourdain.

6. Sa frontière monte à Beth-Hagla, passe de l'aquilon à Beth-Araba, monte à la pierre de Boën, fils de Ruben,

7. et s'étend jusqu'à Debéra, de la vallée d'Achor. Vers le septentrion elle regarde Galgala, qui est vis-à-vis de la montée d'Adommin, au sud du torrent; elle passe les eaux qui s'appellent la fontaine du Soleil, et vient se terminer à la fontaine de Rogel.

8. Elle monte par la vallée du fils d'Ennom au côté méridional du pays des Jébuséens, où est la ville de Jérusalem; et de là, montant jusqu'en haut de la montagne qui est vis-à-vis de Géennom à l'occident, à l'extrémité de la vallée des Géants vers l'aquilon,

4. atque inde pertransiens in Asemona, et perveniens ad torrentem Ægypti; eruntque termini ejus mare magnum; hic erit finis meridiane plage.

5. Ab oriente vero erit initium, mare Salsissimum usque ad extrema Jordanis; et ea quæ respiciunt ad aquilonem, a lingua maris usque ad eundem Jordanis fluvium.

6. Ascenditque terminus in Beth-Hagla, et transit ab aquilone in Beth-Araba, ascendens ad lapidem Boen, filii Ruben,

7. et tendens usque ad terminos Debera de valle Achor, contra aquilonem respiciens Galgala, quæ est ex adverso ascensionis Adommim, ab australi parte torrentis; transitque aquas, quæ vocantur fons Solis; et erunt exitus ejus ad fontem Rogel.

8. Ascenditque per convallem filii Ennom ex latere Jebusæi ad meridiem, hæc est Jerusalem; et inde se erigens ad verticem montis, qui est contra Geennom ad occidentem in summitate vallis Raphaim contra aquilonem,

du désert, après celle du Sinaï; aujourd'hui Aïn-Kudes ou Aïn-Kadis. Voyez la note de Num. XIII, 27. — *Esrone, Adar, Carcaa, Asemona* n'ont pas été identifiées; ces localités étaient à l'ouest de Cadésbarné. — *Ad torrentem Ægypti*: l'ouadi El-Arisch (comp. XIII, 3, et l'explication), jusqu'au lieu où il se jette dans la Méditerranée.

5^a. Frontière orientale. — *Mare...*: c.-à-d. la mer Morte dans toute son étendue, du sud au nord, usque ad extrema (l'embouchure) Jordanis.

5^b-11^a. Frontière septentrionale (*ea quæ... ad aquilonem*), de l'est à l'ouest. — *A lingua...*: cette fois, la pointe nord. — *Beth-Hagla*: aujourd'hui Aïn-Hadjla, entre Jéricho et le Jourdain, au sud de Galgala. — *Ab aquilone in Beth-Araba*. Plutôt: (elle passe) au nord de Bétharaba; localité située, d'après ce passage et le vers. 61, dans le désert de Juda, entre Beth-Hagla et les montagnes qui se dressent à l'ouest.

— *Ad lapidem Boen*. Ce *Bohân* (hébr.) était un Rubénite (*flui Ruben*), qui avait sans doute accompli en cet endroit quelque action d'éclat; de là l'érection d'une pierre en son honneur. Le lieu ainsi désigné occupait une situation plus élevée que Bétharaba, comme l'indique le verbe *ascendens*. — *Ad terminos Debera*. Dans l'hébreu: la limite monte à Debir. Il ne faut pas confondre ce village avec Dabir du vers. 15, ni avec la cité royale conquise par Josué, x, 29. Il existe un ouadi de ce nom dans la montagne, entre Jéricho et Jérusalem. — *De valle Achor*. Voyez VII, 26, et le commentaire. — *Ascensionis Adommim*: le Talat ed-Doumm, au nord-est de Jérusalem

(Atlas géogr., pl. XVI), sur la route de cette ville à Jéricho; endroit sauvage où Notre-Seigneur Jésus-Christ localise la parabole du bon Samaritain (Luc. x, 30): on l'appelait encore, au temps de saint Jérôme, *Maledomim*, abréviation évidente des mots hébreux *ma'aleh 'Adummim*, que nous lisons ici même, et qui signifient « la montée des Rouges ». Ce nom provenait soit de quelques roches rougeâtres, soit du sang « qui in illo loco a latronibus funditur », comme le présume saint Jérôme. « La route s'éleva rapidement, par un contrefort escarpé et coupé à pic, sur l'ouadi El-Qelt, qui s'enfonçait de plus en plus profondément entre deux murailles presque verticales de rochers gigantesques: » ces lignes expliquent les mots *ab australi parte torrentis*. — *Fons Solis*: d'après la plupart des interprètes, la fontaine des Apôtres, ou Aïn el-Haoudh, à environ trois quarts d'heure de Jérusalem, sur la route de Jéricho. — *Ad fontem Rogel* (*Aïn Rogel*, fontaine du Foulon): le Bir-Eyoub actuel, ou puits de Job, à l'angle sud-est de Jérusalem, un peu au-dessous de l'endroit où la vallée d'Ennom rejoint celle du Cédron (*Atl. géogr.*, pl. XV). — *Per convallem filii Ennom* (hébr.: *gé ben Hinnom*). Ailleurs, nous lisons: vallée des fils d'Ennom (cf. IV Reg. XXIII, 10; Jer. XIX, 2, etc.); puis, par abréviation: vallée d'Ennom (voir deux lignes plus bas, et Neh. XI, 30). Cet Ennom était peut-être un héros, dont le nom avait été donné au ravin escarpé qui commence à l'est de la porte de Jaffa, et qui contourne au sud la colline de Sion. De la forme *Geennom*, dérive, par l'intermédiaire du grec γέεννα, le mot géhenne,

9. pertransitque a vertice montis usque ad fontem aquæ Nephtoa, et pervenit usque ad vicos montis Ephron; inclinaturque in Baala, quæ est Cariathiarim, id est, urbs silvarum;

10. et circuit de Baala contra occidentem, usque ad montem Seir; transitque juxta latus montis Jarim ad aquilonem in Cheslon; et descendit in Bethsames, transitque in Thamna;

11. et pervenit contra aquilonem partis Accaron ex latere; inclinaturque Sechrona, et transit montem Baala; pervenitque in Jebneel, et magni maris contra occidentem fine concluditur.

12. Hi sunt termini filiorum Juda per circuitum in cognationibus suis.

13. Caleb vero filio Jephone dedit partem in medio filiorum Juda, sicut præceperat ei Dominus, Cariath-Arbe patris Enac; ipsa est Hebron.

14. Delevitque ex ea Caleb tres filios Enac, Sesai et Ahiman, et Tholmai de stirpe Enac.

15. Atque inde conscendens venit ad habitatores Dabir, quæ prius vocabatur

9. elle passe depuis le haut de la montagne jusqu'à la fontaine de Nephtoa, et s'étend jusqu'aux villages du mont Ephron. Elle descend ensuite vers Baala, qui est Cariathiarim, c'est-à-dire la ville des forêts;

10. et de Baala tourne vers l'occident jusqu'à la montagne de Seïr, passe à côté du mont Jarim au septentrion vers Cheslon, descend vers Bethsamès, passe jusqu'à Thamna,

11. vient vers le côté septentrional d'Accaron, descend vers Séchrona, passe le mont Baala, s'étend jusqu'à Jebneel, et se termine enfin du côté de l'occident par la grande mer.

12. Telles sont les limites des enfants de Juda de tous côtés selon leurs familles.

13. Mais Josué, suivant l'ordonnance du Seigneur, donna à Caleb, fils de Jéphoné, pour son partage au milieu des enfants de Juda, Cariath-Arbe, ville du père d'Énach, qui est la ville d'Hébron.

14. Et Caleb extermina de cette ville les trois enfants d'Énac, Sésaï, Ahiman et Tholmaï, de la race d'Énac;

15. et, montant de ce lieu, il marcha vers les habitants de Dabir, qui s'appel-

qui servit plus tard à désigner l'enfer, à cause des abominations qui se passèrent dans cette vallée. Cf. III Reg. xi, 7; IV Reg. xvi, 3; Matth. v, 22, etc. — *Jebusai...*, hæc est Jerusalem. La future capitale juive porta, en effet, le nom de Jébus. Cf. Jud. xix, 11; I Par. xi, 4. La limite passant *ad meridiem*, la ville était laissée en dehors du territoire de Juda, et appartenait à la tribu de Benjamin. — *Inde... ad verticem montis*: c.-à-d. au sommet de la colline qui domine Jérusalem à l'ouest. — *In summitate vallis Raphaim*. Cette plaine des Géants (voyez la note de Gen. xiv, 5), ainsi nommée en souvenir de la race gigantesque qui l'avait autrefois habitée, commence à peu près au même point que la vallée d'Ennom; elle se dirige vers le sud, du côté de Bethléem; elle est longue d'une lieue environ et assez fertile (*Atl. géogr.*, pl. xvi). — *Fontem Nephtoa*: aujourd'hui Lifta, au nord-ouest et à une heure de Jérusalem; on y trouve une belle fontaine. — *Montis Ephron*: cette montagne n'est pas mentionnée ailleurs, et elle n'a pas été identifiée. — *Baala, quæ... Cariathiarim*. Probablement Qariet-el-Enab, à trois lieues au nord-ouest de Jérusalem (voir la note de ix, 17). Baala devait être son nom chananéen primitif. — *Ad montem Seir*: non pas les montagnes iduméennes, évidemment; peut-être la montagne escarpée, rocheuse, qui s'élève au nord-ouest de Qariet-el-Enab, près de Saris. — *Montis Jarim*, ou la montagne « boisée ». — *Cheslon* ne diffère pas de la Kesla moderne, gracieusement bâtie sur une hauteur, à l'ouest de Jérusalem en ligne droite.

— *Bethsames*: actuellement Aïn-Schems, au sud-ouest de Kesla. — *Thamna*: Tibneh, non loin d'Aïn-Schems, toujours dans la direction du sud-ouest. Il existait d'autres villes du même nom dans les montagnes soit de Juda (vers. 57), soit d'Éphraïm (xix, 50). — *Contra aquilonem... Accaron*: la plus septentrionale des grandes cités des Philistins. Voyez xiii, 3, et l'explication. — *Sechrona* est inconnue. Le mont *Baala* représente la ligne de collines peu élevées qui longent la côte de la Méditerranée. — *Jebneel*: maintenant Yebna, à quatre heures au sud de Jaffa, à une demi-heure du rivage.

11^b-12. Limite occidentale (*magni maris... fnc*) et conclusion.

4^e Caleb occupa le district qui lui avait été donné par Josué. XV, 13-20.

Avant d'énumérer les villes principales de la tribu de Juda, l'écrivain sacré raconte comment Caleb prit possession de celles qui formaient sa part personnelle. Nous retrouverons cet épisode au livre des Juges, I, 10-20, avec quelques variantes.

13-14. Prise d'Hébron. — *Caleb vero dedit...* Le sujet est facile à compléter, d'après xiv, 13. — *Cariath-Arbe patris...* C.-à-d. : la ville d'Arbe, lequel était père d'Énac (note de xiv, 15). — *Tres filios Enac...* : ils ont été mentionnés Num. xiii, 22. Il est possible que leurs noms représentent leurs descendants, formant trois familles puissantes.

15-17. Prise de Dabir. — *Venit... ad Dabir*. Sur cette ville, voyez xi, 28, et le commentaire. —

lait auparavant Cariath-Sépher, c'est-à-dire la ville des lettres.

16. Et Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa en mariage à quiconque prendra et détruira Cariath-Sépher.

17. Othoniel, fils de Cénez et jeune frère de Caleb, la prit, et il lui donna sa fille Axa pour femme.

18. Et tandis qu'ils marchaient ensemble, son mari lui conseilla de demander un champ à son père. Axa, étant donc montée sur un âne, se mit à soupirer; et Caleb lui dit : Qu'avez-vous?

19. Elle lui répondit : Donnez-moi une bénédiction. Vous m'avez donné une terre exposée au midi et toute sèche; ajoutez-en une autre où il y ait des eaux en abondance. Caleb lui donna donc en haut et en bas des lieux arrosés d'eau.

20. C'est là l'héritage de la tribu des enfants de Juda divisé selon ses familles.

21. Vers l'extrémité de la terre des enfants de Juda, le long des frontières d'Édom, du côté du midi, les villes sont : Cabséel, Eder et Jagur,

22. Cina, Dimona, Adada,

23. Cadès, Asor, Jethnam,

24. Ziph, Télem, Baloth,

25. Asor la nouvelle et Carioth-Hesron qui est la même qu'Asor,

26. Amam, Sama, Molada,

27. Asergadda, Hassémon, Bethphélet,

28. Hasersual, Bersabée, Baziothia,

Cariath-Sepher, id est, civitas litterarum.

16. Dixitque Caleb : Qui percussit Cariath-Sepher, et cepit eam, dabo ei Axam filiam meam, uxorem.

17. Cepitque eam Othoniel filius Ceneæ, frater Caleb junior; deditque ei Axam, filiam suam, uxorem.

18. Quæ, cum pergerent simul, suasa est a viro suo ut peteret a patre suo agrum, suspiravitque ut sedebat in asino. Cui Caleb : Quid habes? inquit.

19. At illa respondit : Da mihi benedictionem; terram australem et arentem dedisti mihi, junge et irriguam. Dedit itaque ei Caleb irriguam superius et inferius.

20. Hæc est possessio tribus filiorum Juda, per cognationes suas.

21. Erantque civitates ab extremis partibus filiorum Juda juxta terminos Edom a meridie, Cabseel, et Eder, et Jagur,

22. et Cina et Dimona et Adada,

23. et Cades et Asor et Jethnam,

24. Ziph et Telem et Baloth,

25. Asor nova et Carioth-Hesron, hæc est Asor,

26. Amam, Sama, et Molada,

27. et Asergadda et Hassemon et Bethphélet,

28. et Hasersual et Bersabee et Baziothia,

Prius... Cariath-Sepher; littéralement : la ville du livre. — *Dixitque Caleb...* Promesse encourageante, semblable à celle que fit plus tard Saül au sujet de Gollath, I Reg. xvii, 25. — *Othoniel* deviendra bientôt le premier des juges d'Israël, Jud. iii, 7 et ss. — *Dedit ei Axam...* La loi mosaïque n'interdisait pas le mariage entre cousins.

18-19. La part d'Othoniel. — *Cum pergerent*. Hébr. : Tandis qu'elle venait; c.-à-d. lorsque Axa allait d'Hébron à Dabir, pour habiter avec Othoniel. — *Suasa est a viro...* Le texte dit, au contraire : Elle le persuada de demander... Au passage parallèle, Jud. i, 14, nous lisons : le champ, avec l'article; le champ rendu célèbre par cet incident. — *Suspiravitque ut sedebat...* Plutôt : et elle sauta à bas de l'âne. Acte de déférence et de respect; comp. Gen. xxiv, 64, et la note. — *Da mihi...* Elle formule elle-même la demande qu'Othoniel n'avait sans doute pas osé adresser à Caleb. — *Benedictionem* : une bénédiction matérielle, un présent. Cf. Gen. xxxiii, 11; IV Reg. v, 15, etc. — *Terram australem et arentem*. Bonne traduction du mot *négeb*, qui n'est pas ici un nom propre désignant le sud de la Palestine (cf. vers. 4, 21). — *Irriguam*. Hébr. : des

sources d'eaux. — *Irriguam superius... inferius*. Le champ en question devait être sur le flanc d'une colline, et posséder deux sources d'eaux vives, l'une au sommet, l'autre en bas.

5^e Liste des villes de la tribu de Juda. XV, 20-63.

20. Transition.

21-32. Les cités du *Négeb* (Vulg. : *meridie*). Ce district consiste en une plaine ondulée, couverte de maigres pâturages; il tient le milieu entre le désert et la région montagneuse (vers. 48, 61). — *Ad extremis partibus*. L'énumération commence par les villes situées à l'extrémité sud-est du territoire de Juda, non loin de l'Idumée. — Premier groupe, comprenant neuf cités (vers. 21-23 : *Cabseel...*, *Jethnam*), dont aucune n'a été retrouvée. *Cades* n'a rien de commun avec Cadès-barné. — Second groupe, vers 24-25 : cinq villes (*Ziph...*, *Asor*), également inconnues; on a cependant proposé d'identifier *Carioth* au village de Karyétén, bâti au sud-est d'Hébron, sur le chemin de l'ouaïl Mouça. — Troisième groupe, vers. 26-28 : neuf villes (*Amam...*, *Baziothia*), dont la plupart sont demeurées inconnues. *Molada* est représentée par le Tell Milh (ou Mélah),

29. et Baala et Jim et Esem,
30. et Eltholad et Cesil et Harma,
31. et Siceleg et Medemena et Sensenna,

32. Lebaoth et Selim et Aen et Remmon; omnes civitates viginti novem, et villæ earum.

33. In campestribus vero: Estaol et Sarea et Asena,

34. et Zanoë et Ængannim et Taphua et Enaim,

35. et Jerimoth et Adullam, Socho et Azeca,

36. et Saraïm et Adithaim, et Gedera et Gederothaim; urbes quatuordecim, et villæ earum.

37. Sanan et Hadassa et Magdalgad,

38. Delean et Masepha et Jecthel,

39. Lachis et Bascath et Eglon,

40. Chebbon et Leheman et Cethlis,

41. et Gideroth et Bethdagon et Naama et Maceda; civitates sedecim, et villæ earum.

42. Labana et Ether et Asan,

43. Jephtha et Esna et Nesib,

44. et Ceïla et Achzib et Maresa; civitates novem, et villæ earum.

45. Accaron cum vicis et villulis suis.

46. Ab Accaron usque ad mare, omnia quæ vergunt ad Azotum et viculos ejus.

29. Baala, Jim, Esem,
30. Eltholad, Césil, Harma,
31. Sicéleg, Médéména, Sensenna,

32. Lébaoth, Sélim, Aën, Remmon; qui toutes font vingt-neuf villes avec leurs villages.

33. Et dans la plaine, Estaol, Saréa, Aséna,

34. Zanoë, et Engannim, Taphua, Enaim,

35. Jérimoth, Adullam, Socho, Azéca,

36. Saraïm, Adithaim, Gédéra, Gédérothaim; qui font en tout quatorze villes avec leurs villages.

37. Sanan, Hadassa, Magdalgad,

38. Déléan, Masépha, Jecthel,

39. Lachis, Bascath, Eglon,

40. Chebbon, Léhiéman, Cethlis,

41. Gidéroth, Bethdagon, Naama et Macéda; qui en tout font seize villes avec leurs villages.

42. Labana, Ether, Asan,

43. Jephtha, Esna, Nésib,

44. Céïla, Achzib, Marésa; qui en tout font neuf villes avec leurs villages.

45. Accaron avec ses bourgs et ses villages.

46. Depuis Accaron jusqu'à la mer, tout le pays des environs, Asor et ses villages.

au sud d'Arad, sur la route d'Hébron à Aïla. *Bersabee* a à peine changé de nom et s'appelle aujourd'hui Bir-es-Sébâ (à l'ouest de Molada). Voyez la note de Gen. xxi, 28-32. — Quatrième groupe, vers. 29-32: treize villes (*Baalu...*, *Remmon*). *Harma* est l'« Herma » de XII, 14, l'« Horma » de Num. xiv, 45; *Siceleg*, donnée plus tard à David par le roi philistin Achis (I Reg. xxvii, 6), est probablement identique aux ruines de Zahelika, récemment découvertes à l'est de Gaza; *Medemena* ne diffère peut-être pas de Maân Djoûnés, à quatre lieues au sud de Gaza. *Remmon*: aujourd'hui Oumm-er-Roummânim, à trois heures au nord de Bersabée. Les autres villes sont inconnues. — Récapitulation des villes du Négeb, vers. 32: *viginti novem*. Et pourtant, nous comptons en réalité trente-six noms. Mais il est possible qu'une erreur se soit glissée dans les lettres qui marquaient les chiffres; possible aussi que quelques-uns de ces noms doivent être réunis deux à deux, de façon à ne désigner qu'une seule et même ville. Nous retrouverons plus loin cette même difficulté.

33-47. Villes de la *Sfélah* (Vulg.: *in campestribus*), c.-à-d. de la riche plaine qui s'étale au bord de la Méditerranée, au nord de Gaza. — Premier groupe, vers. 33-36: quatorze villes, situées au nord-est de la *Sfélah*. *Estaol*: aujourd'hui Aschouâ, village de 300 habitants, à quelques

kilomètres au sud de Latroun. *Sarea*: Sâra, non loin d'Aschouâ, au sud; c'est là que naquit Samson, Jud. xiii, 2. *Zanoë*: les ruines de Zanoûa, à l'est de Sâra, marquent son emplacement. *Enaim* (« les deux sources ») était, d'après le texte hébreu de Gen. xxxviii, 14 (voyez la note), entre Adullam et Thamna. *Jerimoth*: Yarmouk, à 15 kilomètres au nord de Beit-Djibrin. *Adullam*: voyez le commentaire de XII, 16. *Socho*: Chouéiké, un peu au sud de Yarmouk. *Azeca* a été mentionnée plus haut, x, 10. *Gedera*: probablement Khatra, au sud d'Akir ou Accaron. Nous ne citons pas les autres villes, qui sont inconnues. *Quatuordecim*: il y en a quinze; les LXX suppriment la dernière, *Gederothaim*. — Second groupe, vers. 37-41: seize villes, au centre de la *Sfélah*. *Magdalgad*: d'après plusieurs palestiniologues, El-Medjdel, à l'est d'Ascalon. Sur *Lachis* et *Eglon*, voyez le commentaire de x, 3. *Chebbon*: peut-être Kebébé, au sud-ouest de Beit-Djibrin. *Bethdagon*, c.-à-d. la maison de Dagon, l'idole célèbre des Philistins. *Maceda* a été nommée antérieurement, x, 16. — Troisième groupe, vers. 42-44: neuf villes; dans la partie méridionale de la *Sfélah*. *Labana* est la même que *Lebna* de x, 29. *Nesib*: les ruines de Beit-Nasib, à l'est de Beit-Djibrin. *Ceïla*: le village de Kîla, au nord de Nésib. *Achzib*: Kesâba, à cinq lieues au sud-ouest de Beit-Djibrin; cf. Gen.

47. Azot avec ses bourgs et ses villages. Gaza avec ses bourgs et ses villages jusqu'au torrent d'Égypte; et la grande mer en est le terme.

48. Et, dans la montagne: Samir, Jéther, Socoth,

49. Danna, Cariathsenna, qui est la même que Dabir,

50. Anab, Istémo, Anim,

51. Gosen, Olon, Gilo; qui toutes font onze villes avec leurs villages.

52. Arab, Ruma, Esaan,

53. Janum, Beththaphua, Aphéca,

54. Athmatha, Cariatharbé, qui est la même qu'Hébron, et Sior; qui font en tout neuf villes avec leurs villages.

55. Maon, Carmel, Ziph, Jota,

56. Jezraël, Jucadam, Zanoé,

57. Accain, Gabaa, Thamna; qui font en tout dix villes avec leurs villages.

58. Halhul, Bessur, Gédor,

59. Mareth, Béthanoth, Eltécon; six villes avec leurs villages.

60. Cariathbaal, qui est la même que Cariathiarim, la ville des forêts, et Arebba; deux villes et leurs villages.

47. Azotus cum vicis et villulis suis; Gaza cum vicis et villulis suis, usque ad torrentem Ægypti; et mare magnum terminus ejus.

48. Et in monte: Samir et Jether et Socoth,

49. et Danna et Cariathsenna, hæc est Dabir,

50. Anab et Istemo et Anim,

51. Gosen et Olon et Gilo; civitates undecim, et villæ earum.

52. Arab et Ruma et Esaan,

53. et Janum et Beththaphua et Apeca,

54. Athmatha, et Cariath-Arbe, hæc est Hebron, et Sior; civitates novem, et villæ earum.

55. Maon et Carmel et Ziph et Jota,

56. Jezrael et Jucadam et Zanoë,

57. Accain, Gabaa, et Thamna; civitates decem, et villæ earum.

58. Halhul, et Bessur, et Gedor,

59. Mareth, et Bethanoth, et Eltecon; civitates sex, et villæ earum.

60. Cariath-Baal, hæc est Cariathiarim, urbs silvarum, et Arebba; civitates duæ, et villæ earum.

xxxviii, 5. *Maresa*: Khirbet Meraseh, au sud de Beit-Djibrin. — Quatrième groupe, vers. 45-47: trois cités philistines, bâties non loin de la mer: *Accoron*, *Azotus*, *Gaza*. Cf. x, 41; xi, 21; xiii, 3, et les commentaires.

48-60. Les villes de la montagne, ou du massif central qui formait la plus grande partie du territoire de Juda. Ce massif commence un peu au-dessous d'Hébron; il consiste en un plateau calcaire ondulé, dont l'altitude moyenne est de 700 mètres: un village ou des ruines apparaissent presque sur chaque sommet. A l'ouest, il descend peu à peu dans la *Sfêlah*; à l'est, il tombe rapidement dans la vallée de la mer Morte (*Atlas géogr.*, pl. vii et les profils de la pl. xviii). — Premier groupe, vers. 48-51: onze villes, au sud-ouest de la montagne de Juda. *Samir*: Soumra, à cinq heures au sud-ouest d'Hébron. *Jether* (hébr.: *Faṭṭir*): Attir, au sud de la même ville. *Socoth*: Souéikéh, légèrement au nord d'Attir. *Cariathsenna*, hæc est *Dabir*: voyez la note du vers. 15, et x, 38. *Anab*: autre cité des Énaclm (xi, 21), qui existe encore sous le même nom, à l'est de Dabir. *Istemo*: aujourd'hui Semofa, au sud d'Hébron, non loin de Souéikéh. *Anim*: probablement El-Ghouéir, encore un peu plus au sud. — Deuxième groupe, vers. 52-54: neuf villes, situées au nord du groupe précédent, aux alentours d'Hébron. *Ruma* (hébr.: *Dumah*): Ed-Daoumeh, près d'Hébron, au sud-est. *Beththaphua*: Et-Tiffouh, au nord-ouest. Sur *Cariath-Arbe*., *Hebron*, voyez le vers. 13, et xiv, 15. — Troisième groupe, vers. 55-57: dix villes, plus rapprochées du désert et à l'est des deux premiers groupes.

Maon: la Maïn actuelle, à l'est d'Istémo. *Carmel*: Kourmoul, au nord de Maon. *Ziph* (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme du vers. 24): Tell Zif, au nord de Carmel. *Jota*: Yutta, à l'est de Carmel. *Thamna*: non plus Tibneh, comme au vers. 10, mais la localité mentionnée Gen. xxxviii, 12-14. — Quatrième groupe, vers. 58-59: six villes, au nord d'Hébron. *Halhul*: la localité de même nom située à environ 5 kilomètres d'Hébron, sur la route de Jérusalem. *Bessur*: Beit-Sour, à l'ouest d'Halhul. *Gedor*: Djédour, un peu plus au nord. *Bethanoth*: peut-être Beit-Ainoûm, dans les mêmes parages, à une heure et demie au nord d'Hébron. — Cinquième groupe, vers. 60: deux villes à l'ouest de Jérusalem. *Cariath-Baal*, autre nom de *Cariathiarim*; voyez le vers. 9. *Arebba* est inconnue. — Entre les vers. 59 et 60, la traduction des LXX insère un autre groupe, composé de villes situées dans le voisinage immédiat de Jérusalem: Θεκό, καὶ Ἐρραθή, αὐτὴ ἐστὶ Βαθλέεμ, καὶ Φαγόρ, καὶ Αἰτάν, καὶ Κουλὸν, καὶ Τατάμ, καὶ Θωδῆς, καὶ Καρέμ, καὶ Γαλέμ, καὶ Θεθῆρ, καὶ Μανοχώ. On a souvent regardé ce passage comme une interpolation; néanmoins, de graves auteurs croient à son authenticité primitive, ne pouvant supposer que les villes d'un district des plus intéressants aient été complètement passées sous silence; ils supposent donc une omission, provenant d'une erreur de copiste. Parmi ces localités, plusieurs subsistent encore sous les noms de Téqoua, de Bethléem, de Kolonich, de Saris, d'Ain-Kârim et de Bitûr (*Atlas géogr.*, pl. xii et xvi).

61. In deserto : Betharaba, Meddin, et Sachacha,

62. et Nebsan, et civitas Salis, et Engaddi; civitates sex, et villæ earum.

63. Jebusæum autem habitatorem Jerusalem non potuerunt filii Juda delere; habitavitque Jebusæus cum filiis Juda in Jerusalem usque in præsentem diem.

61. Dans le désert : Bétharaba, Meddin, Sachacha,

62. Nebsan, et la ville du Sel, et Engaddi; six villes et leurs villages.

63. Mais les enfants de Juda ne purent exterminer les Jébuséens qui habitaient dans Jérusalem, et les Jébuséens ont habité dans Jérusalem avec les enfants de Juda jusqu'à ce jour.

CHAPITRE XVI

1. Cecidit quoque sors filiorum Joseph, ab Jordane contra Jericho et aquas ejus ab oriente; solitudo quæ ascendit de Jericho ad montem Bethel;

2. et egreditur de Bethel Luza, transitque terminum Archi, Ataroth,

3. et descendit ad occidentem juxta terminum Jephleti, usque ad terminos Bethoron inferioris, et Gazer; finiuntque regiones ejus mari magno;

4. possederuntque filii Joseph Manasses et Ephraim.

1. La part que le sort attribua aux fils de Joseph commençait au Jourdain, vis-à-vis de Jéricho et des eaux de cette ville vers l'orient. *La limite suivait le désert qui monte de Jéricho à la montagne de Béthel.*

2. Elle va de Béthel vers Luza, passe le long des confins d'Archi vers Ataroth,

3. descend à l'occident jusqu'aux confins de Jéphet, et aux confins de Béthoron inférieur, et jusqu'à Gazer; et elle finit à la grande mer.

4. C'est ce que les enfants de Joseph, Manassé et Ephraïm, ont possédé.

61-62. Villes du désert de Juda. Ce désert est situé entre le plateau central et la mer Morte : c'est, pendant la plus grande partie de l'année, une solitude sauvage, aride et brûlée. — Un seul groupe, de six villes. *Betharaba* a été déjà citée au vers. 6. *La civitas Salis* (hébr.: *Ir hammélah*) était sans doute vers l'extrémité sud-ouest de la mer Morte, dans la vallée dite du Sel (cf. II Reg. VIII, 13; IV Reg. XIV, 7, etc.). *Engaddi* : aujourd'hui Ain-Djédy, sur la rive occidentale de la mer Morte. Cf. Gen. XIV, 7.

63. Conclusion. — L'historien termine cette nomenclature en ajoutant que Juda ne réussit point à chasser de la citadelle de Sion la race puissante des Jébuséens (cf. x, 1; XI, 13). Cette gloire était réservée à David, I Par. II, 3-9. En attendant, les fils de Juda et ceux de Benjamin (cf. Jud. I, 8, 21) se contentèrent d'occuper la ville basse (*Atl. géogr.*, pl. XIV).

II. — La part des fils de Joseph. XVI, 1 — XVII, 18.

Les tribus issues de Joseph reçurent providentiellement leur portion de territoire aussitôt après la tribu de Juda, avec laquelle elles partageaient la prééminence. Cf. Gen. XLIX; I Par. VII, 2.

1^o Délimitation générale de leur domaine, du côté du sud. XVI, 1-4.

CHAP. XVI. — 1-4. *Cecidit*. Dans l'hébr.: sortit (de l'urne). Cf. XIX, 1, 10, etc. — *Filiorum Joseph*.

C.-à-d. Ephraïm et Manassé; on associe d'abord ces tribus-sœurs, avant de décrire isolément chacun de leurs domaines. — Point de départ du tracé : *ab Jordane contra Jericho*. Les mots *aquas ejus* désignent la fontaine d'Élisée, ou Ain-es-Soultân, qui coule abondante auprès de Jéricho. Cf. IV Reg. II, 19. — *Solitudo* est une apposition à « sors »; il s'agit du désert de Bethaven (ainsi qu'il est appelé plus loin, XVIII, 12), situé au nord de celui de Juda. — *De Jericho ad montem Bethel*. De la basse plaine de Jéricho, nous sommes conduits tout d'un coup au sommet du plateau central. La limite devait suivre un des ravins profonds qui sillonnent ce district, par exemple l'ouadi Souéfnit, ou l'ouadi Harith (*Atl. géogr.*, pl. XVI). — *De Bethel Luza* : deux villes très rapprochées l'une de l'autre. Voyez Gen. XVIII, 19, et le commentaire. — *Terminum Archi*. Hébr. : de l'Archite; race chananéenne inconnue. Cf. II Reg. XV, 32; XVI, 16, où Chusai, l'ami de David, est surnommé Archite. — *Ataroth* : le nom complet était *Ataroth-Addar*, vers. 5, et XVIII, 13; aujourd'hui Attourah, petit village à 40 minutes au sud-est d'El-Bireh. — *Descendit*, après avoir traversé le plateau. — *Japhleti* : autre nom dont l'origine est perdue. Cf. I Par. VII, 32-33, où il est encore reproduit. — *Bethoron inferioris*, aujourd'hui Beit-Our el-Tahta; voyez la note de x, 10. — *Gazer* : aujourd'hui Tell-Djézer (cf. x, 33). — *Mari magno* : limite extrême du côté de l'ouest.

5. Voici la frontière des enfants d'Éphraïm, selon leurs familles; leur possession était, vers l'orient, Atharothaddar, jusqu'à Béthoron supérieur.

6. La limite se dirige vers la mer, du côté de Machméthath, qui regarde le septentrion, et elle tourne à l'orient vers Thanathsélo,

7. passe de l'orient jusqu'à Janoé, de Janoé descend jusqu'à Ataroth et à Naaratha, vient jusqu'à Jéricho, et se termine au Jourdain.

8. De Taphua elle passe vers la mer jusqu'à la vallée des Roseaux, et se termine à la mer Salée. C'est là l'héritage de la tribu des enfants d'Éphraïm divisés selon leurs familles.

9. Et il y eut des villes avec les villages de leur dépendance, que l'on sépara du milieu de l'héritage des enfants de Manassé, pour les donner aux enfants d'Éphraïm.

10. Les enfants d'Éphraïm n'exterminèrent point les Chananéens qui habitaient dans Gazer; mais les Chananéens ont habité jusqu'à présent au milieu d'Éphraïm, ayant été rendus tributaires.

5. Et factus est terminus filiorum Ephraim per cognationes suas, et possessio eorum contra orientem Ataroth-Addar usque Bethoron superiorem.

6. Egrediunturque confinia in mare; Machmethath vero aquilonem respicit, et circuit terminos contra orientem in Thanathselo; et pertransit ab oriente Janoe;

7. descenditque de Janoe in Ataroth et Naaratha; et pervenit in Jericho, egrediturque ad Jordanem.

8. De Taphua pertransit contra mare in vallem Arundineti, suntque egressus ejus in mare Salsissimum. Hæc est possessio tribus filiorum Ephraim per familias suas.

9. Urbesque separatæ sunt filii Ephraim in medio possessionis filiorum Manasse, et villæ earum.

10. Et non interfecerunt filii Ephraim Chananæum, qui habitabat in Gazer; habitavitque Chananæus in medio Ephraim usque in diem hanc tributarius.

CHAPITRE XVII

1. Voici le partage échu par le sort à la tribu de Manassé, qui fut le fils aîné de Joseph; à Machir, fils aîné de Ma-

1. Cecidit autem sors tribui Manasse (ipse enim est primogenitus Joseph); Machir, primogenito Manasse, patri Ga-

2° La part spéciale d'Éphraïm. XVI, 5-10.

Le territoire des fils de Joseph est maintenant divisé en deux parts: l'une au sud, pour Éphraïm; l'autre au nord, pour Manassé. Éphraïm a la préséance sur Manassé, comme Jacob l'avait prédit, Gen. XLVIII, 20 et ss.

5. Frontière méridionale du territoire d'Éphraïm. Résumé rapide des vers. 1-3; car c'est tout à fait la même limite. — *Bethoron superiorem*, ou Beit-Our el-Foqâ (note de x, 10). Le vers. 3 parlait du Béthoron inférieur, ce qui s'explique par le voisinage des deux localités.

6-8. Frontière septentrionale d'Éphraïm. Ce passage est assez obscur, à cause de sa grande brièveté. Il semble que la description a pour point de départ une position centrale, vers la ligne de partage des eaux, et que de là elle nous conduit d'abord dans la direction de Pest (vers. 6-7, de Machméthath au Jourdain), ensuite dans la direction de l'ouest (vers. 8, de Taphua à la Méditerranée). — 1° Une moitié de la frontière du nord. *Machmethath* était située, d'après XVII, 7, en avant de Sichein; c'est tout ce que nous en savons. *Tanathselo*, d'après quelques auteurs, serait identique à Ain-Tana, à 10 kilomètres au sud-est de Naplouse. *Janoe*: peut-être Yanoïn,

au sud-ouest de Tana. — *Descenditque* (la descente est rapide du côté du Ghôr)... *in Ataroth*: ville distincte de celle qui a été citée, aux vers. 2 et 5, comme formant la limite méridionale d'Éphraïm. — *Pervenit a Jericho*: non pas la cité, car elle sera donnée à Benjamin; mais le nord de son territoire. — 2° L'autre moitié de la frontière septentrionale. *Taphua* diffère de la ville du même nom que nous avons rencontrée deux fois déjà, XII, 17; et XV, 34; sa situation précise est incertaine. *In vallem Arundineti* (hébr.: *Qânah*, roseau): le Nahr el-Falik, ou, suivant une autre opinion, le Nahr Abou-Zaboura; deux rivières qui ont leur embouchure au-dessous de Césarée. Au lieu de *mare Salsissimum*, l'hébreu dit simplement: « la mer, » c.-à-d. la Méditerranée.

9-10. Quelques villes du territoire de Manassé cédées à Éphraïm. — *Urbesque*... Elles ne sont pas nommées ici, mais la liste en existe I Par. VII, 29. — *Et non interfecerunt*... Même remarque qu'au sujet de Juda, XV, 63.

3° Le territoire de la demi-tribu de Manassé à l'ouest du Jourdain. XVII, 1-13.

CHAP. XVII. — 1-6. Introduction, qui rappelle quelques faits antérieurs relativement à l'héritage

laad, qui fuit vir pugnator, habuitque possessionem Galaad et Basan;

2. et reliquis filiorum Manasse juxta familias suas, filiis Abiezer, et filiis Hélec, et filiis Esriel, et filiis Sechem, et filiis Hopher, et filiis Semida. Isti sunt filii Manasse filii Joseph, mares, per cognationes suas.

3. Salphaad vero, filio Hopher, filii Galaad, filii Machir, filii Manasse, non erant filii, sed solæ filiæ, quarum ista sunt nomina : Maala, et Noa, et Hegla, et Melcha, et Thersa.

4. Veneruntque in conspectu Eleazari sacerdotis, et Josue filii Nun, et principum, dicentes : Dominus præcepit per manum Moysi, ut daretur nobis possessio in medio fratrum nostrorum. Deditque eis juxta imperium Domini possessionem in medio fratrum patris earum.

5. Et ceciderunt funiculi Manasse, decem, absque terra Galaad et Basan trans Jordanem.

6. Filiæ enim Manasse possederunt hereditatem in medio filiorum ejus; terra autem Galaad cecidit in sortem filiorum Manasse qui reliqui erant.

7. Fuitque terminus Manasse ab Aser, Machmethath, quæ respicit Sichem; et egreditur ad dexteram juxta habitatores fontis Taphuæ.

8. Etenim in sorte Manasse ceciderat terra Taphuæ, quæ est juxta terminos Manasse filiorum Ephraïm.

nassé et père de Galaad, qui fut un vaillant homme, et qui eut le pays de Galaad et de Basan,

2. et au reste des enfants de Manassé divisés selon leurs familles, aux enfants d'Abiézer, aux enfants d'Hélec, aux enfants d'Esriel, aux enfants de Séchem, aux enfants d'Hépher, et aux enfants de Sémida. Ce sont là les enfants mâles de Manassé, fils de Joseph, divisés selon leurs familles.

3. Mais Salphaad, fils d'Hépher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, n'avait point eu de fils, mais des filles seulement, dont voici les noms : Maala, Noa, Hégla, Melcha et Thersa.

4. Ces filles vinrent se présenter devant le grand prêtre Eléazar, devant Josué, fils de Nun, et les princes *du peuple*, et leur dirent : Le Seigneur a ordonné par Moïse qu'on nous donnât des terres en partage au milieu de nos frères. Josué leur donna donc des terres en partage au milieu des frères de leur père, selon que le Seigneur l'avait commandé.

5. Ainsi la tribu de Manassé eut dix portions dans la contrée, outre le pays de Galaad et de Basan qui lui fut donné au delà du Jourdain.

6. Car les filles de Manassé eurent des terres pour leur héritage parmi les enfants de Manassé, et le pays de Galaad échut en partage aux autres enfants de Manassé.

7. La frontière de Manassé depuis Aser fut Machméthath, qui regarde vers Sichem, et elle s'étendait à main droite le long des habitants de la fontaine de Taphua.

8. Car le territoire de Taphua était échu par le sort à Manassé; mais la ville de Taphua, qui est aux confins de Manassé, fut donnée aux enfants d'Éphraïm.

des fils de Manassé. — Premier fait, vers. 1 : les fils de Machir, installés dans les provinces de Galaad et de Basan. *Cecidit autem...*; mieux : Il y eut aussi une part... « Aussi, » c.-à-d. : bien que cette tribu eût déjà reçu un vaste territoire de l'autre côté du fleuve. Cf. XIII, 29-32. — Second fait, vers. 2 : autres descendants mâles de Manassé. Ceux-ci, divisés en six familles (*filiis Abiezer, ... Heler...*), reçurent leur part à l'ouest du fleuve. On ajoute : *isti... mares*; car on va parler de filles héritières. — Troisième fait, vers. 3-4 : les filles de Salphaad et la décision prise à leur égard. Sur cet épisode, voy. Num. XXVII, 1 et ss — Conclusion et récapitulation, vers. 5-6. *Funiculi... decem*. C.-à-d. dix lots dans la Palestine cisjordanienne; dont cinq pour les branches

où il existait des descendants mâles (cf. vers. 2), et un sixième, le lot d'Héphec, subdivisé en cinq autres portions, pour chacune des petites-filles de ce personnage (*Alia enim...*).

7-10. Limites de la demi-tribu de Manassé à l'ouest du Jourdain. — 1° La frontière du sud (7-10*) était naturellement identique à la frontière septentrionale d'Éphraïm; aussi rencontrons-nous plusieurs des noms signalés plus haut, XVI, 6-8. Elle est décrite de l'est à l'ouest. On a cru reconnaître Aser dans le village de Téryâsir, à six heures au nord de Sichem, sur la route qui va de cette ville à Bethsân. *In sorte Manasse* (vers. 8)... : c.-à-d. que le territoire de Taphua appartenait à Manassé, la cité même à Éphraïm. Cf. XVI, 8. *Ab austro, ab aquilone* : au sud du

9. Cette frontière descendait à la vallée des Roseaux, vers le midi du torrent des villes d'Éphraïm, qui sont au milieu des villes de Manassé. La frontière de Manassé est au nord du torrent, et elle va se terminer à la mer.

10. Ainsi, ce qui est du côté du midi est à Éphraïm, et ce qui est du côté du nord est à Manassé, et la mer est la limite de l'un et de l'autre; en sorte que, du côté du nord, ils s'unissent à la tribu d'Aser, et du côté du levant à la tribu d'Issachar.

11. Manassé eut pour héritage, dans la tribu d'Issachar et d'Aser, Bethsan avec ses villages, Jéblaam avec ses villages, les habitants de Dor avec leurs bourgs, les habitants d'Endor avec leurs villages, les habitants de Thénac avec leurs villages, les habitants de Mageddo avec leurs villages, et la troisième partie de la ville de Nopheth.

12. Les enfants de Manassé ne purent détruire ces villes, mais les Chananéens commencèrent à habiter dans ce district.

13. Et après que les enfants d'Israël se furent fortifiés, ils s'assujettirent les Chananéens et se les rendirent tributaires, mais ils ne les mirent pas à mort.

14. Les enfants de Joseph s'adressèrent à Josué et lui dirent : Pourquoi ne m'avez-vous donné qu'une part pour héritage, à moi qui suis un peuple si nombreux et que le Seigneur a béni?

15. Josué leur répondit : Si vous êtes un peuple si nombreux, montez à la forêt, et faites-vous de la place en cou-

9. Descenditque terminus vallis Arundineti in meridiem torrentis civitatum Ephraim, quæ in medio sunt urbium Manasse. Terminus Manasse ab aquilone torrentis, et exitus ejus pergit ad mare;

10. ita ut possessio Ephraim sit ab austro, et ab aquilone Manasse, et utramque claudat mare, et conjungantur sibi in tribu Aser ab aquilone, et in tribu Issachar ab oriente.

11. Fuitque hereditas Manasse in Issachar et in Aser, Bethsan et viculi ejus, et Jebblaam cum viculis suis, et habitatores Dor cum oppidis suis, habitatores quoque Endor cum viculis suis; similiterque habitatores Thenac cum viculis suis, et habitatores Mageddo cum viculis suis, et tertia pars urbis Nopheth.

12. Nec potuerunt filii Manasse has civitates subvertere; sed cœpit Chananæus habitare in terra sua.

13. Postquam autem convalescerunt filii Israel, subjecerunt Chananæos, et fecerunt sibi tributarios, nec interfecerunt eos.

14. Locutique sunt filii Joseph ad Josue, et dixerunt : Quare dedisti mihi possessionem sortis et funiculi unius, cum sim tantæ multitudinis, et benedixerit mihi Dominus?

15. Ad quos Josue ait : Si populus multus es, ascende in silvam, et succide tibi spatia in terra Pherezæi et Ra-

torrent s'étendait le territoire d'Éphraïm; au nord, celui de Manassé. — 2° Frontière occidentale, 10° : la Méditerranée formait, de ce côté, la limite des deux tribus (*utramque*). — 3° Frontières du nord et de l'est, 10° : au nord, le territoire d'Aser; à l'est et au nord-est, celui d'Issachar.

11-13. Quelques villes cédées à Manassé dans les districts d'Issachar et d'Aser. — *Bethsan* : dans la vallée du Jourdain, sur la rive droite; on l'appela plus tard Scythopolis (Judith, III, 10; II Mach. XII, 29). Son nom actuel est Béisan. — *Jebblaam*, non loin de Mageddo, d'après IV Reg. IX, 27; la Βελαμών du livre de Judith, IV, 4; VII, 3, etc.; peut-être Bélamah, à une demi-heure de Djénin. — *Dor* : Tantourah (cf. XI, 2; XII, 23). — *Endor* : l'Endour actuelle, entre le Thabor et le petit Hermon; localité fameuse dans l'histoire de Saül, I Reg. XXVIII, 7. — Sur *Thenac* et *Mageddo*, voyez la note de XII, 21. — *Tertia pars urbis Nopheth*. L'hébreu exprime un tout autre sens : « trois districts, » ou « trois hauteurs »; c.-à-d. les trois villes nommées en der-

nier lieu. — *Nec potuerunt* (vers. 12-13)... Comme Juda, XV, 63, et comme Éphraïm, XVI, 10.

4° Les fils de Joseph réclament un territoire plus considérable. XVII, 14-18.

14. La plainte, arrogante et injustifiable. — *Locutique...* : après avoir reçu leur territoire. — *Possessionem sortis... unius*. On les avait comptés d'abord comme une seule tribu (XVI, 1 et ss.), et la part qui leur était échue avait été divisée ensuite en deux lots (XVI, 5 et ss.; XVII, 1 et ss.). — *Cum tante multitudinis*. Exagération étrange. Au second recensement, Éphraïm en comptait que 32 500 guerriers; Manassé en avait 52 700; mais du total (85 200) il faut retrancher une moitié de la tribu de Manassé, ce qui le réduit à environ 59 000; or les tribus de Dan, d'Issachar et de Juda, étaient plus considérables. Cf. Num. XXVI, 22, 25, 43.

15. Première réponse de Josué. — *Ad quos... ait* : non sans une certaine ironie (*si populus...*). — *Ascende in silvam*. La montagne d'Éphraïm, ainsi qu'elle est appelée en cet endroit par antiphrase, était couverte de forêts, dont il reste

phaim, quia angusta est tibi possessio montis Ephraïm.

16. Cui responderunt filii Joseph : Non poterimus ad montana conscendere, cum ferreis curribus utantur Chananæi, qui habitant in terra campestri, in qua sita sunt Bethsan cum viculis suis, et Jezrael mediam possidens vallem.

17. Dixitque Josue ad domum Joseph, Ephraïm et Manasse : Populus multus es, et magnæ fortitudinis; non habebis sortem unam,

18. sed transibis ad montem, et succides tibi, atque purgabis ad habitandum spatia; et poteris ultra procedere cum subverteris Chananæum, quem dicis ferreos habere currus, et esse fortissimum.

pant le bois dans le pays des Phérézéens et des Raphaïms, puisque la montagne d'Éphraïm est trop étroite pour vous.

16. Les enfants de Joseph lui répondirent : Nous ne pourrions gagner le pays des montagnes, parce que les Chananéens qui habitent dans la plaine où est Bethsan avec ses villages, et Jezraël qui est au milieu de la vallée, ont des chars de fer.

17. Josué répondit à la maison de Joseph, Éphraïm et Manassé : Vous êtes un peuple nombreux et votre force est grande. Vous ne vous contenterez pas d'une seule part;

18. mais vous passerez à la montagne, et vous couperez les arbres et vous vous ferez de la place pour y habiter; et vous pourrez passer encore plus loin, lorsque vous aurez exterminé les Chananéens que vous dites avoir des chars de fer et être un peuple très fort.

CHAPITRE XVIII

1. Congregatique sunt omnes filii Israel in Silo, ibique fixerunt tabernaculum testimonii, et fuit eis terra subiecta.

2. Remanserant autem filiorum Israel septem tribus, quæ necdum acceperant possessiones suas.

3. Ad quos Josue ait : Usquequo mar-

1. Tous les enfants d'Israël s'assemblèrent à Silo, et y dressèrent le tabernacle du témoignage; et le pays leur était soumis.

2. Or il était resté sept tribus des enfants d'Israël, qui n'avaient pas encore reçu leur héritage.

3. Josué leur dit donc : Jusqu'à quand

encore quelques traces. Cf. I Reg. xiv, 25; II Reg. xviii, 6, etc. — *Succide tibi spatia* : en défrichant tout ce qu'ils pourraient enlever de ces bois aux races qui les occupaient alors.

16. Objection des fils de Joseph. — *Non poterimus...* Dans l'hébreu : La montagne ne nous suffira pas. Ils reviennent donc à leur premier dire; leur objection porte sur les plaines de leur territoire, et ils prétendent qu'ils ne pourront s'en emparer, à cause des chars de fer (c.-à-d. bardés de fer) dont leurs adversaires étaient munis. Cf. xi, 6-9. — *In terra campestri* : le Ghôr, où s'élevait *Bethsan*, et surtout la vaste plaine de *Jezrael*, encerclée par le Carmel, les monts Gelboé et les collines de Gallée (*mediam... vallem*). La ville qui a donné son nom à cette plaine occupait une situation magnifique; Zéraiñ, qui lui a succédé, est un bourg assez misérable.

17-18. Seconde réponse de Josué. — *Populus multus...* Prenant cette fois un ton grave et pressant, il engage les suppliants à marcher sans crainte à l'ennemi. — *Poteris ultra..., cum...* Dans l'hébreu : Et ses issues (de la forêt) seront à toi, et tu chasseras le Chananéen, bien qu'il ait des

chars de fer et qu'il soit vaillant. C.-à-d. que, de leurs montagnes en partie déboisées, les fils de Joseph pourront s'élaner sur les Chananéens de la plaine et les refouler.

§ III. — *Part de la tribu de Benjamin.*

XVIII, 1-28.

D'après les vers. 1 et ss., le partage fut interrompu pendant quelque temps et repris à Silo.

1° Les districts qui restaient encore à distribuer sont étudiés et divisés en sept parts. XVIII, 1-10.

CHAP. XVIII. — 1. Le tabernacle est transféré à Silo. — *In Silo* : aujourd'hui Séilouñ, masse de ruines que l'on voit un peu à l'est de la route qui va de Jérusalem à Naplouse, à cinq heures de cette dernière ville. Silo était sur le territoire d'Éphraïm. — *Ibique fixerunt...* La plus grande partie du pays de Chanaan ayant été conquise, il convenait de ne pas laisser le tabernacle à Galgala, dans un coin éloigné, mais de le dresser au centre de la Terre sainte, pour qu'il fût accessible à toutes les tribus. Il y resta jusque vers la fin de la judicature d'Héli. Cf. I Reg. iv, 3-5.

2-10. Josué fait étudier et diviser en sept lots

demeurerez-vous lâches et paresseux, sans vous mettre en possession de la terre que le Seigneur, le Dieu de vos pères, vous a donnée?

4. Choisissez trois hommes de chaque tribu, afin que je les envoie, pour qu'ils aillent faire le tour du pays, et qu'ils en tracent le plan selon le nombre de ceux qui doivent la posséder, et qu'ils me rendent compte de ce plan.

5. Divisez entre vous la terre en sept parts : que Juda demeure dans ses limites du côté du midi, et la maison de Joseph du côté du nord.

6. Décrivez le reste de la terre qui n'est point à eux, et faites-en sept parts, et venez me trouver ici, afin que je jette pour vous le sort devant le Seigneur votre Dieu.

7. Mais il n'y aura point de part au milieu de vous pour les lévites, car le sacerdoce du Seigneur est leur héritage. Quant à la tribu de Gad, à la tribu de Ruben, et à la moitié de la tribu de Manassé, elles ont déjà reçu les terres qu'elles devaient posséder au delà du Jourdain à l'orient. Moïse, serviteur du Seigneur, les leur ayant données.

8. Ces hommes se préparant donc à partir pour aller faire la description de tout le pays, Josué leur donna cet ordre : Faites le tour et la description de la contrée, et revenez me trouver, afin que je jette ici à Silo le sort pour vous devant le Seigneur.

9. Étant partis, ils reconnurent avec soin la contrée, et la divisèrent en sept parts, qu'ils écrivirent dans un livre ; et ils revinrent au camp à Silo trouver Josué,

10. lequel jeta le sort devant le Seigneur à Silo, et divisa la contrée en sept parts pour les enfants d'Israël.

11. Le premier lot qui sortit fut celui des enfants de Benjamin selon leurs fa-

cetis ignavia, et non intratis ad possidendam terram, quam Dominus Deus patrum vestrorum dedit vobis?

4. Eligite de singulis tribubus ternos viros, ut mittam eos, et pergant atque circumeant terram, et describant eam juxta numerum uniuscujusque multitudinis, referantque ad me quod descriperint.

5. Dividite vobis terram in septem partes : Judas sit in terminis suis ab australi plaga, et domus Joseph ab aquilone.

6. Mediam inter hos terram in septem partes describite ; et huc venietis ad me, ut coram Domino Deo vestro mittam vobis hic sortem ;

7. quia non est inter vos pars levitarum, sed sacerdotium Domini est eorum hereditas ; Gad autem et Ruben, et dimidia tribus Manasse, jam acceperant possessiones suas trans Jordanem ad orientalem plagam, quas dedit eis Moyses famulus Domini.

8. Cumque surrexissent viri, ut pergerent ad describendam terram, præcepit eis Josue, dicens : Circuite terram, et describite eam, ac revertimini ad me, ut hic coram Domino, in Silo, mittam vobis sortem.

9. Itaque perrexerunt, et lustrantes eam, in septem partes dividerunt, scribentes in volumine ; reversique sunt ad Josue in castra Silo.

10. Qui misit sortes coram Domino in Silo, divisitque terram filiis Israel in septem partes.

11. Et ascendit sortis prima filiorum Benjamin per familias suas, ut possi-

les districts qui n'avaient pas encore été distribués. — *Remanserant autem...* Les sept tribus étaient celles de Benjamin, de Siméon, de Zabulon, d'Issachar, d'Aser, de Nephthali et de Dan. — *Marcetis ignavia.* Après l'enthousiasme des premiers triomphes, les Hébreux s'étaient promptement lassés de la guerre ; en outre, habitués à la vie nomade, il leur en coûtait peut-être d'avoir désormais des établissements fixes. — *Eligite... ternos viros :* une commission de vingt et un membres, dont le rôle est bien défini par les mots *circumeant, describant.* Ils n'avaient pas à faire un mesurage en règle, mais à examiner sur place le caractère, les ressources, les

villes de chaque région, et à diviser le tout en sept portions (*dividite...*, vers. 5). — *Judas...*, *domus Joseph...* Josué rappelle toutefois que rien ne devra être changé aux lots précédemment distribués ; il rappelle en outre que les Lévites n'auront pas de part spéciale, et que les autres tribus ont déjà reçu leur domaine au delà du Jourdain. — *Misit sortes coram Domino :* devant le tabernacle.

2° La part de Benjamin. XVIII, 11-23.

11. Situation générale du lot de cette tribu : *inter... Juda et filios Joseph ;* d'une manière plus précise : entre Juda et Ephraïm (*Atlas géogr.* pl. VII)

derent terram inter filios Juda et filios Joseph.

12. Fuitque terminus eorum contra aquilonem a Jordane, pergens juxta latus Jericho septentrionalis plagæ, et inde contra occidentem ad montana conscendens, et perveniens ad solitudinem Bethaven,

13. atque pertransiens juxta Luzam ad meridiem, ipsa est Bethel; descenditque in Ataroth-Addar, in montem qui est ad meridiem Bethoron inferioris;

14. et inclinatur circuiens contra mare ad meridiem montis qui respicit Bethoron contra africanum; suntque exitus ejus in Cariath-Baal, quæ vocatur et Cariathiarim, urbem filiorum Juda. Hæc est plaga contra mare, ad occidentem.

15. A meridie autem ex parte Cariathiarim egreditur terminus contra mare, et pervenit usque ad fontem aquarum Nephtoa.

16. Descenditque in partem montis, qui respicit vallem filiorum Ennom, et est contra septentrionalem plagam in extrema parte vallis Raphaim; descenditque in Geennom (id est, vallem Ennom) juxta latus Jebusæi ad austrum; et pervenit ad fontem Rogel,

17. transiens ad aquilonem, et egrediens ad Ensemes, id est, fontem Solis;

18. et pertransit usque ad tumulos, qui sunt e regione ascensus Adommim; descenditque ad Aben-Boen, id est, lapidem Boen filii Ruben; et pertransit ex latere aquilonis ad campestria, descenditque in planitiem,

19. et prætergreditur contra aquilonem Beth-Hagla; suntque exitus ejus contra linguam maris Salsissimi ab aquilone in fine Jordanis ad australem plagam,

20. qui est terminus illius ab oriente. Hæc est possessio filiorum Benjamin per terminos suos in circuitu, et familias suas.

milles, qui eurent pour leur part le pays situé entre les enfants de Juda et les enfants de Joseph.

12. Leur frontière vers le septentrion est le bord du Jourdain, d'où elle s'étend au nord de Jéricho. De là elle monte sur les côtes des montagnes vers l'occident, et vient jusqu'au désert de Béthaven.

13. Elle passe ensuite vers le midi le long de Luza, qui s'appelle aussi Béthel. Elle descend à Atarothaddar, près de la montagne qui est au midi de Béthoron inférieur;

14. puis elle tourne en descendant vers la mer, au midi de la montagne qui regarde Béthoron du côté du midi, et elle se termine à Cariathbaal, qui s'appelle aussi Cariathiarim, ville des enfants de Juda. C'est là son étendue vers la mer du côté de l'occident.

15. Du côté du midi sa frontière s'étend depuis Cariathiarim vers la mer, et vient jusqu'à la fontaine des eaux de Nephtoa.

16. Elle descend jusqu'à la partie de la montagne qui regarde la vallée des enfants d'Ennom, et qui est du côté du septentrion, à l'extrémité de la vallée des Géants. Elle descend vers Géennom, c'est-à-dire vers la vallée d'Ennom, au côté des Jebuséens au midi, et elle vient jusqu'à la fontaine de Rogel.

17. Elle passe vers le septentrion, s'étend jusqu'à Ensemes, c'est-à-dire la fontaine du Soleil.

18. Elle passe jusqu'aux terres élevées qui sont vis-à-vis de la montée d'Adommim. Elle descend jusqu'à Abenboën, c'est-à-dire la pierre de Boën, fils de Ruben, et elle passe du côté du septentrion jusqu'aux campagnes, et descend dans la plaine.

19. Elle s'étend vers le septentrion au delà de Beth-Hagla, et elle se termine à la pointe septentrionale de la mer Salée, vers l'embouchure du Jourdain au midi.

20. Ce fleuve sert de limite du côté de l'orient. Ce sont là les limites et l'étendue de l'héritage des enfants de Benjamin, selon leurs familles.

12-20. Limites du territoire de Benjamin. — 1^o Frontière du nord, vers. 12-14. Naturellement elle coïncidait avec la limite méridionale de la tribu d'Éphraïm, xvi, 1 et ss. (voyez le commentaire). Nous ne trouvons ici qu'un nom nouveau: *Bethaven*, localité voisine de Béthel (cf.

vii, 2). — 2^o Frontière du sud (vers. 15-19), qui, de son côté, se confondait avec la limite septentrionale de Juda. Cf. xv, 5-9, et le commentaire. Seulement, ici le tracé va de l'ouest à l'est.

21. Ses villes sont Jéricho, Beth-Hagla, la vallée de Casis,
22. Bétharaba, Samaraïm, Béthel,
23. Avim, Aphara, Ophéra,
24. la ville d'Emona, Ophni et Gabée : douze villes avec leurs villages.
25. Gabaon, Rama, Béroth,
26. Mesphe, Caphara, Amosa,
27. Récem, Jaréphel, Tharéla,
28. Séla, Éleph, Jébus, qui est la même que Jérusalem, Gabaath et Cariath : quatorze villes avec leurs villages. C'est là ce que possèdent les enfants de Benjamin selon leurs familles.

21. Fueruntque civitates ejus, Jericho, et Beth-Hagla, et vallis Casis,
22. Beth-Araba, et Samaraim. et Bethel,
23. et Avim, et Aphara, et Ophera,
24. villa Emona, et Ophni, et Gabee : civitates duodecim, et villæ earum.
25. Gabaon, et Rama, et Beroth,
26. et Mesphe, et Caphara, et Amosa,
27. et Recem, Jarephel, et Tharela,
28. et Sela, Eleph, et Jebus, quæ est Jerusalem, Gabaath, et Cariath : civitates quatuordecim, et villæ earum. Hæc est possessio filiorum Benjamin juxta familias suas.

CHAPITRE XIX

1. Le second lot qui sortit fut celui des enfants de Siméon, selon leurs familles ; et pour leur héritage,
2. qui se trouva au milieu de celui des enfants de Juda, ils eurent Bersabée, Sabée, Molada,
3. Hasersual, Bala, Asem,
4. Eltholad, Béthul, Harma,
5. Sicéleg, Bethmarchaboth, Hasersusa,
6. Bethlébaoth, Sarohen : treize villes avec leurs villages.
7. Aïn, Remmon, Athar, Asan : quatre villes avec leurs villages.

1. Et egressa est sors secunda filiorum Simeon per cognationes suas ; fuitque hereditas
2. eorum in medio possessionis filiorum Juda : Bersabee, et Sabee, et Molada,
3. et Hasersual, Bala, et Asem,
4. et Eltholad, Bethul, et Harma,
5. et Siceleg, et Bethmarchaboth, et Hasersusa,
6. et Bethlebaoth, et Sarohen : civitates tredecim, et villæ earum.
7. Ain, et Remmon, et Athar, et Asan : civitates quatuor, et villæ earum ;

21-28. Les principales villes de la tribu de Benjamin, divisées en deux groupes. — Premier groupe, vers. 21-24 : douze villes, situées dans la région orientale du territoire. Sur *Beth-Hagla* et *Beth-Araba*, voyez la note de xv, 6. *Vallis Casis* : l'ouadi El-Keziz, entre Jérusalem et Jéricho, près de la fontaine des Apôtres (note de xv, 7). *Samaraim* : d'après quelques interprètes, Es-Soumrab, dans la même direction. *Bethel* : Béthân, au nord de Jérusalem. *Aphara* : il existe à trois heures de Jérusalem, au nord-est, une localité du nom de Fara. *Gabée* : probablement le village de Djéba, au nord de Jérusalem, au sud-ouest de Michmas (*Atlas géogr.*, pl. xvi). — Second groupe, vers. 25-28 : quatorze villes, situées dans le district occidental. *Gabaon* : El-Djib, comme il a été dit plus haut (note de ix, 3). *Rama* : le petit village d'Er-Râm, à 2 kilomètres à l'ouest de Djéba. *Beroth* : El-Bireh, à environ 6 kilomètres au nord de Rama (cf. ix, 17). *Mesphe* : le lieu où Saül fut élu roi (I Reg. vii, 6-15 ; x, 17, etc.) ; on l'identifie communément à Nebi-Samouïl, colline remarquable, qui se dresse au nord-ouest de Jérusalem, à deux heures de marche. *Caphara* : Kefar (note de ix, 17). *Éleph* : d'après quelques auteurs, Bêit-Djala,

au nord-ouest de Bethléem. *Jebus*, quæ... *Jerusalem* : voyez x, 1 ; xv, 8. *Gabaath* : selon toute vraisemblance, Tell el-Foul, à une heure au nord de Jérusalem.

§ IV. — Territoire des six autres tribus. XIX, 1-53.

Le narrateur glisse plus rapidement sur ces derniers lots.

1^o La part de Siméon. XIX, 1-9.

CHAP. XIX. — 1-2^a. La situation du territoire de Siméon. — *Sors secunda* : dans le partage qui eut lieu à Silo, le premier lot était échu à Benjamin. Cf. xviii, 1, 10, 11. — *In medio possessionis...* *Juda*. Juda avait trouvé son domaine trop large (vers. 9), et par suite trop exposé aux incursions hostiles des peuplades du sud et de l'ouest ; il fut donc dédoublé, et Siméon en obtint la partie la plus méridionale.

2^b-8. Liste des principales villes de Siméon. D'après la note qui précède, nous en retrouvons plusieurs qui avaient été d'abord (ch. xv) attribuées à Juda. Elles sont classées en deux groupes. — Premier groupe, vers. 2^b-6 : treize villes du Négeb, inconnues pour la plupart. Sur *Bersabee*, *Molada*, *Bala*, *Eltholad*, *Harna*,

8. omnes viculi per circuitum urbium istarum usque ad Baalath-Beer-Ramath contra australem plagam. Hæc est hereditas filiorum Simeon juxta cognationes suas,

9. in possessione et funiculo filiorum Juda, quia major erat. Et idcirco filii Simeon possederunt in medio hereditatis eorum.

10. Ceciditque sors tertia filiorum Zabulon per cognationes suas; et factus est terminus possessionis eorum usque Sarid;

11. ascenditque de mari, et Merala, et pervenit in Debbaseth, usque ad torrentem qui est contra Jecanam.

12. Et revertitur de Sared contra orientem in fines Ceseleth-Thabor; et egreditur ad Dabereh, ascenditque contra Japhie.

13. Et inde pertransit usque ad orientalem plagam Geth-Hepher et Thacasin; et egreditur in Remmon, Amthar, et Noa.

14. Et circuit ad aquilonem Hanathon; suntque egressus ejus vallis Jephthahel,

15. et Catheth, et Naalol, et Semeron, et Jedala, et Bethlehem: civitates duodecim, et villæ earum.

16. Hæc est hereditas tribus filiorum

8. Tous les villages des environs de ces villes jusqu'à Baalath-Béer-Ramath du côté du midi. C'est là le partage des enfants de Siméon selon leurs familles;

9. il fut pris sur le territoire que possédaient les enfants de Juda, parce qu'il était trop grand pour eux. C'est pourquoi les enfants de Siméon prirent leur part au milieu de l'héritage de Juda.

10. Le troisième lot qui sortit fut celui des enfants de Zabulon, selon leurs familles. Leur frontière s'étendait jusqu'à Sarid,

11. montait de la mer et de Merala, et venait jusqu'à Debbaseth, jusqu'au torrent qui est vers Jécanam.

12. Elle retourna de Sared vers l'orient aux confins de Céséleththabor, s'avancait vers Dabéreth, et montait vers Japhié.

13. De là elle passait jusqu'à l'orient de Gethhépher et Thacasin, s'étendait vers Remmon, Amthar et Noa,

14. tournait au septentrion vers Hanathon, se terminait à la vallée de Jephthahel,

15. à Catheth, Naalol, Séméron, Jédala, Bethléem: douze villes avec leurs villages.

16. C'est là l'héritage de la tribu des

Siceleg, voyez les notes de xv, 28-31. *Sarohen*: peut-être Tell ech-Cheriah, au nord-ouest de Bersabée. *Civitates tredecim*: quatorze ont été nommées. Voyez xv, 32, et le commentaire. — Second groupe, vers. 7-8: quatre villes, dont deux dans le Négeb (*Atn* et *Remmon*, note de xv, 32), et deux dans la *šfēlah* (*Athar*, *Asan*, xv, 42).

8-9. Conclusion. — *Omnes viculi...* La tribu de Siméon ne reçut pas seulement des dix-sept villes, mais toutes les localités secondaires qui dépendaient d'elles. — *In possessione... Juda*. Le chap. I des Juges nous montrera les tribus de Juda et de Siméon s'entraïdant fraternellement pour achever la conquête de leur territoire respectif.

2° La part de Zabulon. XIX, 10-16.

10-14. Frontières du territoire de cette tribu. — *Usque Sarid*. Localité dont la non-identification est très regrettable, puisqu'elle va servir de point de départ au tracé de la limite. — 1° De Sarid, dans la direction de l'ouest, vers 11. *De mari*; d'après l'hébreu: du côté de la mer; c.-à-d. à l'ouest. *Ad torrentem... contra Jecanam*: la « Jachauan » de xii, 22; par conséquent Tell Kamoun, sur le versant oriental du Carmel; le « torrent » est donc le Clison. Cf. Jud. iv, 7, 13; v, 21. — 2° De Sarid (la Vulgate écrit cette fois *Sared*), dans la direction de l'est, vers 12-14

(*Atlas géogr.*, pl. xi). *Ceseleth-Thabor*: actuellement Ksâl, ou Qsâl, au sud-est de Nazareth, à l'ouest du Thabor. *Dabereh*: Dabourieh, immédiatement au nord du Thabor. *Japhie*: Yâfa, à 3 kilomètres au sud-ouest de Nazareth. De là, la limite tournait au nord-est et passait à *Geth-Hepher*, la patrie de Jonas (IV Reg. xiv, 25), la moderne El-Méched, à 5 kilomètres au nord de Nazareth. *Remmon* ne doit pas différer de Roummâneh, située à 6 kilomètres au nord d'El-Méched, sur le bord de la plaine de Zabulon (El-Battaouf). *Hanathon* serait, d'après quelques palestiniologues, la même que Kana-el-Djellil, au nord de Roummâneh, de l'autre côté de la plaine. *Jephthahel*: plus tard Jotapata, aujourd'hui Tell Djéfât, au nord-ouest de Kana-el-Djellil.

15. Les villes principales de la tribu de Zabulon. — La récapitulation en indique douze (*civitates duodecim*), et pourtant cinq seulement sont nommées; il est probable que le texte a souffert, et qu'une ligne entière a disparu entre les vers. 14 et 15. *Semeron*: peut-être Samounieh, à l'ouest de Nazareth. *Jedala*: Djéda, un peu plus loin que Samounieh, toujours dans la direction de l'ouest. *Bethlehem*: la Bethléem de Zabulon, à quelques kilomètres au nord de Djéda.

16. Conclusion. — *Hæc hereditas...* Magnifique district, que bornaient la Méditerranée, le Carmel et la pointe sud du lac de Tibériade. Les

enfants de Zabulon selon leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

17. Le quatrième lot qui sortit fut celui d'Issachar selon ses familles ;

18. et il comprenait Jezraël, Casaloth, Sunem,

19. Hapharaïm, Séon, Anaharath,

20. Rabboth, Césion, Abés,

21. Rameth, Engannim, Enhadda, Bethphésès,

22. et sa frontière venait jusqu'à Thabor, Séhésima et Bethsamès, et se terminait au Jourdain ; et tout son territoire comprenait seize villes avec leurs villages.

23. C'est là l'héritage des enfants d'Issachar, selon leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

24. Le cinquième lot qui sortit fut celui de la tribu des enfants d'Aser, selon leurs familles.

25. Leur frontière fut Halcath, Chali, Béten, Axaph,

26. Elmélech, Amaad, et Messal ; et elle s'étendait jusqu'au Carmel vers la mer, et jusqu'à Sihor et Labanath ;

27. et elle retournait du côté de l'orient vers Bethdagon, passait jusqu'à Zabulon et à la vallée de Jephthaël vers l'aquilon, et jusqu'à Bethémec et Néhiel. Elle s'étendait à main gauche vers Cabul,

28. Abran, Rohob, Hamon, Cana, et jusqu'à la grande Sidon.

29. Elle retournait vers Horma jusqu'à la puissante ville de Tyr, et jusqu'à Hosa, et elle se terminait à la mer par le district d'Achziba ;

30. et comprenait Amma, Aphec et Rohob ; ce qui faisait en tout vingt-deux villes avec leurs villages.

Zabulon per cognationes suas, urbes et viculi earum.

17. Issachar egressa est sors quarta per cognationes suas ;

18. fuitque ejus hereditas : Jezrael, et Casaloth, et Sunem,

19. et Hapharaim, et Seon, et Anaharath,

20. et Rabboth, et Cesion, Abes,

21. et Rameth, et Engannim, et Enhadda, et Bethpheses.

22. Et pervenit terminus ejus usque Thabor, et Schesima, et Bethsames ; eruntque exitus ejus Jordanis : civitates sedecim, et villæ earum.

23. Hæc est possessio filiorum Issachar per cognationes suas, urbes et viculi earum.

24. Ceciditque sors quinta tribui filiorum Aser per cognationes suas ;

25. fuitque terminus eorum : Halcath, et Chali, et Beten, et Axaph,

26. et Elmelech, et Amaad, et Messal ; et pervenit usque ad Carmelum maris, et Sihor, et Labanath,

27. ac revertitur contra orientem Bethdagon ; et pertransit usque Zabulon et vallem Jephthael contra aquilonem in Bethemec et Nehiel. Egrediturque ad lævam Cabul,

28. et Abran, et Rohob, et Hamon, et Cana, usque ad Sidonem magnam.

29. Revertiturque in Horma usque ad civitatem munitissimam Tyrum, et usque Hosa ; eruntque exitus ejus in mare de funiculo Achziba,

30. et Amma, et Aphec, et Rohob : civitates viginti duæ, et villæ earum.

tribus limitrophes étaient : Issachar au sud, Aser au nord-ouest, Nephthali au nord-est.

3° La part d'Issachar. XIX, 17-23.

17-22. Les villes principales. — *Jezrael* : la Zeraïn actuelle, comme il a été dit plus haut (note de xvii, 16). *Casaloth* : la même assurément que « Ceseleth-Thabor » (vers. 12). *Sunem* : aujourd'hui Solâm, dans le voisinage de Naïm et d'Endor, à une heure au nord de Zeraïn. *Engannim* (« fontaine des Jardins ») : Djénfn vérifie bien ce nom, car elle est entourée de vignes fertiles et possède une fontaine-abondante. *Thabor* : la ville bâtie autrefois sur la montagne du même nom (cf. I Par. vi, 77). *Bethsames* diffère des cités homonymes situées dans les tribus de Juda (xv, 10) et de Nephthali (vers. 38).

23. Conclusion. — *Hæc est possessio...* : entre le Jourdain à l'est, Zabulon au nord, le Carmel et Manassé à l'ouest et au sud.

4° La part d'Aser. XIX, 24-31.

24-30. Les villes principales et les limites. — *Halcath* : peut-être Yerka, au nord-est de Saint-Jean-d'Acrc. Le nom d'*Elmelech* a été conservé dans celui de l'ouadi Mélik, affluent du Cison. *Messal* : Misall, à la pointe nord de la plaine de Saron. — *Usque ad Carmelum maris*. Hébr. : jusqu'au Carmel, du côté de la mer ; c.-à-d. à l'ouest. — *Sihor et Lubanath* : ces noms n'en forment qu'un seul dans l'hébreu, pour désigner, croit-on, le Nahr Zerka, torrent dont l'embouchure est au sud du Carmel. — *Inde... contra orientem* : limite d'Aser à partir de l'ouadi Zerka, dans la direction de l'est. Le seul point de repère connu est la vallée de *Jephthael* (note du vers. 14). — *Egreditur ad lævam* : c.-à-d. au nord. — *Cabul* : la localité de même nom, située au sud-est de Saint-Jean-d'Acrc, à quatre heures de marche. *Cana* subsiste pareillement sous son

31. Hæc est possessio filiorum Aser per cognationes suas, urbesque et viculi earum.

32. Filiorum Nephthali sexta sors cecidit per familias suas;

33. et coepit terminus de Heleph et Elon in Saananim, et Adami, quæ est Neceb, et Jebnael usque Lecum; et egressus eorum usque ad Jordanem;

34. revertiturque terminus contra occidentem in Azanoth-Thabor, atque inde egreditur in Hucuca, et pertransit in Zabulon contra meridiem, et in Aser contra occidentem, et in Juda ad Jordanem contra ortum solis.

35. Civitates munitissimæ: Assedim, Ser, et Emath, et Reccath, et Cenereth,

36. et Edema, et Arama, Asor,

37. et Cedès, et Edrai, Enhasor,

38. et Jeron, et Magdale, Horem, et Bethanath, et Bethsamès: civitates decem et novem, et villæ earum.

39. Hæc est possessio tribus filiorum Nephthali per cognationes suas, urbes et viculi earum.

40. Tribui filiorum Dan per familias suas egressa est sors septima;

41. et fuit terminus possessionis ejus: Sara et Esthaol, et Hir-Semès, id est, civitas Solis,

31. C'est là l'héritage des enfants d'Aser, selon leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

32. Le sixième lot qui sortit fut celui des enfants de Nephthali, selon leurs familles.

33. Leur frontière s'étendait depuis Héleph, et Elon, par Saananim et Adami, nommée aussi Néceb, et par Jebnaël, jusqu'à Lécum, et se terminait au Jourdain;

34. elle retournait du côté de l'occident vers Azanoththabor. Elle allait de là vers Hucuca, passait vers Zabulon du côté du midi, vers Aser du côté de l'occident, et vers Juda du côté du Jourdain au soleil levant.

35. Ses villes, qui sont très fortes, étaient Assédim, Ser, Émath, Reccath, Cénéreth,

36. Edéma, Arama, Asor,

37. Cédès, Edraï, Enhasor,

38. Jérôn, Magdale, Horem, Bethanath, et Bethsamès, qui font en tout dix-neuf villes avec leurs villages.

39. C'est là l'héritage de la tribu des enfants de Nephthali, selon leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

40. Le septième lot qui sortit fut celui de la tribu des enfants de Dan selon leurs familles.

41. Le territoire de cette tribu contenait Sara, Esthaol, Hirsémès, c'est-à-dire la ville du Soleil,

nom ancien, à deux heures au sud-est de Tyr; de même *Rāmah* (Vulg.: *Horna*), encore plus au sud-est. *Achziβα*: maintenant Ez-Zib, à deux heures au nord de Saint-Jean-d'Acre. Sur *Aphéc*, voyez XII, 4, et l'explication. — *Viginti duæ*: de nouveau, le chiffre ne correspond pas au nombre des villes citées.

31. Conclusion. — *Hæc... possessio... Aser*. Tribus limitrophes: Nephthali à l'est, Zabulon au sud. Le territoire allait du Nahr Zerka à Sidon, et n'était borné à l'ouest que par la Méditerranée; mais en réalité les Phéniciens continuèrent d'occuper une bande importante le long du rivage.

5° La part de Nephthali. XIX, 32-39.

32-34. Indication des limites. Au vers. 33, tracé des frontières de, du nord et de l'est; au vers. 34, tracé de la frontière méridionale. — *Heleph*: peut-être Beït-Lif, au sud-est du Ras el-Abyad, au-dessous de Tyr. *Elon in Saananim*; d'après l'hébreu: le térébinthe de *Saananim*; au nord-ouest du lac Mérom. Cf. Jud. IV, 11. — Par *Juda*, au vers. 34, il faut entendre le district d'« Havoth-Jaïr », sur la rive gauche du Jourdain; Jaïr, de qui ce pays tenait son nom, n'appartenait pas moins à la race de Juda qu'à celle de Manassé. Cf. Num. XXXII, 39-41; I Par. II, 21 et ss.

35-38. Quelques villes fortes de la tribu de Nephthali. — *Civitates munitissimæ*: pour défendre la frontière septentrionale de la Terre sainte, de même que les places fortes de Juda protégeaient la frontière du sud. — *Emath* n'a rien de commun avec Épiphanie, ou Hamah, sur l'Oronte; le nom hébreu *Hammaṭ*, qui signifie « chaud », nous permet de penser à l'Emmaüs de Josephé, sur les bords du lac de Génésareth, et au sud de Tibériade; il y existe encore des sources thermales. *Reccath*: Tibériade, d'après les rabbins. Sur *Cenereth*, *Asor*, *Cedès*, voyez XII, 1-2, 6-10, 22. — *Magdale* est peut-être identique à Magdala de l'Évangile (Matth. xv, 39), aujourd'hui El-Medjel, pauvre village des bords du lac, sur la rive droite. — *Decem et novem*: le compte est inexact, comme en plusieurs autres endroits.

39. Conclusion. — *Possessio... Nephthali*. Ce territoire était limité à l'ouest par celui d'Aser; au sud, par celui de Zabulon; à l'est, par le lac de Tibériade et le Jourdain, jusque vers la source de ce fleuve.

6° Part de la tribu de Dan. XIX, 40-48.

40-47°. Villes principales de cette tribu, au sud de la Terre sainte. — *Sors septima*: le dernier lot, et aussi le plus petit de tous. — *Fuit*

42. Sélébin, Aialon, Jéthéla,
43. Elon, Themna, Acron,
44. Elthécé, Gebbéthon, Balaath,
45. Jud, Bané, Barach, Gethremmon,

46. Méjarcon, et Arécon, avec ses confins qui regardent Joppé ;

47. et c'est là que se termine cet héritage. Mais les enfants de Dan, ayant marché contre Lésem, l'assiégèrent et la prirent ; ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra, ils s'en rendirent maîtres et y habitèrent, l'appelant Lésem-Dan, du nom de Dan leur père.

48. C'est là l'héritage que posséda la tribu des enfants de Dan, selon leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

49. Josué ayant achevé de faire le partage du pays, en donnant à chaque tribu la part qui lui était échu par le sort, les enfants d'Israël donnèrent à Josué, fils de Nun, pour héritage au milieu d'eux,

50. selon que le Seigneur l'avait ordonné, la ville qu'il leur demanda, qui fut Thamnath-Saraa sur la montagne d'Éphraïm, et il y bâtit une ville où il demeura.

51. Tels sont les héritages que partagèrent au sort le grand prêtre Éléazar, Josué, fils de Nun, et les princes des familles et des tribus des enfants d'Israël, à Silo, devant le Seigneur, à la porte du tabernacle du témoignage. C'est ainsi qu'ils partagèrent le pays.

42. Selebin, et Aialon, et Jethela.
43. Elon, et Themna, et Acron,
44. Elthece, Gebbethon, et Balaath,
45. et Jud, et Bane, et Barach, et Gethremmon,

46. et Mejarcon, et Arecon, cum termino qui respicit Joppen.

47. et ipso fine concluditur. Ascenderuntque filii Dan, et pugnaverunt contra Lesem, ceperuntque eam ; et percusserunt eam in ore gladii, et possederunt, et habitaverunt in ea, vocantes nomen ejus Lesem-Dan, ex nomine Dan patris sui.

48. Hæc est possessio tribus filiorum Dan, per cognationes suas, urbes et viculi earum.

49. Cumque complisset sorte dividere terram singulis per tribus suas, dederunt filii Israel possessionem Josue, filio Nun, in medio sui,

50. juxta præceptum Domini, urbem quam postulavit, Thamnath-Saraa in monte Ephraim ; et ædificavit civitatem, habitavitque in ea.

51. Hæ sunt possessiones, quas sorte dividerunt Eleazar sacerdos, et Josue filius Nun, et principes familiarum ac tribuum filiorum Israel, in Silo, coram Domino ad ostium tabernaculi testimonii, partitique sunt terram.

terminus... Pas de tracé proprement dit, attendu que les limites de Dan étaient, au sud celles de Juda, au nord et à l'est celles d'Éphraïm et de Benjamin. — Plusieurs des villes mentionnées ici avaient d'abord été données à Juda (*Hir-Semes*, la même que « Bethsames », xv, 10 ; *Themna*, xv, 10 ; *Sara, Esthaol*, xv, 33 ; *Aialon*, x, 12). *Jud* (hébr. : *Y'hud*) : probablement le village d'El-Yehoudiyeh, au sud-est de Jaffa. *Joppen* : la Jaffa moderne, qui a été de tout temps le port de Jérusalem.

47^b. Les Danites s'emparent de Lésem, au nord de Chanaan. Épisode qui sera raconté en détail au livre des Juges, xviii, 1 et ss., et dont nous n'avons ici qu'un rapide sommaire. — *Ascenderunt...* Gênés sur leur territoire et pressés par les Philistins, qu'ils ne pouvaient expulser, les Danites firent une expédition victorieuse jusqu'au nord de la Palestine. *Lesem*, ou Laïs (Jud. xviii, 7), était située dans la vallée du Jourdain, en face de Banlas, au pied de l'Antiliban ; elle se nomme aujourd'hui Tell-el-Khâdi.

48. Conclusion. — *Hæc... possessio... Dan. La*

part de la tribu de Dan se composait donc de deux territoires distincts : l'un au sud, qui lui échu par le sort ; l'autre à l'extrême nord, qu'elle conquit à la pointe de l'épée.

7° La part personnelle de Josué. XIX, 49-51.

49-50. Les Hébreux donnent à Josué la ville de Tamnath-Saraa. — *Cumque complisset...* : sans songer à lui-même ; mais, par un sentiment qui leur fait honneur, et obéissant à un ordre spécial de Jéhovah (*juxta præceptum...*), les Israélites compensèrent cet oubli. — *Thamnath-Saraa* : la Tibneh moderne, à 10 kilomètres au nord-ouest de Djifneh, dans une situation sauvage qui fit plus tard l'étonnement de sainte Paule : « Satis mirata quod distributor possessionum sibi aspera et montana delegisset » (S. Jérôme, *Epist.* cviii). — *In monte Ephraim* : par conséquent dans sa propre tribu. — *Ædificavit* a ici le sens de « fortifier », comme en d'autres passages (note de vi, 26).

51. Conclusion générale du partage de la Terre promise.

CHAPITRE XX

1. Et locutus est Dominus ad Josue, dicens : Loquere filiis Israel, et dic eis :

2. Separate urbes fugitivorum, de quibus locutus sum ad vos per manum Moysi ;

3. ut fugiat ad eas quicumque animam percusserit nescius, et possit evadere iram proximi, qui ultor est sanguinis ;

4. cum ad unam harum confugerit civitatum, stabit ante portam civitatis, et loquetur senioribus urbis illius ea quæ se comprobent innocentem ; sicque suscipient eum, et dabunt ei locum ad habitandum.

5. Cumque ultor sanguinis eum fuerit persecutus, non tradent in manus ejus, quia ignorans percussit proximum ejus, nec ante biduum, triduumve, ejus probatur inimicus.

6. Et habitabit in civitate illa, donec stet ante judicium causam reddens facti sui, et moriatur sacerdos magnus, qui fuerit in illo tempore. Tunc revertetur homicida, et ingrediatur civitatem et domum suam de qua fugerat.

7. Decreveruntque Cedès in Galilæa montis Nephthali, et Sichem in monte Ephraim, et Cariath-Arbe, ipsa est Hebron, in monte Juda.

1. Après cela, le Seigneur parla à Josué en ces termes : Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur :

2. Séparez les villes dont je vous ai parlé par Moïse, pour ceux qui cherchent un lieu de refuge ;

3. afin que quiconque aura tué un homme sans y penser, s'y retire pour y être en sûreté, et pour éviter la colère du plus proche parent *du mort*, qui veut venger son sang.

4. Et lorsqu'il se sera réfugié dans une de ces villes, il se présentera à la porte de la ville, et il exposera aux anciens tout ce qui peut justifier son innocence ; et après cela ils le recevront, et lui donneront un lieu pour y demeurer.

5. Et si celui qui veut venger le mort vient le poursuivre, ils ne le livreront point entre ses mains, parce qu'il a tué son prochain sans y penser, et qu'on ne saurait prouver que deux ou trois jours auparavant il ait été son ennemi.

6. Il demeurera dans cette même ville jusqu'à ce qu'il puisse se présenter devant les juges et leur rendre compte de son action, et jusqu'à la mort du *grand* prêtre qui sera en ce temps-là. Alors l'homicide reviendra, et rentrera dans sa ville et dans sa maison, d'où il s'était retiré dans sa fuite.

7. Ils marquèrent donc *pour villes de refuge* : Cédès en Galilée sur la montagne de Nephthali, Sichem sur la montagne d'Éphraïm, et Cariatharbé, qui se nomme aussi Hébron, et qui est sur la montagne de Juda.

§ V. — Les villes de refuge. XX, 1-9.

1° Le précepte du Seigneur et son but. XX, 1-6.

CHAP. XX. — 1-2. Jéhovah renouvelle à Josué l'ordre qu'il avait autrefois donné à Moïse au sujet de ces villes. — *Autrefols* : quand l'opération du partage eut été complètement achevée. — *De quibus... per manum Moysi*. Cf. Ex. xxi, 13, et surtout Num. xxxix, 9 et ss.

3-6. But et conditions de cette institution. Pour plus de détails, voyez Num. xxxv, 15-24, et Deut. xix, 4-13, passages de celui-ci abrégés. — *Quicumque... percusserit nescius*. C.-à-d. quiconque aura commis involontairement un meurtre. — *Ultor sanguinis*. Dans l'hébr. : *go'el haddâm*, le plus proche parent de la victime (note de Num. xxxv, 13). — *Loquetur senioribus* ... On

faisait donc une enquête rapide, pour s'assurer que le fugitif n'était pas coupable ; la cause n'était jugée à fond qu'un peu plus tard (vers. 6 : *donec stet ante judicium...*), en présence du *go'el*. — *Et moriatur sacerdos...* Alors l'amnistie était complète, et le fugitif pouvait rentrer chez lui ; mais, s'il quittait auparavant son asile, c'était à ses risques et périls.

2° Choix des villes de refuge. XX, 7-9.

7. Trois asiles à l'ouest du Jourdain. — 1° *Cedès* au nord, dans le district montagneux de Nephthali. Cf. xii, 22, et le commentaire. *Galilæa* : cercle, district ; ce nom devint plus tard celui de toute la partie septentrionale de la Palestine. — 2° *Sichem*, au centre du pays. Cf. Gen. xii, 6. — 3° *Hebron* au sud (*Atlas géogr.*, pl. vii).

8. Et au delà du Jourdain, vers l'orient de Jéricho, ils choisirent Bosor, qui est dans la plaine du désert de la tribu de Ruben, Ramoth en Galaad, de la tribu de Gad, et Gaulon en Basan, de la tribu de Manassé.

9. Ces villes furent établies pour tous les enfants d'Israël, et pour tous les étrangers qui habitaient parmi eux, afin que celui qui aurait tué un homme sans y penser, pût s'y réfugier, et qu'il ne fût point tué par le parent *du mort* qui voudrait venger son sang, jusqu'à ce qu'il pût se présenter et défendre sa cause devant le peuple.

8. Et trans Jordanem contra orientalem plagam Jericho, statuerunt Bosor, quæ sita est in campestri solitudine, de tribu Ruben, et Ramoth in Galaad de tribu Gad, et Gaulon in Basan de tribu Manasse.

9. Hæ civitates constitutæ sunt cunctis filiis Israel, et advenis qui habitabant inter eos, ut fugeret ad eas qui animam nescius percussisset, et non moreretur in manu proximi, effusum sanguinem vindicare cupientis, donec staret ante populum expositurus causam suam.

CHAPITRE XXI

1. Alors les princes des familles de Lévi vinrent trouver le *grand* prêtre Éléazar, Josué, fils de Nun, et les chefs des familles de chaque tribu des enfants d'Israël;

2. et ils leur parlèrent à Silo dans le pays de Chanaan, et leur dirent : Le Seigneur a commandé par Moïse qu'on nous donnât des villes où nous puissions demeurer, avec leurs faubourgs pour y nourrir nos bêtes.

3. Alors les enfants d'Israël détachèrent des héritages dont ils étaient en possession, des villes avec leurs faubourgs, et les donnèrent aux Lévités, selon que le Seigneur l'avait commandé.

4. Et le sort ayant été jeté pour la famille de Caath, treize villes des tribus de Juda, de Siméon et de Benjamin, échurent aux enfants du *grand* prêtre Aaron.

5. Dix villes des tribus d'Éphraïm, de Dan, et de la demi-tribu de Manassé, échurent aux autres enfants de Caath, c'est-à-dire aux Lévités.

1. Accesseruntque principes familiarum Levi ad Eleazarum sacerdotem, et Josue, filium Nun, et ad duces cognationum per singulas tribus filiorum Israel;

2. locutique sunt ad eos in Silo terræ Chanaan, atque dixerunt : Dominus præcepit per manum Moysi ut darentur nobis urbes ad habitandum, et suburbana earum ad alenda jumenta.

3. Dederuntque filii Israel de possessionibus suis juxta imperium Domini, civitates et suburbana earum.

4. Egressaque est sors in familiam Caath filiorum Aaron sacerdotis, de tribubus Juda, et Simeon, et Benjamin, civitates tredecim;

5. et reliquis filiorum Caath, id est, levitis qui superfuerant, de tribubus Ephraim, et Dan, et dimidia tribu Manasse, civitates decem.

8. Trois asiles à l'est du Jourdain. — *Status-runt* : en ratifiant le choix antérieur de Moïse, Deut. iv, 43 (voyez l'explication). — 1° *Bosor* au sud : 2° *Ramoth in Galaad* au centre, « Ramoth-Masphe » de XIII, 26 ; 3° *Gaulon* au nord.

9. Récapitulation.

§ VI. — *Les villes des prêtres et des lévites.*

XXI, 1-43.

1° Quelques détails généraux et préliminaux. XXI, 1-8.

CHAP. XXI. — 1-2. La tribu de Lévi demande,

COMMENT. — II.

par l'intermédiaire de ses chefs, à être mise en possession des villes qui lui avaient été promises. — *Dominus præcepit*... Voyez, Num. xxxv, 6 et ss., les particularités de cet ordre. — *Urbes* : au nombre de quarante-huit, y compris les villes de refuge. — *Suburbana* : c.-à-d. des pâturages dans la banlieue de chaque cité.

3-8. Les autres tribus accèdent à cette juste requête. — *Dederuntque*... C.-à-d. que les princes du peuple choisirent les villes destinées en bloc à la tribu de Lévi, et fixèrent le nombre des cités nécessaires à chacune des familles lévitiqes ;

6. Porro filiis Gerson egressa est sors, ut acciperent de tribubus Issachar, et Aser, et Nephthali, dimidiaque tribu Manasse in Basan, civitates numero tredecim.

7. Et filiis Merari per cognationes suas, de tribubus Ruben, et Gad, et Zabulon, urbes duodecim.

8. Dederuntque filii Israel levitis civitates et suburbana earum, sicut præcepit Dominus per manum Moysi, singulis sorte tribuentes.

9. De tribubus filiorum Juda et Simeon dedit Josue civitates, quarum ista sunt nomina,

10. filii Aaron per familias Caath levitici generis (prima enim sors illis egressa est) :

11. Cariath-Arbe, patris Enac, quæ vocatur Hebron, in monte Juda, et suburbana ejus per circuitum.

12. Agros vero et villas ejus, dederat Caleb, filio Jephone, ad possidendum.

13. Dedit ergo filiis Aaron sacerdotis Hebron confugii civitatem, ac suburbana ejus, et Lobnam cum suburbanis suis,

14. et Jether, et Esthemo,

15. et Holon, et Dabir,

16. et Ain, et Jeta, et Bethsames, cum suburbanis suis : civitates novem de tribubus, ut dictum est, duabus.

17. De tribu autem filiorum Benjamin, Gabaon, et Gabae,

18. et Anathoth, et Almon, cum suburbanis suis : civitates quatuor.

6. Le sort ayant été jeté pour les enfants de Gerson, treize villes des tribus d'Issachar, d'Aser, de Nephthali et de la demi-tribu de Manassé en Basan, leur échurent en partage.

7. Et douze villes des tribus de Ruben, de Gad et de Zabulon, furent données aux enfants de Mérari selon leurs familles.

8. Les enfants d'Israël donnèrent aux Lévites ces villes et leurs faubourgs, comme le Seigneur l'avait ordonné par Moïse, les partageant entre eux selon qu'elles leur étaient échues par le sort.

9. Josué donna les villes des tribus de Juda et de Siméon, dont voici les noms,

10. aux enfants d'Aaron de la famille de Caath, de la race de Lévi, parce que le premier lot leur échut :

11. Cariatharbé, ville du père d'Énac, qui s'appelle maintenant Hébron, sur la montagne de Juda, avec les faubourgs dont elle est environnée.

12. Car il en avait donné les champs et les villages à Caleb, fils de Jéphoné, comme l'héritage qu'il devait posséder.

13. Il donna donc pour ville de refuge aux fils du grand prêtre Aaron la ville d'Hébron, avec ses faubourgs, Lobna avec ses faubourgs,

14. Jéther, Esthémé,

15. Holon, Dabir,

16. Aïn, Jéta et Bethsamés avec leurs faubourgs : neuf villes appartenant à deux tribus, comme il a été dit.

17. Et de la tribu des enfants de Benjamin, Gabaon, Gabaé,

18. Anathoth et Almon, quatre villes avec leurs faubourgs.

le sort régla ensuite (vers. 4 et ss.) les détails du partage : à quelle famille appartiendrait telle ou telle série de villes, etc. — *In familiam Caath...* Sur ces différentes branches, voy. Num. III, 1 et ss. — 1^o Part des prêtres (vers. 4, *filiorum Aaron*) : treize villes, au sud de la Palestine cisjordanienne (*de... Juda, Simeon, Benjamin*). 2^o Part des lévites issus de Caath (vers. 5; *religios...*), les autres rameaux de cette famille, abstraction faite de celui d'Aaron) : dix villes, au centre de la Palestine cisjordanienne (*de... Ephraim, Dan, ... Manasse*). 3^o Part des lévites issus de Gerson (vers. 6) : treize villes, prises au nord des districts soit cisjordanien (*Issachar, Aser, Nephthali*), soit transjordanien (*Manasse in Basan*). 4^o Part des Mérarites (vers. 7) : douze villes, choisies, les unes au sud et au centre de la Palestine transjordanienne (*de... Ruben et Gad*), les autres vers le nord de la Palestine

cisjordanienne (*Zabulon*). Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. VII.

2^o Nomenclature des villes données aux prêtres et aux lévites. XXI, 9-43.

Cette liste se retrouve I Par. VI, 54-81, mais avec d'assez nombreuses variantes dans l'orthographe.

9-18. Les treize villes des prêtres, divisées en deux groupes. — Premier groupe, vers. 9-16 : neuf villes, cédées par les tribus de Juda et de Siméon. *Hebron*, xv, 13; *Lobnam*, xv, 42; *Jether*, xv, 48; *Esthemo*, xv, 50; *Holon*, xv, 51; *Dabir*, xv, 15, 49; *Ain* (« Asan », d'après I Par. VI, 59), xv, 42; *Jeta*, xv, 55; *Bethsames*, xv, 10. — Second groupe, vers. 17-18 : quatre villes des Benjaminites. *Gabaon*, xviii, 25; *Gabae*, xviii, 24. *Anathoth* et *Almon* n'ont pas encore été signalées : elles étaient l'une et l'autre au nord-est de Jérusalem, à environ cinq quarts d'heure

19. Ainsi, treize villes en tout furent données avec leurs faubourgs aux enfants du *grand* prêtre Aaron.

20. Voici celles qui furent données aux autres familles des enfants de Caath de la race de Lévi.

21. Ils eurent de la tribu d'Éphraïm, Sichem, l'une des villes de refuge avec ses faubourgs, sur la montagne d'Éphraïm, Gazer,

22. Cibsaim et Bethoron avec leurs faubourgs : quatre villes.

23. De la tribu de Dan, ils eurent aussi Elthéco, Gabathon,

24. Aïalon et Gethremmon : quatre villes avec leurs faubourgs.

25. Et de la demi-tribu de Manassé ils eurent deux villes avec leurs faubourgs, Thanach et Gethremmon.

26. Ainsi, dix villes en tout avec leurs faubourgs furent données aux enfants de Caath, qui étaient dans un degré inférieur aux prêtres.

27. Il donna aussi aux enfants de Gerson, de la race de Lévi, deux villes de la demi-tribu de Manassé : Gaulon en Basan, l'une des villes de refuge, et Bosra, avec leurs faubourgs.

28. De la tribu d'Issachar, Césion, Dabéreth,

29. Jaramoth et Engannim : quatre villes avec leurs faubourgs.

30. De la tribu d'Aser, Masal, Abdon,

31. Helcath, et Rohob : quatre villes avec leurs faubourgs.

32. Il donna aussi de la tribu de Nephthali, Cédès en Galilée, l'une des villes de refuge, Hammothdor et Carthan : trois villes avec leurs faubourgs.

33. Ainsi, toutes les villes qui furent données aux familles de Gerson furent au nombre de treize, avec leurs faubourgs.

19. Omnes simul civitates filiorum Aaron sacerdotis, tredecim, cum suburbanis suis.

20. Reliquis vero per familias filiorum Caath levitici generis, hæc est data possessio :

21. de tribu Ephraim urbes confugii, Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, et Gazer,

22. et Cibsaim, et Bethoron, cum suburbanis suis : civitates quatuor.

23. De tribu quoque Dan, Eltheco, et Gabathon,

24. et Aialon, et Gethremmon, cum suburbanis suis : civitates quatuor.

25. Porro de dimidia tribu Manasse, Thanach et Gethremmon, cum suburbanis suis : civitates duæ.

26. Omnes civitates decem, et suburbana earum, datæ sunt filiis Caath inferioris gradus.

27. Filiis quoque Gerson levitici generis dedit de dimidio tribu Manasse confugii civitates : Gaulon in Basan, et Bosram, cum suburbanis suis : civitates duas.

28. Porro de tribu Issachar, Cesion, et Dabereth,

29. et Jaramoth, et Engannim, cum suburbanis suis : civitates quatuor.

30. De tribu autem Aser, Masal, et Abdon,

31. et Helcath, et Rohob, cum suburbanis suis : civitates quatuor.

32. De tribu quoque Nephthali civitates confugii, Cedes in Galilæa, et Hammoth-Dor, et Carthan, cum suburbanis suis : civitates tres.

33. Omnes urbes familiarum Gerson, tredecim, cum suburbanis suis.

de marche; la première se nomme aujourd'hui Anata, la seconde Almit (*Atl. géogr.*, pl. XVI).

20-26. Les dix villes des lévites issus de Caath, distribuées en trois groupes. — Premier groupe, vers. 21-22 : quatre villes d'Éphraïm, *Sichem*, XVII, 7; *Gazer*, x, 33; *Cibsaim* est un nom nouveau, non identifié, à la place duquel, I Par. VI, 68, nous lisons un autre nom inconnu, « Jecmaan; » *Bethoron*, x, 10 (peut-être les deux Béthoron). — Second groupe, vers. 23-24 : quatre villes des Danites. *Eltheco* et *Gabathon*, XIX, 44; *Aialon*, x, 12; *Gethremmon*, XIX, 45. — Troisième groupe, vers. 25 : deux villes de la demi-tribu de Manassé à l'ouest du Jourdain. *Thanach*, XII, 21; *Gethremmon* a été répété par erreur,

au lieu de « *Jebllaam* », XVII, 11 (« *Balaam* » de I Par. VI, 70).

27-33. Les treize villes des Gersonites, en quatre groupes. — Premier groupe, vers. 27b : deux villes dans la demi-tribu de Manassé à l'est du Jourdain. *Gaulon*, XX, 8. *Bosram* : dans l'hébreu, *B'es'frah*; au passage parallèle des Paralipomènes, « *Astaroth* » (VI, 71); probablement la capitale du roi Og, XII, 4, et non la Bosra située à l'est de l'Hermon. — Second groupe, vers. 28-29 : quatre villes d'Issachar. *Cesion*, XIX, 20; *Dabereth*, XIX, 12; *Jaramoth*, XIX, 21 (« *Rameth* »); *Engannim*, XIX, 21. — Troisième groupe, vers. 30-31 : quatre villes d'Aser. *Masal*, XIX, 26; *Abdon*, XIX, 28 (« *Hamon* »); *Helcath*,

34. Filiis autem Merari, levitis inferioris gradus, per familias suas, data est de tribu Zabulon, Jecnam, et Cartha,

35. et Damna; et Naalol : civitates quatuor cum suburbanis suis.

36. De tribu Ruben ultra Jordanem contra Jericho civitates refugii, Bosor in solitudine, Misor, et Jaser, et Jethson, et Mephaath : civitates quatuor cum suburbanis suis.

37. De tribu Gad civitates confugii, Ramoth in Galaad, et Manaim, et Hesebon, et Jaser : civitates quatuor cum suburbanis suis.

38. Omnes urbes filiorum Merari, per familias et cognationes suas, duodecim.

39. Itaque civitates universæ levitarum in medio possessionis filiorum Israel fuerunt quadraginta octo,

40. cum suburbanis suis, singulæ per familias distributæ.

41. Deditque Dominus Deus Israeli omnem terram, quam traditurum se patribus eorum juraverat; et possederunt illam, atque habitaverunt in ea.

42. Dataque est ab eo pax in omnes per circuitum nationes, nullusque eis hostium resistere ausus est; sed cuncti in eorum ditionem redacti sunt.

34. Il donna aussi aux enfants de Mérari, Lévites d'un degré inférieur, selon leurs familles, de la tribu de Zabulon, Jecnam, Cartha,

35. Damna et Naalol : quatre villes avec leurs faubourgs.

36. De la tribu de Ruben, au delà du Jourdain vis-à-vis de Jéricho, Bosor dans le désert, l'une des villes de refuge, et Misor, Jaser, Jethson et Méphaath : quatre villes avec leurs faubourgs.

37. De la tribu de Gad il leur donna Ramoth en Galaad, l'une des villes de refuge, Manaïm, Hésébon et Jaser : quatre villes avec leurs faubourgs.

38. Les enfants de Mérari, selon leurs familles et leurs maisons, reçurent en tout douze villes.

39. Ainsi, toutes les villes qu'eurent les Lévites au milieu de l'héritage des enfants d'Israël furent au nombre de quarante-huit,

40. avec leurs faubourgs, et elles furent toutes distribuées selon l'ordre des familles.

41. Le Seigneur Dieu donna à Israël toute la terre qu'il avait promis avec serment à leurs pères de leur donner, et ils la possédèrent et l'habitèrent.

42. Il leur donna la paix avec tous les peuples qui les environnaient, et nul d'entre leurs ennemis n'osa leur résister; mais ils furent tous assujettis à leur puissance.

xix, 25; Rohob, xix, 28. — Quatrième groupe, vers. 32 : trois villes de Nephthali : *Cedes in Galilæa*, xix, 37, et xx, 7; *Hammoth-Dor*, xix, 35 (« Emath »); *Carthan*, peut-être « Reccath » de xix, 35.

34-38. Les douze villes des Mérarites, partagées en trois groupes. Au lieu de *levitis inferioris gradus*, l'hébreu porte : le reste des lévites, c.-à-d. la troisième et dernière famille. — Premier groupe : quatre villes de Zabulon, vers. 34-35. *Jecnam*, xix, 11; *Cartha et Damna* sont inconnues et n'ont pas été signalées antérieurement; *Naalol*, xix, 15. — Second groupe, vers. 36 : quatre villes de Ruben. *Bosor*, xx, 8; *Misor* manque dans l'hébreu et a dû être ajouté par erreur; *Jaser*, xiii, 13 (« Jassa »). Au lieu de *Jethson*, l'hébreu et les Paralipomènes (vi, 79) lisent « Cademoth » (cf. xiii, 18); *Mephaath*, xiii, 18. — Quatrième groupe, vers. 37 : quatre villes des Gadites. *Ramoth in Galaad*, xx, 8; *Manatim*, xiii, 26; *Hesebon*, xiii, 17; *Jaser*, xiii, 25.

39-40. Récapitulation des villes sacerdotales et lévites. — En tout, *quadraginta octo*, semées à travers toute la Terre sainte, pour que les

lévites fussent un trait d'union universel sous le rapport religieux et social. Il est à remarquer que les villes des prêtres, vers. 9-19, étaient toutes situées au sud de la région cisjordanienne, à peu de distance de Jérusalem, le futur emplacement définitif du sanctuaire.

41-43. Conclusion du partage; la paix est accordée à Israël. Passage solennel, qui insiste sur l'admirable accomplissement des divines promesses. — *Omnem terram, quam... patribus...* Voyez, pour Abraham, Gen. xii, 7, et xv, 18; pour Isaac, Gen. xxvi, 3; pour Jacob, Gen. xxviii, 13, et xxxv, 12. — *Possederunt... habitaverunt* : comme les vrais propriétaires du pays. — *Dataque... pax* : également et après d'autres promesses, celles-ci plus récentes. Cf. Ex. xxxiii, 14; Deut. iii, 20; xxv, 19, etc. — *Nullusque resistere...* Détail qui met en relief l'étendue et la sécurité de cette paix aux premières années qui suivirent la conquête, aussi longtemps qu'Israël fut fidèle à son Dieu. Quoique assez nombreux encore, les Chananéens survivants n'osèrent pas faire la moindre résistance. — Belle emphase dans les dernières paroles : *ne unum quidem verbum...*

43. Il n'y eut pas une seule parole de tout ce que Dieu avait promis de donner aux Israélites qui demeura sans effet; mais tout fut accompli très exactement.

43. Ne unum quidem verbum, quod illis præstiturum se esse promiserat, irritum fuit; sed rebus expleta sunt omnia.

CHAPITRE XXII

1. En ce même temps, Josué fit venir ceux des tribus de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé,

2. et il leur dit : Vous avez fait tout ce que Moïse, serviteur du Seigneur, avait ordonné. Vous m'avez aussi obéi en toutes choses ;

3. et, durant ce long intervalle, vous n'avez point abandonné vos frères jusqu'à ce jour; mais vous avez observé tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé.

4. Puis donc que le Seigneur votre Dieu a donné la paix et le repos à vos frères selon qu'il l'avait promis, allez-vous-en et retournez dans vos tentes, et dans le pays d'héritage que Moïse, serviteur du Seigneur, vous a donné au delà du Jourdain.

5. Ayez soin seulement d'observer et d'accomplir en œuvre les commandements et la loi que Moïse, serviteur du Seigneur, vous a prescrite; savoir, d'aimer le Seigneur votre Dieu, de marcher dans toutes ses voies, d'observer ses commandements, et de vous attacher à lui, et de le servir de tout votre cœur et de toute votre âme.

6. Josué les bénit ensuite et les renvoya; et ils retournèrent à leurs tentes.

7. Or Moïse avait donné à la demi-tribu de Manassé les terres qu'elle devait posséder dans le pays de Basan; et Josué avait donné à l'autre moitié de cette tribu sa part de la terre promise, parmi

1. Eodem tempore vocavit Josue Rubenitas, et Gaditas, et dimidiam tribum Manasse,

2. dixitque ad eos : Fecistis omnia quæ præcepit vobis Moyses, famulus Domini; mihi quoque in omnibus obeditis,

3. nec reliquistis fratres vestros longo tempore usque in præsentem diem, custodientes imperium Domini Dei vestri.

4. Quia igitur dedit Dominus Deus vester fratribus vestris quietem et pacem, sicut pollicitus est, revertimini, et ite in tabernacula vestra, et in terram possessionis, quam tradidit vobis Moyses, famulus Domini, trans Jordanem;

5. ita duntaxat, ut custodiatis attente, et opere compleatis mandatum et legem quam præcepit vobis Moyses, famulus Domini, ut diligatis Dominum Deum vestrum, et ambuletis in omnibus viis ejus, et observetis mandata illius, adhærentes ei, ac servietis in omni corde, et in omni anima vestra.

6. Benedixitque eis Josue, et dimisit eos. Qui reversi sunt in tabernacula sua.

7. Dimidiæ autem tribui Manasse possessionem Moyses dederat in Basan; et idcirco mediæ quæ superfuit, dedit Josue sortem inter ceteros fratres suos

§ VII. — Les guerriers de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé repassent le Jourdain. XXII, 1-34.

Les premières pages de ce livre avaient signalé à plusieurs reprises (cf. I, 12 et ss.; IV, 12-13) la participation des tribus transjordaniques à la conquête de Chanaan; on raconte, avant de conclure, le rapatriement de leurs vaillants guerriers.

1° Josué les licencie avec honneur. XXII, 1-8.

CHAP. XXII. — 1-6. Paroles de félicitation et d'exhortation. — *Eodem tempore* (hébr.: alors): aussitôt après le partage des provinces et des

villes chananéennes. — *Omnia quæ... Moysen*. Voyez, pour les détails, Num. xxxii, 20-22; Deut. iii, 18-20. — *Ita duntaxat...* Recommandation expressive et touchante. Ces guerriers s'en allaient de l'autre côté du Jourdain, assez loin du centre religieux, et il était utile, avant la séparation, de leur rappeler paternellement leurs principaux devoirs.

7-8. Injonction relative au butin conquis dans les récentes campagnes. — *Dimidiæ... tribui...* Le narrateur explique encore une fois comment il se faisait que la tribu de Manassé occupait deux territoires, séparés par le Jourdain. Cette répétition introduit un nouvel adieu (*cumque*

trans Jordanem, ad occidentalem plagam. Cumque dimitteret eos in tabernacula sua, et benedixisset eis,

8. dixit ad eos : In multa substantia atque divitiis revertimini ad sedes vestras, cum argento et auro, ære ac ferro, et veste multiplici; dividite prædam hostium cum fratribus vestris.

9. Reversique sunt, et abierunt filii Ruben, et filii Gad, et dimidia tribus Manasse, a filiis Israel de Silo, quæ sita est in Chanaan, ut intrarent Galaad terram possessionis suæ, quam obtinuerant juxta imperium Domini in manu Moysi:

10. Cumque venissent ad tumulos Jordanis in terram Chanaan, ædificaverunt juxta Jordanem altare infinitæ magnitudinis.

11. Quod cum audissent filii Israel, et ad eos certi nuntii detulissent, ædificasse filios Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, altare in terra Chanaan super Jordanis tumulos, contra filios Israel,

ses frères, en deçà du Jourdain, vers l'occident. Josué les renvoyant donc dans leurs tentes, après les avoir bénis,

8. leur dit : Vous retournez dans vos maisons avec beaucoup de bien et de grandes richesses, ayant de l'argent, de l'or, de l'airain, du fer et des vêtements de toutes sortes. Partagez avec vos frères le butin que vous avez remporté sur vos ennemis.

9. Ainsi les enfants de Ruben et les enfants de Gad, avec la demi-tribu de Manassé, se retirèrent d'auprès des enfants d'Israël qui étaient à Silo au pays de Chanaan, et se mirent en chemin pour retourner en Galaad, pays qu'ils possédaient et qui leur avait été accordé par Moïse, selon le commandement du Seigneur.

10. Et étant arrivés aux digues du Jourdain, dans le pays de Chanaan, ils bâtirent auprès du Jourdain un autel d'une grandeur immense.

11. Les enfants d'Israël l'ayant appris, et ayant su par des nouvelles certaines que les enfants de Ruben et de Gad, et de la demi-tribu de Manassé avaient bâti un autel au pays de Chanaan sur les digues du Jourdain, par opposition aux enfants d'Israël,

dimitteret...) et une nouvelle recommandation de Josué : *in multa substantia...*; *dividite...* Comp.

2° L'autel érigé sur le bord du Jourdain. XXII, 9-10.



Monument mégalithique (Palestine).

Num. xxxi, 25 et ss., où nous avons vu les combattants partager avec le reste du peuple les dépouilles enlevées aux Madianites.

9-10. *Ut intrarent Galaad.* Ce nom est employé ici dans le sens large, pour désigner toutes les provinces transjordanienues. — *Ad tumulos Jordanis.* Hébr. : les cercles, c.-à-d. les districts. — *In... Chanaan.* Il suit de cette expression que l'autel fut érigé sur la rive droite du fleuve, dans la partie occidentale de la vallée. — *Infinitæ magnitudinis.* Hébr. : grand à la vue ; de dimensions tellement considérables, qu'on pût l'apercevoir au loin.

3° Surexcitation causée par ce fait dans les tribus cisjordanienues. XXII, 11-20.

11-12. Réunion tumultueuse à Silo. — *Convenerunt... ut dimicarent.* L'érection du monument fut donc interprétée comme un acte de rébellion contre la loi divine, comme une véritable apostasie. Cf. vers. 16; Lev. xvii, 8-9; Deut. xii 5-7. En

12. ils s'assemblèrent tous à Silo, pour marcher contre eux et les combattre.

13. Et cependant ils envoyèrent vers eux au pays de Galaad Phinéas, fils du grand prêtre Éléazar.

14. et dix des principaux du peuple avec lui, un de chaque tribu,

15. lesquels, étant venus trouver les enfants de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé au pays de Galaad, leur parlèrent en ces termes :

16. Voici ce que tout le peuple du Seigneur nous a ordonné de vous dire : D'où vient que vous violez ainsi la loi du Seigneur? Pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur Dieu d'Israël en dressant un autel sacrilège, et vous retirant du culte qui lui est dû?

17. N'est-ce pas assez que vous ayez péché à Beelpégor, et que la tache de ce crime ne soit pas encore aujourd'hui effacée de dessus nous, après qu'il en a coûté la vie à tant de personnes du peuple?

18. Vous aussi, vous avez abandonné aujourd'hui le Seigneur, et demain sa colère éclatera sur tout Israël.

19. Que si vous croyez que la terre qui vous a été donnée en partage soit impure, passez à celle où est le tabernacle du Seigneur, et demeurez parmi nous; pourvu seulement que vous ne vous sépariez point du Seigneur, et que vous ne vous divisiez point d'avec nous, en bâtissant un autel contre l'autel du Seigneur notre Dieu.

20. N'est-ce pas ainsi qu'Achan, fils de Zaré, viola le commandement du Seigneur, dont la colère tomba ensuite sur tout le peuple d'Israël? Et cependant il avait péché tout seul. Et plutôt à Dieu qu'après son crime il eût péri seul aussi!

12. conveniant omnes in Silo, ut ascenderent et dimicaret contra eos.

13. Et interim miserunt ad illos in terram Galaad Phinees, filium Eleazari sacerdotis,

14. et decem principes cum eo, singulos de singulis tribubus;

15. qui venerunt ad filios Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, in terram Galaad, dixeruntque ad eos :

16. Hæc mandat omnis populus Domini : Quæ est ista transgressio? Cur reliquistis Dominum Deum Israel, ædificantes altare sacrilegum, et a cultu illius recedentes?

17. An parum vobis est quod peccastis in Beelphegor, et usque in præsentem diem macula hujus sceleris in nobis permanet, multique de populo corruerunt?

18. Et vos hodie reliquistis Dominum; et cras in universum Israel ira ejus desæviet.

19. Quod si putatis immundam esse terram possessionis vestræ, transite ad terram, in qua tabernaculum Domini est, et habitate inter nos; tantum ut a Domino, et a nostro consortio non recedatis, ædificato altari præter altare Domini Dei nostri.

20. Nonne Achan, filius Zare, præterit mandatum Domini, et super omnem populum Israel ira ejus incubuit? Et ille erat unus homo, atque utinam solus periisset in scelere suo!

pareil cas, il avait été formellement prescrit aux Israélites de n'avoir aucune pitié, même pour leurs plus proches parents (Deut. xiii, 12-18).

13-15. L'ambassade. — *Interim miserunt...* Démarche prudente et fraternelle; avant de passer aux voies de fait, on ira demander une explication. *Phinees*, célèbre par son zèle religieux (Num. xxv, 6-15), convenait entre tous pour une mission de ce genre. — *Decem principes* (hébr. : « dix chefs de maisons ») : un par tribu, y compris celle de Lévi.

16-20. Protestation des délégués. — Ils reprochent à leurs frères : 1° un grave attentat contre Dieu et le culte sacré, vers. 16 (*altare sacrilegum...* cf. vers. 23, 26); 2° un grave attentat contre le

reste du peuple, qui risquait d'expié cruellement leur crime, vers. 17-18. L'allusion au triste épisode de *Beelphegor* (cf. Num. xxv, 1 et ss.) était très naturelle pour mettre ce point en saillie. Dans l'application, vers. 18, les mots *et vos hodie, cras in universum Israel* sont très expressifs. — L'allocation se termine par une offre fraternelle et une grave exhortation, vers. 19-20. *Si putatis immundam...* : impure, parce qu'elle était éloignée du tabernacle sanctificateur. *Transite...*, *habitate...* : ils partageront avec eux leur territoire. Le récent et terrible exemple d'*Achan* (cf. vii, 1 et ss.) est aussi fort bien allégué, pour montrer la solidarité du châtement qu'Israël avait à redouter. Remarquez les mots : *et ille unus homo*; or, dans le cas présent, ceux que l'on

21. Responderuntque filii Ruben et Gad, et dimidia tribus Manasse, principibus legationis Israel :

22. Fortissimus Deus Dominus, fortissimus Deus Dominus, ipse novit, et Israel simul intelliget : si pravaricationis animo hoc altare construximus, non custodiat nos, sed puniat nos in præsenti ;

23. et si ea mente fecimus, ut holocausta, et sacrificium, et pacificas victimas super eo imponeremus, ipse querat et judicet ;

24. et non ea magis cogitatione atque tractatu, ut diceremus : Cras dicent filii vestri filiis nostris : Quid vobis et Domino Deo Israel ?

25. terminum posuit Dominus inter nos et vos, o filii Ruben, o filii Gad, Jordanem fluvium, et idcirco partem non habetis in Domino ; et per hanc occasionem avertent filii vestri filios nostros a timore Domini. Putavimus itaque melius,

26. et diximus : Exstruamus nobis altare, non in holocausta, neque ad victimas offerendas,

27. sed in testimonium inter nos et vos, et sobolem nostram vestramque progeniem, ut serviamus Domino, et juris nostri sit offerre, et holocausta, et victimas, et pacificas hostias ; et nequaquam dicant cras filii vestri filiis nostris : Non est vobis pars in Domino.

28. Quod si voluerint dicere, respondebunt eis : Ecce altare Domini, quod fecerunt patres nostri, non in holocausta,

21. Les enfants de Ruben et de Gad et de la demi-tribu de Manassé répondirent aux principaux d'Israël qui avaient été envoyés vers eux :

22. Le Seigneur le Dieu très fort sait notre intention ; il la sait, ce Seigneur, ce Dieu très fort, et Israël la comprendra aussi. Si nous avons érigé cet autel par un esprit de désobéissance et de révolte, que le Seigneur cesse de nous protéger, et qu'il nous punisse en cet instant même.

23. Si nous l'avons dressé dans le dessein d'y offrir des holocaustes, des sacrifices et des victimes pacifiques, que Dieu nous en redemande compte et que lui-même se fasse justice.

24. Mais la pensée qui nous est venue à l'esprit a été que vos enfants pourraient bien dire un jour à nos enfants : Qu'y a-t-il de commun entre vous et le Seigneur Dieu d'Israël ?

25. ô enfants de Ruben et de Gad, le Seigneur a mis le fleuve du Jourdain entre vous et nous, comme les bornes qui nous divisent, et vous n'avez point de part avec le Seigneur ; qu'ainsi ce pourrait être là un jour pour vos enfants une occasion de détourner les nôtres de la crainte du Seigneur. Nous avons donc cru qu'il était meilleur d'en user ainsi,

26. et nous nous sommes dit : Érigeons un autel, non pour y offrir des holocaustes et des victimes,

27. mais afin que ce soit un témoignage entre nous et vous, et entre nos enfants et vos enfants, que nous voulons servir le Seigneur, et que nous avons droit de lui offrir des holocaustes, des victimes et des hosties pacifiques ; et qu'à l'avenir vos enfants ne disent pas à nos enfants : Vous n'avez point de part avec le Seigneur.

28. Que s'ils veulent leur tenir ce langage, ils leur répondront : Voici l'autel du Seigneur qu'ont dressé nos pères,

croyait coupables se comptaient par milliers.

4° Apologie des tribus transjordanienues. XXII, 21-29.

21-23. Protestation énergique. — *Fortissimus Deus Dominus...* Dans l'hébreu : 'El 'Elohim Y'hovah, 'El 'Elohim Y'hovah ! Cette répétition dénote une vive émotion. — *Non custodiat...*, *sed puniat*. Ils se dévouent spontanément aux châtiements divins s'ils sont coupables du crime qu'on leur reproche.

24-28. Explication de leur conduite. Bien loin de vouloir se séparer de Jéhovah et de leurs frères, ils n'ont au contraire songé, par l'érec-

tion de ce monument, qu'à revendiquer leur union étroite avec Dieu et avec le reste d'Israël. — *Cogitatione atque tractatu*. Dans l'hébreu : Et si ce n'est point par anxiété, pour une raison, que nous avons fait cela. — *Altare non in holocausta...* : ce qui eût été un autel sacrilège (vers. 16) et un grave manquement à la loi qui prescrivait l'unité de sanctuaire et de culte. — *O filii Ruben... et Gad*. Ici, comme aux vers. 33 et 34, la demi-tribu de Manassé n'est pas nommée, sans doute par abréviation. Elle reparait au vers. 30. — *Sed in testimonium...* : à la façon du monument de Jacob et de son beau-père, Gen. xxxi, 48.

non pour y offrir des holocaustes ou des sacrifices, mais pour qu'il soit un témoignage entre vous et nous.

29. Dieu nous préserve d'un si grand crime, d'abandonner le Seigneur et de ne plus marcher sur ses traces, en érigeant, pour y offrir des holocaustes, des sacrifices et des victimes, un autel différent de celui du Seigneur notre Dieu, qui a été dressé devant son tabernacle.

30. Le prêtre Phinéas, et les principaux du peuple que les Israélites avaient envoyés avec lui, ayant entendu ces paroles, s'apaisèrent; et ils furent parfaitement satisfaits de cette réponse des enfants de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé.

31. Alors le prêtre Phinéas fils d'Éléazar, leur dit : Nous savons maintenant que le Seigneur est avec nous, puisque vous êtes si éloignés de commettre cette perfidie d'exposer les enfants d'Israël à la vengeance de Dieu.

32. Après cela, ayant quitté les enfants de Ruben et de Gad, il revint avec les principaux du peuple, du pays de Galaad au pays de Chanaan, vers les enfants d'Israël, et leur fit son rapport.

33. Tous ceux qui l'entendirent en furent très satisfaits. Les enfants d'Israël louèrent Dieu, et ils ne pensèrent plus à marcher contre leurs frères pour les combattre, ni à ruiner le pays qu'ils possédaient.

34. Les enfants de Ruben et les enfants de Gad appelèrent l'autel qu'ils avaient bâti : l'autel qui nous rendra témoignage que le Seigneur est le vrai Dieu.

neque in sacrificium, sed in testimonium nostrum ac vestrum.

29. Absit a nobis hoc scelus, ut recedamus a Domino, et ejus vestigia relinquamus, exstructo altari ad holocausta, et sacrificia, et victimas offerendas; præter altare Domini Dei nostri, quod exstructum est ante tabernaculum ejus!

30. Quibus auditis, Phinees sacerdos, et principes legationis Israel, qui erant cum eo, placati sunt; et verba filiorum Ruben et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, libentissime susceperunt.

31. Dixitque Phinees, filius Eleazari, sacerdos, ad eos : Nunc scimus quod nobiscum sit Dominus, quoniam alieni estis a prævaricatione hac, et liberastis filios Israel de manu Domini.

32. Reversusque est cum principibus a filiis Ruben et Gad, de terra Galaad, finium Chanaan, ad filios Israel, et retulit eis.

33. Placuitque sermo cunctis audientibus. Et laudaverunt Deum filii Israel, et nequaquam ultra dixerunt ut ascenderent contra eos, atque pugnarent, et delerent terram possessionis eorum.

34. Vocaveruntque filii Ruben, et filii Gad, altare quod extruxerant, Testimonium nostrum, quod Dominus ipse sit Deus.

29. Nouvelle protestation indignée : *Absit hoc scelus...*

5° L'incident est réglé pacifiquement. XXII, 30-34.

30-31. Bonne impression produite sur les délégués par ces franches explications. Phinéas, chef de l'ambassade, prend la parole au nom de tous pour manifester leur satisfaction commune. — *Liberastis nos de manu...* : c.-à-d. du fléau dont ils se croyaient menacés. Cf. vers. 17-18, 20.

32-33. Les ambassadeurs rendent compte au

peuple du succès de leur mission. — Le nuage qui avait failli troubler si gravement la paix dont Israël commençait à jouir fut ainsi heureusement dissipé.

34. Conclusion de l'épisode. — *Testimonium nostrum, quod...* Dans l'hébreu : Témoin entre nous que Jéhovah est Dieu. On regarde aujourd'hui Qouréin-Sartabeh, au nord de Jéricho, à la hauteur de Jaffa (*Atl. géogr.*, pl. XII), comme le théâtre de cette scène intéressante. Voyez la note de IV, 18.

CHAPITRE XXIII

1. Evoluto autem multo tempore postquam pacem dederat Dominus Israeli, subjectis in gyro nationibus universis, et Josue jam longævo, et persenilis ætatis,

2. vocavit Josue omnem Israelem, majores natu, et principes ac duces, et magistratos, dixitque ad eos : Ego senui, et progressioris ætatis sum ;

3. vosque cernitis omnia, quæ fecerit Dominus Deus vester cunctis per circuitum nationibus, quo modo pro vobis ipse pugnaverit ;

4. et nunc quia vobis sorte divisit omnem terram, ab orientali parte Jordanis usque ad mare magnum, multæque adhuc supersunt nationes,

5. Dominus Deus vester disperdet eas, et auferet a facie vestra, et possidebitis terram, sicut vobis pollicitus est.

6. Tantum confortamini, et estote solliciti, ut custodiatis cuncta quæ scripta sunt in volumine legis Moysi, et non declinetis ab eis neque ad dexteram neque ad sinistram ;

7. ne postquam intraveritis ad gen-

1. Or longtemps après que le Seigneur eut donné la paix à Israël, et qu'il lui eut assujéti toutes les nations qui l'environnaient, Josué, étant déjà vieux et très avancé en âge,

2. fit assembler tout Israël, les anciens, les princes, les chefs et les magistrats, et il leur dit : J'ai vieilli, et mon âge est fort avancé.

3. Vous voyez tout ce que le Seigneur votre Dieu a fait à toutes les nations qui vous environnent, de quelle manière il a lui-même combattu pour vous,

4. et comment il vous a distribué par le sort toute cette terre, depuis la partie orientale du Jourdain jusqu'à la grande mer. Et quoique plusieurs nations restent encore à vaincre,

5. le Seigneur votre Dieu les exterminera et les détruira devant vous, et vous posséderez cette terre, selon qu'il vous l'a promis.

6. Fortifiez-vous seulement de plus en plus ; et prenez soin d'observer tout ce qui est écrit dans le livre de la loi de Moïse, sans vous en détourner ni à droite ni à gauche ;

7. de peur que, vous mêlant à ces peu-

APPENDICE

Les dernières paroles et les derniers actes de Josué. XXIII, 1 — XXIV, 33.

La double tâche du fils de Nun est achevée : il a conquis la Terre sainte, 1, 8, et il en a opéré le partage, 1, 6. Sur le point de mourir, semblable à un père inquiet de l'avenir de ses enfants, il recommande de toutes manières aux Israélites la fidélité perpétuelle envers leur Dieu. Pour le fond et pour la forme, ses exhortations ont beaucoup d'analogie avec celles de Moïse contenues au Deutéronome.

§ I. — Josué presse les Hébreux d'observer fidèlement les commandements de Dieu. XXIII, 1-16.

On a dit avec justesse que ce premier discours envisage surtout le côté extérieur et politique d'Israël. Le second (chap. xxiv) aura quelque chose de plus intime.

1^o Occasion de ce discours. XXIII, 1-2^a.

CHAP. XXIII. — 1-2^a. *Evoluto... multo tempore*. On ne saurait dire le temps exact que représente cette expression : une vingtaine d'années peut-être, si Josué était du même âge que son ami Caleb (celui-ci avait 85 ans vers la fin de la conquête de Chanaan, xiv, 10, et Josué mourra

bientôt, à 110 ans, xxiv, 29). — *Postquam pacem...* : la paix complète signalée aux passages xxi, 42-43 ; xxii, 4. — *Vocavit... omnem Israelem*. Pour cette assemblée, le peuple semble n'avoir pas été directement convoqué ; ses chefs le représentèrent (*majoresque...*, cette conjonction manque dans le texte hébreu, et les mots *majores natu, principes*, etc., sont une apposition à « Israël » ; tout Israël, savoir : les anciens, etc.). L'équivalent hébreu de *duces* est *softim*, les juges ; celui de *magistros*, *sotrim*, les officiers.

2^o Promesses de bonheur, si le peuple est fidèle à Jéhovah. XXIII, 2^b-11.

2^b-5. Ce que Dieu a déjà accompli et ce qu'il se propose d'accomplir encore pour son peuple. — *Vos cernitis* : appel à leur propre expérience. Dans le passé, victoires remportées sur les Chanaanéens, prise de possession de la Terre sainte ; dans l'avenir, extirpation graduelle de ceux de leurs ennemis qui survivent : le tout, grâce à la protection divine.

6-8. Obéir aux préceptes de la loi mosaïque sans exception (vers. 6) ; éviter tout commerce avec les nations païennes, et surtout la moindre participation à leur culte infâme (vers. 7) ; adhérent étroitement à Jéhovah (vers. 8).

ples qui demeureront parmi vous, vous ne juriez au nom de leurs dieux, et que vous ne les serviez et ne les adoriez.

8. Mais attachez-vous au Seigneur votre Dieu, ainsi que vous l'avez fait jusqu'à ce jour.

9. Alors le Seigneur votre Dieu exterminera devant vous ces nations grandes et puissantes, et nul ne pourra vous résister.

10. Un seul d'entre vous poursuivra mille de vos ennemis, parce que le Seigneur votre Dieu combattra lui-même pour vous, ainsi qu'il l'a promis.

11. Seulement, ayez soin sur toutes choses d'aimer le Seigneur votre Dieu.

12. Que si vous voulez vous attacher aux erreurs de ces peuples qui demeurent parmi vous, et vous mêler avec eux par le lien du mariage et par une union d'amitié,

13. sachez dès maintenant que le Seigneur votre Dieu ne les exterminera pas devant vous, mais qu'ils deviendront à votre égard comme un piège et comme un filet, comme des pointes qui vous percevront les côtés, et comme des épines dans vos yeux, jusqu'à ce qu'il vous enlève et vous extermine de cette terre excellente qu'il vous a donnée.

14. Pour moi, je suis aujourd'hui sur le point d'entrer dans la voie de toute la terre; et vous devez considérer avec une parfaite reconnaissance que tout ce que le Seigneur avait promis de vous donner est arrivé effectivement, sans qu'aucune de ses paroles soit tombée à terre.

15. Comme donc Dieu a accompli tout ce qu'il vous avait promis, et que tout vous a réussi très heureusement, ainsi il fera tomber sur vous tous les maux dont il vous a menacés, jusqu'à ce qu'il vous chasse de cette excellente terre qu'il vous a donnée, et qu'il vous fasse périr,

tes, quæ inter vos futuræ sunt, juretis in nomine deorum earum, et serviatis eis, et adoretis illos:

8. sed adhæreatis Domino Deo vestro, quod fecistis usque in diem hanc.

9. Et tunc auferet Dominus Deus in conspectu vestro gentes magnas et robustissimas, et nullus vobis resistere poterit.

10. Unus e vobis persequetur hostium mille viros, quia Dominus Deus vester pro vobis ipse-pugnabit, sicut pollicitus est.

11. Hoc tantum diligentissime præcavete, ut diligatis Dominum Deum vestrum.

12. Quod si volueritis gentium harum, quæ inter vos habitant, erroribus adhærere, et cum eis miscere connubia, atque amicitias copulare,

13. jam nunc scitote quod Dominus Deus vester non eas deleat ante faciem vestram, sed sint vobis in foveam ac laqueum, et offendiculum ex latere vestro, et sudes in oculis vestris, donec vos auferat atque disperdat de terra hac optima, quam tradidit vobis.

14. En ego hodie ingredior viam universæ terræ, et toto animo cognoscetis quod de omnibus verbis, quæ se Dominus præstiturum vobis esse pollicitus est, unum non præterierit incassum.

15. Sicut ergo implevit opere quod promisit, et prospera cuncta venerunt, sic adducet super vos quidquid malorum comminatus est, donec vos auferat atque disperdat de terra hac optima, quam tradidit vobis,

9-11. Israël méritera ainsi (*et tunc*) d'être totalement délivré de la présence gênante des Chananéens survivants. Sur la promesse *unus e vobis... mille*, voyez Deut. xxviii, 7.

3^o Menaces à l'adresse des prévaricateurs. XXIII, 12-16.

12-13. Il y aurait grand péril à s'immiscer à la vie des païens d'alentour. — *Quod si volueritis...* Si, malgré tout, le peuple théocratique s'obstine à se mêler aux Chananéens, il sera puni par où il aura péché, et Dieu se servira de ces nations mêmes pour le châtier: *in foveam, laqueum, offendiculum*; accumulation de synonymes, pour exprimer plus fortement cette pensée

terrible. Au lieu de *sudes in oculis*, l'hébreu dit: des épines dans les yeux. Cf. Num. xxxiii, 55.

14-16. Le Seigneur exécutera ses menaces antiques, de même qu'il a été fidèle à ses promesses. — *En ego hodie...* Réflexion pathétique. Josué s'attend à mourir bientôt; ceux qui lui surviendront assisteront à l'accomplissement intégral des paroles de Jéhovah. — *Viam universæ terræ*: belle image, pour désigner la mort, vers laquelle tout homme s'avance depuis son berceau. — *Quidquid... comminatus est* fait allusion aux menaces si souvent répétées par Moïse au nom de Dieu.

16. eo quod præterieritis pactum Domini Dei vestri, quod pepigit vobiscum, et servieritis diis alienis, et adoraveritis eos; cito atque velociter consurget in vos furor Domini, et auferemini ab hac terra optima, quam tradidit vobis.

16. si vous violez l'alliance que le Seigneur votre Dieu a faite avec vous, si vous servez et adorez des dieux étrangers; car alors la fureur du Seigneur s'éleva tout d'un coup contre vous, et vous serez promptement enlevés de cette excellente terre qu'il vous a donnée.

CHAPITRE XXIV

1. Congregavitque Josue omnes tribus Israel in Sichem, et vocavit majores natu, ac principes, et judices, et magistros, steteruntque in conspectu Domini;

2. et ad populum sic locutus est: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Trans fluvium habitaverunt patres vestri ab initio, Thare, pater Abraham et Nachor, servieruntque diis alienis.

3. Tuli ergo patrem vestrum Abraham de Mesopotamiæ finibus, et adduxi eum in terram Chanaan, multiplicavique semen ejus,

4. et dedi ei Isaac, illique rursum dedi Jacob et Esau. E quibus Esau dedi montem Seir ad possidendum; Jacob vero, et filii ejus descenderunt in Ægyptum.

5. Misique Moysen et Aaron, et percussi Ægyptum multis signis atque portentis.

6. Eduxique vos et patres vestros de Ægypto, et venistis ad mare; persecuti que sunt Ægyptii patres vestros cum curribus et equitatu, usque ad mare Rubrum.

1. Josué, ayant assemblé toutes les tribus d'Israël à Sichem, fit venir les anciens, les princes, les juges et les magistrats, qui se présentèrent devant le Seigneur.

2. Et il parla ainsi au peuple: Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël: Vos pères, Tharé, père d'Abraham et de Nachor, ont habité dès le commencement au delà du fleuve d'Euphrate, et ils ont servi des dieux étrangers.

3. Mais je tirai Abraham votre père de la Mésopotamie, et je l'amenaï au pays de Chanaan. Je multipliai sa race.

4. Je lui donnai Isaac, et à Isaac je donnai Jacob et Esaü. Je donnai à Esaü le mont de Séir en possession; mais Jacob et ses enfants descendirent en Egypte.

5. J'envoyai ensuite Moïse et Aaron, et je frappai l'Égypte par un grand nombre de miracles et de prodiges.

6. Puis je vous fis sortir, vous et vos pères, de l'Égypte, et vous vîtes à la mer; et les Égyptiens poursuivirent vos pères avec des chars et de la cavalerie jusqu'à la mer Rouge.

II. — Rénovation de l'alliance théocratique à Sichem; mort de Josué. XXIV, 1-33.

1^o Pour exciter les Hébreux à renouveler l'alliance, Josué leur rappelle les principaux bienfaits du Seigneur. XXIV, 1-15.

Second discours, plus simple que le premier pour les pensées, et en même temps plus solennel dans la forme.

CHAP. XXIV. — 1-2^a. Introduction historique. — *Congregavit... omnes tribus*: cette fois, comme le spécifie l'expression même, le peuple entier était avec ses chefs (voyez la note de xxiii, 2). — *In Sichem* (les LXX ont « Silo », par erreur). La ville de Sichem convenait mieux que tout autre lieu pour cette rénovation de l'alliance, à cause des souvenirs soit anciens (Gen. xiv, 6; xxxiii, 20; xxxv, 2, 4), soit récents (iii, 30-35), qu'elle rappelait au peuple de Jéhovah. — *Ad*

populum... locutus est. C'est directement à la foule des Israélites que Josué adresse la parole (xxiii, 2: « ad eos, » seulement aux notables). Il va d'abord leur rappeler les principales faveurs répandues par Jéhovah sur la nation théocratique (vers. 2^b-13).

2^b-4. Les premiers ancêtres du peuple hébreu, objets des bénédictions célestes. — *Trans fluvium*: au delà de l'Euphrate. Cf. Gen. xi, 28, 31. — *Servieruntque diis*. D'après la tradition juive, Tharé aurait même été fabricant d'idoles. Laban avait encore ses dieux pénates, ou *frāhm*, que Rachel lui déroba en le quittant (cf. Gen. xxxi, 19 et ss.). — *Esau... montem Seir*. Dieu éliminait ainsi Esaü de la famille sacrée et l'éloignait de la Terre promise.

5-8. Les Hébreux délivrés du joug des Égyptiens. — Cet autre bienfait de Jéhovah est résumé en quatre traits particuliers: le rôle confié

7. Et alors les enfants d'Israël crièrent au Seigneur; et il mit des ténèbres épaisses entre vous et les Égyptiens; il fit revenir la mer sur eux, et il les enveloppa dans les eaux. Vos yeux ont vu tout ce que j'ai fait dans l'Égypte. Vous êtes restés longtemps dans le désert.

8. Après cela je vous ai fait entrer dans le pays des Amorrhéens qui habitaient au delà du Jourdain. Lorsqu'ils combattaient contre vous, je les ai livrés entre vos mains; et, les ayant fait passer au fil de l'épée, vous vous êtes rendus maîtres de leurs pays.

9. Balac, fils de Séphor, roi de Moab, s'éleva alors et combattit contre Israël. Il envoya Balaam, fils de Béor, et il le fit venir pour vous maudire.

10. Mais je ne vous point l'écouter; je vous bénis au contraire par lui, et je vous délivrai d'entre ses mains.

11. Vous avez passé le Jourdain, et vous êtes venus à Jéricho. Les habitants de cette ville ont combattu contre vous: les Amorrhéens, les Phérézéens, les Chananéens, les Héthéens, les Gergéséens, les Hévéens et les Jébuséens, et je les ai livrés entre vos mains.

12. J'ai envoyé devant vous des frelons, et je les ai chassés de leur pays. J'ai chassé deux rois des Amorrhéens, et ce n'a été ni par votre épée ni par votre arc.

13. Je vous ai donné une terre que vous n'aviez point cultivée; comme habitation, des villes que vous n'aviez point bâties; des vignes et des plants d'oliviers que vous n'aviez point plantés.

14. Maintenant donc craignez le Seigneur, et servez-le avec un cœur parfait et vraiment sincère. Otez du milieu de vous les dieux que vos pères ont adorés en Mésopotamie et en Égypte, et servez le Seigneur.

15. Mais si vous croyez que ce soit un

7. Clamaverunt autem ad Dominum filii Israel; qui posuit tenebras inter vos et Ægyptios, et adduxit super eos mare, et operuit eos. Viderunt oculi vestri cuncta quæ in Ægypto fecerim; et habitastis in solitudine multo tempore;

8. et introduxi vos in terram Amorrhæi, qui habitabat trans Jordanem. Cumque pugnarent contra vos, tradidi eos in manus vestras, et possedistis terram eorum, atque interfecistis eos.

9. Surrexit autem Balac, filius Sephor, rex Moab, et pugnavit contra Israel. Misitque et vocavit Balaam, filium Beor, ut malediceret vobis;

10. et ego nolui audire eum, sed e contrario per illum benedixi vobis, et liberavi vos de manu ejus.

11. Transistisque Jordanem, et venistis ad Jericho. Pugnaveruntque contra vos viri civitatis ejus, Amorrhæus, et Pherezæus, et Chananæus, et Hethæus, et Gergesæus, et Hevæus, et Jebusæus; et tradidi illos in manus vestras.

12. Misique ante vos crabrones, et ejeci eos de locis suis, duos reges Amorrhæorum, non in gladio nec in arcu tuo.

13. Dedique vobis terram, in qua non laborastis, et urbes quas non ædificastis, ut habitaretis in eis; vineas et oliveta, quæ non plantastis.

14. Nunc ergo timete Dominum, et servite ei perfecto corde atque verissimo; et auferte deos, quibus servierunt patres vestri in Mesopotamia et in Ægypto, ac servite Domino.

15. Sin autem malum vobis videtur

à Moïse et à Aaron, les plaies d'Égypte, la destruction des Égyptiens dans la mer Rouge, la conquête des royaumes de Séhon et d'Og (*in terram Amorrhæi*, la Palestine transjordanienne).

9-10. Troisième faveur du ciel: la manière dont le Seigneur s'était servi de Balaam pour bénir les Israélites. Cf. Num. xxii-xxiv.

11-13. Quatrième marque de la bienveillance de Jéhovah pour son peuple: la conquête de la Palestine proprement dite, ou du pays de Chanaan. Ce dernier fait résume tout le livre de Josué (passage du Jourdain, prise de Jéricho, extirpation et assujettissement des Chananéens: les mots *duos reges Amorrhæorum*, vers. 12, nous

ramènent aux provinces de l'est). — *Mis... crabrones*. Voyez Ex. xxiii, 28, et la note; Deut. vii, 20. — *Non in gladio tuo...*: c.-à-d. que, dans ces triomphes, Dieu avait été l'agent principal, sans lequel tout eût infailliblement échoué. — *Terram in qua non laborastis...*: promesse d'autrefois, Deut. vi, 10, réalisée à la lettre.

2° Israël est invité à faire son choix entre Jéhovah et les faux dieux. XXIV, 14-15.

14-15. *Nunc ergo...* Conclusion naturelle de l'argument historique qui précède: voilà ce que votre Dieu a fait pour vous; que ferez-vous maintenant pour lui? — *Optio vobis datur; eligite...* Ce beau mouvement oratoire va amener

ut Domino serviatis, optio vobis datur : eligite hodie quod placet, cui servire potissimum debeatis, utrum diis, quibus servierunt patres vestri in Mesopotomia, an diis Amorrhæorum, in quorum terra habitatis; ego autem et domus mea, serviemus Domino.

16. Responditque populus, et ait : Absit a nobis ut relinquamus Dominum, et serviamus diis alienis !

17. Dominus Deus noster ipse eduxit nos et patres nostros de terra Ægypti, de domo servitutis, fecitque videntibus nobis signa ingentia, et custodivit nos in omni via, per quam ambulavimus, et in cunctis populis, per quos transivimus.

18. Et ejecit universas gentes, Amorrhæum habitatorem terræ, quam nos intravimus. Serviemus igitur Domino, quia ipse est Deus noster.

19. Dixitque Josue ad populum : Non poteritis servire Domino; Deus enim sanctus, et fortis æmulator est, nec ignoscet sceleribus vestris atque peccatis.

20. Si dimiseritis Dominum, et servieritis diis alienis, convertet se, et affliget vos, atque subvertet postquam vobis præstiterit bona.

21. Dixitque populus ad Josue : Nequaquam ita ut loqueris, erit, sed Domino serviemus.

22. Et Josue ad populum : Testes, inquit, vos estis, quia ipsi elegeritis vobis Dominum ut serviatis ei. Responderuntque : Testes.

23. Nunc ergo, ait, auferte deos alienos de medio vestri, et inclinate corda vestra ad Dominum Deum Israel.

malheur pour vous de servir le Seigneur, vous êtes libres de choisir. Choisissez aujourd'hui ce qu'il vous plaira; et voyez qui vous devez plutôt adorer, ou les dieux auxquels ont servi vos pères en Mésopotamie, ou les dieux des Amorrhéens au pays desquels vous habitez; mais quant à moi et à ma maison, nous servirons le Seigneur.

16. Le peuple lui répondit : A Dieu ne plaise que nous abandonnions le Seigneur, et que nous servions des dieux étrangers !

17. C'est le Seigneur notre Dieu qui nous a tirés lui-même, nous et nos pères, du pays d'Égypte, de la maison de servitude; qui a fait de très grands prodiges devant nos yeux, qui nous a gardés dans tout le chemin par où nous avons marché, et parmi tous les peuples par où nous avons passé.

18. C'est lui qui a chassé toutes ces nations, et les Amorrhéens qui habitaient le pays où nous sommes entrés. Nous servirons donc le Seigneur, parce que c'est lui-même qui est notre Dieu.

19. Josué répondit au peuple : Vous ne pourrez servir le Seigneur, parce que c'est un Dieu saint, un Dieu fort et jaloux, et il ne vous pardonnera point vos crimes et vos péchés.

20. Si vous abandonnez le Seigneur et si vous servez des dieux étrangers, il se tournera contre vous; il vous affigera et vous ruinera après tous les biens qu'il vous a faits.

21. Le peuple dit à Josué : Ces maux dont vous nous menacez n'arriveront point; mais nous servirons le Seigneur.

22. Josué répondit au peuple : Vous êtes témoins que vous avez choisi vous-mêmes le Seigneur pour le servir. Ils lui répondirent : Nous en sommes témoins.

23. Otez donc maintenant du milieu de vous, ajouta-t-il, les dieux étrangers, et inclinez vos cœurs vers le Seigneur Dieu d'Israël.

le peuple à se prononcer franchement, publiquement, sur sa conduite future. — *Ego autem et domus mea...* Quoi qu'il en soit du choix d'Israël, Josué a fait depuis longtemps le sien.

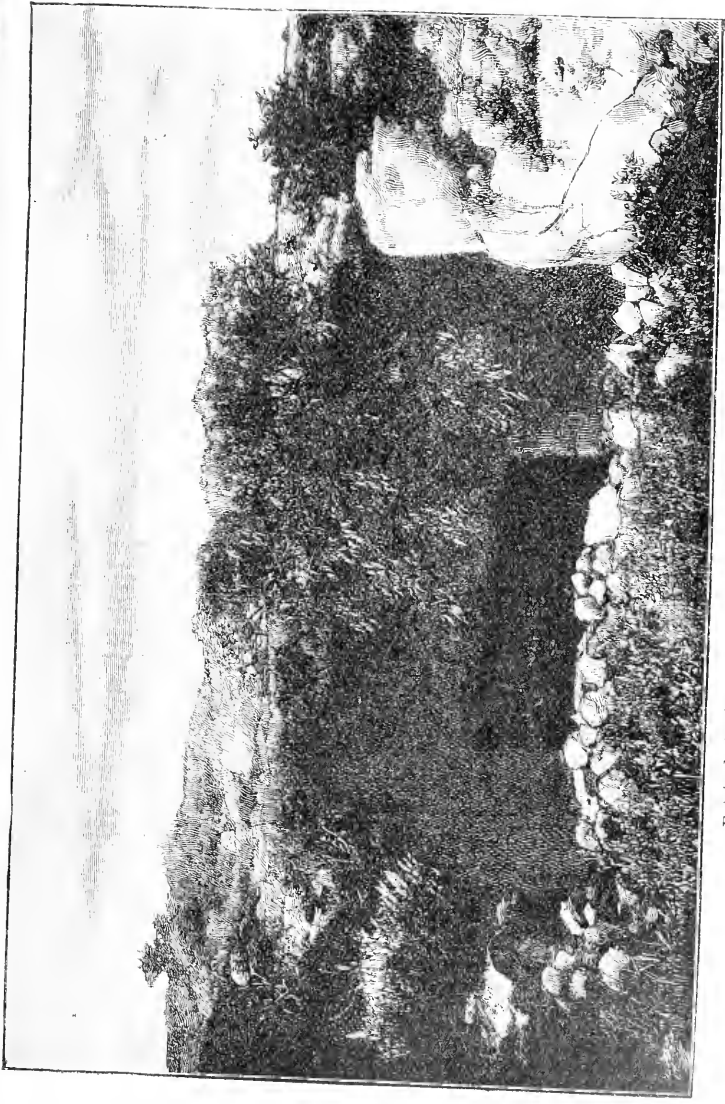
3^e Les Hébreux proclament leur perpétuelle fidélité à Jéhovah. XXIV, 16-24.

Passage vraiment dramatique; dialogue très mouvementé entre Josué et Israël.

16-18. Le choix du peuple, prompt, unanime, généreux, basé sur les motifs que Josué venait de développer, c.-à-d. sur les divins bienfaits (vers. 17-18).

19-20. Objection de Josué : les difficultés et les dangers de l'alliance. — *Non poteritis...* : peut-être seront-ils impuissants à tenir leurs promesses, et, s'ils sont infidèles, le *Deus sanctus, æmulator*, ne manquera pas de se venger. Autre manière de les exciter à se donner tout à fait au Seigneur.

21-24. Nouvelles protestations énergiques du peuple. L'ordre de Josué, *auferte deos alienos...*, suppose qu'à cette heure même il y avait dans les rangs du peuple quelques idolâtres secrets. Cf. Gen. xxxv, 2.



Entrée du tombeau de Josué. (D'après une photographie.)

24. Dixitque populus ad Josue : Domino Deo nostro serviemus, et obediētes erimus præceptis ejus.

25. Percussit ergo Josue in die illa fœdus, et proposuit populo præcepta atque judicia in Sichem.

26. Scripsit quoque omnia verba hæc in volumine legis Domini; et tulit lapidem pergrandem, posuitque eum subter quercum, quæ erat in sanctuario Domini;

27. et dixit ad omnem populum : En lapis iste erit vobis in testimonium quod audierit omnia verba Domini quæ locutus est vobis, ne forte postea negare velitis, et mentiri Domino Deo vestro.

28. Dimisitque populum, singulos in possessionem suam.

29. Et post hæc mortuus est Josue, filius Nun, servus Domini, centum et decem annorum;

30. sepelieruntque eum in finibus possessionis suæ in Thamnath-Sare, quæ est sita in monte Ephraim, a septentrionali parte montis Gaas.

31. Servivitque Israel Domino cunctis diebus Josue, et seniorum qui longo vixerunt tempore post Josue, et qui novērunt omnia opera Domini quæ fecerat in Israel.

32. Ossa quoque Joseph, quæ tulle-

24. Le peuple dit à Josué : Nous servirons le Seigneur notre Dieu, et nous obéirons à ses commandements.

25. Josué renouvela donc l'alliance ce jour-là, et il représenta au peuple les préceptes et les ordonnances du Seigneur, à Sichem.

26. Il écrivit aussi toutes ces choses dans le livre de la loi du Seigneur, et il prit une très grande pierre, qu'il plaça sous un chêne qui était dans le sanctuaire du Seigneur;

27. et il dit à tout le peuple : Cette pierre sera témoin pour vous qu'elle a entendu toutes les paroles que le Seigneur vous a dites, de peur qu'à l'avenir vous ne vouliez le nier, et mentir au Seigneur votre Dieu.

28. Il renvoya ensuite le peuple, chacun dans ses terres.

29. Après cela Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans;

30. et ils l'ensevelirent dans sa propriété de Tamnathsaré, située sur la montagne d'Ephraïm, au nord du mont Gaas.

31. Israël suivit le Seigneur pendant toute la vie de Josué et des anciens qui vécurent longtemps après Josué, et qui savaient toutes les œuvres merveilleuses que le Seigneur avait faites dans Israël.

32. Ils prirent aussi les os de Joseph,

1° Double mémorial de cette rénovation de l'alliance. XXIV, 25-28.

25-28. *Percussit ergo...* dans le sens de « ratifia, renouvela ». Cf. Deut. xxix, 1. Telle est aussi la signification des mots : *proposuit... præcepta...* — Le premier mémorial, vers. 26^a : *scripsit... in volumine legis*. À l'exemplaire authentique de la loi (cf. Deut. xxxi, 24-26), Josué ajouta de sa propre main le récit que nous venons de lire. Il composa donc au moins cette partie du livre qui porte son nom; et vraisemblablement tout le reste, comme nous l'apprend la tradition. — Le second mémorial, vers. 26^b-27 : *lapidem pergrandem... subter quercum*; l'hébreu emploie l'article : « le térébinthe, » l'arbre mentionné Gen. xii, 6; xxxv, 4. *In sanctuario* : non pas le tabernacle, qui était à Silo (xviii, 1), ni aucun autre édifice analogue, mais simplement ce lieu sanctifié par les sacrifices d'Abraham et de Jacob. — *Dimisitque...* Conclusion de cette imposante cérémonie, par laquelle s'acheva dignement la vie publique de Josué.

30. Mort de Josué et d'Éléazar; sépulture des restes de Joseph. XXIV, 29-33.

29-31. Mort de Josué. — *Servus Domini* : glorieux titre, qu'il avait noblement gagné. Voyez I, 1-2, et le commentaire. — *Sepelieruntque eum...*

M. Victor Guérin, le célèbre paléontologue français, retrouvait naguère à Tibneh, l'ancienne Thamnath-Sare (note de XIX, 50), ce tombeau du fils de Nun. On peut lire le récit de son intéressante découverte dans sa *Description de la Palestine : Samarie*, t. II, pp. 89 et ss., ou dans Vigouroux, *Bible et découvertes modernes*, t. III, pp. 191 et ss. On a trouvé aussi, mêlés à la terre, dans les casters ou les couloirs de la chambre funéraire, un grand nombre de couteaux en silex, dont la présence est un commentaire vivant de ces lignes, ajoutées par les LXX à la suite du vers. 30 : « Lorsqu'on l'eut déposé là, dans son sépulcre, on y plaça près de lui les couteaux de pierre avec lesquels il avait circoncis les fils d'Israël à Galgala, comme l'avait prescrit le Seigneur, lorsqu'il les eut ramenés d'Égypte; et les couteaux y sont encore de nos jours. » Comp. XXI, 40, dans la même version. — *Montis Gaas* : probablement la petite chaîne qui s'étend de Tibneh à Aboud (*Atl. géogr.*, pl. XII). — *Servivitque Israel...* Pendant quelque temps du moins. Cf. Jud. II, 7. Ce fut un heureux résultat de la sainte direction que Josué avait imprimée à Israël.

32. Les ossements de Joseph. — *Ossa quoque Joseph...* Note rétrospective, assurément; car l'on avait dû ensevelir ce précieux dépôt aussitôt après

que les enfants d'Israël avaient emportés d'Égypte, et ils les ensevelirent à Sichem, dans cet endroit du champ que Jacob avait acheté des enfants d'Hémor, père de Sichem, pour cent jeunes brebis, et qui appartient depuis aux enfants de Joseph.

33. Eléazar, fils d'Aaron, mourut aussi, et ils l'ensevelirent à Gabaath, qui était à Phinéas son fils, et qui lui avait été donnée dans la montagne d'Ephraïm.

rant filii Israel de Ægypto, sepelierunt in Sichem, in parte agri quem emerat Jacob a filiis Hemor, patris Sichem, centum novellis ovibus, et fuit in possessionem filiorum Joseph.

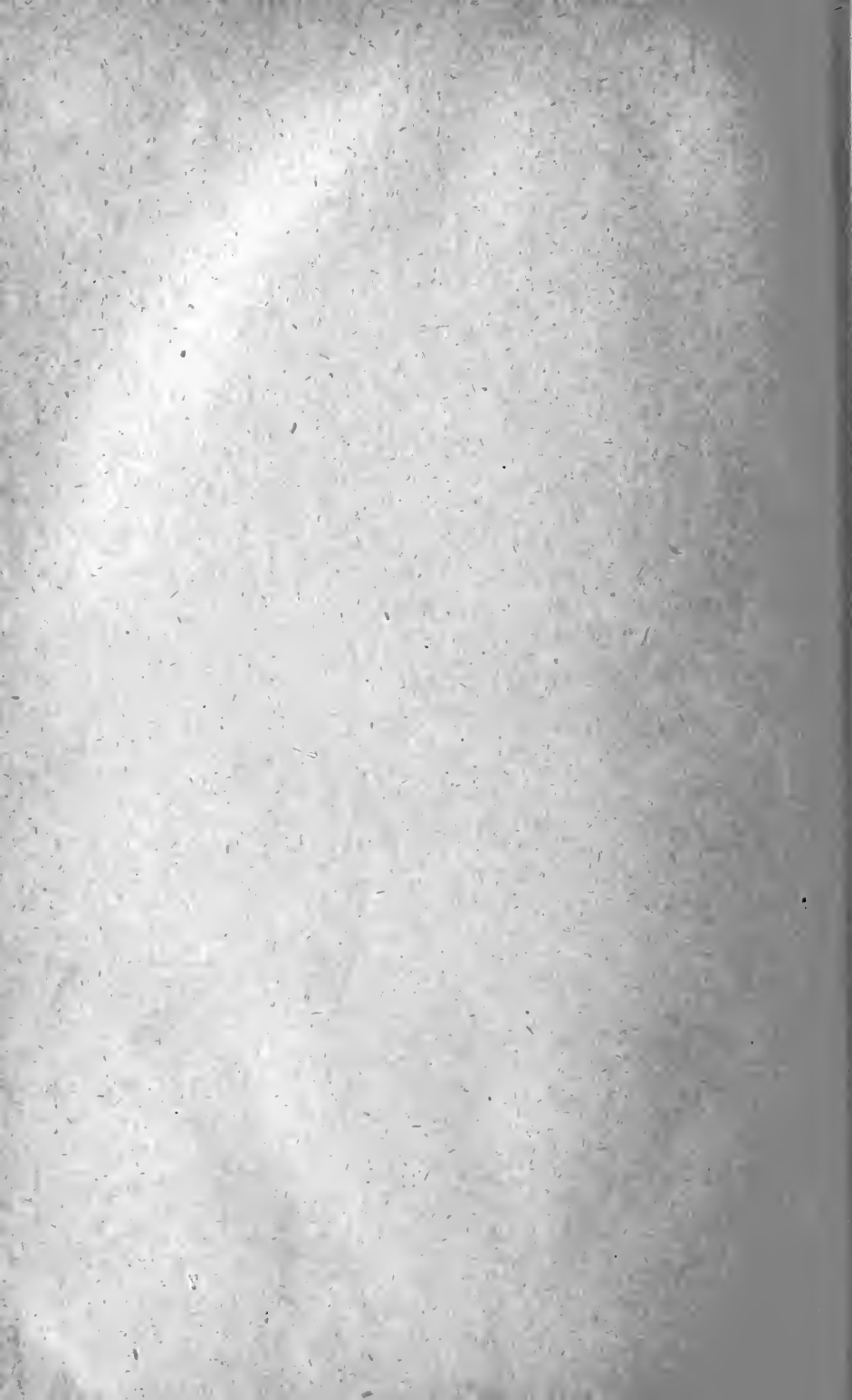
33. Eleazar quoque, filius Aaron, mortuus est; et sepelierunt eum in Gabaath Phinees filii ejus, quæ data est ei in monte Ephraim.

la conquête de Sichem. La Genèse, I, 24, et l'Exode, XIII, 19, ont raconté les premiers traits de ce touchant épisode. — *In parte agri... Jacob.* Cf. Gen. XXXIII, 19, et l'explication (*At. géogr.*, cartouche de la pl. x). Ici encore, au lieu de *centum novellis ovibus*, l'hébreu a : cent *q'sitah*; expression qui désigne des lingots d'une valeur inconnue.

33. Mort et sépulture d'Éléazar. — *Eleazar*

quoque... Unl à Josué pour une œuvre commune, il lui survécut peu de temps; Moïse et Aaron, semblablement associés par Jéhovah, étaient morts à des dates très rapprochées. — *Gabaath Phinees.* Localité ainsi nommée parce qu'elle appartenait à Phinéas, fils d'Éléazar. On l'identifie à Khirbet-Djibéa, village situé au sud-est de Tibneh, à 5 kilomètres environ





LE LIVRE DES JUGES

1° *Le nom et le sujet traité.* — Le nom hébreu est *Šoftim*, « Juges », expression identique à celle qui servait à désigner les magistrats civils et locaux institués par Moïse pour rendre la justice¹, mais prise ici dans un sens beaucoup plus large², et équivalant au titre phénicien de *suffète*, qui était réservé aux plus hauts dignitaires de Carthage³. Seulement, les suffètes carthaginois exerçaient le pouvoir d'une manière ordinaire, régulière, comme les consuls romains, tandis que les juges hébreux dont il est question dans ce livre furent suscités directement par Dieu à des intervalles irréguliers, tout d'abord pour délivrer leur pays de la domination étrangère. Si plusieurs d'entre eux remplirent ensuite les fonctions de chefs d'État, ce ne fut jamais d'une manière universelle, mais seulement sur quelques tribus. — Les Septante ont très exactement traduit *Šoftim* par *Κριταί*; la Vulgate a légèrement allongé le titre, en disant : *Liber Judicium*.

Ce titre correspond fort bien au sujet traité, car le Livre des Juges raconte, en effet, les exploits des vaillants héros auxquels Jéhovah confia, entre la mort de Josué et celle de Samson, la haute mission de sauver Israël en des temps de grave détresse. Ce n'est donc pas l'histoire continue de la nation théocratique durant cette longue période, qui va être narrée; au lieu d'annales suivies, nous trouverons plutôt une série de brillants tableaux, qui, après avoir placé sous nos yeux, en traits vivants et minutieux, les faits d'armes de tel ou tel Juge, laissent bon nombre d'années dans une obscurité à peu près complète.

Les exégètes ne sont pas absolument d'accord sur le nombre des personnages décorés par antonomase du nom de Juges. On en compterait dix-sept d'après la liste la plus complète : Othoniel, Aod, Samgar, Jahel, Débora, Barac, Gédéon, Abimélech, Thola, Jaïr, Jephthé, Abésan, Ahialon, Abdon, Samson, Héli et Samuel. Mais nous retrancherons d'abord ces deux derniers, soit parce que leur histoire est en dehors du présent livre⁴, soit surtout parce que leur rôle diffère notablement de celui des autres *Šoftim* : ils exercèrent plutôt une magistrature régulière, Héli en sa qualité de grand prêtre, Samuel comme prophète⁵. Jahel ne peut être compté à part qu'à la condition que les passages iv, 17 et v, 6, 24, désignent deux personnes distinctes : la femme courageuse qui donna

¹ Cf. Deut. xvi, 18.

² Le verbe *sāfat*, dans la Bible, signifie assez souvent « gouverner ». Cf. I Reg. viii, 5 et s.; IV Reg. xv, 5, etc.

³ « *Suffetes*, qui summus Pœnis est magistratus, » Tite-Live, xxvii, 37.

⁴ Cf. I Reg. i, 1 et ss.

⁵ L'écrivain sacré emploie néanmoins le verbe *sāfat* pour décrire leurs fonctions. Cf. I Reg. iv, 18; vii, 15-17. Mais alors il faudrait admettre que les fils de Samuel furent aussi des juges proprement dits, puisqu'on leur en donne le nom (I Reg. viii, 1).

la mort à Sisara, et un homme associé à Samgar; mais cette opinion est très invraisemblable¹. Enfin Abimélech fut un profane usurpateur des fonctions de Juge, et il ne mérite en rien ce nom.

Le récit s'étendra plus ou moins longuement sur les actes de bravoure et la judicature d'Aod (vii, 12-30); de Débora et de Barac (iv, 1-v, 32), de Gédéon (vi, 1-viii, 35), de Jephthé (x, 6-xii, 7), de Samson (xiii, 1-xvi, 31). Il n'aura que quelques lignes pour les actes d'Othoniel (iii, 7-11), de Samgar (iii, 31), de Thola (x, 1-2), de Jaïr (x, 3-5), d'Abésan (xii, 8-10), d'Ahialon (xii, 11-12) et d'Abdon (xii, 13-15).

2° *La division du livre.* — Tous ces détails sont exposés d'après un plan non moins lumineux qu'homogène. Deux parties, dont la première, assez courte (i, 1-iii, 6), sert d'introduction générale, en exposant, d'une part, l'état politique (i, 1-ii, 5), d'autre part, l'état religieux d'Israël (ii, 6-iii, 6) durant toute la période des Juges : c'est la base et, pour ainsi dire, la clef de la seconde partie. Celle-ci (iii, 7-xvi, 31) contient la matière principale du livre, et raconte, avec les nuances indiquées plus haut, l'histoire de chacun des Juges israélites. Nous l'avons subdivisée en quatre sections : 1° Othoniel, Aod et Samgar, iii, 7-31 ; 2° Débora et Barac, iv, 1-v, 32 ; 3° Gédéon, Thola et Jaïr, vi, 1-x, 5 ; 4° Jephthé, Abésan, Ahialon, Abdon et Samson, x, 6-xvi, 31.

Le reste du livre, xvii, 1-xxi, 24, forme un appendice considérable, où sont relatés, mais sans être rattachés à la biographie d'aucun juge, deux épisodes qui appartiennent par leur date au commencement du livre. Ce sont : 1° l'épisode de Michée et de l'idolâtrie des Danites, xvii, 1-xviii, 31 ; 2° l'épisode du lévite d'Éphraïm et de la guerre civile qui faillit anéantir la tribu de Benjamin, xix, 1-xxi, 24. Le premier semble s'être passé au temps de Josué (cf. Jos. xix, 47) ; le second est antérieur à la mort de Phinéas, fils du grand prêtre Éléazar (Jud. xx, 28).

3° *L'époque de la composition et l'auteur.* — Rien d'absolument certain sur ces deux points ; mais, du moins, des données qui permettent de les trancher approximativement et avec beaucoup de vraisemblance. Le livre des Juges a été composé au plus tard avant la septième année du règne de David, au plus tôt après la consécration de Saül comme roi d'Israël. En effet, David régnait depuis plus de six ans, lorsqu'il fit la conquête de la citadelle de Sion², qui était encore entre les mains des Chananéens³ ; or, dans le cours du récit⁴, Jérusalem continue de porter son ancien nom de Jébus, et elle appartient à la race chananéenne des Jébuséens. D'un autre côté, le narrateur suppose à diverses reprises que la royauté existait en Israël au temps où il écrivait, et qu'elle avait succédé à la judicature⁵.

C'est un seul et même auteur, quoi qu'on ait dit çà et là en sens contraire dès les temps anciens et surtout de nos jours, qui a composé le livre dans son entier. Nous en avons pour garants l'unité du plan, l'homogénéité du fond et de la forme. Un rhapsode ou compilateur n'aurait pu créer une œuvre si bien concertée.

L'auteur mit à profit, non seulement les souvenirs conservés par la tradition, mais aussi un certain nombre de documents écrits : tel fut le cas pour le cantique de Débora (v, 1-31), l'apologue de Jotham (ix, 7-21), et aussi pour d'autres passages pleins de fraîcheur, de précision, qui ne peuvent provenir que d'un témoin oculaire⁶.

¹ Voyez le commentaire.

² Cf. II Reg. v, 6-10.

³ Voyez Jos. xv, 93, et le commentaire.

⁴ Cf. i, 11 ; xix, 10-12.

⁵ Cf. xvii, 6 ; xviii, 1, 31 ; xxi, 24.

⁶ Voyez en particulier i, 3, 9, 16-17, 27-30 ;

Au traité *Baba Bathra*¹, le Talmud attribue nommément la composition du livre des Juges au prophète Samuel; opinion adoptée par les rabbins. C'est aussi le sentiment de saint Isidore de Séville et d'un grand nombre de commentateurs catholiques. Il est tout à fait plausible, bien qu'on ne puisse en donner une démonstration rigoureuse.

4^e *Chronologie du livre des Juges*. — Question difficile, délicate, qu'il est impossible de trancher d'une manière certaine². Si l'on ajoute les unes à la suite des autres les dates mentionnées en divers endroits du récit, on obtient un total de 410 ans, comme le montre le tableau ci-joint.

Oppression de Chusan, roi de Mésopotamie (III, 8)	8 années.
Paix d'Israël après la victoire d'Othoniel (III, 11)	40 —
Oppression d'Églon et des Moabites (III, 14)	18 —
Aod délivre les Hébreux (III, 30)	80 —
Oppression de Jabin (IV, 3)	20 —
Délivrance d'Israël par la victoire de Débora et de Barac (V, 32)	40 —
Oppression des Madianites (VI, 1)	7 —
Victoire de Gédéon et repos du peuple (VIII, 23)	40 —
Usurpation d'Abimélech (IX, 22)	3 —
Judicature de Thola (X, 2)	23 —
Jaïr (X, 3)	22 —
Oppression des Ammonites (X, 8)	18 —
Victoire et judicature de Jephthé (XII, 7)	6 —
Abésan (XII, 9)	7 —
Ahlon (XII, 11)	10 —
Abdon (XII, 14)	8 —
Oppression des Philistins (XIII, 1)	40 —
Judicature de Samson (XV, 20; XVI, 31)	20 —

Total 410 années.

Or, si l'on rapproche ce chiffre d'autres données chronologiques de la Bible, il apparaît beaucoup trop fort, et par conséquent invraisemblable. D'après III Reg. VI, 1, il ne s'était écoulé que 480 ans depuis la sortie d'Égypte jusqu'au début de la construction du temple, c'est-à-dire jusqu'à la quatrième année du règne de Salomon; il en faudrait plus de 600 pour ce même intervalle, si les chiffres partiels du livre des Juges sont exacts: en effet, nous devrions leur ajouter d'abord les 40 années de pérégrinations à travers le désert, puis environ 50 ans entre le passage du Jourdain et les premiers malheurs de l'époque des Juges (II, 7), les 40 années du gouvernement d'Héli (I Reg. IV, 18), 40 ans pour Samuel et Saül (Act. XIII, 21), 40 années encore pour le règne de David (II Reg. V, 4), enfin les quatre premières années de Salomon.

En outre, au temps de Jephthé (Jud. XI, 26), on comptait 300 ans depuis la victoire remportée par Moïse sur le roi amorrhéen Séhon, c'est-à-dire depuis la quarantième année de l'Exode. Ce chiffre aussi est invraisemblable, puisque, suivant les dates du tableau qui précède, il y aurait un intervalle de 301 ans entre l'invasion du roi Chusan et la judicature de Jephthé.

La solution la plus raisonnable consiste à admettre des synchronismes dans le livre des Juges: chacune des données chronologiques est exacte, prise isolément; mais on ne doit pas les additionner ensemble pour trouver un total des années, attendu que plusieurs des judicatures, surtout celles de la fin, furent simultanées, et s'exercèrent en différents endroits du territoire israélite.

II, 3, 19-20, 23, 27-28; IV, 5; V, 14-17; VI, 2, 4, 15, 33; VIII, 24, 26; IX, 51; XII, 25; XIV, 1, 8, 8; XVIII, 7, 21; XIX, 10, 12; XX, 1, 15; XXI, 19.

¹ Fol. 14, b.

² Voyez le *Man. bibl.*, t. II, n. 449; Cornely *Historica et critica Introductio in utriusque Testamenti libros sacros*, t. I, pp. 224 et ss.

5° L'étude du livre des Juges offre un intérêt spécial, qui a été souvent mis en relief depuis le temps des Pères. — Sous le rapport théocratique, rien de plus intéressant que d'envisager la conduite réciproque de Jéhovah et d'Israël durant cette période de transition, qui suivit immédiatement l'installation du peuple dans la Terre promise. Infidélités des Hébreux, divines vengeances, conversion et ferventes prières du peuple châtié, miséricordes du Seigneur : tel est le résumé de cet écrit, qui nous fait assister à une réalisation intégrale des promesses et des menaces promulguées par Moïse¹. Dieu poursuit son plan de formation et d'éducation; Israël sortira meilleur du creuset de l'épreuve. — Sous le rapport christologique, rien de direct à signaler; mais le Messie est figuré par la plupart de ces saints héros, dont les victoires symbolisaient ses propres triomphes sur les ennemis de son Église². — Sous le rapport moral, grande leçon à tirer, pour les individus, des rigueurs de la justice de Dieu, des indulgences de sa miséricorde, de la vigilante attention de sa Providence — Sous le rapport historique, ces pages ne sont pas les moins attrayantes des annales juives, malgré ce qu'elles renferment de triste. Elles décrivent ce qu'on a pu appeler l'âge héroïque d'Israël, la période extraordinaire durant laquelle les Hébreux s'implantent peu à peu sur le sol récemment conquis, surmontant les difficultés inhérentes à une première installation.

6° *Ouvrages à consulter.* — S. Ephrem, *In librum Judicum (Opera syriaca*, t. I, pp. 308-330); Théodoret, *Quæstiones in Judices*; N. Serarius, *Josue, Judices et Ruth explanati* (Mayence, 1609); Bonfrère, *Josue, Judices, Ruth, commentario illustrati* (Paris, 1631); Clair, *le Livre des Juges* (Paris, 1878); Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. III, pp. 205-324; de Hummelauer, *Commentarius in libros Judicum et Ruth* (Paris, 1838).

¹ Deut. xxviii.

² Hebr. xi, 32 et ss., plusieurs Juges sont cités parmi les modèles de la foi sous l'Ancien Testa-

ment. Dans son premier discours, Act. xiii, 20, saint Paul mentionne l'ère des Juges comme préparatoire à celle du Christ.

LES JUGES

CHAPITRE I

1. Post mortem Josue consuluerunt alii Israel Dominum, dicentes : Quis ascendet ante nos contra Chananæum, et erit dux belli?

2. Dixitque Dominus : Judas ascendet ; ecce tradidi terram in manus ejus.

3. Et ait Judas Simeoni fratri suo : Ascende mecum in sortem meam, et pugna contra Chananæum, ut et ego pergam tecum in sortem tuam. Et abiit cum eo Simeon.

4. Ascenditque Judas, et tradidit Dominus Chananæum ac Pherezæum in

1. Après la mort de Josué, les enfants d'Israël consultèrent le Seigneur et lui dirent : Qui marchera à notre tête pour combattre les Chananéens, et qui sera notre chef dans cette guerre?

2. Le Seigneur répondit : Juda marchera devant vous. Je lui ai livré le pays.

3. Alors Juda dit à Siméon son frère : Venez m'aider à me rendre maître de la part qui m'est échue par le sort, et à combattre les Chananéens ; et ensuite j'irai vous aider à acquérir ce qui vous est échu. Et Siméon s'en alla donc avec Juda.

4. Et Juda ayant marché contre l'ennemi, le Seigneur livra entre leurs

PREMIÈRE PARTIE

Quelques détails généraux sur la situation politique et religieuse d'Israël au temps des Juges. I, 1 — III, 6.

Au point de vue politique, continuation de la conquête de certains districts de la Terre promise ; mais les Hébreux ne luttent qu'avec mollesse et permettent aux Chananéens d'occuper divers lieux du territoire. Sous le rapport religieux, déflections continuelles, Israël s'abandonnant à ses penchants idolâtriques ; alors châtiements du Seigneur, qui se sert précisément des Chananéens pour frapper son peuple ingrat ; puis résipiscence des coupables, et leur délivrance par l'intermédiaire des héros que Jéhovah suscitait à cet effet.

§ I. — État politique des Hébreux au début de l'ère des Juges. I, 1 — II, 5.

1^o Expéditions victorieuses de la tribu de Juda. I, 1-21.

CHAP. I. — 1-3. Préambule. — Dans l'hébreu, le livre commence par la conjonction *et*. Voyez la note de Jos. I, 1. — *Post mortem Josue*. Quelque temps après cet événement douloureux,

les tribus d'Israël se décidèrent à tenter un vaillant effort pour achever l'expulsion et l'extermination des races chananéennes, ainsi que Josué le leur avait recommandé (Jos. xxiii, 2 et ss.). L'effort fut malheureusement de courte durée. Cf. vers. 21, 27-36. — *Consuluerunt Dominum* : au moyen de l'ornement pontifical nommé *'urim* et *tummim*. Voyez Num. xxvii, 21 ; surtout Ex. xxviii, 30, et le commentaire. — *Quis ascendet...?* « Qui, » c.-à-d., d'après le vers. 2, quelle tribu ? Le verbe « monter » désigne, ici et ailleurs (xx, 23 ; Jos. viii, 1), une expédition militaire. Au lieu de *ante nos...*, *erit dux...*, l'hébreu dit avec une nuance : pour nous, contre le Chananéen, d'abord, afin de le combattre. La Vulgate a bien rendu le sens. — *Judas ascendet*. La tribu de Juda conserve son antique prééminence. Cf. Gen. xlix, 8 et ss. — *Ait... Simeoni*. Les territoires assignés à ces deux tribus étaient limitrophes (Jos. xix, 1-2) ; rien de plus naturel que de les voir s'associer pour en achever la conquête. — *Sortem* : le lot de terrain désigné par le sort.

4-8. Premiers exploits, dans la direction du nord. — *Percusserunt* : ils mirent à mort. Le résultat général de la campagne est d'abord rapidement énoncé, vers. 4 ; le narrateur revient

manus eorum; et percusserunt in Bezece decem millia virorum.

5. Invenieruntque Adonibezec in Bezece, et pugnauerunt contra eum, ac percusserunt Chananeum et Pherezæum.

6. Fugit autem Adonibezec; quem persecuti comprehenderunt, cæsis summitatibus manuum ejus ac pedum.

7. Dixitque Adonibezec : Septuaginta reges, amputatis manuum ac pedum summitatibus, colligebant sub mensa mea ciborum reliquias; sicut feci, ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque eum in Jerusalem, et ibi mortuus est.

8. Oppugnantes ergo filii Juda Jerusalem, ceperunt eam, et percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.

9. Et postea descendentes pugnauerunt contra Chananeum, qui habitabat in montanis, et ad meridiem, et in campis.

10. Pergensque Judas contra Chananeum, qui habitabat in Hebron (cujus nomen fuit antiquitus Cariath-Arbe), percussit Sesai, et Ahiman, et Tholmai.

11. Atque inde profectus abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath-Sepher, id est, civitas litterarum.

12. Dixitque Caleb : Qui percusserit Cariath-Sepher, et vastaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.

maïns les Chananéens et les Phérézéens; ils taillèrent en pièces dix mille hommes à Bézece.

5. A Bézece ils trouvèrent Adonibézece. Ils le combattirent et taillèrent en pièces les Chananéens et les Phérézéens.

6. Adonibézece ayant pris la fuite, ils le poursuivirent, le prirent et lui coupèrent les extrémités des mains et des pieds.

7. Adonibézece dit alors : J'ai fait couper l'extrémité des mains et des pieds à soixante-dix rois qui mangeaient sous ma table les restes de ce qu'on me servait. Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres. Ensuite ils l'emmenèrent à Jérusalem, où il mourut.

8. Car les enfants de Juda, ayant mis le siège devant Jérusalem, la prirent, passèrent au fil de l'épée tout ce qu'ils y trouvèrent, et mirent le feu dans toute la ville.

9. Ils descendirent ensuite pour combattre les Chananéens dans le pays des montagnes, dans le district du midi et dans la plaine.

10. Et Juda, ayant marché contre les Chananéens qui habitaient à Hébron, dont le nom était autrefois Cariatharbé, défit Sésaï, Ahiman et Tholmaï.

11. Et étant parti de là, il marcha contre les habitants du Dabir, qui s'appelaient autrefois Cariath-Sépher, c'est-à-dire la ville des lettres.

12. Et Caleb dit alors : Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra et ruinera Cariath-Sépher.

ensuite sur les épisodes les plus importants, vers. 5-8. — D'après I Reg. xi, 8-11, la ville de Bezece n'était pas très éloignée de Jabès-Galaad, mais elle faisait partie de la Palestine cisjordanienne; Eusèbe signale deux villages de ce nom, situés l'un près de l'autre, sur la route de Sichem à Scythopolis, à sept heures de Sichem (*Atlas géogr.*, pl. vii). — *Adonibezec* signifie Maître de Bézece; c'était peut-être le titre de tous les rois de Bézece, comme le nom semblable d'Adonisédec, Jos. x, 1. — *Cæsis summitatibus*... Hébr. : ses pouces. Les Israélites lui firent ainsi subir, en vertu de la loi du talion, le traitement qu'il avait lui-même infligé à la plupart des princes d'alentour. La perte des pouces des mains empêchait de manier le glaive, l'arc, la lance; celle des pouces des pieds rendait incapable de marcher rapidement; cette mutilation était donc dégradante pour un guerrier. — *Septuaginta reges*. Adonibézece les avait vaincus et faits prisonniers; ce qui suppose des guerres intestines parmi les Chananéens au moment où les Hébreux pénétrèrent dans le pays : événement providen-

tiel, en vue de faciliter la conquête. Sur la multiplicité des rois chananéens à cette époque, voyez la note de Jos. ii, 2. — *Colligebant sub mensa*... Traitement non moins cruel, et encore plus humiliant que le premier. — *Sicut feci, ita*... : ce despote lui-même fut frappé de la justice des vengeances divines. — *Adduxerunt... in Jerusalem*, lorsqu'ils vinrent attaquer cette place. — *Ceperunt eam*. Ils s'emparèrent du moins des parties basses de la ville; toutefois ils ne réussirent pas à prendre la citadelle de Sion, qui demeura au pouvoir des Chananéens jusqu'à David. Cf. xix, 11; Jos. xv, 63; II Reg. v, 6-9. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv, xv. — *In ore gladii*. Locution qui suppose d'ordinaire un grand carnage. Cf. iv, 15; xx, 37; Gen. xxxiv, 26; Ex. xvii, 13; Num. xxi, 24, etc.

9-18. Autres exploits, dans la direction du sud. — Au vers. 9, résumé général de cette nouvelle campagne; la guerre fut portée dans les trois districts qui formaient les territoires de Juda et de Siméon : *in montanis*, la montagne de Juda, au centre; *ad meridiem*, le Négéb, ou la région

13. Et Othoniel, fils de Cenez, frère puîné de Caleb, l'ayant prise, il lui donna pour femme sa fille Axa.

14. Et tandis qu'Axa était en chemin, Othoniel son mari l'avertit de demander un champ à son père. Axa, étant donc montée sur un âne, commença à soupirer. Et Caleb lui dit : Qu'avez-vous ?

15. Elle lui répondit : Donnez-moi une bénédiction. Vous m'avez donné une terre desséchée, donnez-m'en une aussi où il y ait des eaux en abondance. Caleb lui donna donc une terre dont le haut et le bas étaient arrosés d'eau.

16. Or les enfants de *Jéthro* le Cinéen, allié de Moïse, montèrent dans la ville des Palmes avec les enfants de Juda, au désert qui était échu en partage à cette tribu, et qui est vers le midi d'Arad ; et ils habitèrent avec eux.

17. Juda s'en étant allé aussi avec son frère Siméon, ils défirent ensemble les Chananéens qui habitaient à Séphaath, et les passèrent au fil de l'épée. Et cette ville fut appelée Horma, c'est-à-dire Anathème.

18. Juda prit aussi Gaza avec ses confins, Ascalon et Accaron avec leurs confins.

19. Le Seigneur fut avec Juda, et il se rendit maître des montagnes ; mais il ne put défaire ceux des ennemis qui habitaient dans la vallée, parce qu'ils avaient une grande quantité de chars armés de faux.

20. Et ils donnèrent, selon que Moïse

13. Cumque cepisset eam Othoniel filius Cenez, frater Caleb minor, dedi ei Axam filiam suam conjugem.

14. Quam pergenterem in itinere monuit vir suus ut peteret a patre suo agrum. Quæ cum suspirasset sedens in asino, dixit ei Caleb : Quid habes ?

15. At illa respondit : Da mihi benedictionem ; quia terram arentem dedisti mihi, da et irriguam aquis. Dedit ergo ei Caleb irriguum superius, et irriguum inferius.

16. Filii autem Cinæi, cognati Moysi, ascenderunt de civitate Palmarum, cum filiis Juda, in desertum sortis ejus, quod est ad meridiem Arad, et habitaverunt cum eo.

17. Abiit autem Judas cum Simeone fratre suo, et percusserunt simul Chananæum qui habitabat in Sephaath, et interfecerunt eum. Vocatumque est nomen urbis, Horma, id est, Anathema.

18. Cepitque Judas Gazam cum finibus suis, et Ascalonem, atque Accaron, cum terminis suis.

19. Fuitque Dominus cum Juda, et montana possedit ; nec potuit delere habitatores vallis, quia falcatis curribus abundabant.

20. Dederuntque Caleb Hebron, sicut

la plus méridionale ; *in campestribus*, la *S'félah*, ou la plaine ondulée qui s'étale à l'ouest entre le pied des montagnes et la mer. Sur ces trois expressions, voyez Jos. xi, 16, et le commentaire. -- Les résultats de la seconde campagne sont maintenant cités avec quelques détails ; en premier lieu pour ce qui regarde la région montagneuse, vers. 10-15, où ils consistèrent surtout dans la prise d'Hébron (10) et de Dabir (11-15). Ces deux épisodes nous ramènent à l'époque de Josué, et nous les avons lus, identiquement racontés, au livre qui porte son nom (Jos. xv, 13-19 ; voyez le commentaire, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii). -- Le vers. 16 est une sorte d'enclave, qui raconte l'installation des Cinéens au sud du territoire de Juda. Ces « fils du Qénite », comme les nomme le texte hébreu, n'étaient autres que les descendants d'Hobab, beau-frère de Moïse (cf. iv, 11, et les notes de Num. x, 29 ; xxiv, 21). Établis d'abord à Jéricho, la « ville des Palmes » (cf. Deut. xxxiv, 3 ; II Par. xxviii, 15, etc.), ils ne prirent point de part directe à la conquête de Chanaan. Ils quittent maintenant les bords du Jourdain, pour aller dresser leurs tentes de no-

mades dans le domaine de Juda (*Arad*, aujourd'hui Tell-Arad, à environ 30 kilomètres au sud d'Hébron ; cf. Num. xxi, 1 ; Jos. xii, 14). -- Cette sorte de parenthèse sert de transition aux conquêtes de Juda et de Siméon dans le *Négeb*, vers. 17. La ville de *Sephaath*, dont ils exterminèrent les habitants chananéens, ne diffère peut-être pas de Sebafta, au centre du *Négeb*, entre Aïn-Qoudès et Chalasa (*Atl. géogr.*, pl. xii). -- *Interfecerunt* : dans l'hébreu, *yaçarimu*, ils vouèrent à la destruction (Lev. xxvii, 28-29) ; de là le nom de *Horma*, c.-à-d. *Anathema*, comme l'ajoute la Vulgate. Cf. Num. xiv, 45 ; xxi, 3, etc. -- Conquêtes de Juda dans la *S'félah*, vers. 18. D'Horma, les guerriers victorieux remontèrent au nord-ouest, et s'emparèrent successivement de trois des principales villes des Philistins : *Gazam*, *Ascalonem*, *Accaron* ; triomphe transitoire, d'après III, 3 ; XIII, 1 et ss., etc.

19-21. Récapitulation des victoires de Juda -- *Montana possedit* : le cœur et la partie la plus importante du pays, avec le *Négeb* au sud. -- *Nec potuit delere...* Vainqueur par le tout-puissant secours de Jébovah (*fuitque...*), Juda

dixerat Moyses, qui delevit ex ea tres filios Enac.

21. Jebusæum autem habitatorem Jerusalem non deleverunt filii Benjamin; habitavitque Jebusæus cum filiis Benjamin in Jerusalem, usque in præsentem diem.

22. Domus quoque Joseph ascendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis.

23. Nam cum obsiderent urbem, quæ prius Luza vocabatur,

24. viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum: Ostende nobis introitum civitatis, et faciemus tecum misericordiam.

25. Qui cum ostendisset eis, percusserunt urbem in ore gladii; hominem autem illum, et omnem cognationem ejus, dimiserunt.

26. Qui dimissus abiit in terram Heththim, et ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam, quæ ita appellatur usque in præsentem diem.

27. Manasses quoque non delevit Bethsan et Thanac cum viculis suis, et habitatores Dor, et Jebllaam, et Mageddo cum viculis suis; cœpitque Chananæus habitare cum eis.

28. Postquam autem confortatus est Israel, fecit eos tributarios, et delere noluit.

29. Ephraïm etiam non interfecit Cha-

l'avait ordonné, Hébron à Caleb, qui y extermina les trois fils d'Enac.

21. Mais les enfants de Benjamin n'exterminèrent point les Jébuséens qui demeureraient à Jérusalem; et les Jébuséens demeurèrent à Jérusalem avec les enfants de Benjamin, comme ils y sont encore aujourd'hui.

22. La maison de Joseph marcha aussi contre Béthel, et le Seigneur était avec eux.

23. Car lorsqu'ils assiégeaient la ville, qui s'appelait auparavant Luza,

24. ayant vu un homme qui en sortait, ils lui dirent: Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, et nous vous ferons miséricorde.

25. Cet homme le leur ayant montré, ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville; et ils conservèrent cet homme avec toute sa famille.

26. Cet homme, ayant été congédié, s'en alla au pays des Heththim, où il bâtit une ville qu'il appela Luza, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

27. Manassé non plus ne détruisit pas Bethsan et Thanac avec les villages qui en dépendent, ni les habitants de Dor, de Jebllaam et de Mageddo avec les villages voisins; et les Chananéens commencèrent à demeurer avec eux.

28. Lorsqu'Israël fut devenu plus fort, il les rendit tributaires; mais il ne voulut point les exterminer.

29. Ephraïm ne tua point non plus les

subit cet échec par sa propre faute. Il est vraisemblable que la « vallée » qui resta, au moins partiellement, au pouvoir de l'ennemi, est identique à la *Šfêlah*. — *Falcatis curribus*. Hébr.: des chars de fer, c.-à-d. garnis de fer. Cf. Jos. XI, 4, 6, 9; XVII, 16, etc. — *Dederuntque Caleb...* C'est Josué lui-même qui accorda Hébron à Caleb, sur sa requête (Jos. XIV, 6-15). — *Tres filios Enac*: ils ont été nommés au vers. 10. Cf. Jos. XV, 14. — *Jebusæum autem...* Reproduction de la note Jos. XV, 63, à part les mots *filii Benjamin*, au lieu de « fils de Juda ». Les deux traits sont exacts, puisque la frontière des tribus de Juda et de Benjamin passait au sud du mont Slon, traversant en quelque sorte la ville. Voyez Jos. XV, 7-9, et l'explication; XVIII, 16-17. La cité dans son ensemble avait été cependant attribuée à Benjamin (Jos. XVIII, 28).

2° Les enfants de Joseph s'emparèrent de Béthel. I, 22-26.

22-26. *Domus Joseph*. C.-à-d. la tribu d'Ephraïm, et la demi-tribu occidentale de Manassé. — *Bethel*, anciennement *Luza* (Gen. XXVIII, 19), aujourd'hui Beitin, avait été cédée à Benjamin,

Jos. XVIII, 22; de fait, elle appartient à Ephraïm. — *Viderunt hominem...* Dans l'hébreu: les gardiens virent... Il s'agit du détachement israélite qui était allé reconnaître la place. — *Ostende... introitum*: non point la porte de la cité, mais la manière d'approcher de Béthel à l'improviste et sans danger. — *Heththim*, ou les Héthéens, ainsi que la Vulgate les appelle habituellement; leur principal territoire était au nord de la Palestine. Cf. Jos. I, 4; III Reg. X, 29, etc. — *Luzam*: en souvenir de la première patrie.

3° Les Israélites sont impuissants à expulser les Chananéens de plusieurs villes ou districts. I, 27-36.

Triste nomenclature, qui a commencé dès le vers. 21.

27-28. Insuccès de la demi-tribu de Manassé. Cf. Jos. XVII, 13. — *Bethsan*, Jos. XVII, 11; *Thanac*, Jos. XII, 21; *Dor*, Jos. XI, 2; *Jebllaam et Mageddo*, Jos. XVII, 11. — *Fecit... tributarios*: malgré les ordres formels du Seigneur. Cf. Ex. XXIII, 31-33; Deut. VII, 1-6, etc.

29. Insuccès de la tribu d'Ephraïm. Cf. Jos. XVI, 10. — *Gazer*. Jos. X, 33.

Chananéens qui habitaient à Gazer; mais il demeura avec eux.

30. Zabulon n'extermina point les habitants de Cétron et de Naalol; mais les Chananéens demeurèrent au milieu d'eux, et ils devinrent leurs tributaires.

31. Aser n'extermina point non plus les habitants d'Acco, de Sidon, d'Ahalab, d'Achazib, d'Helba, d'Aphec et de Rohob;

32. et ils demeurèrent au milieu des Chananéens qui habitaient dans ce pays-là, et ils ne les exterminèrent point.

33. Nephthali n'extermina point non plus les habitants de Bethsamès et de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chananéens qui habitaient en ce pays-là, et ceux de Bethsamès et de Bethanath lui devinrent tributaires.

34. Les Amorrhéens tinrent les enfants de Dan fort resserrés dans la montagne, sans leur permettre de s'étendre en descendant dans la plaine;

35. et ils habitèrent sur la montagne d'Hares, c'est-à-dire la montagne de l'argile, dans Aïalon et dans Saléhim; mais la maison de Joseph étant devenue plus puissante, se rendit les Amorrhéens tributaires.

36. Et le pays des Amorrhéens eut pour limites la montée du Scorpion, Pétra et les lieux plus élevés.

nanæum, qui habitabat in Gazer; sed habitavit cum eo.

30. Zabulon non delevit habitatores Cetron, et Naalol; sed habitavit Chananæus in medio ejus, factusque est ei tributarius.

31. Aser quoque non delevit habitatores Accho, et Sidonis, Ahalab, et Achazib, et Helba, et Aphec, et Rohob;

32. habitavitque in medio Chananæi habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

33. Nephthali quoque non delevit habitatores Bethsames et Bethanath; et habitavit inter Chananæum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethsamitæ et Bethanitæ tributarii.

34. Arctavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora descenderent;

35. habitavitque in monte Hares, quod interpretatur Testaceo, in Aialon et Salehim. Et aggravata est manus domus Joseph, factusque est ei tributarius.

36. Fuit autem terminus Amorrhæi ab ascensu Scorpionis, Petra, et superiora loca.

30. Échecs de la tribu de Zabulon. — *Cetron* est inconnue; sur *Naalol*, voyez Jos. XIX, 16.

31-32. Échecs de la tribu d'Aser. — *Accho*: plus tard Ptolémaïs, aujourd'hui Akka ou Saint-Jean-d'Acre, au nord du Carmel, sur le rivage de la Méditerranée. Cette ville n'a pas été mentionnée, Jos. XIX, 24-31, parmi les possessions d'Aser; *Ahalab* et *Helba* non plus. *Sidonis*, la « grande Sidon », Jos. XI, 8; *Achazib*, Jos. XIX, 29; *Aphec*, Jos. XIII, 4; *Rohob*, Jos. XIX, 28. — *Habitavitque...* Plus haut, vers. 21, 27, 30, on disait au contraire que les Chananéens habitaient au milieu des Benjaminites, etc.; d'où il suit que la race maudite était restée plus puissante et plus nombreuse sur les territoires d'Aser et de Nephthali (vers. 33).

33. Insuccès de la tribu de Nephthali. — *Bethsames*, *Bethanath*, Jos. XIX, 38.

34-35. Insuccès de la tribu de Dan. — *Arctavit...* *Amorrhæus...* in monte: dans le massif du centre, au nord-ouest de la tribu de Juda. Voyez Jos. XIX, 40-48, et l'*Atl. géogr.*, pl. VII.

— *Ad planiora*, probablement la *S'fêlah*. — *Habitavitque*: l'Amorrhéen. Le mot *Hères* (Vulg.: *Hares*) signifie « argile » lorsqu'il est employé comme nom commun; de là cette paraphrase des LXX et de notre version latine: *quod interpretatur Testaceo*. La montagne en question est inconnue. D'ailleurs, beaucoup d'interprètes contemporains font de *Har-hères* un nom de ville, identique à « Hir-Semes » de Jos. XIX, 41. Voyez la note du même passage sur *Aialon* et *Salabim*. — *Aggravata... manus... Joseph*: contre les Amorrhéens, pour venir au secours des Danites. — Sur la « montée du Scorpion », voyez Num. XXXIV, 4; Jos. XV, 3, et les commentaires. — *Petra*. En hébreu: *Séla*, rocher. La capitale de l'Idumée reçut ce nom à cause des rochers gigantesques qui l'entourent, et dans lesquels elle était même en partie taillée. — Il n'est pas fait mention de la tribu d'Issachar, probablement parce qu'il n'était pas resté de Chananéens dans ses limites.

CHAPITRE II

1. Ascenditque angelus Domini de Galgalis ad locum Flentium, et ait : Eduxi vos de Ægypto, et introduxi in terram, pro qua juravi patribus vestris, et pollicitus sum ut non facerem irritum pactum meum vobiscum in sempiternum ;

2. ita duntaxat ut non feriretis fœdus cum habitatoribus terræ hujus, sed aras eorum subverteretis ; et nolulistis audire vocem meam. Cur hoc fecistis ?

3. Quam ob rem nolui delere eos a facie vestra, ut habeatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam.

4. Cumque loqueretur angelus Domini hæc verba ad omnes filios Israel, elevaverunt ipsi vocem suam, et fleverunt.

5. Et vocatum est nomen loci illius : locus Flentium, sive Lacrymarum ; immolaveruntque ibi hostias Domino.

6. Dimisit ergo Josue populum, et abierunt filii Israel unusquisque in possessionem suam, ut obtinerent eam ;

7. servieruntque Domino cunctis diebus ejus, et seniorum qui longo post

1. Alors l'ange du Seigneur vint de Galgala au lieu appelé le lieu des Pleurants, et il dit : Je vous ai tirés de l'Égypte, je vous ai fait entrer dans la terre que j'avais juré de donner à vos pères, et je vous ai promis de garder à jamais l'alliance que j'avais faite avec vous ;

2. mais à la condition que vous ne feriez point d'alliance avec les habitants du pays de Chanaan, et que vous renverseriez leurs autels ; et cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi ainsi ?

3. C'est pour cette raison que je n'ai pas voulu exterminer ces peuples devant vous ; en sorte que vous les ayez pour ennemis, et que leurs dieux vous soient un sujet de ruine.

4. Tandis que l'ange du Seigneur tenait ce langage à tous les enfants d'Israël, ils élevèrent leurs voix et se mirent à pleurer.

5. Et ce lieu fut appelé le lieu des Pleurants ; ou le lieu des Larmes ; et ils y immolèrent des victimes au Seigneur.

6. Josué renvoya donc le peuple, et les enfants d'Israël s'en allèrent chacun dans son territoire pour s'en rendre maîtres,

7. et ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de Josué et des anciens

4° Reproches du Seigneur à son peuple, au sujet de cette conduite antithéocratique envers les Chananéens. II, 1-5.

CHAP. II. — 1-3. Apparition de l'ange de Jéhovah au lieu des Pleurs. — *Angelus Domini* (*mal'ak Y'hovah*) : l'ange si célèbre dans l'histoire du peuple de Dieu. Cf. Gen. xvi, 7 et ss. ; xxii, 11, etc. Il apparaîtra souvent dans ce livre (vi, 11, 12, 21, 22 ; xiii, 3, 13, 15, etc.), s'identifiant parfois dans ses paroles avec celui qu'il représentait (voyez le vers. 5, et Jos. v, 14). — *De Galgalis* : le premier campement des Hébreux après le passage du Jourdain, Jos. iv, 19. — *Ad locum Flentium*. Dans l'hébreu : à *Bôkim* ; mot qui équivaut, en effet, à « fientes ». On ne saurait dire où était située cette localité. Le peuple entier s'y trouvait assemblé, d'après le vers. 5. — *Et ait...* Petit discours très expressif (1^o-3). Après avoir rappelé les récents bienfaits du Seigneur (*eduksi...*, *introduxi...*) et ses promesses pour l'avenir (*pollicitus sum...*), l'ange reproche aux Hébreux d'avoir été infidèles à une condition

essentielle de l'alliance théocratique (*ita duntaxat...*), et il leur annonce les maux soit temporels (*habeatis hostes*), soit spirituels (*et dicit eorum...*) qu'ils auront à souffrir du voisinage des Chananéens.

4-5. Désolation du peuple. — *Fleverunt* ; dans l'hébreu : *ibku*, d'où le nom de *Bôkim*. — *Sive Lacrymarum* est une glose du traducteur latin. — *Immolaveruntque...* sacrifice extraordinaire, puisque le tabernacle était à Silo.

§ II. — *État d'Israël au temps des Juges sous le rapport religieux*. II, 6 — III, 6.

1^o Fidélité d'Israël à son Dieu, aussi longtemps que vécut Josué et les anciens qui avaient vu de leurs yeux les merveilles de la conquête. II, 6-10.

6-7. Heureuse influence de Josué et de ces anciens sur les mœurs du peuple. — *Dimisit ergo...* Ces mots nous reportent à la grande assemblée de Sichem, Jos. xxiv, 1 et ss. (voyez surtout les vers. 28-31, dont nous avons ici, 6-10^o,

qui vécut longtemps après lui, et qui savaient toutes les œuvres merveilleuses que le Seigneur avait faites en faveur d'Israël.

8. Cependant Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans,

9. et on l'ensevelit dans son héritage de Thamnathsaré, sur la montagne d'Ephraïm, vers le septentrion du mont Gaas.

10. Toute cette ancienne génération ayant donc été réunie à ses pères, si s'en éleva une autre à sa place, qui ne connaissait point le Seigneur, ni les merveilles qu'il avait faites en faveur d'Israël.

11. Alors les enfants d'Israël firent le mal en présence du Seigneur, et ils servirent les Baals.

12. Ils abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères, qui les avait tirés du pays d'Égypte; et ils servirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuraient autour d'eux. Ils les adorèrent, et ils irritèrent la colère du Seigneur,

13. l'ayant quitté pour servir Baal et Astaroth.

eum vixerunt tempore, et noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Israel.

8. Mortuus est autem Josue, filius Nun, famulus Domini, centum et decem annorum;

9. et sepelierunt eum in finibus possessionis suæ in Thamnath-Sare, in monte Ephraim, a septentrionali plaga montis Gaas.

10. Omnisque illa generatio congregata est ad patres suos, et surrexerunt alii, qui non noverant Dominum, et opera quæ fecerat cum Israel.

11. Feceruntque filii Israel malum in conspectu Domini, et servierunt Baalim.

12. Ac dimiserunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxerat eos de terra Ægypti; et secuti sunt deos alienos, deosque populorum qui habitabant in circuitu eorum, et adoraverunt eos; et ad iracundiam concitaverunt Dominum,

13. dimittentes eum, et servientes Baal et Astaroth.

une reproduction intégrale; à part quelques nuances d'expression). — *Et abierunt...* chacun sur son territoire, pour en achever la conquête. — *Diebus ejus, et seniorum...* On évalue cette période à environ cinquante ans. — *Noverant*: par leur expérience personnelle, et pas simplement par oui-dire. — *Opera Domini*: les miracles du passage du Jourdain, de la prise de Jéricho, de la bataille de Béthoron, etc.

8-10. Mort de Josué et des anciens. — *Josue, ... famulus Dei*. Sur ce beau titre, voyez l'explication de Jos. I, 1. — *Centum et decem annorum*: comme Joseph, Gen. L, 26; Moïse avait vécu dix ans de plus, Deut. xxxiv, 7. — *Thamnath-Sare...*, Gaas. Voy. Jos. xxiv, 30, et le commentaire. — *Omnisque illa generatio*: les contemporains de Josué, c.-à-d. les Israélites qui étaient des hommes faits lorsqu'on franchit le Jourdain. — *Congregata... ad patres*: formule qui marque tout à la fois la mort et l'immortalité. Cf. Gen. xv, 15, et la note. — *Non noverant...*, et *opera...* Contraste avec le vers. 7, et transition à ce qui va suivre.

2° Les vicissitudes religieuses au temps des Juges. II, 12-19.

Triste résumé de la seconde partie du livre, III, 7-xvi, 31.

11-13. Les Hébreux se livrent à une honteuse idolâtrie. — *Fecerunt... malum*. Dans l'hébreu, avec l'article: le mal; c.-à-d. le mal par antonomase, l'idolâtrie. Cette locution reviendra six autres fois pour marquer de grandes apostasies. Cf. III, 7, 12; IV, 1, 6; X, 6; XIII, 1. — *Baalim*.

Ba'äl'im est le pluriel de *ba'al*, maître, seigneur. Employé dans le sens idolâtrique, ce nom désigna d'abord le soleil divinisé; on l'appliqua ensuite aux multitudes de formes sous lesquelles le dieu Baal, primitivement unique, fut adoré par les différentes races chananéennes et autres. « Considéré comme président aux traités et aux



Baal et Astarte. (Monnaie phénicienne.)

alliances, Baal devint Baal-Berith (ix, 4); comme roi, il prit chez les Ammonites le nom de Moloch, Milcom ou Malkom; comme dieu des mouches, ces insectes si nombreux et si désagréables en Palestine, il fut appelé Béalzébub (IV Reg. I, 2). Sur le mont Hermon, on l'appela Baalhermon (cf. III, 3) et Baalgad; à Peor ou Phégor, Baalphégor (Num. xxiii, 28); comme maître des dieux, c'était *Baal-samaim*; comme dieu-soleil, c'était *Baal-saluh*, le dieu qui lance ses rayons, ou *Baal-haman*, le dieu flamboyant. » Vigoureux, *la Bible et les découvertes...*, t. III, p. 246. Voyez quelques-unes de ses représentations dans l'*Atlas archéol.*, pl. cxii, fig. 3, 8, 9, 12, 14;

14. Iratusque Dominus contra Israel, tradidit eos in manus diripientium, qui ceperunt eos, et vendiderunt hostibus, qui habitabant per gyrum; nec potuerunt resistere adversariis suis;

15. sed quocumque pergere voluissent, manus Domini super eos erat, sicut locutus est, et juravit eis; et vehementer afflicti sunt.

16. Suscitavitque Dominus iudices, qui liberarent eos de vastantium manibus; sed nec eos audire voluerunt,

17. fornicantes cum diis alienis, et adorantes eos. Cito deseruerunt viam, per quam ingressi fuerant patres eorum; et audientes mandata Domini, omnia fecere contraria.

18. Cumque Dominus iudices suscitaret, in diebus eorum flectebatur misericordia, et audiebat afflictorum gemitus, et liberabat eos de cæde vastantium;

19. postquam autem mortuus esset iudex, revertebantur, et multo faciebant pejora quam fecerant patres eorum, sequentes deos alienos, servientes eis, et adorantes illos. Non dimiserunt adinventiones suas, et viam durissimam, per quam ambulare consueverunt.

20. Iratusque est furor Domini in Is-

14. Le Seigneur, étant donc irrité contre les Israélites, les livra entre les mains de pillards, qui les prirent et les vendirent aux nations ennemies qui demeuraient autour d'eux, et ils ne purent résister à leurs adversaires;

15. mais de quelque côté qu'ils allasent, la main du Seigneur était sur eux, comme le Seigneur le leur avait dit avec serment; et ils tombèrent en des misères extrêmes.

16. Dieu leur suscita ensuite des Juges, pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimaient; mais ils ne voulurent pas même les écouter.

17. Ils se prostituèrent aux dieux étrangers en les adorant. Ils abandonnèrent bientôt la voie par laquelle leurs pères avaient marché, et, ayant entendu les ordonnances du Seigneur, ils firent tout le contraire.

18. Lorsque Dieu leur avait suscité des Juges, il se laissait toucher de pitié pendant que ces Juges vivaient; il écoutait les gémissements des affligés, et les délivrait du massacre des pillards.

19. Mais après que le Juge était mort, ils retournaient aussitôt à leurs péchés, et faisaient des actions encore plus criminelles que leurs pères, en suivant des dieux étrangers, en les servant et les adorant. Ils ne quittaient point leurs malheureuses habitudes, ni la voie très dure par laquelle ils avaient coutume de marcher.

20. La fureur du Seigneur s'alluma

pl. cxiii, fig. 4. — *Ad iracundiam concitaverunt...* Effet produit sur le cœur de Dieu par les pratiques idolâtriques de son peuple. Cette locution revient très souvent dans les saints Livres; Cf. Deut. iv, 25; ix, 18; xxxi, 29; III Reg. xiv, 9; xv, 30; xvi, 33; Jer. vii, 18, 19, etc. — *Astaroth*. Autre pluriel, analogue à Baalim; le singulier est *'astoret*. Ce nom désignait la Vénus ou Astarté phénicienne, au culte aussi honteux et sensuel que celui de Baal était cruel et sanguinaire. Elle est associée, comme divinité féminine, au dieu masculin Baal; elle était donc naturellement symbolisée par la lune. Cf. Jer. vii, 10; xliv, 17, et *l'Atl. archéol.*, pl. cxii, fig. 1, 2, 4, 5, 10, 18, 19.

14-15. Comment Jéhovah se vengeait. — *Iratusque...* Hébr.: la colère du Seigneur fut ardente. — Manifestations de cette juste colère: *tradidit eos...* Les *diripientes* étaient les Chananéens, les Philistins, etc., ainsi que nous le verrons par la suite de cette histoire. *Vendiderunt*, ou mieux « vendit », d'après l'hébreu: c'est Jéhovah lui-même qui vendait, pour ainsi dire, les Israélites comme esclaves. *Sicut locutus est...*: allusion aux

menaces que Moïse avait proférées au nom de Dieu, Lev. xxvi, 17-36, et Deut. xxviii, 25 et ss.

16-19. Pitié du Seigneur, qui suscitait des Juges pour délivrer son peuple repentant; nouvelles ingratitude d'Israël et nouveaux malheurs. — *Suscitavit... iudices* (hébr.: *softim*). Sur ce nom, voyez l'Introduction, p. 91. Ne pas oublier qu'il désignait des chefs temporaires et d'occasion, dont le rôle était avant tout militaire et libérateur (*qui liberarent...*). — *Sed nec eos audire...*: l'obstination d'Israël dans le mal rendait presque inutile cette glorieuse et miséricordieuse institution. — *Fornicantes*: l'image accoutumée pour représenter l'idolâtrie. Cf. Ex. xxxiv, 15; Is. liv, 5, etc. — *Adorantes*: la prostration, qui était le principal geste d'adoration en Orient. — *Viam per quam... patres*. C.-à-d. la bonne voie qui conduisait à Dieu. Cf. vers. 7 et 10. — *Flectebatur*, au moindre signe d'un repentir sérieux. Cf. iii, 9, 15; iv, 3, etc. — *Postquam autem...*, *revertebantur*: tant ils étaient mobiles, faibles et portés à l'idolâtrie par leurs pires instincts. — *Et multo... pejora...* Le mal allait ainsi croissant de génération en génération. — *Viam durissimam*

donc contre Israël, et il dit : Puisque ce peuple a violé l'alliance que j'avais contractée avec ses pères, et qu'il a négligé avec mépris d'entendre ma voix,

21. de mon côté je n'exterminerai point les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort;

22. afin que j'expérimente par là si les enfants d'Israël garderont la voie du Seigneur, et s'ils y marcheront comme leurs pères y ont marché.

23. C'est pour cette raison que le Seigneur laisse subsister toutes ces nations, qu'il ne voulut pas les détruire immédiatement, et qu'il ne les livra point entre les mains de Josué.

rael, et ait : Quia irritum fecit gens ista pactum meum, quod pepigeram cum patribus eorum, et vocem meam audire contempsit,

21. et ego non delebo gentes quas dimisit Josue, et mortuus est;

22. ut in ipsis experiar Israel, utrum custodiant viam Domini, et ambulent in ea, sicut custodierunt patres eorum, an non.

23. Dimisit ergo Dominus omnes nationes has, et cito subvertere noluit, nec tradidit in manus Josue.

CHAPITRE III

1. Voici les peuples que le Seigneur laisse vivre, pour servir d'exercice et d'instruction aux Israélites, et à tous ceux qui ne connaissent point les guerres des Chananéens;

2. afin que leurs enfants apprennent après eux à combattre contre leurs ennemis, et qu'ils s'accoutumassent à la guerre :

3. les cinq princes des Philistins, tous les Chananéens, les Sidoniens et les Hévéens, qui habitaient sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon jusqu'à l'entrée d'Emath.

4. Le Seigneur laisse ces peuples pour éprouver ainsi Israël, et pour voir s'il obéirait ou s'il n'obéirait pas aux commandements du Seigneur, qu'il avait donnés à leurs pères par Moïse.

1. Hæ sunt gentes quas Dominus dereliquit, ut erudiret in eis Israel, et omnes qui non noverant bella Chananæorum,

2. ut postea discerent filii eorum certare cum hostibus, et habere consuetudinem præliandi :

3. quinque satrapas Philistinorum, omnemque Chananæum, et Sidonium, atque Hevæum, qui habitabat in monte Libano, de monte Baal-Hermon usque ad introitum Emath.

4. Dimisitque eos, ut in ipsis experiretur Israel, utrum audiret mandata Domini quæ præceperat patribus eorum per manum Moysi, an non.

mam : la voie mauvaise, qu'ils suivaient obstinément.

3^o Le Seigneur décrète qu'il préservera les Chananéens pour châtier Israël. II, 20-23.

20-22. Le décret. — Au vers. 20, les considérants de ce terrible arrêt : *quia irritum...* — *Gens ista* ; le pronom est dédaigneux. — *Et ego non delebo* (vers. 21). Lui non plus, il ne réalisera point sa part du contrat, laquelle consistait à extirper peu à peu les Chananéens de la Terre promise. Cf. Ex. xxiii, 23, 27 et ss. ; xxxiv, 10 et ss. — Le but de la sentence, vers. 22 : *ut in ipsis experiar...* Mais Dieu daigne associer la miséricorde à la justice, puisque ses rigueurs pourront ramener les Israélites au bien. Cf. III, 1, 4, où cette idée sera complétée.

33. L'exécution du décret.

4^o Énumération des races chananéennes ainsi préservées, et leurs relations avec les Hébreux. III, 1-6.

CHAP. III. — 1-4. La liste. — *Hæ... gentes...* Sorte de titre (1-2), où le plan pédagogique du Seigneur est encore indiqué, à un nouveau point de vue (1^b-2). — *Ut erudiret*. L'hébreu emploie le même verbe qu'au vers. 4 et qu'au chap. II, 22 : le châtement doit servir d'épreuve à Israël. — *Qui non noverant* (par leur propre expérience, comme plus haut, II, 10) *bella...* : les guerres nécessitées par la conquête, et racontées d'abord au livre de Josué, puis ici même, chap. I. — *Ut postea discerent...* La Vulgate abrège un peu le texte, mais elle en rend bien la pensée. La science de la guerre était nécessaire aux Hébreux pour conserver le pays que Dieu

5. Itaque filii Israel habitaverunt in medio Chananæi, et Hethæi, et Amorhæi, et Pherezæi, et Hevæi, et Jebusæi;

6. et duxerunt uxores filias eorum, ipsique filias suas filiis eorum tradiderunt, et servierunt diis eorum.

7. Feceruntque malum in conspectu Domini, et obliiti sunt Dei sui, servientes Baalim et Astaroth.

8. Iratusque contra Israel Dominus, tradidit eos in manus Chusan-Rasathaim, regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis.

9. Et clamaverunt ad Dominum, qui suscitavit eis salvatorem, et liberavit eos, Othoniel videlicet, filium Cenez, fratrem Caleb minorem.

10. Fuitque in eo spiritus Domini, et judicavit Israel; egressusque est ad pugnam, et tradidit Dominus in manus ejus Chusan-Rasathaim, regem Syriæ, et oppressit eum.

11. Quievitque terra quadraginta an-

5. Les enfants d'Israël habitèrent donc au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens.

6. Ils épousèrent leurs filles, et donnèrent leurs filles en mariage à leurs fils, et ils adorèrent leurs dieux.

7. Et ils firent le mal aux yeux du Seigneur; et ils oublièrent leur Dieu, adorant les Baals et les Astaroth.

8. Le Seigneur, étant donc irrité contre Israël, les livra entre les mains de Chusan-Rasathaim, roi de Mésopotamie, auquel ils furent assujettis pendant huit ans.

9. Et ils crièrent au Seigneur, et il leur suscita un sauveur qui les délivra : Othoniel, fils de Cenez, frère puîné de Caleb.

10. L'esprit du Seigneur fut en lui, et il jugea Israël. Et il se mit en campagne, et le Seigneur livra entre ses mains Chusan-Rasathaim, roi de Syrie, qu'il défit.

11. Le pays demeura en paix durant

leur avait donné; leurs luttes contre leurs adversaires, au temps des Juges, les aidèrent à acquiescer à la bravoure dont nous verrons d'admirables manifestations dans la suite de leur histoire. Le bien sortit encore du mal sous cette autre forme, grâce à la bonté divine. — *Quinque satrapas...* Hébr. : *sarnim*, princes. Ces cinq chefs étaient ceux de Gaza, d'Azot, d'Ascalon, de Geth et d'Accaron, la Pentapole philistine. — *Omnesque Chananæum* : tons ceux dont il a été parlé au chap. I, 21, 27-36. — *Sidonium* : les Phéniciens, dont Sidon était alors la métropole. — *Hevæum qui... in... Libano*. Cf. Jos. XI, 3. Les mots suivants précèdent la partie du Liban habitée par les Hévéens : *de... Baal-Hermon*, leur limite méridionale; *ad introitum Emath*, leur limite septentrionale; c'est donc de la Coelé Syrie qu'il est question. En effet, Baal-Hermon n'est autre que Baalgad de Jos. XIII, 5 (voyez la note), et que la Baniyas actuelle, au pied de l'Hermon; d'autre part, on appelait « entrée d'Emath » la pointe supérieure de cette belle plaine coelé syrienne. Cf. Num. XIII, 22; xxxiv, 8; Jos. XIII, 5, etc., et l'*Atlas géogr.*, pl. VII, XII, XIII. — *Ut... superetur...* But principal de l'épreuve.

5-6. Les relations des Hébreux avec ces races étrangères. — *In medio Chananæi*... Autre énumération, la même qu'aux passages Ex. xxxiii, 2; xxxiv, 11. Deut. VII, 1, et Jos. xxiv, 11 ajoutent les Gergéséens. — Ces relations, marquées en termes généraux au vers. 5 (*habitaverunt*), sont décrites sommairement, mais clairement, au vers. 6. Au point de vue social, *duxerunt uxores...*; au point de vue religieux, *servierunt diis...* : deux grands crimes théocratiques.

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des Juges d'Israël.

III, 7 — XVI, 31.

SECTION I. — OTHONIEL, AOD ET SAMGAR.

III, 7-31.

1° Les Hébreux, opprimés par le roi Chusan, sont délivrés par Othoniel. III, 7-11.

7-8. Apostasie d'Israël et son châtiement. — *Feceruntque malum*. Voyez II, 11, et l'explication. — Au lieu de *Astaroth*, l'hébreu a : les *'asérot*; c.-à-d. les représentations diverses de la déesse *'Asérah*, la même qu'Astarté, selon toute vraisemblance, car elle est aussi la « compagne inséparable de Baal. Là où il y a un autel à Baal, là est aussi une image d'Aschérah, un pieu symbolique qui la représente et qui est l'objet d'un culte impur » (Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. III, p. 259). Cf. Ex. xxxiv, 13; Deut. VII, 5, et les notes. — *Tradidit eos*. Hébr. : il les vendit; expression très énergique. De même IV, 2; VI, 1; X, 7, etc. — *Chusan...*, *regis Mesopotamiæ*. Dans l'hébreu : roi d'*Aram naharaim*, ou « du plateau des deux rivières », c.-à-d. de la Mésopotamie, située entre le Tigre et l'Euphrate (*Atl. géogr.*, pl. II et VIII). Cette lointaine expédition du roi Chusan rappelle celle de Chodorlahomor et d'Amraphel, Gen. XIV, 1 et ss. — *Servierunt et octo annis*. La première des dates citées dans ce livre; voyez l'Introduction, p. 93. Pendant ces huit années, les Hébreux durent payer un lourd tribut à leur oppresseur.

9-11. La délivrance, par l'intermédiaire d'Othoniel. — *Clamaverunt ad Dominum* : comme sous l'oppression égyptienne, Ex. II, 23, et avec

quarante ans, et Othoniel, fils de Cénéz, mourut.

12. Alors les enfants d'Israël recommencèrent à faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contre eux Eglon, roi de Moab, parce qu'ils avaient péché devant lui.

13. Il joignit les enfants d'Ammon et d'Amalec à Eglon, qui, s'étant avancé avec eux, défît Israël et se rendit maître de la ville des Palmes.

14. Les enfants d'Israël furent assujettis à Eglon, roi de Moab, pendant dix-huit ans.

15. Après cela ils crièrent au Seigneur, et il leur suscita un sauveur nommé Aod, fils de Géra, fils de Jémîni, qui se servait de la main gauche comme de la droite. Les enfants d'Israël envoyèrent par lui des présents à Eglon, roi de Moab.

16. Aod se fit faire une dague à deux tranchants, qui avait une garde de la longueur de la paume de la main, et il s'en ceignit sous sa tunique au côté droit.

17. Et il offrit les présents à Eglon, roi de Moab. Or Eglon était extrêmement gros.

18. Et Aod, lui ayant offert les présents, s'en retourna vers ses compagnons qui étaient venus avec lui.

nis; et mortuus est Othoniel, filius Cenez.

12. Addiderunt autem filii Israel facere malum in conspectu Domini, qui confortavit adversum eos Eglon, regem Moab, quia fecerunt malum in conspectu ejus.

13. Et copulavit ei filios Ammon, et Amalec, abiitque et percussit Israel, atque possedit urbem Palmarum.

14. Servieruntque filii Israel Eglon, regi Moab, decem et octo annis.

15. Et postea clamaverunt ad Dominum, qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. Miseruntque filii Israel per illum munera Eglon, regi Moab;

16. Qui fecit sibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manus, et accinctus est eo subter sagum in dextro femore.

17. Obtulitque munera Eglon, regi Moab. Erat autem Eglon crassus nimis.

18. Cumque obtulisset ei munera, prosectus est socios, qui cum eo venerant.

le même résultat heureux : *suscitavit... salvatorem (moïa')*. — *Othoniel*, ou plutôt *'Othni'el*, frère de Caleb, et le premier des Juges. Il avait déjà fait preuve d'héroïsme sous Josué, I, 13; Jos. xv, 16-19. — *Fuitque... spiritus Domini*. Locution qui désigne fréquemment la vocation divine des Juges; mais elle est employée avec des nuances. Cf. et xi, 29 : l'esprit de Dieu fut sur lui; xiv, 6, 19; xv, 14, etc. : l'esprit de Dieu s'élança sur lui; vi, 34, etc. : l'esprit de Dieu le revêtit. La première formule est générale; la seconde exprime une action soudaine et momentanée; la troisième indique une prise de possession plus complète. — *Egressus... ad pugnam*. L'historien ne donne aucun détail sur la lutte. Les Hébreux refusèrent probablement de payer le tribut annuel; Chusan vint le réclamer à la tête de son armée et fut écrasé par Othoniel. — *Quiavitque terra...* Une ère de paix suivait d'ordinaire les triomphes des Juges. Cf. vers. 30; v, 32; viii, 28.

2° Aod délivre les Israélites du joug d'Eglon, roi de Moab. III, 12-30.

Le récit est vivant, circonstancié, et date sans doute en grande partie du temps même d'Aod.

12-14. Nouvelle apostasie et nouveau châtiement. — *Confortavit...* Trait bien fort. Jéhovah prêtait directement son concours aux ennemis de son peuple. Cf. I Reg. xii, 9. — *Eglon, rex Moab*. Les Moabites occupaient le haut plateau

situé à l'est et au sud-est de la mer Morte (*Atl. géogr.*, pl. vii). — *Filios Ammon*. Le territoire des Ammonites était au nord-est de celui de Moab, à l'est de la tribu de Gad. Indépendamment de leur origine commune (Gen. xix, 30 et ss.), ces deux peuples avaient contre les Hébreux des intérêts communs, car Israël possédait des provinces qui leur avaient été enlevées par le roi Séhon. Cf. xi, 13 et ss.; Num. xxi, 21-31; Deut. ii, 26-37. — *Et Amalec* : les premiers adversaires du peuple de Dieu depuis la sortie d'Égypte. Cf. Ex. xvii, 8-16. Ils étaient fixés au sud de Chanaan. — *Urbem Palmarum*, ou Jéricho (note de I, 16), dont Eglon fit sa nouvelle capitale. — *Servieruntque Israel*. Non pas tout Israël, mais seulement les districts du centre et du sud (cf. vers. 26-27).

15°. Aod est suscité de Dieu pour sauver les Hébreux. — *Aod* (hébr. : *'Éhud*), le second juge, était un descendant (*filium* dans le sens large) de *Gera*, petit-fils de Benjamin. Cf. II Par. viii, 3. L'hébr. *Ben-hay'mini* (Vulg. : *filii Jemini*) signifie simplement : Benjaminite, de la tribu de Benjamin. — *Qui utraque manu...* Aod était d'oc-



Daguo. (Anc. Égypte.)

15. Et reversus de Galgalis, ubi erant idola, dixit ad regem : Verbum secretum habeo ad te, o rex. Et ille imperavit silentium; egressisque omnibus qui circa eum erant,

20. ingressus est Aod ad eum; sedebat autem in æstivo cœnaculo solus. Dixitque : Verbum Dei habeo ad te. Qui statim surrexit de throno;

21. extenditque Aod sinistram manum, et tulit sicam de dextero femore suo, infixitque eam in ventre ejus

22. tam valide, ut capulus sequeretur ferrum in vulnere, ac pinguissimo adipè stringeretur. Nec eduxit gladium; sed ita ut percusserat, reliquit in corpore, statimque per secreta naturæ alvi stercorea proruperunt.

23. Aod autem, clausis diligentissime ostiis cœnaculi, et obfirmatis sera,

24. per posticum egressus est. Servi-que regis ingressi viderunt clausas fores cœnaculi, atque dixerunt : Forsitan purgat alvum in æstivo cubiculo.

25. Expectantesque diu donec erubescerent, et videntes quod nullus aperiret, tulerunt clavem, et aperientes

19. Puis étant revenu de Galgala, où étaient les idoles, il dit au roi : J'ai un mot à vous dire en secret, ô prince. Le roi fit signe qu'on se tût; et tous ceux qui étaient auprès de lui étant sortis,

20. Aod s'approcha de lui. Il était alors seul assis dans sa chambre d'été. Et il lui dit : J'ai à vous dire une parole de la part de Dieu. Aussitôt le roi se leva de son trône.

21. Et Aod étendit sa main gauche, tira la dague qu'il avait à son côté droit, et la lui enfonça si avant dans le ventre,

22. que la poignée y entra tout entière avec le fer, et se trouva serrée par la grande épaisseur de graisse. Aod ne retira donc point sa dague; mais, après avoir donné le coup, il la laissa dans le corps, et aussitôt les excréments qui étaient dans le ventre s'écoulèrent par les conduits naturels.

23. Puis Aod, ayant fermé avec grand soin les portes de la chambre,

24. sortit par la porte de derrière. Cependant les serviteurs du roi, étant venus, trouvèrent la porte fermée, et ils dirent : Peut-être se soulage-t-il dans sa chambre d'été.

25. Et après avoir longtemps attendu jusqu'à en devenir tout honteux, voyant que personne n'ouvrait, ils prirent la clef,

ambidextre, comme d'autres guerriers de sa tribu. Cf. xx, 16. D'après le chaldéen, le syriaque, et quelques interprètes anciens et modernes, l'hébreu signifierait qu'infirmes de la main droite, Aod ne se servait que de la main gauche. Ce sentiment n'est pas fondé.



Ambassadeurs apportant le tribut. (Bas-relief assyrien.)

15^b-22. Stratagème d'Aod pour se défaire du roi Eglon. — 1^o L'occasion, vers. 15^b-18. *Miserunt... munera* : euphémisme, pour désigner le honteux tribut (cf. II Reg. viii, 6; III Reg. iv, 21, etc.). — *Per illum* : dangereuse mission, qu'Aod se propose aussitôt d'utiliser pour la délivrance de son peuple. Il prépare toutes choses pour la réussite de son secret dessein : *gladium ancipitem*... Le texte hébreu ne parle pas du manche (Vulg. : *habentem in medio capulum*), il donne seulement la longueur de l'arme : un

gôméd (Vulg. : *palma manus*) ; malheureusement cette mesure n'est mentionnée qu'ici, et on n'en connaît pas la dimension. Le glaive devait être assez petit, de manière à être aisément dissimulé *subter sagum*, ou plutôt, d'après l'hébreu (*mas'dim*), sous l'ample robe flottante du chef de l'ambassade. — *In dextro femore*. D'ordinaire, le glaive est suspendu du côté gauche ; en plaçant son poignard à droite, Aod semblait n'être pas armé et écartait tout soupçon. — *Eglon crassus nimis*. Ce détail pittoresque prépare la suite du récit (cf. vers. 12). — *Prosecutus... socios*. Hébr. : le peuple ; expression qui marque une suite nombreuse, selon l'étiquette orientale, d'après laquelle, lorsqu'on offre des cadeaux à un roi ou qu'on vient lui payer un tribut, les objets offerts sont présentés par une longue procession de porteurs. Voy. l'*All. arch.*, pl. LXXXIII, fig. 1. — 2^o Mort d'Eglon, vers. 19-22. *Et reversus...* Aod avait voulu donner à ses compagnons le temps de s'échapper, au cas où son dessein avorterait. Galgala était à une heure et demie de Jéricho. Cf. Jos. iv, 19, et le commentaire. — *Idola*. En hébreu, *p'silim* ; mot qui sert parfois à désigner des statues idolâtriques (cf. Deut. vii, 5, etc.). Beaucoup d'interprètes le traduisent ici par « carrières de pierre ». — *Verbum secretum*... Aod

ouvrirent la chambre, et trouvèrent leur seigneur étendu mort sur la place.

26. Pendant ce grand trouble où ils étaient, Aod s'échappa, et ayant passé le lieu des Idoles, d'où il était revenu, il vint à Séirath.

27. Aussitôt il sonna de la trompette sur la montagne d'Ephraïm, et les enfants d'Israël descendirent avec Aod, qui marchait à leur tête.

28. Il leur dit : Suivez-moi, car le Seigneur a livré entre nos mains les Moabites nos ennemis. Les Israélites suivirent Aod, se saisirent des gués du Jourdain par où l'on passe au pays de Moab, et ne laissèrent passer personne.

invenerunt dominum suum in terra jacentem mortuum.

26. Aod autem, dum illi turbarentur, effugit; et pertransiit locum Idolorum, unde reversus fuerat, veniitque in Seirath.

27. Et statim insonuit buccina in monte Ephraim, descenderuntque cum eo filii Israel, ipso in fronte gradiente.

28. Qui dixit ad eos : Sequimini me; tradidit enim Dominus inimicos nostros Moabitas in manus nostras. Descenderuntque post eum, et occupaverunt vada Jordanis quæ transmittunt in Moab, et non dimiserunt transire quemquam;

masque parfaitement son jeu : Églon ne pouvait soupçonner un meurtrier dans celui qui venait de lui apporter une somme considérable au nom des Hébreux. — *Imperavit silentium*. Dans l'hébreu : Et il dit : *Hâs* (l'équivalent de notre : Chut !). Les courtisans qui entouraient le roi comprirent qu'il voulait être seul avec Aod. — *Ingressus... ad eum* : il s'approcha très près d'Églon. — Note rétrospective : *sēdebat... in æstivo umbraculo*. Littéralement, dans le texte : il était assis dans la chambre haute (*'aliyah*) de fraîcheur. Aujourd'hui encore, la plupart des maisons orientales sont munies, sur leur toit plat, d'une chambre isolée qu'on nomme *'aliyah*, et où l'on vient respirer un air plus pur et plus frais. Voy. l'*Atl. arch.*, pl. XII, fig. 4, 5; pl. XIII, fig. 3. — *Verbum Dei... ad te*. Les Orientaux, hommes de foi vive, croient sans peine à un message de ce genre. — *Statim surrexit* : par respect pour la parole de Dieu qu'on allait lui transmettre. — C'était le moment attendu par Aod : *extendit... tulit... infirmit*. Scène rapide et renouvelée sous les yeux du lecteur. — *Nec eduxit... Il n'a pas un instant à perdre, et songe à son propre salut.* — *Per secreta...* On hésite sur le véritable sens, à cause du mot hébreu *parš'dōnah*, qui n'est employé qu'en ce passage.

D'après le syriaque : Il sortit promptement. D'autre : il (le glaive) sortit par derrière. Ou bien : « exit finis, » comme dans la Vulgate.

23-26. Fuite d'Aod. — Il prend toutes ses précautions avec un étonnant sang-froid : *clausis... obfirmatis...* ; il cherchait naturellement à retarder le plus possible la découverte de son acte. — *Per posticum* (une porte de derrière). Mieux : par le portique. C'était d'une grande hardiesse, mais aussi le meilleur moyen de dissimuler ce

qui s'était passé. — *Viderunt clausas fores* : les serviteurs d'Églon ne purent s'imaginer que la porte avait été fermée du dehors ; de là leur conjecture (*purgat...*) ; dans l'hébreu : il couvre ses pieds ; euphémisme qui tire son origine des longs vêtements orientaux) ; de là aussi leur



Chambre haute ou *'aliyah*. (Égypte moderne.)

longue attente (*donec erubescerent* : autre hébraïsme, qui signifie « très longtemps » ; cf. I^v Reg. II, 17 ; VIII, 11). — Pendant que cela se passait au palais, Aod arrivait à *Seirath*, localité inconnue. On pourrait traduire l'hébreu par « la forêt ». Sur le *locus idolorum*, voyez la note du vers. 19.

27-30. La guerre sainte contre Moab. — *Insonuit buccina* : Pantomime appel aux armes. Cf. VI, 34 ; I Reg. XIII, 3 ; II Reg. XX, 1, etc

29. sed percusserunt Moabitas in tempore illo, circiter decem millia, omnès robustos et fortes viros. Nullus eorum evadere potuit.

30. Humiliatusque est Moab in die illo, sub manu Israel; et quievit terra octoginta annis.

31. Post hunc fuit Samgar, filius Anath, qui percussit de Philisthiim sexcentos viros vomere; et ipse quoque defendit Israel.

29. Ils tuèrent environ dix mille Moabites, qui étaient tous des hommes forts et vaillants. Nul d'entre eux ne put échapper.

30. Moab fut humilié en ce jour-là sous la main d'Israël, et le pays demeura en paix pendant quatre-vingts ans.

31. Après Aod il y eut Samgar, fils d'Anath. Il tua six cents Philistins avec un soc de charrue, et il fut aussi le défenseur d'Israël.

CHAPITRE IV

1. Addideruntque filii Israel facere malum in conspectu Domini post mortem Aod;

2. et tradidit illos Dominus in manus Jabin, regis Chanaan, qui regnavit in Asor, habuitque ducem exercitus sui nomine Sisaram; ipse autem habitabat in Haroseth-Gentium.

3. Clamaveruntque filii Israel ad Dominum; nongentos enim habebat falcatos

1. Les enfants d'Israël recommencèrent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur après la mort d'Aod;

2. et le Seigneur les livra entre les mains de Jabin, roi des Chananéens, qui régna dans Asor. Le chef de son armée se nommait Sisara, et il demeurait à Haroseth des Gentils.

3. Les enfants d'Israël crièrent donc au Seigneur. Car, Jabin ayant neuf

et l'Atl. archéol., pl. LXXXVI, fig. 2; pl. LXXXVII, fig. 5, 8-11. — *In monte Ephraim.* C'était le centre du pays. Voyez Jos. xvii, 25, et l'explication. — *Descenderunt*: du plateau supérieur à la profonde vallée du Jourdain. — *Ipsa in fronte...*, comme le chef de l'expédition. Sa foi en Jéhovah est remarquable; il n'a aucun doute sur l'issue de la lutte: *tradidit... Dominus...* — *Occupaverunt vada.* Mesure très habile, qui avait pour but soit d'empêcher les Moabites de s'échapper en regagnant leur propre territoire (note du vers. 12), soit d'arrêter les secours qui pourraient leur arriver de ce côté. Les gués du Jourdain sont peu nombreux, et assez éloignés les uns des autres. Ils sont encore mentionnés VII, 24; XII, 5; Jos. II, 7, etc. — *Omnes robustos et fortes...* D'après l'hébreu, littéral: tous gras et tous vaillants. — *Octoginta annis.* Les LXX ajoutent: Et Aod fut leur juge jusqu'à sa mort. — Nous avons à apprécier brièvement la moralité de la conduite d'Aod. Son acte ne doit pas être jugé, c'est évident, d'après les principes relevés du christianisme, mais suivant les idées reçues de son temps. Or le droit des gens alors en vigueur autorisait largement le recours à la ruse, lorsque l'amour et le bien de la patrie étaient en cause. Les Orientaux modernes n'ont pas changé sous ce rapport, et ils admirent hautement des actes que la civilisation chrétienne condamnerait d'une manière très sévère. Enfin, le récit sacré se borne à raconter l'acte d'Aod sans le louer, et ce n'est point sur cet acte, mais seulement sur sa vocation à la judicature, que se rapporte la note du vers. 15: « Le Seigneur leur suscita un sauveur. »

3° Samgar. III, 31.

31. *Post hunc... Samgar* (hébr.: *Samgar*). On ne raconte qu'un trait de sa vie; exploité magnifique, il est vrai, analogue à ceux de Samson. — *Percussit*: sous l'inspiration et avec l'aide de Jéhovah. — *Philisthim*. Ce sont encore les tribus du sud qui ont à souffrir, cette fois du côté de l'ouest. — *Sexcentos... vomere.* D'après l'hébreu: avec un aiguillon à bœufs. En Orient, cet instrument est long de huit pieds, et muni en haut d'une forte pointe de fer, en bas, d'une petite pelle qui sert à détacher la terre adhérente au soc de la charrue; il peut devenir une arme redoutable (Atl. archéol., pl. XXXIII, fig. 4).

SECTION II. — DÉBORA ET BARAC.

IV, 1 — V, 32.

§ I. — *Victoire de Débora et de Barac.* IV, 1-24.

1° Israël est opprimé par le roi Jabin. IV, 1-3. CHAP. IV. — 1-3. Le crime d'Israël et son châtement. — *Addideruntque... malum*: la note dominante à cette époque. Cf. II, 11-19. — *Post mortem Aod.* Tant qu'il vécut, Aod avait contenu les Hébreux dans le devoir. — *Jabin... in Asor.* Josué avait battu un prince de ce nom, qui régnait également à Asor, et il avait réduit la ville en cendres (Jos. XI, 1-14). Mais depuis lors il s'était écoulé environ cent cinquante ans, et le royaume avait été reconstitué, grâce à la mollesse des Hébreux. La ville d'Asor appartenait à la tribu de Nephthali (Jos. XIX, 36; voyez la note); elle était située au nord-est du lac Mérom (Atl. géogr., pl. VII). — *Ducem... Sisaram*: ce général en chef des armées de Jabin va jouer un grand rôle dans le récit. — *In Haroseth-*

cents chars armés de faux, les avait violemment opprimés pendant vingt ans.

4. Or il y avait là une prophétesse nommée Débora, femme de Lapidoth, laquelle jugeait le peuple en ce temps-là.

5. Elle s'asseyait sous un palmier qu'on avait appelé de son nom, entre Rama et Bethel, sur la montagne d'Ephraïm; et les enfants d'Israël venaient à elle pour tous leurs différends.

6. Elle envoya donc chercher Barac, fils d'Abinoëm, de Cédès de Nephthali; et elle lui dit : Le Seigneur Dieu d'Israël vous donne cet ordre : Allez et menez l'armée sur la montagne du Thabor. Prenez avec vous dix mille combattants des enfants de Nephthali et des enfants de Zabulon.

7. Quand vous serez au torrent de Cison, je vous amènerai Sisara, chef de l'armée de Jabin, avec ses chars et toutes ses troupes, et je vous les livrerai entre les mains.

8. Barac lui répondit : Si vous venez avec moi, j'irai; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai pas.

9. Débora lui dit : J'irai avec vous; mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme. Débora partit donc aussitôt, et s'en alla à Cédès avec Barac.

currus, et per viginti annos vehementer oppresserat eos.

4. Erat autem Debhora prophetis, uxor Lapidoth, quæ judicabat populum in illo tempore.

5. Et sedebat sub palma, quæ nomine illius vocabatur, inter Rama et Bethel, in monte Ephraim; ascendebantque ad eam filii Israel in omne iudicium.

6. Quæ misit et vocavit Barac, filium Abinoem, de Cedès Nephthali; dixitque ad eum : Præcepit tibi Dominus Deus Israel : Vade, et duc exercitum in montem Thabor; tollesque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephthali, et de filiis Zabulon.

7. Ego autem adducam ad te, in loco torrentis Cison, Sisaram, principem exercitus Jabin, et currus ejus, atque omnem multitudinem, et tradam eos in manu tua.

8. Dixitque ad eam Barac : Si venis mecum, vadam; si nolueris venire mecum, non pergam.

9. Quæ dixit ad eum : Ibo quidem tecum, sed in hac vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Sisara. Surrexit itaque Debhora, et perrexit cum Barac in Cedès.

Genitum. On ignore l'emplacement exact de cette ville; d'après son nom, elle faisait partie de la « Gallée des nations » (Gen. xiv, 1; Is. ix, 1). — *Nongentos... currus.* Trait destiné à mettre en relief la puissance des oppresseurs d'Israël.

2^e Débora et Barac remportent une grande victoire sur Sisara. IV, 4-16.

4-5. La prophétesse Débora. — *Debhora* (hébr. : *D'vôrah*). Nom gracieux, qui signifie « abeille »; la nourrice de Rébecca l'avait déjà porté, Gen. xxxv, 8. — *Prophetissa* : comme Marie, sœur de Moïse (Ex. xv, 20); comme Holda (IV Reg. xxii, 14), et plusieurs autres femmes inspirées. Cf. Neh. vi, 14; Luc. ii, 36. Aux vers. 6, 9, 14, nous lui verrons exercer son rôle prophétique. — *Quæ judicabat.* Hébr. : *sofah*. Fait très extraordinaire : une femme chargée de délivrer Israël. — *Sedebat sub palma...* : comme saint Louis sous son chêne. Détail pittoresque, qui manifeste la grande influence exercée sur le peuple par Débora. L'hébreu dit : sous le palmier de Débora. — *Rama, Bethel* : aujourd'hui Er-Râm et Beitân, au nord de Jérusalem (*Atl. géog.*, pl. xvi).

6-9. Débora s'associe Barac pour lutter contre les Chananéens. — *Barac... de Cedès.* L'épithète *Nephthali* distingue cette ville des autres localités du même nom. Aujourd'hui Kédès, à 6 heures

au sud-ouest de Bantas. Cf. Jos. xx, 7; xxi, 32.

— *Præcepit tibi...* La tournure interrogative de l'hébreu a plus de force : Est-ce que le Seigneur Dieu d'Israël n'a pas commandé...? — *In montem Thabor.* Actuellement le Djébel et-Toûr, magnifique montagne isolée, en forme de cône tronqué, qui se dresse à 400 mètres au-dessus de la plaine d'Esdrélon, à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Là Barac et son armée seraient à l'abri de toute attaque, et ils pourraient fondre à l'improviste sur l'ennemi. Voyez *l'Atl. géogr.*, pl. vii, xi, xii. — *De filiis Nephthali... et Zabulon.* Cette fois, c'étaient les tribus du nord qui avaient le plus à souffrir; elles fournirent aussi le plus grand nombre de combattants. Cf. v, 14-18. — *Ego adducam..., tradam...* C'est encore Jéhovah qui parle par la bouche de Débora, et qui promet à Barac une complète victoire. — *Torrentis Cison.* « Le Cison (Nahr el-Mouqatta), formé de la réunion de tous les ruisseaux du Merdj ibn-Amir (ou plaine d'Esdrélon), coule au nord-ouest en décrivant de nombreux méandres, et se jette dans la mer un peu au nord de Khaïfa. Son lit est encaissé entre des rives de terre crevassées, hautes de 4 à 5 mètres. Lorsqu'il a plu, ce torrent prend en quelques heures un volume considérable » (Chauvet et Isambert, *Syrie, Palestine*, p. 411).

10 Qui, accitis Zabulon et Nephthali, ascendit cum decem millibus pugnatorum, habens Debboram in comitatu suo.

11. Haber autem, Cinæus, recesserat quondam a ceteris Cinæis fratribus suis, filiis Hobab, cognati Moysi; et tetenderat tabernacula usque ad vallem quæ vocatur Sennim, et erat juxta Cedes.

12. Nuntiatumque est Sisaræ, quod ascendisset Barac, filius Abinoem, in montem Thabor;

13. et congregavit nongentos falcatos currus, et omnem exercitum de Haroseth-Gentium ad torrentem Cison.

14. Dixitque Debbora ad Barac: Surge! hæc est enim dies, in qua tradidit Dominus Sisaram in manus tuas; en ipse ductor est tuus. Descendit itaque Barac de monte Thabor, et decem millia pugnatorum cum eo.

15. Perterruitque Dominus Sisaram, et omnes currus ejus, universamque multitudinem, in ore gladii, ad conspectum Barac, in tantum ut Sisara, de curru desiliens pedibus fugeret,

16. et Barac persequeretur fugientes currus, et exercitum, usque ad Haroseth-Gentium, et omnis hostium multitudo usque ad internecionem caderet.

17. Sisara autem fugiens pervenit ad tentorium Jahel, uxoris Haber, Cinæi;

10. Celui-ci, ayant fait venir les hommes de Zabulon et de Nephthali, marcha avec dix mille combattants, et Débora était avec lui.

11. Or Haber le Cinéen s'était séparé depuis quelque temps des Cinéens ses frères, fils d'Hobab, allié de Moïse, et il avait dressé ses tentes jusqu'à la vallée appelée Sennim, et il était près de Cédès.

12. Alors Sisara fut averti que Barac, fils d'Abinoëm, avait gravi la montagne du Thabor.

13. Et il fit assembler ses neuf cents chars armés de faux, et fit marcher toute son armée de Haroseth des Gentils au torrent de Cison.

14. Alors Débora dit à Barac: Lève-toi; car voici le jour où le Seigneur a livré Sisara entre vos mains; c'est le Seigneur lui-même qui vous conduit. Barac descendit donc du mont Thabor, et ses dix mille combattants avec lui.

15. En même temps le Seigneur frappa de terreur Sisara, tous ses chars et toutes ses troupes, et les fit passer au fil de l'épée aux yeux de Barac; de sorte que Sisara, sautant à bas de son char, s'enfuit à pied.

16. Barac poursuivit les chars qui s'enfuyaient et toutes les troupes jusqu'à Haroseth des Gentils, et toute cette multitude si nombreuse d'ennemis fut taillée en pièces sans qu'il en restât un seul.

17. Or Sisara, dans sa fuite, vint à la tente de Jahel, femme du Cinéen Ha-

— *Si venis, vadam.* Barac hésite d'abord à se charger d'une mission si redoutable; mais bientôt, encouragé par le vaillant exemple de Débora (*ibo quidem...*), il croit et se soumet; ce qui lui vaudra d'être rangé parmi les héros de la foi, Hebr. xi, 32. — *Victoria non... tibi.* Il n'aura pas tout l'honneur du triomphe, car c'est une humble femme, Jahel, qui portera le plus grand coup à l'armée ennemie (vers. 17-22).

10-11. L'armée Israélite; le Cinéen Haber. — *Cum decem millibus:* le nombre que le Seigneur avait demandé, vers. 6. — *Haber...*, *Cinæus...* Voyez I, 16, et le commentaire. — *Recesserat...* *fratribus.* Il avait donc quitté le sud du territoire de Juda, où les Cinéens s'étaient autrefois fixés. — *Tetenderat tabernacula:* car il vivait toujours en nomade. — *Ad vallem* (hébr.: près du térébinthe) *Sennim*, localité mentionnée plus haut, Jos. xix, 33.

12-13. Sisara offre la bataille à Barac. — *Congregavit... currus.* Grande emphase dans le texte original: Il rassembla tous ses chars, neuf cents chars de fer. Les mots *omnem exercitum* (hébr.:

tout le peuple) désignent les nombreux fantassins qui accompagnaient cette cavalerie terrible.

14-16. Victoire des Hébreux. — *Surge, hæc est... dies.* Pressant encouragement, que Débora proférait encore en vertu de l'inspiration divine. — *Descendit itaque...*, comme la foudre; ce fut l'élément humain de la victoire. Mais il y eut surtout l'élément divin: *perterruit Dominus...*, comme sur les bords de la mer Rouge, Ex. xiv, 25, et comme à Gabaon, Jos. x, 10. — Trois traits relèvent la grandeur de la défaite des Chanaéens. 1° *Sisara de curru...*: fuite humiliante du général en chef. 2° *Barac persequeretur... currus* (voir, v, 20-22, les circonstances de cette poursuite terrible). 3° *Omnis... multitudo...*: ce fut un complet désastre.

3° Jahel et Sisara. IV, 17-22.

17-20. Sisara cherche un abri chez Jahel. — *Ad tentorium Jahel.* Là il serait plus en sûreté, l'appartement réservé aux femmes étant regardé, en Orient, comme un domaine sacré. — *Erat enim pax...*: autre motif qui enlevait toute défiance à Sisara. — *Egressa... Jahel.* Le récit est mou-

ber. Car il y avait alors la paix entre Jabin, roi d'Asor, et la maison d'Haber le Cinéen.

18. Jahel, étant donc sortie au-devant de Sisara, lui dit : Entrez chez moi, mon seigneur ; entrez, ne craignez point. Il entra donc dans la tente, et elle le couvrit d'un manteau.

19. Et Sisara lui dit : Donnez-moi, je vous prie, un peu d'eau, parce que j'ai une soif extrême. Elle lui apporta une outre pleine de lait, et elle lui en donna à boire, et remit le manteau sur lui.

20. Alors Sisara lui dit : Tenez-vous à l'entrée de la tente ; et si quelqu'un vous interroge et vous dit : N'y a-t-il personne ici ? vous lui répondrez : Il n'y a personne.

21. Jahel, femme d'Haber, prit donc un des pieux de la tente ; elle prit aussi un marteau, entra doucement sans faire aucun bruit, et, ayant mis le pieu sur la tempe de Sisara, elle le frappa avec son marteau, et lui en transperça le cerveau, l'enfonçant jusqu'en terre ; et Sisara, passant du sommeil à la mort, expira.

22. Et voici que Barac arriva, pour-suivant Sisara ; et Jahel, étant sortie au-devant de lui, lui dit : Venez, je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle, et il vit Sisara étendu mort, et le pieu enfoncé dans sa tempe.

23. Dieu humilia donc en ce jour-là Jabin, roi de Chanaan, devant les enfants d'Israël,

24. qui, croissant tous les jours en vigueur, opprimèrent d'une main forte Jabin, roi de Chanaan, jusqu'à ce qu'il fût entièrement ruiné.

erat enim pax inter Jabin, regem Asor, et domum Haber Cinæi.

18. Egressa igitur Jahel in occursum Sisaræ, dixit ad eum : Intra ad me, domine mi ; intra, ne timeas. Qui ingressus tabernaculum ejus, et opertus ab ea pallio,

19. dixit ad eam : Da mihi, obsecro, paululum aquæ, quia sitio valde. Quæ aperuit utrem lactis, et dedit ei bibere, et operuit illum.

20. Dixitque Sisara ad eam : Sta ante ostium tabernaculi ; et cum venerit aliquis interrogans te, et dicens : Numquid hic est aliquis ? respondebis : Nullus est.

21. Tulit itaque Jahel, uxor Haber, clavum tabernaculi, assumens pariter et malleum ; et ingressa abscondite et cum silentio, posuit supra tempus capitis ejus clavum, percussumque malleo defixit in cerebrum usque ad terram ; qui soporem morti consocians defecit, et mortuus est.

22. Et ecce Barac sequens Sisaram veniebat ; egressaque Jahel in occursum ejus, dixit ei : Veni, et ostendam tibi virum quem quæris. Qui cum intrasset ad eam, vidit Sisaram jacentem mortuum, et clavum infixum in tempore ejus.

23. Humiliavit ergo Deus in die illo Jabin, regem Chanaan, coram filiis Israel,

24. qui crescebant quotidie, et forti manu opprimebant Jabin, regem Chanaan, donec delerent eum.

vementé, dramatique. Jahel rassure son hôte par de douces paroles : *Intra...*, *intra, ne timeas*. — *Opertus pallio*. Le substantif hébreu *šmikaħ* n'est pas employé ailleurs ; il désigne une couverture. — *Sitio valde* : à la suite d'une si longue marche et de tant d'émotions. — *Utrum lactis* : souvent les Bédouins mettent le lait dans des outres, comme le vin. — *Sta ante...* Recommandation si naturelle du malheureux fuyard, qui veut se reposer en paix.

21-22. Mort de Sisara. — *Clavum tabernaculi* : un des piquets, ordinairement de bois, qui, fixés en terre, retiennent les cordages de la tente. Cf. Ex. xxvii, 19 ; Is. xxii, 23, etc., et l'*Atl. archéol.*, pl. xi, fig. 1-3, 6. — *Malleum* : le maillet, également de bois, qui sert à enfoncer les piquets en terre (*ibid.*, fig. 4). — *Ingressa abscondite*. Le narrateur est de plus en plus graphique. — *Soporem morti...*

Dans l'hébreu : et il était endormi (*ntrdm* marque un profond sommeil). L'historien explique comment Sisara ne fut point réveillé. — *Ecco Barac... veniebat* : il s'était élancé sur les pas de Sisara, désireux de le prendre vivant. — *Vidit... jacentem...*, et *clavum...* Tableau admirable, à la fin du récit. — Mêmes réflexions à faire sur la conduite de Jahel que sur celle d'Aod (note de III, 30). L'éloge qu'en fait Débora, v, 24, ne porte pas sur l'acte considéré en lui-même, mais sur ses heureux résultats pour les Hébreux, et sur le courage de l'héroïne.

4° Humiliation et affaiblissement de Jabin. IV, 23-24.

23-24. *Qui crescebant...* D'après l'hébreu : et la main des enfants d'Israël alla devenant de plus en plus dure sur Jabin... C'est le rebours de la

CHAPITRE V

1. Cecineruntque Debbora et Barac filius Abinoem in illo die, dicentes :

2. Qui sponte obtulistis de Israel animas vestras ad periculum, benedicite Domino.

3. Audite, reges; auribus percipite, principes. Ego sum, ego sum quæ Domino canam; psallam Domino Deo Israel.

4. Domine, cum exires de Seir, et transires per regiones Edom, terra mota est, cælique ac nubes distillaverunt aquis.

5. Montes fluxerunt a facie Domini, et Sinai a facie Domini Dei Israel.

6. In diebus Samgar filii Anath, in diebus Jahel, quieverunt semitæ; et qui ingrediebantur per eas, ambulaverunt per calles devios.

7. Cessaverunt fortes in Israel, et

1. En ce jour-là Débora et Barac, fils d'Abinoëm, chantèrent ce cantique :

2. Vous qui, parmi les enfants d'Israël, avez exposé spontanément votre vie au péril, bénissez le Seigneur.

3. Ecoutez, rois; princes, prêtez l'oreille. C'est moi, c'est moi qui chanterai au Seigneur, qui consacrerai un hymne au Seigneur, le Dieu d'Israël.

4. Seigneur, lorsque vous êtes sorti de Séir, et que vous passiez par le pays d'Edom, la terre a tremblé; les cieus et les nuées se sont fondus en eau.

5. Les montagnes se sont écoulées comme l'eau devant la face du Seigneur, aussi bien que le Sinai en la présence du Seigneur Dieu d'Israël.

6. Au temps de Samgar, fils d'Anath, au temps de Jahel, les routes étaient abandonnées, et ceux qui voyageaient marchaient par des sentiers détournés.

7. On a cessé de voir de vaillants

situation décrite aux vers. 2-3. Encouragés par la victoire de Barac, les Israélites continuèrent la guerre, et réussirent non seulement à recouvrer leur indépendance, mais à ruiner pour longtemps la puissance des Chananéens.

§ II. — *Cantique de Débora*. V, 1-32.

1^o Introduction historique. V, 1.

CHAP. V. — 1. *Cecinerunt... Debbora et Barac*. Quoique Débora ait seule composé le cantique (vers. 3, 12), Barac lui est associé dans ce préambule parce qu'il le chanta avec elle. Leur victoire commune, si bien racontée en prose au chap. iv, est maintenant décrite en poésie dans ces deux pages d'un lyrisme admirable, qui comptent parmi les plus belles des saints Livres. « Nobilissimum Deborahæ canticum » (Lowth); perle exquise et presque sans rivale, « court mais sublime poème, » dont la forme est parfaite, dont le ton est ardent comme la guerre, joyeux comme la victoire. Voyez le Hir, le *Livre de Job...*, suivi du *Cantique de Débora*; Paris, 1873, pp. 154-175, 411-417. — Trois parties dans ce cantique : 1^o le prologue, vers. 2-8; 2^o les préparatifs du combat, vers. 9-18, et 3^o ses scènes principales, vers. 19-32. 2^o Première partie : prologue du cantique. V, 2-8.

2-3. Rapide prélude : Israël victorieux est invité à louer Jéhovah. — *Qui sponte obtulistis...* La Vulgate traduit le sens plutôt que les paroles. L'hébreu porte : Parce que des irruptions hostiles eurent lieu dans Israël, et parce que le peuple s'est offert à l'envi, louez le Seigneur. C'est, dès le début, une délicate louange adressée à ceux des

Israélites qui s'étaient élancés spontanément au combat. — *Audite, reges, ... principes*. Apostrophe aux rois et aux princes païens. — *Ego, ego sum...* Déjà Débora est entraînée par l'essor lyrique. — *Psallam*; excellente traduction du verbe *zamar*, qui désigne un chant accompagné d'instruments à cordes.

4-5. Manifestations antérieures de la puissance divine pour sauver Israël. — *Cum exires de Seir...* Débora remonte tout à coup aux jours où l'alliance théocratique avait été conclue au Sinai, et elle voit Jéhovah s'avancant majestueusement à la tête de son peuple pour conquérir la Terre promise. Séir ne diffère pas d'Edom. — *Transires* : l'hébr. *ša'ad* marque des mouvements lents et solennels, comme ceux d'une procession triomphale. — *Terra... cæli...* La nature entière s'émeut et tressaille à l'approche du Créateur. Les montagnes « fondent » d'effroi (*fluxerunt*, forte image). Le Sinai même (hébr. : ce Sinai; pronom pittoresque) est ébranlé dans sa masse gigantesque.

6-8. Description de la misère d'Israël avant la victoire de Débora et de Barac. — *In diebus Samgar* : le troisième juge, III, 31. — *In diebus Jahel*. Divers exégètes contemporains supposent qu'il s'agit ici d'un nouveau juge, dont nous ne connaissons que le nom. Cette opinion est inacceptable. Jahel ne diffère pas de l'héroïne dont l'exploit est décrit tout au long au chap. iv, 17-22, et à la fin de ce cantique, vers. 24-27. S'il en était autrement, l'auteur inspiré aurait ajouté un mot pour éviter la confusion. — *Quieverunt semitæ* : parce que personne n'y passait,

hommes dans Israël. Il ne s'en trouvait plus, jusqu'à ce que Débora se fût élevée, jusqu'à ce qu'il se fût élevé une mère en Israël.

8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats, et il renverse lui-même les portes des ennemis; tandis qu'*auparavant* on ne voyait ni bouclier ni lance parmi quarante mille Israélites.

9. Mon cœur aime les princes d'Israël. Vous qui vous êtes exposés volontairement au péril, bénissez le Seigneur.

10. Parlez, vous qui montez sur des ânes brillants; vous qui êtes assis sur le siège de la justice, vous qui marchez sur les chemins.

11. Qu'au lieu où les chars ont été brisés, l'armée des ennemis taillée en pièces, on publie la justice du Seigneur et sa clémence envers les braves d'Israël. Alors le peuple du Seigneur a paru aux portes des villes, et il s'est acquis la principauté.

12. Lève-toi, lève-toi, Débora; lève-toi, lève-toi, et chante un cantique. Levez-vous, Barac; saisissez vos captifs, fils d'Abinoëm.

quieverunt, donec surgeret Debbor. surgeret mater in Israel.

8. Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit; clypeus et hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israel.

9. Cor meum diligit principes Israel. Qui propria voluntate obtulistis vos dis-crimini, benedicite Domino.

10. Qui ascenditis super nitentes asinos, et sedetis in judicio, et ambulatis in via, loquimini.

11. Ubi collisi sunt currus, et hostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur justitiæ Domini et clementia in fortes Israel. Tunc descendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum.

12. Surge, surge, Debhora; surge, surge, et loquere canticum; surge, Barac, et apprehende captivos tuos, fili Abinoem.

à cause du manque de sécurité. Cf. Is. xxxiii, 8; Zach. vii, 14. — *Et qui ingrediebantur...* Ceux qui étaient obligés de voyager pour quelque affaire urgente s'en allaient *per calles devios* (des sentiers détournés, secrets). — *Cessaverunt fortes.* Autre signe de profonde misère, et, en même temps, motif de l'insécurité qui régnait à travers le pays. — *Donec surgeret...* Dans l'hébreu, Débora se met directement en scène : Jusqu'à ce que moi, Débora, je me levasse. — *Mater in Israel.* Appellation non moins juste que délicate; Débora avait manifesté pour son peuple les sentiments d'une mère. — *Nova bella...* L'hébreu a une leçon toute différente : Il (Israël) a choisi des dieux nouveaux; alors la guerre fut aux portes. C.-à-d. que Jéhovah se vengea de l'apostasie de son peuple en lui envoyant des guerres désastreuses. Cf. II, 11-15; III, 7-8, 12-14; IV, 1-3. — *Clypeus et hasta st...* Tournure hébraïque, qui équivaut à une interrogation : Y avait-il un bouclier, une lance, sur quarante mille Israélites? Marque suprême de l'humiliation d'Israël : privé d'armes, il était absolument au pouvoir de ses ennemis.

3^e Seconde partie du cantique : les préparatifs du combat. V, 9-18.

9-12. Nouvelle exhortation à louer le Seigneur. — *Cor meum diligit...* Littéral : Mon cœur est aux chefs d'Israël. Débora exprime tout d'abord la vive sympathie qu'elle ressent pour ces valeureux guerriers. De nouveau elle vante la spontanéité avec laquelle de nombreux Israélites étaient accourus au-devant du danger : *super propria voluntate...* Cf. vers. 2. — *Qui... super nitentes asinos* (hébr. : des ânesses). Les chevaux

étaient rares alors chez les Hébreux; les ânes les plus beaux, les plus robustes, servaient de monture aux chefs militaires et civils. — Au lieu de *sedetis in judicio*, il faut lire : et qui êtes assis sur des housses. C'est la continuation du précédent hémistiche. — *Et ambulatis...* Les grands ont été invités à chanter les louanges de Dieu (*loquimini*); c'est maintenant le tour des petits, qui vont toujours à pied en Orient. — La première ligne du vers. 12 présente d'assez grandes difficultés dans le texte; aussi a-t-elle reçu, autrefois et de nos jours, des interprétations très diverses. La traduction de la Vulgate fournit un sens très clair, mais elle est difficilement justifiable. Voici celle de M. le Hir : « (Que vos voix retentissent) plus haut que les accents des pâtres près des abreuvoirs; chantez les victoires de Jéhovah, les victoires de son prince en Israël, au jour où le peuple de Jéhovah s'est précipité contre les portes. » Selon d'autres, plus exactement peut-être : « Que de leurs voix les archers, du milieu des abreuvoirs, célèbrent les bienfaits de Jéhovah, les bienfaits de son chef en Israël; alors le peuple de Jéhovah descendit aux portes. » La guerre étant terminée de la façon la plus heureuse, les guerriers ont repris leurs occupations pastorales ou agricoles, et le poète les contemple assis pacifiquement auprès des abreuvoirs. — *Ad portas* : les portes des villes ennemies, pour en forcer l'entrée; ou, mieux encore, les portes des propres cités d'Israël, désormais libres de tout danger. Les mots et *obtinuit principatum* sont une glose du traducteur latin. — *Surge, surge...* Vif élan lyrique. Débora s'excite elle-même, et elle excite

13. *Salvatæ sunt reliquæ populi; Dominus in fortibus dimicavit.*

14. *Ex Ephraim delevit eos in Amalec, et post eum ex Benjamin in populos tuos, o Amalec; de Machir principes descenderunt, et de Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum.*

15. *Duces Issachar fuere cum Debora, et Barac vestigia sunt secuti, qui quasi in præceps ac barathrum se discrimini dedit; diviso contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.*

16. *Quare habitas inter duos terminos, ut audias sibilos gregum? Diviso contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.*

13. Les restes du peuple ont été sauvés; c'est le Seigneur qui a combattu par les héros.

14. Il s'est servi d'Ephraïm pour exterminer les *Chananéens* dans Amalec et il s'est servi aussi de Benjamin contre les peuples, ô Amalec. Les princes de Machir sont descendus, et il en est venu de Zabulon pour mener l'armée au combat.

15. Les chefs d'Issachar ont été avec Débora; ils ont suivi les traces de Barac, qui s'est jeté dans le péril comme s'il se fût précipité dans un abîme. Ruben alors était divisé contre lui-même, et les plus vaillants *de cette tribu* n'ont fait autre chose que disputer.

16. Pourquoi donc demeurez-vous entre deux limites à entendre les cris des troupeaux? Ainsi, Ruben étant divisé contre lui-même, les plus vaillants *de cette tribu* ne se sont occupés qu'à contester.

aussi Barac à chanter. — *Apprehende captivos...* Littéralement : Conduis ta captivité captive; c.-à-d. mène en triomphe devant toi la longue procession de tes prisonniers de guerre. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xcii, fig. 5 (au bas de la gravure); pl. xciv, fig. 1, 4, 8.

13-15. Éloge des tribus israélites qui avaient pris part au combat. — *Salvatæ sunt...* Le vers. 13



Personnages munis du bâton de commandement. (Ancienne Égypte.)

exprime une idée générale, qui sert de transition. Dans l'hébreu : « Maintenant descends, reste des puissants, parmi le peuple; Jéhovah, descends parmi les héros. » L'heure du combat approche; Débora fait appel aux rares guerriers qui restaient à Israël (cf. vers. 8^b); elle fait appel à Jéhovah lui-même. — Vers. 14-15^a, énumération des tribus qui répondirent à cet appel aux armes. 1° *Ephraïm*, la glorieuse tribu de la prophétesse, est signalée au premier rang. L'hébreu porte : D'Ephraïm (viennent au combat) ceux dont la racine est en Amalec; c.-à-d. qui sont établis sur l'ancien territoire d'Amalec.

Une branche des Amalécites avait, en effet, occupé primitivement le district montagneux qui échet ensuite aux enfants d'Ephraïm. Cf. XII, 5. La version de la Vulgate peut se ramener à cette pensée. — 2° *Benjamin*. Dans l'hébreu : Après toi (ô Ephraïm) Benjamin (s'avance) parmi les troupes. Les mots o *Amalec* ne sont pas dans le texte; c'est une addition malheureuse. — 3° *De Machir*. C.-à-d. de la tribu de Manassé, puisque Machir était fils de Manassé. Cf. Num. xxvi, 29-33; Jos. xxii, 31; I Par. vii, 14-15. C'est évidemment, d'après le vers. 17, la demi-tribu occidentale qui est désignée. — 4° *De Zabulon...* Dans l'hébreu : Et de Zabulon, ceux qui portent le bâton du commandement. Voyez Gen. xlix, 10, et la note. — 5° *Duces Issachar*. Une sixième tribu, celle de Nephthali, sera encore mentionnée plus loin, vers. 18, parmi les plus courageuses. — *Qui quasi in præceps...* La Vulgate paraphrase; nous lisons dans le texte : Dans la vallée (Issachar) se précipite sur ses pas (de Barac).

15^b-17. Blâme à l'adresse des tribus qui s'étaient désintéressées de la lutte. — 1° *Ruben* reçoit les plus longs reproches, sous une forme ironique, mordante, 15^b-16. *Diviso contra se...*; plus clairement, dans l'hébreu : Au près des ruisseaux de Ruben, grandes (furent) les délibérations du cœur. — *Quare... inter duos terminos!* Plutôt : au milieu des parcs à bétail. Allusion aux occupations pastorales de la tribu de Ruben. Cf. Num. xxxii, 1. — *Ut... sibilos gregum*. Non pas le bèlement des troupeaux, mais les flûtes rustiques des pâtres. Quel sarcasme! Les guerriers de Ruben, appelés au combat, et préférant jouer mollement de la flûte auprès de leurs troupeaux! La répétition *diviso inter se...* ajoute à l'âpreté du blâme. Les Rubénites furent donc magnanimes dans leurs délibérations pour secourir leurs frères, ruis pour l'action. — 2° La demi-tribu trans-

17. Pendant que Galaad était en repos au delà du Jourdain, et que Dan s'occupait à ses vaisseaux, qu'Aser demeurait sur le rivage de la mer et se tenait dans ses ports,

18. Zabulon et Nephthali se sont exposés à la mort au pays de Méromé.

19. Les rois sont venus et ont combattu, les rois de Chanaan ont combattu à Thanach, près des eaux de Mageddo, mais ils n'ont pas emporté de butin.

20. On a combattu contre eux du haut du ciel; les étoiles, demeurant dans leur rang et dans leur course ordinaire, ont combattu contre Sisara.

21. Le torrent de Cison a entraîné leurs cadavres, le torrent de Cadumim, le torrent de Cison. O mon âme, foule aux pieds les corps de ces braves.

22. Leurs chevaux se sont rompu la corne du pied dans l'impétuosité de leur course; les plus vaillants des ennemis ont fui à toute bride, se renversant les uns sur les autres.

23. Malheur à la terre de Méroz, dit l'ange du Seigneur; malheur à ceux qui l'habitent, parce qu'ils ne sont point venus au secours du Seigneur, au secours des plus vaillants d'entre ses guerriers.

24. Bénie soit entre les femmes Jahel,

17. Galaad trans Jordanem quiescebat, et Dan vacabat navibus; Aser habitabat in littore maris, et in portibus morabatur;

18. Zabulon vero et Nephthali obtulerunt animas suas morti in regione Merome.

19. Venerunt reges et pugnaverunt, pugnaverunt reges Chanaan et Thanach juxta aquas Mageddo, et tamen nihil tulere prædantes.

20. De cælo dimicatum est contra eos stellæ, manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnaverunt.

21. Torrens Cison traxit cadavera eorum, torrens Cadumim, torrens Cison. Conculca, anima mea, robustos.

22. Ungulæ equorum ceciderunt, fugientibus impetu, et per præceptum ruentibus fortissimis hostium.

23. Maledicite terræ Meroz! dixit angelus Domini; maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adjutorium fortissimorum ejus!

24. Benedicta inter mulieres Jahel,

Jordanienne de Manassé. *Galaad* était fils de Machir (vers. 14), et par conséquent petit-fils de Manassé. Cf. Jos. XIII, 25, 31. — 3^e La tribu de Dan *vacabat navibus*. La tournure interrogative de l'hébreu est plus énergique: Et Dan, pourquoi demeurait-il près de ses vaisseaux? Cette tribu possédait le port de Joppé. Cf. Jos. XIX, 46; II Par. II, 16. — 4^e *Aser*, autre tribu maritime (Jos. XIX, 28-29), avait préféré aussi s'occuper tranquillement de son négoce. — Les tribus de Juda et de Siméon, situées à l'extrême sud du pays, sont passées sous silence dans cette double liste: elles ne reçoivent ni éloges ni reproches.

4^e Troisième partie du cantique: description des phases principales du combat. V, 18-31.

18-22. La bataille. — Le lieu du combat: « les hauteurs de la plaine » (*m'rômé sâdeh*), c.-à-d. le pied du Thabor. La Vulgate a pris *Merome* pour un nom propre. Les deux tribus sur lesquelles porta surtout le poids de la lutte, Zabulon et Nephthali, sont de nouveau citées avec honneur. — L'ennemi arrive sur le champ de bataille, vers. 19: *venerunt... pugnaverunt, pugnaverunt*. On croirait le voir accourir, sûr du triomphe. Mais le narrateur se hâte de dire que l'espérance des Chananéens était vaine: *et tamen nihil...* Litote expressive, puisqu'ils perdront eux-mêmes tout ce qu'ils avaient. Sur *Thanach* et *Mageddo*, voyez

Jos. XII, 21, et l'explication. — *De cælo...* Dieu accourt, de son côté, pour secourir son peuple, vers. 20. D'après la tradition juive, un violent orage aurait éclaté au commencement du combat, comme autrefois à Béthoron (Jos. X, 11), et aurait mis le désordre dans les rangs de l'ennemi. Au lieu de *stellæ manentes in ordine...*, l'hébreu dit: Les étoiles, de leurs orbites, combattirent... — *Torrens Cison* (note de IV, 7) *traxit...* Hébr.: les a balayés. — *Torrens Cadumim*: c.-à-d. torrent ancien; torrent des anciens jours; épithète poétique. La Vulgate n'a pas traduit le mot *q'dûmim*. — *Conculca, anima...* Apostrophe pleine d'un lyrisme ardent, qui nous montre en même temps le champ de bataille couvert de cadavres. — Enfin, vers. 22, pour terminer cette description émue du combat, fuite précipitée des Chananéens vaincus: *ungulæ equorum...* Le texte hébreu est plus bref encore, et imite, par une onomatopée intraduisible, le galop effréné des coursiers.

23-27. Malédiction sur Méroz, bénédictions pour Jahel. — *Terræ Meroz*. Ce district n'a pas été identifié d'une manière certaine. Peut-être celui de Mouroussous, à une heure et demie au nord de Bethsân; ou bien celui de Kefr-Mours, à trois quarts d'heure au sud du Thabor. En tout cas, il était dans la plaine de Jesraël. — *Dixit angelus Domini*: l'ange mentionné plus

uxor Haber Cinæi, et benedicatur in tabernaculo suo.

25. Aquam petenti lac dedit, et in phiala principum obtulit butyrum.

26. Sinistram manum misit ad clavum, et dexteram ad fabrorum malleos, percussitque Sisaram, quærens in capite vulneris locum, et tempus valide perforans.

27. Inter pedes ejus ruit, defecit, et mortuus est; volvebatur ante pedes ejus, et jacebat exanimis et miserabilis.

28. Per fenestram respiciens, ululabat mater ejus, et de coenaculo loquebatur: Cur moratur regredi currus ejus? Quare tardaverunt pedes quadrigarum illius?

29. Una sapientior ceteris uxoribus ejus, hæc socrui verba respondit:

30. Forsitan nunc dividit spolia, et pulcherrima feminarum eligitur ei; vestes diversorum colorum Sisaræ traduntur in prædam, et supellex varia ad oranda colla congeritur.

femme d'Haber le Cinéen, et qu'elle soit bénie dans sa tente.

25. Il demandait de l'eau, elle lui donna du lait; elle lui présenta de la crème dans la coupe des princes.

26. Elle prit le clou de la main gauche, et de la droite le marteau des ouvriers; et choisissant l'endroit de la tête de Sisara où elle donnerait son coup, lui elle enfonça le clou dans la tempe.

27. Il tomba à ses pieds, il s'affaissa, et il mourut; après s'être roulé à ses pieds, il demeura étendu sans vie, dans un état misérable.

28. *Cependant* sa mère regardait par la fenêtre, et, parlant de sa chambre, elle criait: Pourquoi son char ne revient-il pas encore? Pourquoi ses chars tardent-ils tant?

29. Et la plus sage d'entre les femmes de Sisara répondit ainsi à sa belle-mère:

30. Peut-être que maintenant on partage le butin, et qu'on choisit pour lui la plus belle des captives; on choisit parmi toutes les dépouilles des vêtements de diverses couleurs pour les donner à Sisara, et on lui destine quelque écharpe précieuse brodée à l'aiguille, qu'il puisse porter sur son cou comme un ornement.

haut, II, 1. — *Quia non vnerunt...* C'est le motif de la malédiction. — *Benedicta... Jahel.* Frappant contraste entre la bravoure d'une femme étrangère à Israël, et la lâche indifférence d'une partie des Israélites. — *Benedicatur in tabernaculo.* Dans l'hébreu: Qu'elle soit bénie entre les femmes (qui habitent) sous la tente; c.-à-d. par-dessus toutes les femmes de sa propre race. — *Aquam petenti...* Ici commence une admirable description de la scène qui s'était passée dans la tente de Jahel (IV, 17-22). — *In phiala* (l'hébreu désigne un bassin de métal, peu profond) *principum*: le bassin le plus riche, que l'on réservait pour les hôtes distingués. — *Butyrum.* Plutôt, de la crème, un lait épais et succulent. — *Sinistram misit...* Dans l'hébreu, phrases courtes et rapides, verbes multipliés: Sa main saisit un pieu; sa droite, le marteau des ouvriers, et elle frappe Sisara, elle lui brise la tête; elle écrase et transperce sa tempe. Le texte original a des sons rudes, qui imitent le bruit sourd du marteau. — *Inter pedes ejus...* Hébr.: A ses pieds, il s'affaisse, il s'abat, il s'étend; à ses pieds, il s'affaisse et s'abat; où il s'est affaissé, il tombe la, gisant. Langage vraiment sublime.

28-30. La mère de Sisara. — *Per fenestram...* Brusque changement de scène. Nous sommes transportés au pays et dans le palais de Sisara, et, par une hypotypose non moins magnifique que celles qui précèdent, nous sommes témoins

de l'inquiétude de sa mère, de l'orgueilleuse confiance de ses femmes. Il y a là une ironie toute tragique. — *Respiciens.* Plutôt: penchée (afin de mieux voir). — *Ululabat*: cris d'impatience d'abord, bientôt de vive anxiété. — *De coenaculo.* Dans l'hébreu: à travers le treillis. Les fenêtres des maisons orientales, surtout dans les appartements réservés aux femmes, sont munies d'un léger treillis de bois, qui permet de voir sans être vu. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. XV, fig. 4, 6, 11-13. — *Una sapientior...* L'hébreu emploie le pluriel: Les plus sages d'entre ses femmes lui répondent. *Socrui* est une addition de la Vulgate; en revanche, le texte a un second hémistiche omis par notre version latine: Et elle se fait à elle-même cette réponse. — *Forsitan...* La tournure hébraïque est plus expressive: Ne trouvent-ils pas, ne partagent-ils pas les dépouilles? — Et ces dépouilles, si chères aux anciens guerriers, les femmes de Sisara les comptent, comme si elles assistaient au partage: « Une jeune fille (nous citons l'hébreu), deux jeunes filles pour chaque homme; du butin en vêtements de couleur pour Sisara; du butin en vêtements de couleur brodés; un vêtement de couleur, deux vêtements brodés, pour le cou du vainqueur. » Comme tout est féminin, naturel par conséquent, dans ce choix du butin! Et pendant ce temps, Sisara gisait inanimé dans la tente de Jahel.

31. Qu'ainsi périssent, Seigneur, tous vos ennemis; mais que ceux qui vous aiment brillent comme le soleil, lorsque ses rayons éclatent au matin.

32. Or tout le pays demeura en paix pendant quarante ans.

31. Sic percant omnes inimici tui, Domine; qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent.

32. Quievitque terra per quadraginta annos.

CHAPITRE VI

1. Les enfants d'Israël firent encore le mal aux yeux du Seigneur, et il les livra pendant sept ans entre les mains des Madianites.

2. Ce peuple les tint dans une si grande oppression, qu'ils furent obligés de se retirer dans les antres et dans les cavernes des montagnes, et dans les lieux les plus fortifiés propres à la résistance.

3. Après que les Israélites avaient semé, les Madianites, les Amalécites et les autres peuples de l'orient venaient sur leurs terres,

4. y dressaient leurs tentes, ruinaient tous les grains en herbes jusqu'à l'entrée de Gaza, et ne laissaient aux Israélites rien de tout ce qui était nécessaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes.

5. Car ils venaient avec tous leurs troupeaux et avec leurs tentes; et comme ils étaient une multitude innombrable d'hommes et de chameaux, semblables à un usage de sauterelles, ils remplissaient tout et gâtaient tout par où ils passaient.

1. Fecerunt autem filii Israel malum in conspectu Domini; qui tradidit illos in manu Madian septem annis,

2. et oppressi sunt valde ab eis. Feceruntque sibi antra et speluncas in montibus, et munitissima ad repugnandum loca.

3. Cumque sevisset Israel, ascendebat Madian et Amalec, ceterique orientalium nationum,

4. et apud eos figentes tentoria, sicut erant in herbis, cuncta vastabant usque ad introitum Gazæ; nihilque omnino ad vitam pertinens relinquebant in Israel, non oves, non boves, non asinos.

5. Ipsi enim et universi greges eorum veniebant cum tabernaculis suis, et, instar locustarum, universa complebant, innumera multitudo hominum, et camelorum, quidquid tetigerant devastantes.

31. Épilogue. — *Sic percant...* Conclusion grandiose, vigoureuse, digne de l'ensemble du poème. — *In ortu suo.* Hébr.: dans sa force; ce qui dit plus.

5^o Conclusion historique. V, 32.

32. *Quievitque terra...* Tel fut l'heureux résultat de la victoire. Les Chananéens avaient reçu un coup terrible, dont il leur fut impossible de se relever.

SECTION III. — GÉDÉON, ABIMÉLECH, THOLA ET JAIR. VI, 1 — X, 5.

C'est la troisième période de l'histoire des Juges; sa durée ne fut pas tout à fait d'un siècle. Les événements principaux sont racontés avec beaucoup de détails.

§ I. — *Vocation de Gédéon.* VI, 1-40.

1^o Introduction; nouvelle apostasie et nouveau châtement d'Israël. VI, 1-10.

CHAP. VI. — 1-6. Les Hébreux opprimés par Madian. — *In manu Madian.* Les Madianites

formèrent une des races arabes issues d'Abraham par Céthura, Gen. xxv, 1 et ss. Quoiqu'ils fussent nomades, leur séjour principal et le plus habituel était à l'est du Sinaï, sur les rives du golfe Élanitique. Ex. II, 19; III, 1; XVIII, 1; Num. x, 29; III Reg. xi, 8, et *l'Atl. géogr.*, pl. v. Mais nous les trouvons aussi à l'est du Jourdain, Gen. xxxvi, 35; Num. xxv, 14-19; Jos. xiii, 21; et c'est, en effet, de la Palestine cisjordanienne qu'ils s'élançaient, à l'époque de Gédéon, pour piller et opprimer les Hébreux. — *Oppressi... valde.* L'oppression ne fut pas permanente; elle consistait en razzias rapides, mais terribles et fréquemment renouvelées. Quelques traits sont cités comme exemples de la profonde misère à laquelle Israël était alors réduit. — *Fecerunt... antra.* L'hébreu désigne peut-être les lits des torrents, arrangés pour servir de refuge au temps des invasions, ainsi que les cavernes et les places fortifiées. — *Cumque sevisset...* Non pas aussitôt après les semelles, mais quand approchait la moisson. — *Et Amalec, ceterique...* Redoutables alliés de Madian.

6. Humiliatusque est. Israel valde in conspectu Madian.

7. Et clamavit ad Dominum postulans auxilium contra Madianitas.

8. Qui misit ad eos virum prophetam, et locutus est : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego vos feci conscendere de Ægypto, et eduxi vos de domo servitutis ;

9. et liberavi de manu Ægyptiorum et omnium inimicorum qui affligebant vos ; eiecique eos ad introitum vestrum, et tradidi vobis terram eorum.

10. Et dixi : Ego Dominus Deus vester ; ne timeatis deos Amorrhæorum, in quorum terra habitatis. Et nolulistis audire vocem meam.

11. Venit autem angelus Domini, et sedit sub quercu, quæ erat in Ephra, et pertinebat ad Joas, patrem familiæ Ezri. Cumque Gedeon, filius ejus, excuteret atque purgaret frumenta in torculari, ut fugeret Madian,

12. apparuit ei angelus Domini, et ait : Dominus tecum, virorum fortissime!

13. Dixitque ei Gedeon : Obsecro, mi domine, si Dominus nobiscum est, cur

6. Israël fut donc extrêmement humilié sous Madian.

7. Et ils crièrent au Seigneur, lui demandant du secours contre les Madianites.

8. Alors le Seigneur leur envoya un prophète, qui leur dit : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vous ai fait sortir d'Égypte, et je vous ai tirés d'un séjour de servitude ;

9. je vous ai délivrés de la main des Égyptiens, et de tous les ennemis qui vous affligeaient ; j'ai chassé les Amorrhéens de cette terre à votre entrée, et je vous ai livré le pays qui était à eux.

10. Et je vous ai dit : Je suis le Seigneur votre Dieu. Ne craignez point les dieux des Amorrhéens dans le pays desquels vous habitez. Cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix.

11. Or l'ange du Seigneur vint s'asseoir sous un chêne qui était à Ephra, et qui appartenait à Joas, père de la famille d'Ezri. Et Gédéon, son fils, était occupé alors à battre le blé dans le pressoir et à le vanner, pour échapper aux Madianites.

12. L'ange du Seigneur apparut donc à Gédéon, et lui dit : Le Seigneur est avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes.

13. Gédéon lui répondit : D'où vient donc, mon seigneur, je vous prie, que

Par « fils de l'Orient » (hébr.), il faut entendre les peuplades nomades de l'Arabie déserte. Cf. Gen. xxv, 6 ; Job, I, 3. — *Sicut erant in herbis...* Dans l'hébreu : ils ravageaient toutes les productions du pays. — *Ad introitum Gazæ* : donc, jusqu'à la limite sud-ouest de la Terre sainte ; après avoir dévasté tout le pays, depuis Bethsân et la plaine d'Esdrélon (*All. géogr.*, pl. VII). — *Instar locustarum* : forte comparaison. Cf. Ex. x, 4-6 ; Joël, II, 2-15. Les Madianites, comme les sauterelles, ne laissent que la destruction derrière eux.

7-10. Repentir d'Israël, reproches du Seigneur. — *Et clamavit* : instruit par l'épreuve, le peuple ingrat se ressouvient du Dieu de l'alliance (*Dominum*, Jéhovah). — *Qui misit* : miséricordieuse réponse du Seigneur, malgré sa sévérité apparente. Le message transmis par le prophète inconnu est à peu près identique à celui de l'ange, II, 1-3 (souvenir des principaux bienfaits de Dieu, appel à la conscience de la nation). — *Amorrhæorum*. C.-à-d. de tous les Chananéens. Cf. I, 34 ; Gen. xv, 16 ; Deut. I, 20, etc.

2° Gédéon est choisi pour délivrer Israël. VI, 11-3.

11-12. Apparition de l'ange de Jéhovah. —

Venit... angelus : revêtu de la forme humaine, comme d'ordinaire. — *Sedit sub quercu*. Trait pittoresque. Dans l'hébreu : le térébinthe ; arbre fréquent en Palestine (le *Pistacia terebinthus*, *All. d'hist. nat.*, pl. xxxiii, fig. 3). — *In Ephra* ('*Orah*) : petite ville, demeurée inconnue, de la demi-tribu cisjordanienne de Manassé. Il y en avait une autre du même nom sur le territoire de Benjamin, Jos. xviii, 13. — *Ad Joas, patrem...* Ezri. D'après l'hébreu : Joas (issu d'Abiézer. La famille d'Abiézer descendait de Manassé, Jos. xvii, 2 ; I Par. vii, 18. — *Cum... Gedeon* (*Gid'on*) *excuteret...* Le texte n'a qu'un seul verbe, qui signifie : battre avec un bâton. Cette opération n'avait pas lieu dans l'aire, ostensiblement ; mais en cachette, dans le pressoir, par crainte des Madianites qui parcouraient la contrée. — *Dominus tecum* : la salutation accoutumée chez les Hébreux (cf. Ruth, II, 4) ; mais elle a ici un sens particulier, solennel. — *Virorum fortissime*. L'hébreu dit simplement : vaillant héros.

13-18. Dialogue entre l'ange et Gédéon. — *Dixit... Gedeon*. Il rattache ses premières paroles à celles de l'ange ; il n'y dissimule pas la peine très vive que lui causent les malheurs de son peuple. *Mi domine* (*q'dônt*) est un simple titre

tous ces maux sont tombés sur nous, si le Seigneur est avec nous? Où sont ses merveilles que nos pères nous ont rapportées, en nous disant : Le Seigneur nous a tirés de l'Égypte? Et maintenant le Seigneur nous a abandonnés, et nous a livrés entre les mains des Madianites.

14. Alors le Seigneur, le regardant, lui dit : Allez, avec cette force dont vous êtes rempli, et vous délivrerez Israël de la puissance des Madianites. Sachez que c'est moi qui vous ai envoyé.

15. Gédéon lui répondit : Hélas! mon Seigneur, comment, je vous prie, délivrerais-je Israël? Vous savez que ma famille est la dernière de Manassé, et que je suis le dernier dans la maison de mon père.

16. Le Seigneur lui dit : Je serai avec vous, et vous battrez les Madianites, comme s'ils n'étaient qu'un seul homme.

17. Sur quoi Gédéon repartit : Si j'ai trouvé grâce devant vous, faites-moi connaître par un signe que c'est vous qui me parlez.

18. Et ne vous retirez point d'ici jusqu'à ce que je revienne auprès de vous, et que j'apporte un sacrifice pour vous l'offrir. L'ange lui répondit : J'attendrai votre retour.

19. Gédéon, étant donc entré chez lui, fit cuire un chevreau, et fit d'une mesure de farine des pains sans levain; et ayant mis la viande dans une corbeille et le jus de la viande dans un pot, il apporta le tout sous le chêne, et il le lui offrit.

20. L'ange du Seigneur lui dit : Prenez la viande et les pains sans levain,

apprehenderunt nos hæc omnia? Ubi sunt mirabilia ejus, quæ narraverunt patres nostri, atque dixerunt: De Ægypto eduxit nos Dominus? Nunc autem dereliquit nos Dominus, et tradidit in manu Madian.

14. Respexitque ad eum Dominus, et ait: Vade in hac fortitudine tua, et liberabis Israel de manu Madian; scito quod miserim te.

15. Qui respondens ait: Obsecro, mi domine, in quo liberabo Israel? ecce familia mea infirma est in Manasse, et ego minimus in domo patris mei.

16. Dixitque ei Dominus: Ego ero tecum, et percuties Madian quasi unum virum.

17. Et ille: Si inveni, inquit, gratiam coram te, da mihi signum quod tu sis qui loqueris ad me;

18. nec recedas hinc donec revertar ad te, portans sacrificium, et offerens tibi. Qui respondit: Ego præstolabor adventum tuum.

19. Ingressus est itaque Gedeon, et coxit hædum, et de farinæ modio azymos panes; carnesque ponens in canistro, et jus carniæ mittens in ollam, tulit omnia sub quercu, et obtulit ei.

20. Cui dixit angelus Domini: Tolle carnes et azymos panes, et pone supra

de politesse, équivalant à Monsieur; Gédéon prend d'abord le messager céleste pour un voyageur qui passe. — *Si Dominus nobiscum, cur...* Preuve, au moins apparente, que le Seigneur a abandonné Israël. Quelle différence entre le glorieux passé (*mirabilia...*) et le présent si douloureux (*nunc autem*)! — *Respexitque Dominus*. Jéhovah, dans la personne de son représentant, réfute Gédéon d'un seul mot, en lui confiant la mission de sauver les Hébreux. — *Obsecro, mi Domine*. Cette fois, *'Adonai*, titre réservé à Dieu seul. Gédéon a reconnu la nature supérieure de son interlocuteur. Néanmoins il hésite, et objecte son humble provenance: *ecce familia...* — Dieu le rassure: *Ego... tecum*; comme avec Moïse, Ex. III, 12. Grâce à ce tout-puissant secours, Gédéon renversera Madian *quasi unum virum*, c.-à-d. d'un seul coup, comme si ce peuple n'était qu'un seul homme. Cf. xx, 1, 8; Num. XIV, 16. — *Si*

inveni... Gédéon est ébranlé; il désirerait pourtant une garantie, et il la demande familièrement à Dieu, sous la forme d'un signe sensible qui lui prouvera la réalité de sa mission. En attendant, il prie l'ange d'accepter sa modeste hospitalité (*sacrificium*; il est vraisemblable qu'il l'hébr. *minhah* ne désigne pas un sacrifice proprement dit, mais un repas. Cf. Gen. xxxii, 14, 19, où ce mot est employé dans le sens général de don, offrande. Le contexte s'oppose d'ailleurs à l'idée d'un sacrifice).

19-23. Signe donné à Gédéon. La scène est très pittoresque. — *Azymos panes*: comme Lot, Gen. XIX, 3, et la pythonisse d'Endor, I Reg. xxviii, 24; il aurait fallu trop de temps pour préparer du pain levé. La quantité de farine employée fut énorme: un *'efah*, dit l'hébreu, c.-à-l. 38 litr. 88. C'était par honneur, à la manière orientale. Cf. Gen. XLIII, 34. — *Carnes... in canistro*: preuve

petram illam, et jus desuper funde. Cumque fecisset ita,

21. extendit angelus Domini summitatem virgæ quam tenebat in manu, et tetigit carnes et panes azymos; ascenditque ignis de petra, et carnes azymosque panes consumpsit; angelus autem Domini evanuit ex oculis ejus.

22. Vidensque Gedeon quod esset angelus Domini, ait : Heu! mi Domine Deus, quia vidi angelum Domini facie ad faciem.

23. Dixitque ei Dominus : Pax tecum; ne timeas, non morieris.

24. Ædificavit ergo ibi Gedeon altare Domino, vocavitque illud, Domini pax, usque in præsentem diem: Cumque adhuc esset in Ephra, quæ est familiæ Ezri,

25. nocte illa dixit Dominus ad eum : Tolle taurum patris tui, et alterum taurum annorum septem, destruesque aram Baal, quæ est patris tui, et nemus, quod circa aram est, succide;

26. et ædificabis altare Domino Deo tuo in summitate petræ hujus, super quam ante sacrificium posuisti; tollesque

mettez-les sur cette pierre, et versez dessus le jus de viande. Ce que Gédéon ayant fait,

21. l'ange du Seigneur étendit le bout du bâton qu'il tenait dans sa main, et en toucha la viande et les pains sans levain; et aussitôt il sortit de la pierre un feu qui consuma la viande et les pains sans levain; et en même temps l'ange du Seigneur disparut de devant ses yeux.

22. Gédéon, voyant que c'était l'ange du Seigneur, s'écria : Hélas! Seigneur mon Dieu, j'ai vu l'ange du Seigneur face à face.

23. Le Seigneur lui dit : La paix soit avec vous. Ne craignez point; vous ne mourrez pas.

24. Gédéon éleva donc en ce même lieu un autel au Seigneur, et l'appela La paix du Seigneur; nom qu'il garde encore aujourd'hui. Et lorsqu'il était encore à Ephra, qui appartient à la famille d'Ezri,

25. le Seigneur lui dit la nuit suivante : Prenez un taureau de votre père, et un autre taureau de sept ans, et renversez l'autel de Baal qui appartient à votre père, et coupez le bois qui est autour de l'autel.

26. Dressez aussi un autel au Seigneur votre Dieu sur le haut de cette pierre, sur laquelle vous avez offert votre sacri-

que la viande avait été rôtie. — *Extendit... summitatem virgæ* : le bâton qu'il portait, comme les voyageurs en Orient. — *Ascendit... ignis*. Gédéon obtenait ainsi le signe qu'il avait désiré. — *Heu!... quia vidi*. Il est désolé, car il s'attend à mourir bientôt, d'après le préjugé hébraïque. Cf. Gen. xxxii, 30; Ex. xx, 19; xxxiii, 20; Is. vi, 5, etc. — *Pax tecum*. Dieu lui apparut de nouveau pour le rassurer.

3^o Gédéon érige un autel à Jéhovah et renverse l'autel de Baal. VI, 24-32.

24-27. Les deux autels. — *Ædificavit... altare* : sans doute un simple mémorial, analogue à celui que les Rubénites avaient autrefois dressé au bord du Jourdain, Jos. xxi, 28. — *Cumque adhuc...* L'enchaînement est plus clair dans l'hébreu : Il l'appela : Jéhovah paix; il existe encore (l'autel) aujourd'hui à Ophra. Cette nuit-là..., etc. — *Tolle taurum...* Avant de délivrer Israël par le bras de Gédéon, le Seigneur emploie son élu au rétablissement du culte sacré. — *Nemus quod circa aram*. Dans l'hébreu : l'*asérah* qui est sur lui (l'autel); c.-à-d. la statue de bois qui représentait Astarté. Voyez la note de III, 7. — *Altare... in summitate petræ*. L'hébreu doit plutôt se traduire ainsi : Un autel au sommet de cette forteresse. Sans doute une des forteresses mentionnées au vers. 2. La Vulgate a ajouté les mots

super quam... posuisti. — *Super struem lignorum...* Autre variante dans l'hébreu : avec le bois de l'*asérah* que tu auras détruite (note du vers. 25).

— *Decem viris de servis...* Ce trait indique que Gédéon avait une certaine aisance. — *Timens autem...* Ces idôlâtres fanatiques l'auraient massacré certainement.

28-32. Colère des habitants d'Efra. — *Viderunt... lucum succisum*. Plutôt : l'*asérah* qui était dessus (l'autel) avait été détruite. De même



L'Astarté assyrienne.

fiée, et prenez le second taureau, que vous offrirez en holocauste sur un bûcher fait de branches d'arbres que vous aurez coupées de ce bois.

27. Gédéon, ayant donc pris dix de ses serviteurs, fit ce que le Seigneur lui avait commandé. Il ne voulut pas néanmoins le faire de jour, parce qu'il craignait ceux de la maison de son père, et les hommes de cette ville-là; mais il fit tout pendant la nuit.

28. Et les habitants de cette ville, étant venus le matin, virent l'autel de Baal détruit, le bois coupé, et le second taureau mis sur l'autel qui venait d'être élevé.

29. Alors ils se dirent les uns aux autres : Qui est-ce qui a fait cela? Et comme ils cherchaient partout quel était l'auteur de cette action, on leur dit : C'est Gédéon, fils de Joas, qui a fait toutes ces choses.

30. Ils dirent donc à Joas : Faites venir ici votre fils, afin qu'il meure; parce qu'il a détruit l'autel de Baal, et qu'il en a coupé le bois.

31. Joas répondit : Est-ce à vous de venger Baal et de combattre pour lui? Que celui qui est son ennemi meure avant que le jour de demain soit venu. Si Baal est Dieu, qu'il se venge de celui qui a détruit son autel.

32. Depuis ce jour Gédéon fut appelé Jérobaal; à cause de cette parole que Joas avait dite : Que Baal se venge de celui qui a renversé son autel.

33. Cependant tous les Madianites, les Amalécites et les peuples d'Orient se joignirent ensemble; et ayant passé le Jourdain, ils vinrent camper dans la vallée de Jezraël.

34. En même temps l'esprit du Seigneur revêtit Gédéon, qui, sonnante de la trompette, rassembla toute la maison d'Abiezzer, afin qu'elle le suivît.

35. Il envoya aussi des courriers dans toute la tribu de Manassé, qui le suivit

taurum secundum, et offeres holocaustum super struem lignorum, quæ de nemore succideris.

27. Assumptis ergo Gedeon decem viris de servis suis, fecit sicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris sui, et homines illius civitatis, per diem noluit id facere, sed omnia nocte complevit.

28. Cumque surrexissent viri oppidi ejus mane, viderunt destructam aram Baal, lucumque succisum, et taurum alterum impositum super altare, quod tunc ædificatum erat.

29. Dixeruntque ad invicem : Quis hoc fecit? Cumque perquirerent auctorem facti, dictum est : Gedeon, filius Joas, fecit hæc omnia.

30. Et dixerunt ad Joas : Produc filium tuum huc, ut moriatur, quia destruxit aram Baal, et succidit nemus.

31. Quibus ille respondit : Numquid ultiores estis Baal. ut pugnetis pro eo? Qui adversarius est ejus, moriatur antequam lux crastina veniat; si Deus est, vindicet se de eo qui suffodit aram ejus

32. Ex illo die vocatus est Gedeon Jerobaal, eo quod dixisset Joas : Ulciscatur se de eo Baal, qui suffodit aram ejus.

33. Igitur omnis Madian, et Amalec, et orientales populi congregati sunt simul; et transeuntes Jordanem, castrametati sunt in valle Jezrael.

34. Spiritus autem Domini induit Gedeon, qui clangens buccina convocavit domum Abiezzer, ut sequeretur se.

35. Misitque nuntios in universum Manassen, qui et ipse secutus est eum;

au vers. 30. — *Taurum... super altare* : les cendres et les ossements calcinés du taureau étaient encore sur l'autel de Jéhovah. — Sommé de livrer son fils, Joas le sauva par un heureux trait d'esprit (vers. 31), que nous allons citer d'après l'hébreu : Est-ce à vous de plaider la cause de Baal (*tribum labbâ'al*)? est-ce à vous de le sauver? Quelconque plaidera sa cause (*yârib lô*) mourra d'ici à demain matin. S'il est dieu, qu'il plaide lui-même sa cause (*yâreb lô*), puisqu'on a renversé son autel. — *Gedeon Jerobaal*. Plus exac-

tement : *Y'rubbâ'al*; nom qui reposait, comme tant d'autres, sur un jeu de mots; *yâreb lô habbâ'al*, que Baal plaide sa cause contre lui (Vulg. : *ulciscatur se de eo Baal*).

4° Gédéon excite les Hébreux à se soulever contre Madian. VI, 33-35.

33-35. Les débuts de Gédéon en tant que juge d'Israël. — *Igitur... Madian...* Une de ces irruptions soudaines, décrites aux vers. 3-6. — *Spiritus... induit* : comme d'une armure toute-puissante. Voyez la note de III, 10. — *Convocavit*

et alios nuntios in Aser, et Zabulon, et Nephthali, qui occurrerunt ei.

36. Dixitque Gedeon ad Deum : Si salvum facis per manum meam Israel, sicut locutus es,

37. ponam hoc vellus lanæ in area; si ros in solo vellere fuerit, et in omni terra siccitas, sciam quod per manum meam, sicut locutus es, liberabis Israel.

38. Factumque est ita. Et de nocte consurgens, expresso vellere, concham rore implevit.

39. Dixitque rursus ad Deum : Ne irascatur furor tuus contra me si adhuc semel tentavero, signum querens in vellere. Oro ut solum vellus siccum sit, et omnis terra rore madens.

40. Fecitque Deus nocte illa ut postulaverat; et fuit siccitas in solo vellere, et ros in omni terra.

aussi, et il en envoya d'autres dans les tribus d'Aser, de Zabulon et de Nephthali; et les hommes de ces tribus vinrent au-devant de lui.

36. Alors Gédéon dit à Dieu : Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israël, comme vous l'avez dit,

37. je mettrai dans l'aire cette toison; et si, toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je reconnaitrai par là que vous vous servirez de ma main, selon que vous l'avez promis, pour délivrer Israël.

38. Ce que Gédéon avait proposé arriva. Car, s'étant levé de grand matin, il pressa la toison, et remplit une coupe de la rosée qui en sortit.

39. Gédéon dit encore à Dieu : Que votre colère ne s'allume pas contre moi, si je fais encore une fois une épreuve, en demandant un second signe dans la toison. Je vous prie, Seigneur, que toute la terre soit trempée de rosée, et que la toison seule demeure sèche.

40. Le Seigneur fit cette nuit-là même ce que Gédéon avait demandé. La rosée tomba sur toute la terre, et la toison seule demeura sèche.

CHAPITRE VII

1. Igitur Jerobaal, qui et Gedeon, de nocte consurgens, et omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad. Erant autem castra Madian in valle, ad septentrionalem plagam collis excelsi.

1. Jérobaal, qui s'appelaît aussi Gédéon, se leva donc avant le jour et vint, accompagné de tout le peuple, à la fontaine nommée Harad. Or les Madianites étaient campés dans la vallée, vers le côté septentrional d'une colline fort élevée.

domum Abiezer : sa famille d'abord, puis les quatre tribus du nord de la Palestine cisjordanienne (*Atl. géogr.*, pl. VII).

5° Le double miracle de la toison. VI, 36-40.

36-38. Première épreuve. — *Si... per manum meam*. Au vers. 17, en demandant un premier signe, Gédéon n'avait rien spécifié; cette fois, agissant avec une familiarité plus grande encore, il indique lui-même la nature du miracle : *ponam hoc vellus*. — *Concham*. Hébr. : une coupe.

39-40. Deuxième épreuve, qui était le rebours de la précédente. Dieu daigna encore exaucer son serviteur. Cependant plusieurs Pères et théologiens (notamment saint Thomas, *Summa theologiae*, I p., 2^a 2^m, q. 97, art. 2, ad 3) n'excusent pas Gédéon de tout péché; suivant eux, il aurait tenté Dieu, agi par incrédulité, etc. Mais la plupart des Pères et Docteurs approuvent sa conduite;

ils font observer que Dieu lui accorda tout, sans lui adresser le moindre reproche, et que d'ailleurs ce signe était moins demandé pour le libérateur lui-même, que pour démontrer sa mission aux Hébreux. — Beau symbolisme de la toison chez quelques anciens écrivains chrétiens : au sens accommodative, elle représente la Vierge Marie, tandis que le Verbe est figuré par la pluie.

§ II. — *Victoire de Gédéon*. VII, 1 — VIII, 21.

Purifié et préparé en vue de la guerre sainte, le nouveau Juge s'élança vaillamment au combat. Mais c'est Dieu encore qui remportera la victoire.

1° Le choix des combattants Israélites. VII, 1-8.

CHAP. VII. — 1. Les deux armées en présence l'une de l'autre. — *Jerobaal, qui et Gedeon*. Ici et VIII, 35, le héros est désigné par son surnom récemment conquis; mais l'ancien nom revient

2. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Vous avez avec vous un peuple considérable. Madian ne sera point livré entre ses mains, de peur qu'Israël ne se glorifie contre moi et qu'il ne dise : C'est par mes propres forces que j'ai été délivré.

3. Parlez au peuple, et faites publier ceci devant tous : Que celui qui est effrayé et timide s'en retourne. Et vingt-deux mille hommes du peuple se retirèrent de la montagne de Galaad, et s'en retournèrent, et il n'en demeura que dix mille.

4. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Le peuple est encore en trop grand nombre. Menez-les près des eaux, et là je les éprouverai. Celui que je vous désignerai pour qu'il aille avec vous vous suivra, et celui que j'en empêcherai s'en retournera.

5. Le peuple étant venu en un lieu où il y avait des eaux, le Seigneur dit encore à Gédéon : Mettez d'un côté ceux qui auront pris de l'eau avec la langue comme les chiens ont coutume de faire; et mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire.

6. Il s'en trouva donc trois cents qui, prenant l'eau avec la main, la portèrent à leur bouche; mais tout le reste du peuple avait mis les genoux en terre pour boire.

7. Alors le Seigneur dit à Gédéon : C'est par ces trois cents hommes qui ont pris l'eau avec la langue que je vous délivrerai, et que je ferai tomber Madian entre vos mains. Que tout le reste du peuple s'en retourne donc chacun chez soi.

2. Dixitque Dominus ad Gedeon : Multus tecum est populus; nec tradetur Madian in manus ejus, ne gloriatur contra me Israel, et dicat : Meis viribus liberatus sum.

3. Loquere ad populum, et cunctis audientibus prædica : Qui formidolosus et timidus est, revertatur. Recesseruntque de monte Galaad, et reversi sunt de populo viginti duo millia virorum, et tantum decem millia remanserunt.

4. Dixitque Dominus ad Gedeon : Adhuc populus multus est; duc eos ad aquas, et ibi probabo illos; et de quo dixero tibi ut tecum vadat, ipse pergat; quem ire prohibuero revertatur.

5. Cumque descendisset populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon : Qui lingua lambuerint aquas, sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum; qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt.

6. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerant aquas, trecenti viri; omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat.

7. Et ait Dominus ad Gedeon : In trecentis viris qui lambuerunt aquas, liberabo vos, et tradam in manu tua Madian; omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum suum.

habituellement dans le cours du récit. — *Ad fontem... Harad*. Dans l'hébreu : au-dessus de la fontaine de *Harod*; par conséquent, dans une situation élevée. On croit que la source abondante d'Aïn-Djalond, située au pied du Gelboé, est celle que mentionne ce passage. — *Madian in valle* : la vaste plaine de Jezraël, VI, 23. — *Ad septentrionalem...* D'après l'hébreu : au nord de Gédéon (c.-à-d. de son camp), près de la colline de Môreh (Vulg. : *excelst*), dans la vallée. Ce mont Môreh est vraisemblablement le petit Hermon, aujourd'hui Djébel ed-Douhy, au nord du Gelboé (*At. géog.*, pl. VII et XII).

2-3. Élimination de la plupart des guerriers Israélites. — *Mullus... populus*; dans le sens de « trop nombreux ». Ils étaient 32 000 d'après le vers. 3. Il est vrai que l'armée ennemie comptait 135 000 hommes (VIII, 10). — *Nec tradetur...*, ne gloriatur. Dieu veut que la délivrance ne puisse être rapportée qu'à lui; c'est pourquoi il

choisira des instruments tout à fait incapables de l'accomplir par eux-mêmes. Cf. Deut. VIII, 11-17. — *Prædica : Qui formidolosus...* : proclamation conforme aux lois militaires des Hébreux. Cf. Deut. XX, 1-9. — *De monte Galaad* : pas la province de Galaad, assurément, mais quelque colline du même nom à l'ouest du Jourdain; probablement une crête des monts Gelboé. — *Viginti duo millia*. Les deux tiers ! Le camp madianite, qu'on apercevait dans la plaine, inspirait une vive terreur.

4-8. Seconde élimination, après laquelle il ne resta que trois cents hommes dans l'armée du Seigneur. — *Duc... ad aquas* : la fontaine Harad. — *Ibi probabo*. Le verbe hébreu *šaraf* exprime une purification par le feu, comme celle de l'or mis dans le creuset. — *Cumque descendisset* : de sa position élevée, vers. 1. — *Manière dont aura lieu la « purification » : qui lingua lambuerint...* : d'après le contexte, ceux qui, au lieu de s'étendre

8. Sumptis itaque pro numero cibariis et tubis, omnem reliquam multitudinem abire præcepit ad tabernacula sua, et ipse cum trecentis viris se certamini dedit. Castra autem Madian erant subter in valle.

9. Eadem nocte dixit Dominus ad eum : Surge, et descende in castra, quia tradidi eos in manu tua.

10. Sin autem solus ire formidas, descendat tecum Phara puer tuus.

11. Et cum audieris quid loquantur, tunc confortabuntur manus tuæ, et securior ad hostium castra descendes. Descendit ergo ipse et Phara puer ejus in partem castrorum ubi erant armatorum vigiliæ.

12. Madian autem, et Amalec, et omnes orientales populi, fusi jacebant in valle, ut locustarum multitudo; cameli quoque innumerabiles erant, sicut arena quæ jacet in littore maris.

13. Cumque venisset Gedeon, narrabat aliquis somnium proximo suo, et in hunc modum referebat quod viderat : Vidi somnium, et videbatur mihi quasi subcinericius panis ex hordeo volvi, et in castra Madian descendere; cumque pervenisset ad tabernaculum, percussit illud, atque subvertit, et terræ funditus coæquavit.

14. Respondit is, cui loquebatur : Non est hoc aliud, nisi gladius Gedeonis, filii

8. Gédéon, leur ayant commandé à tous de se retirer dans leurs tentes, prit des vivres avec des trompettes, selon le nombre des gens qu'il avait, et marcha avec ses trois cents hommes pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian était en bas, dans la vallée.

9. La nuit suivante le Seigneur dit à Gédéon : Levez-vous, et descendez dans le camp, parce que j'ai livré les Madianites entre vos mains.

10. Mais, si vous craignez d'y aller seul, que Phara votre serviteur y aille avec vous.

11. Et lorsque vous aurez entendu ce que diront les Madianites, vos mains en seront fortifiées, et vous descendrez ensuite avec plus d'assurance contre le camp des ennemis. Gédéon descendit donc avec son serviteur Phara à l'endroit du camp où étaient les sentinelles de l'armée.

12. Or les Madianites, les Amalécites et tous les peuples de l'Orient étaient étendus dans la vallée comme une multitude de sauterelles, avec des chameaux sans nombre, comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

13. Et lorsque Gédéon se fut approché, il entendit l'un d'eux qui contait un songe à un autre, et qui lui rapportait ainsi ce qu'il avait vu : J'ai eu un songe, disait-il, et il me semblait que je voyais comme un pain d'orge cuit sous la cendre, qui roulait en bas et descendait dans le camp des Madianites; et, ayant rencontré une tente, il l'a frappée, renversée et complètement jetée à terre.

14. Celui à qui il parlait lui répondit : Tout cela n'est autre chose que l'épée

conmodément auprès de la source, et d'y plonger avidement leurs lèvres, prendraient l'eau dans le creux de la main et la porteraient à leur bouche. — *Trecenti viri*. Ils se manifestèrent ainsi comme les plus ardents au combat, les moins indulgents pour eux-mêmes : voilà pourquoi ils furent choisis. — *Omnis reliqua multitudo* : au nombre de 9700 hommes. — *Cibaris et tubis* : de sorte que chacun des trois cents (*pro numero*) eut une trompette et une des amphores qui servait à contenir les vivres.

2° Gédéon au camp des Madianites. VII, 9-14.

9-11°. L'ordre de Dieu. — *Descende in castra*. Le Seigneur se proposait d'encourager son serviteur et de lui donner une nouvelle garantie de sa prochaine victoire. — *Sin autem solus...* L'entreprise commandée était hardie, et le plus vaillant pouvait être intimidé.

11-14. Le songe mystérieux. — *Ubi... armorum vigiliæ*. Le sens de l'hébreu paraît être : à l'extrémité des avant-postes. — *Fusi jacebant...*, *ut locustarum...* Cf. VI, 5. C'était un camp immense, où les femmes et les enfants se trouvaient mêlés aux combattants. — *Narrabat... somnium*. Les Orientaux ont toujours attaché une très grande importance aux songes, et celui-ci était vraiment extraordinaire et surnaturel. — *Panis ex hordeo* : par conséquent, de mauvaise qualité. Ce pain représentait Gédéon et son armée, profondément dédaignés de leurs adversaires. L'épithète *subcinericius* manque dans l'hébreu. — *Volvi*. Cette galette, grêle et arrondie (telle est la forme des pains orientaux), roulait de l'éminence où se tenaient les Hébreux. — *Cumque... ad tabernaculum*. Dans l'hébreu : la tente, par antonomase; sans doute celle du général en chef

de Gédéon, fils de Joas l'Israélite; parce que le Seigneur lui a livré entre les mains les Madianites avec toute leur armée.

15. Gédéon, ayant entendu ce songe et l'interprétation qui lui en avait été donnée, adora Dieu. Et étant retourné au camp d'Israël, il dit aux siens : Levez-vous, car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

16. Et il divisa ses trois cents hommes en trois bandes, et leur donna des trompettes à la main et des pots de terre vides, avec des lampes au milieu des pots;

17. et il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire. J'entrerais par un endroit du camp; faites tout ce que je ferai.

18. Quand vous me verrez sonner de la trompette que j'ai à la main, sonnez de même de la trompette tout autour du camp; et criez ensemble : Pour le Seigneur et pour Gédéon!

19. Gédéon, suivi de ses trois cents hommes, entra donc par un endroit du camp vers le commencement de la veille de minuit. Et ayant réveillé les gardes, ils commencèrent à sonner de la trompette et à heurter leurs pots de terre l'un contre l'autre.

20. Et faisant un grand bruit autour du camp, en trois endroits différents, après qu'ils eurent brisé leurs pots de terre, ils tinrent leurs lampes de la main

Joas, viri Israelitæ; tradidit enim Dominus in manus ejus Madian, et omnia castra ejus.

15. Cumque audisset Gedeon somnium, et interpretationem ejus, adoravit; et reversus est ad castra Israel, et ait: Surgite, tradidit enim Dominus in manus nostras castra Madian.

16. Divisitque trecentos viros in tres partes, et dedit tubas in manibus eorum, lagenasque vacuas ac lampades in medio lagenarum.

17. Et dixit ad eos: Quod me facere videritis, hoc facite; ingrediar partem castrorum, et quod fecero sectamini.

18. Quando personerit tuba in manu mea, vos quoque per castrorum circuitum clangite, et conclamate: Domino et Gedeoni!

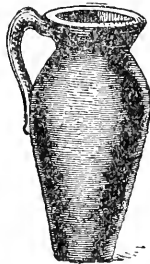
19. Ingressusque est Gedeon, et trecenti viri qui erant cum eo, in partem castrorum, incipientibus vigiliis noctis mediæ; et, custodibus suscitatis, ceperunt buccinis clangere, et complodere inter se lagenas.

20. Cumque per gyrum castrorum in tribus personarent locis, et hydrias confregissent, tenuerunt sinistris manibus lampades, et dextris sonantes tubas, cla-

de l'armée allée. — *Subvertit, ... cœquavit* : symbole d'une ruine totale. — Un des assistants donne aussitôt la véritable interprétation : *Tradidit... Dominus (ha 'Elôhim, le Dieu par excellence)...*; c'étaient les paroles mêmes que le Seigneur avait adressées naguère à Gédéon (vers. 9).

3^e La bataille et la victoire. VII, 15-23^e.

15-18. Préparatifs du combat. — *Adoravit*, prosterné jusqu'à terre, plein de foi (Hebr. xi, 32) et de reconnaissance; car Gédéon comprend que Dieu est visiblement avec lui, et il a déjà vu la frayeur et la démoralisation dans le camp ennemi. — *Viros in tres partes* : trois compagnies de cent hommes, pour attaquer les Madianites de trois côtés à la fois. Excellent stratagème. Il prit le commandement de la première. Armes étranges



Amphore.
(Ancienne Égypte.)

aux mains de ses soldats : *tubas, lagenas* (des vases d'argile)... Le mot *lappidim* (*lampades*) désigne des torches allumées, dont l'éclat était dissimulé par les amphores. — *Et dixit... Gédéon* explique sa tactique à sa petite armée, vers. 17-18. Le cri de guerre était : *Domino et Gedeoni*; plus complètement, d'après le vers. 20 : Le glaive de Jéhovah et de Gédéon.

19-23^e. La victoire. — *Vigiliis noctis mediæ*. La nuit était alors partagée en trois « veilles », de quatre heures chacune; il s'agit ici de la seconde, qui commençait à 10 heures. — *Custodibus suscitatis*. C.-à-d. qu'on venait de changer les gardes. — *Complodere... lagenas* : pour que la lumière des torches éclatât toute brillante; de plus, le bruit produit par le choc des amphores devait faire croire à l'ennemi que les colonnes d'attaque étaient considérables. — *Omnia... castra turbata*. On le conçoit : en pleine nuit, dans le premier sommeil, la panique fut épouvantable. L'hébreu le dit en termes expressifs : *Et toute l'armée courut, cria et s'enfuit*. — *Insistebant personantes*. Ces trompettes bruyantes ne contribuèrent pas peu à alarmer les Madianites. — *Immisti... Dominus* : le véritable triomphateur.

maveruntque : Gladius Domini et Gedeonis!

21. stantes singuli in loco suo per circuitum castrorum hostilium. Omnia itaque castra turbata sunt; et vociferantes, ululantesque fugerunt.

22. Et nihilo minus insistebant trecenti viri buccinis personantes. Immisitque Dominus gladium in omnibus castris, et mutua se cæde truncabant,

23. fugientes usque ad Bethsetta, et crepidinem Abelmehula in Tebbath. Conclamantes autem viri Israel de Nephthali, et Aser, et omni Manasse, persequebantur Madian.

24. Misitque Gedeon nuntios in omnem montem Ephraim, dicens : Descendite in occursum Madian, et occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraim, et præoccupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.

25. Apprehensosque duos viros Madian, Horeb et Zeb, interfecit Oreb in petra Oreb, Zeb vero in torculari Zeb; et persecuti sunt Madian, capita Oreb et Zeb portantes ad Gedeon trans fluentia Jordanis.

gauche, et de la droite les trompettes dont ils sonnaient, et ils crièrent : L'épée du Seigneur et de Gédéon !

21. Chacun demeura à son poste autour du camp des ennemis. Aussitôt, le camp des Madianites se trouva tout en désordre, et ils s'enfuirent en poussant de grands cris.

22. Les trois cents hommes continuèrent à sonner de la trompette, et le Seigneur tourna les épées de tous ceux du camp les unes contre les autres, et ils se tuèrent mutuellement.

23. Et ceux qui échappèrent s'enfuirent jusqu'à Bethsetta et jusqu'au bord d'Abelméhula à Tebbath. Mais les enfants d'Israël, des tribus de Nephthali et d'Aser, et tous ceux de la tribu de Manassé poursuivirent les Madianites en criant.

24. Et Gédéon envoya des courriers sur toute la montagne d'Ephraïm, pour dire au peuple : Marchez au-devant des Madianites, et emparez-vous des eaux jusqu'à Bethbéra, et de tous les passages du Jourdain. Tous ceux d'Ephraïm, criant donc aux armes, se saisirent des bords de l'eau, et des passages du Jourdain jusqu'à Bethbéra.

25. Et ayant pris deux chefs des Madianites, Oreb et Zeb, ils tuèrent Oreb au rocher d'Oreb, et Zeb au pressoir de Zeb; et ils poursuivirent les Madianites, ayant à la main les têtes d'Oreb et de Zeb, qu'ils portèrent à Gédéon au delà du Jourdain.

CHAPITRE VIII

1. Dixeruntque ad eum viri Ephraim : Quid est hoc quod facere voluisti, ut nos non vocares, cum ad pugnam per-

1. Alors les enfants d'Ephraïm lui dirent : Pourquoi nous avez-vous traités ainsi, et pourquoi ne nous avez-vous pas

— *Mutua se cæde...* : ne reconnaissant plus ni amis ni ennemis. Cf. II Par. xx, 23. — *Bethsetta* est peut-être le village actuel de Schatta, au nord-est de Bethsân. — *Abelmehula*, la patrie d'Élisée (III Reg. xix, 16); Bethraïéla au temps d'Eusèbe, aujourd'hui Khirbet Mâlih, dans la vallée du Jourdain, au nord-est de Naplouse. — *Tebbath* est inconnue; de même une quatrième localité, *Šrêrah*, mentionnée dans l'hébreu.

4^o Poursuite des fuyards. VII, 23^b—VIII, 12. 23^b—25. Les Ephraïmites barrent le passage du Jourdain; mort de deux princes madianites. — *Occupate aquas... et Jordanem*. Les « eaux » distinctes de celles du Jourdain représentent

évidemment les affluents de ce fleuve sur la rive droite. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII. — *Bethbera* n'a pas été identifiée. — *Clamavitque...* Le cri de guerre particulier aux Orientaux. Cf. vers. 20, 21, 23. — *Duos viros Madian*. L'hébr. les appelle des « princes » (*šârim*). Leurs noms furent donnés aux lieux où ils avaient été saisis et mis à mort (*petra Oreb, torculari Zeb*). D'après Is. x, 20, il semble qu'il y eut un engagement très chaud en cet endroit. — *Trans fluentia...* : sur la rive gauche du fleuve.

CHAP. VIII.—1-3. Gédéon apaise les Ephraïmites mécontents.—La plainte, vers. 1: *Quid est hoc...?* Le ton est plein d'arrogance, comme XII, 1, et

fait avertir lorsque vous aliez combattre les Madianites? Et ils le querellèrent fort aigrement, jusqu'à en venir presque à la violence.

2. Gédéon leur répondit: Que pouvais-je faire qui égalât ce que vous avez fait? Est-ce qu'une grappe de raisin d'Ephraïm ne vaut pas mieux que toutes les vendanges d'Abiézer?

3. Le Seigneur a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeb. Qu'ai-je pu faire qui approchât de ce que vous avez fait? En leur parlant ainsi, il apaisa leur colère, qui était prête à éclater contre lui.

4. Gédéon, étant venu ensuite sur le bord du Jourdain, le passa avec ses trois cents hommes qui le suivaient, et ils étaient si las, qu'ils ne pouvaient plus poursuivre les fuyards.

5. Il dit donc aux habitants de Soccoth: Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, parce qu'ils n'en peuvent plus; afin que nous puissions poursuivre les rois des Madianites, Zébée et Salmana.

6. Mais les notables de Soccoth lui répondirent: Peut-être la paume des mains de Zébée et de Salmana est-elle déjà en votre pouvoir; et c'est pour cela que vous demandez que nous donnions du pain à vos gens?

7. Gédéon leur répondit: Lorsque le Seigneur aura livré entré mes mains Zébée et Salmana, je vous ferai briser le corps avec les épines et les ronces du désert.

8. Etant allé plus loin, il vint à Pha-

geres contra Madian? jurgantes fortiter, et prope vim inferentes.

2. Quibus ille respondit: Quid enim tale facere potui, quale vos fecistis? Nonne melior est racemus Ephraim vindemiis Abiezer?

3. In manus vestras Dominus tradidit principes Madian, Oreb et Zeb. Quid tale facere potui, quale vos fecistis? Quod cum locutus esset, requievit spiritus eorum, quo tumebant contra eum.

4. Cumque venisset Gedeon ad Jordanem, transivit eum cum trecentis viris qui secum erant; et præ lassitudine, fugientes persequi non poterant.

5. Dixitque ad viros Soccoth: Date, obsecro, panes populo qui mecum est, quia valde defecerunt, ut possimus persequi Zebee et Salmana, reges Madian.

6. Responderunt principes Soccoth: Forsitan palmæ manuum Zebee et Salmana in manu tua sunt, et ideo postulas ut demus exercitui tuo panes.

7. Quibus ille ait: Cum ergo tradiderit Dominus Zebee et Salmana in manus meas, conteram carnes vestras cum spinis tribulicis deserti.

8. Et inde conscendens, venit in Pha-

Jos. xvi, 14. Les Éphraïmites se regardaient comme la première des tribus, et ils jouèrent en réalité un rôle important à cette époque. Les mots *jurgantes*... retombent sur *virum Ephraim* et mettent en relief l'insolence de la plainte. — Douce réponse de Gédéon, vers. 2-3^a. Il amoindrit modestement son rôle, et grandit au contraire le leur, pour les calmer. La situation était délicate, et plutôt que d'engager en ce moment une grave querelle, Gédéon préfère achever sa victoire. Jephté, plus libre, tiendra une conduite toute différente, xii, 1-6. — *Quid enim tale... quale vos?* Ils avaient retardé la fuite des ennemis en barrant les routes (vii, 24), et battu les troupes de Zeb et d'Oreb. Une comparaison expressive continue le compliment: Le grappillage d'Ephraïm (Vulg.: *racemus*) ne vaut-il pas mieux que la vendange d'Abiézer? Gédéon appartenait à la famille d'Abiézer, vi, 11. — Heureux résultat de cette condescendance, vers. 3^b: *requievit spiritus...*

4-7. Conduite antipatriotique des habitants de

Soccoth. — On reprend maintenant le fil du récit principal (cf. vii, 23^a). *Præ lassitudine*...: ces trois cents hommes étaient depuis la veille à l'action. — *Soccoth*: ville de la tribu de Gad, au nord du Jaboc. Cf. Gen. xxxiii, 17; Jos. xiii, 27. Les fuyards avaient donc franchi le Jourdain et pris la direction du sud-est. — *Ut possimus persequi*... Gédéon attachait naturellement une grande importance à la capture des deux rois de Madian. — *Responderunt principes* (les notables)... Réponse sans nom, qui montre à quel degré le patriotisme avait diminué, et combien l'unité du peuple s'était relâchée pendant cette ère d'oppression. — *Forsitan palmæ*... Ces paumes redoutées, qui avaient saisi et pressuré le pauvre Israël. Les habitants de Soccoth craignaient de s'attirer les représailles des Madianites, en procurant des vivres à la petite armée de Gédéon, lancée à leur poursuite. — Menace bien légitime du Juge: *conteram... cum spinis*.

8-9. Les habitants de Phaniel imitent ceux de Soccoth. — *In Phaniel*: l'endroit où Jacob

nuel, locutusque est ad viros loci illius similia. Cui et illi responderunt, sicut responderant viros Soccoth.

9. Dixit itaque et eis : Cum reversus fuero victor in pace, destruam turrim hanc.

10. Zebée autem et Salmana requiescebant cum omni exercitu suo. Quindecim enim millia viri remanserant ex omnibus turmis orientalium populorum, cæsis centum viginti millibus bellatorum educentium gladium.

11. Ascendensque Gédéon per viam eorum qui in tabernaculis morabantur, ad orientalem partem Nobe et Jegbaa, percussit castra hostium, qui securi erant, et nihil adversi suspicabantur.

12. Fugeruntque Zebée et Salmana, quos persequens Gédéon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.

13. Revertensque de bello ante solis ortum,

14. apprehendit puerum de viris Soccoth, interrogavitque eum nomina principum et seniorum Soccoth, et descripsit septuaginta septem viros.

15. Venitque ad Soccoth, et dixit eis : En Zebée et Salmana, super quibus exprobastis mihi, dicentes : Forsitan manus Zebée et Salmana in manibus tuis sunt, et idcirco postulas ut demus viros, qui lassi sunt et defecerunt, panes.

16. Tulit ergo seniores civitatis et spinas deserti ac tribulos, et contrivit cum eis, atque comminuit viros Soccoth.

nuel, et il fit la même demande aux habitants de cette localité, et ils lui firent la même réponse que ceux de Soccoth.

9. Gédéon leur répliqua de même : Lorsque je serai revenu en paix et victorieux, j'abattrai cette tour-là.

10. Or Zébée et Salmana prenaient du repos avec le reste de leur armée; car il n'était resté à ces peuples d'Orient que quinze mille hommes de toutes leurs troupes, cent vingt mille hommes, tous gens de guerre et portant les armes, ayant péri.

11. Gédéon, se dirigeant donc du côté de ceux qui habitaient sous la tente, à l'orient de Nobé et de Jegbaa, défit l'armée des ennemis, qui se croyaient en sûreté, s'imaginant qu'ils n'avaient plus rien à craindre.

12. Zébée et Salmana s'enfuirent aussitôt, toutes leurs troupes étant en désordre; Gédéon les poursuivit et les prit tous deux.

13. Etant revenu du combat avant le lever du soleil,

14. il prit un jeune homme de Soccoth, et lui demanda les noms des notables et des anciens de Soccoth; cet homme lui en marqua soixante-dix-sept.

15. Gédéon vint ensuite à Soccoth et dit aux notables : Voici Zébée et Salmana au sujet desquels vous m'avez insulté, en disant : Peut-être les mains de Zébée et de Salmana sont-elles en votre pouvoir, et c'est pour cela que vous demandez que nous donnions du pain à vos gens, qui sont si las qu'ils n'en peuvent plus.

16. Il prit donc les anciens de la ville, et il leur brisa le corps avec les épines et les ronces du désert.

avait lutté avec l'ange, et vu la « face de Dieu ». Cf. Gen. xxxii, 24-30.

10-12. Nouvelle victoire de Gédéon. — *Requiescebant*. L'hébreu a ici un nom de lieu : « Zébée et Salmana étaient à Qarqor, et leur armée avec eux. » Ce village est inconnu. — *Quindecim... millia*... Cent vingt mille hommes avaient donc disparu. — *Per viam eorum qui in tabernaculis*... Ces mots désignent une peuplade nomade qui campait dans le district. — *Nobe et Jegbaa*. Deux villes transjordanienues, dont la première appartenait à la demi-tribu de Manassé, l'autre aux Gadites. Cf. Num. xxxii, 34, 42. — *Qui securi* : ils croyaient avoir une avance considérable, et ils ne pensaient pas que Gédéon les poursuivrait si loin. Les mots *et nihil adversi*...

sont une paraphrase de la Vulgate. — *Turbato omni exercitu* : ce fut une déroute complète, et il n'échappa qu'un petit nombre de fuyards.

5° Châtiment des habitants de Soccoth et de Phanuel. VIII, 13-17.

13-16. Soccoth. — *Ante solis ortum*. Les LXX, le syriaque et l'arabe traduisent ces mots comme un nom propre : Il revint... par la montée d'Hérés. — *Apprehendit puerum*. Hébr. : un jeune homme. Trait analogue à celui de I, 24. Gédéon obligea ce jeune homme de lui donner par écrit (*descripsit*) les noms des soixante-dix-sept notables de Soccoth. — *Forsitan manus*... Il cite leurs propres paroles, si cruelles. Cf. vers. 6. Et lui, il exécute les siennes : *tulit ergo*... Cf. vers. 7.

17. Il abattit aussi la tour de Phanuel, après avoir tué les habitants de la ville.

18. Il dit ensuite à Zébée et à Salmana : Comment étaient faits ceux que vous avez tués au mont Thabor ? Ils lui répondirent : Ils étaient comme vous, et l'un d'eux paraissait un fils de roi.

19. Gédéon ajouta : C'étaient mes frères et les enfants de ma mère. Vive le Seigneur ! si vous leur aviez sauvé la vie, je ne vous tuerais pas maintenant.

20. Il dit ensuite à Jéther, son fils aîné : Allez, tuez-les. Mais Jéther ne tira point son épée, parce qu'il était effrayé, n'étant encore qu'un enfant.

21. Zébée et Salmana dirent donc à Gédéon : Venez vous-même, et tuez-nous ; car c'est l'âge qui rend l'homme fort. Gédéon, s'étant avancé, tua Zébée et Salmana. Il prit ensuite tous les ornements et les bossètes qu'on met d'ordinaire au cou des chameaux des rois.

22. Alors tous les enfants d'Israël dirent à Gédéon : Soyez notre prince et commandez-nous, vous, votre fils, et le fils de votre fils, parce que vous nous avez délivrés de la main des Madiannites.

23. Gédéon leur répondit : Je ne serai

17. *Turrim quoque Phanuel subvertit, occisis habitatoribus civitatis.*

18. *Dixitque ad Zebee et Salmana : Quales fuerunt viri, quos occidistis in Thabor ? Qui responderunt : Similes tui, et unus ex eis quasi filius regis.*

19. *Quibus ille respondit : Fratres mei fuerunt, filii matris meæ. Vivit Dominus ! quia si servassetis eos, non vos occiderem.*

20. *Dixitque Jether primogenito suo : Surge, et interfice eos. Qui non eduxit gladium ; timebat enim, quia adhuc puer erat.*

21. *Dixeruntque Zebee et Salmana : Tu, surge, et irruere in nos, quia juxta ætatem robur est hominis. Surrexit Gedeon, et interfecit Zebee et Salmana ; et tulit ornamenta ac bullas, quibus colla regalium camelorum decorari solent.*

22. *Dixeruntque omnes viri Israel ad Gedeon : Dominare nostri, tu, et filius tuus, et filius filii tui, quia liberasti nos de manu Madian.*

23. *Quibus ille ait : Non dominabor*

17. Phanuel. — *Turrim quoque...* Autre réalisation littérale de ses menaces (vers. 9).

6° Supplice des deux rois madiannites. VIII, 18-21.

18-19. L'arrêt de mort et son motif. — *Quos occidistis in Thabor.* Allusion à un incident de la guerre, qui ne nous a pas été raconté. — *Similes tui...* Les frères de Gédéon (vers. 19) avaient donc été cruellement massacrés par les envahisseurs.

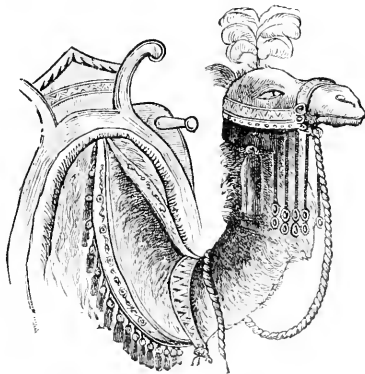
20-21. Exécution de la sentence. — *Dixit Jether...* Ce n'était encore qu'un tout jeune homme (puer ; hébr. : *na'ar*) ; de là son hésitation à accomplir ce que lui commandait son père (non *eduxit...* ; *timebat*). — *Dixeruntque...* Les deux rois font preuve de dignité en demandant qu'on leur épargne l'humiliation de mourir de la main d'un enfant. — *Ornamenta ac bullas.* L'hébreu parle seulement de lunules, ou de croissants, ornement très usité en Orient. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. v, fig. 5, 9, 11 ; pl. vi, fig. 9.

III. — Derniers actes de Gédéon et sa mort. VIII, 22-35.

1° L'épode de Gédéon. VIII, 22-23.

22-23. Gédéon refuse le pouvoir royal, que lui offraient les Israélites. — *Dominare nostri.* Le mot « régner » n'est pas employé ; mais au fond c'est la dignité royale, héréditaire dans sa famille (*tu, et filius...*) ; qu'on pressait Gédéon d'ac-

cepter. « Les maux que les Israélites avaient soufferts, faute d'un chef qui sût organiser la résistance et se mettre à leur tête, la bravoure, ...



Chameau richement harnaché. (Orient moderne.)

la sagesse et la fermeté de Gédéon leur firent comprendre les avantages d'une union étroite entre les différentes tribus, sous un maître qui, réunissant en faisceau ces forces éparses, pourrait

vestri, nec dominabitur in vos filius meus, sed dominabitur vobis Dominus.

24. Dixitque ad eos: Unam petitionem postulo a vobis: date mihi in aures ex præda vestra. In aures enim aureas Ismaelitæ habere consueverant.

25. Qui responderunt: Libentissime dabimus. Expandentesque super terram pallium, projecerunt in eo in aures de præda;

26. et fuit pondus postularum inaurium, mille septingenti auri sicli, absque ornamentis, et monilibus, et veste purpurea, quibus reges Madian uti soliti erant, et præter torques aureas camelorum.

27. Fecitque ex eo Gedeon ephod, et posuit illud in civitate sua Ephra. Fornicatusque est omnis Israël in eo, et ractum est Gedeoni et omni domui ejus in ruinam.

28. Humiliatus est autem Madian coram filiis Israël, nec potuerunt ultra cervices elevare; sed quievit terra per quadraginta annos, quibus Gedeon præfuit.

point votre prince, et je ne vous commanderai point, ni moi ni mes fils; mais c'est le Seigneur qui sera votre prince, et qui vous commandera.

24. Et il ajouta: Je ne vous demande qu'une chose. Donnez-moi les pendants d'oreilles que vous avez eus de votre butin. Car les Ismaélites avaient coutume de porter des pendants d'oreilles d'or.

25. Ils lui répondirent: Nous vous les donnerons très volontiers. Et étendant un manteau à terre, ils y jetèrent les pendants d'oreilles qu'ils avaient eus de leur butin.

26. Ces pendants d'oreilles que Gédéon avait demandés pesaient mille sept cents sicles d'or, sans compter les ornements, les colliers précieux et les vêtements d'écarlate que les rois de Madian avaient coutume de porter, et sans compter les colliers d'or des chameaux.

27. Gédéon fit de toutes ces choses précieuses un éphod, qu'il mit dans sa ville d'Ephra. Et cet éphod fit tomber les Israélites dans la prostitution de l'idolâtrie, et causa la ruine de Gédéon et de toute sa maison.

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfants d'Israël, et ils ne purent plus lever la tête; mais tout le pays demeura en paix pendant les quarante années du gouvernement de Gédéon.

les rendre invincibles. C'est ainsi que nous voyons poindre pour la première fois l'idée d'un pouvoir central et d'une monarchie en Israël. » Vigoureux, la Bible et les découvertes, t. III, p. 318. — Non dominabor... Il résiste généreusement à leurs sollicitations; refus d'autant plus beau, qu'il est plus rare dans l'histoire. Il les renvoie à leur véritable roi: dominabitur... Dominus.

24-27. La faute de Gédéon. — Date mihi in aures. L'hébr. *nèzem* désigne habituellement l'anneau que les femmes de l'Orient biblique portent à une des parois du nez. Cf. Gen. xxiv, 47; Job, xlii, 11, etc., et l'Atl. archéol., pl. vi, fig. 6, 7. Ce mot paraît néanmoins, ici et ailleurs (Gen. xxxv, 4, etc.), être synonyme d'*inauris*, pendant d'oreille. Or les hommes eux-mêmes portaient ce bijou en Orient. Voyez l'Atl. archéol., pl. lxxxii, fig. 4, 7, 8-11. — Ismaelitæ. C.-à-d. les Madiantæ; les deux noms sont parfois employés l'un pour l'autre dans un même passage. Cf. Gen. xxxvii, 26, 28. — Expandentes... pallium. Hébr.: *simlah*; la vaste pièce d'étoffe qui servait tout à tour de manteau et de couverture. — Mille septingenti... Somme considérable; car le sicle d'or équivalait probablement déjà à 14 gr. 200, et à 43 fr. 50, de sorte que le total était de 24 kilog. 400 gr., ou de 73 950 fr. Mais ce chiffre n'a rien d'exagéré, si l'on se rappelle que l'armée

madianite comptait 135 000 hommes. — Absque ornamentis: dans l'hébreu, les « lunules » du vers. 21. Monilibus: plutôt des boucles d'oreilles en forme de gouttes (*n'itîfîf*); Atl. archéol., pl. viii, fig. 7, 8). Veste purpurea (au pluriel dans l'hébreu): la célèbre pourpre de Tyr. — Torques camelorum. Cf. vers. 21. La coutume d'orner plus ou moins richement le cou des chameaux n'a pas disparu en Orient. — Fecitque ephod: un des ornements principaux du grand prêtre. Voyez Ex. xxviii, 6-12, et le commentaire; Atl. archéol., pl. cvi, fig. 7. Celui que Gédéon fit faire était sans doute en filigrane d'or; d'ailleurs il n'est pas nécessaire qu'il y ait employé toute la somme marquée plus haut. Dans sa pensée, c'était une offrande à Jéhovah, auquel il réservait ainsi le meilleur du butin. Néanmoins, quoique l'intention fût droite, cet éphod devint bientôt un sujet de scandale et de superstition pour tout Israël, comme l'exprime énergiquement le narrateur: *fornicatus est* (la métaphore accoutumée). Le culte idolâtrique avait rendu les Hébreux si grossiers au point de vue religieux, qu'ils l'introduisaient jusque dans leurs hommages rendus à Jéhovah. — Gedeoni... in ruinam...: de là les malheurs subséquents de sa famille, ix, 1-5.

28. Israël jouit de la paix pendant quarante ans. — Humiliatus... Madian. Les Madiantæ

29. Après cela Jérobaal, fils de Joas, s'en retourna et demeura dans sa maison;

30. et il eut soixante-dix fils issus de lui, car il avait plusieurs femmes.

31. Et sa concubine qu'il avait à Sichem lui donna un fils nommé Abimélech.

32. Gédéon, fils de Joas, mourut enfin dans une heureuse vieillesse, et il fut enseveli dans le sépulcre de Joas, son père, à Ephraïm, qui appartenait à la famille d'Ezri.

33. Après la mort de Gédéon, les enfants d'Israël se détournèrent du culte de Dieu, et ils se prostituèrent à l'idolâtrie des Baals. Ils firent alliance avec Baal, afin qu'il fût leur dieu;

34. et ils oublièrent le Seigneur leur Dieu, qui les avait délivrés des mains de tous leurs ennemis dont ils étaient environnés.

35. Et ils n'usèrent point de miséricorde envers la maison de Gédéon Jérobaal, pour reconnaître tout le bien qu'il avait fait à Israël.

29. Abiit itaque Jerobaal, filius Joas, et habitavit in domo sua;

30. habuitque septuaginta filios, qui egressi sunt de femore ejus, eo quod plures haberet uxores.

31. Concubina autem illius, quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech.

32. Mortuusque est Gedeon, filius Joas, in senectute bona, et sepultus est in sepulcro Joas patris sui, in Ephraïm, de familia Ezri.

33. Postquam autem mortuus est Gedeon, aversi sunt filii Israel, et fornicati sunt cum Baalim. Percusseruntque cum Baal foedus, ut esset eis in deum,

34. nec recordati sunt Domini Dei sui, qui eruit eos de manibus inimicorum suorum omnium per circuitum;

35. nec fecerunt misericordiam cum domo Jerobaal Gedeon, juxta omnia bona quæ fecerat Israeli.

CHAPITRE IX

1. Alors Abimélech, fils de Jérobaal, s'en alla à Sichem trouver les frères de sa mère, et tous ceux de la famille du père de sa mère, et il leur parla en ces termes :

2. Représentez ceci, leur dit-il, à tous

1. Abiit autem Abimelech, filius Jerobaal, in Sichem ad fratres matris suæ, et locutus est ad eos, et ad omnem cognationem domus patris matris suæ, dicens :

2. Loquimini ad omnes viros Sichem :

furent, en effet, écrasés par la victoire de Gédéon; leur histoire a désormais pris fin.

2° Les enfants de Gédéon; sa mort. VIII, 29-32.

29-31. La famille de Gédéon. — *Jerobaal*. L'écriture sacrée revient à cette appellation, par laquelle Gédéon, avait commencé à se rendre célèbre. — *Septuaginta filios*. On ajoute, pour expliquer ce chiffre étonnant : *eo quod... plures uxores*. Signe de décadence; déjà la polygamie pénètre tristement dans la maison des chefs. Cf. x, 4; xii, 9. — *Concubina autem* : une femme de second rang, comme Agar (Gen. xvii, 1 et ss.), Bala et Zelpha (Gen. xxx, 3, 9). Ce détail a pour but de préparer les événements racontés au chap. ix.

32. Mort de Gédéon. — *In senectute bona* : après une longue et heureuse vie. Cf. Gen. xv, 15; xxv, 8. — *In sepulcro Joas...* : un tombeau de famille, probablement taillé dans le roc.

3° Ingratitude des Israélites. VIII, 33-35.

33-34. Les Hébreux ingrats envers Dieu. —

Postquam... mortuus... Gedeon. Son influence avait contenu le peuple dans le devoir. — *Aversi sunt*. Hébr. : ils retournèrent, ils revinrent (« ad vomitum redierunt, » Serarius). — *Percusseruntque...* Le texte dit simplement : et ils firent Baal-berith leur dieu. Voyez ix, 4, et la note de ii, 11. — *Nec recordati...* : malgré les récents bienfaits dont ils avaient été l'objet (*qui eruit eos...*).

35. Les Hébreux ingrats envers la famille de Gédéon.

§ IV. — *Abimélech, Thola, Jair*. IX, 1 — X, 6.

1° Usurpation d'Abimélech. IX, 1-6.

CHAP. IX. — 1-2. Démarche d'Abimélech auprès de ses oncles maternels, afin de gagner, par leur intermédiaire, les sympathies des Sichimites. — *Ad fratres... omnem congregationem...* Il les met tous dans ses intérêts; chose facile, puisque c'étaient aussi les leurs. — *Ad... viros Sichem*. Dans l'hébreu : aux seigneurs (*ba'itim*) de Si-

Quid vobis est melius, ut dominantur vestri septuaginta viri, omnes filii Jeroabaal, an ut dominetur unus vir? simulque considerate quod os vestrum et caro vestra sum.

3. Locuti sunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem universos sermones istos, et inclinaverunt cor eorum post Abimelech, dicentes : Frater noster est.

4. Dederuntque illi septuaginta pondos argenti de fano Baalberith. Qui conduxit sibi ex eo viros inopes et vagos, secuti sunt eum;

5. et venit in domum patris sui in Ephra, et occidit fratres suos filios Jeroabaal septuaginta viros, super lapidem unum; remansitque Joatham, filius Jeroabaal minimus, et absconditus est.

6. Congregati sunt autem omnes viri Sichem, et universae familiae urbis Mello, abieruntque, et constituerunt regem Abimelech juxta quercum quae stabat in Sichem.

7. Quod cum nuntiatum esset Joatham, ivit, et stetit in vertice montis Garizim, elevataque voce, clamavit, et

les habitants de Sichem : Lequel est le meilleur pour vous, où d'être dominés par soixante-dix hommes, tous enfants de Jérobaal, ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande? Et de plus, considérez que je suis votre os et votre chair.

3. Les frères de sa mère parlèrent de lui en ces termes à tous les habitants de Sichem, dont ils inclinèrent les cœurs en faveur d'Abimélech, en disant : C'est notre frère.

4. Et ils lui donnèrent soixante-dix sicles d'argent, qu'ils enlevèrent du temple de Baalberith. Abimélech, avec cet argent, leva une troupe de gens misérables et vagabonds qui le suivirent.

5. Il vint donc dans la maison de son père à Ephra, et il tua sur une même pierre les soixante-dix fils de Jérobaal, ses frères; et de tous les enfants de Jérobaal, il ne resta que Joatham, le plus jeune de tous, qui se cacha.

6. Alors tous les habitants de Sichem s'assemblèrent avec toutes les familles de la ville de Mello, et allèrent établir roi Abimélech près du chêne qui était à Sichem.

7. Joatham, en ayant reçu la nouvelle, s'en alla au sommet du mont Garizim, où, se tenant debout, il cria à

chem; c.-à-d. aux habitants les plus influents. Sichem, aujourd'hui Naploue, au pied des monts Garizim et Ébal. — *Quid vobis melius...*? Argument à proposer aux Sichimites, pour les attacher au parti d'Abimélech. Celui-ci, né d'une femme de rang inférieur, ne comptait point parmi les vrais fils de Gédéon, et n'avait pas hérité avec eux de son pouvoir; furieux de cette situation, il a décidé de se venger, et de gouverner seul tout le pays. — *Os vestrum et caro...*: par sa mère. Locution qui indique une connexion très étroite. Cf. Gen. II, 23; xxix, 14.

3-6. Assassinat des fils de Gédéon; Abimélech roi d'Israël. — *Locuti... ad omnes viros*: aux seigneurs, comme plus haut; et de même en d'autres passages de ce chapitre. — *Inclinaverunt cor...* Expression pittoresque, délicate. — *Dicentes: Frater noster*. Ils font appel à la vanité locale, moyen qui réussit fréquemment. — *Dederuntque et...*: pour l'aider à faire valoir sa cause. La somme était minime (70 sicles d'argent, à 2 fr. 83 par sicle, font 198 fr. 10); mais elle suffisait pour acheter la conscience et les services de quelques vagabonds (*inopes*, hébr. *réqim*, vides; c.-à-d. indigents; *vagos*, hébr. turbulents, violents). Cet argent fut pris de *fano Baalberith*: les trésors des temples étaient souvent mis au service de la politique. Cf. III Reg. xv, 18; IV Reg. xviii, 15-16, etc. — *Occidit fratres...* Massacre

horrible, comme on n'en a vu que trop dans l'Orient ancien et moderne, pour des motifs analogues. Cf. III Reg. xv, 29; IV Reg. x, 6; xi, 1, etc. Le chiffre entier de ceux que l'on voulait mettre à mort est cité à la manière hébraïque (*septuaginta*; cf. I Reg. xvi, 10), quoique l'un d'eux, *Joatham*, ait réussi à s'échapper. — Après cet acte sanglant, on procède à l'installation d'Abimélech comme roi de Sichem, en attendant mieux. Abimélech est le premier qui porte ce nom de roi dans les annales sacrées. — *Universae urbis Mello*. Dans l'hébreu: toute la maison de Mello (le mot *urbis* a été ajouté par la Vulgate). Mello était probablement un lieu fortifié de la ville ou des environs; on le déduit de ce que plus tard, à Jérusalem, le même nom de *Beit Mulo* désignera un lieu fortifié. Cf. II Reg. v, 9; III Reg. ix, 15. — *Juxta quercum quae stabat*. D'après l'hébreu: près du térébinthe du mémorial. Vraisemblablement, le térébinthe rendu célèbre par deux épisodes de la vie d'Abraham et de Jacob (Gen. xii, 16; xxxv, 4).

2° L'apologue de Joatham. IX, 7-21.

7. Introduction. — *In vertice Garizim*. Voyez la note de Deut. xi, 29. Joatham devait se tenir sur un des éperons de la montagne qui s'avancent du côté de la ville (*Att. géogr.*, pl. x, le cartouche à droite). — *Elevata voce*. Grâce à la pureté de l'air en Orient, on peut se faire entendre à de

haute voix et dit : Ecoutez-moi, habitants de Sichem, comme vous voulez que Dieu vous écoute.

8. Les arbres allèrent un jour pour s'élire un roi, et ils dirent à l'olivier : Sois notre roi.

9. L'olivier leur répondit : Puis-je abandonner mon suc et mon huile dont les dieux et les hommes se servent, pour venir m'établir au-dessus des arbres ?

10. Les arbres dirent ensuite au figuier : Viens, et règne sur nous.

11. Le figuier leur répondit : Puis-je abandonner la douceur de mon suc et l'excellence de mes fruits, pour venir m'établir au-dessus des arbres ?

12. Les arbres s'adressèrent aussi à la vigne, et lui dirent : Viens, et règne sur nous.

13. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin, qui est la joie de Dieu et des hommes, pour venir m'établir au-dessus des arbres ?

14. Enfin tous les arbres dirent au buisson : Viens, et règne sur nous.

15. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement votre roi, venez vous reposer sous mon ombre ; mais si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson, et qu'il dévore les cèdres du Liban.

16. *Considérez donc maintenant si ç'a*

dixit : Audite me, viri Sichem, ita audiat vos Deus!

8. Ierunt ligna ut ungerent super se regem, dixeruntque olivæ : Impera nobis.

9. Quæ respondit : Numquid possum deserere pinguedinem meam, qua et dii utuntur et homines, et venire ut inter ligna promovear ?

10. Dixeruntque ligna ad arborem ficum : Veni, et super nos regnum accipe.

11. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere dulcedinem meam, fructusque suavissimos, et ire ut inter cetera ligna promovear ?

12. Locutaque sunt ligna ad vitem : Veni, et impera nobis.

13. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat Deum et homines, et inter ligna cetera promoveri ?

14. Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum : Veni, et impera super nos.

15. Quæ respondit eis : Si vere me regem vobis constituitis, venite, et sub umbra mea requiescite ; si autem non vultis, egrediatur ignis de rhamno, et devoret cedros Libani.

16. Nunc igitur, si recte et absque pec-

distances considérables. De nombreux voyageurs attestent précisément ce fait pour le mont Garizim. — *Audite... ita audiat... Deus*. Sorte de « captatio benevolentiae » et très court exorde.

8-15. La fable proprement dite. C'est le plus ancien document de ce genre que contienne la Bible, et il est vraiment digne des saints Livres. On a dit sans exagération que cette fable, pourtant si simple, est « d'une beauté et d'une grandeur admirables » (Saint-Marc Girardin). — Entrée en matière, vers. 8. *Ierunt* ; hébr. : allant, ils allèrent ; la forme emphatique, pour marquer l'importance de la démarche. *Ligna* : c.-à-d. les arbres, las de vivre en république. *Ut ungerent...* : la coutume d'oindre les rois était alors usitée partout (*Atl. archéol.*, pl. cvii, fig. 4). — Première offre de la royauté, vers. 8^b-9. *Olivæ* : ce n'était pas mal choisir, car l'olivier est l'arbre le plus précieux de la Palestine ; il abonde encore aux environs de Sichem, avec le figuier et la vigne (vers. 10 et 12). Mais refus dédaigneux de l'élu : *Numquid possum... ?* L'olivier a mieux à faire que d'être roi. Au lieu du pluriel *dii*, le singulier serait préférable (*Elohim*). De fait, l'huile était employée pour certaines onctions saintes (Gen. xxviii, 18 ; Ex. xxx, 24-25, etc.) et pour divers sacrifices (Lev. ii, 1-16, etc.).

Quant aux hommes, elle leur servait de nourriture, de liniment, de médecine. *Promovear* ; d'après l'hébreu : flotter au-dessus, s'agiter. — Deuxième offre et nouveau refus, vers. 10-11. Le figuier est aussi, pour les Orientaux, un arbre d'une grande utilité. — Troisième offre, et refus présenté en des termes semblables, vers. 12-13. *Quod lætificat Deum* est un anthropomorphisme très fort. Allusion, cette fois, aux libations associées à quelques sacrifices (Lev. xxiii, 13 ; Num. xv, 7, 10, etc.). — Quatrième offre, qui est acceptée, vers. 14-15. Désespérés, les délégués s'en vont à l'un des végétaux les plus vulgaires et les plus inutiles, *ad rhamnum* (hébr. : *'âad* ; peut-être le « rhamnus pallurus », qui n'est bon qu'à être jeté au feu). *Venite* : il accepte sans hésiter, quoiqu'il eût quelque idée que la proposition pouvait bien n'être pas fort sérieuse : *Si vere me regem...* Cf. vers. 16, 19. *Sub umbra mea...* quelle ironie du fabuliste ! les grands arbres venant se reposer à l'ombre du rhamnus ! Mais le nouveau roi ose menacer : *egrediatur ignis...* ; et cette fois il est dans la vérité, car un feu de brindilles épineuses s'étend en un clin d'œil, et peut mettre en conflagration toute une forêt de cèdres gigantesques.

16-20. Interprétation de la fable. — *Nunc... si*

cato constituistis super vos regem Abimelech, et bene egistis cum Jerobaal et cum domo ejus, et reddidistis vicem beneficiis ejus, qui pugnavit pro vobis,

17. et animam suam dedit periculis, ut erueret vos de manu Madian;

18. qui nunc surrexistis contra domum patris mei, et interfecistis filios ejus septuaginta viros super unum lapidem, et constituistis regem Abimelech, filium ancillæ ejus, super habitatores Sichem, eo quod frater vester sit;

19. si ergo recte et absque vitio egistis cum Jerobaal et domo ejus, hodie lætami in Abimelech, et ille lætetur in vobis.

20. Sin autem perverse, egrediatur ignis ex eo, et consumat habitatores Sichem et oppidum Mello; egrediaturque ignis de viris Sichem et de oppido Mello, et devoret Abimelech.

21. Quæ cum dixisset, fugit, et abiit in Bera, habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris sui.

22. Regnavit itaque Abimelech super Israel tribus annis.

23. Misitque Dominus spiritum pessimum inter Abimelech et habitatores Sichem, qui coeperunt eum detestari,

24. et scelus interfectionis septuaginta filiorum Jerobaal, et effusionem sanguinis eorum conferre in Abimelech fratrem suum, et in ceteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant.

25. Posueruntque insidias adversus eum in summitate montium; et dum

été pour vous une action juste et innocente de proclamer roi Abimelech; si vous avez bien traité Jérobaal et sa maison; si vous avez reconnu, comme vous deviez, les grands services de celui qui a combattu pour vous,

17. et qui a exposé sa vie à tant de périls pour vous délivrer des mains des Madianites;

18. et si vous auriez dû vous élever, comme vous l'avez fait, contre la maison de mon père, en tuant sur une même pierre ses soixante-dix fils, et en proclamant Abimelech, fils de sa servante, roi des habitants de Sichem, parce qu'il est votre frère.

19. Si donc vous avez traité comme vous deviez Jérobaal et sa maison, et que vous ne lui ayez point fait d'injustice, qu'Abimelech soit votre bonheur, et puissiez-vous être aussi le bonheur d'Abimelech.

20. Mais, si vous avez agi contre toute justice, que le feu sorte d'Abimelech, qu'il consume les habitants de Sichem et la ville de Mello; et que le feu sorte des habitants de Sichem et de la ville de Mello, et qu'il dévore Abimelech.

21. Ayant ainsi parlé, il s'enfuit et il s'en alla à Béra, où il demeura, parce qu'il craignait Abimelech, son frère.

22. Abimelech fut donc prince d'Israël pendant trois ans.

23. Mais le Seigneur envoya un mauvais esprit entre Abimelech et les habitants de Sichem, qui commencèrent à le détester,

24. et à imputer à Abimelech leur frère, et aux principaux des Sichimites qui l'avaient soutenu, le crime du meurtre des soixante-dix fils de Jérobaal, et de la *cruelle* effusion de leur sang.

25. Ils lui dressèrent donc des embûches au haut des montagnes; et, en

recte. L'application est très claire, et toute directe. Abimelech, quoique indigne, avait accepté la royauté, alors que Gédéon et ses vrais fils l'avaient refusée. Ce choix des Sichimites (vers. 6) devait amener la ruine universelle, la ruine du roi et des sujets. — *St... bene... cum Jerobaal.* Autre ironie mordante, pour stigmatiser la noire ingratitude des Hébreux. Cf. VIII, 33. Vif sarcasme aussi dans les mots *filium ancillæ*, vers. 18.

21. Conclusion historique de l'apologue. — *Fugit*; autrement les Sichimites, exaspérés, l'auraient massacré comme ses frères. La fuite était factice, car il était assez éloigné de la ville, et sur la montagne. — *In Bera.* Cette ville est peut-

être identique à Béroth, ou El-Bireh, au nord de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. xvi).

3° Les habitants de Sichem se révoltent contre Abimelech. IX, 22-29°.

22-25. Commencement de la révolte. — *Regnavit.* L'hébreu n'emploie pas le verbe *malak*, qui correspond à « régner », mais *sarah*, être prince, dominer. Ce trait est probablement significatif. — *Super Israel.* Peu à peu son autorité avait été reconnue au delà de Sichem, au moins par les tribus centrales. — *Misitque Dominus...* Le Seigneur lui-même intervient pour punir Abimelech et ses premiers sujets, et il met entre eux *spiritum pessimum*, c.-à-d. la discorde, fomentée par l'esprit mauvais, le démon. Cf.

attendant qu'il vint, ils s'exerçaient à des brigandages et volaient les passants. Mais Abimélech en fut averti.

26. Cependant Gaal, fils d'Obed, vint avec ses frères, et passa à Sichem; et les Sichimites, à son arrivée, ayant pris une nouvelle confiance,

27. sortirent dans la campagne, ravagèrent les vignes, foulèrent aux pieds les raisins; et, dansant et chantant, ils entrèrent dans le temple de leur dieu, où, en mangeant et en buvant, ils faisaient des imprécations contre Abimélech;

28. et Gaal, fils d'Obed, criait à haute voix : Qui est Abimélech et qu'est Sichem, pour que nous servions Abimélech? N'est-ce pas le fils de Jérobaal? et n'a-t-il pas établi Zebul, son serviteur, pour gouverner sous lui les hommes de la maison d'Hémor, père de Sichem? Pourquoi donc serions-nous assujettis à Abimélech?

29. Plût à Dieu que quelqu'un me donnât l'autorité sur ce peuple pour exterminer Abimélech! Cependant on vint dire à Abimélech : Assemblez une grande armée, et venez.

30. Zebul, gouverneur de la ville, ayant entendu ces discours de Gaal, fils d'Obed, entra dans une grande colère,

31. et envoya en secret des courriers à Abimélech pour lui dire : Gaal, fils

illius præstolabantur adventum, exercentibus latrocinia, agentes pradas de prætereuntibus; nuntiatumque est Abimelech.

26. Venit autem Gaal, filius Obed, cum fratribus suis, et transivit in Sichimam. Ad cujus adventum erecti habitatores Sichem,

27. egressi sunt in agros, vastantes vineas, uvasque calcantes; et factis cantantium choris, ingressi sunt fanum dei sui, et inter epulas et pocula maledicebant Abimelech,

28. clamante Gaal, filio Obed : Quis est Abimelech, et quæ est Sichem, ut serviamus ei? Numquid non est filius Jerobaal, et constituit principem Zebul servum suum super viros Hemor patris Sichem? Cur ergo serviamus ei?

29. Utinam daret aliquis populum istum sub manu mea, ut auferrem de medio Abimelech! Dictumque est Abimelech : Congrega exercitus multitudinem, et veni.

30. Zebul enim, princeps civitatis, auditis sermonibus Gaal, filii Obed, iratus est valde,

31. et misit clam ad Abimelech nuntios, dicens : Ecce Gaal, filius Obed,

I Reg. xvi, 14 et ss. — *Qui cæperunt...* Le contexte indique les motifs principaux de cette défection. Abimélech s'était montré aussi cruel envers les principaux habitants de Sichem qu'envers ses frères; et se conduisait en tyran. — *Insidias* : pour s'emparer de sa personne, intercepter ses messages, etc. L'Ébal, le Garizim et les hauteurs avoisinantes convenaient parfaitement pour ces embuscades, soit comme observatoires, soit comme abris. — En attendant, les insurgés faisaient souffrir tout le pays par l'exercice d'un brigandage organisé (*latrocinia*); ce qui augmentait encore le nombre des mécontents, car rien ne rend l'existence d'un gouvernement plus précaire que son impuissance à procurer la paix, la liberté du trafic, etc.

26-29. Gaal prend la direction du mouvement insurrectionnel. — *Veni...* Gaal : aventurier inconnu, qui profita de la situation pour favoriser ses propres intérêts. Jetant de l'huile sur le feu, il excita sans peine le mécontentement déjà si intense des Sichimites (*ad cujus adventum erecti*). — *Vastantes..., calcantes*. D'après notre traduction latine, on croirait à une complète anarchie, et à des mesures violentes contre la propriété; mais le texte suppose de simples vendanges, avec

leur accompagnement accoutumé de fêtes joyeuses. — *Fanum dei sui* : le sanctuaire de Baal, car ces sortes de réjouissances étaient toujours associées à la religion ou à l'idolâtrie. — *Inter epulas... maledicebant...* Recrudescence naturelle de haine contre l'oppressur. Gaal lève ouvertement l'étendard de la révolte. *Quis... Abimelech, quæ... Sichem?* Au tyran dépourvu de tout droit et à son lieutenant Zebul, Gaal oppose la grandeur et la célébrité de Sichem, pour conclure qu'elle doit secouer un joug si humiliant. — *Super viros Hemor*. Cf. Gen. xxxiv, 2 et ss. La faction sichimites opposée à Abimélech parle comme si elle descendait réellement du roi Hémor, et comme si, par là même, elle n'avait rien de commun avec le fils de Gédéon. — *Utinam... sub manu mea*. Tout en renversant les intérêts rivaux, Gaal n'oublie pas de consolider les siens. Il est bien dans le genre oriental d'adresser des menaces aux absents (*ut auferrem...*).

4° La ville de Sichem est asslégée, prise et ruinée par Abimélech. IX, 29^b-45.

29^b-33. Message de Zebul à Abimélech. — *Dictumque...* Résumé du message, 29^b; puis exposition plus détaillée, 30-33. — *Misit clam*. Hébr. : *ʿIřomah*; expression qu'on ne trouve

venit in Sichimam cum fratribus suis, et oppugnat adversum te civitatem.

32. Surge itaque nocte cum populo qui tecum est, et latita in agro;

33. et primo mane, oriente sole, irrueris super civitatem; illo autem egrediente adversum te cum populo suo, fac ei quod poteris.

34. Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu suo nocte, et tetendit insidias juxta Sichimam in quatuor locis.

35. Egressusque est Gaal, filius Obed, et stetit in introitu portæ civitatis; surrexit autem Abimelech, et omnis exercitus cum eo de insidiarum loco.

36. Cumque vidisset populum Gaal, dixit ad Zebul: Ecce de montibus multitudo descendit. Cui ille respondit: Umbras montium vides quasi capita hominum, et hoc errore deciperis.

37. Rursumque Gaal ait: Ecce populus de umbilico terræ descendit, et unus cuneus venit per viam quæ respicit quercum.

38. Cui dixit Zebul: Ubi est nunc ostium, quo loquebaris? Quis est Abimelech ut serviamus ei? Nonne hic populus est quem despicias? Egredere, et pugna contra eum.

39. Abiit ergo Gaal, spectante Sichimorum populo, et pugnavit contra Abimelech,

40. qui persecutus est eum fugientem, et in urbem compulsi; cecideruntque ex parte ejus plurimi, usque ad portam civitatis.

41. Et Abimelech sedit in Ruma; Zebul autem Gaal et socios ejus expulsi de urbe, nec in ea passus est commorari.

d'Obed, est venu à Sichem avec ses frères, et il excite la ville contre vous.

32. Venez donc de nuit avec les troupes qui vous accompagnent, et tenez-vous caché dans les champs;

33. et au point du jour, lorsque le soleil se lèvera, venez fondre sur la ville. Quand Gaal sortira contre vous avec ses gens, profitez de vos chances contre lui.

34. Abimélech, ayant donc marché la nuit avec toute son armée, dressa des embuscades en quatre endroits près de Sichem.

35. Gaal, fils d'Obed, sortit de la ville et se tint à l'entrée de la porte, et Abimélech sortit de l'embuscade avec toute son armée.

36. Gaal, ayant aperçu les gens d'Abimélech, dit à Zebul: Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zebul lui répondit: Les ombres des montagnes que vous voyez vous paraissent des têtes d'hommes, et c'est là ce qui vous trompe.

37. Gaal lui dit encore: Voilà un grand peuple qui sort du milieu de la terre, et j'en vois venir une colonne par le chemin qui regarde le chêne.

38. Zebul lui répondit: Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez: Qui est Abimélech pour nous tenir assujettis à lui? Ne sont-ce pas là les gens que vous méprisiez? Sortez donc, et combattez contre eux.

39. Gaal sortit alors à la vue de tout le peuple de Sichem, et combattit contre Abimélech.

40. Mais Abimélech le contraignit de fuir, le poursuivit et le chassa dans la ville; et plusieurs de ses gens furent tués jusqu'à la porte de Sichem.

41. Abimélech se tint ensuite à Ruma, et Zebul chassa de la ville Gaal avec ses gens; et ne souffrit plus qu'il y demeurât.

pas ailleurs. Peut-être est-ce un nom propre : à Tormah; localité inconnue. Les LXX traduisent comme la Vulgate : ἐν κρυφῇ, en secret.— *Surge... nocte...* Zebul ne se contente pas d'avertir Abimélech; il lui fournit un plan d'attaque.

34-41. Gaal est battu par Abimélech et chassé de Sichem.— *Insidias... in quatuor locis*: pour fondre sur les troupes de Gaal quand elles sortiraient de la ville, vers 33. Mais ce plan échoua en partie, Gaal s'étant aperçu, au moment où il allait sortir (*stetit in introitu portæ*), des mouvements de l'armée d'Abimélech (*cumque vidisset*).

set...) Zebul essaye en vain de le tromper (*umbras montium vides...*), et de gagner ainsi du temps pour permettre aux quatre colonnes d'opérer leur jonction; Gaal ne saurait confondre avec les ombres du matin ces hommes armés qui lui apparaissent de plus en plus distinctement (*de umbilico terræ*; hébr.: de la hauteur du pays, c.-à-d. du Garizim ou de l'Ébal); il voit même le détachement qui s'avance à part, en suivant « le chemin du térébinthe des magiciens » (quelque arbre isolé qui portait ce nom; Vulg.: *quæ respicit quercum*).— *Ubi nunc...?* Zebul n'essaye plus

42. Le lendemain le peuple de Sichem sortit dans les champs, et Abimélech, l'ayant appris,

43. amena son armée, la divisa en trois bandes, et dressa des embuscades dans les champs. Lorsqu'il vit que les habitants sortaient de la ville, il se leva de l'embuscade, et les chargea vivement

44. avec ses troupes, et il vint assiéger la ville. Cependant les deux autres corps de son armée poursuivaient les ennemis, qui fuyaient çà et là dans la campagne.

45. Abimélech attaqua la ville pendant tout ce jour; et l'ayant prise, il en tua tous les habitants, et la détruisit au point de semer du sel là où elle avait été.

46. Ceux qui habitaient dans la tour de Sichem, ayant appris ces faits, entrèrent dans le temple de leur dieu Berith, où ils avaient fait alliance avec lui : ce qui avait valu à ce lieu le nom de *Berith*; et il était extrêmement fortifié.

47. Abimélech, ayant appris de son côté que les habitants de la tour de Sichem s'étaient réunis tous ensemble,

48. monta sur la montagne de Selmon

42. Sequenti ergo die egressus est populus in campum. Quod cum nuntiatum esset Abimelech,

43. tulit exercitum suum, et divisit in tres turmas, tendens insidias in agris. Vidensque quod egrederetur populus de civitate, surrexit, et irruit in eos

44. cum cuneo suo, oppugnans, et obsidens civitatem; duæ autem turmæ palantes per campum adversarios persequebantur.

45. Porro Abimelech omni die illo oppugnabat urbem; quam cepit, interfectis habitatoribus ejus, ipsaque destructa ita ut sal in ea dispergeret.

46. Quod cum audissent qui habitabant in turre Sichimorum, ingressi sunt fanum dei sui Berith, ubi foedus cum eo pepigerant, et ex eo locus nomen acceperat, qui erat munitus valde.

47. Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos,

48. ascendit in montem Selmon cum

de dissimuler un fait évident; mais il raille ironiquement Gaal, et l'excite, en lui rappelant ses propres paroles (vers. 23-29), à attaquer cet Abimélech qu'il se vantait de renverser sans peine.

— *Pugnavit*. La bataille, vers. 39-40, dont l'issue fut malheureuse pour Gaal. Néanmoins Abimélech n'osa pas pénétrer dans la ville; il se retira à *Ruma* (hébr. : *'Arumah*), localité inconnue, qui, d'après le vers. 42, ne devait pas être bien éloignée de Sichem. — *Zebul... Gaal... expulit* : chose facile désormais, Gaal étant affaibli par sa récente défaite.

42-45. Abimélech s'empare de Sichem. — *Populus in campum* : dans un but agricole; peut-être pour achever les vendanges. — *Tres turmas* : toujours des embuscades, la grande tactique en Orient. Cette fois, Abimélech réussit pleinement : *irruit...*, « et il les battit, » ajoute l'hébreu. — *Cum cuneo suo...* Il s'était mis à la tête de la colonne qui était chargée du rôle le plus délicat, s'emparer de l'entrée de la ville (hébr. : Abimélech et les hommes qui étaient avec lui s'élançèrent, et se tinrent à l'entrée de la porte de la ville); pendant ce temps, les deux autres détachements massacraient les habitants répandus à travers les champs. — *Die illo*. Le siège de Sichem ne dura qu'un jour et se termina par une ruine complète : *ita ut sal...* Le sel était alors un symbole de stérilité

(voyez Deut. XXIX, 23; Is. XVII, 6; Ez. XLVII, 11); par cette opération, on souhaitait donc que la ville détruite ne fût pas même capable de devenir un champ fécond.

50 La tour de Sichem est incendiée. IX, 46-49.



Forteresse incendiée. (Bas-relief assyrien.)

46-49. *Qui... in turre*. Cette tour, croit-on, ne différerait pas de la « maison de Mello », vers 6 et 20. — *Fanum... Berith* : « Baal-Berith » du vers. 4. Les anciens sanctuaires étaient souvent fortifiés (les mots *ubi foedus...* jusqu'à la fin du verset, ne sont pas dans l'hébreu). — *Abimelech... ascendit*. Scène bien décrite. Cet homme au tempérament violent goûtait les moyens expéditifs, et ses désirs de vengeance le rendaient inventif. Le mont *Selmon* n'est mentionné qu'ici et Ps.

omni populo suo, et arrepta securi præcidit arboris ramum, impositumque ferens humero, dixit ad socios : Quod me videtis facere, cito facite.

49. Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes, sequebantur ducem. Qui circumdantes præsidium, succenderunt; atque ita factum est, ut fumo et igne mille homines necarentur, viri pariter et mulieres, habitatorum turris Sichem.

50. Abimelech autem inde proficiscens venit ad oppidum Thebes, quod circumdans obsidebat exercitu.

51. Erat autem turris excelsa in media civitate, ad quam confugerant simul viri ac mulieres, et omnes principes civitatis, clausa firmissime janua, et super turris tectum stantes per propugnacula.

52. Accedensque Abimelech juxta turrim, pugnabat fortiter; et appropinquans ostio, ignem supponere nitentur.

53. Et ecce una mulier fragmen molæ desuper jaciens, illis capiti Abimelech, et confregit cerebrum ejus.

54. Qui vocavit cito armigerum suum, et ait ad eum : Evagina gladium tuum, et percute me, ne forte dicatur, quod a femina interfectus sim. Qui, jussa perficiens, interfecit eum.

55. Illoque mortuo, omnes qui cum eo erant de Israel reversi sunt in sedes suas;

56. et reddidit Deus malum, quod fe-

avec tous ses gens, coupa une branche d'arbre avec une hache, la mit sur son épaule, et dit à ses compagnons : Faites promptement ce que vous m'avez vu faire.

49. Ils coupèrent donc tous à l'envi des branches d'arbres, et suivirent leur chef; et environnant la forteresse, ils y mirent le feu, et il arriva ainsi que mille personnes, tant hommes que femmes, qui demeuraient dans cette tour de Sichem, y furent tués par le feu ou par la fumée.

50. Abimélech marcha de là vers la ville de Thébès, qu'il investit et assiégea avec son armée.

51. Il y avait au milieu de la ville une haute tour, où les hommes et les femmes, et tous les principaux de la ville s'étaient réfugiés; ils avaient barricadé solidement la porte, et étaient montés sur le haut de la tour pour se défendre par les créneaux.

52. Abimélech était au pied de la tour combattant vaillamment, et, s'approchant de la porte, il tâchait d'y mettre le feu.

53. En même temps une femme, jetant d'en haut un morceau d'une meule de moulin, brisa la tête à Abimélech, et en fit sortir la cervelle.

54. Aussitôt il appela son écuyer, et lui dit : Tirez votre épée et tuez-moi, de peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme. L'écuyer, obéissant à ses ordres, le tua.

55. Abimélech étant mort, tous ceux d'Israël qui étaient avec lui retournèrent chacun en sa maison.

56. Et Dieu rendit à Abimélech le

LXVII, 15; peut-être était-ce le Djébel Suléimân, au sud du Garizim; selon d'autres, l'Ébal. — Succenderunt... La triste prédiction de Joatham (vers. 20) fut ainsi réalisée à la lettre.

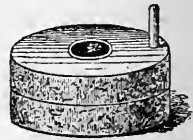
60. Mort d'Abimélech. IX, 50-57.

50-54. Abimélech périt tristement sous les murs de Thébès. — Ad oppidum Thebes : peut-être la Toubás moderne, au nord-est de Sichem. Les habitants de cette cité avaient dû s'associer à la révolte des Sichimites. — Turris excelsa. Presque toutes les villes étaient munies de tours à cette époque troublée. Cf. VIII, 9; IX, 46, etc. — Super... tectum : le toit plat, à l'orientale (Att. archéol., pl. XII, fig. 3-5, 10). — Ostio ignem supponere : moyen rapide de détruire cette porte, et de pénétrer ensuite dans la tour; mais celui qui se chargeait d'allumer le feu courait le plus grand danger. — Fragmen molæ. L'hébr.

régéb, cavalier, montre que c'était la meule supérieure des moulins à main, celle qui chevauche, pour ainsi dire, sur la meule inférieure (Atlas

archéol., pl. XXI, fig. 2, c). — Percute me, ne forte... Il n'évita pas cette injure redoutée. Cf. II Reg. XI, 21.

55-56. Conclusion de l'histoire d'Abimélech. Le narrateur souligne la leçon morale qui se dégage de



Moulin à bras.
(Orient moderne.)

la vie du tyran, et montre les vengeances divines retombant sur les pervers. — Omnes qui cum eo... Les troupes d'Abimélech se débânderent aussitôt après sa mort. — Reddidit Deus...

mal qu'il avait commis contre son père en tuant ses soixante-dix frères.

57. Les Sichimites aussi reçurent la punition de ce qu'ils avaient fait; et la malédiction que Joatham, fils de Jérabaal, avait prononcée, tomba sur eux.

cerat Abimelech contra patrem suum, interfectis septuaginta fratribus suis.

57. Sichimitis quoque, quod operati erant, retributum est; et venit super eos maledictio Joatham, filii Jerobaal.

CHAPITRE X

1. Après Abimélech, Thola, fils de Phua, oncle paternel d'Abimelech, qui était de la tribu d'Issachar, et qui demeurerait à Samir en la montagne d'Ephraïm, se leva comme chef d'Israël.

2. Et il jugea Israël pendant vingt-trois ans; et il mourut, et fut enseveli à Samir.

3. Jaïr de Galaad lui succéda, et il fut Juge dans Israël pendant vingt-deux ans.

4. Il avait trente fils qui montaient sur trente poulains d'ânesses, et qui étaient princes de trente villes, au pays de Galaad. Jusqu'à ce jour elles sont nommées de son nom, Havoth-Jaïr, c'est-à-dire les villes de Jaïr.

5. Jaïr mourut ensuite, et fut enseveli au lieu appelé Camon.

6. Mais les enfants d'Israël, joignant de nouveaux crimes aux anciens, firent

1. Post Abimelech surrexit dux in Israel Thola, filius Phua, patruï Abimelech, vir de Issachar, qui habitavit in Samir montis Ephraïm;

2. et judicavit Israellem viginti et tribus annis, mortuusque est, ac sepultus in Samir.

3. Huic successit Jaïr Galaadites, qui judicavit Israellem per viginti et duos annos,

4. habens triginta filios sedentes super triginta pullos asinarum, et principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus sunt appellatæ Havoth-Jaïr, id est oppida Jaïr, usque in præsentem diem, in terra Galaad.

5. Mortuusque est Jaïr, ac sepultus in loco cui est vocabulum Camon.

6. Filii autem Israel peccatis veteribus jungentes nova, fecerunt malum in

Le plus grand coupable fut puni (vers. 56); les Sichimites aussi, pour l'avoir aidé dans ses crimes (vers. 57).

7^o Judicature de Thola et de Jaïr. X, 1-5.

CHAP. X. — 1-2. Thola juge d'Israël. — Post *Abimelech* est une simple date chronologique, de laquelle il ne suit nullement que l'écrivain sacré comptait Abimélech parmi les juges d'Israël. — *Surrexit dux*. Hébr. : se leva pour délivrer. Cf. II, 16, 18; III, 25, etc. Non qu'il ait assumé de lui-même cette fonction; l'expression suppose un appel providentiel. — *Patruï Abimelech*. Dans l'hébreu : fils de Dôdo. La Vulgate a inséré le nom d'Abimélech et traduit *dôdo* comme si c'était un nom commun. — *Samir* : peut-être Samour, au nord de Samarie. Pour distinguer cette ville d'une autre Samir, située dans la tribu de Juda (Jos. xv, 48), on ajoute les mots *in monte Ephraïm*. Thola s'était fixé chez les Ephraïmites, parce que leur territoire était plus central que celui de sa propre tribu (de *Issachar* : voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Judicavit*. Hébr. : *isfot*, d'où vient le participe *sôfet*, juge. Pas de détails sur la judicature de Thola.

3-5. Jaïr, juge d'Israël. Notice également très courte. — *Jaïr Galaadites* : par conséquent, de la tribu de Manassé. Le récit des Nombres,

XXXII, 41, nous a présenté un autre Jaïr, fils de Manassé, qui s'était emparé des villes de Galaad, et les avait nommées « villes de Jaïr ». — Un trait seulement de la vie de ce nouveau juge : *habens triginta filios*, issus vraisemblablement de plusieurs femmes. Cf. VIII, 30. Les détails *sedentes...*, *principes...*, ont pour but de marquer la richesse, l'influence de Jaïr et de ses fils. L'hébreu n'a pas les mots *ex nomine ejus*, qui impliqueraient une contradiction avec le passage des Nombres que nous venons de citer. — *Sepultus in... Camon*. Polybe, *Hist.*, V, LXX, 12, mentionne une ville de ce nom dans les environs de Pella (*Atl. géogr.*, pl. X).

SECTION IV. — JEPHTÉ, ABÉSAN, AHIALON, ABDON ET SAMSON. X, 6 — XVI, 31.

Dernière période de l'histoire des Juges. Israël lutte à l'est contre les Ammonites, au sud-ouest contre les Philistins.

§ I. — Histoire de Jephthé. X, 6 — XII, 7.

1^o Israël est encore apostat et châtié par son Dieu. X, 6-9.

6. L'apostasie. — *Servierunt idolis...* Idolâtrie de plus en plus effrénée, puisqu'elle ne s'adressait pas seulement aux *Baalim* et aux *Astaroth* (notes

conspectu Domini, et servierunt idolis Baalim et Astaroth, et diis Syriæ ac Sidonis, et Moab, et filiorum Ammon, et Philisthim; dimiseruntque Dominum, et non coluerunt eum.

7. Contra quos Dominus iratus, tradidit eos in manus Philisthim et filiorum Ammon.

8. Afflictive sunt, et vehementer oppressi per annos decem et octo, omnes qui habitabant trans Jordanem in terra Amorrhæi, qui est in Galaad;

9. in tantum ut filii Ammon, Jordane transmisso, vastarent Judam, et Benjamin, et Ephraim; afflictusque est Israël nimis.

10. Et clamantes ad Dominum, dixerunt: Peccavimus tibi, quia dereliquimus Dominum Deum nostrum, et servivimus Baalim.

11. Quibus locutus est Dominus: Numquid non Ægyptii et Amorrhæi, filiique Ammon et Philisthim,

12. Sidonii quoque, et Amalec et Chanaan, opprimerunt vos, et clamastis ad me, et erui vos de manu eorum?

13. Et tamen reliquistis me, et coluistis deos alienos; idcirco non addam ut ultra vos liberem.

le mal aux yeux du Seigneur, et adorèrent les idoles des Baals et des Astaroth, et les dieux de Syrie et de Sidon, de Moab, des enfants d'Ammon et des Philistins: ils abandonnèrent le Seigneur et cessèrent de l'adorer.

7. Le Seigneur, irrité contre eux, les livra entre les mains des Philistins et des enfants d'Ammon.

8. Et tous ceux qui habitaient au delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens qui est en Galaad, furent affligés et opprimés cruellement pendant dix-huit ans;

9. à tel point que les enfants d'Ammon, ayant passé le Jourdain, ravagèrent les tribus de Juda, de Benjamin et d'Éphraïm; et Israël se trouva dans une extrême affliction.

10. Les Israélites crièrent donc au Seigneur, et ils dirent: Nous avons péché contre vous, parce que nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu, et que nous avons servi les Baals.

11. Et le Seigneur leur dit: Les Égyptiens, les Amorrhéens, les enfants d'Ammon, les Philistins,

12. les Sidoniens, les Amalécites et les Chananéens ne vous ont-ils pas autrefois opprimés; et quand vous avez crié vers moi, ne vous ai-je pas délivrés d'entre leurs mains?

13. Après cela néanmoins vous m'avez abandonné, et vous avez adoré des dieux étrangers. C'est pourquoi je ne penserai plus désormais à vous délivrer.

de II, 11, 13), mais encore à d'autres faux dieux d'alentour: *diis Syriæ* (hébr.: *Aram*; sur ces idoles, voyez IV Reg. xvi, 10, 12); *Sidonis* (cf. III Reg. xi, 5); *Moab* (Chamos et Béalphégor, III Reg. xi, 7); *Ammon* (le cruel Moloch, Lev. xviii, 21; III Reg. xi, 7); *Philisthim* (Dagon, xvi, 23, et le commentaire; I Reg. v, 2).

7-9. Le châtement. — Jéovah emploiera comme instruments de ses vengeances deux des peuples dont Israël avait adopté le culte infâme: *in manus Philisthim et filiorum Ammon*; ceux-là au sud-ouest, ceux-ci à l'est. — *Afflictive*... Hébr.: Et ils vexèrent et ils opprimèrent les enfants d'Israël cette année-là; pendant dix-huit ans, tous les enfants d'Israël qui étaient au delà du Jourdain. Deux dates distinctes, dont la première est assez vague pour nous; à moins qu'elle ne désigne l'année où le Seigneur livra Israël aux mains des Ammonites, ou bien le début des dix-huit années d'oppression. — *In terra Amorrhæi*, ... *Galaad*: c.-à-d. une partie des royaumes de Séhon et d'Og. Cf. Deut. iii, 8-17. — *In tan-*

tum ut... Hébr.: Et (de plus) les Ammonites... C.-à-d. que non contents d'opprimer les Hébreux établis à l'est du Jourdain, les fils d'Ammon passèrent le fleuve, et ravagèrent le sud (*Judam, Benjamin*) et le centre (*Ephraim*) de la Palestine cisjordanienne. Voy. l'*Atl. géogr.*, pl. VII.
2° Retour à Dieu, et préparatifs contre les Ammonites. X, 10-18.

10. Humble confession des coupables: *peccavimus...*, *quia*...

11-14. Le Seigneur leur reproche leur ingratitude. — *Quibus locutus*...: on ne dit pas de quelle manière. — *Numquid non...?* Les bienfaits divins (vers. 11-12). Ils avaient consisté en une longue suite de délivrances miraculeuses: 1° du joug égyptien, Ex. i-xiv; 2° des Amorrhéens, Num. xxi, 3-31; 3° des Ammonites, III, 13; 4° des Philistins, III, 32; 5° des Sidoniens, qui s'étaient probablement associés aux Chananéens du roi Jabin, v, 19; 6° des Amalécites, III, 13; VI, 33; Ex. xvii, 8. Au lieu de *Chanaan* l'hébreu « *Maôn* » (les LXX, *Madian*; l'arabe, *Moab*);

14. Allez, et invoquez les dieux que vous vous êtes choisis; et qu'ils vous délivrent eux-mêmes de l'affliction qui vous accable.

15. Les enfants d'Israël répondirent au Seigneur : Nous avons péché. Faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira; du moins pour cette heure délivrez-nous.

16. Après avoir ainsi prié, ils jetèrent hors de leur territoire toutes les idoles des dieux étrangers, et ils adorèrent le Seigneur Dieu, qui se laissa toucher de leur misère.

17. Cependant les enfants d'Ammon, poussant de grands cris, dressèrent leurs tentes dans le pays de Galaad, et les enfants d'Israël, s'étant assemblés pour les combattre, campèrent à Maspha.

18. Alors les princes de Galaad se dirent les uns aux autres : Le premier d'entre nous qui commencera à combattre contre les enfants d'Ammon sera le chef du peuple de Galaad.

14. Ite, et invocate deos quos elegistis; ipsi vos liberent in tempore angustiae.

15. Dixeruntque filii Israel ad Dominum : Peccavimus; redde tu nobis quidquid tibi placet; tantum nunc libera nos.

16. Quæ dicentes, omnia de finibus suis alienorum deorum idola projecerunt, et servierunt Domino Deo, qui doluit super miseriis eorum.

17. Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad fixere tentoria; contra quos congregati filii Israel, in Maspha castrametati sunt.

18. Dixeruntque principes Galaad singuli ad proximos suos : Qui primus ex nobis contra filios Ammon coeperit dimicare, erit dux populi Galaad.

CHAPITRE XI

1. En ce temps-là, il y avait un homme de Galaad, nommé Jephthé, homme de guerre et fort vaillant, fils d'une courtisane; il avait pour père Galaad.

2. Or Galaad son père avait sa femme légitime, dont il eut des enfants, lesquels, étant devenus grands, chassèrent

1. Fuit illo tempore Jephthe Galaadites, vir fortissimus atque pugnator, filius mulieris meretricis, qui natus est de Galaad.

2. Habuit autem Galaad uxorem, de qua suscepit filios, qui, postquam creverant, ejecerunt Jephthe, dicentes : Heres

peut-être la peuplade mentionnée II Par. xxv, 7 (dans l'hébreu). — *Et tamen...* L'ingratitude des Hébreux et son châtiement, vers. 13-14. La menace *idcirco non addam...* est conditionnelle, comme tant d'autres dans la Bible. — Ironie amère au vers. 14 : *ite...*, *invocate...*, *ipsi vos...* Mais Jéhovah ne cachait ainsi son visage que pour se faire chercher avec plus de zèle. Les Israélites surent le comprendre.

15-16. Insistance des suppliants. — A la prière ils ajoutent des actes, pour manifester la sincérité de leur repentir : *omnia... idola projecerunt*. Aussi le Seigneur *doluit super miseriis...* Bel anthropomorphisme; la Bible prête souvent à Dieu des sentiments humains, pour mieux mettre sa conduite à notre portée.

17-18. Les Hébreux se lèvent courageusement pour secouer le joug des Ammonites. — *Conclamantes* (le cri de guerre; cf. VII, 18, 21, 23)... *fixere...* Maintenant qu'ils se sont repentis et qu'ils ont prié, ils ne doutent pas du divin secours; aussi prennent-ils les devants. — *In Maspha* :

localité appelée encore Ramoth-Galaad, ou Ramoth-Masphé (cf. XI, 29; Jos. XIII, 26; xx, 8, etc.); aujourd'hui Es-Salt, à l'est du Jourdain, en face de Silo. — *Dixerunt...* *principes*. Hébr. : le peuple, les princes. C.-à-d. le peuple dans la personne de ses princes. — *Qui primus...* Il fallait un général en chef de l'expédition. Tous tombèrent d'accord sur le moyen de le désigner.

3° Jephthé, juge d'Israël. XI, 1-11.

CHAP. XI. — 1-3. Les antécédents de Jephthé. — *Jephthe* (hébr. : *Yfthah*) *fortissimus...* Dans le texte : vaillant héros; le titre que l'ange avait adressé autrefois à Gédéon, VI, 12. — Profonde humiliation à côté de cet éloge : *filius... meretricis*; non point une *pilèges* ou femme secondaire comme la mère d'Abimélech (VIII, 31), mais un *zônah* ou femme de mauvaise vie. *Galaad* était le nom du père de Jephthé. — *Ejecerunt Jephthe*. Conduite assurément bien dure pour celui qui en était l'objet : aussi en conserva-t-il un âcre ressentiment; elle était toutefois conforme à la loi et aux coutumes hébraïques. Cf. Gen. XXI, 10;

in domo patris nostri esse non poteris, quia de altera matre natus es.

3. Quos ille fugiens atque devitans, habitavit in terra Tob; congregatique sunt ad eum viri inopes et latrocinantes, et quasi principem sequebantur.

4. In illis diebus pugnabant filii Ammon contra Israel.

5. Quibus acriter instantibus, perrexerunt majores natu de Galaad, ut tollerent in auxilium sui Jephthé de terra Tob;

6. dixeruntque ad eum: Veni, et esto princeps noster, et pugna contra filios Ammon.

7. Quibus ille respondit: Nonne vos estis, qui odistis me, et ejecistis de domo patris mei? et nunc venistis ad me necessitate compulsi.

8. Dixeruntque principes Galaad ad Jephthé: Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, et pugnes contra filios Ammon, sisque dux omnium qui habitant in Galaad.

9. Jephthé quoque dixit eis: Si reverentis ad me, ut pugnem pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos Dominus in manus meas, ego ero vester princeps?

10. Qui responderunt ei: Dominus, qui hæc audit, ipse mediator ac testis est, quod nostra promissa faciemus.

Jephthé de la maison, en lui disant: Vous ne pouvez pas être héritier dans la maison de notre père, parce que vous êtes né d'une autre mère.

3. Jephthé, les fuyant donc et les évitant, demeura au pays de Tob; et des gens qui n'avaient rien et qui vivaient de brigandage s'assemblèrent près de lui, et le suivaient comme leur chef.

4. En ce même temps, les enfants d'Ammon combattaient contre Israël.

5. Et comme ils pressaient vivement les Hébreux, les anciens de Galaad allèrent trouver Jephthé au pays de Tob, pour le faire venir à leur secours.

6. Ils lui dirent donc: Venez, et soyez notre prince pour combattre contre les enfants d'Ammon.

7. Jephthé leur répondit: N'est-ce pas vous qui me haïssez, et qui m'avez chassé de la maison de mon père? Et maintenant vous venez à moi, parce que la nécessité vous y contraint.

8. Les notables de Galaad lui répondirent: Nous venons vous trouver, afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre les enfants d'Ammon, et que vous soyez le chef de tous ceux qui habitent en Galaad.

9. Jephthé leur répondit: Si c'est avec un désir sincère que vous venez m'engager à combattre pour vous contre les enfants d'Ammon, en cas que le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre chef?

10. Ils lui répondirent: Que le Seigneur, qui nous entend, soit entre vous et nous, et soit témoin que nous voulons accomplir nos promesses.

xxv, 6; Deut. xxii, 2-3. — *In terra Tob*: province syrienne située au nord de la Pérée, II Reg. x, 6. Là, d'autres hommes éprouvés par le malheur (hébr.: *régim*; cf. ix, 4, et l'explication) vinrent se placer sous les ordres de Jephthé; comme plus tard David, I Reg. xxii, 2, il utilisa leurs services contre les ennemis de sa patrie; mais non contre ses propres citoyens, à la façon d'Abimélech.

4-10. Les habitants de Galaad offrent le pouvoir à Jephthé. — La formule *in illis diebus* renoue le fil historique, et nous ramène à x, 17. — *In auxilium sui Jephthé*: il s'était acquis une brillante réputation par ses faits d'armes. — *Esto princeps*. L'hébr. *qasim* désigne un chef militaire (et *pugna...*; cf. Jos. x, 24). Jephthé ne se contentera pas de ce rôle incomplet, mais il demandera de conserver le pouvoir, même en temps de paix (vers. 9). — *Nonne vos estis...*? Amer reproche. Non que les notables eussent été les

auteurs directs de l'expulsion; mais ils ne s'y étaient pas opposés. Ils s'excusent (vers. 8) en disant qu'ils viennent précisément pour réparer le mal (*ob hanc... causam*). — *Si vere*: sérieusement et sincèrement. Cf. ix, 15, 16, 19. — *Ero... princeps* (hébr.: *ʾrōš*, à la tête)? Certes il n'y a pas là le désintéressement de Gédéon (viii, 22-23); mais ce trait s'explique par l'éducation première de Jephthé, par son caractère aigri et ses récents exploits; il veut être sûr de l'avenir. Souvent Dieu se sert d'instruments imparfaits. — *Dominus, qui... audit*: formule de serment. — *Fecitque... omnis populus*. Les tribus ratifièrent la promesse de leurs chefs, et installèrent solennellement Jephthé dans ses fonctions: *principem sui* (hébr.: *ʾrōš ul'qasim*, chef civil et chef militaire). — *Locutusque... sermones suos*: Jephthé renouvelle de son côté ses promesses antérieures (vers. 9). Il fut le premier chef Israélite élu par la voix du peuple. — *Coram Domino*.

11. Jephthé s'en alla donc avec les notables de Galaad, et tout le peuple l'élut pour son chef. Jephthé, ayant fait d'abord toutes ces protestations devant le Seigneur à Maspha.

12. envoya ensuite des ambassadeurs au roi des enfants d'Ammon, pour lui dire de sa part : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? Pourquoi êtes-vous venu m'attaquer et ravager mon pays ?

13. Le roi des Ammonites leur répondit : C'est parce qu'Israël, lorsqu'il venait d'Égypte, m'a pris mon pays depuis les confins de l'Arnon jusqu'au Jaboc et jusqu'au Jourdain. Rendez-le-moi donc maintenant de vous-mêmes, et demeurons en paix.

14. Jephthé donna de nouveau ses ordres aux ambassadeurs, et leur commanda de dire au roi des Ammonites :

15. Voici ce que dit Jephthé : Les Israélites n'ont pris ni le pays de Moab ni le pays des enfants d'Ammon ;

16. mais, lorsqu'ils sortirent d'Égypte, ils marchèrent par le désert jusqu'à la mer Rouge ; et étant venus à Cadès,

17. ils envoyèrent des ambassadeurs au roi d'Édom, et lui firent dire : Laissez-nous passer par votre pays ; et le roi d'Édom ne voulut point accéder à leur demande. Ils envoyèrent aussi des ambassadeurs au roi de Moab, qui dédaigna de leur accorder le passage. Ils demeurèrent donc à Cadès,

11. Abiit itaque Jephthe cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem sui. Locutusque est Jephthe omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

12. Et misit nuntios ad regem filiorum Ammon, qui ex persona sua dicerent. Quid mihi et tibi est, quia venisti contra me ut vastares terram meam ?

13. Quibus ille respondit : Quia tulit Israel terram meam quando ascendit de Ægypto, a finibus Arnon usque Jaboc atque Jordanem ; nunc ergo cum pace redde mihi eam.

14. Per quos rursum mandavit Jephthe, et imperavit eis ut dicerent regi Ammon :

15. Hæc dicit Jephthe : Non tulit Israel terram Moab, nec terram filiorum Ammon ;

16. sed quando de Ægypto conscenderunt, ambulavit per solitudinem usque ad mare Rubrum, et venit in Cadès ;

17. misitque nuntios ad regem Edom, dicens : Dimitte me ut transeam per terram tuam ; qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad regem Moab, qui et ipse transitum præbere contempsit. Mansit itaque in Cadès,

Cette locution désignant assez fréquemment le tabernacle (cf. xx, 26 ; xxi, 2 ; Ex. xxxiv, 34 ; Jos. xviii, 8, etc.), plusieurs commentateurs ont conjecturé que l'arche aurait été transportée, pour cette circonstance, de Silo (note de Jos. xviii, 1) à Maspha de Benjamin (Jos. xviii, 26) ; mais c'est une hypothèse sans fondement. *Maspha* est la ville de Galaad nommée précédemment, x, 17, et les mots « devant Jéhovah » dénotent une cérémonie religieuse accomplie sous le regard du Seigneur présent partout.

4° Négociations de Jephthé avec le roi des Ammonites. XI, 12-28.

Jephthé ne redoutait pas la guerre ; sa conduite l'a suffisamment prouvé (vers. 3, 9). Il veut néanmoins essayer d'obtenir la paix sans verser de sang, et il se montre aussi excellent diplomate que soldat courageux.

12-13. Première ambassade. — *Misit nuntios* : en tant que chef souverain d'Israël ; aussi appellera-t-il le pays *terram meam*. — *Quid mihi et tibi ?* Quels griefs le roi des Ammonites avait-il contre les Hébreux ? — La réponse, vers. 13, n'est pas moins fière que les paroles de Jephthé ; mais elle fausse en réalité l'histoire, pour permettre aux Ammonites de revendiquer leur ancien

territoire. Les mots *tulit Israel terram meam* ne sont exacts qu'en apparence. Israël n'avait pas attaqué les Ammonites ni les Moabites après la sortie d'Égypte, Dieu le leur ayant formellement interdit (Deut. ii, 9, 19). Il est vrai qu'ils avaient alors conquis le royaume de Séhon, dont une partie avait autrefois appartenu à Moab et à Ammon (Num. xxi, 24-30) ; mais cette circonstance ne les regardait pas, et leur prise de possession du territoire entier de Séhon était légitime. — *Arnon usque Jaboc* : entre l'ouadi Modjib et l'ouadi Zerka (*Atl. géogr.*, pl. vii et xii).

14-27. Deuxième ambassade. — Jephthé répond à la grave accusation des Ammonites en rétablissant la vérité historique des faits : son petit discours est très net, très énergique, et en même temps très conciliant dans la forme. Les droits d'Israël sur la province contestée sont démontrés au moyen de trois arguments. — Premier raisonnement, vers. 15-20. C'est celui que nous venons de faire nous-même à propos du vers. 13 : les Hébreux n'ont rien pris directement aux Ammonites, et ils n'ont pas à s'occuper de l'origine des conquêtes de Séhon. Jephthé expose sincèrement les faits tels qu'ils s'étaient passés depuis la sortie d'Égypte, omettant ce qui n'allait pas

18. et circumvit ex latere terram Edom et terram Moab, venitque contra orientalem plagam terræ Moab, et castrametatus est trans Arnon, nec voluit intrare terminos Moab; Arnon quippe confinium est terræ Moab.

19. Misit itaque Israel nuntios ad Séhon, regem Amorrhæorum, qui habitabat in Hesebon, et dixerunt ei: Dimitte ut transeam per terram tuam usque ad fluvium.

20. Qui et ipse Israel verba despiciens, non dimisit eum transire per terminos suos, sed infinita multitudine congregata, egressus est contra eum in Jasa, et fortiter resistebat;

21. tradiditque eum Dominus in manus Israel cum omni exercitu suo; qui percussit eum, et possedit omnem terram Amorrhæi habitatoris regionis illius,

22. et universos fines ejus, de Arnon usque Jaboc, et de solitudine usque ad Jordanem.

23. Dominus ergo Deus Israel subvertit Amorrhæum, pugnante contra illum populo suo Israel; et tu nunc vis possidere terram ejus?

24. Nonne ea quæ possidet Chamos deus tuus, tibi jure debentur? Quæ autem Dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedent possessionem;

18. et ayant côtoyé le pays d'Edom et le pays de Moab, ils virent sur le côté oriental du pays de Moab, et ils campèrent au delà de l'Arnon, sans vouloir entrer dans le pays de Moab; car l'Arnon est la frontière de la terre de Moab.

19. Les Israélites envoyèrent ensuite des ambassadeurs vers Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait dans Hésébon, pour lui dire: Laissez-nous passer par vos terres jusqu'au Jourdain.

20. Séhon, méprisant comme les autres la demande des Israélites, leur refusa le passage par ses terres; et ayant assemblé une armée innombrable, il marcha contre les Israélites à Jasa, et il leur résista de toutes ses forces.

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Israël avec toute son armée, et Israël le défit et se rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitaient en ce pays-là,

22. et de tout ce qui était renfermé dans leurs limites, depuis l'Arnon jusqu'au Jaboc, et depuis le désert jusqu'au Jourdain.

23. Ainsi le Seigneur, le Dieu d'Israël, ruina les Amorrhéens, lorsque les Israélites, son peuple, combattait contre eux, et vous prétendez maintenant que ses terres vous appartiennent?

24. Ne croyez-vous pas avoir droit de posséder ce qui appartient à Chamos votre dieu? Il est donc bien plus juste que nous possédions ce que le Seigneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires.

à sa thèse et insistant sur le reste. — *Non tulit Israel...*: c'est le résumé de la réponse; les développements viennent ensuite, vers. 16 et ss. — *Ambulavit per solitudinem*; les pérégrinations à travers l'Arabie Pétrée. — *Ad mare Rubrum... in Cades*. Quand les Hébreux vinrent camper pour la seconde fois à Cadesbarné, ils passèrent auparavant par la station d'Asongaber, située vers la pointe du golfe Élanitique (*Atl. géogr.*, pl. v). Cf. Num. xxxiii, 36. — *Nuntios ad... Edom*. Cf. Num. xx, 14 et ss. — *Ad... Moab*: Détail nouveau, que n'avaient signalé ni les Nombres ni le Deutéronome. — *Mansit in Cades*: « des jours nombreux », Deut. ii, 1. — *Circumvit... Edom*. Cf. Num. xx, 22; xxi, 4. Long et pénible circuit, rendu nécessaire par le mauvais vouloir des Iduméens. — *Nec voluit intrare... Moab*: le Seigneur l'ayant interdit, Deut. ii, 9. — *Misit... ad Séhon*. Cf. Num. xxi, 21; Deut. ii, 26-29. — *Hesebon*: l'Hesbân moderne, en face de l'extrémité septentrionale de la mer Morte. Séhon avait enlevé cette ville aux Moabites. Cf. Num. xxi 27-30. — *Usque ad fluvium*: le Jour-

dain, qu'ils avaient à franchir pour pénétrer en Chanaan. Mais l'hébreu porte: jusqu'à ma place; c.-à-d. la Terre sainte, que Dieu leur avait promise. — *Ipse... despiciens* (vers. 20). Hébr.: il ne se fia pas. Séhon ne put croire que les Hébreux traverseraient pacifiquement son territoire. — *In Jasa*. « Jazer » de Num. xxi, 32, à Pouest de Rabbath-Ammon. — Deuxième raisonnement, vers. 21-24: Jéhovah a donné ce pays aux Hébreux. *Possedit... terram Amorrhæi*: pays des Amorrhéens, et non plus des Ammonites. D'après le droit des gens tel qu'il a été de tout temps en vigueur, les anciens propriétaires ne pouvaient en aucun façon réclamer ces provinces aux Israélites. Cf. Grotius, *De jure belli*, III, 6, 7. — *Et tu nunc vis...?* Israël n'aurait donc lutté contre Séhon que pour reconquérir au profit des Ammonites et des Moabites, sans que ceux-ci eussent pris part au combat, les districts qu'ils avaient autrefois possédés? — *Nonne ea quæ... Chamos*. Argument « ad hominem », tiré de la religion des Ammonites. Chamos était le dieu national de Moab et d'Ammon. Cf. Num. xxi,

25. Est-ce que vous êtes plus grand que Balac, fils de Séphor, roi de Moab? ou pouvez-vous faire voir qu'il ait formulé des plaintes contre les Israélites, ou qu'il leur ait pour cela déclaré la guerre,

26. tant qu'Israël a habité dans Hésébon et dans ses villages, dans Aroër et dans les villages qui en dépendent, ou dans toutes les villes qui sont le long du Jourdain, pendant trois cents ans? D'où vient que pendant tout ce temps-là vous n'avez fait aucune démarche pour entrer dans ces droits prétendus?

27. Ce n'est donc point moi qui vous fais injure; mais c'est vous qui me la faites, en me déclarant une guerre injuste. Que le Seigneur soit notre arbitre, et qu'il décide aujourd'hui ce différend entre Israël et les enfants d'Ammon.

28. Mais le roi des enfants d'Ammon ne voulut point se rendre à ce que Jephthé lui avait fait dire par ses ambassadeurs.

29. L'esprit du Seigneur vint donc sur Jephthé, et, parcourant tout le pays de Galaad, de Manassé, et de Maspha de Galaad, il passa ensuite chez les enfants d'Ammon,

30. et il fit ce vœu au Seigneur : Seigneur, si vous livrez entre mes mains les enfants d'Ammon,

31. le premier qui sortira de la porte

25. nisi forte melior es Balac, filio Sēphor, rege Moab, aut docere potes quod jurgatus sit contra Israel, et pugnaverit contra eum,

26. quando habitavit in Hesebon et viculis ejus, et in Aroer et villis illius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem, per trecentos annos. Quare tanto tempore nihil super hac repetitione tentastis?

27. Igitur non ego pecco in te, sed tu contra me male agis iudicans mihi bella non justa. Judicet Dominus, arbiter iustus dei, inter Israel et inter filios Ammon.

28. Noluitque acquiescere rex filiorum Ammon verbis Jephthæ, quæ per nuntios mandaverat.

29. Factus est ergo super Jephthæ spiritus Domini, et circuiens Galaad, et Manasse, Maspha quoque Galaad, et inde transiens ad filios Ammon,

30. votum vovit Domino, dicens : Si tradideris filios Ammon in manus meas,

31. quicumque primus fuerit egres-

29, etc. On le représentait sous les traits d'un guerrier tenant un glaive dans sa main droite, une lance dans sa main gauche, et tout entouré de torches enflammées. — Troisième raisonnement, vers. 26-26 : une prescription de trois siècles. *Nisi... melior es Balac* : Balac, roi de Moab à l'époque où ces divers faits avaient eu lieu, avait dû, malgré ses sentiments de haine à l'égard des Hébreux, reconnaître la légitimité de leurs conquêtes. — *Jurgatus sit... aut pugnaverit*. Contradiction apparente avec Jos. xxiv, 9 : « Balac... se leva et combattit contre Israël. » Mais, s'il essaya de lutter, ce fut par crainte qu'on ne lui enlevât le reste de son territoire (Num. xxii, 2-4), et nullement pour contester des droits acquis. — *Per trecentos annos*. Voyez l'Introduction, p. 93. — *Quare tanto tempore...* L'hébreu dit, avec une variante : Pourquoi en ce temps-là...? C.-à-d. au temps de Balac. — Conclusion de la thèse et appel à la justice divine, vers. 27 : *Igitur non pecco...; judicet Dominus*.

28. Le roi des Ammonites refuse de se rendre à la justesse de ces raisons. Il est visible qu'il préférerait l'argument du glaive.

5° Le vœu de Jephthé, XI, 29-31.

Question sur laquelle on a étonnamment discuté, quoiqu'elle soit au fond très simple.

29. Jephthé parcourt la Palestine transjordanienne pour recruter des combattants. — *Factus... spiritus Domini*. Voyez la note de III, 10. Le peuple avait élu Josué comme son prince; Dieu ajoute maintenant à ce titre la mission de Juge d'Israël. — *Circuiens Galaad* (les tribus de Ruben et de Gad) et *Manasse* (la demi-tribu orientale de Manassé, au nord de Galaad). Jephthé parcourt ces provinces pour y allumer le feu de la guerre sainte; puis il revient à son quartier général de *Maspha* (cf. x, 17). — *Inde transiens...* Dès que son armée fut réunie, il se hâta de franchir la frontière ennemie, pour faire subir aux Ammonites tout le poids de la guerre.

30-31. Le vœu. — *Votum vovit*, dans l'espoir de se rendre plus propice le Dieu des armées. Ses paroles expriment clairement la nature de ce vœu : *Si tradideris* (c'est la condition), *quicumque primus... de foribus...* En employant une formule de ce genre, Jephthé laissait à Dieu le soin de choisir lui-même la victime; mais il est évident qu'il pensait à un sacrifice humain. « Non utique his verbis pecus aliquod vovit, quod secundum legem holocaustoma posset offerre. Neque enim est aut fuit consuetudinis ut redeuntibus cum victoria ductibus pecora occurrerent... Nec ait : Quodcumque exierit de januis domus

aus de foribus domus meae, mihi que occurrerit revertenti cum pace a filiis Ammon, eum holocaustum offeram Domino.

32. Transitivique Jephthé ad filios Ammon, ut pugnaret contra eos, quos tradidit Dominus in manus ejus;

33. percussitque ab Aroer usque dum venias in Mennith, viginti civitates, et usque ad Abel, quæ est vineis consita, plaga magna nimis; humiliatique sunt filii Ammon a filiis Israel.

34. Revertente autem Jephthé in Maspha domum suam, occurrit ei unigenita filia sua cum tympanis et choris; non enim habebat alios liberos.

35. Qua visa scidit vestimenta sua, et ait: Heu! me, filia mea, decepisti me, et ipsa decepta es; aperui enim os meum ad Dominum, et aliud facere non potero.

36. Cui illa respondit: Pater mi, si

de ma maison, et qui viendra au-devant de moi, lorsque je retournerai victorieux du pays des enfants d'Ammon, je vous l'offrirai en holocauste.

32. Jephthé passa donc chez les enfants d'Ammon pour les combattre, et le Seigneur les livra entre ses mains.

33. Il prit et ravagea vingt villes, depuis Aroër jusqu'à Mennith, et jusqu'à Abel qui est planté de vignes. Les enfants d'Ammon perdirent dans cette défaite un grand nombre d'hommes, et ils furent humiliés par les enfants d'Israël.

34. Lorsque Jephthé revenait à Maspha dans sa maison, sa fille unique vint au-devant de lui avec des tambourins et des chœurs de danse: il n'avait pas d'autres enfants.

35. Jephthé, l'ayant vue, déchira ses vêtements, et dit: Ah! malheureux que je suis! ma fille, vous m'avez trompé, et vous êtes trompée vous-même; car j'ai fait un vœu au Seigneur, et je ne puis faire autre chose que ce que j'ai promis.

36. Sa fille lui répondit: Mon père, si

mere in obviam mihi, offeram illud holocaustoma; sed ait: Quicumque exierit offeram eum; ubi procul dubio nihil aliud quam hominem cogitavit. » S. Aug. *Quest. in libr. Judic.*, XLIX. De plus, Jephthé, en demandant à Dieu une si grande faveur, songeait évidemment à l'obtenir par un sacrifice insigne, et point par l'immolation



Chœur de femmes battant du tambourin.
(Ancienne Égypte.)

d'un taureau ou d'une brebis (voyez la note du vers. 39). — *In holocaustum*: sacrifice dans lequel la victime était consumée tout entière. Cf. Lev. I, 1-17, et le commentaire.

6° Défaite des Ammonites. XI, 32-33.

32-33. *Quos tradidit Dominus*. Dans toutes ces victoires des Juges, Jehovah nous apparaît toujours comme le véritable vainqueur. — *Ab Aroer*. L'Aroër de la tribu de Gad (comme au vers. 26), sur le Nahr Ammâm. au nord-est de Rabbath-Ammon (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII; cf. Jos. XIII, 25). L'Aroër de Ruben était plus au sud,

sur l'Arnon (cf. Num. XXXII, 4; Jos. XII, 2, etc.)

— *Usque... in Mennith*. Peut-être avons-nous ici le nom d'un district; le détail qui suit (*viginti civitates*) favorise cette opinion. D'après l'*Onomasticon* d'Eusèbe et de saint Jérôme, Mennith serait plutôt une ville située à quatre milles romains au nord d'Esbon. — *Abel, quæ... vineis*. Dans l'hébreu, toute l'expression (*'Abel K'rârim*) est un nom propre, qui signifie: le pré des vignes. Localité que saint Jérôme place à sept milles de Rabbath-Ammon. — *Humiliatique...* La victoire de Jephthé fut donc décisive, comme celle d'Othoniel, de Barac et de Gédéon.

7° Jephthé exécute son vœu. XI, 34-40.

34-36. La fille de Jephthé vient la première, au-devant du vainqueur (le récit entier est dramatique). — *Occurrit et...* joyeuse et fière, elle a préparé, de concert avec ses amies, une fête pour accueillir son père, et elle s'éclaire la première hors de la maison pour lui souhaiter la bienvenue. Terrible ironie des faits. — *Unigenita*: mot tragique dans cette circonstance; le commentaire *non enim habebat...* n'est pas moins douloureux. — *Cum tympanis et choris*. C.-à-d. avec un chœur de jeunes filles qui chantaient en s'accompagnant du tambourin. Cf. Ex. xv, 20; I Reg. XVIII, 6-7, etc. — *Qua visa*. On comprend la violente émotion de Jephthé. Elle se manifesta aussitôt au dehors par le symbole ordinaire du deuil (*scidit vestimenta*; cf. Gen. XXXVII, 34; Jos. VII, 6, etc.), et par une parole de très vive angoisse: *Heu! me...* Au lieu de *decepisti...* *decepta*, l'hébreu porte: Tu m'as profondément affligé, et tu t'es mise parmi ceux qui m'affligent. — *Aperui... os meum*. Expression solennelle pour désigner un vœu; cf. Ps. LXXV, 14. — *Allud...*

vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis, Dieu vous ayant accordé vengeance et victoire sur vos ennemis.

37. Et elle ajouta : Accordez-moi seulement cette requête : laissez-moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes.

38. Jephthé lui répondit : Allez ; et il la laissa libre pendant ces deux mois. Elle alla donc avec ses compagnes et ses amies, et elle pleurait sa virginité sur les montagnes.

39. Les deux mois écoulés, elle revint auprès de son père, et il accomplit ce qu'il avait voué à l'égard de sa fille ; or elle n'avait pas connu d'homme. De là vint la coutume, qui s'est toujours depuis observée en Israël,

40. que toutes les jeunes filles d'Israël s'assemblent une fois l'année, pour pleurer la fille de Jephthé de Galaad pendant quatre jours.

aperuisti os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicitus es, concessa tibi ultione atque victoria de hostibus tuis.

37. Dixitque ad patrem : Hoc solum mihi præsta quod deprecor : dimitte me ut duobus mensibus circumeam montes, et plangam virginitatem meam cum sodalibus meis.

38. Cui ille respondit : Vade. Et dimisit eam duobus mensibus. Cumque abiisset cum sociis ac sodalibus suis, flebat virginitatem suam in montibus.

39. Expletisque duobus mensibus, reversa est ad patrem suum, et fecit ei sicut voverat ; quæ ignorabat virum. Exinde mos increbuit in Israel, et consuetudo servata est,

40. ut post anni circulum conveniant in unum filiæ Israel, et plangent filiam Jephthæ Galaaditæ diebus quatuor.

non potero. On voit, par maint exemple biblique, la terreur qu'inspirait aux Hébreux le non-accomplissement d'un vœu même imprudent. Cf. I Reg. xiv, 44 ; Eccl. v, 4-5, etc. — *Cui illa.* Elle a compris ; mais elle se soumet à son triste sort sans la moindre plainte, faisant preuve d'un courage viril et d'une admirable générosité : *fac mihi quodcumque...* Trait délicat : elle rappelle à son père, pour lui rendre plus facile l'exécution de sa promesse, la grandeur du bienfait divin (*concessa tibi...*).

37-38. Le sursis. — *Hoc solum...* Faveur bien humble qu'elle implore avant de mourir : *duobus mensibus...* La solitude des montagnes convenait mieux pour son deuil. — *Plangam virginitatem...* Bonne traduction de l'hébr. *b'pûlim* ; c.-à-d. sa mort sans enfants (vers. 39). Selon d'autres, mais moins bien : sa jeunesse, sa mort à un âge où l'on ne songe qu'à vivre.

39-40. L'accomplissement intégral du vœu. — *Fecit... sicut voverat.* C.-à-d., d'après le contexte (vers. 31), que Jephthé immola sa fille et l'offrit en holocauste. Rien de plus clair que cette interprétation, qui a été adoptée sans la moindre hésitation par l'antiquité juive (Josèphe, le Talmud) et chrétienne (Origène, saint Épiphane, Tertullien, saint Ephrem, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, Théodoret, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin ; plus tard, saint Thomas d'Aquin, etc.). Cf. Vigouroux, *la Bible et les découv.*, t. III, pp. 335 et ss. ; *Man. bibl.*, nn. 456-458. Si l'écrivain sacré n'emploie pas la même expression qu'au vers. 31, c'est par une sorte d'euphémisme, comme s'il eût voulu « jeter un voile sur cette scène sanglante ». Au x^e siècle seulement, quelques rabbins d'abord, puis quelques commentateurs catholiques, nuss plutôt par le sentiment que par la raison, émettent

l'hypothèse que Jephthé n'avait pas réellement immolé sa fille, mais qu'il l'avait seulement consacrée à Dieu par une virginité perpétuelle. Cette opinion, après avoir été à la mode pendant un certain temps, est aujourd'hui, et à bon droit, presque complètement abandonnée, comme contraire soit au texte, soit aux coutumes de l'époque, car le vœu de virginité était alors inconnu chez les Hébreux. Assurément un pareil sacrifice nous fait frémir, surtout de la part d'un Juge d'Israël. On peut néanmoins l'expliquer, et même l'excuser dans une certaine mesure, par un zèle mal éclairé, par l'ignorance de la loi durant cette ère troublée, par un désir ardent d'obtenir la victoire, par la bonne foi : « satis enim liquet, ipsum nunquam tale votum concepturum, nisi Deo gratum existimasset, cum illud referret ad impetrandam a Deo... victoriam ; rursus, nusquam fuisse votum illud impleturum, nisi existimasset se voto ad id teneri » (Bonfrère, *h. l.*). La conduite de Jephthé en cette circonstance n'est que trop d'accord avec son âpre caractère (cf. xi 3, 7 ; xii, 4-6). Inutile de dire que les mots « factus est... super Jephthæ spiritus Domini » (vers. 29) et l'éloge de saint Paul (Hebr. xi, 32) ne s'appliquent pas à tous les actes de Jephthé, mais uniquement à ceux par lesquels il délivra Israël de l'oppression des Ammonites. — *Quæ ignorabat...* Trait pathétique, pour conclure. N'étant pas mariée, la fille de Jephthé n'avait pas goûté les joies de la maternité, si chères aux femmes Israélites. Cf. I Reg. i et ii ; Luc. i, 26. — *Exinde mos...* Coutume touchante, qui montre l'impression profonde que cette mort avait produite. — *Ut plangant.* De même les LXX, le chaldéen, le syriaque ; l'hébreu signifie plutôt : célébrer.

CHAPITRE XII

1. Ecce autem in Ephraim orta est seditio; nam, transeuntes contra aquilonem, dixerunt ad Jephthé : Quare, vadens, ad pugnam contra filios Ammon, vocare nos noluisti, ut pergeremus tecum? Igitur incendemus domum tuam.

2. Quibus ille respondit : Disceptatio erat mihi et populo meo contra filios Ammon vehemens; vocavique vos, ut præberetis mihi auxilium, et facere noluistis.

3. Quod cernens, posui animam meam in manibus meis, transivique ad filios Ammon, et tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui ut adversum me consurgatis in prælium?

4. Vocatis itaque ad se cunctis viris Galaad, pugnabat contra Ephraim; percusseruntque viri Galaad Ephraim, quia dixerat: Fugitivus est Galaad de Ephraim, et habitat in medio Ephraim et Manasse.

5. Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordânis, per quæ Ephraim reversurus erat; cumque venisset ad ea de Ephraim numero, fugiens, atque dixisset: Obsecro ut me transire permittatis, dicebant ei Galaaditæ: Numquid Ephrathæus es? quo dicente: Non sum,

1. Cependant il s'excita une sédition dans Ephraïm; car les hommes de cette tribu, passant vers le nord, dirent à Jephthé: Pourquoi, lorsque vous alliez combattre les enfants d'Ammon, n'avez-vous pas voulu nous appeler, pour que nous y allussions avec vous? Nous allons donc mettre le feu à votre maison.

2. Jephthé leur répondit: Nous avions une grande guerre, mon peuple et moi, contre les enfants d'Ammon; je vous ai priés de nous secourir, et vous ne l'avez pas voulu faire.

3. Ce qu'ayant vu, j'ai exposé ma vie, et j'ai marché contre les enfants d'Ammon, et le Seigneur les a livrés entre mes mains. En quoi ai-je mérité que vous vous souleviez contre moi pour me combattre?

4. Jephthé, ayant donc appelé à lui tous les hommes de Galaad, combattit contre Ephraïm, et les hommes de Galaad battirent ceux d'Ephraïm, qui disaient *par mépris*: Galaad est un échappé d'Ephraïm, qui demeure au milieu d'Ephraïm et de Manassé.

5. Les hommes de Galaad se saisirent des gués du Jourdain par où Ephraïm devait rentrer chez lui; et lorsque quelque fuyard d'Ephraïm se présentait et disait: Je vous prie de me laisser passer; ils lui demandaient: N'êtes-vous pas Ephrathéen? et comme il lui répondait que non,

8° Lutte de Jephthé contre les Éphraïmites et sa mort. XII, 1-7.

CHAP. XII: — 1-3. Réclamations insolentes de la tribu d'Ephraïm. — *Ecce... seditio; nam transeuntes...* Dans l'hébr.: Et les hommes d'Ephraïm furent convoqués, et ils allèrent au nord et dirent... La Vulgate donne le sens général. *Contra aquilonem*: la province de Galaad était, en effet, au nord-est du territoire d'Ephraïm (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Vocare nos noluisti*. Ils avaient autrefois adressé le même reproche à Gédéon (VIII, 1); ces arrogants ne pouvaient tolérer qu'on pût se passer d'eux. — *Incendemus...* Ils bravent insolemment Jephthé. L'hébreu est encore plus expressif: Nous brûlerons sur toi ta maison avec le feu. C.-à-d. qu'ils se proposaient de le brûler lui-même en incendiant sa maison. — *Ille respondit*. Réponse pleine de fermeté. Ces superbes n'avaient été que des lâches, puisque, appelés au combat, ils avaient refusé de prêter leur concours. — *Animam... in manibus*: ce qui revient à dire

que Jephthé avait, sans hésiter, exposé sa vie aux plus grands dangers. Cf. I Reg. XIX, 5; xxviii, 21.

4-6. Guerre civile; et défaite des Éphraïmites. — *Pugnabat*. D'après le vers. 5, la bataille eut lieu sur le territoire de Galaad. — *Dixerat: Fugitivus...* Expression injurieuse que les Éphraïmites jetaient à la face des habitants de Galaad, et qui avait profondément blessé ces derniers: « Vous êtes, vous, des échappés d'Ephraïm; Galaad est au milieu d'Ephraïm et de Manassé. » C.-à-d. vous n'êtes qu'un ramassis formé du rebut d'Ephraïm. — *Occupaverunt... vada*: en toute hâte, après la victoire, pour fermer la retraite aux fuyards. — *De Ephraim numero*. Dans l'hébreu: les échappés d'Ephraïm. On retourne contre eux ironiquement leur locution dédaigneuse (vers. 4). — *Dic...* *Scibboleth*. En hébreu: *sibboleth*, par un *sin*, lettre que les Latins ne pouvaient reproduire. Les mots *quod interpretatur epica* sont une glose de la Vulgate. — *Respondit: Sibboleth*. De même en hébreu: *sibboleth*, par un *sin*. II

6. ils lui répliquaient : Dites donc Schibboleth, c'est-à-dire un épi. Mais comme il prononçait Sibboleth, parce qu'il ne pouvait pas bien exprimer la première lettre de ce nom, ils le prenaient aussitôt et le tuaient au passage du Jourdain; de sorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm qui furent tués en ce jour-là.

7. Jephthé de Galaad jugea donc le peuple d'Israël pendant six ans; et il mourut ensuite, et fut enseveli dans sa ville de Galaad.

8. Abésan de Bethléem fut après lui juge d'Israël.

9. Il avait trente fils et autant de filles. Il fit sortir celles-ci de la maison en les mariant, et il fit venir autant de jeunes filles, qu'il donna pour femmes à ses fils; et après avoir jugé Israël pendant sept ans,

10. il mourut, et fut enseveli à Bethléem.

11. Ahialon de Zabulon lui succéda, et jugea Israël pendant dix ans;

12. et, étant mort, il fut enseveli dans Zabulon.

13. Abdon, fils d'Illel, de Pharathon, fut après lui Juge d'Israël.

14. Il eut quarante fils, et de ces fils trente petits-fils, qui montaient tous sur soixante-dix poulains d'ânesses. Il jugea Israël pendant huit ans;

15. et, étant mort, il fut enseveli à Pharathon, au pays d'Ephraïm, sur la montagne d'Amalec.

6. interrogabant eum : Dic ergo : Scibboleth, quod interpretatur spica. Qui respondebat : Sibboleth, eadem littera spicam exprimere non valens. Statimque apprehensum jugulabant in ipso Jordanis transitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephraim quadraginta duo millia.

7. Judicavit itaque Jephthé Galaadites Israel sex annis, et mortuus est, ac sepultus in civitate sua Galaad.

8. Post hunc judicavit Israel Abesan de Bethlehem.

9. Qui habuit triginta filios, et totidem filias, quas emittens foras, maritis dedit, et ejusdem numeri filiis suis accepit uxores, introducens in domum suam. Qui septem annis judicavit Israel,

10. mortuusque est, ac sepultus in Bethlehem.

11. Cui successit Ahialon Zabulonites, et judicavit Israel decem annis;

12. mortuusque est, ac sepultus in Zabulon.

13. Post hunc judicavit Israel Abdon, filius Illel, Pharathonites.

14. Qui habuit quadraginta filios, et triginta ex eis nepotes, ascendentes super septuaginta pullos asinarum. Et judicavit Israel octo annis,

15. mortuusque est, ac sepultus in Pharathon terræ Ephraim, in monte Amalec.

suit de là que les Éphraïmites prononçaient imparfaitement la lettre *ch*. De tout temps l'on a reconnu, à ces provincialismes, les habitants de tel ou tel district; par exemple, les Galiléens à l'époque de Jésus-Christ. Cf. Matth. xxvi, 73. A la funeste journée des Vêpres siciliennes, on fit subir aux Français une épreuve analogue, au moyen du mot *cicéri*, que la plupart ne purent prononcer à l'italienne. — *Quadraginta duo millia*. Ce chiffre suppose un horrible massacre; il comprend sans doute ceux qui avaient péri sur le champ de bataille.

7. Mort de Jephthé. — *Judicavit (ispot)* : ce mot technique n'avait pas encore été employé dans l'histoire de Jephthé. — *In civitate sua*... Hébr. : il fut enterré dans les villes de Galaad; c. à-d. dans une des villes de cette province.

§ II. — *Abésan, Ahialon et Abdon, juges d'Israël*. XII, 8-16.

Ce n'est presque qu'une simple nomenclature, comme pour Thola et Jaïr (x, 1-5).

1^o Judicature d'Abésan. XII, 8-10.

8-10. *Abesan* (hébr. : 'Išyân) de *Bethlehem* :

Bethléem de Zabulon, d'après l'opinion commune (cf. Jos. xix, 15, et l'*Atl. géogr.*, pl. xi). Quand il est question du Bethléem de Juda, la Bible ajoute habituellement le nom de cette tribu. Cf. xvii, 7, 9; Ruth, i, 2, etc. — *Triginta filios*... Comme pour Jaïr, ce trait est synonyme d'influence et de richesse. — *Quas emittens foras* : au dehors, dans la maison de leurs maris.

2^o Judicature d'Ahialon. XII, 11-12.

11-12. *Cui successit*. Hébr. : Et après lui fut juge 'Eylôn. — *Mortuusque*... L'hébreu est plus complet : Et Eylon le Zabulonite mourut, et il fut enterré à 'Ayyalôn, dans le pays de Zabulon. On ignore où était cette localité, qu'il ne faut pas confondre avec l'Alalon situé sur le territoire des Danites. Cf. i, 55; Jos. x, 12; xix, 42.

3^o Judicature d'Abdon. XII, 13-15.

13-15. *Abdon*... *Pharathonites*. Pharathon, d'après le vers. 15, était une ville d'Ephraïm; aujourd'hui Ferata, au sud-ouest de Naplouse. Sur la montagne d'Amalec, voyez la note de v, 14. — *Quadraginta filios*... Cf. v, 10; x 3-5, et l'explication.

CHAPITRE XIII

1. Rursumque filii Israel fecerunt malum in conspectu Domini, qui tradidit eos in manus Philistinorum quadraginta annis.

2. Erat autem quidam vir de Saraa, et de stirpe Dan, nomine Manue, habens uxorem sterilem.

3. Cui apparuit angelus Domini, et dixit ad eam : Sterilis es et absque liberis ; sed concipies et paries filium ;

4. cave ergo ne bibas vinum ac siceram, nec immundum quidquam comedas,

5. quia concipies et paries filium, cujus non tanget caput novacula ; erit enim nazareus Dei ab infantia sua et ex matris utero, et ipse incipiet liberare Israel de manu Philistinorum.

1. Les enfants d'Israël commirent encore le mal aux yeux du Seigneur, qui les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

2. Or il y avait un homme de Saraa, de la race de Dan, nommé Manué, dont la femme était stérile.

3. Et l'ange du Seigneur apparut à sa femme, et lui dit : Vous êtes stérile et sans enfants ; mais vous concevrez et vous enfanterez un fils.

4. Prenez donc garde de ne pas boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et de ne rien manger d'impur ;

5. parce que vous concevrez et vous enfanterez un fils, sur la tête duquel le rasoir ne passera point ; car il sera nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance et dès le sein de sa mère, et c'est lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins.

§ III. — Histoire de Samson. XIII, 1—XVI, 31.

Biographie toute différente de celle des autres grands Juges. La judicature de Samson n'est pas précédée d'un mouvement de repentir de la part d'Israël, et elle ne produit point un complet repos pour la nation théocratique, ni la ruine totale de l'ennemi. Samson agit seul, comme Samgar (III, 31). Ses prouesses héroïques ont été souvent attaquées par les rationalistes, à cause de leur caractère surnaturel, et aussi à cause des circonstances parfois étonnantes qui les accompagnèrent. Mais le miracle n'empêche pas la réalité d'un fait ; quant aux autres circonstances, il est relativement aisé de les expliquer. Voyez Vigoureux, *la Bible et les déouv.*, t. III, pp. 338-384, et notre commentaire.

1° La naissance de Samson et les premiers mouvements de l'esprit de Dieu sur lui. XIII, 1-25.

CHAP. XIII. — 1. Les Hébreux sont opprimés par les Philistins. — *Rursumque... malum.* Formule tragique. Cf. III, 7 ; IV, 1 ; VI, 1-11 ; X, 6. — Le châtement ne tarda pas à venir : *tradidit* (hébr. : il vendit)... *in manus Philistinorum* ; il eut cette fois une durée extraordinaire : quarante années ! Les Philistins ont été mentionnés à deux reprises dans ce livre (III, 31 ; X, 7-11), mais d'une manière rapide ; désormais, et jusqu'à l'époque de David, ils joueront un rôle funeste dans l'histoire d'Israël. Ils n'étaient pas Chanéens d'origine ; on ignore à quelle race ils se rattachaient. Voyez Gen. X, 14, et le commentaire.

2-5. Un ange annonce la naissance de Samson

et la libération partielle des Hébreux par son intermédiaire. — *De Saraa* (hébr. : *šor'ah*). Cf. Jos. XV, 33. Aujourd'hui Surah, village bâti sur une colline conique, à environ six heures et à l'ouest de Jérusalem, au nord-est de la *šfelah*, sur le territoire des Danites (Jos. XIX, 41). — *Uxorem sterilem.* L'Hébreu ajoute : et elle n'enfantait pas. Doux et agréable. Voy. le vers. 3, et Gen. XI, 30. — *Angelus Domini.* Ce messager, célèbre dans les annales sacrées, apporte du ciel une gracieuse nouvelle à l'épouse désolée : *concupies et paries...* Il existe



Assyrien portant les cheveux longs.
(Bas-relief.)

entre ce passage et l'annonce de Zacharie une frappante ressemblance. Cf. Luc. I, 7, 11, 15, 31 ; II, 23. — *Cave ergo...* Dieu exige de la future mère un nazaréat temporaire (vers. 4), et de l'enfant promis un nazaréat perpétuel (vers. 5), c. à-d. quelques abstinences. L'ange cite les trois obligations principales des nazirés : *ne bibas vinum ac siceram* (*sékar*, mot qui désigne habituellement les liqueurs fermentées autres que le vin) ;

6. Et elle vint auprès de son mari, et lui dit : Il est venu à moi un homme de Dieu, qui avait un visage d'ange, et qui était terrible à voir. Je lui ai demandé qui il était, d'où il venait, et comment il s'appelait; et il ne me l'a pas voulu dire.

7. Mais voici ce qu'il m'a dit : Vous concevrez et vous enfanterez un fils. Prenez bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et de ne rien manger d'impur, car l'enfant sera nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance et dès le sein de sa mère jusqu'au jour de sa mort.

8. Manué pria donc le Seigneur, et lui dit : Je vous en prie, Seigneur, que l'homme de Dieu que vous avez envoyé vienne encore, afin qu'il nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit naître.

9. Le Seigneur exauça la prière de Manué; et l'ange de Dieu apparut encore à sa femme, tandis qu'elle était assise dans les champs. Manué son mari n'était pas alors avec elle. Ayant donc vu l'ange,

10. elle courut vite auprès de son mari, et lui dit : Voilà ce même homme, que j'avais vu auparavant, qui m'est encore apparu.

11. Manué se leva aussitôt et suivit sa femme. Et étant venu vers cet homme, il lui dit : Est-ce vous qui avez parlé à cette femme? Il lui répondit : C'est moi.

12. Manué lui dit : Quand ce que vous avez prédit sera accompli, que voulez-vous que fasse l'enfant, et de quoi devra-t-il s'abstenir?

13. L'ange du Seigneur répondit à Manué : Qu'il s'abstienne de tout ce que j'ai indiqué à votre femme.

6. Quæ cum venisset ad maritum suum, dixit ei : Vir Dei venit ad me, habens vultum angelicum, terribilis nimis. Quem cum interrogassem quis esset, et unde venisset, et quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere;

7. sed hoc respondit : Ecce concipies et paries filium ; cave ne vinum bibas, nec siceram, et ne aliquo vescaris immundo ; erit enim puer nazaræus Dei ab infantia sua, ex utero matris suæ usque ad diem mortis suæ.

8. Oravit itaque Manue Dominum, et ait : Obsecro, Domine, ut vir Dei, quem misisti, veniat iterum, et doceat nos quid debeamus facere de puero qui nasciturus est.

9. Exaudivitque Dominus deprecantem Manue, et apparuit rursus angelus Dei uxori ejus sedenti in agro. Manue autem maritus ejus non erat cum ea. Quæ, cum vidisset angelum,

10. festinavit, et cucurrit ad virum suum, nuntiavitque ei, dicens : Ecce apparuit mihi vir, quem ante videram.

11. Qui surrexit, et secutus est uxorem suam; veniensque ad virum, dixit ei : Tu es qui locutus es mulieri? Et ille respondit : Ego sum.

12. Cui Manue : Quando, inquit, sermo tuus fuerit expletus, quid vis ut faciat puer? aut a quo se observare debet?

13. Dixitque angelus Domini ad Manue : Ab omnibus, quæ locutus sum uxori tuæ, abstineat se;

nec immundum... comedas (et aussi, « tanges »); *non tanget... novacula*. Voyez-en le développement, Num. vi, 1-21.

6-7. La femme de Manué raconte cette apparition à son mari. — *Vir Dei*. Comme d'ordinaire, l'ange s'était manifesté sous la forme humaine; on pouvait donc supposer que c'était un prophète. Néanmoins, dans le cas présent, ce je ne sais quel de délicat, de majestueux (*terribilis*), de céleste, de pur, que nous appelons angélique parce que nous supposons que telle doit être la manifestation des anges, avait excité quelques doutes sur la nature de l'apparition (*habens vultum...*). — *Quem cum interrogassem*. L'hébreu dit au contraire : Je ne lui ai pas demandé d'où il était, et il ne me l'a pas indiqué son nom.

8-10. Prière de Manué, pour obtenir une nouvelle apparition de l'ange. — *Obsecro...* Requête simple et familière, qui n'est nullement motivée par la curiosité, mais par un religieux désir d'obtenir des détails supplémentaires sur l'éducation de l'enfant (*doceat nos quid...*). — *Apparuit rursus...* Le récit de cette seconde apparition est plein de pittoresque : *sedenti in agro...*, *cucurrit...*, *surrexit* (vers. 11).

11-13. Entretien de l'ange avec Manué. — *Tu es qui...*? Début simple et familier comme sa prière. — *Quid vis ut faciat...*? Littéralement, dans l'hébreu : Quelle sera l'ordonnance (divine) concernant l'enfant et son œuvre? La Vulgate exprime fort bien le sens. — *Ab omnibus...* L'ange répète ce qu'il avait dit précédemment, vers. 4-5. —

14. et quidquid ex vinea nascitur non comedat, vinum et siceram non bibat, nullo vescatur immundo; et quod ei præcepi, impleat atque custodiat.

15. Dixitque Manue ad angelum Domini: Obsecro te ut acquiescas precibus meis, et faciamus tibi hædum de capris.

16. Cui respondit angelus: Si me cogis, non comedam panes tuos; si autem vis holocaustum facere, offer illud Domino. Et nesciebat Manue quod angelus Domini esset.

17. Dixitque ad eum: Quod est tibi nomen, ut, si sermo tuus fuerit expletus, honoremus te?

18. Cui ille respondit: Cur quæris nomen meum, quod est mirabile?

19. Tulit itaque Manue hædum de capris, et libamenta, et posuit super petram, offerens Domino, qui facit mirabilia; ipse autem et uxor ejus intuebantur.

20. Cumque ascenderet flamma altaris in cælum, angelus Domini pariter in flamma ascendit. Quod cum vidissent Manue et uxor ejus, proni ceciderunt in terram;

21. et ultra eis non apparuit angelus Domini. Statimque intellexit Manue angelum Domini esse,

22. et dixit ad uxorem suam: Morte moriemur, quia vidimus Deum.

23. Cui respondit mulier: Si Dominus nos vellet occidere, de manibus nostris holocaustum et libamenta non suscepisset, nec ostendisset nobis hæc omnia, neque ea quæ sunt ventura dixisset.

24. Peperit itaque filium, et vocavit

14. Qu'il ne mange rien de ce qui naît de la vigne, ni de ce qui peut enivrer. Qu'il ne mange rien d'impur, et qu'il accomplisse et observe ce que j'ai ordonné à son sujet.

15. Manué dit ensuite à l'ange du Seigneur: Je vous prie de m'accorder ce que je vous demande, et de permettre que nous vous préparions un chevreau.

16. L'ange lui répondit: Quelque instance que vous me fassiez, je ne mangerai point de votre pain; mais, si vous voulez faire un holocauste, offrez-le au Seigneur. Or Manué ne savait pas que ce fût l'ange du Seigneur.

17. Et il dit à l'ange: Comment vous appelez-vous? afin que nous puissions vous honorer si vos paroles s'accomplissent.

18. L'ange lui répondit: Pourquoi demandez-vous à savoir mon nom, qui est admirable?

19. Manué prit donc le chevreau avec du vin; il les mit sur une pierre et les offrit au Seigneur, qui opère des merveilles; et il considérait, lui et sa femme, ce qui arriverait.

20. Alors la flamme de l'autel monta vers le ciel, et l'ange du Seigneur y monta aussi au milieu des flammes: ce que Manué et sa femme ayant vu, ils tombèrent le visage contre terre;

21. et l'ange du Seigneur disparut de devant leurs yeux. Manué reconnut aussitôt que c'était l'ange du Seigneur,

22. et il dit à sa femme: Nous mourons certainement, parce que nous avons vu Dieu.

23. Sa femme lui répondit: Si le Seigneur voulait nous faire mourir, il n'aurait pas reçu de nos mains l'holocauste et le vin que nous lui avons offerts; il ne nous aurait pas fait voir toutes ces choses, ni prédit ce qui doit arriver.

24. Elle enfanta donc un fils, et elle

Faciam... hædum. Comme autrefois Gédéon, vi, 19. La chair du chevreau est regardée en Orient comme un mets très succulent. Cf. Gen. xxvii, 9; I Reg. xvi, 20. — *Sti... holocaustum.* Les anges, dans la Bible, renvoient constamment à Dieu les hommages qu'on veut leur offrir, quand ce sont des honneurs supérieurs à leur nature créée. Cf. Dan. x, 17-19; Apoc. xix, 10; xxii, 8-9, etc. — *Quod... tibi nomen?* Question adressée par Jacob (Gen. xxxii, 29) et par Moïse (Ex. iii, 13), en des circonstances analogues. But de cette demande: *ut... honoremus te*; en lui offrant quelque présent, d'après l'usage oriental de ce mot. Cf. Num. xxii, 17, etc. A son tour, Manué prend l'ange pour un homme.

19-23. Disparition du messenger céleste. — *Posuit super petram.* Encore comme Gédéon, vi, 20 et ss. — *Qui facit mirabilia.* Hébr.: et il fit une merveille. Allusion à la réponse de l'ange: Mon nom est merveilleux (vers. 18). La merveille est racontée au vers. 20: *cumque... flamma* (la flamme du bûcher préparé pour l'holocauste; *altaris*, le rocher servant d'autel). — *Proni ceciderunt*, dans l'attitude de la vénération. Mais une crainte violente s'empara aussitôt du cœur de Manué: *Morte moriemur...* Cf. vi, 22; Ex. xxxiii, 20, et les notes. Excellente et pleine réponse de la femme de Manué (vers. 21).

24. Naissance et croissance de Samson; l'esprit de Dieu est avec lui pour le préparer à son rôle

l'appela Samson. L'enfant crût, et le Seigneur le bénit.

25. Et l'esprit du Seigneur commença à être avec lui, lorsqu'il était dans le camp de Dan, entre Saraa et Esthaol.

nomen ejus Samson. Crevitque puer, et benedixit ei Dominus.

25. Cœpitque spiritus Domini esse cum eo in castris Dan, inter Saraa et Esthaol.

CHAPITRE XIV

1. Samson descendit donc à Thamnatha, et, ayant vu là une femme d'entre les filles des Philistins,

2. il remonta et l'annonça à son père et à sa mère en disant : J'ai vu à Thamnatha une femme d'entre les filles des Philistins ; je vous prie de me l'obtenir pour femme.

3. Son père et sa mère lui dirent : N'y a-t-il point de femme parmi les filles de tes frères et parmi tout notre peuple, pour que tu veuilles prendre une femme d'entre les Philistins, qui sont incircoucis ? Samson dit à son père : Donnez-moi celle-là, parce qu'elle a plu à mes yeux.

4. Or ses parents ne savaient pas que cela venait du Seigneur, et qu'il cherchait une occasion pour perdre les Philistins ; car, en ce temps-là, les Philistins dominaient sur Israël.

5. Samson descendit donc avec son père et sa mère à Thamnatha. Et lorsqu'ils furent arrivés aux vignes qui sont près de la ville, il parut tout à coup un jeune lion furieux et rugissant, qui vint au-devant de Samson.

6. Mais l'esprit du Seigneur se saisit de Samson, qui déchira le lion comme il aurait fait d'un chevreau, et le mit en

1. Descendit ergo Samson in Thamnatha ; vidensque ibi mulierem de filiabus Philisthiim,

2. ascendit, et nuntiavit patri suo, et matri suæ, dicens : Vidi mulierem in Thamnatha de filiabus Philisthinorum ; quam quæso ut mihi accipiat uxorem.

3. Cui dixerunt pater et mater sua : Numquid non est mulier in filiabus fratrum tuorum, et in omni populo meo, quia vis accipere uxorem de Philisthiim, qui incircumcisi sunt ? Dixitque Samson ad patrem suum : Hanc mihi accipe, quia placuit oculis meis.

4. Parentes autem ejus nesciebant quod res a Domino fieret, et quæreret occasionem contra Philisthiim ; eo enim tempore Philisthiim dominabantur Israël.

5. Descendit itaque Samson cum patre suo et matre in Thamnatha. Cumque venissent ad vineas oppidi, apparuit catulus leonis sævus et rugiens, et occurrat ei.

6. Irruit autem spiritus Domini in Samson, et dilaceravit leonem, quasi hædum in frusta discerpens, nihil om-

de libérateur. — *Samson*. En hébreu : *Šimšôn*, de la racine *sèmes*, soleil. — *Cœpitque spiritus... esse*... Le texte original est beaucoup plus expressif : et l'esprit de Jéhovah commença à l'agiter ; c.-à-d. à le pousser vivement à l'action. C'est à *Maḥaneh-Dân* (Vulg. : *in castris Dan*), localité voisine de Saraa, que Samson ressentit pour la première fois cette motion divine. Sur *Esthaol*, voyez Jos. xv, 33, et xix, 40.

2° Le miel dans la gueule du lion. XIV, 1-9.

CHAP. XIV. — 1-4. Samson veut épouser une Philistine de Thamnatha. — *Thamnatha*, ville de la tribu de Dan (Jos. xv, 10 ; xix, 45), était alors au pouvoir des Philistins ; actuellement Tibneh, à une heure au sud-ouest de Surah, et à une altitude notablement inférieure (*descendit* ; voyez l'*Atlas géogr.*, pl. vii et xii). — *De filiabus Philisthiim*. Le mariage désiré par Samson était donc opposé à l'esprit de la loi (cf. Ex. xxxiv, 6 ;

Deut. vii, 3-4). — *Quæso ut mihi*. En Orient, les arrangements qui précèdent le mariage sont toujours réglés par les parents des fiancés. Cf. xii, 9 ; Gen. xxiv ; xxxiv, 4-12 ; xxxviii, 6, etc. — *Numquid non... ?* Étonnement et répugnance bien légitimes : *qui incircumcisi... !* Cf. Gen. xxxiv, 14 ; I Reg. xvii, 36. — *Hanc mihi accipe*... Cette nature ardente ne veut pas fléchir. Mais, ajoute le narrateur par une réflexion profonde, *res a Domino*. Dieu permettait le fait dans l'intérêt de son peuple.

5-7. Le lion tué sur le chemin de Thamnatha. — *Ad vineas* : le district entier était célèbre par ses vignobles. Voyez xvi, 4, et l'explication. — *Catulus leonis*. Les lions et d'autres espèces de bêtes fauves ne manquent pas alors en Palestine. Cf. I Reg. xvii, 34 ; II Reg. xxiii, 20 ; III Reg. x, 19 ; xiii, 25 ; xx, 36 ; IV Reg. xvii, 25, etc. Tel village s'appelait Lebaath, c.-à-d.

nino habens in manu; et hoc patri et matri noluit indicare.

7. Descenditque et locutus est mulieri, quæ placuerat oculis ejus.

8. Et post aliquot dies revertens ut acciperet eam, declinavit ut videret cadaver leonis; et ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis.

9. Quem cum sumpsisset in manibus, comedebat in via; veniensque ad patrem suum et matrem, dedit eis partem, qui et ipsi comederunt; nec tamen eis voluit indicare quod mel de corpore leonis assumperat.

10. Descendit itaque pater ejus ad mulierem, et fecit filio suo Samson convivium, sic enim juvenes facere consueverant.

11. Cum ergo cives loci illius vidissent eum, dederunt ei sodales triginta ut essent cum eo;

12. quibus locutus est Samson: Proponam vobis problema; quod si solveritis mihi intra septem dies convivii, dabo vobis triginta sindones, et totidem tunicas;

13. sin autem non potueritis solvere, vos dabitis mihi triginta sindones, et ejusdem numeri tunicas. Qui respon-

pièces sans avoir quoi que ce soit dans la main. Et il ne voulut point le raconter à son père ni à sa mère.

7. Il alla ensuite parler à la femme qui lui avait plu.

8. Et quelques jours après, tandis qu'il revenait pour épouser cette femme, il se détourna du chemin pour voir le corps du lion; et il trouva un essaim d'abeilles dans la gueule du lion, et un rayon de miel.

9. Il prit ce rayon de miel entre ses mains, et il en mangeait en marchant. Et, rejoignant son père et sa mère, il leur en donna une partie, qu'ils mangèrent. Mais il ne voulut point leur découvrir qu'il avait pris le miel dans le corps du lion.

10. Son père vint donc chez cette femme; et il fit un festin pour son fils Samson, selon la coutume que les jeunes gens avaient alors.

11. Les habitants de ce lieu, l'ayant vu, lui donnèrent trente jeunes hommes pour l'accompagner;

12. et Samson leur dit: Je vous proposerai une énigme; et si vous pouvez me l'expliquer pendant les sept jours du festin, je vous donnerai trente robes et autant de tuniques.

13. Mais si vous ne pouvez l'expliquer, vous me donnerez aussi trente robes et trente tuniques. Ils lui répondirent: Pro-

de les lionnes (Jos. xv, 32); tel autre *Ša'albim*, les chacals (Jos. xix, 42), etc.: noms significatifs. — *Irruit spiritus*. Cf. xi, 6; xvi, 3, et la note de III, 10. — *Dilaceravit... quasi hædum*: marque d'une vigueur extraordinaire. Cf. I Reg. xvii, 34, et l'*All. archéol.*, pl. xxxix, fig. 6. — *Patri... noluit...* Samson était parti avec son père et sa mère (vers. 5); mais il leur avait laissé prendre les devants, et ils n'avaient pas été témoins de la scène. — *Post aliquot dies*. La formule hébraïque, « après des jours, » ne permet pas de préciser la longueur de l'intervalle. — *Ut acciperet eam*: pour la conduire chez lui en qualité d'épouse (note de Jos. xv, 18). — *Examen apum...* Fait souvent attaqué comme invraisemblable, quoique bien à tort. Il est vrai que les abeilles ont en horreur les substances animales putréfiées; mais, sous le soleil brûlant de l'Orient, il arrive souvent que les cadavres, au lieu de se décomposer, sont promptement desséchés, et transformés en des momies d'où il ne s'échappe aucune mauvaise odeur. On a vu plus d'une fois des essaims d'abeilles s'y établir, comme elles font dans les troncs des arbres et les fissures des rochers. Cf. Herod., v, 114; Plin., *Nat. hist.*, xi, 24, etc. — *Cum sumpsisset... comedebat...* Détails très graphiques. — *Nec tamen...* Samson continue

de garder son secret, se proposant de l'utiliser bientôt.

3^o Les noces et l'énigme de Samson. XIV, 10-20.

10-11. Le festin des noces. — *Convivium*. L'usage d'un grand et joyeux repas à l'occasion des mariages a toujours et partout existé. On le trouve dès les premières pages de la Bible, Gen. xxix, 22, aussi bien qu'aux dernières, Apoc. xix, 9. — *Cum ergo cives...* Honneur considérable: jusqu'à trente parauymphes, ou garçons d'honneur! Cf. Math. ix, 15. Autre ancienne cérémonie des noces. Aucun des amis de Samson ne l'avait accompagné de Saraa, probablement parce que son mariage avec une Philistine était très antipathique à ses compatriotes.

12-14. L'énigme. — *Proponam... problema*. Hébr.: *'aḥudah... ḥidah*. Le verbe *ḥad* signifie proprement « nouer »; de là le substantif *ḥidah*, l'action de nouer, ou, ce qui est noué; puis, énigme. Ce jeu d'énigmes a toujours été en faveur chez les Orientaux (cf. III Reg. x, 1 et ss.); des paris y étaient habituellement associés, comme dans la circonstance présente. Samson est si sûr de la victoire, qu'il propose de lui-même des conditions qui lui étaient tout à fait désavantageuses: *dabo... triginta...* — *Sindones*: des che-

posez votre énigme, afin que nous sachions ce que c'est.

14. Samson leur dit : De celui qui mange est sortie la nourriture, et du fort est sortie la douceur. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cette énigme.

15. Mais, le septième jour s'approchant, ils dirent à la femme de Samson : Gagnez votre mari par vos caresses, et faites qu'il vous découvre ce que signifie son énigme. Mais, si vous ne voulez pas le faire, nous vous brûlerons, vous et toute la maison de votre père. Est-ce que vous nous avez conviés à vos noces pour nous dépouiller?

16. Cette femme pleurait donc auprès de Samson, et se plaignait en disant : Vous me haïssez et vous ne m'aimez point; et c'est pour cela que vous ne voulez pas m'expliquer l'énigme que vous avez proposée aux jeunes gens de mon peuple. Samson lui répondit : Je n'ai pas voulu le dire à mon père ni à ma mère; comment pourrais-je vous le dire à vous?

17. Elle pleura ainsi auprès de lui pendant les sept jours du festin. Enfin le septième jour, à force d'être importuné d'elle, il lui découvrit l'énigme; et elle l'indiqua aussitôt à ses concitoyens,

18. qui vinrent le même jour, avant que le soleil fût couché, dire à Samson : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, et de plus fort que le lion? Samson leur répondit : Si vous n'aviez pas labouré avec ma génisse, vous n'auriez pas trouvé l'explication de mon énigme.

19. En même temps l'esprit du Seigneur saisit Samson, qui descendit à Ascalon et y tua trente hommes, dont il

derunt ei : Propone problema, ut audiamus.

14. Dixitque eis : De comedente exivit cibus, et de forti egressa est dulcedo. Nec potuerunt per tres dies propositionem solvere.

15. Cumque adesset dies septimus dixerunt ad uxorem Samson : Blandire viro tuo, et snade ei ut indicet tibi quid significet problema. Quod si facere nolueris, incendemus te, et domum patris tui; an idcirco vocastis nos ad nuptias ut spoliaretis?

16. Quæ fundebat apud Samson lacrymas, et querebatur dicens : Odisti me, et non diligis; idcirco problema, quod proposuisti filiis populi mei, non vis mihi exponere. At ille respondit : Patri meo et matri nolui dicere, et tibi indicare potero?

17. Septem igitur diebus convivii flebat ante eum; tandemque die septimo, cum ei esset molesta, exposuit. Quæ statim indicavit civibus suis.

18. Et illi dixerunt ei die septimo ante solis occubitum : Quid dulcius melle, et quid fortius leone? Qui ait ad eos : Si non arassetis in vitula mea, non invenissetis propositionem meam.

19. Irruit itaque in eum spiritus Domini, descenditque Ascalonem, et percussit ibi triginta viros, quorum ablatas

mises de fin lin. Hébr. : *s'danim*, d'où est venu le mot latin, en passant par le grec *σινδών*. — *Tunicas*. Dans l'hébreu : « trente changements d'habits; » c.-à.-d. des vêtements de rechange, plus riches que l'habillement ordinaire. Cf. Gen. XLV, 22; IV Reg. V, 22-23. — *Propone*... La curiosité, et aussi les convoitises, avaient été vivement excitées. — *De comedente*... Ce passage est rythmé, et forme un vers à deux membres :

De celui qui mange est sorti ce qui se mange,
et du fort est sorti le doux.

— *Nec potuerunt*... Si claires pour nous, ces deux antithèses étaient indéchiffrables pour quiconque n'était pas au courant de la situation.

15-18. La clef de l'énigme traitreusement livrée. — *Cumque... àtes septimus*. Les « trois jours » du vers. 14 portent à croire que nous avons ici une corruption du texte : septième au lieu de quatrième (les LXX et le syriaque ont, en effet, cette variante). — *Dixerunt ad uxorem*... Ils ont

recours à un moyen désespéré et à de terribles menaces pour le cas où on leur opposerait un refus (*incendemus*...). — *Quæ fundebat*... Elle n'essaya pas de résister; ses menées toutes féminines et ses succès sont fort bien racontés (vers. 16-17). — *Septem... diebus* : c'était la durée habituelle des réjouissances nuptiales. Cf. Gen. xxxix, 27; Tob. xi, 21. — *Quid dulcius*...? Autre vers à deux membres, qui, en peu de mots, répond parfaitement à l'énigme.

Quoi de plus doux que le miel?
et quoi de plus fort que le lion

— *Si non arassetis*... Samson aussi a sa réplique rythmée, et même rimée, tout empreinte d'un très vif dépit :

Si vous n'aviez pas labouré avec ma
génisse (*l'églati*),
vous n'auriez pas découvert mon
énigme (*hidati*).

vestes dedit iis qui problema solverant; iratusque nimis, ascendit in domum patris sui.

20. Uxor autem ejus accepit maritum unum de amicis ejus et pronubis.

prit les vêtements, et les donna à ceux qui avaient expliqué son énigme. Et étant dans une très grande colère, il monta à la maison de son père.

20. Cependant la femme épousa un de ces jeunes hommes et de ses amis qui l'avaient accompagnée à ses noces.

CHAPITRE XV

1. Post aliquantulum autem temporis, cum dies triticeæ messis instarent, venit Samson, invisere volens uxorem suam, et attulit ei hædum de capris. Cumque cubiculum ejus solito vellet intrare, prohibuit eum pater illius, dicens:

2. Putavi quod odisses eam, et ideo tradidi illam amico tuo; sed habet sororem, quæ junior et pulchrior illa est, sit tibi pro ea uxor.

3. Cui Samson respondit: Ab hac die non erit culpa in me contra Philisthæos, faciam enim vobis mala.

4. Perrexitque et cepit trecentas vulpes, caudasque earum junxit ad caudas, et faces ligavit in medio;

5. quas igne succendens, dimisit ut huc illucque discurrerent. Quæ statim perrexerunt in segetes Philistinorum. Quibus succensis, et comportatæ jam fruges, et adhuc stantes in stipula, con-

1. Peu de temps après, vers le temps de la moisson des blés, Samson, voulant voir sa femme, vint lui apporter un chevreau; et comme il voulait entrer dans sa chambre selon sa coutume, le père l'en empêcha en disant:

2. J'ai cru que vous aviez de l'aversion pour elle; c'est pourquoi je l'ai donnée à un de vos amis. Mais elle a une sœur qui est plus jeune et plus belle qu'elle; prenez-la pour votre femme à sa place.

3. Samson lui répondit: Désormais les Philistins n'auront pas à se plaindre de moi si je leur fais du mal.

4. Il s'en alla et prit trois cents renards, qu'il lia queue à queue, et attacha des torches entre les queues,

5. et, y ayant mis le feu, il lâcha les renards afin qu'ils courussent de tous côtés. Les renards allèrent aussitôt dans les blés des Philistins, qui s'embrasèrent, de sorte que les blés, qui étaient déjà en

19-20. Conclusion de l'épisode. — *Irruit spiritus*. Pour la seconde fois; cf. vers. 6. — *Quorum ablatis vestes*. Dans l'hébreu: il prit leurs dépouilles, et il donna les vêtements de rechange à ceux... Samson se garda bien de dire par quel moyen il s'était procuré ces objets. — *Iratusque...* furieux de se voir trahi par sa femme, il retourne à Saraa. — *Uxor autem...* Celle-ci, abandonnée en apparence, fut aussitôt remariée par son père (cf. xv, 2) à l'un des trente *pronubi*. Incident qui coûtera fort cher à la famille et aux Philistins.

4° Samson met le feu aux moissons des Philistins. XV, 1-8.

CHAP. XV. — 1-3. Samson revient à Thamnatha avec des pensées de réconciliation. — *Post aliquantulum...* L'hébreu emploie la même formule vague qu'au chap. xiv, 8. — *Dies triticeæ messis*. Dans la plaine de la *s'fèlah*, on moissonne d'ordinaire dans la première moitié de mai. — *Invisere volens...* Il ignorait donc que sa femme eût été donnée à un autre. Il apportait à son présent (*hædum*; voyez la note de xiii, 15) pour aider à la réconciliation. — *Cumque cubiculum...* L'hébreu emploie le langage direct: Et il dit: Je vais entrer vers ma femme, dans sa chambre.

— *Putavi quod odisses...* Littéralement, avec beaucoup d'emphase et de simplicité en même temps: Dire j'ai dit que haïr tu la haïssais. Le père, inquiet, offre une compensation tardive: *habet sororem...* Samson refuse, en affirmant, d'une manière menaçante, que désormais (*ab hac die*) il aura un motif de vengeance plus fort et plus légitime qu'auparavant (*non erit culpa in me*).

4-5. Les moissons incendiées par les chacals. — *Trecentas vulpes*. Le mot *šū'al* convient aussi bien au renard qu'au chacal; mais on admet généralement que c'est le chacal qui est désigné en cet endroit, car il abonde aux environs de Gaza et vit par troupes considérables, tandis que le renard a des mœurs solitaires et est plus difficile à prendre. Sur ces deux animaux, voyez l'*At. d'hist. nat.*, pl. xcix, fig. 1, 6. Le chacal tient le milieu entre le loup et le renard; son nom français vient de l'hébreu par l'intermédiaire du persan *chagal*. — *Caudas...* ad caudas: de manière à obtenir cent cinquante couples. — *Faces*: des *laptîm*, ou torches de résine semblables à celles des soldats de Gédéon, vii, 16. — *Dimisit...*: pendant la nuit, pour éviter d'être surpris et pour que le dégât fût plus grand. —

gerbe, et ceux qui étaient encore sur pied furent brûlés; et le feu consuma jusqu'aux vignes et aux plants d'oliviers.

6. Alors les Philistins dirent : Qui a fait cela? Ou leur répondit : C'est Samson, gendre du Thamnathéen, qui a fait tout ce mal, parce que son beau-père lui a ôté sa femme et l'a donnée à un autre. Les Philistins montèrent donc et brûlèrent la femme de Samson avec son père.

7. Alors Samson leur dit : Quoique vous ayez agi ainsi, je veux néanmoins me venger encore de vous; et après cela je me tiendrai en repos.

8. Et il les battit et en fit un grand carnage, de sorte que, mettant la jambe sur la cuisse, ils demeuraient tout interdits. Descendant ensuite, il habita dans la caverne du rocher d'Étam.

9. Les Philistins, montant donc dans le pays de Juda, campèrent au lieu qui depuis fut appelé Lechi, c'est-à-dire la mâchoire, où leur troupe se dispersa.

10. Et les hommes de la tribu de Juda leur dirent : Pourquoi êtes-vous montés contre nous? Les Philistins leur répondirent : Nous sommes venus pour lier Samson, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Étam, et dirent à Samson : Ne savez-vous pas que nous sommes assujettis aux Philistins? Pourquoi les avez-vous traités de la sorte? Il leur répondit : Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

crematæ sunt, in tantum, ut vineas quoque et oliveta flamma consumeret.

6. Dixeruntque Philistiim : Quis fecit hanc rem? Quibus dictum est : Samson, gener Thamnathæi, quia tulit uxorem ejus, et alteri tradidit, hæc operatus est. Ascenderuntque Philistiim, et combusserunt tam mulierem quam patrem ejus.

7. Quibus ait Samson : Licet hæc feceritis, tamen adhuc ex vobis expetam ultionem, et tunc quiescam.

8. Percussitque eos ingenti plaga, ita ut, stupentes, suram femori imponent. Et descendens habitavit in spelunca petræ Etam.

9. Igitur ascendentes Philistiim in terram Juda, castrametati sunt in loco qui postea vocatus est Lechi, id est, Maxilla, ubi eorum effusus est exercitus.

10. Dixeruntque ad eos de tribu Juda : Cur ascendistis adversum nos? Qui responderunt : Ut ligemus Samson venimus, et reddamus ei quæ in nos operatus est.

11. Descenderunt ergo tria millia virorum de Juda, ad specum silicis Etam, dixeruntque ad Samson : Nescis quod Philistiim imperent nobis? quare hoc facere voluisti? Quibus ille ait : Sicut fecerunt mihi, sic feci eis.

Quæ statim... in segetes : l'instinct suggérant aux pauvres bêtes qu'elles trouveraient là un refuge contre leurs horribles souffrances. La plaine ondulée ne formait alors, comme aujourd'hui, qu'un immense champ de blé, sans haies, sans clôtures : elle devint en un clin d'œil une mer de feu, où tout fut consumé, les gerbes déjà amoncelées (*comportatæ jam...*), et le blé encore sur pied (*stantes...*). D'autres végétaux précieux furent également atteints par l'incendie : *vineas, oliveta*.

6-8. Autre vengeance de Samson. — Mais auparavant les Philistins eurent la leur, lâche et cruelle, sur ceux qui avaient été l'occasion de leur ruine récente : *combusserunt... mulierem...* Cette malheureuse subit ainsi le supplice dont on l'avait menacé au cas où elle ne livrerait pas le secret de son mari. Cf. xiv, 15. — *Licet hæc feceritis...* Quoique, par ce double meurtre, les Philistins eussent vengé Samson lui-même, néanmoins il ne se déclare pas satisfait : *tamen*

adhuc... — *Percussit...*, *ita ut...*, *curam femori...* Notre version latine paraphrase, car les mots *stupentes* et *imponent* ne sont pas dans l'hébreu, qui a simplement : Et il les frappa, jambe sur cuisse, d'un grand coup. Locution métaphorique, pour dire que Samson fit un carnage affreux de ses ennemis, les transformant en un monceau de membres hachés. — *In spelunca... Etam*. Localité inconnue, qui, d'après le contexte (vers. 9-13), appartenait à Juda. Les grottes abondent dans cette région.

5° La mâchoire d'âne, XV, 9-20.

9-13. Les hommes de la tribu de Juda s'emparent de Samson, pour le livrer aux Philistins. — *Ascendentes* : expédition militaire sur le territoire où le héros s'était réfugié. Voyez I, 1, et l'explication. — *Lechi*, ou plus exactement *L'hi*, a, en effet, le sens de *maxilla*, comme l'ajoute le traducteur latin. Ce nom étant employé par anticipation (cf. vers. 17), la Vulgate ajoute encore : *in loco qui postea vocatus est*. — *Ejusus*

12. Ligare, inquit, te venimus, et trahere in manus Philistinorum. Quibus Samson : Jurate, ait, et spondete mihi quod non occidatis me.

13. Dixerunt : Non te occidemus, sed vinctum trademus. Ligaveruntque eum juobus novis funibus, et tulerunt eum de petra Etam.

14. Qui cum venissent ad locum Maxillæ, et Philistiim vociferantes occurrissent ei, irruit spiritus Domini in eum, et sicut solent ad odorem ignis lina consumi, ita vincula quibus ligatus erat dissipata sunt et soluta.

15. Inventamque maxillam, id est, mandibulam asini, quæ jacebat, arripiens, interfecit in ea mille viros.

16. Et ait : In maxilla asini, in mandibula pulli asinarum, delevi eos, et percussi mille viros.

17. Cumque hæc verba canens complisset, projecit mandibulam de manu, et vocavit nomen loci illius Ramath-Lechi, quod interpretatur Elevatio maxillæ.

18. Sitiensque valde, clamavit ad Dominum, et ait : Tu dedisti in manu servi tui salutem hanc maximam atque victo-

12. Nous sommes venus, dirent-ils, pour vous lier et pour vous livrer entre les mains des Philistins. Jurez-moi, répartit Samson, et promettez-moi que vous ne me tuerez point.

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuerons point ; mais après vous avoir lié, nous vous livrerons aux Philistins. Ils le lièrent donc avec deux cordes neuves, et ils l'enlevèrent du rocher d'Etam.

14. Lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé la Mâchoire, les Philistins vinrent à sa rencontre avec de grands cris ; et l'esprit du Seigneur saisit tout à coup Samson, qui rompit et brisa les cordes dont il était lié, de même que le lin se consume lorsqu'il sent le feu ;

15. et ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui était à terre, il la prit et en tua mille hommes.

16. Et il dit : Je les ai défaits avec une mâchoire d'âne, avec la mâchoire d'un poulain d'ânesse, et j'en ai tué mille hommes.

17. Et après qu'il eut dit ces paroles en chantant, il jeta de sa main la mâchoire, et appela ce lieu-là Ramath-lechi, c'est-à-dire l'élévation de la mâchoire.

18. Et pressé d'une grande soif, il cria au Seigneur et il dit : C'est vous qui avez sauvé votre serviteur et qui lui

est exercitus. La colonne expéditionnaire se dispersa par petites bandes, pour chercher Samson. — *Cur ascendistis...?* Où était alors le lion de Juda (Gen. XLIX, 9)? Non seulement la tribu pactise avec les Philistins, mais elle se charge elle-même honteusement de leur livrer le défenseur de l'honneur national. — *Descenderunt.* La grotte d'Etam était donc à une altitude moins élevée que Lechi. — *Jurate...* Samson, ne voulant pas lutter contre des compatriotes, consent à se remettre sans condition entre leurs mains ; quant aux Philistins, il ne les redoutait pas. — *Ligaverunt... novis funibus* : les cordes neuves sont beaucoup plus fortes.

14-17. Mille Philistins assommés avec une mâchoire d'âne. — *Irruit spiritus...* : pour la troisième fois (cf. XIV, 6, 19). — *Sicut solent...* Hébr. : et les cordes qui étaient sur ses bras devinrent comme du lin brûlé par le feu. La gracieuse métaphore *ad odorem ignis* n'est donc pas ici dans le texte. — *Maxillam, id est, mandibulam...* D'après l'hébreu : une mâchoire d'âne fraîche ; c.-à-d. provenant d'un animal mort récemment : elle était ainsi plus lourde et plus solide. — *Interfecit mille viros* : grâce à sa vigueur sur-naturelle, et à la panique qui s'était emparée des ennemis. — *Et ait.* Dans l'allégresse de sa victoire Samson improvise un quatrain plein

d'humour, dont il est nécessaire de citer d'abord le texte primitif :

Bih̄t haḥāmōr,
ḥāmōr, ḥāmōraṭīm ;
bih̄t haḥāmōr
hikkēṭ 'ēf 'īs.

Traduction littérale :

Avec une mâchoire d'âne,
un monceau, deux monceaux,
avec une mâchoire d'âne
j'ai frappé mille hommes.

C'est un jeu de mots intraduisible, qui roule sur le double sens du substantif *ḥāmōr* : âne, monceau. — Au lieu de *canens*, l'hébreu a « loqui ». — *Ramath-Lechi.* La traduction de la Vulgate, *Elevatio maxillæ* est admissible ; mieux vaudrait dire dépendant : Colline de la mâchoire. M. Guérin croit avoir retrouvé Ramath-Lechi au Khirbet Aïn-el-Lechi, situé au nord-ouest de Bethléem.

18-20. La source miraculeuse. — *Sitiensque valde* : épuisé par la lutte ; c'était d'ailleurs le temps de la moisson. — *Clamavit ad Dominum.* Humble et fervente prière. L'action de grâces (*tu dedisti...*) sert de base à la requête, qui n'est pas directement formulée (*en siti...*). — *Molarem dentem in maxilla.* Tout est possible à Dieu ; et même ainsi présenté le miracle n'a rien d'é-

avez donné cette grande victoire; et maintenant je meurs de soif, et je tomberai entre les mains de ces incircconcis.

19. Le Seigneur ouvrit donc une des grosses dents de cette mâchoire d'âne et il en sortit de l'eau; Samson, en ayant bu, revint de sa défaillance et reprit ses forces. C'est pourquoi ce lieu a été appelé jusqu'à ce jour la Fontaine sortie de la mâchoire par l'invocation de Dieu.

20. Et Samson jugea Israël pendant vingt ans, au temps des Philistins.

riam; en siti morior, incidamque in manus incircumcisorum.

19. Aperuit itaque Dominus molarem dentem in maxilla asini, et egressa sunt ex eo aquæ; quibus haustis, refocillavit spiritum, et vires recepit. Idcirco appellatum est nomen loci illius: Fons invocantis de maxilla, usque in præsentem diem.

20. Judicavitque Israel in diebus Philisthiim viginti annis.

CHAPITRE XVI

1. Samson alla ensuite à Gaza, et y ayant vu une courtisane, il entra chez elle.

2. Les Philistins l'ayant appris, et le bruit s'étant répandu parini eux que Samson était entré dans la ville, ils l'environnèrent, et mirent des gardes aux portes de la ville, où ils l'attendirent en silence toute la nuit pour le tuer le matin lorsqu'il sortirait.

3. Samson dormit jusque vers minuit. Et, s'étant levé alors, il alla prendre les deux battants d'une porte avec leurs poteaux et la barre, les mit sur ses épaules, et les porta sur le haut de la montagne qui regarde Hébron.

1. Abiit quoque in Gazam, et vidit ibi mulierem meretricem, ingressusque est ad eam.

2. Quod cum audissent Philisthiim, et percubisset apud eos, intrasse urbem Samson, circumdederunt eum, positis in porta civitatis custodiibus, et ibi tota nocte cum silentio præstolantes, ut facto mane exeuntem occiderent.

3. Dormivit autem Samson usque ad medium noctis; et, inde consurgens, apprehendit ambas portæ fores cum postibus suis et sera, impositasque humeris suis portavit ad verticem montis, qui respicit Hebron.

tonnant, puisque c'est un miracle. Néanmoins on admet plus communément aujourd'hui cette autre traduction, qui ne supprime pas le prodige, quoiqu'elle en change les circonstances: Et Dieu fendit le creux (du rocher) qui (est) à Lechi, et il en sortit de l'eau. — *Fons invocantis de maxilla*. Autre confusion produite par le mot *l'ht*, qui est tantôt nom commun, tantôt nom propre dans ce récit. L'hébreu porte: La fontaine de celui qui invoque, laquelle (est) à Lechi jusqu'à ce jour. — *Judicavitque (ispat)*... A partir de son exploit de Ramath-Lechi, Samson exerça les fonctions de Juge sur Israël, du moins sur les provinces du sud. Les vingt années de son gouvernement font sans doute partie des quarante que l'écrivain sacré a mentionnées plus haut, XIII, 1.

6° L'incident de Gaza. XVI, 1-3.

Durant cette dernière partie de sa vie, Samson nous apparaît encore sous les traits d'un héros qui ne craint rien; mais, à part l'épisode final, c'est pour lui-même qu'il use de sa force: aussi lui est-elle bientôt enlevée. Sa conduite morale est des plus tristes; heureusement il la rachètera par la pénitence et par une dernière action d'éclat.

CHAP. XVI. — 1-3. Samson enlève les portes de Gaza. — *In Gazam*: jusque sur les bords de

la mer et en plein pays philistin. Hardiesse étonnante. — *Vidit ibi*... Saint Ambroise, *Apolog. II Davidis*, c. III, a quelques lignes remarquables sur ce trait et le suivant (vers. 4 et ss.): « Samson valldus et fortis leonem suffocavit, sed amorem suum suffocare non potuit. Vincula solvit hostium, sed suarum non solvit nexus cupiditatum. Messes incendit alienas, et unius ipse mulleris accensus igniculo messem suæ virtutis amisit. » — *Cum audissent*... *intrasse*... *Samson*. L'hébreu est beaucoup plus concis: On dit aux Gazzites: Samson est venu ici. — *Circumdederunt*... Promptes mesures pour l'empêcher de s'échapper; chose facile, la ville étant ceinte de murs. En gardant bien les portes toute la nuit, on était sûr de l'arrêter lorsque, le matin, il s'en irait. — *Cum silentio*: sans bruit, sans l'attaquer de vive force. — *Consurgens*. Le récit est très abrégé et omet quelques détails. Il semble que Samson ne trouva personne auprès de la porte; les gardes, dans leur entière sécurité, s'étaient peut-être endormis. — *Ambas portæ fores*. C.-à-d. les deux battants, en bois massif hardé de fer. *Cum postibus*: les deux montants, fixés aux pierres de la muraille. *Sera*: la lourde barre intérieure qui servait à maintenir les battants lorsqu'ils étaient fermés. Voyez l'At. archéol., pl. XIV, fig. 1, 9. — *Ad verticem*...

4. Post hæc amavit mulierem quæ habitabat in valle Sorec, et vocabatur Dalila.

5. Veneruntque ad eam principes Philistinorum, atque dixerunt : Decipe eum, et discè ab illo in quo habeat tantam fortitudinem, et quo modo eum superare valeamus, et vinctum affligere. Quod si feceris, dabimus tibi singuli mille et centum argenteos.

6. Locuta est ergo Dalila ad Samson : Dic mihi, obsecro, in quo sit tua maxima fortitudo, et quid sit quo ligatus erumpere nequeas ?

7. Cui respondit Samson : Si septem nervicis funibus, necdum siccis et adhuc humentibus, ligatus fuero, infirmus ero ut ceteri homines.

8. Attulerunt ad eam satrapæ Philistinorum septem funes, ut dixerat, quibus vinxit eum,

9. latentibus apud se insidiis, et in cubiculo finem rei expectantibus; clamavitque ad eum : Philistiim super te, Samson! Qui rupit vincula, quo modo si rumpat quis filium de stupæ tortum putamine, cum odorem ignis acceperit; et non est cognitum in quo esset fortitudo ejus.

10. Dixitque ad eum Dalila : Ecce illisisti mihi, et falsum locutus es; saltem nunc indica mihi quo ligari debeas.

4. Après cela, il aime une femme qui demeurait dans la vallée de Sorec, et qui s'appelait Dalila.

5. Et les princes des Philistins vinrent trouver cette femme et lui dirent : Trompez Samson, et sachez de lui d'où lui vient une si grande force, et comment nous pourrions le vaincre et le tourmenter après l'avoir lié. Si vous faites cela, nous vous donnerons chacun onze cents pièces d'argent.

6. Dalila dit donc à Samson : Dites-moi, je vous prie, d'où vient votre si grande force, et avec quoi il faudrait vous lier pour vous empêcher de fuir.

7. Samson lui dit : Si on me liait avec sept cordes à boyaux qui ne fussent pas sèches, mais qui eussent encore leur humidité, je deviendrais faible comme les autres hommes.

8. Les princes des Philistins lui apportèrent donc sept cordes, comme il avait dit, dont elle le lia;

9. et ayant fait cacher dans sa chambre des hommes qui attendaient l'issue de cette action, elle lui cria : Voilà les Philistins sur vous, Samson! Et aussitôt il rompit les cordes comme se romprait un fil d'étoupe lorsqu'il sent le feu; et on ne connut point d'où lui venait cette grande force.

10. Et Dalila lui dit : Vous vous êtes joué de moi, et vous m'avez dit un mensonge. Découvrez-moi donc au moins maintenant avec quoi il faudrait vous lier.

D'après la tradition, à El-Mountar, colline située à une demi-heure au sud-est de Gaza, dans la direction d'Hébron, dont on aperçoit les montagnes. Manifestation prodigieuse de vigueur.

7° Samson et Dalila. XVI, 4-21.

4-5. Dalila s'engage à livrer aux Philistins le secret de la force de Samson. — *Dalila* (en hébr. : *D'ilah*, délicate) était, d'après la tradition juive et chrétienne, que confirme l'ensemble du récit, une femme de mauvaise vie. Il n'est pas absolument sûr qu'elle fût Philistine. — *Sorec*, célèbre par ses vignobles (cf. Is. v, 2; Jer. II, 21, dans le texte hébreu), existait encore au temps d'Eusèbe, non loin de Saraa (XIII, 2), sous le nom de Caphar-Sorec. On en a retrouvé récemment les ruines, nommées Surik, à trois quarts d'heure à l'ouest de Saraa (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII), dans l'ouadi Serâr. — *Principes Philistinorum* : les cinq *sarritm* que le texte biblique nous a plusieurs fois présentés. Cf. III, 3, et l'explication. Ici, pour la première fois, les LXX remplacent le nom propre *Philistin* par le nom commun *ἀλλόφυλοι*, étrangers. — *Decipe eum*... Les Philistins, comprenant qu'il était inutile

de lutter contre Samson par la force ouverte, essayent de découvrir par la ruse le secret de sa force (dans leur pensée, quelque talisman ou amulette qu'il portait sur lui). — *Mille et centum*... Somme énorme alors; mais on attachait une importance immense à se défaire d'un tel ennemi. Si le sicle d'argent valait 2 fr. 83, chaque prince promettait de donner 3113 fr. à Dalila; pour les cinq, le total était donc de 15 565 fr.

6-14. Dalila est trompée trois fois de suite par Samson. Quoique rapide, le récit est assez circonstancié et très pittoresque. — *Première expérience*, vers. 6-9. *Dic mihi... in quo*... Dalila va droit au but; c'était le meilleur moyen. — *Cui respondit*... En jouant à plusieurs reprises avec le secret de Dieu, Samson cesse d'être *nastr* au au fond de son cœur; déjà sa défaite est certaine. — *Nervicis funibus*. De même les LXX (*νεύραις*); c.-à-d. des cordes fabriquées avec des nerfs d'animaux. Le sens exact du mot hébreu correspondant est incertain. *Necdum siccis*: par conséquent, plus solides. — *Ut ceteri homines*. Bonne traduction de l'hébr. : « comme un homme » (ordinaire). — *Vinxit eum*. Probablement tandis

11. Samson lui répondit : Si on me hait avec des cordes neuves dont on ne se serait jamais servi, je deviendrais faible et semblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans sa chambre, elle lui cria : Voilà les Philistins sur vous, Samson ! Et aussitôt il rompit ses cordes comme on romprait des fils.

13. Dalila lui dit encore : Jusqu'à quand me tromperez-vous, et me direz-vous des choses fausses ? Dites-moi donc avec quoi il faudrait vous lier. Samson lui dit : Si vous entortillez sept cheveux de ma tête avec la chaîne du tissu, et qu'ayant fait passer un clou par dedans, vous l'enfonciez dans la terre, je deviendrai faible.

14. Ce que Dalila ayant fait, elle lui dit : Voilà les Philistins sur vous, Samson ! Et s'éveillant tout à coup, il arracha le clou avec ses cheveux et la chaîne du tissu.

15. Alors Dalila lui dit : Comment dites-vous que vous m'aimez, puisque votre cœur n'est pas avec moi ? Vous m'avez menti par trois fois, et vous n'avez pas voulu me dire d'où vient votre grande force.

16. Et comme elle l'importunait sans

11. Cui ille respondit : Si ligatus fuero novis funibus, qui nunquam fuerunt in opere, infirmus ero, et aliorum hominum similis.

12. Quibus rursum Dalila vinxit eum, et clamavit : Philistiim super te, Samson ! in cubiculo insidiis præparatis. Qui ita rupit vincula quasi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rursum ad eum : Usquequo decipis me, et falsum loqueris ? ostende quo vinciri debeas. Cui respondit Samson : Si septem crines capitis mei cum licio plexeris, et clavum his circumligatum terræ fixeris, infirmus ero.

14. Quod cum fecisset Dalila, dixit ad eum : Philistiim super te, Samson ! Qui, consurgens de somno, extraxit clavum cum crinibus et licio.

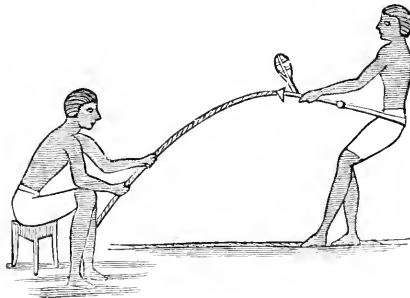
15. Dixitque ad eum Dalila : Quo modo dicis quod amas me, cum animus tuus non sit mecum ? Per tres vices mentitus es mihi, et noluisti dicere in quo sit maxima fortitudo tua.

16. Cumque molesta esset ei, et per

qu'il dormait, d'après l'analogie du vers. 19. — *Latentibus...* Plus brièvement dans le texte : Et respion (expression collective) était assis pour elle (pour l'aider) dans la chambre. — *Quum odorem ignis...* Cette fois, l'hébreu aussi emploie cette métaphore. Voyez la note de xv, 14. — Deuxième expérience, vers. 10-12. *Ecce illustis...* Dalila, pour écarter tout soupçon, dut représenter à Samson que la scène antérieure n'était qu'une plaisanterie joyeuse, occasionnée par le désir de lui faire déployer toute sa force. Au reste, les Philistins étaient restés dans leur cachette, en voyant l'insuccès de la première tentative. *Si... novis funibus* : il continue, dans son « infatuation sensuelle », à se laisser prendre à ce piège grossier. — *Rupit... quasi fila...* Hébr. : comme un fil ; ce qui dit plus. — Troisième expérience, vers. 13-14. Cette fois Samson, comme fatalement entraîné, « de mysterio deprompsit jam lapsuro propter » (S. Ambr.) ; il permet que sa chevelure sacrée soit tissée sur le métier d'une courtisane. Au lieu de *septem crines*, l'hébreu porte : sept tresses. Samson tressait ainsi ses longs cheveux pour en être moins gêné. *Cum licio* : avec la chaîne du tissu, les tresses de Samson servant de trame. — *Et clavum... terræ fixeris*. Dans l'hébr., ces mots ne font plus partie du langage de Dalila :

Et elle les fixa par la cheville.

15-21. Samson révèle à Dalila le vrai secret de sa force, et il tombe au pouvoir des Philistins. — *Quomodo dicitis...* Quoique trompé naguère



Cordiers. (Ancienne Égypte.)

par ces mêmes paroles doucereuses (xiv, 10 et ss.), Samson ne sait pas mieux résister que la première fois ; il ne tarda pas à ouvrir « tout son cœur » (Vulg. : *veritatem rei*) à Dalila. La catastrophe se prépare, terrible. — *Vidensque illa...* Le dernier récit avait été, en effet, bien différent des autres, et il était visiblement franc et

multos dies jugiter adhæreret, spatium ad quietem non tribuens, defecit anima ejus, et ad mortem usque lassata est.

17. Tunc, aperiens veritatem rei, dixit ad eam: Ferrum nunquam ascendit super caput meum, quia nazaræus, id est, consecratus Deo sum de utero matris meæ; si rasum fuerit caput meum, recedet a me fortitudo mea, et deficiam, croque sicut ceteri homines.

18. Vidensque illa quod confessus ei esset omnem animum suum, misit ad principes Philistinorum, ac mandavit: Ascendite adhuc semel, quia nunc mihi aperuit cor suum. Qui ascenderunt, assumpta pecunia quam promiserant.

19. At illa dormire eum fecit super genua sua, et in sinu suo reclinare caput; vocavitque tonsorem, et rasis septem crines ejus; et coepit abigere eum, et a se repellere, statim enim ab eo fortitudo discessit.

20. Dixitque: Philistiim super te, Samson! Qui de somno consurgens, dixit in animo suo: Egrediar sicut ante feci, et me excutiam, nesciens quod recessisset ab eo Dominus.

21. Quem cum apprehendissent Philistiim, statim eruerunt oculos ejus, et

cesse, se tenant plusieurs jours attachés auprès de lui, sans lui donner aucun temps pour se reposer, son âme tomba dans la défaillance et se lassa jusqu'à la mort.

17. Alors, lui découvrant toute la vérité de la chose, il lui dit: Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête, parce que je suis nazaréen, c'est-à-dire consacré à Dieu dès le sein de ma mère. Si l'on me rase la tête, toute ma force m'abandonnera, et je deviendrai faible comme les autres hommes.

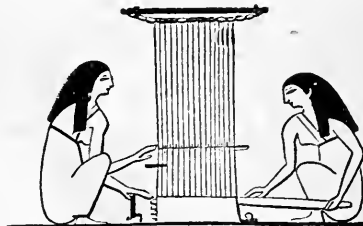
18. Dalila, voyant qu'il lui avait confessé tout ce qu'il avait au cœur, envoya vers les princes des Philistins, et leur fit dire: Venez encore cette fois, parce qu'il m'a maintenant ouvert son cœur. Ils vinrent donc chez elle, portant avec eux l'argent qu'ils lui avaient promis.

19. Dalila fit dormir Samson sur ses genoux et lui fit reposer la tête dans son sein; et ayant mandé un barbier, elle lui fit raser les sept touffes de ses cheveux; après quoi elle commença à le chasser et à le repousser d'auprès d'elle, car sa force l'abandonna au même moment.

20. Et elle lui dit: Voilà les Philistins sur vous, Samson! Samson, s'éveillant, dit en lui-même: J'en sortirai comme j'ai fait auparavant, et je me dégagerai d'eux; car il ne savait pas que le Seigneur s'était retiré de lui.

21. Les Philistins, l'ayant donc pris, lui arrachèrent aussitôt les yeux, et ils

sincère. — *Misit ad principes...* L'embuscade n'était plus auprès de Dallia, car il s'était passé plusieurs jours depuis les premières tentatives. Cf. vers. 16. — *Ascenderunt, assumpta...* Les



Femmes tissant au métier. (Anc. Égypte.)

deux parties contractantes exécutent les conditions de leur honteux marché. — *Dormire...* *super genua.* Dans cette situation, il était alors facile de couper les tresses de Samson sans l'éveiller. Commentaire tristement pratique de Prov.

vii, 21-23. — *Coepit eum abigere...* Bonne paraphrase de l'hébreu: elle commença à l'humilier. — *Egrediar sicut ante...* A cette folle confiance, le narrateur oppose une réflexion tragique: *nesciens quod recessisset...* Les cheveux de Samson n'étaient qu'un symbole de sa vigueur surnaturelle, c'est Dieu même qui était sa vraie force; mais Dieu s'était retiré aussitôt après la violation complète et extérieure du vœu (vers. 19: « statim enim... »). — *Eruerunt oculos* (hébr.: ils lui crevèrent les yeux): pour n'avoir plus rien à craindre de lui, et pour lui infliger en même temps de cruelles souffrances. Supplice fréquent chez les anciens. Cf. I Reg. xi, 2; Jer. lxxi, 11, et l'At. archéol., pl. xciii, fig. 8. — *Duxerunt Gazam*: à environ 40 kilomètres au sud-ouest de Sorec. — *Vinctum catentis.* Hébr.: ils le lièrent avec deux chaînes d'atrain (l'une aux mains et l'autre aux pieds; At. archéol., pl. lxxi, fig. 1, 8). — *Molere fecerunt*: humiliante et pénible fonction, réservée d'ordinaire aux esclaves et aux femmes. Cf. Ex. xi, 5; Is. xlvi, 2, etc. et l'At. archéol., pl. xxi, fig. 3.

le conduisirent à Gaza chargé de chaînes ; ils l'enfermèrent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule d'un moulin.

22. Or ses cheveux commençaient déjà à revenir,

23. lorsque les princes des Philistins s'assemblèrent tous pour immoler des victimes solennelles à leur dieu Dagon, et pour faire des festins de réjouissance, en disant : Notre dieu nous a livré entre les mains Samson notre ennemi.

24. Et le peuple, voyant cela, louait aussi son dieu, en disant comme eux : Notre dieu a livré entre nos mains notre ennemi, qui a ruiné notre pays et qui a fait tant de victimes.

25. Ils firent donc des festins avec de grandes réjouissances ; et après le repas ils commandèrent que l'on fit venir Samson, afin qu'il jouât devant eux. Samson, ayant été amené de la prison, jouait devant les Philistins, et ils le firent tenir debout entre deux colonnes.

26. Alors Samson dit au jeune homme qui le conduisait : Laissez-moi toucher les colonnes qui soutiennent toute la maison, afin que je m'appuie dessus et que je prenne un peu de repos.

27. Or la maison était pleine d'hommes et de femmes. Tous les princes des Philistins y étaient, et il y avait environ trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe, qui du haut de la maison regardaient jouer Samson.

28. Samson, ayant alors invoqué le Seigneur, lui dit : Seigneur Dieu, souvenez-vous de moi, mon Dieu ; rendez-moi maintenant ma première force, afin que

duxerunt Gazam vincum catenis clausum in carcere molere fecerunt.

22. Jamque capilli ejus renasci cœperant,

23. et principes Philistinorum convenerunt in unum ut immolarent hostias magnificas Dagon deo suo, et epularentur, dicentes : Tradidit deus noster inimicum nostrum Samson in manus nostras.

24. Quod etiam populus videns, laudabat deum suum, eademque dicebat : Tradidit deus noster adversarium nostrum in manus nostras, qui delevit terram nostram, et occidit plurimos.

25. Lætantesque per convivia, sumptis jam epulis, præceperunt ut vocaretur Samson, et ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat ante eos, feceruntque eum stare inter duas columnas.

26. Qui dixit puero regenti gressus suos : Dimitte me, ut tangam columnas quibus omnis imminet domus, et recliner super eas, et paululum requiescam.

27. Domus autem erat plena virorum ac mulierum, et erant ibi omnes principes Philistinorum, ac de tecto et solarario circiter tria millia utriusque sexus spectantes ludentem Samson.

28. At ille, invocato Domino, ait : Domine Deus, memento mei, et redde mihi nunc fortitudinem pristinam, Deus meus, ut ulciscar me de hostibus meis,

7° Samson meurt en se vengeant des Philistins. XVI, 22-31.

22-25. La fête de Dagon. — *Jamque capilli...* en même temps, la force de Samson avait commencé à renaître. — *Dagon deo suo*. Dagon, ou dieu-poison (de *dag*, poisson), était le dieu principal et national des Philistins. Cf. I Reg. v, 1 et ss. ; I Par. x, 10. Ils le vénéraient sous la forme d'un homme terminé en queue de poisson. Comme pour Baal, une divinité femelle, nommée Dercéto ou Atargatis, lui avait été associée. Cf. II Mach. xii, 26 ; *Atl. archéol.*, pl. cxi, fig. 3, 7, 8. — *Epularentur*. Des festins accompagnaient presque toujours les sacrifices païens. — *Tradidit...* C'était le joyeux refrain du jour. Cf. vers. 24. Il est rimé dans le texte ori-



Dagon.
(Gémme antique.)

ginal. — *Lætantesque... epulis*. Hébr. : Quand leur cœur fut heureux ; expression qui désigne la joie produite par de copieuses libations. Cf. ix, 27 ; I Reg. xxv, 16, etc. — *Samson ludebat*. Peut-être le contraignit-on de danser au son des instruments ; ou bien la foule, groupée autour de lui, « prit plaisir à lui faire mille indignités pour se réjouir, et Samson, faisant de vains efforts pour les écarter, prêta à rire à toute l'assemblée » (Calmet, h. l.). — *Inter duas columnas*. Voyez la note du vers. 26.

26-30. Glorieuse mort de Samson. — *Puero regenti...* Tout est graphique dans ce récit. Samson prie l'enfant qu'on lui avait donné pour guide de lâcher sa main (*dimitte me*). Il allègue pour motif le désir de se reposer en s'appuyant contre les colonnes ; mais il nourrissait déjà un projet bien différent. — *Columnas quibus... imminet*. Samson connaît ce détail, car il était venu à Gaza antérieurement à sa cécité (xvi, 1). Le

et pro amissione duorum luminum unam ultionem recipiam.

29. Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus, alteramque earum dextera, et alteram læva tenens,

30. ait : Morietur anima mea cum Philistiim ! Concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes, et ceteram multitudinem quæ ibi erat ; multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus occiderat.

31. Descendentes autem fratres ejus et universa cognatio tulerunt corpus ejus, et sepelierunt inter Saraa et Esthaol, in sepulcro patris sui Manue ; judicavitque Israel viginti annis.

je me venge de mes ennemis, et que je leur rende en une seule fois ce qui leur est dû pour la perte de mes deux yeux.

29. Et prenant les deux colonnes sur lesquelles la maison était appuyée, tenant l'une de la main droite et l'autre de la gauche,

30. il dit : Que je meure avec les Philistins ! Et les colonnes ayant été violemment ébranlées, la maison tomba sur tous les princes et sur le reste du peuple qui était là ; et Samson en tua beaucoup plus en mourant qu'il n'en avait tué pendant sa vie.

31. Ses frères et tous ses parents, étant venus en ce lieu, prirent son corps et l'ensevelirent entre Saraa et Esthaol, dans le sépulcre de son père Manué. Il avait été Juge d'Israël pendant vingt ans.

CHAPITRE XVII

1. Fuit eo tempore vir quidam de monte Ephraim, nomine Michas,

2. qui dixit matri suæ : Mille et centum argenteos, quos separaveras tibi, et super quibus me audiente juraveras, ecce

1. En ce temps-là, il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm nommé Michas,

2. qui dit à sa mère : Les onze cents pièces d'argent que vous aviez mises à part pour vous, et au sujet desquelles

temple consistait donc en « une salle spacieuse, dont le toit était appuyé en avant sur quatre colonnes : deux placées aux extrémités, et deux au centre ; celles-ci très rapprochées l'une de l'autre. Dans cette salle, les chefs philistins célébraient un festin de sacrifice (vers. 27^a), tandis que la masse du peuple était assemblée sur le toit plat entouré d'une balustrade » (vers. 27^b). C'est la structure habituelle des kiosques turcs. — *Ille, invocato...* Prière pathétique du héros. Dans l'hébreu, les trois principaux noms de Dieu sont cités tour à tour : *'Adonai, Y'hovah, 'Elohim*. — *Et apprehendens...* Ces deux colonnes une fois renversées, le toit s'effondra sous la masse énorme qu'il portait, et il y eut des milliers de victimes.

31. Sépulture de Samson. — *Descendentes... fratres*. Les Philistins, frappés de terreur, n'osèrent pas s'opposer à l'enlèvement du corps. — *Inter Saraa et Esthaol*. Cf. XIII, 25, et la note. Le tombeau de Samson a été récemment découvert, par M. V. Guérin, au Khirbet Aselin (*Description de la Palestine ; Judée*, t. III, pp. 324-326) ; il porte encore le nom de *Qabr-Schamschoûn*, « sépulcre de Samson. »

TROISIÈME PARTIE

Deux Appendices. XVII, 1 — XXI, 24.

Ces appendices n'ont de connexion directe ni

entre eux ni avec les faits qui précèdent. Ils consistent en deux épisodes très tristes, qui remontent au début de l'ère des Juges ; en effet, parmi les personnages mis en scène nous trouvons Jonathan, petit-fils de Moïse (XVIII, 30), et Phinéas, petit-fils d'Aaron (XX, 28). Les deux récits sont très circonstanciés.

§ I. — Conquête et idolâtrie des Danites. XVII, 1 — XVIII, 31.

1^o Les idoles de Michée. XVII, 1-6.

CHAP. XVII. — 1-2. L'Éphraïmite Michée restitue à sa mère une somme considérable qu'il lui avait dérobée. — Les mots *eo tempore* ne sont pas dans le texte hébreu. Il faut les prendre dans un sens très général, et ne pas les rattacher à l'époque de Samson. — *De monte Ephraim* : l'expression habituelle pour désigner le territoire montagneux de la tribu d'Ephraïm. Cf. Jos. XVI, 15, etc., et l'*Atl. géogr.*, pl. VII. — *Michas*. Dans l'hébreu, le nom complet est *Mikafhu* (« qui est comme Jéhovah ? ») ; plus loin, vers. 8, etc., le texte primitif emploie aussi la forme abrégée *Mikah*. — *Mille et centum...* : la somme que chaque satrape avait donnée à Daila (XVI, 5). — *Quos separaveras...* Dans l'hébr. : qui t'avaient été pris. C.-à-d. qu'on les lui avait volés. — *Super quibus... juraveras*. Sur cette adjuration solennelle, voyez *Lev. V, 1*, et le commentaire.

vous aviez fait devant moi des imprécations *pour qu'on vous les rendit*, sont entre mes mains, et je les ai sur moi. Sa mère lui répondit : Que le Seigneur comble mon fils de ses bénédictions.

3. Michas rendit donc ces pièces d'argent à sa mère, qui lui dit : J'ai consacré et voué cet argent au Seigneur, afin que mon fils le reçoive de ma main, et qu'il en fasse une image taillée et une image coulée en fonte; et je vous le donne maintenant.

4. Après donc qu'il eut rendu cet argent à sa mère, elle en prit deux cents pièces d'argent qu'elle donna à un ouvrier pour qu'il en fit une image taillée, et une autre coulée en fonte, qui demeurèrent dans la maison de Michas.

5. Michas fit aussi dans sa maison un petit édifice pour le dieu, avec un éphod et des théraphims, c'est-à-dire le vêtement sacerdotal et les idoles; et il remplit d'offrandes la main d'un de ses fils, qui fut établi son prêtre.

6. En ce temps-là, il n'y avait point de roi en Israël; mais chacun faisait tout ce qu'il jugeait à propos.

7. Il y avait aussi un autre jeune homme, de Bethléem de Juda, de cette même famille; il était lévite et il demeurait là.

8. Il était sorti de Bethléem dans le

ego habeo, et apud me sunt. Cui illa respondit : Benedictus filius meus Domino!

3. Reddidit ergo eos matri suæ, quæ dixerat ei : Consecravi et vovi hoc argentum Domino, ut de manu mea suscipiat filius meus, et faciat sculptile atque conflatile; et nunc trado illud tibi.

4. Reddidit igitur eos matri suæ, quæ tulit ducentos argenteos, et dedit eos argentario, ut faceret ex eis sculptile atque conflatile, quod fuit in domo Michæ.

5. Qui ædiculam quoque in ea deo separavit, et fecit ephod, et theraphim, id est, vestem sacerdotalem et idola, implevitque unius filiorum suorum manum; et factus est ei sacerdos.

6. In diebus illis non erat rex in Israel, sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

7. Fuit quoque alter adolescens de Bethléem Juda, ex cognatione ejus; eratque ipse levites, et habitabat ibi.

8. Egressusque de civitate Bethlehem,

Michée, en présence de qui elle avait eu lieu (*me audiente*), éprouva aussitôt des remords très vifs, et avoua humblement sa faute : *Eccè ego habeo*... L'hébreu dit très clairement : C'est moi qui les ai pris, au lieu de *apud me sunt*. — Devant cet aveu, la mère retire son anathème, qu'elle transforme même en une bénédiction : *Benedictus*...

3-5. Emploi des onze cents sicles. — *Quæ dixerat*. Plutôt : « Elle dit; » au moment où la restitution fut opérée. — *Consecravi*... Cette consécration était peut-être antérieure au vol. Mais il est loisible aussi de traduire : Maintenant je consacre... — *Ut de manu mea... filius*... Dans l'hébreu : Je consacre... à Jéhovah, de ma main, pour mon fils. Elle donnait elle-même l'argent; mais elle voulait que le mérite de l'offrande fût appliqué à son fils. Étrange mérite, car la prétendue œuvre pie était une violation ouverte du premier précepte du Décalogue (cf. Ex. xx, 4-6). Mais la suite du récit nous révélera des faits plus étonnants encore. — *Sculptile*. En hébreu : *péset*, une statue de bois ou de pierre. *Conflatile*; en hébreu : *massékah*, une statue de métal fondu. Voyez Deut. xxvii, 15. Le *péset* étant seul mentionné à la fin de l'épisode (xviii, 30-31), on a supposé qu'il n'y avait qu'une statue; *massékah* représenterait alors le piédestal. — *Tulit ducentos*... : les neuf cents sicles qui restaient furent

employés à l'achat des autres objets qui vont être signalés (vers. 5). — *Ædiculam... in ea deo*... D'après l'hébreu : Et l'homme Michée eut une maison de Dieu; c.-à-d. une chapelle consacrée à Jéhovah. — *Ephod* : comme Gédéon. Voyez viii, 27, et l'explication. — *Theraphim* : sorte de dieux pénates, d'origine syrienne (Gen. xxxi, 19; Atl. archéol., pl. civ, fig. 2-6). — *Implevitque manum*... Manière de désigner une consécration sacerdotale. Quand Aaron et ses fils furent ordonnés prêtres, Moïse plaça dans leurs mains une partie des victimes pour les offrir à Dieu. Michée imite ce rite. Cf. Ex. xxix, 9, 24, et les notes.

6. Anarchie qui régnait alors en Israël. — *Non erat rex* : pas de pouvoir unique et central, capable de s'opposer aux abus, et surtout à celui de l'idolâtrie. Nous retrouverons trois fois encore cette formule : xviii, 1; xix, 1; xxi, 25. — *Sed unusquisque*... Allusion sans doute à Deut. xii, 8; mais la parole de Moïse est prise ici en mauvaise part.

2° Le prêtre de Michée. xvii, 7-13.

7-9. Un lévite de Bethléem se présente chez Michée. — *Fuit... alter* (ce mot manque dans le texte) *adolescens* : un petit-fils de Moïse, d'après xviii, 30. — *De Bethlehem Juda* : la plus célèbre et la plus méridionale des deux villes de ce nom. Voir xii, 8, et la note. — *Ex cognatione ejus*.

peregrinari voluit ubicumque sibi commodum reperisset. Cumque venisset in montem Ephraim, iter faciens, et declinasset parumper in domum Michæ,

9. interrogatus est ab eo unde venisset. Qui respondit : Levita sum de Bethlehem Juda; et vado ut habitem ubi potuero, et utile mihi esse perspexero.

10. Dixitque Michas : Mane apud me, et esto mihi parens ac sacerdos; daboque tibi per annos singulos decem argenteos, ac vestem duplicem, et quæ ad victum sunt necessaria.

11. Acquievit, et mansit apud hominem, fuitque illi quasi unus de filiis.

12. Implevitque Michas manum ejus, et habuit puerum sacerdotem apud se.

13. Nunc scio, dicens, quod benefaciet mihi Deus habenti levitici generis sacerdotem.

dessein d'aller ailleurs, partout où il trouverait son avantage. Et étant venu dans la montagne d'Ephraïm, il se détourna un peu de son chemin pour aller dans la maison de Michas.

9. Michas lui demanda d'où il venait. Il lui répondit : Je suis un lévite de Bethléem de Juda; je cherche à m'établir où je pourrai, et où je verrai qu'il me sera le plus utile.

10. Michas lui dit : Demeurez chez moi; vous me tiendrez lieu de père et de prêtre. Je vous donnerai chaque année dix pièces d'argent, deux vêtements et ce qui est nécessaire pour la vie.

11. Le lévite y consentit et il demeura chez lui, et il fut traité comme l'un de ses enfants.

12. Michas lui remplit la main d'offrandes, et il retint ce jeune homme chez lui en qualité de prêtre.

13. Je sais maintenant, disait-il, que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi.

CHAPITRE XVIII

1. In diebus illis non erat rex in Israel, et tribus Dan quærebat possessionem sibi, ut habitaret in ea; usque ad illum enim diem inter ceteras tribus sortem non acceperat.

2. Miserunt ergo filii Dan, stirpis et fa-

1. En ce temps-là, il n'y avait point de roi dans Israël, et la tribu de Dan cherchait des terres pour y habiter; car jusqu'alors elle n'avait point reçu sa part de territoire avec les autres tribus.

2. Les enfants de Dan choisirent donc,

Hébr. : de la famille de Juda. Les interprètes rattachent ces mots tantôt à Bethléem, tantôt à « adolescents »; dans la seconde hypothèse, ils signifient que le jeune homme en question appartenait à la famille des Lévites installés sur le territoire de Juda. Cf. Jos. xxi, 9-19. Il est vrai que Josué avait réservé cette résidence aux prêtres; mais l'incident actuel suppose que quelques-uns des descendants de Moïse séjournaient aussi au milieu de Juda (*habitabat*); d'après l'hébreu : il habitait comme étranger. — *Egressusque...* Motif de son déplacement : chercher une situation (l'hébreu dit simplement : *ubicumque reperisset*). Les temps étaient durs, et la dime des lévites devait être irrégulièrement payée. Cf. Neh. xiii, 10-11. De plus, ce jeune homme était léger, inconstant, peu religieux. — *Declinasset... in domum Michæ* : pour y chercher l'hospitalité, ou pour visiter le sanctuaire, dont il avait pu entendre parler.

10-13. Le lévite accepte d'être le prêtre de Michée. — *Esto... parens ac sacerdos* : deux noms de tout temps associés et dans toutes les religions; c'est par respect que le prêtre est appelé père. Michée sentait que le prêtre institué

par lui (vers. 5) n'avait aucun pouvoir, et il était vivement désireux de le remplacer par un descendant de Lévi. Cf. vers. 13. — *Decem argenteos*. Somme bien modique (28 fr. 30); il est vrai que le prêtre devait être vêtu et nourri (*vestem...*, et *quæ ad victum...*). — *Acquievit*. Preuve saisissante de la démoralisation de cette période. — *Implevitque...* Comme au vers. 5. — *Nunc scio...* Michée est dans la même illusion que sa mère. Il croit honorer Jéhovah (l'hébreu emploie ce terme au lieu de *Deus*) et mériter ses bénédictions en lui adressant des hommages prohibés. Confiance qui sera bientôt ébranlée. Mais il ressort de ce chapitre et du suivant qu'en réalité Michée n'était pas idolâtre d'une manière absolue; il prétendait adorer le Dieu d'Israël, et non pas une fausse divinité.

3° Six cents Danites, à l'étroit sur leur territoire, cherchent une installation nouvelle. XVIII, 1-10.

CHAP. XVIII. — 1-2°. Les cinq explorateurs. — *In diebus illis...* Cf. xvii, 6. Transition à la partie principale du récit. Ce qui précède n'est qu'une introduction. — *Dan quærebat*. Cette tribu avait reçu, comme toutes les autres, sa part de

de Saraa et d'Esthaol, cinq hommes de leur race et de leur famille qui étaient très vaillants, et ils les envoyèrent pour reconnaître le pays et pour l'explorer avec grand soin; et ils leur dirent : Allez, et reconnaissez le pays. S'étant donc mis en chemin, ils vinrent à la montagne d'Ephraïm et entrèrent chez Michas, où ils se reposèrent.

3. Ils reconnurent la voix du jeune lévite, et, demeurant avec lui, ils lui dirent : Qui vous a amené ici? Qu'y faites-vous? Et quel est le motif qui vous a porté à y venir?

4. Il leur répondit : Michas a fait pour moi telle et telle chose, et il m'a donné des gages afin que je lui tiennne lieu de prêtre.

5. Ils le prièrent donc de consulter le Seigneur, afin qu'ils pussent savoir si leur voyage serait heureux et s'ils viendraient à bout de leur entreprise.

6. Il leur répondit : Allez en paix; le Seigneur regarde votre voyage.

7. Ces cinq hommes s'en allèrent donc et vinrent à Laïs; et ils trouvèrent le peuple de cette ville sans aucune crainte, à la manière des Sidoniens, en paix et en assurance, personne ne les troublant, extrêmement riche, fort éloigné de Sidon, et séparé de tous les autres hommes.

8. Ils revinrent ensuite trouver leurs frères à Saraa et à Esthaol; et lorsque ceux-ci leur demandèrent ce qu'ils avaient fait, ils leur répondirent :

9. Levez-vous, allons à eux; car le pays que nous avons vu est très riche et très fertile; ne négligez pas, ne différez

miliæ suæ quinque viros fortissimos de Saraa et Esthaol, ut explorarent terram, et diligenter inspicerent; dixeruntque eis: Ite, et considerate terram. Qui cum pergentes venissent in montem Ephraim, et intrassent domum Michæ, requieverunt ibi.

3. Et agnoscentes vocem adolescentis levitæ, utentesque illius diversorio, dixerunt ad eum: Quis te huc adduxit? quid hic agis? quam ob causam huc venire voluisti?

4. Qui respondit eis: Hæc et hæc præstitit mihi Michas, et me mercede conduxit, ut sim ei sacerdos.

5. Rogaverunt autem eum, ut consuleret Dominum, ut scire possent an prospero itinere pergerent, et res haberet effectum.

6. Qui respondit eis: Ite in pace; Dominus respicit viam vestram, et iter quo pergitis.

7. Euntes igitur quinque viri venerunt Laïs, videruntque populum habitantem in ea absque ullo timore, juxta consuetudinem Sidoniorum, securum et quietum, nullo ei penitus resistente, magnarumque opum, et procul a Sidone atque a cunctis hominibus separatum.

8. Reversique ad fratres suos in Saraa et Esthaol, et quid egissent sciscitantibus, responderunt :

9. Surgite, ascendamus ad eos; vidimus enim terram valde opulentam et uberem; nolite negligere, nolite cessare.

territoire, décrite au livre de Josué, XIX, 40-46. Mais les Danites n'avaient pas réussi à expulser les Chananéens qui l'occupaient; leur portion, d'ailleurs assez petite, était donc insuffisante. Cf. I, 34. C'est en ce sens qu'il faut interpréter les mots *sortem non acceperat*. — De Saraa et Esthaol. Sur ces deux localités, voyez XIII, 25; XVI, 31, et le commentaire.

2^b-5. Le lévite de Michée encourage les explorateurs danites. — In montem Ephraim : au nord-est du territoire de Dan (Atl. géogr., pl. VII). — Intrassent domum Michæ : pour consulter le lévite sur l'issue de leur entreprise. Cf. vers. 5. — Agnoscentes vocem... Ils l'avaient donc vu et entendu en quelque autre circonstance. Par les trois questions qu'ils lui posent coup sur coup, ils manifestent une vive surprise de le trouver installé chez Michée. — Hæc et hæc. Hébraïsme, pour abrégé un récit. — Rogaverunt... ut con-

suleret. Cette consultation eut lieu sans doute d'après les rites suivis par le grand prêtre, et au moyen de l'urim et du tummin de l'éphod. Voyez Ex. XXVIII, 30, et le commentaire. — Dominus respicit... C.-à-d. regarde favorablement. La réponse du lévite est un peu vague, et on le conçoit, puisqu'il la tirait de son propre fonds.

6-10. Les explorateurs vont jusqu'à Laïs et reviennent rendre compte à leurs frères de leur mission. — Laïs était tout à fait au nord de la Palestine. C'est la Lésem de Jos. XIX, 47; aujourd'hui Tell-el-Khadî, près d'une des sources principales du Jourdain (Atl. géogr., pl. VII et XI). — Populum... absque... timore... L'écrivain sacré expose brièvement les motifs qui engagèrent les cinq espions danites à choisir cette contrée de préférence à toute autre, pour l'installation projetée. — Juxta consuetudinem Sidoniorum. Laïs était probablement une colonie de Sidon, et 291

Eamus, et possideamus eam; nullus erit labor.

10. Intrabimus ad securos, in regionem latissimam, tradetque nobis Dominus locum, in quo nullius rei est penuria eorum quæ gignantur in terra.

11. Profecti igitur sunt de cognatione Dan, id est de Saraa et Esthaal, sexcenti viri accincti armis bellicis,

12. ascendentesque manserunt in Cariathiarim Judæ; qui locus, ex eo tempore, Castrorum Dan nomen accepit, et est post tergum Cariathiarim.

13. Inde transierunt in montem Ephraim. Cumque venissent ad domum Michæ,

14. dixerunt quinque viri, qui prius missi fuerant ad considerandam terram Laïs, ceteris fratribus suis: Nostis quod in domibus istis sit ephod, et theraphim, et sculptile, atque conflatile; videte quid vobis placeat.

15. Et cum paululum declinassent, ingressi sunt domum adolescentis levitæ, qui erat in domo Michæ, salutaveruntque eum verbis pacificis.

16. Sexcenti autem viri, ita ut erant armati, stabant ante ostium.

17. At illi qui ingressi fuerant domum juvenis, sculptile, et ephod, et theraphim, atque conflatile tollere nitentur; et sacerdos stabat ante ostium, sexcentis viris fortissimis haud procul expectantibus.

18. Tulerunt igitur qui intraverant, sculptile, ephod, et idola, atque conflatile. Quibus dixit sacerdos: Quid facitis?

pas. Allons, mettons-nous en possession de cette terre; nous n'y aurons aucune peine.

10. Nous trouverons des gens en une pleine assurance, une contrée fort étendue; et le Seigneur nous donnera ce pays, où il ne manque rien de tout ce qui croît sur la terre.

11. Six cents hommes en armes partirent donc alors de la tribu de Dan, c'est-à-dire de Saraa et d'Esthaal.

12. Et étant venus à Cariathiarim de Juda, ils s'y arrêtèrent; et ce lieu, depuis ce temps-là, fut appelé le camp de Dan; il est derrière Cariathiarim.

13. De là ils passèrent dans la montagne d'Ephraïm; et lorsqu'ils furent venus à la maison de Michas,

14. les cinq hommes qui avaient été envoyés auparavant pour reconnaître le pays de Laïs dirent à leurs frères: Vous savez qu'il y a dans cette maison un ephod, des theraphims, une image taillée et une autre coulée en fonte. Voyez ce qu'il vous plaît de faire.

15. S'étant donc un peu détournés, ils entrèrent chez le jeune lévite qui était dans la maison de Michas, et le saluèrent par des paroles de paix.

16. Pendant les six cents hommes demeurèrent à la porte sous les armes,

17. et ceux qui étaient entrés dans l'appartement du jeune homme tâchaient d'emporter l'image taillée, l'éphod, les theraphims et l'image coulée en fonte; et le prêtre se tenait à la porte pendant que les six cents hommes vaillants attendaient non loin de là *les cinq autres*.

18. Ceux qui étaient entrés emportèrent donc l'image taillée, l'éphod, les idoles et l'image coulée en fonte. Le prêtre leur dit: Que faites-vous?

habitants étaient alors pacifiques comme ceux de la métropole, qui y feraient le commerce à la guerre. — *Procul a Sidone*: Tell-el-Khadi est au sud-est de Sidon, et à une bonne journée de marche; circonstance qui facilitait singulièrement un coup de main hardi et rapide. — *Reversit... responderunt*. Le compte-rendu des explorateurs est enthousiaste, pressant. Qu'on se hâte; l'expédition sera aisée, et Jehovah lui-même a promis (vers. 5-6) de favoriser les siens.

4° Les Danites, en marchant à la conquête de Laïs, s'emparent des idoles et du prêtre de Michée. XVIII, 11-26.

11-13°. Émigration de six cents Danites. — *Sexcenti viri...*: avec leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux. Cf. vers. 21. Ce n'était qu'une faible portion de la tribu de Dan, qui comptait

64 400 hommes lors du dernier recensement d'Israël (Num. xxvi, 43). — *Cariathiarim*: autrefois Baala et Cariath-Baal; aujourd'hui Qariyet-el-Enab, sur la route de Jaffa à Jérusalem. Cf. Jos. xv, 9, 60 (*Atl. géogr.*, pl. vii et xii). — *Castrorum Dan* ou *Maḥaneh Dan*. Voyez la note de xiii, 25. — *Post tergum*. Hébraïsme, pour désigner l'ouest.

13°-18. Les Danites dépouillent le sanctuaire de Michée. — *Dixerunt quinque viri*. Leur confiance avait été vivement excitée par l'heureux présage reçu naguère dans la maison de Michée (vers. 5-6); ils pensaient assurer le résultat définitif de l'expédition en s'appropriant les objets les plus précieux du sanctuaire. — *Videte quid vobis...* Suggestion habile sous sa forme indirecte. — *Et cum paululum...* Récit très pittoresque

19. Ils lui répondirent : Taisez-vous, et mettez votre doigt sur votre bouche; venez avec nous, afin que vous nous teniez lieu de père et de prêtre. Lequel vous est le plus avantageux, d'être prêtre dans la maison d'un particulier ou de l'être dans une tribu et dans toute une famille d'Israël?

20. Le lévite, les ayant entendu parler ainsi, se rendit à ce qu'ils disaient; et prenant l'éphod, les idoles et l'image taillée, il s'en alla avec eux.

21. Tandis qu'ils étaient en chemin, ayant fait marcher devant eux les petits enfants, le bétail et tout ce qu'ils avaient de plus précieux,

22. et comme ils étaient déjà loin de la maison de Michas, ceux qui demeuraient chez Michas les suivirent avec grand bruit,

23. et commencèrent à crier après eux. Ils se retournèrent et dirent à Michas : Que demandez-vous? Pourquoi criez-vous?

24. Il leur répondit : Vous m'emportez mes dieux que je me suis faits, et vous m'emmenez mon prêtre et tout ce que j'avais; et ensuite vous me dites : Qu'avez-vous?

25. Les enfants de Dan lui dirent : Gardez-vous de nous parler davantage, de peur qu'il ne vous arrive des gens qui s'emportent de colère, et que vous ne périssez avec toute votre maison.

26. Ils continuèrent ensuite leur chemin, et Michas, voyant qu'ils étaient plus forts que lui, s'en retourna à sa maison.

27. Pendant les six cents hommes emmenèrent le prêtre avec ce que nous

19. Cui responderunt. Tace, et pone digitum super os tuum; venique nobiscum, ut habeamus te patrem, ac sacerdotem. Quid tibi melius est, ut sis sacerdos in domo unius viri, au in una tribu et familia in Israel?

20. Quod cum audisset, acquievit sermonibus eorum; et tulit ephod, et idola, ac sculptile, et profectus est cum eis.

21. Qui cum pergerent, et ante se ire fecissent parvulos ac jumenta, et omne quod erat pretiosum,

22. et jam a domo Michæ essent procul, viri qui habitabant in ædibus Michæ conclamantes secuti sunt,

23. et post tergum clamare cœperunt. Qui, cum respexissent, dixerunt ad Micham: Quid tibi vis? cur clamas?

24. Qui respondit: Deos meos, quos mihi feci, tulistis, et sacerdotem et omnia quæ habeo, et dicitis: Quid tibi est?

25. Dixeruntque ei filii Dan: Cave ne ultra loquaris ad nos, et veniant ad te viri animo concitati, et ipse cum omni domo tua pereas.

26. Et sic cepto itinere perrexerunt. Videns autem Michas, quod fortiores se essent, reversus est in domum suam.

27. Sexcenti autem viri tulerunt sacerdotem, et quæ supra diximus, venerunt-

du vol. On occupe le prêtre en avant de la porte, et pendant ce temps les cinq explorateurs, qui connaissaient les lieux, font main basse sur le trésor de Michée.

19-20. Les Danites persuadent au lévite de les accompagner. — *Pone digitum*. Le geste naturel et universel pour marquer le silence. Cf. Job, XXI, 5; XXIX, 9; Prov. XXX, 32. Les Égyptiens représentaient dans cette attitude Horus, le dieu du silence. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. xxv, fig. 7. — *Patrem, ac sacerdotem*. Comme plus haut, XVII, 10. — Pour vaincre l'hésitation du jeune homme, les Danites lui exposent les avantages supérieurs qu'ils lui offrent : *in domo unius...*, *vel in una tribu*. Aussi, *acquievit*; hébr. : le cœur du prêtre fut content. Cf. XIX, 6, 9; Ruth, III, 7. — *Profectus... cum eis*. Dans le texte : au milieu du peuple. Pour plus de sûreté, on le mit au centre de la petite armée.

21-26. Vaines protestations de Michée. — *Ante se... parvulos...* Les émigrants s'attendaient à être bientôt poursuivis; de là ces nouvelles précautions. Voyez dans l'*Atl. archéol.*, pl. LXXV, fig. 3; pl. LXXVI, fig. 5, plusieurs gravures représentant des émigrations d'après les anciens monuments. — *Conclamantes secuti*. Quelque temps s'était écoulé avant la découverte du vol, et aussi avant que Michée eût rassemblé et armé ses hommes. — *Quid tibi vis?* Question singulière, comme le fait remarquer Michée dans sa réponse pathétique, mais inutile. — *Cave ne ultra...* De leur faux étonnement ils passent à la menace tragique, se sentant les plus forts. *Viri animo concitati*; littéralement dans l'hébr. : des hommes amers de cœur; c.-à-d. irrités, terribles.

5° Prise de Laïs, idolâtrie des Danites. XIX, 27-31.

27-29. La conquête. — *Venerunt...*, et percus-

que in Laïs, ad populum quiescentem atque securum, et percusserunt eos in ore gladii, urbemque incendio tradiderunt,

28. nullo penitus ferente præsidium, eo quod procul habitarent a Sidone, et cum nullo hominum haberent quidquam societatis ac negotii. Erat autem civitas sita in regione Rohob; quam rursum exstruentes, habitaverunt in ea,

29. vocato nomine civitatis Dan, juxta vocabulum patris sui, quem genuerat Israel, quæ prius Laïs dicebatur.

30. Posueruntque sibi sculptile, et Jonathan, filium Gersam, filii Moysi, ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan, usque ad diem captivitatis suæ.

31. Mansitque apud eos idolum Michæ omni tempore quo fuit domus Dei in Silo. In diebus illis non erat rex in Israel.

avons dit auparavant, et, étant venus à Laïs, ils trouvèrent un peuple qui se tenait en assurance et dans un plein repos. Ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville; ils y mirent le feu et la brûlèrent,

28. sans qu'il se trouvât personne pour les secourir, parce qu'ils demeuraient loin de Sidon, et qu'ils n'avaient aucune société ni aucun commerce avec qui que ce soit. Or la ville était située au pays de Rohob; et, l'ayant rebâtie, ils y demeurèrent.

29. Ils l'appelèrent Dan, du nom de leur père, qui était fils d'Israël; tandis qu'auparavant elle s'appelait Laïs.

30. Ils se dressèrent l'image taillée, et ils établirent Jonathan, fils de Gersam, qui était fils de Moïse, et ses fils, en qualité de prêtres dans la tribu de Dan, jusqu'au jour où ils furent emmenés captifs:

31. et l'idole de Michas demeura parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo. En ce temps-là il n'y avait pas de roi dans Israël.

CHAPITRE XIX

1. Fuit quidam vir levites habitans in latere montis Ephraim, qui accepit uxorem de Bethlehem Juda;

2. quæ reliquit eum, et reversa est in

1. Un lévite qui demeurait à l'extrémité de la montagne d'Ephraïm, ayant épousé une femme de Bethléem de Juda,

2. celle-ci le quitta; et elle revint

serunt. Exploit aussi aisé que l'avaient annoncé les espions, xvii, 8-10. — *Urbemque incendio...* comme autrefois Jéricho, Jos. vi, 24, et Asor, Jos. xi, 13. Les assaillants avaient dû vouer la ville à l'anathème; autrement ils ne l'auraient pas détruite, puisqu'ils se proposaient de l'habiter. — *In regione Rohob.* Vraisemblablement la Rohob mentionnée i, 31, et Jos. xix, 30. Voyez les notes.

30-31. Les Danites se livrent à l'idolâtrie. Idolâtrie restreinte, analogue à celle de Michée (notes de xvii, 3 et ss.). — Le nom et l'origine du lévite sont tardivement indiqués: *Jonathan, filium Gersam...* Il était donc petit-fils de Moïse; trait qui rend sa conduite d'autant plus surprenante. Il est vrai que le texte hébreu actuel, le Targum et le syriaque, ont *M'nassêh* (Manassé) au lieu de *Mosêh* (Moïse); mais c'est là une correction opérée après coup par les massorètes juifs (*Man. bibl.*, t. I, n. 87), en vue de diminuer le scandale, et encore n'ont-ils corrigé que d'une main timide, en suspendant au-dessus des autres lettres, comme douteux, le *nun* qu'ils ajoutaient. De plus, Manassé n'a pas eu de fils nommé Gersam. Voyez Nam. xxvi, 29-34, et comp. Ex. ii, 22;

xviii, 3-4, etc. — *Ad item captivitatis.* Non pas la captivité des dix tribus du royaume d'Israël, qui n'eut lieu que deux cents ans plus tard, sous Salmanasar et Téglath-Phalasar (I Par. v, 22); mais l'état d'oppression auquel les Philistins réduisirent les Hébreux jusqu'au règne de David. Cf. I Reg. iv, 11, 22, et surtout Pa. lxxvii, 59-61. — *Mansitque...* Dans l'hébreu: Ils leur confèrent (aux descendants du lévite) l'idole de Michée. — *Tempore quo... in Silo.* Ce détail confirme l'interprétation qui vient d'être donnée du mot « captivité »; le tabernacle demeura à Silo jusqu'à ce que les Philistins eurent saccagé cette ville et emmené l'arche. Cf. I Reg. iii, 31; iv, 3, etc.

§ II. — *Le crime des habitants de Gabaa occasionne la ruine temporaire de la tribu de Benjamin.* XIX, 1 — XXI, 24.

Cet épisode manifeste, plus encore que le précédent, la triste situation d'Israël au temps des Juges.

1^o Un lévite d'Ephraïm vient à Gabaa avec sa femme. XIX, 1-14.

CHAP. XIX. — 1-4. Circonstances qui condui-



Site de l'antique Silo. (D'après une photographie.)

domum patris sui in Bethlenem, mansitque apud eum quatuor mensibus.

3. Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei, atque blandiri, et secum reducere, habens in comitatu puerum et duos asinos. Quæ suscepit eum, et introduxit in domum patris sui. Quod cum audisset socer ejus, eumque vidisset, occurrit ei lætus,

4. et amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo soceri tribus diebus, comedens cum eo et bibens familiariter.

5. Die autem quarto, de nocte consurgens, proficisci voluit; quem tenuit socer, et ait ad eum: Gusta prius paxillum panis, et conforta stomachum, et sic proficisceris.

6. Sederuntque simul, ac comederunt et biberunt. Dixitque pater puellæ ad generum suum: Quæso te ut hodie hic maneas, pariterque lætemur.

7. At ille consurgens, cœpit velle proficisci. Et nihilominus obnixæ eum socer tenuit, et apud se fecit manere.

8. Mane autem facto, parabat levites iter; cui socer rursus: Oro te, inquit, ut paululum cibi capias, et assumptis viribus, donec increseat dies, postea proficiscaris. Comederunt ergo simul;

9. surrexitque adolescens, ut pergeret cum uxore sua et puero. Cui rursus locutus est socer: Considera quod dies ad occasum declivior sit; et propinquat ad vesperum; mane apud me etiam ho-

à Bethléem dans la maison de son père, et elle demeura chez lui pendant quatre mois.

3. Son mari vint la trouver, désireux de se réconcilier avec elle par de bonnes paroles et de la ramener chez lui; il avait avec lui un serviteur et deux ânes. Sa femme le reçut bien, et le fit entrer dans la maison de son père. Son beau-père l'ayant appris, et le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,

4. et l'embrassa. Le genre demeura dans la maison du beau-père pendant trois jours, mangeant et buvant familièrement avec lui.

5. Le quatrième jour le lévite, se levant de bon matin, voulut partir; mais son beau-père le retint et lui dit: Prenez un peu de pain auparavant pour vous fortifier, et après cela vous vous mettez en chemin.

6. Ils s'assirent donc, et mangèrent et burent ensemble. Le beau-père dit ensuite à son genre: Je vous prie de demeurer encore ici aujourd'hui, afin que nous nous réjouissions ensemble.

7. Le lévite, se levant, voulut partir; mais son beau-père le conjura avec tant d'instance, qu'il le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain matin, le lévite se préparait à partir; mais son beau-père lui dit de nouveau: Je vous prie de prendre d'abord un peu de nourriture, afin qu'ayant pris des forces, vous partiez quand le jour sera plus avancé. Ils mangèrent donc ensemble;

9. et le jeune homme se leva pour partir avec sa femme et son serviteur; mais son beau-père lui dit encore: Considérez que le jour baisse beaucoup, et que le soir approche; demeurez encore

sirent ce lévite à Bethléem. — *In latere mortis.* L'hébreu emploie le pluriel : les flancs; c.-à-d. les parties extrêmes. Au nord, d'après la suite de la narration. — *Uxorem.* Dans l'hébreu: « une femme, une concubine. » Ce qui équivaut à dire: une femme de second rang (cf. VIII, 31). Cette sorte d'union supposait un vrai mariage. — *Quæ reitquit...* Littéral: elle fut adultère. Comme le Targum et les LXX, la Vulgate adoucit l'expression. — *Quatuor mensibus.* La locution hébraïque, « des jours, quatre mois, » équivaudrait, d'après quelques interprètes, à un an quatre mois. Ils s'appuient sur ce qu'un peu plus haut, XVII, 10, l'expression « des jours » est employée dans le texte pour représenter une année. — *Reconciliari...* et *blandiri.* Hébr.: pour parler à son cœur. — *Duos asinos:* l'un pour le lévite, l'autre pour

porter sa femme au retour. — *Quæ suscepti...* La réconciliation fut donc immédiate. Réception non moins cordiale du beau-père, décrite d'une manière vivante. — *Amplexatus est.* Hébr.: il le retint. Expression très forte (*hazaq*).

5-9. Le lévite et sa femme partent de Bethléem. — *De nocte consurgens.* En Orient, les voyageurs se mettent ordinairement en route de grand matin; ils font une halte assez longue au milieu du jour. Le beau-père essaye de prolonger le plus possible le séjour de ses enfants auprès de lui, comme s'il eût voulu sceller mieux encore la réconciliation. Gracieuses paroles: *gusta prius...*, *conforta...* Littéralement: reconforte ton cœur (avec) un morceau de pain. C'est le « fœlicre cor » des Latins. Locution analogue au vers. 6: Que ton cœur soit joyeux; au lieu de *pariter...*



Gabaa de Benjamim.

die, et duc lætum diem, et cras proficisceris ut vadas in domum tuam.

10. Noluit gener acquiescere sermonibus ejus; sed statim perrexit, et venit contra Jebus, quæ altero nomine vocatur Jerusalem, dicens secum duos asinos onustos, et concubinam.

11. Jamque erant juxta Jebus, et dies mutabatur in noctem; dixitque puer ad dominum suum: Veni, obsecro, declinemus ad urbem Jebusæorum, et maneamus in ea.

12. Cui respondit dominus: Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non est de filiis Israel, sed transibo usque Gabaa;

13. et cum illuc pervenero, manebimus in ea, aut certe in urbe Rama.

14. Transierunt ergo Jebus, et cœptum carpebant iter, occubuitque eis sol juxta Gabaa, quæ est in tribu Benjamin.

15. Diverteruntque ad eam, ut manerent ibi. Quo cum intrassent, sedebant in platea civitatis, et nullus eos recipere voluit hospitio.

16. Et ecce apparuit homo senex, revertens de agro et de opere suo vesperi; qui et ipse de monte erat Ephraïm et peregrinus habitabat in Gabaa. Homines autem regionis illius erant filii Jemini.

17. Elevatisque oculis, vidit senex sedentem hominem cum sarcinulis suis in platea civitatis; et dixit ad eum: Unde venis? et quo vadis?

chez moi pour aujourd'hui, et réjouissons-nous: vous partirez demain pour retourner dans votre maison.

10: Son gendre ne voulut point se rendre à ses paroles; mais il partit aussitôt, et vint près de Jébus, qui s'appelle aussi Jérusalem, menant avec lui ses deux ânes chargés et sa femme.

11. Et comme ils étaient déjà près de Jébus, et que, le jour finissant, la nuit commençait, le serviteur dit à son maître: Allons, je vous prie, à la ville des Jébuséens, et demeurons-y.

12. Son maître lui répondit: Je n'entre pas dans la ville d'un peuple étranger qui ne fait point partie des enfants d'Israël, mais je passerai jusqu'à Gabaa;

13. et quand je serai arrivé là, nous y séjournerons, ou du moins dans la ville de Rama.

14. Ils dépassèrent donc Jébus, et, continuant leur chemin, ils se trouvèrent au coucher du soleil près de Gabaa, qui est dans la tribu de Benjamin.

15. Ils y allèrent pour y demeurer, et étant entrés, ils s'assirent dans la place de la ville, sans que personne voulût les loger chez lui.

16. Mais sur le soir on vit venir un vieillard qui rentrait des champs après son travail; il était lui-même de la montagne d'Ephraïm, et il demeurait comme étranger dans la ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étaient enfants de Jémini.

17. Le vieillard, levant les yeux, vit le lévite assis dans la place de la ville avec son bagage; et s'adressant à lui, il lui dit: D'où venez-vous et où allez-vous?

Letetur. Cf. xvi, 25; xviii, 20 (dans l'hébreu). — Mêmes instances et même acception le cinquième jour, vers. 7-8. *Donec increseat*; c.-à-d.: Il est trop matin pour partir, attends un peu. — Le soir, le père présente l'argument contraire: *dies... declivior*; il est trop tard pour te mettre en route.

10-14. Les trois voyageurs arrivent à Gabaa. — *Noluit...*, *sed statim*. Résolution hardie et dangereuse, surtout en de tels temps. — *Contra Jebus...*, *Jerusalem...* Voyez I, 8; Jos. xv, 8, et les commentaires. — *Dies in noctem*. D'après l'hébreu: le jour était extrêmement descendu. Il faut deux heures pour aller de Bethléem à Jérusalem. — *Veni, obsecro*. Excellent conseil du serviteur. Il appelle Jérusalem *urbem Jebusæorum*, parce que, d'après les passages cités plus haut, ce peuple la possédait alors en grande partie; de là aussi le *Ser refus* du lévite d'entrer dans « la cité

d'une nation étrangère ». — *Gabaa*, en hébreu *Gib'ah*; ailleurs, *Gib'ah* « de Saül », ou « de Benjamin » (cf. vers. 14), pour distinguer cette localité de plusieurs autres qui portaient le même nom; aujourd'hui, très probablement, Tell-el-Foul, à une heure et demie au nord de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. vii et xvi). — *Rama*: Er-Râm, à une heure plus au nord. Le lévite désirait, ce jour-là, se rapprocher le plus possible du terme de son voyage. — *Occubuit... sol*. Le temps du crépuscule est très court dans l'Orient biblique; force fut donc de s'arrêter à Gabaa.

2° Un Ephraïmite qui résidait à Gabaa offre l'hospitalité au lévite. XIX, 15-21.

15-21. *Sedebant in platea*: la petite place ménagée d'ordinaire en avant de la porte, à l'intérieur de la ville. — *Nullusque eos...* Trait extrêmement dur, surtout en Orient. Mais heureux contraste, très bien raconté, vers. 16-20. Le

18. Le lévite lui répondit : Nous sommes partis de Bethléem de Juda, et nous retournons dans notre maison, qui est à l'extrémité de la montagne d'Ephraïm, d'où nous étions allés à Bethléem; nous allons maintenant à la maison de Dieu, et personne ne veut nous recevoir chez lui.

19. Nous avons de la paille et du foin pour les ânes, du pain et du vin pour moi et pour votre servante, et pour le serviteur qui est avec moi. Nous n'avons besoin de rien, sinon qu'on nous loge.

20. Le vieillard lui répondit : La paix soit avec vous. Je vous donnerai tout ce qui vous sera nécessaire; je vous prie seulement de ne pas demeurer sur cette place.

21. Les ayant donc fait entrer dans sa maison, il donna à manger aux ânes; et pour eux, après qu'ils eurent lavé leurs pieds, il leur servit un festin.

22. Tandis qu'ils faisaient bonne chère, et que, mangeant et buvant, ils donnaient quelque soulagement à leurs corps lassés par le travail du chemin, il vint des hommes de cette ville, qui étaient des enfants de Béliel, c'est-à-dire sans joug; et environnant la maison du vieillard, ils commencèrent à frapper à la porte, criant au maître de la maison, et lui disant : Faites sortir cet homme qui est entré chez vous, afin que nous en abusions.

23. Le vieillard sortit dehors pour leur parler, et leur dit : Gardez-vous, mes frères, gardez-vous de faire un si grand mal; car j'ai reçu cet homme comme mon hôte, et cessez de penser à cette folie.

24. J'ai une fille vierge, et cet homme a sa concubine; je les amènerai vers

18. Qui respondit ei : Profecti sumus de Bethlehem Juda, et pergimus ad locum nostrum, qui est in latere montis Ephraim, unde ieramus in Bethlehem; et nunc vadimus ad domum Dei, nullusque sub tectum suum nos vult recipere;

19. habentes paleas et fœnum in asinorum pabulum, et panem ac vinum in meos et ancillæ tuæ usus, et pueri qui mecum est, nulla re indigemus nisi hospitio.

20. Qui respondit senex : Pax tecum sit, ego præbebo omnia quæ necessaria sunt; tantum, quæso, ne in platea maneat.

21. Introduxitque eum in domum suam, et pabulum asinis præbuit; ac postquam laverunt pedes suos, recepit eos in convivium.

22. Illis epulantibus, et post laborem itineris cibo et potu reficientibus corpora, venerunt viri civitatis illius, filii Belial (id est, absque jugo), et circumdantes domum senis, fores pulsare cœperunt, clamantes ad dominum domus, atque dicentes : Educ virum qui ingressus est domum tuam, ut abutamur eo.

23. Egressusque est ad eos senex, et ait : Nolite, fratres, nolite facere malum hoc, quia ingressus est homo hospitium meum, et cessate ab hac stultitia.

24. Habeo filiam virginem, et hic homo habet concubinam; educam eas ad vos,

vieillard était compatriote du lévite : *ipse de monte... Ephraim*. Cf. vers. 1. La locution *filii Jemini* (vers. 16) équivaut à Benjaminites (hébr. : *B'né Y'mini*). — *Vadimus ad domum Dei* (vers. 18). Les LXX ont lu : dans ma maison. D'après quelques commentateurs, ces mots auraient une signification générale et désigneraient la profession du lévite : Je m'occupe de la maison du Seigneur. Il paraît plus exact de dire que les voyageurs habitaient près de Silo (cf. xviii, 31), ou du moins qu'ils devaient traverser cette ville pour rejoindre leur domicile. — *Habentes paleas...*, *panem*. Manière d'indiquer qu'ils demandaient seulement un gîte pour la nuit, et qu'ils ne coûteraient rien à leur hôte. — *Ancillæ tuæ*. Il est conforme à la politesse orientale de se présenter, soi et les siens, comme les serviteurs de ceux

à qui l'on parle. — *Pabulum asinis* : les animaux servis d'abord; ce trait encore est de l'Orient. — *Laverunt pedes* : un des premiers devoirs de l'hospitalité dans ces contrées. Cf. Gen. xviii, 4, et l'explication.

3° Crime infâme des habitants de Gabaa. XIX 22-28.

22-24. Début du drame, rappelant la scène qui s'était autrefois passée à l'entrée de la maison de Lot (Gen. xix, 1-13). — *Filii Belial*. Mot hébreu, dont saint Jérôme donne aussitôt la traduction : *absque jugo*. Il signifie littéralement : « vaurien. » Cf. Deut. xv, 9, et la note; I Reg. i, 16, etc. (dans l'hébreu). — *Fores pulsare* : menaçant de tout briser. L'expression hébraïque dénote des actes violents, réitérés. — *Educ...* *Lavage aussi brutal que les actes*. Le prophète Osée.

ut humilietis eas, et vestram libidinem complectis; tantum obsecro ne scelus hoc contra naturam operemini in virum.

25. Nolebant acquiescere sermonibus illius; quod cernens homo, eduxit ad eos concubinam suam, et eis tradidit illudendam; qua cum tota nocte abusi essent, dimiserunt eam mane.

26. At mulier, recedentibus tenebris, venit ad ostium domus ubi manebat dominus suus, et ibi corrui.

27. Mane facto surrexit homo, et aperuit ostium, ut cœptam expleret viam; et ecce concubina ejus jacebat ante ostium, sparsis in limine manibus.

28. Cui ille, putans eam quiescere, loquebatur: Surge, et ambulemus. Qua nihil respondente, intelligens quod erat mortua, tulit eam, et imposuit asino, reversusque est in domum suam.

29. Quam cum esset ingressus, arripuit gladium, et cadaver uxoris cum ossibus suis in duodecim partes ac frusta concidens, misit in omnes terminos Israel.

30. Quod cum vidissent singuli, conclamabant: Nunquam res talis facta est in Israel, ex eo die quo ascenderunt patres nostri de Ægypto, usque in præsens tempus; ferte sententiam, et in commune decernite quid facto opus sit.

vous, et vous les aurez pour satisfaire votre passion; je vous prie seulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime contre nature.

25. Mais le lévite, voyant qu'ils ne voulaient point se rendre à ses paroles, leur amena lui-même sa femme, et l'abandonna à leurs outrages; et ayant abusé d'elle toute la nuit, quand le matin fut venu, ils la laissèrent.

26. Lorsque les ténèbres de la nuit se dissipèrent, cette femme vint à la porte de la maison où demeurait son mari, et y tomba étendue par terre.

27. Le matin, son mari se leva et ouvrit la porte pour continuer son chemin, et il y trouva sa femme couchée par terre, ayant les mains étendues sur le seuil de la porte.

28. Il crut d'abord qu'elle était endormie, et il lui dit: Levez-vous, et allons-nous-en. Mais, comme elle ne répondait pas, il reconnut qu'elle était morte; et l'ayant prise, il la mit sur son âne, et s'en retourna dans sa maison.

29. Et lorsqu'il fut arrivé chez lui, il prit un couteau, et divisa le corps de sa femme avec ses os en douze parts, et il envoya une part dans chacune des tribus d'Israël.

30. Quand chacun eut vu cela, ils crièrent tous d'une voix: Jamais rien de tel n'est arrivé dans Israël, depuis le jour où nos pères sortirent de l'Égypte jusqu'à présent; prononcez là-dessus, et ordonnez ensemble ce qu'il faut faire.

ix, 9, et x, 9, fait deux fois allusion à ce cynisme. Le vieillard protège de son mieux son hôte, soit par de graves remontrances (*malum hoc*; hébr. : cette folie; dans le sens de crime), soit par une proposition condamnable en elle-même, mais qui lui paraissait justifiable en tant qu'elle amènerait un moindre mal (vers. 24; voyez la note de Gen. xix, 8).

25-28. Mort de la femme du lévite. — *Eduxit ad eos...* Égoïsme et lâcheté qui révoient. — *Venit ad ostium, ... corrui...* Sous ces simples mots on sent vibrer l'indignation de l'écrivain sacré. La malheureuse femme n'eut pas la force de frapper à la porte. — *Aperuit..., ut cœptam...* Nouvel acte de lâcheté; car il paraît bien que le lévite,

effrayé, renonçait à attendre et à chercher sa femme. — *Jacebat..., sparsis...* Dououreux tableau.

4° Appel à la vengeance. XIX, 29-30.

29-30. Le récit est resté muet, au vers. 28, sur les sentiments qui durent se presser au cœur du lévite quand il fit l'horrible découverte; les voici tragiquement exprimés: *cadaver... concidens*. — *Cum ossibus*; d'après l'hébreu: selon ses os. C.-à-d. que le cadavre fut coupé aux jointures, selon les divisions naturelles des membres. Il y eut douze parts, autant que de tribus. — *Nunquam res talis...* L'effet désiré est aussitôt produit; chacun se déclare prêt à agir pour châtier ce crime inouï (*ex eo die quo...*).

CHAPITRE XX

1. Alors tous les enfants d'Israël sortirent, et s'assemblèrent comme un seul homme, depuis Dan jusqu'à Bersabée, et ceux de la terre de Galaad, à Maspha, auprès du Seigneur.

2. Tous les chefs du peuple et toutes les tribus d'Israël se trouvèrent dans l'assemblée du peuple de Dieu, au nombre de quatre cent mille hommes de pied, tous hommes de guerre.

3. Et les enfants de Benjamin surent bientôt que les enfants d'Israël étaient montés à Maspha. Le lévite, mari de la femme qui avait été tuée, étant interrogé de quelle manière un si grand crime s'était commis,

4. répondit : J'étais allé dans la ville de Gabaa de la tribu de Benjamin avec ma femme pour y passer la nuit ;

5. et voici que tous les hommes de cette ville entourèrent tout à coup pendant la nuit la maison où j'étais, pour me tuer, et ils ont outragé ma femme avec une brutalité et une fureur si incroyables, qu'enfin elle en est morte.

6. Ayant pris ensuite son corps, je l'ai coupé en morceaux, et j'en ai envoyé les parts dans tout le pays que vous possédez, parce qu'il ne s'est jamais commis un si grand crime ni un excès si abominable en Israël.

1. Egressi itaque sunt omnes filii Israel, et pariter congregati, quasi vir unus, de Dan usque Bersabee, et terra Galaad, ad Dominum in Maspha.

2. Omnesque anguli populorum, et cunctæ tribus Israel in ecclesiam populi Dei convenerunt quadringentamillia pedatum pugnatorum.

3. Nec latuit filios Benjamin, quod ascendissent filii Israel in Maspha. Interrogatusque levita, maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum scelus perpetratum esset,

4. respondit : Veni in Gabaa Benjamin cum uxore mea, illucque diverti ;

5. et ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum in qua manebam, volentes me occidere ; et uxorem meam incredibili furore libidinis vexantes, denique mortua est.

6. Quam arreptam, in frustra concidi, misique partes in omnes terminos possessionis vestræ, quia nunquam tantum nefas, et tam grande piaculum factum est in Israel.

5° La guerre est décidée contre la tribu de Benjamin. XX, 1-11.

CHAP. XX. — 1-3°. L'assemblée de Maspha. — *Egressi* : de leurs habitations, de leurs villes. — *Omnes... quasi vir unus*. Grande solennité d'expressions ; de même aux vers. 2 et 11. — *De Dan usque Bersabee*. Lais-Dan était située à l'extrémité septentrionale de la Palestine (xviii, 6), Bersabée à la pointe sud (Gen. xxi, 28, et la note) ; cette formule désigne donc tout le territoire (*Att. géogr.*, pl. vii). Comme si nous disions, pour la France : de Dunkerque à Hendaye. — *Et terra Galaad*. Les tribus transjordanienues accourent aussi, hormis une seule ville, ainsi qu'il sera dit plus loin, xxi, 4 et ss. — *Ad Dominum*. Comp. xi, 11, et l'explication. Plusieurs commentateurs pensent cependant qu'on avait transporté l'arche au lieu de la réunion, comme on le fit ensuite à Béthel (note du vers. 27). — *Maspha*. Probablement Nebi-Samouïl, à deux heures au nord-ouest de Jérusalem, à l'ouest et seulement à une heure et demie de Gabaa (*Att. géogr.*, pl. xvi). — *Omnesque anguli* : métaphore pour désigner les chefs. Le pluriel d'intensité *populorum* n'existe

que dans la Vulgate ; il est ensuite expliqué par les mots *cunctæ tribus*. Cf. Deut. xxxiii, 3, et l'explication. — *Quadraginta millia*... Bel élan du peuple entier pour venger le crime des Gabaïtes. — *Nec latuit... Benjamin*. Les Benjaminites avaient été sans doute invités au congrès comme les autres tribus ; mais il ressort du contexte qu'ils refusèrent insolemment de s'y rendre, prenant fait et cause pour leurs compatriotes de Gabaa.

3°-7. Le lévite expose à l'assemblée les détails du crime. — *Interrogatusque*... Dans l'hébreu : Alors les fils d'Israël dirent : Dites (-nous) comment a eu lieu cette scélératesse. Alors le lévite... Le verbe « dites » est au pluriel ; l'assemblée s'adressait donc en général à quiconque pourrait fournir des renseignements authentiques sur l'incident. — *Et ecce homines*... Hébr. : les seigneurs de Gabaa ; par conséquent, les notables, les habitants les plus influents. Voyez la note de ix, 9. Le trait *volentes me occidere* a été omis dans la première narration, xix, 22 et ss. — *Adestis*... (vers. 7). Grave et imposant appel à la conscience du peuple.

7. Adestis omnes, filii Israel; decernite quid facere debeatis.

8. Stansque omnis populus, quasi unius hominis sermone respondit: Non recedemus in tabernacula nostra, nec suam quisquam intrabit domum,

9. sed hoc contra Gabaa in commune faciamus.

10. Decem viri eligantur e centum ex omnibus tribus Israel, et centum de mille, et mille de decem millibus, ut comportent exercitui cibaria, et possimus pugnare contra Gabaa Benjamin, et reddere ei pro scelere quod meretur.

11. Convenitque universus Israel ad civitatem, quasi homo unus, eadem mente unoque consilio.

12. Et miserunt nuntios ad omnem tribum Benjamin, qui dicerent: Cur tantum nefas in vobis repertum est?

13. Tradite homines de Gabaa qui hoc flagitium perpetrarunt, ut moriantur, et auferatur malum de Israel. Qui noluerunt fratrum suorum filiorum Israel audire mandatum;

14. sed ex cunctis urbibus, quæ sortis suæ erant, convenerunt in Gabaa, ut illis ferrent auxilium, et contra universum populum Israel dimicarent.

15. Inventique sunt viginti quinque millia de Benjamin eductentium gladium, præter habitatores Gabaa,

16. qui septingenti erant viri fortissimi, ita sinistra ut dextra præliantes, et sic fundis lapides ad certum jacentes, ut capillum quoque possent percutere, et

7. Vous êtes tous ici présents, ô enfants d'Israël; ordonnez ce que vous devez faire.

8. Et tout le peuple, debout, répondit comme un seul homme: Nous ne retournerons point à nos tentes, et personne ne retournera dans sa maison,

9. jusqu'à ce que nous ayons exécuté ceci en commun contre Gabaa:

10. Qu'on choisisse d'entre toutes les tribus d'Israël dix hommes sur cent, cent sur mille, et mille sur dix mille, afin qu'ils portent des vivres à l'armée, et que nous puissions combattre contre Gabaa de Benjamin, et rendre la punition que nous en ferons égale au crime qu'elle a commis.

11. Alors tout Israël se rendit près de cette ville, comme un seul homme, n'ayant qu'un même esprit et une même résolution.

12. Et ils envoyèrent des ambassadeurs vers toute la tribu de Benjamin pour leur dire: Pourquoi une action si détestable s'est-elle commise parmi vous?

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui sont coupables de ce crime infâme, afin qu'ils meurent, et que le mal soit banni d'Israël. Les Benjamites ne voulaient point se rendre à cet ordre des enfants d'Israël leurs frères;

14. mais, étant sortis de toutes les villes de leur tribu, ils s'assemblèrent à Gabaa pour secourir ceux de cette ville, et pour combattre contre tout le peuple d'Israël.

15. Il se trouva dans la tribu de Benjamin vingt-cinq mille hommes portant les armes, outre les habitants de Gabaa,

16. qui étaient sept cents hommes très vaillants, combattant de la main gauche comme de la droite, et si adroits à lancer des pierres avec la fronde, qu'ils au-

8-11. La guerre est décidée contre Gabaa. — La résolution fut prise à l'unanimité (vers. 8: *quasi unius hominis sermone*), et l'on régla aussitôt les principaux détails de l'expédition (vers. 9-10). — Au lieu de *in commune*, l'hébreu porte: au sort. C'est le sort qui devait désigner les deux catégories de soldats. — *Decem... e centum*: en tout 40 000 hommes; la dixième partie des guerriers présents. Cf. vers. 2. — *Comportent... cibaria*. Ils paraissent craindre que la guerre ne traîne en longueur. — *Eadem mente... consilio*. L'hébreu a un seul mot, très expressif: *habérim*, compagnons.

6° Les tribus alliées se préparent à la lutte. XX, 12-18.

12-14. Les Benjaminites refusent de livrer les

coupables. — *Miserunt nuntios*. Tentative toute fraternelle, pour obtenir de la tribu de Benjamin qu'elle désavouât les coupables. Néanmoins le langage des ambassadeurs est ferme, et accompagné d'une sommation bien légitime: *tradite...* — *Qui noluerunt*. Ils payeront bien cher leur obstination insensée, et le mouvement de bravade qui leur fit accepter de lutter contre toutes les autres tribus réunies. Caractère farouche de Benjamin, prêté par Jacob, Gen. XLIX, 27.

15-18. Recensement des armées rivales. — 1° L'armée de Benjamin, vers. 15-16: *viginti quinque millia*. L'hébreu, le chaldéen, le syriaque et l'arabe ont: 26 000. Josèphe, *Ant.*, V, 2, 10, et le Cod. A des LXX disent 25 000, comme la Vulgate. Ce chiffre favorisé par le contexte

raient pu même frapper un cheveu, sans que la pierre qu'ils auraient lancée se fût tant soit peu détournée de part ou d'autre.

17. Il se trouva aussi parmi les enfants d'Israël, sans compter ceux de Benjamin, quatre cent mille hommes tirant l'épée et prêts à combattre.

18. S'étant donc mis en campagne, ils vinrent à la maison de Dieu à Silo, où ils consultèrent Dieu, et lui dirent : Qui sera le chef de notre armée pour combattre les enfants de Benjamin? Le Seigneur leur répondit: Que Juda soit votre chef.

19. Aussitôt les enfants d'Israël, marchant dès la pointe du jour, vinrent camper près de Gabaa.

20. Et s'avancant de là pour combattre les enfants de Benjamin, ils commencèrent à assiéger la ville.

21. Mais les enfants de Benjamin, étant sortis de Gabaa, tuèrent en ce jour vingt-deux mille hommes de l'armée des enfants d'Israël.

22. Les enfants d'Israël, s'appuyant sur leurs forces et sur leur grand nombre, se remirent encore en bataille dans le même lieu où ils avaient combattu.

23. Néanmoins, auparavant, ils allè-

nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur.

17. Virorum quoque Israel, absque filiis Benjamin, inventa sunt quadringent millia eductium gladios, et paratorum ad pugnam.

18. Qui surgentes venerunt in domum Dei, hoc est in Silo, consulueruntque Deum, atque dixerunt: Quis erit in exercitu nostro princeps certaminis contra filios Benjamin? Quibus respondit Dominus: Judas sit dux vester.

19. Statimque filii Israel surgentes mane, castrametati sunt juxta Gabaa;

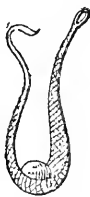
20. et inde procedentes ad pugnam contra Benjamin, urbem oppugnare cœperunt.

21. Egressique filii Benjamin de Gabaa, occiderunt de filiis Israel die illo viginti duo millia virorum.

22. Rursum filii Israel et fortitudine et numero confidentes, in eodem loco, in quo prius certaverant, aciem direxerunt,

23. ita tamen ut prius ascenderent et

(note des vers. 46-47). Au dénombrement le plus récent, Num. xxvi, 41, Benjamin comptait 45 600 guerriers; les guerres de la conquête avaient notablement amoindri ses rangs. La masse du peuple avait diminué d'un bon tiers pour le même motif. Cf. xx, 2, et Num. xxvi, 51. — *Septingenti... ita ut*. Dans le texte hébreu, les 700 hommes fournis par Gabaa sont distincts des 700 frondeurs dont on va relever l'habileté; ces derniers appartenaient à la tribu entière. — *Sinistra ut dextra*. Ils étaient donc ambidextres, comme Aod. Cf. III, 15; 1 Par. xii, 2. — *Copulum quoque...* Hébr.: à un cheveu près; ce qui revient au même. Toutes les armées anciennes avaient leurs compagnies de frondeurs (*Atlas archéolog.*, pl. LXXXVII, fig. 1-4, 6), et les écrivains des divers pays relatent des traits de leur habileté analogues à celui-ci. Cf. Tite-Live, xxviii, 37; Diod. Sic., *Bibl.*, ix, 18, etc. Manier la fronde de la main gauche était un grand avantage, car on pouvait ainsi frapper l'ennemi à son flanc droit, habituellement sans protection. — 2° L'armée alliée, vers. 17-18: 400 000 hommes, ainsi qu'il a été dit au vers. 2; seize fois l'armée de Benjamin. — *Venerunt in domum Dei*. Dans l'hébreu: à Beth'El. Le traducteur latin n'a pas



Fronde. (Anc. Égypte.)

pris garde que ces deux mots forment ici un nom propre (voyez Gen. xxviii, 19, et la note), et comme la « maison de Dieu », ou le tabernacle, était alors habituellement à Silo, il a ajouté en guise d'explication: *hoc est in Silo*; mais il s'agit de Béthel, aujourd'hui Beitin, à quatre heures au nord de Gabaa (*Atl. géogr.*, pl. xvi). Le grand prêtre s'y était transporté avec l'arche pour cette circonstance. Cf. vers. 28. — *Consulueruntque...*: par l'*urim* et le *tummim*, ornements de l'éphod. Voyez plus haut, xviii, 5, et le commentaire. — *Quis... princeps...?* Dans le même sens qu'au chap. I, 1-2. La tribu de Juda est encore mise à la tête de l'expédition, en vertu de son hégémonie antique.

7° Deux victoires des Benjaminites. XX, 19-25.

19-21. Première victoire. — *Castrametati... juxta Gabaa*. Sans perdre de temps, les confédérés reviennent de Béthel à Gabaa, qu'ils assiègent. — *Egressi...* Les Benjaminites s'étaient donc enfermés dans la ville. S'élançant de la colline sur laquelle elle était bâtie, ils surprisent l'ennemi et lui tuèrent 22 000 hommes; presque leur propre nombre. Le verbe hébreu *šāḥaḥ* exprime un horrible massacre.

22-25. Deuxième victoire. — Cette fois les alliés prirent l'offensive. Mélange d'imperfection et d'excellents sentiments dans leur conduite. Compant sur leur nombre (*fortitudine et numero...*; bonne paraphrase de l'hébreu: ils reprisent courage), ils négligèrent les précautions que con-

flerent coram Domino usque ad noctem, consulerentque eum, et dicerent : Debeo ultra procedere ad dimicandum contra filios Benjamin fratres meos, an non? Quibus ille respondit : Ascendite ad eos, et inite certamen.

24. Cumque filii Israel altera die contra filios Benjamin ad prælium processissent,

25. eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa, et, occurrentes eis, tanta in illos cæde bacchati sunt, ut decem et octo millia virorum educantium gladium prostererent.

26. Quamobrem omnes filii Israel venerunt in domum Dei, et sedentes flebant coram Domino; jejunaveruntque die illo usque ad vesperam, et obtulerunt ei holocausta, atque pacificas victimas,

27. et super statu suo interrogaverunt. Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei,

28. et Phinees, filius Eleazari filii Aaron, præpositus domus. Consuluerunt igitur Dominum, atque dixerunt : Exire ultra debemus ad pugnam contra filios Benjamin fratres nostros, an quiescere? Quibus ait Dominus : Ascendite, cras enim tradam eos in manus vestras.

29. Posueruntque filii Israel insidias per circuitum urbis Gabaa,

30. et tertia vice, sicut semel et bis,

rent pleurer jusqu'à la nuit devant le Seigneur, et ils le consultèrent, en disant : Devons-nous combattre encore les enfants de Benjamin qui sont nos frères, ou en demeurer là? Le Seigneur leur répondit : Marchez contre eux, et donnez la bataille.

24. Le lendemain les enfants d'Israël s'étant présentés encore pour combattre les enfants de Benjamin,

25. ceux de Benjamin sortirent avec impétuosité des portes de Gabaa, et, les ayant rencontrés, ils en firent un si grand carnage, qu'ils tuèrent sur place dix-huit mille hommes de guerre.

26. C'est pourquoi tous les enfants d'Israël vinrent à la maison de Dieu, et, s'étant assis, ils pleuraient devant le Seigneur. Ils jeûnèrent ce jour-là jusqu'au soir, et ils offrirent au Seigneur des holocaustes et des victimes pacifiques,

27. et ils le consultèrent sur l'état où ils se trouvaient. En ce temps-là, l'arche d'alliance du Seigneur était en ce lieu;

28. et Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, tenait le premier rang dans la maison de Dieu. Ils consultèrent donc le Seigneur, et ils lui dirent : Devons-nous encore combattre les enfants de Benjamin, nos frères, ou demeurer en paix? Le Seigneur leur dit : Marchez contre eux; car demain je les livrerai entre vos mains.

29. Les enfants d'Israël dressèrent alors des embuscades autour de la ville de Gabaa,

30. et marchèrent en bataille pour la

sefflait la plus vulgaire prudence, et ne surent pas profiter de leur cruelle expérience (*in eodem loco...*; ils attaquent de front la ville, s'exposant à une nouvelle sortie irrésistible); d'autre part, ils prennent pieusement les ordres du Seigneur, qui était leur vrai général. — Nouvel échec terrible : *decem et octo millia...* 40 000 hommes tués en deux combats!

8° Défaite et ruine des Benjaminites. XX, 26-48.

26-28. Jeûne solennel et ferventes prières des confédérés. — *Venerunt in domum Dei* : à Béthel, comme au vers. 18. Le siège fut levé momentanément. — *Sedentes flebant...* Trait pathétique. Ils pleuraient les victimes et leur propre humiliation. — *Jejunaverunt usque...* Le jeûne, chez les peuples orientaux, se prolonge jusqu'au coucher du soleil. Cf. I Reg. xiv, 24; II Reg. I, 12, etc. (le Ramadan des musulmans, le *yôm kippour* des Juifs modernes). — *Holocausta... victimas pacificas* : deux sortes de sacrifices très

distincts. Cf. Lev. I, III. — *Ibi erat arca* : à Béthel, ainsi qu'il a été expliqué précédemment. — *Phinees* : personnage que son zèle pour l'honneur de Jéhovah avait rendu célèbre. Cf. Num. xxv, 8; Jos. xxii, 13, 30. Le titre de *præpositus domus* que lui attribue la Vulgate équivaut à grand prêtre; l'hébreu porte, avec un sens identique : il se tenait devant l'arche. — *Ascendite, cras enim...* Promesse positive de victoire, qui n'avait pas été donnée dans la consultation antérieure, vers. 23.

29-32. La bataille décisive : première phase. — *Insidias per circuitum*. Ce stratagème primitif devait réussir aussi bien qu'aux sièges d'AI, Jos. VIII, 4, et de Sichem, Jud. IX, 43. Aux moyens divins, les alliés, avertis par leurs récents revers, ne manquent pas d'associer les ressources de la sagesse humaine. — *Fili Benjamin audacter...* : la tactique dont ils avaient tiré un si grand avantage aux deux premières journées, vers. 21 et 25. — *Fugientes adversarios*. Cette

troisième fois contre Benjamin, comme ils avaient déjà fait la première et la seconde fois.

31. Les enfants de Benjamin sortirent aussi de la ville avec une grande audace, et, voyant fuir leurs ennemis, ils les poursuivirent au loin, et ils en blessèrent quelques-uns, comme ils avaient fait le premier et le second jour, et taillèrent en pièces ceux qui fuyaient par deux chemins, dont l'un va à Béthel et l'autre à Gabaa, et ils tuèrent environ trente hommes;

32. car ils pensaient qu'ils lâchaient pied comme auparavant. Mais ceux d'Israël feignaient adroitement de fuir, à dessein de les entraîner loin de la ville, et de les attirer sur ces chemins dont nous venons de parler.

33. Tous les enfants d'Israël, se levant donc du lieu où ils étaient, se mirent en bataille à l'endroit appelé Baalhamar. Les embuscades dressées autour de la ville commencèrent aussi à paraître peu à peu,

34. et à s'avancer du côté de la ville qui regarde l'occident. Et il y avait encore dix mille hommes de l'armée d'Israël qui provoquaient au combat les habitants de la ville. Ainsi les enfants de Benjamin se trouvèrent attaqués rudement, et ils ne comprirent point que la mort les pressait de toutes parts.

35. Le Seigneur les tailla en pièces aux yeux des enfants d'Israël, qui tuèrent en ce jour-là vingt-cinq mille cent hommes, tous gens de guerre et de combat.

contra Benjamin exercitum producerunt.

31. Sed et filii Benjamin audacter eruperunt de civitate, et fugientes adversarios longius persecuti sunt, ita ut vulnerarent ex eis sicut primo die et secundo, et cæderent per duas semitas vertentes terga, quarum una ferebatur in Bethel et altera in Gabaa, atque prosternerent triginta circiter viros;

32. putaverunt enim solito eos more cedere. Qui, fugam arte stimulantes, inierunt consilium ut abstraherent eos de civitate, et quasi fugientes ad supradictas semitas perducerent.

33. Omnes itaque filii Israel surgentes de sedibus suis, tetenderunt aciem in loco qui vocatur Baal-Thamar. Insidiæ quoque, quæ circa urbem erant, paulatim se aperire cœperunt,

34. et ab occidentali urbis parte procedere. Sed et alia decem millia virorum de universo Israel habitatores urbis ad certamina provocabant; ingravatunque est bellum contra filios Benjamin; et non intellexerunt quod ex omni parte illis instaret interitus.

35. Percussitque eos Dominus in conspectu filiorum Israel, et interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia et centum viros, omnes bellatores et eductentes gladium.

fuite simulée formait une partie du stratagème Cf. vers. 32. — *Per duas semitas*. Le substantif hébreu *m'sillôt* désigne au contraire de grandes routes, dont l'une conduisait à Béthel, l'autre « à Gabaa dans la campagne », dit le texte (probablement aux districts ruraux de Gabaa; selon d'autres, à Géba, aujourd'hui Djéba, au nord-est de Tell-el-Foul). — *Triginta... viros*. Perte minime, surtout si on la compare aux précédentes, vers. 21 et 25. — *Putaverunt...* L'hébreu emploie le langage direct, qui communique plus de vie au récit. « Et les Benjaminites dirent : Les voilà battus devant nous comme auparavant. Mais les enfants d'Israël avaient dit: Fuyons, et attirons-les loin de la ville sur les routes. » Le plan de bataille des confédérés consistait donc : 1° à entraîner l'ennemi, par leur fuite simulée, le plus loin possible de Gabaa; 2° à se partager ensuite eux-mêmes en deux corps qui marcheraient en sens divers, afin de scinder ainsi les troupes benjaminites et d'en avoir plus facilement raison; 3° pendant ce temps, l'embuscade

pénétrerait dans la ville, et y mettrait tout à feu et à sang. Cette tactique eut un plein succès.

33-35. Deuxième phase du combat. — *Tetenderunt... in Baal-Thamar*: lieu situé entre Rama et Béthel; d'après la tradition juive, le Khirbet Attourah actuel, à une heure et demie au nord-est de Gabaa (*Atl. géogr.*, pl. xvi). — *Insidiæ... ab occidentali...* Dans l'hébreu: L'embuscade s'élança... de *Ma'areh Gébah*; localité inconnue, située aux environs de la ville assiégée. Le mot *ma'areh* ne se trouve nulle part ailleurs; les versions le traduisent très différemment. — *Alia* n'est pas dans l'hébreu; *decem millia* représente le nombre des soldats embusqués. — *Ingravatum... bellum*. Ce fut, en effet, le moment le plus chaud de la journée. Combat à l'intérieur de Gabaa; combat en rase campagne contre les Benjaminites attaqués en tous sens. — *Percussit... Dominus*. Jéhovah fut le vrai triomphateur (cf. vers. 28); il voulait venger le crime atroce dont la tribu de Benjamin s'était faite solidaire. — *Viginti millia et centum*. Presque toute leur

36. Filii autem Benjamin, cum se inferiores esse vidissent, cœperunt fugere. Quod cernentes filii Israël, dederunt eis ad fugiendum locum, ut ad præparatas insidias devenirent, quas juxta urbem posuerant.

37. Qui cum repente de latibulis surrèxissent, et Benjamin terga cædentibus daret, ingressi sunt civitatem, et percusserunt eam in ore gladii.

38. Signum autem dederant filii Israël his quos in insidiis collocaverant, ut, postquam urbem cepissent, ignem accenderent, ut ascendente in altum fumo, captam urbem demonstrarent.

39. Quod cum cernerent filii Israël in ipso certamine positi (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, et instantius persequerentur, cæsis de exercitu eorum triginta viris),

40. et viderent quasi columnam fumi de civitate conscendere, Benjamin quoque, aspiciens retro, cum captam cerneret civitatem, et flammam in sublime ferri,

41. qui prius simulaverant fugam, versa facie, fortius resistebant. Quod cum vidissent filii Benjamin, in fugam versi sunt,

42. et ad viam deserti ire cœperunt, illuc quoque eos adversarii persequentibus; sed et hi qui urbem succenderant occurrerunt eis,

43. atque ita factum est, ut ex utraque parte ab hostibus cæderentur, nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt, atque prostrati sunt ad orientalem plagam urbis Gabaa.

36. Les enfants de Benjamin, se voyant trop faibles, commencèrent à fuir. Les enfants d'Israël, s'en étant aperçus, leur firent place, afin qu'en s'enfuyant ils tombassent dans les embuscades qu'ils leur avaient dressées auprès de la ville.

37. Alors ceux qui étaient en embuscade, étant sortis tout à coup, taillèrent en pièces les Benjaminites qui fuyaient devant eux, entrèrent ensuite dans la ville, et y passèrent tout au fil de l'épée.

38. Or les enfants d'Israël avaient donné pour signal à ceux qu'ils avaient mis en embuscade, d'allumer un grand feu après avoir pris la ville, afin que la fumée qui s'élevait en haut indiquât la prise de la ville.

39. Les Israélites, en plein combat, s'aperçurent de ce qui était arrivé. Car les enfants de Benjamin, s'étant imaginés d'abord que ceux d'Israël fuyaient, les avaient poursuivis vivement, après avoir tué trente hommes de leurs troupes.

40. Mais lorsqu'on vit comme une colonne de fumée qui s'élevait au-dessus des maisons, les Benjaminites, regardant aussi derrière eux, s'aperçurent que la ville était prise, et que les flammes s'élevaient en haut.

41. Et alors les Israélites, qui auparavant faisaient semblant de fuir, commencèrent à tourner visage contre eux, et à les charger vivement. Les enfants de Benjamin, l'ayant vu, se mirent à fuir,

42. et à gagner le chemin du désert; mais leurs ennemis les y poursuivirent. Et ceux qui avaient mis le feu à la ville vinrent à leur rencontre.

43. Aussi les Benjaminites, trouvant leurs ennemis en tête et en queue, furent taillés en pièces devant et derrière, sans que rien arrêtât un si grand carnage. Ils tombèrent morts sur la place, du côté de la ville de Gabaa qui regarde l'orient.

armée, qu'elle fût de 25 700 ou de 26 700 guerriers (note du vers. 15).

36-45. Détails rétrospectifs sur la bataille. Les faits principaux ont été relatés, le résultat indiqué; néanmoins le narrateur revient en arrière pour ajouter quelques traits au tableau. — 1° Motif de la fuite simulée des confédérés, vers. 36: éloigner leurs adversaires de la ville, afin que l'embuscade pût s'acquitter pleinement de son rôle. — 2° L'embuscade pénètre dans Gabaa et en massacre les habitants, vers. 37. — 3° Le signal convenu entre l'embuscade et le reste de l'armée

allée, vers. 38. — 4° Les Benjaminites prennent la fuite à leur tour, se voyant cernés de toutes parts, vers. 39-41. — 5° Engagements isolés où ils périrent presque tous, vers. 42-45. *Viam deserti*: le désert situé entre Gabaa et Jéricho. *Sed et hi qui urbem...*: l'hébreu paraît plutôt signifier que les fuyards essayèrent de se réfugier dans celles de leurs villes qu'ils trouvaient sur leur passage, mais que les vainqueurs les y poursuivirent et les massacrèrent. *Nec erat... requies...*: trait pathétique. Les mots *in eodem loco* manquent dans le texte primitif. *Ad petrum...*

44. Dix-huit mille hommes furent tués en ce même endroit, tous très vaillants guerriers.

45. Ceux qui étaient restés des Benjaminites, voyant cette défaite, s'enfuirent dans le désert pour gagner le rocher appelé Remmon. Mais comme ils étaient tous dispersés dans cette fuite, l'un d'un côté et l'autre d'un autre, il y en eut cinq mille de tués. Et comme ils passaient plus loin, ceux d'Israël les poursuivirent et en tuèrent encore deux mille.

46. Ainsi, il y eut en tout vingt-cinq mille hommes de la tribu de Benjamin qui furent tués en cette journée en divers endroits, tous très vaillants guerriers.

47. De sorte qu'il ne resta de toute cette tribu que six cents hommes qui purent se sauver et s'enfuir dans le désert; et ils demeurèrent au rocher de Remmon pendant quatre mois.

48. Les enfants d'Israël, étant revenus du combat, firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva de reste dans la ville, depuis les hommes jusqu'aux bêtes; et toutes les villes et les villages de Benjamin furent consumés par les flammes.

44. Fuerunt autem qui in eodem loco interfecti sunt, decem et octo millia virorum, omnes robustissimi pugnatores.

45. Quod cum vidissent qui remanserant de Benjamin, fugerunt in solitudinem, et pergebant ad petram cujus vocabulum est Remmon. In illa quoque fuga palantes, et in diversa tendentes, occiderunt quinque millia virorum. Et cum ultra tenderent, persecuti sunt eos, et interfecerunt etiam alia duo millia.

46. Et sic factum est, ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diversis locis, essent viginti quinque millia, pugnatores ad bella promptissimi.

47. Remanserunt itaque de omni numero Benjamin, qui evadere et fugere in solitudinem potuerunt, sexcenti viri; sederuntque in petra Remmon mensibus quatuor.

48. Regressi autem filii Israel, omnes reliquias civitatis, a viris usque ad jumenta, gladio percusserunt, cunctasque urbes et viculos Benjamin vorax flamma consumpsit.

CHAPITRE XXI

1. Les enfants d'Israël firent aussi un serment à Maspha, et ils dirent : Nul d'entre nous ne donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin.

2. Et ils vinrent tous à la maison de

1. Juraverunt quoque filii Israel in Maspha, et dixerunt : Nullus nostrum dabit filiis Benjamin de filiabus suae uxorem.

2. Veneruntque omnes ad domum Dei,

Remmon : village situé à l'orient de Béthel; il a conservé son nom. ancien. Ou bien, l'ouadi Er-Roummani, un peu moins au nord (*Atl. géogr.*, pl. xvi). *Occiderunt quinque millia*; l'hébreu emploie une métaphore sinistre : « ils en glanèrent cinq mille; » la moisson avait consisté dans la grande bataille décrite plus haut. *Cum ultra tenderent...*; dans l'hébreu : ils les poursuivirent jusqu'à *Gid'om* (localité inconnue).

46-48. Récapitulation et conclusion. — Nombre des morts, du côté de Benjamin : 25 000. Plus exactement : 25 100 (vers. 35); mais on donne ici le chiffre rond. L'addition est aisée à faire : 18 000 (vers. 44) + 5 000 + 2 000 (vers. 45) = 25 000. D'après les vers. 15 et 16, l'armée benjaminite se composait de 25 700 hommes; le vers. 47 nous apprend qu'il y eut 600 survivants : restent donc les 100 autres guerriers dont il a été question

au vers. 35. Sur les difficultés créées par ces chiffres, voyez de Hummelauer, *Comment. in libr. Jud.*, pp. 327-328. — *Sederunt... in petra...* Il y a de grandes cavernes dans ces parages. — *Regressi autem...* : ils revinrent du désert où ils avaient poursuivi les fuyards (vers. 45). — *Omnes reliquias civitatis...* Dans l'hébreu : ils frappèrent au tranchant du glaive depuis les villes (c.-à-d. depuis les hommes qui les habitaient, comme paraphrase la Vulgate) jusqu'aux troupeaux. Massacre horrible, qui acheva la ruine de Benjamin.

9° Remords des Israélites après leur triomphe, en voyant qu'une des tribus était presque anéantie. XXI. 1-9.

CHAP. XXI. — 1-3. Le serment des confédérés. — *Juraverunt*, dans le sens du plus-que-parfait, puisque le narrateur nous ramène à l'assemblée de *Maspha*. Cf. xx, 1 et ss. Il s'agit d'un vœu, ren-

in Silo, et in conspectu ejus sedentes usque ad vesperam, levaverunt vocem, et magno ululatu cœperunt flere, dicentes :

3. Quare, Domine Deus Israel, factum est hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis?

4. Altera autem die diluculo consurgentes, extruxerunt altare; obtuleruntque ibi holocausta et pacificas victimas, et dixerunt :

5. Quis non ascendit in exercitu Domini de universis tribus Israel? Grandi enim juramento se constrinxerant, cum essent in Maspha, interfici eos qui defuissent.

6. Ductique pœnitentia filii Israël super fratre suo Benjamin, cœperunt dicere : Ablata est tribus una de Israel.

7. Unde uxores accipient? omnes enim in commune juravimus non duros nos his filias nostras.

8. Idcirco dixerunt : Quis est de universis tribus Israel qui non ascendit ad Dominum in Maspha? Et ecce inventi sunt habitatores Jabès-Galaad in illo exercitu non fuisse.

9. (Eo quoque tempore cum essent in Silo, nullus ex eis ibi repertus est.)

10. Miserunt itaque decem millia viros robustissimos, et præceperunt eis : Ite,

Dieu, à Silo, et, se tenant assis en sa présence jusqu'au soir, ils élevèrent la voix, et commencèrent à pleurer en jetant de grands cris et en disant :

3. Seigneur Dieu d'Israël, pourquoi est-il arrivé en si grand malheur à votre peuple, qu'aujourd'hui une des tribus ait été retranchée d'entre nous?

4. Le lendemain, ils se levèrent au point du jour, dressèrent un autel, et y offrirent des holocaustes et des victimes pacifiques, et dirent :

5. Qui d'entre toutes les tribus d'Israël n'a point marché avec l'armée du Seigneur? Car, étant à Maspha, ils s'étaient engagés par un grand serment à tuer tous ceux qui auraient manqué de s'y trouver.

6. Et les enfants d'Israël, touchés de repentir et de ce qui était arrivé à leurs frères de Benjamin, commencèrent à dire : Une des tribus a été retranchée d'Israël;

7. où prendront-ils des femmes? Car nous avons juré tous ensemble que nous ne leur donnerions pas nos filles.

8. Ils s'entredirent donc : Quels sont ceux de toutes les tribus d'Israël qui ne sont point venus en la présence du Seigneur à Maspha? Et il se trouva que les habitants de Jabès-Galaad n'avaient point paru dans l'armée.

9. Et en effet, au temps où les enfants d'Israël étaient à Silo, il ne se trouva parmi eux aucun homme de Jabès.

10. Ils envoyèrent donc dix mille hommes très vaillants, avec cet ordre :

forcé d'un serment. — *Nullus... dabit... uxorem.* Ils voulaient de toutes façons détruire la tribu ennemie. — *Veneruntque* : après leur victoire; *ad domum Dei*, à Béthel, comme précédemment (note du vers. 18; *in Silo* est de nouveau une addition de la Vulgate). — *Sedentes...* Ils sont plus désolés, malgré leur triomphe, qu'à la suite de leur double défaite. Cf. vers. 26. C'est qu'un grand malheur avait frappé tout Israël : par l'extinction d'une des douze tribus, la nation cessait d'être complète; il manquait une branche importante à l'arbre théocratique. L'hébreu insiste sur ce détail par la triple et solennelle répétition du nom d'Israël : Jéhovah, Dieu d'Israël, pourquoi est-il arrivé en Israël qu'il manque aujourd'hui une tribu d'Israël?

4-9. *Altare... holocausta* : pour obtenir des lumières d'en haut sur ce qu'ils devaient faire. Cf. xx, 26. — *Dixerunt : Quis non...?* Ils trouvent un premier expédient pour empêcher la ruine totale de Benjamin, sans violer leur serment d'une manière ouverte et directe. — *Grandi enim juramento* : autre vœu terrible, dont le narra-

teur n'avait pas encore parlé. — *Unde uxores...* On pouvait arrêter l'extinction complète des Benjaminites, en mariant les six cents hommes qui avaient échappé au glaive, xx, 47. — *Jabès-Galaad* : « la métropole de Galaad, » comme la nomme Josephé, *Ant.*, vi, 5, 1. On retrouve son nom dans celui de l'ouadi Yabès, qui se jette dans le Jourdain au nord de Bethsân, sur la rive gauche du fleuve. On croit que la ville était située sur l'emplacement actuel d'Ed-Déir. Nous ignorons le motif pour lequel les habitants de Jabès refusèrent de participer à la guerre; peut-être était-ce par sympathie pour les Benjaminites. — *Eo quoque tempore* (les mots *quum essent in Silo* ne sont pas dans l'hébreu)... Nouveau recensement pour constater le fait.

10° Demi-réussite du premier expédient destiné à repeupler la tribu de Benjamin. XXI, 10-14.

10-11. L'anathème est prononcé contre Jabès-Galaad. — *Decem millia.* Le texte a 12 000, ainsi que toutes les versions, excepté la Vulgate. — *Percutite.* Hébr. : *šāḇarim*, de *šārem*, anathème.

Allez, et faites passer au fil de l'épée tous les habitants de Jabès-Galaad, sans épargner ni les femmes ni les petits enfants.

11. Et vous observerez ceci en même temps : Tuez tous les mâles et toutes les femmes mariées; mais réservez les vierges.

12. Il se trouva dans Jabès-Galaad quatre cents vierges, qui étaient demeurées toujours pures; et ils les amenèrent au camp, à Silo, au pays de Chanaan.

13. Ils envoyèrent ensuite des messagers aux enfants de Benjamin qui étaient au rocher de Remmon, avec ordre de leur dire qu'on voulait vivre en paix avec eux.

14. Alors les enfants de Benjamin revinrent chez eux, et on leur donna pour femmes ces jeunes filles de Jabès-Galaad; mais on n'en trouva pas d'autres qu'on pût leur donner de la même manière.

15. Tout Israël fut alors touché d'une grande douleur, et ils eurent un extrême regret qu'une des tribus d'Israël eût péri de la sorte.

16. Et les anciens du peuple dirent : Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes? Car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées.

17. Et il n'est rien que nous ne devions faire pour empêcher, autant qu'il est en notre pouvoir, qu'une des tribus d'Israël ne périsse.

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés par notre serment et par les imprécations que nous avons faites en disant : Maudit soit celui qui donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin.

19. Ils prirent donc la résolution sui-

et percute habitatores Jabes-Galaad in ore gladii, tam uxores quam parvulos eorum.

11. Et hoc erit quod observare debetis : Omne generis masculini et mulieres quæ cognoverunt viros, interficite; virgines autem reservate.

12. Inventæque sunt de Jabes-Galaad quadringentæ virgines, quæ nescierunt viri thorum; et adduxerunt eas ad castra in Silo, in terram Chanaan.

13. Miseruntque nuntios ad filios Benjamin qui erant in petra Remmon, et præceperunt eis ut eos susciperent in pace.

14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, et datæ sunt eis uxores de filiabus Jabes-Galaad; alias autem non repererunt quas simili modo traderent.

15. Universusque Israel valde doluit, et egit pœnitentiam super interfectione unius tribus ex Israel.

16. Dixeruntque majores natu : Quid faciemus reliquis qui non acceperunt uxores? Omnes in Benjamin feminæ conciderunt;

17. et magna nobis cura, ingenuque studio providendum est, ne una tribus deleatur ex Israel.

18. Filias enim nostras eis dare non possumus, constricti juramento et maledictione qua diximus : Maledictus qui dederit de filiabus suis uxorem Benjamin!

19. Ceperuntque consilium, atque

Cf. Lev. xxvii, 28-29. C'est une extirpation qui est ordonnée par l'assemblée du peuple (*uxores... parvulos*), à part l'exception marquée (*virgines reservate*: cette phrase a été ajoutée par la Vulgate, d'après le contexte, vers. 12).

12-14. Exécution de Panathème. — *Ad castra in Silo*. Ici, notre version latine est conforme au texte. Depuis le décret d'anathème, qui avait été lancé de Béthel (note du vers. 2), le gros de l'armée s'était donc transporté à Silo. — *In terram Chanaan*: c.-à-d. dans la Palestine cisjordanienne, par opposition à Jabès, qui était de l'autre côté du Jourdain. Sur la situation de Silo, voyez Jos. xviii, 1, et l'explication. — *Miserunt nuntios... in pace*. L'hébreu est plus dramatique : Et ils (les messagers) leur crièrent (aux Benjaminites) :

COMMENT. — II.

Paix. — *Date sunt eis..*. Du moins à quatre cents d'entre eux.

11° Second expédient. XXI, 15-24.

15-18. Nécessité de recourir à un autre expédient. — *Valde doluit*: en voyant l'insuffisance du premier moyen. L'hébreu omet la proposition *et egit pœnitentiam*. — *Super interfectione...* D'après le texte : parce que le Seigneur avait fait une brèche dans les tribus d'Israël. Cf. vers. 3, 6. — *Quid faciemus?* Langage qui trahit un embarras extrême. — *Et magna nobis...* Hébr.: Et ils dirent : Que les survivants de Benjamin gardent leur héritage... On s'engage donc à passer aux six cents Benjaminites la possession intégrale du territoire de leur tribu.

19-22. Le conseil des anciens du peuple. —

dixerunt : Ecce solemnitas Domini est in Silo anniversaria, quæ sita est ad septentrionem urbis Bethel, et ad orientalem plagam via quæ de Bethel tendit ad Sichimam, et ad meridiem oppidi Lebona ;

20. præceperuntque filiis Benjamin, atque dixerunt : Ite, et latitate in vineis ;

21. cumque videritis filias Silo ad ducendos choros ex more procedere, excite repente de vineis, et rapite ex eis singuli uxores singulas, et pergite in terram Benjamin.

22. Cumque venerint patres earum, ac fratres, et adversum vos queri cœperint atque jurgari, dicemus eis : Miseremini eorum ; non enim rapuerunt eas jure bellantium atque victorum, sed rogantibus ut acciperent, non dedistis, et a vestra parte peccatum est.

23. Feceruntque filii Benjamin ut sibi fuerat imperatum ; et juxta numerum suum rapuerunt sibi de his quæ ducebant choros uxores singulas ; abieruntque in possessionem suam, ædificantes urbes, et habitantes in eis.

24. Filii quoque Israel reversi sunt per tribus et familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israel ; sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

vante, et ils dirent : Voici la fête solennelle du Seigneur qui se célèbre tous les sept ans à Silo, localité située au nord de la ville de Béthel, et à l'est du chemin qui va de Béthel à Sichem, et au midi de la ville de Lébona.

20. Puis ils donnèrent cet ordre aux enfants de Benjamin : Allez, leur dirent-ils, et cachez-vous dans les vignes.

21. Et lorsque vous verrez les jeunes filles de Silo s'avancer pour former des chœurs de danse selon la coutume, sortez tout à coup des vignes, et que chacun de vous en prenne une pour sa femme ; et retournez au pays de Benjamin.

22. Et lorsque leurs pères et leurs frères viendront se plaindre de vous et vous accuser, nous leur dirons : Ayez compassion d'eux ; car ils ne les ont pas prises comme des vainqueurs par le droit de la guerre ; mais, après qu'ils vous ont suppliés de leur donner vos filles, vous les leur avez refusées, et ainsi la faute est venue de vous.

23. Les enfants de Benjamin firent ce qui leur avait été commandé, et, selon leur nombre, chacun d'eux enleva pour en faire sa femme une des jeunes filles qui dansaient. Etant ensuite retournés chez eux, ils bâtirent des villes et y habitèrent.

24. Les enfants d'Israël retournèrent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu et dans sa famille. En ce temps-là il n'y avait point de roi dans Israël ; mais chacun faisait ce qu'il jugeait à propos.

Ecce solemnitas... : probablement l'une des trois grandes fêtes religieuses (Pâque, Pentecôte, Tabernacles) ; on ne saurait préciser laquelle. — *In Silo quæ...* Détails topographiques très précis, qui ont permis de retrouver Silo à Séfîoun. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII et XII. *Lebona* : aujourd'hui Loubhân, à une heure de Silo, au nord-est. — *Ad ducendos choros* : ou simplement par manière de réjouissance, ou pour célébrer un rite sacré. Chez les Hébreux et chez d'autres anciens peuples, la danse était souvent associée aux cérémonies religieuses. Comp. Ex. xv, 20 ; II Reg. vi, 14 ; Ps. CXLIX, 3, et l'*Atl. archéol.*, pl. LXII, fig. 7. — *Cumque... patres...* Naturellement, la colère des pères et des frères était à prévoir ; les notables promettent de s'interposer pour la calmer. — *Miseremini...* L'hébr. dit avec quelques variantes : « Accordez-les-nous (les jeunes filles), car nous n'avons pas reçu chacun notre femme

par la guerre (contre Jabès). Car vous ne les leur avez pas données ; maintenant vous seriez coupables. » Les Benjaminites sont censés prononcer la première phrase, pour excuser leur acte ; les notables prennent ensuite la parole, afin de démontrer aux parents des jeunes filles enlevées qu'ils n'ont qu'à laisser les choses en l'état. Ils n'ont pas manqué à leur vœu, puisqu'on a pris leurs enfants ou leurs sœurs sans qu'ils y consentissent ; mais ils péchèrent contre la charité fraternelle s'ils voulaient maintenant les reprendre. La Vulgate rend moins bien la pensée.

23. Le conseil des anciens est mis à exécution. — *Ædificantes urbes*. Toutes les villes de la tribu avaient été brûlées. Cf. xx, 48.

24. Double conclusion du récit. — La première est spectrale : *Atque quoque...* ; la seconde générale : *in diebus illis...*

LE LIVRE DE RUTH

Sujet et division du livre. — Épisode bien connu, pris dans l'histoire des ancêtres de David. Ruth la Moabite (hébr., *Rut*; LXX, 'Ρουθ) en est vraiment le centre et l'héroïne; car c'est autour d'elle que se groupent les autres personnages et les divers incidents du récit. Ses malheurs, sa piété filiale, son désir ardent d'appartenir à la nation théocratique, son heureux mariage avec Booz, son rôle dans la généalogie des futurs rois d'Israël : tel est le résumé de ce délicieux tableau de famille, qui produit avec l'histoire agitée des Juges le plus frappant contraste.

Le premier chapitre sert d'introduction; les trois suivants contiennent le corps du récit, qui est intégralement consacré au mariage de Ruth avec Booz.

Dates des faits et de la composition. — La première ligne du livre, 1, 1, nous dit que Ruth vivait au temps des Juges. Mais on a tout naturellement cherché à préciser davantage. Josèphe. *Ant.*, v, 9, 1, recule les faits jusqu'à la judicature du grand prêtre Héli; ce qui est une époque trop tardive. En rapprochant iv, 21 de Matth. 1, 5, nous voyons que le père de Booz, Salmon, avait épousé la célèbre Rahab, Jos. 11, 1; d'où il suit que Booz était né un certain temps après la prise de Jéricho.

Les écrivains rationalistes prétendent sans raison que le livre de Ruth n'aurait été rédigé qu'à l'époque de la captivité babylonienne. Le Talmud¹ en attribue la composition à Samuel : ce qui n'est pas impossible, quoique les preuves positives fassent défaut. L'auteur, quel qu'il soit, paraît avoir été contemporain du roi David, puisqu'il s'arrête au nom de ce prince dans la généalogie finale (iv, 18-22).

La place du livre de Ruth dans le canon biblique. — Dans la Bible hébraïque, il occupe le second rang parmi les cinq *Megillot*, qui font eux-mêmes partie des *Ketubim* ou Hagiographes². Il semblerait pourtant que les Juifs eux-mêmes le plaçaient primitivement aussitôt après les Juges, comme les Septante et la Vulgate : en effet, Josèphe³ compte ces deux écrits comme n'en formant qu'un seul.

Le but et l'importance du livre. — Il est visible que l'histoire de Ruth n'a été conservée par écrit qu'en vue de la liste généalogique qui la termine; le livre a donc pour but d'établir la série de quelques-uns des ancêtres de David, le fondateur de la race royale. Mais l'intention du divin inspirateur de l'écrivain allait au delà de ce premier but : l'Esprit-Saint voulait surtout fixer, pour cette période, la liste des ancêtres du Messie. Cela ressort clairement du passage parallèle

¹ Traité *Baba Bathra*, f. 14, b. — ² Voyez la p. 13 du t. I. — ³ *C. Apion*, 1, 8.

Matth. 1, 3^b-5; et telle était bien la pensée des premiers interprètes chrétiens. *Cur scripta est de Ruth historia? Primum propter Christum Dominum*¹. De plus, suivant Origène², l'union de Booz et de Ruth symbolise celle des Israélites et des Gentils au sein de l'Église du Christ. Sous ce double rapport, le livre de Ruth est donc réellement « au seuil de l'Évangile » : ce qui lui donne une importance capitale, malgré sa brièveté.

En outre, il complète l'histoire des Juges. Sans lui nous n'aurions connu Israël que d'une manière très imparfaite, et seulement par le dehors, durant cette époque tragique. Mais voici que ce petit livre nous révèle la vie intime des pieux Israélites d'alors, et nous la montre sous son jour le plus favorable. C'est la paix des champs après le cliquetis des armes, un ensemble de scènes gracieuses après les rudes exploits de la guerre. « Tableau tout idyllique; » « œuvre d'art exquise, d'un charme inexprimable, » digne de faire partie des écrits inspirés.

¹ Théodoret. *In Ruth.* — ² *Ruth.*

RUTH

CHAPITRE I

1. Au temps où les Juges gouvernaient, sous l'un d'entre eux il arriva une famine dans le pays. Et un homme partit de Bethléem de Juda, et s'en alla avec sa femme et ses deux fils au pays des Moabites pour y passer quelque temps.

2. Il s'appelait Elimélech et sa femme Noémi. L'un de ses fils s'appelait Mahalon, et l'autre Chéliou; et ils étaient Ephrathéens de Bethléem de Juda. Etant donc venus au pays des Moabites, ils y demeurèrent.

3. Elimélech, mari de Noémi, mourut ensuite, et elle resta avec ses deux fils,

4. qui épousèrent des filles de Moab, dont l'une s'appelait Orpha et l'autre Ruth. Après avoir passé dix ans dans ce pays-là,

5. ils moururent tous deux, savoir

1. In diebus nnius judicis, quando judices præerant, facta est famas in terra. Abiitque homo de Bethlehem Juda, ut peregrinaretur in regione Moabitide cum uxore sua ac duobus liberis.

2. Ipse vocabatur Elimelech, et uxor ejus Noemi; et duo filii, alter Mahalon, et alter Chelion, Ephrathæi de Bethlehem Juda. Ingressique regionem Moabitidem, morabantur ibi.

3. Et mortuus est Elimelech, maritus Noemi; remansitque ipsa cum filiis,

4. qui acceperunt uxores Moabitidas, quarum una vocabatur Orpha, altera vero Ruth. Manseruntque ibi decem annis,

5. et ambo mortui sunt, Mahalon vi-

§ I. — *Ruth vient fixer son séjour à Bethléem.*
I, 1-22.

1^o Premier mariage et veuvage de Ruth.
I, 1-5.

CHAP. I. — 1-2. Élimélech et sa famille émigrent sur le territoire de Moab. — *In diebus... quando judices...* Les mots *unius judicis* sont omis dans l'hébreu. Date très générale. — *Fames in terra*: dans la Palestine cisjordanienne. Quelques interprètes, sans motifs suffisants, rattachent cette famine aux incursions madianites racontées au livre des Juges, VI, 1 et ss. — *De Bethlehem Juda*: la plus importante des deux cités de ce nom; l'autre était dans la tribu de Zabulon. Cf. Jos. XIX, 15; Jud. XII, 8. — *Ut peregrinaretur*. C.-à-d. pour habiter en qualité d'étranger (*gur*); comme autrefois Abraham et Isaac (Gen. XII, 10; XXVI, 1). — *In regione Moabitide*. Hébr.: dans les champs de Moab;

expression qu'on retrouve Gen. XIV, 7; Num. XXI, 20, etc. Le pays de Moab était situé à l'est du Jourdain, au sud de l'Arnon (*Atl. géogr.*, pl. VII); sa richesse et sa fertilité attirèrent Élimélech. — *Mahalon, Chelion*. Ici et au vers. 5, Mahalon est mentionné le premier; le second, au contraire, un peu plus loin, IV, 9. On croit qu'il était l'aîné. — *Ephrathæi*. Bethléem s'était autrefois appelée Éphratha (cf. IV, 11; Gen. XXX, 16, 19); de là le nom d'Ephrathéens que l'on donnait encore à ses habitants.

3-5. Mort d'Élimélech et de ses deux fils. — *Mortuus Elimelech*: probablement peu de temps après son installation sur le sol moabite. — *Uxores Moabitidas*: contrairement à l'esprit de la loi mosaïque. D'après IV, 10, Mahalon avait épousé Ruth; Chéliou, Orpha. — *Remansitque mulier...* Triste refrain (cf. 3^b); mais la situation actuelle était beaucoup plus désolée qu'après la mort d'Élimélech.

delicet et Chelion; remansitque mulier orbata duobus liberis ac marito.

6. Et surrexit ut in patriam pergeret, cum utraque nuru sua, de regione Moabitide; audierat enim quod respexisset Dominus populum suum, et dedisset eis escas.

7. Egressa est itaque de loco peregrinationis suæ, cum utraque nuru; et jam in via revertendi posita in terram Juda,

8. dixit ad eas: Ite in domum matris vestræ; faciat vobiscum Dominus misericordiam, sicut fecistis cum mortuis et mecum.

9. Det vobis invenire requiem in domibus virorum quos sortituræ estis. Et osculata est eas. Quæ elevata voce flere cœperunt,

10. et dicere: Tecum pergemus ad populum tuum.

11. Quibus illa respondit: Revertimini, filiæ meæ; cur venitis mecum? num ultra habeo filios in utero meo, ut viros ex me sperare possitis?

12. Revertimini, filiæ meæ, et abite; jam enim senectute confecta sum, nec apta vinculo conjugali; etiam si possem hac nocte concipere, et parere filios,

13. si eos expectare velitis, donec crescant, et annos pubertatis impleant, ante eritis vetulæ quam nubatis. Nolite, quæso, filiæ meæ; quia vestra angustia

Mahalon et Chéliou; et Noémi demeura seule, ayant perdu son mari et ses deux enfants.

6. Elle se leva donc pour retourner dans sa patrie avec ses deux belles-filles, qui étaient de Moab; car elle avait appris que le Seigneur avait regardé son peuple, et qu'il leur avait donné de quoi manger.

7. Elle sortit donc avec ses deux bruses de cette terre étrangère; et, étant déjà en chemin pour retourner au pays de Juda,

8. elle leur dit: Allez dans la maison de votre mère; que le Seigneur use de sa bonté envers vous, comme vous en avez usé envers ceux qui sont morts et envers moi.

9. Qu'il vous fasse trouver votre repos dans la maison des maris que vous prendrez. Elle les baisa ensuite; et ses deux bruses se mirent à pleurer, et élevant la voix, elles lui dirent:

10. Nous irons avec vous vers votre peuple.

11. Noémi leur répondit: Retournez, mes filles; pourquoi venez-vous avec moi? Ai-je encore des enfants dans mon sein pour vous donner lieu d'attendre de moi des maris?

12. Retournez, mes filles, et allez-vous-en; car je suis déjà usée de vieillesse, et hors d'état de rentrer dans les liens du mariage. Quand même je pourrais concevoir cette nuit et enfanter des fils,

13. si vous vouliez attendre qu'ils fussent grands et en âge de se marier, vous seriez devenues vieilles avant de les pouvoir épouser. Non, mes filles, ne faites

2° Noémi revient à Bethléem avec Ruth. I, 6-22.

6. Introduction. — *Surrexit ut pergeret*. Sans doute peu après la mort de ses fils. — *Cum utraque nuru*: ni Orpha ni Ruth ne veulent se séparer de leur belle-mère; elles se mettent en route avec elle pour aller se fixer définitivement à Bethléem. — *Audierat enim...* Motif de la détermination de Noémi; sans parler de l'isolement qu'elle ressentait maintenant sur la terre étrangère. — *Respexisset*. Dans l'hébreu: avait visité. Métaphore fréquente pour marquer le retour de la bienveillance divine après un temps d'épreuve.

7-13. Noémi presse ses bruses de se séparer d'elle. Scène tout à fait pathétique. — *Dixit ad eas*. Il est touchant de la voir oublier sa propre consolation, pour ne songer qu'à leur intérêt. — *In domum matris*. Expression délicate. Ruth pourtant avait encore son père (cf. II, 11). Quoique Noémi eût un cœur de mère pour ses bruses, elle ne possédait pas de maison pour les recevoir. —

Double souhait avant de les quitter: l'un général (8°), la bénédiction de Dieu en échange de leur dévouement si fidèle (*cum mortuis et mecum*); l'autre spécial (9°), un nouveau mariage qui leur procurera le bonheur. — *Et osculata...*: pour prendre congé d'elles. — *Tecum pergemus...* Elles sont d'abord inébranlables l'une et l'autre dans leur résolution. — *Revertimini*. Noémi, pour les convaincre, développe dans les termes les plus touchants, les plus affectueux, les motifs qu'elles ont de se séparer d'elle. — *Ut viros ex me...* Allusion à la loi du lévirat, en vertu de laquelle le frère ou le plus proche parent d'un Israélite mort sans enfant devait épouser la veuve du défunt. Cf. Gen. xxxviii, 8; Deut. xxv, 5. Noémi dit tristement à ses bruses qu'elle n'a pas d'autres fils à leur faire épouser. — *Vestra angustia magis...* Même traduction dans les LXX et le syriaque. L'hébreu porte: « C'est beaucoup plus amer pour moi que pour vous. » En effet, Noémi était la plus à plaindre.

point cela, je vous prie; car votre affliction ne fait qu'accroître la mienne, et la main du Seigneur s'est appesantie sur moi.

14. Elles élevèrent donc encore leur voix, et recommencèrent à pleurer. Orpha baisa sa belle-mère, et s'en retourna; mais Ruth s'attacha à Noémi sans vouloir la quitter.

15. Noémi lui dit : Voilà votre sœur qui est retournée à son peuple et à ses dieux; allez-vous-en avec elle.

16. Ruth lui répondit : Ne vous opposez point à moi en me portant à vous quitter et à m'en aller; car en quelque lieu que vous alliez, j'irai; et partout où vous demeurerez, j'y demeurerai aussi : votre peuple sera mon peuple, et votre Dieu sera mon Dieu.

17. La terre où vous mourrez me verra mourir, et je serai ensevelie où vous le serez. Que Dieu me traite dans toute sa rigueur, si jamais rien me sépare de vous, que la mort seule.

18. Noémi, voyant donc Ruth dans une résolution si déterminée d'aller avec elle, ne voulut plus s'y opposer ni lui persuader d'aller retrouver les siens.

19. Alors elles partirent ensemble, et elles arrivèrent à Bethléem. Dès qu'elles y furent entrées, le bruit en courut de toutes parts, et les femmes disaient : Voilà cette Noémi.

20. Noémi leur dit : Ne m'appellez plus Noémi, c'est-à-dire belle; mais appelez-moi Mara, c'est-à-dire amère; parce que le Tout-Puissant m'a toute remplie d'amertume.

21. Je suis sortie d'ici pleine, et le Seigneur m'y ramène vide. Pourquoi donc m'appellez-vous Noémi, puisque le Seigneur m'a humiliée, et que le Tout-Puissant m'a comblée d'affliction?

magis me permit, et egressa est manus Domini contra me.

14. Elevata igitur voce, rursum flere cœperunt. Orpha osculata est socrum, ac reversa est; Ruth adhæsit socru suæ.

15. Cui dixit Noemi : En reversa est cognata tua ad populum suum et ad deos suos; vade cum ea.

16. Quæ respondit : Ne adverseris mihi ut relinquam te et abeam; quocumque enim perrexeris, pergam, et ubi morata fueris, et ego pariter morabor. Populus tuus populus meus, et Deus tuus Deus meus.

17. Quæ te terra morientem susceperit, in ea moriar, ibique locum accipiam sepulturæ. Hæc mihi faciat Dominus, et hæc addat, si non sola mors me et te separaverit.

18. Videns ergo Noemi quod obstinato animo Ruth decrevisset secum pergere, adversari noluit, nec ad suos ultra reditum persuadere;

19. profectæque sunt simul, et venerunt in Bethlehem. Quibus urbem ingressis, velox apud cunctos fama percerebruit; dicebantque mulieres : Hæc est illa Noemi.

20. Quibus ait : Ne vocatis me Noemi (id est pulchram), sed vocate me Mara (id est amarum), quia amaritudine valde replevit me Omnipotens.

21. Egressa sum plena, et vacuum re-duxit me Dominus. Cur ergo vocatis me Noemi, quam Dominus humiliavit, et afflixit Omnipotens?

14-17. Départ d'Orpha; Ruth reste auprès de Noémi. — *Orpha... reversa* : à regret, mais effrayée par le poignant tableau que sa belle-mère venait de tracer. — *Ruth adhæsit* : mot énergique, comme l'hébr. *dâbaq*. Noémi insiste encore et fait valoir un nouvel argument, l'exemple de son autre bru; mais Ruth demeure inébranlable, et son abnégation est à la hauteur de celle de Noémi : tandis qu'on lui rappelle son peuple et ses dieux (*ad deos...* : les deux jeunes femmes étaient demeurées païennes), elle fait cette réponse sublimé, qui exprime l'union la plus parfaite : *Populus tuus...*, *Deus tuus...* La voilà désormais Israélite par le cœur, et adoratrice de Jéhovah par la foi. — *Hæc mihi...* Formule abrégée de serment, pour sceller sa promesse.

« Cela et cela : » c. 2. à-d. toute sorte de déus. C'est par le nom de Jéhovah (*Dominus*), mais son Dieu, qu'elle s'engage à vivre et à mourir auprès de Noémi.

18-22. Noémi et Ruth arrivent à Bethléem. — *Adversari noluit*. L'hébreu a simplement : elle cessa de lui parler. — *Velox... fama...* C'était tout un événement pour une si petite ville. — *Hæc est illa...* L'hébreu emploie la forme interrogative : « Est-ce là Noémi ? » L'âge (vers. 5) et les soucis l'avaient beaucoup changée. — *Noemi* (hébr. : *No'omi*). La Vulgate ajoute la traduction ce nom : *id est pulchram*. De même pour *Mara*, synonyme du latin *amara*. — *Quia amaritudine...* Dans l'hébreu, *hëmar* ; jeu de mots à l'orientale. Noémi motive ce changement de nom :

22. Venit ergo Noemi cum Ruth, Moabitide, nuru sua, de terra peregrinationis suæ, ac reversa est in Bethlehem, quando primum hordea metebantur.

22. Noëmi quitta donc avec Ruth la Moabite, sa belle-fille, la terre étrangère où elle avait demeuré, et elle revint à Bethléem lorsqu'on commençait à couper les orges.

CHAPITRE II

1. Erat autem viro Elimelech consanguineus, homo potens, et magnarum opum, nomine Booz.

2. Dixitque Ruth, Moabitis, ad socrum suam : Si jubes, vadam in agrum, et colligam spicas quæ fugerint manus mententium, ubicumque clementis in me patrisfamilias reperero gratiam. Cui illa respondit : Vade, filia mea.

3. Abiit itaque, et colligebat spicas post terga metentium. Accidit autem ut ager ille haberet dominum nomine Booz, qui erat de cognatione Elimelech.

4. Et ecce ipse veniebat de Bethlehem, dixitque messoribus : Dominus vobis-

1. Or Elimélech avait un parent, homme puissant et extrêmement riche, appelé Booz.

2. Et Ruth la Moabite dit à sa belle-mère : Si vous l'agréez, j'irai dans quelque champ, et je ramasserai les épis qui seront échappés aux moissonneurs, partout où je trouverai quelque père de famille qui me témoigne de la bonté. Noëmi lui répondit : Allez, ma fille.

3. Elle s'en alla donc, et elle recueillait les épis derrière les moissonneurs. Or il arriva que le champ où elle était appartenait à Booz, le parent d'Elimélech.

4. Et étant venu lui-même de Bethléem, il dit à ses moissonneurs : Que le

egressa... plena; riche, parce qu'elle avait son mari et ses deux fils. — *Humiliavit*. Littéral. : a témoigné contre moi. C.-à-d. a montré qu'il était irrité contre moi. Métaphore empruntée au langage judiciaire. — *Venit ergo...* Conclusion de cette première partie du récit, et transition à la suivante. — *Ruth Moabitide* : Ruth paraît avoir porté habituellement ce surnom à Bethléem. Cf. II, 2, 6; IV, 10. — *Quando... hordea...* C'est la plus précoce des moissons; elle a lieu d'ordinaire en Palestine vers la fin d'avril.



Scène de moisson. (Peinture égyptienne.)

elle désignait la valeur guerrière, ici elle représente la richesse. La Vulgate a réuni les deux sens. — *Booz*. La forme hébraïque est *Bo'az*; nom qui sera donné plus tard à une des deux grandes colonnes du temple. Cf. III Reg. vii, 21.

2-3. Ruth va glaner avec l'autorisation de

§ II. — Le mariage de Ruth avec Booz.

II, 1 — IV, 22.

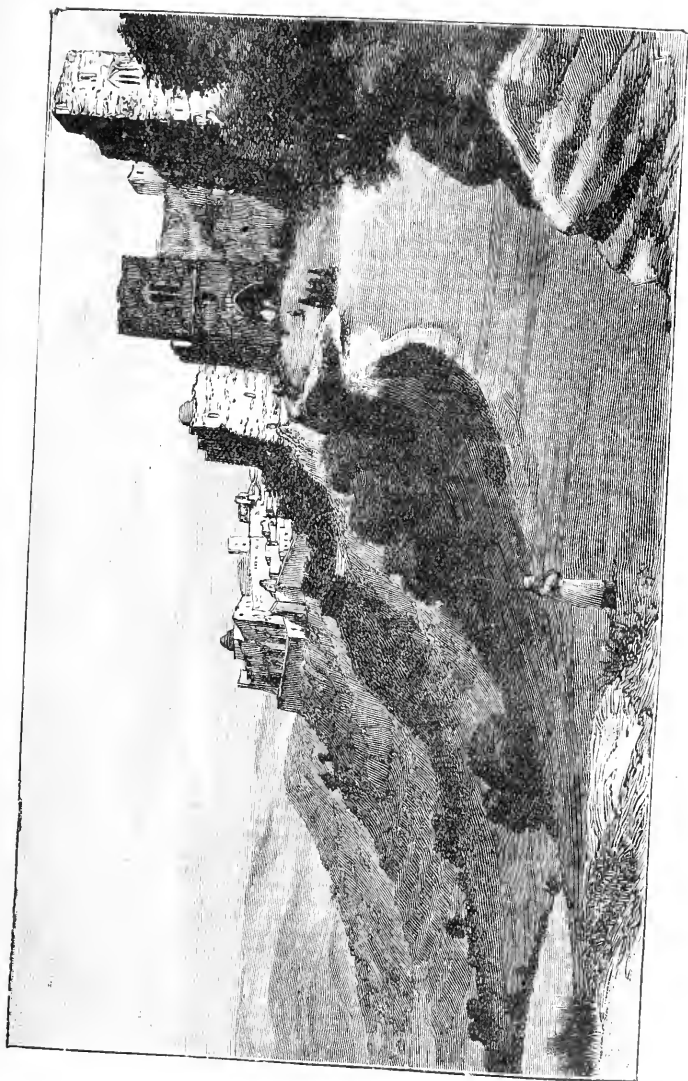
1^o Ruth glane dans les champs de Booz II, 1-23.

Scène vivante et pittoresque, que l'on croirait reproduite tout exprès sur la figure ci-jointe. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xxxiv, fig. 3-7.

CHAP. II. — 1. Booz. Le narrateur introduit ce nouveau personnage, qui va jouer le rôle le plus important après Ruth. — *Consanguineus*. Le mot hébreu est plus général : *môdâ*, une connaissance. — *Homo potens... magnarum opum*. Dans le texte, même locution qu'aux passages *Jud vi, 12* (voyez la note), et *xi, 1*; mais là

Noëmi. — *Vadam... et colligam...* Ruth manifeste de nouveau toute son énergie et sa piété filiale; elle s'offre d'elle-même pour une occupation humiliante et pénible. — *Colligebat*. La loi mosaïque (*Lev. xix, 9; xxiii, 22; Deut. xxiv, 19*) et les usages orientaux permettaient libéralement aux pauvres de glaner dans les champs. La réflexion de Ruth, *ubicumque clementis...*, suppose néanmoins que quelques propriétaires se montraient un peu rudes. — *Accidit autem...* : providentiellement; c'est ici le nœud du petit drame.

4-7. Booz auprès de ses moissonneurs. — *Et ecce ipse...* Il vient donner le coup d'œil du maître. Cf. *iii, 2*. — *Dominus (Y'hovah) vobiscum*.



L'entrée de Bethléem.

eum. Qui responderunt ei : Benedicat tibi Dominus.

5. Dixitque Booz juveni qui messoribus præerat : Cujus est hæc puella?

6. Cui respondit : Hæc est Moabitis quæ venit cum Noemi, de regione Moabitude.

7. Et rogavit ut spicas colligeret remanentes, sequens messorum vestigia ; et de mane usque nunc stat in agro, et ne ad momentum quidem domum reversa est.

8. Et ait Booz ad Ruth : Audi, filia : ne vadas in alterum agrum ad colligendum, nec recedas ab hoc loco ; sed jungere puellis meis,

9. et ubi messuerint, sequere ; mandavi enim pueris meis ut nemo molestus sit tibi ; sed etiam, si sitieris, vade ad sarcinulas, et bibe aquas de quibus et pueri bibunt.

10. Quæ cadens in faciem suam et adorans super terram, dixit ad eum : Unde mihi hoc, ut invenirem gratiam ante oculos tuos, et nosse me dignareris peregrinam mulierem?

11. Cui ille respondit : Nuntiata sunt mihi omnia quæ feceris socri tuæ post mortem viri tui, et quod reliqueris parentes tuos et terram in qua nata es, et veneris ad populum quem antea nescibas.

12. Reddat tibi Dominus pro opere tuo, et plenam mercedem recipias a Domino Deo Israel, ad quem venisti, et sub cujus confugisti alas!

Seigneur soit avec vous! Ils lui répondirent : Que le Seigneur vous bénisse!

5. Alors Booz dit au jeune homme qui veillait sur les moissonneurs : A qui est cette jeune fille?

6. Il lui répondit : C'est cette Moabite qui est venue avec Noëmi du pays de Moab.

7. Elle nous a demandé de pouvoir recueillir les épis qui seraient demeurés, en suivant les pas des moissonneurs ; et elle est dans le champ depuis le matin jusqu'à cette heure, sans être retournée un moment chez elle.

8. Booz dit à Ruth : Écoutez, ma fille ; n'allez point dans un autre champ pour glaner, et ne partez point de ce lieu ; mais joignez-vous à mes jeunes filles,

9. et suivez partout où l'on fera la moisson, car j'ai commandé à mes gens que nul ne vous fasse aucune peine ; et quand vous aurez soif, allez où sont les vases, et buvez de l'eau dont boivent mes serviteurs.

10. Ruth, se prosternant le visage contre terre, adora, et dit à Booz : D'où me vient que j'aie trouvé grâce à vos yeux, et que vous daigniez me connaître, moi qui suis une femme étrangère?

11. Il lui répondit : On m'a rapporté tout ce que vous avez fait à l'égard de votre belle-mère après la mort de votre mari, et comment vous avez quitté vos parents et le pays où vous êtes née, pour venir chez un peuple qui vous était inconnu auparavant.

12. Que le Seigneur vous rende le bien que vous avez fait, et puissiez-vous recevoir une pleine récompense du Seigneur, le Dieu d'Israël, vers lequel vous êtes venue, et sous les ailes duquel vous avez cherché votre refuge.

Pieuse salutation, qui nous montre à quel point le souvenir du Dieu de l'alliance avait pénétré dans la vie et les mœurs de son peuple. Réponse analogue des serviteurs : *Benedicat tibi...*, avec un tour plus respectueux. — *Dixitque juveni...* L'hébr. *na'ar* a ici le sens de serviteur. Booz remarque aussitôt la jeune gênaeuse, qu'il n'avait pas encore vue, quoiqu'il la connût de réputation (vers. 11), et il demande : *Cujus puella...?* L'intendant fait son rapport, dans lequel il relève la délicatesse (*rogavit*) et l'activité (*de mane...*) de la « Moabite ». — *Ne ad momentum*. D'après l'hébreu : et elle s'est reposée un peu dans la maison ; c.-à-d. dans la cabane de branchages où les moissonneurs prenaient leurs repas et faisaient la sieste.

• 8-14. Entretien de Booz avec Ruth. — *Audi,*

Ma. Appellation bienveillante, qui suppose que Booz n'était plus un jeune homme. Cf. III, 10. Dans l'hébreu, avec une interrogation insinuante : Entends-tu, ma fille? — *Ne vadas...*, *ne recedas...* Ce que Booz a appris de Ruth l'a parfaitement disposé en sa faveur, et il multiplie les offres pleines de bonté. *Jungere puellis* est un trait de grande courtoisie : Ruth serait plus à l'aise avec les personnes de son sexe. — *Ubi messuerint*. Dans l'hébreu : que tes yeux soient sur le champ où ils moissonnent, et suis-les. — *Aquas de quibus... bibunt*. Plutôt : les eaux qu'ils ont puisées. On mêlait un peu de vinaigre à cette eau, pour la rendre plus rafraîchissante. Voyez le vers. 14. — *Cadens...* et *adorans* : la prostration complète, à la façon de l'Orient (*Att. archéol.*, pl. LXXIX, fig. 4, 9). — *Dixit ad eum*. Quelques

13. Elle lui répondit : J'ai trouvé grâce à vos yeux, mon seigneur, qui m'avez consolée, et qui avez parlé au cœur de votre servante, bien qu'elle ne soit pas comme l'une de vos servantes.

14. Booz lui dit : Quand l'heure du repas sera venue, venez ici, et mangez du pain, et trempez votre morceau dans le vinaigre. Elle s'assit donc à côté des moissonneurs, et se versa de la bouillie ; elle en mangea, se rassasia, et garda le reste.

15. Elle se leva de là pour continuer à recueillir des épis. Or Booz donna cet ordre à ses gens : Quand même elle voudrait couper l'orge avec vous, ne l'empêchez pas.

16. Jetez même exprès des épis de vos javelles, et laissez-en debout, afin qu'elle n'ait point de honte de les recueillir, et qu'on ne la reprenne jamais de ce qu'elle aura ramassé.

17. Elle glana donc dans le champ jusqu'au soir ; et ayant battu avec une baguette les épis qu'elle avait recueillis, et en ayant tiré le grain, elle trouva environ la mesure d'un éphi d'orge, c'est-à-dire trois boisseaux.

18. S'en étant chargée, elle revint à la ville, et les montra à sa belle-mère ; elle lui présenta aussi et lui donna les restes de ce qu'elle avait mangé, et dont elle avait été rassasiée.

19. Sa belle-mère lui dit : Où avez-vous glané aujourd'hui, et où avez-vous travaillé ? Béni soit celui qui a eu pitié de vous. Ruth lui indiqua celui dans le champ duquel elle avait travaillé, et lui dit que cet homme s'appelait Booz.

13. Quæ ait : Inveni gratiam apud oculos tuos, domine mi, qui consolatus es me, et locutus es ad cor ancillæ tuæ, quæ non sum similis unius puellarum tuarum.

14. Dixitque ad eam Booz : Quando hora vescendi fuerit, veni huc, et comedere panem, et intinge buccellam tuam in aceto. Sedit itaque ad messorum latus, et congessit polentam sibi, comeditque, et saturata est, et tulit reliquias.

15. Atque inde surrexit ut spicas ex more colligeret. Præcepit autem Booz pueris suis, dicens : Etiamsi vobiscum metere voluerit, ne prohibeatis eam ;

16. et de vestris quoque manipulis projicite de industria, et remanere permittite, ut absque rubore colligat, et colligentem nemo corripiat.

17. Collegit ergo in agro usque ad vesperam ; et quæ collegerat virga cædens et exentiens, invenit hordei quasi ephi mensuram, id est tres modios.

18. Quos portans reversa est in civitatem, et ostendit socru suæ ; insuper protulit, et dedit ei de reliquiis cibi sui, quo saturata fuerat.

19. Dixitque ei socrus sua : Ubi hodie collegisti, et ubi fecisti opus ? sit benedictus qui misertus est tui ! Indicavitque ei apud quem fuisset operata, et nomen dixit viri, quod Booz vocaretur.

paroles non moins dignes que modestes. La langue des Moabites différait à peine de celle des Hébreux, comme le démontre l'inscription du roi Mésa, découverte en 1868 (note de IV Reg. III, 4, et *Atl. archéol.*, pl. LXVIII, fig. 6, 14). — *Reliquis parentes*. L'hébreu est plus explicite : ton père et ta mère. — *Quem... nesciebas*. Hébraïsme, pour désigner un peuple étranger. Cf. Is. LV, 5 ; Zach. VII, 14. — *Sub cujus... alas*. Belle et expressive métaphore. Cf. Ps. xc, 4. — *Locutus es ad cor*. C.-à-d. suavement, amicalement. — *Quæ non sum similis...* : moi qui ne suis pour vous qu'une étrangère. — De plus en plus touché par la modestie et la réserve discrète de Ruth, Booz lui adresse une nouvelle invitation, supérieure aux précédentes : *quando hora vescendi...*

14^b-16. Après l'entretien. — *Congessit polentam...* Hébr. : Il (Booz) lui présenta du *qâti* ; c.-à-d. du blé grillé, qui formait alors comme aujourd'hui, au temps de la moisson, la base de la nourriture du peuple. Cf. I Reg. XVII, 17 ;

xxv, 18 ; II Reg. xvii, 28 (dans l'hébreu). — *Tulit reliquias* : le reste de la portion qu'on lui avait servie ; elle le réservait pour sa belle-mère (vers. 18). — *Præcepit... Booz*. Il met le comble à sa bienveillance par ces ordres donnés aux moissonneurs. Au lieu de *vobiscum metere*, l'hébreu dit : glaner entre les gerbes ; par conséquent, là où il restait le plus d'épis épars. On ne permettait pas cela indistinctement, à cause des abus qui se seraient produits.

17-18. Ruth rentre le soir auprès de Noémi. — *Virga cædens* : pour n'avoir que le grain à emporter. — *Ephi mensuram*. La Vulgate ajoute la glose explicative : *id est tres modios*. L'*ésh* valait 38 litr. 88 : glanure considérable pour un seul jour ; on voit que les serviteurs de Booz avaient obéi à ses recommandations (vers. 16).

19-22. Dialogue entre Noémi et Ruth. — *Ubi hodie...* Noémi est tout étonnée en voyant une quantité si considérable de grain, et elle devine que sa bru avait été l'objet d'une bienveillance

20. Cui respondit Noemi : Benedictus sit a Domino, quoniam eandem gratiam quam præbuerat vivis servavit et mortuis ! Rursumque ait : Propinquus noster est homo.

21. Et Ruth : Hoc quoque, inquit, præcepit mihi, ut tandiu messoribus ejus jungerer, donec omnes segetes meterentur.

22. Cui dixit socrus : Melius est, filia mea, ut cum puellis ejus exeas ad metendum, ne in alieno agro quispiam resistat tibi.

23. Juncta est itaque puellis Booz, et tandiu cum eis messuit, donec hordeum et triticum in horreis conderentur.

20. Noëmi lui répondit : Qu'il soit béni du Seigneur ; car il a gardé la même bonne volonté pour les morts qu'il a eue pour les vivants. Et elle ajouta : Cet homme est notre proche parent.

21. Ruth lui dit : Il m'a donné ordre encore de me joindre à ses moissonneurs jusqu'à ce qu'il ait recueilli tous ses grains.

22. Sa belle-mère lui répondit . Il vaut mieux, ma fille, que vous alliez moissonner avec les servantes de cet homme, de peur que quelqu'un ne vous fasse de la peine dans le champ d'un autre.

23. Elle se joignit donc aux filles de Booz, et elle moissonna constamment avec elles, jusqu'à ce que les orges et les blés eussent été mis dans les greniers.

CHAPITRE III

1. Postquam autem reversa est ad socrum suam, audivit ab ea : Filia mea, quæram tibi requiem, et providebo ut bene sit tibi.

2. Booz iste, cujus puellis in agro juncta es, propinquus noster est, et hæc nocte aream hordei ventilat.

3. Lavare igitur, et ungere, et induere cultioribus vestimentis, et descende in aream. Non te videat homo donec esum potumque finierit.

4. Quando autem ierit ad dormiendum, nota locum in quo dormiat ; ve-

1. Après que Ruth fut revenue auprès de sa belle-mère, celle-ci lui dit : Ma fille, je pense à vous mettre en repos, et je pourvoirai à votre bonheur.

2. Booz, aux filles duquel vous êtes jointe dans le champ, est notre proche parent, et il vannera cette nuit son orge dans son aire.

3. Lavez-vous donc, parfumez-vous d'huile, et prenez vos plus beaux vêtements, et allez à son aire. Que Booz ne vous voie point jusqu'à ce qu'il ait fini de boire et de manger.

4. Quand il s'en ira dormir, remarquez le lieu où il dormira ; vous y vien-

particulière. — *Gratiam quam... vivis servavit...* Booz avait donc témoigné autrefois beaucoup de bonté à Élimélech et à ses fils ; il leur en témoignait encore outre-tombe, dans la personne de leurs veuves. L'hébreu dit, avec une nuance : qui n'a pas été sa miséricorde aux vivants (Noëmi et Ruth) ni aux morts (Élimélech et ses fils).

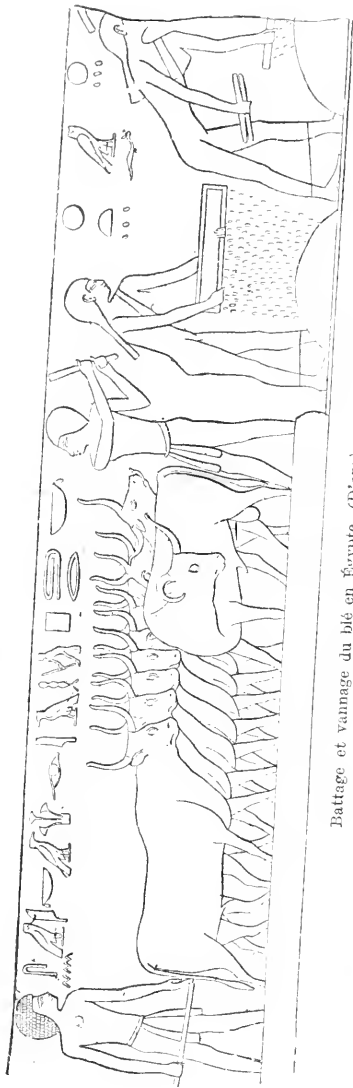
— *Propinquus noster...* Plus littéralement : Cet homme est notre proche (parent), il est parmi nos *gô'el*. Sur ce titre et sur les droits qu'il conférerait, voyez Lev. xxv, 25-31, 47-55 ; Deut. xix, 1-13 ; xxv, 5-10, et les commentaires. Voir aussi la suite de la narration.

23. Conclusion. — *Donec hordeum...* Jusqu'à la fin de la récolte des céréales.

2° Noëmi intervient pour ménager un mariage entre Booz et Ruth. III, 1-6.

CHAP. III. — 1-4. L'exposé du projet. — Le plan est d'abord indiqué en termes généraux,

vers 1 : *quæram tibi requiem* ; d'après le con-
texte, par un heureux mariage. Cf. 1, 9. La vie de Ruth avait été jusque-là troublée, agitée. — *Booz iste...* Le plan spécial, vers. 2-4, nous paraît tout d'abord étrange ; mais Noëmi agit à bon escient. Elle connaît la vertu de Booz et de Ruth ; de plus elle sait que Booz, à son âge, ne songera au mariage que si l'on agit de manière à lui faire prendre une prompte décision. — *Hæc nocte... ventilat*. En Orient, l'opération du vannage a lieu surtout le soir (*hæc nocte*), parce qu'elle est favorisée par la brise légère qui se lève habituellement alors. On jette les grains en l'air avec une pelle ; ou bien on les agite dans une sorte de tamis, et le vent emporte la menue paille et la poussière. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. xxxiv, fig. 8, 9 ; pl. xxxv, fig. 8. — *Ungere* : un des détails de la toilette orientale (*Atlas archéol.*, pl. vii, fig. 11, 12). *Cultioribus est dans*



Battage et vannage du blé en Égypte. (D'après une photographie.)

niesque, et discooperies pallium quo operitur a parte pedum, et projecies te, et ibi jacebis; ipse autem dicet tibi quid agere debeas.

5. Quæ respondit : Quidquid præceperis faciam.

6. Descenditque in aream, et fecit omnia quæ sibi imperaverat socrus.

7. Cumque comedisset Booz et bibisset, et factus esset hilarior, issetque ad dormiendum juxta acervum manipulorum, venit abscondite, et discooperto pallio a pedibus ejus, se projecit.

8. Et ecce, nocte jam media expavit homo, et conturbatus est, viditque mulierem jacentem ad pedes suos;

9. et ait illi : Quæ es? Illaque respondit : Ego sum Ruth, ancilla tua; expande pallium tuum super famulam tuam, quia propinquus es.

10. Et ille : Benedicta, inquit, es a Domino, filia, et priorem misericordiam posteriore superasti, quia non es secuta juvenes, pauperes sive divites.

11. Noli ergo metuerè; sed quidquid dixeris mihi, faciam tibi; scit enim omnis populus qui habitat intra portas urbis meæ mulierem te esse virtuosam.

12. Nec abnuo me propinquum, sed est alius me propinquior.

13. Quiesce hac nocte; et, facto mane, si te voluerit propinquitatis jure retinere, bene res acta est; sin autem ille noluerit, ego te absque ulla dubitatione suscipiam, vivit Dominus! Dormi usque mane.

drez, et vous découvrirez la couverture dont il sera couvert du côté des pieds, et vous vous jetterez là et y dormirez. Il vous dira lui-même ensuite ce que vous devez faire.

5. Ruth lui répondit : Je ferai tout ce que vous me commanderez.

6. Elle alla donc à l'aire de Booz, et fit tout ce que sa belle-mère lui avait commandé.

7. Et lorsque Booz, après avoir bu et mangé, et être devenu plus gai, s'en alla dormir près d'un tas de gerbes, elle vint doucement, et, ayant découvert sa couverture du côté des pieds, elle se coucha là.

8. Tout à coup, vers minuit, Booz fut effrayé et se troubla voyant une femme couchée à ses pieds;

9. et il lui dit : Qui êtes-vous? Elle lui répondit : Je suis Ruth, votre servante; étendez votre couverture sur votre servante, parce que vous êtes mon proche parent.

10. Booz lui dit : Ma fille, que le Seigneur vous bénisse; cette dernière bonté que vous témoignez dépasse encore la première, parce que vous n'êtes pas allée chercher de jeunes gens, pauvres ou riches.

11. Ne craignez donc point, je ferai tout ce que vous me direz; car tout le peuple de cette ville sait que vous êtes une femme vertueuse.

12. Pour moi, je ne désavoue pas que je sois votre parent; mais il y en a un autre plus proche que moi.

13. Reposez-vous cette nuit; et aussitôt que le matin sera venu, s'il veut vous retenir par son droit de parenté, tout sera bien; s'il ne le veut pas, je vous jure par le Seigneur qu'indubitablement je vous prendrai. Dormez là jusqu'au matin.

le sens, quoique pas dans le texte. — *Non te videat...* Il importait d'écarter tout soupçon fâcheux. — *Quando terit...* dans un coin de l'aire, pour garder son grain contre les voleurs, ainsi qu'on le fait encore en Palestine. — *Discooperies pallium...* : manière figurée et très expressive de réclamer sa protection, comme Ruth l'expliquera bientôt, vers. 9. — *Ipse... dicet tibi...* Noémi n'en dit pas plus long, espérant bien que Booz comprendra, et agira selon ses vues.

5-6. Ruth obéit docilement à sa belle-mère.

3° Booz consent à épouser Ruth, III, 7-18.

7-13. La surprise et les promesses de Booz. — *Factus... hilarior*. Hébr. : son cœur fut bon c.-à-d. gai ; locution souvent associée aux repas

dans les saints Livres. Cf. Jud. xix, 6, 9; III Reg. xxi, 7; II Par. vii, 10, etc. — *Expavit et conturbatus est*. Dans l'hébreu, le second verbe signifie : il se pencha en avant; pour mieux voir ce qu'était la forme indécise qu'il avait aperçue en s'éveillant. — *Expande pallium*. Littéralement : ton aile; c.-à-d. ta protection. Ruth motive immédiatement sa demande, en rappelant à Booz qu'il était son *gêl* ou protecteur légal (*propinquus*). — Noble et généreuse conduite de Booz. Les mots *priorem misericordiam* désignent le dévouement de Ruth pour sa belle-mère; sa seconde bonté (*posteriore*) était celle qui lui faisait rechercher en mariage un homme d'âge mûr plutôt que des jeunes gens (*non secuta...*). — *Qua-*

14. Elle dormit donc à ses pieds jusqu'à ce que la nuit fût passée; et elle se leva le matin, avant que les hommes se pussent entre-connaître. Booz lui dit encore : Prenez bien garde que personne ne sache que vous êtes venue ici.

15. Et il ajouta : Étendez le manteau que vous avez sur vous, et tenez-le bien des deux mains. Ruth l'ayant étendu et le tenant, il lui mesura six boisseaux d'orge et les chargea sur elle. Elle entra à la ville en les portant,

16. et vint trouver sa belle-mère, qui lui dit : Ma fille, qu'avez-vous fait? Elle lui raconta tout ce que Booz avait fait pour elle,

17. et elle lui dit : Voilà six boisseaux d'orge qu'il m'a donnés, en me disant : Je ne veux pas que vous retourniez vers votre belle-mère les mains vides.

18. Noémi lui dit : Attendez, ma fille, jusqu'à ce que nous voyons l'issue de cette affaire. Car c'est un homme à n'avoir aucun repos qu'il n'ait accompli tout ce qu'il a dit.

14. Dormivit itaque ad pedes ejus usque ad noctis abscessum. Surrexit itaque antequam homines se cognoscerent mutuo; et dixit Booz: Cave ne quis noverit quod huc veneris.

15. Et rursum : Expande, inquit, pallium tuum quo operiris, et tene utraque manu. Qua extendente, et tenente, mensus est sex modios hordei, et posuit super eam. Quæ portans ingressa est civitatem,

16. et venit ad socrum suam. Quæ dixit ei : Quid egisti, filia? Narravitque ei omnia quæ sibi fecisset homo,

17. et ait : Ecce sex modios hordei dedit mihi, et ait : Nolo vacuum te reverti ad soerum tuam.

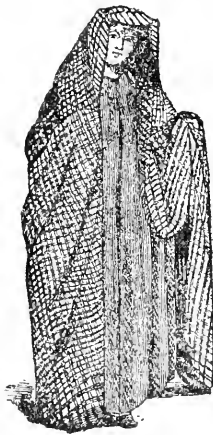
18. Dixitque Noemi : Expecta, filia, donec videamus quem res exitum habeat; neque enim cessabit homo nisi compleverit quod locutus est.

CHAPITRE IV

1. Booz alla donc à la porte de la ville, et s'y assit; et voyant passer ce parent dont il a été parlé auparavant, il

1. Ascendit ergo Booz ad portam, et sedit ibi. Cumque vidisset propinquum præterire de quo prius sermo habitus

quid dixeris... Booz se déclare prêt à remplir tous les devoirs d'un gendre; il avertit néanmoins Ruth qu'elle a un plus proche parent, qui devra être d'abord consulté. — *Si te voluerit...* Dans l'hébreu : S'il te rachète, bien, qu'il te rachète (*ig'ol*); mais, s'il ne veut pas te racheter, je te rachèterai moi-même.



14-18. Ruth revient le matin auprès de Noémi. — *Antequam homines...* : donc avant l'aurore. — *Cave ne quis...* Comme Noémi, vers. 3^b, Booz veille à la bonne réputation de Ruth. — *Expande*

Égyptienne revêtue d'un grand manteau.

pallium : l'ample vêtement que les femmes orien-

tales, quand elles sortent, portent par-dessus tous les autres (*Atlas archéol.*, pl. II, fig. 14; pl. III, fig. 6. — *Six modios*. Probablement six *sé'ah* (le tiers de l'*é'ah*, ou 12 litr. 99); c'était le double de ce que Ruth avait glané dans sa première journée, II, 17. — *Posuit super eam* : sur sa tête, à la manière de l'Orient (*Atlas archéol.*, pl. II, fig. 12). — *Quæ portans ingressa...* L'hébreu n'a qu'un verbe, au masculin : Et il entra dans la ville. Booz revint donc aussi à Bethléem. — *Quid egisti?* Dans le texte : Qui es-tu? La Vulgate traduit la pensée. — *Expecta...* Noémi est tranquille, car elle comprend que les choses sont en bonne voie.

4^e L'affaire du mariage est légalement traitée à la porte de la ville. IV, 1-12.

CHAP. IV. — 1-6. Le plus proche parent de Ruth refuse de l'épouser. Scène dramatique. — *Ascendit* : sans retard Booz exécute sa promesse. *Ad portam* : le lieu habituel des réunions, où se traitaient les affaires entre concitoyens. Cf. Deut. XVI, 18; Jud. XIX, 5, etc. — *Propinquus* : le gendre, comme plus haut. — *Vocans eum nomine*. Dans l'hébreu : *p'lôni 'almôni*; locution qui équivalait à notre « un tel ». C'est encore Booz qui parle : Assieds-toi ici, un tel. Le narrateur a voulu dissimuler le nom par cette tournure; ou bien il ne le connaissait plus. — *Decem*

est, dixit ad eum : Declina paulisper, et sede hic, vocans eum nomine suo. Qui divertit, et sedit.

2. Tollens autem Booz decem viros de senioribus civitatis, dixit ad eos : Sedete hic.

3. Quibus sedentibus, locutus est ad propinquum : Partem agri fratris nostri Elimelech vendet Noemi, quæ reversa est de regione Moabitide;

4. quod audire te volui, et tibi dicere coram cunctis sedentibus et majoribus natu de populo meo. Si vis possidere jure propinquitatis, eme, et posside; sin autem displicet tibi, hoc ipsum indica mihi, ut sciam quid facere debeam; nullus enim est propinquus, excepto te, qui prior est, et me, qui secundus sum. At ille respondit : Ego agrum emam.

5. Cui dixit Booz : Quando emeris agrum de manu mulieris, Ruth quoque Moabitidem, quæ uxor defuncti fuit, debes accipere, ut suscites nomen propinqui tui in hereditate sua.

6. Qui respondit : Cedo juri propinquitatis; neque enim posteritatem familiæ meæ delere debeo. Tu meo utere privilegio, quo me libenter carere profiteor.

7. Hic autem erat mos antiquitus in Israël, inter propinquos, ut si quando alter alteri suo juri cedebat, ut esset firma concessio, solvebat homo calceamentum suum, et dabat proximo suo; hoc erat testimonium cessionis in Israël.

lui dit en l'appelant par son nom : Venez un peu ici, et asseyez-vous. Ce parent vint donc et il s'assit.

2. Et Booz, ayant pris dix hommes des anciens de la ville, leur dit : Asseyez-vous ici.

3. Après qu'ils furent assis, il dit à son parent : Noëmi, qui est revenue du pays de Moab, doit vendre une partie du champ d'Elimelech notre parent.

4. J'ai désiré vous l'apprendre, et vous le dire devant tous ceux qui sont assis en ce lieu et devant les anciens de mon peuple. Si vous voulez l'acquérir par le droit que vous avez de plus proche parent, achetez-le et possédez-le. Mais, si cela vous déplaît, déclarez-le-moi, afin que je sache ce que j'ai à faire. Car il n'y a point d'autre parent que vous, qui êtes le premier, et moi, qui suis le second. Il lui répondit : J'achèterai le champ.

5. Booz ajouta : Quand vous aurez acheté le champ de Noëmi, il faudra aussi que vous épousiez Ruth la Moabite, qui a été la femme du défunt; afin que vous fassiez revivre le nom de votre parent dans son héritage.

6. Il lui répondit : Je vous cède mon droit de parenté; car je ne dois pas éteindre moi-même la postérité de ma famille. Usez vous-même de mon privilège, dont je déclare que je me prive volontiers.

7. Or c'était une ancienne coutume en Israël entre parents que, s'il arrivait que l'un cédât son droit à l'autre, afin que la cession fût valide, celui qui se démettait de son droit était son soulier et le donnait à son parent : c'était là le témoignage de la cession en Israël.

viros : les témoins de la cause à juger (vers. 4). Ce nombre est encore requis chez les Juifs modernes pour constituer une assemblée légale. — *Partem agri...* : la portion de champ; par conséquent tout son champ, et pas seulement une partie. Le parfait hébreu « a vendu » peut signifier « a mis en vente »; ce qui reviendrait à *vendit* de la Vulgate. — *Fratris*, dans le sens large. — *Coram cunctis sedentibus...* Un grand nombre d'habitants s'étaient approchés, attirés par la curiosité. Cf. vers. 11-12. — *Si vis... jure propinquitatis...* D'après la loi, Lev. xxv, 25, le *g'el* avait en tout temps le droit d'acheter la propriété foncière aliénée par ses proches. — *Agrum emam*. L'autre consent à user de son privilège, car il y trouvait probablement son avantage; mais il oubliait une condition préalable, que Booz lui rappelle aussitôt : *Ruth*

quoque... Dans le cas actuel, les deux choses allaient ensemble, et même la seconde primait la première, en vertu de la loi du lévirat. — *Cedo...* Dans l'hébreu : Je ne puis racheter pour moi, de crainte que je ne fasse tort à mon propre héritage. En effet, l'acquéreur du champ, s'il épousait Ruth et en avait des enfants, était obligé d'abandonner à ceux-ci une propriété dont il n'aurait recueilli aucun avantage personnel. Il est vraisemblable, comme le pensait Josèphe, que ce premier *g'el* était déjà marié et père de famille.

7-12. Booz s'engage publiquement à épouser Ruth et à racheter le champ. — *Hic mos...* : solvebat. Acte symbolique, qui revenait à dire que l'on renonçait au droit de fouler en maître la propriété en question. Cf. Deut. xxv, 9, et le commentaire. — *Testes vos...* Déclaration offi-

8. Booz dit donc à son parent : Otez votre soulier. Et il l'enleva aussitôt de son pied.

9. Booz dit alors devant les anciens et devant tout le peuple : Vous êtes témoins aujourd'hui que j'acquies tout ce qui a appartenu à Elimelech, à Chéliou et à Mahalon, l'ayant acheté de Noémi,

10. et que je prends pour femme Ruth la Moabite, femme de Mahalon, afin que je fasse revivre le nom du défunt dans son héritage; et que son nom ne s'éteigne pas dans sa famille parmi ses frères et parmi son peuple. Vous êtes, dis-je, témoins de ce fait.

11. Tout le peuple qui était à la porte et les anciens répondirent : Nous en sommes témoins. Que le Seigneur rende cette femme qui entre dans votre maison, comme Rachel et Lia, qui ont établi la maison d'Israël, afin qu'elle soit un exemple de vertu dans Ephrata, et que son nom soit célèbre dans Bethléem;

12. que votre maison devienne comme la maison de Pharaïm, que Thamar enfanta à Juda, par la postérité que le Seigneur vous donnera de cette jeune femme.

13. Booz prit donc Ruth et l'épousa; et après qu'elle fut mariée, le Seigneur lui fit la grâce de concevoir et d'enfanter un fils.

14. Et les femmes dirent à Noémi : Béni soit le Seigneur, qui n'a point permis que votre famille fût sans successeur, et qui a voulu que son nom se conservât dans Israël;

15. afin que vous ayez un enfant qui console votre âme, et qui vous nourrisse dans votre vieillesse, car il vous est né de votre belle-fille qui vous aime, et qui vous vaut beaucoup mieux que si vous aviez sept fils.

16. Noémi, ayant pris l'enfant, le mit

8. Dixit ergo propinquo suo Booz : Tolle calcamentum tuum. Quod statim solvit de pede suo.

9. At ille majoribus natu et universo populo : Testes vos, inquit, estis hodie, quod possederim omnia quæ fuerunt Elimelech, et Chelion, et Mahalon, tradente Noemi;

10. et Ruth Moabitidem, uxorem Mahalon, in conjugium sumpserim, ut suscitem nomen defuncti in hereditate sua, ne vocabulum ejus de familia sua ac fratribus et populo deleatur. Vos, inquam, hujus rei testes estis.

11. Respondit omnis populus qui erat in porta et majores natu : Nos testes sumus. Faciat Dominus hanc mulierem, quæ ingreditur domum tuam, sicut Rachel et Liam, quæ ædificaverunt domum Israel, ut sit exemplum virtutis in Ephrata, et habeat celebre nomen in Bethlehem;

12. fiatque domus tua sicut domus Phares, quem Thamar peperit Judæ, de semine quod tibi dedit Dominus ex hac puella.

13. Tulit itaque Booz Ruth, et accepit uxorem; ingressusque est ad eam, et dedit illi Dominus ut conciperet et pareret filium.

14. Dixeruntque mulieres ad Noemi : Benedictus Dominus, qui non est passus ut deficeret successor familiæ tuæ, et vocaretur nomen ejus in Israel,

15. et habes qui consoletur animam tuam, et nutriat senectutem; de nuru enim tua natus est, quæ te diligit, et multo tibi melior est quam si septem haberes filios.

16. Susceptumque Noemi puerum po-

otelle, pleine de solennité (vers. 9-10), dont toute l'assistance prend acte aussitôt. (*nos testes...*), non sans formuler des souhaits de bonheur (vers. 11^b-12), qui montrent à quel point Booz et Ruth avaient gagné les sympathies des habitants de Bethléem. — *Rachel et Liam*. Quoique plus jeune, Rachel est nommée la première parce qu'elle avait son tombeau non loin de la ville. Cf. Gen. xxxv, 16, 19. — *Quæ ædificaverunt...* : en donnant des enfants à Jacob. Fréquente métaphore. — *Ut... exemplum...* Dans l'hébreu, ces paroles sont appliquées à Booz; Sois puissant dans Ephratah, et fais-toi un nom dans Bethléem. Le langage est rythmé, comme la poésie. — *Sicut domus Phares*. Cf. Gen. xxxviii, 28-29. La maison de Pharaïm

avait beaucoup mieux réussi que celle de son frère Zara.

5^e Mariage de Booz et de Ruth; naissance d'Obed. IV, 13-17

13-17. *Dixeruntque mulieres...* Noémi revient à l'avant-scène, comme au début du livre. — *Successor*. Dans l'hébreu : un *gô'el*, un rédempteur. — *Vocaretur nomen...* C.-à-d. : son nom sera célèbre (voyez le vers. 11). — Au lieu de *diligit*, l'hébreu emploie le parfait : qui t'a aimée. *Septem filios* est un nombre rond pour dire : un grand nombre. — *Susceptumque Noemi...* Charmant détail. L'hébreu n'a qu'une expression (*oménet*, gardienne) pour *nutriat ac gerat* de la Vulgate. — *Vocaverunt...* Le père, auquel revenait

suit in sinu suo, et nutricis ac gerulæ fungebatur officio.

17. Vicinæ autem mulieres congratulantes ei, et dicentes : Natus est filius Noemi, vocaverunt nomen ejus Obed. Hic est pater Isai, patris David.

18. Hæ sunt generationes Phares : Phares genuit Eson;

19. Eson genuit Aram, Aram genuit Aminadab;

20. Aminadab genuit Nahasson, Nahasson genuit Salmon;

21. Salmon genuit Booz, Booz genuit Obed;

22. Obed genuit Isai, Isai genuit David.

dans son sein, et elle le portait, et lui tenait lieu de nourrice.

17. Les femmes ses voisines s'en réjouissaient avec elle, en disant : Il est né un fils à Noëmi; et elles l'appelèrent Obed. C'est lui qui fut père d'Isaï, père de David.

18. Voici les générations de Phares : Pharès fut père d'Eson;

19. Eson, d'Aram; Aram, d'Aminadab;

20. Aminadab, de Nahasson; Nahasson, de Salmon;

21. Salmon, de Booz; Booz, d'Obed;

22. Obed, d'Isaï; et Isaï fut père de David.

ce droit, laissa faire. *Obed* signifie serviteur. — *Hic pater...* Réflexion du narrateur, qui révèle le but direct de son récit. Il la complète dans les versets suivants.

6° Généalogie de David, depuis Pharès. IV, 18-22.

18-22. Cette liste importante est citée trois autres fois dans la Bible : au premier livre des Paralipomènes, II, 10-12; dans saint Matthieu,

I, 3-6; dans saint Luc, III, 32-33. — *Eson*. Cf. Gen. XLVI, 12; Num. XXVI, 21. — *Aram*. Cf. I Par. II, 9. La forme hébraïque de ce nom est *Râm*. — *Aminadab*, *Nahasson*. Cf. Ex. VI, 24. — *Salmon*. Cf. I Par. II, 11, 51, 54. — *Salmon*... *Booz* : « de Rahab, » ajoute saint Matthieu, I, 5; la Chananéenne qui avait sauvé les deux espions de Josué (Jos. II, 1 et ss.). — *Isai*... *David*. Cf. I Reg. XVI, 1 et ss.



LES DEUX PREMIERS LIVRES DES ROIS

1^o *Leur unité.* — Les deux parties de l'Ancien Testament que nous nommons le premier et le second livre des Rois ne forment en réalité qu'un seul et même écrit. Origène¹ et saint Cyrille de Jérusalem² attestent que, de leur temps, elles n'étaient pas séparées l'une de l'autre dans les Bibles hébraïques; ce qui est encore vrai pour toutes les éditions manuscrites³. La division est pourtant assez ancienne, puisqu'elle remonte aux Septante, auxquels l'Itala et la Vulgate l'ont empruntée tour à tour; mais le fond même du récit, aussi bien que le style⁴, démontre la parfaite unité de l'œuvre. Les premières lignes du second livre se rattachent immédiatement aux dernières lignes du premier, sans la moindre interruption.

2^o *Leur nom, et leur relation avec le troisième et le quatrième livre des Rois.* — Les Juifs désignent par le nom collectif de *Samuel*, et, dans le détail, par les titres *Premier (livre) de Samuel*, *Second (livre) de Samuel*, les écrits sacrés que nous appelons « Premier livre des Rois, Second livre des Rois ». Puis notre troisième et notre quatrième livre des Rois deviennent, dans leur Bible, le premier et le second des *M^lākīm*, ou des Rois. Saint Jérôme a conservé en partie ces dénominations dans les inscriptions qu'il a placées en tête des quatre livres : *Liber primus Samuelis, quem nos primum Regum dicimus; Liber secundus Samuelis, quem nos secundum Regum dicimus; Liber Regum tertius, secundum Hebræos primus Malachim; Liber Regum quartus, secundum Hebræos Malachim secundus*. Cet autre arrangement provient également des Septante, qui, se plaçant au point de vue de la royauté juive, dont l'histoire entière est racontée dans ces livres, les envisagèrent comme formant un tout logique⁵. Sous ce rapport, leur division est légitime; mais celle de la Bible hébraïque est plus exacte, puisque le troisième et le quatrième livre des Rois constituent une œuvre à part, très différente de celle qui porte le nom de Samuel, et beaucoup plus récente. Quant à ce nom, il dénote, comme ceux de Josué, de Ruth, d'Esther, etc., l'un des principaux héros du récit : le prophète Samuel nous apparaît, en effet, dès la première page, et il joua un rôle prépondérant dans l'institution de la royauté israélite, qui forme le fond de la narration.

3^o *Le sujet traité et l'organisation intérieure.* — Les deux livres de Samuel exposent la continuation de l'histoire du peuple de Dieu, depuis la fin de la

¹ Ap. Euseb., *Histor. eccl.*, vi, 25.

² *Cat.*, iv, 35.

³ La séparation n'a été introduite qu'en 1518 dans les éditions imprimées de la Bible hébraïque.

⁴ Voir plus bas, p.

⁵ Ils disent : Βασιλείων πρώτη, Βασιλείων δευτέρα, c.-à-d. : Premier (livre) des règnes, etc. Tertullien latinisa ce titre sous la forme *Bastiarum*; plus tard, les Latins dirent : *Regnorum*, jusqu'à ce que la Vulgate eût fait la modification qui subsiste encore.

période des Juges jusqu'aux dernières années du règne de David ; mais, ainsi qu'il vient d'être dit, ils s'occupent avant tout des origines et de l'établissement définitif de la royauté au sein de la nation théocratique. Pendant quelque temps, les Hébreux sont encore gouvernés par des Juges (Héli, Samuel, les fils de Samuel), comme sous la période précédente. Divers incidents, qui se groupent autour de la personne de Samuel, excitent peu à peu au cœur du peuple le désir d'avoir à sa tête un roi proprement dit ; Saül est élu et sacré ; toutefois, reconnu incapable devant Dieu et devant les hommes d'exercer de si hautes fonctions, il est rejeté et remplacé par David. Les deux rivaux vivent ensemble pendant quelques années, le premier persécutant le second et essayant de s'en défaire ; puis Saül meurt, et David règne glorieusement sur Israël, procurant à ses sujets la force et la gloire, soit au dedans, soit au dehors.

Le premier livre entre en matière d'une façon abrupte : un vieillard débilité de corps et d'esprit gouverne les Hébreux, que les Philistins oppriment durement. La douce figure du jeune Samuel nous apparaît en même temps, comme un contraste, et comme une promesse qu'il ne tarde pas à réaliser ; nous passons ensuite à Saül et à David. Le premier livre s'achève à la mort du saint prophète et du roi maudit. Le second s'occupe exclusivement de David et de son règne glorieux.

De là, si nous réunissons les deux livres, une division très naturelle en trois parties : 1° l'histoire de Samuel, I Reg. 1-xii ; 2° l'histoire de Saül, I Reg. xiii-xxxi ; 3° l'histoire de David, II Reg. 1-xxiv.

Mais nous pouvons aussi donner une division propre à chaque livre, pour en faciliter mieux encore la lecture. — *Premier livre*. Trois parties : 1° Les derniers juges d'Israël, 1, 1-vii, 17 (deux sections : la judicature d'Héli, 1, 1-iv, 22 ; la judicature de Samuel, v, 1-vii, 17). 2° Saül roi d'Israël, viii, 1-xv, 35 (deux sections : élévation de Saül à la dignité royale, viii, 1-xii, 25 ; Saül réprouvé de Dieu, xiii, 1-xv, 35). 3° Les dernières années de Saül, les commencements de David, xvi, 1-xxxi, 13 (trois sections : David à la cour de Saül, xvi, 1-xx, 43 ; David fugitif à travers le district de Juda, xxi, 1-xxvi, 26 ; David exilé chez les Philistins, xxvii, 1-xxxi, 43). — *Second livre*. Trois parties : 1° David règne à Hébron, 1, 1-iv, 12. 2° David règne à Jérusalem, v, 1-xx, 26 (deux sections : extraits des annales royales, décrivant la puissance toujours croissante de David, v, 1-x, 19 ; le grand crime de David et ses suites funestes, xi, 1-xx, 26). 3° Dernières années du règne de David, xxi, 1-xxiv, 25¹.

4° *But et importance des deux premiers livres des Rois*. — Le but est triple, tel que nous pouvons l'envisager actuellement. D'abord un but très général : raconter la suite de l'histoire des Hébreux, en tant qu'ils étaient le peuple de Jéhovah. En second lieu, but plus spécial : démontrer les droits de David et de sa race au trône d'Israël. En troisième lieu, but très spécial : attester la fidélité de Dieu à ses anciennes promesses relatives au Messie, et en décrire l'accomplissement progressif.

C'est ici, évidemment, le point le plus essentiel. Autrefois le Seigneur avait fait annoncer à la tribu de Juda qu'elle exercerait sur toute la nation choisie une hégémonie puissante et glorieuse, qui se transformerait un jour au règne du Messie lui-même (cf. Gen. xlix, 8-11, et le commentaire) ; voici qu'il place réellement un membre de cette tribu sur le trône d'Israël, en affirmant, dans les termes les plus solennels, que le sceptre et la couronne de David passeront au dernier et au plus auguste de ses descendants (cf. II Reg. vii, 12-16). Aussi

¹ Voyez de plus amples détails dans le commentaire et dans notre *Biblia sacra*.

n'est-il pas surprenant que le nom de *Mašiah*¹ ou Messie, désormais si fréquent, si célèbre, apparaisse pour la première fois dès le commencement du livre de Samuel (I Reg. II, 10) : il donne le ton à tout le reste.

Mais il y a plus encore. Dans ce livre, en effet, David lui-même nous apparaît, en maint détail de sa vie, comme la figure et le type du Christ : type dans ses humiliations et ses souffrances (par exemple, il est, lui aussi, abandonné et persécuté par les siens ; il a son Judas dans Achitophel, etc.) ; type dans ses gloires et ses triomphes. Il réunit en sa personne les trois grandes fonctions du Christ : il est roi, et roi selon le cœur de Dieu ; il est prophète dans ses psaumes : il exerce jusqu'à un certain point le rôle de prêtre, se revêtant du costume sacerdotal (II Reg. VI, 14), donnant la bénédiction à la façon des prêtres (II Reg. VI, 14, 20, etc.). Il y a vraiment en lui une ressemblance anticipée du Messie ; aussi bien, celui-ci est-il parfois appelé « David » (cf. Jer. xxx, 9 ; Ez. xxxiv, 23-24 ; xxxvii, 24-25 ; Os. III, 5), de même que le saint roi porte le nom de Christ, *unctus*.

L'importance dogmatique du récit est indiquée par là même. Son intérêt historique est pareillement très considérable, puisqu'il nous fait assister à une autre période de crise et de formation dans Israël, à un changement complet dans le mode de gouvernement. Ce n'est pas tout : en même temps que la royauté sera fondée, Dieu enverra régulièrement à son peuple une suite presque ininterrompue de prophètes, pour régler et contrebalancer l'autorité des rois ; ces prophètes établiront autour d'eux des écoles où la sainteté et la science sacrée seront cultivées de concert, et les représentants du Seigneur seront ainsi multipliés pour le bien de la nation. D'un autre côté, par l'organisation complète et détaillée du culte, le sacerdoce sera lui-même rehaussé, de manière à pouvoir mieux exercer l'influence qui lui appartient de droit.

5° *L'auteur et ses sources.* — Suivant une tradition juive que plusieurs anciens Pères ont admise, Samuel serait l'auteur des deux premiers livres des Rois. Mais cette opinion ne peut être vraie qu'autant qu'on la restreint aux chapitres 1-xxiv du premier livre, puisque le reste de l'ouvrage est postérieur à la mort de Samuel. En outre, la frappante unité de fond et de forme qui règne dans toutes les parties des deux livres supposant un seul et même historien, Samuel se trouve par là même exclu.

Cette unité exclut aussi le genre de composition auquel de nombreux interprètes hétérodoxes attribuent aujourd'hui l'origine du premier et du second livre des Rois, c.-à-d. la compilation pure et simple. L'auteur, qu'il est impossible de déterminer, a su garder son originalité, tout en utilisant les documents assez nombreux qu'il avait à sa disposition. D'après la Bible même, les sources écrites dont il dut se servir furent de trois sortes : 1° quelques récits émanant de prophètes contemporains ; par exemple, « le livre de Samuel le Voyant, » « le livre du prophète Nathan, » « le livre de Gad le Voyant » ; 2° des détails statistiques contenus dans les *fasti regis David*³ ; 3° les recueils poétiques de cette époque, tel que le « livre des Justes »⁴, dont il a été déjà question Jos. x, 13⁵.

A défaut de nom, il est du moins possible d'indiquer une date approximative. D'après I Reg. xxvii, 6, la ville de Siclég, que le chef philistin Achis avait donnée à David, « appartient aux rois de Juda jusqu'à ce jour, » par conséquent jusqu'au temps où vivait l'écrivain. Or les mots « rois de Juda » disent claire-

¹ משיח

² Cf. I Par. xxix, 28.

³ I Par. xxvii, 24.

⁴ Cf. II Reg. I, 18.

⁵ Voyez le commentaire.

ment que le schisme des dix tribus avait eu lieu, et que plusieurs monarques s'étaient succédé sur le trône de Juda. Le règne de Roboam réalise ces deux conditions. Le style, qui est celui de l'âge d'or de la langue hébraïque, classique et pur, sans mélange d'aramaïsmes, suppose aussi une période peu éloignée de celle de David et de Salomon.

6° La *vérité* de nos deux livres a été mise en doute par plusieurs critiques rationalistes, qui appuient leurs attaques sur des contradictions qu'ils prétendent y découvrir. Telle la double élection de Saül (I Reg. x, 1, et x, 20-25), la double origine attribuée au proverbe *Num et Saul inter prophetas?* (I Reg. x, 11, et xix, 24), etc. Le commentaire prouvera que ces antilogies ne sont qu'apparentes¹. La *vérité* de l'historien est attestée de toutes manières : au dedans, par la vie et la simplicité du récit, par la minutie des détails et leur parfaite conformité avec les mœurs du temps, par l'exactitude de la topographie, etc. ; au dehors, par les autres portions de la Bible, qui racontent les mêmes faits de la même manière, et qui les supposent connus de leurs lecteurs. Voyez les titres des psaumes III, VII, XVII, XXXIII, LI, LIII, LVI, LVIII, LXII, CXXI, et les références marginales qui les accompagnent. Comp. aussi Ps. LXXVII, 70; xcvi, 6; Is. xxix, 1; Eccli. xlvi, 16; I Mach. II, 57; iv, 30. Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même cite un trait du premier livre (Matth. xii, 3-4, et les passages parallèles; cf. I Reg. xxi, 6); la sainte Vierge lui emprunte quelques paroles dans son *Magnificat* (Luc. I, 46-55; cf. I Reg. II, 5, etc.); saint Pierre, saint Étienne et saint Paul en font d'autres extraits (Act. III, 24; VII, 46; XIII, 20-22) : preuve de la haute confiance que les Juifs ont toujours eue en cet écrit.

7° *Chronologie des deux livres de Samuel.* — Même difficulté sur ce point que pour les livres de Josué et des Juges² : nous manquons de données suffisantes pour déterminer sûrement la durée de l'époque embrassée par l'ensemble de la narration, et aussi les dates des principaux faits. Nous trouvons bien, I Reg. IV, 18, quarante années pour la judicature d'Héli; II Reg. V, 4, quarante ans pour le règne de David; mais nous ignorons combien de temps Samuel et ses fils gouvernèrent Israël, et la date de quarante ans assignée par saint Étienne au règne de Saül³, quoique si claire en apparence, nous est de peu d'utilité, parce qu'elle ne dit point si les deux années d'Isboseth⁴ sont comprises dans ce chiffre, ou si elles doivent être comptées à part.

Cependant on compte d'ordinaire environ cent trente ans pour la durée totale, et cent ans pour celle des faits racontés au premier livre.

8° *Ouvrages à consulter.* — Parmi les meilleurs commentateurs catholiques, nous citerons saint Ephrem, *In Samuelem, Opera syriaca*, t. I, pp. 331 et ss.; Théodoret, *In libros Regnorum*; Sanchez, *In Regum libros commentarius* (1623); Duguet, *Explication des Livres des Rois* (Paris, 1738-1740), Clair, *les Livres des Rois* (Paris, 1884); de Hummelauer, *Commentarius in libros Samuelis* (Paris, 1886)⁵. Il n'est pas sans intérêt de noter que saint Jérôme commença par ces livres sa traduction de la Vulgate sur l'hébreu.

¹ Voyez aussi le *Man. bibl.*, t. II, n. 470; Cornely, *Introductio specialis in historicos Veteris Testamenti libros sacros*; Paris, 1887, pp. 260 et ss.

² Voyez les Introductions.

³ Cf. Act. XIII, 31, et Jos., *Ant.*, VI, 14, 9.

⁴ Cf. II Reg. II, 40. Sept ans et demi selon d'autres (*ibid.*, II, 41; voyez le commentaire).

⁵ Voyez aussi Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. III, pp. 385-403, pour l'histoire d'Héli et de Samuel.

PREMIER LIVRE DES ROIS

CHAPITRE I

1. Il y avait un homme de Ramathaim-Sophim, dans la montagne d'Ephraïm, qui s'appelait Elcana; il était fils de Jéroram, fils d'Eliu, fils de Thohu, fils de Suph, Ephraïmite.

2. Il avait deux femmes, dont l'une s'appelait Anne, et la seconde Phénenna. Phénenna avait des enfants, et Anne n'en avait pas.

3. Cet homme allait de sa ville à Silo aux jours ordonnés, pour adorer le Seigneur des armées, et pour lui offrir des

1. Fuit vir unus de Ramathaim-Sophim, de monte Ephraim, et nomen ejus Elcana, filius Jeroram, filii Eliu, filii Thohu, filii Suph, Ephrathæus.

2. Et habuit duas uxores, nomen uni Anna, et nomen secundæ Phenenna. Fueruntque Phenennæ filii; Annæ autem non erant liberi.

3. Et ascendebat vir ille de civitate sua, statutis diebus, ut adoraret et sacrificaret Domino exercituum in Silo. Erant

PREMIÈRE PARTIE

Les derniers Juges d'Israël.

I, 1 — VII, 17.

SECTION I. — JUDICATURE D'HÉLI. I, 1 — IV, 22.

§ I. — Naissance et consécration de Samuel.

I, 1 — II, 10.

1^o Elcana et sa famille à Silo. I, 1-8.

CHAP. I. — 1-2. Les personnages principaux nous sont d'abord présentés. — *Fuit vir*. Dans l'hébr. : *vayyih*, « et il y eut », comme en tête des trois livres précédents et de plusieurs autres. Cf. Jos. I, 1 et le commentaire. — *Ramathaim-Sophim*. Le premier de ces deux noms est au duel : les deux Ramah; ou : les deux hauteurs. Le second paraît désigner, d'après ix, 5, le district dans lequel était située la ville natale de Samuel (« le pays de Suph »). Ce nom complet n'est pas employé ailleurs; l'hébr. dira désormais simplement *Ramah* (*Ramah*, vers. 19, etc., qui a occasionné le *Ramatha* de la Vulgate, équivalant à l'accusatif de mouvement). Deux opinions principales se sont formées sur l'emplacement primitif de Ramah : les uns se décident en faveur du Neby Samouïl, hauteur relativement considérable qui se dresse au nord-ouest de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. xvi; pl. xviii, profil 4); les autres, dont nous partageons le sentiment, identifient le Neby Samouïl à Maspha (note de Jud. xx, 1), et confondent le Ramah actuel avec celui de la tribu de Benjamin, Jos. xviii, 25, qui ne diffère pas du village d'Er-Râm, bâti sur une colline conique,

à environ trois heures au nord de Jérusalem. — *De monte Ephraim* : les montagnes centrales de la Palestine cisjordanienne. Elles s'étendaient jusque sur le territoire de Benjamin (Jud. iv, 5; *Atl. géogr.*, pl. vii). — *Elcana*, selon sa généalogie complète (I Par. vi, 22), était un lévite de la famille de Caath. *Ephrathæus* a, ici et ailleurs (III Reg. xi, 26), le sens d'Ephraïmite; xvii, 12, et Ruth, I, 2, ce nom désigne les habitants de l'antique Ephratha, ou Bethléem. On croit que *Suph*, le dernier ancêtre d'Elcana mentionné dans ce passage, avait donné son nom au « pays de Suph » dont nous avons parlé plus haut. — *Duas uxores*. La polygamie était tolérée par la loi mosaïque. Cf. Deut. xxi, 15-17. Peut-être Elcana n'avait-il épousé Phénenna qu'à cause de la stérilité d'Anne (vers. 2). — *Anna*. Hébreu : *Hannah*, grâce; le nom de la femme de Tobie (Tob. I, 9), de la prophétesse qui assista avec le saint vieillard Siméon à la présentation de Jésus au temple (Luc. II, 36), et aussi, d'après la tradition, de la mère de la sainte Vierge. — *Phenenna*. Hébreu : *P'annah*, perles, ou corail. — *Fueruntque...* du côté de Phénenna, la famille fut complétée par des enfants.

3-8. Les pèlerinages d'Elcana et de sa famille à Silo; tristesse d'Anne. — *Statutis diebus*. Hébr. : de jours en jours; c.-à-d. tous les ans. Voyez Jud. xvii, 10 et le commentaire. Probablement pour la Pâque, d'après Ex. xiii, 10. — *Domino exercituum*. Dans l'hébr. : *Y'hovah 'šb'ô'š*. Première apparition de ce nom célèbre, qui reviendra

utem ibi duo filii Heli, Ophni et Phinéés, sacerdotes Domini.

4. Venit ergo dies, et immolavit Elcana, deditque Phenennæ uxori suæ, et cunctis filiis ejus et filiabus, partes;

5. Annæ autem dedit partem unam tristis, quia Annam diligebat; Dominus autem concluderat vulvam ejus.

6. Affligebat quoque eam æmula ejus, et vehementer angebat, in tantum, ut exprobraret quod Dominus concludisset vulvam ejus.

7. Sicque faciebat per singulos annos, cum redeunte tempore ascenderet ad templum Domini; et sic provocabat eam. Porro illa flebat, et non capiebat cibum.

8. Dixit ergo ei Elcana, vir suus: Anna, cur fles? et quare non comedis? et quam ob rem affligitur cor tuum? Numquid non ego melior tibi sum quam decem filii?

9. Surrexit autem Anna postquam comederat et biberat in Silo. Et Heli sacerdote sedente super sellam ante postes templi Domini,

10. cum esset Anna amaro animo, oravit ad Dominum, flens largiter;

sacrifices. Les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéés, y *faisaient la fonction de prêtres* du Seigneur.

4. Un jour donc Elcana, ayant offert son sacrifice, donna à Phénenna sa femme, et à tous ses fils et à toutes ses filles, leur part de la victime.

5. Il n'en donna qu'une à Anne, tout triste, parce qu'il l'aimait. Mais le Seigneur l'avait rendue stérile.

6. Phénenna, qui avait de la jalousie contre elle, l'affligeait aussi et la tourmentait extrêmement, jusqu'à l'insulter de ce que le Seigneur l'avait rendue stérile.

7. Elle la traitait ainsi tous les ans lorsque le temps était venu de monter au temple du Seigneur; et Anne se mettait à pleurer, et ne mangeait point.

8. Elcana, son mari, lui dit donc: Anne, pourquoi pleurez-vous? pourquoi ne mangez-vous pas et pourquoi votre cœur s'afflige-t-il? Ne suis-je pas pour vous plus que ne vous seraient dix enfants?

9. Après donc qu'Anne eut mangé et bu à Silo, elle se leva; et tandis que le grand prêtre Héli était assis sur son siège devant la porte du temple du Seigneur,

10. Anne, qui avait le cœur plein d'amertume, pria le Seigneur en répandant beaucoup de larmes,

plus de deux cent soixante fois dans l'Ancien Testament (deux fois seulement dans le Nouveau, Rom ix, 28, et Jac. v, 4). Souvent les LXX ont inséré le mot *σκληρό* dans leur traduction, en se bornant à modifier légèrement sa forme primitive; c'est de là qu'il a passé dans les prières liturgiques. Ces armées du Seigneur ne sont autres que les anges (note de Jos. v, 14). — *In Silo*. C'est dans cette ville, entre Er-Râm et Naplouse, que l'arche résidait habituellement depuis Josué. (Cf. Jos. xviii, 1 et le commentaire.) — *Duo filii Heli*... Note destinée à préparer la suite du récit, II, 12 et ss. — *Phennæ... partes*: leur part des sacrifices pacifiques, ou d'actions de grâces; car le rituel mosaïque accordait aux donateurs une certaine quantité de ces viandes sacrées. Cf. Lev. vii, 11 et ss. — *Annæ... partem unam tristis*. L'hébreu paraît plutôt signifier: à Anne... une portion de deux; c.-à-d. une double part Elcana voulait montrer ainsi à Anne qu'elle ne lui était pas moins chère, malgré sa stérilité (*quia... diligebat*). Voyez Gen. xliii, 34, et l'explication. — *Affligebat*... Les jalousies intestines, ce cruel inconvénient de la polygamie, même dans les meilleures familles (Gen. xxx, 1 et ss.). — *Ut exprobraret*... Les Hébreux, et en général les Orien-

taux, ont toujours regardé la stérilité comme un opprobre et comme un châtement divin. — *Sicque... per singulos annos*. Et chaque année l'insulte devenait plus cruelle, à mesure qu'Anne perdait l'espérance d'avoir des enfants. Aussi, *flebat, non capiebat*...: traits pathétiques, de même que les paroles consolantes d'Elcana (*melior... quam decem*...: dix, chiffre rond pour dire: un grand nombre; cf. Ruth, iv, 15).

2° La prière d'Anne et son vœu. I, 9-18.

Charmant récit, tout vivant sous nos yeux.
9-11. La prière. — *Postquam comederat*... Les mots « non capiebat cibum » du vers. 7 ne signifient pas qu'Anne ne prenait absolument aucune nourriture. De plus, la tournure hébraïque (« après manger et après boire ») semble s'appliquer aux repas de la famille en général. — *Heli sacerdotæ*...: le grand prêtre d'alors; il descendait d'Aaron par Ithamar. Cf. I Par. xxiv, 3. Phinéés, le dernier pontife dont il a été fait mention (Jud. xx, 28), était fils d'Éléazar; on ignore dans quelles circonstances le souverain pontificat avait passé d'une famille à l'autre. — *Super sellam*: un siège d'apparat, comme l'Indique l'emploi de l'article (*le* siège) dans le texte primitif. Cf. iv, 13. — *Ante postes templi*: c.-à-d. à l'entrée du tabernacle, pour présider et pour surveiller. — *Vultus*

11. et elle fit un vœu en ces termes : Seigneur des armées, si vous daignez regarder l'affliction de votre servante, si vous vous souvenez de moi, si vous n'oubliez point votre servante, et si vous donnez à votre esclave un enfant mâle, je le donnerai à mon Seigneur pour tous les jours de sa vie, et le rasoir ne passera point sur sa tête.

12. Comme Anne demeurait ainsi longtemps en prière devant le Seigneur, Héli jeta les yeux sur sa bouche.

13. Or Anne parlait dans son cœur, et l'on voyait seulement remuer ses lèvres, sans qu'on entendit aucune parole. Héli crut qu'elle avait bu avec excès ;

14. et il lui dit : Jusqu'à quand serez-vous ivre ? Laissez un peu reposer le vin qui vous trouble.

15. Anne lui répondit : Pardonnez-moi, mon seigneur, je suis une femme comblée d'affliction ; je n'ai bu ni vin, ni rien qui puisse enivrer ; mais j'ai répandu mon âme en la présence du Seigneur.

16. Ne croyez pas que votre servante soit comme l'une des filles de Bélial ; car il n'y a que l'excès de ma douleur et de mon affliction qui m'ait fait parler jusqu'à cet instant.

17. Alors Héli lui dit : Allez en paix ; et que le Dieu d'Israël vous accorde la demande que vous lui avez faite.

18. Anne lui répondit : Plaise à Dieu que votre servante trouve grâce devant vos yeux ! Elle se'en alla ensuite, elle mangea, et elle ne changea plus de visage comme auparavant.

19. S'étant ensuite levés dès le matin, ils adorèrent le Seigneur, s'en retour-

11. et votam vovit, dicens : Domine exercituum, si respiciens videris afflictionem famulæ tuæ, et recordatus mei fueris, nec oblitus ancillæ tuæ, dederisque servæ tuæ sexum virilem, dabo eum Domino omnibus diebus vitæ ejus. et novacula non ascendet super caput ejus.

12. Factum est autem, cum illa multiplicaret preces coram Domino, ut Heli observaret os ejus ;

13. porro Anna loquebatur in corde suo, tantumque labia illius movebantur, et vox penitus non audiebatur. Æstimavit ergo eam Heli temulentam,

14. dixitque ei : Usquequo ebria eris ? digere paulisper vinum quo mades.

15. Respondens Anna : Nequaquam, inquit, domine mi ; nam mulier infelix nimis ego sum, vinumque et omne quod inebriare potest non bibi, sed effudi animam meam in conspectu Domini.

16. Ne reputes ancillam tuam quasi unam de filiabus Belial, quia ex multitudine doloris et mœroris mei locuta sum usque in præsens.

17. Tunc Heli ait ei : Vade in pace, et Deus Israel det tibi petitionem tuam quam rogasti eum.

18. Et illa dixit : Utinam veniat ancilla tua gratiam in oculis tuis ! Et abiit mulier in viam suam, et comedit, vultusque illius non sunt amplius in diversa mutati.

19. Et surrexerunt mane, et adoraverunt coram Domino, reversique sunt,

vovit. Le vœu d'Anne contient deux promesses distinctes : si elle obtenait un fils, 1° elle le consacrerait à tout jamais au service du Seigneur (*dabo eum...*) ; 2° elle ferait de lui un *nazir* perpétuel (*novacula non ascendet...*, la plus apparente des obligations imposées par le nazaréat ; cf. Num. vi, 1 et ss. ; Jud. xiii, 2-5, et les commentaires). Fils de lévite, l'enfant appartiendrait au Seigneur en toute hypothèse ; mais son service ne commencerait qu'à 25 ou 30 ans (cf. Num. iv, 3 ; viii, 24, et les notes), pour s'achever à 60 ans : tandis qu'Anne consacre *omnibus diebus* le fils qu'elle désire.

12-18. Les reproches et les souhaits d'Héli. — *Heli observaret os...* Détail commenté par les suivants : *loquebatur in corde...*, sans proférer de paroles à voix haute, ainsi que le font volontiers les Orientaux, mais se contentant de prier silencieusement (*vox penitus...*). — *Æstimavit... temulentam*. Soupçon injuste et cruel dans le cas présent ; mais malheureusement légitimé par les

désordres dont le sanctuaire était alors le théâtre (cf. II, 12-17, 22). — *Usquequo ebria... ?* Rude ment interrompue dans sa prière, et soumise à cette nouvelle épreuve, Anne conserva son calme comme à l'égard de sa rivale ; elle se disculpe avec douceur et humilité : *Nequaquam...* — *Vinum... non bibi*. Voyez la note du vers. 9. — *De filiabus Belial* : c.-à-dire une femme sans mœurs (Jud. xix, 22, et le commentaire). — *Tunc Heli*. S'apercevant de son erreur, le grand prêtre transforme en un souhait paternel sa trop prompte accusation. — *Abiit... comedit*. Heureux effet de sa prière, et du souhait d'Héli ; la violente tristesse a fait place à l'espérance. — *Vultusque...* Dans l'hébr. : Et son visage ne fut plus le même pour elle. Sa physionomie refléta le calme et l'égalité de ses sentiments, comme l'exprime très bien la Vulgate.

3° Naissance de Samuel. I, 19-20.

19-20. *Venerunt... Ramatha* : à Rama, ou Er-Râm, d'après la note du vers. 1. — *Recorda,*

et venerunt in domum suam Ramatha. Cognovit autem Elcana Annam uxorem suam, et recordatus est ejus Dominus.

20. Et factum est post circulum dierum, concepit Anna, et peperit filium, vocavitque nomen ejus Samuel, eo quod a Domino postulasset eum.

21. Ascendit autem vir ejus Elcana, et omnis domus ejus, ut immolaret Domino hostiam solemnem, et votum suum.

22. Et Anna non ascendit; dixit enim viro suo: Non vadam donec ablactetur infans, et ducam eum ut appareat ante conspectum Domini, et maneat ibi jugiter.

23. Et ait ei Elcana, vir suus: Fac quod bonum tibi videtur, et mane donec ablactes eum; precorque ut impleat Dominus verbum suum. Mansit ergo mulier, et lactavit filium suum donec amoveret eum a lacte.

24. Et adduxit eum secum, postquam ablactaverat, in vitulis tribus et tribus modis farinæ et amphora vini, et adduxit eum ad domum Domini in Silo. Puer autem erat adhuc infantulus.

25. Et immolaverunt vitulum, et obtulerunt puerum Heli.

26. Et ait Anna: Obsecro, mi domine, vivit anima tua, domine; ego sum illa mulier quæ steti coram te hic orans Dominum.

27. Pro puero isto oravi, et dedit mihi Dominus petitionem meam quam postulavi eum.

nèrent et arrivèrent à leur maison à Ramatha. Or Elcana fut avec sa femme, et le Seigneur se souvint d'elle.

20. Quelque temps après elle conçut, et enfanta un fils, qu'elle appela Samuel, parce qu'elle l'avait demandé au Seigneur.

21. Elcana son mari vint ensuite avec toute sa maison, pour immoler au Seigneur la victime accoutumée, et pour lui rendre son vœu.

22. Mais Anne n'y alla point, et elle dit à son mari: Je n'irai pas au sanctuaire jusqu'à ce que l'enfant soit sevré, et je le mènerai afin qu'il soit présenté au Seigneur, et qu'il demeure toujours devant lui.

23. Elcana son mari lui dit: Faites ce qui vous semblera bon; et restez jusqu'à ce que vous ayez sevré l'enfant. Je prie le Seigneur d'accomplir sa parole. Anne demeura donc, et elle nourrit son fils de son lait; jusqu'à ce qu'elle l'eût sevré.

24. Et lorsqu'elle l'eut sevré, elle prit avec elle trois veaux, trois boisseaux de farine, et un vase plein de vin, et elle amena son fils à Silo dans la maison du Seigneur. Or l'enfant était encore tout petit.

25. Ils le présentèrent à Héli, après avoir immolé un veau.

26. Et Anne lui dit: Je vous en prie, mon seigneur; aussi vrai que votre âme vit, je suis cette femme que vous avez vue ici prier le Seigneur.

27. Je le suppliais pour cet enfant, et le Seigneur m'a accordé la demande que je lui ai faite.

tus... Dominus: formule touchante, qui exprime la bonté de Dieu et la foi du narrateur. — *Nomen ejus Samuel*. En hébr.: *S'mu'el*, abréviation pour *S'mua' 'El*, exaucé de Dieu. Motif de ce nom: *eo quod... postulasset*.

4° L'enfant est consacré au Seigneur. I, 21-28°.

21-23. Anne demeure à Rama jusqu'au sevrage de son fils. — *Hostiam solemnem*. Dans l'hébr.: le sacrifice des jours; pour dire: le sacrifice annuel qu'Elcana venait offrir à Silo. Voyez I, 3 et le commentaire. — *Et votum suum*: le père aussi avait donc fait un vœu pour le cas où Anne lui donnerait un fils. — *Anna non ascendit*. Elle voulait ne se présenter devant le Seigneur qu'avec l'enfant qu'elle lui devait, et qu'elle se proposait de laisser auprès du sanctuaire selon sa promesse (*et maneat...*). — *Donec ablactetur*. Les enfants sont sevrés assez tard en Orient: à trois ans, d'après le fait signalé II Mach. VII, 27. — *Impleat Dominus verbum...* Quelle était cette pa-

role? Les rabbins supposent sans raison une révélation spéciale sur les filles destinées de Samuel. En accordant ce fil à la pleuse mère dans les conditions où elle le lui avait demandé, Dieu avait suffisamment manifesté qu'il le voulait tout à lui et qu'il le bénirait.

24-28°. Anne offre son jeune enfant au Seigneur. — *In vitulis* (hébraïsme, signifiant « avec »)...: les sacrifices sanglants et leur accompagnement obligatoire soit de farine, soit de vin pour la libation. Cf. Lev. VI, 14 et ss. — *Immolaverunt vitulum*: celui des trois qui était offert en holocauste au nom de l'enfant. Les deux autres formaient le sacrifice habituel de la famille. — *Obtulerunt puerum...* On le mit entre les mains du grand prêtre, le représentant de Jéhovah auquel il appartenait maintenant. — *Vivit anima tua*. Sorte de serment qu'on rencontre à plusieurs reprises dans les deux premiers livres des Rois, une seule fois dans le troisième et le quatrième réunis, nulle part ailleurs. — *Pro puero isto...* La reconnaiss-

28. C'est pourquoi je le lui prête pour tous les jours où il sera prêté au Seigneur. Ils adorèrent donc le Seigneur en ce lieu, et Anne pria en ces termes :

28. Idecirco et ego commodavi eum Domino cunctis diebus quibus fuerit commodatus Dominus. Et adoraverunt ibi Dominum; et oravit Anna, et ait :

CHAPITRE II

1. Mon cœur a tressailli d'allégresse dans le Seigneur, et mon Dieu m'a comblée de gloire. Ma bouche s'est ouverte contre mes ennemis, parce que je me suis réjoui dans le salut que j'ai reçu de vous.

2. Nul n'est saint comme le Seigneur; car il n'y en a point, *Seigneur*, d'autre que vous, et nul n'est fort comme notre Dieu.

3. Cessez donc de vous glorifier avec des paroles insolentes. Que votre ancien langage ne sorte plus de votre bouche; parce que le Seigneur est le Dieu de toute science, et qu'il pénètre le fond des pensées.

4. L'arc des forts a été brisé, et les faibles ont été remplis de force.

5. Ceux qui étaient auparavant com-

1. Exultavit cor meum in Domino, et exaltatum est cornu meum in Deo meo; dilatatum est os meum super inimicos meos, quia lætata sum in salutari tuo.

2. Non est sanctus ut est Dominus; neque enim est alius extra te, et non est fortis sicut Deus noster.

3. Nolite multiplicare loqui sublimia, gloriantes; recedant vetera de ore vestro, quia Deus scientiarum Dominus est, et ipsi præparantur cogitationes.

4. Arcus fortium superatus est, et infirmi accincti sunt robore.

5. Repleti prius pro panibus se loca-

sance d'Anne éclate vivement dans ces quelques paroles; mais beaucoup plus encore dans son beau cantique.

5^e. Le cantique d'Anne. I, 28^e — II, 10.

28^e. Transition. — *Oravit*. Prière, non de supplication, mais d'action de grâces pour le bienfait divin; en même temps, expression d'une ferme confiance en Jéhovah pour l'avenir. C'est un hymne doux et fort tout ensemble, qui a servi de modèle à plusieurs psaumes, et auquel Marie elle-même a emprunté divers traits du *Magnificat*. Belle prophétie aussi, car la mère de Samuel dépasse de beaucoup le sujet qu'elle avait directement à la pensée. « L'Esprit divin, qui lui dictait ce cantique, l'éleva de la considération de la grâce particulière qu'elle avait reçue du Seigneur, à des objets plus relevés. Elle prédit le règne du Messie et la gloire de son Église » (Calmet, h. l.). Voyez M^{rs} Melgnan, *Les prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois*, Paris, 1878, pages 71-102. — Division du poème : le prélude et le thème, vers. 1; la louange, vers. 2-8; expression de confiance en Dieu, vers. 9-10.

CHAP. II. — 1. Joyeux prélude et thème du cantique. — La joie déborde au commencement et à la fin de cette petite strophe : *Exultavit... lætata sum*. Ce sentiment s'échappe le premier du cœur de la mère si longtemps désolée. Mais joie toute religieuse (*in Domino...*), qui est déjà un remerciement. — *Exaltatum... cornu* : métaphore qui désigne la force, Deut. xxxiii, 17, et la gloire, Job, xvi, 15; Anne, au temps de sa stérilité, était faible, humiliée. — *Dilatatum... os*. Elle n'est plus

intimidée, comme autrefois en face de ceux qui lui reprochaient son opprobre, i, 6-7.

2-8. L'action de grâces. — *Non est sanctus...* Anne célèbre d'abord en termes généraux les principaux attributs du Dieu d'Israël, le seul vrai Dieu (*neque enim... alius*) : sa sainteté et sa toute-puissance incomparables. Au lieu de *fortis*, l'hébreu a *sur*, rocher; image pittoresque pour marquer la force divine. Voyez Deut. xxxii, 4, 5, 18, et le commentaire. Plusieurs noms propres en avaient été formés, tels que Surisaddai, « le Seigneur est mon rocher » (Num. i, 6), Surliel, « Dieu est mon rocher » (Num. iii, 35). — *Nolite...* Anne interpelle fièrement ses ennemis, ou plutôt les ennemis de Jéhovah. — *Sublimia* : ici, des choses arrogantes; l'hébreu répète deux fois l'équivalent de ce mot, pour insister ironiquement sur la pensée : *g'bôhah, g'bôhah*. Au lieu de *vetera*, lisez plutôt : l'insolence. — Un autre attribut de Dieu, sa toute-science, est mis en relief : *Deus scientiarum*, « le Dieu des connaissances »; pluriel d'intensité qui dénote une science sans limites. Jéhovah connaît tout, même nos pensées les plus secrètes (*ipsi... cogitationes*); que les insulteurs impies prennent garde. Le dernier membre du vers. 4 peut se traduire ainsi d'après l'hébreu : et par lui sont pesées les méchancetés. Le sens est le même au fond. — Aux vers. 4-8, série d'antithèses pour montrer comment Dieu fait acte de puissance en modifiant à son gré, suivant ses desseins providentiels, les conditions humaines : élevant les petits et les humbles, renversant les grands et les superbes. Anne généralise ainsi son cas in-

verunt, et famelici saturati sunt; donec sterilis peperit plurimos, et quæ multos habebat filios infirmata est.

6. Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit.

7. Dominus pauperem facit et ditat; humiliat et subleuat.

8. Suscitatur de pulvere egenum, et de stercore elevatur pauperem, ut sedeat cum principibus et solium gloriæ teneat. Domini enim sunt cardines terræ, et posuit super eos orbem.

9. Pedes sanctorum suorum servabit, et impii in tenebris conticescent, quia non in fortitudine sua roborabitur vir.

blés de biens se sont loués pour avoir du pain, et ceux qui étaient pressés de la faim ont été rassasiés. Celle qui était stérile est devenue mère de beaucoup d'enfants; et celle qui avait des fils nombreux a été affaiblie.

6. C'est le Seigneur qui ôte et qui donne la vie; qui conduit aux enfers et qui en retire.

7. C'est le Seigneur qui fait le pauvre et qui fait le riche; c'est lui qui abaisse et qui élève.

8. Il tire le pauvre de la poussière et l'indigent du fumier, pour le faire asseoir entre les princes, et lui donner un trône de gloire. C'est au Seigneur qu'appartiennent les fondements de la terre, et il a posé le monde sur eux.

9. Il gardera les pieds de ses Saints, et les impies seront réduits au silence dans leurs ténèbres; car l'homme ne sera point affermi par sa propre force.

dividuel et dilate l'expression de sa reconnaissance. 1° Les héros et les faibles, vers. 4. *Arcus...*



Guerrier a-syrien bandant son arc.
(Bas-relief antique.)

l'une des armes offensives les plus redoutables alors pour combattre à distance. *Superatus est*; d'après l'hébr. : a été brisé. *Infirmus*, littéral. : ceux qui chancellent. *Accincti... robore* : image guerrière; on se ceint du glaive. — 2° Les riches et les pauvres, vers 5°. *Se locaverunt* : comme serviteurs, ou même comme esclaves. *Saturati sunt*; l'hébreu dit : ont cessé, c.-à-d. ont cessé d'avoir faim, ou bien, se reposent. — 3° L'épouse stérile et la mère entourée de nombreux enfants, vers. 6°. Ici, Anne parle d'après sa propre expé-

rience. *Plurimos*; dans l'hébreu : sept; autre chiffre rond (note de 1, 8). *Infirmata est*, par la perte de ses enfants; littéral. : s'est fanée. Une légende juive raconte que deux des enfants de Phénenna mouraient chaque fois qu'Anne devenait mère. — 4° La vie et la mort, vers. 6. Le rôle de Dieu dans tout cela sera désormais mis davantage en relief. *Mortificatus...* : exemple, le saint roi Ézéchias, Is. xxxviii. *Ad inferos*; hébr. : dans le séol ou séjour des morts. — 5° Encore les riches et les pauvres, les grands et les petits, vers. 7-8°. *Pauperem facit, ditat* : comme Job. *Humiliat, subleuat* : comme Nabuchodonosor. *Suscitatur... ut sedeat* : comme David. Les mots de *pulvere, de stercore* (hébreu : du fumier) désignent l'abjection, la misère. — Motif pour lequel Dieu modifie ainsi les situations humaines à son gré : il est le Créateur infini, dont tout dépend, vers. 8°. *Cardines*; mieux : « les colonnes » sur lesquelles notre globe est censé reposer (cf. Job, ix, 6).

9-10. Confiance en Dieu. — *Pedes...* : par conséquent les pas, les démarches. C'est une conclusion très consolante de l'énumération qui précède : les bons n'ont rien à craindre de Dieu, les méchants ont seuls à redouter ses vengeances. — *Conticescent*. Dans l'hébreu : périront. — *Non in fortitudine sua...* Sublime pensée, que les saints Livres réitérent sous différentes formes. Cf. Zach. iv, 6; II Cor. xii, 9, etc. — *In caelis tonabit* : fréquente métaphore pour exprimer l'approche des châtimens divins; ils arrivent l'approche et terribles comme la foudre. — *Fines terræ* : c.-à-d. la terre entière, jusqu'à ses extrémités les plus lointaines. — Mais le Seigneur tient aussi des bénédictions en réserve, et Anne, divinement éclairée, signale en terminant la plus précieuse de toutes : *dabit imperium regi suo*; au roi Messie, disent les anciens interprètes juifs, aussi bien que les exégètes chrétiens (« hæc omnia spectant ad Chr-

10. Les ennemis du Seigneur trembleront devant lui; il tonnera sur eux du haut des cieux. Le Seigneur jugera toute la terre; il donnera l'empire à celui qu'il a fait roi, et il comblera de gloire le règne de son Christ.

11. Après cela Elcana s'en retourna à sa maison à Ramatha. Et l'enfant servait en la présence du Seigneur devant le grand prêtre Héli.

12. Or les enfants d'Héli étaient des enfants de Bélial, qui ne connaissaient point le Seigneur,

13. ni le devoir des prêtres à l'égard du peuple; car lorsque quelqu'un avait immolé une victime, le serviteur du prêtre venait pendant qu'on en faisait cuire la chair, et tenant à la main une fourchette à trois dents,

14. il la mettait dans la chaudière ou dans le chaudron, dans la marmite ou dans le pot, et tout ce qu'il pouvait enlever avec la fourchette était pour le prêtre. Ils traitaient ainsi tout le peuple d'Israël qui venait à Silo.

15. Avant qu'on fit aussi brûler la graisse de la victime, le serviteur du prêtre venait, et disait à celui qui immolait: Donnez-moi de la chair, afin que je la fasse cuire pour le prêtre; car je ne recevrai point de vous de chair cuite, mais j'en veux de crue.

16. Celui qui immolait lui disait: Qu'on fasse auparavant brûler la graisse selon la coutume, et après cela prenez de la chair autant que vous en voudrez. Mais le serviteur lui répondait: Non; vous en donnerez immédiatement, ou j'en prendrai par force.

17. Et ainsi le péché de ces fils d'Héli

10. Dominum formidabunt adversarii ejus, et super ipsos in caelis tonabit; Dominus judicabit fines terræ, et dabit imperium regi suo, et sublimabit coram Christi sui.

11. Et abiit Elcana Ramatha in domum suam; puer autem erat minister in conspectu Domini ante faciem Heli sacerdotis.

12. Porro filii Heli, filii Belial, nescientes Dominum,

13. neque officium sacerdotum ad populum; sed quicumque immolasset victimam, veniebat puer sacerdotis dum coquerentur carnes, et habebat fuscinulam tridentem in manu sua,

14. et mittebat eam in lebetem vel in caldarium, aut in ollam sive in cacabum; et omne quod levabat fuscinula, tollebat sacerdos sibi. Sic faciebant universo Israeli venientium in Silo.

15. Etiam antequam adolerent adipem, veniebat puer sacerdotis, et dicebat immolanti: Da mihi carnem ut coquam sacerdoti; non enim accipiam a te carnem coctam, sed crudam.

16. Dicebatque illi immolans: Incendatur primum juxta morem hodie adeps, et tolle tibi quantumcumque desiderat anima tua. Qui respondens aiebat ei: Nequaquam; nunc enim dabis, alioquin tollam vi.

17. Erat ergo peccatum puerorum

stum. » Cornel. a Lap.). Néanmoins, ces noms de roi et de Christ (celui-ci, *Mašah*, pour la première fois; voyez l'Introduction, p. 206-207) conviennent tout d'abord à David, que le fils d'Anne devait sacrer plus tard; mais le roi David sera le type et le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. « Le cantique d'action de grâces d'Anne commença à se réaliser en David; mais il ne s'approcha de son accomplissement final que lorsque, s'étant mis, pour ainsi dire, à renaitre, il eut un ŷcho dans le *Magnificat* de Marie. » — Sur l'expression *sublimavit cornu*, voyez la note du vers. 1.

II. — Dieu annonce les vengeances qu'il tirera de la maison d'Héli; il choisit Samuel pour son prophète. II, 11 — III, 21.

Conduite sacrilège des fils d'Héli. II, 11-17.

11. Transition. — Puer erat minister. Dans

l'hébr. : *m'saref*, le mot technique pour désigner le service des prêtres et des lévites. — *Ante faciem...* : sous le regard paternel et sous la direction du pontife.

12-16. Les fils d'Héli. — *Filii Belial*. Cf. I, 16. Cette appellation infamante revient souvent dans les deux livres de Samuel. Ici le narrateur en justifie l'emploi, d'abord par un trait général, puis par des faits spéciaux. — Trait général. *Nescientes Dominum* : ils se conduisaient en incrédules et en athées, en mauvais prêtres (*neque officium...* L'hébreu coupe autrement la phrase et doit se traduire ainsi : Et c'était la coutume des prêtres à l'égard du peuple, que, lorsque quelqu'un avait immolé...). — Faits spéciaux, exposés d'une manière dramatique, pour montrer à quel point les fils d'Héli abusaient de leurs fonctions dans un intérêt sordide, vers. 13^b-16. Premiers : *buç* (13^b-14) : *veniebat puer...* : le servi-

grande nimis coram Domino, quia retrahebant homines a sacrificio Domini.

18. Samuel autem ministrabat ante faciem Domini, puer, accinctus ephod lineo.

19. Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam afferebat statutis diebus, ascendens cum viro suo ut immolaret hostiam solemnem.

20. Et benedixit Heli Elcana et uxori ejus, dixitque ei : Reddat tibi Dominus semen de muliere hac, pro fœnore quod commodasti Domino ! Et abierunt in locum suum.

21. Visitavit ergo Dominus Annam, et concepit, et peperit tres filios et duas filias ; et magnificatus est puer Samuel, apud Dominum.

22. Heli autem erat senex valde, et audivit omnia quæ faciebant filii sui universo Israeli, et quomodo dormiebant cum mulieribus quæ observabant ad ostium tabernaculi,

était très grand devant le Seigneur, parce qu'ils détournaient les hommes du sacrifice du Seigneur.

18. Cependant l'enfant Samuel servait devant le Seigneur, vêtu d'un éphod de lin.

19. Et sa mère lui faisait une petite tunique qu'elle apportait aux jours solennels, lorsqu'elle venait avec son mari pour offrir le sacrifice accoutumé.

20. Et Héli bénit Elcana et sa femme, et il dit à Elcana : Que le Seigneur vous rende des enfants de cette femme pour le dépôt que vous avez mis entre les mains du Seigneur. Et ils s'en retournèrent chez eux.

21. Le Seigneur visita donc Anne ; et elle conçut, et enfanta trois fils et deux filles ; et l'enfant Samuel grandit devant le Seigneur.

22. Or Héli était extrêmement vieux, et ayant appris la manière dont ses fils se conduisaient envers tout Israël, et qu'ils dormaient avec les femmes qui veillaient à l'entrée du tabernacle,

teur ; dum coquerentur, littéral. : étaient bouillies (pour le repas qui suivait le sacrifice). — *Habebat fuscinalam...* : la gravure ci-jointe servira de commentaire. — *Lebetem...*, *caleariam...* : des



On fait bouillir de la viande dans un chaudron. (Anc. Égypte.)

marmites ou pots de différentes formes et dimensions. — Second abus, vers. 15-16 : Il était encore plus criant, car la graisse des victimes était la part expressément réservée à Dieu, et elle devait être brûlée tout entière en son honneur. Cf. Lev. II, 16 ; XVII, 23-25, etc. — *Non... coctam, sed crudam*. D'après le contexte, avant qu'on en eût séparé les parties grasses. Quand les donateurs résistaient et rappelaient les règlements sévères du rituel (*incendatur primum...*), on les menaçait de la violence ouverte : *tollam vi*.

17. Conclusion. — *Peccatum... grande nimis*. Erime énorme en soi, et aussi dans ses conséquences : *quia retrahebant...* La religion était discréditée, avilie, par la détestable conduite de ces prêtres. Cf. Mal. II, 8-9.

2° Piété et fécondité de la mère de Samuel. II, 18-21.

18-19. Marques de sa piété. — *Samuel autem*. Nouvelle transition ; du tableau hideux qui pré-

cède, nous sommes ramenés à la pléine mère et à son fils. — *Accinctus ephod* : vêtement sacré qui recouvrait les épaules, la poitrine et le dos, et que l'on rattachait à la taille au moyen de cordons. Il paraît avoir été d'abord réservé au grand prêtre (cf. vers. 28 ; Ex. XXVIII, 6 et ss.) ; mais nous verrons bientôt, XXII, 18, que les simples prêtres s'en revêtaient aussi à l'époque de Samuel ; David lui-même le porta, sans doute par exception, en des cérémonies religieuses (II Reg. VI, 14). Voyez *l'Atl. archéol.*, pl. CVI, fig. 7, 11. — *Tunicam*. L'hébr. *m'at* désigne la robe du souverain pontife (Ex. XXVIII, 31), ou la longue tunique des rois (I Par. XV, 27), des prophètes (I Reg. XV, 27), des hommes d'un

certain rang (II Reg. XIII, 18 ; Job, II, 12). C'était un vêtement inaccoutumé pour un enfant. — *Statutis diebus* : tous les ans (cf. I, 3, et la note).

20-21. Anne devient mère d'une nombreuse famille. — *Benedixit Heli...* Second souhait (cf. I, 18), qui porta bonheur à la pléine femme, comme le premier. — *Magnificatus... puer*. Hébr. : l'enfant grandissait. Il s'agit ici de sa croissance physique ; plus bas, vers. 26, de son développement moral.

3° Reproches d'Héli à ses fils. II, 22-25.

22-25. *Heli... senex valde* : explication partielle de sa molle tolérance. — *Quomodo...* : autre crime épouvantable des fils d'Héli ; ils profanèrent de toutes façons le sanctuaire. — *Mulieribus quæ observabant*. Hébr. : qui servaient. Ces femmes étaient employées d'une manière ou de l'autre au service du culte. — *Quare factis... ?* Remontrances graves et sincères, mais si faibles ! « Était-ce

23. il leur dit : Pourquoi faites-vous toutes ces choses que j'entends, ces crimes détestables que j'apprends de tout le peuple ?

24. Ne faites plus cela, mes enfants ; car c'est un bruit très triste qui court à votre sujet, que vous portez le peuple du Seigneur à violer ses commandements.

25. Si un homme pèche contre un homme, on lui peut rendre Dieu favorable ; mais si un homme pèche contre le Seigneur, qui priera pour lui ? Et les fils d'Héli n'écouterent point la voix de leur père, parce que le Seigneur voulait les perdre.

26. Cependant l'enfant Samuel s'avancait et croissait, et il plaisait à Dieu et aux hommes.

27. Or un homme de Dieu vint trouver Héli, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Ne me suis-je pas révélé visiblement à la maison de votre père lorsqu'ils étaient en Égypte dans la maison du Pharaon ?

28. Je l'ai choisi de toutes les tribus d'Israël pour être mon prêtre, pour monter à mon autel, pour m'offrir des parfums et porter l'éphod en ma présence ; et j'ai fait participer la maison de votre père à tous les sacrifices des enfants d'Israël.

29. Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mes victimes et les dons que j'ai ordonné qu'on m'offrît dans le temple ? et pourquoi avez-vous plus honoré vos enfants que moi, pour manger avec eux les prémices de tous les sacrifices de mon peuple Israël ?

30. C'est pourquoi voici ce que dit le

23. et dixit eis : Quare facitis res injuscemodi, quas ego audio, res pessimas, ab omni populo ?

24. Nolite, filii mei ; non enim est bona fama quam ego audio, ut transgredi faciat is populum Domini.

25. Si peccaverit vir in virum, placari ei potest Deus ; si autem in Dominum peccaverit vir, quis orabit pro eo ? Et non audierunt vocem patris sui, quia voluit Dominus occidere eos.

26. Puer autem Samuel proficiebat atque crescebat, et placebat tam Domino quam hominibus.

27. Venit autem vir Dei ad Heli, et ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Numquid non aperte revelatus sum domui patris tui, cum essent in Ægypto in domo Pharaonis ?

28. Et elegi eum ex omnibus tribubus Israel mihi in sacerdotem, ut ascenderet ad altare meum, et adoleret mihi incensum, et portaret ephod coram me ; et dedi domui patris tui omnia de sacrificiis filiorum Israel.

29. Quare calce abjecistis victimam meam, et munera mea quæ præcepi ut offerrentur in templo ; et magis honorasti filios tuos quam me, ut comederetis primitias omnis sacrificii Israel populi mei ?

30. Propterea, ait Dominus Deus Is-

assez d'avertir avec douceur, ou de reprendre même avec force, des désordres aussi criants que ceux d'Ophni et de Phinées ; et un homme de l'âge, de la qualité, de l'autorité, de la dignité d'Héli, n'était-il pas obligé d'employer les derniers remèdes pour arrêter le cours du scandale et du crime ? » Calmet, *h. l.* — *Si peccaverit vir...* Ces deux lignes sont traduites avec des nuances variées par les anciennes versions. La Vulgate paraît avoir donné la véritable interprétation. Les fils d'Héli avalent, par leurs sacrilèges, abusés des sacrifices et du lieu saint, c.-à-d. des moyens que Dieu, dans sa miséricorde, avait mis à la disposition des pécheurs pour obtenir leur pardon : il ne leur restait donc, moralement parlant, aucun mode de propitiation. — *Non audierunt... quia...* Parole profonde et terrible, qui touche au mystère de la prédestination. Sur cet endurecissement, voyez *Ex. iv, 21* et le commentaire.

4° L'avenir de la maison d'Héli. II, 26-36.

26. *Puer autem...* Autre transition. Le récit continue d'aller du saint enfant au grand prêtre et à ses fils. — *Proficiebat..., crescebat..., placebat...* S. Luc, II, 52, emploie les mêmes expressions pour décrire en abrégé l'enfance et la jeunesse de Jésus.

27-36. L'homme de Dieu et sa prédiction. — *Vir Dei.* C'est là tout ce que nous savons de lui : il s'approche et se retire mystérieusement, ne laissant derrière lui que son terrible oracle. — 1° Les considérants de la sentence d'Héli, vers. 27b-29. L'historien sacré signale d'abord (27b-28) les glorieux privilèges de la famille sacerdotale, dont Héli faisait partie ; il reproche ensuite au pontife (vers. 29) sa molle condescendance à l'égard de ses fils. — *Aperte revelatus sum...* : en effet, Aaron avait connu aussi bien que Moïse les secrets de Dieu relatifs à la délivrance des Hébreux. En outre, Jéhovah avait fait choix

rael : Loquens locutus sum ut domus tua, et domus patris tui, ministraret in conspectu meo, usque in sempiternum; nunc autem dicit Dominus : Absit hoc a me; sed quicumque glorificaverit me, glorificabo eum; qui autem contemnunt me, erunt ignobiles.

31. Ecce dies veniunt, et præcidam brachium tuum, et brachium domus patris tui, ut non sit senex in domo tua.

32. Et videbis æmulum tuum in templo, in universis prosperis Israel; et non erit senex in domo tua omnibus diebus.

33. Verumtamen non auferam penitus virum ex te ab altari meo; sed ut deficiant oculi tui, et tabescat anima tua; et pars magna domus tue morietur cum ad virilem ætatem venerit.

34. Hoc autem erit tibi signum, quod venturum est duobus filiis tuis, Ophni et Phinees : In die uno morientur ambo.

35. Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et animam meam faciet; et ædificabo ei domum

Seigneur, le Dieu d'Israël : J'ai dit et j'ai certifié autrefois que votre maison et la maison de votre père servirait à jamais devant ma face. Mais maintenant je suis bien éloigné de cette pensée, dit le Seigneur; car je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire, et ceux qui me méprisent tomberont dans le mépris.

31. Il va venir un temps où je couperai votre bras, et le bras de la maison de votre père, de sorte qu'il n'y aura point de vieillard dans votre maison.

32. Et lorsque tout Israël sera dans la prospérité, vous verrez dans le temple un homme qui sera l'objet de votre envie : et il n'y aura jamais de vieillard dans votre maison.

33. Néanmoins je n'éloignerai pas entièrement de mon autel ceux de votre race; mais je ferai que vos yeux soient obscurcis, et que votre âme sèche de langueur; et une grande partie de ceux de votre maison mourront lorsqu'ils seront venus en âge d'homme.

34. Le signe que vous en aurez, est ce qui arrivera à vos deux fils Ophni et Phinees, qui mourront tous deux en un même jour.

35. Et je me susciterai un prêtre fidèle, qui agira selon mon cœur et selon mon âme. Je lui établirai une maison stable,

d'Aaron et de sa race pour d'éminentes fonctions (*ut ascenderet..., adoleret..., portaret...*), qui apportaient aux prêtres, indépendamment de l'honneur, des avantages temporels considérables : *dedi... de sacerdotibus*. — L'ingratitude d'Héli apparaît sous tout son jour, après cette énumération des bienfaits divins : *quare calcas...?* Image très forte, pour marquer le dédain, la profanation. — *Magis honorasti... quam me* : du moins, pratiquement. — *Ut comederatis* (littéral. : pour que vous vous engraisiez) *primitias*. Allusion aux faits signalés plus haut, vers. 12-16. — 2° La sentence, vers. 30-36 : *propterea, ait* (hébreu : *n'um*, mot rare)... Grande solennité dans ce début. — *Ministraret... in sempiternum*. Dieu avait fait cette promesse à Aaron, Ex. xxix, 9; plus récemment à Phinees, Num. xxv, 13 : il la retire pour ce qui concerne la famille d'Héli (*abstulit hoc...*). — *Præcidam brachium...* C.-à-d. la puissance, dont le bras est l'organe et l'emblème. Cf. Ps. ix, 15; Zach. xi, 17. Les fils d'Héli, d'après le contexte. — *Ut non sit senex...* Tous mourront jeunes. Menace répétée aux vers. 32 et 33. L'oracle s'accomplira bientôt à la lettre, quand Saül fera égorger en un même jour à Nobé le grand prêtre Achimélech et quatre-vingts prêtres qui étaient, comme Héli, de la race d'Ichamar. Cf. xxii, 18 et ss. — *Videbis æmulum...* C.-à-d. la famille d'Éléazar réintégrée dans les fonctions du pontificat suprême. Héli devait voir ce fait

par les yeux de ses descendants, sous le règne de Salomon. Cf. III Reg. ii, 26-27. Le substantif hébreu *šar* serait mieux traduit par « angoisse »; alors c'est le prochain désastre d'Aphoo et la prise de l'arche (iv, 1 et ss.) qui sont prédits en ce passage. — *In universis prosperis...* Tout ce qui faisait le bonheur et la gloire d'Israël allait être atteint, à cause d'Héli et de ses fils. — *Non auferam penitus...* Ce n'est pas un adoucissement à la sentence, puisque les survivants seront témoins de l'humiliation de leur maison, et réduits à la plus profonde misère, vers. 36. — *Hoc... signum* : signe que la prophétie s'accomplirait dans son entier. Cf. iv, 11. — *Suscitabo...* Quel est ce prêtre fidèle? Les interprètes se sont partagés à son sujet depuis le temps des Pères. Samuel, qui se présente le premier à la pensée, réalise assez bien les trois conditions indiquées par l'oracle : quoique simple lévite par son origine, il semble avoir fréquemment exercé les fonctions sacerdotales (cf. vii, 5, 9, 17; ix, 12, etc.), et personne plus que lui n'a agi selon le cœur de Dieu; le Seigneur lui donna une postérité nombreuse et prospère (*ædificabo et...*; cf. I Par. vi, 23; xxv, 15); enfin, il fut étroitement associé à Saül (*ambulabit coram christo*, le roi d'Israël) Néanmoins, il est plus probable que ces lignes désignent Sadoc, prêtre de la famille d'Éléazar, auquel Salomon conféra le pontificat suprême lorsqu'il destitua Abiathar. Cf. I Par. vi, 8-16. En toute

et il marchera toujours devant mon christ.

36. Alors quiconque restera de votre maison viendra, afin que l'on prie pour lui et il offrira une pièce d'argent et un morceau de pain, en disant : Donnez-moi, je vous prie, une portion sacerdotale, afin que j'aie une bouchée de pain à manger.

fidelem, et ambulabit coram christo meo cunctis diebus.

36. Futurum est autem ut quicumque remanserit in domo tua, veniat ut oratur pro eo, et offerat nummum argenteum, et tortam panis, dicatque : Dimitte me, obsecro, ad unam partem sacerdotalem, ut comedam buccellam panis.

CHAPITRE III

1. Or le jeune Samuel servait le Seigneur en présence d'Héli. La parole du Seigneur était alors rare et précieuse, et Dieu ne se découvrait point clairement.

2. Il arriva donc un jour qu'Héli était couché en son lieu ordinaire; ses yeux s'étaient obscurcis et il ne pouvait voir.

3. La lampe de Dieu n'était pas encore éteinte, et Samuel dormait dans le temple du Seigneur, où était l'arche de Dieu.

4. Et le Seigneur appela Samuel, qui répondit et dit : Me voici.

5. Il courut aussitôt à Héli, et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui dit : Je ne vous ai point appelé; retournez et dormez. Et il s'en alla, et il dormit.

6. Le Seigneur appela encore Samuel. Et Samuel, s'étant levé, alla auprès d'Héli,

1. Puer autem Samuel ministrabat Domino coram Heli, et sermo Domini erat pretiosus in diebus illis; non erat visio manifesta.

2. Factum est ergo in die quadam, Heli jacebat in loco suo, et oculi ejus caligaverant, nec poterat videre;

3. lucerna Dei antequam extingueretur, Samuel dormiebat in templo Domini, ubi erat arca Dei.

4. Et vocavit Dominus Samuel. Qui respondens, ait : Ecce ego.

5. Et cucurrit ad Heli, et dixit : Ecce ego; vocasti enim me. Qui dixit : Non vocavi; revertere, et dormi. Et abiit, et dormivit.

6. Et adjecit Dominus rursus vocare Samuelem. Consurgensque Samuel, abiit

hypothèse, belle définition du prêtre catholique. — *Futurum est...* Conclusion pathétique de la sentence; c'est le comble du malheur pour la famille d'Héli. — *Veniat ut oretur...* Dans l'hébr. : il viendra se prosterner devant lui (devant le prêtre fidèle). Pour faire agréer sa requête, il offrira *nummum argenteum*; d'après l'hébr., une toute petite pièce de monnaie, tant sa misère sera grande. — *Et tortam panis*: autre modeste offrande, assez fréquente en ces temps primitifs. Cf. IX, 7. — *Ad unam partem...*: c.-à-d. une fonction sacerdotale, tant minimale soit-elle, pour empêcher le suppliant de mourir de faim (*ut comedam...*).

5^o La vision de Samuel. III, 1-18.

CHAP. III. — 1. Introduction. — *Puer autem*. Joseph lui donne douze ans à cette époque décisive de sa vie. — *Ministrabat*: suivant pieusement sa voie, sans se laisser influencer par les tristes exemples qu'il avait sous les yeux. — *Sermo Dei*: la parole de Dieu, en tant qu'elle était communiquée par lui aux prophètes, et par ceux-ci au peuple. *Pretiosus*, dans le sens de rare. Le livre des Juges n'a mentionné que deux prophètes (IV, 4; VI, 8). Dieu se retire d'auprès des hommes quand ceux-ci l'abandonnent; habituellement, il ne confie ses secrets intimes qu'à des

amis intimes. — *Visio manifesta*: c.-à-d. publiée au dehors, promulguée hautement et officiellement.

2-3. Les circonstances préliminaires de la vision. — *In die quadam*. Hébr.: en ce jour-là; jour mémorable pour Samuel, et gros de conséquences pour tout le peuple. — Première circonstance: *Heli jacebat*, non loin du sanctuaire (vers. 3). Le détail et *oculi ejus* a pour but de préparer la suite du récit, en montrant comment Samuel put supposer jusqu'à trois fois que le pontife l'appelait et avait besoin de ses services. — Seconde circonstance: *lucerna Dei...*: le chandelier à sept branches (Ex. XXV, 31-37; *Atl. arch.*, pl. CIII, fig. 7, 10, 11), qu'on allumait chaque soir dans le Saint et qu'on éteignait le matin (Ex. XXVII, 20-21; XXX, 7-8). C'est donc vers la fin de la nuit que la vision eut lieu. *Antequam* a le sens de « nondum » (cf. Gen. II, 5). — Troisième circonstance: *Samuel... in templo*; dans une chambre attenante au tabernacle, plutôt que dans le sanctuaire même.

4-9. Les trois premiers appels du Seigneur Beau récit. — Premier appel, vers. 4-5. *Ecce ego*: la formule habituelle dans les saints Livres pour exprimer une prompte obéissance. *Et cucurrit...*, joignant l'acte à la parole. — Second appel

ad Heli, et dixit : Ecce ego, quia vocasti me. Qui respondit : Non vocavi te, fili mi; revertere, et dormi.

7. Porro Samuel necdum sciebat Dominum, neque revelatus fuerat ei sermo Domini.

8. Et adiecit Dominus, et vocavit ad huc Samuelem tertio. Qui consurgens, abiit ad Heli,

9. et ait : Ecce ego, quia vocasti me. Intellexit ergo Heli quia Dominus vocaret puerum, et ait ad Samuelem : Vade, et dormi; et si deinceps vocaverit te, dices : Loquere, Domine, quia audit servus tuus. Abiit ergo Samuel, et dormivit in loco suo.

10. Et venit Dominus, et stetit; et vocavit, sicut vocaverat secundo : Samuel, Samuel! Et ait Samuel : Loquere, Domine, quia audit servus tuus.

11. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ecce ego facio verbum in Israël, quod quicumque audierit, tinnient ambæ aures ejus.

12. In die illa suscitabo adversum Heli omnia quæ locutus sum super domum ejus; incipiam, et complebo.

13. Prædixi enim ei quod judicaturus essem domum ejus in æternum, propter iniquitatem, eo quod noverat indigne agere filios suos, et non corripuerit eos.

14. Idcirco juravi domui Heli, quod non expietur iniquitas domus ejus victimis et muneribus usque in æternum.

15. Dormivit autem Samuel usque

et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui répondit : Mon fils, je ne vous ai pas appelé; retournez, et dormez.

7. Or Samuel ne connaissait pas encore le Seigneur, et la parole du Seigneur ne lui avait pas été révélée.

8. Le Seigneur appela donc encore pour la troisième fois Samuel, lequel, se levant, alla auprès d'Héli,

9. et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli reconnut alors que le Seigneur appelait l'enfant; et il dit à Samuel : Allez, et dormez; et si l'on vous appelle encore une fois, répondz : Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur écoute. Samuel s'en retourna donc en son lieu, et s'endormit.

10. Le Seigneur vint encore, et se présenta, et il appela comme il avait fait, en le nommant par deux fois : Samuel, Samuel. Samuel lui répondit : Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur vous écoute.

11. Et le Seigneur dit à Samuel : Je vais faire en Israël une chose que nul ne pourra entendre sans que ses oreilles ne lui tintent.

12. En ce jour-là j'exécuterai tout ce que j'ai dit contre Héli et contre sa maison; je commencerai et j'achèverai.

13. Car je lui ai prédit que je punirais à jamais sa maison à cause de son iniquité; parce que sachant que ses fils se conduisaient d'une manière indigne, il ne les a pas repris.

14. C'est pourquoi j'ai juré à la maison d'Héli que l'iniquité de cette maison ne sera jamais expiée, ni par des victimes, ni par des présents.

15. Or Samuel ayant dormi jusqu'au

vers. 6-7. La note *necdum sciebat...* explique pourquoy Samuel ne comprit pas tout d'abord que c'était Dieu qui l'appelait : il n'avait pas encore eu de rapports directs avec le Seigneur. Ces mots ont donc une tout autre signification qu'au chap. II, 12. — Troisième appel, vers. 8-9. *L'ecce ego* est de plus en plus charmant et délicat; malgré ses méprises antérieures, le jeune homme revient avec la même candeur et la même promptitude. — *Intellexit...* Heli : il comprit que ces appels réitérés ne pouvaient avoir qu'une cause surnaturelle, et il traça en conséquence à Samuel sa ligne de conduite.

10-14. La vision et la prédiction. — *Venit et stetit...* Il y eut donc manifestation d'une forme extérieurement. Cf. vers. 15^b. — *Ecce ego facio*. La tournure hébraïque, « voici moi faisant », marque la certitude et la proximité de l'acte. — *Tinnient ambæ aures*. Locution emphatique, qu'on re-

trouve IV Reg. XXI, 12; Jer. XIX, 3. Elle dénote toujours l'arrivée de malheurs épouvantables. Les oreilles tintent lorsqu'on entend un bruit assourdissant. — *Suscitabo... quæ locutus sum* : allusion à l'oracle II, 27-36, que Dieu résume ici en quelques mots, vers. 13-14. *Incipiam et complebo* est un effrayant commentaire de *omnia*.

— *Eo quod... non corripuerit* : Héli n'avait adressé à ses fils que des reproches faibles et tardifs, II, 22-25. — *Non expietur iniquitas...* : les crimes commis avaient été de ces fautes « à main levée » pour lesquelles la Loi n'avait pas d'expiations. Cf. Num. XV, 27-31, et le commentaire. — *Victimis et muneribus*. Le texte emploie ici les deux noms techniques qui désignent le plus ordinairement les sacrifices sanglants (*zêbah*) et non sanglants (*minhah*).

15-18. Samuel fait connaître à Héli, sur sa demande, les détails de la vision. — *Dormivit...*

matin, alla ouvrir les portes de la maison du Seigneur, et il craignait de dire à Héli la vision qu'il avait eue.

16. Héli appela donc Samuel, et lui dit : Samuel, mon fils. Il lui répondit : Me voici.

17. Héli lui demanda : Qu'est-ce que le Seigneur vous a dit ? Ne me le cachez pas, je vous prie. Que le Seigneur vous traite dans toute sa sévérité, si vous me cachez une seule de toutes les paroles qui vous ont été dites.

18. Samuel lui dit donc tout ce qu'il avait entendu, et il ne lui cacha rien. Héli répondit : Il est le Seigneur ; qu'il fasse ce qui est agréable à ses yeux.

19. Or Samuel croissait en âge ; le Seigneur était avec lui, et nulle de ses paroles ne tomba par terre.

20. Et tout Israël connut, depuis Dan jusqu'à Bersabée, que Samuel était le fidèle prophète du Seigneur.

21. Le Seigneur continua à apparaître dans Silo ; car ce fut à Silo qu'il se découvrit à Samuel, et qu'il lui fit connaître sa parole. Et ce que Samuel dit à tout Israël fut accompli.

mane, aperuitque ostia domus Domini. Et Samuel timebat indicare visionem Heli.

16. Vocavit ergo Heli Samuelem, et dixit : Samuel, fili mi ! Qui respondens ait : Præsto sum.

17. Et interrogavit eum : Quis est sermo quem locutus est Dominus ad te ? oro te, ne celaveris me. Hæc faciat tibi Deus, et hæc addat, si absconderis a me sermonem, ex omnibus verbis que dicta sunt tibi.

18. Indicavit itaque ei Samuel universos sermones, et non abscondit ab eo. Et ille respondit : Dominus est ; quod bonum est in oculis suis faciat.

19. Crevit autem Samuel, et Dominus erat cum eo, et non cecidit ex omnibus verbis ejus in terram.

20. Et cognovit universus Israel, a Dan usque Bersabee, quod fidelis Samuel propheta esset Domini.

21. Et addidit Dominus ut appareret in Silo, quoniam revelatus fuerat Dominus Samueli in Silo, juxta verbum Domini. Et evenit sermo Samuelis universo Israël.

Samuel. L'hébreu dit simplement : il se coucha. « Neque enim probabile videtur, exiguo illo tempore quod usque ad lucem intercedebat, post horribiles illas minas somnum iterum capere potuisse. » (Menochius.) — *Aperuit... ostia* : l'une des fonctions des lévites. Cf. I Par. xv. 23. Le tabernacle n'avait pas de portes proprement dites, mais de simples voiles ou portières ; il semble toutefois que, depuis l'installation du sanctuaire à Silo, on avait construit, tout autour, des édifices d'un caractère permanent, et c'est de leurs portes qu'il s'agirait ici. — *Timebat indicare.* Réserve bien naturelle, vu la délicatesse du jeune homme et le côté menaçant de la vision. Mais Héli veut tout savoir (d'abord simple requête : *oro te...* ; puis adjuration solennelle : *hæc faciat...* ; voyez la note de Ruth, I, 17). — *Indicavit... universos...* De nouveau, grande candeur d'obéissance. — *Ille respondit...* Le vieillard avait été bien coupable ; mais sa foi et sa résignation sont magnifiques. Il acquiesce simplement, sans un murmure. Cf. iv, 18.

6^e Samuel, fidèle prophète de Jéhovah. III, 19-21.

Grande solennité dans ces quelques lignes ; c'est le commencement d'une nouvelle période pour l'histoire d'Israël.

19-21. *Crevit autem...* : le troisième stade de sa croissance physique, intellectuelle et morale. Cf. II, 21, 26. — *Dominus... cum eo* : comme avec Abraham (Gen. xxi, 22), Jacob (Gen. xxviii, 18), Moïse (Ex. iii, 12), Josué (Jos. I, 5), Gédéon (Jud. vi, 16), et tous les Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament. — *Et non cecidit...* Hébr. : et Dieu ne laissa pas tomber... ; manière de dire que toutes les prophéties de Samuel, en se réalisant, manifestèrent la divinité de sa mission. C'est ce que le narrateur exprime pleinement au vers. 20 : *quod fidelis... propheta* (hébr. : qu'il avait été confirmé comme prophète ; par conséquent, qu'il l'était d'une manière permanente). A *Dan usque...* : dans toute la Palestine, depuis sa limite extrême du nord jusqu'à celle du sud. Voyez la note de Jud. xx, 1, et l'*Atlas géogr.*, pl. vii. Formule assez fréquente dans les deux premiers livres des Rois. — *Et addidit Dominus...* : nouvelles visions, qui allaient en se multipliant ; alors la parole de Dieu avait cessé d'être rare (vers. 1). — *Et evenit... Israël* : par la communication que Samuel faisait au peuple de ses révélations. Désormais l'ère des grands prophètes d'Israël a commencé ; saint Pierre la fait justement dater des jours de Samuel, Act. iii 24.

CHAPITRE IV

1. Et factum est in diebus illis, con-
venerunt Philistiim in pugnam; et
egressus est Israel obviam Philistiim in
prælium, et castrametatus est juxta La-
pidem adjutorii. Porro Philistiim vene-
runt in Aphec,

2. et instruxerunt aciem contra Israel.
Inito autem certamine, terga vertit Is-
rael Philisthæis; et cæsa sunt in illo
certamine passim per agros, quasi qua-
tuor millia virorum.

3. Et reversus est populus ad castra;
dixeruntque majores natu de Israel:
Quare percussit nos Dominus hodie co-
ram Philistiim? Afferamus ad nos de
Silo arcam fœderis Domini et veniat in
medium nostri, ut salvet nos de manu
inimicorum nostrorum.

4. Misit ergo populus in Silo, et tulerunt inde arcam fœderis Domini exercituum sedentis super cherubim; erantque duo filii Heli cum arca fœderis Dei, Ophni et Phinees.

5. Cumque venisset arca fœderis Domini in castra, vociferatus est omnis Israel clamore grandi, et personuit terra.

1. Or il arriva en ce temps-là que les Philistins s'assemblèrent pour faire la guerre. Le peuple d'Israël s'avança aussi contre les Philistins, et l'armée campa près de la Pierre du secours. Les Philistins vinrent à Aphec,

2. et rangèrent leurs troupes contre Israël. La bataille s'étant donnée, les Israélites furent mis en fuite par les Philistins, qui, courant partout à travers champs, en tuèrent environ quatre mille dans ce combat.

3. Lorsque le peuple fut revenu dans le camp, les anciens d'Israël dirent: Pourquoi le Seigneur nous a-t-il frappés aujourd'hui de cette plaie devant les Philistins? Amenons ici de Silo l'arche de l'alliance du Seigneur, et qu'elle vienne au milieu de nous, pour nous sauver de la main de nos ennemis.

4. Le peuple ayant donc envoyé à Silo, on en fit venir l'arche de l'alliance du Seigneur des armées, assis sur les chérubins; et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinées, étaient avec l'arche de l'alliance de Dieu.

5. Lorsque l'arche de l'alliance du Seigneur fut venue dans le camp, tout le peuple d'Israël jeta un grand cri, qui retentit au loin.

§ III. — L'exécution de la sentence divine contre la maison d'Héli. IV, 1-22.

1^o Les Israélites sont battus par les Philistins. IV, 1-2.

CHAP. IV. — 1-2. La première ligne du vers. 1, et factum est... pugnam, manque dans l'hébreu; la Vulgate l'a empruntée aux Septante. — Egressus... obviam Philistiim. Ce vigoureux petit peuple opprimait depuis assez longtemps les Israélites (cf. Jud. XIII, 1 et ss.). — Lapidem adjutorii. L'hébreu 'Eben ha'ézer a, en effet, ce sens; nom propre employé par anticipation, car il ne sera imposé que vingt ans plus tard au lieu où Israël avait campé (VII, 12). — Aphec était à peu de distance d'Eben-Ézer (vers. 6), et également à proximité de Maspha ou du Neby Samouïl (ibid.). Cf. Jos. XII, 18; XV, 53, où il s'agit vraisemblablement de cette même localité; car d'autres villes israélites s'appelaient Aphec (note de XXIX, 1). — Terga vertit. Dans l'hébr. : fut battu. Malgré des pertes sensibles (quatuor millia...), il n'y eut pas une fuite proprement dite, comme plus tard (vers. 10) : les vaincus se contentèrent cette fois de regagner leur camp (vers. 4).

2^o Complet désastre des troupes israélites et prise de l'arche. IV, 3-11.

3-4. L'arche est amenée de Silo à Eben-Ézer. — Dixerunt... majores. Les chefs des tribus et des familles jouent partout un grand rôle dans les annales juives de ces temps. Ils tiennent ici une sorte de conseil de guerre. — Percussit nos Dominus : un très juste sentiment de foi leur faisait rapporter à Jéhovah, comme à leur cause, les événements heureux ou malheureux de leur histoire. Cf. Jos. VII, 7-8, etc. — Afferamus... arcam. Ils eussent mieux fait de rechercher le vrai motif de l'abandon où le Seigneur les avait laissés. La présence de l'arche, espéraient-ils d'une façon superstitieuse, le forcerait de combattre pour eux et de leur donner la victoire. — Arcam fœderis Domini... : expression très solennelle, qui convient bien à la circonstance. Cherubim : les deux petits chérubins du propitiatoire, qui étaient censés porter le Seigneur sur leurs ailes. Cf. Ex. XXV, 18-22, et l'Atl. archéol., pl. CII, fig. 5; pl. CIII, fig. 6. — Duo filii Heli. Le pontife ne pouvant accompagner l'arche à cause de son grand âge, ses fils la suivirent en son nom.

5-9. Folle confiance des Hébreux, terreur de

6. Les Philistins l'ayant entendu, s'entredisaient : Quel est ce grand bruit de voix qui vient du camp des Hébreux ? Et ils apprirent que l'arche du Seigneur était venue dans le camp.

7. Les Philistins eurent donc peur, et ils dirent : Dieu est venu dans leur camp. Et ils gémissent, en disant :

8. Malheur à nous ! car ils n'étaient pas dans une si grande joie hier et avant-hier. Malheur à nous ! Qui nous sauvera de la main de ces Dieux si puissants ? Ce sont ces Dieux qui frappèrent l'Égypte de toute sorte de plaies dans le désert.

9. Mais prenez courage, Philistins, et agissez en hommes de cœur. Ne devenez point les esclaves des Hébreux, comme ils ont été les vôtres. Prenez courage, et combattez vaillamment.

10. Les Philistins donnèrent donc la bataille, et Israël fut défait. Tous s'enfuirent dans leurs tentes ; et la perte fut si grande du côté des Israélites, qu'il demeura trente mille hommes de pied sur la place.

11. L'arche de Dieu fut prise, et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéas, furent tués.

12. Le jour même, un homme de Benjamin échappé du combat vint en courant à Silo. Il avait ses vêtements déchirés, et sa tête couverte de poussière.

13. Au moment où il arrivait, Héli était assis sur son siège et tourné vers le chemin ; car son cœur tremblait de crainte pour l'arche de Dieu. Cet homme, étant donc entré dans la ville, donna les nouvelles, et il s'éleva de grands cris dans toute la ville.

6. Et audierunt Philistiim vocem clamoris, dixeruntque : Quoniam est hæc vox clamoris magni in castris Hebræorum ? Et cognoverunt quod arca Domini venisset in castra.

7. Timueruntque Philistiim, dicentes : Venit Deus in castra. Et ingemuerunt, dicentes :

8. Væ nobis ! non enim fuit tanta exultatio heri et nudiustertius ; væ nobis ! Quis nos salvabit de manu Deorum sublimium istorum ? Hi sunt Dii qui percusserunt Ægyptum omni plaga in deserto.

9. Confortamini, et estote viri, Philistiim, ne serviatis Hebræis, sicut et illi servierunt vobis ; confortamini, et bellate.

10. Pugnauerunt ergo Philistiim, et cæsus est Israel, et fugit unusquisque in tabernaculum suum ; et facta est plaga magna nimis, et ceciderunt de Israel triginta millia peditum.

11. Et arca Dei capta est ; duo quoque filii Heli mortui sunt, Ophni et Phinees.

12. Currens autem vir de Benjamin ex acie, venit in Silo in die illa, scissa veste, et conspersus pulvere caput.

13. Cumque ille venisset, Heli sedebat super sellam contra viam spectans ; erat enim cor ejus pavens pro arca Dei. Vir autem ille postquam ingressus est, nuntiavit urbi, et ululavit omnis civitas.

Philistins. — *Vociferatus est* : cris d'enthousiasme et d'allégresse, le peuple se croyant sûr du triomphe. — *In castris Hebræorum*. Pour désigner sa nation, le narrateur avait employé le glorieux nom d'Israël ; les Philistins, comme d'ordinaire les étrangers en pareil cas, se servent de l'appellation plus générale d'Hébreux. Cf. xxxix, 3 ; Ex. i, 15, 16, 19, etc. — Les émotions diverses par lesquelles passèrent les Philistins au sujet de l'arche sont fort bien décrites : 1° leur étonnement, quand ils entendirent les cris joyeux des Israélites, vers. 6 ; 2° leur découragement en apprenant l'arrivée de l'arche, vers. 7-8 (*deorum sublimium istorum* : l'emploi du pluriel est tout à fait naturel dans la bouche de ces païens ; ils citent un trait, universellement connu, de la toute-puissance du Dieu d'Israël : *qui percusserunt Ægyptum*) ; 3° une résolution virile, après la panique des premiers instants, vers. 9.

10-11. Le désastre. — *Fugit unusquisque...* Sauve-qui-peut général. Chacun des survivants regagna au plus vite sa patrie et sa maison (*in tabernaculum...*) ; les Hébreux avaient cessé depuis longtemps d'habiter sous la tente, mais cette expression était demeurée comme un souvenir de leur vie nomade d'autrefois. — *Arca... capta est*. Voyez, au psaume lxxvii, 56-64, un douloureux récit de cette catastrophe. — *Filii Heli...* ils moururent « en un même jour », conformément à l'oracle de ii, 34.

3° Mort du grand prêtre Héli. IV, 12-23.

Autre narration tragique.

12-15. Le message de malheur arrive à Silo. — *Currens autem...* Du théâtre de la bataille (note du vers. 1), on pouvait arriver le soir même à Silo (*in die illa*) par une marche rapide. — *Scissa veste, conspersus...* Deux signes de deuil (cf. Jos. vii, 6 ; II Reg. i, 2), égale-

14. Et audivit Heli sonitum clamoris. dixitque : Quis est hic sonitus tumultus hujus? At ille festinavit, et venit, et nuntiavit Heli.

15. Heli autem erat nonaginta et octo annorum; et oculi ejus caligaverant, et videre non poterat.

16. Et dixit ad Heli : Ego sum qui veni de prælio, et ego qui de acie fugi hodie. Cui ille ait : Quid actum est, filii mi?

17. Respondens autem ille qui nuntiabat : Fugit, inquit, Israël coram Philistiim, et ruina magna facta est in populo; insuper et duo filii tui mortui sunt, Ophni et Phinees, et arca Dei capta est.

18. Cumque ille nominasset arcam Dei, cecidit de sella retrorsum juxta ostium, et fractis cervicibus mortuus est. Senex enim erat vir et grandævus; et ipse judicavit Israël quadraginta annis.

19. Nurus autem ejus, uxor Phinees, prægnans erat, vicinaque partui; et audito nuntio quod capta esset arca Dei, et mortuus esset socer suus et vir suus, incurvavit se et peperit; irruerant enim in eam dolores subiti.

14. Héli, ayant entendu le bruit de ces clameurs, demanda : Qu'est-ce que ce bruit confus ? Alors le messager vint à Héli en grande hâte, et lui dit la nouvelle.

15. Héli avait alors quatre-vingt-dix-huit ans; ses yeux s'étaient obscurcis, et il ne pouvait plus voir.

16. Et l'homme dit à Héli : C'est moi qui reviens de la bataille, et qui me suis échappé aujourd'hui du combat. Héli lui dit : Qu'est-il arrivé, mon fils?

17. Le messager lui répondit : Israël a fui devant les Philistins; une grande partie du peuple a été taillée en pièces; et même vos deux fils, Ophni et Phineés, ont été tués; et l'arche de Dieu a été prise.

18. Lorsqu'il eut nommé l'arche de Dieu, Héli tomba de son siège à la renverse près de la porte, et s'étant fracassé la tête, il mourut. Il était vieux et très avancé en âge, et il avait jugé Israël pendant quarante ans.

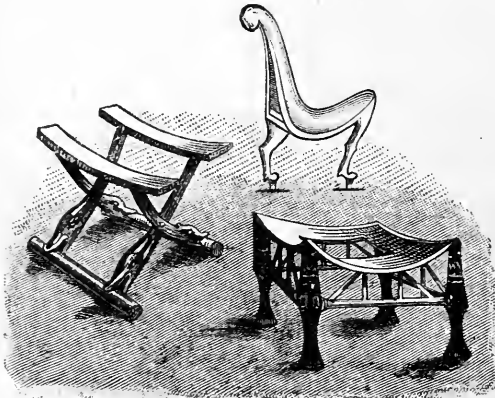
19. La femme de Phineés, belle-fille d'Héli, était alors enceinte et sur le point d'enfanter; et ayant appris que l'arche de Dieu avait été prise, et que son beau-père et son mari étaient morts, se trouvant surprise tout d'un coup par la douleur, elle se baissa, et accoucha.

ment en usage chez d'autres peuples anciens (Virg., *Æn.*, XII, 609 et s.). — *Heli super sellam* : son siège officiel déjà mentionné. 1, 9. — *Pavens*

blement, n'était pas assis à la porte de la ville, mais auprès du sanctuaire. — *Calligaverant*. Le verbe hébreu n'est pas le même que plus haut (III, 2), et désigne une complète cécité, le mal s'étant accru avec le temps; aussi les mots *contra viam spectans* (vers. 13) signifient-ils simplement qu'Héli était tourné du côté de la route par laquelle on attendait des nouvelles.

16-18. Mort d'Héli. — Au vers. 17, narration rapide du messager; malheur sur malheur, avec gradation ascendante : *fugit... ruina magna... duo filii tui... arca Dei...* Le dernier coup était le plus terrible de tous; aussi le vieillard tomba-t-il à la renverse, comme fondroyé, et, son siège n'ayant pas de bras ou de dossier, il se fracassa la tête (voy. la gravure ci-jointe, et l'*Atlas archéol.*, pl. XVII, fig. 1).

19-22. Mort de la femme de Phineés. — *Nuntio quod capta...* A elle, la douloureuse nouvelle fut annoncée dans l'ordre opposé : on ne lui apprit qu'en dernier lieu la perte qu'on pensait devoir lui être la plus sensible; mais elle avait, comme son beau-père, une foi vive, et c'est la prise de l'arche qui lui brisa surtout le cœur (vers. 21-22).



Sièges de diverses formes. (Anc. Égypte.)

pro arca. Trait digne d'un grand prêtre; toute crainte personnelle disparaissait devant celle-ci. — *Vir... nuntiavit urbem*. Les habitants connurent donc le désastre avant Héli, qui, vraisem-

blément, n'était pas assis à la porte de la ville, mais auprès du sanctuaire. — *Calligaverant*. Le verbe hébreu n'est pas le même que plus haut (III, 2), et désigne une complète cécité, le mal s'étant accru avec le temps; aussi les mots *contra viam spectans* (vers. 13) signifient-ils simplement qu'Héli était tourné du côté de la route par laquelle on attendait des nouvelles.

20. Et comme elle allait mourir, les femmes qui étaient auprès d'elle lui dirent : Ne craignez point, car vous avez enfanté un fils. Elle ne leur répondit rien, et ne fit pas attention.

21. Mais elle nomma son fils Ichabod, en disant : Israël a perdu sa gloire. En effet, l'arche de Dieu avait été prise, et son beau-père et son mari étaient morts ;

22. et elle dit qu'Israël avait perdu sa gloire, puisque l'arche de Dieu avait été prise.

20. In ipso autem momento mortis ejus, dixerunt ei que stabant circa eam : Ne timeas, quia filium peperisti. Que non respondit eis, neque animadvertit.

21. Et vocavit puerum Ichabod, dicens : Translata est gloria de Israel, quia capta est arca Dei, et pro socero suo et pro viro suo ;

22. et ait : Translata est gloria ab Israel, eo quod capta esset arca Dei.

CHAPITRE V

1. Les Philistins ayant donc pris l'arche de Dieu, l'emmenèrent de la Pierre du secours à Azot.

2. Ils mirent l'arche de Dieu, qu'ils avaient prise, dans le temple de Dagon, et la placèrent auprès de Dagon.

3. Le lendemain les habitants d'Azot, s'étant levés dès le point du jour, trouvèrent Dagon tombé le visage contre terre devant l'arche du Seigneur ; et ils le relevèrent et le remirent à sa place.

4. Le jour suivant s'étant encore levés dès le matin, ils trouvèrent Dagon étendu la face contre terre, devant l'arche du Seigneur : la tête et les deux mains avaient été brisées et gisaient sur le seuil ;

1. Philistiim autem tulerunt arcam Dei, et asportaverunt eam a Lapide adjutorii in Azotum.

2. Tuleruntque Philistiim arcam Dei, et intulerunt eam in templum Dagon, et statuerunt eam juxta Dagon.

3. Cumque surrexissent diluculo Azotii altera die, ecce Dagon jacebat pronus in terra ante arcam Domini ; et tulerunt Dagon, et restituerunt eum in locum suum.

4. Rursumque mane die altera surgentes, invenerunt Dagon jacentem super faciem suam in terra coram arca Domini : caput autem Dagon, et duæ palmæ manuum ejus abscissæ erant super limen ;

— *Filium peperisti*. On essaye de la réconforter par cette parole, si consolante pour une mère (cf. Gen. xxxv, 16 et ss.; Joan. xvi, 21) ; mais en vain, car le déshonneur du sanctuaire absorbait toutes ses pensées : *non respondit*. — *Ichabod* (hébr. : 'Ikabôd). C.-à-d. : pas de gloire. Motif d'un nom si triste : *translata... gloria (kabôd)...* ; la gloire par excellence, l'arche qui symbolisait la présence de Jéhovah au milieu de son peuple, Lev. xvi, 2, etc. — Les mots *quia capta...* sont une glose du narrateur.

SECTION II. — JUDICATURE DE SAMUEL. V, 1 — VII, 17.

§ I. — Les pérégrinations de l'arche. V, 1 — VII, 1.

1^o L'arche à Azot. V, 1-6.

CHAP. V. — 1. Transition. — *Tulerunt... a Lapide...* : du champ de bataille d'Eben-Ezer, iv, 1. — *In Azotum* : l'une des villes principales de la Pentapole philistine ; aujourd'hui, le petit village d'Esoud.

2-5. La statue de Dagon renversée et brisée. — *Tuleruntque...* : répétition pleine d'emphase. — *Dagon*. Sur cette divinité nationale des Philistins, voyez Jud. xvi, 23 et le commentaire. L'arche fut déposée dans le temple de Dagon,

comme un glorieux trophée de la victoire qu'il semblait avoir remportée sur le Dieu d'Israël. — Jéhovah ne tarda pas à venger son honneur :



Dagon au milieu des flots. (Bas-relief assyrien.)

ecce Dagon... pronus..., dans l'attitude de l'adoration devant l'arche. Ce fut pire encore le lendemain : *caput... palmæ abscissæ...* ; le corps en forme de poisson resta seul intact. La gravure ci-jointe explique ces divers détails. — Les mots

5. porro Dagon solus truncus remanserat in loco suo. Propter hanc causam non calcant sacerdotes Dagon, et omnes qui ingrediuntur templum ejus, super limen Dagon in Azoto, usque in hodiernum diem.

6. Aggravata est autem manus Domini super Azotios, et demolitus est eos; et percussit in secretiori parte natium Azotum et fines ejus. Et ebullierunt villæ et agri in medio regionis illius, et nati sunt mures, et facta est confusio mortis magnæ in civitate.

7. Videntes autem viri Azotii hujusmodi plagam, dixerunt: Non maneat arca Dei Israel apud nos, quoniam dura est manus ejus super nos, et super Dagon deum nostrum.

8. Et mittentes congregaverunt omnes satrapas Philistinorum ad se, et dixerunt: Quid faciemus de arca Dei Israel? Responderuntque Gethæi: Circumducatur arca Dei Israel. Et circumduxerunt arcam Dei Israel.

9. Illis autem circumducentibus eam, fiebat manus Domini per singulas civitates interfectionis magnæ nimis; et percutiebat viros uniuscujusque urbis, a parvo usque ad majorem, et computrescebant prominentes extales eorum. Inieruntque Gethæi consilium, et fecerunt sibi sedes pelliceas.

10. Miserunt ergo arcam Dei in Acca-

5. et le tronc seul de Dagon était demeuré en sa place. C'est pour cette raison que jusqu'à ce jour les prêtres de Dagon et tous ceux qui entrent dans son temple à Azot ne marchent point sur le seuil de la porte.

6. Or la main du Seigneur s'appesantit sur les habitants d'Azot, et il ruina leur pays. Il frappa ceux de la ville et de la campagne de *maladies* dans les parties secrètes du corps. Et il sortit tout à coup des champs et des villages une multitude de rats, et l'on vit dans toute la ville une confusion de mourants et de morts.

7. Les habitants d'Azot, voyant une telle plaie, s'entredirent: Que l'arche du Dieu d'Israël ne demeure point parmi nous, parce que sa main pèse sur nous et sur Dagon notre dieu.

8. Et ayant envoyé chercher tous les princes des Philistins, ils leur dirent: Que ferons-nous de l'arche du Dieu d'Israël? Les habitants de Geth répondirent: Qu'on mène l'arche du Dieu d'Israël de ville en ville. Ils commencèrent donc à mener l'arche du Dieu d'Israël d'un lieu dans un autre.

9. Et pendant qu'ils la menaient ainsi, le Seigneur étendait sa main sur chaque ville, et y tuait un grand nombre d'hommes. Il frappait tous les habitants, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; et les intestins, sortant hors du conduit naturel, se pourrissaient. C'est pourquoi les habitants de Geth ayant tenu conseil, se firent des sièges de peaux.

10. Ils envoyèrent ensuite l'arche de

in loco suo ne sont pas dans le texte. — *Propter hanc causam...*: marque de respect pour le lieu où l'idole s'était brisée. Ce rite se conserva de longs siècles, car le prophète Sophonie, I, 4-9, reproche aux Juifs contemporains de l'avoir adopté superstitieusement.

6. Deux autres vengeances du Seigneur (*aggravata... manus*): il frappe les habitants d'Azot après avoir frappé leur dieu. — Deux fléaux: 1° une maladie humiliante et douloureuse: *in secretiori parte...*, probablement les hémorrhoides (cf. Ps. LXXVII, 66); 2° une invasion de rats qui dévorèrent toutes leurs récoltes: *et ebullierunt...* Cette seconde moitié du verset manque néanmoins totalement dans le texte original; la Vulgate l'a encore empruntée aux LXX; les meilleurs critiques (Vercellone, etc.) la regardent comme une glose insérée ici pour rendre plus clair ce qui sera dit vi, 6.

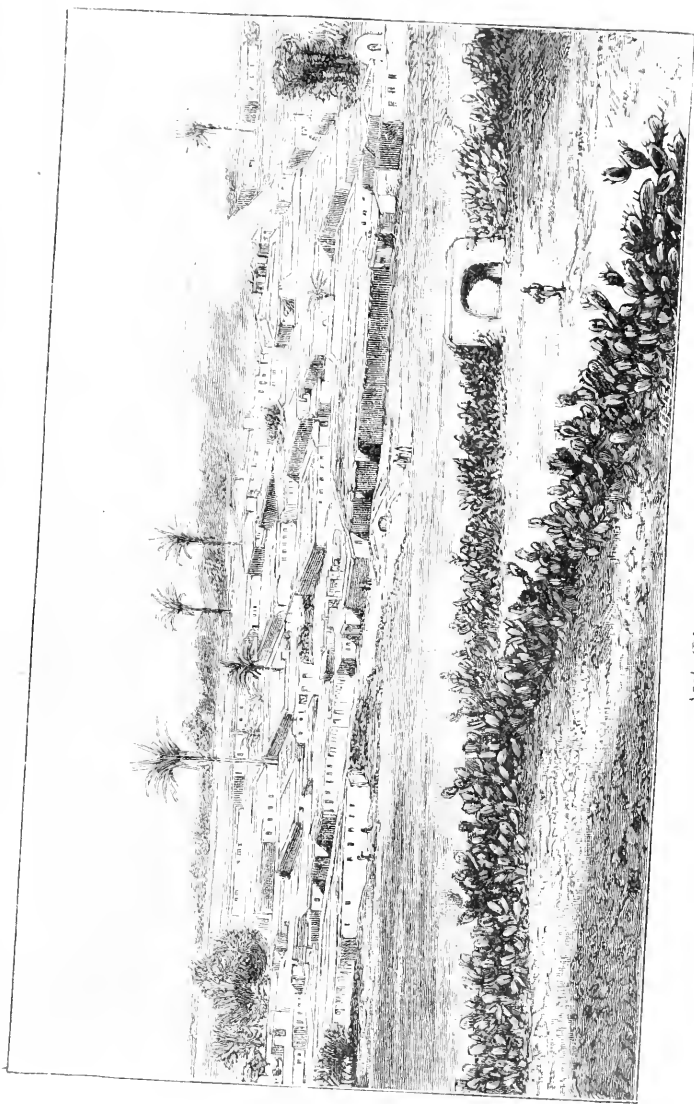
2° L'arche à Geth. V, 7-9.

7-9. *Omnes satrapas* (vers. 8): les cinq *sarim*, ou chefs des cinq districts confédérés (note

de Jud. III, 3). — *Responderunt... Gethæi*. Geth était aussi une des capitales du pays. Cf. Jos. XI, 22 et le commentaire. — *Circumducatur arca...* La Vulgate suppose avec les LXX que, sur le conseil des Géthéens, l'arche fut promené à travers toutes les villes principales des Philistins. L'hébreu montre nettement qu'il n'est question dans ce passage que d'une translation de l'arche à Geth. « Et ils dirent (les satrapes): Que l'on transporte à Geth l'arche du Dieu d'Israël. Et on (y) transporta l'arche du Dieu d'Israël. Et après qu'on l'eut transportée, la main du Seigneur fut sur la ville..., et il frappa les hommes de la ville. » — *Computrescebant...* Plutôt: il y eut parmi eux une éruption d'hémorrhoides. — *Fecerunt... sedes...*: autre addition des LXX et de la Vulgate.

3° L'arche à Accaron. V, 10-12.

10-12. *Accaron*: la plus septentrionale des grandes villes de la confédération; aujourd'hui Akir. — *Ut interficiat...* Ce qui s'était passé à Azot et à Geth était bien de nature à effrayer



Azot. (D'après une photographie.)

ron. Cumque venisset arca Dei in Accaron, exclamaverunt Accaronitæ, dicentes : Adduxerunt ad nos arcam Dei Israel, ut interficiat nos et populum nostrum.

11. Miserunt itaque et congregaverunt omnes satrapas Philistinorum, qui dixerunt : Dimittite arcam Dei Israel, et revertatur in locum suum, et non interficiat nos cum populo nostro.

12. Fiebat enim pavor mortis in singulis urbibus, et gravissima valde manus Dei. Viri quoque, qui mortui non fuerant, percutiebantur in secretiori parte natium ; et ascendebat ululatus uniuscujusque civitatis in cælum.

Dieu à Accaron. Et lorsque l'arche de Dieu fut venue à Accaron, les habitants de la ville se mirent à crier et à dire : Ils nous ont amené l'arche du Dieu d'Israël, pour qu'elle nous tue, nous et notre peuple.

11. Ils envoyèrent donc chercher tous les princes des Philistins, qui, s'étant rassemblés, leur dirent : Renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, et qu'elle retourne au lieu où elle était, afin qu'elle ne nous tue plus, nous et notre peuple.

12. Car chaque ville était remplie de la frayeur de la mort, et la main de Dieu s'appesantissait lourdement. Ceux qui n'en mouraient pas étaient frappés dans les secrètes parties du corps, et les cris de chaque ville montaient jusqu'au ciel.

CHAPITRE VI

1. Fuit ergo arca Domini in regione Philistinorum septem mensibus.

2. Et vocaverunt Philisthiim sacerdotes et divinos, dicentes : Quid faciemus de arca Domini? Indicate nobis quomodo remittamus eam in locum suum. Qui dixerunt :

3. Si remittitis arcam Dei Israel, nolite dimittere eam vacuum, sed quod debetis reddite ei pro peccato ; et tunc curabimini, et scietis quare non recedat manus ejus a vobis.

4. Qui dixerunt : Quid est quod pro delicto reddere debeamus ei? Respondeatque illi :

5. Juxta numerum provinciarum Philistinorum quinque anos aureos facietis, et quinque mures aureos, quia plaga una fuit omnibus vobis, et satrapis vestris.

1. L'arche du Seigneur demeura donc dans le pays des Philistins pendant sept mois.

2. Alors les Philistins firent venir leurs prêtres et leurs devins, et leur dirent : Que ferons-nous de l'arche du Seigneur? Dites-nous comment nous la renverrons au lieu où elle était. Ils leur répondirent :

3. Si vous renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, ne la renvoyez pas vide ; mais rendez-lui ce que vous lui devez pour votre péché, et alors vous serez guéris, et vous saurez pourquoi sa main ne se retire point de dessus vous.

4. Ils leur demandèrent ensuite : Qu'est-ce que nous devons lui rendre pour notre péché? Les prêtres répondirent :

5. Faites cinq ans d'or, et cinq rats d'or selon le nombre des provinces des Philistins ; parce que vous avez tous été frappés, vous et vos princes, d'une même

les habitants d'Accaron. — *Congregaverunt...* : deuxième assemblée générale (cf. vers. 8). Les Géthéens avaient renvoyé l'arche de leur propre mouvement. — *In singulis urbibus* (vers. 12). Dans l'hébr. : dans toute la ville (d'Accaron). De même plus bas : « de la ville », au lieu de *uniuscujusque urbis*. — *Fiebat...* *ululatus* : expression très énergique, qui marque un état violent de démoralisation et de souffrance.

4° Les Philistins se décident à renvoyer l'arche sur le territoire des Hébreux. VI, 1-9.

CHAP. VI. — 1-3. Conseil des prêtres et des devins. — *Sacerdotes et divinos*. Ces derniers por-

tent le nom de *qôsem*, comme Balaam (voyez la note de Num. XXII, 5). Les devins philistins jouissaient d'une certaine célébrité. Cf. Is. II, 6. — *Nolite... vacuum* (vers. 3). C.-à-d. sans y joindre de riches présents (vers. 8), pour réparer les outrages que l'arche avait subis (*pro peccato*). — *Curabimini, et scietis...* Si les fléaux disparaissent avec l'arche, il serait manifesté que le Dieu d'Israël les aurait lancés lui-même contre ses ennemis.

4-8. Les prêtres et les devins développent leur conseil. — Première mesure, vers. 5-6. *Juxta numerum provinciarum* ; dans l'hébr. : selon le

plaie. Vous ferez donc des figures de la partie qui a été malade, et des figures des rats qui ont ravagé la terre; et vous rendrez gloire au Dieu d'Israël, pour voir s'il retirera sa main de dessus vous, de dessus vos dieux, et de dessus votre terre.

6. Pourquoi appesantissez-vous vos cœurs comme l'Égypte, et comme Pharaon appesantit son cœur? Ne renvoyait-il pas enfin les Israélites après avoir été frappé, et ne les laissa-t-il point partir?

7. Prenez donc un chariot que vous ferez faire tout neuf, et attelez-y deux vaches qui nourrissent leur veau, auxquelles on n'aura pas encore imposé le joug, et reufermes leurs veaux dans l'étable.

8. Prenez l'arche du Seigneur et placez-la sur le chariot, et ayant mis à côté dans une cassette les figures d'or que vous lui aurez payées pour votre péché, laissez-la aller.

9. Et vous regarderez. Si elle va par le chemin qui mène en son pays vers Bethsamès, ce sera le Dieu d'Israël qui nous a fait tous ces grands maux. Et si elle n'y va pas, nous reconnaitrons que ce n'est point sa main qui nous a frappés, mais que ces maux sont arrivés par hasard.

10. Ils firent donc ce que leurs prêtres leur avaient conseillé; et prenant deux

Facietisque similitudines anorum vestrorum, et similitudines murium qui demoliti sunt terram, et dabitis Deo Israel gloriam; si forte relevet manum suam a vobis, et a diis vestris, et a terra vestra.

6. Quare aggravatis corda vestra, sicut aggravavit Ægyptus et Pharaon cor suum? Nonne, postquam percussus est, tunc dimisit eos, et abierunt?

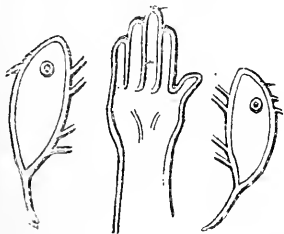
7. Nunc ergo arripite et facite plaustrum novum unum; et duas vaccas fetas, quibus non est impositum jugum, jungite in plastro, et recludite vitulos earum domi.

8. Tolleisque arcam Domini, et ponetis in plastro, et vasa aurea, quæ exsolvistis ei pro delicto, ponetis in capsellam ad latus ejus, et dimittite eam ut vadat.

9. Et aspicietis: et siquidem per viam finium suorum ascenderit contra Bethsamès, ipse fecit nobis hoc malum grande; sin autem minime, sciemus quia nequaquam manus ejus tetigit nos, sed casu accidit.

10. Fecerunt ergo illi hoc modo; et tollentes duas vaccas, quæ lactabant vi-

nombre des satrapes. — *Quinque anos...* (hébr. : cinq hémorrhoides d'or), *mures*. L'existence des ex-voto remonte à la plus haute antiquité. Ceux-ci, par leur forme même, étaient un hommage que les



Rats figurés sur un monument punique.

Philistins rendaient à la toute-puissance du vrai Dieu. — *Sicut aggravavit Ægyptus*. Seconde allusion des Philistins à l'histoire de l'Exode. Cf. IV, 8. — *Nonne, postquam percussus...*? Le pharaon avait dû céder sous les coups des châtimens divins; pourquoi résister davantage et s'attirer d'autres vengeances? — Deuxième mesure, vers. 7-8. *Plaustrum novum*: cette circonstance témoignait d'un plus grand respect (cf. II Reg.

VI, 3); de même la suivante: *quibus non... jugum* (cf. Num. XIX, 2). — *Ponetis in plastro*. Les monuments de l'Égypte et de l'Assyrie représentent souvent des chariots antiques, sortes de tombereaux grossiers. Voyez l'Atlas archéol., pl. LXXVI, fig. 12; pl. LXXVIII, fig. 7 et 8. *Vasa* a tel le sens d'« objets ».

9. Conclusion du conseil donné par les prêtres. — *Siquidem...*, *sin autem...* Alternative, qui exposera la situation sous son vrai jour. — *Per viam finium suorum*: le chemin des frontières de l'arche; par conséquent, le chemin du territoire d'Israël. — *Bethsamès*: probablement la même localité que 'Ir Sémès, aujourd'hui Aïn-Schems, au sud-est d'Akir. Voyez la note de Jos. XV, 10. — *Ipse fecit nobis...* Bien des circonstances s'uniraient, dans l'hypothèse, pour rendre le fait prodigieux: les vaches demeurant calmes quoiqu'elles n'eussent pas encore été attelées, abandonnant leurs veaux contrairement à tout instinct, s'avançant d'elles-mêmes dans la direction de la ville israélite la plus rapprochée, etc.

5° L'exécution du conseil. VI, 10-12.

10-12. L'arche est portée à Bethsamès. — *Ibant... in directum* (vers. 12): le début du voyage; *titinere... gradiebantur*: sa continuation. *Mugientes*, pour appeler leurs veaux, mais poursuivant

tulos, junxerunt ad plaustrum, vitulosque earum concluderunt domi.

11. Et posuerunt arcam Dei super plaustrum, et capsellam, quæ habebat mures aureos et similitudines anorum.

12. Ibant autem in directum vaccæ per viam quæ ducit Bethsames, et itinere uno gradiebantur, pergentes et mugientes, et non declinabant neque ad dexteram neque ad sinistram; sed et satrapæ Philisthiim sequebantur usque ad terminos Bethsames.

13. Porro Bethsamitæ metebant triticum in valle; et elevantes oculos suos, viderunt arcam, et gavisii sunt cum viderent.

14. Et plaustrum venit in agrum Josue Bethsamitæ, et stetit ibi. Erat autem ibi lapis magnus; et conculserunt ligna plaustris, vaccasque imposerunt super ea holocaustum Domino.

15. Levitæ autem deposuerunt arcam Dei, et capsellam quæ erat juxta eam, in qua erant vasa aurea, et posuerunt super lapidem grandem. Viri autem Bethsamitæ obtulerunt holocausta, et immolaverunt victimas in die illa Domino.

16. Et quinque satrapæ Philistinorum viderunt, et reversi sunt in Accaron in die illa.

17. Hi sunt autem ani aurei quos reddiderunt Philisthiim pro delicto Domino: Azotus unum, Gaza unum, Ascalon unum, Geth unum, Accaron unum;

18. et mures aureos secundum numerum urbium Philisthiim quinque provin-

vaches qui nourrissaient leurs veaux de leur lait, ils les attelèrent au chariot, après avoir renfermé leurs veaux dans l'étable;

11. et ils mirent l'arche de Dieu sur le chariot avec la cassette où étaient les rats d'or et les figures des anus.

12. Les vaches, ayant commencé de marcher, allèrent tout droit par le chemin qui mène à Bethsamès, et elles avançaient toujours d'un même pas en beuglant, sans se détourner ni à droite ni à gauche. Les princes des Philistins les suivirent jusque sur les terres de Bethsamès.

13. Les Bethsamites moissonnaient alors le blé dans une vallée; et, levant les yeux, ils aperçurent l'arche, et eurent une grande joie en la voyant.

14. Le chariot vint dans le champ du Bethsamite Josué, et s'arrêta là. Il y avait en ce lieu une grande pierre; et les Bethsamites, ayant mis en pièces le bois du chariot, placèrent les vaches dessus et les offrirent au Seigneur en holocauste.

15. Les lévites descendirent l'arche de Dieu avec la cassette qui était auprès, contenant les figures d'or, et ils les mirent sur cette grande pierre. Les Bethsamites offrirent alors des holocaustes, et immolèrent des victimes au Seigneur.

16. Les cinq princes des Philistins ayant vu cela, retournèrent le même jour à Accaron.

17. Voici les cinq anus d'or que les Philistins rendirent au Seigneur pour leur péché: Azot, Gaza, Ascalon, Geth et Accaron en donnèrent chacun un,

18. et avec autant de rats d'or qu'il y avait de villes dans les cinq provinces

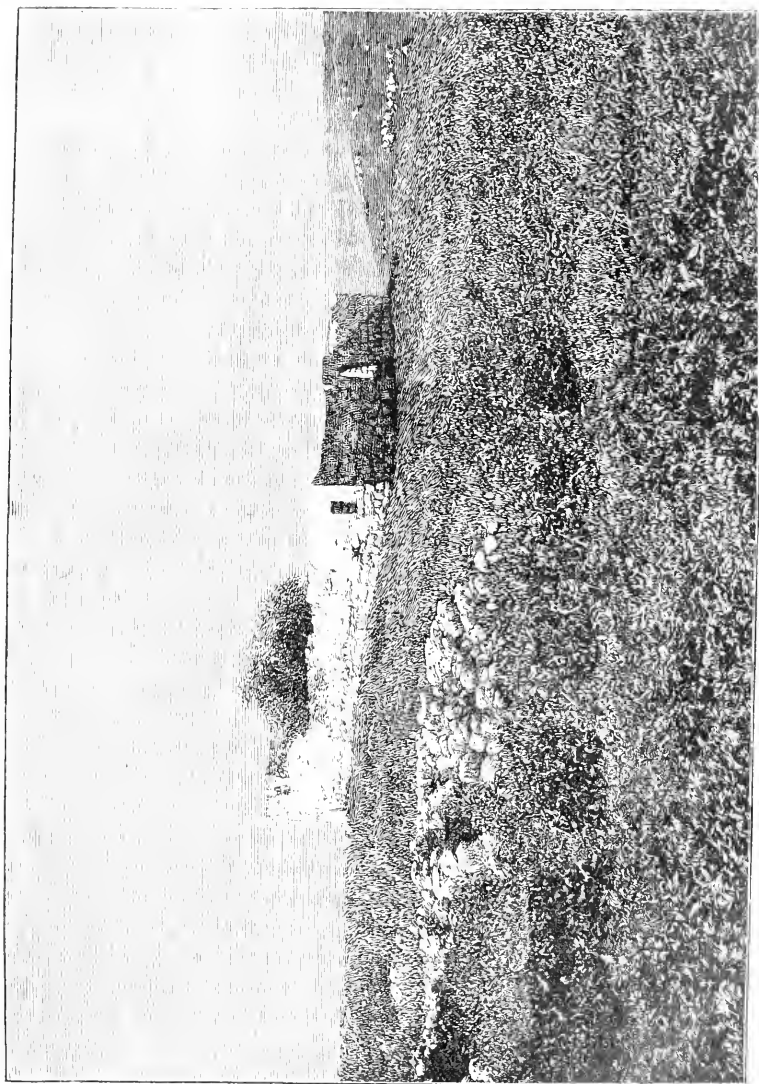
leur marche quand même. — *Satrapæ... sequebantur*: avec un intérêt facile à concevoir.

6° L'arche chez les Bethsamites. VI, 13-19.

13-15. L'arrivée et l'accueil. — *Metebant triticum*. On était donc à la fin de mai ou au commencement de juin. — *In valle*: l'une de ces vallées latérales que l'on rencontre fréquemment en Palestine entre deux lignes de collines; elles sont d'ordinaire assez fertiles, notamment celles qui entourent le plateau sur lequel s'élevait Bethsamès. — *Elevantes oculos... viderunt...* Douce et joyeuse surprise. Toute la population était dans les champs, prenant part à la moisson. — On improvise aussitôt un sacrifice. L'autel est là: *lapis magnus*; les victimes aussi: *vaccas*, avec le bois du bûcher, *ligna plaustris*; car ce char et ces génisses ne pouvaient désormais servir à des usages profanes. — *Levitæ autem...* Bethsa-

mès était une ville sacerdotale, Jos. XXI, 16. Le mot « lévites » équivaut donc ici à membres de la famille de Lévi (cf. Ex. IV, 14; Jos. III, 3); en réalité, il désigne des prêtres. — Au premier sacrifice, on en associa d'autres, tout spontanés, pour adorer (*holocausta*) et pour remercier (*victimæ*).

16-18. Note rétrospective sur les ex-voto des Philistins. — *Satrapæ... viderunt*. Ils avaient suivi l'arche jusqu'aux limites de Bethsamès, vers. 12. — *Hi sunt autem...* Les lingots d'or en forme de tumeurs hémorroïdales étaient au nombre de cinq et avaient été offerts par chacune des villes principales. La quantité des rats d'or s'est considérablement accrue, car, au vers. 5, on parlait de n'en offrir aussi que cinq; mais il faut remarquer qu'il s'agissait là d'une simple proposition des prêtres, tandis qu'on relate ici ce qui



Bethsames, aujourd'hui Ain Schems. (D'après une photographie.)

ciarum, ab urbe murata usque ad villam quæ erat absque muro, et usque ad Abel Magnum, super quem posuerunt arcam Domini, quæ erat usque in illum diem in agro Josue, Bethsamitis.

19. Percussit autem de viris Bethsamitibus, eo quod vidissent arcam Domini; et percussit de populo septuaginta viros, et quinquaginta millia plebis. Luxitque populus, eo quod Dominus percussisset plebem plaga magna.

20. Et dixerunt viri Bethsamitæ: Quis poterit stare in conspectu Domini Dei sancti hujus? et ad quem ascendet a nobis?

21. Miseruntque nuntios ad habitatores Cariathiarim, dicentes: Reduxerunt Philisthîm arcam Domini; descendite, et reducite eam ad vos.

des Philistins, depuis les villes murées jusqu'aux villages sans murs, jusqu'à la pierre nommée le grand Abel, sur laquelle ils mirent l'arche du Seigneur, et qui est encore aujourd'hui dans le champ du Bethsamite Josué.

19. Or le Seigneur punit de mort les habitants de Bethsamés, parce qu'ils avaient regardé l'arche du Seigneur; et il fit mourir soixante-dix personnes et cinquante mille hommes du peuple; et ils pleurèrent tous de ce que le Seigneur avait frappé le peuple d'une si grande plaie.

20. Alors les Bethsamites dirent: Qui pourra subsister en la présence de ce Seigneur, de ce Dieu si saint? Et chez lequel d'entre nous pourra-t-il demeurer?

21. Ils envoyèrent donc des messagers aux habitants de Cariathiarim et leur firent dire: Les Philistins ont ramené l'arche du Seigneur; venez et emmenez-la chez vous.

CHAPITRE VII

1. Venerunt ergo viri Cariathiarim, et reduxerunt arcam Domini, et intulerunt eam in domum Abinadab in Gabaa;

1. Les habitants de Cariathiarim, étant venus, emmenèrent l'arche du Seigneur; ils la mirent dans la maison d'Abinadab

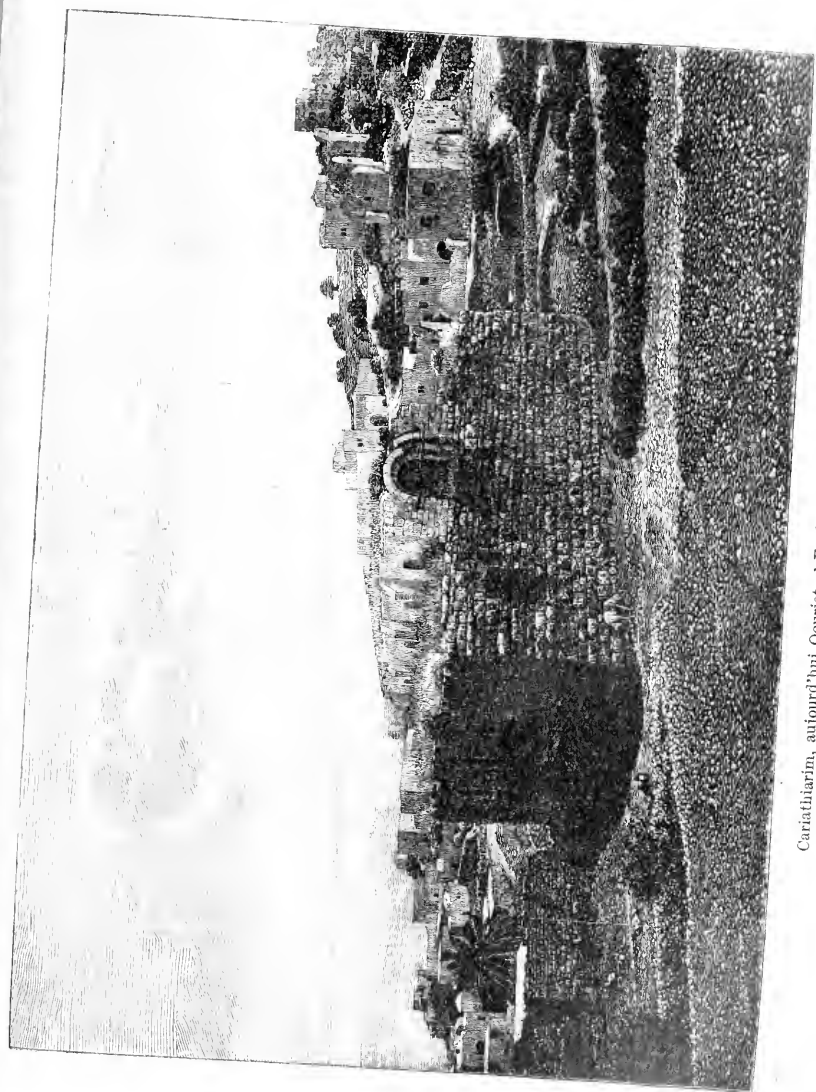
fut fait réellement. Le fléau des rats ayant été universel, et pas seulement limité aux grands centres comme celui des hémorrhoides, chaque ville et bourgade voulut se rendre Jehovah propice et reconnaître sa puissance. — *Ad Abel Magnum*. Dans l'hébreu, le chaldéen, les LXX: la grande pierre; comme au vers. 14. La leçon de la Vulgate est probablement une corruption du texte: *Abel* se sera glissé au lieu de *'Eben* (pierre). — *Quæ erat*. Mieux: qui est.

19. Châtiment des Bethsamites. — *Eo quod vidissent*: c.-à-d. contemplant avec une curiosité profane, inconsiderée. Aux lévites eux-mêmes, il était interdit sous peine de mort de jeter des regards curieux sur les ustensiles sacrés. Cf. Num. xv, 19-20. Le châtement fut très sévère, parce que Dieu voulait « inspirer par cet exemple une juste terreur à toutes les tribus ». — *Septuaginta...*, *quinquaginta millia*. Ces chiffres créent une sérieuse difficulté, car ils dépassent certainement de beaucoup la somme totale des habitants du petit bourg de Bethsamés. La conjonction et manque dans le texte primitif, qui porte: 70 hommes, 50 000 hommes; or cette juxtaposition est étrange et anormale, car il est contre l'usage de placer ainsi le plus petit chiffre en avant. Josephé et quelques manuscrits hébreux suppriment totalement les mots « cinquante mille hommes »: solution adoptée de nos jours par les meilleurs commentateurs catholiques (voyez de Humme-

lauer, *Comment. in libros Samuelis*, p. 83 et ss.; Vigoureux, *Man. bibl.*, t. II, n. 507). La variante du syriaque et de l'arabe, « 5 070 hommes », montre aussi que le texte a souffert en cet endroit. Parmi les interprètes qui maintiennent les chiffres actuels, plusieurs pensent que le premier, 70, représente le nombre des victimes, tandis que le second, 50 000, indique celui des habitants; mais un tel commentaire fait violence au texte, et il se heurte en outre contre la raison indiquée plus haut, la petitesse de Bethsamés.

7° L'arche à Cariathiarim. VI, 20 — VII, 1. 20-21. Message des Bethsamites aux habitants de Cariathiarim. — *In conspectu... Dei sancti*. La présence d'un Dieu si saint (il l'avait dit lui-même, Ex. xxix, 45-46; Lev. xi, 44-45) exigeait une parfaite sainteté dans ses adorateurs: les Bethsamites reconnaissent qu'elle leur manque, et ils n'osent conserver l'arche auprès d'eux. — *Ad quem ascendet...?* Il fallait monter pour aller au cœur du pays. — *Cariathiarim*: ville située sur les frontières de Juda (Jos. xv, 9); actuellement Qouriet-el-Enab, au nord-est d'Aïn-Schema, sur la route de Jérusalem à Jaffa. Cariathiarim fut probablement choisie parce qu'elle était dans la direction de Silo, où les Bethsamites pouvaient supposer qu'on reconduirait l'arche.

CHAP. VII. — 1. On conduit l'arche à Cariathiarim. — *Abinadab* était un lévite, d'après l'historien Josephé; opinion qui ne manque pas



Carthiarim, aujourd'hui Qouriet el-Enab. (D'après une photographie.)

Eleazarum autem filium ejus sanctificaverunt, ut custodiret arcam Domini.

2. Et factum est, ex qua die mansit arca Domini in Cariathiarim, multiplicati sunt dies (erat quippe jam annus vigesimus), et requievit omnis domus Israel post Dominum.

3. Ait autem Samuel ad universam domum Israel, dicens : Si in toto corde vestro revertimini ad Dominum, auferte deos alienos de medio vestri, Baalim et Astaroth; et preparate corda vestra Domino, et servite ei soli, et eruet vos de manu Philistiim.

4. Abstulerunt ergo filii Israel Baalim et Astaroth, et servierunt Domino soli.

5. Dixit autem Samuel : Congregate universum Israel in Masphath, ut orem pro vobis Dominum.

6. Et convenerunt in Masphath, hauseruntque aquam, et effuderunt in conspectu Domini, et jejunaverunt in die illa, atque dixerunt ibi : Peccavimus Domino. Judicavitque Samuel filios Israel in Masphath.

7. Et audierunt Philistiim quod congregati essent filii Israel in Masphath, et ascenderunt satrapæ Philistinorum ad

à Gabaa, et consacrerent son fils Éléazar, afin qu'il gardât l'arche du Seigneur.

2. Il s'était écoulé des jours nombreux depuis que l'arche du Seigneur demeurait à Cariathiarim, et c'était déjà la vingtième année, lorsque toute la maison d'Israël commença à chercher son repos dans le Seigneur.

3. Alors Samuel dit à toute la maison d'Israël : Si vous revenez au Seigneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les dieux étrangers, les Baals et les Astaroth; tenez vos cœurs prêts à obéir au Seigneur, et ne servez que lui seul; et il vous délivrera de la main des Philistins.

4. Les enfants d'Israël rejetèrent donc les Baals et les Astaroth, et ne servirent que le Seigneur.

5. Et Samuel leur dit : Assemblez tout Israël à Masphath, afin que je prie le Seigneur pour vous.

6. Et ils s'assemblèrent à Masphath, et ils puisèrent de l'eau qu'ils répandirent devant le Seigneur; ils jeûnèrent ce jour-là, et dirent : Nous avons péché devant le Seigneur. Or Samuel jugea les enfants d'Israël à Masphath.

7. Quand les Philistins surent que les enfants d'Israël s'étaient assemblés à Masphath, leurs princes marchèrent

de vraisemblance. — *Gabaa* est ici un nom commun, qui signifie « hanteur » (LXX : βουνος); quelque colline à l'intérieur ou à côté de la ville.

§ II. — *Samuel, juge d'Israël.* VII, 2-17.

1° Samuel éloigne les Israélites du culte des idoles et les ramène au Seigneur. VII, 2-6.

2-4. Les Hébreux reviennent à leur Dieu, qu'ils avaient momentanément oublié. — *Ex qua die...* Longue période (*jam annus vigesimus*), bien triste dans l'histoire d'Israël, sous le rapport soit religieux, soit politique : la nation théocratique humiliée sous le joug des Philistins, davantage encore sous celui de l'idolâtrie la plus grossière. — *Requievit... post Dominum.* C'est un désir et un commencement de conversion. Littéral, dans l'hébreu : la maison d'Israël se lamenta derrière Jéhovah; « de même, a-t-on dit avec délicatesse, qu'un enfant suit le père qu'il a forcé de se détourner irrité, et, par ses soupirs et ses larmes, le supplie de lui pardonner ». — *Ait... Samuel.* Son influence avait grandi de plus en plus : il en usa dès qu'il vit que l'heure était favorable, et se mit à la tête du pieux mouvement de repentir, afin d'en tirer de vrais fruits de salut. — *Auferte... Baalim et Astaroth.* Sur ces divinités chananéennes, voyez Jud. II, 11, 13 et le commentaire. — *Servite ei soli.* Jéhovah s'appelle lui-même un Dieu jaloux. — *Eruet vos...* : douce promesse, s'ils obéissent; et ils se hâtèrent d'obéir.

5-6. Samuel réunit le peuple à Maspha. — *Masphath* (hébr. : *Misphah*) : localité où s'était déjà tenue l'assemblée nationale qui avait déclaré la guerre à la tribu de Benjamin, Jud. XX, 1. Probablement Neby Samouh (*Atl. géogr.*, pl. XVI) D'autres gloires lui sont réservées. Cf. x, 17; I Mach. III, 43-46. — *Ut orem...* Le psaume XCIII, 6, et Jérémie, XV, 1, mentionnent Samuel comme un type d'intercession puissante. La suite du récit nous parlera encore de ses prières (vers. 8-9; XII, 17-19, 23; XV, 11). — *Hauserunt..., effuderunt.* La paraphrase du Targum explique très bien cette cérémonie symbolique : « et ils répandirent leur cœur avec repentir devant Jéhovah. » Voyez aussi Thren. II, 19. Le jeûne et la confession publique (*peccavimus*) avaient la même portée. — *Judicavitque.* L'emploi de ce mot technique (*ispot*; voyez la page 93 de ce volume) signifie que Samuel commença dès lors à exercer officiellement les fonctions de juge d'Israël. Après avoir présidé, en tant que prophète, à la réforme religieuse d'Israël, il prend en main, en tant que juge, la direction civile et politique.

2° Les Hébreux infligent une grave défaite aux Philistins. VII, 7-14.

7-9. L'assemblée de Maspha attaquée par les Philistins. — *Audierunt Philistiim.* La réunion dut se prolonger pendant quelques jours, puisque les Philistins eurent le temps de réunir une armée nombreuse et de s'avancer jusqu'à Maspha. Ils

contre Israël; les enfants d'Israël, l'ayant appris, eurent peur des Philistins.

8. Et ils dirent à Samuel : Ne cessez point de crier pour nous au Seigneur notre Dieu, afin qu'il nous sauve de la main des Philistins.

9. Samuel prit donc un agneau qui tétait encore, et il l'offrit tout entier en holocauste au Seigneur. Samnel cria au Seigneur pour Israël, et le Seigneur l'exauça.

10. Tandis que Samuel offrait son holocauste, les Philistins commencèrent le combat contre Israël, et le Seigneur fit éclater ce jour-là son tonnerre avec un bruit épouvantable sur les Philistins, et il les frappa de terreur. Ainsi ils furent défaits par Israël.

11. Les Israélites, étant sortis de Masphath, poursuivirent les Philistins en les taillant en pièces jusqu'au lieu qui est au-dessous de Bethchar.

12. Et Samuel prit une pierre qu'il mit entre Masphath et Sen; et il appella ce lieu la Pierre du secours, en disant : Le Seigneur est venu jusqu'ici à notre secours.

13. Les Philistins furent alors humiliés, et ils n'osèrent plus venir sur les terres d'Israël. Car la main du Seigneur fut sur les Philistins tant que Samuel gouverna le peuple.

14. Les villes que les Philistins avaient prises sur Israël, depuis Accaron jusqu'à Geth, furent rendues avec toutes leurs terres au peuple d'Israël. Ainsi Samuel

Israel. Quod cum audissent filii Israël, timuerunt a facie Philistinorum.

8. Dixeruntque ad Samuelem : Ne cesses pro nobis clamare ad Dominum Deum nostrum, ut salvet nos de manu Philistinorum.

9. Tulit autem Samuel agnum lactentem unum, et obtulit illum holocaustum integrum Domino; et clamavit Samuel ad Dominum pro Israel, et exaudivit eum Dominus.

10. Factum est autem, cum Samuel offerret holocaustum, Philistiim iniere praelium contra Israel; intonuit autem Dominus fragore magno in die illa super Philistiim, et exterruit eos, et cæsi sunt a facie Israel.

11. Egressique viri Israel de Masphath, persecuti sunt Philisthæos, et percusserunt eos usque ad locum qui erat subter Bethchar.

12. Tulit autem Samuel lapidem unum, et posuit eum inter Masphath et inter Sen; et vocavit nomen loci illius : Lapis adjutorii. Dixitque : Hucusque auxiliatus est nobis Dominus.

13. Et humiliati sunt Philistiim, nec apposerunt ultra ut venirent in terminos Israel; facta est itaque manus Domini super Philisthæos cunctis diebus Samuelis.

14. Et redditæ sunt urbes quas tulerant Philistiim ab Israel Israeli, ab Accaron usque Geth, et terminos suos; liberavitque Israel de manu Philistino-

s'étaient naturellement inquiétés de ce qui leur paraissait être un commencement de révolte contre leur domination. — *Ascenderunt satrapæ* : les cinq chefs et le gros de leurs troupes, c.-à-d. presque toute la nation. — *Ne cesses... clamare*. Après la première impression d'effroi, bel acte de confiance en Samuel et en Jéhovah. — *Agnum lactentem* : la victime avait au moins sept jours, d'après Lev. xxii, 27. Eccl. xlvi, 19 et ss., il est fait allusion à ce sacrifice.

10-12. La bataille; triomphe des Israélites. — *Factum est autem*. La particule « enim » serait préférable; on va dire comment Samuel fut exaucé (cf. vers. 9). — *Intonuit...* Comme en d'autres circonstances, le Seigneur se met à la tête de son peuple, et, par un orago aussi violent que soudain, il produit une panique irrésistible dans les rangs de l'ennemi. Cf. Ex. xiv, 24; Jos. x, 19; Jud. iv, 15; II Reg. xxii, 15. — *Bethchar* n'a pas été identifié.

12-14. Les résultats de la victoire des Hébreux. — 1° *Lapidem...* Samuel érige un monument géantique en souvenir du triomphe, vers. 12.

On ignore la situation exacte de *Sen* (peut-être « Asena » de Jos. xv, 32); ce nom, qui signifie « dent », paraît indiquer qu'il y avait là un gros rocher en saillie. — *Lapis adjutorii*. Voyez iv, 1, et l'explication. C'est en ce même lieu que, vingt ans auparavant, les Philistins avaient battu les Hébreux et s'étaient emparés de l'arche. — 2° Humiliation des Philistins, auxquels on reprend plusieurs villes importantes dont ils s'étaient emparés, vers. 13-14. *Humiliati...* : comme les Israélites l'avaient été par eux durant un si long intervalle (cf. Jud. xiii, 1). Cependant ils reprirent le dessus quand Samuel fut devenu vieux et que sa judicature eut cessé. Cf. ix, 16; x, 4, xiii, 3, 5, 19; xiv, 21; xvii, 1; xxiii, 17. — *Redditæ sunt urbes...* Cet heureux résultat manifeste toute l'étendue de la victoire d'Israël. Sur *Accaron et Geth*, voyez les notes de v, 8 et 10. Au lieu de *terminos suos*, lisez plutôt : « terminos earum »; les Hébreux conquièrent, avec les villes, le territoire qui dépendait de chacune d'elles. — *Pax inter... Amorrhæum*. Autre détail significatif, et preuve que les Israélites étaient

rum. eratque pax inter Israel et Amorrhæum.

15. Judicabat quoque Samuel Israellem cunctis diebus vitæ suæ.

16. Et ibat per singulos annos circuiens Bethel, et Galgala, et Masphath, et judicabat Israellem in supradictis locis.

17. Reverteturque in Ramatha; ibi enim erat domus ejus, et ibi judicabat Israellem; ædificavit etiam ibi altare Domino.

délivra les Israélites de la main des Philistins; et il y avait paix entre Israël et les Amorrhéens.

15. Son fils jugeait Israël pendant tous les jours de sa vie.

16. Il allait tous les ans à Béthel, à Galgala, et à Masphath, et il y jugeait Israël.

17. Il retournait ensuite à Ramatha, qui était le lieu de sa demeure, et où il jugeait aussi le peuple. Il y bâtit même un autel au Seigneur.

CHAPITRE VIII

I factum est autem cum senuisset Samael, posuit filios suos judices Israel.

2. Fuitque nomen filii ejus primogeniti Joel, et nomen secundi Abia, judicum in Bersabee.

3. Et non ambulaverunt filii illius in viis ejus; sed declinaverunt post avaritiam, acceperuntque munera, et perverterunt judicium.

4. Congregati ergo universi majores natu Israel, venerunt ad Samuelem in Ramatha,

5. dixeruntque ei : Ecce tu senuisti,

1. Samuel, étant devenu vieux, établit ses enfants pour juges sur Israël.

2. Son fils aîné s'appelait Joël, et le second Abia. Ils exerçaient la fonction de juges à Bersabée.

3. Mais ils ne marchèrent point dans ses voies; ils se laissèrent corrompre par l'avarice, reçurent des présents, et rendirent des jugements injustes.

4. Tous les anciens d'Israël s'étant donc assemblés, vinrent trouver Samuel à Ramatha,

5. et ils lui dirent : Voici que vous avez

redevenus bien puissants; cette race chananéenne, qui occupait encore quelques districts de la Palestine, se met à rechercher l'amitié de ceux contre lesquels elle avait longtemps lutté avec beaucoup de haine.

3^o Résumé de la judicature de Samuel. VII, 15-17.

15-17. *Judicabat... cunctis diebus...* C.-à-d., d'après le contexte, durant la plus grande partie de sa vie. Du reste, même lorsqu'il eut confié ses pouvoirs à ses fils, VIII, 1, et même lorsque Saül devint roi d'Israël, ce vénérable prophète conserva une grande influence politique et religieuse. — *Ibat per singulos annos*. Comme centres de ses tournées officielles, on cite trois villes du sud, célèbres à divers titres dans l'histoire récente des Hébreux : *Bethel* ou *Beltin*; *Galgala*, non loin du Jourdain (note de Jos. v, 9); *Masphath* (vers. 5). Là se tenaient alors, sous sa présidence, des conciles pléniers de la nation (*Judicabat Israellem...*), et les affaires importantes étaient discutées et réglées. — *In Ramatha... domus ejus* : c'était sa patrie et sa résidence habituelle. Cf. I. 1. — *Ædificavit... altare*. « On ne peut regarder cette entreprise d'ériger un autel hors du tabernacle que comme une dispense des lois communes, qui le défendait (Deut. xii, 3-5; Jos. xxii, 16 et ss.); Samuel suivit en cela une lumière supérieure » (Calmet, h. l.).

DEUXIÈME PARTIE

Saül roi d'Israël. VIII, 1 — XV, 35.

SECTION I. — SAÛL EST ÉLEVÉ À LA DIGNITÉ ROYALE. VIII, 1 — XII, 25.

§ I. — Occasion de l'établissement de la royauté. VIII, 1-22.

1^o Judicature des fils de Samuel. VIII, 1-3. CHAP. VIII. — 1-3. *Cum senuisset...* Un temps considérable s'était donc écoulé depuis la victoire d'Ében-Ézer, VII, 11-12. L'écrivain sacré ne nous donne qu'un très court sommaire de la vie de Samuel. — *Joel... Abia*. Au premier livre des Paralip., vi, 18, Joël est nommé Vasséni, par suite d'une corruption du texte. Voyez la note de ce passage. — *In Bersabee* : à l'extrême sud de la Palestine cisjordanienne. Cf. III, 20. Le prophète continuait sans doute de gouverner les provinces du centre et du nord. — *Declinaverunt...* : au lieu de marcher droit, comme leur père. Métaphore énergique. Cf. Prov. xvii, 23. — *Post avaritiam* : l'amour du lucre, qui en a perdu tant d'autres. — *Acceperunt... munera* : de la part de ceux dont ils devaient juger la cause, ce que la loi interdisait formellement (cf. Deut. xvi, 19).

2^o Les Israélites expriment à Samuel le désir d'être gouvernés par un roi. VIII, 4-9.

4-5. La demande et ses motifs. — *Interrogat*

vieilli, et vos enfants ne marchent point dans vos voies. Établissez donc sur nous un roi, comme en ont toutes les nations, afin qu'il nous juge.

6. Cette proposition déplut à Samuel, quand il vit qu'ils lui disaient : Donnez-nous un roi, afin qu'il nous juge. Il pria donc le Seigneur.

7. Et le Seigneur lui dit : Écoutez la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils vous disent ; car ce n'est point vous, mais c'est moi qu'ils rejettent, afin que je ne règne point sur eux.

8. C'est ainsi qu'ils ont toujours fait depuis le jour où je les ai tirés de l'Égypte jusqu'à présent. Comme ils m'ont abandonné, et qu'ils ont servi des dieux étrangers, ils vous traitent aussi de même.

9. Écoutez donc maintenant ce qu'ils vous disent ; mais protestez-leur de ma part, et déclarez-leur quel sera le droit du roi qui doit régner sur eux.

10. Samuel rapporta au peuple, qui lui avait demandé un roi, tout ce que le Seigneur lui avait dit ;

11. et il ajouta : Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera : Il prendra vos enfants pour conduire ses chariots ; il s'en fera des cavaliers, et il les fera courir devant son char ;

12. il en fera ses officiers, pour commander, les uns mille hommes, et les

et filii tui non ambulabunt in viis tuis ; constitue nobis regem, ut judicet nos, sicut et universæ habent nationes.

6. Displacuit sermo in oculis Samuelis, eo quod dixissent : Da nobis regem, ut judicet nos. Et oravit Samuel ad Dominum.

7. Dixit autem Dominus ad Samuellem : Audi vocem populi in omnibus quæ loquuntur tibi ; non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos.

8. Juxta omnia opera sua, quæ fecerunt a die qua eduxi eos de Ægypto usque ad diem hanc, sicut dereliquerunt me, et servierunt diis alienis, sic faciunt etiam tibi.

9. Nunc ergo vocem eorum audi ; verumtamen contestare eos, et predic eis jus regis qui regnaturus est super eos.

10. Dixit itaque Samuel omnia verba Domini ad populum, qui petierat a se regem,

11. et ait : Hoc erit jus regis qui imperaturus est vobis : Filios vestros tollet, et ponet in curribus suis, facietque sibi equites et præcursores quadrigarum suarum ;

12. et constituet sibi tribunos et centuriones, et aratores agrorum suorum, et

majores... Tous les représentants du peuple ; fait qui suppose une entente préalable. — *Ecce*... Deux motifs en avant de la requête : *seniisti ; filii tui*... Un troisième aussitôt après : *sicut... universæ... nationes*. — La demande même : *constitue... regem*. — *Ut judicet*. Expression qui résume souvent, dans la Bible, l'ensemble des fonctions royales. Cf. I Reg. xv, 2-4 ; III Reg. iii, 9, 28, etc.

6. Samuel consulte le Seigneur. — *Displacuit sermo*. La requête n'avait rien de mauvais en elle-même ; bien plus, Moïse avait prévu qu'un jour Israël désirerait un roi, et prescrivit au nom du Seigneur des règles spéciales pour le choix et la vie du monarque. Cf. Deut. xvii, 14 et ss. Mais, dans les circonstances où elle était présentée, cette demande manifestait comme un dégoût de la théocratie (vers. 7), et un manque de confiance en Dieu (xii, 12) : voilà ce qui venait Samuel. — *Oravit* : ainsi que Moïse dans ces cas difficiles.

7-9. La réponse divine. — Elle est nettement affirmative (*audi... in omnibus* ; cf. vers. 9 et 22), puisque l'institution de la royauté en Israël entraînait dans les plans divins, et que le Messie lui-même devait être le « roi des Juifs » par excellence. Cependant à sa concession le Seigneur ajoute des plaintes et un sérieux avertissement. — *Plaintes*

et reproches, vers. 7^b-8. *Non te... sed me* : expressions très fortes, surtout dans le texte primitif. *Ne regnem* : Dieu signale la vraie cause du désir actuel des Israélites (cf. Jud. viii, 23) ; c'était un désir tout humain, celui d'avoir à leur tête, comme les nations d'alentour, un chef brillant dont elles seraient fières. Ingratitude qui n'était pas nouvelle (*juxta omnia opera*...), et dont Dieu se sert pour consoler son serviteur (*sic... etiam tibi*). C'est à cause de cette ingratitude, disent à bon droit les Pères, que les Hébreux furent châtiés avec Saül, leur premier roi. — Grave avertissement, vers. 8-9. *Contestare... predic* : il faut qu'ils sachent d'avance, et en détail, ce qu'il leur en coûtera d'avoir un roi. *Jus regis* : non pas la constitution et pour ainsi dire la charte du royaume, mais, d'après le contexte, vers. 10-18, les droits plus ou moins arbitraires, toujours onéreux pour les sujets, que les rois absolus de l'Orient se sont perpétuellement arrogés.

3^o Les prérogatives royales. VIII, 10-18.

10-11^a. Introduction. — *Dixit... ad populum* : c.-à-d. aux anciens qui le représentaient (vers 4).

11^b-17. Les principaux droits de la royauté. Tableau saisissant. — *Filios... tollet* : pour en faire 1^o les serviteurs de sa cour à divers titres,

messores segetum, et fabros armorum et curruum suorum.

13. Filias quoque vestras faciet sibi unguentarias, et focarias, et panificas.

14. Agros quoque vestros, et vineas, et oliveta optima tollet, et dabit servis suis.

15. Sed et segetes vestras, et vinearum redditus addecimabit, ut det eunuchis et famulis suis.

16. Servos etiam vestros, et ancillas, et juvenes optimos, et asinos auferet, et ponet in opere suo.

17. Greges quoque vestros addecimabit, vosque eritis ei servi.

18. Et clamabitis in die illa a facie regis vestri, quem elegistis vobis; et non exaudiet vos Dominus in die illa, quia petistis vobis regem.

19. Noluit autem populus audire vocem Samuelis, sed dixerunt: Nequam; rex enim erit super nos,

20. et erimus nos quoque sicut omnes gentes; et judicabit nos rex noster, et egredietur ante nos, et pugnabit bella nostra pro nobis.

21. Et audivit Samuel omnia verba populi, et locutus est ea in auribus Domini.

22. Dixit autem Dominus ad Samue-

autres cent; il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, et les autres pour lui faire des armes et des chariots.

13. Il se fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières, et des boulangères.

14. Il prendra aussi vos champs, vos vignes, et vos meilleures oliveraies, et il les donnera à ses serviteurs.

15. Il vous fera payer la dîme de vos blés et du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ses eunuques et à ses officiers.

16. Il prendra vos serviteurs, vos servantes, et les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes, et il les fera travailler pour lui.

17. Il prendra aussi la dîme de vos troupeaux, et vous serez ses serviteurs.

18. Vous crierez alors contre votre roi que vous vous serez élu; et le Seigneur ne vous exaucera point, parce que c'est vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un roi.

19. Le peuple ne voulut point écouter ce discours de Samuel: Non, lui dirent-ils, nous aurons un roi qui nous gouverne.

20. Nous serons comme toutes les autres nations. Notre roi nous jugera, il marchera à notre tête, et il combattra pour nous dans toutes nos guerres.

21. Samuel, ayant entendu toutes ces paroles du peuple, les rapporta au Seigneur.

22. Et le Seigneur dit à Samuel:

vers. 11^b (des conducteurs de ses chars, des cavaliers à son service personnel, des courriers; sur ce dernier trait, voyez I Reg. xv, 1; III Reg. 1, 5, etc.); 2^o les officiers de son armée, vers. 12^a (*tribunos*, hébr. : des chefs de mille; *centuriones*, hébr. : des chefs de cinquante; cf. xiv, 52; Num. xxxi, 14; Deut. 1, 15); 3^o les cultivateurs des domaines royaux, vers. 12^b (*aratores...*, *messores...*); 4^o ses armuriers, vers. 12^c (*fabros...*). — *Filias quoque...* Les filles des Israélites seront aussi les humbles servantes de la maison royale, vers. 13 (*unguentarias*, chargées de préparer les parfums dont on a toujours fait en Orient un si grand usage; *focarias*, *panificas* : occupations très pénibles quand il s'agit d'une cour nombreuse). — *Agros, vineas*. Leurs propriétés seront saisies aussi au gré du monarque pour enrichir ses favoris, vers. 14-15. Cf. III Reg. xxi, 7; Ez. xlv, 8; xlvi, 18, etc. — *Servos etiam...* Autres exactions sous différentes formes, vers. 16-17. — Finalement, vers. 17^b, *eritis ei servi*.

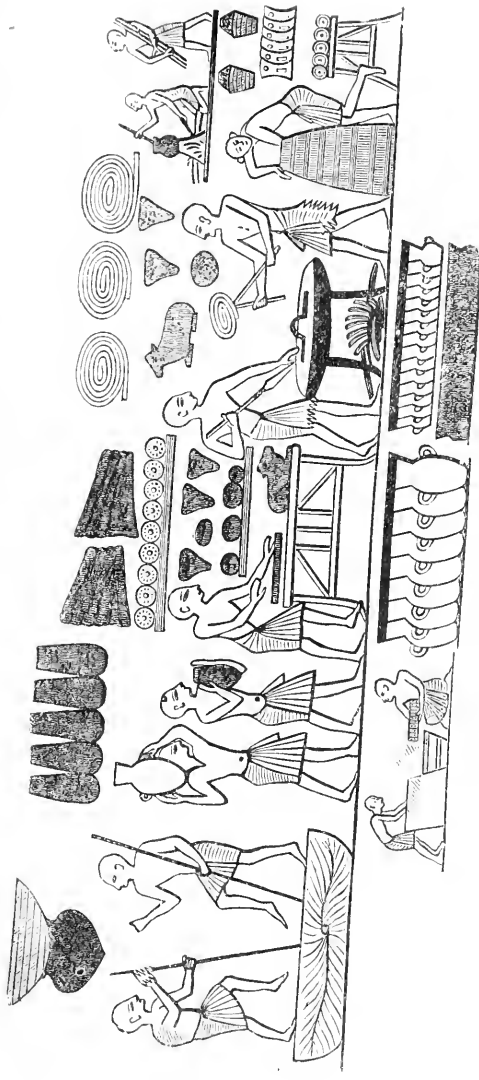
18. Conclusion. — *Clamabitis... a facie regis*,

regrettant leur démarche actuelle; mais il sera trop tard : *non exaudiet... Dominus*. La fin du verset, *quia petistis...*, manque dans l'hébreu et a été emprunté aux LXX.

4^o Le peuple réitère quand même sa demande, et Dieu ordonne à Samuel d'y obtempérer. VIII, 19-22.

19-20. Instances des Hébreux pour obtenir un roi. — *Nos quoque sicut...* Ils se sentaient humiliés de ne pas ressembler sous ce rapport aux nations voisines. — *Judicabit...* Résumé de ce qu'ils attendaient de leur roi au dedans du pays et en temps ordinaire (voyez la note du vers. 5). — *Egredietur..., pugnabit*. Résumé de ce qu'ils en attendaient en temps de guerre.

21-22. L'ordre divin. — *Audi vocem...* : paroles prononcées pour la troisième fois. Cf. vers. 7 et 9. — *Ait... ad viros* : aux notables qui représentaient la nation, vers. 4. — *Vadat...* Samuel les congédie pour le moment, jusqu'à ce que le Seigneur lui communique de nouveaux ordres sur cette grave affaire.



Boulangers et cuisiniers. (Fresque égyptienne.)

lem : Audi vocem eorum, et constitue super eos regem. Et ait Samuel ad viros Israel : Vadat unusquisque in civitatem suam.

Faites ce qu'ils vous disent, et établissez un roi pour les gouverner. Samuel dit donc au peuple d'Israël : Que chacun retourne dans sa ville.

CHAPITRE IX

1. Et erat vir de Benjamin nomine Cis, filius Abiel, filii Seror, filii Bechorath, filii Aphia, filii viri Jemini, fortis robore.

2. Et erat ei filius vocabulo Saul, electus et bonus, et non erat vir de filiis Israel melior illo; ab humero et sursum eminebat super omnem populum.

3. Perierant autem asinæ Cis, patris Saul; et dixit Cis ad Saul filium suum : Tolle tecum unum de pueris, et consurgens vade, et quære asinas.

4. Qui cum transissent per montem Ephraim, et per terram Salisa, et non invenissent, transierunt etiam per terram Salim, et non erant, sed et per terram Jemini, et minime repererunt.

5. Cum autem venissent in terram Suph, dixit Saul ad puerum qui erat cum eo : Veni, et revertamur, ne forte dimiserit pater meus asinas, et sollicitus sit pro nobis.

6. Qui ait ei : Ecce vir Dei est in ci-

1. Il y avait un homme de la tribu de Benjamin qui s'appelait Cis. Il était fils d'Abiel, fils de Séror, fils de Béchorath, fils d'Aphia, fils d'un Benjaminite. C'était un homme puissant et fort.

2. Il avait un fils appelé Saül, qui était parfaitement bien fait; et de tous les enfants d'Israël il n'y en avait pas de mieux fait que lui. Il était plus grand que tout le peuple de toute la tête.

3. Cis, père de Saül, avait des ânesses qui s'étaient égarées; et il dit à son fils Saül : Prenez avec vous un des serviteurs, et allez chercher ces ânesses.

4. Ayant donc passé par la montagne d'Éphraïm, et par le pays de Salisa sans les avoir trouvées, ils parcoururent encore le pays de Salim sans les rencontrer, et le pays de Jémini sans en avoir de nouvelles.

5. Lorsqu'ils furent venus sur la terre de Suph, Saül dit au serviteur qui était avec lui : Allons, retournons-nous-en, de peur que mon père, oubliant ses ânesses, ne soit trop inquiet à notre sujet.

6. Le serviteur lui dit : Voici qu'il y

§ II. — Onction de Saül comme roi d'Israël. IX, 1 — X, 16.

1^o L'origine de Saül et l'occasion de sa première entrevue avec Samuel. IX, 1-13.

CHAP. IX. — 1-2. Généalogie de Saül. — Les héros des récits qui suivent nous est présenté rapidement, soit dans ses ancêtres (vers. 1), soit d'une manière directe (vers. 2). — *Cis*,... *Abiel*. Cf. I Par. IX, 35-39, où nous constaterons quelques divergences de noms. *Filii*... *Jemini* : c.-à-d., comme en d'autres endroits, Benjaminites. — Les mots *fortis robore* peuvent désigner la richesse. Cf. Ruth, II, 1 et le commentaire. — *Saul*. En hébr. : *Saül*, « expetitus »; le nom que porta longtemps saint Paul. — *Electus, bonus*,... *melior*. Ces épithètes élogieuses caractérisent surtout Saül sous le rapport extérieur; c'est ce qui ressort en outre du dernier trait : *ab humero... eminebat*... Les écrivains classiques vantent de même la beauté et la haute stature de leurs héros, qualités que le peuple aime à voir dans ses chefs. Cf. Virg. *Æn.*, VII, 783; Homère, *Il.*, III, 226.

3-4. Saül à la recherche des ânesses de son

père. — *Perierant* : s'étaient perdues, égarées. La possession de tout un troupeau d'ânesses dénote l'aisance dont il a été question à propos du vers. 1. — *Qui cum transissent*... Itinéraire sur lequel on a beaucoup discuté, et dont il est, en réalité, impossible de déterminer sûrement les détails, la situation des districts nommés *Salisa* et *Salim* n'étant pas exactement connue. Parti de Gabea (Tell-el-Foul, au nord de Jérusalem; *Atl. géogr.* pl. VII, XII et XVI), Saül se dirigea d'abord au nord (*per montem Ephraim*); de là au nord-ouest, si le pays de Salisa se confondait avec Baalsalisa, IV Reg. IV, 42, comme le pensent divers critiques à la suite d'Ensebe et de saint Jérôme (*Onomasticon* : à 15 milles romains, au nord ou plutôt au nord-est de Lydda). L'*Onomasticon* place la terre de Sallm à 9 milles au sud d'Eleuthéropolis; Saül serait donc revenu au sud, pour rentrer ensuite dans sa tribu (*per terram Jemini*) en fléchissant droit vers l'est. Le voyage dura trois jours d'après le vers. 20.

6-10. Bon conseil du serviteur de Saül. — *In terram Suph* : district dont faisait partie Rama (note de I, 1), la patrie de Samuel. Tout porte

a dans cette ville un homme de Dieu qui est très célèbre; tout ce qu'il dit arrive infailliblement. Allons donc le trouver maintenant; peut-être nous donnera-t-il quelque indication sur le sujet qui nous a fait venir ici.

7. Saül dit à son serviteur : Allons-y; mais que porterons-nous à l'homme de Dieu? Il n'y a plus de pain dans notre sac, et nous n'avons ni argent ni quoi que ce soit pour donner à l'homme de Dieu.

8. Le serviteur répliqua à Saül : Voici le quart d'un siele d'argent que j'ai trouvé sur moi; donnons-le à l'homme de Dieu, afin qu'il nous découvre ce que nous devons faire.

9. (Autrefois, dans Israël, tous ceux qui allaient consulter Dieu s'entredisaient : Venez, allons au Voyant; car celui qui s'appelle aujourd'hui Prophète, s'appelait alors le Voyant.)

10. Saül répondit à son serviteur : Ce que vous dites est très bien. Venez, allons-y. Et ils allèrent dans la ville où était l'homme de Dieu.

11. Comme ils montaient par le coteau qui mène à la ville, ils trouvèrent des jeunes filles qui en sortaient pour aller puiser de l'eau; et ils leur dirent : Le Voyant est-il ici?

12. Elles leur répondirent : Il y est, le voilà devant vous. Hâtez-vous, car il est venu aujourd'hui dans la ville, parce que le peuple doit offrir un sacrifice sur le haut lieu.

vitate hac, vir nobilis; omne quod loquitur, sine ambiguitate venit: nunc ergo eamus illuc, si forte indicet nobis de via nostra, propter quam venimus.

7. Dixitque Saul ad puerum suum: Ecce ibimus; quid feremus ad virum Dei? panis defecit in sitarciis nostris; et sportulam non habemus, ut demus homini Dei, nec quidquam aliud.

8. Rursum puer respondit Sauli, et ait: Ecce inventa est in manu mea quarta pars stateris argenti; demus homini Dei, ut indicet nobis viam nostram.

9. (Olim in Israel sic loquebatur unusquisque vadens consulere Deum: Venite, et eamus ad Videntem; qui enim Propheta dicitur hodie, vocabatur olim Videns.)

10. Et dixit Saul ad puerum suum: Optimus sermo tuus; veni, eamus. Et ierunt in civitatem in qua erat vir Dei.

11. Cumque ascenderent clivum civitatis, invenerunt puellas egredientes ad hauriendam aquam, et dixerunt eis: Num hic est Videns?

12. Quæ respondentes dixerunt illis: Hic est; ecce ante te; festina nunc; hodie enim venit in civitatem, quia sacrificium est hodie populi in excelso.

à croire que la ville montrée du doigt par le serviteur (*in civitate hac*) ne diffère pas elle-même de Rama, ou Er-Râm, au nord de Gabaa (*Atl. géogr.*, pl. xvi); d'où il suit que Saül avait fait un circuit considérable. — Bel éloge du prophète dans la bouche d'un humble serviteur : *vir Dei vir... nobilis* (hébr. : estimé)...; *omne quod...* (cf. III, 19). — Inquiétude de Saül, au sujet du présent qu'il voulait offrir au prophète selon la coutume (cf. III Reg. xiv, 3; IV Reg. v, 15 et ss.; VIII, 8-9). Ces offrandes étaient pourtant très modestes en bien des cas, ainsi qu'il résulte de la réflexion : *panis defecit...*; comp. Ez. XIII, 19, où il est également question de simples morceaux de pain, comme honoraires des faux prophètes. — *Sportulam*. Le mot hébreu correspondant signifie « présent ». — *Quarta pars stateris...* Plutôt : d'un siele; le quart de 2 fr. 83. — *Demus*. Dans l'hébr. : je le donnerai; ce qui était plus dans l'ordre. — *Olim in Israel...* Sorte de parenthèse (vers. 9), pour expliquer d'avance, sans interrompre ensuite la narration, le mot *Videns*, par lequel Samuel sera prochainement désigné (vers. 11). — *Consulere Deum* : par

l'intermédiaire de ses représentants, les prophètes. — *Venite et eamus...* Formale qui marque tout ensemble la confiance familière et le respect. — *Propheta*. Dans l'hébr. : *nâbi*, l'appellation ordinaire des prophètes, dérivée de la racine *nâba*, qui signifie « ebullivit »; allusion au saint enthousiasme avec lequel ils proféraient les oracles que Dieu plaçait sur leurs lèvres. — *Videns*. Hébr. : *rô'eh*, ou *har'ô'eh* avec l'article; le mot Voyant en est la traduction littérale. Ailleurs (II Reg. xxiv, 11, etc.) nous trouverons le participe synonyme, mais plus solennel : *hâzeh*. Contemplant. Allusion, cette fois, au mode par lequel Dieu se révélait à ses prophètes (visions extatiques, songes).

11-13. On renseigne Saül sur la résidence de Samuel. — *Clivum civitatis*. La cité était bâtie sur une colline, selon la coutume antique en Chanaan. — *Puellas egredientes...* : l'urne sur la tête ou sur l'épaule (*Atl. arch.*, pl. xxxvii, fig. 10, 11). Le puits était en dehors de la ville, et ce sont les femmes et les jeunes filles qui vont, habituellement le soir, chercher la provision d'eau nécessaire pour le ménage. — *Quæ respondentes...* Poliment, avec une abondance de détails et un

13. *Ingredientes urbem, statim invenietis eum antequam ascendat excelsum ad vescendum; neque enim comesurus est populus donec ille veniat, quia ipse benedicat hostiæ, et deinceps comedunt qui vocati sunt. Nunc ergo conscendite, quia hodie reperietis eum.*

14. *Et ascenderunt in civitatem; cumque illi ambularent in medio urbis, apparuit Samuel, egrediens obviam eis, ut ascenderet in excelsum.*

15. *Dominus autem revelaverat auriculam Samuelis ante unam diem quam veniret Saul, dicens :*

16. *Hac ipsa hora quæ nunc est, cras mittam virum ad te de terra Benjamin, et unges eum duces super populum meum Israel; et salvabit populum meum de manu Philistinorum, quia respexi populum meum; venit enim clamor eorum ad me.*

17. *Cumque aspexisset Samuel Saulem, Dominus dixit ei : Ecce vir quem dixeram tibi; iste dominabitur populo meo.*

18. *Accessit autem Saul ad Samuelem in medio portæ, et ait : Indica, oro, mihi, ubi est domus Videntis.*

19. *Et respondit Samuel Sauli, dicens : Ego sum Videns; ascende ante me in excelsum, ut comedatis mecum hodie, et dimittam te mane; et omnia quæ sunt in corde tuo indicabo tibi.*

20. *Et de asinis quas nudius tertius*

13. *Vous ne serez pas plus tôt entrés dans la ville que vous le trouverez avant qu'il monte au haut lieu pour le repas du sacrifice; et le peuple ne mangera point jusqu'à ce qu'il soit venu; car c'est lui qui bénit la victime; et après cela, ceux qui ont été invités commencent à manger. Montez donc maintenant; car aujourd'hui vous le trouverez.*

14. *Ils montèrent donc à la ville; et, étant arrivés au milieu de la ville, ils virent Samuel qui venait au-devant d'eux, prêt à monter au haut lieu.*

15. *Or le Seigneur avait révélé à Samuel la venue de Saül un jour avant qu'il arrivât, en lui disant :*

16. *Demain à cette même heure je vous enverrai un homme de la tribu de Benjamin, et vous l'oindrez comme chef de mon peuple Israël; et il sauvera mon peuple de la main des Philistins : car j'ai regardé mon peuple, et leurs cris sont venus jusqu'à moi.*

17. *Et tandis que Samuel regardait Saül, le Seigneur lui dit : Voici l'homme dont je vous ai parlé; c'est lui qui régnera sur mon peuple.*

18. *Saül s'approcha de Samuel au milieu de la porte, et il lui dit : Je vous prie de m'indiquer où est la maison du Voyant.*

19. *Samuel répondit à Saül : C'est moi qui suis le Voyant. Montez avant moi au haut lieu, afin que vous mangiez aujourd'hui avec moi; et demain matin je vous renverrai. Je vous dirai tout ce que vous avez au cœur.*

20. *Quant aux ânesses que vous avez*

entraîn tout féminins. — *Sacrificium hodie* : peut-être à l'occasion de la néoménie ou nouvelle lune, ainsi qu'on l'a conjecturé (cf. Num. xxviii, 11-15); ou bien, simple sacrifice d'action de grâces. — *In excelso* : quelque éminence voisine de la ville; c'est là sans doute que Samuel avait érigé l'autel mentionné plus haut, vii, 17. — *Ad vescendum* et les mots suivants désignent le repas religieux qui devait accompagner le sacrifice; certaines parties des victimes immolées servaient de mets. Cf. Lev. vii, 11 et ss. — *Ipse benedicet...* : en prononçant quelque formule de consécration.

2° Saül auprès du Voyant, ix, 14-27.

14-17. Samuel reçoit deux révélations au sujet de Saül. — *In medio urbis*. Idiologisme, pour dire simplement : dans la ville. En effet, d'après le vers. 18, le prophète trouva Saül et son compagnon près de la porte. — Première révélation, vers. 15-16. *Revelaverat auriculam*; littéral. : avait découvert l'oreille. Métaphore expressive.

empruntée à l'usage familier de soulever les cheveux ou la coiffure de quelqu'un pour lui murmurer à l'oreille quelque secret. — *Salvabit... de manu Philistinorum*. La délivrance précédente n'avait été que transitoire, comme il a été dit (note de vii, 13). — Seconde révélation, vers. 17. *Dominus dixit*; dans l'hébr. : répondit. Dieu répondit à la question que s'adressa mentalement Samuel dès qu'il aperçut Saül. — *Iste dominabitur*. Le sens direct du verbe hébreu corrélatif est « restreindre, resserrer » (coercere imperio); par opposition à la licence de l'ère des juges (Jud. xxi, 25).

18-24. Saül est comblé d'honneurs par le Voyant. Scène bien décrite. Dieu ayant parlé, l'hésitation du saint prophète a disparu, et il témoigne toute sorte d'égards à l'Élu du ciel. — *Ascende ante me...*, *comedatis mecum* : deux marques d'honneur; l'hospitalité offerte pour la nuit (*dimittam... mane*) en est une troisième. — *Omnia*

perdues il y a trois jours, n'en soyez point en peine, parce qu'elles sont retrouvées. Et à qui sera tout ce qu'il y a de meilleur dans Israël, sinon à vous et à toute la maison de votre père?

21. Saül lui répondit : Ne suis-je pas de la tribu de Benjamin, qui est la plus petite d'Israël? et ma famille n'est-elle pas la moindre de toutes celles de cette tribu? Pourquoi donc me tenez-vous ce langage?

22. Samuel ayant pris Saül et son serviteur, les mena dans la salle, et les fit asseoir au-dessus des conviés, qui étaient environ trente personnes;

23. puis il dit au cuisinier : Servez le morceau de viande que je vous ai donné, et que je vous ai commandé de mettre à part.

24. Le cuisinier prit une épaule et la servit devant Saül. Et Samuel lui dit : Voilà ce qui est demeuré; mettez-le devant vous et mangez, parce que je l'ai fait garder exprès pour vous lorsque j'ai invité le peuple. Et Saül mangea ce jour-là avec Samuel.

25. Ils descendirent ensuite du haut lieu dans la ville, et Samuel parla à Saül sur la terrasse de la maison, et il y fit préparer un lit où Saül dormit.

26. Après qu'ils se furent levés le matin lorsqu'il faisait déjà jour, Samuel appela Saül, qui était sur la terrasse, et lui dit : Levez-vous, afin que je vous congédie. Saül se leva, et ils sortirent tous deux, lui et Samuel.

27. Et tandis qu'ils descendaient au bas de la ville, Samuel dit à Saül : Dites à votre serviteur de passer et d'aller devant nous. Pour vous, demeurez un peu, afin que je vous fasse savoir ce que le Seigneur m'a dit.

perdidisti, ne sollicitus sis, quia inventa sunt. Et cujus erunt optima quæque Israel, nonne tibi et omni domui patris tui?

21. Respondens autem Saul, ait : Numquid non filius Jemini ego sum, de minima tribu Israel, et cognatio mea novissima inter omnes familias de tribu Benjamin? Quare ergo locutus es mihi sermonem istum?

22. Assumens itaque Samuel Saulem et puerum ejus, introduxit eos in triclinium, et dedit eis locum in capite eorum qui fuerant invitati; erant enim quasi triginta viri.

23. Dixitque Samuel coquo : Da partem quam dedi tibi, et præcepi ut reponeres seorsum apud te.

24. Levavit autem coqus armum, et posuit ante Saul. Dixitque Samuel : Ecce quod remansit, pone ante te, et comede, quia de industria servatum est tibi, quando populum vocavi. Et comedit Saul cum Samuele in die illa.

25. Et descenderunt de excelso in oppidum; et locutus est cum Saule in solario; stravitque Saul in solario, et dormivit.

26. Cumque mane surrexissent, et jam elucesceret, vocavit Samuel Saulem in solario, dicens : Surge, et dimittam te. Et surrexit Saul; egressique sunt ambo, ipse videlicet et Samuel.

27. Cumque descenderent in extrema parte civitatis, Samuel dixit ad Saul : Dic puero ut antecedit nos, et transeat; tu autem subsiste paulisper, ut indicem tibi verbum Domini.

quæ... in corde... : non seulement ce qui concernait l'objet de ses recherches (*et de asinis...*), mais ses pensées les plus intimes. Saül, au fond de son cœur, avait-il souhaité de pouvoir délivrer Israël, et désiré dans ce but la force et l'autorité? Du moins, Samuel essaye de lui faire pressentir les desseins de Dieu sur lui, et de le préparer à son grand rôle. — *Cujus... optima quæque...*? Saül aura tout, en tant que roi (cf. VIII, 11-17). Que serait, dans ces conditions nouvelles, la perte de quelques ânesses? — *Numquid non...*? L'objection ancienne de Gédéon, Jud. vi, 15; celle de David un peu plus tard, II Reg. vii, 18. — *Filius Jemini* : c.-à-d. de la tribu de Benjamin, qui était la plus petite de toutes (*de minima...*; cf. Num. 1, 37), surtout depuis le

terrible massacre qui l'avait presque anéanti, Jud. xx, 46-47. Saül a compris qu'il s'agit pour lui d'un honneur extraordinaire, mais il n'en soupçonne pas l'énorme étendue. — A sa question, le prophète répond par des faits : *assumens..., in capite...* Les trente invités étaient les hommes les plus importants de la ville. — *Da partem...* : nouvel honneur, avec quelques paroles de Samuel qui montrèrent à Saül qu'il était spécialement et surnaturellement attendu (*de industria... tibi*).

25-27. Les préparatifs de l'unction. — *Locutus... in solario* : sur le toit plat. Dans ce tête à tête si honorable pour Saül, puisque toute la ville en pouvait être témoin du dehors, Samuel achevait de préparer son hôte à l'unction du lieu.

CHAPITRE X

1. Tulit autem Samuel lenticulam olei, et effudit super caput ejus, et deosculatus est eum, et ait : Ecce unxit te Dominus super hereditatem suam in principem; et liberabis populum suum de manibus inimicorum ejus, qui in circuitu ejus sunt. Et hoc tibi signum quia unxit te Deus in principem :

2. Cum abieris hodie a me, invenies duos viros juxta sepulcrum Rachel, in finibus Benjamin, in meridie; dicentque tibi : Inventæ sunt asinæ ad quas ieras perquirendas; et intermissis pater tuus asinis, sollicitus est pro vobis, et dicit : Quid faciam de filio meo?

3. Cumque abieris inde, et ultra transieris, et veneris ad quercum Thabor, invenient te ibi tres viri ascendentes ad Deum in Bethel, unus portans tres hædos, et alius tres tortas panis, et alius portans lagenam vini.

4. Cumque te salutaverint, dabunt tibi duos panes, et accipies de manu eorum.

5. Post hæc venies in collem Dei, ubi est statio Philistinorum; et cum ingres-

1. En même temps, Samuel prit une petite fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saül, et il le baisa, et lui dit : C'est le Seigneur qui par cette onction vous sacre pour prince sur son héritage; et vous délivrerez son peuple de la main de ses ennemis qui l'environnent. Voici la marque que vous aurez que c'est Dieu qui vous a sacré pour prince :

2. Lorsque vous m'aurez quitté aujourd'hui, vous trouverez deux hommes près du sépulcre de Rachel, sur la frontière de Benjamin, vers le midi, et ils vous diront : Les ânesses que vous étiez allé chercher sont retrouvées; votre père ne y pense plus, mais il est en peine de vous; et il dit : Que ferai-je pour retrouver mon fils?

3. Lorsque vous serez sorti de là, et qu'ayant passé outre vous serez arrivé au chêne de Thabor, vous serez rencontré par trois hommes qui iront adorer Dieu à Béthel; l'un portera trois chevreaux, l'autre trois tourtes de pain, et l'autre une bouteille de vin.

4. Après qu'ils vous auront salué, ils vous donneront deux pains, et vous les recevrez de leurs mains.

5. Vous viendrez ensuite à la colline de Dieu, où il y a une garnison de Phi-

demain. On devine presque le sujet de l'entretien : l'oppression des Philistins, le triste état de la nation sainte, le bien que serait capable de produire un roi selon le cœur de Jéhovah, etc. Les mots *stravit... in solario* manquent dans l'hébreu. — *Dic puero..., tu autem...* : la consécration actuelle devait rester secrète pour un temps.

3^e L'onction royale de Saül et les signes qui devaient en confirmer le caractère divin. X, 1-8.

CHAP. X. — 1. L'onction. — *Lenticulam* (hébreu : *pak*) *olei* : de même pour le sacre de Jéhu, IV Reg. ix, 1-3. — *Effudit...* Cette onction était réservée, chez les Hébreux, aux prêtres (Ex. xl, 13; Lev. viii, 12) et aux rois (Jud. ix, 8; II Reg. xix, 10; III Reg. xix, 16; IV Reg. xi, 12, etc.); quelques prophètes la reçurent aussi (cf. III Reg. xix, 16). Elle symbolisait une entière consécration au service du Dieu de l'alliance, et des dons spéciaux de l'Esprit saint en vue du parfait accomplissement des fonctions à remplir. — *Deosculatus...* : marque d'hommage et de respect. Cf. Ps. ii, 12 et le commentaire. — *Ecce unxit...* Dans l'hébreu, avec un tour interrogatif : Est-ce que Jéhovah ne t'a pas oint...? Samuel explique sa conduite, et certifie à Saül que le Seigneur est

le « principalis operator » en tout cela. — *Hereditatem suam* : son peuple privilégié. Cf. Deut. ix, 26, 29; xxxvii, 9. La fin du verset, et *liberabis... principem* est une autre addition de la Vulgate, d'après les LXX.

2-6. Les signes qui démontreront à Saül que sa consécration est vraiment divine. Ils sont tous extraordinaires, et leur prévision ne pouvait avoir lieu qu'en vertu du don prophétique. — Premier signe, vers. 2 : rencontre de deux hommes auprès du tombeau de Rachel. Ce tombeau était situé, d'après Gen. xxxv, 16-20; xlviii, 7, sur la route de Béthel à Bethléem, à peu de distance de cette dernière ville; c'est le Kubbet Rahil actuel (tome I, grav. de la p. 137). Saül devait donc, si sa rencontre avec Samuel avait eu lieu à Rama, se diriger tout d'abord au sud, au lieu d'aller directement à Gabaa (*Att. géogr.*, pl. xvi) : c'est encore une difficulté de son itinéraire (voyez la note de ix, 3-4). Les mots *in finibus Benjamin* doivent être pris dans le sens large, car les limites de Benjamin passaient un peu au nord de Bethléem (cf. Jos. xviii, 11 et ss.). *In meridie*; dans l'hébr. : à *Sejsah*, localité inconnue. — *Inventæ... asinæ*, ainsi que le Voyant l'avait annoncé déjà, ix, 20

listins ; et lorsque vous serez entré dans la ville, vous rencontrerez une troupe de prophètes qui descendront du haut lieu précédés de lyres, de tambours, de flûtes et de harpes, et ces prophètes prophétiseront.

6. En même temps l'Esprit du Seigneur se saisira de vous ; vous prophétiserez avec eux, et vous serez changé en un autre homme.

7. Lors donc que tous ces signes vous seront arrivés, faites tout ce qui se présentera à faire, car le Seigneur sera avec vous.

8. Vous descendrez avant moi à Galgala, où j'irai vous rejoindre, afin que vous offriez un sacrifice et que vous immoliez des victimes pacifiques. Vous m'attendrez pendant sept jours, jusqu'à ce que je vienne vous trouver, et que je vous déclare ce que vous aurez à faire.

9. Aussitôt donc que Saül se fut détourné pour quitter Samuel, Dieu lui changea le cœur, et tous ces signes se réalisèrent le même jour.

sus fueris ibi urbem, obvium habebis gregem prophetarum descendantium de excelso ; et ante eos psalterium, et tympanum, et tibiam, et citharam, ipsosque prophetantes.

6. Et insiliet in te spiritus Domini, et prophetabis cum eis, et mutaberis in virum alium.

7. Quando ergo evenerint signa hæc omnia tibi, fac quæcumque invenerit manus tua, quia Dominus tecum est.

8. Et descendes ante me in Galgala (ego quippe descendam ad te), ut offeras oblationem et immoles victimas pacificas. Septem diebus expectabis, donec veniam ad te, et ostendam tibi quid facias.

9. Itaque cum avertisset humerum suum ut abiret a Samuele, immutavit ei Deus cor aliud ; et venerunt omnia signa hæc in die illa.

— Second signe, vers. 3-4 : les trois hommes auprès du chêne de Thabor. Le mot *Thabor* ne désigne évidemment pas la montagne du même nom, mais quelque autre place qui n'a pas été identifiée. Peut-être serait-ce, comme on l'a conjecturé, une corruption pour « Déborah », ce qui nous conduirait près de Béthel et à l'arbre sous lequel avait été enterrée la nourrice de Rachel, Gen. xxxv, 8. — *Ascendentes ad Deum...* Jéhovah était spécialement honoré à Béthel, à cause des grands souvenirs religieux qui se rattachèrent à cette ville dès les origines d'Israël. Cf. vii, 16 et la note. — *Unus portans...* Chacun des trois hommes portait une matière d'offrande. — Troisième signe, vers. 5-6 : Saül parmi les prophètes. *In collen Dei* ; dans l'hébr. : à *Gib'ah* de Dieu ; la patrie de Saül, ou Tell-el-Foul. Cf. vers. 26 ; xi, 4, etc. Aussi tout le monde l'y connaît, vers. 11-12, et il y trouve son oncle, vers. 15-16. — *Statio Philistinorum* : un poste militaire, au cœur même du pays opprimé et à demi réduit en servitude. Selon d'autres, mais moins bien : un monument dressé autrefois par les Philistins. — *Gregem* (en hébr. : un cordon, c.-à-d. une rangée, une procession) *prophetarum* : ils appartenaient vraisemblablement aux célèbres écoles prophétiques organisées par Samuel (voyez xix, 18 et le commentaire). — *Prophetantes*. Non pas dans

le sens strict, comme s'ils eussent prédit l'aventur ; mais du moins parlant et chantant sous une impulsion toute surnaturelle. Cf. xviii, 10. De là leur



Lyre sur une monnaie hébraïque.

accompagnement musical (cf. I Par. xxv, 3) : *psalterium* (hébr. : *nébel*), une sorte de lyre ou de luth ; *tympanum* le tambourin commun, *tibiam* (hébr. : *hâlil*, le percé), la flûte ; *citharam* (*kinnor*), une harpe aux petites dimensions. Voyez l'Atl. archéol., pl. LX-LXIII. — *Insiliet*

in te... sur cette expression, voyez Jud., xiv, 19 ; xv, 14. L'Esprit divin viendra communiquer à Saül les qualités d'un bon roi, le transformer totalement, pour le mettre à la hauteur de ses nouvelles fonctions : *mutaberis...*, expression qu'on ne trouve pas ailleurs, et qu'on a très justement appelée « remarquable ».

7-8. Conclusion des avertissements de Samuel. — *Fac quæcumque...* C.-à-d. agis hardiment, selon les circonstances ; fais tout ce qui te paraîtra convenable. — *Descendes...* *in Galgala*. Le Galgala de vii, 16, et de Jos. v, 19. Cet ordre ne devait être exécuté que plus tard, sur un nouvel avis du Voyant. Cf. xi, 14-15 ; xiii, 13.

4° L'accomplissement des signes, X. 6-16.

9. Résumé général. — *Avertisset humerum* est un hébraïsme pittoresque. — *Immutavit... cor aliud* : un cœur de roi. Cf. vers. 6. — *Venerunt... signa*. Le narrateur se borne à ce sommaire pour les deux premiers signes (vers. 2-4) ; le troisième était plus important, aussi son accomplissement est-il exposé en détail.

10. Veneruntque ad prædictum collem, et ecce caneus prophetaurum obuius ei, et insuluit super eum spiritus Domini, et prophetavit in medio eorum.

11. Videntes autem omnes qui novérant eum heri et nudius tertius, quod esset cum prophetis et prophetaret, dixerunt ad invicem: Quænam res accidit filio Cis? Num et Saul inter prophetas?

12. Responditque alius ad alterum, dicens: Et quis pater eorum? Propterea versum est in proverbium: Num et Saul inter prophetas?

13. Cessavit autem prophetare, et venit ad excelsum;

14. dixitque patruus Saul ad eum, et ad puerum ejus: Quo abistis? Qui responderunt: Quærere asinas; quas cum non reperissemus, venimus ad Samuellem.

15. Et dixit ei patruus suus: Indica mihi quid dixerit tibi Samuel.

16. Et ait Saul ad patrum suum: Indicavit nobis quia inventæ essent asinæ. De sermone autem regni non indicavit ei, quem locutus fuerat ei Samuel.

17. Et convocavit Samuel populum ad Dominum, in Maspha;

18. et ait ad filios Israel: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Ego eduxi Israel de Ægypto, et erui vos de manu Ægy-

10. Lorsqu'il fut venu avec son serviteur à la colline qui lui avait été marquée, il fut rencontré par une troupe de prophètes. L'Esprit du Seigneur se saisit de lui, et il prophétisa au milieu d'eux.

11. Et tous ceux qui l'avaient connu peu auparavant, voyant qu'il était avec les prophètes, et qu'il prophétisait, s'entredisaient: Qu'est-il donc arrivé au fils de Cis? Saül est-il aussi parmi les prophètes?

12. Et d'autres leur répondirent: Et qui est le père de ces prophètes? C'est pourquoi cette parole passa en proverbe: Saül est-il aussi parmi les prophètes?

13. Saül, ayant cessé de prophétiser, vint au haut lieu;

14. et son oncle lui dit, à lui et à son serviteur: Où avez-vous donc été? Ils lui répondirent: Nous avons été chercher des ânesses; et, ne les ayant point trouvées, nous nous sommes adressés à Samuel.

15. Son oncle lui dit: Dites-moi ce que Samuel vous a dit.

16. Saül répondit à son oncle: Il nous a appris que les ânesses étaient retrouvées. Mais il ne découvrit rien à son oncle de ce que Samuel lui avait dit touchant sa royauté.

17. Après cela, Samuel fit assembler tout le peuple devant le Seigneur à Maspha;

18. et il dit aux enfants d'Israël: Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: C'est moi qui ai tiré Israël de l'Égypte,

10-12. Accomplissement du troisième signe. — *Ad prædictum collem*. Hébr.: à *Gib'ah*; comme plus haut (noté du vers. 5). — *Cuneus prophetarum*. De nouveau, dans le texte: un cordon de prophètes. — *Quænam res...*? Les habitants de Gabaa sont tout surpris de voir l'un des leurs devenu prophète subitement et sans préparation aucune. Néanmoins « quelqu'un d'entre eux » (au lieu de *altius ad alterum*) leur fit cette excellente réponse: *Quis pater eorum* (des prophètes)? Rien non plus, dans la parenté de ces prophètes, ne les avait désignés pour le rôle prophétique, et Dieu choisissait Saül comme il les avait choisis. Le syriaque, l'arabe, les LXX, et quelques anciens exemplaires de la Vulgate traduisent: qui est son père (de Saül)? — *In proverbium*. Proverbe que l'on proférait, sans doute, lorsqu'on voyait quelqu'un dans une situation extraordinaire, à laquelle sa vie antérieure n'avait pas fait songer. Voyez, XIX, 24, une autre origine de ce même proverbe.

13 16. Saül garde le secret de son onction

royale. — *Venit ad excelsum*. Les prophètes descendaient du haut lieu quand l'esprit de Dieu leur avait associé momentanément Saül; celui-ci et monta lui-même après les avoir quittés. — *Dixitque patruus*. Probablement à Béthel, dans la circonstance actuelle, ou bien à quelque autre occasion. — *Ait Saul...* *Indicavit...* C'était exact. Cf. IX, 20. Mais Saül reste muet sur le fait principal; il imite la réserve de Samuel (IX, 27).

§ III. — *Le peuple ratiste à deux reprises le choix de Dieu*. X, 17 — XI, 15.

1° L'élection publique à Maspha. X, 17-27.

17-19. Samuel réunit les Israélites à Maspha pour élire un roi. — *Convocavit populum*: le peuple entier, et pas seulement ses représentants (cf. VII, 4). Sur *Maspha*, voyez la note de VII, 5. — *Et ait...* Quelques paroles sévères, adressées à l'assemblée au nom du Seigneur, pour redire (cf. VIII, 8) ce qu'il y avait d'antithéocratique et d'ingrat dans la demande des Hébreux. — *Ego eduçi...* Dieu rappelle constamment cet acte de

et qui vous ai délivrés de la main des Égyptiens, et de la main de tous les rois qui vous affligeaient.

19. Mais vous avez aujourd'hui rejeté votre Dieu, qui seul vous a sauvés de tous les maux et de toutes les misères qui vous accablaient. Nous ne vous écouterons point, m'avez-vous répondu; mais établissez un roi sur nous. Maintenant donc présentez-vous devant le Seigneur, selon vos tribus et vos familles.

20. Et Samuel ayant jeté le sort pour toutes les tribus d'Israël, le sort tomba sur la tribu de Benjamin.

21. Il jeta ensuite le sort pour la tribu de Benjamin et pour ses familles; et il tomba sur la famille de Métri, et enfin jusque sur la personne de Saül, fils de Cis. On le chercha donc; mais on ne le trouva pas.

22. Ils consultèrent ensuite le Seigneur pour savoir s'il viendrait en ce lieu-là; et le Seigneur leur répondit: Vous le trouverez caché dans sa maison.

23. Il y coururent donc, le prirent et l'amènèrent; et lorsqu'il fut au milieu du peuple, il parut plus grand que tous les autres de toute la tête.

24. Samuel dit alors à tout le peuple: Vous voyez quel est celui que le Seigneur a choisi, et qu'il n'y en a pas dans tout le peuple qui lui soit semblable. Et tout le peuple s'écria: Vive le roi!

25. Samuel prononça ensuite devant le peuple la loi du royaume, et il l'écrivit dans un livre, qu'il mit en dépôt devant le Seigneur. Après cela, Samuel renvoya tout le peuple chacun chez soi.

26. Saül s'en retourna aussi chez lui à Gabaa, accompagné d'une partie de l'armée; c'étaient ceux dont Dieu avait touché le cœur.

piorum, et de manu omnium regum qui affligebant vos.

19. Vos autem hodie projecistis Deum vestrum, qui solus salvavit vos de universis malis et tribulationibus vestris; et dixistis: Nequaquam; sed regem constitue super nos. Nunc ergo state coram Domino per tribus vestras, et per familias.

20. Et applicuit Samuel omnes tribus Israel, et cecidit sors tribus Benjamin.

21. Et applicuit tribum Benjamin et cognationes ejus, et cecidit cognatio Metri, et pervenit usque ad Saul, filium Cis. Quæsierunt ergo eum, et non est inventus.

22. Et consuluerunt post hæc Dominum utrumnam venturus esset illuc; responditque Dominus: Ecce absconditus est domi.

23. Cucurrerunt itaque, et tulerunt eum inde; stetitque in medio populi, et altior fuit universo populo ab humero et sursum.

24. Et ait Samuel ad omnem populum: Certè videtis quem elegit Dominus, quoniam non sit similis illi in omni populo. Et clamavit omnis populus, et ait: Vivat rex!

25. Locutus est autem Samuel ad populum legem regni, et scripsit in libro, et reposuit coram Domino; et dimisit Samuel omnem populum, singulos in domum suam.

26. Sed et Saul abiit in domum suam in Gabaa; et abiit cum eo pars exercitus, quorum tetigerat Deus corda.

sa puissance et de sa bonté, qui avait pour ainsi dire créé la nation juive. Cf. Ex. xx, 2; xxix, 46; Lev. xi, 45; xix, 36; Num. xv, 41; Deut. v, 6; Jos. xxiv, 6, 17; Jud. II, 1, etc. — *State... per tribus...*: pour procéder régulièrement à l'élection. Le peuple était divisé en tribus, les tribus en familles, les familles en maisons, les maisons en individus. Cf. Jos. vii, 14 et le commentaire.

20-21. L'élection. — *Applicuit...* Il est probable que l'on eut recours au sort, comme le dit la Vulgate (*cecidit sors*; l'hébreu est moins explicite). Les noms des douze tribus ayant été mis dans une urne, celui de Benjamin fut tiré; puis, le nom de la famille de Métri; enfin, après une opération intermédiaire pour déterminer la maison, le nom du fils de Cis. — *Non est inventus.*

Saül, qui connaissait d'avance le résultat, s'était caché par un sentiment tout naturel de modestie.

22-24. Saül est présenté au peuple par Samuel. — *Consuluerunt...*: au moyen de l'*urim* et du *gumim*, à la façon ordinaire. — *Domus*. Hébr.: parmi les bagages. — *Altior fuit...* Cf. ix, 2. Samuel ne manqua pas d'appuyer sur cette circonstance, en présentant l'élu à l'assemblée. Joyeux vivats du peuple, qui avait obtenu l'objet de ses desirs: *Vivat...*

25-27. Conclusion de l'élection. — *Legem regni*: non le « jus regni », qui décrivait la conduite plus ou moins arbitraire des futurs rois (viii, 11 et ss.), mais une sorte de charte qui réglait les attributions royales, les relations du monarque avec ses sujets, etc. — *Scripsit in libro*. Dans

27. Filii vero Belial dixerunt : Num salvare nos poterit iste? Et despexerunt eum, et non attulerunt ei munera. Ille vero dissimulabat se audire.

27. Mais les enfants de Bélial commencèrent à dire : Comment celui-ci pourrait-il nous sauver? Et ils le méprisèrent, et ne lui firent point de présents; mais Saül faisait semblant de ne les pas entendre.

CHAPITRE XI

1. Et factum est quasi post mensem, ascendit Naas Ammonites, et pugnare cœpit adversum Jabes Galaad; dixeruntque omnes viri Jabes ad Naas : Habeto nos fœderatos, et serviemus tibi.

2. Et respondit ad eos Naas Ammonites : In hoc feriam vobiscum fœdus, ut erua omnia vestrum oculos dextros, ponamque vos opprobrium in universo Israel.

3. Et dixerunt ad eum seniores Jabes : Concede nobis septem dies, ut mittamus nuntios ad universos terminos Israel; et si non fuerit qui defendat nos, egrediemur ad te.

4. Venerunt ergo nuntii in Gabaa Saulis, et locuti sunt verba hæc, audiente populo; et levavit omnis populus vocem suam, et flevit.

1. Environ un mois après, Naas, roi des Ammonites, se mit en campagne, et attaqua Jabès de Galaad. Et tous les habitants de Jabès dirent à Naas : Recevez-nous à composition, et nous vous serons assujettis.

2. Naas, roi des Ammonites, leur répondit : La composition que je ferai avec vous, sera de vous arracher à tous l'œil droit, et de faire de vous l'opprobre de tout Israël.

3. Les anciens de Jabès lui répondirent : Accordez-nous sept jours, afin que nous envoyions des messagers dans tout Israël; et s'il ne se trouve personne pour nous défendre, nous nous rendrons à vous.

4. Les messagers, étant venus à Gabaa, où Saül demeurait, firent ce rapport devant le peuple; et tout le peuple, élevant la voix, se mit à pleurer.

l'hébr. : le livre; peut-être l'exemplaire de Moïse, qui avait été déposé à côté de l'arche (*coram Domino*; cf. Deut. xxxi, 26). — *Pars exercitus...* : escorte d'honneur, qui offrit spontanément ses services au nouveau roi. Mais il y a déjà le parti des opposants et des mécontents (*filii Belial*; note de I, 16); qui manifestent leurs sentiments en paroles (*num salvare...*; le pronom *iste* est très dédaigneux), et en actes (*non attulerunt...*; ce trait négatif dit beaucoup en Orient). — Sage conduite de Saül : *dissimulabat...* Hébr. : il était comme un homme qui se tait.

2° Saül remporte une victoire sur les Ammonites. XI, 1-11.

CHAP. XI. — 1-4. L'Ammonite Naas et les habitants de Jabès-Galaad. — Les mots *factum est...* *mensem* ne sont pas dans l'hébreu. — *Naas* (*Nahas*), d'après XII, 12, était alors roi des Ammonites, nation puissante et guerrière, qui habitait sur les confins du désert, à l'est de Galaad (*Atl. géogr.*, pl. VII). Ils avaient opprimé par deux fois les Hébreux au temps des Juges proprement dits. Cf. III, 12-14; X, 11. — La ville de *Jabes-Galaad*, ruinée naguère de fond en comble, Jud. XXI, 8 et ss., avait été peu à peu rétablie; son nom s'est conservé dans celui de l'ouadi Yâbis, vallée qui tombe perpendiculairement dans celle du Jourdain, au-dessous de Bethsân (*Atl. géogr.*,

pl. VII et XII). — *Habeto... fœderatos*. Soumission à peine voilée. Sûr de vaincre, Naas accepte l'alliance proposée, mais à une condition barbare : *in hoc* (en avant par emphase)... *ut erua...*; traitement souvent infligé aux prisonniers de



On crève les yeux à des prisonniers de guerre. (Bas-relief assyrien.)

guerre dans les contrées orientales. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. xciii, fig. 8. L'œil droit, le plus utile, surtout pour un guerrier. — *Dixerunt... sentorcz*,

5. Saül revenait alors des champs en suivant ses bœufs ; et il dit : Qu'a le peuple pour pleurer ainsi ? On lui raconta ce que les habitants de Jabès avaient envoyé dire.

6. Aussitôt que Saül eut entendu ces paroles, l'Esprit du Seigneur se saisit de lui, et il entra dans une très grande colère.

7. Il prit ses deux bœufs, les coupa en morceaux, et les envoya par des messagers dans toutes les terres d'Israël, en disant : C'est ainsi qu'on traitera les bœufs de quiconque ne se mettra pas en campagne à la suite de Saül et de Samuel. Alors le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur, et ils sortirent *tous en armes* comme un seul homme.

8. Saül en ayant fait la revue à Bézech, il se trouva dans son armée trois cent mille hommes des enfants d'Israël, et trente mille de la tribu de Juda.

9. Et ils dirent aux messagers qui étaient venus de Jabès : Vous direz ceci aux habitants de Jabès-Galaad : Vous serez sauvés demain, lorsque le soleil sera dans sa force. Les messagers portèrent donc cette nouvelle aux habitants de Jabès, qui la reçurent avec joie.

10. Et ils dirent aux Ammonites : Demain matin nous nous rendrons à vous, et vous nous traiterez comme il vous plaira.

11. Le lendemain étant venu, Saül divisa son armée en trois corps, et étant entré à la pointe du jour au milieu du camp ennemi, il tailla en pièces les Am-

5. Et ecce Saul veniebat, sequens boves de agro, et ait : Quid habet populus quod plorat ? Et narraverunt ei verba virorum Jabes.

6. Et insilivit spiritus Domini in Saul, cum audisset verba hæc, et iratus est furor ejus nimis.

7. Et assumens utrumque bovem, concidit in frusta, misitque in omnes terminos Israel per manum nuntiorum, dicens : Quicumque non exierit, et secutus fuerit Saul et Samuel, sic fiet bobus ejus. Invasit ergo timor Domini populum, et egressi sunt quasi vir unus.

8. Et recensuit eos in Bezech ; fueruntque filiorum Israel trecenta millia ; virorum autem Juda triginta millia.

9. Et dixerunt nuntiis qui venerant : Sic dicetis viris qui sunt in Jabes Galaad : Cras erit vobis salus, cum incaluerit sol. Venerunt ergo nuntii, et annuntiaverunt viris Jabes, qui lætati sunt.

10. Et dixerunt : Mane exhibimus ad vos, et facietis nobis omne quod placuerit vobis.

11. Et factum est, cum dies crastinus venisset, constituit Saul populum in tres partes, et ingressus est media castra in vigilia matutina, et percussit Ammon

Comme toujours, les anciens jouent un rôle prépondérant dans les affaires, soit civiles, soit militaires d'Israël. Cf. Deut. XIX, 12 ; Jud. VIII, 14, 16 ; XI, 5, 7-8, etc. — *Concede... septem dies*. Naas accorde ce temps de répit, ne pouvant, d'une part, s'emparer plus tôt de la ville, et comptant bien, d'autre part, que le secours espéré ne viendrait pas. — *In Gabaa Saulis*. C'est auprès du roi nouvellement élu que les ambassadeurs de Jabès espéraient trouver conseil et appui. — *Levavit... vocem...*, et *fleuit*. En Orient, les hommes eux-mêmes manifestent leur chagrin d'une manière ouverte et bruyante. Cf. xxx, 4 ; Gen. xxvii, 38 ; Deut. II, 4 ; Esdr. III, 12-13, etc.

5-8. Saül fait un appel aux armes. — *Veniebat, sequens boves*. Simplicité de ces anciens temps. Saül avait repris ses occupations accoutumées, jusqu'à ce que les circonstances lui fournissent l'occasion d'exercer son royal pouvoir. — *Insilivit spiritus...* Cf. x, 10. Inspiration soudaine, irrésistible, qui communiqua aux pensées et aux membres du prince une vigueur étonnante (*concidit in frusta...*). — *Misitque...* Ces morceaux

sanglants parleraient mieux qu'un long discours. Cf. Jud. XIX, 29 ; III Reg. XI, 30 ; xxii, 11. — *Saul et Samuel*. Saül aurait dû toujours, pour son plus grand bonheur, associer ainsi son nom à celui du prophète saint et vénéré. — *Invasit... timor Domini* : crainte religieuse, que le Seigneur excita lui-même pour accroître l'autorité de son oint. — *Sur Bezech*, voyez Jud. I, 4-5 et la note ; peut-être Izbik, à mi-chemin entre Sichem et Bethsân : on pouvait, de là, gagner Jabès en une journée. — *Trecenta millia*. Chiffre considérable, mais qui ne dépassait point les forces d'Israël pour une levée en masse. Les guerriers de Juda, mentionnés à part à cause de l'importance antique de cette tribu, formaient la dixième partie du contingent.

9-11. Défaite des Ammonites. — *Dixerunt (à Naas) : Mane...* (vers. 10). Ruse des notables, pour laisser l'ennemi dans sa fausse sécurité, et pour permettre à Saül de tomber sur lui à l'improviste. Ils promettent de se rendre sans condition. — *In tres partes*. Trois corps d'armée, qui attaqueraient simultanément les Ammonites

usque dum incalesceret dies; reliqui autem dispersi sunt, ita ut non relinquerentur in eis duo pariter.

12. Et ait populus ad Samuelem : Quis est iste qui dixit : Saul num regnabit super nos? Date viros, et interficiemus eos.

13. Et ait Saul : Non occidetur quisquam in die hac, quia hodie fecit Dominus salutem in Israel.

14. Dixit autem Samuel ad populum : Venite, et eamus in Galgala, et innovemus ibi regnum.

15. Et perrexit omnis populus in Galgala, et fecerunt ibi regem Saul coram Domino in Galgala, et immolaverunt ibi victimas pacificas coram Domino. Et lætatus est ibi Saul, et cuncti viri Israel nimis.

monites jusqu'à ce que le soleil fût dans sa force. Ceux qui échappèrent furent dispersés, sans qu'il en demeurât seulement deux ensemble.

12. Alors le peuple dit à Samuel : Quels sont ceux qui ont dit : Saül sera-t-il notre roi? Livrez-nous ces gens-là, et nous les ferons mourir.

13. Mais Saül leur dit : On ne fera mourir personne en ce jour, parce que c'est le jour où le Seigneur a sauvé Israël.

14. Or Samuel dit au peuple : Venez, allons à Galgala, et renouvelons-y l'élection du roi.

15. Tout le peuple alla donc à Galgala, et il y reconnut de nouveau Saül pour roi en présence du Seigneur. Ils immolèrent au Seigneur des victimes pacifiques; et Saül et tous les Israélites firent là de très grandes réjouissances.

CHAPITRE XII

1. Dixit autem Samuel ad universum Israel : Ecce audivi vocem vestram, iuxta omnia quæ locuti estis ad me, et constitui super vos regem.

2. Et nunc rex graditur ante vos. Ego autem senui, et incanui; porro filii mei vobiscum sunt; itaque conversatus coram vobis ab adolescentia mea usque ad hanc diem, ecce præsto sum.

1. Alors Samuel dit à tout Israël : Vous voyez que je me suis rendu à tout ce que vous m'avez demandé, et que j'ai établi un roi sur vous.

2. Votre roi maintenant marche devant vous. Pour moi j'ai vieilli et blanchi, et mes enfants sont avec vous. Ayant donc vécu parmi vous depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour, me voici prêt à répondre de toute ma vie.

sur des points différents : stratagème tout oriental. Cf. Jud. vii, 16, etc. — *Vigilia matutina* : la dernière des trois veilles nocturnes, c.-à-d. de deux à six heures du matin (cf. Jud. vii, 19 et l'explication). — *Ita ut non... duo...* : manière expressive d'indiquer le degré de la défaite.

3° L'élection de Saül est unanimement confirmée à Galgala. XI, 12-15.

12-13. Noble générosité du roi vainqueur. — *Populus ad Samuelem* : car le prophète avait conservé une autorité considérable. — *Quis... dixit...?* On désigne ainsi les mécontents de x, 27. Le peuple, fier du succès de Saül, demande contre eux une vengeance éclatante. — *Ait Saul*. Le roi refuse de ternir ainsi son triomphe, et préfère s'attacher tous ses sujets par un acte de bonté.

14-15. L'assemblée de Galgala. — *Dixit... Samuel*. C'est lui qui convoqua le peuple, en sa qualité de Voyant. — *Innovemus... regnum* : par la ratification solennelle de ce qui s'était fait à Maspha, x, 20-24. Les mots *fecerunt... regem* ont le même sens; mais les LXX traduisent : Et Samuel l'oignit là pour être roi. Si cette variante

est authentique, ce serait l'onction publique après l'onction secrète de x, 1 (David en reçut jusqu'à trois : xvi, 12-13; II Reg. ii, 4; v, 3). — *Lætatus...* Jolie universelle. Saül est heureux de voir son autorité universellement reconnue; le peuple, d'avoir un roi tel qu'il le souhaitait.

§ IV. — *Abdication de Samuel et ses adieux au peuple*. XII, 1-25.

Samuel profite de la réunion du peuple à Galgala pour résigner solennellement ses fonctions de juge, et pour exhorter les Hébreux à une fidélité inaltérable envers le Seigneur.

1° Samuel abdique ses fonctions judiciaires. XII, 1-5.

CHAP. XII. — 1-3. Le prophète, en se démettant de sa judicature, prend le peuple à témoin de sa bonne administration. — Dans la formule de transition (*dixit autem...*) le mot *universum* est emphatique. — *Vocem vestram* : allusion à viii, 5, 21. — *Nunc... graditur*. Trait pittoresque; le roi allait et venait devant Israël, s'acquittant de ses devoirs royaux. — *Ego autem... illi me*. Samuel mentionne les deux motifs sur

3. Déclarez devant le Seigneur et devant son christ, si j'ai pris le boeuf ou l'âne de personne ; si j'ai imputé à quelqu'un de faux crimes ; si j'ai opprimé par violence ; si j'ai reçu des présents de qui que ce soit ; et je ferai connaître le peu d'attache que j'y ai en le restituant aujourd'hui.

4. Ils lui répondirent : Vous ne nous avez ni calomniés ni opprimés, et vous n'avez rien pris de personne.

5. Samuel ajouta : Le Seigneur m'est aujourd'hui témoin contre vous, et son christ aussi m'est témoin, que vous n'avez rien trouvé dans mes mains *qui vous appartint*. Le peuple répondit : Ils en sont témoins.

6. Alors Samuel dit au peuple : Le Seigneur qui a fait Moïse et Aaron, et qui a tiré nos pères de la terre d'Égypte, *m'est donc témoin*.

7. Venez maintenant en sa présence, afin que je vous appelle en jugement devant lui touchant toutes les miséricordes que le Seigneur a faites à vous et à vos pères.

8. *Vous savez* de quelle manière Jacob entra en Égypte, que vos pères crièrent au Seigneur, que le Seigneur envoya Moïse et Aaron, qu'il tira vos pères de l'Égypte, et qu'il les établit en ce pays-ci.

9. Mais ils oublièrent le Seigneur leur Dieu ; et il les livra entre les mains de Sisara, général de l'armée d'Hasor, entre les mains des Philistins, et entre les mains du roi de Moab, qui combattirent contre eux.

10. Ils crièrent ensuite au Seigneur, et ils lui dirent : Nous avons péché,

3. Loquimini de me coram Domino, et coram christo ejus, utrum bovem cujusquam tulerim aut asinum ; si quempiam calumniatus sum, si oppressi aliquem, si de manu cujusquam munus accepi ; et contemniam illud hodie, restituaumque vobis.

4. Et dixerunt : Non es calumniatus nos, neque oppressisti, neque tulisti de manu alicujus quidpiam.

5. Dixitque ad eos : Testis est Dominus adversum vos, et testis christus ejus in die hac, quia non inveneritis in manu mea quidpiam. Et dixerunt : Testis.

6. Et ait Samuel ad populum : Dominus, qui fecit Moysen et Aaron, et eduxit patres nostros de terra Ægypti.

7. Nunc ergo state, ut judicio contendam adversum vos coram Domino, de omnibus misericordiis Domini, quas fecit vobiscum et cum patribus vestris :

8. Quomodo Jacob ingressus est in Ægyptum, et clamaverunt patres vestri ad Dominum ; et misit Dominus Moysen et Aaron, et eduxit patres vestros de Ægypto, et collocavit eos in loco hoc.

9. Qui oblitii sunt Domini Dei sui, et tradidit eos in manu Sisaræ, magistri militiæ Hasor, et in manu Philisthinarum, et in manu regis Moab, et pugnaverunt adversum eos.

10. Postea autem clamaverunt ad Dominum, et dixerunt : Peccavimus, quia

lesquels le peuple s'était appuyé pour demander un roi (VIII, 5). Ses fils étaient maintenant réduits au rôle de simples citoyens (*vobiscum*), et l'on n'aurait plus l'occasion de se plaindre d'eux. — *Coram vobis ab adolescentia*. Sa vie publique avait, en effet, commencé dès sa première jeunesse (III, 11), et elle s'était passée sous les yeux de tous. — *Presto sum* : pour rendre compte de sa gestion. Il se place devant les Israélites comme devant un tribunal : qu'ils soient les accusateurs (*loquimini*) ; Jéhovah et Saül (*christo*) seront les juges. Sur le mot « Christ », voyez la note de II, 10 ; il est appliqué ici pour la première fois au roi régnant. — *Utrum bovem... asinum* : les biens les plus précieux d'un peuple agricole. Ex. xx, 17 ; Num. xvi, 15. — *St... munus accepi*. L'hébreu ajoute : pour en aveugler mes yeux (en tant que juge) ; tandis que les LXX ont lu : pas même une paire de soulers. Cette leçon, très an-

cienne, a été conservée dans le texte d'Eccl. XLVI, 9.

4-5. Le peuple atteste unanimement l'intégrité du prophète.

2° Samuel rappelle aux Hébreux les bienfaits du Seigneur et leur propre ingratitude. XII, 6-12.

6. Transition. — *Dominus* : sous-entendez « testis est ».

7-12. Samuel, qui venait de se présenter (vers. 3) comme un accusé, prend tout à coup le rôle d'accusateur, et reproche aux Israélites leurs oublis perpétuels de la miséricorde divine. — L'idée générale, vers. 7. *De... misericordiis* ; dans l'hébr. : ses justices ; c.-à-d. ses rigueurs aussi bien que ses bontés, car tout cela démontrait la fidélité parfaite du Seigneur à l'alliance. — Les détails, empruntés à l'histoire ancienne et récente, vers. 8-12. 1° Bonté du Seigneur envers son peuple au temps de la sortie d'Égypte et lors de la prise

dereliquimus Dominum, et servivimus Baalim et Astaroth; nunc ergo erue nos de manu inimicorum nostrorum, et servivimus tibi.

11. Et misit Dominus Jerobaal, et Badan, et Jephthe, et Samuel, et eruit vos de manu inimicorum vestrorum per circuitum, et habitastis confidenter.

12. Videntes autem quod Naas, rex filiorum Ammon, venisset adversum vos, dixistis mihi : Nequaquam, sed rex imperabit nobis, cum Dominus Deus vester regnaret in vobis.

13. Nunc ergo præsto est rex vester, quem eligistis et petistis; ecce dedit vobis Dominus regem.

14. Si timueritis Dominum, et servieritis ei, et audieritis vocem ejus, et non exasperaveritis os Domini, eritis et vos, et rex qui imperat vobis, sequentes Dominum Deum vestrum.

15. Si autem non audieritis vocem Domini, sed exasperaveritis sermones ejus, erit manus Domini super vos et super patres vestros.

16. Sed et nunc state, et videte rem istam grandem, quam facturus est Dominus in conspectu vestro.

17. Numquid non messis tritici est hodie? Invocabo Dominum, et dabit voces et pluvias; et scietis, et videbitis quia grande malum feceritis vobis in con-

parce que nous avons abandonné le Seigneur, et servi les Baals et les Astaroth; mais délivrez-nous maintenant de la main de nos ennemis, et nous vous servirons.

11. Le Seigneur envoya alors Jérobaal, Badan, Jephthé et Samuel; il vous délivra de la main des ennemis qui vous environnaient, et vous avez habité en une pleine assurance.

12. Cependant, voyant que Naas, roi des enfants d'Ammon, marchait contre vous, vous êtes venus me dire : Non, nous ne ferons point ce que vous dites, mais nous aurons un roi pour nous commander; quoique alors le Seigneur votre Dieu fût votre roi.

13. Maintenant donc, vous avez votre roi que vous avez choisi et demandé. Vous voyez que le Seigneur vous a donné un roi.

14. Si vous craignez le Seigneur, si vous le servez, si vous écoutez sa voix, et que vous ne vous rendiez point rebelles à sa parole, vous serez, vous et le roi qui vous commande, à la suite du Seigneur votre Dieu, comme son peuple.

15. Mais si vous n'écoutez point la voix du Seigneur, et que vous vous rendiez rebelles à sa parole, la main du Seigneur sera sur vous, comme elle a été sur vos pères.

16. Et maintenant prenez garde, et considérez bien cette grande chose que le Seigneur va faire sous vos yeux.

17. Ne fait-on pas aujourd'hui la moisson du froment? Et cependant je vais invoquer le Seigneur, et il fera éclater les tonnerres et tomber les pluies, afin

dé possession de Chanaan, vers. 8 (*clamaverunt*, sous le poids de l'oppression égyptienne, Ex. II, 23-25). 2° Bonté et sévérité sous les divers juges, vers. 9-11. Samuel se borne à signaler, dans ce résumé rapide, les trois principaux ennemis des Hébreux à cette époque : les Chananéens conduits par Sisara (Jud. IV-V; sur *Hasor*, la capitale du roi Jabin, voyez Jud. IV, 2); les Philistins (Jud. III, 31; X, 7; XIII, 1); les Moabites (Jud. III, 12 et ss.). Il ne cite aussi que quatre juges, mais ils représentent tous les autres : *Jerobaal* ou Gédéon (Jud. VI-VIII; note de VI, 31-32); *Badan*, c.-à-d. Barac, d'après la variante probablement authentique des LXX et du syriaque (Samson selon d'autres : *Badan* serait une abréviation de « Ben-Dan », Danite; le Danite par excellence); *Jephthé* (Jud. X); *Samuel* lui-même, par l'intermédiaire duquel une magnifique délivrance avait été opérée naguère (VII, 12-15). 3° Récente ingratitude d'Israël, vers. 12. Les mots *videntes... quod Naas...* font allusion à une attaque plus

ancienne que celle qui a été racontée au chap. XI. — *Nequaquam, sed rex...* Voyez VIII, 6-9 et l'explication.

3° Exhortation à la fidélité. XII, 13-15.

13. Autre transition. Le prophète appuie sur les mots *vester, quem eligistis...*

14-15. L'alternative : l'avenir d'Israël dépend de sa fidélité à l'égard de Jéhovah. — *Si timueritis...* Cette phrase reste inachevée; ajoutez à la fin du vers. 14, d'après le contexte : le Seigneur vous bénira. — *Super vos et...* Hébr. : comme sur vos pères.

4° Signe du ciel pour confirmer les paroles du prophète; Samuel promet d'intercéder en faveur du peuple. XII, 16-25.

16-18. L'annonce et l'accomplissement du signe. — *Rem... grandem* : miracle saisissant, en effet, et clairement prédit au vers. 17. — *Messis tritici...* : on était donc à la fin de mai ou au commencement de juin, époque à laquelle il ne pleut jamais en Palestine. Cf. Prov. XXVI, 1. — *Dabit*

que vous sachiez et que vous voyiez combien est grand devant le Seigneur le mal que vous avez fait en demandant un roi.

18. Samuel cria donc au Seigneur, et le Seigneur en ce jour-là fit éclater les tonnerres et tomber les pluies.

19. Et tout le peuple fut saisi de la crainte du Seigneur et de Samuel. Et ils dirent tous ensemble à Samuel : Priez le Seigneur votre Dieu pour vos serviteurs, afin que nous ne mourions pas; car nous avons encore ajouté ce péché à tous les autres, de demander un roi pour nous commander.

20. Samuel répondit au peuple : Ne craignez point. *Il est vrai* que vous avez fait tout ce mal; néanmoins ne quittez point le Seigneur, et servez-le de tout votre cœur.

21. Ne vous détournez pas de lui pour suivre des choses vaines, qui ne vous serviront point, et qui ne vous délivreront point, parce qu'elles sont vaines.

22. Le Seigneur n'abandonnera pas son peuple, à cause de son grand nom; parce qu'il a juré qu'il ferait de vous son peuple.

23. Pour moi, Dieu me garde de commettre ce péché contre lui, que je cesse jamais de prier pour vous. Je vous enseignerai toujours la bonne et la droite voie.

24. Craignez donc le Seigneur, et servez-le dans la vérité et de tout votre cœur; car vous avez vu les merveilles qu'il a faites parmi vous.

25. Que si vous persévérez à faire le mal, vous périrez tous ensemble, vous et votre roi.

spectu Domini, petentes super vos regem.

18. Et clamavit Samuel ad Dominum, et dedit Dominus voces et pluvias in illa die.

19. Et timuit omnis populus nimis Dominum et Samuelem, et dixit universus populus ad Samuelem : Ora pro servis tuis ad Dominum Deum tuum, ut non moriamur; addidimus enim universis peccatis nostris malum, ut peteremus nobis regem.

20. Dixit autem Samuel ad populum : Nolite timere; vos fecistis universum malum hoc, verumtamen nolite recedere a tergo Domini, sed servite Domino in omni corde vestro;

21. et nolite declinare post vana, quæ non proderunt vobis, neque eruent vos, quia vana sunt;

22. et non derelinquet Dominus populum suum propter nomen suum magnum, quia juravit Dominus facere vos sibi populum.

23. Absit autem a me hoc peccatum in Dominum, ut cessem orare pro vobis; et docebo vos viam bonam et rectam.

24. Igitur timete Dominum, et servite ei in veritate et ex toto corde vestro; vidistis enim magnifica quæ in vobis gesserit.

25. Quod si perseveraveritis in malitia, et vos et rex vester pariter peribitis.

voces : hébraïsme, pour désigner le tonnerre. Cf. Ex. ix, 28; Ps. xxviii, etc.

19. Frayeur et humble confession du peuple. — *Addidimus... malum* : ils reconnaissent ce qu'il y a eu d'humain, d'antithéocratique dans leur demande.

20-23. Samuel rassure les Hébreux et leur promet sa constante intercession auprès du Seigneur.

— *Declinare post vana* : les idoles. Le texte emploie, tel et Is. xli, 29, l'expression énergique *Idu*, le vide (voyez la note de Gen. i, 2). — *Non derelinquet... propter nomen...* La gloire de Jé-

hovah était très étroitement associée à la préservation de son peuple (*quia juravit...*). Cf. Ex. xxxii, 12; Num. xiv, 13 et ss.; Jos. vii, 9, etc. — *Docebo vos...* En abdiquant ses fonctions administratives, Samuel ne renonce pas à son rôle de père et de conseiller.

24-25. Grave avertissement, pour conclure. — Comme plus haut, l'exhortation *timete...*, *servite...*, est appuyée sur un motif de reconnaissance (*vidistis... magnifica* : merveilles multiples de puissance et de bonté), et sur un motif de crainte (*peribitis*).

CHAPITRE XIII

1. Filius unius anni erat Saul, cum regnare cœpisset; duobus autem annis regnavit super Israël.

2. Et elegit sibi Saul tria millia de Israël; et erant cum Saul duo millia in Machmas, et in monte Bethel; mille autem cum Jonatha in Gabaa Benjamin; porro ceterum populum remisit unumquemque in tabernacula sua.

3. Et percussit Jonathas stationem Philistinorum, quæ erat in Gabaa. Quod cum audissent Philistini, Saul cecinit buccina in omni terra, dicens: Audiant Hebræi!

4. Et universus Israël audivit hujusmodi famam: Percussit Saul stationem Philistinorum. Et erexit se Israël adversus Philistini. Clamavit ergo populus post Saul in Galgala.

1. Saül était *comme* un enfant d'un an lorsqu'il commença de régner, et il régna deux ans sur Israël.

2. Il choisit trois mille hommes du peuple d'Israël: deux mille étaient avec lui à Machmas et sur la montagne de Béthel, et mille avec Jonathas à Gabaa de Benjamin; et il renvoya le reste du peuple chacun chez soi.

3. Or Jonathas battit la garnison des Philistins qui étaient à Gabaa, et les Philistins l'apprirent aussitôt; et Saül le fit publier à son de trompe dans tout le pays en disant: Que les Hébreux entendent!

4. Ainsi ce bruit se répandit dans tout Israël: Saül a battu la garnison des Philistins. Et Israël se leva contre les Philistins. Et le peuple s'assembla avec de grands cris auprès de Saül à Galgala.

SECTION II. — LA RÉPROBATION DE SAUL.
XIII, 1 — XV, 35.

Passant sous silence, ainsi qu'on l'admet généralement, un intervalle de plusieurs années, le narrateur nous conduit droit aux causes qui amenèrent la réprobation de Saül en tant que roi d'Israël.

§ I. — Guerre contre les Philistins.
XIII, 1 — XIV, 52.

1^o Les débuts de la guerre. XIII, 1-7.

CHAP. XIII. — 1. Deux dates pour la chronologie du règne de Saül. — *Filius... cum regnare...; regnavit...* C'est, avec de légères variantes, la formule employée plus de trente fois dans les livres des Rois, au commencement de chaque règne, pour marquer soit l'âge du nouveau monarque, soit le nombre d'années qu'il régna. Cf. II Reg. II, 10; v, 4; etc. Mais il est évident qu'ici le texte a été corrompu, et c'est en vain qu'on a essayé, à la suite du Targum, de lui donner, sous sa forme actuelle, des interprétations mystiques. V. g. « Sicut filius anni, in quo non sunt culpæ, erat Saul », et il aurait régné deux ans dans cet esprit. Voyez dans Calmet, Cornel. à Lap., de Hummelauer, etc., des listes de ces interprétations forcées. Ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, c'est que le premier chiffre a totalement disparu de l'hébreu (*unius* n'y est pas exprimé), et que le second a disparu partiellement. La meilleure traduction serait donc: Saül avait ... ans lorsqu'il commença à régner, et il régna ... deux ans sur Israël. Ce vers. 1 manque tout à fait dans les célèbres mss. A et B des Septante; d'autres mss. grecs lisent « trente ans » pour « un an ».

2-3. Un premier exploit de Jonathas. — *Elegit... tria millia*: petite armée permanente d'hommes aguerris, destinée à former la garde du roi, à faire aux Philistins une guerre d'escarmouches, à entraîner le peuple quand il serait tout entier sous les armes. Elle était divisée en deux corps, dont le plus considérable, commandé par Saül, était posté à *Machmas* (hébr.: *Mikmas*), aujourd'hui Moukmâs, sur le bord septentrional de l'ouadi Es-Souéinit (note de xiv, 4-5). Les mots *in monte Bethel* désignent le district élevé, accidenté, qui est situé entre Béthel et Machmas. Voyez *l'Atl. géogr.*, pl. xvi. — Le second corps, commandé par Jonathas, fils aîné du roi, protégeait *Gabaa Benjamin* ou Tell-el-Foul, à deux heures au sud-ouest de Machmas. Première apparition de ce charmant jeune homme, vaillant comme un héros, aimant et délicat comme une femme; son nom signifie: don de Jéhovah. — *Percussit stationem...* Heureux coup de main, qui fut le signal de la guerre d'indépendance. Les Philistins avaient çà et là des garnisons à travers le pays hébreu, pour le maintenir dans la soumission. — *Que... in Gabaa*. Dans l'hébr.: *Géba*, et non *Giv'ah* comme au vers. 2; aujourd'hui Djéba, à peu près à mi-chemin entre Tell-el-Foul et Moukmâs, sur une hauteur conique qui domine l'ouadi Es-Souéinit. — *Saul cecinit...* Appel aux armes que des hérauts firent promptement retentir au nom du roi à travers tout le pays.

4-5. Les Hébreux à Galgala, les Philistins à Machmas. — *Percussit Saul...* Comme d'ordinaire en pareil cas, l'honneur de la victoire est attribué officiellement au général en chef de l'armée. Cf. II Reg. xii, 26 et sa. — *Et erexit se*. Le sens

5. Les Philistins s'assemblèrent aussi pour combattre contre Israël ; ils avaient trente mille chars, six mille chevaux, et une multitude de fantassins aussi nombreuse que le sable qui est sur le rivage de la mer. Et ils vinrent camper à Machmas, à l'orient de Béthaven.

6. Les Israélites, ayant vu qu'ils étaient comme à l'extrémité (car le peuple était tout abattu), allèrent se cacher dans les cavernes, dans les lieux les plus secrets, dans les rochers, dans les antres et dans les citernes.

7. Les autres Hébreux passèrent le Jourdain, et vinrent au pays de Gad et de Galaad. Saül était encore à Galgala ; mais tout le peuple qui le suivait était dans l'effroi.

8. Il attendit sept jours, comme Samuel le lui avait ordonné. Cependant Samuel ne venait point à Galgala, et peu à peu tout le peuple abandonnait le roi.

9. Saül dit donc : Amenez-moi l'holocauste et les victimes pacifiques. Et il offrit l'holocauste.

10. Lorsqu'il achevait d'offrir l'holo-

5. Et Philistiim congregati sunt ad praeliandum contra Israel, triginta millia curruum et sex millia equitum, et reliquum vulgus sicut arena quæ est in littore maris plurima. Et ascendentes castrametati sunt in Machmas, ad orientem Bethaven.

6. Quod cum vidissent viri Israel se in arcto positos (afflictus enim erat populus), absconderunt se in speluncis et in abditis, in petris quoque et in antris, et in cisternis.

7. Hebræi autem transierunt Jordanem in terram Gad et Galaad. Cumque adhuc esset Saul in Galgala, universus populus perterritus est qui sequebatur eum.

8. Et expectavit septem diebus juxta placitum Samuelis ; et non venit Samuel in Galgala, dilapsusque est populus ab eo.

9. Ait ergo Saul : Afferte mihi holocaustum et pacifica. Et obtulit holocaustum.

10. Cumque complisset offerens holo-

du texte paraît être : Et Israël fut en mauvaise odeur auprès des Philistins ; c.-à.-d. se rendit odieux ; évidemment, par une levée en masse contre ses oppresseurs, ainsi que l'exprime la Vulgate. — *Clamavit ergo...* Hébr. : Le peuple fut convoqué à la suite de Saül à Galgala. Une assemblée plénière s'était déjà tenue en cette même ville, quelque temps après l'élection de Saül, xi, 14. — *Et Philistiim congregati*. Sachant bien que cette réunion était dirigée contre eux, les Philistins se préparent aussitôt à la lutte. Cf. vii, 7. — *Triginta millia curruum* est, d'après des meilleurs critiques (Vercellone, Hummelauer, etc.), un chiffre notablement exagéré, faussé par les copistes : il n'est proportionné ni au nombre des Philistins, qui formaient relativement un petit peuple ; ni aux besoins de la présente guerre, qui avait lieu dans une région montagneuse où les chars perdaient beaucoup de leur utilité ; ni aux autres données de l'histoire, car Jabin, roi des Chananéens du Nord, n'avait que 700 chars de guerre (Jud. iv, 3), Salomon pas plus de 1 400 (III Reg. xii, 26), Adarzéer de Syrie seulement 1 000 (I Par. xviii, 14), etc. — *Reliquum vulgus* (des fantassins) *sicut arena...* Hyperbole assez fréquente dans la Bible, pour représenter un nombre considérable. Cf. Jos. xi, 4 ; Jud. vi, 5 ; vii, 12. — *Castrametati... in Machmas*. Saül avait abandonné cette position pour se rendre à Galgala. — *Ad orientem Bethaven*. Localité non identifiée, qui, d'après ce passage et Jos. vii, 2, était située entre Machmas et Béthel.

6-7. Les Hébreux effrayés se débâtent en partie. — *In arcto positos* (au lieu de *afflictus*,

lisez : pressé, serré de près)... Rien de plus critique, en effet, que la situation des Israélites, resserrés alors entre le Jourdain et les montagnes ; en quelques heures, les Philistins pouvaient fondre sur eux et les écraser. Cf. vers. 12 et l'*Atl. géogr.*, pl. vii, xii, xvi. — *Absconderunt se...* : comme leurs pères au temps de l'invasion madianite, Jud. vi, 2. Les grottes et les retraites naturelles abondent dans ces parages. *Abditis*, d'après l'hébr. : les épines, les buissons ; *antris*, plutôt les tours. — *Hebræi... transierunt*. Autre mode de désertion ; un grand nombre prirent un moyen plus sûr, et allèrent se réfugier *in terram Gad...* Quant à ceux qui demeurèrent avec Saül à Galgala, « ils tremblaient derrière lui », comme dit énergiquement le texte primitif.

2° Désobéissance de Saül et commencement de sa réprobation. XIII, 8-14.

8-9. Saül offre l'holocauste sans attendre Samuel. — *Juxta placitum...* : l'arrangement qui remontait à l'unction même de Saül, x, 8, et qui avait peut-être été renouvelé naguère. — *Holocaustum et pacifica*. Dans l'hébreu, ces deux substantifs sont précédés de l'article, pour marquer les victimes que le roi tenait prêtes d'après les instructions du Voyant. — *Et obtulit...* : de sa propre main, suivant les uns, en usant ainsi les fonctions sacerdotales ; selon les autres, et plus probablement, par l'intermédiaire des prêtres, mais sans attendre l'arrivée de Samuel, ce qui était une grave désobéissance.

10-12. Les excuses du roi. — *Cumque complisset...* De la formule employée, il semble résulter qu'on n'avait pas eu le temps d'immoler

caustum, ecce Samuel veniebat; et egressus est Saul obviam ei ut salutaret eum.

11. Locutusque est ad eum Samuel : Quid fecisti? Respondit Saul : Quia vidi quod populus dilaberetur a me, et tu non veneras juxta placitos dies, porro Philisthiim congregati fuerant in Machmas,

12. dixi : Nunc descendent Philisthiim ad me in Galgala, et faciem Domini non placavi. Necessitate compulsus, obtuli holocaustum.

13. Dixitque Samuel ad Saul : Stulte egisti, nec custodisti mandata Domini Dei tui, quæ præcepit tibi. Quod si non fecisses, jam nunc præparasset Dominus regnum tuum super Israel in sempiternum;

14. sed nequaquam regnum tuum ultra consurget. Quæsivit Dominus sibi virum juxta cor suum, et præcepit ei Dominus ut esset dux super populum suum, eo quod non servaveris quæ præcepit Dominus.

15. Surrexit autem Samuel, et ascendit de Galgalis in Gabaa Benjamin. Et reliqui populi ascenderunt post Saul obviam populo, qui expugnabant eos venientes de Galgala in Gabaa, in colle Benjamin. Et recensuit Saul populum, qui inventi fuerant cum eo, quasi sexcentos viros.

16. Et Saul, et Jonathas filius ejus, populusque qui inventus fuerat cum eis, erat in Gabaa Benjamin; porro Philisthiim conserderant in Machmas.

17. Et egressi sunt ad prædandum de castris Philisthinorum tres cunei. Unus

causte, Samuel arriva. Et Saül alla au-devant de lui pour le saluer.

11. Samuel lui dit : Qu'avez-vous fait? Saül lui répondit : Voyant que le peuple me quittait l'un après l'autre, que vous n'étiez point venu au jour que vous aviez dit, et que les Philistins s'étaient assemblés à Machmas,

12. j'ai dit *en moi-même* : Les Philistins vont venir m'attaquer à Galgala, et je n'ai point encore aperçu le Seigneur. Étant donc contraint par cette nécessité, j'ai offert l'holocauste.

13. Samuel dit à Saül : Vous avez agi follement, et vous n'avez point observé les ordres que le Seigneur votre Dieu vous avait donnés. Si vous n'aviez pas fait cette faute, le Seigneur aurait maintenant affermi à jamais votre règne sur Israël;

14. mais votre règne ne subsistera pas à l'avenir. Le Seigneur s'est cherché un homme selon son cœur, et il lui a commandé d'être chef de son peuple, parce que vous n'avez point observé ce qu'il vous a ordonné.

15. Samuel s'en alla ensuite, et passa de Galgala à Gabaa de Benjamin; et le reste du peuple, marchant avec Saül contre les troupes qui les attaquaient, passa aussi de Galgala à Gabaa, sur la colline de Benjamin. Saül, ayant fait la revue du peuple qui était demeuré avec lui, trouva environ six cents hommes.

16. Saül et Jonathas son fils étaient donc à Gabaa de Benjamin avec ceux qui les avaient suivis; et les Philistins étaient campés à Machmas.

17. Il sortit alors trois bandes du camp des Philistins pour aller piller. L'une prit

les victimes pacifiques lorsque Samuel se présente. — *Saul obviam et.* Marque d'un profond respect. — *Quod... dilaberetur...* Première excuse; la seconde est contenue dans les mots et *tu non veneras...*; la troisième, aux vers. 11^e et 12^a. — *Faciem Domini non...*: par les sacrifices accoutumés, qui montent à Dieu comme un parfum d'agréable odeur; cf. Gen. VIII, 21. — *Necessitate compulsus* est un résumé des trois excuses.

13-14. Samuel annonce la future déchéance de Saül. — *Stulte egisti.* Il fallait obéir, et attendre quand même; les faits avaient d'ailleurs démontré que le prophète n'oubliait pas sa promesse. — *Præparasset... in sempiternum.* Dans l'hébreu : aurait affermi pour toujours. Saül n'est pas encore rejeté personnellement; mais Samuel lui prédit que ses enfants n'hériteront pas de sa couronne.

3^e Situation des deux partis belligérants. XIII, 15-23.

15-16. Saül à Gabaa, les Philistins à Machmas. — *Samuel... in Gabaa* : Tell-el-Foul, le poste occupé antérieurement par Jonathas, vers. 2. La phrase et *reliqui populi... Benjamin* manque entièrement dans l'hébreu; c'est un emprunt fait aux Septante. — *Recensuit... sexcentos...* : l'armée israélite s'élevait comme évanouie entre les mains du roi désobéissant. — *Saul et Jonathas... in Gabaa. A Géba.* d'après l'hébreu. Voyez la note du vers. 3.

17-18. Les Philistins organisent le pillage sur le territoire israélite. — *Egressi... ad prædandum.* Dans le texte, avec plus de vigueur : Et les dévastateurs sortirent du camp des Philistins, trois corps. Trois bandes de maraudeurs et de pillards s'élançèrent donc de Machmas, pour

le chemin d'Éphra vers le pays de Sual;

18. l'autre marcha comme pour aller à Béthoron; et la troisième tourna vers le chemin du coteau qui domine la vallée de Séboïm du côté du désert.

19. Or il ne se trouvait point de forgeron dans toutes les terres d'Israël. Car les Philistins avaient pris cette précaution, de peur que les Hébreux ne pussent forger des épées ou des lances.

20. Et tous les Israélites étaient obligés d'aller chez les Philistins pour faire aiguïser le soc de leurs charrues, leurs hoyaux, leurs haches et leurs sarcloirs.

21. C'est pourquoi le tranchant des socs de charrues, des hoyaux, des fourches et des haches était émoussé, sans qu'on pût redresser la pointe d'un aiguillon.

22: Et lorsque le jour du combat fut venu, il ne se trouva, excepté Saül et Jonathas, son fils, personne de tous ceux qui les avaient suivis, qui eût une lance ou une épée à la main.

23. Or un poste de Philistins sortit et vint s'établir à Machmas.

cuneus pergebat contra viam Ephra ad terram Sual;

18. porro alius ingrediebatur per viam Bethoron; tertius autem verterat se ad iter termini imminentiis valli Seboim contra desertum.

19. Porro faber ferrarius non inveniebatur in omni terra Israel; caverant enim Philistiim ne forte facerent Hebraei gladium aut lanceam.

20. Descendebat ergo omnis Israel ad Philistiim, ut exaceret unusquisque vomerem suum, et ligonem, et securum, et sarculum.

21. Retusæ itaque erant acies vomerum, et ligonum, et tridentum, et securium, usque ad stimulum corrigendum.

22. Cum venisset dies prælii, non est inventus ensis et lancea in manu totius populi qui erat cum Saule et Jonatha, excepto Saul, et Jonatha, filio ejus.

23. Egressa est autem statio Philistiim ut transcenderet in Machmas.

CHAPITRE XIV

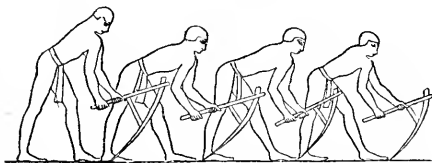
1. Un jour il arriva que Jonathas, fils de Saül, dit au jeune homme qui était son écuyer : Venez, et passons jusqu'à ce

1. Et accidit quadam die ut diceret Jonathas, filius Saul, ad adolescentem armigerum suum : Veni, et transeamus

ravager toute la Palestine méridionale (voyez l'Atl. géogr., pl. VII et XII). — La première prit la direction du nord. Ephra était une ville de Benjamin, Jos. XVIII, 23, qu'il ne faut pas confondre avec la patrie de Gédéon, Jud. VI, 11; c'est probablement l'Ephron de II Par. XIII, 19, que l'on identifie à Tayibeh, au nord-est de Béthel. La terre de Sual ne diffère peut-être pas de celle de Salim, ix, 4. — La seconde bande se dirigea vers l'ouest. Sur Béthoron, voyez Jos. x, 10, et le commentaire. — La troisième marcha vers l'est, du côté du désert de Juda. Seboim est restée inconnue; Néhémie, xi, 34, mentionne une ville de ce nom, située dans la tribu de Benjamin. — Il est à remarquer que les mardaueurs n'osèrent pas s'avancer du côté du sud, où Saül et les siens s'étaient retranchés dans une forte position (vers. 16).

19-22. Les Hébreux désarmés par les Philistins. — Caverant enim... Grande habileté de la part des vainqueurs, pour maintenir les malheureux vaincus dans une complète et longue sujétion. — Descendebat.. Israel. Conséquence de la mesure qui vient d'être indiquée. — Ligonem : un hoyau, sorte de pioche très commune alors

en Égypte. Voy. l'Atl. archéol., pl. XXXIII, fig. 1, 2, 7. — Retusæ itaque... On conçoit, vu les circonstances, que la plupart des instruments agricoles fussent en de tristes conditions. Le Targum et le Talmud donnent cet autre sens à



Égyptiens labourant au hoyau. (D'après une fresque antique.)

l'hébreu : Ils avaient une lime pour les tranchants des socs, etc.

23. Transition. — Egressa... ut transcenderet... Dans l'hébr. : Le poste des Philistins sortit vers la passe de Mikmas. C.-à-d. Pouad! Es-Souçinit, mentionné plus haut; ravin profond, dont les murs se dressent souvent à pic : il séparait alors les deux armées. Cf. vers. 16, et l'Atl. géogr., pl. XVI. 4° Second exploit de Jonathas. XIV, 1-15.

CHAP. XIV. — 1-7. Projet hardi. — Accidit...

ad stationem Philisthinorum, quæ est trans locum illum. Patri autem suo hoc ipsum non indicavit.

2. Porro Saul morabatur in extrema parte Gabaa, sub malogranato quæ erat in Magron, et erat populus cum eo quasi sexcentorum virorum.

3. Et Achias, filius Achitob, fratris Ichabod, filii Phinees, qui ortus fuerat ex Heli, sacerdote Domini in Silo, portabat ephod. Sed et populus ignorabat quo isset Jonathas.

4. Erant autem, inter ascensus per quos nitebatur Jonathas transire ad stationem Philisthinorum, eminentes petræ ex utraque parte, et quasi in modum dentium scopuli hinc et inde prærupti; nomen uni Boses, et nomen alteri Sene;

5. unus scopulus prominens ad aquilonem, ex adverso Machmas, et alter ad meridiem, contra Gabaa.

6. Dixit autem Jonathas ad adolescentem armigerum suum: Veni; transeamus ad stationem incircumcisorum horum, si forte faciat Dominus pro nobis, quia non est Domino difficile salvare vel in multis vel in paucis.

7. Dixitque ei armiger suus: Fac om-

poste des Philistins qui est au delà de ce lieu. Et il ne dit point cela à son père.

2. Cependant Saül se tenait à l'extrémité de Gabaa, sous le grenadier de Magron; et il avait environ six cents hommes avec lui.

3. Achias, fils d'Achitob, frère d'Ichabod, fils de Phinéas, fils d'Héli, grand prêtre du Seigneur à Silo, portait l'éphod. Et le peuple ne savait pas non plus où était allé Jonathas.

4. Le lieu par où Jonathas essayait de monter au poste des Philistins, était bordé de côté et d'autre de deux rochers élevés et escarpés, qui se dressaient en pointe comme des dents. L'un s'appellait Bosès, et l'autre Séné.

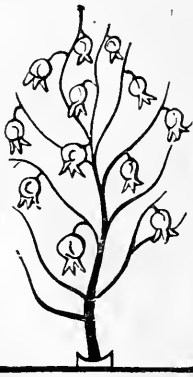
5. L'un de ces rochers était situé du côté du septentrion vis-à-vis de Machmas, et l'autre du côté du midi vis-à-vis de Gabaa.

6. Jonathas dit donc au jeune homme son écuyer: Viens, passons jusqu'au poste de cet incircumcis; peut-être que le Seigneur combattra pour nous; car il ne lui est pas difficile de sauver soit avec un grand nombre, soit avec un petit nombre.

7. Son écuyer lui répondit: Faites

ut diceret. Ce vaillant cœur ne pouvait supporter l'inaction en face de l'ennemi. — Patri... non indicavit: craignant avec raison que Saül ne s'opposât à une tentative si audacieuse. — Porro Saul... Les vers. 2-5 forment une sorte de parenthèse; le fil du récit sera ensuite repris au vers. 6, par la reproduction des paroles de Jonathas.

— In extrema parte Gabaa: c.-à-d. au nord du territoire de Gib'ah. — Sub malogranato: de même qu'autrefois Débora sous son palmier, Jud. iv, 5. Plus tard, xxii, 6, nous trouverons Saül sous un tamaris. — In Magron. Isaïe, x, 28, mentionne une localité de même nom, située au nord de Machmas; elle diffère par conséquent de celle-ci, qui était au sud du défilé d'Es-Souéïnit d'après le contexte. Les LXX ont lu Magdon. — Achias, le pontife d'alors



Le grenadier. (D'après une fresque égyptienne.)

(portabat ephod; voyez la note de II, 18), était dans le camp de Saül. Sa présence est signalée pour préparer l'incident du vers. 18. On indique en quelques mots sa généalogie. Sur Ichabod, né en des circonstances si tragiques, voyez IV, 19-22. Achitob, frère aîné d'Ichabod, avait à peu près l'âge de Samuel; son fils Achias étant actuellement grand prêtre, cinquante années environ devaient s'être écoulées depuis la mort d'Héli. — Erant autem... Description minutieuse (vers. 4-5) du théâtre de l'exploit. — Inter ascensus. Littéral: entre les passages. Probablement, des ravins qui conduisaient à la vallée principale, l'onad Es-Souéïnit. Dans cette vallée, le voyageur trouve, en effet, « deux collines de forme sphérique, aux pentes rocheuses et à pic, avec de petits onadis qui montent derrière chacune d'elles, de manière à les isoler presque entièrement. L'une est du côté de Djéba, l'autre du côté de Moukmas » (Att. géog., pl. XVI). Nous pouvons conjecturer avec beaucoup de vraisemblance que ce sont là les eminentes petrae qu'on appelait Boses et Sene (la signification de ces noms est incertaine). — Veni... Le narrateur répète avec de légères variantes la proposition de Jonathas. Incircumcisorum est un terme de mépris, souvent appliqué aux Philistins dans les saints Livres; cf. XVII, 26, 36; xxxi, 4; Jud. xiv, 3; xv, 18; II Reg. I, 20, etc. — Si forte... Dominus. Bel acte de foi au Dieu de l'alliance. — Fac omnia... L'écuyer était digne de son maître héroïque.

tout ce qu'il vous plaira ; allez où vous voudrez, et je vous suivrai partout.

8. Jonathas lui dit : Nous allons vers ces gens-là. Lors donc qu'ils nous auront aperçus,

9. s'ils nous tiennent ce langage : Demeurez là jusqu'à ce que nous allions à vous ; demeurons à notre place, et n'allons point à eux.

10. Mais s'ils nous disent : Montez vers nous ; montons-y, car ce sera la marque que le Seigneur les aura livrés entre nos mains.

11. Or, lorsque la garde des Philistins les eut aperçus tous deux, les Philistins dirent : Voilà les Hébreux qui sortent des cavernes où ils s'étaient cachés.

12. Et les hommes du poste, s'adressant à Jonathas et à son écuyer, leur dirent : Montez ici, et nous vous ferons voir quelque chose. Jonathas dit alors à son écuyer : Montons, suis-moi ; car le Seigneur les a livrés entre les mains d'Israël.

13. Jonathas monta donc, grim pant avec les mains et avec les pieds, et son écuyer derrière lui ; aussitôt on vit les uns tomber sous la main de Jonathas, et son écuyer, qui le suivait, tuait les autres.

14. Telle fut la première défaite des Philistins, où Jonathas et son écuyer tuèrent environ vingt hommes, dans la moitié d'autant de terre qu'une paire de bœufs en peut labourer en un jour.

15. Et l'effroi se répandit au camp des Philistins à travers la campagne. Et tous ceux du poste qui étaient allés pour piller furent frappés d'étonnement, tout le pays fut en trouble, et ce fut comme une terreur envoyée par Dieu.

nia que placent animo tuo ; perge quo cupis, et ero tecum ubicumque volueris.

8. Et ait Jonathas : Ecce nos transimus ad viros istos. Cumque apparuerimus eis,

9. si taliter locuti fuerint ad nos : Manete donec veniamus ad vos ; stemus in loco nostro, nec ascendamus ad eos.

10. Si autem dixerint : Ascendite ad nos ; ascendamus, quia tradidit eos Dominus in manibus nostris ; hoc erit nobis signum.

11. Apparuit igitur uterque stationi Philisthinorum ; dixeruntque Philisthim : En Hebræi egrediuntur de cavernis in quibus absconditi fuerant.

12. Et locuti sunt viri de statione ad Jonatham et ad armigerum ejus, dixeruntque : Ascendite ad nos, et ostendemus vobis rem. Et ait Jonathas ad armigerum suum : Ascendamus, sequere me ; tradidit enim Dominus eos in manus Israel.

13. Ascendit autem Jonathas manibus et pedibus reptans, et armiger ejus post eum. Itaque alii cadebant ante Jonatham, alios armiger ejus interficiebat sequens eum.

14. Et facta est plaga prima, qua percussit Jonathas et armiger ejus, quasi viginti virorum, in media parte jugeri, quam par boum in die arare consuevit.

15. Et factum est miraculum in castris, per agros ; sed et omnis populus stationis eorum, qui ierant ad prædandum, obstupuit ; et conturbata est terra, et accidit quasi miraculum a Deo.

8-12. Le signe. — *Ecce nos transimus...* Jonathas était un héros plein de foi, mais il ne voulait pas tenter le Seigneur ; voilà pourquoi, selon la fréquente coutume de ces temps, il cherche à savoir, avant de se lancer dans sa périlleuse entreprise, s'il aura l'approbation divine. — *Si taliter...* (vers. 9) ; *si autem...* (vers. 10). Double hypothèse, basée sur ce qui devait probablement se passer quand les deux guerriers se monteraient aux Philistins. Ils verraient, dans un sens ou dans l'autre, l'expression de la volonté de Dieu. — *Egrediuntur de cavernis*. Cf. XIII, 6. Parole pleine d'ironie. — *Ascendite...* : c'était précisément le signe demandé (vers. 10), quoique cela, évidemment, fût dit d'un ton railleur par les Philistins (*ostendemus... rem* : nous vous donnerons une bonne leçon).

13-15. L'action d'éclat. — *Reptans* : le long des anfractuosités des rochers ; trait pittoresque. — *Cadebant* : au nombre de vingt, d'après le vers. 14. — *In media... jugeri, quam...* L'hébreu est moins explicite ; mais il peut se ramener à cette interprétation, qui est d'ailleurs assez générale. Les LXX ont une version bien différente : avec des javalots, et des pierres, et des cailloux du champ. — *Miraculum*. D'après l'hébr. : l'épouvante se mit dans le camp ; c.-à-d. dans le gros de l'armée, par opposition à l'avant-poste que Jonathas venait de battre. Les Philistins crurent à une attaque de toutes les forces Israélites. — *Conturbata... terra* : au moral, par le trouble de l'effroi. *Miraculum a Deo* ; hébr. : une terreur (venant) de Dieu ; un effroi surnaturel dans sa cause.

16. Et respexerunt speculatores Saul, qui erant in Gabaa Benjamin, et ecce multitudo prostrata, et huc illucque diffugiens.

17. Et ait Saul populo qui erat cum eo : Requirite, et videte quis abierit ex nobis. Cumque requisissent, repertum est non adesse Jonatham et armigerum ejus.

18. Et ait Saul ad Achiam : Applica arcam Dei (erat enim ibi arca Dei in die illa cum filiis Israel).

19. Cumque loqueretur Saul ad sacerdotem, tumultus magnus exortus est in castris Philistinorum; crescebatque paulatim, et clarius resonabat. Et ait Saul ad sacerdotem : Contrahe manum tuam.

20. Conclamavit ergo Saul, et omnis populus qui erat cum eo, et venerunt usque ad locum certaminis; et ecce versus fuerat gladius uniuscujusque ad proximum suum, et cædes magna nimis.

21. Sed et Hebræi qui fuerant cum Philistiim heri et nudius tertius, ascenderantque cum eis in castris, reversi sunt ut essent cum Israel, qui erant cum Saul et Jonatha.

22. Omnes quoque Israelitæ qui se absconderant in monte Ephraïm, audientes quod fugissent Philisthæi, sociaverunt se cum suis in prælio; et erant cum Saul quasi decem millia virorum.

23. Et salvavit Dominus in die illa Israel; pugna autem pervenit usque ad Bethaven.

16. Or les sentinelles de Saül qui étaient à Gabaa de Benjamin, jetant les yeux de ce côté-là, virent une multitude d'hommes étendus à terre, et d'autres qui fuyaient çà et là.

17. Alors Saül dit à ceux qui étaient avec lui : Cherchez et voyez qui est sorti de notre camp. Et quand on eut fait cette recherche, on trouva que Jonathas et son écuyer étaient absents.

18. Saül dit donc à Achias : Consultez l'arche de Dieu. Car l'arche de Dieu était alors là avec les enfants d'Israël.

19. Et pendant que Saül parlait au prêtre, on entendit un bruit tumultueux, qui, venant du camp des Philistins, s'augmentait peu à peu, et qui retentissait de plus en plus. Saül dit donc au prêtre : C'est assez.

20. Et aussitôt il jeta un grand cri, que répéta tout le peuple qui était avec lui; et étant venus au lieu du combat, ils trouvèrent que les Philistins s'étaient percés l'un l'autre de leurs épées, et qu'il s'en était fait un grand carnage.

21. Et les Hébreux qui avaient été auparavant avec les Philistins, et qui étaient allés dans leur camp avec eux, vinrent se joindre aux Israélites qui étaient avec Saül et Jonathas.

22. De plus, tous les Israélites qui s'étaient cachés dans la montagne d'Ephraïm, ayant appris que les Philistins fuyaient, se réunirent avec leurs compatriotes pour les combattre; et il y eut alors environ dix mille hommes avec Saül.

23. En ce jour-là le Seigneur sauva Israël, et le combat se prolongea jusqu'à Bethaven.

6° Défaite générale des Philistins. XIV, 16-23.

16-17. On remarque, dans le camp hébreu, l'absence de Jonathas. — *Speculatores... in Gabaa* : au nord du district de cette ville, comme au vers. 2, car Moukmas n'est pas visible de Tell-el-Foul. — *Multitudo prostrata*. Le texte présente ici quelque difficulté; la Vulgate donne une bonne interprétation. — *Videte quis...* Saül suppose aussitôt que le trouble a été jeté dans les rangs ennemis par une attaque soudaine de quelques courageux Israélites.

18-20. Le roi s'élance au combat avec toute sa suite. — *Applica arcam* : pour consulter Jéhovah sur l'issue de la lutte. Les LXX ont une variante considérable : « Apporte l'éphod; car il portait alors l'éphod parmi les enfants d'Israël. » C'est de l'éphod qu'on se servait habituellement en pareil cas. Cf. xxxiii, 6, 9; xxx, 7, etc. — *Tumultus magnus...* La panique allait toujours

croissant parmi les Philistins. — *Contrahe manum...* C.-à-d. : cesse de consulter. Saül, impatient, préfère s'élancer en avant, sans attendre le divin oracle. — *Gladius uniuscujusque...* Cf. Jud. vii, 22; II Par. xx, 23. C'est Dieu qui intervenait ainsi directement en faveur de son peuple.

21-22. Saül reçoit des renforts considérables. — *Qui... cum Philistiim* : peut-être des renégats et des traîtres; plus probablement des Hébreux que les Philistins avaient forcés de prendre du service dans leurs rangs. — *Omnes quoque Israelitæ*. Notez le changement de nom; au vers. 21, nous lisons *Hebræi*, dénomination générale de la race, par opposition à *Philistiim*; ici, l'appellation spéciale de la nation choisie. Voyez la note de iv, 6. — *Decem millia*, au lieu du modeste chiffre de 600, vers. 2.

23. Déroute des Philistins. — *Salvavit Domi-*

24. Et les Israélites se réunirent en ce jour-là; et Saül engagea alors tout le peuple par ce serment : Maudit soit celui qui mangera avant le soir, jusqu'à ce que je me sois vengé de mes ennemis. C'est pourquoi tout le peuple s'abstint de manger.

25. Or ils vinrent tous dans un bois où la terre était couverte de miel.

26. Le peuple, étant entré dans le bois, vit paraître ce miel qui décollait, et personne n'osa en porter à sa bouche, parce qu'ils craignaient le serment du roi.

27. Mais Jonathas n'avait pas entendu cette adjuration que son père avait faite devant le peuple; c'est pourquoi, étant dans le bout d'une baguette qu'il tenait à la main, il le trempa dans un rayon de miel; il porta ensuite la main à sa bouche, et ses yeux reprirent une nouvelle vigueur.

28. Et quelqu'un du peuple lui dit : Votre père a engagé tout le peuple par serment, en disant : Maudit soit celui qui mangera aujourd'hui. Or le peuple était épuisé.

29. Et Jonathas répondit : Mon père a troublé tout le monde; vous avez vu vous-mêmes que mes yeux ont repris une nouvelle vigueur, parce que j'ai goûté un peu de ce miel.

30. Combien plus le peuple se serait-il fortifié, s'il eût mangé de ce qu'il a rencontré dans le butin des ennemis? La défaite des Philistins n'en aurait-elle pas été plus grande?

31. Les Hébreux battirent les Philis-

24. Et viri Israel sociati sunt sibi in die illa; adjuravit autem Saul populum, dicens : Maledictus vir qui comederit panem usque ad vesperam, donec ulciscar de inimicis meis! Et non manducavit universus populus panem.

25. Omneque terræ vulgus venit in saltum, in quo erat mel super faciem agri.

26. Ingressus est itaque populus saltum, et apparuit fluens mel; nullusque applicuit manum ad os suum, timebat enim populus juramentum.

27. Porro Jonathas non audierat cum adjuraret pater ejus populum; extenditque summitatem virgæ quam habebat in manu, et intinxit in favum mellis; et convertit manum suam ad os suum, et illuminati sunt oculi ejus.

28. Respondensque unus de populo, ait : Jurejurando constrinxit pater tuus populum, dicens : Maledictus vir qui comederit panem hodie! (Defecerat autem populus.)

29. Dixitque Jonathas : Turbavit pater meus terram; vidistis ipsi quia illuminati sunt oculi mei, eo quod gustaverim paululum de melle isto;

30. quanto magis si comedisset populus de præda inimicorum suorum, quam reperit? Nonne major plaga facta fuisset in Philistiim?

31. Percusserunt ergo in die illa Phi-

nus... : même expression qu'après le passage de la mer Rouge, Ex. XIV, 30. — *Usque Bethaven* : entre Machmas et Béthel (note de XIII, 5).

6° Jonathas viole à son insu le vœu de son père. XIV, 24-30.

24. Le vœu. — *Sociati sunt*. L'hébreu donne un tout autre sens : Et les Hébreux furent en détresse ce jour-là. Les lignes suivantes indiquent le motif de leur détresse. — *Adjuravit*. Littéral. : fit jurer. — *Comederit panem*. L'hébraïsme accentué, pour signifier : nuancer quoi que ce soit. — Les mots *donec ulciscar*... expriment le but de ce vœu intempestif : Saül craignait qu'on ne perdît un temps précieux, et qu'on ne laissât à l'ennemi le temps de s'échapper. Il y eut en réalité du temps perdu, mais à cause de l'état d'épuisement auquel ce long jeûne avait réduit le peuple, vers. 28-31.

26-30. Jonathas tombe sous l'anathème. — *In saltum... mel...* (*agri, du sol*). En maint endroit,

la Palestine est à la lettre un pays où coule le miel; les abelles sauvages y existent en grand nombre, et s'établissent dans les fissures des rochers, dans les troncs d'arbres; et l'on voit souvent le miel s'échapper de ces ruches rustiques. — *Extenditque...* Récit très graphique. — *Illuminati... oculi...* Manière orientale de dire que Jonathas recouvra une partie de ses forces épuisées. Cf. Ps. XII, 14. Les yeux sont à demi éteints dans l'état de fatigue et de langueur. — *Respondens* : prenant la parole; fréquent hébraïsme. — *Turbavit pater...* Jonathas déplore le vœu de son père, dont il voit, d'ailleurs sans aucune allusion personnelle, toutes les fâcheuses conséquences.

7° Le péché du peuple. XIV, 31-35.

31-35. *In die illa*. L'écrivain sacré nous ramène au vers. 23. L'ennemi, d'abord refoulé dans la direction du nord-ouest, l'est ensuite dans celle de l'ouest. De Monkmas à Aialon, actuellement

lithæos a Machmis usque in Aialon. Defatigatus est autem populus nimis,

32. et versus ad prædam, tulit oves, et boves et vitulos, et mactaverunt in terra; comeditque populus cum sanguine.

33. Nuntiaverunt autem Sauli, dicentes quod populus peccasset Domino comedens cum sanguine. Qui ait: Prævaricati estis. Volvite ad me jam nunc saxum grande.

34. Et dixit Saul: Dispergimini in vulgus, et dicite eis ut adducat ad me unusquisque bovem suum et arietem, et occidite super istud, et vescimini, et non peccabitis Domino comedentes cum sanguine. Adduxit itaque omnis populus unusquisque bovem in manu sua usque ad noctem; et occiderunt ibi.

35. Ædificavit autem Saul altare Domino; tuncque primum cœpit ædificare altare Domino.

36. Et dixit Saul: Irruamus super Philisthæos nocte, et vastemus eos usque dum illucescat mane, nec relinquamus ex eis virum. Dixitque populus: Omne quod bonum videtur in oculis tuis, fac. Et ait sacerdos: Accedamus huc ad Deum.

37. Et consuluit Saul Dominum: Num persequar Philisthim? si trades eos in manus Israel? Et non respondit ei in die illa.

38. Dixitque Saul: Applicate huc universos angulos populi; et scitote, et videte, per quem acciderit peccatum hoc hodie.

39. Vivit Dominus salvator Israel!

tins en ce jour-là, et les poursuivirent depuis Machmas jusqu'à Aialon. Et le peuple, étant extrêmement las,

32. se jeta sur le butin, prit des brebis, des bœufs et des veaux, et les tua sur place; et le peuple mangea la chair avec le sang.

33. Saül en fut averti, et on lui dit que le peuple avait péché contre le Seigneur en mangeant la chair avec le sang. Saül leur dit: Vous avez violé la loi; qu'on me roule ici une grande pierre.

34. Et il ajouta: Allez à travers tout le peuple, et dites-leur: Que chacun amène ici son bœuf et son bélier; égorgez-les sur cette pierre, et ensuite mangez-en, et vous ne pécherez pas contre le Seigneur en mangeant de la chair avec le sang. Chacun vint donc amener là son bœuf jusqu'à la nuit, et ils immolèrent sur la pierre.

35. Alors Saül bâtit un autel au Seigneur; et ce fut là la première fois qu'il lui éleva un autel.

36. Saül dit ensuite: Jetons-nous cette nuit sur les Philistins, et taillons-les en pièces jusqu'au point du jour sans qu'il en reste un seul d'entre eux. Le peuple lui répondit: Faites tout ce qu'il vous plaira. Alors le prêtre lui dit: Allons ici consulter Dieu.

37. Saül consulta donc le Seigneur, et lui dit: Pour suivrai-je les Philistins? Les livrerez-vous entre les mains d'Israël? Mais le Seigneur ne lui répondit pas cette fois.

38. Alors Saül dit: Faites venir ici tous les principaux du peuple; qu'on s'informe, et qu'on sache quel est celui par qui ce péché a été commis aujourd'hui.

39. Vive le Seigneur, sauveur d'Israël!

Yálo (voyez la note de Jos. x, 12), on compte environ cinq heures de marche. — *Defatigatus... nimis*: on n'avait rien mangé de tout le jour. — *Versus ad prædam*: le butin laissé à Machmas par les Philistins. — *Mactaverunt*: au plus vite, et *in terra*, c.-à-d. sans avoir soin de suspendre les animaux immolés, pour permettre au sang de s'écouler. — *Comedit... cum sanguine*. Transgression d'une loi très importante, qui remontait aux premiers âges du monde, et que le législateur du Sinaï avait de nouveau promulguée avec insistance. Cf. Gen. ix, 1; Lev. iii, 17; vii, 26: xvii, 10-14, etc. — *Altare Domino* (vers. 35): monument d'action de grâces pour la victoire. « Jusque-là c'était Samuel qui avait érigé des autels, dans les occasions qui l'avaient demandé; ici Saül commence (*primum cœpit*) à exercer

de son chef ces actes de religion, qui ne convenaient qu'au prophète et au grand prêtre. » Calmet, h. l.

30. Jonathas échappe à grand-peine à la mort. XIV, 36-46.

36-37. Consultation sans réponse. — *Irruamus... nocte*: la nuit, afin de mieux surprendre les Philistins et d'achever leur ruine. — *Ait sacerdos*. Achas rappelle à Saül qu'il convient de consulter d'abord le Seigneur (*huc*. auprès de l'arche; ou de l'autel récemment construit). — *Non respondit...* Fait extraordinaire (cf. xxviii, 6, 15), par lequel Dieu manifestait le mécontentement qu'il éprouvait du vœu imprudent de Saül; car Jonathas n'était pas le vrai coupable.

38-42. Le sort désigne Jonathas comme ayant enfreint le vœu. — *Angulos populi*: les princ-

Si Jonathas mon fils se trouve coupable de ce péché, il mourra sans rémission. Et nul du peuple ne le contredit lorsqu'il parla ainsi.

40. Saül dit donc à tout Israël : Mettez-vous tous d'un côté ; et je me tiendrai de l'autre avec mon fils Jonathas. Le peuple répondit à Saül : Faites tout ce qu'il vous plaira.

41. Et Saül dit au Seigneur Dieu d'Israël : Seigneur Dieu d'Israël, donnez un signe : d'où vient que vous n'avez pas répondu aujourd'hui à votre serviteur ? Si cette iniquité est en moi ou en mon fils Jonathas, découvrez-le-nous ; ou si elle est dans votre peuple, sanctifiez-le. Le sort tomba sur Jonathas et sur Saül, et le peuple fut hors de cause.

42. Saül dit alors : Jetez le sort entre moi et Jonathas mon fils. Et le sort tomba sur Jonathas.

43. Saül dit donc à Jonathas : Découvre-moi ce que tu as fait. Jonathas avoua tout, et lui dit : J'ai pris un peu de miel au bout d'une baguette que je tenais à la main, et j'en ai goûté ; et voici que je meurs.

44. Saül lui dit : Que Dieu me traite avec toute sa sévérité si tu ne meurs très certainement, Jonathas.

45. Le peuple dit à Saül : Quoi donc ! Jonathas mourra-t-il, lui qui a sauvé Israël d'une manière si merveilleuse ? Cela ne se peut. Vive le Seigneur ! il ne tombera pas sur la terre un seul cheveu de sa tête ; car il a agi aujourd'hui visiblement avec Dieu. Le peuple délivra donc Jonathas, et le sauva de la mort.

46. Or Saül se retira, sans poursuivre davantage les Philistins ; et les Philistins s'en retournèrent aussi chez eux.

47. Saül, ayant affirmé sa royauté sur Israël, combattait de tous côtés contre tous ses ennemis : contre Moab, et les enfants d'Ammon, contre Edom, et les

quia si per Jonatham filium meum factum est, absque retractatione morietur. Ad quod nullus contradixit ei de omni populo.

40. Et ait ad universum Israel : Separimini vos in partem unam, et ego cum Jonatha filio meo ero in parte altera. Responditque populus ad Saul : Quod bonum videtur in oculis tuis, fac.

41. Et dixit Saul ad Dominum Deum Israel : Domine Deus Israel, da indicium : quid est quod non responderis servo tuo hodie ? Si in me, aut in Jonatha filio meo, est iniquitas hæc, da ostensionem ; aut si hæc iniquitas est in populo tuo, da sanctitatem. Et deprehensus est Jonathas et Saul, populus autem exivit.

42. Et ait Saul : Mittite sortem inter me et inter Jonatham filium meum. Et captus est Jonathas.

43. Dixit autem Saul ad Jonatham : Indica mihi quid feceris. Et indicavit ei Jonathas, et ait : Gustans gustavi, in summitate virgæ quæ erat in manu mea, paululum mellis ; et ecce ego morior !

44. Et ait Saul : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, quia morte morieris, Jonatha !

45. Dixitque populus ad Saul : Ergone Jonathas morietur, qui fecit salutem hanc magnam in Israel ? Hoc nefas est, vivit Dominus ! si ceciderit capillus de capite ejus in terram, quia cum Deo operatus est hodie. Liberavit ergo populus Jonatham, ut non moreretur.

46. Recessitque Saul, nec persecutus est Philistiim ; porro Philistiim abierunt in loca sua.

47. Et Saul, confirmato regno super Israel, pugnabat per circuitum adversum omnes inimicos ejus, contra Moab, et filios Ammon et Edom, et reges Soba, et

paux chefs ; cf. Jud. xx, 2, etc. — *Vivit Dominus*... Avec sa précipitation habituelle, Saül s'engage sous serment à ne pas épargner le coupable, fût-il son propre fils. La scène est dramatiquement exposée. La prière du roi, vers. 41, ne se compose que de quatre mots dans l'hébr. : Dieu d'Israël, donne la perfection (*qâimim*) ; c.-à-d. : fait connaître la vérité, comme traduit la Vulg. (*da indicium*). Le reste du verset dans notre traduction latine est un emprunt fait aux LXX.

43-45. Le peuple arrache Jonathas à la mort. — *Gustans gustavi*... La réponse de Jonathas à quelque chose de plus vigoureux dans le texte primitif : « J'ai certainement goûté un peu de

miel... ; me voici, je mourrai. » Il s'offre virilement pour subir son supplice ; il ne se lamente pas sur son triste sort. — *Ergone... ?* Noble intervention du peuple en faveur du héros qui, avec Dieu, l'avait sauvé (*fecit salutem... , cum Deo*). *Si ceciderit capillus...* est une locution proverbiale pour désigner un très petit mal ; cf. II Reg. xiv, 11 ; III Reg. i, 52 ; Matth. x, 30 ; Luc. xxii, 18, etc.

9° Abrégé du règne de Saül ; sa famille. XIV 47-52.

47-48. Guerres heureuses contre les ennemis d'Israël. — *Confirmato regno*. Littér. : « *capessivit regnum* ». Saül était maintenant roi de fait,

Philisthæos, et quocumque se verterat, superabat.

48. Congregatoque exercitu, percussit Amalec, et eruit Israel de manu vastatorum ejus.

49. Fuerunt autem filii Saul, Jonathas, et Jessui, et Melchisua; et nomina duarum filiarum ejus, nomen primogenitæ Merob, et nomen minoris Michol.

50. Et nomen uxoris Saul Achinoam, filia Achimaas; et nomen principis militiæ ejus Abner, filius Ner, patruelis Saul;

51. porro Cis fuit pater Saul, et Ner, pater Abner, filius Abiel.

52. Erat autem bellum potens adversum Philisthæos omnibus diebus Saul. Nam quemcumque viderat Saul virum fortem, et aptum ad prælium, sociabat eum sibi.

rois de Soba, et les Philistins. Et de quelque côté qu'il se tournât, il triomphait.

48. Et ayant réuni son armée, il défit les Amalécites, et délivra Israël de la main de ceux qui le pillaient.

49. Or les fils de Saül étaient Jonathas, Jessui et Melchisna. Ses deux filles s'appelaient, l'aînée Mérob, et la plus jeune Michol.

50. La femme de Saül se nommait Achinoam, et était fille d'Achimaas. Le général de son armée était Abner, fils de Ner, cousin germain de Saül;

51. car Cis, père de Saül, et Ner, père d'Abner, étaient fils d'Abiel.

52. Pendant tout le règne de Saül il y eut une guerre acharnée contre les Philistins. Et aussitôt que Saül avait reconnu qu'un homme était vaillant, et propre à la guerre, il le prenait auprès de lui.

CHAPITRE XV

1. Et dixit Samuel ad Saul : Me misit Dominus ut ungerem te in regem super populum ejus Israel. Nunc ergo audi vocem Domini.

2. Hæc dicit Dominus exercituum : Recensui quæcumque fecit Amalec Israeli, quomodo restitit ei in via cum ascenderet de Ægypto.

3. Nunc ergo vade, et percutite Amalec, et demolite universa ejus; non parcas ei, et non concupiscas ex rebus ipsius aliquid; sed interfice a viro usque ad

1. Et Samuel dit à Saül : Le Seigneur m'a envoyé pour vous oindre roi sur son peuple Israël. Écoutez donc maintenant ce que dit le Seigneur.

2. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je me suis souvenu de tout ce qu'Amalec a fait à Israël, et de la manière dont il s'opposa à lui dans son chemin lorsqu'il sortait d'Égypte.

3. C'est pourquoi allez, et frappez Amalec, et détruisez tout ce qui est à lui. Ne l'épargnez pas, et ne désirez rien de ce qui lui appartient; mais tuez tout,

et pas seulement de nom, ayant reconquis son territoire. — *Pugnabat*... Six de ces guerres heureuses sont mentionnées : *contra Moab*, au sud-est; *Amon*, à l'est; *Edom*, au sud; *reges Soba*, au nord-est (royaume syrien situé entre Damas et l'Euphrate; ses limites sont incertaines, *Atl. géogr.*, pl. I, VIII); *Philisthæos*, au sud-ouest; *Amalec*, en plein sud (*ibid.*, pl. V, VII). Nous aurons au ch. XV les détails de la lutte contre les Amalécites.

49-51. La famille de Saül. — Trois fils (un quatrième, Isboseth, sera nommé plus loin, II Reg. II, 8, 12, etc.); deux filles; sa femme, *Achinoam*; son oncle paternel, *Abner*, qui devint chef de son armée; son père, *Cis*. Les mots *fratris Abiel* retombent sur *Ner*, et par conséquent sur *Cis*, frère de *Ner*; cf. IX, 1.

52. Résumé spécial des guerres de Saül contre les Philistins. — *Sociabat sibi* : en l'enrôlant dans son armée permanente, XIII, 2.

§ II. — Guerre contre les Amalécites et complète réprobation de Saül. XV, 1-35.

1^o Samuel, au nom de Jéhovah, ordonne à Saül d'entreprendre la guerre sainte contre les Amalécites. XV, 1-3.

CHAP. XV. — 1. Introduction. — *Et dixit*... Nous ignorons la date de ce nouvel incident. — *Me misit*... Le pronom est mis en avant d'une manière très solennelle : C'est moi que le Seigneur a envoyé. De plus, en rappelant le rôle qu'il avait joué autrefois dans l'onction royale de Saül, Samuel accredit sa mission actuelle (*nunc ergo*...).

2-3. Le divin message. — *Recensui quæcumque*... Les Amalécites, tribu puissante qui occupait le sud et le sud-ouest de la Palestine, avaient attaqué Israël à plusieurs reprises : à Raphidim, non loin du Sinaï (*restitit ei in via*...; cf. Ex. XVII, 8); près d'Horma, de concert avec les Chan-

depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfants, aux nourrissons, jusqu'aux bœufs, aux brebis, aux chameaux et aux ânes.

4. Saül convoqua donc le peuple, et il en fit la revue comme s'ils avaient été des agneaux; il y avait deux cent mille hommes de pied, et dix mille hommes de Juda.

5. Il marcha ensuite jusqu'à la ville d'Amalec et dressa des embuscades dans le torrent.

6. Et il dit aux Cinéens : Allez, retirez-vous, séparez-vous des Amalécites, de peur que je ne vous enveloppe avec eux. Car vous avez usé de miséricorde envers tous les enfants d'Israël lorsqu'ils venaient d'Égypte. Les Cinéens se retirèrent donc du milieu des Amalécites.

7. Et Saül tailla en pièces les Amalécites, depuis Hévila jusqu'à Sur, qui est vis-à-vis de l'Égypte.

8. Et il prit vivant Agag, roi des Amalécites, et fit passer tout le peuple au fil de l'épée.

9. Mais Saül et le peuple épargnèrent Agag, et ce qu'il y avait de meilleur dans les troupeaux de brebis et de bœufs, dans les bœufs, dans les vêtements, habits, et tout ce qui était beau, et ils ne voulurent point le perdre; mais ils détruisirent tout ce qui se trouva de vil et de méprisable.

mulierem, et parvulum atque lactentem, bovem et ovem, camelum et asinum.

4. Præcepit itaque Saul populo, et recensuit eos quasi agnos : ducenta millia peditum, et decem millia virorum Juda.

5. Cumque venisset Saul usque ad civitatem Amalec, tetendit insidias in torrente.

6. Dixitque Saul Cinæo : Abite, recedite, atque descendite ab Amalec, forte involvam te cum eo; tu enim fecisti misericordiam cum omnibus filiis Israel cum ascenderent de Ægypto. Et recessit Cinæus de medio Amalec.

7. Percussitque Saul Amalec, ab Hevila donec venias ad Sur, quæ est e regione Ægypti.

8. Et apprehendit Agag, regem Amalec, vivum; omne autem vulgus interfecit in ore gladii.

9. Et pepercit Saul et populus Agag, et optimis gregibus ovium et armentorum, et vestibus et arietibus, et universis quæ pulchra erant, nec voluerunt disperdere ea; quidquid vero vile fuit et reprobum, hoc demoliti sunt.

nciens, Num. xiv, 45; sur le sol même de la terre promise, après s'être alliés soit aux Moabites, Jud. iii, 13, soit aux Madianites, Jud. vi, 3. Aussi le psalmiste, Ps. lxxxii, 7, les compte-t-il parmi les plus cruels ennemis de la nation sainte. Mais l'heure des divines vengeances, depuis longtemps prédite (cf. Ex. xvii, 16; Num. xxiv, 20; Deut. xxv, 15 et ss.), vient enfin de sonner : *nunc ergo... percute*. — *Demolire*. Hébr. : Vous vouerez à l'anathème. De là l'ordre de massacrer tous les êtres vivants, et de détruire les objets inanimés. Cf. Lev. xxvii, 28-29; Jos. vi, 17-18; vii, 1. — Les mots *et non concupiscas... aliquid* se sont glissés par erreur dans la Vulgate (Vercellone).

2° Victoire et désobéissance d'Israël. XV, 4-9. 4 L'armée israélite. — *Recensuit... quasi agnos*. Dans l'hébreu : Il les passa en revue à *Tlâ'im*; ville probablement identique à Télem, Jos. xv, 24, et située par conséquent dans le district méridional de la tribu de Juda. Ce mot signifiant « agneaux », on s'explique la traduction de la Vulgate (qui a lu en outre : *K*, comme, au lieu de *b*, dans, à). — *Decem millia... Juda*. Les *ducenta millia* provenaient donc des autres tribus. L'élan guerrier d'Israël, comprimé momentanément par l'oppression philistine, ressuscita avec éclat. Cf. xi, 8.

5-8. La campagne et ses résultats. — *Ad civitatem Amalec*. Peut-être était-ce la capitale, appelée par antonomase « la ville des Amalécites » (*Tr 'Amâteq*). Comp. *'Ar Mo'ab*, capitale des Moabites. — *Insidias in torrente* : dans le lit desséché d'un torrent. — *Dicit... Cinæo*. Les Cinéens, Madianites d'origine et descendants de Jéthro, beau-père de Moïse (Ex. iii, 1), avaient accompagné les Hébreux en Chanaan, et ils s'étaient fixés, après la conquête, au sud de Juda, près d'Amalec (Jud. i, 16). Avant d'engager les hostilités, Saül les prie de se séparer et de s'éloigner d'Amalec, de crainte qu'on ne les maltraite involontairement. — *Ab Hevila*. On ignore l'emplacement exact de ce district, quoiqu'on s'accorde à le placer en Arabie. Cf. Gen. x, 7, 29; xxv, 18. *Sur* est plus connu : c'était la partie du désert d'Arabie Pétrée qui confinait à l'Égypte au nord-est. Cf. Gen. xvi, 7; Ex. xv, 22, etc., et *l'Atl. géogr.*, pl. iv, v, vii. — *Vulgus interfecti* : du moins tous ceux qui furent faits prisonniers; car il survécut un certain nombre d'Amalécites, qui continuèrent plus tard à lutter contre Israël (cf. xxvii, 8; xxx, 1; II Reg. viii, 12); leurs derniers restes furent écrasés sous Ézéchiass, I Par. iv, 43.

9. Désobéissance de Saül. — *Pepercit... Le peuple*

10. Factum est autem verbum Domini ad Samuel dicens :

11. Pœnitet me quod constituerim Saul regem, quia dereliquit me, et verba mea opere non implevit. Contristatusque est Samuel, et clamavit ad Dominum tota nocte.

12. Cumque de nocte surrexisset Samuel ut iret ad Saul mane, nuntiatum est Samueli eo quod venisset Saul in Carmelum, et erexisset sibi forniciem triumphalem, et reversus transisset, descendissetque in Galgala. Venit ergo Samuel ad Saul, et Saul offerebat holocaustum Domino de initiis prædaram quæ attulerat ex Amalec.

13. Et cum venisset Samuel ad Saul, dixit ei Saul : Benedictus tu Domino; implevi verbum Domini.

14. Dixitque Samuel : Et quæ est hæc vox gregum, quæ resonat in auribus meis, et armentorum, quam ego audio?

15. Et ait Saul : De Amalec adduxerunt ea; pepercit enim populus melioribus ovibus et armentis, ut immolarentur Domino Deo tuo; reliqua vero occidimus.

16. Ait autem Samuel ad Saul : Sine me, et indicabo tibi quæ locutus sit Dominus ad me nocte. Dixitque ei : Loquere.

17. Et ait Samuel : Nonne cum parvulus esses in oculis tuis, caput in tribubus Israel factus es? unxitque te Dominus in regem super Israel;

18. et misit te Dominus in viam, et ait : Vade, et interfice peccatores Amalec, et pugnabis contra eos usque ad internecionem eorum.

10. Le Seigneur adressa alors la parole à Samuel, et lui dit :

11. Je me repens d'avoir fait Saül roi, parce qu'il m'a abandonné, et qu'il n'a point exécuté mes ordres. Samuel en fut attristé, et il cria au Seigneur toute la nuit.

12. Et comme il s'était levé avant le jour pour aller trouver Saül au matin, on vint lui dire que Saül était venu à Carmel, où il s'était dressé un arc de triomphe, et qu'au sortir de là il était descendu à Galgala. Samuel vint donc trouver Saül, qui offrait au Seigneur un holocauste des prémices du butin qu'il avait amené d'Amalec.

13. Samuel s'étant approché de Saül, Saül lui dit : Soyez béni du Seigneur. J'ai accompli la parole du Seigneur.

14. Samuel lui dit : D'où vient donc ce bruit des troupeaux de brebis et de bœufs que j'entends, et qui retentit à mes oreilles?

15. Saül lui dit : On les a amenés d'Amalec; car le peuple a épargné ce qu'il y avait de meilleur parmi les brebis et les bœufs, pour les immoler au Seigneur votre Dieu; et nous avons tué tout le reste.

16. Samuel dit à Saül : Laissez-moi, et je vous indiquerai ce que le Seigneur m'a dit cette nuit. Et Saül lui dit : Parlez.

17. Samuel ajouta : Lorsque vous étiez petit à vos yeux, n'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Israël? Et le Seigneur vous a oint roi sur Israël;

18. et il vous a envoyé à cette guerre, et il vous a dit : Allez, et massacrez ces pécheurs d'Amalec; combattez contre eux jusqu'à ce que vous ayez tout tué.

et le roi participèrent simultanément à ce péché; mais la responsabilité en retombe surtout sur Saül.

3^e Décret de répudiation contre Saül. XV, 10-34.

10-11. Dieu se repent d'avoir choisi Saül. — *Pœnitet me*. Cf. Gen. vi, 5-6. Comme le dira le vers. 29, Dieu ne saurait se repentir; donc, anthropomorphisme pour exprimer un changement opéré dans ses vues providentielles. — *Clamavit...* : le prophète plaide instamment en faveur du coupable.

12. Samuel rejoint Saül à Carmel. — *In Carmelum*. Ville du territoire de Juda, à trois heures au sud-sud-est d'Hébron. Ses ruines, assez importantes, portent le nom de Kourmoul (*Atlas géogr.*, pl. VII et XII). Elle était sur la route de Saül. — *Forniciem triumphalem*. Hébr. : un monument (littéral. : une main; cf. II Reg.

xviii, 18). — *In Galgala*. Lieu célèbre dans l'histoire de la royauté de Saül : le peuple y avait confirmé son élection, xi, 15; les conséquences de sa première désobéissance lui avaient été prédites en cet endroit, xiii, 13-14; et voici que sa déchéance y sera consommée. — *Holocaustum... de initiis...* : singulières prémices, qui étaient le fruit d'une désobéissance ouverte (cf. vers. 3, 9).

13-23. Samuel reproche au roi sa faute. — Grande audace de la part de Saül (*implevit verbum...*), alors qu'on le prenait en flagrant délit (*et quæ... hæc vor...?*). Il essaye en vain de pallier son crime, d'abord en le rejetant sur le peuple, puis en alléguant hypocritement un motif acceptable (*ut immolarentur*); le prophète coupe court brusquement à ces honteuses excuses : *Stne...* Pour mieux faire ressortir la culpabilité du roi,

19. Pourquoi donc n'avez-vous pas écouté la voix du Seigneur? Pourquoi vous êtes-vous jeté sur le butin, et avez-vous fait ce qui est mal aux yeux du Seigneur?

20. Et Saül dit à Samuel : Au contraire, j'ai écouté la voix du Seigneur et j'ai suivi la voie par laquelle il m'avait envoyé : j'ai amené Agag, roi d'Amalec, et j'ai tué les Amalécites.

21. Mais le peuple a pris sur le butin des brebis et des bœufs, comme prémices de ce qui a été tué, pour les immoler au Seigneur son Dieu à Galgala.

22. Samuel lui répondit : Le Seigneur demande-t-il des holocaustes et des victimes, et ne veut-il pas plutôt que l'on obéisse à sa voix? Car l'obéissance est meilleure que les victimes, et il vaut mieux écouter sa voix, que de lui offrir la graisse des béliers.

23. Car la désobéissance est un péché aussi grave que la magie, et ne se rendre pas à sa volonté, c'est comme le crime d'idolâtrie. Puis donc que vous avez rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejeté, afin que vous ne soyez plus roi.

24. Et Saül dit à Samuel : J'ai péché, parce que j'ai agi contre la parole du Seigneur, et contre vos ordres; je craignais le peuple, et j'ai écouté sa voix.

25. Mais portez, je vous prie, mon péché, et venez avec moi, afin que j'adore le Seigneur.

26. Samuel répondit à Saül : Je n'irai point avec vous, parce que vous avez rejeté la parole du Seigneur, et que le Seigneur vous a rejeté, et ne veut plus que vous soyez roi d'Israël.

27. En même temps Samuel se retourna pour s'en aller; mais Saül le prit par le coin de son manteau, qui se déchira.

19. Quare ergo non audisti vocem Domini, sed versus ad prædam es, et fecisti malum in oculis Domini?

20. Et ait Saul ad Samuelem : Immo audivi vocem Domini, et ambulavi in via per quam misit me Dominus, et adduxi Agag, regem Amalec, et Amalec interfeci.

21. Tulit autem de præda populus oves et boves, primitias eorum quæ cæsa sunt, ut immolet Domino Deo suo in Galgalis.

22. Et ait Samuel : Numquid vult Dominus holocausta et victimas, et non potius ut obediatur voci Domini? Melior est enim obedientia quam victimæ, et auscultare magis quam offerre adipem arietum;

23. quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare; et quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere. Pro eo ergo quod abjecisti sermonem Domini, abjecit te Dominus ne sis rex.

24. Dixitque Saul ad Samuelem : Peccavi, quia prævaricatus sum sermonem Domini et verba tua, timens populum et obediens voci eorum;

25. sed nunc porta, quæso, peccatum meum, et revertere mecum ut adorem Dominum.

26. Et ait Samuel ad Saul : Non revertar tecum, quia projecisti sermonem Domini, et projecit te Dominus ne sis rex super Israel.

27. Et conversus est Samuel ut abiret; ille autem apprehendit summitatem pallii ejus, quæ et scissa est.

Il lui rappelle les circonstances de son élection (*cum parvulus...*; cf. ix, 21), et les ordres si précis de Jéhovah (vers. 18-19). — *Immo audivi...* Saül maintient sa ligne de conduite et rétère ses justifications mensongères, vers. 20-21. — *Numquid vult...* (vers. 22)? Cette fois, Samuel s'indigne à bon droit. Magnifique réponse, remplie d'élan lyrique, et rythmée comme la poésie. Les prophètes subséquents la lui ont plusieurs fois empruntée; cf. Is. i, 11-15; Jer. vi, 20; Os. vi, 6; Am. v, 21-24; Mich. vi, 6-8; Matth. ix, 13; xii, 7. Assurément, Dieu exigeait de son peuple des holocaustes et le culte extérieur; mais c'est là une manière orientale de dire qu'il voulait avant tout l'obéissance, et que ces rites se-

raient sans valeur, s'ils étaient séparés de la vraie dévotion qu'ils symbolisent. — *Auscultare* : écouter, pour obéir ensuite. Au lieu de *idololatriæ*, l'hébreu emploie le mot *frâfîm*, qui marque des pratiques idolâtriques d'un genre spécial. Cf. xix, 13; Gen. xxx, 30, et la note. — *Abjecisti... abjecit* : le jugement du talion.

24-31. Sentence de réprobation. — *Peccavi*. Confession trop tardive et sans spontanéité; elle est d'ailleurs incomplète, puisque Saül continue de rejeter le blâme sur le peuple. Aussi, Samuel répète-t-il énergiquement la parole du vers. 23 : *projecit te...* — *Scissa est*. Dans cet accident, tout ordinaire en apparence, le prophète éclairé d'en haut voit un acte symbolique et un pro-

28. Et ait ad eum Samuel : Scidit Dominus regnum Israel a te hodie, et tradidit illud proximo tuo, meliori te.

29. Porro triumphator in Israel non parceret, et poenitudine non flectetur; neque enim homo est ut agat poenitentiam.

30. At ille ait : Peccavi, sed nunc honora me coram senioribus populi mei et coram Israel, et revertere mecum ut adorem Dominum Deum tuum.

31. Reversus ergo Samuel, secutus est Saulem; et adoravit Saul Dominum.

32. Dixitque Samuel : Adducite ad me Agag, regem Amalec. Et oblatum est ei Agag pinguis et tremens. Et dixit Agag : Siccine separat amara mors?

33. Et ait Samuel : Sicut fecit absque liberis mulieres gladius tuus, sic absque liberis erit inter mulieres mater tua. Et in frustra concidit eum Samuel coram Domino, in Galgalis.

34. Abiit autem Samuel in Ramatha; Saul vero ascendit in domum suam, in Gabaa.

35. Et non vidit Samuel ultra. Saul usque ad diem mortis suae; verumtamen lugebat Samuel Saulem, quoniam Dominum poenitebat quod constituisset eum regem super Israel.

28. Alors Samuel lui dit : Le Seigneur a déchiré aujourd'hui le royaume d'Israël, et vous l'a arraché des mains pour le donner à un autre, qui vaut mieux que vous.

29. Celui qui triomphe dans Israël ne pardonnera point, et il ne se repentira pas de ce qu'il a fait; car il n'est point un homme pour se repentir.

30. Saül lui dit : J'ai péché; mais honorez-moi maintenant devant les anciens de mon peuple et devant Israël; et revenez avec moi, afin que j'adore le Seigneur votre Dieu.

31. Samuel retourna donc, et suivit Saül, et Saül adora le Seigneur.

32. Alors Samuel dit : Amenez-moi Agag, roi d'Amalec. Et on lui présenta Agag, qui était très gras, et tout tremblant. Et Agag dit : Faut-il qu'une mort amère me sépare ainsi de tout?

33. Samuel lui dit : Comme votre épée a ravi les enfants à tant de mères, ainsi votre mère parmi les femmes sera sans enfants. Et il le coupa en morceaux devant le Seigneur à Galgala.

34. Samuel partit ensuite pour Ramatha, et Saül s'en alla dans sa maison à Gabaa.

35. Et Samuel ne vit plus Saül jusqu'au jour de sa mort; mais il le pleurait sans cesse, parce que le Seigneur se repentait de l'avoir établi roi sur Israël.

CHAPITRE XVI

1. Dixitque Dominus ad Samuelem : Usquequo tu luges Saul, cum ego projecim eum ne regnet super Israel? Imple

1. Enfin le Seigneur dit à Samuel : Jusqu'à quand pleurerez-vous Saül, puisque je l'ai rejeté, et que je ne veux

nostic infaillible : scidit Dominus... — *Triumphator*... Hébr. : la gloire (*nésah*) d'Israël; nom divin qu'on ne retrouve pas ailleurs. — *Reversus*... (vers. 31). Samuel avait d'abord refusé d'accompagner le roi, vers. 26-27; s'il y consent actuellement, c'est pour ne pas amoindrir la dignité royale, qui demeurerait entre les mains de Saül tant qu'il n'avait pas été remplacé.

32-33. Mort d'Agag. — Au lieu de *pinguis* et *tremens*, l'hébreu dit : joyeusement. Agag avait cessé de craindre pour sa vie, en voyant que Saül l'avait épargné. — *Siccine separat*...? Cette traduction est calquée sur celle des LXX : La mort est-elle si amère? L'hébreu porte au contraire, d'après l'idée qui précède : Assurément, l'amertume de la mort est passée. — *Sicut fecit*... sic. Encore le talon. Cf. Jud. 1, 7. — *In frustra concidit*. Les LXX : ἔσφαξε. Le verbe hébreu

n'est employé nulle part ailleurs. Rien n'oblige de croire que Samuel ait accompli cet acte de ses propres mains.

34-35. Samuel et Saül se séparent pour ne plus se revoir. — *Ramatha, Gabaa* : chacun d'eux regagne sa résidence accoutumée. — *Lugebat Samuel* : trait touchant.

TROISIÈME PARTIE

Les dernières années de Saül, les commencements de David. XVI, 1 — XXXI, 13.

SECTION I. — DAVID A LA COUR DE SAUL.

XVI, 1 — XX, 43.

§ I. — *L'onction de David et son arrivée à la cour.* XVI, 1-23.

1^o Samuel vient à Bethléem et confère l'onction royale au jeune David. XVI, 1-13.

CHAP. XVI. — 1-3. L'onction de Dieu. —

plus qu'il règne sur Israël? Remplissez d'huile votre corne, et venez, afin que je vous envoie chez Isai le Bethléémite, car je me suis choisi un roi parmi ses fils.

2. Et Samuel lui répondit : Comment irai-je ; car Saül l'apprendra et il me fera mourir. Et le Seigneur lui dit : Prenez avec vous un veau du troupeau, et vous direz : Je suis venu sacrifier au Seigneur.

3. Vous appellerez Isai au sacrifice, et je vous indiquerai ce que vous aurez à faire, et vous oindrez celui que je vous aurai montré.

4. Samuel fit donc ce que le Seigneur lui avait dit. Il vint à Bethlém, et les anciens de la ville en furent tout surpris ; ils allèrent au-devant de lui, et ils lui dirent : Nous apportez-vous la paix?

5. Il leur répondit : Je vous apporte la paix ; je suis venu pour sacrifier au Seigneur. Purifiez-vous, et venez avec moi, afin que j'offre la victime. Samuel purifia donc Isai et ses fils, et les appela au sacrifice.

6. Et lorsqu'ils furent entrés, Samuel dit en voyant Eliab : Est-ce là celui que le Seigneur a choisi pour être son christ?

7. Le Seigneur dit à Samuel : N'ayez égard ni à sa bonne mine ni à sa taille avantageuse, parce que je l'ai rejeté, et que je ne juge pas avec les yeux des hommes ; car l'homme ne voit que ce qui paraît au dehors, mais le Seigneur regarde le cœur.

8. Isai appella ensuite Abinadab, et le présenta à Samuel. Et Samuel lui dit : Ce n'est point lui non plus que le Seigneur a choisi.

cornu tuum oleo, et veni, ut mittam te ad Isai Bethlehemitem ; providi enim in filiis ejus mihi regem.

2. Et ait Samuel : Quomodo vadam? audiet enim Saul, et interficiet me. Et ait Dominus : Vitulum de armento tolles in manu tua, et dices : Ad immolandum Domino veni.

3. Et vocabis Isai ad victimam, et ego ostendam tibi quid facias, et unges quemcumque monstravero tibi.

4. Fecit ergo Samuel sicut locutus est ei Dominus, venitque in Bethlem ; et admirati sunt seniores civitatis, occurrentes ei, dixeruntque : Pacificusne est ingressus tuus?

5. Et ait : Pacificus ; ad immolandum Domino veni ; sanctificamini, et venite mecum ut immolem. Sanctificavit ergo Isai et filios ejus, et vocavit eos ad sacrificium.

6. Cumque ingressi essent, vidit Eliab, et ait : Num coram Domino est christus ejus?

7. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ne respicias vultum ejus neque altitudinem staturæ ejus, quoniam abjeci eum, nec juxta intuitum hominis ego judico ; homo enim videt ea quæ parent, Dominus autem intuetur cor.

8. Et vocavit Isai Abinadab, et adduxit eum coram Samuele. Qui dixit : Nec hunc elegit Dominus.

Usquequo luges. Cf. xv, 35. Jéhovah ne blâme point ce sentiment de pitié, mais il indique au prophète un but plus digne de son activité. — *Imple cornu* : un petit vase en corne. — *Ad Isai...* : de la tribu de Juda, et petit-fils de Ruth. Cf. Ruth, iv, 18-22. — A l'objection bien légitime du Voyant (*interficiet me*), le Seigneur daigne donner une solution très simple, en marquant pour son voyage une fin secondaire : *vitulum tolles...* — *Vocabis...* *ad victimam* : comme autrefois Saül, ix, 19, 22.

4-5. Samuel arrive à Bethlém et dispose toutes choses pour l'officine. — *In Bethlehem* : à environ cinq heures au sud de Rama. Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. xvi. La « cité de David », dira saint Luc, ii, 4. — *Admirati... seniores*. D'après l'hébreu : ils tremblèrent. Ils paraissent avoir redouté quelque reproche ou correction du grave pro-

phète. — *Sanctiframini* : pour le sacrifice annoncé. Cette sanctification consistait en rites extérieurs (abutions, lavage des vêtements, etc.), qui figuraient la sainteté intérieure. Cf. Ex. xix, 10-11 ; Num. xi, 18, etc. Samuel se chargea personnellement de sanctifier Isai et sa famille, en vue du grand événement du lendemain.

6-12. Scène de l'officine. — *Vidit Eliab, et ait...* Le prophète fit cette réflexion en lui-même, ou bien il l'adressa tacitement au Seigneur. — *Ne respicias...* Les qualités extérieures d'Eliab avaient rappelé à Samuel celles de Saül, et l'avaient porté à penser qu'il était le royal élu. — *Homo... videt...* Admirable réflexion, et contraste saisissant entre le naturel et le surnaturel, l'extérieur et l'intérieur. — *Et vocavit...* Dieu rejette également *Abinadab, Samma* et quatre autres fils d'Isai (en tout, *septem filios*, y compris les trois

9. Adduxit autem Isai Samma, de quo ait : Etiam hunc non elegit Dominus.

10. Adduxit itaque Isai septem filios suos coram Samuele; et ait Samuel ad Isai : Non elegit Dominus ex istis.

11. Dixitque Samuel ad Isai : Numquid jam completi sunt filii? Qui respondit : Adhuc reliquus est parvulus, et pascit oves. Et ait Samuel ad Isai : Mitte, et adduc eum; nec enim discumbemus priusquam huc ille veniat.

12. Misit ergo, et adduxit eum. Erat autem rufus, et pulcher aspectu, decoraque facie; et ait Dominus : Surge, unge eum; ipse est enim.

13. Tulit ergo Samuel cornu olei, et unxit eum in medio fratrum ejus; et directus est spiritus Domini a die illa in David, et deinceps. Surgensque Samuel, abiit in Ramatha.

14. Spiritus autem Domini recessit a Saul, et exagitat eum spiritus nequam, a Domino.

15. Dixeruntque servi Saul ad eum : Ecce spiritus Dei malus exagitat te.

16. Jubeat dominus noster, et servi tui, qui coram te sunt, quærent hominem scientem psallere cithara, ut quando arripuerit te spiritus Domini malus, psallat manu sua, et levius feras.

17. Et ait Saul ad servos suos : Providete ergo mihi aliquem bene psallentem, et adducite eum ad me.

9. Il lui présenta Samma; et Samuel lui dit : Le Seigneur n'a pas non plus choisi celui-là.

10. Isai fit donc venir ses sept fils devant Samuel; et Samuel lui dit : Dieu n'a choisi aucun de ceux-ci.

11. Alors Samuel dit à Isai : Sont-ce là tous vos fils? Isai lui répondit : Il reste encore le plus jeune, qui garde les brebis. Envoyez-le chercher, dit Samuel; car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne soit venu.

12. Isai l'envoya donc chercher et le présenta à Samuel. Or il était blond, beau à contempler, et d'une physionomie agréable. Le Seigneur lui dit : Levez-vous, oignez-le, car c'est lui.

13. Samuel prit donc la corne pleine d'huile, et il l'oignit au milieu de ses frères. Et dès lors l'Esprit du Seigneur fut toujours en David. Et se levant, Samuel retourna à Ramatha.

14. Or l'Esprit du Seigneur se retira de Saül, qui était agité par un esprit mauvais envoyé par le Seigneur.

15. Alors les officiers de Saül lui dirent : Voici qu'un mauvais esprit envoyé de Dieu vous agite.

16. Que notre seigneur commande, et vos serviteurs, qui sont auprès de vous, chercheront un homme qui sache toucher la harpe, afin qu'il en joue lorsque le mauvais esprit envoyé par le Seigneur vous agitera, et que vous en receviez du soulagement.

17. Saül dit à ses officiers : Cherchez-moi donc quelqu'un qui sache bien jouer de la harpe, et amenez-le moi.

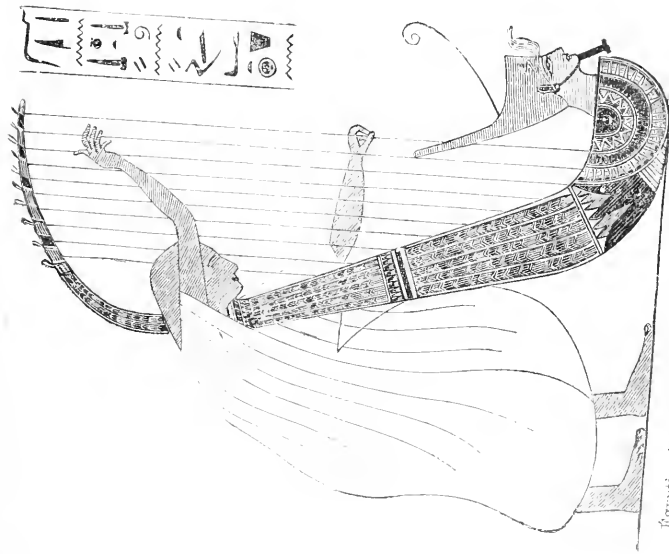
qui ont été mentionnés nommément. — *Parvulus* (vers. 11). Hébr. : le plus petit; c.-à-d. le dernier, le plus jeune. Mais ce n'était plus un enfant (voyez xvii, 34-36, 38). — *Pascit oves*. Le ps. lxxvii, 70, développe ce détail : « Elegit David servum suum, et sustulit eum de gregibus ovium; de post fetantes accepit eum. » Cf. I Reg. vii, 8. — *Erat... rufus* : d'un blond ardent; ce qui est très rare en Orient, où les cheveux et la barbe sont presque toujours noirs. — *Pulcher aspectu*. Le texte désigne plutôt ici de beaux yeux. — *Unxit in medio*... Il fallait qu'il y eût des témoins de l'onction; néanmoins il est probable que Samuel « ne leur en découvrit pas le mystère, ni le choix que Dieu avait fait de David pour régner... Il paraît par toute la suite (cf. xvii, 28, etc.) que David n'avait aucune distinction dans sa famille et que ses frères ne le traitaient point comme un homme destiné à la royauté ». Calmet, h. l. De plus, Samuel dut s'assurer que le secret de la cérémonie serait gardé. — *Directus*... (hébr. : « insilivit ») *spiritus Domini* :

pour préparer David aux fonctions royales. Cf. x, 6; xi, 6. — *David*. Ce nom, qui n'avait pas encore été cité dans le récit, équivaut à « bien-aimé. »

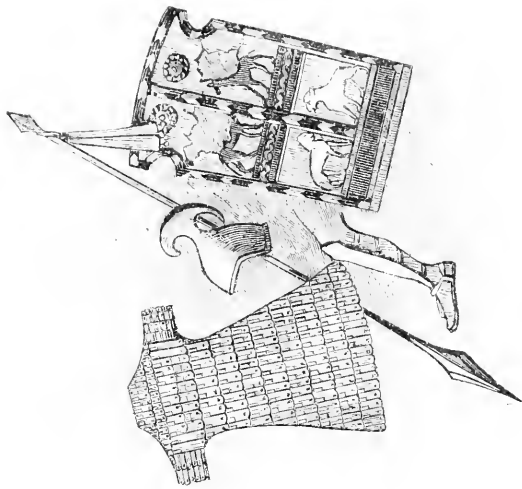
2° David est introduit à la cour de Saül. XVI, 14-23.

14. Transition et introduction. — *Spiritus... recessit*. Frappant contraste avec le vers. 13, et aussi avec la phrase qui suit : *exagitabat*... Ce *spiritus nequam*, appelé plus loin « spiritus Dei » (vers. 15; xviii, 10, etc.), en tant que Dieu lui avait fait prendre possession de Saül, n'était autre que le démon; il produisait chez le malheureux roi de fréquents accès de mélancolie, ou même de fureur.

15-16. Proposition des serviteurs de Saül. — *Psallat*... *levius feras*. La puissance de l'harmonie pour calmer les esprits troublés est bien connue. Dans le cas présent, l'effet produit était en partie naturel, en partie surnaturel. Cf. S. Basile, *Hom. in Ps. i.* — *Unus de pueris* (vers. 18) : c.-à-d. un des serviteurs. — *Ecce viat*... Beau portrait de David. Non seulement il remplissait



Égyptien jouant de la harpe. (D'après une fresque antique.)



Quelques-unes des armes de Goliath. (D'après les monuments égyptiens et assyriens.)

18. Et respondens unus de pueris, ait : Ecce vidi filium Isai Bethlehemitem, scientem psallere, et fortissimum robore, et virum bellicosum, et prudentem in verbis, et virum pulchrum; et Dominus est cum eo.

19. Misit ergo Saul nuntios ad Isai, dicens : Mitte ad me David filium tuum, qui est in pascuis.

20. Tulit itaque Isai asinum plenum panibus, et lagenam vini, et hœdum de capris unum, et misit per manum David filii sui Sauli.

21. Et venit David ad Saul, et stetit coram eo; at ille dilexit eum nimis, et factus est ejus armiger.

22. Misitque Saul ad Isai, dicens : Stet David in conspectu meo; invenit enim gratiam in oculis meis.

23. Igitur quodcumque spiritus Domini malus arripiebat Saul, David tollebat citharam, et percutiebat manu sua, et refocillabatur Saul, et levius habebat; recedebat enim ab eo spiritus malus.

18. Et l'un d'entre eux répondit : J'ai vu l'un des fils d'Isaï le Bethléémite, qui sait jouer de la harpe. C'est aussi un jeune homme très robuste, propre à la guerre, sage dans ses paroles, et plein de beauté; et le Seigneur est avec lui.

19. Saül fit donc dire à Isaï : Envoyez-moi votre fils David, qui est avec vos troupeaux.

20. Isaï prit aussitôt un âne qu'il chargea de pain, d'une amphore de vin et d'un chevreau, et il les envoya à Saül par son fils David.

21. David vint trouver Saül, et se présenta devant lui. Et Saül l'aima extrêmement, et le fit son écuyer.

22. Il envoya ensuite dire à Isaï : Que David demeure auprès de moi, car il a trouvé grâce à mes yeux.

23. Ainsi toutes les fois que le mauvais esprit *envoyé* par le Seigneur se saisissait de Saül, David prenait sa harpe et en jouait; et Saül en était soulagé, et se trouvait mieux, car l'esprit malin se retirait de lui.

CHAPITRE XVII

1. Congregantes autem Philistiim agmina sua in prælium, convenerunt in Socho Judæ, et castrametati sunt inter Socho et Azeca, in finibus Dommim.

2. Porro Saul et filii Israel congregati venerunt in vallem Terebinthi, et direrunt aciem ad pugnandum contra Philistiim.

3. Et Philistiim stabant super montem ex parte hac, et Israel stabat supra

1. Or les Philistins, assemblant de nouveau leurs troupes pour combattre *Israël*, se réunirent à Socho de Juda, et campèrent entre Socho et Azéca, sur les confins de Dommim.

2. De leur côté, Saül et les enfants d'Israël s'étant aussi rassemblés, vinrent dans la vallée du Térébinthe, et mirent leur armée en bataille pour combattre les Philistins.

3. Les Philistins étaient d'un côté, sur une montagne; Israël était de l'autre

la condition directement requise (*scientem psallere*), mais il possédait plusieurs autres qualités qui faisaient de lui un ornement de la cour : vigueur, vaillance, éloquence, beauté physique, piété.

19-23. David auprès de Saül. — *Tulit... Isai*. Il n'oublie pas les présents accoutumés. Leur nature atteste une grande simplicité de mœurs à cette époque : c'étaient les produits des champs, des vignes et des pâturages de Bethléem. — *Tollebat citharam* : le plus goûté des instruments de musique dans l'antiquité; les monuments le reproduisent souvent, sous ses diverses formes. Voyez la figure ci-jointe, et l'*Atl. archéol.*, pl. LXXI, fig. 14, 15; pl. LXXII, fig. 7; pl. LXXIII, fig. 3, 6, 7-11.

§ II. — David vainqueur de Goliath. XVII, 1-58.

1° Les Philistins envahissent de nouveau le territoire israélite. XVII, 1-3.

CHAP. XVII. — L'invasion. — Le rendez-vous de leurs troupes fut *in Socho Judæ*, aujourd'hui Schouéikéh, au sud-ouest de Jérusalem, sur la route de Gaza, au nord d'Éleuthéropolis (*Atlas géogr.*, pl. VII et XII). Sur *Azeca*, voyez Jos. x, 16; xv, 35. — *In finibus Dommim*. Dans l'hébr., l'expression entière forme un nom propre : à *'Efès Dammim*; probablement les ruines actuelles de Damouk, à une heure et demie au nord-est de Schouéikéh.

2-3. Les deux armées en regard. — *In vallem*

côté, sur une autre montagne; et il y avait une vallée entre eux.

4. Or un homme qui était bâtard sorti du camp des Philistins. Il s'appelait Goliath; il était de Geth, et il avait six coudees et un palme de haut.

5. Il avait un casque d'airain sur la tête; il était revêtu d'une cuirasse à écailles, qui pesait cinq mille sicles d'airain.

6. Il avait aux cuisses des cuissards d'airain, et un bouclier d'airain lui couvrait les épaules.

7. La hampe de sa lance était comme l'ensouple des tisserands, et le fer de sa lance pesait six cents sicles de fer; et son écuyer marchait devant lui.

8. Et se tenant debout en face des bataillons d'Israël, il leur criait: Pourquoi venez-vous combattre en bataille rangée? Ne suis-je pas Philistin, et vous serviteurs de Saül? Choisissez un homme d'entre vous, et qu'il vienne se battre seul à seul.

montem ex altera parte; vallisque erat inter eos.

4. Et egressus est vir spurius de castris Philistinorum, nomine Goliath, de Geth, altitudinis sex cubitorum et palmi;

5. et cassis aerea super caput ejus, et lorica squamata induebatur; porro pondus loricae ejus quinque millia siclorum aëris erat.

6. Et ocreas aëreas habebat in cruribus, et clypeus aëreus tegebat humeros ejus.

7. Hastile autem hastæ ejus erat quasi liciatorium textentium; ipsum autem ferrum hastæ ejus sexcentos siclos habebat ferri; et armiger ejus antecedebat eum.

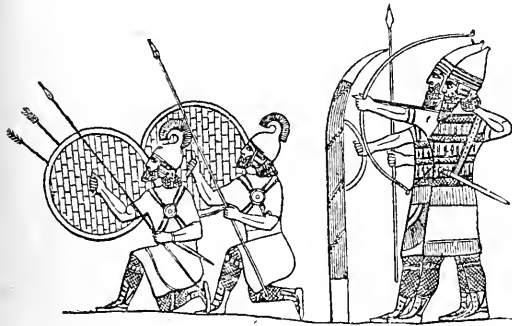
8. Stansque clamabat adversum phalangas Israel, et dicebat eis: Quare venistis parati ad prælium? Numquid ego non sum Philisthæus, et vos servi Saul? Eligite ex vobis virum, et descendat ad singulare certamen.

Terebinthi: l'ouadi Es-Samt, ainsi qu'on l'admet communément. Les Philistins occupaient le versant occidental de la vallée, les Hébreux le versant oriental.

2^o Le défi de Goliath. XVII, 4-11.

4-7. Le géant Goliath. — *Vir spurius*. L'expression hébraïque *'is-habbénaim* est un peu

selet ou justaucorps semblable à ceux que représentent les monuments égyptiens et assyriens (*Atlas archéol.*, pl. LXXXIV, 11, 14, 15, 19). — *Pondus... quinque millia siclorum*. C.-à-d. 70 kilogrammes. — *Ocreas*: des jambarts comme en portent les Égyptiens (*Atl. archéol.*, pl. LXXXIV, fig. 23). — *Clypeus*. Le mot hébreu *kidôn* désigne plutôt une javeline, qu'on portait suspendue entre les épaules. Comp. Hom., *Il. II, 45*. — *Quasi liciatorium*: l'ensouple, rouleau massif sur lequel le tisserand monte la chaîne du tissu. *Atl. archéol.*, pl. XLIII, fig. 12; pl. XLIV, fig. 4. — *Ferrum hastæ*. Dans l'hébreu: la flamme de la lance; c.-à-d. le fer, qui brillait comme une flamme quand l'arme était brandie. — *Sexcentos stelos*: 8 kilogram. 520. — *Armiger ejus*... Dans l'hébreu: celui qui portait le bouclier (*sinnah*) allait devant lui. *Sinnah* désigne le grand bouclier, qui recouvrait complètement le guerrier, par opposition au *mâgên* ou petit bouclier, qui ne protégeait que la tête et la



Le grand et le petit boucher. (Bas-relief assyrien.)

obscur; il est vraisemblable pourtant qu'elle signifie: homme des intervalles, c.-à-d. champion (qui venait provoquer les Hébreux entre les deux camps). — *De Geth*: la plus orientale des villes de la Pentapole philistine. On croit que Goliath était un survivant de la race gigantesque des Enacim, qui s'était autrefois réfugiée à Geth. Cf. Jos. XI, 21-22, et la note. — *Sex cubitorum*: six fois 0^m525. *Palmi* (hébr.: *séret*): le grand palme, ou demi-coude, 0^m262. Taille énorme. — *Lorica squamata*. Le *strion* était plutôt un cor-

poitrine. Le premier était porté par un écuyer. Voyez *l'Atl. archéol.*, pl. LXXXIV, fig. 13, 18, 21.

8-10. Goliath provoque insolemment les Hébreux. — *Stansque*: entre les deux camps. — *Quare ventistis...?* A quoi bon engager à fond les deux armées, puisqu'un combat singulier pouvait suffire? — *Si quiverit*... Condition identique à celle dont parle Tite-Live, I, 24, à propos des Horaces et des Curiaces.

11. Frayeur et découragement des Hébreux; personne n'osait relever le gant.

9. Si quiverit pugnare mecum, et percusserit me, erimus vobis servi; si autem ego prævaluero, et percussero eum, vos servi eritis, et servietis nobis.

10. Et aiebat Philisthæus : Ego exprobravi agminibus Israel hodie : Date mihi virum, et ineat mecum singulare certamen.

11. Audiens autem Saul et omnes Israelitæ sermones Philisthæi hujusmodi, stupebant, et metuebant nimis.

12. David autem erat filius viri Ephrathæi, de quo supra dictum est, de Bethlehem Juda, cui nomen erat Isai, qui habebat octo filios, et erat vir in diebus Saul senex, et grandævus inter viros.

13. Abierunt autem tres filii ejus majores post Saul in prælium; et nomina trium filiorum ejus, qui perrexerunt ad bellum : Eliab primogenitus, et secundus Abinadab, tertiusque Samma.

14. David autem erat minimus. Tribus ergo majoribus secutis Saulem,

15. abiit David, et reversus est a Saul, ut pasceret gregem patris sui in Bethlehem.

16. Procebat vero Philisthæus mane et vespere, et stabat quadraginta diebus,

17. Dixit autem Isai ad David filium suum : Accipe fratribus tuis ephi polentæ et decem panes istos, et curre in castra ad fratres tuos;

18. et decem formellas casei has deferes ad tribunum; et fratres tuos visitabis, si recte agant, et cum quibus ordinati sunt, disce.

19. Saul autem, et illi, et omnes filii Israel in valle Terebinthi pugnabant adversum Philisthim.

20. Surrexit itaque David mane, et

9. S'il ose se battre contre moi et qu'il m'ôte la vie, nous serons vos esclaves; mais si j'ai l'avantage sur lui, et si je le tue, vous serez nos esclaves, et vous nous serez assujettis.

10. Et ce Philistin disait : J'ai déshonoré aujourd'hui toute l'armée d'Israël, et je leur ai dit : Donnez-moi un homme, et qu'il vienne se battre contre moi.

11. Saül et tous les Israélites, entendant ce Philistin parler de la sorte, étaient frappés de stupeur, et tremblaient extrêmement.

12. Or David était fils de cet Ephrathéen de Bethléem de Juda, nommé Isai, dont il a été parlé auparavant, qui avait huit fils, et qui était vieux et avancé en âge au temps de Saül.

13. Les trois plus grands de ses fils avaient suivi Saül à l'armée; l'aîné de ces trois, qui étaient allés à la guerre, s'appelait Eliab, le second Abinadab, et le troisième Samma.

14. David était le plus jeune de tous. Et lorsque les trois aînés eurent suivi Saül,

15. il était revenu d'auprès de Saül, et était allé à Bethléem pour mener paître le troupeau de son père.

16. Cependant ce Philistin se présentait au combat le matin et le soir, et cela dura pendant quarante jours.

17. Or Isai dit à David son fils : Prends pour tes frères un éphi de farine et ces dix pains, et cours à eux jusqu'au camp.

18. Porte aussi ces dix fromages pour leur maître de camp. Vois comment tes frères se portent, et sache en quelle compagnie ils sont.

19. Or Saül et ces fils d'Isai, et tous les enfants d'Israël combattaient contre les Philistins dans la vallée du Terebinthe.

20. David, s'étant donc levé dès la

3° David vient au camp israélite. XVII, 12-21.

12-15. David quitte la cour de Saül au début de la guerre, et reprend à Bethléem ses fonctions de pasteur. — *Viri Ephrathæi*. Hébreu : de cet Ephrathéen. La Vulgate paraphrase le pronom en ajoutant : *de quo supra*... Ephrathæi était le nom antique de Bethléem. Cf. Gen. xxxv, 19. — *Senex et grandævus*... : ce détail explique pourquoi Isai n'était pas au nombre des combattants. — *Abiit David* (vers. 15). Nous verrons plus tard (note des vers. 55 et ss.) que David n'avait pas été installé à la cour (xvi, 21-23) d'une manière définitive et permanente.

16. Transition. — *Procebat*... L'historien nous

ramène aux vers. 4-11, pour préparer les détails qui suivent. — *Quadraginta diebus* est un trait nouveau.

17-21. Isai envoie son fils David au camp hébreu. — *Accipe fratribus*... : pour renouveler leurs provisions; chacun combattait alors à ses propres dépens. — *Ephi* (l'*éfa*) correspond à 38 lit. 88) *polentæ*. Hébr. : du blé grillé (*qâli*). Voyez Ruth, II, 14 et la note. — *Decem formellas*... Le « chef de mille » dont dépendaient les trois frères de David n'est pas oublié; Isai voulait le leur rendre favorable. — *Si recte agant* : sous le rapport de la santé. — *Et cum quibus*... Hébr. : prends leur gage. David devait donc rap-

pointe du jour, laissa à un homme le soin de son troupeau, et s'en alla portant son fardeau, selon l'ordre qu'Isaï lui avait donné. Il vint au lieu appelé Magala, où l'armée s'était avancée pour livrer la bataille; et l'on entendait les cris pour signal du combat.

21. Car Israël avait rangé en bataille toutes ses troupes; et les Philistins étaient en ligne de l'autre côté.

22. David, ayant donc laissé ce qu'il avait apporté entre les mains du gardien des bagages, courut au lieu du combat, et s'enquit de l'état de ses frères, et s'ils se portaient bien.

23. Tandis qu'il parlait encore, ce Philistin de Geth, appelé Goliath, qui était bâtard, sortit du camp des Philistins; et David lui entendit proférer ses mêmes paroles.

24. Tous les Israélites, ayant vu Goliath, s'enfuirent devant lui tremblants de peur.

25. Et quelqu'un d'Israël se mit à dire: Voyez-vous cet homme qui se présente au combat? Il vient pour insulter Israël. Si quelqu'un le tue, le roi le comblera de richesses, lui donnera sa fille en mariage, et rendra la maison de son père exempte de tribut dans Israël.

26. Et David dit à ceux qui étaient auprès de lui: Que donnera-t-on à celui qui tuera ce Philistin, et qui ôtera l'opprobre d'Israël? Car qui est ce Philistin incircumcis, pour insulter ainsi l'armée du Dieu vivant?

27. Et le peuple lui répétait les mêmes choses, en disant: On donnera telle récompense à celui qui l'aura tué.

28. Mais Eliab, frère aîné de David, l'ayant entendu parler ainsi avec d'autres, s'irrita contre lui, et lui dit: Pourquoi

commendavit gregem custodi; et onustus abiit, sicut præceperat ei Isaï. Et venit ad locum Magala, et ad exercitum, qui egressus ad pugnam vociferatus erat in certamine;

21. direxerat enim aciem Israël; sed et Philisthiim ex adverso fuerant præparati.

22. Derelinquens ergo David vasa quæ attulerat, sub manu custodis ad sarcinas, cucurrit ad locum certaminis, et interrogabat si omnia recte agerentur erga fratres suos.

23. Cumque adhuc ille loqueretur eis, apparuit vir ille spurius ascendens, Goliath nomine, Philisthæus, de Geth, de castris Philistinorum; et loquente eo hæc eadem verba, audivit David.

24. Omnes autem Israëlitæ, cum vidissent virum, fugerunt a facie ejus, timentes eum valde.

25. Et dixit unusquisquam de Israël: Num vidistis virum hunc qui ascendit? Ad exprobrandum enim Israeli ascendit. Virum ergo qui percusserit eum ditabit rex divitiis magnis, et filiam suam dabit ei, et domum patris ejus faciet absque tributo in Israël.

26. Et ait David ad viros qui stabant secum, dicens: Quid dabitur viro qui percusserit Philisthæum hunc, et tulerit opprobrium de Israël? Quis enim est hic Philisthæus incircumcisus qui exprobravit acies Dei viventis?

27. Referebat autem ei populus eundem sermonem, dicens: Hæc dabuntur viro qui percusserit eum.

28. Quod cum audisset Eliab frater ejus major, loquente eo cum aliis, iratus est contra David, et ait: Quare venisti,

porter à Isaï quelque objet appartenant à ses frères, pour attester qu'il les avait vus et qu'ils étaient vivants. — *Saul autem.* Répétition du vers. 2. — *Ad locum Magala.* D'après l'hébr.: il vint auprès des charlots. Sans doute, une espèce de retranchement que l'on avait formé en réunissant les chars et les bagages, comme faisaient plus tard les tribus germaniques. — *Vociferatus... in certamine.* Mieux: qui criait pour le combat. Le cri de guerre, si souvent mentionné.

40 David s'offre vaillamment pour combattre Goliath. XVII, 22-37.

22-27. L'ardeur guerrière s'éveille dans le jeune héros. — *Sub manu custodis.*... l'officier préposé à la garde des bagages. — *Cucurrit.* Hébr.: il courut vers l'armée, et il vint et salua ses frères.

Le récit devient de plus en plus pittoresque. — *Vir ille spurius*: le champion, comme au vers. 4.

— *Dixit unusquisquam* (vers. 25)... peut-être au nom du roi; du moins, pour ranimer les courages vacillants. — *Filiam... dabit.* Sur l'offre semblable de Caleb au siège d'Hébron, voyez Jos. xv, 16. — *Absque tributo.* « Libre », dit simplement l'hébreu; mais la Vulgate donne bien le sens: libre d'impôts et de corvées. — *Quid dabitur...?* L'ardeur du jeune homme est déjà vivement excitée; voici qu'il songe à conquérir la récompense promise, en tentant cette lutte inégale. Mais c'est surtout un motif de foi qui le guide: *tulerit opprobrium... qui exprobravit...*

28-30. Injustes reproches d'Eliab. — *Pauculas oves* est un terme dédaigneux. *In deserto*: dans les pâturages solitaires situés à l'est de Jérusalem

et quare dereliquisti pauculas oves illas in deserto? Ego novi superbiam tuam, et nequitiam cordis tui; quia ut videres prælium descendisti.

29. Et dixit David : Quid feci? Numquid non verbum est?

30. Et declinavit paululum ab eo ad alium, dixitque eundem sermonem; et respondit ei populus verbum sicut prius.

31. Audita sunt autem verba quæ locutus est David, et annuntiata in conspectu Saul.

32. Ad quem cum fuisset adductus, locutus est ei : Non concidat cor cujusquam in eo; ego servus tuus vadam, et pugnabo adversus Philisthæum.

33. Et ait Saul ad David : Non vales resistere Philisthæo isti, nec pugnare adversus eum, quia puer es, hic autem vir bellator est ab adolescentia sua.

34. Dixitque David ad Saul : Pascebat servus tuus patris sui gregem, et veniebat leo vel ursus, et tollebat arietem de medio gregis;

35. et persequebar eos, et percutiebam, eruebamque de ore eorum; et illi consurgebant adversum me, et apprehendebam mentum eorum, et suffocabam, interficiebamque eos.

36. Nam et leonem et ursum interfeci ego servus tuus; erit igitur et Philisthæus hic incircumcisus quasi unus ex eis. Nunc vadam et auferam opprobrium populi; quoniam quis est iste Philisthæus incircumcisus, qui ausus est maledicere exercitui Dei viventis?

37. Et ait David : Dominus qui eripuit me de manu leonis, et de manu ursi, ipse me liberabit de manu Philisthæi hujus. Dixit autem Saul ad David : Vade, et Dominus tecum sit.

38. Et induit Saul David vestimentis

es-tu venu, et pourquoi as-tu abandonné dans le désert-ce peu de brebis? Je sais quel est ton orgueil et la malignité de ton cœur, et que tu n'es venu ici que pour voir le combat.

29. David lui dit : Qu'ai-je fait? N'est-il pas permis de parler?

30. Et il se détourna un peu de lui, pour aller vers un autre, et il dit la même chose; et le peuple lui répondit comme auparavant.

31. Or ces paroles de David furent entendues, et on les répéta devant Saül.

32. Et Saül l'ayant fait venir en sa présence, David lui dit : Que personne n'aie peur de ce Philistin; moi votre serviteur, j'irai et je le combattrai.

33. Saül lui dit : Vous ne sauriez résister à ce Philistin, ni combattre contre lui; parce que vous êtes un enfant, tandis qu'il est un homme de guerre depuis sa jeunesse.

34. David répondit à Saül : Lorsque votre serviteur conduisait le troupeau de son père, il venait quelquefois un lion ou un ours, qui emportait un bœuf du milieu du troupeau;

35. et alors je courais après eux, je les battais, et j'arrachais la proie de leur gueule; et lorsqu'ils se jetaient sur moi, je les prenais à la gorge, je les étranguais et les tuais.

36. C'est ainsi que votre serviteur a tué un lion et un ours, et ce Philistin incircumcisus sera comme l'un deux. J'irai contre lui, et je ferai cesser l'opprobre du peuple. Car qu'est ce Philistin incircumcisus, pour oser maudire l'armée du Dieu vivant?

37. Et David ajouta : Le Seigneur, qui m'a délivré de la griffe du lion et de la patte de l'ours, me délivrera aussi de la main de ce Philistin. Saül dit donc à David : Allez, et que le Seigneur soit avec vous.

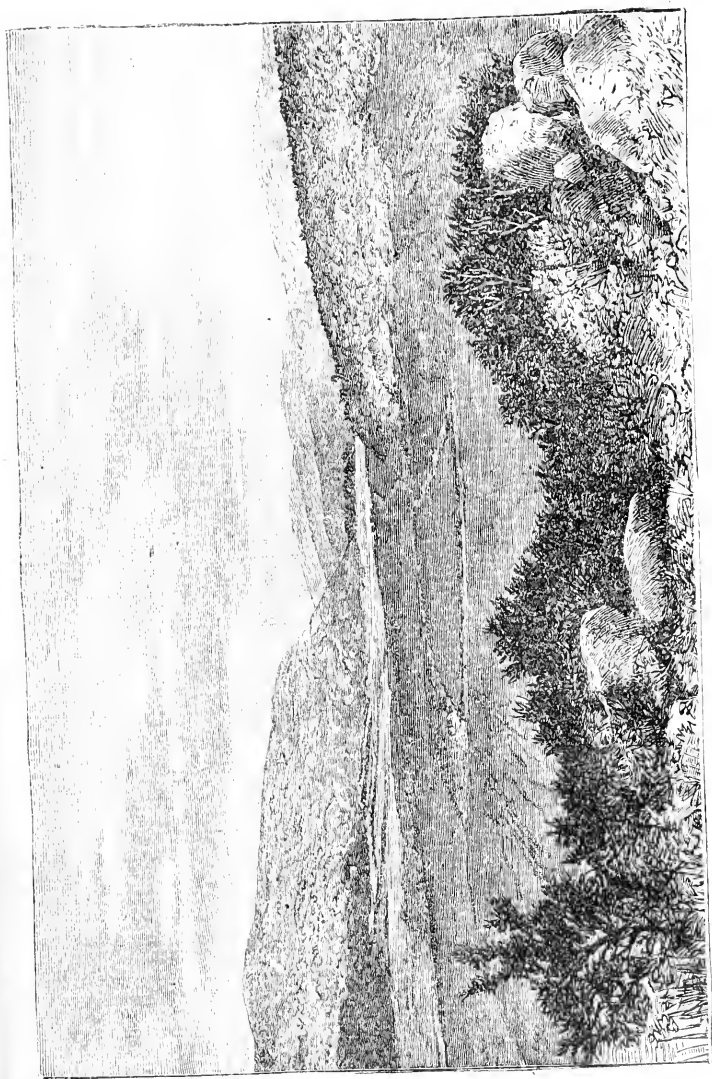
38. Il le revêtit ensuite de ses armes,

et de Bethléem. — *Novi superbiam...* Éliab connaissait bien mal son jeune frère lorsqu'il lui attribuait de tels sentiments. — *Quid feci?* Modeste excuse. Puis, David détourne l'attention d'Éliab en ajoutant : « N'est-ce pas là une simple parole? » c.-à-d. une question sans importance.

31-37. David est conduit auprès de Saül et lui fait part de sa résolution. — *Audita... verba.* L'attention générale fut bientôt attirée sur ce gracieux et courageux adolescent, et l'on rapporta ses paroles au roi. — *Non vales* (vers. 33). Objection toute naturelle de Saül. Le contraste

était si grand entre les deux adversaires : *puer es, hic autem...* — *Pascebat...* David cite quelques traits de sa vie pastorale, pour démontrer qu'il ne manque ni de cœur ni de forces. Les lions et les ours fréquentaient alors la Palestine du sud, qui était en partie boisée. — *Erit igitur...* : conclusion de l'argument, soit au point de vue naturel (36^a), soit sous le rapport surnaturel (36^b-37). Aussi le roi accorde-t-il son plein contentement : *Vade...*

38. David se prépare au combat. XVII, 38-40. 38-39. L'armure de Saül. — *Vestimenta suis;*



L'endroit présumé du combat de David avec Goliath, dans l'ouadi Est-Sant.

suis, et imposuit galeam aream super caput ejus, et vestivit eum lorica.

39. Accinctus ergo David gladio ejus super vestem suam, cœpit tentare si armatus posset incedere; non enim habebat consuetudinem. Dixitque David ad Saul : Non possum sic incedere, quia non usum habeo. Et deposuit ea,

40. et tulit baculum suum, quem semper habebat in manibus, et elegit sibi quinque limpidissimos lapides de torrente, et misit eos in peram pastoralem, quam habebat secum, et fundam manu tulit; et processit adversum Philisthæum.

41. Ibat autem Philisthæus incedens, et appropinquans adversum David, et armiger ejus ante eum.

42. Cumque inspexisset Philisthæus, et vidisset David, despexit eum; erat enim adolescens, rufus, et pulcher aspectu.

43. Et dixit Philisthæus ad David : Numquid ego canis sum, quod tu venis ad me cum baculo? Et maledixit Philisthæus David in diis suis;

44. dixitque ad David : Veni ad me, et dabo carnes tuas volatilibus cœli et bestiis terræ.

45. Dixit autem David ad Philisthæum : Tu venis ad me cum gladio, et hasta, et clypeo; ego autem venio ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum Israël, quibus exprobrasti

lui mit sur la tête un casque d'airain, et l'arma d'une cuirasse.

39. Et David, ayant ceint l'épée de Saül par-dessus ses vêtements, se mit à essayer s'il pourrait marcher avec ces armes; car il ne l'avait pas fait jusqu'alors. Et il dit à Saül : Je ne saurais marcher ainsi, parce que je n'y suis pas accoutumé. Ayant donc quitté ces armes,

40. il prit le bâton qu'il avait toujours à la main; il choisit dans le torrent cinq pierres très polies, et les mit dans sa panetière de berger; et tenant à la main sa fronde, il marcha contre le Philistin.

41. Le Philistin s'avança aussi, et s'approcha de David, ayant devant lui son écuyer.

42. Et lorsqu'il eut aperçu David, et qu'il l'eut envisagé, voyant que c'était un jeune homme, blond et fort beau, il le méprisa,

43. et lui dit : Suis-je un chien, pour que tu viennes à moi avec un bâton? Et ayant maudit David *en jurant* par ses dieux,

44. il ajouta : Viens à moi; et je donnerai ta chair aux oiseaux du ciel, et aux bêtes de la terre.

45. Mais David dit au Philistin : Tu viens à moi avec l'épée, la lance, et le bouclier; mais moi je viens à toi au nom du Seigneur des armées, du Dieu des troupes d'Israël, auxquelles tu as insulté aujourd'hui.

un costume militaire tout spécial, auquel les armes s'adaptaient. Cf. xviii, 4. Ce trait prouve que David n'était plus un adolescent, puisqu'on crût qu'il pourrait revêtir l'armure de Saül.

— *Lorica*. L'hébreu désigne une cote de mailles, comme au vers. 5. — *Cœpit tentare*... Charmante scène.

40. Les armes de David. — *Baculum* : sa houlette de berger, Zach. xi, 7 et ss.; ou son bâton de voyage, Gen. xxxii, 10; Num. xxii, 17. — *Limpidissimos lapides*... Le lit du torrent qui coule dans l'ouadi Es-Samt abonde en pierres arrondies et polies, qui conviennent fort bien pour une fronde. — *Fundam* : de tout temps l'arme favorite des bergers syriens. — *Peram*



Frondeur égyptien.
(Presque antique.)

pastoralem : un petit sac à provisions, suspendu à sa ceinture ou à son cou. — *Et processit*... « Expeditissimus ille ad prælium procedere cupiebat; fortis non in se, sed in Domino; armatus non tam ferro quam fide. » S. Aug., *Serm.* xxxii.

6° Mort de Goliath, déroute des Philistins, xvii, 41-58.

41-47. Les adversaires en face l'un de l'autre. — *Ibat... incedens*... Phrase majestueuse comme l'approche du terrible géant. — *Cum inspexisset... despexit* : ne croyant pas que David fût un adversaire digne de lui; de plus, Goliath fut vivement blessé dans son orgueil, quand il vit les armes avec lesquelles on venait le combattre (*numquid canis...*). — *Maledixit... in diis suis*. Plutôt : dans son Dieu (de David). — Admirable réponse du jeune homme, que ces paroles sauvages n'avaient pas intimidé, vers 45-47.

48-51°. Le combat. Description aussi rapide et émouvante que les faits. — *Festinavit David* : il vole au-devant de son adversaire. — *Percussit in fronte* : à travers son casque, ajoutent les LXX.

51°-53. Défaite de l'armée philistine. — *Fortissimus eorum*. Dans l'hébr. : leur *gibbor*, ou

46. Le Seigneur te livrera entre mes mains ; je te tueraï, et je te couperai la tête ; et je donnerai aujourd'hui les cadavres des Philistins aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre : afin que toute la terre sache qu'il y a un Dieu dans Israël,

47. et que toute cette multitude d'hommes-reconnaisse que ce n'est point par l'épée ni par la lance que le Seigneur sauve ; car il est l'arbitre de la guerre, et c'est lui qui vous livrera entre nos mains.

48. Le Philistin s'avança donc et marcha contre David. Et lorsqu'il s'en fut rapproché, David se hâta, et courut contre lui pour le combattre.

49. Il mit la main dans sa panetière, il en prit une pierre, la lança avec sa fronde, et en frappa le Philistin au front. La pierre s'enfonça dans le front au Philistin, et il tomba le visage contre terre.

50. Ainsi David remporta la victoire sur le Philistin, avec une fronde et une pierre ; il le renversa par terre et le tua. Et comme il n'avait point d'épée à la main,

51. il courut, et se jeta sur le Philistin ; il prit son épée, la tira du fourreau, et acheva de lui ôter la vie en lui coupant la tête. Et les Philistins voyant que le plus vaillant d'entre eux était mort, s'enfuirent.

52. Et les Israélites et ceux de Juda se levant avec un grand cri, les poursuivirent jusqu'à la vallée et aux portes d'Accaron. Et plusieurs des Philistins tombèrent percés de coups dans le chemin de Saraïm jusqu'à Geth et Accaron.

53. Les enfants d'Israël, étant revenus après avoir poursuivi les Philistins, pillèrent leur camp.

54. Et David prit la tête du Philistin et la porta à Jérusalem, mais il mit ses armes dans sa tente.

55. Lorsque Saül vit David qui mar-

46. hodie ; et dabit te Dominus in manu mea, et percitiam te, et auferam caput tuum a te ; et dabo cadavera castrorum Philisthiim hodie volatilibus cæli et bestiis terræ, ut sciat omnis terra quia est Deus in Israel,

47. et noverit universa ecclesia hæc, quia non in gladio nec in hasta salvat Dominus ; ipsius enim est bellum, et tradet vos in manus nostras.

48. Cum ergo surrexisset Philisthæus, et veniret, et appropinquaret contra David, festinavit David, et cucurrit ad pugnam ex adverso Philisthæi.

49. Et misit manum suam in peram ; tulitque unum lapidem, et funda jecit, et circumducens percussit Philisthæum in fronte ; et infixus est lapis in fronte ejus, et cecidit in faciem suam super terram.

50. Prævaluitque David adversum Philisthæum in funda et lapide, percussumque Philisthæum interfecit. Cumque gladium non haberet in manu David,

51. cucurrit, et stetit super Philisthæum, et tulit gladium ejus, et eduxit eum de vagina sua ; et interfecit eum, præciditque caput ejus. Videntes autem Philisthiim quod mortuus esset fortissimus eorum, fugerunt.

52. Et consurgentes viri Israel et Juda, vociferati sunt, et persecuti sunt Philisthæos usque dum venirent in vallem et usque ad portas Accaron ; cecideruntque vulnerati de Philisthiim in via Saraïm, et usque ad Geth et usque ad Accaron.

53. Et revertentes filii Israel postquam persecuti fuerant Philisthæos, invaserunt castra eorum.

54. Assumens autem David caput Philisthæi, attulit illud in Jerusalem ; arma vero ejus posuit in tabernaculo suo.

55. Eo autem tempore, quo viderat

héros. — *Usque... in vallem.* Peut-être la vraie leçon serait-elle *Gath* au lieu de *gay*. Voyez la note du vers. 4. — *Accaron* : Akir, au sud-ouest de Diospolis et de Ramleh. — *Saraïm* était une ville de Juda, située dans le voisinage de Socho et d'Azéca. Cf. vers. 1. et Jos. xv, 35-36. — *Invaserunt castra.* Mieux : ils pillèrent le camp.

54. David porte la tête de Goliath à Jérusalem. — *Attulit...* On ne saurait dire pour quel motif, car alors cette ville n'était ni un centre politique, ni un centre religieux ; la citadelle ap-

partenait même encore aux Jébuséens. Il est très possible que ce détail soit anticipé, et que David n'ait porté la tête de Goliath à Jérusalem qu'après la conquête de Sion (II Reg. v, 5 ; viii, 7). — *Arma... in tabernaculo suo* : comme un glorieux trophée. Mais David ne tarda pas à faire don de l'épée de son adversaire au sanctuaire. Cf. xxi, 8-9.

55-58. Saül prend des informations au sujet de la famille de David. — *Tempore quo viderat...* Tout ce passage, rapproché de xvi, 18-23, crée de

Saul David egredientem contra Philisthæum, ait ad Abner principem militiæ : De qua stirpe descendit hic adolescens, Abner? Dixitque Abner : Vivit anima tua, rex, si novi.

56. Et ait rex : Interroga tu cujus filius sit iste puer.

57. Cumque regressus esset David, percusso Philisthæo, tulit eum Abner, et introduxit eum coram Saule, caput Philisthæi habentem in manu.

58. Et ait ad eum Saul : De qua progenie es, o adolescens? Dixitque David : Filius servi tui Isai Bethlehemitæ ego eum.

chait pour combattre le Philistin, il dit à Abner, général de son armée : Abner, de quelle famille est ce jeune homme? Abner lui répondit : Seigneur, je vous jure que je n'en sais rien.

56. Et le roi lui dit : Informez-vous de qui ce jeune homme est fils.

57. Et lorsque David fut revenu du combat, après avoir tué le Philistin, Abner l'amena et le présenta à Saül; David avait à la main la tête du Philistin.

58. Et Saül dit à David : Jeune homme, de quelle famille êtes-vous? David lui répondit : Je suis fils de votre serviteur Isai, le Bethléémite.

CHAPITRE XVIII

1. Et factum est cum complisset loqui ad Saul, anima Jonathæ conglutinata est animæ David, et dilexit eum Jonathas quasi animam suam.

2. Tulitque eum Saul in die illa, et non concessit ei ut reverteretur in domum patris sui.

3. Inierunt autem David et Jonathas

1. Lorsque David achevait de parler à Saül, l'âme de Jonathas s'attachait étroitement à celle de David, et il l'aima comme lui-même.

2. Saül, depuis ce jour-là, voulut toujours avoir David auprès de lui, et il ne lui permit plus de retourner dans la maison de son père.

3. David et Jonathas firent aussi al-

serieuses difficultés d'interprétation. Au chap. xvi, nous avons vu David introduit à la cour, gagnant l'affection du roi et devenant son écuyer; ici, il arrive d'une manière accidentelle sur le théâtre de la guerre et il ne sait pas se servir d'une armure; ni Saül ni Abner ne semblent le connaître. N'y a-t-il pas une vraie contradiction entre les deux récits? Non, car l'écrivain sacré nous a lui-même indiqué, xvii, 14-16, le principal mode de conciliation. Le premier séjour de David à la cour n'avait pas été de longue durée, et il était rentré à Bethléem quelque temps avant qu'éclatât la guerre avec les Philistins; il est donc fort possible que Saül l'eût vu assez rarement. En outre, comme le remarquait déjà Théodoret, *Interr. xliii in I Reg.*, la question de Saül à Abner et à David (xvii, 55, 58) ne porte pas sur la personne même du jeune homme, mais sur sa famille et son origine (*de qua stirpe... progenté*); détail que le roi avait oublié, car il l'avait connu précédemment (cf. xvi, 18, 22). Enfin il est vraisemblable, conformément à l'usage oriental et biblique, que le trait « factus est ejus armiger », xvi, 21, a été cité plus haut par anticipation; du moins, il est évident que Saül avait de nombreux écuyers, et que ce titre pouvait bien n'avoir été jusque-là que simplement honorifique pour David. Dans les LXX, ce petit problème exégétique n'existe pas, attendu que leur version supprime les vingt-neuf versets qui l'occa-

siennent (xvii, 12-31, 55-58; xviii, 1-5) : omission sur laquelle on s'est parfois appuyé pour rejeter ces versets comme apocryphes; mais alors, comment expliquer leur introduction dans le texte et dans toutes les autres versions? Ils ont été retranchés de la traduction grecque, précisément pour enlever du même coup la difficulté. Les remaniements de ce genre ne sont pas rares chez les LXX; au surplus, les passages supprimés se lisent dans quelques manuscrits de la version d'Alexandrie, « et on les lisait dans les exemplaires dont se servait l'Église grecque, puisque les commentateurs grecs les ont cités et ont essayé de les expliquer. » (*Man. bibl.*, t. II, p. 73, note). — *Tulit... et introduxit...* (vers. 57) Beau tableau, que les peintres ont souvent reproduit.

§ III. — *Saül devient jaloux de David et lui tend de secrètes embûches.* XVIII, 1-30.

1° L'amitié de Jonathas pour David. XVIII, 1-4. CHAP. XVIII. — 1-4. David et Jonathas. — *Conglutinata est.* Hébr. : *niq'srah*, fut liée; expression très forte, qui a déjà servi à marquer la tendresse de Jacob pour Benjamin, Gen. xlii, 30. — *Dilexit... quasi animam...* : comme lui-même, comme sa propre vie. Cf. xx, 17; Deut. xiii, 6, etc. C'est le premier exemple de l'amitié dans la Bible, et il égale ce que les classiques nous ont transmis de plus exquis sur ce point. Jonathas,

lianse ensemble; car Jonathas l'aimait comme lui-même.

4. C'est pourquoi il se dépouilla de la tunique dont il était revêtu, et la donna à David avec le reste de ses vêtements, jusqu'à son épée, son arc, et son baudrier.

5. David allait partout où Saül l'envoyait, et il se conduisait avec beaucoup de prudence; et Saül lui donna le commandement sur des gens de guerre. Il était très aimé du peuple, et surtout des officiers de Saül.

6. Or, quand David revint après avoir tué le Philistin, les femmes sortirent de toutes les villes d'Israël au-devant du roi Saül, en chantant et en dansant, au son des joyeux tambourins et des fifres.

7. Et les femmes chantaient et jouaient en disant : Saül en a tué mille, et David dix mille.

8. Saül s'irrita vivement et cette parole déplut à ses yeux. Ils ont donné, dit-il, dix mille hommes à David, et à moi mille; que lui reste-t-il après cela que d'être roi?

9. Depuis ce jour-là, Saül ne regarda jamais David de bon œil.

10. Le lendemain, l'esprit malin envoyé de Dieu se saisit de Saül, qui eut des transports au milieu de sa maison.

foedus; diligebat enim eum quasi animam suam.

4. Nam expoliavit se Jonathas tunica qua erat indutus, et dedit eam David, et reliqua vestimenta sua, usque ad gladium et arcum suum, et usque ad baudrierum.

5. Egrediebatur quoque David ad omnia quaecumque misisset eum Saul, et prudenter se agebat; posuitque eum Saul super viros belli, et acceptus erat in oculis universi populi, maximeque in conspectu famulorum Saul.

6. Porro cum reverteretur percusso Philisthæo David, egressæ sunt mulieres de universis urbibus Israel, cantantes, chorosque ducentes in occursum Saul regis, in tympanis lætitiæ et in sistris.

7. Et præcinebant mulieres ludentes, atque dicentes : Percussit Saul mille, et David decem millia.

8. Iratus est Saul nimis, et displicuit in oculis ejus sermo iste; dixitque : Dederunt David decem millia, et mihi mille dederunt; quid ei superest, nisi solum regnum?

9. Non rectis ergo oculis Saul aspiciebat David a die illa et deinceps.

10. Post diem autem alteram, invasit spiritus Dei malus Saul, et prophetabat in medio domus suæ; David autem

lui-même si brave, non seulement admire plus que personne l'exploit glorieux de David, mais il s'attache de toute son âme au jeune héros. — *Tullique Saul...* : cette fois, définitivement et d'une manière permanente. — *Inierunt... fœdus*. Le séjour perpétuel de David à la cour ne fit que resserrer les liens de leur amitié naissante. — *Expoliavit se...* Ce fut le signe extérieur de cette douce et forte alliance. Jonathas se dépouilla de ce qu'il a de plus précieux pour le donner à son ami : il donna son *m'il* (Vulg. : *tunica*), sorte de longue robe (note de II, 19); ses vêtements militaires (*reliqua vestimenta...*; note de XVII, 38), et ses armes principales, spécialement l'arc qu'il savait si bien manier (cf. II Reg. I, 22).

2^o Occasion de la jalousie haineuse de Saül contre David. XVIII, 5-9.

5. Transition. — *Egrediebatur...* : pour des expéditions guerrières, d'après le contexte (*posuit... super viros belli*). La locution *prudenter se agebat* dénote tout ensemble la sagesse et le succès. — *Acceptus erat...* Bel éloge de David. Il était difficile de plaire aux courtisans, qui auraient pu jalouser une promotion si rapide.

6-9. Retour triomphal de Saül et de David. — *Cum reverteretur*. L'historien reprend le fil du récit, momentanément interrompu aux vers. 1-5. — *Egressæ mulieres...* : sur tout le parcours du roi et de ses troupes victorieuses. — *Choros ducentes* : comme la sœur de Moïse et les autres

femmes Israélites, Ex. xv, 20-21; comme la fille de Jephthé et ses amies, Jud. xi, 34. L'équivalent hébreu de *sistris* est *salis* (de *šalôs*, trois) : sorte d'instrument triangulaire à percussion ou à trois cordes. Sur le sistre proprement dit, voyez *PAU. arch.*, pl. LXXI, fig. 1-3, 6. — *Præcinebant*. Hébr. : elles se répandaient (en chœurs). Le refrain de leurs joyeux chants nous a été conservé : c'est un vers à deux membres, rimé; il fit bientôt le tour du pays, et les Philistins eux-mêmes l'apprentent :

*Hikkah Saül ba'alafâv
v' David b'rib'bôtâv.*

Littéralement :

Saül a frappé ses mille
et David ses dix mille.

— *Iratus Saul...* Le chant était aussi très élogieux pour lui, mais il ne pouvait supporter la supériorité qu'on y attribuait à David; et quoique ignorant l'unction royale de son jeune écuyer, il croit déjà voir en lui le rival dont Samuel lui avait autrefois parlé, xv, 28.

3^o Saül veut frapper David de sa lance. XVIII, 10-16.

10-11. La tentative criminelle. — *Prophetabat*. Ce verbe désigne ici un état de violente exaltation surnaturelle, produit par le démon. — *Tenebat... lanceam* : en guise de sceptre; parfois cette lance était plantée en terre auprès du roi. Cf. xix, 9; xx, 33; xxii, 6; xxvi, 7. — *Mistâ*

Et tenebat manu sua, sicut per singulos dies; tenebatque Saul lanceam,

11. et misit eam, putans quod confingere posset David cum pariete, et declinavit David a facie ejus secundo.

12. Et timuit Saul David, eo quod Dominus esset cum eo, et a se recessisset.

13. Amovit ergo eum Saul a se, et fecit eum tribunum super mille viros; et egrediebatur, et intrabat in conspectu populi.

14. In omnibus quoque viis suis David prudenter agebat, et Dominus erat cum eo.

15. Vidit itaque Saul quod prudens esset nimis, et cœpit cavere eum.

16. Omnis autem Israel et Juda diligebat David; ipse enim ingrediebatur, et egrediebatur ante eos.

17. Dixitque Saul ad David: Ecce filia mea major Merob, ipsam dabo tibi uxorem; tantummodo esto vir fortis, et præliare bella Domini. Saul autem reputabat, dicens: Non sit manus mea in eum, sed sit super eum manus Philistinorum.

18. Ait autem David ad Saul: Quis ego sum, aut quæ est vita mea, aut cognatio patris mei in Israel, ut fiam gener regis?

19. Factum est autem tempus, cum deberet dari Merob, filia Saul, David, data est Hadrieli Molathitæ uxor.

20. Dilexit autem David Michol, filia Saul altera; et nuntiatum est Saul et placuit ei.

21. Dixitque Saul: Dabo eam illi, ut

Et David jouait de la harpe devant lui, comme il avait coutume de faire. Or Saül, ayant sa lance à la main,

11. la poussa contre David, dans le dessein de le percer d'outre en outre avec la muraille; mais David se détournait, et évitait le coup par deux fois.

12. Or Saül se mit à redouter David, voyant que le Seigneur était avec David, et qu'il s'était retiré de lui.

13. C'est pourquoi il l'éloigna d'auprès de sa personne, et lui donna le commandement de mille hommes. Ainsi David sortait et rentrait à la tête du peuple.

14. Et David se conduisait dans tous ses actes avec une grande prudence, et le Seigneur était avec lui.

15. Saül voyant donc qu'il était extraordinairement prudent, commença à s'en défier.

16. Mais tout Israël et tout Juda aimait David, parce qu'il sortait et rentrait à leur tête.

17. Alors Saül dit à David: Voici Mérob, ma fille aînée; je vous la donnerai en mariage; soyez seulement courageux, et combattez les guerres du Seigneur. En même temps il disait en lui-même: Je ne veux point le tuer de ma main, mais je veux qu'il meure par la main des Philistins.

18. David répondit à Saül: Qui suis-je? et qu'est ma vie? et quelle est dans Israël la famille de mon père, pour que je devienne gendre du roi?

19. Mais lorsque le temps fut venu où Mérob, fille de Saül, devait être donnée à David, elle fut donnée en mariage à Hadriel le Molathite.

20. Or Michol, la seconde fille de Saül, avait de l'affection pour David; on l'apprit à Saül, qui s'en réjouit.

21. Et il dit: Je donnerai celle-ci à

eam... Les LXX et le chaldéen supposent que, cette fois, Saül se contenta de brandir l'arme sans la lancer (cf. XIX, 10). — *Secundo*. Hébr. : à deux reprises; c.-à-d. deux fois de suite dans le même jour, ou à une autre occasion.

12-16. Saül écarte son rival en lui donnant de l'avancement. — *Timuit Saul*: d'une crainte religieuse. Les sentiments les plus divers se succèdent désormais dans cette âme désespérée. — *Fecit... tribunum...* (vers. 13-16). Saül ne réussit qu'à mettre mieux en relief les qualités de David et à le faire aimer davantage de tout le peuple.

15 Saül expose David à de grands dangers sous prétexte de lui faire gagner la main de sa fille. XVIII, 17-30.

17-19. Mérob. — *Eccc... Merob*. Elle appartent

nait à David en tant que vainqueur de Goliath, XVII, 25; mais le roi, avant de tenir sa promesse, demande à son futur gendre une nouvelle action d'éclat, dans l'espoir qu'il tombera entre les mains des Philistins. — *Bella Domini*. Israël étant le peuple de Jéhovah, toutes ses guerres étaient des guerres saintes. — *Quis ego...?* Frappant exemple de la sagesse et de la discrétion de David. Cf. vers. 5, 13. — *Data... Hadrieli*. Sur le sort terrible des cinq fils issus de ce mariage, voyez II Reg. XXI, 8. *M'holah*, ou *'Abel-M'holah*, était située dans la vallée du Jourdain, près de Bethsân. Cf. III Reg. XIX, 6.

20-26. Saül offre sa seconde fille à David. — *Dilexit... Michol*. Saül songe aussitôt à tirer parti de ce sentiment, pour tendre à David un

David, afin qu'elle soit la cause de sa ruine, et qu'il tombe entre les mains des Philistins. C'est pourquoi il lui dit : Vous serez aujourd'hui mon gendre, à deux conditions.

22. Les Saül donna cet ordre à ses serviteurs : Parlez à David comme de vous-mêmes, et dites-lui : Voici que vous plaisez au roi, et que tous ses officiers vous aiment. Soyez donc maintenant gendre du roi.

23. Les officiers de Saül dirent toutes ces choses à David. Et David leur répondit : Croyez-vous que ce soit peu de chose que d'être gendre du roi? Pour moi je suis pauvre et sans biens.

24. Les serviteurs de Saül lui rapportèrent cela et lui dirent : David nous a fait cette réponse.

25. Mais Saül leur dit : Voici ce que vous direz à David : Le roi n'a pas besoin de douaire pour sa fille; il ne vous demande que cent prépuces de Philistins, afin que le roi soit vengé de ses ennemis. Mais le dessein de Saül était de faire tomber David entre les mains des Philistins.

26. Les serviteurs de Saül ayant rapporté à David ce que Saül leur avait dit, il agréa la proposition qu'ils lui firent, pour devenir gendre du roi.

27. Peu de jours après il marcha avec les hommes qu'il commandait; et ayant tué deux cents Philistins, il en apporta et en compta les prépuces au roi, afin de devenir son gendre. Saül lui donna donc en mariage sa fille Michol.

28. Et il comprit clairement que le Seigneur était avec David. Quant à Michol sa fille, elle avait beaucoup d'affection pour David.

29. Saül commença donc à le craindre de plus en plus, et son aversion pour lui croissait tous les jours.

30. Or les princes des Philistins se mirent encore en campagne. Et dès qu'ils parurent, David fit paraître plus de sagesse que tous les officiers de Saül; de sorte que son nom devint très célèbre.

fiat ei in scandalum, et sit super eum manus Philistinorum. Dixitque Saul ad David : In duabus rebus gener meus eris hodie.

22. Et mandavit Saul servis suis : Loquimini ad David clam me, dicentes : Ecce places regi, et omnes servi ejus diligunt te. Nunc ergo esto gener regis.

23. Et locuti sunt servi Saul in aribus David omnia verba hæc. Et ait David : Num parum videtur vobis generum esse regis? Ego autem sum vir pauper et tenuis.

24. Et renuntiaverunt servi Saul, dicentes : Hujuscemodi verba locutus est David.

25. Dixit autem Saul : Sic loquimini ad David : Non habet rex sponsalia necesse, nisi tantum centum præputia Philistinorum, ut fiat ultio de inimicis regis. Porro Saul cogitabat tradere David in manus Philistinorum.

26. Cumque renuntiassent servi ejus David verba quæ dixerat Saul, placuit sermo in oculis David ut fieret gener regis.

27. Et post paucos dies surgens David abiit cum viris qui sub eo erant; et percussit ex Philistiim ducentos viros, et attulit eorum præputia, et annoveravit ea regi, ut esset gener ejus. Dedit itaque Saul ei Michol filiam suam uxorem.

28. Et vidit Saul et intellexit quod Dominus esset cum David. Michol autem, filia Saul, diligebat eum.

29. Et Saul magis cœpit timere David; factusque est Saul inimicus David cunctis diebus.

30. Et egressi sunt principes Philistinorum. A principio autem egressionis eorum prudentius se gerebat David quam omnes servi Saul et celebre factum est nomen ejus nimis.

nouveau plège (*in scandalum*). — *Loquimini ad David*. Ordre aux courtisans de tout mettre en œuvre pour persuader le jeune homme, qui, trompé une première fois, se défiait et n'avait pas accepté. — *Ego vir pauper* (vers. 23) : et, comme tel, incapable de payer au père de la jeune princesse la somme ou les présents requis par les usages orientaux (*sponsalia*, vers. 25). Cf. Gen. xxix. 18. et le commentaire. — *Centum*

præputia : ce gage prouverait que les Philistins auraient vraiment été tués par David.

27-30. Le mariage. — *Post paucos dies*. Hébr. : et les jours n'étaient pas écoulés. Un délai avait donc été fixé. — *Ducentos...* : le double du nombre convenu. — *Saul inimicus...* (vers. 29). Les degrés successifs de cette haine ont été très bien exposés à partir du vers. 8; de même, par manière de contraste, les succès multiples de David.

CHAPITRE XIX

1. Locutus est autem Saul ad Jonatham filium suum et ad omnes servos suos ut occiderent David. Porro Jonathas, filius Saul, diligebat David valde.

2. Et indicavit Jonathas David, dicens : Quærit Saul pater meus occidere te; quapropter observa te, quæso, mane, et manebis clam et absconderis.

3. Ego autem, egrediens, stabo juxta patrem meum in agro ubicumque fueris; et ego loquar de te ad patrem meum, et quodcumque videro nuntiabo tibi.

4. Locutus est ergo Jonathas de David bona ad Saul patrem suum, dixitque ad eum : Ne pecces, rex, in servum tuum David, quia non peccavit tibi, et opera ejus bona sunt tibi valde.

5. Et posuit animam suam in manu sua, et percussit Philisthæum, et fecit Dominus salutem magnum universo Israël. Vidisti, et lætatus es; quare ergo peccas in sanguine innoxio, interficiens David, qui est absque culpa?

6. Quod cum audisset Saul, placatus voce Jonathæ, juravit : Vivit Dominus! quia non occidetur.

7. Vocavit itaque Jonathas David, et indicavit ei omnia verba hæc, et introduxit Jonathas David ad Saul; et fuit ante eum, sicut fuerat heri et nudius tertius.

1. Or Saül parla à Jonathas son fils et à tous ses officiers pour les porter à tuer David; mais Jonathas son fils aimait extrêmement David.

2. Et Jonathas avertit David, et lui dit : Saül mon père cherche le moyen de vous tuer; c'est pourquoi tenez-vous sur vos gardes, je vous prie, demain matin : retirez-vous en un lieu secret, où vous vous tiendrez caché.

3. Pour moi je sortirai avec mon père, et je me tiendrai auprès de lui dans le champ où vous serez. Je parlerai de vous à mon père, et je viendrai vous dire tout ce que j'aurai pu apprendre.

4. Jonathas parla donc favorablement de David à Saül son père, et lui dit : Seigneur roi, ne faites pas de mal à David votre serviteur, car il ne vous en a pas fait, et il vous a rendu des services très importants.

5. Il a exposé sa vie à un extrême péril; il a tué le Philistin, et le Seigneur a sauvé tout Israël d'une manière merveilleuse. Vous l'avez vu, et vous en avez eu de la joie. Pourquoi donc voulez-vous maintenant faire une faute en répandant le sang innocent, et en tuant David, qui n'est point coupable?

6. Saül, ayant entendu ce discours, fut apaisé par la voix de Jonathas, et jura : Vive le Seigneur, je vous promets qu'il ne mourra point.

7. Jonathas appela aussitôt David, lui rapporta tout ce qui s'était passé, et le présenta de nouveau à Saül; et David demeura auprès de Saül, comme il y avait été auparavant.

‡ IV. — Haine ouverte de Saül contre David.
XIX, 1 — XX, 43.

Précédemment (chap. XVIII), le roi a fait quelques efforts pour pallier et dissimuler son inimitié; mais voici qu'il la laisse éclater au grand jour, et désormais elle n'aura plus de bornes.

1^o Saül excite ses serviteurs à mettre David à mort; Jonathas l'apaise momentanément. XIX, 1-7.

CHAP. XIX. — 1-3. Jonathas avertit son ami des intentions homicides de Saül. — *Locutus... Saul* : dans quelque accès de colère, tandis que l'esprit mauvais l'agitait. — *Et indicavit...* Dans

cette circonstance critique et délicate, Jonathas sait unir les devoirs du fils respectueux et de l'ami dévoué. — *In agro...* De la sorte, David pourrait entendre les paroles du roi et mieux juger de ses intentions.

4-7. Jonathas parle à son père en faveur de David et réussit à le calmer. — *Ne pecces...* Double argument, qui est ensuite développé : l'inculpé est un serviteur innocent et utile. — *Juravit* (vers. 6) : avec sincérité, ce semble, mais sans un repentir réel. Saül était prompt à faire des serments. Cf. XIV, 24. — *Introduxit* (vers. 7)... : et David reprit à la cour ses fonctions accoutumées (*fuit ante eum...*)

8. La guerre recommença ensuite; et David marcha contre les Philistins, les combattit, en tailla en pièces un grand nombre, et mit le reste en fuite.

9. Et le malin esprit *envoyé* par le Seigneur se saisit *encore* de Saül. Il était assis dans sa maison une lance à la main; et comme David jouait de la harpe,

10. Saül tâcha de le percer avec sa lance contre la muraille; mais David se détourna, et la lance, sans l'avoir blessé, pénétra dans la muraille. Il s'enfuit aussitôt, et se sauva ainsi pour cette nuit-là.

11. Saül envoya donc ses gardes dans la maison de David pour s'assurer de lui et le tuer le lendemain matin. Michol femme de David l'en avertit, et lui dit: Si vous ne vous sauvez cette nuit, vous êtes mort *demain* matin.

12. Elle le descendit *aussitôt* par une fenêtre. David s'échappa, s'enfuit et se sauva.

13. Michol prit ensuite une statue qu'elle coucha sur le lit de David. Elle lui mit autour de la tête une peau de chèvre avec le poil, et couvrit le corps de vêtements.

14. Or Saül envoya des gardes pour prendre David, et on leur dit qu'il était malade.

15. Il envoya encore d'autres gens avec ordre de le voir, et il leur dit: Apportez-le-moi dans son lit, afin qu'il meure.

16. Ces messagers étant venus, on ne trouva sur le lit qu'une statue, qui avait la tête couverte d'une peau de chèvre.

8. Motum est autem rursum bellum; et egressus David pugnavit adversum Philisthim, percussitque eos plaga magna, et fugerunt a facie ejus.

9. Et factus est spiritus Domini malus in Saul. Sedebat autem in domo sua, et tenebat lanceam; porro David psallebat manu sua.

10. Nisusque est Saul configere David lancea in pariete, et declinavit David a facie Saul; lancea autem, casso vulnere, perlata est in parietem. Et David fugit, et salvatus est nocte illa.

11. Misit ergo Saul satellites suos in domum David ut custodirent eum, et interficeretur mane. Quod cum annuntiasset David Michol, uxor sua, dicens: Nisi salvaveris te nocte hac, cras morieris,

12. deposuit eum per fenestram. Porro ille abiit et aufugit, atque salvatus est.

13. Tulit autem Michol statuam, et posuit eam super lectum, et pellem pilosam caprarum posuit ad caput ejus, et operuit eam vestimentis.

14. Misit autem Saul apparitores qui raperent David; et responsum est quod ægrotaret.

15. Rursumque misit Saul nuntios ut viderent David, dicens: Afferte eum ad me in lecto, ut occidatur.

16. Cumque venissent nuntii, inventum est simulacrum super lectum, et pellis caprarum ad caput ejus.

2° Deuxième tentative meurtrière de Saül contre David. XIX, 8-10.

8. Guerre contre les Philistins, et nouveaux exploits de David.

9-10. Le roi veut percer David de sa lance. — *Tenebat...*; *psallebat*. Tableau pittoresque, qui aide à mieux comprendre la suite du récit. — *Nisusque...* Cette fois (note de XVIII, 11), l'arme fut lancée violemment et alla se fixer dans la muraille. — *David fugit*: seulement dans sa maison, vers. 11, car il pensait que la fureur de Saül se calmerait comme auparavant.

3° Mandat d'arrêt contre David. XIX, 11-17.

11-12. Michol fait échapper son mari. — *Misit ergo...* L'inscription mise en tête du Ps. LVIII nous apprend qu'il fut composé à cette occasion. — *Custodirent eum*: en cercant la maison de toutes parts; le lendemain matin, on surprenait David lorsqu'il sortirait sans défiance. — *Per fenestram*: à la façon des espions de Jéricho, Jud. II, 15. — *Abiit et aufugit*. Début d'une

vie errante, extrêmement pénible, qui ne prit fin qu'à la mort de Saül.

13-17. Les émissaires royaux trompés par les théraüm. — *Statuam*. Hébr.: les *frâfm*. Sur cette sorte de pénates des Hébreux, voyez Gen. xxxi, 19 et l'explication. Il est incontestable que David, ainsi qu'autrefois Jacob, ignorait leur présence dans sa maison; c'était une superstition de Michol. Ils avaient la forme, et parfois la taille humaine, comme dans le cas présent. (*Atl. arch.*, pl. cxiv, fig. 6). Le mot *frâfm* ne s'emploie qu'au pluriel, même lorsqu'une seule idole est désignée. — *Super lectum*. Les lits antiques étaient en tout semblables aux nôtres. Voy. l'*Atl. arch.*, pl. xvi, fig. 10 et 11. — *Pellem pilosam*. L'hébr. n'a qu'un seul mot, *k'bir*, qu'on ne trouve nulle part ailleurs et dont la signification n'est pas sûre; peut-être des nattes en poils de chèvres, pour simuler des cheveux. — *Operuit... vestimentis*. *Béged* (au singulier) est le nom du large manteau qui servait aussi de

17. Dixitque Saul ad Michol : Quare sic illusisti mihi, et dimisisti inimicum meum ut fugeret? Et respondit Michol ad Saul : Quia ipse locutus est mihi : Dimitte me, alioquin interficiam te.

18. David autem fugiens salvatus est, et venit ad Samuel in Ramatha, et nuntiavit ei omnia quæ fecerat sibi Saul; et abierunt ipse et Samuel, et morati sunt in Naioth.

19. Nuntiatum est autem Sauli a dicentibus : Ecce David in Naioth in Ramatha.

20. Misit ergo Saul lictores ut raperent David; qui cum vidissent cuneum prophetarum vaticinantium, et Samuel stantem super eos, factus est etiam spiritus Domini in illis, et prophetare cœperunt etiam ipsi.

21. Quod cum nuntiatum esset Sauli, misit et alios nuntios; prophetaverunt autem et illi. Et rursum misit Saul tertios nuntios, qui et ipsi prophetaverunt. Et iratus iracundia Saul,

22. abiit etiam ipse in Ramatha, et

17. Alors Saül dit à Michol : Pourquoi m'avez-vous trompé ainsi, et pourquoi avez-vous laissé échapper mon ennemi? Michol répondit à Saül: C'est qu'il m'a dit : Laissez-moi aller, ou je vous tuerais.

18. C'est ainsi que David se sauva en prenant la fuite; et étant venu trouver Samuel à Ramatha, il lui rapporta la manière dont Saül l'avait traité, et ils s'en allèrent ensemble à Naioth, où ils demeurèrent *quelque temps*.

19. Et on vint en avertir Saül, en disant : David est à Naioth de Ramatha.

20. Saül envoya donc des gardes pour prendre David; mais les gardes, ayant vu une troupe de prophètes qui prophétisaient, et Samuel qui présidait parmi eux, furent saisis eux-mêmes de l'esprit du Seigneur, et ils commencèrent à prophétiser eux-mêmes.

21. Saül, en ayant été averti, envoya d'autres messagers, qui prophétisèrent aussi comme les premiers. Il en envoya pour la troisième fois, qui prophétisèrent encore. Et entrant dans une grande colère,

22. il s'en alla lui-même à Ramatha,

couverture pendant la nuit. Cf. Deut. xxiv, 12-13. — *Quod ægrotaret*. Par cette ruse, Michol voulait gagner du temps, et permettre à David de se mettre à l'abri loin de Gabaa. — *Misit... ut viderent* (vers. 15) : sans se contenter cette fois du rapport de Michol. *Aferte... in lecto...* est un trait barbare. — *Stimulacrum*; hébr. : les *frâsim*, comme plus haut. — *Respondit Michol...* (vers. 17). Autre mensonge pour sauver son mari.

4° Saül veut arrêter David à Rama; il en est miraculeusement empêché. XIX, 18-24.

18. David se réfugie chez Samuel. — *Venit ad Samuel*. Dans ce péril extrême, il vient tout naturellement demander conseil et protection au grand prophète de qui il tenait l'onction royale. — *In Ramatha* : à Er-Râm, à deux heures environ au nord de Tell-el-Foul (Att. géogr., pl. xvi). *Naioth*, où le Voyant conduisit aussitôt son jeune ami, faisait partie de Rama (cf. vers. 19, 22, 23); c'est là qu'était installé le collège de prophètes dirigé par Samuel, et celui-ci pensait que David y serait plus en sûreté. — Sur les écoles des prophètes, dont l'origine et l'histoire sont entourées d'une certaine obscurité, voyez le *Man. bibl.*, t. II, n° 482, 2°; Clair, *Les Livres des Rois*, t. I, p. 67-75; etc. Elles apparaissent pour la première fois I Reg. x, 5 et 10; le présent passage nous montre l'une d'elles, établie à Rama dans des « demeures » (*naïôth*) spéciales, sous la direction de Samuel, et tout porte à croire que ce vénérable prophète en fut le fon-

dateur. Laisées dans l'ombre pendant quelque temps par les écrivains sacrés, elles reparaissent, très florissantes, au temps d'Élie et d'Élisée (III Reg. xx, 35; IV Reg. iv, 38-48; vi, 1-7, etc.). Ceux qui les composaient durant cette seconde période sont appelés « fils des prophètes ». Elles n'étaient pas sans quelque ressemblance avec les ordres religieux, puisque leurs membres vivaient ensemble sous une règle commune et sous un supérieur commun, se livrant à la prière et à l'étude de la loi. Il s'en faut de beaucoup que tous ces « fils de prophètes » aient joui de révélations proprement dites et annoncé l'avenir à leurs contemporains; du moins il est vraisemblable que Dieu choisit quelques-uns d'entre eux pour ce grand rôle. On s'accorde à reconnaître qu'ils remplirent une mission importante en Israël, soit par leurs exemples de vertu, soit par leurs protestations énergiques contre l'idolâtrie, soit en rédigeant les annales de leur nation.

19-21. Les émissaires de Saül à la poursuite de David. — *Cuneum prophetarum...* Voyez x, 5, et le commentaire. — *Samuelem stantem...* Dans l'hébr. : se tenant debout, préposé sur eux. — *Prophetare cœperunt* : saisis par la grâce, et plongés dans une extase surnaturelle qui leur fit chanter les louanges de Dieu et oublier complètement leur mission. — Les mots *tratus... Saul*, à la fin du vers. 21, ont passé des LXX dans la Vulgate; ils manquent dans l'hébreu.

22-24. Saül vient en personne à Rama. — *Cisternam magnam* : quelque citerne considérable

s'avança jusqu'à la grande citerne qui est à Socho, et il demanda en quel lieu étaient Samuel et David. On lui répondit: Ils sont à Naïoth de Ramatha.

23. Aussitôt il y alla, et fut saisi lui-même de l'esprit du Seigneur; et il prophétisait durant tout le chemin, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Naïoth près de Ramatha.

24. Il se dépouilla aussi lui-même de ses vêtements, prophétisa avec les autres devant Samuel, et demeura nu à terre tout le jour et toute la nuit; ce qui donna lieu à ce proverbe: Saül est-il donc aussi devenu prophète?

venit usque ad cisternam magnam, quæ est in Socho; et interrogavit, et dixit: In quo loco sunt Samuel et David? Dictumque est ei: Ecce in Naïoth sunt in Ramatha.

23. Et abiit Naïoth in Ramatha; et factus est etiam super eum spiritus Domini, et ambulabat ingrediens, et prophetabat usque dum veniret in Naïoth in Ramatha.

24. Et exspoliavit etiam ipse se vestimentis suis, et prophetavit cum ceteris coram Samuele, et cecidit nudus tota die illa et nocte; unde et exivit proverbium: Num et Saul inter prophetas?

CHAPITRE XX

1. Or David s'enfuit de Naïoth de Ramatha, et il vint dire à Jonathas: Qu'ai-je fait? Quel est mon crime? Quelle faute ai-je commise contre ton père, pour qu'il en veuille à ma vie?

2. Jonathas lui dit: Non, tu ne mourras point; car mon père ne fait aucune chose, ni grande ni petite, sans m'en parler. N'y aurait-il donc que cela seul qu'il eût voulu me cacher? Non, cela ne sera point.

3. Et il se lia de nouveau à David par serment. Mais David lui dit: Ton père sait très bien que j'ai trouvé grâce à tes yeux; c'est pourquoi il aura dit en lui-même: Il ne faut pas que Jonathas sache cela, de crainte qu'il ne s'en afflige; car je jure par le Seigneur, et par ta vie, qu'il n'y a, pour ainsi dire, qu'un point entre ma vie et ma mort.

4. Jonathas lui répondit: Je ferai pour toi tout ce que tu me diras.

1. Fugit autem David de Naïoth quæ est in Ramatha, veniensque locutus est coram Jonatha: Quid feci? quæ est iniquitas mea, et quod peccatum meum in patrem tuum, quia quærit animam meam?

2. Qui dixit ei: Absit, non morieris, neque enim faciet pater meus quidquam grande vel parvum nisi prius indicaverit mihi; hunc ergo celavit me pater meus sermonem tantummodo? Nequaquam erit istud.

3. Et juravit rursus Davidi. Et ille ait: Scit profecto pater tuus quia inveni gratiam in oculis tuis; et dicet: Nesciat hoc Jonathas, ne forte tristetur. Quin immo vivit Dominus et vivit anima tua, quia uno tantum (ut ita dicam) gradu ego morsque dividimur.

4. Et ait Jonathas ad David: Quodcumque dixerit mihi anima tua, faciam tibi.

alors très connue. Socho (hébr. *Séku*) était située entre Gabaa et Rama; on n'a pas identifié cette localité. — *Ambulabat ingrediens*... Littéral: « il allait allant et il prophétisait »; hébraïsme énergique et pittoresque. — *Exspoliavit... se... nudus*. Locution qu'il faut interpréter à l'orientale; Saül ne se dépouilla que de ses vêtements supérieurs. — *Tota die... et nocte*. Terrassé à son tour par Dieu, il ne peut exécuter son cruel dessein. — *Unde... proverbium*... x, 10 (voyez la note), nous avons appris la première et réelle origine de ce proverbe; ici le narrateur expose une circonstance qui le fit connaître davantage et qui le remit en circulation.

5° David et Jonathas renouvellent leur serment d'amitié. XX, 1-23.

CHAP. XX. — 1-10. Consultation entre les deux amis. — 1° Les premières ouvertures, vers. 1-4. *Fugit David*... : pendant que Saül était dompté et rendu impuissant par l'esprit de Dieu. — *Coram Jonatha*. David revient maintenant à Gabaa, pour consulter son ami si dévoué. — *Quid feci? quæ...?* Plainte amère et vive protestation de son innocence. — *Absit*... Jonathas essaye de le rassurer. Assertion énergique: *non morieris, nequaquam*...; ce cœur délicat croit difficilement au mal. D'ailleurs n'a-t-il pas la confiance de son père? *Quidquam grande vel...*; c.-à-d. absolu-

5. Dixit autem David ad Jonatham : Ecce calendæ sunt crastino, et ego ex more sedere soleo juxta regem ad vescendum ; dimitte ergo me, ut abscondar in agro usque ad vesperam diei tertiæ.

6. Si respiciens requisierit me pater tuus, respondebis ei : Rogavit me David ut iret celeriter in Bethlehem civitatem suam, quia victimæ solemnes ibi sunt universis contribulibus suis.

7. Si dixerit : Bene, pax erit servo tuo ; si autem fuerit iratus, scito quia completa est malitia ejus.

8. Fac ergo misericordiam in servum tuum, quia fœdus Domini me famulum tuum tecum inire fecisti ; si autem est iniquitas aliqua in me, tu me interfice, et ad patrem tuum ne introducas me.

9. Et ait Jonathas : Absit hoc a te ! neque enim fieri potest ut, si certe cognovero completam esse patris mei malitiam contra te, non annuntiem tibi.

10. Responditque David ad Jonatham : Quis renuntiabit mihi si quid forte responderit tibi pater tuus dure de me ?

11. Et ait Jonathas ad David : Veni, et egrediamur foras in agrum. Cumque exissent ambo in agrum,

12. ait Jonathas ad David : Domine Deus Israel, si investigavero sententiam patris mei crastino vel perendie, et aliquid boni fuerit super David, et non statim misero ad te et notum tibi fecero,

5. C'est demain, dit David, le premier jour du mois, et j'ai coutume de m'asseoir auprès du roi pour manger ; laisse-moi donc me cacher dans un champ jusqu'au soir du troisième jour.

6. Si ton père, regardant à côté de lui, me réclame, tu lui répondras : David m'a prié de le laisser aller promptement à Bethléem, sa patrie, parce qu'il y a là un sacrifice solennel pour tous ceux de sa tribu.

7. S'il dit : Bien ! il n'y a rien à craindre pour ton serviteur ; mais s'il s'irrite, sache que sa mauvaise volonté est arrivée à son comble.

8. Aie donc pitié de ton serviteur, puisque tu as voulu que ton serviteur contractât avec toi une alliance devant le Seigneur. S'il y a en moi quelque crime, ôte-moi toi-même la vie ; mais ne m'oblige pas de paraître devant ton père.

9. Jonathas lui dit : Dieu t'en garde ! car il n'est pas possible que, si j'apprends avec certitude que la haine de mon père contre toi est sans remède, je ne t'en avertisse pas.

10. David dit à Jonathas : S'il arrive que ton père te donne une réponse fâcheuse à mon sujet, par qui le saurai-je ?

11. Jonathas lui répondit : Viens, et sortons à la campagne. Quand ils furent tous deux sortis dans les champs,

12. Jonathas dit à David : Seigneur Dieu d'Israël, si je puis découvrir le dessein de mon père demain ou après-demain, et si voyant quelque chose de favorable pour David, je ne le lui envoie pas dire aussitôt,

ment rien. Cf. XXII, 15 ; XXV, 36. — *Juravit... David.* Dans l'hébr. : et David jura encore. Il réfute sans peine l'argument de Jonathas, et conclut tristement : *uno tantum... gradu...* ; il est comme sur le bord d'un précipice. — 2^e David propose un expédient pour connaître les vrais sentiments du roi à son égard, vers. 5-10. *Ecce calendæ* : la nouvelle lune, ou le premier jour du mois, qui était une fête religieuse chez les Hébreux (cf. Num. x, 10 ; xxviii, 11-15) ; d'après le vers. 27, la solennité durait au moins deux jours. — *Ad vescendum* : la participation au repas qui suivait le sacrifice. — *Victimæ solemnes* (vers. 6). Mieux : des sacrifices annuels. — *Fac... misericordiam* (vers. 8) : requête paternelle. David nomme leur contrat d'alliance un *fœdus Domini*, parce qu'il avait pour sanction un serment appuyé sur le nom sacré de Jéhovah. Cf. vers. 12 et ss. L'initiative en venait de Jonathas ; de là les mots *tecum inire fecisti*.

— *Tu me interfice* : langage du découragement et de la passion.

11-17. Renouvellement solennel du serment d'amitié. — *Egrediamur...* La première partie de l'entretien avait eu lieu dans la ville ; les deux amis s'en vont dans les champs pour échapper aux regards et aux oreilles perfides. — *Domine Deus Israel* : nom des plus majestueux. Jonathas le préfère à dessein pour donner plus de force à son serment. — *Hæc faciat...* Voyez la note de III, 17. — *St vterero...* Jonathas prévoyait la future destinée de son ami, et, après lui avoir promis de le servir de toutes ses forces (vers. 12-13), il implore son secours pour lui-même, et pour ses enfants (vers. 14-15). D'après l'hébr., le verset 16 fait encore partie du petit discours de Jonathas : « Car Jonathas a fait alliance avec la maison de David ; que le Seigneur tire vengeance des ennemis de David ! »

— *Adidit dejerare*. Dans l'hébr. : il fit jurer

13. traitez, Seigneur, Jonathas avec toute votre sévérité. Mais si la mauvaise volonté de mon père continue toujours contre toi, je t'en avertirai, et je te renverrai, afin que tu ailles en paix, et que le Seigneur soit avec toi comme il a été avec mon père.

14. Et si je vis, tu me traiteras avec la bonté du Seigneur; mais si je meurs,

15. tu ne cesseras jamais d'en user avec bonté envers ma maison, quand le Seigneur aura exterminé les ennemis de David de dessus la terre jusqu'au dernier. *Si je te manque de parole*, que Dieu retranche Jonathas de sa maison, et que le Seigneur venge David de ses ennemis.

16. Jonathas fit donc alliance avec la maison de David, en disant : Que le Seigneur se venge des ennemis de David.

17. Jonathas conjura encore David par l'amour qu'il lui portait; car il l'aimait comme sa vie.

18. Et il dit à David : C'est demain le premier jour du mois, et on s'informerait de toi;

19. car on verra ta place vide ces deux jours-ci. Tu viendras donc promptement le jour d'après la fête, et tu te rendras au lieu où tu dois te cacher, et tu te tiendras près de la pierre nommée Ezel.

20. Je tirerai trois flèches près de cette pierre, comme si je m'exerçais à tirer au blanc.

21. J'enverrai aussi un jeune enfant, et je lui dirai : Va et apporte-moi mes flèches.

22. Si je lui dis : Les flèches sont en deçà de toi, ramasse-les; alors viens,

13. hæc faciat Dominus Jonathæ, et hæc addat. Si autem perseveraverit patris mei malitia adversum te, revelabo aurem tuam, et dimittam te ut vadas in pace, et sit Dominus tecum, sicut fuit cum patre meo.

14. Et si vixero, facies mihi misericordiam Domini; si vero mortuus fuero,

15. non auferes misericordiam tuam a domo mea usque in sempiternum, quando eradica-verit Dominus inimicos David, unumquemque de terra. Auferat Jonatham de domo sua, et requirat Dominus de manu inimicorum David!

16. Pepigit ergo Jonathas fœdus cum domo David; et requisivit Dominus de manu inimicorum David.

17. Et addidit Jonathas de-jerare David, eo quod diligeret illum; sicut enim animam suam, ita diligebat eum.

18. Dixitque ad eum Jonathas : Cras calendæ sunt, et requireris;

19. requiretur enim sessio tua usque perendie. Descendes ergo festinus, et venies in locum ubi celandus es in die qua operari licet, et sedebis juxta lapidem cui nomen est Ezel.

20. Et ego tres sagittas mittam juxta eum, et jaci-am quasi exercens me ad signum.

21. Mittam quoque et puerum, dicens ei : Vade, et affer mihi sagittas.

22. Si dixero puero : Ecce sagittæ intra te sunt, tolle eas; tu veni ad me,

David. Plus tard David se souvint de sa promesse, en traitant avec bonté Miphiboseth, fils de Jonathas. Cf. II Reg. ix, 1 et ss.; xxi, 7.

18-23. Comment Jonathas communiquera à David les renseignements promis. — *Requiretur... sessio tua*. C.-à-d. que sa place sera vide. — *Die qua operari...* D'après le texte : au lieu où tu étais caché le jour de l'affaire. Quelle affaire? Peut-être l'incident raconté xix, 1-7; ou quelque autre fait inconnu. — *Lapidem... Ezel* : la pierre du départ; nom qu'elle reçut peut-être en souvenir de la séparation des deux amis. — *Jaciam quasi exercens...* Dans le cas où il serait impossible à Jonathas d'échanger quelques paroles avec

David sans faire courir à celui-ci un sérieux danger, le signal était très bien choisi pour dé-



Égyptiens s'exerçant à tirer de l'arc. (Peinture antique.)

router Saül et ses espions. — *Sagittæ intra te* : entre le serviteur et Jonathas; *ultra te* : au

quia pax tibi est et nihil est mali, vivit Dominus! Si autem sic locutus fuero puero: Ecce sagittæ ultra te sunt; vade in pace, quia dimisit te Dominus.

23. De verbo autem quod locuti sumus ego et tu, sit Dominus inter me et te usque in sempiternum!

24. Absconditus est ergo David in agro. Et venerunt calendæ, et sedit rex ad comedendum panem.

25. Cumque sedisset rex super cathedram suam, secundum consuetudinem, quæ erat juxta parietem, surrexit Jonathas, et sedit Abner ex latere Saul, vacuusque apparuit locus David.

26. Et non est locutus Saul quidquam in die illa; cogitabat enim quod forte evenisset ei ut non esset mundus nec purificatus.

27. Cumque illuxisset dies secunda post calendâs, rursus apparuit vacuus locus David. Dixitque Saul ad Jonatham filium suum: Cur non venit filius Isai nec heri nec hodie ad vescendum?

28. Responditque Jonathas Sauli: Rogavit me obnixè ut iret in Bethlehem,

et ait: Dimitte me, quoniam sacrificium solemne est in civitate; unus de fratribus meis accersivit me; nunc ergo, si inveni gratiam in oculis tuis, vadam cito, et videbo fratres meos. Ob hanc causam non venit ad mensam regis.

30. Iratus autem Saul adversum Jonatham, dixit ei: Fili mulieris virum ultro rapientis! numquid ignoro quia diligis filium Isai in confusionem tuam et in confusionem ignominiosæ matris tuæ?

31. Omnibus enim diebus quibus filius Isai vixerit super terram, non

car tout sera en paix pour toi, et tu n'auras rien à craindre, aussi vrai que le Seigneur vit. Si je dis à l'enfant: Les flèches sont au delà de toi; va-t'en en paix, parce que le Seigneur te renvoie.

23. Mais pour la parole que nous nous sommes donnée l'un à l'autre, que le Seigneur en soit à jamais *témoïn* entre toi et moi.

24. David se cacha donc dans le champ. Et le premier jour du mois étant venu, le roi se mit à table pour manger;

25. Et lorsqu'il se fut assis, selon la coutume, sur son siège qui était contre la muraille, Jonathas se leva, et Abner s'assit à côté de Saül, et la place de David demeura vide.

26. Saül n'en parla point ce jour-là, ayant cru que peut-être David ne se serait pas trouvé pur.

27. Le second jour de la fête étant venu, la place de David se trouva encore vide. Alors Saül dit à Jonathas son fils: Pourquoi le fils d'Isaï n'est-il venu manger ni hier ni aujourd'hui?

28. Jonathas répondit à Saül: Il m'a prié avec beaucoup d'instance d'agréer qu'il allât à Bethléem,

29. en me disant: Laisse-moi aller, je te prie, parce qu'il y a un sacrifice solennel dans notre ville, et l'un de mes frères est venu me chercher; si donc j'ai trouvé grâce à tes yeux, permets-moi d'y aller promptement pour voir mes frères. C'est pour cela qu'il n'est pas venu manger avec le roi.

30. Alors Saül, s'irritant contre Jonathas, lui dit: Fils de femme prostituée, est-ce que j'ignore que tu aimes le fils d'Isaï à ta honte et à la honte de ta mère infâme?

31. Car tant que le fils d'Isaï vivra sur la terre, il n'y aura de sûreté, ni

delà du serviteur. — *Dimisit te Dominus*: le Seigneur lui-même veut ton départ. — *De verbo autem...*: la convention fraternelle des vers. 12-17.

6° Vaine tentative de Jonathas pour réconcilier Saül avec David. XX, 24-43.

24-29. Jonathas sonde les sentiments de son père au sujet de David. — *Absconditus... ergo*. Tout se passe selon que les amis l'avaient concerté dans leur entrevue. — *Ad comedendum panem*. Hébraïsme, pour désigner d'une manière générale toute espèce de mets. — *Super cathedram suam*: siège d'honneur, au centre ou à l'extrémité de la table. — *Surrexit Jonathas*:

pour aller prendre sa place accoutumée auprès de son père; celle d'Abner était de l'autre côté de Saül. — *Non... mundus* (vers. 26). La pureté légale était rigoureusement requise pour participer à des mets sacrés. Cf. xvi, 5; Lev. vii, 20-21, etc.

30-34. Fureur de Saül contre Jonathas. — *Fili mulieris...* Littéral, dans l'hébr.: Fils de la (femme) perverse en rébellon. Manière de dire à Jonathas qu'il est mauvais depuis sa naissance. En Orient, une insulte de ce genre n'est pas censée atteindre la mère; mais elle est regardée comme extrêmement cruelle pour le fils. — *Non*

pour toi, ni pour ta royauté. Envoie-le donc chercher dès maintenant et amène-le-moi; car il faut qu'il meure.

32. Jonathas répondit à Saül son père : Pourquoi mourra-t-il? Qu'a-t-il fait?

33. Saül prit une lance pour l'en percer. Jonathas reconnut donc que son père était résolu de faire mourir David,

34. et il se leva de table dans une violente colère, et ne mangea point ce second jour *de la fête*; car il était affligé à cause de David, parce que son père l'avait outragé.

35. Le lendemain, dès le point du jour, Jonathas vint dans le champ, selon qu'il en était convenu avec David, et il amena avec lui un petit garçon,

36. auquel il dit : Va, et rapporte-moi les flèches que je tirerai. L'enfant ayant couru, Jonathas tira une autre flèche plus loin.

37. L'enfant étant donc venu au lieu où était la première flèche que Jonathas avait tirée, Jonathas cria derrière lui, et lui dit : Voilà que la flèche est au delà de toi.

38. Il lui cria encore, et il lui dit : Hâte-toi, ne t'arrête pas. L'enfant, ayant ramassé les flèches de Jonathas, les rapporta à son maître,

39. sans rien comprendre à ce qui se passait; car Jonathas et David étaient seuls à le savoir.

40. Jonathas donna ensuite ses armes à l'enfant, et lui dit : Va, reporte-les à la ville.

41. Quand l'enfant fut parti, David sortit du lieu où il était, qui regardait le midi; et, se baissant jusqu'à terre, il se prosterna trois fois; et s'embrasant, ils pleurèrent tous deux, mais David encore plus.

42. Jonathas dit donc à David : Va

stabilicris tu neque regnum tuum. Itaque jam nunc mitte, et adduc eum ad me, quia filius mortis est.

32. Respondens autem Jonathas Sauli patri suo, ait : Quare morietur? Quid fecit?

33. Et arripuit Saul lanceam ut percuteret eum. Et intellexit Jonathas quod definitum esset a patre suo ut interficeret David.

34. Surrexit ergo Jonathas a mensa in ira furoris, et non comedit in die calendarum secunda panem; contristatus est enim super David, eo quod confudisset eum pater suus.

35. Cumque illuxisset mane, venit Jonathas in agrum juxta placitum David, et puer parvulus cum eo,

36. et ait ad puerum suum : Vade, et affer mihi sagittas quas ego jacio. Cumque puer cucurrisset, jecit aliam sagittam trans puerum.

37. Venit itaque puer ad locum jaculi quod miserat Jonathas; et clamavit Jonathas post tergum pueri, et ait : Ecce ibi est sagitta porro ultra te.

38. Clamavitque iterum Jonathas post tergum pueri, dicens : Festina velociter, ne steteris. Collegit autem puer Jonathas sagittas, et attulit ad dominum suum,

39. et quid ageretur penitus ignorabat; tantummodo enim Jonathas et David rem noverant.

40. Dedit ergo Jonathas arma sua puero, et dixit ei : Vade, et defer in civitatem.

41. Cumque abiisset puer, surrexit David de loco, qui vergebat ad austrum; et cadens pronus in terram, adoravit tertio; et osculantes se alterutrum fleverunt pariter, David autem amplius.

42. Dixit ergo Jonathas ad David :

stabiliteris... Saül représente David à Jonathas sous les traits d'un ennemi personnel, dangereux et irréconciliable. — *Filius mortis*. Hébraïsme; il mourra bientôt et sûrement. Cf. II Reg. xii, 5; Matth. xxiii, 15, etc. — *Arripuit lanceam...*: Il la brandit, mais sans la lancer. — *Contristatus* (vers. 34). Ce détail nous fait lire jusqu'au fond du cœur dévoué de Jonathas, nous le montrant moins peiné de l'injure personnelle qu'il venait de recevoir, que de celle dont son ami était atteint.

35-40. David reçoit le signal convenu. — *Juxta*

placitum...: Mieux : au lieu convenu avec David. Cf. vers. 19. — *Puer parvulus*. Un petit enfant serait incapable de soupçonner les vraies intentions de Jonathas. — *Sagitta ultra... te*. Cela signifiait, d'après le vers. 22, que David, n'ayant rien à espérer, devait prendre au plus tôt la fuite. — *Festina velociter...* Jonathas craignait que l'enfant n'allât trop loin, et ne s'aperçût de la présence de David.

41-43. Les adieux. Scène très pathétique. — *De loco... ad austrum*. L'expression est obscure; peut-être au sud de la pierre Ezel, vers. 19. —

Vade in pace; quæcumque juravimus ambo in nomine Domini, dicentes: Dominus sit inter me et te, et inter semen meum et semen tuum usque in sempiternum!

43. Et surrexit David, et abiit; sed et Jonathas ingressus est civitatem.

en paix; que ce que nous avons juré tous deux au nom du Seigneur demeure ferme; et que le Seigneur, comme nous avons dit, en soit témoin entre toi et moi, et entre ta race et ma race à jamais.

43. Et David se leva et s'en alla, et Jonathas rentra dans la ville.

CHAPITRE XXI

1. Venit autem David in Nobæ ad Achimelech sacerdotem. Et obstupuit Achimelech eo quod venisset David, et dixit ei: Quare tu solus, et nullus est tecum?

2. Et ait David ad Achimelech sacerdotem: Rex præcepit mihi sermonem, et dixit: Nemo sciat rem propter quam missus es a me, et cujusmodi præcepta tibi dederim; nam et pueris condixi in illum et illum locum.

3. Nunc ergo si quid habes ad manum, vel quinque panes, da mihi, aut quidquid inveneris.

4. Et respondens sacerdos ad David,

1. Or David alla à Nobé, vers le grand prêtre Achimélech. Et Achimélech fut tout surpris de sa venue, et il lui dit: Pourquoi êtes-vous seul, et n'y a-t-il personne avec vous?

2. David répondit au grand prêtre Achimélech: Le roi m'a donné un ordre, et m'a dit: Que personne ne sache pourquoi je vous envoie, ni ce que je vous ai commandé. J'ai même donné rendez-vous à mes gens en tel et tel lieu.

3. Si donc vous avez quelque chose à manger, quand ce ne serait que cinq pains, ou quoi que ce soit, donnez-le-moi.

4. Le grand prêtre répondit à David:

Cadens pronus...: par honneur pour le fils du roi. Cf. Gen. xxxiii, 3; xlii, 6; *Atl. arch.*, pl. lxxix, fig. 4 et 9. — *David amplius*: c'est lui qui était le plus malheureux. — *Quæcumque juravimus...* La phrase est inachevée. Sous-ent.: *Souviens-toi*. Ellipse familière aux écrivains sacrés. — *Et surrexit...* Les deux amis ne se revirent qu'une fois (xxxii, 16-18) avant la mort de Jonathas.

SECTION II. — DAVID FUGITIF A TRAVERS LE DISTRICT DE JUDA. XXI, 1 — XXVI, 25.

§ I. — *David erre çà et là pour se mettre à l'abri des persécutions de Saül*. XXI, 1 — XXII, 23.

1° David à Nob. XXI, 1-9.

CHAP. XXI. — 1-8. Le grand prêtre Achimélech et les pains de proposition. — *Nobæ*, ou plutôt *Nob*, avait alors l'honneur de posséder le tabernacle et l'arche. Cette ville servait par conséquent de résidence au grand prêtre et à un certain nombre de prêtres ordinaires. Cf. xxii, 19. Sa situation exacte est incertaine; nous savons néanmoins, d'après Is. x, 28-32, que *Nob* était au sud de Gabaa et au nord de Jérusalem, non loin d'Anathoth. Voyez aussi Neh. xi, 32, et l'*Atl. géogr.*, pl. xvi. David ne songeait nullement à s'y réfugier; il voulait, en passant, y prendre des vivres et des armes. — Le nom d'*Achimélech* crée ici quelque difficulté, car le pontife d'alors *sacerdotem* désigne en cet endroit le grand prêtre) n'était-il pas Achias, fils d'Achitob? Cf. xiv, 8. On répond à cette objection: 1° que les

noms Achimélech et Achias sont en réalité synonymes et ne représentent qu'un seul et même personnage; en effet, *Ahityah* signifie: « frère de Jéhovah », et *Ahimélek*: « frère du Roi » (le roi par excellence, Jéhovah), et bientôt, xxii, 9, nous verrons qu'Achimélech était fils d'Achitob, aussi bien qu'Achias; 2° qu'Achias était mort, et que son frère Achimélech lui avait succédé à défaut d'enfants mâles qui fussent en âge d'exercer les fonctions pontificales. Ce second sentiment est le plus vraisemblable. — *Obstupuit*. Dans l'hébr.: il vint en tremblant à la rencontre de David. Personne n'ignorait à quel point la situation était tendue entre Saül et David, et l'on craignait d'encourir le déplaisir du roi en rendant service à celui qu'il détestait. — *Quare tu solus?* Le genre du roi voyageant seul, sans une escorte considérable de serviteurs et de soldats, chose inconnue en Orient. — *Rex præcepit...* Les subterfuges ne sont pas rares sur les lèvres de David à cette époque de sa vie. Cf. vers. 8; xxvii, 5; xxix, 8, etc. Il ne faut pas les juger d'après les règles plus délicates de la morale chrétienne. — *Pueris condixit...* David avait donc réellement avec lui quelques serviteurs ou amis. Cf. Marc. ii, 25-26. Sur la formule *pl'boni 'almôni*, traduite en latin par *illum et illum*, voyez la note de Ruth, iv, 1. — *Vel quinque panes*. David réduit à demander quelques pains! Mais ce n'est là que le commencement de ses angousses. — *Datcos panes*: c.-à-d. ordinaires, non consacrés, par opposition à *panem sanctum*

Je n'ai point ici de pains ordinaires ; je n'ai que du pain consacré. Vos hommes sont-ils purs, surtout à l'égard des femmes ?

5. David répondit au prêtre, et lui dit : S'il s'agit des femmes, depuis hier et avant-hier que nous sommes partis, nous nous en sommes abstenus, et nos corps ont été saints. Cette voie est profane ; mais elle sera elle-même sanctifiée aujourd'hui dans nos corps.

6. Le grand prêtre lui donna donc du pain sanctifié ; car il n'y en avait pas d'autre là, excepté les pains de proposition, qui avaient été ôtés de devant le Seigneur, pour être remplacés par des pains chauds.

7. Or il y avait là, en ce même jour, un certain homme des officiers de Saül, au dedans du tabernacle du Seigneur. C'était un Iduméen nommé Doëg, le chef des bergers de Saül.

8. David dit encore à Achimélech : N'avez-vous point ici une lance ou une épée ? Car je n'ai pas apporté avec moi mon épée ni mes armes, parce que l'ordre du roi était pressant.

9. Le grand prêtre lui répondit : Il y a ici l'épée du Philistin Goliath, que vous avez tué dans la vallée du Téré-

ait illi : Non habeo laicos panes ad manum, sed tantum panem sanctum ; si mundi sunt pueri, maxime a mulieribus ?

5. Et respondit David sacerdoti, et dixit ei : Equidem si de mulieribus agitur, continuum nos ab heri et nudius tertius, quando egrediebamur, et fuerunt vasa puerorum sancta. Porro via hæc polluta est, sed et ipsa hodie sanctificabitur in vasis.

6. Dedit ergo ei sacerdos sanctificatum panem ; neque enim erat ibi panis, nisi tantum panes propositionis qui sublatis fuerant a facie Domini, ut ponerentur panes calidi.

7. Erat autem ibi vir quidam de servis Saul, in die illa, intus in tabernaculo Domini ; et nomen ejus Doeg Idumæus, potentissimus pastorum Saul.

8. Dixit autem David ad Achimelech : Si habes hic ad manum hastam aut gladium ? quia gladium meum et arma mea non tuli mecum ; sermo enim regis urgebat.

9. Et dixit sacerdos : Ecce hic gladius Goliath Philisthæi, quem percussisti in valle Terebinthi, est involutus pallio

(voyez la note du vers. 6). — *Si mundi...* Voyez la note de xx, 26, et Lev. xv, 16 ; xxii, 3. — *Vasa.* Selon quelques-uns : les corps. Mieux peut-être : les divers objets que les serviteurs portaient avec eux. — *Porro via hæc...* (vers. 5^b). Passage assez obscur, qu'on a interprété de bien des manières. En toute hypothèse, il contient un nouvel argument pour mettre fin à l'hésitation d'Achimélech. *Polluta* a le sens de commun, profane. Selon divers auteurs : Si l'acte est en lui-même profane, il sera certainement rendu saint par celui qui en sera l'instrument (c.-à-d. par le grand prêtre ; compliment un peu trop subtil). Suivant d'autres : Notre voyage n'a qu'un but profane, mais des pains sanctifiés mis dans nos vases (ou sacs de voyage) le rendront saint. Ou bien : Quoique ce soit traiter ces pains d'une manière profane, ceux qui les remplacent aujourd'hui sur l'autel (voyez la note du vers. 6) n'en seront pas moins saints. Ou encore, et plus clairement : « Quelqu'il soit contre la loi que des laïques mangent des pains sanctifiés, cependant nous ne les mangerons que dans la pureté, et avec le respect qu'on doit aux choses saintes » (Calmet, h. l.). — *Neque enim erat... panis* (vers. 6). Ce fait paraît tout d'abord extraordinaire ; mais il faut se souvenir que les prêtres devaient consommer une grande partie des offrandes de pain et de farine : souvent donc ils n'avaient pas besoin de pain ordinaire. — *Panes propositionis.* Littér. : « du pain de face », car

ces pains étaient placés devant l'arche, qui symbolisait la divine présence. Cf. Ex. xxv, 23-30 ; Lev. xxiv, 5-9, et les commentaires (*Atl. arch.*, pl. civ, fig. 3, 6-9, 12). — *Qui sublatis...* Les pains de proposition étaient renouvelés chaque samedi. — Voyez, Matth. xii, 3-4, et aux passages parallèles de S. Marc et de S. Luc, le raisonnement que N.-S. Jésus-Christ emprunta à cet épisode, pour se défendre d'avoir violé la loi du sabbat.

7. Parenthèse qui prépare le récit d'un drame sanglant (xxii, 6-19). — *Intus in tabernaculo* : soit parce qu'il était soupçonné de lèpre (Lev. xiii, 4-5, etc.), soit pour subir une purification, soit pour l'accomplissement d'un vœu (Act. xxi, 26). — *Idumæus.* C'était donc un prosélyte. — *Potentissimus pastorum* : le chef des pasteurs ; poste d'honneur et très important. Cf. I Par. xxvii, 29-31.

8-9. Achimélech donne à David le glaive de Goliath. — *Gladius Goliath.* Après son triomphe, David avait consacré au Seigneur cette arme glorieuse. Cf. xvii, 54 et l'explication. — *Post ephod* : manière de dire que le glaive était soigneusement gardé, puisque l'éphod était le plus précieux ornement du grand prêtre. — *Involutus pallio.* Hébr. : dans le manteau ; peut-être le manteau enlevé au géant vaincu. — *Non... alter similis.* Ce glaive, en rappelant à David un éclatant secours de Dieu dans le passé, lui garantissait une protection spéciale pour l'avenir.

post ephod; si istum vis tollere, tolle, neque enim hic est altus absque eo. Et ait David : Non est huic alter similis, da mihi eum.

10. Surrexit itaque David, et fugit in die illa a facie Saul. Et venit ad Achis, regem Geth.

11. Dixeruntque servi Achis ad eum, cum vidissent David : Numquid non iste est David rex terræ? Nonne huic cantabant per choros, dicentes : Percussit Saul mille, et David decem millia?

12. Posuit autem David sermones istos in corde suo, et extimuit valde a facie Achis, regis Geth.

13. Et immutavit os suum coram eis; et collabebatur inter manus eorum, et impingebat in ostia portæ, defluebantque salivæ ejus in barbam.

14. Et ait Achis ad servos suos : Vidistis hominem insanum; quare adduxistis eum ad me?

15. An desunt nobis furiosi, quod introduxistis istum ut fureret me præsentem? Hiccine ingrediatur domum meam?

binthe. Elle est enveloppée dans un drap derrière l'éphod. Si vous la voulez, prenez-la, parce qu'il n'y en a pas d'autre ici. David lui dit : Il n'y en a point qui vaille celle-là; donnez-la-moi.

10. David partit donc alors, et s'enfuit de devant Saül, et il se réfugia chez Achis, roi de Geth.

11. Les officiers d'Achis ayant vu David, dirent à Achis : N'est-ce pas là ce David qui est *comme* roi dans son pays? N'est-ce pas pour lui qu'on a chanté en chœur : Saül en a tué mille, et David dix mille?

12. David fut frappé de ces paroles jusqu'au cœur; et il eut une grande crainte d'Achis, roi de Geth.

13. C'est pourquoi il se contrefit le visage devant les Philistins, il se laissait tomber entre leurs mains, il se heurtait contre les poteaux de la porte, et sa salive décollait sur sa barbe.

14. Achis dit donc à ses officiers : Vous voyiez bien que cet homme était fou; pourquoi me l'avez-vous amené?

15. Est-ce que nous manquons de fous, pour que vous ameniez celui-ci, afin qu'il fasse des folies en ma présence? Doit-on laisser entrer un tel homme dans ma maison?

CHAPITRE XXII

1. Abiit ergo David inde, et fugit in speluncam Odollam. Quod cum audissent fratres ejus et omnis domus patris ejus, descenderunt ad eum illum.

2. Et convenerunt ad eum omnes qui erant in angustia constituti, et oppressi ære alieno et amaro animo; et factus

1. David sortit donc de Geth, et se retira dans la caverne d'Odollam. Ses frères et toute la maison de son père l'ayant appris, vinrent l'y trouver.

2. Et tous ceux qui se trouvaient dans la détresse, et ceux qui étaient accablés de dettes, et mécontents, s'assemblèrent

2° David auprès d'Achis pour la première fois. XXI, 10-15.

10-11. Le fugitif est aussitôt reconnu par les Philistins. — *Ad Achis, regem Geth.* Autre marque de la détresse à laquelle David était réduit : il vient chercher un refuge chez les ennemis les plus acharnés de son peuple. On voit par la suite du récit qu'il espérait être admis parmi les serviteurs d'Achis, comptant bien n'être pas reconnu. — *David rex terræ.* Exagération populaire; David avait d'ailleurs joué constamment un des premiers rôles dans les guerres contre les Philistins. — *Nonne... cantabant...?* Voyez XVIII, 7 et le commentaire.

12-15. David simule la folie pour échapper à la mort. — *Immutavit os...* Littéral., dans l'hé-

breu : il dissimula sa raison, et il se montra comme fou entre leurs mains. Les Orientaux ont toujours éprouvé une sorte de crainte respectueuse pour les allénés; David comptait sur cette impression pour sortir du grave danger où il s'était jeté. — *Impingebat...* Traits spéciaux, après l'indication générale. — *Ait Achis.* Plaintes du roi à ses serviteurs, non sans une âpre ironie : *an desunt nobis...?*

3° David à Odollam et sur le territoire de Moab. XXII, 1-5.

CHAP. XXII. — 1-2. David dans la caverne d'Odollam; de nombreux mécontents se groupent autour de lui. — *Odollam* (hébr. *Adullam*). Antique cité chananéenne, située dans le voisinage de Socho, d'Azéca de Jérimoth. Cf. Jos.

auprès de lui. Il devint leur chef, et il se trouva avec lui environ quatre cents hommes.

3. Il s'en alla de là à Maspha, qui est au pays de Moab ; et il dit au roi de Moab : Permettez, je vous prie, que mon père et ma mère demeurent avec vous, jusqu'à ce que je sache ce que Dieu ordonnera de moi.

4. Il les laissa auprès du roi de Moab, et ils y demeurèrent tout le temps que David fut dans la forteresse.

5. Ensuite le prophète Gad dit à David : Ne demeurez pas dans ce fort ; sortez-en, et allez dans la terre de Juda. David partit donc de ce lieu-là, et vint dans la forêt de Haret.

6. Saül fut aussitôt averti que David avait paru avec les hommes qui l'accompagnaient. Or, pendant qu'il demeurerait à Gabaa, un jour qu'il était dans un bois près de Rama, ayant sa lance à la main, et étant environné de tous ses officiers,

est eorum princeps, fueruntque cum eo quasi quadringenti viri.

3. Et profectus est David inde in Maspha quæ est Moab, et dixit ad regem Moab : Maneat, oro, pater meus et mater mea vobiscum, donec sciam quid faciat mihi Deus.

4. Et reliquit eos ante faciem regis Moab ; manseruntque apud eum cunctis diebus quibus David fuit in præsidio.

5. Dixitque Gad propheta ad David : Noli manere in præsidio ; proficiscere, et vade in terram Juda. Et profectus est David, et venit in saltum Haret.

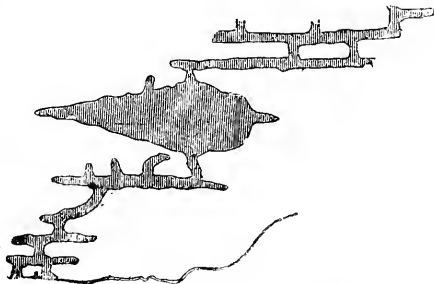
6. Et audivit Saul quod apparuisset David et viri qui erant cum eo. Saul autem, cum maneret in Gabaa, et esset in nemore quod est in Rama, hastam manu tenens, cunctique servi ejus circumstarent eum,

xii, 15 ; xv, 35 (et la note) ; Mich. i, 15. Eusèbe et S. Jérôme la placent, conformément à ces données, au nord d'Eleuthéropolis ou Bêt-Djibrin, et l'on croit, en effet, qu'Adullam serait le village Aad-el-Miyeh d'aujourd'hui, qui contient des grottes nombreuses. D'autres palestiniologues, s'appuyant sur les passages II Reg. xxiii, 16 et ss. ; I Par. xi, 15 et ss., qui semblent rapprocher davantage Adullam de Bethléem, identifient la célèbre grotte avec celle de Khoréttoun, dans l'ouadi de même nom, au sud-est de la cité de David (*Atl. géogr.*, pl. vii, xii). — *Fratres... descenderunt* : pour se mettre à l'abri de la colère du roi ; car il n'est pas rare, en Orient, qu'une famille entière exple la faute vraie ou supposée d'un de ses membres. Le massacre de Nob le prouvera bientôt, vers. 6 et ss. — *Et convenerunt...* Comme autrefois autour de Jephthé, Jud. xi, 3. Ceux qui se groupèrent ainsi autour de David appartenaient à deux catégories distinctes : les endettés et les mécontents (*amaro animo*). La tyrannie de Saül avait dû multiplier les uns et les autres, et il n'est pas étonnant de les voir se joindre à David, en qui ils voyaient leur futur roi. — *Quasi quadringenti* : chiffre qui s'accroîtra bientôt de deux cents. Cf. xxiii, 13. De cette petite armée sortirent plusieurs des plus célèbres guerriers de David. Cf. II Reg. xxiii, 13 et ss. ; I Par. ii, 15 et ss.

3-4. David chez les Moabites. — *Maspha... Moab* : ville mentionnée seulement ici, et qui n'a pas encore été identifiée. David espérait être plus en sûreté de l'autre côté du Jourdain, et derrière ces montagnes bleues qu'il avait si souvent contemplées de Bethléem. Voy. l'*Atl. géogr.*, pl. vii et xviii (profils 2 et 3). C'était la patrie

de Ruth, son arrière-grand-mère ; autre motif qui le porta peut-être à demander au roi de Moab l'hospitalité pour son père et sa mère. — *In præsidio* : forteresses qui ne diffèrent probablement pas de Maspha.

5. Le prophète Gad exhorte David à rentrer sur le territoire israélite. — *Gad...* Première



Plan de la caverne de Khoréttoun.

mention de ce prophète qui jouera un grand rôle sous le règne de David. Cf. II Reg. xxiv, 11 et ss. ; I Par. xxix, 25, 29, etc. Il est possible qu'il ait été envoyé par Samuel au jeune exilé. — *In saltum Haret* : autre localité dont la situation est incertaine ; du moins, elle faisait partie de la tribu de Juda (*in terram Juda*).

4° Horrible cruauté de Saül envers la famille sacerdotale. XXII, 6-19.

6-8. Le roi se plaint à ses courtisans de n'être secondé par aucun d'entre eux contre David. — *In nemore... Rama*. Dans l'hébr. : sous le tamaris qui est sur la hauteur (*ramah* est ici un nom commun). — *Servi... circumstarent*. « Sorte

7. ait ad servos suos qui assistebant ei : *Auécite nunc, filii Jemini : numquid omnibus vobis dabit filius Isai agros et vineas, et universos vos faciet tribunos et centuriones,*

8. quoniam conjurastis omnes adversum me, et non est qui mihi renuntiet; maxime cum et filius meus fœdus inierit cum filio Isai? Non est qui vicem meam doleat ex vobis, nec qui annuntiet mihi, eo quod suscitaverit filius meus servum meum adversum me, insidiantem mihi usque hodie.

9. Respondens autem Doeg Idumæus, qui assistebat et erat primus inter servos Saul : Vidi, inquit, filium Isai in Nobe, apud Achimelech, filium Achitob, sacerdotem,

10. qui consuluit pro eo Dominum, et cibaria dedit ei, sed et gladium Goliath Philisthæi dedit illi.

11. Misit ergo rex ad accersendum Achimelech sacerdotem, filium Achitob, et omnem domum patris ejus, sacerdotum, qui erant in Nobe; qui universi venerunt ad regem.

12. Et ait Saul ad Achimelech : Audi, fili Achitob. Qui respondit : Præsto sum, domine.

13. Dixitque ad eum Saul : Quare conjurastis adversum me, tu et filius Isai? et dedisti ei panes et gladium, et consuluisti pro eo Deum ut consurgeret adversum me, insidiator usque hodie permanens?

14. Respondensque Achimelech regi ait : Et quis in omnibus servis tuis, sicut David fidelis, et gener regis, et pergens ad imperium tuum, et gloriosus in domo tua?

15. Num hodie coepi pro eo consulere Deum? Absit hoc a me, ne suspicetur

7. il dit à ceux qui étaient auprès de lui : Écoutez-moi, enfants de Benjamin. Le fils d'Isaï vous donnera-t-il à tous des champs et des vignes, et vous fera-t-il tous tribuns et centeniers,

8. pour que vous ayez tous conjuré contre moi, comme vous avez fait, sans qu'il y ait personne pour m'avertir; à ce point que mon fils a fait alliance avec le fils d'Isaï? Il n'y en a pas un d'entre vous qui soit touché de mon malheur, ni qui m'avertisse que mon propre fils a soulevé contre moi l'un de mes serviteurs, lequel ne cesse jusqu'à ce jour de me tendre des pièges.

9. Doëg l'Iduméen, qui était alors présent et le premier d'entre les officiers de Saül, lui répondit : J'ai vu le fils d'Isaï à Nobé, chez le grand prêtre Achimélech fils d'Achitob.

10. Celui-ci a consulté le Seigneur pour lui, et lui donné des vivres, et même l'épée du Philistin Goliath.

11. Le roi envoya donc chercher le grand prêtre Achimélech fils d'Achitob, avec tous les prêtres de la maison de son père qui étaient à Nobé; et ils vinrent tous auprès du roi.

12. Saül dit alors à Achimélech : Écoutez, fils d'Achitob. Achimélech lui répondit : Me voici, seigneur?

13. Saül ajouta : Pourquoi avez-vous conjuré contre moi, vous et le fils d'Isaï? Pourquoi lui avez-vous donné des pains et une épée, et pourquoi avez-vous consulté Dieu pour lui afin qu'il s'élevât contre moi, lui qui ne cesse jusqu'à ce jour de me tendre des embûches?

14. Achimélech répondit au roi : Ya-t-il quelqu'un parmi tous vos serviteurs qui vous soit aussi fidèle que David, lui qui est le gendre du roi, qui marche pour exécuter vos ordres, et qui est honoré dans votre maison?

15. Est-ce aujourd'hui que j'ai commencé à consulter le Seigneur pour lui?

de parlement en plein air », qui semble avoir été très solennel, car Saül voulait traiter d'une matière des plus importantes à ses yeux. — *Filii Jemini*. C.-à-d. Benjaminites. Interpellation très naïve; car il était de toute évidence que David, arrivé au pouvoir, réserverait les positions les plus avantageuses à ceux de sa tribu, et en dépourillerait les serviteurs de Saül. — *Conjurastis*... Au sarcasme succède la plainte amère. — *Filius meus fœdus*... : ce fait était venu, on ne dit pas de quelle manière, à la connaissance du roi.

9-10. L'Iduméen Doëg. Comp. le Ps. LI. com-

posé tout exprès contre ce traître. — *Erat primus*... : tout étranger qu'il fût. — *Filius Isai* est dédaigneux, comme aux vers. 7 et 8. — *Qui consuluit*... : ce trait n'avait pas été noté précédemment.

11-13. Saül mande à Gabaa le grand prêtre et tous les prêtres de Nob, et il reproche vivement à Achimélech sa conduite à l'égard de David.

14-15. L'apologie du pontife est franche et courageuse. Après un bel éloge de David (vers. 14), il aborde directement le fait allégué par le roi et se disculpe de deux manières : 1° d'autres

Loin de moi ! et que le roi ne conçoive pas un soupçon si désavantageux de moi, ni de toute la maison de mon père ; car votre serviteur n'a su quoi que ce soit de cette affaire.

16. Le roi lui dit : Vous mourrez, Achimélech, vous et toute la maison de votre père.

17. Il dit ensuite aux gardes qui l'entournaient : Tournez-vous et tuez les prêtres du Seigneur ; car ils sont d'intelligence avec David. Ils savaient qu'il s'enfuyait, et ils ne m'ont point averti. Mais les officiers du roi ne voulurent pas porter leurs mains sur les prêtres du Seigneur.

18. Alors le roi dit à Doëg : Toi, tourne-toi et jette-toi sur ces prêtres. Et Doëg l'Iduméen, se tournant contre les prêtres, se jeta sur eux, et tua en ce jour-là quatre-vingt-cinq hommes qui portaient l'éphod de lin.

19. Il alla ensuite à Nobé, qui était une ville des prêtres, et il fit passer au fil de l'épée les hommes et les femmes, sans épargner les petits enfants, ni ceux même qui étaient à la mamelle, ni les bœufs, ni les ânes, ni les brebis.

20. Mais l'un des fils d'Achimélech, fils d'Achitob, qui s'appelait Abiathar, s'échappa et s'enfuit vers David ;

21. et il vint lui dire que Saül avait tué les prêtres du Seigneur.

22. David répondit à Abiathar : Je savais bien, ce jour-là, que Doëg l'Iduméen, qui était présent, ne manquerait pas d'avertir Saül. Je suis cause de la mort de toute la maison de votre père.

23. Demeurez avec moi, et ne craignez rien. Si quelqu'un cherche ma vie, il cherchera aussi la vôtre, et vous serez sauvé avec moi.

rex adversus servum suum rem hujusemodi in universa domo patris mei ; non enim scivit servus tuus quidquam super hoc negotio, vel modicum, vel grande.

16. Dixitque rex : Morte morieris, Achimelech, tu et omnis domus patris tui.

17. Et ait rex emissariis qui circumstabant eum. Convertimini, et interficite sacerdotes Domini, nam manus eorum cum David est ; scientes quod fugisset, et non indicaverunt mihi. Noluerunt autem servi regis extendere manus suas in sacerdotes Domini.

18. Et ait rex ad Doeg : Convertere, tu, et irruere in sacerdotes. Conversusque Doeg Idumæus irruit in sacerdotes, et trucidavit in die illa octoginta quinque viros vestitos ephod lineo.

19. Nobe autem, civitatem sacerdotum, percussit in ore gladii, viros et mulieres, et parvulos et lactentes, bovemque, et asinum, et ovem in ore gladii.

20. Evadens autem unus filius Achimelech, filii Achitob, cujus nomen erat Abiathar, fugit ad David,

21. et annuntiavit ei quod occidisset Saul sacerdotes Domini.

22. Et ait David ad Abiathar : Sciebam in die illa quod, cum ibi esset Doeg Idumæus, procul dubio annuntiaret Sauli. Ego sum reus omnium animarum patris tui.

23. Mane mecum, ne timeas ; si quis quæsierit animam meam, quæret et animam tuam, mecumque servaberis.

fols déjà il avait consulté le Seigneur au nom de David, donc l'acte en lui-même n'était pas un crime ; 2° il ignorait de quoi il s'agissait, par conséquent il n'a pas conspiré.

16-19. Le massacre. — La cruelle sentence, vers. 16 ; vers. 17, refus des « coureurs » du roi (*emissarii* de la Vulg. ; cf. VIII, 11 et la note) de tremper leurs mains dans le sang des prêtres (les coureurs royaux remplissaient parfois le rôle de bourreaux ; cf. IV Reg. x, 25) ; vers. 18, Doëg est chargé de cette répugnante et sacrilège fonction : non cependant qu'il ait dû personnellement égorger tous ces prêtres, ses serviteurs l'y aidèrent sans doute. Sur les mots *ephod lineo*, voyez le commentaire de II, 18. — *Nobe autem...* Boucherie plus horrible encore.

Cette ruine avait été prédite à Héli, II, 31.

5° Abiathar, fils d'Achimélech, échappe au massacre et se réfugie auprès de David. XXII, 20-23.

20-23. *Sciebam...* (vers. 22). Ne connaissant que trop le caractère du roi, David avait eu ce douloureux pressentiment ; et, vivement impressionné, il s'accuse d'avoir été l'occasion, quoique involontaire, du malheur qui avait atteint la famille sacerdotale. — *Mane mecum*. Compensation accordée par David, avec sa générosité accoutumée. Abiathar fut dès lors son compagnon habituel dans la mauvaise et dans la bonne fortune, exerçant auprès de lui les fonctions de grand prêtre. Cf. XXIII, 9 ; xxx, 7 ; II Reg. II, 1.

CHAPITRE XXIII

1. Et annuntiaverunt David, dicentes : Ecce Philisthim oppugnans Ceilam, et diripiunt areas.

2. Consuluit ergo David Dominum, dicens : Num vadam, et percutiam Philisthæos istos ? Et ait Dominus ad David : Vade, et percuties Philisthæos, et Ceilam salvabis.

3. Et dixerunt viri qui erant cum David ad eum : Ecce nos hic in Judæa consistentes timemus ; quanto magis si ierimus in Ceilam adversum agmina Philistinorum ?

4. Rursum ergo David consuluit Dominum, qui respondens ait ei : Surge, et vade in Ceilam ; ego enim tradam Philisthæos in manu tua.

5. Abiit ergo David et viri ejus in Ceilam, et pugnavit adversum Philisthæos, et abegit jumenta eorum, et percussit eos plaga magna, et salvavit David habitatores Ceilæ.

6. Porro eo tempore quo fugiebat Abiathar, filius Achimelech, ad David in Ceilam, ephod secum habens descenderat.

7. Nuntiatum est autem Sauli quod venisset David in Ceilam ; et ait Saul : Tradidit eum Deus in manus meas ; conclususque est, introgressus urbem in qua portæ et seræ sunt.

8. Et præcepit Saul omni populo ut

1. Et l'on vint dire à David : Voilà que les Philistins attaquent Célia, et pillent les aires.

2. David consulta le Seigneur, et lui dit : Marcherai-je contre les Philistins, et pourrai-je les défaire ? Le Seigneur répondit à David : Allez, vous battriez les Philistins, et vous sauverez Célia.

3. Les hommes qui étaient avec David lui dirent alors : Vous voyez qu'étant ici en Judée nous n'y sommes pas sans crainte ; combien serons-nous plus en danger si nous allons à Célia attaquer les troupes des Philistins ?

4. David consulta encore le Seigneur, qui lui répondit : Allez, marchez à Célia ; car je livrerai les Philistins entre vos mains.

5. David s'en alla donc avec ses hommes à Célia ; il combattit contre les Philistins, en fit un grand carnage, emmena leurs troupeaux, et sauva les habitants de Célia.

6. Or, quand Abiathar fils d'Achimélech se réfugia auprès de David à Célia, il apporta avec lui l'éphod.

7. Lorsque Saül eut appris que David était venu à Célia, il dit : Dieu l'a livré entre mes mains. Il est pris, puisqu'il est entré dans une ville où il y a des portes et des serrures.

8. Il ordonna donc à tout le peuple de

§ II. — Soins touchants de la divine Providence envers David parmi les plus grands périls. XXIII, 1 — XXVI, 29.

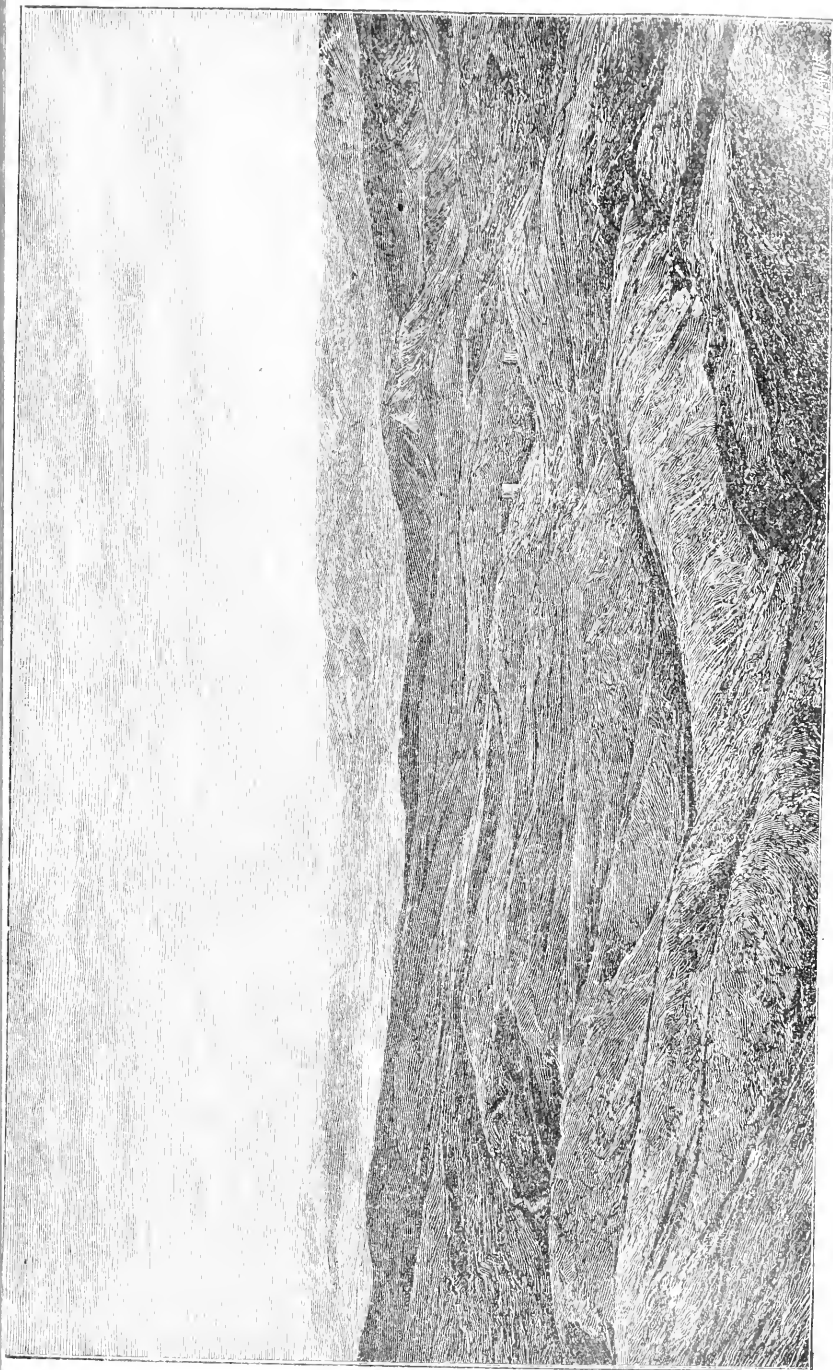
Série d'incidents très circonstanciés, et fort bien racontés, de cette pénible période de la vie de David.

1° La ville de Célia, délivrée par David, se montre ingrate envers lui. XXIII, 1-13.

CHAP. XXIII. — 1-6. La délivrance. — *Annuntiaverunt...* Le narrateur semble dire que David fut le premier averti du danger que courait la ville. De plus en plus on s'habitua à le considérer comme le véritable défenseur d'Israël. — *Ceilam*. C'était une place forte, d'après le vers. 7. Elle faisait partie, Jos. xv, 44, du groupe des cités de la *Sfelah* attribuées à Juda lors du partage de la terre sainte. Aujourd'hui Kila, sur une chaîne escarpée qui domine la partie inférieure de la vallée du Térébinthe (*Atl. géogr.*, pl. VII, XII). — *Diripiunt areas* : par des razzias

opérées après la moisson, quand le blé était amoncelé dans les aires. Cf. Jud. vi, 5, 11. — *Consuluit... Dominum* : par l'intermédiaire d'Abiathar ; cf. vers. 6. — *Et dixerunt viri* (vers. 3)... Ils ont peur, et ils l'avouent. *Hic in Judæa* (hébr. : Juda) : s'ils tremblent dans ce district montagneux où ils n'ont que Saül à redouter, que sera-ce (*quanto magis*) du côté de la plaine, quand ils auront de plus tous les Philistins sur les bras ? Aussi fallut-il que Dieu leur promît de nouveau la victoire. — *Porro eo tempore...* Note rétrospective, destinée à indiquer comment on avait pu consulter Dieu à la façon ordinaire, quoique si loin du tabernacle : dans sa fuite, Abiathar avait emporté l'éphod avec lui.

7-13. Ingratitude et trahison. — *Tradidit... Deus*. Singulier aveuglement de Saül. — *Conclusus* : cerné, et dans l'impossibilité de s'échapper lorsque les troupes de Saül entouraient la ville. Heureusement David fut averti, tout ensemble par les hommes (vers. 9-10) et par



Aspect général du désert de Juda.

ad pugnam descenderet in Ceilam, et obsideret David et viros ejus.

9. Quod cum David rescisset, quia præpararet ei Saul clam malum, dixit ad Abiathar sacerdotem : Applica ephod.

10. Et ait David : Domine Deus Israel, audivit famam servus tuus quod disponat Saul venire in Ceilam ut evertat urbem propter me ;

11. si tradent me viri Ceilæ in manus ejus? et si descendet Saul, sicut audivit servus tuus? Domine Deus Israel, indica servo tuo. Et ait Dominus : Descendet.

12. Dixitque David : Si tradent me viri Ceilæ, et viros qui sunt mecum, in manus Saul? Et dixit Dominus : Tradent.

13. Surrexit ergo David et viri ejus quasi sexcenti, et egressi de Ceila, huc atque illuc vagabantur incerti ; nuntiatumque est Sauli quod fugisset David de Ceila, et salvatus esset ; quam ob rem dissimulavit exire.

14. Morabatur autem David in deserto in locis firmissimis, mansitque in monte solitudinis Ziph, in monte opaco ; quærebatur eum tamen Saul cunctis diebus ; et non tradidit eum Deus in manus ejus.

15. Et vidit David quod egressus esset Saul ut quæreret animam ejus ; porro David erat in deserto Ziph in silva.

16. Et surrexit Jonathas, filius Saul, et abiit ad David in silvam, et confortavit manus ejus in Deo, dixitque ei :

17. Ne timeas, neque enim inveniet te manus Saul patris mei ; et tu regnabis

marcher contre Célia, et d'y assiéger David et ses hommes.

9. Mais David fut averti que Saül se préparait secrètement à le perdre ; et il dit au prêtre Abiathar : Prenez l'éphod.

10. Et David dit : Seigneur Dieu d'Israël, votre serviteur a entendu dire que Saül se prépare à venir à Célia pour détruire cette ville à cause de moi.

11. Les habitants de Célia me livreront-ils entre ses mains ? Et Saül y viendra-t-il comme votre serviteur l'a entendu dire ? Seigneur Dieu d'Israël, faites-le connaître à votre serviteur. Le Seigneur répondit : Saül viendra.

12. David dit encore : Les habitants de Célia me livreront-ils avec mes hommes entre les mains de Saül ? Le Seigneur lui répondit : Ils vous livreront.

13. David s'en alla donc avec ses hommes, qui étaient environ six cents ; et, étant partis de Célia, ils erraient çà et là, sans savoir où s'arrêter. Or Saül, ayant appris que David s'était retiré de Célia, et s'était sauvé, ne parla plus d'y aller.

14. Or David demeurait dans le désert, en des lieux très forts ; et il se retira sur la montagne du désert de Ziph, qui était couverte d'arbres. Saül le cherchait sans cesse, mais Dieu ne le livra pas entre ses mains.

15. Et David vit que Saül s'était mis en campagne pour attenter à sa vie ; il demeura donc au désert de Ziph dans la forêt.

16. Et Jonathas, fils de Saül, vint l'y trouver, et il le reconforta en Dieu, et lui dit :

17. Ne crains point ; car la main de Saül, mon père, ne te trouvera pas. Tu

Dieu (vers. 11-12), du péril qu'il courait, et il eut le temps de s'échapper. Au vers. 11, David pose d'abord ses deux questions coup sur coup ; il reprend ensuite la première, Dieu ayant renversé l'ordre dans sa réponse. — *Vagabantur incerti* (vers. 13) : trait pathétique. Les mots *salvatus esset* manquent dans l'hébreu.

2° David dans les déserts de Ziph et de Maon. XXIII, 14-28.

14-15. Au désert de Ziph. — *Morabatur in deserto* : le célèbre désert de Juda ; c.-à-d. le district aride, sauvage, inhabité, qu'on trouve entre la mer Morte et les montagnes centrales de Juda (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *In locis firmissimis*. Il s'agit surtout des forteresses naturelles, qui ne manquent pas dans ces parages. — *Mansitque in monte...* Dans l'hébr. : la montagne du désert de Ziph ; colline arrondie, qui porte en

core le nom de Teil-Zif. On la rencontre quand on va d'Hébron à Carmel, à peu près à égale distance entre ces deux localités. Cf. *Jos. xv, 55*, et l'*Atl. géogr.*, pl. VII et XII. Elle est sur la limite occidentale du désert de Juda, et paraît avoir alors été le principal séjour de David. — *Quærebatur... Saul cunctis diebus*. C.-à-d. habituellement ; mais il ne faut pas trop presser l'expression. — *In silva* (vers. 15). Les bois ont depuis longtemps disparu de ce district.

16-18. Dernière entrevue de David et de Jonathas. — *Surrexit Jonathas...* Trait digne de son cœur aimant et généreux. — *Confortavit... in Deo*. Jonathas encouragea surtout David par des motifs surnaturels, en lui montrant que le Seigneur était avec lui. Cf. xxx. 8. — *Tu regnabis...* : *ego... secundus*. C'est le comble de la délicateesse. Il est sûr désormais que son ami sera

seras roi d'Israël, et je serai le second après toi ; et mon père lui-même le sait bien.

18. Ils firent donc tous deux alliance devant le Seigneur. Et David demeura dans la forêt, et Jonathas retourna dans sa maison.

19. Cependant les habitants de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, et lui dirent : Ne savez-vous pas que David est caché parmi nous, dans l'endroit le plus fort de la forêt, vers la colline d'Hachila, qui est à droite du désert ?

20. Maintenant donc, puisque vous désirez le trouver, vous n'avez qu'à venir, et à nous de le livrer entre les mains du roi.

21. Saül leur répondit : Bénis soyez-vous du Seigneur, vous qui avez été touchés de mes maux.

22. Allez donc, je vous prie ; faites toute sorte de diligence, cherchez avec tout le soin possible ; considérez bien où il peut être, ou qui peut l'avoir vu ; car il se doute que je l'observe pour le surprendre.

23. Examinez et remarquez tous les lieux où il a coutume de se cacher ; et lorsque vous vous serez bien assurés de tout, revenez me trouver, afin que j'aille avec vous. Quand il se serait caché au fond de la terre, j'irai l'y chercher avec tout ce qu'il y a d'hommes dans Juda.

24. Les habitants de Ziph s'en retournèrent ensuite chez eux avant Saül. Or David et ses hommes étaient alors dans le désert de Maon, dans la plaine, à la droite de Jésimon.

25. Saül, accompagné de tous ses hommes, alla donc l'y chercher. David, en ayant été averti, se retira aussitôt au rocher du désert de Maon, dans lequel il demeurerait. Saül l'apprit, et entra dans le désert de Maon pour l'y poursuivre.

super Israel, et ego ero tibi secundus ; sed et Saul pater meus scit hoc.

18. Percussit ergo uterque fœdus coram Domino ; mansitque David in silva, Jonathas autem reversus est in domum suam.

19. Ascenderunt autem Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes : Nunc ecce David latitat apud nos in locis tutissimis silvæ, in colle Hachila, quæ est ad dexteram deserti ?

20. Nunc ergo, sicut desideravit anima tua ut descenderes, descende ; nostrum autem erit ut tradamus eum in manus regis.

21. Dixitque Saul : Benedicti vos a Domino, quia doluistis vicem meam !

22. Abite ergo, oro, et diligentius præparate, et curiosius agite, et considerate locum ubi sit pes ejus, vel quis viderit eum ibi ; recogitat enim de me quod callide insidiet ei.

23. Considerate et videte omnia latibula ejus in quibus absconditur, et revertimini ad me ad rem certam, ut vadam vobiscum. Quod si etiam in terra se abstruserit, perscrutabor eum in cunctis millibus Juda.

24. At illi surgentes abierunt in Ziph ante Saul. David autem et viri ejus erant in deserto Maon, in campestribus, ad dexteram Jesimon.

25. Ivit ergo Saul et socii ejus ad quærendum eum ; et nuntiatum est David, statimque descendit ad petram, et versabatur in deserto Maon. Quod cum audisset Saul, persecutus est David in deserto Maon.

roi, et il ne lui envia pas ce titre ; il espère du moins demeurer auprès de lui, occupant le second rang. — *Percussit ergo...* : rénovation de leur ancien contrat, XVIII, 3 ; XX, 1 et ss. — *Reversus... in domum* : à Gabaa, où était alors Saül (vers. 9). Les deux amis ne devaient plus se revoir.

19-24*. Trahison des Ziphéens. Voyez le ps. LIII, composé à cette occasion, ou à celle de l'épisode analogue xxvi, 1 et ss. — *In colle Hachila* : lieu inconnu, dont il n'est question nulle part ailleurs. — *Ad dexteram* (au sud, d'après l'orientation des Hébreux) *deserti*. Le texte n'emploie pas ici l'expression ordinaire, *mitbar*, mais *y'simôn*, substantif qui signifie

« désolé », et qui représente l'affreuse solitude qu'on aperçoit du plateau de Ziph. De même au vers. 24. Voyez Num. XXI, 20, et XXIII, 28, pour un autre *y'simôn*. — *Curiosius agite* (vers. 22). De Tell-Zif, « on a une vue panoramique de tout le pays. » Les délateurs pouvaient étudier, du haut de leur observatoire, tous les mouvements de David et de sa troupe. — *Quod si etiam...* (23^e) : langage qui dénote une haine cruelle et sauvage. — *In cunctis millibus* : dans toutes les familles.

24^e-28. David échappe providentiellement aux poursuites de Saül. — *In deserto Maon*. Autre région désolée, que domine aussi une colline ardue, nommée aujourd'hui Tell-Maïn, et située

26. Et ibat Saul ad latus montis ex parte una, David autem et viri ejus erant in latere montis ex parte altera. Porro David desperabat se posse evadere a facie Saul; itaque Saul et viri ejus in modum coronæ cingebant David et viros ejus, ut caperent eos.

27. Et nuntius venit ad Saul, dicens : Festina, et veni, quoniam infuderunt se Philisthiim super terram.

28. Reversus est ergo Saul desistens persequi David, et perrexit in occursum Philistinorum. Propter hoc vocaverunt locum illum : Petram dividentem.

26. Saül côtoyait la montagne d'un côté, et David avec ses hommes la côtoyait de l'autre. Et David désespérait de pouvoir échapper des mains de Saül; car Saül et ses hommes tenaient David, et ceux qui étaient avec lui, cernés comme dans un cercle, pour les prendre.

27. Mais un courrier vint dire à Saül : Hâtez-vous de venir; car les Philistins sont entrés en grand nombre sur les terres d'Israël.

28. Saül cessa donc de poursuivre David, pour aller à la rencontre des Philistins. C'est pourquoi l'on appela ce lieu : le Rocher de séparation.

CHAPITRE XXIV

1. Ascendit ergo David inde, et habitavit in locis tutissimis Engaddi.

2. Cumque reversus esset Saul postquam persecutus est Philisthæos, nuntiaverunt ei dicentes : Ecce David in deserto est Engaddi.

3. Assumens ergo Saul tria millia electorum virorum ex omni Israël, perrexit ad investigandum David et viros ejus, etiam super abruptissimas petras quæ solis iberibus perviæ sunt.

4. Et venit ad caulas ovium quæ se offerebant vianti; eratque ibi spelunca, quam ingressus est Saul ut purgaret ventrem; porro David et viri ejus in interiori parte speluncæ latebant.

1. De là David monta vers les lieux très forts d'Engaddi, où il demeura.

2. Et lorsque Saül fut revenu, après avoir poursuivi les Philistins, on vint lui dire que David était dans le désert d'Engaddi.

3. Il prit donc avec lui trois mille hommes choisis de tout Israël; et il s'avança pour chercher David et ses hommes jusque sur les rochers les plus escarpés, accessibles seulement aux chèvres sauvages.

4. Et il vint à des parcs de brebis qu'il rencontra dans son chemin; et il y avait là une caverne, où il entra pour une nécessité naturelle. Or David et ses hommes s'étaient cachés dans le fond de cette caverne.

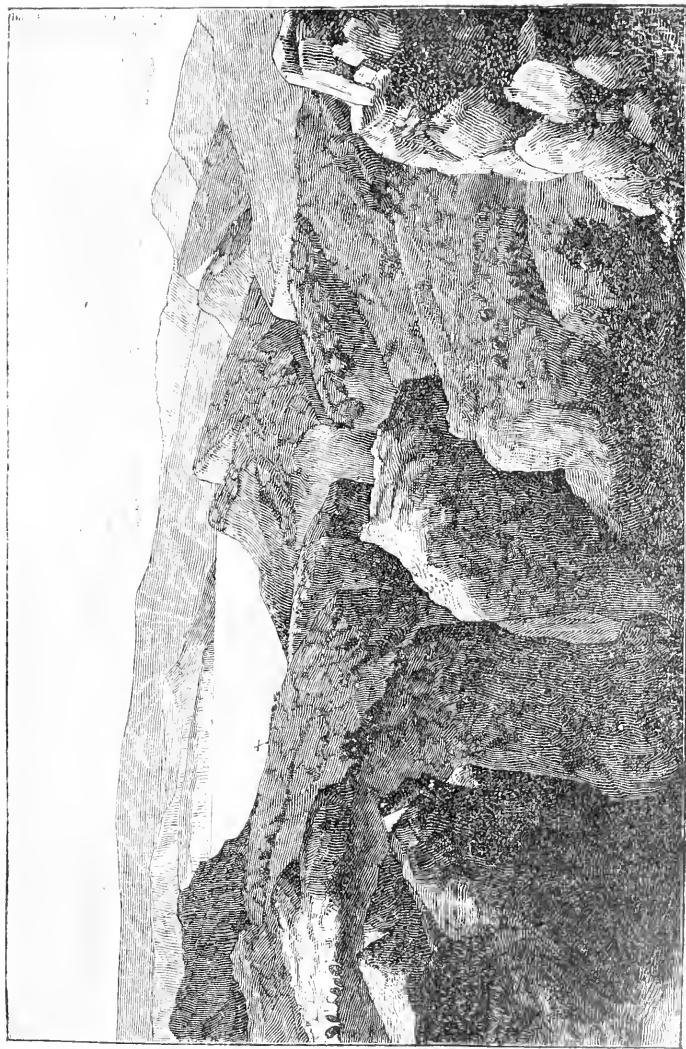
au sud de Carmel. Voyez la note de Jos. xv, 55. — *In campatribus*. Hébr. : dans l'*arabah*; le « steppe » qui va de ce plateau désert au district de Bersabée. — *Descendit ad petram* (vers. 25) : le rocher qui fut appelé quelque temps après « pierre de la séparation » (selon d'autres, de l'évasion). Cf. vers. 28^b. — *Et ibat Saul...* Détails tout à fait pittoresques; on conçoit aisément le danger que courut David (*desperabat...*; hébr. : s'enfuyait en craignant). Mais Dieu vint à son secours, en suscitant à Saül une difficulté plus pressante : *et nuntius venit...*

3^o David épargne la vie de Saül dans la caverne d'Engaddi. XXIV, 1-23.

CHAP. XXIV. — 1. David à Engaddi. — *Engaddi*. En hébr. : *Eyn-Gédt* (aujourd'hui, Aïn-Djédy); ville bâtie sur la rive occidentale de la mer Morte. Là « les rochers à pic s'écartent du bord des eaux, et enserment une plaine inclinée, arrosée par le ruisseau abondant qui s'échappe au calcaire. » Maintenant encore, c'est une riche

oasis, quoique les palmiers et les vignes vantées par le Cantique, I, 14, aient entièrement disparu. Voy. Gen. xiv, 7 et la note. Beaucoup de grottes aux alentours.

2-8^o. David tient la vie du roi entre ses mains. — *Tria millia...* (vers. 3). Saül était accompagné de toute son armée d'élite. Cf. xiii, 2, et le commentaire. — *Abruptissimas petras...* En quelques mots, le vrai portrait de cette région. L'hébr. est plus concis : sur les rochers des boncs sauvages; c.-à-d. les rochers accessibles seulement aux chamois syriens qui habitent le désert d'Engaddi (*Att. d'hist. nat.*, pl. lxxxvi; fig. 6-7; pl. lxxxvii, fig. 1). — *Venit ad caulas...* De nos jours encore, les Bédouins nomades savent se faire, au moyen d'une simple muraille sèche, une bergerie à l'entrée d'une caverne; le bétail est ainsi plus en sûreté. — *Ut purgaret...* Sur la locution hébraïque « couvrir ses pieds », voyez la note de Jud. iii, 24. — *Porro David...* Ces cavernes orientales « sont aussi noires que la



Les environs d'Engaddi.

5. Et dixerunt servi David ad eum : Ecce dies de qua locutus est Dominus ad te : Ego tradam tibi inimicum tuum, ut facias ei sicut placuerit in oculis tuis. Surrexit ergo David, et præcidiit oram chlamydis Saul silenter.

6. Post hæc percussit cor suum David, eo quod abscidisset oram chlamydis Saul.

7. Dixitque ad viros suos : Propitius sit mihi Dominus, ne faciam hanc rem domino meo, christo Domini, ut mittam manum meam in eum, quia christus Domini est!

8. Et confregit David viros suos sermonibus, et non permisit eos ut consurgerent in Saul. Porro Saul, exurgens de spelunca, pergebat cæpto itinere.

9. Surrexit autem et David post eum ; et egressus de spelunca clamavit post tergum Saul, dicens : Domine mi rex ! Et respexit Saul post se ; et inclinans se David pronus in terram, adoravit,

10. dixitque ad Saul : Quare audis verba hominum loquentium : David quærit malum adversum te ?

11. Ecce hodie viderunt oculi tui quod tradiderit te Dominus in manu mea in spelunca ; et cogitavi ut occiderem te, sed pepercit tibi oculus meus ; dixi enim : Non extendam manum meam in dominum meum, quia christus Domini est.

12. Quin potius, pater mi, vide, et cognosce oram chlamydis tuæ in manu mea, quoniam, cum præscinderem summitatem chlamydis tuæ, nolui extendere manum meam in te. Animadvertete, et vide quoniam non est in manu mea malum neque iniquitas, neque peccavi in te ; tu autem insidiaris animæ meæ ut auferas eam.

13. Judicet Dominus inter me et te,

5. Les hommes de David lui dirent : Voici le jour dont le Seigneur vous a dit : Je vous livrerai votre ennemi, afin que vous le traitiez comme il vous plaira. David, s'étant donc avancé, coupa doucement le pan du manteau de Saül.

6. Et aussitôt le cœur lui battit, parce qu'il avait coupé le pan du manteau de Saül.

7. Et il dit à ses gens : Dieu me garde de commettre contre mon maître et l'oint du Seigneur cet excès de porter la main sur lui ; car il est le christ du Seigneur.

8. David, par ses paroles, arrêta la violence de ses hommes, et les empêcha de se jeter sur Saül. Or Saül sortit de la caverne et continua son chemin.

9. David le suivit, et, étant sorti de la caverne, il cria après lui, et lui dit : Monseigneur le roi ! Saül regarda derrière lui ; et David s'inclina le visage contre terre et se prosterna ;

10. et il lui dit : Pourquoi écoutez-vous les paroles de ceux qui vous disent : David ne cherche qu'une occasion de vous perdre ?

11. Vous voyez aujourd'hui de vos yeux que le Seigneur vous a livré entre mes mains dans la caverne. On a voulu me porter à vous tuer, mais je vous ai épargné. Car j'ai dit : Je ne porterai pas la main sur mon maître, parce qu'il est le christ du Seigneur.

12. Voyez vous-même, mon père, et reconnaissez le pan de votre manteau dans ma main ; car, en coupant le pan de votre manteau, je n'ai pas voulu porter la main sur vous. Considérez et voyez que je ne suis coupable d'aucun mal ni d'aucune injustice, et que je n'ai point péché contre vous. Et cependant vous cherchez tous les moyens de m'ôter la vie.

13. Que le Seigneur soit juge entre

nuit, et l'oeil le plus perçant ne saurait voir ce qui se trouve à cinq pas dans la direction de l'intérieur ; mais un homme qui est depuis longtemps dans la grotte, et qui regarde du côté de l'entrée, peut observer avec la plus grande précision ce qui s'y passe ». David et ses gens voyaient donc sans être vus. — *Dies de qua... Dominus*. Ces hommes au cœur aigri traduisent à leur façon l'oracle de Samuel relatif au royal avenir de David, xv, 28-29, etc. — *Oram chlamydis*. Dans l'hébr., littéralement : l'alle du m^e il ; c.-à-d. un des pans du grand manteau qui recouvrait Saül. David voulait démontrer par une

preuve matérielle qu'il avait en la vie de son ennemi en son pouvoir. — *Percussit cor...* Remords de conscience, provenant de la crainte d'avoir manqué de respect au roi (vers. 7), et protestation énergique contre la proposition homicide de ses soldats.

8^e-16. David proclame son innocence en face de Saül. — *Porro Saul...* Début graphique de la scène (8^e-9). — Le petit discours apologétique (vers. 10-16) est clair, vigoureux, convaincant. Exorde ex abrupto (*quare audis...?* vers. 10), où David reproche justement à Saül de se laisser entraîner par d'infâmes calomniateurs (cf. Ps

vous et moi. Que le Seigneur me venge lui-même de vous ; mais pour moi je ne porterai jamais la main sur vous.

14. C'est aux impies à faire des actions impies, selon l'ancien proverbe. Ainsi il ne m'arrivera jamais de porter la main sur vous.

15. Qui poursuivez-vous, ô roi d'Israël ? qui poursuivez-vous ? C'est un chien mort, et une puce que vous poursuivez.

16. Que le Seigneur soit juge, et qu'il juge entre vous et moi ; qu'il considère et qu'il prenne la défense de ma cause, et me délivre de vos mains.

17. Lorsque David eut fini d'adresser ces paroles à Saül, Saül lui dit : N'est-ce pas là votre voix, ô mon fils David ? Et Saül éleva la voix et pleura.

18. Et il ajouta : Vous êtes plus juste que moi ; car vous ne m'avez fait que du bien, et je ne vous ai rendu que du mal.

19. Et vous m'avez montré aujourd'hui votre bonté à mon égard, puisque, le Seigneur m'ayant livré entre vos mains, vous m'avez conservé la vie.

20. Car qui est celui qui, ayant rencontré son ennemi, le laisse aller sans lui faire aucun mal ? Que le Seigneur récompense cette bonté que vous m'avez témoignée aujourd'hui.

21. Et comme je sais que vous régnez très certainement, et que vous posséderez le royaume d'Israël,

22. jurez-moi par le Seigneur, que vous ne détruirez point ma race après moi, et que vous n'exterminerez pas mon nom de la maison de mon père.

23. Et David le jura à Saül. Ainsi Saül retourna dans sa maison ; et David et ses gens se retirèrent en des lieux plus sûrs.

ut ulciscatur me Dominus ex te, manus autem mea non sit in te.

14. Sicut et in proverbio antiquo dicitur : Ab impiis egredietur impietas ; manus ergo mea non sit in te.

15. Quem persequeris, rex Israel ? Quem persequeris ? Canem mortuum persequeris, et pulicem unum.

16. Sit Dominus iudex, et iudicet inter me et te, et videat, et iudicet causam meam, et eruat me de manu tua.

17. Cum autem complisset David loquens sermones huiusmodi ad Saul, dixit Saul : Numquid vox hæc tua est filii mi David ? Et levavit Saul vocem suam, et flevit.

18. Dixitque ad David : Justior tu es quam ego ; tu enim tribuisti mihi bona, ego autem reddidi tibi mala.

19. Et tu indicasti hodie quæ feceris mihi bona, quomodo tradiderit me Dominus in manum tuam, et non occideris me.

20. Quis enim, cum invenerit inimicum suum, dimittit eum in via bona ? Sed Dominus reddat tibi vicissitudinem hanc pro eo quod hodie operatus es in me.

21. Et nunc, quia scio quod certissime regnaturus sis et habiturus in manu tua regnum Israel,

22. jura mihi in Domino ne deleas semen meum post me, neque auferas nomen meum de domo patris mei.

23. Et juravit David Sauli. Abiit ergo Saul in domum suam, et David et viri ejus ascenderunt ad tutiora loca.

vii, 1). Vers. 11-12, attestation irrécusable de son innocence (*pater mi* exprime simultanément l'affection et le respect ; cf. IV Reg. v, 13 ; vi, 21, etc.). Vers. 13-16, appel au jugement de Dieu (*canem mortuum...*, *pulicem* : argument d'humilité, intercalé dans cet appel majestueux ; deux objets vils et méprisables).

17-23. Remords transitoire de Saül. — Il s'attendrit ; les sentiments d'autrefois renaissent : *filii mi David* ! Il reconnaît ses propres torts, et

l'innocence si évidente de David : *justior tu es...* Il va même jusqu'à formuler une prière : *Dominus reddat...* (vers. 20 ; l'hébreu a « bienfait » au lieu de *vicissitudinem*) ; jusqu'à prophétiser, lui aussi, le règne prochain de son genre (*scio quod certissime...*), et à conjurer le futur roi d'épargner sa famille (cf. xx, 15 et l'explication). Malheureusement sa haine reprendra bientôt le dessus, xxvi, 1 et ss. — *David... ad tutiora...* : à Engaddi (cf. vers. 1).

CHAPITRE XXV

1. Mortuus est autem Samuel; et congregatus est universus Israel, et planxerunt eum, et sepelierunt eum in domo sua in Ramatha. Consurgensque David descendit in desertum Pharan.

2. Erat autem vir quispiam in solitudine Maon, et possessio ejus in Carmelo, et homo ille magnus nimis, erantque ei oves tria millia et mille capræ. Et accidit ut tonderetur grex ejus in Carmelo.

3. Nomen autem viri illius erat Nabal, et nomen uxoris ejus, Abigail; eratque mulier illa prudentissima et speciosa; porro vir ejus durus et pessimus et malitiosus; erat autem de genere Caleb.

4. Cum ergo audisset David in deserto quod tonderet Nabal gregem suum,

5. misit decem juvenes, et dixit eis: Ascendite in Carmelum, et venietis ad Nabal; et salutabitis eum ex nomine meo pacifice,

6. et dicetis: Sit fratribus meis et tibi pax, et domui tuæ pax, et omnibus quæcumque habes sit pax.

7. Audivi quod tonderent pastores tui, qui erant nobiscum in deserto; nunquam eis molesti fuimus, nec aliquando defuit

1. Or Samuel mourut; et tout Israël, s'étant assemblé, le pleura; et il fut enterré dans sa maison de Ramatha. Alors David descendit dans le désert de Pharan.

2. Or il y avait dans le désert de Maon un homme dont les biens étaient à Carmel. Cet homme était extrêmement riche. Il avait trois mille brebis et mille chèvres. Et il arriva qu'il faisait tondre ses brebis à Carmel.

3. Il s'appelait Nabal, et sa femme, Abigail. Abigail était très prudente et fort belle; mais son mari était un homme dur, brutal, et très méchant. Il était de la race de Caleb.

4. David, ayant donc appris dans le désert que Nabal faisait tondre ses brebis,

5. lui envoya dix jeunes hommes, auxquels il dit: Montez à Carmel et allez trouver Nabal. Saluez-le de ma part civilement,

6. et dites-lui: Que la paix soit à mes frères et à vous; que la paix soit sur votre maison; que la paix soit sur tout ce que vous possédez.

7. J'ai su que vos pasteurs, qui étaient avec nous dans le désert, tondent vos brebis; nous ne leur avons jamais été à

4^o Mort de Samuel. XXV, 1^a.

CHAP. XXV. — 1^a. *Mortuus est...*: à l'âge d'environ quatre-vingts ans; perte énorme pour Israël, quoique le rôle actif de Samuel eût depuis longtemps cessé. — *Congregatus est universus...* Deuil public, comme pour Moïse, Deut. XXXIV, 6. — *Sepelierunt...* in domo... Non dans la maison même, ce qui était interdit par la loi, mais dans ses dépendances (cour ou jardin). Cf. Num. XIX, 16; II Reg. XXI, 18.

5^o David est vivement offensé par Nabal. XXV, 1^b-13.

1^b-3. Préliminaires: David dans le désert de Pharan, Nabal à Carmel. Récit très dramatique. — *In deserto Pharan*. Nom général du vaste et aride district qui est borné à l'ouest par l'Égypte, au sud par le massif du Sinaï, à l'est par les monts Iduméens, au nord par la Palestine. Voyez la note de Num. X, 12, et l'*Atl. géogr.*, pl. V. — *In solitudine Maon*. L'hébr. dit simplement: à Maon. Voyez la note de XXIII, 24^b. — *Possessio ejus*. Littéral: son occupation, ses affaires. Nabal avait donc sa résidence à Maon et ses propriétés à Carmel (sur cette autre localité, voyez XV, 1^o

et le commentaire). — *Magnus nimis*, dans le sens de « très riche ». *Nabal*: nom qui signifie « insensé » (vers. 25). *Abigail* était au contraire *prudentissima*; louange dont la suite du récit prouvera la parfaite vérité. — *De genere Caleb*: le héros si célèbre dans l'histoire de la conquête de Chanaan. Cf. Num. XIII, 31 et ss.; Jos. XV, 13. 4-9. Message de David à Nabal. — *Audisset...* *quod tonderet*. Cette opération a toujours été, en Orient, une occasion de vives réjouissances (cf. II Reg. XIII, 23-27). Alors les grands propriétaires de troupeaux se montrent d'ordinaire très généreux. Les cheikhs arabes en profitent pour leur adresser, soit directement, soit par des messagers spéciaux, la même demande que David, et presque dans les mêmes termes. — *Decem juvenes*. David voulait honorer Nabal par ce nombre considérable d'envoyés; il supposait en outre qu'ils seraient nécessaires pour rapporter les présents demandés. — *Sit fratribus meis* (vers. 6). Dans l'hébr., littéralement: à la vie! Vivat mis en tête du petit discours des messagers. — *Nec aliquando* (7^b). David avait rendu de très réels services à Nabal en protégeant ses

charge, et ils n'ont rien perdu de leur troupeau pendant tout le temps qu'ils ont été avec nous à Carmel.

8. Interrogez vos serviteurs, et ils vous le diront. Maintenant donc, que vos serviteurs trouvent grâce devant vos yeux ; car nous venons dans un jour de joie. Donnez à vos serviteurs et à David votre fils tout ce qu'il vous plaira.

9. Les gens de David, étant venus trouver Nabal, lui dirent toutes ces paroles de la part de David ; puis ils se turent.

10. Mais Nabal leur répondit : Qui est David, et qui est le fils d'Isaï ? On ne voit autre chose aujourd'hui que des serviteurs qui fuient leurs maîtres.

11. Quoi donc ! j'irai prendre mon pain et mon eau, et la chair du bétail que j'ai tué pour mes tondeurs, et je les donnerai à des gens que je ne connais pas !

12. Les serviteurs de David, étant retournés sur leurs pas, vinrent le trouver, et lui rapportèrent tout ce que Nabal avait dit.

13. Alors David dit à ses gens : Que chacun prenne son épée. Tous prirent leurs épées ; et David prit aussi la sienne, et marcha suivi d'environ quatre cents hommes, et deux cents demeurèrent pour garder les bagages.

14. Alors un des serviteurs de Nabal dit à sa femme Abigail : David a envoyé du désert des messagers pour bénir notre maître, qui les a traités avec rudesse.

15. Ces hommes nous ont été très utiles, et ils ne nous ont fait aucune peine. Tant que nous avons été avec eux dans le désert, nous n'avons éprouvé aucune perte.

16. Ils nous servaient comme de muraille la nuit et le jour, tout le temps que nous avons fait paître nos troupeaux au milieu d'eux.

17. C'est pourquoi voyez et pensez à ce que vous avez à faire ; car quelque

quidquam eis de grege, omni tempore quo fuerunt nobiscum in Carmelo.

8. Interroga pueros tuos, et indicabunt tibi. Nunc ergo inveniant pueri tui gratiam in oculis tuis, in die enim bona venimus; quodcumque invenerit manus tua, da servis tuis et filio tuo David.

9. Cumque venissent pueri David, locuti sunt ad Nabal omnia verba hæc ex nomine David, et siluerunt.

10. Respondens autem Nabal pueris David, ait: Quis est David, et quis est filius Isai? Hodie increverunt servi qui fugiunt dominos suos.

11. Tollam ergo panes meos et aquas meas, et carnes pecorum quæ occidi tonsoribus meis, et dabo viris quos nescio unde sint!

12. Regressi sunt itaque pueri David per viam suam, et reversi venerunt, et nuntiaverunt ei omnia verba quæ dixerat.

13. Tunc ait David pueris suis: Accingatur unusquisque gladio suo. Et accincti sunt singuli gladiis suis, accinctusque est et David ense suo, et secuti sunt David quasi quadringenti viri; porro ducenti remanserunt ad sarcinas.

14. Abigail autem, uxori Nabal, nuntiavit unus de pueris suis, dicens: Ecce David misit nuntios de deserto ut benedicerent domino nostro, et aversatus est eos.

15. Homines isti boni satis fuerunt nobis, et non molesti; nec quidquam aliquando periit omni tempore quo fuimus, conversati cum eis in deserto;

16. pro muro erant nobis, tam in nocte quam in die, omnibus diebus quibus pavimus apud eos greges.

17. Quam ob rem considera, et cogita quid facias, quoniam completa est

troupeaux et ses pasteurs contre les rôdeurs du désert. — *Filio tuo David* (vers. 8). Titre modeste et cordial tout ensemble. Cf. xxiv, 11, 16.

10-13. Réponse insolente de Nabal et fureur de David. — *Quis... David?... Hodie...* Toutes ces paroles constituaient le plus sanglant des outrages pour le jeune chef et pour sa troupe; aussi David ne sut-il pas résister à une pareille provocation. Il prépara sans retard une terrible vengeance (vers. 13).

6° Abigail vient à la rencontre de David et réussit à l'apaiser. XXV, 14-35.

14-17. Abigail est prévenue de l'approche de David. — *Abigail... nuntiavit*: personne n'osaient avertir Nabal lui-même, tant on redoutait son humeur farouche (vers. 17). En quelques paroles très sensées (14-16), le serviteur met promptement Abigail au courant de la situation, et l'engage (vers. 17) à aviser au danger commun. — *Pro muro* (vers. 16) fait image: un abri protecteur, comme sont les remparts d'une forteresse.

malitia adversum virum tuum et adversum domum tuam, et ipse est filius Belial, ita ut nemo possit ei loqui.

18. Festinavit igitur Abigail, et tulit ducentos panes, et duos utres vini, et quinque arietes coctos, et quinque sata polentæ, et centum ligaturas uvæ passæ, et ducentas massas caricarum, et posuit super asinos;

19. dixitque pueris suis : Præcedite me; ecce ego post tergum sequar vos. Viro autem suo Nabal non indicavit.

20. Cum ergo ascendisset asinum, et descenderet ad radices montis, David et viri ejus descendebant in occursum ejus; quibus et illa occurrit.

21. Et ait David : Vere frustra servavi omnia quæ hujus erant in deserto, et non perit quidquam de cunctis quæ ad eum pertinebant; et reddidit mihi malum pro bono.

22. Hæc faciat Deus inimicis David, et hæc addat, si reliquero de omnibus quæ ad ipsum pertinent, usque mane, mingentem ad parietem!

23. Cum autem vidisset Abigail David, festinavit et descendit de asino, et procidit coram David super faciem suam, et adoravit super terram,

24. et cecidit ad pedes ejus, et dixit : In me sit, domine mi, hæc iniquitas! Loquatur, obsecro, ancilla tua in auribus tuis, et audi verba famulæ tuæ.

grand malheur s'apprête à tomber sur votre maison, parce que cet homme-là est un fils de Bélial, et personne ne saurait lui parler.

18. Alors Abigaïl prit en grande hâte deux cents pains, deux outres de vin, cinq moutons tout cuits, cinq boisseaux de farine d'orge, cent masses de raisins secs, et deux cents de figues sèches. Elle mit le tout sur des ânes;

19. et elle dit à ses gens : Allez devant moi, je marcherai derrière vous. Et elle ne dit rien de tout cela à Nabal son mari.

20. Étant donc montée sur un âne, comme elle descendait au pied de la montagne, elle rencontra David et ses hommes, qui venaient dans le même chemin.

21. David disait alors : C'est bien en vain que j'ai conservé dans le désert tout ce qui était à cet homme, sans qu'il s'en soit rien perdu; puisqu'il me rend le mal pour le bien.

22. Que Dieu traite les ennemis de David dans toute sa sévérité, si je laisse en vie demain matin qui que ce soit de ce qui appartient à Nabal.

23. Or Abigaïl n'eut pas plus tôt aperçu David, qu'elle descendit de dessus son âne. Elle tomba sur sa face devant lui, en se prosternant jusqu'à terre,

24. et elle se jeta à ses pieds, et lui dit : Que cette iniquité, mon seigneur, tombe sur moi. Permettez, je vous prie, à votre servante de vous parler; et écoutez les paroles de votre servante.

— *Malitia* : dans le sens de malheur. — *Filius Belial*. Voyez II, 16 et la note.

18-22. Sages précautions d'Abigaïl. — *Festinavit...*, *tulit...* Elle avait heureusement sous la main d'abondantes provisions de vivres, préparées pour les tondeurs. Le présent qu'elle mit de côté pour David était vraiment princier. — *Utres* : il en est de très grosses, apprêtées avec la peau entière d'un bouc. Plus tard, II Reg. XVI, 1, Siba crut se montrer généreux en n'en apportant qu'une seule à David qui fuyait Absalom. — *Quinque sata* : le *s'ah* est le tiers de l'éphah, et équivalent à environ 13 litres. *Polentæ* : du *qâli*, ou blé grillé. Cf. XVII, 17. — *Ligaturas*. L'hébr. *simuqim* sert à désigner des masses ou gâteaux de raisins secs. Hébron et ses alentours ont de tout temps produit d'énormes et succulents raisins, dont les plus beaux sont desséchés et pressés en gâteaux. De même pour les figues. — *Præcedite* (vers. 19). Jacob, dans un but semblable, avait fait prendre les devants aux serviteurs qui portaient ses présents à Esau, Gen. XXXII, 1 et ss. — *Viro... non indicavit* : Nabal

s'y serait à coup sûr opposé. — *Ad radices montis* (vers. 20). Littéral : dans la cachette de la montagne. Un chemin couvert, ou un défilé entre deux collines. — *Et ait David* (vers. 21). Sur le point de décrire la scène principale, le narrateur rehausse l'intérêt, en retraçant les sentiments qui agitaient l'âme de David avec tant de violence. Serment affreux au vers. 22. — *Mingentem...* Locution proverbiale, pour dire qu'on ne fera aucun quartier. Cf. III Reg. XIV, 10; XVI, 11; XXI, 21; IV Reg. IX, 8. Elle ne désigne pas les chiens, comme on l'a parfois conjecturé, mais les hommes.

23-31. Abigaïl implore la miséricorde de David. — *Descendit de asino* : par respect. Cf. Gen. XXIV, 64, et le commentaire. — *Procidit...* : première prostration, à quelque distance de David; *cecidit...* : seconde prostration, à ses pieds. — *Et dixit*. Discours habile, qui fait honneur à la sagesse d'Abigaïl (cf. vers. 3). D'abord un court exorde, vers. 24^b, où elle prend sur elle-même toute la faute, et fait appel à l'attention de David. — Au vers. 25, un premier argument : on

25. Que le cœur de mon seigneur le roi ne soit pas sensible à l'injustice de Nabal; parce qu'il est insensé, et son nom même marque sa folie. Car pour moi, mon seigneur, je n'ai pas vu les gens que vous avez envoyés.

26. Maintenant donc, mon seigneur, aussi vrai que le Seigneur est vivant et que votre âme est vivante, c'est le Seigneur qui vous a empêché de venir répandre le sang, et qui a conservé vos mains *innocentes*. Et maintenant, que vos ennemis, qui cherchent à vous nuire, deviennent semblables à Nabal.

27. Mais recevez ce présent que votre servante vous apporte, mon seigneur, et faites-en part aux gens qui vous suivent.

28. Remettez l'iniquité de votre servante; car le Seigneur établira certainement votre maison, parce que vous combattez pour lui. Qu'il ne se trouve donc en vous aucune iniquité pendant tous les jours de votre vie.

29. Si s'il s'élève un jour quelqu'un, mon seigneur, qui vous persécute, et qui cherche à vous ôter la vie, votre âme sera conservée auprès du Seigneur votre Dieu, comme étant liée dans le faisceau des vivants; mais l'âme de vos ennemis sera agitée, comme une pierre qui est lancée d'une fronde avec grand effort.

30. Lors donc que le Seigneur vous aura fait tous les grands biens qu'il a prêtés de vous, et qu'il vous aura établi chef sur Israël,

31. le cœur de mon seigneur n'aura point ce scrupule ni ce remords, d'avoir répandu le sang innocent, et de s'être vengé lui-même. Et quand Dieu vous

25. Ne ponat, oro, dominus meus rex cor suum super virum istum iniquum Nabal, quoniam secundum nomen suum stultus est, et stultitia est cum eo; ego autem ancilla tua non vidi pueros tuos, domine mi, quos misisti.

26. Nunc ergo, domine mi, vivit Dominus et vivit anima tua, qui prohibuit te ne venires in sanguinem, et salvavit manum tuam tibi; et nunc fiant sicut Nabal inimici tui, et qui quærunt domino meo malum!

27. Quapropter suscipe benedictionem hanc quam attulit ancilla tua tibi domino meo, et da pueris qui sequuntur te dominum meum.

28. Aufer iniquitatem famulæ tuæ; faciens enim faciet Dominus tibi domino meo domum fidelem, quia prelia Domini, domine mi, tu præliaris; malitia ergo non inveniatur in te omnibus diebus vitæ tuæ.

29. Si enim surrexerit aliquando homo persequens te, et quærens animam tuam, erit anima domini mei custodita quasi in fasciculo viventium apud Dominum Deum tuum; porro inimicorum tuorum anima rotabitur, quasi in impetu et circulo fundæ.

30. Cum ergo fecerit Dominus tibi domino meo omnia quæ locutus est bona de te, et constituerit te ducem super Israel,

31. non erit tibi hoc in singultum, et in scrupulum cordis domino meo, quod effuderis sanguinem innoxium, aut ipse te ultus fueris; et cum benefecerit Do-

dédaigne les outrages d'un fou, et l'injure de Nabal n'est pas autre chose (le mot *rex* n'est ni dans l'hébr., ni dans les autres versions). — Le vers. 26 contient l'argument principal : Abigail s'adresse à la conscience de David, et se donne implicitement comme envoyée de Dieu pour empêcher un crime énorme. Elle prophétise à son insu, quand elle ajoute : *fiant sicut Nabal...*; car Saül mourut misérablement et promptement, comme Nabal. — Elle offre ensuite son présent, vers. 27, qu'elle nomme une « bénédiction » à la manière hébraïque (Gen. xxxiii, 11; II Cor. ix, 5, etc.); mais, par délicatesse, elle le regarde comme destiné seulement aux serviteurs de David. — Aux vers. 28-31, implorant de nouveau son pardon, elle reprend le second argument pour le développer. *Faciet Dominus tibi...* : comme tant d'autres à cette époque, Abigail voit en David l'élu du Seigneur (cf. vers. 30), qui rem-

placera bientôt Saül sur le trône, et dont la famille aura un avenir brillant et durable (*domum fidelem*) ; elle souhaite, pour ces motifs, qu'aucune tache ne vienne profaner (*malitia ergo...*) la vie du futur roi. Le langage est des plus courtois, mais très ferme. Notez la belle métaphore *anima... in fasciculo...* (vers. 29), empruntée à la coutume de lier ensemble les objets précieux pour ne pas les perdre; il s'agit de la vie temporelle de David, et de sa longue et parfaite préservation (sur l'emploi mystique que les Juifs font de cette formule dans leurs cimetières, voyez nos *Essais d'exégèse*, page 295 et s.). Par contre, *inimicorum... anima rotabitur...* : allusion au mouvement rotatoire qu'on imprime à la fronde avant de lancer la pierre (au lieu de *in impetu et circulo...*, l'hébr. dit : « dans le milieu de la cavité de la fronde » ; rien de moins stable qu'une pierre dans cette

minus domino meo, recordaberis ancillæ tuæ.

32. Et ait David ad Abigail : Benedictus Dominus Deus Israel, qui misit hodie te in occursum meum; et benedictum eloquium tuum;

33. et benedicta tu, quæ prohibuisti me hodie ne irem ad sanguinem, et ulciscerer me manu mea;

34. alioquin, vivit Dominus Deus Israel, qui prohibuit me ne malum facerem tibi! nisi cito venisses in occursum mihi, non remansisset Nabal usque ad lucem matutinam mingens ad parietem.

35. Suscepit ergo David de manu ejus omnia quæ attulerat ei, dixitque ei : Vade pacifice in domum tuam; ecce adivi vocem tuam, et honoravi faciem tuam.

36. Venit autem Abigail ad Nabal, et ecce erat ei convivium in domo ejus, quasi convivium regis, et cor Nabal jucundum; erat enim ebrius nimis; et non indicavit ei verbum pusillum aut grande usque mane.

37. Diluculo autem, cum digessisset vinum Nabal, indicavit ei uxor sua verba hæc, et emortuum est cor ejus intrinsecus, et factus est quasi lapis.

38. Cumque pertransissent decem dies, percussit Dominus Nabal, et mortuus est.

39. Quod cum audisset David mortuum Nabal, ait : Benedictus Dominus, qui judicavit causam opprobrii mei de manu Nabal, et servum suum custodivit a malo, et malitiam Nabal reddidit Dominus in caput ejus. Misit ergo David, et locutus est ad Abigail ut sumeret eam sibi in uxorem.

40. Et venerunt pueri David ad Abigail in Carmelum, et locuti sunt ad eam,

aura comblé de biens, vous vous souviendrez, mon seigneur, de votre servante.

32. David répondit à Abigail : Que le Seigneur Dieu d'Israël soit béni, de vous avoir envoyée aujourd'hui au-devant de moi. Que votre parole soit bénie,

33. et soyez bénie vous-même, de ce que vous m'avez empêché de répandre le sang, et de me venger de ma propre main.

34. Car sans cela, je jure par le Seigneur Dieu d'Israël, qui m'a empêché de vous faire du mal, que si vous ne fussiez venue promptement au-devant de moi, il ne serait resté qui que ce soit en vie demain matin dans la maison de Nabal.

35. David reçut donc de sa main tout ce qu'elle avait apporté, et il lui dit : Allez en paix dans votre maison; j'ai fait ce que vous m'avez demandé, et je vous ai accueillie favorablement.

36. Abigail vint ensuite auprès de Nabal; et voici qu'il donnait dans sa maison un festin comme un festin de roi. Il avait le cœur joyeux, et était tout à fait ivre. Abigail ne lui parla de rien jusqu'au matin.

37. Mais le lendemain, lorsqu'il eut un peu dissipé les vapeurs du vin, sa femme lui rapporta tout ce qui s'était passé; et son cœur devint en lui-même comme mort et semblable à une pierre.

38. Dix jours s'étant passés, le Seigneur frappa Nabal, et il mourut.

39. Lorsque David eut appris la mort de Nabal, il dit : Béni soit le Seigneur qui m'a vengé de l'outrage de Nabal, et qui a préservé son serviteur du mal, et qui a fait que l'iniquité de Nabal est retombée sur sa tête. David envoya donc vers Abigail, et lui fit parler pour la demander en mariage.

40. Les serviteurs de David vinrent la trouver à Carmel, et lui dirent : David

situation. Voyez la fig. de la p. 177). *Non... in singultum* (vers. 31); plutôt : en pierre d'achoppement; c.-à-d. en cause de remords.

32-35. Réponse favorable de David. — *Benedictus Dominus...* Double remerciement, et humble confession, vers. 32-34. — *Vade pacifice* (vers. 35) : c.-à-d. sans crainte. — *Honoravi faciem...* : en exauçant ta prière.

7° David épouse successivement Abigail et Achinoam. XXV, 36-44.

36-38. Mort de Nabal. — *Quasi convivium*

regis : par l'abondance et la délicatesse des mets. Cf. II Reg. XIII, 23. — *Emortuum cor* : attaque d'apoplexie, produite soit par la colère, soit par un accès de crainte rétrospective. — *Quasi lapis* : complètement insensible. — *Percussit Dominus...* La mort de Nabal fut donc un châtement divin, occasionné par son intempérance et ses autres vices (vers. 3).

39-42. Abigail devient la femme de David. — *Benedictus Dominus...* En rendant grâce à Dieu de la mort de son ennemi, David n'oublie pas

nous a envoyés vers vous, pour vous témoigner qu'il souhaite de vous épouser.

41. Abigaïl se prosterna aussitôt jusqu'à terre, et elle dit : Que votre servante soit employée à servir et à laver les pieds des serviteurs de mon seigneur.

42. Abigaïl se leva ensuite promptement, et monta sur un âne; et cinq jeunes filles qui la servaient allèrent avec elle. Elle suivit les gens de David, et elle l'épousa.

43. David épousa aussi Achinoam qui était de Jezraël, et l'une et l'autre fut sa femme.

44. Mais Saül donna Michol, sa fille, femme de David, à Phalti, fils de Laïs, qui était de Gallim.

dicentes : David misit nos ad te ut accipiat te sibi in uxorem.

41. Quæ consurgens adoravit prona in terram, et ait : Ecce famula tua sit in ancillam ut lavet pedes servorum domini mei.

42. Et festinavit, et surrexit Abigail, et ascendit super asinum; et quinque puellæ ierunt cum ea, pedisseque ejus; et secuta est nuntios David, et facta est illi uxor.

43. Sed et Achinoam accepit David de Jezraël; et fuit utraque uxor ejus.

44. Saul autem dedit Michol, filiam suam, uxorem David, Phalti, filio Laïs, qui erat de Gallim.

CHAPITRE XXVI

1. Cependant les habitants de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, et lui dirent : David est caché dans la colline d'Hachila, qui est vis-à-vis du désert.

2. Saül prit aussitôt avec lui trois mille hommes choisis de tout Israël, et alla chercher David dans le désert de Ziph.

3. Il campa sur la colline d'Hachila, qui est vis-à-vis du désert sur le chemin. David demeurait alors dans ce désert. Comme on lui dit que Saül l'y venait chercher,

4. il envoya des espions, et il apprit qu'il était venu très certainement.

1. Et venerunt Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes : Ecce David absconditus est in colle Hachila, quæ est ex adverso solitudinis.

2. Et surrexit Saul, et descendit in desertum Ziph, et cum eo tria millia virorum de electis Israel, ut quæreret David in deserto Ziph.

3. Et castrametatus est Saul in Gabaa Hachila, quæ erat ex adverso solitudinis in via; David autem habitabat in deserto. Videns autem quod venisset Saul post se in desertum,

4. misit exploratores, et didicit quod illuc venisset certissime.

de le remercier encore de l'obstacle mis à son projet de vengeance. — *Misit ergo...* On ne dit pas combien de temps après la mort de Nabal; l'intervalle paraît avoir été assez court. « La veuve d'un mari tel qu'avait été Nabal ne devait pas beaucoup vénérer sa mémoire. » — *In ancillam ut lavet...* L'obséquiosité de gestes (*adoravit*) et de paroles, si fréquente en Orient. Abigaïl s'offrait à David pour rendre le plus humble des services dans sa maison.

43-44. David et Achinoam; second mariage de Michol. — *Sed et Achinoam.* Quelques interprètes pensent que cette alliance avait précédé l'union de David et d'Abigaïl; en effet, Achinoam est citée la première dans la liste des femmes de David, I Par. III, 2. Mais peut-être lui a-t-on donné la préséance parce qu'elle avait été la première à avoir des enfants. — *Jezraël*: autre ville des montagnes de Juda, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme du nord (aujourd'hui Zéraïn); elle n'était pas éloignée de Carmel. Cf. Jos. xv, 55-56, et l'*Atl. géogr.*, pl. VII. — *Saul autem...*: pour se venger; le fait re-

monte peut-être à la fuite de David. — *Phalti*, ou Phaltiel d'après I Reg. III, 15. David l'obligea plus tard à lui rendre Michol. — *Gallim* n'a pas été identifié avec certitude; Isaïe, x, 30, place cette localité entre Gabaa et Jérusalem.

8° David épargne une seconde fois la vie de Saül. XXVI, 1-16.

Quelques commentateurs contemporains, rationalistes pour la plupart, prétendent que nous n'aurions pas ici un nouvel épisode, mais un simple duplicata du fait qui a été raconté aux chap. XXIII, 19 et ss., XXIV, 1 et ss. C'est une erreur, car la ressemblance n'est que générale, et elle disparaît aussitôt que l'on entre dans les détails de lieu, de temps, de personnes, etc. Le lecteur pourra aisément s'en convaincre par une rapide comparaison.

CHAP. XXVI. — 1-4. Saül se met de nouveau à la poursuite de David. — *Ziphæi...*, *Hachila*. Voyez XXIII, 14, 19, et les notes. — *Solitudinis*. Dans l'hébr. : *y'simôn* (note de XXIII, 19). — *In Gabaa Hachila*. Il faudrait encore : sur la colline d'Hachila; car *gid'ah* est un nom commun.

6. Et surrexit David clam, et venit ad locum ubi erat Saul; cumque vidisset locum in quo dormiebat Saul, et Abner, filius Ner, procerps militiæ ejus, et Saulem dormientem in tentorio, et reliquum vulgus per circuitum ejus,

6. ait David ad Achimélech Hethæum, et Abisai, filium Sarviæ, fratrem Joab, dicens: Quis descendet mecum ad Saul in castra? Dixitque Abisai: Ego descendam tecum.

7. Venerunt ergo David et Abisai ad populum nocte, et invenerunt Saul jacentem et dormientem in tentorio, et hastam fixam in terra ad caput ejus, Abner autem et populum dormientes in circuitu ejus.

8. Dixitque Abisai ad David: Conclisit Deus inimicum tuum hodie in manus tuas; nunc ergo perfodiam eum lancea in terra, semel, et secundo opus non erit.

9. Et dixit David ad Abisai: Ne interficias eum; quis enim extendet manum suam in christum Domini, et innocens erit?

10. Et dixit David: Vivit Dominus! quia nisi Dominus percusserit eum, aut dies ejus venerit ut moriatur, aut in prælium descendens perierit,

11. propitius sit mihi Dominus ne extendam manum meam in christum Domini! Nunc igitur tolle hastam, quæ est ad caput ejus, et scyphum aquæ, et abeamus.

12. Tulit igitur David hastam et scyphum aquæ qui erat ad caput Saul, et abierunt; et non erat quisquam qui videret, et intelligeret, et evigilaret; sed omnes dormiebant, quia sopor Domini irruerat super eos.

13. Cumque transisset David ex ad-

5. Il partit donc sans bruit, et s'en vint au lieu où était Saül; il remarqua l'endroit où était la tente de Saül, et d'Abner, fils de Ner, général de son armée. Et voyant que Saül dormait dans sa tente, et tous ses gens autour de lui,

6. il dit à Achimélech l'Héthéen, et à Abisai, fils de Sarvia, frère de Joab: Qui veut venir avec moi dans le camp de Saül? Abisai lui dit: J'irai avec vous.

7. David et Abisai allèrent donc la nuit parmi les gens de Saül, et ils trouvèrent Saül couché et dormant dans sa tente; sa lance était à son chevet fichée en terre, et Abner avec tous ses gens dormaient autour de lui.

8. Alors Abisai dit à David: Dieu vous livre aujourd'hui votre ennemi entre les mains; je vais donc avec ma lance le percer jusqu'en terre d'un seul coup, et il n'en faudra pas un second.

9. David répondit à Abisai: Ne le tuez pas; car qui étendra la main sur l'oint du Seigneur, et sera innocent?

10. Et il ajouta: Vive le Seigneur! à moins que le Seigneur ne frappe lui-même Saül, ou que le jour de sa mort n'arrive, ou qu'il ne soit tué dans une bataille, il ne mourra point.

11. Dieu me garde de porter la main sur l'oint du Seigneur. Prenez seulement sa lance qui est à son chevet, et sa coupe, et allons-nous-en.

12. David prit donc la lance, et la coupe qui était au chevet de Saül, et ils s'en allèrent. Il n'y eut personne qui les vit, ni qui sût ce qui se passait, ou qui s'éveillât; mais tous dormaient, parce que le Seigneur les avait assoupis d'un profond sommeil.

13. David étant passé de l'autre côté,

— *In via*: la route principale du sud de la Palestine. — *Videns*: ayant vu de ses propres yeux; ou, du moins, ayant appris.

5-12. David pénètre dans la tente de Saül et s'empare de sa lance. — *Surrexit clam*. Cet ad-
verbe manque dans le texte. — *In tentorio*. D'après l'hébr.: parmi les bagages; c.-à-d. au milieu de l'espèce de camp retranché qu'on formait avec les charlots, etc. (note de xvii, 20). De même au vers. 7. — Cet *Achimélech* n'est pas mentionné ailleurs. Comme Urie, il appartenait à la puissante race des Héthéens, en partie détruite au temps de la conquête, en partie établie au nord de Chanaan (*Atl. géogr.*, pl. iii, cartouche à gauche). — *Abisai... Joab*: ces deux neveux

de David, fils de sa sœur *Sarvia* (*Sarvia*), étaient notablement plus âgés que lui. Cf. I Par. ii, 16. Nous les retrouverons souvent. — *Hastam... ad caput*. Voyez xviii, 10 et l'explication. — *Perforabo... semel*. Comme autrefois, xxiv, 7, David repousse héroïquement cette excitation à la vengeance; de plus, il jure par le Seigneur qu'il n'abrégera jamais les jours de son ennemi. — *Tolle hastam*: dans le même but que le pan du manteau, xxiv, 6; c.-à-d. pour démontrer à Saül qu'il aurait pu le tuer. — *Sopor Domini* (vers. 12). L'hébr. *farde mah* désigne toujours un profond sommeil, et souvent un sommeil surnaturel dans sa cause. Cf. Gen. ii, 21; xv, 12.

13-16. David interpelle ironiquement Abner

s'arrêta au loin sur le sommet de la montagne, à un grand intervalle du camp.

14. De là il appela à haute voix les gens de Saül, et Abner, fils de Ner, et lui cria : Abner, ne répondez-vous pas? Abner répondit : Qui êtes-vous qui criez de la sorte, et qui troublez le roi?

15. David dit à Abner : N'êtes-vous pas un homme de cœur? et y a-t-il quelqu'un dans Israël qui vous soit égal? Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le roi votre seigneur? Car il est venu quelqu'un d'entre le peuple pour tuer le roi votre seigneur.

16. Vous n'avez pas bien agi en cette rencontre. Je jure par le Seigneur que vous méritez tous la mort, pour avoir si mal gardé votre maître, qui est l'oïnt du Seigneur. Voyez donc maintenant où est la lance du roi, et sa coupe qui était à son chevet.

17. Saül reconnut la voix de David, et lui dit : N'est-ce pas là votre voix que j'entends, mon fils David? David lui dit : C'est ma voix, mon seigneur le roi.

18. Et il ajouta : Pourquoi mon seigneur persécute-t-il son serviteur? Qu'ai-

verso, et stetit in vertice montis de longe, et esset grande intervallum inter eos,

14. clamavit David ad populum, et ad Abner filium Ner, dicens : Nonne respondebis, Abner? Et respondens Abner, ait : Quis es tu, qui clamas, et inquietas regem?

15. Et ait David ad Abner : Numquid non vir tu es? et quis alius similis tui in Israel? Quare ergo non custodisti dominum tuum regem? Ingressus est enim unus de turba ut interficeret regem dominum tuum.

16. Non est bonum hoc, quod fecisti. Vivit Dominus! quoniam filii mortis estis vos qui non custodistis dominum vestrum, christum Domini. Nunc ergo vide ubi sit hasta regis, et ubi sit scyphus aquæ qui erat ad caput ejus.

17. Cognovit autem Saul vocem David, et dixit : Numquid vox hæc tua, fili mi David? Et ait David : Vox mea, domine mi rex.

18. Et ait : Quam ob causam dominus meus persequitur servum suum? Quid

— Grande intervallum : grand par les circuits du chemin à travers les rochers, plutôt qu'en droite ligne. David ne se fie plus à Saül et il ne lui parlera qu'à distance. — Numquid non vir... (vers. 15)? Abner était certainement le plus brave et le plus influent des officiers de Saül ; David l'eut toujours en haute estime. Cf. II Reg. III, 31-34, 38. — Filii mortis. Hébraïsme, pour dire : Vous avez mérité la mort.

9° Saül reconnaît hautement l'innocence de David. XXVI, 17-25.

17-25. Entretien entre le roi et David. — Cognovit... vocem. C'était la nuit, et les interlocuteurs ne se voyaient pas. — Quam ob causam...? David presse Saül de lui indiquer le vrai motif de sa haine. Il fait lui-même deux hypothèses à ce sujet : ou c'est une inspiration divine, et alors il se déclare prêt à offrir un sacrifice d'expiation (odoretur... : bel anthropomorphisme; cf. Gen. VIII, 4); ou c'est le résultat d'odieuses calomnies, dont les auteurs seront maudits du ciel. — Ejecerunt... ut non habitem. Détail qui relève la grandeur du crime des calomnieux. En forçant David de s'exiler dans une contrée pauvre, ils l'exposent au péril de l'idolâtrie. Cf. Deut. IV, 27-28; xxviii, 36, etc. Sur l'expression hereditas Domini pour désigner la Terre sainte, voyez x, 1; Ex. xv, 17, et les notes. — Non effundatur... : Dieu vengerait lui-même le sang versé. — Stet... perdix. Allusion à la manière antique et moderne de chasser la perdrix en

Syrie : comme elle s'enfuit en courant, et non en



Perdix syrienne.

prenant son vol, on la poursuit jusqu'à ce que,

feci? aut quod est malum in manu mea?

19. Nunc ergo audi, oro, domine mi rex, verba servi tui : Si Dominus incitat te adversum me, odoretur sacrificium; si autem filii hominum, maledicti sunt in conspectu Domini, qui ejecerunt me hodie ut non habitem in hereditate Domini, dicentes : Vade, servi diis alienis.

20. Et nunc non effundatur sanguis meus in terram coram Domino; quia egressus est rex Israel ut quærat pulicem unum, sicut persequitur perdix in montibus.

21. Et ait Saul : Peccavi; revertere, fili mi David; nequaquam enim ultra tibi malefaciam, eo quod pretiosa fuerit anima mea in oculis tuis hodie; apparet enim quod stulte egerim, et ignoraverim multa nimis.

22. Et respondens David, ait : Ecce hasta regis; transeat unus de pueris regis, et tollat eam.

23. Dominus autem retribuet unicuique secundum justitiam suam et fidem; tradidit enim te Dominus hodie in manum meam, et nolui extendere manum meam in christum Domini.

24. Et sicut magnificata est anima tua hodie in oculis meis, sic magnificetur anima mea in oculis Domini, et liberet me de omni angustia.

25. Ait ergo Saul ad David : Benedictus tu, fili mi David; et quidem faciens facies, et potens poteris. Abiit autem David in viam suam, et Saul reversus est in locum suum.

je fait? De quel crime ma main est-elle souillée?

19. Souffrez donc, mon seigneur le roi, que votre serviteur vous dise cette parole : Si c'est le Seigneur qui vous pousse contre moi, qu'il aspire le parfum de mon sacrifice; mais si ce sont les hommes, ils sont maudits devant le Seigneur, eux qui m'ont chassé aujourd'hui, afin que je n'habite point dans l'héritage du Seigneur, en me disant : Allez, servez les dieux étrangers.

20. Que mon sang ne soit donc pas répandu sur la terre en face du Seigneur. Le roi d'Israël s'est mis en campagne pour courir après une puce, ou comme on court par les montagnes après une perdrix?

21. Saül lui répondit : J'ai péché; revenez, mon fils David; je ne vous ferai plus de mal à l'avenir, puisque ma vie a été aujourd'hui précieuse à vos yeux. Car il paraît que j'ai agi comme un insensé, et que j'ai été mal informé de beaucoup de choses.

22. David dit ensuite : Voici la lance du roi; que l'un de ses serviteurs passe ici, et qu'il l'emporte.

23. Au reste le Seigneur rendra à chacun selon sa justice, et selon sa fidélité; car le Seigneur vous a livré aujourd'hui entre mes mains, et je n'ai pas voulu porter la main sur l'oint du Seigneur.

24. Et comme votre âme a été aujourd'hui précieuse à mes yeux, qu'ainsi mon âme soit précieuse aux yeux du Seigneur, et qu'il me délivre de tous les maux.

25. Saül répondit à David : Béni soyez-vous, mon fils David; vous réussirez certainement dans vos entreprises, et votre puissance sera grande. David s'en alla ensuite, et Saül s'en retourna chez lui.

CHAPITRE XXVII

1. Et ait David in corde suo : Aliquando incidam una die in manus Saul;

1. Or David dit en lui-même : Je tomberai quelque jour entre les mains

épuisée, elle se laisse approcher et tuer d'un coup de bâton. Sur les perdrix de ces contrées, voyez l'Atl. d'hist. nat., pl. LXVI, fig. 6-8. — Peccavi... Confession très humble, accompagnée de promesses qui n'étaient sincères qu'au moment où elles étaient formulées. David n'y a pas la moindre confiance, et il se contente d'en appeler encore à la justice de Dieu (vers. 23-24).

SECTION III. — DAVID EXILÉ CHEZ LES PHILISTINS. XXVII, 1 — XXXI, 13.

§ I. — David auprès d'Achis; Saül chez la pythonisse d'Endor. XXVII, 1 — XXVIII, 25.

1° Achis donne à David pour résidence la ville de Sicéleg. xxvii, 1-12.

CHAP. XXVII. — 1-4. David à Geth. — 4-

de Saül. Ne vaut-il pas mieux que je m'enfuisse, et que je me sauve au pays des Philistins; afin que Saül désespère de me trouver et qu'il cesse de me chercher, comme il fait, dans toutes les terres d'Israël? Je me tirerai donc d'entre ses mains.

2. Ainsi David partit, et s'en alla avec ses six cents hommes chez Achis, fils de Maach, roi de Geth.

3. Il y demeura avec ses gens, dont chacun avait sa famille; et il y amena ses deux femmes, Achinoam de Jezraël et Abigail, femme de Nabal, de Carmel.

4. Et Saül fut averti que David s'était retiré à Geth, et il ne se mit plus en peine de le chercher.

5. Or David dit à Achis: Si j'ai trouvé grâce à vos yeux, donnez-moi un lieu dans une des villes de ce pays, où je puisse demeurer; car pourquoi votre serviteur demeurera-t-il avec vous dans la ville royale?

6. Achis lui donna donc alors Siceleg; et c'est ainsi que Siceleg est venue aux rois de Juda, qui la possèdent encore aujourd'hui.

7. David demeura dans le pays des Philistins pendant quatre mois.

8. Il faisait des incursions avec ses hommes, et pillait Gessuri, Gerzi et les Amalécites; car ces bourgs étaient autrefois habités dans la direction de Sur jusqu'au pays d'Égypte.

nonne melius est ut fugiam, et salver in terra Philistinorum, ut desperet Saul, cessetque me querere in cunctis finibus Israel? Fugiam ergo manus ejus.

2. Et surrexit David, et abiit ipse, et sexcenti viri cum eo, ad Achis filium Maach, regem Geth.

3. Et habitavit David cum Achis in Geth, ipse et viri ejus, vir et domus ejus; et David, et duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelitis, et Abigail uxor Nabal Carmeli.

4. Et nuntiatum est Sauli quod fugisset David in Geth, et non addidit ultra querere eum.

5. Dixit autem David ad Achis: Si inveni gratiam in oculis tuis, detur mihi locus in una urbius regionis hujus ut habitem ibi; cur enim manet servus tuus in civitate regis tecum?

6. Dedit itaque ei Achis in die illa Siceleg; propter quam causam facta est Siceleg regum Juda usque in diem hanc.

7. Fuit autem numerus dierum quibus habitavit David in regione Philistinorum, quatuor mensium.

8. Et ascendit David et viri ejus, et agebant prædas de Gessuri, et de Gerzi, et de Amalecitis; hi enim pagi habitabantur in terra antiquitus, euntibus Sur usque ad terram Ægypti.

quando incidam... En effet, il était difficile qu'il échappât toujours à un ennemi si puissant et si acharné à sa poursuite; le voilà donc forcé de se réfugier auprès des idolâtres, comme il l'avait dit naguère à Saül, xxvi, 19. — *Abiit... ad Achis*: sans doute, après s'être assuré qu'il serait bien accueilli. Grande différence entre cette seconde arrivée à Geth, au milieu d'une petite armée de braves, et la première, si humble et si désolée, **xxi, 10** et ss. — *Vir* (hébraïsme, pour : chacun) *et domus*... Ce détail prépare l'épisode du chap. xxx.

5-7. David demande et obtient la ville de Siceleg. — *Urbius regionis*. Littéral : des champs; par opposition à la capitale (*civitate regis*). — *Cur enim manet...*? Motif apparent de la requête : la crainte de gêner Achis en résidant auprès de lui. Mais, en réalité, c'est David qui se trouvait personnellement gêné; ailleurs, il serait plus à l'aise et pourrait diriger à son gré les mouvements de sa troupe. — *Siceleg*, ville du Négéb, assignée successivement à Juda, Jos. xv, 31, et à Siméon, Jos. xix, 5; les Philistins l'avaient reprise aux Hébreux. Son emplacement

exact est inconnu; elle était près de Bersabée d'après Neh. xi, 28 (*Atl. géogr.*, pl. vii). — *Facta... regum Juda*. David transmit cette ville à ses héritiers, au pouvoir desquels elle demeura. Trait important pour déterminer la date de composition des deux premiers livres des Rois (voyez l'Introduction, p. 201). — *Quatuor mensium*. Dans l'hébr. : des jours et quatre mois. Locution qui doit correspondre à un an et quatre mois. Cf. Jud. xvii, 10, etc. Le passage xxxix, 3 suppose un séjour plus long que celui qui est assigné par la Vulg. Cette période fut comme le début de la royauté de David : il gouvernait la ville et les alentours, s'exerçait à la guerre (vers. 8-12), grossissait son armée (I Par. xii, 1-7, 20-26), envoyait des présents (xxx, 26-31), etc.; le tout à la façon d'un roi.

8-12. De Siceleg, David envahit et ravage le territoire des ennemis d'Israël. — *Gessuri*. La Bible signale deux peuplades de ce nom : l'une en Syrie, II Reg. xv, 8; l'autre dans le voisinage des Amalécites et au sud des Philistins, Jos. xiii, 2. Il s'agit évidemment ici de ces derniers. — *Gerzi*. Tribu inconnue, qui devait habiter les

9. Et percutiebat David omnem terram, nec relinquebat viventem virum et mulierem; tollensque oves, et boves, et asinos, et camelos, et vestes, revertebatur, et veniebat ad Achis.

10. Dicebat autem ei Achis : In quem irruisti hodie? Respondebat David : Contra meridiem Judæ, et contra meridiem Jerameel, et contra meridiem Ceni.

11. Virum et mulierem non vivificabat David, nec adducebat in Geth, dicens : Ne forte loquantur adversum nos. Hæc fecit David, et hoc erat decretum illi omnibus diebus quibus habitavit in regione Philistinorum.

12. Credidit ergo Achis David, dicens : Multa mala operatus est contra populum suum Israel; erit igitur mihi servus sempiternus.

9. Et il ravageait toute la contrée, et il ne laissait en vie ni homme ni femme; et après qu'il avait enlevé les brebis, les bœufs, les ânes, les chameaux et les vêtements, il revenait trouver Achis.

10. Et lorsqu'Achis lui disait : Contre qui avez-vous fait une incursion aujourd'hui? David lui répondait : Vers la partie méridionale de Juda, vers le midi de Jéraméel et le midi de Ceni.

11. David ne laissait en vie ni homme ni femme, et il n'en amenait pas un à Geth; de peur, *disait-il*, que ces gens-là ne parlent contre nous. C'est ainsi que David se conduisait; et c'est ce qu'il avait coutume de faire pendant tout le temps qu'il demeura parmi les Philistins.

12. Achis se fiait donc tout à fait à David, et il disait en lui-même : Il a fait de grands maux à Israël son peuple: c'est pourquoi il demeurera toujours attaché à mon service.

CHAPITRE XXVIII

1. Factum est autem in diebus illis, congregaverunt Philistiim agmina sua ut præpararentur ad bellum contra Israel. Dixitque Achis ad David : Sciens nunc scito quoniam mecum egredieris in castris, tu et viri tui.

2. Dixitque David ad Achis : Nunc scies quæ facturus est servus tuus. Et

1. En ce temps-là les Philistins rassemblèrent leurs troupes, et se préparèrent à combattre contre Israël. Alors Achis dit à David : Sachez bien que je vous mènerai avec moi à la guerre, vous et vos gens.

2. David lui répondit : Vous saurez maintenant ce que fera votre serviteur.

mêmes parages; elle n'est pas citée ailleurs. — *Amalecitis* : ceux qui avaient échappé à la guerre sainte, xv, 8. — *Hi enim pagi...* Ligne un peu obscure dans le texte. On traduit d'ordinaire : Car ces nations habitaient depuis longtemps le pays situé dans la direction de Sur (*euntibus Sur*; voyez la note de xv, 7, et l'*Atl. géogr.*, pl. v). — *Nec relinquebat viventem*. Dieu lui-même avait ordonné l'extirpation des Amalécites (cf. xv, 3; Ex. xvii, 14); les deux autres peuples « étaient descendus des Chananéens, et c'est ce qui nous fournit une raison solide pour justifier David de la guerre qu'il leur fit de son autorité. Les Chananéens étaient dévoués à l'anathème, on pouvait les poursuivre partout » (Calmet, h. l.). Voyez Jos. xi, 15, et le commentaire. — *Tollens... oves...* : la richesse de ces tribus consistait surtout en bétail, comme celle des Bédouins contemporains. « Nous traversâmes, dit un voyageur anglais, cinq grands campements arabes; chaque versant de la colline et chaque vallée étaient remplis de milliers de brebis, de chèvres, de bœufs, d'ânes, de chameaux. » — *Veniebat ad Achis* : pour lui rendre compte

de ses expéditions, et lui présenter sa part du butin. — *Jerameel* : famille israélite, ainsi nommée d'après son fondateur, arrière-petit-fils de Juda. Cf. I Par. ii, 9, 25. *Ceni* : les Cinéens alliés des Hébreux. Cf. xv, 6; xxx, 29. David feignait donc d'être en lutte perpétuelle avec ses compatriotes ou leurs amis. De là cette réflexion d'Achis : *Multa mala...*; dans l'hébr. : il s'est mis en très mauvaise odeur auprès de son peuple (c.-à-d. : il s'est rendu odieux).

2° Les Philistins font des préparatifs de guerre contre les Hébreux. XXVIII, 1-4.

CHAP. XXVIII. — 1-2. David est obligé de se joindre à l'armée des Philistins. — *In diebus illis* : durant le séjour de David à Sicléeg. — *Congregaverunt... agmina* : non plus pour de simples razzias (cf. xxiii, 1), mais pour une guerre proprement dite et décisive; les deux peuples en viendront aux mains. — *Sciens nunc scito...* Ordre énergique, auquel David ne pouvait alors résister, car sa situation était trop délicate; il fait une réponse ambiguë, calquée sur les paroles d'Achis (*nunc scies...*) La Providence le tirera de cet embarras, xxix, 3 et ss. —

Et moi, lui dit Achis, je vous confierai toujours la garde de ma personne.

3. Or Samuel était mort; tout Israël l'avait pleuré, et il avait été enterré dans la ville de Ramatha, où il était né. Et Saül avait chassé les magiciens et les devins de son royaume.

4. Les Philistins s'étant donc assemblés, vinrent camper à Sunam. Saül, de son côté, assembla toutes les troupes d'Israël, et vint à Gelboé.

5. Et ayant vu l'armée des Philistins, il fut frappé de crainte, et l'angoisse le saisit jusqu'au fond du cœur.

6. Il consulta le Seigneur; mais le Seigneur ne lui répondit ni par les songes, ni par les prêtres, ni par les prophètes.

7. Alors Saül dit à ses officiers: Cherchez-moi une femme qui ait un esprit de python; j'irai la trouver, et je saurai par elle ce qui doit nous arriver. Ses serviteurs lui dirent: Il y a à Endor une femme qui a l'esprit de python.

8. Saül se déguisa donc, prit d'autres vêtements, et s'en alla accompagné de deux hommes seulement. Ils vinrent la nuit chez cette femme, et il lui dit: Découvrez-moi l'avenir par l'esprit de python, et évoquez-moi celui que je vous dirai.

9. Cette femme lui répondit: Vous savez tout ce qu'a fait Saül, et comment

ait Achis ad David: Et ego custodem capitis mei ponam te cunctis diebus.

3. Samuel autem mortuus est, planxitque eum omnis Israel, et sepelierunt eum in Ramatha urbe sua; et Saul abstulit magos et ariolos de terra.

4. Congregatique sunt Philisthiim, et venerunt, et castrametati sunt in Sunam. Congregavit autem et Saul universum Israel, et venit in Gelboe.

5. Et vidit Saul castra Philisthiim, et timuit, et expavit cor ejus nimis.

6. Consulitque Dominum; et non respondit ei, neque per somnia, neque per sacerdotes, neque per prophetas.

7. Dixitque Saul servis suis: Quærite mihi mulierem habentem pythonem, et vadam ad eam, et sciscitabor per illam. Et dixerunt servi ejus ad eum: Est mulier pythonem habens in Endor.

8. Mutavit ergo habitum suum, vestitusque est aliis vestimentis, et abiit ipse, et duo viri cum eo, veneruntque ad mulierem nocte, et ait illi: Divina mihi in pythone, et suscita mihi quem dixero tibi.

9. Et ait mulier ad eum: Ecce tu nosti quanta fecerit Saul, et quomodo eraserit

Custodem capitis mei... C.-à-d. : chef de la garde royale. Marque d'une extrême confiance.

3-4. Double transition, pour préparer l'épisode suivant (5-25). — La première consiste en deux faits : l'un (3^e) déjà signalé, xxv, 1, la mort et la sépulture de Samuel; l'autre (3^e) cité rétrospectivement, l'extirpation des sorciers par Saül selon l'esprit de la loi. *Magos*; hébr. : 'ôbôt, les nécromanciens; *ariolos* : hébr., *id'ônim*, « ceux qui savent »; cf. Deut. xviii, 11 et le commentaire. — La seconde transition, vers. 4, décrit la situation réciproque des deux armées ennemies. *Sunam* (hébr. : *Sunem*), aujourd'hui Solâm, sur la dernière pente du petit Hermon, en face du Carmel, entre Nazareth et Djénin. *Gelboe* : chaîne de montagnes qui ferme, à l'est, la plaine d'Esdreion; aujourd'hui, Djébel-Foukouâ; mais le village de Jelbôn, situé au sommet de la montagne, a conservé l'ancien nom (*Att. géogr.*, pl. vii et xii). La bataille va donc se livrer au cœur de la Palestine cisjordanienne, dans cette vaste plaine de Jezraël où les Philistins pourront lancer avantageusement leurs chars et leur cavalerie.

3^e La pythonisse d'Endor évoque Samuel sur l'ordre de Saül. XXVIII, 5-25.

5-7. Ce qui déterminait le roi à cet acte sacrilège. — *Vidit...*, *timuit...* Le camp ennemi s'éta-

lait immense en face du sien. Il voit que Dieu n'est plus avec lui (*consultait...*, *non respondit*), et son ancienne confiance a disparu. — *Neque per somnia...* Le narrateur indique les trois moyens par lesquels Dieu se révélait habituellement : les songes surnaturels (cf. Num. xii, 6), l'*urim* de l'éphod (Vulg., *per sacerdotes*, c.-à-d. par l'intermédiaire du grand prêtre), les oracles transmis par les prophètes (cf. ix, 6; xxii, 5, etc.). Abiathar ayant emporté l'éphod dans sa fuite, xxiii, 6, Saül en avait fait faire un autre, en même temps qu'il instituait de son chef quelque grand prêtre. — *Mulierem... pythonem* (hébr. : une femme possédant un 'ôb; note du vers. 3). Abandonné de Dieu, Saül se livre de plus en plus à l'esprit mauvais. — *Endor*. Actuellement Endour, misérable hameau situé au nord-est du petit Hermon, sur le versant opposé au camp des Philistins.

8-10. Les hésitations de la pythonisse. La narration est vivante, dramatique. — *Mutavit... habitum* : pour n'être reconnu de personne. — *Venerunt nocte*. Voyage périlleux, qu'il n'était pas possible de tenter en plein jour, si près du camp des Philistins. — *Juravit Saul* : voyant qu'il fallait un serment solennel pour rassurer la pythonisse.

magos et ariolos de terra; quare ergo insidiaris animæ meæ ut occidar?

10. Et juravit ei Saul in Domino, dicens: Vivit Dominus! quia non eveniet tibi quidquam mali propter hanc rem.

11. Dixitque ei mulier: Quem suscitabo tibi? Qui ait: Samuelem mihi suscita.

12. Cum autem vidisset mulier Samuelem, exclamavit voce magna et dixit ad Saul: Quare imposuisti mihi? tu es enim Saul.

13. Dixitque ei rex: Noli timere. Quid vidisti? Et ait mulier ad Saul: Deos vidi ascendentes de terra.

14. Dixitque ei: Qualis est forma ejus? Quæ ait: Vir senex ascendit, et ipse amictus est pallio. Et intellexit Saul quod Samuel esset, et inclinavit se super faciem suam in terra, et adoravit.

15. Dixit autem Samuel ad Saul: Quare inquietasti me ut suscitarem? Et ait Saul: Coarctor nimis; siquidem Philisthæim pugnant adversum me, et Deus recessit a me, et exaudire me noluit, neque in manu prophetarum, neque per somnia; vocavi ergo te ut ostenderes mihi quid faciam.

16. Et ait Samuel: Quid interrogas me, cum Dominus recesserit a te, et transierit ad æmulum tuum?

17. Faciet enim tibi Dominus sicut locutus est in manu mea, et scindet regnum tuum de manu tua, et dabit illud proximo tuo David,

18. quia non obedisti voci Domini, neque fecisti iram furoris ejus in Ama-

il a exterminé les magiciens et les devins de tout le pays; pourquoi donc me dressez-vous un piège pour me faire mourir.

10. Saül lui jura par le Seigneur, et lui dit: Vive le Seigneur, il ne vous arrivera aucun mal pour cela.

11. La femme lui dit: Qui voulez-vous que je vous évoque? Il lui répondit: Faites-moi venir Samuel.

12. La femme ayant vu paraître Samuel, jeta un grand cri, et dit à Saül: Pourquoi m'avez-vous trompée? Car vous êtes Saül.

13. Le roi lui dit: Ne craignez pas; qu'avez-vous vu? J'ai vu, lui dit-elle, un Dieu qui sortait de la terre.

14. Saül lui dit: Comment est-il fait? C'est, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau. Saül reconnut que c'était Samuel, et il s'inclina le visage contre terre et se prosterna.

15. Samuel dit à Saül: Pourquoi m'avez-vous troublé, en me faisant venir ici? Saül lui répondit: Je suis dans une grande détresse; car les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi. Il n'a pas voulu me répondre, ni par les prophètes, ni par les songes; c'est pourquoi je vous ai fait venir, afin que vous m'appreniez ce que je dois faire.

16. Samuel lui dit: Pourquoi vous adressez-vous à moi, puisque le Seigneur vous a abandonné, et qu'il est passé vers votre rival?

17. Car le Seigneur vous traitera comme je vous l'ai dit de sa part; il déchirera votre royaume d'entre vos mains, pour le donner à un autre, à David,

18. parce que vous n'avez pas obéi à la voix du Seigneur, et que vous n'avez

11-14. L'apparition. — *Samuelem... suscita.* Saül, dans son angoisse, comptait sur l'intervention du saint prophète qui l'avait longtemps aimé. — *Cum... vidisset...* Le récit tout entier (cf. vers. 12, 15, 16, 20) suppose la réalité de l'apparition. Le livre de l'Écclésiastique (XLVI, 23), la tradition juive et un nombre considérable d'écrivains catholiques soit anciens, soit modernes, affirment aussi qu'elle eut lieu véritablement. Mais par qui fut-elle opérée? Divers auteurs, surtout dans l'antiquité, l'ont attribuée au démon; on admet très communément aujourd'hui qu'elle fut l'œuvre de Dieu lui-même, qui envoya le prophète achever la prédiction terrible qu'il avait autrefois commencée contre Saül, xv, 23 et ss. Voyez *Comment. in libr. Samuelis*, pp.

248-251. — *Tu es Saul.* La sorcière reconnaît maintenant le roi, grâce à l'état de claire-vue où elle avait été plongée au moment de l'apparition. — *Quid vidisti?* Le prophète n'était pas visible pour Saül; de là les deux questions que celui-ci pose coup sur coup pour savoir s'il était vraiment en présence de Samuel. — *Deos vidi.* Le mot *elohim* a ici le sens d'être surnaturel, surhumain. Josephé: quelqu'un d'une force divine. — *Amictus pallio* (hébr. ; *m'il*) : le vêtement habituel de Samuel. Cf. xv, 27.

15-20. Le prophète annonce au roi sa fatale destinée. — *Quid interrogas...* (vers 16)? Si Dieu montrait ouvertement qu'il ne voulait rien faire pour Saül, que pouvait un simple serviteur de Dieu? — *Transierit ad æmulum...* Hébr. :

pas exécuté l'arrêt de sa colère contre Amalec : c'est pour cela que le Seigneur vous envoie aujourd'hui ce que vous souffrez.

19. Le Seigneur livrera aussi Israël avec vous entre les mains des Philistins; demain vous serez avec moi, vous et vos fils; et le Seigneur abandonnera aux Philistins le camp même d'Israël.

20. Saül tomba aussitôt, et demeura étendu à terre; car les paroles de Samuel l'avaient épouvanté, et les forces lui manquaient, parce qu'il n'avait pas mangé de tout ce jour-là.

21. La magicienne s'approcha de Saül qui était très effrayé, et elle lui dit : Vous voyez que votre servante vous a obéi, que j'ai exposé ma vie pour vous, et que je me suis rendue à ce que vous avez désiré de moi.

22. Ecoutez donc aussi maintenant votre servante, et souffrez que je vous serve un peu de pain, afin qu'ayant mangé vous repreniez vos forces, et que vous puissiez vous mettre en chemin.

23. Il refusa, et dit : Je ne mangerai pas. Mais ses serviteurs et cette femme le contraignirent de manger; et s'étant enfin rendu à leurs prières, il se leva de terre, et s'assit sur le lit.

24. Or cette femme avait dans sa maison un veau gras, qu'elle alla tuer aussitôt; elle prit de la farine, la pétrit, et elle en fit des pains sans levain,

25. qu'elle servit devant Saül et ses serviteurs. Après qu'ils eurent mangé, ils s'en allèrent, et marchèrent toute la nuit.

lec; idecirco quod pateris fecit tibi Dominus hodie.

19. Et dabit Dominus etiam Israel tecum in manus Philisthiim, cras autem tu et filii tui mecum eritis, sed et castra Israel tradet Dominus in manus Philisthiim.

20. Statimque Saul cecidit porrectus in terram; extimuerat enim verba Samuelis, et robur non erat in eo quia non comederat panem tota die illa.

21. Ingressa est itaque mulier illa ad Saul, conturbatus enim erat valde, dixitque ad eum : Ecce obedivit ancilla tua voci tuæ, et posui animam meam in manu mea, et audivi sermones tuos quos locutus es ad me;

22. nunc igitur audi et tu vocem ancillæ tuæ, et ponam coram te buccellam panis, ut comedens convalescas, et possis iter agere.

23. Qui reuit, et ait : Non comedam. Coegerunt autem eum servi sui et mulier, et tandem, audita voce eorum, surrexit de terra, et sedit super lectum.

24. Mulier autem illa habebat vitulum pascualem in domo, et festinavit et occidit eum; tollensque farinam miscuit eam, et coxit azyma,

25. et posuit ante Saul et ante servos ejus. Qui, cum comedissent, surrexerunt, et ambulaverunt per totam noctem illam.

CHAPITRE XXIX

1. Toutes les troupes des Philistins s'assemblèrent donc à Aphec, et Israël vint camper près de la fontaine de Jezraël.

1. Congregata sunt ergo Philisthiim universa agmina in Aphec; sed et Israel castrametatus est super fontem qui erat in Jezrael.

est devenu ton ennemi. LXX : a passé à ton voisin. — *Faciet enim...* L'ancien oracle, développé et commenté. La nation elle-même sera englobée dans le châtement du roi (*etiam Israel*, vers. 19). — *Mecum eritis* : dans le séjour des morts. Tout fut réalisé à la lettre. — *Statimque Saul...* Effet produit soit par l'impression morale (*extimuerat*), soit par l'épuisement physique (*non comederat*).

21-25. La pythonisse prend soin de Saül. — *Ecce obedivit...* Paroles pathétiques (21^b-22) pour obtenir du roi qu'il permette qu'on le soigne ;

c'est un argument « ad hominem » très persuasif. — *Vitulum pascualem*. Hébr. : un veau gras. Le repas est rapidement improvisé à la façon orientale. Cf. Gen. xviii, 6 et ss.

§ II. — *David vainqueur des Amalécites; Saül défait par les Philistins*. XXIX, 1 — XXXI, 13.

1° Les Philistins éloignent David de leur camp. XXIX, 1 — 11.

CHAP. XXXI. — 1-2. Introduction et transition. — *Congregata sunt...* Nous revenons à xxviii, 1, et à une date légèrement antérieure à

2. Et satrapæ quidem Philistiim incedebant in centuriis et millibus; David autem et viri ejus erant in novissimo agmine cum Achis.

3. Dixeruntque principes Philistiim ad Achis: Quid sibi volunt Hebræi isti? Et ait Achis ad principes Philistiim: Num ignoratis David, qui fuit servus Saul, regis Israel, et est apud me multis diebus vel annis, et non inveni in eo quidquam ex die qua transfugit ad me usque ad diem hanc?

4. Irati sunt autem adversus eum principes Philistiim, et dixerunt ei: Revertatur vir iste, et sedeat in loco suo in quo constituisti eum, et non descendat nobiscum in prælium, ne fiat nobis adversarius cum præliari cœperimus; quomodo enim aliter poterit placare dominum suum nisi in capitibus nostris?

5. Nonne iste est David cui cantabant in choris, dicentes: Percussit Saul in millibus suis, et David in decem millibus suis?

6. Vocavit ergo Achis David, et ait ei: Vivit Dominus! quia rectus es tu et bonus in conspectu meo; et exitus tuus et introitus tuus mecum est in castris; et non inveni in te quidquam mali ex die qua venisti ad me usque in diem hanc; sed satrapis non places.

7. Revertere ergo, et vade in pace, et non offendas oculos satraparum Philistiim.

8. Dixitque David ad Achis: Quid enim feci, et quid invenisti in me servo tuo, a die qua fui in conspectu tuo usque

2. Les princes des Philistins marchaient avec leurs bataillons de cent hommes et de mille hommes; et David, accompagné de ses gens, était à l'arrière-garde avec Achis.

3. Alors les princes des Philistins dirent à Achis: Que font ici ces Hébreux? Achis répondit aux princes des Philistins: Ne connaissez-vous pas David, qui a été serviteur de Saül, roi d'Israël? Il est avec moi depuis plus d'un an, et je n'ai rien trouvé à redire en lui depuis le jour où il s'est réfugié chez moi jusqu'à présent.

4. Mais les princes des Philistins s'irritèrent contre lui, et lui dirent: Que cet homme-là s'en retourne, qu'il demeure au lieu où vous l'avez mis, et qu'il ne se trouve point avec nous à la bataille, de peur qu'il ne se tourne contre nous quand nous aurons commencé à combattre. Car comment pourra-t-il apaiser autrement son maître que par notre sang?

5. N'est-ce pas là ce David, auquel on chantait en chœurs: Saül en a tué mille, et David dix mille?

6. Achis appela donc David, et lui dit: Je vous jure par le Seigneur qu'à mes yeux vous êtes droit et bon, et que j'approuve toutes vos démarches dans mon camp; je n'ai rien trouvé de mauvais en vous, depuis le jour où vous êtes venu auprès de moi jusqu'à maintenant; mais vous n'agréez pas aux princes.

7. Retournez-vous-en donc, et allez en paix; afin que vous ne blessiez point les yeux des princes des Philistins.

8. David dit à Achis: Qu'ai-je donc fait, et qu'avez-vous trouvé en moi, votre serviteur, depuis le temps où j'ai

xxviii, 4. Les belligérants n'ont pas encore pris leurs positions définitives; les Philistins sont actuellement campés à *Aphec*, cité d'Issachar, près de Jezraël (bien distincte de la localité du même nom qui a été mentionnée iv, 1); les Hébreux, *super fontem...* in Jezraël, probablement l'Aïn Djaloud d'où Gédéon s'était élancé contre les Madianites, Jud. vii, 1 et ss. (voyez les notes et l'*Atl. géogr.*, pl. vii, xii). Jezraël ou Zéraïn était dans une situation très forte. — *Et satrapæ...* Les *sarnim* dont il a été souvent question dans l'histoire des Juges. — *Incedebant*. Nous remontons encore au delà du vers. 1; les Philistins sont en marche et se dirigent sur *Aphec*. — *Centuriis, millibus*: c'étaient les divisions alors généralement en usage dans les armées.

3-5. Défiance des satrapes à l'égard de David. — *Quid sibi volunt...?* Défiance fort légitime

en un pareil moment. — Achis prend chaudement, mais en vain, la défense de son ami, vers. 3. L'expression *multis diebus vel annis* équivaut simplement à « longtemps ». — *Revertatur...* Ils ne veulent de David à aucun prix; *ne fiat...*, la meilleure des raisons. — *Nisi in capitibus*. Dans l'hébr.: si ce n'est avec la tête de ces hommes; c.-à-d. la tête de nos propres soldats. — *Cui cantabant*. Voyez xviii, 6-8; xxi, 11, et l'explication.

6-11. Achis annonce à David que les satrapes exigent son départ immédiat. — *Vivit Dominus* (hébr.: *Y'hoval*). C'est vraisemblablement pour mieux convaincre David de sa sincérité, que le roi philistin jure ainsi par le Dieu d'Israël. — *Exitus... et introitus*: c.-à-d. toutes ses démarches. S'il ne dépendait que d'Achis, David serait son compagnon perpétuel dans cette campagne.

paru devant vous jusqu'à ce jour, pour m'interdire d'aller avec vous, et de combattre contre les ennemis de mon seigneur le roi?

9. Achis répondit à David : Il est vrai que pour moi je vous estime comme un ange de Dieu; mais les princes des Philistins ont dit : Il n'ira pas avec nous au combat.

10. C'est pourquoi tenez-vous prêts dès le matin, vous et les serviteurs de votre maître qui sont venus avec vous; levez-vous la nuit, et partez dès que le jour commencera à paraître.

11. Ainsi David se leva avec ses gens pendant la nuit, pour partir dès le matin, et pour retourner au pays des Philistins; et les Philistins montèrent à Jezraël.

in diem hanc, ut non veniam et pugnem contra inimicos domini mei regis?

9. Respondens autem Achis locutus est David : Scio quia bonus es tu in oculis meis, sicut angelus Dei; sed principes Philistinorum dixerunt : Non ascendet nobiscum in prælium.

10. Igitur consurge mane, tu, et servi domini tui qui venerunt tecum; et cum de nocte surrexeritis, et cæperit dilucescere, pergite.

11. Surrexit itaque de nocte David, ipse et viri ejus, ut proficiscerentur mane, et reverterentur ad terram Philistiim; Philistiim autem ascenderunt in Jezraël.

CHAPITRE XXX

1. Lorsque David arriva le troisième jour à Siceleg avec ses hommes, les Amalécites avaient fait une incursion du sud à Siceleg, l'avaient prise, et y avaient mis le feu.

2. Ils en avaient emmené les femmes captives, et tous les autres, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils n'avaient tué personne; mais ils avaient tout emmené avec eux, et ils s'en retournaient.

3. David et ses gens étant arrivés à Siceleg, et ayant trouvé la ville brûlée, et leurs femmes, leurs fils et leurs filles emmenés captifs,

4. commencèrent tous à crier et à pleurer jusqu'à ce que leurs larmes fussent épuisées.

1. Cumque venissent David et viri ejus in Siceleg die tertia, Amalecitarum impetum fecerant ex parte australi in Siceleg, et percusserant Siceleg, et succenderant eam igni,

2. et captivas duxerant mulieres ex ea, a minimo usque ad magnum; et non interfecerant quemquam, sed secum duxerant; et pergebant itinere suo.

3. Cum ergo venissent David et viri ejus ad civitatem, et invenissent eam succensam igni, et uxores suas et filios suos et filias ductas esse captivas,

4. levaverunt David et populus qui erat cum eo voces suas, et planxerunt donec deficerent in eis lacrymæ.

— *Quid... feci* (vers. 8)? Étonnement et regrets simulés, pour ne pas exciter les soupçons du roi; mais David dut bénir Dieu de toute son âme d'échapper ainsi à une situation très fautive. A coup sûr, il aurait trouvé lui-même quelque expédient, pour ne pas combattre ses frères. — *Sicut angelus Dei*. Nom très élogieux. Cf. II Reg. XIV, 17, 20; XIX, 27. — *Servi domini tui*. Voyez le vers. 4. Achis, à son tour, appelle les gens de David des « serviteurs de Saül », afin de mieux indiquer en peu de mots pourquoi ils ne pouvaient rester au camp des Philistins. — *Philistiim ascenderunt...*: l'épisode qui précède s'était passé le long de la route (note du vers. 2).

2° La ville de Siceleg est saccagée par les Amalécites pendant l'absence de David. XXX, 1-8.

CHAP. XXX. — 1-2. Sac de la ville. — *Die*

tertia : à partir du moment où David avait quitté l'armée philistine. Il n'était donc pas allé jusqu'à Aphéc, car il aurait mis un temps plus considérable pour revenir à Siceleg. — *Impetum fecerunt* : profitant de l'absence des hommes de guerre, et se vengeant ainsi des razzias qu'ils avaient eux-mêmes subies, XXVII, 8. — *Ex parte australi*; hébr. : du Négeb, c.-à-d. de l'extrême sud de la Palestine. — *Non interfecerant* : personne n'ayant opposé de résistance.

3-8. David, vivement attristé, consulte le Seigneur. — *Volebat... lapidare*. On oubliait, dans l'irritation du premier instant, que David n'avait pas été plus épargné que les autres (vers. 5), et on rejetait sur lui toute la responsabilité. — *Confortatus... in Domino* : sa foi et sa piété ne l'abandonnèrent jamais durant le cours de sa vie ;

5. Siquidem et duæ uxores David captivæ ductæ fuerant, Achinoam Jezraelites, et Abigail, uxor Nabal Carmeli.

6. Et contristatus est David valde; volebat enim eum populus lapidare, quia amara erat anima uniuscujusque viri super filiis suis et filiabus; confortatus est autem David in Domino Deo suo.

7. Et ait ad Abiathar sacerdotem, filium Achimelech: Applicata ad me ephod. Et applicavit Abiathar ephod ad David.

8. Et consuluit David Dominum, dicens: Persequar latrunculos hos, et comprehendam eos an non? Dixitque ei Dominus: Persequere, absque dubio enim comprehendes eos, et excuties prædam.

9. Abiit ergo David ipse et sexcenti viri qui erant cum eo, et venerunt usque ad torrentem Besor; et lassii quidam substitenterunt.

10. Persecutus est autem David ipse et quadringenti viri; substitenterunt enim ducenti, qui lassii transire non poterant torrentem Besor.

11. Et invenerunt virum ægyptium in agro, et adduxerunt eum ad David, dederuntque ei panem ut comederet et biberet aquam,

12. sed et fragmen massæ caricarum et duas ligaturas uvæ passæ. Quæ cum comedisset, reversus est spiritus ejus et refocillatus est; non enim comederat panem neque biberat aquam tribus diebus et tribus noctibus.

13. Dixit itaque ei David: Cujus es tu? vel unde? et quo pergis? Qui ait: Puer ægyptius ego sum, servus viri amalecitarum; dereliquit autem me dominus meus, quia ægrotare cœpi nudius tertius.

14. Siquidem nos erupimus ad australem plagam Cerethi, et contra Judam et

5. Les deux femmes de David, Achinoam de Jezraël, et Abigail, veuve de Nabal, de Carmel, avaient aussi été emmenées captives.

6. David fut saisi d'une extrême affliction; car le peuple voulait le lapider, tous étant dans une douleur amère pour avoir perdu leurs fils et leurs filles. Mais il mit sa force dans le Seigneur son Dieu.

7. Et il dit au grand prêtre Abiathar, fils d'Achimélech: Approchez de moi l'éphod. Et Abiathar approcha l'éphod de David.

8. Et David consulta le Seigneur, en lui disant: Poursuivrai-je ces brigands, et les atteindrai-je, oui ou non? Le Seigneur lui répondit: Poursuivez-les; car vous les atteindrez certainement, et vous reprendrez le butin.

9. David marcha donc avec les six cents hommes qui l'accompagnaient, et ils vinrent jusqu'au torrent de Bésor, où quelques-uns s'arrêtèrent, fatigués.

10. Et David poursuivit les Amalécites avec quatre cents hommes; car deux cents s'étaient arrêtés, n'ayant pu passer le torrent de Bésor parce qu'ils étaient las.

11. Ils trouvèrent dans la campagne un Égyptien qu'ils amenèrent à David, et ils lui donnèrent du pain à manger et de l'eau à boire,

12. avec une partie d'une masse de figes et deux gâteaux de raisins secs. L'Égyptien, ayant mangé, reprit ses esprits et revint à lui; car il y avait déjà trois jours et trois nuits qu'il n'avait ni mangé de pain, ni bu d'eau.

13. David lui dit: A qui es-tu? d'où viens-tu? et où vas-tu? Il lui répondit: Je suis un esclave égyptien, au service d'un Amalécite. Mon maître m'a laissé là, parce que je tombai malade avant-hier.

14. Car nous avons fait une irruption vers la partie méridionale des Céréthiens,

Dieu non plus ne le délaissa pas dans cette circonstance (vers. 8).

3° David poursuit les Amalécites et leur reprend tout le butin conquis. XXX, 9-20.

9-10. Débuts de la poursuite. — Le torrent de Besor n'est nommé qu'en cet endroit; on a conjecturé qu'il pourrait bien se confondre avec l'ouadi Esch-Scheria, au sud de Gaza. — Lassii quidam. Avant de faire cette course rapide, David et ses gens avaient marché pendant environ six jours. Cf. vers. 1.

11-15. L'esclave égyptien et ses révélations. —

Invenerunt... in agro: évanoui, d'après le contexte (reversus est spiritus; hébraïsme pittoresque). — Cujus es tu? A son apparence extérieure, on comprit que c'était un esclave. — Dereliquit... me: trait barbare, si souvent renouvelé jusqu'à nous partout où l'esclavage a régné. — Cerethi: tribu allée des Philistins, et faisant peut-être même partie de ce peuple (vers. 16: spoliis... de Philisthim). Cf. Ez. xxv, 16; Soph. II, 4-7. — Ad meridiem Caleb: par conséquent au sud d'Hébron. Cf. Jos. xiv, 13.

vers Juda et vers le midi de Caleb, et nous avons brûlé Sicéleg.

15. David lui dit : Pourras-tu me guider vers cette troupe? L'Égyptien lui répondit : Jurez-moi par le nom de Dieu, que vous ne me tuerez pas, et que vous ne me livrez pas entre les mains de mon maître, et je vous conduirai vers cette troupe. Et David le lui jura.

16. L'Égyptien l'ayant donc conduit, ils trouvèrent les Amalécites étendus à terre par toute la campagne, mangeant et buvant, et faisant une grande fête, pour tout le butin et les dépouilles qu'ils avaient pris sur les terres des Philistins et de Juda.

17. David les battit depuis ce soir-là jusqu'au soir du lendemain, et il ne s'en échappa aucun, hormis quatre cents jeunes hommes, qui montèrent sur des chameaux et s'enfuirent.

18. David recouvra donc tout ce que les Amalécites avaient pris, et il délivra ses deux femmes.

19. Il ne leur manqua rien, ni petit ni grand, ni fils, ni fille, ni butin, et David ramena tout ce qu'ils avaient enlevé.

20. Il reprit tous les troupeaux de moutons et de bœufs, et les fit marcher devant lui. Et l'on disait : Voilà le butin de David.

21. David rejoignit ensuite les deux cents hommes, qui, étant las, s'étaient arrêtés et n'avaient pu le suivre, et auxquels il avait ordonné de demeurer sur le bord du torrent de Bésor. Ils vinrent au-

ad meridiem Caleb, et Siceleg succendimus igni.

15. Dixitque ei David : Potes me ducere ad cuneum istum? Qui ait : Jura mihi per Deum quod non occidas me, et non tradas me in manus domini mei, et ego ducam te ad cuneum istum. Et juravit ei David.

16. Qui cum duxisset eum, ecce illi discumbabant super faciem universæ terræ, comedentes et bibentes, et quasi festum celebrantes diem pro cuncta præda et spoliis quæ ceperant de terra Philistiim et de terra Juda.

17. Et percussit eos David a vespere usque ad vesperam alterius diei, et non evasit ex eis quisquam, nisi quadringenti viri adolescentes, qui ascenderant camelos et fugerant.

18. Eruit ergo David omnia quæ tulerant Amalecitiæ, et duas uxores suas eruit.

19. Nec defuit quidquam a parvo usque ad magnum, tam de filiis quam de filiabus et de spoliis, et quæcumque rapuerant omnia reduxit David.

20. Et tulit universos greges et armenta, et minavit ante faciem suam; dixeruntque : Hæc est præda David.

21. Venit autem David ad ducentos viros qui lassii substiterant, nec sequi poterant David, et residere eos jusserat in torrente Besor; qui egressi sunt obviam David et populo qui erat cum eo.

16-20. — Les Amalécites attaqués à l'improviste et battus complètement. — *Discumbabant...* en toute sécurité, et sans avoir pris la moindre précaution. Cf. Gen. XIV, 15; Jud. VII, 19 et ss., etc. — *A vespere... ad vesperam.* D'après l'hébr. : depuis l'aurore jusqu'au soir du lendemain. La nuit interrompit le combat. — *Ascenderant camelos.* Les Amalécites possédaient de nombreux chameaux (cf. xv, 3; Jud. VII, 12), et la rapidité d'un bon dromadaire est proverbiale (*Atl. d'hist. nat.*, pl. LXXXIV, fig. 4, 5). — *Nec defuit...* (vers. 19). Comp. le vers. 2. Les pillards avaient espéré tirer un bon parti de tous ces esclaves sur les marchés égyptiens ou autres. — *Hæc... præda David.* Butin dont il saura faire le plus noble et le plus utile usage, vers. 21-31.

21-25. Le partage des dépouilles. — *Ad ducentos...* Voyez le vers. 9. — *Respondens* (hébraïsme : prenant la parole)... *vir pessimus...* Leur langage est plein d'égoïsme et de méchanceté. — *Dixit... David.* Pleuse et ferue

réponse de David, vers. 23-24. Sa foi attribuée à Dieu la victoire; sa charité rejette le projet



Guerriers fuyant sur un chameau. (Bas-relief assyrien.)

mesquin qu'on lui proposait. — *Quasi lex* (vers. 25). Loi déjà ancienne (cf. Num. XXXI, 17;

Accedens autem David ad populum, salutavit eos pacifice.

22. Respondensque omnis vir pessimus et iniquus de viris qui irerant cum David, dixit : Quia non venerunt nobiscum, non dabimus eis quidquam de præda quam eruimus, sed sufficiat unicuique uxor sua et filii; quos cum acceperint, recedant.

23. Dixit autem David : Non sic facietis, fratres mei, de his quæ tradidit nobis Dominus, et custodivit nos, et dedit latrunculos, qui eruperant adversum nos, in manus nostras;

24. nec audiet vos quisquam super sermone hoc; æqua enim pars erit descendenti ad prælium et remanenti ad sarcinas, et similiter dividunt.

25. Et factum est hoc ex die illa et deinceps constitutum et præfinitum, et quasi lex in Israël usque in diem hanc.

26. Venit ergo David in Siceleg, et misit dona de præda senioribus Juda proximis suis, dicens : Accipite benedictionem de præda hostium Domini.

27. His qui erant in Bethel, et qui in Ramoth ad meridiem, et qui in Jether,

28. et qui in Aroer, et qui in Sephamoth, et qui in Esthamo,

29. et qui in Rachal, et qui in urbibus Jerameel, et qui in urbibus Ceni,

30. et qui in Arama, et qui in lacu Asan, et qui in Athach,

devant de lui, et de ceux qui l'accompagnaient. David, s'approchant d'eux, les salua gracieusement.

22. Mais tous les hommes méchants et corrompus qui avaient suivi David, commencèrent à dire : Puisqu'ils ne sont point venus avec nous, nous ne leur donnerons rien du butin que nous avons pris. Que chacun se contente de sa femme et de ses enfants, et après cela qu'il s'en aille.

23. Mais David leur dit : Ce n'est pas ainsi, mes frères, que vous devez disposer de ce que le Seigneur nous a mis entre les mains; c'est lui qui nous a conservés, et qui a livré entre nos mains ces brigands qui étaient venus nous piller.

24. Personne n'écouterait cette proposition. Car celui qui aura combattu et celui qui sera demeuré au bagage auront la même part du butin, et ils partageront également.

25. C'est ce qui s'est pratiqué depuis ce temps-là, et il s'en est fait ensuite une règle stable dans Israël, et comme une loi qui dure encore aujourd'hui.

26. David, étant arrivé à Siceleg, envoya une part du butin aux anciens de Juda qui étaient ses proches, en leur faisant dire : Recevez cette bénédiction des dépouilles des ennemis du Seigneur.

27. Il en envoya à ceux qui étaient à Bethel, à ceux de Ramoth vers le midi, à ceux de Jéther,

28. à ceux d'Aroër, de Séphamoth, d'Esthamo,

29. et de Rachal, à ceux qui étaient dans les villes de Jérameel et dans les villes de Ceni,

30. à ceux d'Arama, à ceux du lac d'Asan, à ceux d'Attach,

Jos. xxii, 8), qui fut confirmée par cette application nouvelle.

26-30. David envoie aux notables de Juda des présents pris sur le butin. — *Misit... sentoribus*. Il voulait par là les remercier de l'appui qu'un certain nombre d'entre eux lui avaient prêté pendant sa vie errante, et, de plus, se les rendre favorables pour l'avenir. — *Benedictionem* (cf. xxv, 27 et la note)... *hostium Domini*. Tout ennemi d'Israël était l'ennemi de Jéhovah, Dieu de la nation sainte. — *Bethel* : Béthul de Jos. xix, 4; Bathuel de I Par. iv, 30. Ville donnée d'abord à Juda, puis à Siméon, et située non loin de Siceleg et d'Horma (*Att., géogr.*, pl. v et vii). — *Ramoth ad meridiem*. Hébr. : *Ramôth du Négeb*. Cf. Jos. xix, 8. On la distinguait ainsi de Ramoth-Galaad. — *Jether*. Hébr. : *Yaffir*.

Cf. Jos. xv, 48 et l'explication. Cité des montagnes de Juda. — *Aroer* : localité distincte des deux Aroër cisjordanennes; peut-être dans l'ouadi Arârah, au sud d'Hébron. — *Sephamoth* : au sud-est de Juda; c'est tout ce qu'on en sait. — Sur *Esthamo*, voyez Jos. xv, 50; xxi, 24; aujourd'hui Es-Semoâh, à trois heures au sud d'Hébron. — *Rachal* est inconnue et mentionnée seulement ici. — *Jerameel... Ceni*. Comp. la note de xxvii, 10. — *Arama. Hormah* dans l'hébr., l'antique cité chananéenne signalée dès le livre des Nombres, xiv, 45; la Zépath actuelle, dont le nom rappelle celui qu'elle porta primitivement. Cf. Jos. xii, 14; xv, 30; xix, 4. — *In lacu Asan*. Hébr. : *Kor-'As'âm*. L'Asan de Jos. xv, 42, vraisemblablement. — *Attach* n'a pas été identifiée.

31. à ceux d'Hébron, et à tous les autres qui étaient dans les lieux où David avait demeuré avec ses gens.

31. et qui in Hebron, et reliquis qui erant in his locis in quibus commoratus fuerat David ipse et viri ejus.

CHAPITRE XXXI

1. Cependant les Philistins livrèrent bataille aux Israélites. Les Israélites prirent la fuite devant les Philistins, et tombèrent morts sur la montagne de Gelboé.

2. Et les Philistins vinrent fondre sur Saül et sur ses enfants; et ils tuèrent Jonathas, Abinadab, et Melchisua, fils de Saül;

3. et tout l'effort du combat tomba sur Saül. Les archers le joignirent, et le blessèrent grièvement.

4. Alors Saül dit à son écuyer : Tirez votre glaive et tuez-moi, de peur que ces incircuons ne m'insultent avant de m'ôter la vie. Mais l'écuyer ne voulut pas, car il était saisi d'une crainte violente. Saül prit donc son épée, et se jeta dessus.

5. Et son écuyer, voyant qu'il était mort, se jeta lui-même sur son épée, et mourut avec lui.

6. Ainsi Saül mourut en ce jour-là, et avec lui trois de ses fils, son écuyer, et tous ses gens.

7. Or les Israélites qui étaient au delà de la vallée, et au delà du Jourdain, ayant appris la défaite de l'armée d'Israël, et la mort de Saül et de ses fils, abandonnèrent leurs villes et s'enfuirent; et les Philistins y vinrent, et s'y établirent.

8. Le lendemain, les Philistins vinrent dépouiller les morts, et ils trouvèrent

1. Philistiim autem pugnabant adversum Israel; et fugerunt viri Israel ante faciem Philistiim, et ceciderunt interfecti in monte Gelboe.

2. Irrueruntque Philistiim in Saul et in filios ejus, et percusserunt Jonathan, et Abinadab, et Melchisua, filios Saul.

3. Totumque pondus praelii versum est in Saul; et consecuti sunt eum viri sagittarii, et vulneratus est vehementer a sagittariis.

4. Dixitque Saul ad armigerum suum : Evagina gladium tuum, et percute me, ne forte veniant incircumcisi isti, et interficiant me illudentes mihi. Et noluit armiger ejus; fuerat enim nimio terrore perterritus. Arripuit itaque Saul gladium, et irruit super eum.

5. Quod cum vidisset armiger ejus, videlicet quod mortuus esset Saul, irruit etiam ipse super gladium suum, et mortuus est cum eo.

6. Mortuus est ergo Saul, et tres filii ejus, et armiger illius, et universi viri ejus in die illa pariter.

7. Videntes autem viri Israel qui erant trans vallem et trans Jordanem quod fugissent viri israelite et quod mortuus esset Saul et filii ejus, reliquerunt civitates suas, et fugerunt; veneruntque Philistiim, et habitaverunt ibi.

8. Facta autem die altera, venerunt Philistiim ut spoliarent interfectos, et

4° Défaite des Hébreux et mort de Saül sur les monts Gelboé. XXXI, 1-7.

CHAP. XXXI. — 1. La défaite, rapidement racontée. — *Philistiim autem...* La narration nous ramène à XXIX, 11.

2-3. Mort des trois fils de Saül; le roi est lui-même grièvement blessé. — *Percusserunt Jonathan.* Pauvre Jonathas, qui expla ainsi le crime de son père! — *Totumque pondus...* Belle expression. Hébr. : et le combat pesa sur Saül. — *Vulneratus... vehementer.* D'après le texte : il fut vivement effrayé.

4-6. Mort de Saül. — *Ne forte veniant...* La pensée que ses membres seront profanés par ces impurs païens lui est plus pénible que la mort

même. — *Mortuus... ergo...* Le vers. 6 récapitule les cinq premiers, en ajoutant un nouveau détail : *et universi viri ejus*; sans doute la garde royale.

7. Double conséquence du désastre : les Hébreux effrayés abandonnent une partie de leurs villes et de leur territoire; les Philistins s'y établissent à leur place.

8° Sépulture de Saül et de ses fils. XXXI, 8-13.

8-10. Le cadavre du roi outragé par les Philistins. — *Die altera.* La bataille avait dû se prolonger jusqu'à la nuit. — *Ut spoliarent...* Triste coutume, que le christianisme n'a pas fait disparaître sans peine. — *Saul et... filios jacen-*

invenerunt Saul et tres filios ejus jacentes in monte Gelboe.

9. Et præciderunt caput Saul, et spoliaverunt eum armis; et miserunt in terram Philistinorum per circuitum, ut annuntiaretur in templo idolorum et in populis.

10. Et posuerunt arma ejus in templo Astaroth; corpus vero ejus suspenderunt in muro Bethsan.

11. Quod cum audissent habitatores Jabes-Galaad quæcumque fecerant Philistiim Saul,

12. surrexerunt omnes viri fortissimi, et ambulaverunt tota nocte, et tulerunt cadaver Saul et cadavera filiorum ejus de muro Bethsan, veneruntque Jabes-Galaad, et combusserunt ea ibi.

13. Et tulerunt ossa eorum, et sepe-lierunt in nemore Jabes, et jejunaverunt septem diebus.

Saül avec ses trois fils, étendus sur la montagné de Gelboé.

9. Ils coupèrent la tête de Saül, et lui enlevèrent ses armes, et ils envoyèrent *des courriers* par tout le pays des Philistins, pour publier cette nouvelle dans le temple des idoles, et parmi les peuples.

10. Puis ils mirent les armes de Saül dans le temple d'Astaroth, et ils pendirent son corps sur la muraille de Bethsan.

11. Lorsque les habitants de Jabès de Galaad eurent appris comment les Philistins avaient traité Saül,

12. tous les plus vaillants sortirent, marchèrent toute la nuit, et ayant enlevé les corps de Saül et de ses fils du mur de Bethsan, ils revinrent à Jabès de Galaad; où ils les brûlèrent.

13. Ils prirent leurs os et les ensevelirent dans le bois de Jabès; et ils jeûnèrent pendant sept jours.

tes : tableau pathétique dans sa simplicité. — *Ut annuntiaretur*. Hébr. : *l'baššer*; expression qui correspond à « évangelizare », proclamer une bonne nouvelle (LXX : εὐαγγελίζοντας). — *Arma... in templo* : en guise de trophée; comme avait fait David pour les armes de Goliath. Sur *Astaroth*, voyez la note de VII, 3 et 4. Le temple en question paraît être celui d'Accaron; cf. Hérod., I, 105. — *Corpus suspenderunt...* : et aussi les cadavres des fils du roi, d'après le vers. 13; près de la porte, suivant II Reg. XXI, 12, afin qu'ils fussent insultés de tous les passants. Nous apprenons ailleurs, I Par. X, 10, que la tête de Saül avait été emportée dans le temple de Dagon. — *Bethsan* : aujourd'hui Beïsan, à l'est et au pied du Gelboé, dans la vallée du Jourdain, sur la rive droite (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII).

11-13. Acte courageux et filial des habitants de Jabès. — *Jabes-Galaad*. Voy. XI, 1, et l'explication. On l'apercevait de Bethsan (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Surrexerunt omnes...* : désireux de témoigner, par cet acte périlleux, la reconnaissance qu'ils conservaient à Saül leur libérateur (chap. XI). — *Combusserunt* : contrairement à la coutume Israélite; mais il était prudent de détruire au plus tôt les corps, de crainte que les Philistins ne vinssent les reprendre pour les profaner davantage. — *In nemore...* Hébr. : sous le « tamaris ». Plus tard, II Reg. XXI, 12-14, David transféra les cendres de Saül et de Jonathas dans leur tombeau de famille, à Gabaa. — *Jejunaverunt septem...* : grand deuil. Cf. II Reg. I, 12; III, 35.



SECOND LIVRE DES ROIS

CHAPITRE I

1. Après la mort de Saül, David, qui avait battu les Amalécites, était revenu à Sicéleg, et y avait passé deux jours.

2. Le troisième jour il parut un homme qui venait du camp de Saül ; ses habits étaient déchirés, et sa tête couverte de poussière. S'étant approché de David, il le salua en se prosternant jusqu'à terre.

3. Et David lui dit : D'où venez-vous ? Il lui répondit : Je me suis enfui du camp d'Israël.

4. David ajouta : Qu'est-il arrivé ? dites-le-moi. Il lui répondit : Le peuple a fui du champ de bataille, et un grand nombre sont tombés et ont péri, et Saül même et Jonathas son fils ont été tués.

5. David dit au jeune homme qui lui

1. Factum est autem, postquam mortuus est Saul, ut David reverteretur a cæde Amalec, et maneret in Siceleg duos dies.

2. In die autem tertia apparuit homo veniens de castris Saul, veste conscissa, et pulvere conspersus caput; et ut venit ad David, cecidit super faciem suam et adoravit.

3. Dixitque ad eum David : Unde venis ? Qui ait ad eum : De castris Israel fugi.

4. Et dixit ad eum David : Quod est verbum quod factum est ? indica mihi. Qui ait : Fugit populus ex prælio, et multi corruentes e populo mortui sunt; sed et Saul et Jonathas filius ejus interierunt.

5. Dixitque David ad adolescentem

PREMIÈRE PARTIE

David règne à Hébron. I, 1 — IV, 12.

Le récit de I Reg. xxxi, 1 et ss., se continue tel sans la moindre interruption. Comme nous l'avons dit plus haut, p. 205, la division des deux premiers livres des Rois est toute factice ; ils ne forment en réalité qu'un seul et même écrit.

§ I. — *Deuil de David au sujet de Saül et de Jonathas.* I, 1-27.

1° On vient annoncer à David le désastre de Gelboé. I, 1-16.

CHAP. I. — 1-2. Le messager de malheur arrive à Sicéleg. — *A cæde Amalec.* Voyez I Reg. xxx, 1-26. — *In die tertia.* Si la ville de Sicéleg était située dans le voisinage de Bersabée (note de I Reg. xxvii, 6), un coureur agile et robuste pouvait franchir en deux ou trois jours la distance qui la sépare des monts Gelboé, quoique un corps de troupes en eût été moralement incapable (cf. xxx, 1 et l'explication : *Atl. géogr.*, pl. vii). — *Apparuit homo* : d'origine amaléc-

cite d'après le vers. 13. *Veste conscissa, et pulvere...* : deux signes de deuil associés plus haut dans une circonstance semblable, I Reg. iv, 12. — *Cecidit... adoravit.* Par ces gestes, il reconnaissait David comme le successeur de Saül.

3-10. Le récit du courrier. Récit en bonne partie mensonger, comme le montre une comparaison rapide avec la narration de l'écrivain sacré, I Reg. xxxi, 3-6 ; l'Amalécite arrange les faits à sa manière, pour les présenter sous le jour le plus favorable à ses vues. — D'abord, vers. 3-5, un entretien rapide entre David et le courrier. Les questions du prince, brusques et brèves, trahissent son impatience d'avoir des nouvelles. *Quod verbum ?* Hébraïsme : l'affaire. Cf. I Reg. iv, 16. — *Fugit...* La sinistre nouvelle est bien présentée, en peu de mots. Gradation ascendante de malheurs : la déroute, le carnage du peuple, la mort des chefs. — Vers. 6-10, détails sur la mort de Saül. Quoique inventée, la narration ne manque ni de vie ni d'une certaine vraisemblance apparente. Sur les monts Gelboé, voyez I Reg. xxviii, 4 et le commentaire.

qui nuntiabat ei : Unde scis quia mortuus est Saul et Jonathas filius ejus ?

6. Et ait adolescens qui nuntiabat ei : Casu veni in montem Gelboe; et Saul incumbebat super hastam suam. Porro currus et equites appropinquabant ei,

7. et conversus post tergum suum, vidensque me, vocavit. Cui cum respondissem : Adsum,

8. dixit mihi : Quisnam es tu? Et aio ad eum : Amalecites ego sum.

9. Et locutus est mihi : Sta super me, et interfice me, quoniam tenent me angustiae, et adhuc tota anima mea in me est.

10. Stansque super eum occidi illum, sciebam enim quod vivere non poterat post ruinam; et tuli diadema quod erat in capite ejus et armillam de brachio illius, et attuli ad te dominum meum huc.

11. Apprehendens autem David vestimenta sua scidit, omnesque viri qui erant cum eo;

12. et planxerunt et fleverunt, et jejunaverunt usque ad vesperam, super Saul et super Jonatham filium ejus, et super populum Domini, et super domum Israel, eo quod corruissent gladio.

13. Dixitque David ad juvenem qui nuntiaverat ei : Unde es tu? Qui respondit : Filius hominis advenæ Amalecites ego sum.

14. Et ait ad eum David : Quare non timuisti mittere manum tuam, ut occideres christum Domini?

15. Vocansque David unum de pueris

apportait cette nouvelle : Comment savez-vous que Saül et son fils Jonathas sont morts ?

6. Ce jeune homme lui répondit : J'étais venu par hasard sur la montagne de Gelboë, et Saül s'appuyait sur sa lance. Et comme des chars et des cavaliers s'approchaient,

7. il m'aperçut en se retournant, et m'appela. Je lui ai répondu : Me voici.

8. Et il me dit : Qui es-tu ? Et je lui répondis : Je suis Amalécite.

9. Et il me dit : Appuie-toi sur moi, et tue-moi ; car je suis dans l'angoisse, quoique toute ma vie soit encore en moi.

10. M'étant donc approché de lui, je le tuai ; car je savais bien qu'il ne survivrait pas à cette ruine. Et j'enlevai le diadème qui était sur sa tête, et le bracelet qu'il avait au bras ; et je les ai apportés ici à vous, mon seigneur.

11. Alors David saisit ses vêtements et les déchira, et tous ceux qui étaient auprès de lui *l'imiterent*.

12. Et ils se frappèrent la poitrine et pleurèrent, et ils jeûnèrent jusqu'au soir, à cause de Saül et de Jonathas son fils, et du peuple du Seigneur et de la maison d'Israël, qui avaient péri par l'épée.

13. Et David dit au jeune homme qui lui avait apporté cette nouvelle : D'où êtes-vous ? Il lui répondit : Je suis fils d'un étranger Amalécite.

14. Et David lui dit : Comment n'avez-vous pas craint de porter la main sur le christ du Seigneur et de le tuer ?

15. Et David, appelant un de ses

— *Incumbebat super hastam...* Scène tragique : le roi, grièvement blessé, s'appuyant sur sa lance fameuse (I Reg. xviii, 10 ; xix, 9, etc.) ; sa garde dispersée ou massacrée ; l'ennemi qui s'avance, irrésistible. — *Sta super me* (vers. 9). C.-à-d. : élance-toi contre moi ; car Saül était debout. Cf. I Par. xxi, 1. — *Angustiae*. Le mot hébreu ainsi traduit ne se rencontre nulle part ailleurs. Peut-être : des crampes ; ou une torpeur qui provenait des blessures de Saül. — *Adhuc tota anima...* : le roi redoutait de tomber vivant entre les mains des Philistins. — *Stansque occidit*. Rien de plus faux ; mais l'Amalécite pensait complaire à David en se donnant comme le meurtrier d'un rival farouche. Il excuse néanmoins partiellement sa conduite : *sciebam enim...* — *Tuli diadema...*, *armillam*. Preuves matérielles de sa véracité ; et, sur ce point, il devait être sincère, car le diadème et le bracelet de Saül étaient des objets bien connus de David.

L'Amalécite s'était donc trouvé sur le champ de bataille ; non toutefois « par hasard », comme il l'a dit (vers. 6), mais pour dépouiller les cadavres ; et il avait été le premier à découvrir celui de Saül. Les anciens rois de l'Orient portaient habituellement un petit diadème, et de riches bracelets. Voyez l'*Atl.* arch., pl. LXXX, fig. 8 ; pl. LXXXI, fig. 7-9, 13, etc.

11-12. Douleur de David et de ses compagnons en apprenant cette nouvelle. — *Vestimenta scidit...* Cf. vers. 2. — *Planxerunt* : ils se frappèrent la poitrine. — *Jejunaverunt*. Cf. III, 35 ; XII, 21-22 ; I Reg. xxxi, 13, etc. — *Super populum...*, l'armée (cf. vers. 4, etc.) ; *domum Israel*, l'ensemble de la nation.

13-16. Châtiment de l'Amalécite. — *Unde es...* Le courrier avait fait connaître incidemment sa nationalité, vers. 8 ; mais David, vivement impressionné, n'avait pas dû remarquer ce détail. *Filius... advenæ* (c.-à-d. d'un Amalécite qui ré-

hommes, lui dit : Jetez-vous sur lui et tuez-le. Aussitôt il le frappa, et il mourut.

16. Et David ajouta : Que votre sang retombe sur votre tête; car votre bouche a déposé contre vous, en disant : C'est moi qui ai tué le christ du Seigneur.

17. Or David fit cette élégie sur la mort de Saül et de Jonathas son fils,

18. et il ordonna d'enseigner *ce chant de l'arc* aux enfants de Juda, ainsi qu'il est écrit au livre des Justes. Et il dit : Considère, Israël, ceux qui sont morts sur tes coteaux, percés de coups.

19. L'élite d'Israël a été tuée sur tes montagnes. Comment les vaillants sont-ils tombés ?

20. Ne l'annoncez point dans Geth ;

suis, ait : Accensus irru in eum. Qui percussit illum, et mortuus est.

16. Et ait ad eum David : Sanguis tuus super caput tuum; os enim tuum locutus est adversum te, dicens : Ego interfeci christum Domini.

17. Planxit autem David planctum hujusemodi super Saul et super Jonathan filium ejus;

18. et præcepit ut docerent filios Juda Arcum, sicut scriptum est in libro Justorum. Et ait : Considera, Israel, pro his qui mortui sunt super excelsa tua vulnerati.

19. Incliti Israel super montes tuos interfecti sunt. Quomodo ceciderunt fortes ?

20. Nolite annuntiare in Geth, neque

sidait sur le territoire d'Israël) est un trait nouveau. — *Quare non timuisti...* ? L'onction sainte rendait inviolable et sacré celui qui l'avait reçue. Cf. I Reg. xxiv, 6 ; xxvi, 9, 11, 16, etc. — *Sanguis... super caput* (vers. 16). David rejette ainsi sur le sol-disant récidive toute la responsabilité du supplice qu'il allait subir.

2^o Élégie de David sur Saül et Jonathas. I, 17-27.

Nouveau trait par lequel David prouvera la sincérité de son deuil. C'était pourtant son plus cruel ennemi qui venait de disparaître; mais il avait l'âme trop généreuse, trop chevaleresque, pour penser à ce côté de la question.

17-18^a. Introduction historique. — *Planxit planctum*. Hébr. : *y'qo-ven qinah* (LXX, ἄρηνος); l'expression technique pour désigner les chants de deuil ou élégies. Cf. III, 33-34; III Par. xxxv, 25, etc. — *Docerent Arcum*. Non pas : à tirer de l'arc; mais simplement : l'Arc. Tel fut le titre par lequel David désigna ce double poème, où il vante l'habileté de Jonathas en tant qu'archer (vers. 22). Le poète voulut donc que ses vers fussent dans toutes les mémoires, pour conserver très vivant le souvenir de Saül et de Jonathas. — *In libro Justorum*. Plutôt : le livre du Juste (*hayyasar*; LXX : Βιβλίον τοῦ εὐθούς). Sur cet écrit perdu, voyez la note de Jos. x, 13, le seul autre endroit où il soit mentionné. — *Et ait...* Les exégètes sont unanimes pour vanter la délicatesse, la perfection de cette élégie, sous le double rapport du fond et de la forme. « Elle est composée avec beaucoup d'art »; c'est « la plus pathétique des odes funèbres ». — Voici la division généralement adoptée : un prélude, vers. 18^b-19, composé de deux vers à deux membres; le corps du poème, vers. 20-26, contenant cinq strophes, dont quatre (la première

et la seconde, la quatrième et la cinquième) ont chacune deux vers à deux membres, tandis que la troisième, placée au milieu du chant, a deux vers de trois membres; une conclusion, vers. 27, composée d'un seul distique. La symétrie est très frappante.

18^b-19. Prélude : le thème de l'élégie. — *Considera, Israel*. Le peuple entier est invité à contempler la grandeur de sa perte. Mais le vers. 18^b manque totalement dans l'hébr.; il a passé des LXX dans la Vulg. par l'intermédiaire de l'Itala



Femmes et enfants qui vont en chantant à la rencontre d'un roi victorieux. (Bas-relief assyrien.)

(Vercellone). — *Incliti...* L'hébr. emploie l'abstrait : la beauté, ou la gloire, d'Israël. Saül et Jonathas étaient vraiment l'honneur de leur nation. — *Quomodo ceciderunt...*? Cette ligne servira de refrain, vers. 25, 27.

2^o Première strophe : ne pas laisser éclater trop haut la douleur, de crainte de rendre plus vive la joie des Philistins. — *Nolite annuntiare*. Les Philistins connaissaient déjà l'étendue de leur trompette; mais c'est là une magnifique figure poétique. — *Geth* et *Ascalon* sont citées pour représenter tout le pays des vainqueurs, car elles étaient deux de ses villes principales et centrales. — *Neque annuntietis*. Le verbe hébr. n'est pas le même qu'au précédent hémistiche; ici, *basar*, publier une bonne nouvelle (les LXX

annuntietis in compitis Ascalonis, ne forte lætentur filiæ Philistiim, ne exultent filiæ incircumcisorum.

21. Montes Geiboe, nec ros nec pluvia veniant super vos, neque sint agri primitiarum, quia ibi abjectus est clypeus fortium, clypeus Saül, quasi non esset unctus oleo.

22. A sanguine interfectorum, ab adipe fortium sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum; et gladius Saul non est reversus inanis.

23. Saul et Jonathas amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi; aquilis velociore, leonibus fortiores.

24. Filiæ Israel, super Saul flete, qui vestiebat vos cocco in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro.

25. Quomodo ceciderunt fortes in prælio? Jonathas in excelsis tuis occisus est?

ne le publiez pas dans les places publiques d'Ascalon, de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent, que les filles des incircumcisé n'en tressaillent d'allégresse.

21. Montagnes de Gelboé, que la rosée et la pluie ne tombent jamais sur vous. Qu'il n'y ait point sur vous de champs à prémices; parce que c'est là qu'a été jeté le bouclier des héros, et le bouclier de Saül, comme s'il n'eût point été sacré de l'huile sainte.

22. Devant le sang des morts, devant la graisse des vaillants, jamais la flèche de Jonathas n'est retournée en arrière, et l'épée de Saül n'a jamais été tirée en vain.

23. Saül et Jonathas, aimables et gracieux pendant leur vie, n'ont pas été séparés dans leur mort même. Ils étaient plus agiles que les aigles, et plus forts que les lions.

24. Filles d'Israël, pleurez sur Saül, qui vous revêtait d'écarlate avec délices, et qui vous donnait des ornements d'or pour vous parer.

25. Comment les forts sont-ils tombés dans le combat? Comment Jonathas a-t-il été tué sur vos montagnes?

ont très bien traduit : μή εὐαγγελίσθητε). — *Filiæ Philistiim*. Nous avons vu à plusieurs reprises (Ex. xv, 20-21; Jud. xi, 34; I Reg. xviii, 6) les femmes célébrer par des chants et des danses les victoires de leur peuple. — *Filiæ incircumcisorum* : expression de dédain et de tristesse tout ensemble.

21. Seconde strophe : les monts de Gelboé, théâtre de la catastrophe, sont maudits. — *Necros*... La nature est poétiquement invitée à partager la douleur d'Israël, et à se venger, en les rendant arides, des lieux témoins d'événements si désastreux. — *Agri primitiarum*. Être dans l'incapacité de produire les prémices sacrées au Seigneur (Lev. II, 14) était le comble de la malédiction. — *Ibi abjectus* : ce participe latin traduit bien la double idée que paraît contenir l'expression hébraïque : être jeté, être souillé (de sang, de poussière). — *Quasi* (particule ajoutée par la Vulg.) non... *unctus*. Ce trait peut se rapporter, grammaticalement, soit au bouclier, soit à la personne même de Saül : dans la première hypothèse, il serait fait allusion à l'antique coutume de graisser les boucliers pour les rendre plus luisants, ou pour y mieux faire glisser les flèches (cf. Is. xxi, 5, dans l'hébr.); dans la seconde hypothèse, qui est peut-être la meilleure, le poète met en relief l'affront fait au roi.

22-23. Troisième strophe : éloge commun de Saül et de Jonathas. — *Sagitta*... : l'arme favorite de Jonathas (I Reg. xviii, 4; xx, 20). *Gla-*

dtus... : probablement aussi l'arme que Saül avait le mieux manier. — *A sanguine*... *adipe*. Belles et fortes images : les armes sont censées boire le sang, dévorer les chairs. Cf. Deut. xxxii, 42; Is. xxxiv, 6, etc. — *Amabiles et decori*. Mieux, d'après l'hébr. : aimés et aimables. C.-à-d., d'après le contexte, chéris l'un de l'autre et aimables l'un pour l'autre. Leur désunion n'avait existé qu'à la surface et qu'en passant; ils s'étaient aimés tendrement toute leur vie : leur mort consacra cette union. — Le poète revient aux qualités guerrières de ses héros : *aquilis*... (cf. Jer. iv, 13; Hab. i, 8); *leonibus*... (cf. xvii, 10; Jud. xiv, 18).

24-25^a. Quatrième strophe : éloge spécial de Saül. — *Filiæ Israel*. Elles avaient autrefois chanté les victoires de Saül; leurs chants lugubres sur sa mort contrastent avec la joie des filles des Philistins, vers. 20. Mais le motif pour lequel on les excite à pleurer introduit délicatement un nouvel éloge du roi si valeureux. — *Qui vestiebat*... : Il leur procurait des vêtements précieux, provenant des dépouilles des vaincus. Cf. Jud. v, 30.

25^b-26. Éloge spécial de Jonathas. C'est la partie la plus touchante de l'épique. — *Jonathas in excelsis*... (cf. vers. 18^b-19). Dans l'hébr., avec une apostrophe pathétique : (O) Jonathas, tué sur tes hauts lieux ! Le pronom se rapporte au héros lui-même, qui avait péri sur les fortes positions naguère défendues par son bras. — *Amabilis*... David emploie deux comparaisons

26. Je suis dans la douleur à cause de toi, Jonathas mon frère, si beau, digne d'être aimé d'un amour plus grand que celui qu'on a pour les femmes. Je t'aimais comme une mère aime son fils unique.

27. Comment les forts sont-ils tombés? Comment les armes de guerre ont-elles péri?

26. Doleo super te, frater mi Jonatha, decore nimis et amabilis super amorem mulierum. Sicut mater unicum amat filium suum, ita ego te diligebam.

27. Quomodo ceciderunt robusti, et perierunt arma bellica?

CHAPITRE II

1. Après cela David consulta le Seigneur, et lui dit : Ir'ai-je dans quelqu'une des villes de Juda? Le Seigneur lui dit : Allez. David lui demanda : Où irai-je? Le Seigneur lui répondit : A Hébron.

2. David y alla donc avec ses deux femmes, Achinoam de Jezraël, et Abigail, veuve de Nabal, de Carmel.

3. David y mena aussi les gens qui étaient avec lui; chacun vint avec sa famille, et ils demeurèrent dans les villes d'Hébron.

4. Alors les hommes de la tribu de Juda vinrent à Hébron, et y oignirent David, afin qu'il régnât sur la maison de Juda. En même temps, on rapporta à David que les habitants de Jabès-Galaad avaient enseveli Saül.

5. Et il leur envoya des messagers, et il leur fit dire : Soyez bénis du Seigneur,

1. Igitur post hæc consulit David Dominum, dicens : Num ascendam in unam de civitatibus Juda? Et ait Dominus ad eum : Ascende. Dixitque David : Quo ascendam? Et respondit ei : In Hebron.

2. Ascendit ergo David et duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelites, et Abigail, uxor Nabal Carmeli.

3. Sed et viros qui erant cum eo duxit David singulos cum domo sua; et manserunt in oppidis Hebron.

4. Veneruntque viri Juda, et unxerunt ibi David ut regnaret super domum Juda. Et nuntiatum est David quod viri Jabès-Galaad sepelissent Saul.

5. Misit ergo David nuntios ad viros Jabès-Galaad, dixitque ad eos : Bene-

saisissantes, pour décrire la force et la tendresse de l'affection qu'il éprouvait pour son « frère » Jonathas : elle surpassait l'amour conjugal (*super amorem mulierum*) et l'amour maternel (*sicut mater...*). Mais le texte n'a pas cette seconde comparaison, qui provient, croit-on (Vercellone), d'une glose insérée à tort dans le texte.

27. Conclusion. — *Quomodo...*? C'est le soupir amer qui a été poussé déjà deux fois, vers. 19 et 25. — *Arma bellica* désigne métaphoriquement Saül et Jonathas.

¶ II. — *David règne à Hébron, reconnu par la seule tribu de Juda; Isboseth, soutenu par Abner, gouverne le reste de la nation.* II, 1-32.

1^o David reçoit l'onction royale à Hébron. II, 1-4^a.

CHAP. II. — 1-3. Le Seigneur ordonne à David d'aller s'installer à Hébron. — *Consuluit Dominum* : par l'intermédiaire du grand prêtre Abiathar, d'après les procédés ordinaires. Cf. I Reg. x, 22, etc. — *Num ascendam...*? David comprenait que les promesses de Dieu relatives à sa royauté étaient sur le point de s'accomplir, et qu'il était opportun de quitter Sicéleg pour

se rapprocher du centre du pays. — *In Hebron*. Cette place forte, à laquelle se rattachaient d'importants souvenirs de l'histoire primitive des Hébreux (Gen. XIII, 18, etc.), et où David possédait des amis dévoués (I Reg. xxx, 31), convenait très bien pour son installation temporaire en tant que roi de Juda. *Atl. géogr.*, pl. VII. Sur *Achinoam* et *Abigail*, voyez I Reg. xxv, 39-44. — *Sed et viros...* Les braves compagnons d'armes qui formaient la petite armée de David. Cf. I Reg. xxii, 2, etc. — *In oppidis Hebron* : les bourgs et villages qui dépendaient de la ville principale.

4^a. L'onction. — *Viri Juda* : ils se réunirent en assemblée solennelle pour procéder à l'élection d'un roi. — *Unxerunt*. L'onction de Bethléem (I Reg. xvi, 3) était probablement demeurée secrète, et sa valeur existait surtout devant Dieu; celle-ci fut publique, et inaugura la royauté de David devant les hommes.

2^o David témoigne sa reconnaissance aux habitants de Jabès-Galaad pour leur belle conduite envers Saül. II, 4^b-7.

4^b-7. *Sepelissent Saul*. Voyez I Reg. xxxr, 11-13, et le commentaire. — *Misit ergo...* Par

dicti vos Domino, qui fecistis misericordiam hanc cum domino vestro Saul, et sepelistis eum!

6. Et nunc retribuet vobis quidem Dominus misericordiam et veritatem; sed et ego reddam gratiam eo quod fecistis verbum istud.

7. Confortentur manus vestræ, et estote filii fortitudinis; licet enim mortuus sit dominus vester Saul, tamen me unxit domus Juda in regem sibi.

8: Abner autem, filius Ner, princeps exercitus Saul, tulit Isboseth, filium Saul, et circumduxit eum per castra,

9. regemque constituit super Galaad, et super Gessuri, et super Jezrael, et super Ephraïm, et super Benjamin, et super Israël universum.

10. Quadraginta annorum erat Isboseth, filius Saul, cum regnare coepisset super Israël, et duobus annis regnavit. Sola autem domus Juda sequebatur David.

11. Et fuit numerus dierum quos comoratus est David imperans in Hebron super domum Juda, septem annorum et sex mensium.

vous qui avez usé de cette humanité envers Saül votre seigneur, et qui l'avez enseveli.

6. Le Seigneur vous le rendra bientôt, selon sa miséricorde et sa vérité; et moi aussi je vous récompenserai de cette action que vous avez faite.

7. Ne vous laissez point abattre, et soyez des hommes de cœur; car, bien que Saül votre roi soit mort, néanmoins la maison de Juda m'a sacré pour être son roi.

8. Cependant Abner, fils de Ner, général de l'armée de Saül, prit Isboseth, fils de Saül, et l'ayant fait mener dans tout le camp,

9. l'établit roi sur Galaad, sur Gessuri, sur Jezraël, sur Ephraïm, sur Benjamin et sur tout Israël.

10. Isboseth, fils de Saül, avait quarante ans lorsqu'il commença à régner sur Israël, et il régna deux ans. La maison de Juda suivait seule David.

11. Et David demeura à Hébron sept ans et demi, n'étant roi que de la tribu de Juda.

suite d'un sentiment très sincère de gratitude. En même temps, cette conduite ne manquait pas d'habileté; car elle était de nature à gagner les Jabésites à la cause de David. Celui-ci leur insinue d'ailleurs clairement qu'ils trouveront leur avantage à le reconnaître pour roi (*ego reddam...*, vers. 6; *me unxit... Juda*, vers. 7). — *Fili fortitudinis*. Hébr.: des hommes vaillants.

3° La plupart des Israélites se rangent sous le sceptre d'Isboseth, fils de Saül. II, 8-11.

8-9. Abner oppose Isboseth à David. — *Abner, filius Ner*: cousin germain de Saül et chef de son armée. Cf. I Reg. XIV, 50. Il essaye naturellement de conserver la royauté dans sa famille. — *Isboseth* n'a pas encore été nommé parmi les fils de Saül. Cf. I Reg. XIV, 49. Il était le quatrième par rang d'âge. Sur le trône, il ne fut qu'un simple instrument entre les mains d'Abner, qui le brisa après s'en être quelque temps servi (III, 6 et ss.). — *Circumduxit... per castra*. Dans l'hébr.: il le conduisit à *Maḥanaïm*. Localité célèbre dans l'histoire de Jacob, et située à l'est du Jourdain, sur les limites des tribus de Gad et de Manassé (*Att. géogr.*, pl. VII). Le traducteur de la Vulg. a cru que c'était ici un nom commun; car *maḥanaïm* signifie « les deux camps » (note de Gen. XXXII, 2, 10). Abner fit donc passer le Jourdain à son protégé aussitôt après la déroute de Gelboé, pour le mettre en sûreté. Cf. I Reg. XXXI, 7. — Liste des districts qui reconnurent la royauté d'Isboseth, vers. 9. *Galaad* représente sans doute tout le

territoire transjordanien des Hébreux. Au lieu de *Gessuri*, l'hébr. porte *Asuri*, mot qui serait, d'après quelques interprètes, une corruption pour *Aséri*, la tribu d'Aser (cf. Jos. I, 32, dans le texte original); mais la leçon de la Vulg., confirmée par le syriaque, est plus généralement regardée comme authentique; et alors il s'agit du petit peuple qui habitait parmi les Israélites au sud de l'Hermon. Cf. xv, 8; Jos. XIII, 13 et l'explication (*Att. géogr.*, pl. VII). — *Jezrael*: la ville et la vaste plaine à laquelle elle donnait son nom. Cf. I Reg. XXIX, 1 et la note. — *Ephraïm, Benjamin*: deux puissantes tribus, au nord de Juda. — En somme, *Israel universum*, à part Juda, et probablement Siméon; presque tout le territoire qui forma plus tard le royaume d'Israël après le schisme.

10-11. Durée du royaume d'Isboseth, et de l'installation de David à Hébron. — *Quadraginta annorum*. Cet âge semble un peu élevé pour le dernier des fils de Saül; au contraire, le chiffre qui suit, *duobus annis regnavit*, semble trop faible si on le compare à la durée du règne de David à Hébron (vers. 11: *septem annorum...*). L'explication la plus simple et la plus naturelle consiste à faire coïncider les deux années du règne d'Isboseth avec la fin du séjour de David à Hébron. Les cinq ans et demi qui restent auraient été employés par Abner à créer le royaume du nord; dans cette même hypothèse, Isboseth n'aurait eu que trente-quatre ans et demi à la mort de Saül.

12. Alors Abner, fils de Ner, sortit de son camp, et vint à Gabaon avec les gens d'Isboseth, fils de Saül.

13. Joab, fils de Sarvia, marcha contre lui avec les troupes de David, et ils se rencontrèrent près de la piscine de Gabaon. Les armées, s'étant approchées, s'arrêtèrent l'une devant l'autre : l'une était d'un côté de la piscine, et l'autre de l'autre.

14. Alors Abner dit à Joab : Que quelques jeunes gens s'avancent, et qu'ils s'exercent devant nous. Joab répondit : Qu'ils s'avancent.

15. Aussitôt douze hommes de Benjamin du côté d'Isboseth, fils de Saül, se levèrent, et se présentèrent ; il en vint aussi douze du côté de David.

16. Et chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui se présenta devant lui, ils se passèrent tous l'épée au travers du corps, et tombèrent morts tous ensemble ; et ce lieu s'appela le Champ des vailants à Gabaon.

17. Il se donna aussitôt un rude combat ; et Abner fut défait avec ceux d'Israël par les troupes de David.

18. Or les trois fils de Sarvia, Joab, Abisaï et Asaël étaient là. Asaël était extrêmement agile à la course, comme les chevreuils qui sont dans les bois.

19. Il s'attacha donc à poursuivre Abner, sans se détourner ni à droite ni à gauche, et sans le quitter jamais.

20. Abner, regardant derrière lui, lui dit : Êtes-vous Asaël ? Il lui répondit : Je le suis.

12. Egressusque est Abner filius Ner, et pueri Isboseth, filii Saul, de castris, in Gabaon.

13. Porro Joab, filius Sarviæ, et pueri David egressi sunt, et occurrerunt eis juxta piscinam Gabaon. Et cum in unum convenissent, e regione sederunt, hi ex una parte piscinæ, et illi ex altera.

14. Dixitque Abner ad Joab : Surgant pueri, et ludant coram nobis. Et respondit Joab : Surgant.

15. Surrexerunt ergo, et transierunt numero duodecim de Benjamin, ex parte Isboseth, filii Saul, et duodecim de pueris David.

16. Apprehensoque unusquisque capite comparis sui, defixit gladium in latus contrarii, et ceciderunt simul ; vocatumque est nomen loci illius Ager robustorum in Gabaon.

17. Et ortum est bellum durum satis in die illa ; fugatusque est Abner et viri Israel a pueris David.

18. Erant autem ibi tres filii Sarviæ, Joab, et Abisai, et Asael ; porro Asael cursor velocissimus fuit, quasi unus de capreis quæ morantur in silvis.

19. Persequabatur autem Asael Abner, et non declinavit ad dexteram neque ad sinistram omittens persequi Abner.

20. Respexit itaque Abner post tergum suum, et ait : Tune es Asael ? Qui respondit : Ego sum.

4° Combat entre les partisans de David et ceux d'Isboseth. II, 12-16.

12-14. Le défilé d'Abner, accepté par Joab. — *Egressus*. La locution accoutumée pour marquer les expéditions guerrières. Cf. XXI, 17 ; I Reg. XVIII, 30 ; I Par. XX, 1, etc. Abner dirige maintenant ses efforts directs contre David et Juda, les seuls ennemis d'Isboseth. — *De castris*. Hébr. : de Mahanaim (note du vers. 8). — *Gabaon*, l'El-Djib moderne, sur une colline au nord-ouest de Jérusalem. Voyez le commentaire de Jos. IX, 3, et l'*Atl. géogr.*, pl. XVI. — Joab était l'aîné des trois fils de Sarvia (hébr. *S'ruyah*), sœur de David. Cf. vers. 18 ; I Reg. XXVI, 6. Chef des troupes de David, il est naturellement envoyé à la rencontre des troupes d'Abner, le général de l'armée rivale. — *Juxta piscinam*. Il existe encore une belle fontaine auprès d'El-Djib ; elle possède deux réservoirs : l'un souterrain, près de la source même ; l'autre en plein air, long de 120 pieds, large de 100. Cf. Jer. XLI, 12. — *Sederunt* : ils campèrent. — *Ludant*. Euphémisme

pour signifier « combattre ». Désireux de verser le moins possible de sang israélite, Abner propose de s'en remettre aux chances d'un combat singulier.

15-16. La lutte. — *Duodecim* : douze champions de chaque côté. Ceux qui représentaient l'armée d'Isboseth furent tous choisis dans la propre tribu de Saül (*de Benjamin*), qui tint à honneur de défendre seule le fils du roi pris naguère dans son sein. — *Apprehensoque*. Tableau vivant, tragique. L'ardeur des combattants fut telle, qu'ils ne songèrent qu'à l'offensive, et oublièrent de se défendre ; ils périrent donc tous de la même manière. — *Ager Robustorum*. Hébr. : le lieu des rochers ; ou peut-être : le lieu des épées.

5° Fuite d'Abner et mort d'Asaël. II, 17-32.

17. Le combat devient général ; Abner est battu et mis en fuite. — *Ortum est bellum*... : l'épreuve partielle n'ayant abouti à aucun résultat.

18-22. Abner, poursuivi par Asaël, essaye de

21. Dixitque ei Abner : Vade ad dexteram sive ad sinistram, et apprehende unum de adolescentibus, et tolle tibi spolia ejus. Noluit autem Asael omittere quin urgeret eum.

22. Rursumque locutus est Abner ad Asael : Recede, noli me sequi, ne compellar confodere te in terram, et levare non potero faciem meam ad Joab fratrem tuum.

23. Qui audire contempsit, et noluit declinare. Percussit ergo eum Abner aversa hasta, in inguine, et transfodit; et mortuus est in eodem loco; omnesque qui transibant per locum illum in quo ceciderat Asael et mortuus erat, subsistebant.

24. Persequentibus autem Joab et Abisai fugientem Abner, sol occubuit; et venerunt usque ad collem Aquæductus, qui est ex adverso vallis itineris deserti in Gabaon.

21. Abner lui dit : Allez à droite ou à gauche, et attaquez quelqu'un de ces jeunes gens, et prenez ses dépouilles. Mais Asaël ne voulut point cesser de le poursuivre.

22. Abner parla donc encore à Asaël, et lui dit : Retirez-vous, ne me suivez pas davantage, de peur que je ne sois obligé de vous percer de ma lance; et qu'après cela je ne puisse plus paraître devant Joab, votre frère.

23. Mais Asaël méprisa ce qu'il lui disait, et il ne voulut pas se détourner. Abner, ayant retourné sa lance, le frappa dans l'aîne et le transperça; et il mourut sur place. Et tous ceux qui passaient par ce lieu où Asaël était tombé mort s'arrêtaient.

24. Or tandis que Joab et Abisai poursuivaient Abner qui s'enfuyait, le soleil se coucha, et ils arrivèrent à la colline de l'Aqueduc, qui est vis-à-vis de la vallée, au chemin du désert de Gabaou.

l'épargner. — *Quasi... de capreis.* Dans l'hébr. : comme une des gazelles. Animal gracieux et rapide, qu'on trouve encore en Palestine par petits

On n'aime pas à regarder en face ceux qui ont quelque compte à régler. Cf. Jos. xi, 15.

23. Mort d'Asaël. — *Aversa hasta* : par conséquent, avec l'extrémité de la hampe, et non avec le fer. Abner tenta donc jusqu'au dernier moment d'épargner la vie du frère de Joab; il se proposait seulement de le renverser ou de le blesser légèrement. — *Subsistebant.* Détail très pittoresque pour conclure : tous s'arrêtaient, comme cloués sur place par ce triste spectacle.

24-25. Continuation de la poursuite. — *Ad collem Aquæductus.* Hébr. : la colline d'*Ammah*; lieu inconnu. Il en est de même de *Giah* (vallis dans la Vulg.). Toutefois, ces détails circonstanciés dénotent une connaissance très exacte des faits. « Le désert de Gabaon » consiste dans les steppes qui s'étalent à l'est d'El-Djib. — *Congregatiue...* Les vaincus cessent tout à coup de fuir, et se retournent pour recommencer la lutte. Le

narrateur nous les montre s'organisant en phalange serrée (*cuneum*), dans une forte position (*in summitate...*).

26-29. Abner et Joab s'entendaient pour faire cesser l'effusion du sang. — *Exclamavit Abner.* Nouvelle preuve de ses sentiments généreux; mais ce n'est pas sans fierté qu'il prend l'initiative d'une transaction : *an ignorus...?* — *Ad Joab.* Accusé de poursuivre trop longtemps ses compatriotes (vers. 26), Joab rejette ce reproche sur



La gazelle.

troupeaux. Voyez la fig. ci-jointe, et l'Atl. d'hist. nat., pl. LXXXVII, fig. 3-5, 9; pl. LXXXVIII, fig. 1-6; pl. xciv, fig. 8, etc. — *In silvis.* Hébr. : dans la campagne. — *Persequatur...* Abner : pour s'illustrer, soit en tuant le général ennemi, soit en le faisant prisonnier. — *Apprehende unum...* (vers. 21). Beau mouvement de générosité de la part d'Abner. Contente-toi d'une moindre gloire, et ne m'oblige pas de sauver ma vie au prix de la tienne. — *Levare non potero...* (vers. 22).

25. Et les fils de Benjamin se rallièrent auprès d'Abner; et, ayant formé une troupe serrée, ils s'arrêtèrent sur le sommet d'une hauteur.

26. Alors Abner cria à Joab : Est-ce que votre glaive sévira jusqu'au carnage? Ignorez-vous que le désespoir est dangereux? N'est-il pas temps enfin de dire au peuple qu'il cesse de poursuivre ses frères?

27. Joab lui répondit : Vive le Seigneur, si vous eussiez parlé, le peuple se serait retiré dès le matin, et il eût cessé de poursuivre ses frères.

28. Joab sonna donc de la trompette, et toute l'armée s'arrêta, et cessa de poursuivre Israël et de le combattre.

29. Abner avec ses gens marcha par la campagne toute cette nuit; ils passèrent le Jourdain, et après avoir traversé tout Béthoron, ils arrivèrent au camp.

30. Joab, ayant cessé de poursuivre Abner, et étant revenu, assembla toute l'armée; et on ne trouva de morts, du côté de David, que dix-neuf hommes, sans compter Asaël.

31. Mais les gens de David frappèrent parmi Benjamin et ceux qui étaient avec Abner, trois cent soixante hommes, qui moururent.

32. Et ils emportèrent le corps d'Asaël; et on le mit dans le sépulchre de son père à Bethléem. Et Joab, ayant marché toute la nuit avec les hommes qui étaient avec lui, arriva à Hébron au point du jour.

25. Congregatique sunt filii Benjamin ad Abner; et conglobati in unum caenum, steterunt in summitate tumuli unius.

26. Et exclamavit Abner ad Joab, et ait : Num usque ad interneccionem tuus mucro desæviet? An ignoras quod periculosa sit desperatio? Usquequo non dicis populo ut omittat persequi fratres suos?

27. Et ait Joab : Vivit Dominus! si locutus fuisses, mane recessisset populus persequens fratrem suum.

28. Insonuit ergo Joab buccina, et stetit omnis exercitus, nec persecuti sunt ultra Israel, neque iniere certamen.

29. Abner autem et viri ejus abierunt per campestria tota nocte illa; et transierunt Jordanem, et lustrata omni Bethoron, venerunt ad castra.

30. Porro Joab reversus, omisso Abner, congregavit omnem populum; et defuerunt de pueris David decem et novem viri, excepto Asaele;

31. servi autem David percusserunt de Benjamin et de viris qui erant cum Abner trecentos sexaginta, qui et mortui sunt.

32. Tuleruntque Asael, et sepelierunt eum in sepulchro patris sui in Bethlehem. Et ambulaverunt tota nocte Joab et viri qui erant cum eo, et in ipso crepusculo pervenerunt in Hebron.

CHAPITRE III

1. Il se fit donc une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David; David s'avancant toujours et se

1. Facta est ergo longa concertatio inter domum Saul et inter domum David; David proficiscens et semper seipso

Abner lui-même, qui aurait pu d'un mot (*si locutus*) arrêter le massacre dès le matin. L'hébreu dit avec une nuance : Si tu n'avais pas parlé; c.-à-d., Si tu n'avais pas proposé un combat singulier. — *Insonuit...* : attestant par cet acte la sincérité de ses paroles. — *Neque iniere...* : du moins actuellement; car la guerre recommença bientôt et se prolongea longtemps. III, 1. — *Per campestria*. Hébr. : l'*arabah*, nom donné à la vallée du Jourdain entre le lac de Tibériade et la mer Morte. — *Lustrata Bethoron*. Dans l'hébr. : ils allèrent (à travers) tout le *Bitrôn*; district que l'on n'a pas identifié. — *Ad castra*. C.-à-d. à Mahanaïm (note des vers. 8 et 12).

30-32. Résultat de la lutte. — *Decem et no-*

vem : y compris Asaël, et les douze premiers champions, vers. 15-16. Très petit nombre de victimes; mais la bataille proprement dite n'avait pas été longue, et l'armée de Joab, victorieuse, s'était aussitôt élancée à la poursuite des vaincus, dont les pertes furent beaucoup plus sérieuses. — *Ambulaverunt tota nocte* (vers. 32) : la seconde nuit qui suivit le combat, car on s'était battu jusqu'au soir (vers. 27, 29), et les funérailles d'Asaël occupèrent la journée du lendemain.

§ II. — *La maison de David va croissant et fortifiant; celle de Saül décroît*. III, 1 — IV, 12.

1^o Croissance de la famille de David. III, 1-5. CHAP. III. — 1. Thème de ce paragraphe. —

robustior, domus autem Saul decrescens cotidie.

2. Natiqne sunt filii David in Hebron; fuitque primogenitus ejus Amnon, de Achinoam Jezraelitide;

3. et post eum Cheleab, de Abigail, uxore Nabal Carmeli; porro tertius Absalom, filius Maacha, filiae Tholmai, regis Gessur;

4. quartus autem Adonias, filius Hagith; et quintus Saphathia, filius Abithal;

5. sextus quoque Jethraam, de Eglâ, uxore David. Hi nati sunt David in Hebron.

6. Cum ergo esset praelium inter domum Saul et domum David, Abner, filius Ner, regebat domum Saul.

7. Fuerat autem Sauli concubina nomine Respha, filia Aia. Dixitque Isboseth ad Abner :

8. Quare ingressus es ad concubinam patris mei? Qui, iratus nimis propter verba Isboseth, ait : Numquid caput canis ego sum adversum Judam hodie, qui fecerim misericordiam super domum Saul patris tui, et super fratres et proximos ejus, et non tradidi te in manus David? Et tu requisisti in me quod argueres pro muliere hodie!

9. Hæc faciat Deus Abner et hæc addat ei, nisi quomodo juravit Dominus David sic faciam cum eo,

10. ut transferatur regnum de domo Saul, et elevetur thronus David super

fortifiant de plus en plus, et la maison de Saül, au contraire, s'affaiblissant de jour en jour.

2. Et il naquit à David des fils à Hébron. L'aîné fut Amnon, qu'il eut d'Achinoam, de Jezraël.

3. Le second, Chéleab, qu'il eut d'Abigail, veuve de Nabal, de Carmel. Le troisième, Absalom, qu'il eut de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur.

4. Le quatrième, Adonias, fils d'Hagith. Le cinquième, Saphathia, fils d'Abithal.

5. Le sixième, Jéthraam, d'Églâ, femme de David. David eut ces enfants à Hébron.

6. La maison de Saül était donc en guerre avec la maison de David, et Abner, fils de Ner, était le chef de la maison de Saül.

7. Or Saül avait eu une concubine nommée Respha, fille d'Aia. Et Isboseth dit à Abner :

8. Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon père? Abner, vivement irrité de ce reproche, lui répondit : Suis-je aujourd'hui une tête de chien, après ce que j'ai fait contre Juda? J'ai rendu toute sorte de services à la maison de Saül votre père, à ses frères et à ses proches, et je ne vous ai point livré entre les mains de David. Et après cela vous venez aujourd'hui chercher des prétextes de m'accuser à propos d'une femme?

9. Que Dieu traite Abner avec toute sa sévérité, si je ne procure à David ce que le Seigneur a juré en sa faveur,

10. en faisant que le royaume soit transféré de la maison de Saül en la

Profciscens et... Littéral., dans l'hébr. : allant et se fortifiant. Et pour Saül : allant et vaillant.

2-5. Liste des enfants de David qui naquirent à Hébron (comp. I Par. III, 1-3, où les noms présentent quelques variantes). C'était là un des éléments de la force du jeune roi. — Les plus connus de ces personnages sont *Amnon* et *Absalom*, de si triste mémoire (cf. XIII-XVIII); *Adonias*, l'audacieux et infortuné rival de Salomon (III Reg. I, 5 et ss.). Sur *Gessur*, voyez II, 9; xv, 8; Deut. III, 14, etc. — *Eglâ* (vers. 5) serait identique à Michol d'après la tradition juive; hypothèse très incertaine. Cette polygamie de David était d'un fâcheux exemple; bien des maux en résulteront pour lui, pour sa famille et pour tout le royaume.

8* Querelle entre Abner et Isboseth. III, 6-11.

6. Transition : la toute-puissance d'Abner —

Regebat domum... D'après l'hébr. : se montrait fort dans la maison de Saül.

7-8*. Occasion de la querelle. — *Respha* sera mise plus tard directement en scène, dans un épisode tragique, XXI, 8-11. — *Quare ingressus...*? Isboseth se sentait blessé dans son honneur filial d'un procédé que les mœurs orientales ont toujours condamné sévèrement. Cf. XII, 8; XVI, 21; III Reg. II, 22.

8*-11. Colère et menaces d'Abner. — *Caput canis*. C.-à-d. un objet souverainement méprisable. Cf. I Reg. XVII, 43; XXIV, 14; III Reg. XXI, 19, 23; IV Reg. VIII, 13, etc. — *Adversum Judam*. Hébr. : appartenant à Juda; détail qui rendait le rapprochement encore plus injurieux. — *Qui fecerim...* A ses bienfaits, Abner oppose la conduite non motivée, selon lui, d'Isboseth (pro muliere; trait dédaigneux). — *Hæc faciat...*, *addat*. La formule de serment si fréquemment

sienne, et que le trône de David soit élevé sur Israël et sur Juda, depuis Dan jusqu'à Bersabée.

11. Et Isboseth n'osa lui rien répondre, parce qu'il le craignait.

12. Abner envoya donc des messagers à David pour lui dire de sa part : A qui appartient tout ce pays ? Faites alliance avec moi, et je prendrai votre parti, et je ferai que tout Israël se réunisse à vous.

13. David lui répondit : Je le veux bien, je ferai alliance avec vous ; mais je vous demande une chose : Vous ne me verrez point que vous ne m'ayez envoyé auparavant Michol, fille de Saül ; après cela vous viendrez et vous me verrez.

14. David envoya ensuite des messagers à Isboseth, fils de Saül, et lui fit dire : Rendez-moi Michol, ma femme, que j'ai épousée pour cent prépuces de Philistins.

15. Isboseth l'envoya donc chercher, et l'enleva à son mari, Phaltiel, fils de Lais.

16. Son mari la suivait en pleurant jusqu'à Bahurim. Et Abner lui dit : Allez, retournez-vous-en ; et il s'en retourna.

17. Après cela Abner parla aux anciens d'Israël, et leur dit : Il y a déjà longtemps que vous souhaitiez d'avoir David pour roi.

18. Faites-le donc maintenant ; puisque

Israël et super Judam, a Dan usque Bersabee!

11. Et non potuit respondere ei quidquam, quia metuebat illum.

12. Misit ergo Abner nuntios ad David pro se dicentes : Cujus est terra ? et ut loquerentur : Fac mecum amicitias, et erit manus mea tecum, et reducam ad te universum Israel.

13. Qui ait : Optime ; ego faciam tecum amicitias, sed unam rem peto a te, dicens : Non videbis faciem meam antequam adduxeris Michol, filiam Saul ; et sic venies, et videbis me.

14. Misit autem David nuntios ad Isboseth, filium Saul, dicens : Redde uxorem meam Michol, quam despondi mihi centum præputiis Philistiim.

15. Misit ergo Isboseth, et tulit eam a viro suo Phaltiel, filio Lais.

16. Sequebaturque eam vir suus, plorans, usque Bahurim. Et dixit ad eum Abner : Vade, et revertere. Qui reversus est.

17. Sermonem quoque intulit Abner ad seniores Israel, dicens : Tam heri quam nudiustertius quærebatis David ut regnaret super vos.

18. Nunc ergo facite, quoniam Domi-

employée dans ces livres. — *Quomodo juravit...* Cf. I Reg. xv, 28-29. Cette parole du Seigneur à Samuel au sujet de David paraît avoir été alors universellement connue dans le pays. Cf. v, 2 ; I Reg. xxv, 28-31. Mais Abner, en y faisant allusion, se condamne lui-même ; car il atteste ainsi qu'il avait attaqué le jeune roi tout en sachant qu'il était l'élu de Jéhovah. — *A Dan...* : sur toute l'étendue de la terre sainte. Cf. I Reg. iii, 20 et la note.

3° Pourparlers d'Abner avec David. III, 12-21^a.

12-13. L'offre d'Abner ; la condition exigée par David. — *Cujus... terra?* C.-à-d. : Le pays ne vous appartient-il pas en vertu de la divine promesse ? Et c'est pour cela que je me raille à votre parti. Ou bien : Le pays presque tout entier n'est-il pas entre mes mains, et ne puis-je pas le livrer à qui il me plaît ? Ce second sentiment s'harmonise mieux avec le contexte (*fac mecum amicitias*), qui nous montre Abner insistant sur sa propre puissance afin d'obtenir des termes plus avantageux. — *Unam rem...* David était demeuré très attaché à l'épouse de sa jeunesse, dont il avait été lui-même tendrement aimé. Cf. I Reg. xviii, 20 ; xix, 11 et ss. Peut-

être voulait-il aussi, en la reprenant, se concilier les faveurs des partisans restés fidèles à la maison de Saül.

14-16. Michol est rendue à David. — *Misit... ad Isboseth*. C'est à son adversaire que David adresse officiellement sa demande, pour sauvegarder les apparences et ne pas publier encore les desseins d'Abner. Celui-ci voulut accompagner lui-même la princesse, ce qui lui permit de continuer personnellement avec David les négociations commencées. — *Despondi... centum...* : en réalité, pour deux cents prépuces ; David ne cite que le chiffre exigé par Saül. Cf. I Reg. xviii, 25, 27. — *Phaltiel*. Plus haut, I Reg. xxv, 4, il est appelé Phalti par abréviation. — *Sequebatur... plorans*. Détail pathétique ; il l'avait épousée de bonne foi et il l'aimait. — *Bahurim* appartenait aux Benjaminites ; d'après xvi, 5 et xvii, 18, ce village était à peu de distance de Jérusalem, dans la direction de l'est. La tradition juive l'identifie à Almon de Jos. xxi, 18, l'Almit moderne (au N.-E. de Jérusalem ; *Atl. géogr.*, pl. xvi).

17-19^a. Abner gagne à la cause de David les notables d'Israël et de Benjamin. — *Sermonem... intulit* : selon toute vraisemblance, avant de

nus locutus est ad David, dicens : In manu servi mei David salvabo populum meum Israel de manu Philisthim et omnium inimicorum ejus.

19. Locutus est autem Abner etiam ad Benjamin. Et abiit ut loqueretur ad David in Hebron omnia quæ placuerant Israeli et universo Benjamin.

20. Venitque ad David in Hebron cum viginti viris ; et fecit David Abner et viris ejus qui venerant cum eo convivium.

21. Et dixit Abner ad David : Surgam ut congregem ad te, dominum meum regem, omnem Israel, et ineam tecum fœdus, et imperes omnibus sicut desiderat anima tua. Cum ergo deduxisset David Abner, et ille isset in pace,

22. statim pueri David et Joab venerunt, cæsis latronibus, cum præda magna nimis. Abner autem non erat cum David in Hebron, quia jam dimiserat eum, et profectus fuerat in pace.

23. Et Joab et omnis exercitus qui erat cum eo, postea venerunt. Nuntiatum est itaque Joab a narrantibus : Venit Abner, filius Ner, ad regem, et dimisit eum, et abiit in pace.

24. Et ingressus est Joab ad regem et ait : Quid fecisti ? Ecce venit Abner ad te ; quare dimisisti eum, et abiit et recessit ?

25. Ignoras Abner, filium Ner, quoniam ad hoc venit ad te ut deciperet te, et sciret exitum tuum et introitum tuum, et nosset omnia quæ agis ?

26. Egressus itaque Joab a David,

le Seigneur a parlé à David, et dit de lui : C'est par la main de David mon serviteur que je sauverai mon peuple Israël de la main des Philistins, et de tous ses ennemis.

19. Abner parla aussi à Benjamin ; et il alla à Hébron, pour dire à David tout ce qu'Israël et tous ceux de la tribu de Benjamin avaient résolu.

20. Il y arriva accompagné de vingt hommes. David lui fit un festin, et à ceux qui étaient venus avec lui.

21. Alors Abner dit à David : Je vais assembler tout Israël, afin qu'il reconnaisse mon seigneur et mon roi, et je ferai alliance avec vous, afin que vous régniez sur tous, comme vous le désirez. Après que David eut congédié Abner, et que celui-ci s'en fut allé en paix,

22. les gens de David arrivèrent aussitôt avec Joab, revenant de tailler en pièces des brigands, et en apportant un grand butin. Abner n'était plus à Hébron avec David, parce qu'il avait déjà pris congé de lui, et s'en était retourné,

23. lorsque Joab arriva avec toute son armée. On fit donc ce rapport à Joab : Abner, fils de Ner, est venu auprès du roi, qui l'a congédié, et il s'en est allé en paix.

24. Et Joab alla trouver le roi, et lui dit : Qu'avez-vous fait ? Voici qu'Abner est venu auprès de vous ; pourquoi l'avez-vous renvoyé, et l'avez-vous laissé aller ?

25. Ignorez-vous quel est Abner, fils de Ner, et qu'il n'est venu ici que pour vous tromper, pour reconnaître toutes vos démarches, et pour savoir tout ce que vous faites ?

26. Et Joab, après avoir quitté David,

s'aboucher avec David. — *Ad sentores* : une fois les notables gagnés, l'essentiel était fait ; la masse du peuple irait à leur suite. — *Quærebatis David...* Argument « ad hominem » : Abner leur rappelle d'anciens désirs, dont il avait empêché la réalisation. Autre argument, tiré du plan providentiel : *Dominus locutus est...* — *Etiam ad Benjamin* : tribu plus difficile à entraîner, parce que Saül en avait fait partie ; de là les efforts spéciaux d'Abner de ce côté.

19-21. Entrevue d'Abner et de David. — *Omnia quæ...* : preuve que les démarches faites auprès d'Israël et de Benjamin (vers. 17 et ss.) avaient parfaitement abouti. Toutefois, des conditions avaient été posées, ainsi qu'il résulte du mot *placuerant*. — *Cum viginti viris* : Escorte de Michol, a-t-on justement supposé. —

Congregem ad te. En assemblée plénière, qui reconnaîtrait solennellement David comme roi de la nation. Cf. v, 1.

4° Abner traitreusement assassiné par Joab. III, 21-30.

21-23. Joab rentre à Hébron après le départ d'Abner. — *Cæsis latronibus* : quelque expédition victorieuse vers le sud, accompagnée d'une razzia (*cum præda*).

24-25. Joab reproche à David d'avoir si bien reçu Abner. — *Quare dimisisti...* ? Au lieu de le garder prisonnier, ou même de lui donner la mort. — *Ut deciperet te* : en jouant le rôle d'espion, comme l'indiquent les mots suivants (*exitum... et introitum* : tous tes actes. Cf. Deut. xxviii, 6 et l'explication).

26-27. Joab fait revenir Abner à Hébron sous

envoya des courriers après Abner, et le fit revenir de la citerne de Sira, sans que David le sût.

27. Et lorsqu'il fut de retour à Hébron, Joab le tira à l'écart au milieu de la porte pour lui parler traîtreusement, et il le frappa dans l'aîne et le tua, pour venger la mort de son frère Asaël.

28. Or David ayant appris ce qui s'était passé, s'écria : Je suis innocent à jamais devant le Seigneur, moi et mon royaume, du sang d'Abner, fils de Ner.

29. Que son sang retombe sur Joab et sur la maison de son père; et qu'il y ait à jamais dans la maison de Joab des gens qui souffrent d'un flux honteux, ou de la lèpre, qui tiennent le fuseau, qui tombent sous l'épée, et qui manquent de pain.

30. Joab et Abisaï, son frère, tuèrent donc Abner, parce qu'il avait tué Asaël, leur frère, à Gabaon, dans le combat.

31. Alors David dit à Joab, et à tout le peuple qui était avec lui : Déchirez vos vêtements, couvrez-vous de sacs, et pleurez aux funérailles d'Abner. Et le roi David marchait derrière le cercueil.

misit nuntios post Abner, et reduxit eum a cisterna Sira, ignorante David.

27. Cumque rediisset Abner in Hebron, seorsum addixit eum Joab ad medium portæ ut loqueretur ei in dolo, et percussit illum ibi in inguine; et mortuus est in ultionem sanguinis Asael, fratris ejus.

28. Quod cum audisset David rem jam gestam, ait : Mundus ego sum et regnum meum apud Dominum usque in sempiternum a sanguine Abner, filii Ner;

29. et veniat super caput Joab, et super omnem domum patris ejus; nec deficiat de domo Joab fluxum seminis sustinens, et leprosus, et tenens fusum, et cadens gladio, et indigens pane!

30. Igitur Joab et Abisai, frater ejus interfecerunt Abner, eo quod occidisset Asael, fratrem eorum, in Gabaon in prælio.

31. Dixit autem David ad Joab et ad omnem populum qui erat cum eo : Scindite vestimenta vestra et accingimini saccis, et plangite ante exequias Abner. Porro rex David sequebatur feretrum.

un faux prétexte, et le tue. — *Cisterna Sira* : aujourd'hui Aïn-Sareh, au nord d'Hébron. — *Ignorante David*. Le récit entier insistera sur l'innocence du roi. — *Loqueretur... in dolo*. Plûtôt : en secret, tout bas. — *Percussit...* Crime atroce ; car Abner, lorsqu'il tua Asaël, se trouvait dans le cas de légitime défense. Il est probable que Joab n'était pas mu seulement par un sentiment de basse vengeance ; il voulait en outre se défaire d'un rival, dont il craignait l'influence sur l'esprit du roi.

28-30. David maudit Joab et sa postérité. — *Nec deficiat...* Il leur souhaite toute sorte de souffrances. *Fluxum... sustinens, leprosus* : deux infirmités pénibles, humiliantes, qui faisaient contracter une impureté légale. *Tenens fusum* a le sens d'efféminé ; d'après l'hébr. : s'appuyant sur un bâton ; c.-à-d. boiteux, ou aveugle. Dieu avait menacé les homicides de sa colère. Cf. Gen. iv, 11 ; Deut. xxi, 6-9, etc.

5° David pleure la mort d'Abner. III, 31-39.

31-34. Le deuil et l'épigramme du roi. — *Dixit... ad Joab*. Le meurtrier lui-même fut obligé de porter extérieurement le deuil de sa victime. — *Populum...* l'armée commandée par Joab. — *Saccis* : de grossières tuniques en poils de chèvres ou de chameaux. On les revêtait sous temps de tristesse et de deuil. Cf. Gen. xxxvii, 34. — *Ante exequias...* (L'hébr. dit simplement : devant Abner). C.-à-d. en avant du cadavre porté

sur une civière (*feretrum*). Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xxvii, fig. 7 ; pl. xxix, fig. 1. La scène entière est racontée en termes pathétiques et pittores-



Scène de meurtre. (Presque égyptienne.)

ques. — *Plangens... et lugens*. Dans l'hébr. : *g'qônèn*. Voyez I, 17 et le commentaire. Épigramme d'une grande et mâle beauté, malgré sa conclusion. — *Nequaquam ut... ignari*. L'hébreu exprime une autre pensée, qui cadre mieux avec les circonstances : « Comme meurt un insensé

32. Cumque sepelissent Abner in Hebron, levavit rex David vocem suam, et flevit super tumulum Abner; flevit autem et omnis populus.

33. Plangensque rex et lugens Abner, ait : Nequaquam ut mori solent ignavi mortuus est Abner.

34. Manus tuæ ligatæ non sunt, et pedes tui non sunt compedibus aggravati; sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis sic corruisti. Congeminansque omnis populus flevit super eum.

35. Cumque venisset universa multitudo cibum capere cum David, clara adhuc die, juravit David dicens : Hæc faciat mihi Deus et hæc addat, si ante occasum solis gustavero panem vel aliud quidquam !

36. Omnisque populus audivit, et placuerunt eis cuncta quæ fecit rex in conspectu totius populi.

37. Et cognovit omne vulgus et inversus Israel in die illa quoniam non actum fuisset a rege ut occideretur Abner, filius Ner.

38. Dixit quoque rex ad servos suos : Num ignoratis quoniam princeps et maximus cecidit hodie in Israel ?

39. Ego autem adhuc delicatus et unctus rex; porro viri isti, filii Sarvia, duri sunt mihi. Retribuat Dominus facienti malum, juxta malitiam suam !

32. Après qu'Abner eut été enseveli à Hébron, le roi David éleva la voix et pleura sur son tombeau, et tout le peuple pleura aussi.

33. Et le roi, témoignant son deuil et pleurant, dit ces paroles : Abner n'est point mort comme les lâches ont coutume de mourir.

34. Vos mains n'ont pas été liées, et vos pieds n'ont pas été chargés de fers; mais vous êtes mort comme les hommes de cœur, qui tombent devant les enfants d'iniquité. Tout le peuple, à ces mots, redoubla ses larmes.

35. Et tous étant revenus pour manger avec David, tandis qu'il était encore grand jour, David jura et dit : Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si je prends une bouchée de pain ou quoi que ce soit, avant le coucher du soleil.

36. Tout le peuple entendit ces paroles, et tout ce que le roi avait fait lui plut.

37. Et le peuple et tout Israël furent persuadés ce jour-là, que le roi n'avait eu aucune part à l'assassinat d'Abner, fils de Ner.

38. Le roi dit aussi à ses serviteurs : Ignorez-vous que c'est un prince et un grand homme qui est mort aujourd'hui dans Israël ?

39. Pour moi je ne suis roi que par l'onction, et encore peu affermi; et ces gens, les fils de Sarvia, sont trop violents pour moi. Que le Seigneur traite selon sa malice celui qui fait le mal.

CHAPITRE IV

1. Audivit autem Isboseth, filius Saul, quod cecidisset Abner in Hebron, et dissolutæ sunt manus ejus; omnisque Israel perturbatus est.

1. Lorsque Isboseth, fils de Saül, apprit qu'Abner avait été tué à Hébron, il perdit courage; et tout Israël fut troublé.

Abner devait-il mourir? » Nabal (cf. I Reg. xxv, 25) désigne ici, et souvent ailleurs, un misérable, et le sens est : Un héros tel qu'Abner devait-il périr ignominieusement? — *Manus...*, *pedes...* Comment Abner, ayant les mains libres pour se défendre, les pieds en liberté pour s'échapper, a-t-il pu se laisser frapper? Langage poétique pour décrire sa mort violente (*sed sicut...*). — *Congeminansque* : redoublement d'émotion produit par les paroles de David.

35-39. L'innocence du roi est universellement reconnue. — *Cibum capere cum...* D'après l'hébr. : pour faire manger du pain à David; c.-à-d. pour prasser le roi de rompre son jeûne aussitôt après les funérailles. Sur le jeûne en tant que partie

intégrante du deuil, voyez Jud. xx, 26, etc. — *Populus audivit* (hébr. : connut)... Le narrateur continue de mettre en relief la parfaite innocence de David dans cette triste affaire. — *Dixit quoque rex* (vers. 38)... Le roi, dans l'intimité, exprima toute sa pensée à ses officiers, s'excusant de ne pas punir actuellement l'auteur du crime; sa royauté était trop faible encore (*adhuc delicatus*), et ses neveux jouissaient d'une trop grande influence : du moins il proteste contre leur cruauté, et il en appelle aux jugements divins.

6^e Assassinat d'Isboseth. IV, 1-6.

CHAP. IV. — 1. Transition : découragement d'Isboseth et de ses sujets lorsqu'ils apprennent la

2. Isboeth avait à son service deux chefs de voleurs, dont l'un s'appelait Baana, et l'autre Réchab, *tous deux* fils de Remmon de Béroth, de la tribu de Benjamin; car Béroth avait été *autrefois* rattachée à Benjamin;

3. mais les habitants de cette ville s'enfuirent à Géthaim, où ils sont demeurés comme étrangers jusqu'à présent.

4. Or Jonathas, fils de Saül, avait un fils, qui était perclus des deux pieds. Car il n'avait que cinq ans, lorsque arriva de Jezraël la nouvelle de la mort de Saül et de Jonathas. Sa nourrice le prit et s'enfuit; et comme elle fuyait avec précipitation, l'enfant tomba, et en devint boiteux. Il s'appelait Miphiboseth.

5. Réchab et Baana, fils de Remmon de Béroth, entrèrent donc dans la maison d'Isboeth, tandis qu'il dormait sur son lit, vers midi, durant la plus grande chaleur du jour. La femme qui gardait la porte de la maison s'était endormie en nettoyant du blé.

6. Ils vinrent donc secrètement dans la maison, en prenant des épis de blé, et ils frappèrent Isboeth dans l'aîne, et s'enfuirent.

7. Car, lorsqu'ils entrèrent dans la maison, il dormait sur son lit dans sa chambre; ils le frappèrent et le tuèrent; ils prirent sa tête, puis ayant marché toute la nuit par le chemin du désert,

2. Duo autem viri principes latronum erant filio Saul: nomen uni Baana, et nomen alteri Rechab, filii Remmon Berolithæ, de filiis Benjamin; siquidem et Beroth reptata est in Benjamin;

3. et fugerunt Berolithæ in Gethaim, fueruntque ibi advenæ usque ad tempus illud.

4. Erat autem Jonathæ, filio Saul, filius debilis pedibus; quinquennis enim fuit quando venit nuntius de Saul et Jonatha ex Jezrael; tollens itaque eum nutrix sua fugit; cumque festinaret ut fugeret, cecidit et claudus effectus est, habitusque vocabulum Miphiboseth.

5. Venientes igitur filii Remmon Berolithæ, Rechab et Baana, ingressi sunt, fervente die, domum Isboeth; qui dormiebat super stratum suum meridie. Et ostiaria domus, purgans triticum, obdormivit.

6. Ingressi sunt autem domum latenter, assumentes spicas tritici, et percusserunt eum in inguine Rechab et Baana, frater ejus, et fugerunt.

7. Cum autem ingressi fuissent domum, ille dormiebat super lectum suum in conclavi, et percipientes interfecerunt eum; sublatoque capite ejus, abierunt per viam deserti tota nocte,

mort d'Abner. — *Dissoluto... manus*. Expression pittoresque; cf. II, 7, etc. (l'image opposée).

2-3. Les meurtriers. — *Principes latronum*. Hébr. : chefs de bandes; ce qui revient à peu près au même. — *Berolithæ* : c.-à-d. de Béroth, aujourd'hui El-Breh, au nord de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII). — *Deum Benjamin*. La ville de Béroth, au temps de la conquête, avait été donnée à la tribu de Benjamin (Jos. XVIII, 15); mais ses habitants avaient eu la vie sauve, comme ceux de Gabaon, grâce au stratagème bien connu (Jos. IX). — *Fugerunt...* Détail obscur, qui n'est pas mentionné ailleurs. Il s'agit encore des habitants primitifs de Béroth; mais on ignore à quelle occasion ils abandonnèrent ainsi leur patrie : ce fut peut-être lorsque Saül massacra cruellement les Gabaonites (cf. XXI, 1-2); dans ce cas, on conçoit leur haine contre la famille de celui qu'ils regardaient comme un persécuteur. Tous ces détails ont d'ailleurs pour but d'expliquer comment il put se trouver dans la propre tribu de Saül des hommes capables d'assassiner son fils. — *Gethaim*. Localité non identifiée, qui appartenait aux Benjaminites, d'après Neh. XI, 33

4. Miphiboseth. Note intercalée avant le récit du meurtre, pour montrer qu'après la disparition

d'Isboeth, la famille de Saül ne fut plus représentée que par un enfant infirme, âgé de douze ans. — *Debilis...* Plutôt : perclus, estropié. — *Venit nuntius* : à Gabaon, la résidence de Saül et de Jonathas. *Ex Jezrael* : du champ de bataille de Gelboé. Cf. I Reg. XXIX, 1. — *Tollens itaque...* Petite narration dramatique. — *Miphiboseth*. I Par. VIII, 34 (voyez la note) et IX, 40, il est appelé Meribbaal. Sur son histoire subséquente, comp. IX, XVI, XIX, 24 et ss.

5-7. Récit tragique du meurtre. — *Venientes...* : à Mahanaïm, d'après II, 8. — *Dormiebat... meridie*. La sieste est générale dans ces contrées, et les meurtriers avaient choisi à dessein ce moment où Isboeth serait seul et sans défense. — *Ostiaria... obdormivit* : les deux frères purent donc pénétrer dans l'intérieur des appartements sans attirer l'attention. Les maisons de quelque importance étaient habituellement gardées par des servantes. Cf. Joan. XVIII, 16; Act. XII, 13. Quoique cette ligne entière (« et ostiaria... obdormivit ») manque dans le texte hébreu actuel, d'excellents critiques admettent qu'elle dut en faire primitivement partie. — *Latenter*. Hébr. : jusqu'au milieu, dans l'intérieur. — *Assumentes spicas (hittim)* : du blé, du grain. Prétexte qu'ils auraient allégué si on les eût surpris; ils ve-

8. et attulerunt caput Isboseth ad David in Hebron, dixeruntque ad regem : Ecce caput Isboseth, filii Saul, inimici tui, qui quærebat animam tuam; et dedit Dominus domino meo regi ultionem hodie de Saul et de semine ejus.

9. Respondens autem David Rechab et Baana, fratri ejus, filiis Remmon Berolithæ, dixit ad eos : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia!

10. Quoniam eum qui annuntiaverat mihi et dixerat : Mortuus est Saul, qui putabat se prospera nuntiare, tenui et occidi eum in Siceleg, cui oportebat mercedem dare pro nuntio;

11. quanto magis nunc, cum homines impii interfecerunt virum innoxium in domo sua, super lectum suum, non quæram sanguinem ejus de manu vestra, et auferam vos de terra!

12. Præcepit itaque David pueris suis, ut interfecerunt eos, præcidentesque manus et pedes eorum suspenderunt eos super piscinam in Hebron; caput autem Isboseth tulerunt, et sepelierunt in sepulcro Abner in Hebron.

8. ils l'apportèrent à David dans Hébron, et lui dirent : Voici la tête d'Isboseth, fils de Saül, votre ennemi, qui cherchait à vous ôter la vie; et le Seigneur venge aujourd'hui mon seigneur le roi de Saül et de sa race.

9. David répondit à Réchab et à Baana, son frère, fils de Remmon de Béroth : Vive le Seigneur, qui délivre mon âme de toute angoisse!

10. Si j'ai fait arrêter et tuer à Siceleg celui qui vint me dire que Saül était mort, croyant m'apporter une bonne nouvelle, et qui en attendait une grande récompense;

11. combien plus, maintenant que des méchants ont tué un homme innocent dans sa maison, sur son lit, vengerai-je son sang sur vous qui l'avez répandu de vos mains, et vous exterminerai-je de dessus la terre!

12. David ordonna donc à ses gens de les tuer, et ils les tuèrent; et, leur ayant coupé les mains et les pieds; ils les pendirent près de la piscine d'Hébron; ils prirent aussi la tête d'Isboseth, et l'ensevelirent dans le sépulcre d'Abner à Hébron.

CHAPITRE V

1. Et venerunt universæ tribus Israel ad David in Hebron, dicentes : Ecce nos os tuum et caro tua sumus.

1. Alors toutes les tribus d'Israël vinrent trouver David à Hébron, et lui dirent : Nous sommes vos os et votre chair.

naient comme pour chercher du blé. — *Cum... ingressi* (vers. 7). Notez la triple répétition (vers. 5, 6), selon le genre hébraïque; mais l'historien ajoute chaque fois de nouveaux développements. — *Deserti*. Hébr. : de l'*arabah* (note de II, 29).

7° Mort des coupables. IV, 8-12.

8. Les meurtriers arrivent à Hébron. — *In Hebron*. De Mahanaïm à Hébron, la distance est d'environ 65 kil. à vol d'oiseau. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII. — *Dixerunt...* Ils se présentent hardiment, comme les vengeurs de David (*Saul, inimici...*) et comme les instruments de la Providence (*dedit Dominus*).

9-11. La sentence de mort. — *Dominus qui eruit...* Formule qui exprime la vive reconnaissance de David envers Jéhovah. Cf. III Reg. I, 29. Ici, elle revient à dire que le protégé de Dieu n'avait pas besoin de recourir au crime pour se défendre. — *Eum qui annuntiaverat* : l'Ammonite. Cf. I, 2 et ss. — *Cui oportebat...* : du moins, dans la pensée du messenger. — *Quanto magis...* Le crime de Baana et de Réchab pré-

sentait des circonstances aggravantes très bien relevées par David.

12. Le supplice. — *Suspenderunt* : pour l'exemple, selon l'usage antique de tous les peuples. — *Super piscinam*. Hébron possède encore deux réservoirs considérables, auxquels les archéologues attribuent une haute antiquité. — *In sepulcro Abner*. Gabaa, où se trouvait le tombeau de la famille de Saül, était encore aux mains des ennemis de David.

DEUXIÈME PARTIE

David règne à Jérusalem. V, 1 — XX, 26.

SECTION I. — EXTRAITS DES ANNALES ROYALES, DÉCRIVANT LA PUISSANCE TOUJOURS CROISSANTE DE DAVID. V, 1 — X, 19.

§ I. — *Heureux débuts du règne de David sur tout Israël*. V, 1-25.

1° Toutes les tribus reconnaissent David pour leur roi. V, 1-5.

CHAP. V. — 1-2. Les sujets d'Isboseth se réunissent à Hébron et font leur soumission à Da-

2. Autrefois déjà, lorsque Saül était notre roi, vous meniez Israël *au combat* et vous l'en rameniez; et c'est à vous que le Seigneur a dit: Vous serez le pasteur de mon peuple Israël, et vous en serez le chef.

3. Les anciens d'Israël vinrent aussi trouver David à Hébron. David y fit alliance avec eux devant le Seigneur; et ils le sacrèrent roi sur Israël.

4. David avait trente ans lorsqu'il commença à régner, et il régna quarante ans.

5. Il régna sept ans et demi à Hébron sur Juda; et trente-trois ans à Jérusalem sur Juda et tout Israël.

6. Alors le roi, accompagné de tous ceux qui étaient avec lui, marcha vers Jérusalem contre les Jébuséens qui y habitaient. Les assiégés disaient à David: Vous n'entrerez point ici que vous n'en ayez chassé les aveugles et les boiteux; comme pour lui dire qu'il n'y entrerait jamais.

7. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui est appelée *aujourd'hui* la ville de David.

8. Car David avait alors proposé une

2. Scilicet et heri et nudius tertius, cum esset Saul rex super nos, tu eras educens et reducens Israel; dixit autem Dominus ad te: Tu pasces populum meum Israel, et tu eris dux super Israel.

3. Venerunt quoque et seniores Israel ad regem in Hebron, et percussit cum eis rex David foedus in Hebron coram Domino; unxeruntque David in regem super Israel.

4. Filius triginta annorum erat David cum regnare coepisset, et quadraginta annis regnavit.

5. In Hebron regnavit super Judam septem annis et sex mensibus, in Jerusalem autem regnavit triginta tribus annis super omnem Israel et Judam.

6. Et abiit rex et omnes viri qui erant cum eo in Jerusalem, ad Jebusæum, habitatorem terræ; dictumque est David ab eis: Non ingredieris huc nisi abstuleris cæcos et claudos, dicentes: Non ingredietur David huc.

7. Cepit autem David arcem Sion; hæc est Civitas David.

8. Proposuerat enim David in die illa

vid. Voir I Par. xi, 1-9; xii, 23-40, pour des détails plus circonstanciés. — *Tribus Israel*: par opposition à la tribu de Juda, qui avait à peu près seule reconnu l'autorité de David. Cf. vers. 5; II, 4, 9, et les notes. — *Dicentes*. Ils allèguent trois motifs de leur soumission: 1° les liens du sang qui les unissaient tous (*os tuum et caro...*); ici, d'une seule et même nationalité); 2° la grande autorité qu'il exerçait déjà sous le gouvernement de Saül (*sed et heri...*); c.-à-d. dans un passé relativement peu lointain; cf. I Reg. xvii, 5, 13, 15); 3° le choix du Seigneur lui-même (*dixit... Dominus*).

3. David reçoit l'onction royale pour la troisième fois. — *Seniores*: les notables, en tant que distincts de la masse du peuple (vers. 1). Ils furent naturellement chargés de négocier les conditions auxquelles les tribus d'Israël se soumettaient à David (*percussit... foedus*). — *Unxeruntque...* Voyez II, 4; I Reg. xvi, 13, et les commentaires.

4-5. Quelques dates pour la chronologie du règne de David. — *Filius triginta...* Hébraïsme fréquent. Les trente années se décomposent comme il suit: David avait environ vingt ans lorsqu'il tua Goliath; il resta près de quatre ans au service de Saül; il demeura fugitif pendant quatre autres années; son séjour chez Achis et à Siclég fut d'un an et quelques mois; ajoutez à cela quelques mois encore, écoulés entre la mort de Saül et II, 4.

2° David s'empare de Sion et fait de Jérusalem la capitale du royaume israélite. V, 6-10.

6-8. Défi des Jébuséens, victoire des Hébreux. Cf. I Par. xi, 4-9. — *Abiit ergo*. Aussitôt après la soumission des tribus du centre, du nord et de l'est, David était désireux d'inaugurer par une action d'éclat son règne sur la nation entière. — *Jebusæum, habitatorem...* Quoique les Israélites se fussent emparés sous Josué de la plus grande partie de la cité, les Jébuséens avaient continué d'occuper la citadelle. Cf. Jos. xv, 63; Jud. i, 21. C'étaient des descendants de Chanaan. Gen. x, 16. — *Dictumque David...* Confiants dans la position réputée imprenable de leur forteresse, ils osent envoyer à l'agresseur ce défi insolent: *Non ingredieris...* Dans l'hébr., avec une nuance qui rend la pensée plus claire: Tu n'entreras pas ici, car les aveugles et les boiteux t'arrêteront. Mordante ironie; comme si une garnison composée de ces infirmes eût suffi pour repousser l'assaut. — *Dicentes: Non ingredietur...* Les aveugles et les boiteux sont censés répéter en chœur le défi du reste de la population. L'historien Josèphe suppose qu'il faut prendre tout ce passage à la lettre, et que les Jébuséens placèrent réellement, par dérision, leurs aveugles, etc., sur les remparts. — *Arcem Sion*. Hébr.: *Siôn*. L'emplacement de cette célèbre colline est, de nos jours, l'objet de controverses sans fin. Nous n'avons pas cru devoir nous écarter de l'opinion traditionnelle, quoique

præmium qui percussisset Jebusæum, et tetigisset domatum fistulas, et abstulisset cæcos et claudos odientes animam David. Idcirco dicitur in proverbio : Cæcus et claudus non intrabunt in templum.

9. Habitavit autem David in arce, et vocavit eam Civitatem David; et ædificavit per gyrum a Mello et intrinsecus.

10. Et ingrediebatur proficiens atque succrescens, et Dominus Deus exercituum erat cum eo.

11. Misit quoque Hiram, rex Tyri, nuntios ad David, et ligna cedrina et artifices lignorum, artificesque lapidum ad parietes; et ædificaverunt domum David.

12. Et cognovit David quoniam confirmasset eum Dominus regem super Israel, et quoniam exaltasset regnum ejus super populum suum Israel.

13. Accepit ergo David adhuc concu-

récompense pour celui qui battraît les Jébuséens, qui pourrait gagner le haut de la forteresse, et qui chasserait les aveugles et les boiteux ennemis de David. C'est pourquoi l'on dit en proverbe : Les aveugles et les boiteux n'entreront pas dans le temple.

9. Et David s'établit dans la forteresse, et il l'appela la ville de David; il la fit entourer de murs, depuis Mello, et en dedans.

10. Et David allait toujours croissant de plus en plus; et le Seigneur Dieu des armées était avec lui.

11. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi des ambassadeurs à David, avec du bois de cèdre, des charpentiers, et des tailleurs de pierres pour les murs; et ils bâtirent la maison de David.

12. Et David reconnut que le Seigneur l'avait confirmé roi sur Israël, et qu'il l'avait élevé au gouvernement de son peuple.

13. Il prit donc encore des concubines

elle ne soit pas sans quelques difficultés; nous identifions donc Sion avec la plus considérable et la plus méridionale des hauteurs sur lesquelles Jérusalem est bâtie. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv. — *Civitas David*: nom qui lui fut donné en souvenir de la glorieuse victoire du roi (vers. 9). — *Proposuerat enim...* Le vers. 8 est assez obscur. Voici l'hébreu, dont la Vulgate donne une bonne paraphrase: Et David avait dit en ce jour: Quiconque frappera les Jébuséens et atteindra le canal, et (frappera) ces aveugles et ces boiteux que hait l'âme de David... La phrase demeure inachevée; mais il est facile de sous-entendre la fin, avec la Vulgate: « sera récompensé. » Le mot *stinor*, qu'on traduit habituellement par « canal », ne se rencontre qu'ici et Ps. XLII (hébr.), 8; il a reçu dès l'antiquité les interprétations les plus diverses. Le syriaque: bouclier; les LXX: poignard; Symmaque: pinacle; la Vulg.: *domatum fistulas*. — *Idcirco...* in proverbio. Voyez, I Reg. x, 12, l'origine analogue d'un autre proverbe populaire. — *Cæcus et claudus...* Ce qui signifiait: Les gens désagréables n'entreront pas chez nous. Au lieu de *in templum*, lisez: dans la maison (hébr.).

9. David établit sa résidence sur la colline de Sion, qu'il fortifie. — *Habitavit*: quand il eut bâti son palais. — *Per gyrum*: de manière à compléter et à fortifier les anciens remparts. — *Mello* (hébr.: *Millo*): vraisemblablement, un fort construit par les Jébuséens. Voyez la note de Jud. ix, 6. On suppose qu'il était situé au nord de Sion (*Atl. géogr.*, pl. xiv). — *Intrinsecus*: au dedans par rapport au Mello, c.-à-d. au sud de cet édifice. — C'est ainsi que Jérusalem devint la capitale de l'état théocratique. Choix « aussi heureux qu'habile. Sa position centrale, la force de sa situation l'avaient prédestinée à ce

rôle... A partir de David elle devient véritablement comme le cœur de la Palestine. » *Man. bibl.*, t. II, n. 483.

10. Prospérité universelle de David. — *Proficiens atque...* Expression énergique et pittoresque. Raison supérieure de cette prospérité: *Dominus... cum eo*.

3° David se bâtit un palais. V, 11-12.

11. La construction, avec le concours du roi de Tyr. — *Hiram*. Première mention de ce prince, qui fut l'ami de David et de Salomon. Cf. III Reg. v, 1; I Par. xiv, 1. — *Misit... nuntios*: il semble avoir pris les devants et fait les premières avances. — *Ligna cedrina*: ceux du Liban (Jud. ix, 15), qu'on transportait par mer jusqu'à Joppé, après les avoir descendus au bas de la montagne. Cf. II Par. ii, 16, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii et xiii. Ce bois est employé pour les riches édifices, à cause de sa solidité. — *Artifices...* Les ouvriers habiles manquaient chez les Hébreux, qui n'avaient pas eu le temps d'en former parmi leurs guerres perpétuelles, et qui, en outre, avaient vécu jusque-là dans une grande simplicité. Au contraire, Tyr était déjà renommée pour le talent de ses artisans en tout genre.

12. David fait remonter jusqu'à Dieu l'origine de sa puissance. — *Cognovit David...* Réflexion semblable à celle du vers. 10^b, avec cette différence que, plus haut, elle émanait directement du narrateur; ici, c'est David lui-même qui la fait. Dans ses succès multiples, son âme religieuse ne pouvait manquer de voir la main tout aimable de son Dieu.

4° Nouvel accroissement de la famille de David. V, 13-16.

13-16. *Accepit... adhuc*: selon l'usage des monarches orientaux, *Concubinas* désigne les femmes de second rang; *uxores*, celles de premier rang,

et des femmes de Jérusalem, après qu'il y fut venu d'Hébron; et il en eut d'autres fils et d'autres filles.

14. Voici le nom des fils qu'il eut à Jérusalem : Samua, Sobab, Nathan, Salomon,

15. Jébahar, Elisua, Népheg,

16. Japhia, Elisama, Elioda et Eliphalet.

17. Or les Philistins, ayant appris que David avait été sacré roi sur Israël, s'assemblèrent tous pour lui faire la guerre. David le sut, et descendit dans la forteresse.

18. Les Philistins vinrent se répandre dans la vallée de Raphaïm.

19. Et David consulta le Seigneur, et lui dit : Marcherai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains? Le Seigneur lui dit : Allez; car je les livrerai assurément entre vos mains.

20. David vint donc à Baal-Pharasim, où il défît les Philistins; et il dit : Le Seigneur a dispersé mes ennemis de devant moi, comme les eaux qui se dispersent. C'est pour cette raison que ce lieu fut appelé Baal-Pharasim.

21. Les Philistins laissèrent là leurs idoles, que David et ses gens emportèrent.

22. Les Philistins revinrent encore une autre fois, et ils se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

23. David consulta le Seigneur, et lui dit : Irai-je contre les Philistins, et les

binas et uxores de Jerusalem postquam venerat de Hebron, natiq̄ue sunt David et alii filii et filiāe.

14. Et hæc nomina eorum qui nati sunt ei in Jerusalem : Samua, et Sobab, et Nathan, et Salomon,

15. et Jebahar, et Elisua, et Nepheg,

16. et Japhia, et Elisama, et Elioda, et Eliphalet.

17. Audierunt ergo Philistiim quod unxissent David in regem super Israel, et ascenderunt universi ut quæerent David. Quod cum audisset David, descendit in præsidium.

18. Philistiim autem venientes diffusi sunt in valle Raphaim.

19. Et consulit David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philistiim? et si dabis eos in manu mea? Et dixit Dominus ad David : Ascende, quia tradens dabo Philistiim in manu tua.

20. Venit ergo David in Baal-Pharasim, et percussit eos ibi, et dixit : Divisit Dominus inimicos meos coram me sicut dividuntur aquæ. Propterea vocatum est nomen loci illius Baal-Pharasim.

21. Et reliquerunt ibi sculptilia sua; quæ tulit David et viri ejus.

22. Et addiderunt adhuc Philistiim ut ascenderent, et diffusi sunt in valle Raphaim.

23. Consulit autem David Dominum : Si ascendam contra Philisthæos, et tra-

qui avaient le titre de reines. — *Hæc nomina...* Cette liste se retrouve I Par. III, 5-8, et XIV, 4-7, avec des variantes. Elle signale onze fils, dont les quatre premiers avaient Bethsabée pour mère (I Par. III, 5). Ils sont tous inconnus, à part *Nathan* et *Salomon*, qui furent l'un et l'autre ancêtres du Messie. Cf. Matth. I, 6-7; Luc. III, 31.

5° Deux guerres heureuses contre les Philistins. V, 17-25.

17-21. Les Philistins sont battus à Baal-Pharasim. — *Audierunt ergo...* Le récit nous ramène au vers. 3. Effroi bien légitime des Philistins, quand ils apprirent que tout Israël s'était réuni sous le sceptre de leur principal ennemi; ils prennent valeureusement l'offensive, espérant écraser dans son germe la royauté de David. *Quæerent* est pris dans un sens hostile. — *Descendit*. Ils « montaient » de leur plaine basse; David « descend » de Jérusalem à leur rencontre. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII et XVIII. On a conjecturé que le mot *præsidium* désigne la ville d'Adullam, qui reçoit expressément plus bas, XXIII, 14, l'épithète de « forteresse ». — *In valle Raphaim*. Belle vallée au sud de Jérusalem.

Voyez Jos. XV, 8 et l'explication (*Atl. géogr.*, pl. VII et XVI). Comment les deux armées ne s'étaient-elles pas rencontrées? Les Philistins avaient dû éviter David par quelque habile manœuvre, en s'enfonçant dans une vallée latérale.

— *Si ascendam* (de sa position inférieure vers. 17)... Le roi paraît inquiet, indécis. La situation était grave; car les Philistins avaient réuni « toutes » leurs forces (vers. 17), afin de frapper un grand coup. Mais Jéhovah est là pour conseiller son peupl serviteur. — *Baal-Pharasim*. Hébr. : *Ba'al-P'rāsīm*; c.-à-d. maître des divisions, ou des dispersions. Nom qui repose, comme tant d'autres, sur un jeu de mots : *divisit* (*pâras*)... *sicut dividuntur* (*Ep'eres*)... — *Reliquerunt sculptilia* : leurs idoles tutélaires, qu'ils avaient apportées avec eux. David les prit, et les brûla, ajoute I Par. XIV, 12.

22-25. Seconde défaite des Philistins. — Au vers. 23, les mots *si ascendam...* *manus meas* font défaut dans le texte original. — *Gyra post tergum* (vers. 23) : de manière à les surprendre et à les envelopper. — *Pyrorum*. Hébr. : *b'kô'im*. expression employée seulement ici et I Par. XIV

das eos in manus meas? Qui respondit : Non ascendas contra eos, sed gyra post tergum eorum, et venies ad eos ex adverso pyrorum;

24. et cum audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc inibis prælium, quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam ut percutiat castra Philisthiim.

25. Fecit itaque David sicut præceperat ei Dominus, et percussit Philisthiim de Gabaa usque dum venias Gezer.

livrez-vous entre mes mains? Le Seigneur lui répondit : N'allez pas droit à eux; mais tournez derrière leur camp, jusqu'à ce que vous soyez venu vis-à-vis des poiriers.

24. Et lorsque vous entendrez au sommet des poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, vous commencerez à combattre; parce que le Seigneur marchera alors devant vous pour combattre l'armée des Philistins.

25. David fit donc ce que le Seigneur lui avait commandé; et il battit et poursuivit les Philistins depuis Gabaa jusqu'à Gézer.

CHAPITRE VI

1. Congregavit autem rursum David omnes electos ex Israel triginta millia.

2. Surrexitque David, et abiit, et universus populus qui erat cum eo de viris Juda, ut adducerent arcam Dei, super quam invocatum est nomen Domini exercituum, sedentis in cherubim super eam.

3. Et imposuerunt arcam Dei super plaustrum novum, tuleruntque eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa; Oza autem et Ahio, filii Abinadab, minabant plaustrum novum.

1. David assembla encore toute l'élite d'Israël, au nombre de trente mille hommes;

2. et s'en alla, accompagné de tous ceux de la tribu de Juda qui se trouvèrent avec lui, pour amener l'arche de Dieu, sur laquelle est invoqué le nom du Seigneur des armées, qui est assis au-dessus d'elle sur les chérubins.

3. Ils mirent l'arche de Dieu sur un char neuf, et l'emmenèrent de la maison d'Abinadab, habitant de Gabaa. Oza et Ahio, fils d'Abinadab, conduisaient le char neuf.

14-15. La Vulg. a adopté la traduction des LXX. D'après les rabbins : en face des mûriers. Suivant la plupart des interprètes modernes, il s'agirait de l'espèce de baumier que les Arabes nomment aussi *bakah*, d'une racine qui signifie « pleurer », à cause de l'exsudation de la sève parfumée. — *Sonitum gradientis*, Le mot hébreu (*š'adah*) exprime une marche solennelle, parfois celle de Jéhovah lui-même. Cf. vi, 13; Jud. v, 4; Hab. iii, 12, etc. Ce bruit mystérieux sera le signal de l'attaque, et Dieu conduira lui-même ses troupes à la victoire (*egredietur...*). — *Inibis prælium*. Dans l'hébr. : *Hâte-toi*. C.-à-d. agis avec promptitude et vigueur. — *De Gabaa... Gezer*. Plutôt : de *Géba*; aujourd'hui Djéba, à une heure au nord-nord-est de Gabaa. Les LXX et I Par. xiv, 16, ont la variante : Gabaa; localité située à l'ouest de *Géba* (*Atl. géogr.*, pl. vii et xvi). Gézer était une cité chananéenne, donnée aux Éphraïmites après la conquête (Jos. x, 33; xxi, 21); actuellement, Tell-Djézer, à l'est d'Akri ou Accaron.

§ II. — Translation solennelle de l'arche au mont Sion. VI, 1-23.

« Important épisode du règne de David. Après

qu'il eut restauré l'unité politique de la nation, et consolidé cette unité par l'établissement d'une nouvelle capitale, le premier soin du roi fut de transformer la capitale en un centre du culte divin. » Les psaumes xiv, xxiii, lxxvii, cxxxii, se rapportent à ce grand événement. Voyez aussi I Par. xiii.

1° L'arche est portée de Cariathiarim à la maison d'Obédédém. VI, 1-11.

CHAP. VI. — 1. Convocation des principaux du peuple en vue de cette solennité. — *Rursum* fait allusion à l'assemblée qui avait été tenue antérieurement, v, 1-3. — *Electos* : peut-être des délégués de la nation. Les LXX ont lu 70 000 au lieu de 30 000.

2-5. La première translation, douloureusement interrompue. — *Surrexit... et abiit* : de Jérusalem à Cariathiarim, d'après la leçon de la Vulgate. Mais, au lieu de *de viris Juda*, l'hébreu porte : « de Ba'alé de Juda », c.-à-d. de Cariathiarim, dont le premier nom avait été *Baalath* ou *Qiryat Ba'al* (cf. Jos. xv, 9, 10, 60); le texte primitif se borne donc à signaler la marche de Cariathiarim à Jérusalem. Sur la situation de Cariathiarim, et sur les circonstances qui lui avaient valu l'honneur de posséder l'arche,

4. Et lorsqu'ils eurent sorti l'arche de la maison d'Abinadab qui la gardait à Gabaa, Alio marchait devant elle.

5. Pendant David et tout Israël jouaient devant le Seigneur de toutes sortes d'instruments de musique : de la harpe, de la lyre, du tambourin, des cistres et des cymbales.

6. Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon, Oza porta la main sur l'arche de Dieu, et la retint, parce que les bœufs regimbaient, et l'avaient fait pencher.

7. Alors la colère du Seigneur s'aluma contre Oza, et il le frappa de mort à cause de sa témérité; et Oza tomba mort sur la place devant l'arche de Dieu.

8. David fut affligé de ce que le Seigneur avait frappé Oza; et ce lieu fut appelé : la Plaie d'Oza, nom qu'il garde encore aujourd'hui.

9. Alors David eut une grande crainte du Seigneur, et il dit : Comment l'arche du Seigneur viendra-t-elle chez moi?

10. Et il ne voulut pas que l'on amenât l'arche du Seigneur chez lui, dans la

4. Cumque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa custodiens arcam Dei, Alio præcedebat arcam.

5. David autem et omnis Israel ludabant coram Domino in omnibus lignis fabrefactis, et citharis, et lyris, et tympanis, et sistris, et cymbalis.

6. Postquam autem venerunt ad aream Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei et tenuit eam, quoniam calcitrabant boves et declinaverunt eam.

7. Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam, et percussit eum super temeritate; qui mortuus est ibi juxta arcam Dei.

8. Contristatus est autem David eo quod percussisset Dominus Ozam; et vocatum est nomen loci illius Percussio Ozæ usque in diem hanc.

9. Et extimuit David Dominum in die illa, dicens : Quomodo ingredietur ad me arca Domini?

10. Et noluit divertere ad se arcam Domini in civitatem David; sed divertit

voyez I Reg. vi, 20-21, et le commentaire. — *Super quam invocatum...* Elle était appelée en effet « l'arche de Jéhovah ». — *Plaustrum novum* : marque d'un plus grand respect. Cf. I Reg. vi, 7. — *De domo Abinadab*. C'est là que l'arche avait été déposée, 70 ou 80 ans auparavant (vingt années pour l'oppression des Philistins, quarante ou cinquante pour le gouvernement de Samuel et de Saül, environ dix ans du règne de David). — *Gabaa* est en cet endroit un nom commun, qui signifie « colline ». Cf. I Reg. vii, 1, et l'explication. — *Ludabant* (vers. 5). Ils se réjouissaient et dansaient au son des instruments. Cf. I Reg. xviii, 7. — *Lignis fabrefactis*. L'hébreu parle de bois de cyprès. — *Citharis et lyris*. Hébr. : le *nébel* et le *kinnor*. Voyez I Reg. xviii, 5, et la note. — *Sistris* : instrument d'origine égyptienne, qu'on trouve souvent représenté sur les monuments. Il consiste en anneaux de métal passés dans des baguettes également de métal; le tout est muni d'un manche, et produit un bruit strident quand on l'agite (*Atl. arch.*, pl. LXII, fig. 1-3, 6).

6-8. Oza est frappé de mort. — *Ad aream Nachon* : lieu inconnu. — *Calcitrabant boves...* Les mots suivants, et *declinaverunt...*, manquent dans l'hébr., mais ils forment une excellente paraphrase. — *Iratusque...* Vengeance soudaine et terrible. — *Super temeritate*. En réalité Oza, comme autrefois les Bethsamites, I Reg. vi, 19, avait manqué de respect à l'arche, malgré ses

bonnes intentions. Elle était l'objet le plus précieux du culte juif, le symbole direct de la divine présence, et il n'était permis qu'aux seuls prêtres de la toucher. Cf. Num. iv, 5, 15, etc. Par ces exemples, Jéhovah apprenait aux Israé-



Musiciens en marche. (Bas-relief assyrien.)

lites à la révéler davantage encore. — *Percussio Ozæ*. Hébr. : *Péres 'Uzzah*. Motif de ce nom : *eo quod percussisset...* (*pâras péres v' 'Uzzah*).

9-11. L'arche est déposée chez Obédédou. — *Extimuit...* L'accident survint sous les yeux du roi le découragea; il craignait d'autres marques du mécontentement divin s'il conduisait l'arche jusqu'à Sion. — *Obededom* était, d'après I Par. xv, 17 et ss., un lévite de la famille de Mérari. Sa maison se trouvait sans doute tout près de

eam in domum Obededom Gethæi.

11. Et habitavit arca Domini in domo Obededom Gethæi tribus mensibus. et benedixit Dominus Obededom et omnem domum ejus.

12. Nuntiatumque est regi David quod benedixisset Dominus Obededom et omnia ejus propter arcam Dei. Abiit ergo David, et adduxit arcam Dei de domo Obededom in civitatem David cum gaudio. Et erant cum David septem chori et victima vituli.

13. Cumque transcendissent qui portabant arcam Domini sex passus, immolabat bovem et arietem.

14. Et David saltabat totis viribus ante Dominum; porro David erat accinctus ephod lineo.

15. Et David et omnis domus Israel ducebant arcam testamenti Domini in jubilo et in clangore buccinæ.

16. Cumque intrasset arca Domini civitatem David, Michol, filia Saul, propiciens per fenestram, vidit regem David subsilientem atque saltantem coram Domino, et desepxit eum in corde suo.

17. Et introduxerunt arcam Domini, et imposuerunt eam in loco suo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei David; et obtulit David holocausta et pacifica coram Domino.

18. Cumque complisset offerens ho-

cité de David; mais il la fit entrer dans la maison d'Obédédom le Géthéen.

11. L'arche du Seigneur demeura donc trois mois dans la maison d'Obédédom le Géthéen, et le Seigneur le bénit avec toute sa maison.

12. On vint dire ensuite au roi David que le Seigneur avait béni Obédédom et tout ce qui lui appartenait, à cause de l'arche de Dieu. David s'en alla donc à la maison d'Obédédom, et il en amena l'arche de Dieu dans la ville de David avec une grande joie. Et il y avait auprès de David sept chœurs, et un veau pour servir de victime.

13. Et lorsque ceux qui portaient l'arche avaient fait six pas, il immolait un boeuf et un bélier.

14. Et David, revêtu d'un éphod de lin, dansait devant le Seigneur de toute sa force;

15. Et accompagné de toute la maison d'Israël, il conduisait l'arche de l'alliance du Seigneur, avec des cris de joie, et au son des trompettes.

16. Et lorsque l'arche du Seigneur fut entrée dans la ville de David, Michol, fille de Saül, regardant par une fenêtre, vit le roi David qui dansait et qui sautait devant le Seigneur; et elle le méprisa dans son cœur.

17. Les lévites firent donc entrer l'arche du Seigneur dans la tente que David avait fait dresser, et ils la mirent au milieu, à la place qui lui avait été destinée; et David offrit des holocaustes et des sacrifices d'action de grâces devant l'arche du Seigneur.

18. Lorsqu'il eut achevé d'offrir les

là, et à peu de distance, croit-on, de Jérusalem, car la seconde procession (vers. 12 et ss.) ne semble pas avoir duré longtemps.

2° Seconde procession : l'arche est introduite dans la cité de David. VI, 12-23.

12-15. On reprend la cérémonie interrompue de la translation. — *Quod benedixisset...* Les craintes de David (vers. 9) disparurent en présence de ce fait consolant. — *Cum gaudio.* C.-à-d. au son de la musique et de chants joyeux (I Par. xv, 16, 25, 28). La phrase qui termine le vers. 12, *et erant... vituli*, est apocryphe; elle a passé de l'Itala dans la Vulgate. — *Qui portabant.* Cette fois, on se conforma davantage au rituel mosaïque; ce furent les lévites eux-mêmes qui portèrent l'arche. Cf. I Par. xv, 26. Voyez, dans l'*Atl. arch.*, pl. cv, fig. 9, une procession égyptienne qui peut donner quelque idée de celle-ci. — *Sex passus* (les LXX : sept pas)... Non que les sacrifices (*bovem et arietem*;

au pluriel dans l'hébr.) fussent réitérés tous les six pas; ils furent offerts une fois pour toutes après les six premiers pas, lorsqu'on eut vu que Dieu ne manifestait aucun mécontentement de la translation. — *Saltabat totis virtibus* : témoignage de son mieux son zèle et son amour pour le Seigneur. — *Accinctus ephod.* Sur ce vêtement sacerdotal, voyez I Reg. ii, 18, et le commentaire. David s'était dépouillé de tous ses ornements royaux.

16-17. Entrée de l'arche dans Sion. — *Michol... desepxit...* L'histoire de Saül ne nous a rien montré de vraiment religieux dans son âme; il avait délaissé l'arche à Carliatharim durant de longues années; sa fille (jusqu'à trois fois, dans ce court récit, vers. 16, 20, 23, on la nomme *filia Saul*) lui ressemblait tristement sous ce rapport. — *In cordis* : en attendant qu'elle put manifester au dehors son dédain superbe.

18-19. David bénit le peuple au nom du Sei-

nolocantes et les sacrifices d'action de grâces, il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées.

19. Et il donna à toute cette multitude d'Israélites, tant hommes que femmes, à chacun une tourte de pain, un morceau de bœuf rôti, et de la farine frite dans l'huile, et chacun s'en retourna chez soi.

20. David revint aussi chez lui pour bénir sa maison. Et Michol, fille de Saül, étant venue au-devant de David, lui dit : Que le roi d'Israël a eu de gloire aujourd'hui, en se découvrant devant les servantes de ses sujets, et paraissant nu comme ferait un bouffon !

21. David répondit à Michol : Oui, devant le Seigneur qui m'a choisi plutôt que votre père et que toute sa maison, et qui m'a ordonné d'être chef de son peuple dans Israël,

22. je danserai, et je paraîtrai vil encore plus que je n'ai paru ; je serai petit à mes yeux, et par là j'aurai plus de gloire devant les servantes dont vous parlez.

23. C'est pour cette raison que Michol, fille de Saül, n'eut point d'enfants jusqu'à sa mort.

causta et pacifica, benedixit populo in nomine Domini exercituum.

19. Et partitus est universæ multitudi-
dini Israël, tam viro quam mulieri, sin-
gulis collyridam panis unam, et assaturam
bubulæ carnis et unam, similam frixam
oleo. Et abiit omnis populus, unusquis-
que in domum suam ;

20. reversusque est David ut benedi-
ceret domui suæ. Et egressa Michol,
filia Saul, in occursum David, ait :
Quam gloriosus fuit hodie rex Israel,
discooperiens se ante ancillas servorum
suorum, et nudatus est quasi si nudetur
unus de scurris !

21. Dixitque David ad Michol : Ante
Dominum, qui elegit me potius quam
patrem tuum et quam omnem domum
ejus, et præcepit mihi ut essem dux
super populum Domini in Israel,

22. et ludam, et vilior fiam plus quam
factus sum ; et ero humilis in oculis
meis, et cum ancillis de quibus locuta
es, gloriosior apparebo.

23. Igitur Michol, filiæ Saul, non est
natus filius usque in diem mortis suæ.

CHAPITRE VII

1. Or, lorsque le roi se fut établi dans sa maison, et que le Seigneur lui eut donné la paix de tous côtés avec tous ses ennemis,

2. il dit au prophète Nathan : Ne

1. Factum est autem cum sedisset rex
in domo sua, et Dominus dedisset ei
requiem undique ab universis inimicis
suis,

2. dixit ad Nathan prophetam : Vi-

gneur et le congédie. — Il n'oublia pas les besoins matériels de la foule. *Collyridam...* : l'hébr. *kikar* désigne quelque chose de rond, une tourte. *Stmilam frixam...* : d'après l'hébr., un gâteau de raisins. Cf. Os. III, 1.

20-23. Reproches de Michol à David et noble réponse du roi. — *Benediceret domui*. Trait touchant. Les mœurs du temps n'avaient pas permis à divers membres de la famille royale de suivre la procession, et de recevoir la bénédiction donnée au peuple. — *Quam gloriosus...* Langage amer, ironique, méchant ; la fille de Saül avait été profondément blessée dans son orgueil de reine. — *Discooperiens se*. Exagération étrange et ridicule, car l'éphod était une tunique. — *Unus de scurris* : hébr., comme les hommes de rien. — *Dixitque...* David, au début de cette belle et fière réponse, rappelle à Michol, pour humilier son orgueil, le traitement que Dieu avait infligé à Saül. Il annonce ensuite qu'à

l'occasion il sera prêt à jouer un rôle encore plus modeste pour honorer Jéhovah. — *Et cum ancillis...* Parfaite rétorsion. — *Igitur Michol...* : la plus pénible affliction pour une femme israélite. Châtiment de la conduite de Michol, d'après la pensée évidente du narrateur.

§ III. — Oracle relatif à la perpétuité du trône de David. VII, 1-29.

Page d'une très haute importance, qui est répétée au premier livre des Paralipomènes, ch. xvii.

1° David forme le pieux dessein de bâtir un temple à Jéhovah. VII, 1-3.

CHAP. VII. — 1-3. Le roi expose son projet au prophète Nathan, qui l'approuve. — *Factum est...* Peu de temps, ce semble, après l'installation de l'arche à Sion. — *Requiem dedisset* : au dedans, du côté de la maison de Saül et par la réunion des deux royaumes ; au dehors, du côté

desne quod ego habitem in domo cedrina, et arca Dei posita sit in medio pellium?

3. Dixitque Nathan ad regem : Omne quod est in corde tuo, vade, fac, quia Dominus tecum est.

4. Factum est autem in illa nocte, et ecce sermo Domini ad Nathan, dicens :

5. Vade, et loquere ad servum meum David : Hæc dicit Dominus : Numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum ?

6. Neque enim habitavi in domo ex die illa qua eduxi filios Israel de terra Ægypti usque in diem hanc, sed ambulabam in tabernaculo et in tentorio.

7. Per cuncta loca quæ transivi cum omnibus filiis Israel, numquid loquens locutus sum ad unam de tribubus Israel, cui præcepi ut pasceret populum meum Israel, dicens : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

8. Et nunc hæc dices servo meo David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te de pascuis sequentem greges, ut esses dux super populum meum Israel,

9. et fui tecum in omnibus ubicumque ambulasti, et interfeci universos inimicos tuos a facie tua, fecique tibi nomen grande, iuxta nomen magnorum qui sunt in terra.

10. Et ponam locum populo meo

voyez-vous pas que je demeure dans une maison de cèdre, et que l'arche de Dieu habite sous des peaux ?

3. Et Nathan dit au roi : Allez, faites tout ce que vous avez dans le cœur, parce que le Seigneur est avec vous.

4. Mais, la nuit suivante, le Seigneur parla à Nathan, et lui dit :

5. Parlez à mon serviteur David, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Me bâtirez-vous une maison afin que j'y habite ?

6. Car depuis que j'ai tiré de l'Égypte les enfants d'Israël, jusqu'à ce jour, je n'ai eu aucune maison, mais j'ai toujours été sous un tabernacle et sous une tente.

7. Dans tous les lieux où j'ai passé avec tous les enfants d'Israël, quand j'ai donné ordre à quelqu'une des tribus de conduire mon peuple, lui ai-je dit : Pourquoi ne m'avez-vous pas bâti une maison de cèdre ?

8. Maintenant, vous direz donc ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai tiré des pâturages lorsque vous suiviez les troupeaux, afin que vous fussiez le chef de mon peuple Israël.

9. J'ai été avec vous partout où vous avez été ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous, et j'ai rendu votre nom illustre comme est celui des grands de la terre.

10. Je mettrai mon peuple Israël dans

des Philistins. — *Nathan*. Nous trouvons ici pour la première fois ce prophète, qui jouera un rôle considérable dans la suite du règne de David. Cf. XII, 1 et ss. ; III Reg. I, 10, 22, etc. ; I Par. xxix, 29, etc. On lui donne habituellement le titre de *nabi* (*propheta*), tandis que Gad est appelé le Voyant. Cf. I Reg. ix, 9. — *Ego... arca Dei...* David expose ses intentions, sous la forme d'un contraste saisissant : pour lui, un riche palais (cf. v, 11) ; pour l'arche sainte, une simple tente (*in medio pellium*) ; l'hébr. dit : sous le rideau ; l'ensemble des rideaux qui recouvraient le tabernacle. Cf. Ex. xxvi, 1 et ss. ; xxxvi, 1 et ss. — *Omne quod...* Nathan ne pouvait qu'applaudir à ce généreux sentiment ; toutefois, au premier instant, il parle « ex se, non ex sermone Domini » (S. Jérôme), se bornant à énoncer son opinion privée.

2° Grandiose message du Seigneur à David. VII, 4-17.

4. Introduction. — *Nocte* : le temps souvent choisi par Dieu pour ses manifestations. Cf. Num. xii, 6 ; I Reg. iii, 3, etc.

6-7. Jéhovah ne permet pas à David de lui élever un temple. — *Servum meum...* Titre

d'honneur et d'affection, comme pour Moïse. Cf. Num. xii, 7-8. — *Numquid tu ?* Grande emphase sur ce pronom. Le ton interrogatif équivaut à une négation : Tu ne bâtiras pas... Cf. xx, 22, etc. — Motif pour lequel Dieu n'accepte pas l'offre du roi, quoique religieuse : il n'a pas besoin d'un temple actuellement (vers. 6-7). — *Neque... habitavi* : d'une manière fixe, par opposition à un changement fréquent d'habitation (*ambulabam*). — *Tabernaculo, tentorio*. L'ordre est interverti dans l'hébreu : la tente (*ôhel*) était formée par la couverture extérieure de peaux et de tapis ; le tabernacle (*miškân*), par la charpente de bois. — *De tribubus... cui...* Allusion aux tribus qui avaient exercé tour à tour l'hégémonie sur Israël depuis la conquête de Chanaan : Ephraïm sous Josué, Benjamin avec Saül, Juda avec David.

8-11. Bienfaits du Seigneur envers David. — *Et nunc dices...* Pour consoler David, Dieu lui rappelle les bienfaits dont il l'a comblé : d'abord, quatre bienfaits personnels, très insignes (*tuli te..., fui tecum..., interfeci..., feci... nomen*) ; puis la consolidation du royaume théocratique, bienfait qui avait atteint tout Israël (vers. 10-11 ; au

un lieu stable; je l'y affermirai, et il y demeurera sans être jamais troublé; et les enfants d'iniquité n'entreprendront plus de l'affliger comme ils ont fait auparavant,

11. depuis le temps où j'ai établi des juges sur mon peuple Israël; et je vous donnerai la paix avec tous vos ennemis. De plus, le Seigneur vous promet qu'il vous fera lui-même une maison.

12. Et lorsque vos jours seront accomplis, et que vous vous serez endormi avec vos pères, je mettrai sur votre trône après vous votre fils qui sortira de vous, et j'affermirai son règne.

13. C'est lui qui bâtera une maison à mon nom; et j'établirai à jamais le trône de son royaume.

14. Je serai son père, et il sera mon fils; et s'il commet quelque chose d'injuste, je le châtierai avec la verge des hommes et par les coups dont on punit les enfants des hommes.

15. Mais je ne retirerai pas ma miséricorde de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejeté de devant ma face.

16. Votre maison sera stable; vous verrez votre royaume subsister éternel-

Israel, et plantabo eum, et habitabit sub eo, et non turbabitur amplius; nec addent filii iniquitatis ut affligant eum sicut prius,

11. ex die qua constitui judices super populum meum Israel. Et requiem dabo tibi ab omnibus inimicis tuis, prædicoque tibi Dominus quod domum faciam tibi Dominus.

12. Cumque completi fuerint dies tui et dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, quod egredietur de utero tuo, et firmabo regnum ejus.

13. Ipse ædificabit domum nomini meo, et stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum.

14. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium; qui si inique aliquid gesserit, arguam eum in virga virorum et in plagis filiorum hominum.

15. Misericordiam autem meam non auferam ab eo, sicut abstuli a Saul, quem amovi a facie mea.

16. Et fidelis erit domus tua et regnum

lieu des futurs ponam, plantabo... Il faudrait le prétérir : j'ai placé, j'ai planté, j'ai donné le repos). — Les mots *sicut iniquitatis* (vers. 10) représentent les divers peuples péniens qui oppriment successivement les Hébreux au temps des Juges. — *Prædicoque* (vers. 11b)... Transition aux promesses qui concernaient l'avenir de la maison de David.

12-17. Perpétuité du royaume de David, grâce au Messie. — Voici « l'une des plus importantes prophéties de l'Ancien Testament ». Elle marque un notable progrès dans l'histoire de la révélation messianique; un nouveau cercle concentrique s'ajoute aux précédents : le Rédempteur n'appartiendra pas seulement à la race de la femme (Gen. III, 15), à la race de Sem (Gen. IX, 26), à la postérité d'Abraham (Gen. XII, 3, etc.), à la tribu de Juda (Gen. XLIX, 10); sa famille même est déterminée, celle de David, et de plus, il sera roi comme David. Néanmoins, dans cet oracle, tout ne s'applique pas exclusivement au Messie; plusieurs traits conviennent aussi à Salomon; mais « hanc tam grandem promissionem qui putat in Salomone fuisse completam, multum errat » (S. Aug.), et cela est vrai surtout de la durée sans fin promise au trône de David. Les preuves de ce caractère messianique résident dans le texte même (voir le commentaire), dans l'interprétation authentique du texte par des prophètes subséquents (cf. Ps. XXXVIII, 29, 36, etc.; Is. LV, 3; Luc. I, 31-33; Act. II, 30; etc.; Hebr. I, 5, etc.), dans la tradition juive, dans la tradition chrétienne.

tenne. Voyez M^{sr} Meignan, *Les prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois* Paris, 1878, p. 103 et ss. Les idées se suivent d'après cet ordre : 1° David aura un fils qui bâtera le temple, vers. 12-13; 2° quelles seront les relations de ce fils avec le Seigneur, vers. 14-15; 3° le trône de David ne sera jamais ébranlé, vers. 16. — Sur la formule *dormieris cum patribus*, voyez la note de Jud. II, 10. — *Semen tuum* : nom collectif, qui désigne immédiatement Salomon, puis toute la race royale issue de David, et le Messie finalement. — *Ipse ædificabit*... Emphase sur le pronom, comme au vers. 5b. La construction du temple fut une des plus grandes gloires de Salomon, III Reg. VI-VIII. — *Stabiliam... in sempiternum* : mots importants, sur lesquels on reviendra plus bas, vers. 16. — *Ego in patrem, ipse*... « Lui-même », c'est Salomon, d'après I Par. XVII, 13; XXII, 9 et ss.; XXVIII, 6; c'est aussi N.-S. Jésus-Christ, d'après Hebr. I, 5. — *Si inique*... Grave et doux avertissement, qui ne s'applique qu'à Salomon, pas au Christ impeccable. — *In virga virorum* : c.-à-d. « non severe et rigide ut iudex » (Cornel. à Lap.), mais à la façon d'un père, qui corrige son fils pour l'amender. Les mots *in plagis... hominum* ont le même sens. — *Misericordiam... non auferam*. Promesse si énergiquement abrégée par Isaïe, LV, 3 : « Misericordias David fideles; » les miséricordes éternelles du Seigneur pour David. — *Fidelis... domus tua*. Fidèle, c.-à-d. perpétuelle et sans fin, ainsi que le répètent deux autres fois coup sur coup les « x-

tuum usque in æternum ante faciem tuam, et thronus tuus erit firmus jugiter.

17. Secundum omnia verba hæc, et iuxta universam visionem istam sic locutus est Nathan ad David.

18. Ingressus est autem rex David et cœdit coram Domino, et dixit : Quis ego sum, Domine Deus, et quæ domus mea, quia adduxisti me huc usque?

19. Sed et hoc parum visum est in conspectu tuo, Domine Deus, nisi loquereris etiam de domo servi tui in longinquum; ista est enim lex Adam, Domine Deus.

20. Quid ergo addere poterit adhuc David ut loquatur ad te? tu enim scis servum tuum, Domine Deus.

21. Propter verbum tuum et secundum cor tuum fecisti omnia magnalia hæc, ita ut notum faceres servo tuo.

22. Idcirco magnificatus es, Domine Deus, quia non est similis tui, neque est Deus extra te, in omnibus quæ audivimus auribus nostris.

23. Quæ est autem, ut populus tuus Israel, gens in terra, propter quam ivit Deus ut redimeret eam sibi in populum, et poneret sibi nomen, faceretque eis magnalia et horribilia super terram, a facie populi tui quem redemisti tibi ex Ægypto, gentem et deum ejus?

lément, et votre trône s'affermira pour jamais.

17. Nathan parla donc à David, et lui rapporta tout ce que Dieu lui avait dit, et tout ce qu'il lui avait fait voir.

18. Alors le roi David, étant entré auprès de l'arche, s'assit devant le Seigneur et dit : Qui suis-je, Seigneur Dieu, et quelle est ma maison, pour que vous m'avez fait venir jusqu'à ce point ?

19. Mais cela même a paru peu de chose à vos yeux, Seigneur Dieu, si vous n'assuriez encore votre serviteur de l'établissement de sa maison pour les siècles à venir; car c'est là la loi des enfants d'Adam, Seigneur Dieu.

20. Après cela que peut vous dire David pour vous exprimer sa reconnaissance? Car vous connaissez votre serviteur, Seigneur Dieu.

21. C'est selon votre parole et votre cœur que vous avez fait toutes ces merveilles; et vous les avez même fait connaître à votre serviteur.

22. Vous êtes apparu grand, Seigneur Dieu, par toutes les choses que nous avons entendues de nos oreilles; car personne ne vous est semblable, et hors de vous il n'y a pas de Dieu.

23. Y a-t-il sur la terre une nation comme votre peuple Israël, que Dieu est allé lui-même racheter pour en faire son peuple, pour se faire un nom célèbre et pour accomplir en sa faveur des prodiges si terribles, afin de le tirer de la servitude d'Égypte, et afin de punir la terre, son peuple et son dieu!

pressions in æternum, jugiter. Rien ne saurait être plus clair, et ce trait s'est réalisé d'une manière adéquate en Jésus-Christ, qui règne et régnera éternellement sur le trône de David son ancêtre. Cf. Ps. cix, 1. — Ante faciem tuam : David assistera, soit dans les limbes, soit au ciel, à cet accomplissement.

17. Conclusion. — Juxta visionem. Détail rétrospectif sur le mode de la révélation faite à Nathan (vers. 4).

3^o Action de grâces et prière de David à la suite de cet oracle VII, 18-29.

18^a Introduction. — Sedit coram Domino : devant l'arche, dans le tabernacle de Sion. L'attitude du roi paraît assez étonnante, car, d'ordinaire, les Hébreux priaient debout ou à genoux. Cf. III Reg. viii, 22, 54-55. Aussi, de nombreux interprètes traduisent-ils le verbe hébr. yāsab par « diutius commoratus est ».

18^b-24. L'action de grâces, profondément émue. — Elle s'ouvre (vers. 19) par un saisissant contraste entre l'origine de David (quis ego...?) et

son état actuel (adduxisti... huc usque). Elle insiste (vers. 20-22) sur la magnifique promesse que le Seigneur venait de faire à son oint (sed et hoc parum..., de domo... in longinquum). Elle devient ensuite générale (vers. 23-24), et proclame les bontés de Dieu sur toute la nation d'Israël. — Les mots ista... lex Adam (vers. 19) présentent quelque difficulté. 'Adam n'est pas un nom propre dans le texte hébreu; il faut donc traduire : Telle est la loi de l'homme. Ce qui signifie d'après quelques auteurs : Telle est la façon de l'homme; c.-à-d. : Vous avez agi avec moi, Seigneur, aussi familièrement qu'un homme avec son semblable, qu'un ami avec son ami. Cette interprétation serait excellente, si le passage parallèle I Par. xvii, 17 (Vulg. : « fecisti me spectabilem super omnes homines »), ne nous mettait sur la trace d'un sens meilleur encore. Ha'adam avec l'article désigne ici un « grand homme », et la parole de David revient à cette autre : Vous m'avez traité comme un homme distingué, célèbre. — Quid ergo addere...

24. Car vous avez choisi Israël pour être éternellement votre peuple; et vous êtes devenu leur Dieu, Seigneur Dieu.

25. Maintenant donc, Seigneur Dieu, accomplissez à jamais la parole que vous avez prononcée sur votre serviteur et sur sa maison, et exécutez ce que vous avez dit;

26. afin que votre nom soit éternellement glorifié, et que l'on dise : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël. Et la maison de votre serviteur David demeurera stable devant le Seigneur.

27. Vous avez révélé à votre serviteur, ô Seigneur des armées, ô Dieu d'Israël, que vous vouliez lui établir sa maison; c'est pour cela que votre serviteur a trouvé son cœur, pour vous adresser cette prière.

28. Seigneur Dieu, vous êtes Dieu, vos paroles seront véritables; et c'est vous qui avez fait à votre serviteur ces grandes promesses.

29. Commencez donc, et bénissez la maison de votre serviteur, afin qu'elle subsiste éternellement devant vous; parce que c'est vous, Seigneur Dieu, qui avez parlé, et qui répandez à jamais votre bénédiction sur la maison de votre serviteur.

24. Firmasti enim tibi populum tuum Israel in populum sempiternum; et tu, Domine Deus, factus es eis in Deum.

25. Nunc ergo, Domine Deus, verbum quod locutus es super servum tuum et super domum ejus suscita in sempiternum, et fac sicut locutus es,

26. ut magnificetur nomen tuum usque in sempiternum, atque dicatur : Dominus exercituum, Deus super Israel; et domus servi tui David erit stabilita coram Domino.

27. Quia tu, Domine exercituum, Deus Israel, revelasti aures servi tui, dicens : Domum ædificabo tibi; propterea invenit servus tuus cor suum ut oraret te oratione hac.

28. Nunc ergo, Domine Deus, tu es Deus, et verba tua erunt vera; locutus es enim ad servum tuum bona hæc.

29. Incipe ergo, et benedic domui servi tui ut sit in sempiternum coram te, quia tu, Domine Deus, locutus es, et benedictione tua benedicetur domus servi tui in sempiternum.

CHAPITRE VIII

1. Après cela David battit les Philistins, les humilia, et reçut de leurs mains le prix du tribut.

2. Il défit aussi les Moabites, et il les

1. Factum est autem post hæc, percussit David Philistiim et humiliavit eos, et tulit David frenum tributis de manu Philistiim.

2. Et percussit Moab et meusus est

(vers. 20) : les expressions lui manquent pour témoigner sa reconnaissance; mais Dieu connaît les sentiments de son cœur (*tu scis*), et cela suffit. — *Verbum tuum* (vers. 21) : les promesses faites à David par l'intermédiaire de Samuel, I Reg. xv, 28, etc. — *Non... similis tui* (vers. 22)... Pensée qui revient sans cesse dans la Bible. Cf. Ex. xv, 11; Deut. iii, 24; iv, 35 etc. — *Magnalia et horribilia*. Les prodiges de la sortie d'Égypte, du Sinaï, des trente-huit années de pérégrination à travers le désert, de la prise de possession de Chanaan.

25-29. Ardente et douce prière : David conjure le Seigneur d'accomplir ses promesses. — *In sempiternum*. Le suppliant emploie la même expression que Jéhovah (vers. 13, 16); mais il n'en connaissait pas toute la profondeur. — Sur la locution *revelasti aures*, voyez I Reg. xx, 13, et le commentaire. — *Invenit... cor. C. à-d.*

assez de courage et de hardiesse. — *Nunc ergo...* Pour conclure, vers. 28-29, sentiment de la confiance la plus entière.

§ IV. — *La puissance de David continue de s'accroître et de se fortifier par une série de guerres heureuses.* VIII, 1 — X, 19.

Passage parallèle : I Par. xviii-xx.

1° Sommaire des guerres de David. VIII, 1-14.

CHAP. VIII. — 1. Soumission des Philistins. — *Post hæc*. Après tous les détails qui précèdent, spécialement après ceux qui ont été racontés au chap. VII. — *Frenum tributis*. Hébr. : *mèteg h'ammah*, le frein de la métropole. I Par. xviii, 1, nous lisons : « Geth et ses villes »; d'où il suit que cette métropole serait la ville de Geth.

2. Défaite des Moabites. — *Funiculo, coæquans...* Terrible vengeance, dont on ignore le

eos funiculo, coëquans terræ; mensus est autem duos funiculos, unum ad occidentum et unum ad vivificandum; factusque est Moab David serviens sub tributo.

3. Et percussit David Adarezer, filium Rohob, regem Soba, quando profectus est ut dominaretur super flumen Euphraten.

4. Et captis David ex parte ejus mille septingentis equitibus et viginti millibus peditum, subnervavit omnes jugales currum, dereliquit autem ex eis centum currus.

5. Venit quoque Syria Damasci ut præsidium ferret Adarezer, regi Soba; et percussit David de Syria viginti duo millia virorum.

6. Et posuit David præsidium in Syria Damasci, factaque est Syria David serviens sub tributo. Servavitque Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

7. Et tulit David arma aurea quæ habebant servi Adarezer, et detulit ea in Jerusalem.

8. Et de Bete et de Beroth, civitatibus Adarezer, tulit rex David æs multum nimis.

9. Audivit autem Thou, rex Emath, quod percussisset David omne robur Adarezer,

10. et misit Thou Joram, filium suum, ad regem David ut salutaret eum congratulans, et gratias ageret eo quod expugnasset Adarezer et percussisset

mesura au cordeau après les avoir étendus à terre; et il en mesura deux cordeaux, dont il destina l'un à la mort, et l'autre à la vie. Et Moab fut assujetti à David et lui paya le tribut.

3. David défît aussi Adarézer, fils de Rohob, roi de Soba, lorsqu'il allait pour étendre sa domination jusque sur l'Euphrate.

4. David lui prit dix-sept cents chevaux et vingt mille hommes de pied; il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chars, et ne réserva que cent chars.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézer, roi de Soba; et David en tua vingt-deux mille.

6. Il mit des garnisons dans la Syrie de Damas; la Syrie lui fut assujettie, et lui paya le tribut; et le Seigneur conserva David dans toutes les guerres qu'il entreprit.

7. Et David prit les armes d'or des serveurs d'Adarézer, et les porta à Jérusalem.

8. Il enleva aussi une prodigieuse quantité d'airain des villes de Bété et de Béroth, qui appartenaient à Adarézer.

9. Thouï, roi d'Emath, ayant appris que David avait défait toutes les troupes d'Adarézer,

10. envoya Joram, son fils, le complimenter et lui rendre grâces de ce qu'il avait vaincu Adarézer, et avait taillé son armée en pièces. Car Thouï était ennemi

motif. David, ayant fait de nombreux prisonniers dans cette guerre avec Moab, les fit étendre à terre par rangées que l'on mesura au cordeau : le sort décida ainsi qui d'entre eux mourrait, qui serait épargné (d'après l'hébr. : « deux cordeaux pour les livrer à la mort, et un plein cordeau pour leur laisser la vie; » les deux tiers furent donc massacrés). — *Serviens sub tributo*. Le texte emploie le fréquent euphémisme : apportant des présents. Présents forcés, comme Jud. III, 17.

3-8. Soumission d'Adarézer et des Syriens. — *Adarezer*. L'hébreu emploie tantôt une orthographe analogue (*Hadarézer*), tantôt la forme *Hadaad'ézer*, qui paraît avoir été la véritable (litter. : le serviteur d'Hadad; divinité principale des Syriens, III Reg. xv, 18, etc.). — Sur Soba, voyez I Reg. xiv, 47, et le commentaire, et l'*Atl. géogr.*, pl. VIII. — *Profectus est* (Adarézer) *ad dominaretur*... Dans l'hébr., avec une métaphore pittoresque : pour ramener sa main; c.-à-d. pour frapper. Le roi de Soba voulait donc faire des conquêtes du côté de l'Euphrate. —

Subnervavit... jugales... afin de les rendre inutiles à la guerre (note de Jos. XI, 6, 9). — *Dereliquit... centum*... : probablement, pour servir d'ornement à son triomphe. — *Syria Damasci* : la Syrie proprement dite, ainsi nommée parce que Damas était sa capitale; c'était le plus puissant des royaumes araméens ou syriens. — *Præsidium* : des garnisons, pour maintenir le pays dans l'obéissance. — *Arma* (vers. 7)... En hébr., *sélet*, mot de signification douteuse; des boucliers, croit-on plus communément. — La ville de *Bété* (hébr. *Bétaï*) est inconnue; celle de *Beroth* hébr. *Bérothai*) doit être identique à Béroth, qu'Ézéchiél, XLVII, 16, place entre Émath et Damas. — *Æs multum*... I Par. xviii, 8, il est ajouté que cet airain servit à la fabrication du mobilier du temple de Salomon.

9-12. Le roi Thouï envoie une ambassade et des présents à David. — *Emath* : nom du royaume et de sa capitale. Celle-ci, bâtie sur l'Oronte, est encore une ville considérable (Hamah; *Atl. géogr.*, pl. VIII). — *Hostis... Adarezer* (vers. 10) : en cette qualité, le roi d'Emath

d'Adarézér. Joram apporta avec lui des vases d'or, d'argent et d'airain,

11. que le roi David consacra au Seigneur, avec ce qu'il lui avait déjà consacré d'argent et d'or pris sur toutes les nations qu'il s'était assujetties :

12. sur la Syrie, sur Moab, sur les Ammonites, sur les Philistins, sur Amalec, avec les dépouilles d'Adarézér, fils de Rohob et roi de Soba.

13. David s'acquitt aussi un grand nom dans la vallée des Salines, où il tailla en pièces dix-huit mille hommes, lorsqu'il revenait après avoir pris la Syrie.

14. Il mit des officiers et des garnisons dans l'Idumée, et toute l'Idumée lui fut assujettie. Le Seigneur le conserva dans toutes les guerres qu'il entreprit.

15. David régna donc sur tout Israël ; et dans les jugements qu'il rendait il faisait justice à tout son peuple.

16. Joab, fils de Sarvia, était général de ses armées, et Josaphat, fils d'Ahilud, avait la charge des archives.

17. Sadoc, fils d'Achitob, et Achimelech, fils d'Abiathar, étaient *grands* prêtres ; Saraias était secrétaire.

18. Banaïas, fils de Joiada, commandait les Céréthiens et les Phéléthiens, et les enfants de David étaient prêtres.

eum ; hostis quippe erat Thou Adarezer ; et in manu ejus erant vasa aurea et vasa argentea et vasa ærea,

11. quæ et ipsa sanctificavit rex David Dominus, cum argento et auro quæ sanctificaverat de universis gentibus quas subegerat :

12. de Syria, et Moab, et filiis Ammon, et Philistiim, et Amalec, et de manubiis Adarezer, filii Rohob, regis Soba.

13. Fecit quoque sibi David nomen, cum reverteretur capta Syria in valle Salinarum, cæsis decem et octo millibus.

14. Et posuit in Idumæa custodes, statuitque præsidium, et facta est universa Idumæa serviens David. Et servavit Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

15. Et regnavit David super omnem Israel ; faciebat quoque David judicium et justitiam omni populo suo.

16. Joab autem, filius Sarviæ, erat super exercitum ; porro Josaphat, filius Ahilud, erat a commentariis ;

17. et Sadoc, filius Achitob, et Achimelech, filius Abiathar, erant sacerdotes ; et Saraias scriba ;

18. Banaïas autem, filius Joiadæ, super Cerethi et Phelethi ; filii autem David sacerdotes erant.

venait naturellement favorable au vainqueur. Il désirait en outre gagner les bonnes grâces de son puissant voisin. — *Quæ et ipsa* (vers. 11)... ; comme les autres dépouilles mentionnées aux vers. 7-8, 11-12, 14. — *De Syria* (vers. 12). Les LXX et I Par. XVIII, 11, ont *Edom*, au lieu de *Aram* (Syrie) ; leçon qui mérite la préférence.

13-14. — Conquête de l'Idumée. — *Capta Syria*. Lisez de nouveau « Edom ». — *In valle Salinarum* : la vallée qui s'étend au sud de la mer Morte. Cf. IV Reg. XIV, 7, et l'*Atl. géogr.*, pl. VII. — *Custodes, præsidium*. L'hébr. n'a qu'un seul mot (*n'sibim*), qui peut recevoir ces deux significations ; nous préférons la seconde, comme au vers. 6.

2° Liste des principaux officiers du roi David. VIII, 15-18.

15. Idée générale, servant de transition. — *Regnavit* : puissant au dedans et au dehors, et non moins juste que puissant (*faciebat... quoque*) ; l'idéal d'un grand roi. Cf. Ps. LXXI.

16-18. La liste. — *A commentariis*. Hébr. : *mazkir*, qui fait souvenir ; sorte de chancelier, qui notait par écrit, pour l'usage du roi, les

principaux événements de chaque règne ; il était en même temps un conseiller intime. Cf. II Par. XXXIV, 8 ; Esth. VI, 1-2 ; Is. XXXVI, 22, etc. — *Sacerdotes* : deux grands prêtres à la fois, circonstance extraordinaire. *Sadoc* exerçait ses fonctions à Gabaon, où était resté l'ancien tabernacle (I Par. XVI, 39) ; *Achimelech* (petit-fils du pontife de même nom qui avait été tué par Saül, I Reg. XXII, 11 et ss.) résidait sans doute à Ston, auprès du nouveau sanctuaire. — *Scriba* : le secrétaire d'État, comme nous dirions aujourd'hui. Cf. IV Reg. XII, 10 ; XVIII, 37, etc. — *Cerethi et Phelethi* : deux légions étrangères, qui formaient la garde royale. Cf. XV, 18 : XX, 7, 23 ; III Reg. I, 38 et ss. La première a été déjà mentionnée, I Reg. XXX, 14 (voy. la note). On ne connaît rien de bien positif sur la seconde ; il est vraisemblable que c'était également une tribu phillistine. — *Filii... David sacerdotes*. Le substantif *kôhen* a, en effet, la signification habituelle de « prêtre » ; mais en cet endroit il est pris dans le sens primitif de conseiller, administrateur.

CHAPITRE IX

1. Et dixit David : Putasne est aliquis qui remanserit de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam propter Jonathas ?

2. Erat autem de domo Saul servus nomine Siba. Quem cum vocasset rex ad se, dixit ei : Tunc es Siba ? Et ille respondit : Ego sum servus tuus.

3. Et ait rex : Numquid superest aliquis de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam Dei ? Dixitque Siba regi : Superest filius Jonathæ debilis pedibus.

4. Ubi, inquit, est ? Et Siba ad regem : Ecce, ait, in domo est Machir, filii Ammiel, in Lodabar.

5. Misit ergo rex David, et tulit eum de domo Machir, filii Ammiel, de Lodabar.

6. Cum autem venisset Miphiboseth, filius Jonathæ, filii Saul, ad David, corruit in faciem suam et adoravit. Dixitque David : Miphiboseth ? Qui respondit : Adsum servus tuus.

7. Et ait ei David : Ne timeas, quia faciens faciam in te misericordiam propter Jonathan patrem tuum, et restituiam tibi omnes agros Saul patris tui, et tu comedes panem in mensa mea semper.

8. Qui adorans eum dixit : Quis ego sum servus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem mei ?

9. Vocavit itaque rex Sibam, puerum Saul, et dixit ei : Omnia quaecumque

1. David dit alors : N'est-il pas resté quelqu'un de la maison de Saül, à qui je puisse faire du bien à cause de Jonathas ?

2. Or il y avait un serviteur de la maison de Saül, qui s'appelait Siba. Et le roi l'ayant fait venir, lui dit : Êtes-vous Siba ? Il lui répondit : Je le suis, pour vous obéir.

3. Le roi lui dit : Est-il resté quelqu'un de la maison de Saül, que je puisse combler de grâces ? Siba dit au roi : Il reste encore un fils de Jonathas, qui est perclus des pieds.

4. Où est-il ? dit David. Il est, dit Siba, à Lodabar, dans la maison de Machir, fils d'Ammiel.

5. Le roi David l'envoya donc chercher à Lodabar, dans la maison de Machir, fils d'Ammiel.

6. Et lorsque Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, fut venu devant David, il se prosterna le visage contre terre. David lui dit : Miphiboseth ? Il lui répondit : Me voici, pour vous obéir.

7. David lui dit : Ne craignez point, car je veux vous faire du bien, à cause de Jonathas, votre père. Je vous rendrai toutes les terres de Saül, votre aïeul, et vous mangerez toujours à ma table.

8. Miphiboseth, se prosternant devant lui, lui dit : Qui suis-je, moi votre serviteur, pour avoir mérité que vous regardiez un chien mort tel que je suis ?

9. Le roi fit donc venir Siba, serviteur de Saül, et lui dit : J'ai donné au fils de

3^e Bonté de David pour Miphiboseth, fils de Jonathas. IX, 1-13.

CHAP. IX. — 1-4. David prend des informations sur la famille de Saül et de Jonathas. — *Et dixit...* Après avoir soumis les ennemis extérieurs du royaume, le roi s'occupe d'affaires moins pressantes et d'un ordre plus intime. — *Propter Jonathan.* David n'a pas oublié son serment d'amitié (cf. I Reg. xx, 14 et ss., 42) ; le souvenir de son « frère » Jonathas le prédispose à faire du bien à la famille entière de Saül. — *Misericordiam Dei* (vers. 3). C.-à-d. une bonté insigne, perpétuelle, comme Dieu la manifeste. Cf. I Reg. xx, 14. — *Debilis pedibus.* Hébr. : perclus des deux pieds (note de iv, 4). — *Lodabar,* d'après xvii, 27. était à l'est du Jourdain. Pres de Manahaim ; c'est tout ce que l'on

sait de certain sur cette localité. On l'a parfois identifiée à Dabir de Jos. xiii, 26.

5-8. Entrevue de David et de Miphiboseth. — *Corruit...* (vers. 6) : toujours ces hommages expressifs, dont les Orientaux sont si prodigés. Cf. I Reg. xxv, 23, 41, etc. — *Ne timeas* (vers. 7). Miphiboseth, ainsi mandé à l'improviste, craignait peut-être pour sa vie. David le rassure doucement. — *Restituiam...*, *comedes...* Deux actes de généreuse bienveillance, qui parlaient plus haut que des paroles. Dans les cours orientales, de nombreux convives sont habituellement nourris aux dépens du roi. Cf. III Reg. ii, 7 ; IV Reg. xxv, 29 ; Hérodote, iii, 132 ; v, 24. — *Canem mortuum* : l'objet le plus méprisable. Cf. iii, 8 ; I Reg. xxiv, 14.

9-11. Le roi ordonne à Siba d'administrer les

votre maître tout ce qui était à Saül, et toute sa maison.

10. Faites donc valoir ses terres pour lui, vous et vos fils et vos serviteurs, afin que le fils de votre maître ait de quoi subsister; mais Miphiboseth, fils de votre maître, mangera toujours à ma table. Or Siba avait quinze fils et vingt serviteurs.

11. Et il dit au roi : Monseigneur le roi, votre serviteur fera comme vous lui avez commandé. Et Miphiboseth mangera à ma table comme l'un des enfants du roi.

12. Or Miphiboseth avait un fils encore enfant, appelé Micha. Et toute la famille de Siba servait Miphiboseth.

13. Or Miphiboseth demeurait à Jérusalem, parce qu'il mangeait toujours à la table du roi; et il était boiteux des deux jambes.

fuerunt Saul et universam domum ejus dedi filio domini tui.

10. Operare igitur ei terram, tu et filii tui et servi tui, et inferes filio domini tui cibos ut alatur; Miphiboseth autem filius domini tui comedet semper panem super mensam meam. Erant autem Sibæ quindecim filii et viginti servi.

11. Dixitque Siba ad regem : Sicut jussisti, domine mi rex, servo tuo, sic faciet servus tuus. Et Miphiboseth comedet super mensam meam quasi unus de filiis regis.

12. Habebat autem Miphiboseth filium parvulum, nomine Micha; omnis vero cognatio domus Sibæ serviebat Miphiboseth.

13. Porro Miphiboseth habitabat in Jerusalem, quia de mensa regis jugiter vescebatur; et erat claudus utroque pede.

CHAPITRE X

1. Or il arriva que, quelque temps après, le roi des Ammonites vint à mourir, et Hanon, son fils, régna à sa place.

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection envers Hanon, fils de Naas, comme son père m'en a témoigné. Il lui envoya donc des ambassadeurs pour le consoler de la mort de son père. Et lorsqu'ils furent arrivés sur les terres des Ammonites,

3. les princes du pays dirent à Hanon leur maître : Croyez-vous que ce soit pour honorer votre père, que David vous a envoyés des consolateurs? N'est-ce pas pour reconnaître et explorer la ville, et

1. Factum est autem post hæc ut moreretur rex filiorum Ammon, et regnavit Hanon filius ejus pro eo.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon, filio Naas, sicut fecit pater ejus mecum misericordiam. Misit ergo David consolans eum per servos suos super patris interitu. Cum autem venissent servi David in terram filiorum Ammon,

3. dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon dominum suum : Putas quod propter honorem patris tui miserit David ad te consolatores? et non ideo ut investigaret et exploraret civitatem, et

biens de Miphiboseth. — *Operare... ei*. Pronom emphatique : jusque-là David avait joui de l'usufruit; désormais terres et revenus seront pour le fils de Jonathan. — *Inferes... cibos...* Quoique Miphiboseth fût maintenant le convive perpétuel du roi, il lui fallait néanmoins des ressources pour l'entretien de sa famille. — *Super mensam meam* (vers. 11^b). Ces mots paraissent étranges dans la bouche de Siba; aussi les LXX ont-ils fait une légère correction (« sur ta table »), qui représente peut-être le texte primitif.

12-13. Conclusion. — *Filium parvulum*. Agé de cinq ans à la mort de Saül, IV, 4, Miphiboseth pouvait en avoir près de vingt à cette époque. Ce petit Micha eut une nombreuse postérité d'après I Par. VIII, 34 et ss.

4^o Guerre contre les Ammonites. X. 1-19.

Ce fut la plus sérieuse des guerres que David eut à soutenir; aussi est-elle racontée assez longuement. Comp. I Par. XIX. Si elle le porta au faite de sa gloire, elle fut aussi pour lui l'occasion de grands crimes, qui lui attirèrent beaucoup de souffrances et d'humiliations.

CHAP. X. — 1-5. Occasion de la guerre contre les Ammonites. Cette expédition ne diffère probablement pas de celle qui a été brièvement signalée au chap. VII, vers. 12. — *Hanon, filio Naas*. Ce Naas doit être le fils du prince de même nom que Saül avait battu à Jabès-Galaad plus de quarante ans auparavant. Cf. I Reg. XI, 1-11. — *Sicut fecit pater ejus...* On ignore dans quelles circonstances et de quelle manière; peut-

everteret eam, misit David servos suos ad te?

4. Tulit itaque Hanon servos David, rasi que dimidiam partem barbæ eorum et præscidit vestes eorum medias usque ad nates, et dimisit eos.

5. Quod cum nuntiatum esset David, misit in occursum eorum, erant enim viri confusi turpiter valde, et mandavit eis David : Manete in Jericho donec crescat barba vestra, et tunc revertimini.

6. Videntes autem filii Ammon quod injuriam fecissent David, miserunt, et conduxerunt mercede Syrum Rohob et Syrum Soba, viginti millia peditum, et a rege Maacha mille viros, et ab Istob duodecim millia virorum.

7. Quod cum audisset David, misit Joab et omnem exercitum bellatorum.

8. Egressi sunt ergo filii Ammon, et direxerunt aciem ante ipsum introitum portæ; Syrus autem Soba et Rohob, et Istob et Maacha seorsum erant in campo.

9. Videns igitur Joab quod præparatum esset adversum se prælium et ex adverso et post tergum, elegit ex omni-

pour la détruire *un jour* que David envoie ses serviteurs auprès de vous?

4. Hanon fit donc prendre les serviteurs de David, leur fit raser la moitié de la barbe, et leur fit couper la moitié de leurs habits, jusqu'au haut des cuisses, et les renvoya.

5. David, l'ayant appris, envoya des messagers au-devant d'eux, car ils étaient couverts de confusion, et leur donna cet ordre : Demeurez à Jéricho jusqu'à ce que votre barbe ait repoussé, et revenez ensuite.

6. Or les Ammonites, voyant qu'ils avaient offensé David, envoyèrent vers les Syriens de Rohob et les Syriens de Soba, et ils enrôlèrent à leur solde vingt mille hommes de pied. Ils prirent aussi mille hommes du roi de Maacha, et douze mille d'Istob.

7. Quand David en eut été averti, il envoya *contre eux* Joab avec toutes ses troupes.

8. Les Ammonites s'avancèrent alors, et rangèrent leur armée en bataille à l'entrée de la porte *de la ville*; les Syriens de Soba et de Rohob, d'Istob et de Maacha étaient à part dans la plaine.

9. Joab, voyant donc les ennemis préparés à le combattre de front et par derrière, fit un choix parmi toutes les meil-

être à l'époque de la persécution de Saül. — *Dixerunt principes*. Conseillers aussi sages que ceux de Roboam, III Reg. xii, 10-11. — *Civitate*. Rabbath-Ammon, capitale des Ammonites, place très fortifiée. Cf. xi, 1. — A la bienveillance de David, on répond par deux affronts insignes. Premier affront : *rasit... dimidiam...*; la barbe, en Orient, est regardée comme un symbole de la dignité de l'homme; la toucher est déjà une insulte, la raser de cette manière outrageante est un sanglant déshonneur. Comp. le vers. 5 : *confusi turpiter valde*. Deuxième affront : *præscidit vestes...*; leurs longs vêtements de gala coupés ignominieusement à la hauteur des reins. — *Manete in Jericho*. David voulait éviter à ses envoyés la honte de rentrer à Jérusalem dans cette condition Jéricho était sur la route des deux capitales (*Att. géogr.*, pl. vii).

6-14. Défaite des Ammonites et des Syriens, leurs alliés. — 1° Les belligérants, vers. 6-7. *Videntes autem...* Réflexion trop tardive; ils avaient oublié qu'insulter un ambassadeur c'est outrager le roi et la nation dont il dépend. Au lieu de *injuriam fecissent*, l'hébr. emploie la métaphore si fréquente : ils s'étaient mis en mauvaise odeur. Cf. I Reg. xiii, 4; xxvii, 12, etc. (dans le texte original). — *Conduxerunt...* Ne se sentant pas assez forts pour lutter seuls contre David, ils s'empresent d'acheter (cf. I Par. xix, 6) le secours des Syriens. — *Syrum Rohob*. Hébr. :

'*Aram de Beit-R'hob*; cette ville était la capitale du royaume et lui donnait son nom. On a cru retrouver son emplacement à Rouhaibeh, village situé au nord du plus septentrional des lacs de Damas (*Att. géogr.*, pl. xii). D'autres auteurs l'identifient à *Beit-R'hob* de Num. xiii, 23 (voyez la note), et de Jud. xviii, 28, la Hounin moderne, au nord-ouest du lac Mérom (*Att. géogr.*, pl. vii et xii). — *Syrum Soba* : l'*'Aram de Soba'* (note de viii, 3). — *Maacha* : autre petit royaume syrien (I Par. xix, 26 : « Syria Maacha »), associé plusieurs fois (Deut. iii, 14; Jos. xii, 5; xiii, 13) à celui de Gessur, et situé au pied de l'Hermon (*Att. géogr.*, pl. vii). Le médiocre contingent de troupes qu'il fournit (*mille viros*) indique le peu d'importance qu'il avait alors. — *Istob*. Hébr. : 'Is-*Tob*; c.-à-d. les hommes de Tob, province transjordanienne où Jephthé s'était autrefois réfugié. Cf. Jud. xi, 3. Elle était située entre la Syrie Damascène et les Ammonites. — *Exercitum bellatorum*. Hébr. : toute l'armée, les héros. — 2° Le plan de bataille des confédérés, vers. 8. *Ante... introitum portæ* : la porte de Rabbath-Ammon, salvait de nombreux inter-prètes; plutôt celle de Médaba (au sud-ouest et à 4 h. de Rabba), ville alors occupée par les Ammonites, et rendez-vous des troupes alliées. Voy. I Par. xix, 7, passage qui semble très clair sur ce point. — *Seorsum... in campo*. La plaine de Médaba, dont il est spécialement question

leurs troupes d'Israël, et marcha en bataille contre les Syriens.

10. Il donna le reste de l'armée à Abisai, son frère, qui s'avança contre les Ammonites.

11. Et Joab dit à Abisai : Si les Syriens ont l'avantage sur moi, tu viendras à mon secours ; et si les Ammonites en ont sur toi, je viendrai aussi te secourir.

12. Agis en homme de cœur, et combattons pour notre peuple et pour la cité de notre Dieu ; et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

13. Joab attaqua donc les Syriens avec les troupes qu'il commandait, et aussitôt les Syriens s'enfuirent devant lui.

14. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent aussi eux-mêmes devant Abisai, et se retirèrent dans la ville. Et Joab, après avoir battu les Ammonites, s'en retourna, et revint à Jérusalem.

15. Or les Syriens, voyant qu'ils avaient été défaits par Israël, s'assemblèrent tous.

16. Adarézér envoya chercher les Syriens qui étaient au delà du fleuve, et amena leurs troupes, que Sobach, général de l'armée d'Adarézér, commandait.

17. On l'annonça à David, qui rassembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, et vint à Hélam. Les Syriens marchèrent contre David, et lui livrèrent bataille.

18. Mais ils s'enfuirent dès qu'ils furent en présence d'Israël, et David tailla en pièces sept cents chariots de leurs troupes, et quarante mille chevaux, et il frappa Sobach, général de l'armée, qui mourut sur-le-champ.

bus electis Israel, et instruxit aciem contra Syrum ;

10. reliquam autem partem populi tradidit Abisai, fratri suo, qui direxit aciem adversus filios Ammon.

11. Et ait Joab : Si prævaluerint adversum me Syri, eris mihi in adiutorium ; si autem filii Ammon prævaluerint adversum te, auxiliabor tibi.

12. Esto vir fortis, et pugnemus pro populo nostro et civitate Dei nostri, Dominus autem faciet quod bonum est in conspectu suo.

13. Iniit itaque Joab et populus qui erat cum eo certamen contra Syros ; qui statim fugerunt a facie ejus.

14. Filii autem Ammon videntes quia fugissent Syri, fugerunt et ipsi a facie Abisai, et ingressi sunt civitatem. Reversusque est Joab a filiis Ammon, et venit Jerusalem.

15. Videntes igitur Syri quoniam corruissent coram Israel, congregati sunt pariter ;

16. misitque Adarezer, et eduxit Syros qui erant trans fluvium, et adduxit eorum exercitum ; Sobach autem, magister militiæ Adarezer, erat princeps eorum.

17. Quod cum nuntiatum esset David, contraxit omnem Israel, et transivit Jordanem, venitque in Helam. Et direxerunt aciem Syri ex adverso David, et pugnaverunt contra eum ;

18. fugeruntque Syri a facie Israel, et occidit David de Syris septingentos currus et quadraginta millia equitum ; et Sobach principem militiæ percussit, qui statim mortuus est.

Jos. XIII, 9, 16, convenait fort bien pour les manœuvres de deux armées considérables. La tactique de l'ennemi était habile : Israël se trouvait pris comme entre le marteau et l'enclume, et obligé de scinder ses troupes. — 3^o Le plan de Joab, vers. 9-12. *Elexit... instruxit*. Ce choix des bataillons d'élite, commandés par le général en chef, montre que les Syriens étaient le plus à redouter. — *Esto vir fortis...* Petite allocution digne d'un tel généralissime et d'un membre du royaume théocratique. Cf. I Reg. XVII, 36, 47 ; XVIII, 17. — 4^o Les Hébreux sont vainqueurs sur toute la ligne, 13-14. *Statim fugerunt* : le choc dut être d'une violence extrême, et les Syriens, simples mercenaires, n'avaient ni intérêt patriotique, ni intérêt religieux à défendre dans cette lutte. Leur fuite fut contagieuse (*filii...*

Ammon..., vers. 14) ; elle avait d'ailleurs permis à Joab de faire sa jonction avec Abisai contre les Ammonites. — *Reversusque...* : sans essayer d'assiéger la ville, la saison étant vraisemblablement trop avancée. Cf. XI, 1.

15-19. Les Syriens renouvellent leur attaque et sont complètement écrasés. — *Congregati... pariter*. Ayant pris la fuite immédiatement, ils n'avaient pas subi de pertes sensibles ; ils essayent maintenant de venger leur honneur. Sur Adarezer, voyez VIII, 3 et l'explication. Les Syriens qui habitent *trans fluvium* (l'Euphrate, le fleuve par excellence du côté de l'Orient biblique) étaient ses vassaux d'après ce même passage. On croit du reste qu'il s'agit ici et là d'une seule et même guerre, sur laquelle nous recevons actuellement quelques détails nouveaux. — Da-

19. Videntes autem universi reges qui erant in præsidio Adarezer se victos esse ab Israel, expaverunt, et fugerunt quinquaginta et octo millia coram Israel. Et fecerunt pacem cum Israel, et servierunt eis; timueruntque Syri auxilium præbere ultra filios Ammon.

19. Tous les rois qui étaient venus au secours d'Adarézér, se voyant vaincus par les Israélites, furent saisis de frayeur, et s'enfuirent devant eux avec cinquante-huit mille hommes. Ils firent ensuite la paix avec les Israélites, et leur furent assujettis. Depuis ce temps les Syriens n'osèrent plus prêter secours aux fils d'Ammon.

CHAPITRE XI

1. Factum est autem, vertente anno, eo tempore quo solent reges ad bella procedere, misit David Joab et servos suos cum eo et universum Israel, et vastaverunt filios Ammon, et obsederunt Rabba; David autem remansit in Jerusalem.

2. Dum hæc agerentur, accidit ut surgeret David de strato suo post meridiem, et deambulet in solariorum domus regie; viditque mulierem se lavantem ex adverso super solarium suum; erat autem mulier pulchra valde.

3. Misit ergo rex, et requisivit quæ esset mulier; nuntiatumque est ei quod

1. L'année suivante, au temps où les rois ont coutume d'aller à la guerre, David envoya Joab avec ses officiers et toutes les troupes d'Israël, qui ravagèrent le pays des Ammonites, et assiégèrent Rabba. Mais David demeura à Jérusalem.

2. Pendant que ces choses se passaient, il arriva que David se leva de dessus son lit dans l'après-midi, et tandis qu'il se promenait sur la terrasse de son palais, il vit une femme vis-à-vis de lui, qui se baignait sur la terrasse de sa maison; et cette femme était très belle.

3. Le roi envoya donc savoir qui elle était. On vint lui dire que c'était Beth-

vid vient en personne au-devant de l'ennemi à Helam (vers. 17*), ville qui n'est pas mentionnée ailleurs et qui est complètement inconnue. — Victoire des Israélites, et déroute totale des Syriens, vers. 17^b-19^a. *Universi... in præsidio...*: d'après l'hébr., les princes vassaux et tribulaires d'Adarézér. Les mots *expaverunt... Israel* ne se trouvent que dans la Vulgate.

SECTION II. — LE GRAND CRIME DE DAVID ET SES SUITES FUNESTES. XI, 1 — XX, 26.

Arrivé à ce point culminant de sa gloire, David fait tout à coup une énorme chute, qui attirera sur lui des chagrins et des humiliations de tout genre jusqu'à la fin de sa vie.

§ I. — *Le double crime du roi David*. XI, 1-27.

Rien n'est caché par le narrateur, dont le récit est plein de candeur et de gravité tout ensemble.

1^o L'adultère. XI, 1-5.

CHAP. XI. — 1. Introduction historique. — *vertente anno*. Hébr. : au retour de l'année; p.-à-d. vers le début de l'année qui suivit celle où avaient eu lieu les événements racontés plus haut. — *Tempore quo... ad bella...* Cette locution désigne le printemps, les hostilités cessant d'ordinaire pendant l'hiver. D'ailleurs, l'année des Hébreux commençait le 1^{er} nisan (fin mars ou premiers jours d'avril; note d'Ex. XII, 2). — *Vastaverunt filios...* : c.-à-d. leur territoire,

ainsi qu'il est dit formellement I Par. XX, 1. — *Rabba*. Littéral. : la grande; la capitale, bâtie sur une des branches du Jaboc, dans une situation très forte, où l'on trouve aujourd'hui des ruines splendides (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII). Par la prise de Rabba, les Ammonites, déjà battus sur divers points, seraient complètement écrasés et humiliés. — *David remansit...* Sa présence à l'armée n'était pas nécessaire durant la première période du siège. Cf. XII, 26 et ss. Mais, comme les Pères l'ont dit à bon droit, cette oisiveté fut un grand malheur pour le roi, puisqu'elle occasionna sa faute.

2. L'occasion immédiate. — *De strato... post meridiem*. Hébr. : le soir; par conséquent après trois heures. David avait fait la sieste habituelle des Orientaux. — *In solariorum* : sur le toit plat des maisons orientales, qui peut « servir de délicate promenade ». — *Se lavantem... super...* Plus exactement, d'après le texte : et il vit de dessus le toit une femme qui se baignait. « Vidit, puta in loco inferiori, qui superiori aspectu pareret, in atrio aliquo non tecto. Recte notat Mariana, mulierem non lavasse *super solarium*; id ab usu Orientis abhorret, et nimis saperet licentiam » (Hummelauer, h. L.). Voyez l'*Atl. arch.*, pl. XII, fig. 5 et 10; pl. XIII, 2.

3-5. Le crime. — *Bathsabee* : en hébr., *Bathsaba*. Si *Eliam* ne diffère pas du personnage de même nom signalé plus loin (XXIII, 34) parmi les héros de David, il était fils d'Achitophel, et

sabée, fille d'Eham, femme d'Urie l'Héthéen.

4. David, ayant envoyé des messagers, la fit venir; et quand elle fut venue vers lui, il dormit avec elle, et aussitôt elle se purifia de son impureté,

5. et retourna chez elle, ayant conçu. Et elle envoya dire à David : J'ai conçu.

6. Et David envoya dire à Joab : Envoyez-moi Urie l'Héthéen. Joab le lui envoya.

7. Et quand il fut venu, David lui demanda en quel état était Joab et le peuple, et ce qui se passait à la guerre.

8. Et David dit à Urie : Allez-vous-en chez vous et lavez-vous les pieds. Urie sortit du palais, et le roi lui envoya des mets de sa table.

9. Il passa la nuit suivante devant la porte du palais du roi avec les autres officiers, et il n'alla pas dans sa maison.

10. David, en ayant été averti, dit à Urie : D'où vient que, revenant de voyage, vous n'êtes pas allé chez vous?

11. Urie répondit à David : L'arche de Dieu, Israël et Juda demeurent sous des tentes; et Joab, mon seigneur, et les serviteurs de mon seigneur couchent à terre; et moi cependant j'irais en ma maison manger et boire, et dormir avec ma femme? *Je jure* par la vie et par le salut de mon roi que je ne le ferai jamais.

12. David dit donc à Urie : Demeurez ici aujourd'hui encore, et je vous renverrai demain. Urie demeura donc à Jérusalem ce jour-là, et jusqu'au lendemain.

13. Et David le fit venir pour manger

ipsa esset Bethsabee, filia Eliam, uxor Uriæ Hethæi.

4. Missis itaque David nuntiis, tulit eam. Quæ cum ingressa esset ad illum, dormivit cum ea; statimque sanctificata est ab immunditia sua,

5. et reversa est in domum suam concepto fetu. Mittensque nuntiavit David, et ait : Concepti.

6. Misit autem David ad Joab dicens : Mitte ad me Uriam Hethæum. Misitque Joab Uriam ad David.

7. Et venit Urias ad David. Quæsivitque David quam recte ageret Joab et populus, et quomodo administraretur bellum.

8. Et dixit David ad Uriam : Vade in domum tuam, et lava pedes tuos. Et egressus est Urias de domo regis, secutusque est eum cibus regius;

9. dormivit autem Urias ante portam domus regie cum aliis servis domini sui, et non descendit ad domum suam.

10. Nuntiatumque est David a dicentibus : Non ivit Urias in domum suam. Et ait David ad Uriam : Numquid non de via venisti? quare non descendisti in domum tuam?

11. Et ait Urias ad David : Arca Dei et Israel et Juda habitant in papilionibus, et dominus meus Joab et servi domini mei super faciem terræ manent; et ego ingrediar domum meam ut comedam et bibam, et dormiam cum uxore mea? Per salutem tuam et per salutem animæ tuæ, non faciam rem hanc.

12. Ait ergo David ad Uriam : Mane hic etiam hodie, et cras dimittam te. Mansit Urias in Jerusalem in die illa et altera.

13. Et vocavit eum David ut comece-

alors on s'expliquerait plus aisément la trahison de ce dernier. — *Uriæ Hethæi*. Urie était également un des « forts » de David (xxiii, 39); il appartenait par son origine à la race héthéenne. Cf. Gen. x, 5; Jos. i, 4 et les notes. — *Statim* (mot omis dans l'hébr.)... *sanctificata*... : l'impureté légale contractée par le commerce charnel. Cf. Lev. xv, 18.

2° Le second crime, ou l'homicide. XI, 6-27.

6-13. Urie est mandé de l'armée à la cour. — *Mitte Uriam*... David, pour dissimuler sa première faute, va se dégrader de plus en plus. Son dessein, en faisant venir Urie à Jérusalem, était évidemment de donner le change à l'opinion publique, et de faire croire que l'enfant de Bethsabee était né d'après les lois ordinaires du

mariage. Urie, averti sans doute, sut adroitement déjouer l'infâme projet du roi. — *Quæsit... quam recte*... Demande hypocrite, pour masquer le vrai motif du rappel d'Urie. — *Lava pedes*. Le premier réconfort des Orientaux après une longue marche : les pieds, qui ne sont qu'à moitié couverts par les sandales, sont brûlés et poudreux. Cf. Gen. xviii, 7; xliii, 24; Luc. vii, 44, etc. — *Cibus regius*. Dans l'hébr. : un présent de la part du roi; mais, ici et ailleurs (Gen. xliii, 34), un présent en vivres, quelque morceau friand apporté de la cuisine royale. — *Numquid non de via*... (vers. 10)? Vive surprise et déception du roi. Chacun songe, au retour d'un voyage, à goûter au plus tôt les douceurs du foyer domestique. — *Arca Dei*... Noble

ret coram se et biberet, et inebriavit eum; qui, egressus vespere, dormivit in strato suo cum servis domini sui, et in domum suam non descendit.

14. Factum est ergo mane, et scripsit David epistolam ad Joab, misitque per manum Uriæ,

15. scribens in epistola: Ponite Uriam ex adverso belli, ubi fortissimum est prælium, et derelinquite eum ut percussus intreat.

16. Igitur cum Joab obsideret urbem, posuit Uriam in loco ubi sciebat viros esse fortissimos.

17. Egressique viri de civitate bellabant adversum Joab, et ceciderunt de populo servorum David, et mortuus est etiam Urias Hethæus.

18. Misit itaque Joab, et nuntiavit David omnia verba prælii,

19. præcepitque nuntio dicens: Cum compleveris universos sermones belli ad regem,

20. si eum videris indignari, et dixerit: Quare accessistis ad murum ut præliaremini? an ignorabatis quod multa desuper ex muro tela mittantur?

21. Quis percussit Abimelech, filium Jerobaal? Nonne mulier misit super eum fragmen molæ de muro, et interfecit eum in Thèbes? Quare juxta murum accessistis? dices: Etiam servus tuus Urias Hethæus occubuit.

et pour boire à sa table et il l'enivra. Mais, étant sorti le soir, Urie dormit dans son lit avec les officiers du roi; et il n'alla pas chez lui.

14. Le lendemain matin, David envoya une lettre à Joab, par Urie même.

15. Il lui mandait dans cette lettre: Mettez Urie à la tête de vos gens, là où le combat sera le plus rude; et faites en sorte qu'il soit abandonné, et qu'il y périsse.

16. Joab, continuant donc le siège de la ville, mit Urie en face du lieu où il savait qu'étaient les meilleures troupes ennemies.

17. Les assiégés, ayant fait une sortie, chargèrent Joab, et tuèrent quelques-uns des soldats de David, parmi lesquels périt Urie l'Héthéen.

18. Aussitôt Joab envoya un courrier à David, pour l'instruire de tout ce qui s'était passé dans le combat;

19. et il donna cet ordre au messager: Lorsque vous aurez achevé de dire au roi tout ce qui s'est fait à l'attaque de la ville,

20. si vous voyez qu'il se fâche, et qu'il dise: Pourquoi êtes-vous allés combattre si près des murs? Ignorez-vous combien on lance de traits de dessus un rempart?

21. Qui a tué Abimélech, fils de Jerobaal? N'est-ce pas une femme qui a jeté sur lui du haut de la muraille un morceau d'une meule et qui l'a tué à Thèbes? Pourquoi vous êtes-vous approchés si près des murs? vous lui direz: Urie l'Héthéen, votre serviteur, a aussi été tué.

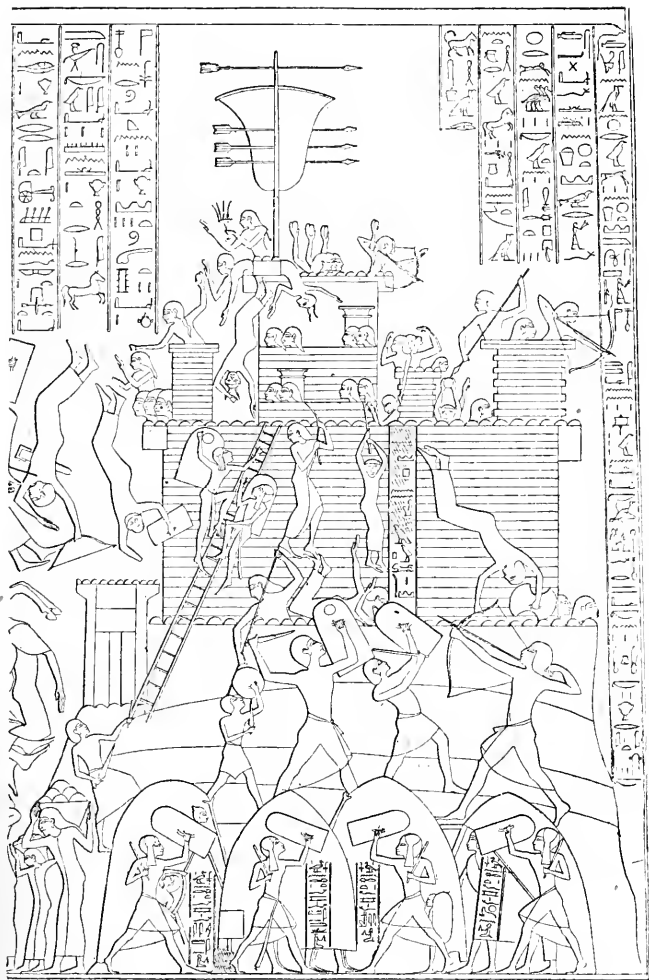
réponse. On avait donc emmené l'arche à la suite de l'armée, pour se rendre le Seigneur plus propice, et pour exciter davantage la valeur des troupes. Cf. I Reg. iv, 3 et ss. — *In papillonibus*. La *sukkah* est une tente plus modeste et moins commode que l'*ohel*; celle-ci consiste en toiles et en peaux, celle-là le plus souvent en simples branchages. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xi, 1-4, 6; pl. xii, 3; pl. ci, 1. — *Per salutem...*: serment qu'on ne trouve pas ailleurs sous cette forme. — *Inebriavit...*; le comble de la bassesse, si l'expression doit s'entendre à la lettre; néanmoins elle ne désigne pas toujours dans l'hébreu l'ivresse proprement dite.

14-15. L'ordre homicide transmis à Joab. — *Epistolam* la première lettre que mentionne la Bible. Il y avait une cruauté spéciale à la faire porter *per manum Uriæ*. — *Ponite... derelinquite...* David veut également pallier ce second crime.

16-17. Mort d'Urie. — *Joab... posuit...* Hou-

teuse connivence, comme les rois n'en trouvent que trop aisément. Joab avait la conscience large. Cf. iii, 23 et ss. — *Ceciderunt de populo...* En repoussant la sortie des assiégés, les Israélites s'avancèrent trop près des murs, et un certain nombre d'entre eux tombèrent frappés par les flèches des archers ennemis. Cf. vers. 20 et ss. Du moins, le but principal fut atteint: *mortuus... Urias*.

18-21. Message de Joab à David. — *Verba... sermones prælii*: double hébraïsme. — *St... indignari*: la « bonne » nouvelle étant accompagnée d'une mauvaise, Joab essaye de se mettre à l'abri de la colère du roi par sa manière habile de présenter les faits. — *Quis percussit...*? Allusion intéressante à l'histoire des Juges (Jud. ix, 50-54); elle suppose qu'il existait alors des annales qui la racontaient. — *Jerobaal*, ou Gédéon. L'hébr. emploie ici, et nulle part ailleurs, la forme *Y'rubbêsef*.



Assaut donné à une forteresse. (Bas-relief égyptien.)

22. Abiit ergo nuntius, et venit, et narravit David omnia quæ ei præceperat Joab.

23. Et dixit nuntius ad David : Prævaluerunt adversum nos viri, et egressi sunt ad nos in agrum; nos autem, facto impetu, persecuti eos sumus usque ad portam civitatis.

24. Et direxerunt jacula sagittarii ad ser vos tuos ex muro desuper; mortuique sunt de servis regis, quin etiam servus tuus Urias Hethæus mortuus est.

25. Et dixit David ad nuntium : Hæc dices Joab : Non te frangat ista res, varius enim eventus est belli; nunc hunc et nunc illum consumit gladius. Conforta bellatores tuos adversum urbem, ut destruas eam, et exhortare eos.

26. Audivit autem uxor Uriæ quod mortuus esset Urias vir suus, et planxit eum.

27. Transacto autem luctu, misit David, et introduxit eam in domum suam; et facta est ei uxor, peperitque ei filium. Et displicuit verbum hoc, quod fecerat David, coram Domino.

22. Le courrier partit donc, et vint dire à David ce que Joab lui avait commandé.

23. Et il lui parla en ces termes : Les assiégés ont eu de l'avantage sur nous; ils sont sortis hors de la ville pour nous charger, et nous les avons poursuivis avec vigueur jusqu'à la porte de la ville.

24. Mais les archers ont lancé leurs traits contre nous du haut des murailles. Quelques-uns de vos serviteurs y ont été tués; et Urie l'Héthéen votre serviteur est mort parmi les autres.

25. David répondit au courrier : Vous direz ceci à Joab : Que cela ne vous étonne point; car les chances de la guerre sont variées, et tantôt l'un, tantôt l'autre périt par l'épée. Relevez le courage de vos soldats, et animez-les contre la ville, afin que vous puissiez la détruire.

26. Or la femme d'Urie apprit que son mari était mort, et elle le pleura.

27. Et après que le *temps du deuil* fut passé, David la fit venir dans sa maison, et l'épousa. Et elle lui enfanta un fils. Et cette action qu'avait faite David déplut au Seigneur.

CHAPITRE XII

1. Misit ergo Dominus Nathan ad David; qui, cum venisset ad eum, dixit ei: Duo viri erant in civitate una, unus dives, et alter pauper.

2. Dives habebat oves et boves plurimos valde;

3. pauper autem nihil habebat omnino

1. Le Seigneur envoya donc Nathan vers David. Et Nathan, étant venu le trouver, lui dit : Il y avait deux hommes dans une ville; l'un riche, et l'autre pauvre.

2. Le riche avait un grand nombre de brebis et de bœufs;

3. mais le pauvre n'avait rien du tout

22-25. Comment le roi accueillit ce message. — *Non te frangat...* Les prévisions de Joab se réalisent pleinement. La passion parlait alors plus fort que l'honneur au cœur de David. — Les mots *varius... bellum* ne se rencontrent que dans la Vulgate; c'est une bonne paraphrase. — *Exhortare eos*. Plutôt : Encourage-le (Joab). Ces derniers mots s'adressent directement au messager.

30 David épouse Bethsabée. XI, 26-27.

26-27. *Transacto... luctu*. La Bible ne détermine pas le temps que devait durer le deuil d'une veuve : probablement, la période habituelle de sept jours. Cf. Eccl. XXII, 13. — *Displicuit...* Transition de mauvais augure, qui prépare le récit des châtements divins.

§ II. — *David obtient de Dieu son pardon.*
XII, 1-31.

1° Le roi, repris par Nathan, reconnaît la grandeur de sa faute. XII, 1-14.

CHAP. XII. — 1-4. La parabole de Nathan. — *Misit... Dominus*. Une année environ s'était écoulée depuis le premier péché (cf. XI, 5, 27); la conscience du coupable était encore endormie. — *Duo viri...* Le prophète agit comme s'il venait consulter David sur un cas qui se serait récemment produit (divers manuscrits de la Vulg. insèrent, après *dixit et*, les mots : « Réponds-moi *judicium* », donne-moi une solution). Sa parabole est saisissante, et met admirablement en relief l'énormité du crime et l'égoïsme du

qu'une peute brebis, qu'il avait achetée et nourrie, qui avait grandi parmi ses enfants, en mangeant de son pain, buvant de sa coupe, et dormant dans son sein ; et elle était pour lui comme une fille.

4. Un étranger étant venu voir le riche, celui-ci ne voulut pas toucher à ses brebis ni à ses bœufs pour lui faire un festin ; mais il prit la brebis de ce pauvre homme, et la donna à son hôte.

5. David entra dans une grande indignation contre cet homme, et il dit à Nathan : Vive le Seigneur ! celui qui a fait cette action est digne de mort.

6. Il rendra la brebis au quadruple, pour avoir agi de la sorte, et pour n'avoir pas épargné ce pauvre.

7. Alors Nathan dit à David : Cet homme, c'est vous-même. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, et vous ai délivré de la main de Saül.

8. J'ai mis entre vos mains la maison et les femmes de votre seigneur, et je vous ai rendu maître de toute la maison d'Israël et de Juda. Que si cela paraît peu de chose, je suis prêt à faire beaucoup plus encore.

9. Pourquoi donc avez-vous méprisé ma parole, jusqu'à commettre le mal devant mes yeux ? Vous avez frappé du glaive Urie l'Héthéen ; vous lui avez enlevé sa femme, et l'avez prise pour vous, et vous l'avez tué par l'épée des enfants d'Ammon.

10. C'est pourquoi l'épée ne sortira jamais de votre maison ; parce que vous m'avez méprisé, et que vous avez pris pour vous la femme d'Urie l'Héthéen.

præter ovem unam parvulam, quam emerat et nutrierat, et quæ creverat apud eum cum filiis ejus simul, de pane illius comedens et de calice ejus bibens et in sinu illius dormiens ; eratque illi sicut filia.

4. Cum autem peregrinus quidam venisset ad divitem, parcens ille sumere de ovibus et de bobus suis ut exhiberet convivium peregrino illi qui venerat ad se, tulit ovem viri pauperis, et præparavit cibos homini qui venerat ad se.

5. Iratus autem indignatione David adversus hominem illum nimis, dixit ad Nathan : Vivit Dominus ! quoniam filius mortis est vir qui fecit hoc.

6. Ovem reddet in quadruplum eo quod fecerit verbum istud, et non pepercerit.

7. Dixit autem Nathan ad David : Tu es ille vir. Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego unxi te in regem super Israel, et ego erui te de manu Saul.

8. Et dedi tibi domum domini tui, et uxores domini tui in sinu tuo, dedique tibi domum Israel et Juda ; et si parva sunt ista, adjiciam tibi multo majora.

9. Quare ergo contempsisti verbum Domini ut faceres malum in conspectu meo ? Uriam Hethæum percussisti gladio, et uxorem illius accepisti in uxorem tibi, et interfecisti eum gladio filiorum Ammon.

10. Quamobrem non recedet gladius de domo tua usque in sempiternum, eo quod despexeris me, et tuleris uxorem Uriæ Hethæi ut esset uxor tua.

coupable. Deux personnages sont d'abord présentés, vers. 1^b : *dives*, David ; *pauper*, Urie. En décrivant leur situation extérieure, vers. 2-3, Nathan insiste d'une façon pathétique sur l'amour du pauvre pour son unique brebis ; la conduite du riche, vers. 4, n'en devient que plus brutale (*præparavit cibos* ; hébr. : il la prépara).

5-6. David, à son insu, prononce sa propre sentence. — *Iratus indignatione*. Il y avait de quoi, et David était doué d'une âme généreuse, impressionnable ; mais il n'a pas encore compris. — *Filius mortis*. Hébraïsme ; il mourra certainement. Cf. I Reg. xx, 31 ; xxvi, 16. — *Reddet... quadruplum*. C'était le tarif fixé par la loi dans les cas de ce genre. Cf. Ex. xxi, 1 ; Lev. xix, 8. Les LXX ont lu « sept fois ».

7-9. Application de la parabole à David. —

Tu es ille vir. Dans l'hébr., avec une singulière énergie : *'Attah hâ'is* ; toi, l'homme. Parole justement admirée, qui dut tomber sur le coupable comme un coup de foudre. Elle est commentée aux vers. 7^b-9, qui relèvent, d'un côté les principaux bienfaits du Seigneur envers David (7^b-8 ; *domum domini tui*, la fortune matérielle de Saül ; *uxores*, d'après la coutume orientale les femmes d'un roi sont transmises à son successeur) ; de l'autre côté l'ingratitude du prince (vers. 9 ; *contempsisti...* : quoique David eût grièvement offensé Urie et Bethsabée, sa faute envers Dieu était autrement grave. Cf. Ps. l, 4). — *Percussisti..., interfecisti...* Le second verbe est plus énergique que le premier dans le texte hébreu.

10-12. La sentence divine. — *Quamobrem...* Le châtement se dédoublera comme le crime. Sa

11. Itaque hæc dicit Dominus : Ecce ego suscitabo super te malum de domo tua; et tollam uxores tuas in oculis tuis et dabo proximo tuo, et dormiet cum uxoribus tuis in oculis solis hujus.

12. Tu enim fecisti abscondite, ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israel et in conspectu solis.

13. Et dixit David ad Nathan : Peccavi Domino. Dixitque Nathan ad David : Dominus quoque transtulit peccatum tuum; non morieris;

14. verumtamen quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini, propter verbum hoc filius qui natus est tibi morte morietur.

15. Et reversus est Nathan in domum suam. Percussit quoque Dominus parvulum quem pepererat uxor Uriæ David, et desperatus est.

16. Deprecatusque est David Dominum pro parvulo, et jejunavit David jejuniis, et ingressus seorsum jacuit super terram.

17. Venerunt autem seniores domus ejus, cogentes eum ut surgeret de terra; qui noluit, nec comedit cum eis cibum.

18. Accidit autem die septima ut moreretur infans. Timueruntque servi David nuntiare ei quod mortuus esset parvulus; dixerunt enim : Ecce cum parvulus adhuc viveret, loquebamur ad eum, et non audiebat vocem nostram; quanto magis, si dixerimus : Mortuus est puer, se affliget!

19. Cum ergo David vidisset servos suos mussitantes, intellexit quod mortuus esset infantulus; dixitque ad servos suos : Num mortuus est puer? Qui responderunt ei : Mortuus est.

20. Surrexit ergo David de terra, et

11. Voici donc ce que dit le Seigneur Je vais vous susciter des maux qui naîtront de votre propre maison. Je prendrai vos femmes sous vos yeux, et je les donnerai à celui qui vous est le plus proche, et il dormira avec elles aux yeux de ce soleil.

12. Car vous, vous avez fait cette action en secret; mais moi, je la ferai à la vue de tout Israël, et à la vue du soleil.

13. Alors David dit à Nathan : J'ai péché contre le Seigneur. Et Nathan lui répondit : Le Seigneur aussi a transféré votre péché, et vous ne mourrez point.

14. Néanmoins, parce que vous avez été cause que les ennemis du Seigneur ont blasphémé contre lui, le fils qui vous est né mourra.

15. Nathan retourna ensuite à sa maison. Et le Seigneur frappa l'enfant que la femme d'Urie avait eu de David, et son état fut désespéré.

16. Et David pria le Seigneur pour l'enfant; il jeûna, et, s'étant retiré, il demeura couché à terre.

17. Les anciens de la maison vinrent le trouver, et insistèrent pour le faire lever de terre; mais il refusa, et il ne mangea point avec eux.

18. Le septième jour l'enfant mourut, et les serviteurs de David n'osaient lui dire qu'il était mort; car ils s'entredisaient : Lorsque l'enfant vivait encore, et que nous lui parlions, il ne voulait pas nous écouter; combien s'affligerait-il davantage encore, si nous lui disons qu'il est mort?

19. David voyant que ses officiers parlaient tout bas *entre eux*, comprit que l'enfant était mort; et il leur dit : L'enfant est-il mort? Et ils répondirent : Il est mort.

20. Aussitôt il se leva de terre, se lava,

première partie correspondra au meurtre d'Urie, vers. 10 (*gladius in sempternum* : c.-à-d. pendant la vie entière du roi); la seconde à l'adultère, vers. 11-12. La réalisation fut complète et terrible. Cf. XIII, 23; XVI, 21-22; XVIII, 14; III Reg. II, 25.

13-14. Humble confession de David, qui lui mérite une mitigation de sa sentence. — *Peccavi Domino*. Trait digne du « Tu es ille vir ». Le roi n'essaye pas de pallier ou d'excuser son crime. Si ce seul mot peut s'échapper maintenant de son cœur brisé, du moins il le développera bientôt dans le « Miserere » d'une façon admirable. — *Transtulit...* C.-à-d. a pardonné. — *Non morieris*. David avait mérité deux fois

la mort, et par son adultère, et par son homicide. Cf. Lev. xx, 10; xxiv, 17. — *Verumtamen...* Malgré ce généreux pardon du Seigneur, une punition immédiate, en rapport avec le péché, était nécessaire pour empêcher les blasphèmes des Impies.

20 Mort de l'enfant adultérin; naissance de Salomon. XII, 15-25.

15-23. Foi de David, durant la maladie et après la mort du fils de Bethsabée. Le récit est très touchant. — *Deprecatus...* Le roi savait que « les menaces de Dieu sont conditionnelles, comme ses promesses ». A ses prières, il ajoute la mortification pour les rendre plus puissantes. — *Seniores domus* : les serviteurs les plus anciens



Une partie des ruines de Rabboth-Ammon. (D'après une photographie.)

lotus unctusque est; cumque mutasset vestem, ingressus est domum Domini, et adoravit. Et venit in domum suam, petitivique ut ponerent ei panem, et comedit.

21. Dixerunt autem ei servi sui : Quis est sermo quem fecisti? Propter infantem, cum adhuc viveret, jejunasti et flebas; mortuo autem puero, surrexisti et comedisti panem!

22. Qui ait : Propter infantem, dum adhuc viveret, jejunavi et flevi; dicebam enim : Quis scit si forte donet eum mihi Dominus, et vivat infans?

23. Nunc autem, quia mortuus est, quare jejunem? numquid potero revocare eum amplius? Ego vadam magis ad eum; ille vero non revertetur ad me.

24. Et consolatus est David Bethsabée uxorem suam, ingressusque ad eam, dormivit cum ea. Quæ genuit filium, et vocavit nomen ejus Salomon. Et Dominus dilexit eum;

25. misitque in manu Nathan prophète, et vocavit nomen ejus : Amabilis Domino, eo quod diligeret eum Dominus.

26. Igitur pugnabat Joab contra Rabbath filiorum Ammon, et expugnabat urbem regiam.

27. Misitque Joab nuntios ad David, dicens : Dimicavi adversum Rabbath, et capienda est urbs aquarum;

28. nunc igitur congrega reliquam partem populi, et obside civitatem, et cape eam, ne, cum a me vastata fuerit urbs, nomini meo adscribatur victoria.

29. Congregavit itaque David omnem

s'oignit, changea de vêtements, entra dans la maison du Seigneur, et l'adora. Il revint ensuite dans sa maison, demanda qu'on lui servit à manger, et il prit de la nourriture.

21. Alors ses officiers lui dirent : D'où vient cette conduite? Vous jeûniez et vous pleuriez pour l'enfant lorsqu'il vivait encore; et après qu'il est mort, vous vous êtes levé et vous avez mangé.

22. David leur répondit : J'ai jeûné et j'ai pleuré pour l'enfant tant qu'il a vécu, parce que je disais : Qui sait si le Seigneur ne me le donnera point, et s'il ne lui sauvera pas la vie?

23. Mais maintenant qu'il est mort, pourquoi jeûnerais-je? Est-ce que je puis encore le faire revivre? C'est moi plutôt qui irai à lui; et il ne reviendra jamais à moi.

24. David ensuite consola sa femme Bethsabée; il dormit avec elle, et elle eut un fils, qu'il appela Salomon. Et le Seigneur aima cet enfant.

25. Et ayant envoyé le prophète Nathan, il donna à l'enfant le nom d'Amable au Seigneur, parce que le Seigneur l'aimait.

26. Joab luttait donc contre Rabbath-Ammon, et, étant sur le point de prendre cette ville royale,

27. il envoya des courriers à David, avec ordre de lui dire : J'ai lutté contre Rabbath, et la ville des eaux va être prise.

28. Rassemblez donc maintenant le reste du peuple, et venez assiéger la ville, et prenez-la, de peur que, si c'est moi qui la détruis, on ne m'attribue l'honneur de cette victoire.

29. David assembla donc tout le

et les plus intimes. — *Lotus unctusque* (vers. 20). On évitait de se parfumer en temps de deuil. Cf. Matth. vi, 17. — *Ego vadam...* (vers. 23^b). Paroles qui expriment manifestement la croyance à l'immortalité de l'âme. Cf. Gen. xxxvii, 25.

24-25. Naissance de Salomon. — *Consolatus...* *David Bethsabée* : et Dieu les consola l'un et autre, en leur donnant un fils qui devait être le plus grand roi d'Israël et l'aïeul du Messie. — *Salomon*. Dans l'hébr. : *Šlōmōh*, le pacifique. Le nom latin a été calqué sur l'adaptation grecque des LXX : *Σαλωμών*. — *Amabilis Domino*. En hébr. : *Y'dīdāh*. Dénomination plus gracieuse encore que la première.

3^o Prise de Rabbath-Ammon. XII, 26-31. Cf. I Par. xx, 1-3.

26. Transition, qui ramène le lecteur à xi, 1.

Si les faits sont racontés dans ces deux chapitres d'après l'ordre chronologique, le siège aurait duré environ deux ans, puisque Bethsabée a eu deux enfants dans l'intervalle. — *Expugnabat...* Plus exactement : il s'empara de la cité royale. On devait désigner ainsi la ville proprement dite, par opposition à la citadelle. — *Captēda...* Lisez encore, d'après l'hébreu : J'ai pris la cité des eaux. Cette *urbs aquarum* est identique à l'« urbs regia » du vers. 26; elle était bâtie auprès de la rivière, tandis que la citadelle, que David était convié à conquérir (*obside civitatem*), se dressait sur un monticule. L'état des ruines d'Amman justifie parfaitement le récit. — *Ne... nomini meo*. Trait d'une grande délicatesse, qui s'est renouvelé dans la vie d'Alexandre le Grand (Quinte-Curce, vi, 6). — *Dia-*

peuple, et marcha contre Rabbath ; et après quelques combats il la prit.

30. Il ôta de dessus la tête du roi des Ammonites sa couronne, qui pesait un talent d'or et était enrichie de pierres très précieuses ; et elle fut placée sur la tête de David. Il remporta aussi de la ville un fort grand butin.

31. Et ayant fait sortir les habitants, il les coupa avec des scies, fit passer sur eux des traîneaux bardés de fer, les tailla en pièces avec des couteaux, et les jeta dans des fours à briques. C'est ainsi qu'il traita toutes les villes des Ammonites. David revint ensuite à Jérusalem avec toute son armée.

populum, et profectus est adversum Rabbath ; cumque dimicasset, cepit eam.

30. Et tulit diadema regis eorum de capite ejus, pondo auri talentum, habens gemmas pretiosissimas ; et impositum est super caput David. Sed et prædam civitatis asportavit multam valde.

31. Populum quoque ejus adducens serravit, et circumegit super eos ferrata carpenta ; divisitque cultris, et traduxit in typo laterum : sic fecit universis civitatibus filiorum Ammon. Et reversus est David et omnis exercitus in Jerusalem.

CHAPITRE XIII

1. Après cela, Amnon, fils de David, conçut une passion violente pour la sœur d'Absalom, autre fils de David, qui était très belle, et qui s'appelait Thamar ;

2. et la passion qu'il avait pour elle devint si excessive, que cet amour le rendit malade, parce que, comme elle était vierge, il paraissait difficile à Amnon de rien faire avec elle contre l'honnêteté.

3. Or Amnon avait un ami fort prudent, qui s'appelait Jonadab, fils de Semmaa, frère de David.

1. Factum est autem post hæc ut Absalom, filii David, sororem speciosissimam, vocabulo Thamar, adamaret Amnon, filius David,

2. et deperiret eam valde, ita ut propter amorem ejus ægrotaret, quia, cum esset virgo, difficile ei videbatur ut quidpiam inhoneste ageret cum ea.

3. Erat autem Amnon amicus nomine Jonadab, filius Semmaa fratris David, vir prudens valde.

dema regis. Trophée non moins riche que glorieux, puis le fer employé à la fabrication de cette couronne équivalait à 42 kilogr. 533 gr. 100. — *Impositum... super caput.* C.-à-d. qu'on soutint pendant quelques instants le diadème sur la tête du roi. — *Populum quoque...* Traitement terrible, mais qui était dans les mœurs de l'époque. David voulait mater cette nation barbare, et probablement lui rendre ce qu'elle avait fait elle-même plus d'une fois (cf. I Reg.

les Orientaux (*Atl. arch.*, pl. xxxiv, fig. 11-14). — *Cultris.* Des haches, selon d'autres. — *In typo laterum.* Hébr. : des fours à briques (*Atl. arch.*, pl. XLIX, fig. 2).

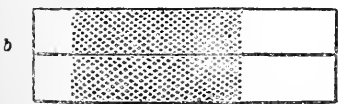
§ III. — *L'inceste d'Amnon ; le fratricide d'Absalom.* XIII, 1 — XIV, 33.

Traits révoltants, mais d'autant plus propres à châtier David.

1° Amnon et Thamar. XIII, 1-21.

CHAP. XIII. — 1-2. Introduction : attachement impur d'Amnon pour sa sœur. — *Thamar* signifie « palmier ». En Orient, on a toujours aimé à donner aux femmes les noms des végétaux les plus gracieux. David avait eu Absalom et Thamar de la fille du roi de Gessur ; *Amnon*, son premier-né, était fils d'Achinoam. Cf. III, 2-3. — *Deperiret* : aimait éperdument. — *Difficile et...* Comme toutes les vierges, Thamar était renfermée dans les appartements réservés aux femmes, où les hommes ne pénétraient pas. L'adverbe *inhoneste* a été ajouté par la Vulgate.

3-5. Infâme conseil de Jonadab. — *Amicus* : l'un de ces amis sans principes et sans moralité, comme les princes n'en trouvent que trop aisément. — *Semmaa*, ou Samma, ainsi qu'il est appelé I Reg. XVI, 9, étant frère de David, Jo-



Traineau à triturer. (Orient moderne.)

a. Le dessus, qu'on charge de grosses pierres.

b. Le dessous, bardé de fer.

XL 1-2 ; Am. I, 13). — *Ferrata carpenta* : des traîneaux à triturer le blé, comme en ont encore

4. Qui dixit ad eum : Quare sic attenuaris macie; fili. regis, per singulos dies? cur non indicas mihi? Dixitque ei Amnon : Thamar, sororem fratris mei Absalom, amo.

5. Cui respondit Jonadab : Cuba super lectum tuum, et languorem simula; cumque venerit pater tuus ut visitet te, dic ei : Veniat, oro, Thamar, soror mea, ut det mihi cibum, et faciat pulmentum ut comedam de manu ejus.

6. Accubuit itaque Amnon, et quasi ægrotare cœpit; cumque venisset rex ad visitandum eum, ait Amnon ad regem : Veniat, obsecro, Thamar, soror mea, ut faciat in oculis meis duas sorbitiunculas, et cibum capiam de manu ejus.

7. Misit ergo David ad Thamar in domum, dicens : Veni in domum Amnon fratris tui, et fac ei pulmentum.

8. Venitque Thamar in domum Amnon fratris sui; ille autem jacebat. Quæ tollens farinam commiscuit; et liquefaciens, in oculis ejus coxit sorbitiunculas.

9. Tollensque quod coxerat, effudit et posuit coram eo; et noluit comedere, dixitque Amnon : Ejicite universos a me. Cumque eiecissent omnes,

10. dixit Amnon ad Thamar : Infer cibum in conclave ut vescar de manu tua. Tulit ergo Thamar sorbitiunculas quas fecerat, et intulit ad Amnon, fratrem suum, in conclave.

11. Cumque obtulisset ei cibum, apprehendit eam, et ait : Veni, cuba mecum, soror mea.

12. Quæ respondit ei : Noli, frater mi, noli opprimere me, neque enim hoc fas est in Israël; noli facere stultitiam hanc;

4. Jonadab dit donc à Amnon : D'où vient, fils du roi, que vous maigrissez ainsi de jour en jour? Pourquoi ne m'en dites-vous pas la cause? Amnon lui répondit : J'aime Thamar, sœur de mon frère Absalom.

5. Jonadab lui dit : Couchez-vous sur votre lit, et faites semblant d'être malade; et lorsque votre père viendra vous voir, dites-lui : Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, pour m'apprêter à manger, et qu'elle me prépare quelque chose que je reçoive de sa main.

6. Amnon se mit donc au lit, et commença à faire le malade. Et lorsque le roi fut venu le voir, Amnon lui dit : Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, et qu'elle fasse devant moi deux petits gâteaux, afin que je prenne à manger de sa main.

7. David envoya donc chez Thamar, et lui fit dire : Allez à la maison de votre frère Amnon, et préparez-lui à manger.

8. Thamar vint donc chez son frère Amnon, qui était couché. Elle prit de la farine, la pétrit et la délaya, et fit cuire deux gâteaux devant lui.

9. Et prenant ce qu'elle avait fait cuire, elle le versa, et le lui présenta. Mais Amnon n'en voulut pas manger, et il dit : Qu'on fasse sortir tout le monde. Lorsque tout le monde fut sorti,

10. Amnon dit à Thamar : Porte ce mets dans mon cabinet, afin que je le reçoive de ta main. Thamar prit donc les petits gâteaux qu'elle avait faits, et les porta à Amnon, son frère, dans le cabinet.

11. Et après qu'elle lés lui eut présentés, Amnon se saisit d'elle, et lui dit : Viens, ma sœur, couche avec moi.

12. Elle lui répondit : Non, mon frère, ne me faites pas violence, cela n'est pas permis dans Israël; ne faites pas cette folie.

nadab était donc cousin germain d'Amnon. — *Vir prudens*. C.-à-d. habile, rusé. — *Ventat...* *Thamar...* Amnon devait simuler un de ces caprices si fréquents chez les malades, et qu'on leur passe volontiers. — *Sorbitiunculas*. On ignore la nature exacte de cette friandise, dont le nom n'apparaît qu'ici : c'était probablement une sorte de gâteau.

6-14. L'outrage. — *Accubuit...* Le stratagème réussit à merveille, David ne pouvant soupçonner une telle perfidie. — *In domum Amnon* (vers. 6). Les princes royaux semblent avoir eu

chacun leur maison séparée. Comp. le vers. 20. — *Quæ tollens...* L'opération est reproduite sous nos yeux d'une manière pittoresque. D'après l'hébr. : Elle prit de la pâte, la pétrit, prépara devant lui des gâteaux et les fit cuire; prenant ensuite la poêle (Vulg. : *quod coxerat*), elle les versa devant lui sur un plat. — *Neque... hoc fas...* (vers. 12). Belle et profonde parole de la chaste jeune fille, qui était digne d'appartenir à la nation sainte. Cf. Gen. xxxiv, 7. — *Quasi... de instipientibus*. « Insensé » au point de vue moral, comme souvent ailleurs dans la Bible —

13. Car je ne pourrai supporter mon opprobre, et vous passerez dans Israël pour un insensé. Mais demandez-moi plutôt au roi en mariage, et il ne refusera pas de me donner à vous.

14. Mais Amnon ne voulut point se rendre à ses prières ; et, étant plus fort qu'elle, il lui fit violence, et abusa d'elle.

15. Aussitôt il conçut pour elle une étrange aversion, de sorte que la haine qu'il lui portait était encore plus excessive que la passion qu'il avait eue pour elle auparavant. Il lui dit donc : Lève-toi, et va-t'en.

16. Thamar lui répondit : L'outrage que vous me faites maintenant est encore plus grand que celui que vous venez de me faire. Amnon ne voulut point l'écouter ;

17. mais, ayant appelé le jeune homme qui le servait, il lui dit : Mets-la dehors, et ferme la porte derrière elle.

18. Or Thamar était vêtue d'une robe qui traînait en bas, car les filles du roi qui étaient encore vierges avaient coutume de s'habiller ainsi. Le serviteur d'Amnon la mit donc hors de la chambre, et ferma la porte derrière elle.

19. Alors Thamar ayant mis de la cendre sur sa tête, et déchiré sa robe, s'en alla en jetant de grands cris, et tenant sa tête couverte de ses deux mains.

20. Absalom, son frère, lui dit : Est-ce que ton frère Amnon a abusé de toi ? Maintenant, ma sœur, tais-toi, car c'est ton frère ; et n'afflige pas ton cœur pour

13. ego enim ferre non potero opprobrium meum, et tu eris quasi unus de insipientibus in Israel; quin potius loquere ad regem, et non negabit me tibi.

14. Noluit autem acquiescere precibus ejus, sed, prævalens viribus, oppressit eam, et cubavit cum ea.

15. Et exosam eam habuit Amnon odio magno nimis, ita ut majus esset odium quod oderat eam amore quo ante dilexerat. Dixitque ei Amnon : Surge, et vade.

16. Quæ respondit ei : Majus est hoc malum quod nunc agis adversum me quam quod ante fecisti, expellens me. Et noluit audire eam ;

17. sed, vocato puero qui ministrabat ei, dixit : Ejice hanc a me foras, et claude ostium post eam.

18. Quæ induta erat talari tunica; hujuscemodi enim filæ regis virgines vestibus utebantur. Ejecit itaque eam minister illius foras, clausitque fores post eam.

19. Quæ aspergens cinerem capiti suo, scissa talari tunica, impositisque manibus super caput suum, ibat ingrediens et clamans.

20. Dixit autem ei Absalom frater suus : Numquid Amnon frater tuus concubuit tecum ? Sed nunc, soror, tace; frater tuus est. Neque affligas cor tuum

Loquere ad regem... : pour la demander en mariage. Ce devait être un expédient de Thamar en vue de gagner du temps, la loi condamnant le mariage entre frère et sœur. Cf. Lev. xviii, 9.

15-21. Après le crime. — *Exosam habuit.* Vérité psychologique fréquemment reconnue. « Proprium humani ingenii est odisse quem læseris. » Tac., *Agric.*, c. 42. — *Surge... vade.* La brutalité d'Amnon devient de plus en plus révoltante. Comp. le vers. 17. — *Majus... hoc malum...* En effet, l'injure que Thamar venait de recevoir aurait pu demeurer secrète ; cette expulsion allait la dévoiler à toute la ville. — *Talari tunica.* Hébr. : *K'lonet passin*, comme pour la tunique dont Jacob avait revêtu son fils de prédilection (Gen. xxxvii, 3, 23 ; voyez le commentaire) ; un long vêtement, qui allait jusqu'aux pieds et jusqu'aux mains. — *Aspergens cinerem...* Ces cendres, la tunique déchirée, les mains jointes sur la tête, autant de signes de deuil et d'humiliation chez les anciens Orien-

taux (*Atl. arch.*, pl. xxvi, fig. 6 ; pl. xxvii, fig. 1, 5, 7 ; pl. xxviii, fig. 7). Cf. I Reg. iv, 12 ;



Égyptiennes plaçant leurs mains sur leur tête et se couvrant de poussière en signe de deuil, devant une momie. (Peinture antique.)

Esth. iv, 1 ; Jer. ii, 37, etc. — *Ibat ingrediens...*

pro hac re. Mansit itaque Thamar contabescens in domo Absalom fratris sui.

21. Cum autem audisset rex David verba hæc, contristatus est valde, et noluit contristare spiritum Amnon, filii sui, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei.

22. Porro non est locutus Absalom ad Amnon nec malum nec bonum; oderat enim Absalom Amnon eo quod violasset Thamar sororem suam.

23. Factum est autem post tempus biennii ut tonderentur oves Absalom in Baal-Hasor, quæ est juxta Ephraim; et vocavit Absalom omnes filios regis.

24. Venitque ad regem, et ait ad eum: Ecce tondentur oves servi tui; veniat, oro, rex cum servis suis ad servum suum.

25. Dixitque rex ad Absalom: Noli, fili mi, noli rogare ut veniamus omnes, et gravemus te. Cum autem cogeret eum, et nolisset ire, benedixit ei.

26. Et ait Absalom: Si non vis venire, veniat, obsecro, nobiscum saltem Amnon, frater meus. Dixitque ad eum rex: Non est necesse ut vadat tecum.

27. Coegit itaque Absalom eum, et dimisit cum eo Amnon et universos filios regis. Feceratque Absalom convivium quasi convivium regis.

28. Præceperat autem Absalom pueris suis, dicens: Observate cum temulentus fuerit Amnon vino, et dixerit vobis: Percutite eum, et interficite. Nolite timere, ego enim sum qui præcipio vobis; roboramini, et estote viri fortes.

cela. Thamar demeura donc dans la maison d'Absalom, son frère, désolée.

21. Lorsque le roi David apprit ce qui s'était passé, il s'en affligea fort; mais il ne voulut point attrister Amnon, son fils, car il l'aimait *beaucoup*, parce qu'il était son aîné.

22. Absalom ne parla en aucune sorte de tout cela à Amnon; mais il conçut contre lui une grande haine de ce qu'il avait outragé sa sœur Thamar.

23. Deux ans après, il arriva qu'Absalom fit tondre ses brebis à Baalhasor, qui est près d'Ephraïm; et il invita tous les fils du roi.

24. Et il vint trouver le roi, et lui dit: Votre serviteur fait tondre ses brebis; je supplie le roi de venir avec ses princes chez son serviteur.

25. Le roi dit à Absalom: Non, mon fils, ne nous invite pas tous à venir, de crainte que nous ne te soyons à charge. Et Absalom le pressa, mais David refusa d'y aller, et il le bénit.

26. Alors Absalom lui dit: Si vous ne voulez pas venir, je vous supplie au moins que mon frère Amnon vienne avec nous. Le roi lui répondit: Il n'est point nécessaire qu'il y aille.

27. Néanmoins Absalom le pressa tellement, qu'il laissa aller avec lui Amnon et tous ses frères. Or Absalom avait fait préparer un festin de roi.

28. Et il avait donné cet ordre à ses serviteurs: Remarquez lorsque Amnon commencera à être troublé par le vin, et que je vous dirai: Frappez-le, et tuez-le. Ne craignez point, car c'est moi qui vous commande. Soyez résolu, et agissez en hommes de cœur.

locution douloureusement pittoresque. — *Dixit... Absalom*. Thamar alla sans doute se réfugier directement chez lui; dans les contrées où règne la polygamie, le frère est, plus que le père, le protecteur de ses sœurs. — *Tace; frater... est*. Ce n'était guère une consolation; mais Absalom souhaitait la paix extérieure, pour mieux cacher ses projets de vengeance. — *David... contristatus*. D'après l'hébr.: il fut très irrité. La seconde moitié du vers. 21, et *noluit...*, manque totalement dans le texte primitif; elle a passé des LXX à la Vulgate.

20 La vengeance d'Absalom. XIII, 22-23.

22. Transition. — *Non locutus...*; simulant l'indifférence la plus complète, afin de ne pas exciter la défiance d'Amnon.

23-27. L'invitation. — *Post biennium...* Les haines profondes peuvent seules être contenues si longtemps. — *Tonderentur oves*. Occasion de joyeuses fêtes, ainsi qu'il a été dit à propos de

I Reg. xxv, 7 et ss. — *Baal-Hasor*. Selon la plupart des palestiniologues, Tell-Asour, à cinq milles romains au nord-est de Béthel. *Ephraïm* ne doit pas désigner la tribu de ce nom, mais la ville nommée « Ephron » au second livre des Paralip., xiii, 19, aujourd'hui Et-Tayibeh. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. vii et xii. — *Vocavit... omnes...*: toujours pour mieux dissimuler son plan. — *Gravemus te*. Les visites royales sont d'ordinaire une lourde charge pour ceux qui en sont honorés. — *Benedixit ei*: le congédia avec un souhait paternel. Cf. xix, 39, etc. — *Saltem Amnon*: l'aîné des princes représenterait le roi. Il semble que David redoutait quelque malheur, car il hésita à donner son consentement: *Non est necesse...*

27b-29. Amnon périt assassiné. — *Feceratque...* Autre emprunt de la Vulg. aux LXX; l'hébreu actuel n'a pas ce trait. — *Temulentus vino*. Littéral: égayé (lôb) par le vin. Cf. Jud. xvi,

29. Les serviteurs d'Absalom exécutèrent donc à l'égard d'Amnon le commandement de leur maître; et aussitôt tous les fils du roi, se levant de table, montèrent chacun sur sa mule, et s'enfuirent.

30. Comme ils étaient encore en chemin, le bruit parvint jusqu'à David qu'Absalom avait tué tous les fils du roi, sans qu'il en restât un seul.

31. Le roi se leva aussitôt, déchira ses vêtements, et se coucha par terre; et tous ses officiers qui se tenaient près de lui déchirèrent leurs vêtements.

32. Alors Jonadab, fils de Semmaa, frère de David, prenant la parole, dit: Que le roi, mon seigneur, ne suppose pas que tous les fils du roi ont été tués. Amnon seul est mort, parce qu'Absalom avait résolu de le perdre, depuis le jour qu'il avait fait violence à sa sœur Thamar.

33. Que le roi, mon seigneur, ne se mette donc pas cela dans l'esprit; et qu'il ne croie pas que tous ses fils aient été tués, car Amnon seul est mort.

34. Cependant Absalom s'enfuit. Et celui qui était en sentinelle, levant les yeux, vit une grande troupe qui venait par un chemin détourné à côté de la montagne.

35. Et Jonadab dit au roi: Voilà les fils du roi qui viennent; ce qu'avait dit votre serviteur se confirme.

36. Comme il achevait ces mots, on vit paraître les fils du roi. Et lorsqu'ils furent arrivés, ils élevèrent la voix et pleurèrent. Et le roi et tous ses serviteurs fondirent aussi en larmes.

37. Absalom, ayant donc pris la fuite, se retira chez Tholomai, fils d'Ammiud, roi de Gessur. Et David pleurait son fils Amnon tous les jours.

38. Absalom demeura trois ans à Gessur, où il était venu se réfugier.

29. *Fecerunt ergo pueri Absalom adversum Amnon sicut praeceperat eis Absalom. Surgentesque omnes filii regis ascenderunt singuli mulas suas, et fugerunt.*

30. *Cumque adhuc pergerent in itinere, fama pervenit ad David dicens: Percussit Absalom omnes filios regis, et non remansit ex eis saltem unus.*

31. *Surrexit itaque rex, et scidit vestimenta sua; et cecidit super terram, et omnes servi illius qui assistebant ei sciderunt vestimenta sua.*

32. *Respondens autem Jonadab, filius Semmaa fratris David, dixit: Ne aestimet dominus meus rex quod omnes pueri filii regis occisi sint; Amnon solus mortuus est, quoniam in ore Absalom erat positus ex die qua oppressit Thamar, sororem ejus.*

33. *Nunc ergo ne ponat dominus meus rex super cor suum verbum istud, dicens: Omnes filii regis occisi sunt, quoniam Amnon solus mortuus est.*

34. *Fugit autem Absalom. Et elevavit puer speculator oculos suos et aspexit, et ecce populus multus veniebat per iter devium ex latere montis.*

35. *Dixit autem Jonadab ad regem: Ecce filii regis adsunt; juxta verbum servi tui sic factum est.*

36. *Cumque cessasset loqui, apparuerunt et filii regis; et intrantes levaverunt vocem suam, et fleverunt; sed et rex et omnes servi ejus fleverunt ploratu magno nimis.*

37. *Porro Absalom fugiens abiit ad Tholomai, filium Ammiud, regem Gessur. Luxit ergo David filium suum cunctis diebus.*

38. *Absalom autem cum fugisset et venisset in Gessur, fuit ibi tribus annis.*

25; Ruth, III, 7, etc. — *Ego... qui praecepto.* Absalom assume la responsabilité entière du meurtre, et promet la sécurité à ses serviteurs. — *Surgentes... omnes* (vers. 29) : tout atterrés, et craignant d'être eux-mêmes égorgés. — *Singuli mulas...* : la monture habituelle des personnes de distinction. Cf. XVIII, 9; III Reg. I, 33, 38.

30-33. Désolation de David, sur la nouvelle qu'Absalom avait massacré tous les princes royaux. — *Jonadab* donne une seconde preuve de sa sagacité; mêlé aux événements, il sait réduire l'épisode actuel à ses justes proportions. — *In ore Absalom... positum.* Hébraïsme, pour

dire que c'était une résolution depuis longtemps arrêtée dans l'esprit d'Absalom.

30 Absalom se réfugie à Gessur; ses frères rentrent à Jérusalem. XIII, 34-39.

34-36. Retour des fils du roi. — *Fugit... Absalom.* L'historien mentionne d'abord rapidement ce détail, sur lequel il reviendra bientôt, vers. 37 et ss. — *Elevavit... speculator.* Récit dramatique. On comprend avec quelle anxiété on attendait des nouvelles sûres. — *Per iter devium.* Hébr. : par le chemin (qui était) derrière lui.

37-39. Fuite d'Absalom. — *Tholomai* était son grand-père maternel. Sur la contrée de *Gessur*,

39. Cessavitque rex David persequi Absalom, eo quod consolatus esset super Amnon interitu.

39. Et le roi David cessa de le poursuivre, parce qu'il s'était enfin consolé de la mort d'Amnon.

CHAPITRE XIV

1. Intelligens autem Joab, filius Sarviae, quod cor regis versum esset ad Absalom,

2. misit Thecuam, et tulit inde mulierem sapientem, dixitque ad eam : Lugere te simula ; et induere veste lugubri, et ne ungaris oleo, ut sis quasi mulier jam plurimo tempore lugens mortuum.

3. Et ingredieris ad regem, et loqueris ad eum sermones hujuscemodi. Posuit autem Joab verba in ore ejus.

4. Itaque cum ingressa fuisset mulier Thecuis ad regem, cecidit coram eo super terram, et adoravit, et dixit : Serva me, rex.

5. Et ait ad eam rex : Quid causæ habes ? Quæ respondit : Heu ! mulier vidua ego sum ; mortuus est enim vir meus.

1. Joab, fils de Sarvia, ayant reconnu que le cœur du roi se rapprochait d'Absalom,

2. fit venir de Thécua une femme habile, et il lui dit : Faites semblant d'être dans l'affliction ; prenez un vêtement de deuil, et ne vous parfumez point, afin que vous paraissiez comme une femme qui pleure un mort depuis longtemps.

3. Ensuite vous vous présenterez au roi, et vous lui tiendrez tels et tels discours. Et Joab lui mit dans la bouche les paroles qu'elle devait dire.

4. Cette femme de Thécua s'étant donc présentée au roi, se jeta à terre devant lui, se prosterna, et lui dit : O roi, sauvez-moi.

5. Le roi lui dit : Que demandez-vous ? Elle lui répondit : Hélas ! je suis une femme veuve ; car mon mari est mort.

voyez III, 3 et le commentaire. — *Cessavit... persequi*. Le temps, en adoucissant la douleur de David *super Amnon interitu*, calma également sa colère contre le meurtrier.

4^o Joab réussit à obtenir de David pour Absalom un commencement de pardon. XIV, 1-22.

CHAP. XIV. — 1-3. La veuve de Thécua, auxiliaire de Joab pour cette entreprise délicate.

sens est moins probable. — *Ethecum*. Le vrai nom est *T'hô'ah* (habituellement « Thecu » dans la Vulg.) ; localité aujourd'hui en ruines, située sur une colline, dans la partie méridionale des montagnes de Juda, à deux heures au sud-est de Bethléem (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII). — *Dixitque...* Joab trace d'avance en détail à son associée la conduite qu'elle devra tenir auprès du roi (vers. 2^b-3). — *Ingredieris ad regem*. Il règne en Orient une grande simplicité de mœurs, et les rois ont toujours été facilement accessibles à leurs sujets. Cf. xv, 2 ; III Reg. III, 16, etc.

4-11. La parabole. — *Cecidit...*, *adoravit* : complètement prosternée, comme on fait dans les contrées bibliques en présence des grands personnages. Cf. I Reg. xxv, 23, etc. ; *Atl. archéol.*, pl. LXXXIX, fig. 4, 9 ; pl. LXXXIII, 1. — *Serva me...*



Cérémonie de l'adoration devant un roi d'Assyrie. (Fresque antique.)

— *Cor regis... ad Absalom*. L'affection paternelle se mit donc à parler, et David éprouva le désir de revoir et de rappeler son fils ; mais la raison d'État ou les convenances retenaient le roi ; Joab essaiera de renverser cet obstacle. Telle est l'interprétation commune, que favorisent plusieurs traductions antiques. D'après divers exégètes modernes, la préposition *ad* de l'hébreu marquerait au contraire une disposition hostile : « son cœur était contre Absalom ». Ce

Exorde très naturel : cri d'anglaise sortant du cœur d'une mère éplorée. Sur la demande du roi, la suppliante expose la cause de son chagrin, vers. 5^b-7. — *Consurgens... cognatio...* Conformément à la loi, les parents réclament le châtiement immédiat du meurtrier. Cf. Num. xxxv, 19 ; Deut. xix, 12-13. — *Deleamus heredem* : afin de s'emparer eux-mêmes de l'héritage. La conduite de la famille est présentée à dessein sous le jour le plus défavorable, de

6. Votre servante avait deux fils, et ils se sont querellés dans les champs, où il n'y avait personne qui pût les séparer; et l'un d'eux a frappé l'autre, et l'a tué.

7. Et maintenant tous les parents se soulèvent contre votre servante, et disent : Donnez-nous celui qui a tué son frère, afin que nous le fassions périr pour la vie de son frère qu'il a tué, et que nous détruisions l'héritier. Ainsi ils veulent éteindre l'étincelle qui me reste, pour ne laisser à mon mari ni nom ni survivant sur la terre.

8. Le roi dit à cette femme : Retournez chez vous; je donnerai des ordres à votre sujet.

9. Elle lui répondit : Seigneur roi, *s'il y a en ceci de l'injustice, qu'elle retombe sur moi et sur la maison de mon père; mais que le roi et son trône soit innocent.*

10. Et le roi dit : Si quelqu'un parle contre vous, amenez-le-moi, et soyez sûre qu'il ne vous troublera plus.

11. Elle dit encore : Je vous conjure par le Seigneur votre Dieu *d'empêcher* que les parents ne s'élèvent l'un après l'autre, pour venger par la mort de mon fils le sang de celui qui a été tué. Le roi lui répondit : Vive le Seigneur! il ne tombera pas à terre un seul cheveu de la tête de votre fils.

12. Et la femme ajouta : Permettez à votre servante de dire encore un mot. Parlez, dit le roi.

13. La femme lui dit : Pourquoi pensez-vous de la sorte à l'égard du peuple

6. Et ancillæ tuæ erant duo filii; qui rixati sunt adversum se in agro, nullusque erat qui eos prohibere posset; et percussit alter alterum, et interfecit eum.

7. Et ecce consurgens universa cognatio adversum ancillam tuam dicit: Trade eum qui percussit fratrem suum, ut occidamus eum pro anima fratris sui quem interfecit, et deleamus heredem. Et quærunt exstinguere scintillam meam quæ relicta est, ut non supersit viro meo nomen et reliquæ super terram.

8. Et ait rex ad mulierem: Vade in domum tuam, et ego jubebo pro te.

9. Dixitque mulier Thecutis ad regem: In me, domine mi rex, sit iniquitas et in domum patris mei; rex autem et thronus ejus sit innocens.

10. Et ait rex: Qui contradixerit tibi, adduc eum ad me, et ultra non addet ut tangat te.

11. Quæ ait: Recordetur rex Domini Dei sui ut non multiplicentur proximi sanguinis ad ulciscendum, et nequaquam interficiant filium meum. Qui ait: Vivit Dominus! quia non cadet de capillis filii tui super terram.

12. Dixit ergo mulier: Loquatur ancilla tua ad dominum meum regem verbum. Et ait: Loquere.

13. Dixitque mulier: Quare cogitasti hujuscemodi rem contra populum Dei, et

manière à produire un plus grand effet sur l'esprit impressionnable du roi. — *Exstinguere scintillam*: frappante métaphore, qui représente fort bien la dernière espérance de la veuve. — *Ego* (pronom énergique) *jubebo*... David rassure cette femme avec bonté et se charge de protéger le meurtrier, qui, après tout, avait agi sans préméditation et méritait l'indulgence. — *Dixit... mulier* (vers. 9). Avant d'appliquer directement au roi le cas qu'elle lui avait présenté d'une façon si délicate, elle veut obtenir une promesse plus formelle de pardon, de crainte qu'il ne vienne à se dédire lorsqu'il verra qu'Absalom seul est en cause. — *In me... iniquitas*. Si c'est un crime de ne pas venger le sang du mort, elle en accepte la responsabilité entière, et dégage celle de la famille royale. — *Recordetur...* (vers. 11). Nouvelle instance, dans le même but; il s'agit cette fois d'amener David à sceller sa promesse par un serment; ce qui a lieu aussitôt (*Vivit Dominus!*). — *Non cadet...* Il ne lui

sera pas fait le moindre mal. Cf. I Reg. xiv, 45. — Au lieu de *ut non multiplicentur...* (vers. 11), l'hébr. porte: pour empêcher le vengeur du sang d'accroître la ruine, et pour qu'il ne détruise pas mon fils. Sur le *go'el* ou vengeur (Vulg.: *proximi sanguinis*), voyez Num. xxxv, 12, et le commentaire.

12-17. Application de la parabole. — *Loquatur ancilla*. Transition et sorte d'excuse, avant de passer à la partie principale de son rôle. — *Quare cogitasti...?* Cette application est aussi claire que vigoureuse. — D'abord (vers. 13) un argument « ad hominem ». *Locutus... verbum istud* (hébr. : de la parole du roi, de cette parole même, il résulte qu'il est coupable) : la solution donnée par David au cas de la prétendue veuve condamnait sa propre conduite envers Absalom. *Contra populum Dei* : circonstance aggravante, car, Absalom paraissant être désormais l'héritier du trône, la continuation de son exil semblait être un outrage fait à ses futurs

locutus est rex verbum istud ut peccet et non reducat ejectum suum?

14. Omnes morimur; et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur; nec vult Deus perire animam, sed retractat cogitans ne penitus pereat qui abjectus est.

15. Nunc igitur veni ut loquar ad dominum meum regem verbum hoc, præsentem populo; et dixit ancilla tua: Loquar ad regem, si quo modo faciat rex verbum ancillæ suæ.

16. Et audivit rex ut liberaret ancillam suam de manu omnium qui volebant de hereditate Dei delere me et filium meum simul.

17. Dicat ergo ancilla tua ut fiat verbum domini mei regis sicut sacrificium. Sicut enim angelus Dei, sic est dominus meus rex, ut nec benedictione nec maledictione moveatur; unde et Dominus Deus tuus est tecum.

18. Et respondens rex dixit ad mulierem: Ne abscondas a me verbum quod te interrogo. Dixitque ei mulier: Loquere, domine mi rex.

19. Et ait rex: Numquid manus Joab tecum est in omnibus istis? Respondit mulier, et ait: Per salutem animæ tuæ, domine mi rex, nec ad sinistram nec ad dexteram est ex omnibus his quæ locutus est dominus meus rex; servus enim tuus Joab ipse præcepit mihi, et ipse

de Dieu, et pourquoi le roi a-t-il prononcé cette parole, de manière à pécher en ne rappelant pas son *fiis* qu'il a banni?

14. Nous mourons tous, et nous nous écoulons sur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus; et Dieu ne veut pas qu'une âme périsse, mais il diffère l'exécution de son arrêt, de peur que celui qui a été rejeté ne se perde entièrement.

15. C'est pourquoi je suis venue dire cette parole à mon seigneur le roi devant le peuple, et votre servante a dit: Je parlerai au roi, *pour voir* si le roi exaucera en quelque manière la prière de sa servante.

16. Le roi a déjà écouté sa servante, pour la délivrer elle et son fils de la main de tous ceux qui voulaient les exterminer de l'héritage du Seigneur.

17. Permettez donc à votre servante de parler encore, afin que ce que le roi mon seigneur a ordonné, s'exécute comme un sacrifice *promis à Dieu*. Car le roi mon seigneur est comme un ange de Dieu, qui n'est touché ni des bénédictions ni des malédictions. C'est pourquoi le Seigneur votre Dieu est avec vous.

18. Alors le roi dit à cette femme: Je vous demande une chose; avouez-moi la vérité. La femme lui répondit: Parlez, mon seigneur le roi.

19. Et le roi dit: La main de Joab n'est-elle pas en tout cela? La femme répondit: Mon seigneur le roi, je vous jure par votre vie, que Dieu conserve, que rien n'est plus véritable que ce que vous dites; car c'est votre serviteur Joab qui m'a donné cet ordre, et qui a mis

sujets. — Second argument (14^a): *omnes morimur...*; la rapidité et l'incertitude de la vie exigent que nous pardonions promptement les injures. *Quasi aquæ...*: belle métaphore; cf. Ps. LVII, 8. — Troisième argument (14^b): imiter la miséricorde divine. — *Nunc igitur...* (15-17). La suppliante, avant de conclure, semble revenir à son cas personnel; mais tous les détails continuent de s'appliquer à David. — *Præsentem populo*. C.-à-d. en présence de la cour, car la femme n'était pas seule avec le roi; Joab lui-même assistait à l'audience. Cf. vers. 21-22. L'hébreu offre un autre sens: Je suis venue... parce que le peuple m'a effrayée. Elle justifie sa hardiesse, en alléguant qu'elle a parlé dans l'intérêt de tout Israël (selon d'autres, le peuple représenterait les parents mentionnés au vers. 7). — *De hereditate Dei* (vers. 16): de la nation sainte. Cf. Deut. xxxii, 9; I Reg. xxvi, 19. — *Dicat ergo...* D'après l'hébreu: Ta servante a

dit: Que la parole de mon seigneur le roi me soit un repos. C.-à-d. une garantie sûre et certaine, qui lui procurera la paix. La Vulg., à la suite des LXX, a lu *minhah*; de là sa traduction: *sicut sacrificium*. Le texte a *m'nuhah*, qui signifie « repos ». — *Sicut angelus...* Compliment délicat. Cf. vers. 20; xix, 27; I Reg. xxix, 9. — *Ut nec benedictione...* Dans l'hébr., avec une nuance: pour entendre le bien et le mal. C.-à-d. pour écouter les suppliques de tout genre, et pour les apprécier avec impartialité. — *Dominus... est tecum*. Plutôt: Que le Seigneur soit avec vous! C'est un souhait, pour terminer.

18-20. David devine l'intervention de Joab en toute cette affaire. — *Nec ad sinistram...* (vers. 19). Manière orientale de dire que le roi avait touché juste. — *Et verterem figuram...* Pour présenter sous cet aspect la conduite de David à l'égard d'Absalom.

dans la bouche de votre servante tout ce que je viens de dire.

20. C'est lui qui m'a commandé de vous parler ainsi en parabole. Mais vous, monseigneur le roi, vous êtes sage comme l'est un ange de Dieu, et vous pénétrez tout ce qui se fait sur la terre.

21. Le roi dit donc à Joab : Je vous accorde la grâce que vous me demandez ; allez, et faites revenir mon fils Absalom.

22. Alors Joab, tombant le visage contre terre, se prosterna, bénit le roi, et lui dit : Monseigneur le roi, votre serviteur reconnaît aujourd'hui qu'il a trouvé grâce devant vous ; car vous avez accompli sa parole.

23. Joab partit donc, et s'en alla à Gessur, d'où il amena Absalom à Jérusalem.

24. Mais le roi dit : Qu'il retourne dans sa maison, mais il ne me verra point. Absalom revint donc dans sa maison, et il ne vit point le roi.

25. Or il n'y avait pas d'homme dans tout Israël qui fût si bien fait ni si beau qu'Absalom ; depuis la plante des pieds jusqu'à la tête il n'y avait pas en lui le moindre défaut.

26. Lorsqu'il se rasait la tête, ce qu'il faisait une fois tous les ans, parce que sa chevelure lui pesait, le poids de ses cheveux était de deux cents sicles, selon le poids ordinaire.

27. Il avait trois fils, et une fille appelée Thamar, qui était très belle.

28. Absalom demeura deux ans à Jérusalem, sans voir le roi.

29. Ensuite il manda Joab pour l'envoyer vers David. Mais Joab ne voulut pas venir chez lui. Après qu'il l'eut mandé une seconde fois, Joab ayant encore refusé de venir,

posuit in os ancillæ tuæ omnia verba hæc.

20. Ut verterem figuram sermonis hujus, servus tuus Joab præcepit istud ; tu autem, domine mi rex, sapiens es, sicut habet sapientiam angelus Dei, ut intelligas omnia super terram.

21. Et ait rex ad Joab : Ecce placatus feci verbum tuum ; vade ergo, et revoca puerum Absalom.

22. Cadensque Joab super faciem suam in terram adoravit, et benedixit regi. Et dixit Joab : Hodie intellexit servus tuus quia inveni gratiam in oculis tuis, domine mi rex ; fecisti enim sermonem servi tui.

23. Surrexit ergo Joab et abiit in Gessur, et adduxit Absalom in Jerusalem.

24. Dixit autem rex : Revertatur in domum suam, et faciem meam non videat. Reversus est itaque Absalom in domum suam, et faciem regis non vidit.

25. Porro sicut Absalom vir non erat pulcher in omni Israël, et decorus nimis ; a vestigio pedis usque ad verticem non erat in eo ulla macula.

26. Et quando tondebat capillum, semel autem in anno tondebatur, quia gravabat eum cæsaries, ponderabat capillos capitui sui ducentis siclis pondere publico.

27. Nati sunt autem Absalom filii tres, et filia una nomine Thamar, elegantis formæ.

28. Mansitque Absalom in Jerusalem duobus annis, et faciem regis non vidit.

29. Misit itaque ad Joab ut mitteret eum ad regem ; qui noluit venire ad eum. Cumque secundo misisset, et ille noluisset venire ad eum,

21-22. Le roi ordonne à Joab de rappeler Absalom. — Le mot *placatus* manque dans l'hébreu. — *Benedixit* : il remercia.

4° Absalom rentre à Jérusalem. XIV, 23-28.

23-24. La grâce fut néanmoins incomplète (*faciem meam non videat*, vers. 24), et cette restriction, quoique très légitime en soi, devint l'occasion de grands malheurs, en excitant le mécontentement d'Absalom et en le portant à la révolte.

25-28. Quelques détails sur la personne d'Absalom (vers. 25-26), sa famille (vers. 27) et son séjour à Jérusalem (vers. 28). — Sa beauté extraordinaire, qui ne contribua pas peu à lui gagner les sympathies du peuple, est vantée en

termes emphatiques (*ulla macula*, pas le plus petit défaut corporel). Le narrateur signale à part, surtout en vue de l'avenir (cf. xviii, 9 et ss.), un de ses principaux agréments : sa magnifique chevelure, dont il était extrêmement fier, puisqu'il tenait tant à la porter intacte (*semel autem...*). *Ducentis siclis* est un poids considérable pour les cheveux d'un homme ; mais on ignore ce qu'il faut entendre par « sicle du roi », et la relation de cette mesure avec le poids du sanctuaire, évalué à 14 gr. 200. — *Filii tres*. Ils moururent tous en bas âge, d'après xviii, 18.

5° Absalom obtient son pardon complet et est admis de nouveau à la cour. XIV, 29-33.

29-33. *Misit... ad Joab*. De ce trait (comp. le

30. dixit servis suis : Scitis agrum Joab juxta agrum meum, habentem messem hordei; ite igitur, et succendite eum igni. Succenderunt ergo servi Absalom segetem igni. Et venientes servi Joab, scissis vestibus suis, dixerunt : Succenderunt servi Absalom partem agri igni.

31. Surrexitque Joab, et venit ad Absalom in domum ejus, et dixit : Quare succenderunt servi tui segetem meam igni?

32. Et respondit Absalom ad Joab : Misi ad te obsecrans ut venires ad me, et miserem te ad regem, et diceres ei : Quare veni de Gessur? melius mihi erat ibi esse; obsecro ergo ut videam faciem regis; quod si memor est iniquitatis meae, interficiat me.

33. Ingressus itaque Joab ad regem nuntiavit ei omnia; vocatusque est Absalom, et intravit ad regem, et adoravit super faciem terrae coram eo; osculatusque est rex Absalom.

30. il dit à ses serviteurs : Vous savez que Joab a un champ d'orge qui est auprès du mien; allez donc, et mettez-y le feu. Ses gens brûlèrent donc l'orge de Joab. Les serviteurs de Joab vinrent alors trouver leur maître, après avoir déchiré leurs vêtements, et ils lui dirent : Les serviteurs d'Absalom ont brûlé une partie de votre champ.

31. Joab alla donc trouver Absalom dans sa maison, et lui dit : Pourquoi vos gens ont-ils mis le feu à ma moisson?

32. Absalom répondit à Joab : Je vous ai fait prier de venir me voir, afin de vous envoyer vers le roi pour lui dire de ma part : Pourquoi suis-je revenu de Gessur? Il vaudrait mieux que j'y fusse encore. Je demande donc la grâce de voir le roi; que s'il se souvient encore de ma faute, qu'il me fasse mourir.

33. Joab étant allé trouver le roi, lui rapporta toutes ces choses. Absalom fut alors appelé; il se présenta devant le roi, et se prosterna jusqu'à terre devant lui, et le roi le baisa.

CHAPITRE XV

1. Igitur post hæc fecit sibi Absalom currus et equites, et quinquaginta viros qui præcederent eum.

2. Et mane consurgens Absalom stabat juxta introitum portæ, et omnem virum qui habebat negotium ut veniret ad regis judicium vocabat Absalom ad se; et dicebat : De qua civitate es tu? Qui respondens aiebat : Ex una tribu Israel ego sum servus tuus.

3. Respondebatque ei Absalom : Videntur mihi sermones tui boni et justii; sed

1. Après cela, Absalom se fit faire des chars, prit avec lui des cavaliers, et cinquante hommes qui marchaient devant lui.

2. Et, se levant dès le matin, il se tenait à l'entrée du palais; il appelait tous ceux qui avaient des affaires, et qui venaient demander justice au roi. Et il disait à chacun d'eux : D'où êtes-vous? Et on lui répondait : Votre serviteur est de telle tribu d'Israël.

3. Et Absalom disait : Votre affaire me paraît bien juste; mais il n'y a per-

vers. 31), on a conclu avec raison que, depuis son retour de Gessur, Absalom était comme aux arrêts chez lui, sans pouvoir quitter sa maison. Dans cette hypothèse, son impatience s'explique plus aisément. — *Noluit venire.* Joab croyait en avoir assez fait; ou bien, il craignait de se compromettre lui-même et de déplaire au roi. Il comptait sans les capricieuses audaces d'Absalom. — *Et venientes...* Cette dernière partie du vers. 30 est omise dans l'hébreu; elle vient des LXX. — *Si memor... iniquitatis* (vers. 32). Le prince n'accepte pas un demi-pardon qu'il jugeait injurieux : il demande à être traité ou en innocent ou en coupable. — *Osculatus... rex...* : signe d'une parfaite réconciliation.

§ IV. — Révolte d'Absalom. XV, 1 — XVIII, 33.

1° Absalom cherche à capter la faveur du peuple. XV, 1-6.

CHAP. XV. — 1-6. *Igitur post hæc...* Résultat de la sourde irritation qui avait agi peu à peu sur le cœur d'Absalom pendant cinq ans (cf. XIII, 38; XIV, 28). Une fois libre, ce prince ambitieux met tout en œuvre pour exécuter les projets de rébellion conçus durant sa disgrâce, et il se met d'abord à rechercher par divers moyens une popularité universelle. — Premier moyen, vers. 1 : il essaye d'impressionner la foule par une magnificence royale. Cf. III Reg I, 5. *Currus et equites*; hébr. : un char et des

sonne qui ait ordre du roi de vous écouter. Et il ajoutait :

4. Qui m'établira juge sur le pays, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, et que je les juge selon la justice ?

5. Et lorsque quelqu'un venait le saluer, il lui tendait la main, le prenait et le baisait.

6. Il traitait ainsi ceux qui venaient de toutes les villes d'Israël demander justice au roi, et il s'insinuait dans l'affection du peuple.

7. Quarante ans après, Absalom dit au roi David : Permettez-moi d'aller à Hébron, pour y accomplir les vœux que j'ai faits au Seigneur.

8. Car lorsque j'étais à Gessur, en Syrie, j'ai fait ce vœu à Dieu : Si le Seigneur me ramène à Jérusalem, je lui offrirai un sacrifice.

9. Le roi David lui dit : Allez en paix. Et il partit, et s'en alla à Hébron.

10. En même temps Absalom envoya des espions dans toutes les tribus d'Israël avec cet ordre : Aussitôt que vous entendrez sonner la trompette, publiez qu'Absalom règne dans Hébron.

11. Or Absalom emmena avec lui de Jérusalem deux cents hommes, qui le suivirent simplement, sans savoir en aucune sorte le dessein de ce voyage.

12. Absalom fit aussi venir de Gilo Achitophel, conseiller de David, qui était originaire de la même ville. Et tandis qu'on offrait des victimes, il se

non est qui te audiat constitutus a rege. Dicebatque Absalom :

4. Quis me constituat judicem super terram, ut ad me veniant omnes qui habent negotium, et juste judicem ?

5. Sed et cum accederet ad eum homo ut salutaret illum, extendebat manum suam, et apprehendens osculabatur eum.

6. Faciebatque hoc omni Israël venienti ad iudicium ut audiretur a rege, et sollicitabat corda virorum Israël.

7. Post quadraginta autem annos, dixit Absalom ad regem David : Vadam, et reddam vota mea quæ vovi Domino in Hebron ;

8. vovens enim vovit servus tuus, cum esset in Gessur Syriæ, dicens : Si reduxerit me Dominus in Jerusalem, sacrificabo Domino.

9. Dixitque ei rex David : Vade in pace. Et surrexit, et abiit in Hebron.

10. Misit autem Absalom exploratores in universas tribus Israël, dicens : Statim ut audieritis clangorem buccinæ, dicite : Regnavit Absalom in Hebron.

11. Porro cum Absalom ierunt ducenti viri de Jerusalem vocati, euntes simplici corde et causam penitus ignorantes.

12. Accersivit quoque Absalom Achitophel Gilonitem, consiliarium David, de civitate sua Gilo. Cumque immolaret victimas, facta est conjuratio valida, popu-

chevaux, c.-à-d. une voiture de gala. *Viros qui præcederent...* ; hébr. : qui couraient devant lui ; mode tout orientale, qui produit naturellement un grand effet (cf. I Reg. viii, 11 et le commentaire). — Second moyen, vers. 2-5 : plaintes contre l'administration. *Juxta introitum...* : près de l'entrée du palais, où l'on venait de toute la Palestine pour soumettre aux juges royaux, ou au roi lui-même, les affaires litigieuses. *De qua civitate...* : Absalom affectait de s'intéresser vivement aux moindres détails des plaideurs. *Ex una tribu* : de telle ou telle tribu, que l'on nommait. *Videntur mihi...* : indigne flatterie, et suggestions encore plus indignes (*non est qui... audiat...* ; *quis me... ?*). — Troisième moyen, vers. 5 : familiarités, pour achever de gagner les cœurs. *Extendebat...* : au lieu d'accepter l'hommage ordinaire dû à son rang (*salutaret* ; hébr. : pour se prosterner). — Résumé général, vers. 9 : *sollicitabat* ; hébr. : il volait (LXX : ἔλιποναι).

2° Conspiration à Hébron, XV, 7-12.

7-9. Absalom vient à Hébron. — *Quadraginta annos* est un chiffre manifestement erroné, puisque David ne régna pas plus de 40 ans. Il

est possible que Josèphe, le syriaque et l'arabe aient conservé la leçon primitive : quatre ans. — *Vadam... in Hebron*. Absalom ne pouvait lever à Jérusalem même l'étendard de la révolte, car il aurait été aussitôt écrasé ; mais Hébron, ville importante et pas trop éloignée (*Att. géogr.*, pl. vii), ancienne capitale du royaume de David (ii, 3-4), et lieu de la naissance du rebelle (iii, 2), convenait parfaitement au but proposé. — *Reddam vota...* David lui-même avait allégué un prétexte analogue pour échapper à Saül. Cf. I Reg. xx, 6.

10-12. La révolte éclate soudain. — *Exploratores* : des « espions », ainsi nommés parce qu'ils devaient sonder discrètement l'opinion publique, et gagner en secret des partisans à leur maître. — *Clangorem...* Ce signal, choisi pour annoncer l'avènement du nouveau roi, pouvait retentir en quelques heures dans le pays entier. — *Cum Absalom ierunt* : croyant assister simplement à un sacrifice. C'étaient des personnages distingués de la cour. Absalom espérait en gagner un certain nombre à sa cause ; il garderait les autres comme otage. *Achitophel*

Insque concurrrens augebatur cum Absalom.

13. Venit igitur nuntius ad David, dicens : Toto corde universus Israel sequitur Absalom.

14. Et ait David servis suis qui erant cum eo in Jerusalem : Surgite, fugiamus ; neque enim erit nobis effugium a facie Absalom. Festinate egredi, ne forte veniens occupet nos et impellat super nos ruinam, et percutiat civitatem in ore gladii.

15. Dixeruntque servi regis ad eum : Omnia quæcumque præceperit dominus noster rex libenter exsequemur, servi tui.

16. Egressus est ergo rex et universa domus ejus pedibus suis ; et dereliquit rex decem mulieres concubinas ad custodiendam domum.

17. Egressusque rex et omnis Israel pedibus suis stetit procul a domo.

18. Et universi servi ejus ambulabant juxta eum ; et legiones Cerethi et Phelethi, et omnes Gethæi, pugnatore validi, sexcenti viri qui secuti eum fuerant de Geth pedites, præcedebant regem.

19. Dixit autem rex ad Ethai Ge-

forma une puissante conspiration, et la foule du peuple qui accourait pour suivre Absalom croissait de plus en plus.

13. Un courrier vint aussitôt à David, et lui dit : Tout Israël suit Absalom de tout son cœur.

14. David dit à ses serviteurs qui étaient avec lui à Jérusalem : Levez-vous, fuyons ; car il n'y aura pas de salut pour nous devant Absalom. Hâtons-nous de sortir, de peur qu'il ne nous prévienne, qu'il ne précipite sur nous la ruine, et qu'il ne fasse passer la ville au fil de l'épée.

15. Les serviteurs du roi lui dirent : Nous exécuterons de grand cœur tout ce que notre seigneur le roi nous commandera.

16. Le roi sortit donc à pied avec toute sa maison ; et il laissa dix femmes de ses concubines pour garder le palais.

17. Étant donc sorti à pied avec tout Israël, il s'arrêta lorsqu'il était déjà loin de sa maison.

18. Tous ses serviteurs marchaient auprès de lui ; les légions des Céréthiens et des Phéléthiens, et les six cents fantassins de la ville de Geth qui avaient suivi David, et qui étaient très vaillants, marchaient tous devant lui.

19. Alors le roi dit à Ethai le Gé-

est mentionné à part, comme le plus solide appui du prince rebelle : traître odieux (*consiliarium David*) et type complet de Judas Iscariote. Cf. Ps. XL, 10 ; Joan. XIII, 18. — *Gilonitem* : de Gilo, localité située dans les montagnes de Juda, Jos. xv, 51.

3° Fuite du roi. XV, 13-23.

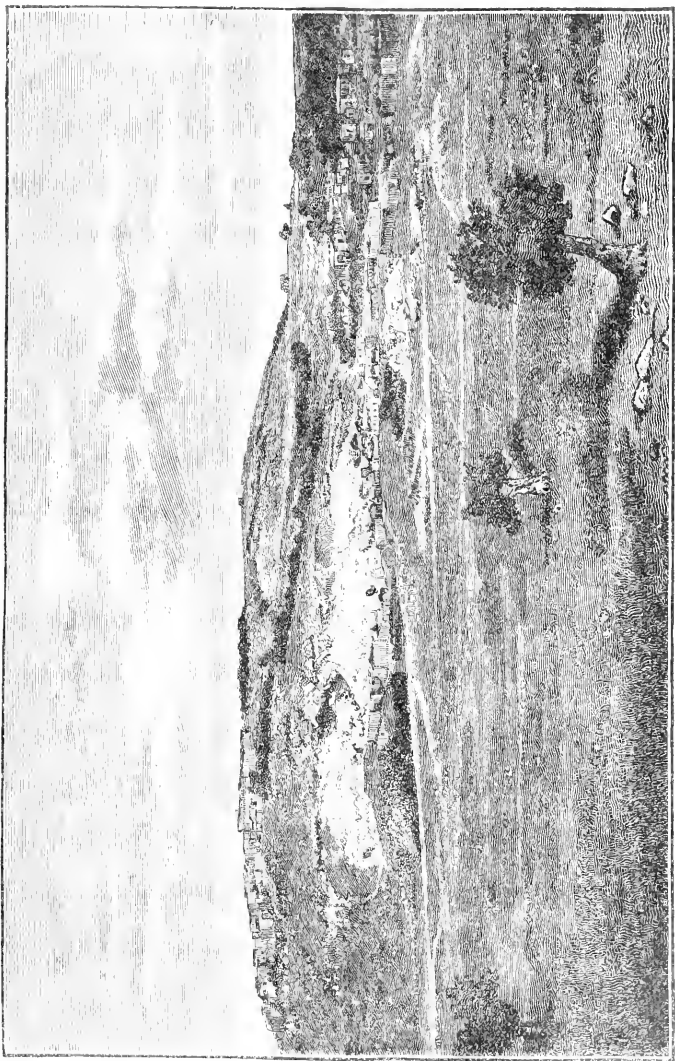
Ce passage et le chap. XVI décrivent minutieusement, dramatiquement, ce douloureux épisode du règne de David. Voyez aussi les Ps. III et LXXI, qui s'y rapportent.

13-15. Le roi ne voit de salut que dans un départ immédiat. — *Toto corde*... Hébr. : Le cœur des hommes d'Israël (s'est tourné) vers Absalom. Cf. vers 6. — *Fugiamus*. Décision qui dut coûter à un cœur si vaillant ; mais David, pris au dépourvu, et abandonné par un grand nombre de ses sujets, n'avait pas assez de soldats pour résister. Les événements justifèrent sa conduite. Par sa fuite, il gagna du temps ; après les premiers instants de trouble, ses amis reprirent confiance, et l'armée royale se réorganisa suffisamment pour résister à Absalom ; enfin Jérusalem, qu'on ne pouvait défendre utilement, évita les horreurs d'un long siège.

16-18. Début de la fuite. — *Universa domus* : toute la famille royale, et les serviteurs demeurés fidèles. — *Pedibus suis*. Mieux « ejus »,

d'après l'hébreu. Ces mots ne retombent donc que sur « universa domus ejus » ; c'est une locution orientale qui signifie : après lui, à sa suite. De même au vers. 17. — *Dereliquit... mulieres*... Détail qui prépare le triste épisode XVI, 21-22. Il était difficile de les emmener, et l'on pouvait supposer que, gardées par leur rang, elles n'avaient pas à craindre la plus légère insulte. — *Omnis Israel*. D'après l'hébr., le syriaque, les LXX : tout le peuple ; c.-à-d. tous les partisans du roi. — *Stetit procul*... Dans l'hébr. : ils s'arrêtèrent à la maison de *merhaq* (lointain) ; expression un peu obscure, qui peut être un nom propre, mais qui désigne plutôt la dernière maison de Jérusalem, près de laquelle on fit une halte. — *Phelethi et Cerethi*. Sur cette garde royale, voyez VIII, 18 et le commentaire. Les *Gethæi* étaient d'autres Philistins, que David avait attirés de la ville de Geth, où il avait séjourné autrefois. Cf. I Reg. XXVII, 3. Ils étaient aussi des gardes du corps. Circonstance étrange : le roi d'Israël protégé en ce moment contre Israël même, par les pires ennemis de la nation sainte. Au lieu de « Géthéens » les LXX ont lu *Gibborim*, héros ; de là les mots *pugnatore validi* insérés dans la Vulgate, qui réunit ainsi les deux leçons.

19-22. Dévouement du Géthéen Ethai. — *Ethai*.



Geth. (D'après une photographie.)

thæum : Cur venis nobiscum? Revertere, et habita cum rege, quia peregrinus es et egressus es de loco tuo.

20. Heri venisti, et hodie compelleris nobiscum egredi? Ego autem vadam quo iturus sum; revertere, et reduc tecum fratres tuos, et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem, quia ostendisti gratiam et fidem.

21. Et respondit Ethai regi dicens: Vivit Dominus, et vivit dominus meus rex! quoniam in quocumque loco fueris, domine mi rex, sive in morte, sive in vita, ibi erit servus tuus.

22. Et ait David Ethai: Veni, et transi, Et transivit Ethai Gethæus, et omnes viri qui cum eo erant, et reliqua multitudo.

23. Omnesque flebant voce magna, et universus populus transibat; rex quoque transgrediebatur torrentem Cedron, et cunctus populus incedebat contra viam quæ respicit ad desertum.

24. Venit autem et Sadoc sacerdos, et universi levitæ cum eo portantes arcam fœderis Dei; et deposuerunt arcam Dei. Et ascendit Abiathar donec expletus esset omnis populus qui egressus fuerat de civitate.

25. Et dixit rex ad Sadoc: Reporta arcam Dei in urbem. Si invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, et ostendet mihi eam et tabernaculum suum.

26. Si autem dixerit mihi: Non places, præsto sum; faciat quod bonum est coram se.

théen: Pourquoi venez-vous avec nous? Retournez, et allez avec le nouveau roi; parce que vous êtes étranger, et que vous êtes sorti de votre pays.

20. Vous n'êtes que d'hier à Jérusalem, et vous en sortiriez aujourd'hui à cause de moi? Pour moi j'irai où je dois aller; mais vous, retournez, et emmenez vos hommes avec vous, et le Seigneur usera envers vous de bonté et de fidélité, parce que vous m'avez témoigné vous-même de la bonté et de la fidélité.

21. Ethai lui répondit: Vive le Seigneur, et vive le roi mon maître; en quelque état que vous soyez, monseigneur le roi, votre serviteur y sera, soit à la mort, soit à la vie.

22. David lui répondit: Venez et passez. Ainsi Ethai le Géthéen passa avec tous les hommes qui le suivaient, et tout le reste du peuple.

23. Et tous pleuraient à haute voix, et tout le peuple passait. Le roi passa aussi le torrent de Cédron, et tout le peuple allait le long du chemin qui regarde vers le désert.

24. En même temps, le prêtre Sadoc vint, accompagné de tous les lévites qui portaient l'arche de l'alliance de Dieu; et ils la déposèrent. Et Abiathar monta jusqu'à ce que tout le peuple qui sortait de la ville fût passé.

25. Alors le roi dit à Sadoc: Reportez à la ville l'arche de Dieu. Si je trouve grâce aux yeux du Seigneur, il me ramènera, et il me fera revoir son arche et son tabernacle.

26. Mais s'il me dit: Vous ne m'agréez point, je suis tout prêt; qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira.

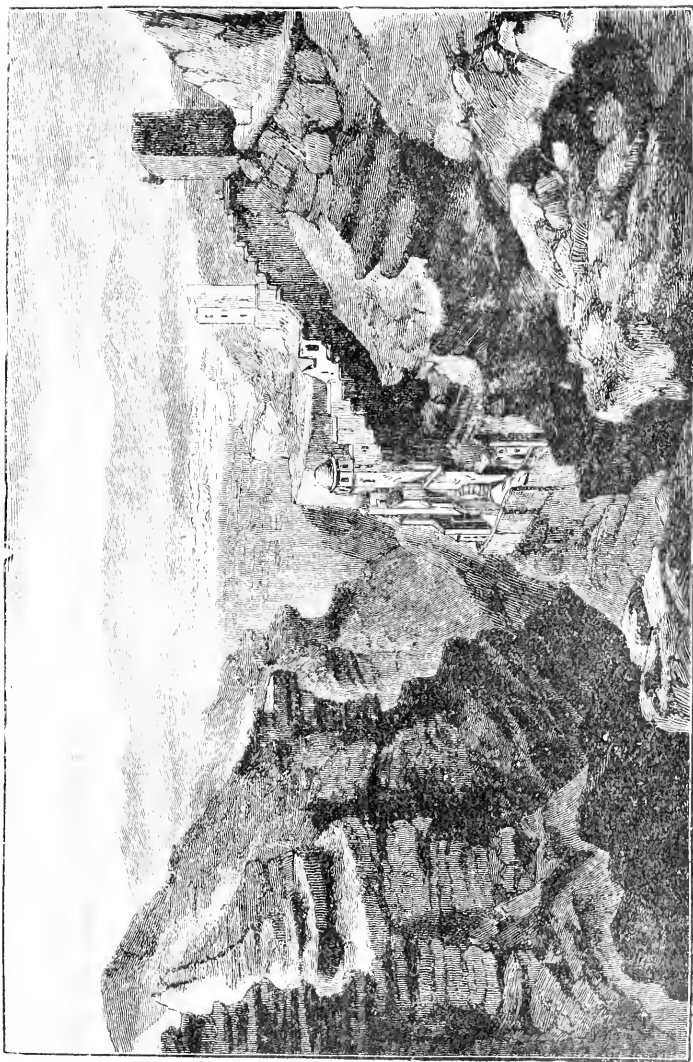
était le chef de ce bataillon géthéen. Il semblerait, d'après la première ligne du vers. 20 (*heri venisti*), qu'il avait récemment quitté sa patrie pour se mettre au service de David. — *Habita cum rege*. C.-à-d. avec Absalom, qui était maintenant roi de fait. Grande amertume dans cette parole; David se regarde comme détroné. — *Quia peregrinus...* Motif pour lequel le roi presse Ethai de rentrer à Jérusalem: il ne veut pas l'associer, lui étranger, à ses malheurs. — *Ego vadam*. Douleoureuse résignation: David ignorait encore en quel lieu il trouverait un abri et un refuge; de là le vague *quo iturus sum*. — *Quia ostendisti...* est une glose ajoutée par la Vulgate. — *In quocumque loco...* Fidélité courageuse, qui rappelle celle de Ruth pour Noémi (Ruth, 1). — *Transi...*, *transivit*: le Cédron, d'après le vers. 23.

23. Passage du Cédron. — *Flebant voce ma-*

gna: tableau pathétique. — *Cedron*. Hébr.: *Kidrôn*, le noir. Le ravin profond, ordinairement à sec, qui sépare Jérusalem du mont des Oliviers, et qu'il faut nécessairement franchir lorsqu'on se dirige vers le Jourdain. *Atl. géogr.*, pl. xv. Il est aujourd'hui plus connu sous le nom de Vallée de Josaphat. — *Ad desertum*: d'après le contexte, la partie septentrionale du désert de Juda, située à l'est de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. vii, x).

4° David renvoie l'arche et le grand prêtre à Jérusalem. XV, 24-29.

24-29. Sur *Sadoc* et *Abiathar*, voyez VIII, 17 et le commentaire. — *Ascendit*: il gravit la colline des Oliviers. Abiathar marchait probablement en avant de l'arche; il s'arrêta pour donner le temps à la troupe des fugitifs de sortir de la ville, et c'est alors sans doute que les lévites déposèrent l'arche. — *Reporta arcam...* Le



Le lit du Cédron auprès du couvent de Mar-Saba, entre Jérusalem et la mer Morte.

27. Et dixit rex ad Sadoc sacerdotem : O videns, revertere in civitatem in pace; et Achimaas filius tuus, et Jonathas filius Abiathar, duo filii vestri, sint vobiscum.

28. Ecce ego abscondar in campestribus deserti, donec veniat sermo a vobis indicans mihi.

29. Reportaverunt ergo Sadoc et Abiathar arcam Dei in Jerusalem, et manserunt ibi.

30. Porro David ascendebat clivum Olivarum, scandens et flens, nudis pedibus incedens et aperto capite; sed et omnis populus qui erat cum eo, aperto capite, ascendebat plorans.

31. Nuntiatum est autem David quod et Achitophel esset in conjuratione cum Absalom. Dixitque David : Infatua, quæso, Domine, consilium Achitophel.

32. Cumque ascenderet David summitatem montis in quo adoraturus erat Dominum, ecce occurrit ei Chusai Arachites, scissa veste, et terra pleno capite.

33. Et dixit ei David : Si veneris mecum, eris mihi oneri;

34. si autem in civitatem revertaris, et dixeris Absalom : Servus tuus sum, rex; sicut fui servus patris tui, sic ero servus tuus; dissipabis consilium Achitophel.

35. Habes autem tecum Sadoc et Abiathar sacerdotes; et omne verbum quodcumque audieris de domo regis, indicabis Sadoc et Abiathar sacerdotibus.

27. Le roi dit encore au prêtre Sadoc : O Voyant, retournez en paix à la ville avec vos deux fils : Achimaas, votre fils, et Jonathas, fils d'Abiathar.

28. Je vais me cacher dans les plaines du désert, jusqu'à ce qu'il m'arrive des nouvelles de votre part.

29. Sadoc et Abiathar reportèrent donc l'arche de Dieu à Jérusalem, et ils y demeurèrent.

30. Cependant David montait la colline des Oliviers, et pleurait en montant. Il allait nu-pieds et la tête couverte; et tout le peuple qui était avec lui montait la tête couverte et en pleurant.

31. Or on annonça à David qu'Achitophel aussi était dans la conjuration d'Absalom; et il dit à Dieu : Seigneur, renversez, je vous prie, les conseils d'Achitophel.

32. Et comme David arrivait au sommet de la montagne où il devait adorer le Seigneur, Chusai d'Arach vint au-devant de lui, ayant ses vêtements déchirés, et la tête couverte de terre.

33. David lui dit : Si vous venez avec moi, vous me serez à charge;

34. mais si vous retournez à la ville, et si vous dites à Absalom : Je suis votre serviteur, ô roi, je vous servirai comme j'ai servi votre père, vous dissiperez le conseil d'Achitophel.

35. Vous avez avec vous les prêtres Sadoc et Abiathar, auxquels vous direz tout ce que vous aurez appris chez le roi.

pleux roi ne veut pas faire partager ses humiliations et son exil à ce trône terrestre de Jéhovah. Les paroles qui suivent, si *invenero...*, marquent une admirable docilité aux décrets de Dieu, quels qu'ils puissent être, et la confiance la plus entière. — *O videns*. La Vulg. a seule cette leçon. Les LXX : Vois ! L'hébr. : paraît signifier : Vois-tu ? c.-à-d. Comprends-tu ? — *Revertere*. Les deux chefs de la famille sacerdotale seraient plus utiles au roi s'ils demeuraient à Jérusalem. Ils pourraient le renseigner sur les projets d'Absalom. Cf. vers. 28 ; xvii, 16-22. — *In campestribus*. La plaine du Jourdain (*arabôt*; voyez Jos. iv, 13, et la note); les gués de ce fleuve, si on admet la variante *abarôt*.

5° Achitophel et Chusai. XV, 30-37.

30-31. Prière du roi contre le traître Achitophel. — *Clivum Olivarum*. Belle et célèbre colline, qui domine Jérusalem du côté de l'est. Comme son nom l'indique, elle était autrefois couverte d'oliviers. Son sommet principal, le Kez-et-Tour, atteint 806 mètres (*Atl. géogr.*, pl. xv). — *Flens, nudis pedibus...* Chaque trait

porte, et marque une situation extrêmement triste. Les pieds nus et la tête couverte étaient des signes de deuil. Cf. xxx, 12 ; Esth. vi, 12 ; Jer. xiv, 3-4 ; Ez. xxiv, 17. — *Nuntiatum est...* Ce dernier coup ne fut pas le moins cruel, soit à cause de l'ingratitude si noire d'Achitophel, soit en vue de la puissance que sa sagesse renommée allait communiquer au parti de la révolte. — *Infatua... Domine*. Ardeente prière, qui fut aussitôt exaucée par l'arrivée de Chusai, dont Dieu voulait se servir pour réduire à néant le conseil d'Achitophel.

32-37. Chusai offre ses services à David et rentre à Jérusalem sur son désir. — *In quo adoraturus...* D'après l'hébr. : (au sommet) où l'on adore Jéhovah ; c.-à-d. quelque endroit consacré anciennement au culte du Seigneur sur le faite de la colline. Les autres versions traduisent comme la Vulgate. — *Arachites* : d'Archil, race chananéenne inconnue. Cf. Jos. xvi, 2. — *Terra pleno...* Voyez xiii, 19 et l'explication. — *Eris... oneri*. Chusai devait être âgé, peut-être infirme. Mais s'il était inutile comme soldat, il pouvait

36 Ils ont leurs deux fils, Achimaas, fils de Sadoc, et Jonathas, fils d'Abiathar; vous m'enverrez dire par eux tout ce que vous aurez appris.

37. Chusai, ami de David, retourna donc à Jérusalem; et Absalom y entra en même temps.

36. Sunt autem cum eis duo filii eorum, Achimaas filius Sadoc, et Jonathas filius Abiathar; et mittetis per eos ad me omne verbum quod audieritis.

37. Veniente ergo Chusai amico David in civitatem, Absalom quoque ingressus est Jerusalem.

CHAPITRE XVI

1. Après que David eut un peu dépassé le haut de la montagne, Siba, serviteur de Miphiboseth, vint au-devant de lui avec deux ânes chargés de deux cents pains, de cent paquets de raisins secs, de cent gâteaux de figues, et d'une outre de vin.

2. Le roi lui dit : Que voulez-vous faire de cela ? Siba lui répondit : Les ânes sont pour les officiers du roi ; les pains et les figues pour donner à ceux qui vous suivent ; et le vin, afin que si quelqu'un se trouve faible dans le désert, il en puisse boire.

3. Le roi lui dit : Où est le fils de votre maître ? Il est demeuré, dit Siba, à Jérusalem, en disant : La maison d'Israël me rendra aujourd'hui le royaume de mon père.

4. Le roi dit à Siba : Je vous donne tout ce qui était à Miphiboseth. Siba lui répondit : Ce que je souhaite, monseigneur le roi, c'est de trouver grâce devant vous.

5. Le roi David vint donc jusqu'à Bahurim, et il en sortit un homme de la maison de Saül, appelé Séméi, fils de Géra, qui, s'avançant et marchant, maudissait David,

1. Cumque David transisset paululum montis verticem, apparuit Siba, puer Miphiboseth, in occursum ejus, cum duobus asinis, qui onerati erant ducentis panibus, et centum alligaturis uvæ passæ, et centum massis palatharum, et utre viui.

2. Et dixit rex Sibæ: Quid sibi volunt hæc? Responditque Siba: Asini, domesticis regis ut sedeant; panes et palathæ, ad vescendum pueris tuis; vinum autem, ut bibat si quis defecerit in deserto.

3. Et ait rex: Ubi est filius domini tui? Responditque Siba regi: Remansit in Jerusalem, dicens: Hodie restituet mihi domus Israel regnum patris mei.

4. Et ait rex Sibæ: Tua sint omnia quæ fuerunt Miphiboseth. Dixitque Siba: Oro ut inveniam gratiam coram te, domine mi rex.

5. Venit ergo rex David usque Bahurim; et ecce egrediebatur inde vir de cognatione domus Saul, nomine Semei, filius Gera, procedebatque egrediens, et maledicebat,

rendre à la cause royale d'éminents services, dont David lui explique la nature en détail (vers. 36). — *Amico David* (vers. 37) : titre officiel, que portaient les conseillers les plus intimes du roi. Cf. III Reg. iv, 5; I Par. xxvii, 33.

5° Siba vient à la rencontre de David. XVI, 1-4.

CHAP. XVI. — 1-2. Siba et son offrande. — *Transisset paululum...* Les moindres incidents du lugubre voyage continuent à être fidèlement décrits. Voyez, sous le rapport topographique, xv, 23 et 32. — *Duobus asinis*. Hébr. : avec deux ânes bâtés. — *Ducentis panibus...* Riche présent, de même nature que celui d'Abigail, I Reg. xxv, 18. — *Utre vini* : une outre de grande dimension. — *Domesticis regis...* Il eût été contraire à l'étiquette orientale de supposer que le roi pouvait avoir personnellement besoin

de ces divers objets. Cf. I Reg. xxv, 27, 41.

3-4. David donne à Siba les biens de Miphiboseth. — *Ubi filius...?* David désigne ainsi Miphiboseth, fils de Jonathas et petit-fils (fils dans le sens large) de Saül (*domini tui*; cf. ix, 9). Surpris de ne pas le voir avec Siba, il croit trop promptement à une ingratitude déloyale. — *Remansit...* dicens. Odieuse calomnie, dont Miphiboseth se justifia plus tard, xix, 24 et ss. En attendant, le rusé Siba reçoit la récompense qu'il convoitait : *Tua sint...* Au lieu de *oro*, l'hébr. dit : *Je me prosterne*; expression orientale de reconnaissance.

7° David et Séméi. XVI, 5-14.

5-8. Malédictions de Séméi. — Sur *Bahurim*. voyez la note de III, 16. — *De cognatione...* *Saul* : circonstance qui explique l'intensité de la haine de Séméi et l'extrême violence de ses actes

6. mittebatque lapides contra David et contra universos servos regis David. Omnis autem populus et universi bellatores a dextro et a sinistro latere regis incedebant.

7. Ita autem loquebatur Semeï cum malediceret regi : Egredere, egredere, vir sanguinum et vir Belial!

8. Reddidit tibi Dominus universum sanguinem domus Saul, quoniam invasisti regnum pro eo, et dedit Dominus regnum in manu Absalom filii tui; et ecce premunt te mala tua, quoniam vir sanguinum es.

9. Dixit autem Abisai, filius Sarviæ, regi : Quare maledicit canis hic mortuus domino meo regi? Vadam, et amputabo caput ejus.

10. Et ait rex : Quid mihi et vobis est, filii Sarviæ? Dimittite eum ut maledicat; Dominus enim præcepit ei ut malediceret David, et quis est qui audeat dicere quare sic fecerit?

11. Et ait rex Abisai et universis servis suis : Ecce filius meus, qui egressus est de utero meo, quærit animam meam; quanto magis nunc filius Jemini! Dimittite eum ut maledicat juxta præceptum Domini.

12. Si forte respiciat Dominus afflictionem meam, et reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hac hodierna.

13. Ambulabat itaque David et socii ejus per viam cum eo; Semeï autem per jugum montis ex latere contra illum gradiebatur, maledicens, et mittens lapides adversum eum, terramque spargens.

6. et il lui jetait des pierres ainsi qu'à tous ses gens. Cependant tout le peuple et tous les hommes de guerre marchaient à droite et à gauche à côté du roi.

7. Et il maudissait le roi en ces termes : Sors, sors, homme de sang, homme de Béliâl.

8. Le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le royaume, pour te mettre à sa place. Et maintenant le Seigneur fait passer le royaume aux mains d'Absalom, ton fils; et tu te vois accablé des maux que tu as faits, parce que tu es un homme de sang.

9. Alors Abisai, fils de Sarvia, dit au roi : Faut-il que ce chien mort maudisse le roi mon seigneur? Je m'en vais lui couper la tête.

10. Le roi dit à Abisai : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, fils de Sarvia? Laissez-le maudire; car le Seigneur lui a ordonné de maudire David, et qui osera lui demander pourquoi il l'a fait?

11. Le roi dit encore à Abisai, et à tous ses serviteurs : Vous voyez que mon fils, qui est sorti de mon sein, cherche à m'ôter la vie : combien plus un fils de Jémini. Laissez-le maudire, selon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur.

12. Et peut-être que le Seigneur regardera mon affliction, et qu'il me fera du bien pour ces malédictions que je reçois aujourd'hui.

13. David continuait donc son chemin, accompagné de ses gens, et Séméï, qui le suivait, marchant vis-à-vis de lui sur le haut de la montagne, le maudissait, lui jetait des pierres, et faisait voler la poussière.

(*maledicebat, mittebat...*). — *Bellatores*. Les *gibbôrîm*, ou héros, d'après l'hébreu (cf. xxii, 8-39); l'élite de la garde royale. — *Vir Belial*. Voyez I Reg. I, 16 et le commentaire. — *Universum sanguinem...* Comme si David eût versé la moindre goutte de sang de Saül ou de ses enfants. — *Dedit Dominus*. Aux yeux de Séméï, la révolte d'Absalom était une application providentielle de la loi du talion.

9-13. David prend la défense de son ennemi et lui sauve la vie. Admirable exemple du pardon des injures. — *Abisai*. Ce frère de Joab était d'un tempérament ardent et farouche; volontiers, dans une circonstance antérieure (I Reg. xxvi, 8), il aurait porté une main homicide sur Saül. — *Canis hic...* Expression de profond mépris, surtout en Orient. Cf. iii, 8; ix, 8. — *Va-*

dam. En hébr. : je franchirai; d'où il suit que Séméï devait être séparé de David par quelque ravin. — La locution *quid mihi et vobis* peut marquer, selon les cas, des nuances de pensées assez diverses. Ici et ailleurs (cf. xix, 22, etc.), elle équivaut à notre phrase : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? » et on l'emploie pour repousser avec vigueur une suggestion odieuse. Les pluriels *vobis, filii...*, indiquent que Joab appuyait la demande de son frère. — *Dominus præcepit* (dans un sens large)... Par un profond sentiment de foi, David ne veut voir en Séméï qu'un instrument des vengeances divines. — *Ecce filius...* Considération d'un autre genre, que le roi propose à ses gens pour les calmer, en diminuant la faute de l'insulteur (*quanto magis...*) Comme d'ordinaire, *filius Jemini* est

14. Le roi arriva enfin, et avec lui tout le peuple qui l'accompagnait, fort fatigué, et ils prirent là un peu de repos.

15. Cependant Absalom entra dans Jérusalem, suivi de tout son peuple, et accompagné d'Achitophel.

16. Chusaï d'Arach, ami de David, vint à lui, et lui dit : Salut, roi ! salut, roi !

17. Absalom lui répondit : Est-ce là votre reconnaissance pour votre ami ? Pourquoi n'êtes-vous pas allé avec votre ami ?

18. Non, dit Chusaï, car je serai à celui qui a été élu par le Seigneur, par tout ce peuple, et par tout Israël, et je demeurerai avec lui.

19. Et de plus, qui est celui que je viens servir ? N'est-ce pas le fils du roi ? Je vous obéirai comme j'ai obéi à votre père.

20. Absalom dit alors à Achitophel : Consultez ensemble pour voir ce que nous avons à faire.

21. Achitophel dit à Absalom : Entrez auprès des concubines de votre père, qu'il a laissées pour garder son palais ; afin que, lorsque tout Israël saura que vous avez déshonoré votre père, ils s'attachent plus fortement à votre parti.

22. On fit donc dresser une tente pour Absalom sur la terrasse du palais du roi ; et il entra, devant tout Israël, auprès des concubines de son père.

14. Venit itaque rex et universus populus cum eo lassus ; et refocillati sunt ibi.

15. Absalom autem et omnis populus ejus ingressi sunt Jerusalem, sed et Achitophel cum eo.

16. Cum autem venisset Chusai Arachites, amicus David, ad Absalom, locutus est ad eum : Salve, rex ! salve, rex !

17. Ad quem Absalom : Hæc est, inquit, gratia tua ad amicum tuum ? Quare non ivisti cum amico tuo ?

18. Responditque Chusai ad Absalom : Nequaquam, quia illius ero quem elegit Dominus et omnis hic populus et universus Israel, et cum eo manebo.

19. Sed, ut et hoc inferam, cui ergo serviturus sum ? nonne filio regis ? Sicut parui patri tuo, ita parebo et tibi.

20. Dixit autem Absalom ad Achitophel : Inite consilium quid agere debeamus.

21. Et ait Achitophel ad Absalom : Ingredere ad concubinas patris tui quas dimisit ad custodiendam domum, ut cum audierit omnis Israel quod fœdaveris patrem tuum, roborentur tecum manus eorum.

22. Tetenderunt ergo Absalom tabernaculum in solario ; ingressusque est ad concubinas patris sui coram universo Israel.

synonyme de Benjaminite). — *Si forte respiciat...* David espère que sa patience à supporter ce cruel outrage lui obtiendra le retour des faveurs divines. — *Per jugum montis* (vers. 13). Littéral : la côte, c.-à-d. le flanc, le versant (oriental).

14. Halte au delà de Bahurim. — *Lassus*. D'après quelques interprètes, le mot hébreu *'ayefim* serait un nom propre, qui désignerait le lieu où l'on fit halte.

8^o Absalom fait son entrée à Jérusalem. XVI, 15-23.

15-19. L'arrivée des rebelles dans la capitale. — *Omnis populus*. D'après l'hébr. : Tout le peuple, les hommes d'Israël. Dans tout le cours de ce récit, les partisans d'Absalom portent le nom général d'Israël. — *Ingressi*. Peu d'instantants, ce semble, après le départ du roi. Cf. xv, 37. — *Salve, rex...* Plus littéralement : Vive le roi ! vive le roi ! Ce souhait est répété pour marquer un très vif dévouement. — *Hæc gratia...* ? Réflexion qui n'est pas dénuée d'ironie, quoique Absalom fût heureux d'une telle trahison. — *Illius ero quem...* Grosse flatterie, à laquelle Chusaï a recours pour mieux cacher son jeu. — *Ut et hoc inferam*. Hébr. : en second lieu ; ou :

d'ailleurs. Transition à l'argument suivant. — *Nonne filio regis ?* Absalom étant l'héritier de David, Chusaï prétend n'avoir pas violé son serment d'allégeance : servir le fils, c'est servir le père. Sophisme inventé pour la cause.

20-23. Absalom et les femmes de David. — *Inite consilium*. L'hébreu ajoute : entre vous. Le prince rebelle veut manifester immédiatement son autorité royale, et il se déclare prêt à faire ce que ses conseillers lui indiqueront. — *Ingredere...* Dessen extrêmement hardi, mais qui, mieux que toute autre chose, posait Absalom en roi régnant, puisque, d'après les coutumes orientales, prendre possession du royal gynécée, c'était assumer ouvertement l'exercice de la royauté. Cf. III Reg. II, 22. Du reste, en vertu de la polygamie, un acte de ce genre, tout odieux qu'il fût de la part d'Absalom, ne revêtait pas alors le caractère choquant qu'il a pour nous. — *Roborentur... manus*. Les amis du nouveau roi verraient ainsi qu'il était prêt à tout plutôt qu'à reculer, car c'était créer entre lui et David un abîme infranchissable ; ils seraient donc excités à déployer une plus grande énergie, sans redouter l'avenir. — *In solario*. C'est de ce même toit plat de son palais que David avait eu

23. Consilium autem Achitophel quod dabat in diebus illis, quasi si quis consuleret Deum; sic erat omne consilium Achitophel, et cum esset cum David, et cum esset cum Absalom.

23. Or les conseils que donnait alors Achitophel étaient regardés comme des oracles de Dieu même; et on les considérait toujours ainsi, soit lorsqu'il était avec David, soit lorsqu'il était avec Absalom.

CHAPITRE XVII

1. Dixit ergo Achitophel ad Absalom: Eligam mihi duodecim millia virorum, et consurgens persequar David hac nocte,

2. et irruens super eum, quippe qui lassus est et solutis manibus, percutiam eum; cumque fugerit omnis populus qui cum eo est, percutiam regem desolatum.

3. Et reducam universum populum quomodo unus homo reverti solet, unum enim virum tu quæris; et omnis populus erit in pace.

4. Placuitque sermo ejus Absalom et cunctis majoribus natu Israel.

5. Ait autem Absalom: Vocate Chusai Arachiten, et audiamus quid etiam ipse dicat.

6. Cumque venisset Chusai ad Absalom, ait Absalom ad eum: Hujuscemodi sermonem locutus est Achitophel; facere debemus an non? Quod das consilium?

7. Et duxit Chusai ad Absalom: Non est bonum consilium quod dedit Achitophel hac vice.

8. Et rursus intulit Chusai: Tu nosti patrem tuum et viros qui cum eo sunt esse fortissimos et amaro animo, veluti si ursa, raptis catulis, in saltu sæviat;

1. Achitophel dit donc à Absalom: Je vais prendre douze mille hommes d'élite, et j'irai poursuivre David cette nuit même;

2. et fondant sur lui maintenant qu'il est las et hors de défense, je le battrai. Et lorsque tout le peuple qui est avec lui aura pris la fuite, je frapperai le roi abandonné.

3. Je ramènerai tout ce peuple comme si ce n'était qu'un seul homme; car vous ne cherchez qu'une personne, et après cela tout sera en paix.

4. Cet avis plut à Absalom, et à tous les anciens d'Israël.

5. Absalom dit cependant: Faites venir Chusai d'Arach, afin que nous entendions aussi son avis.

6. Chusai étant venu devant Absalom, Absalom lui dit: Voici le conseil qu'Achitophel nous a donné; devons-nous le suivre? Que nous conseillez-vous?

7. Chusai répondit à Absalom: Le conseil qu'a donné Achitophel ne me paraît pas bon cette fois.

8. Et il ajouta: Vous savez que votre père et les hommes qui sont avec lui sont très vaillants, et qu'ils ont le cœur outré comme une ourse qui est en furie dans

la première tentation de la faute qu'il exploitait d'une manière si terrible. Cf. xi, 2. — *Coram universo Israel*. Réalisation intégrale de la prophétie de Nathan, xii, 11-12. — *Consilium autem...* (vers. 23). Sorte de transition, pleine d'emphase, entre les deux conseils d'Achitophel.

9° Chusai renverse le conseil de son rival. XVII, 1-14.

CHAP. XVII. — 1-4. Achitophel propose que l'on se mette aussitôt à la poursuite de David. — *Hac nocte...*, *irruens*. Humainement parlant cet avis était excellent, et tout porte à croire qu'il eût réussi s'il avait été mis à exécution; car il était aisé d'atteindre David, de surprendre sa petite armée, et de s'emparer de sa propre personne. Mais Dieu veillait avec soin sur son christ. — *Percutiam eum*. Dans l'hébr.: Je l'épouvanterai. Au lieu de *desolatum*, il se lit « *solum* »: Je frapperai le roi seul. — *Quomodo*

unus homo... Les nombreuses variantes qui existent ici dans l'hébr. et dans les anciennes versions prouvent que le texte a souffert. La Vulgate exprime très bien le sens. *Unum virum* représente évidemment David: s'il disparaissait, ses partisans se rallieraient à Absalom, qui serait sûr du pouvoir. — *Majoribus...*: les autres conseillers du prince.

5-13. Chusai propose un avis contraire à celui d'Achitophel. — *Vocate...* Ses compliments, joints à sa réputation de sagesse, avaient gagné à Chusai la pleine confiance d'Absalom. — *Non est bonum...* Coup hardi. *Hac vice*: par opposition au conseil précédent (xvi, 21), que Chusai feint d'approuver. — *Rursus intulit...* L'ami de David développe sa pensée dans un petit discours tout à fait habile, vers. 8-13, dont voici les pensées principales: 1° Danger qu'il y aurait à attaquer immédiatement David (vers. 8-10);

un bois, parce qu'on lui a ravies ses petits. Votre père, qui connaît parfaitement la guerre, ne demeurera point avec ses gens.

9. Il est peut-être maintenant caché dans une caverne, ou dans quelque autre lieu qu'il aura choisi. Si quelqu'un de vos hommes est tué d'abord, on publiera aussitôt partout que le parti d'Absalom a été battu.

10. En même temps les plus hardis de ceux qui vous suivent, et qui ont des cœurs de lion, seront saisis d'effroi ; car tout le peuple d'Israël sait que votre père et tous ceux qui sont avec lui sont très vaillants.

11. Voici donc, ce me semble, le meilleur conseil à suivre : Faites assembler tout Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, comme le sable de la mer qui est innombrable, et vous serez au milieu d'eux.

12. Et en quelque lieu qu'il puisse être, nous irons nous jeter sur lui ; nous l'accablerons *par notre nombre*, comme quand la rosée tombe sur la terre ; et nous ne laisserons pas un seul de tous ceux qui sont avec lui.

13. Que s'il se retire dans quelque ville, tout Israël en environnera les murailles de cordes, et nous l'entraînerons dans le torrent, sans qu'il en reste seulement une petite pierre.

14. Alors Absalom, et tous les principaux d'Israël dirent : L'avis de Chusai d'Arach est meilleur que celui d'Achitophel. Mais ce fut par la volonté du Seigneur que le conseil d'Achitophel, qui était le plus utile, fut ainsi détruit, afin que le Seigneur fit tomber Absalom dans le malheur.

15. Alors Chusai dit aux prêtres Sadoc et Abiathar : Voici l'avis qu'Achitophel a donné à Absalom et aux an-

sed et pater tuus vir bellator est, nec morabitur cum populo.

9. Forsitan nunc latitat in foveis, aut in uno quo voluerit loco; et cum ceciderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, et dicet: Facta est plaga in populo qui sequebatur Absalom;

10. Et fortissimus quisque, cujus cor est quasi leonis, pavore solvetur; scit enim omnis populus Israel fortem esse patrem tuum, et robustos omnes qui cum eo sunt.

11. Sed hoc mihi videtur rectum esse consilium: Congregetur ad te universus Israel, a Dan usque Bersabee, quasi arena innumerabilis; et tu eris in medio eorum;

12. et irruemus super eum in quocumque loco inventus fuerit, et operiemus eum sicut cadere solet ros super terram, et non relinquemus de viris qui cum eo sunt ne unum quidem.

13. Quod si urbem aliquam fuerit ingressus, circumdabit omnis Israel civitati illi funes, et trahemus eam in torrentem, ut non reperiatur ne calculus quidem ex ea.

14. Dixitque Absalom et omnes viri Israel: Melius est consilium Chusai Arachitæ consilio Achitophel. Domini autem nutu dissipatum est consilium Achitophel utile, ut induceret Dominus super Absalom malum.

15. Et ait Chusai Sadoc et Abiathar sacerdotibus: Hoc et hoc modo consilium dedit Achitophel Absalom et senio-

avantage qu'il y aurait à laisser grossir l'armée d'Absalom, car alors on pourrait frapper à coup sûr (vers. 11-13). — Sur l'expression *amaro animo*, voyez Jud. xviii, 25 ; I Reg. xxi, 1. — *Veluti si ursa...* : animal renommé pour sa férocité ; l'ours syrien est particulièrement fort et cruel ; cf. Prov. xvii, 12 ; Os. xiii, 8, et l'*Att. d'hist. nat.*, pl. xcvi, fig. 2-3. — *Vir bellator* : comme tel, David, accoutumé aux ruses de guerre, se tiendra sur ses gardes, pour éviter toute surprise. — *Foveis* : quelque cachette naturelle ; *in uno... loco*, un lieu fortifié par la main des hommes. Les mots *quo voluerit* manquent dans l'hébreu. — *Quasi arena* (vers. 11)... L'hyperbole fréquente pour exprimer une multitude innombrable. De même *sicut... ros*. — *Circum-*

dabit... funes. Autre image saisissante, pour dire que la puissance d'Absalom serait irrésistible (*in torrentem*) ; le ravin au-dessus duquel la ville est supposée bâtie).

14. Le conseil de Chusai est adopté ; on rejette celui d'Achitophel. — *Melius est...* L'amour-propre du prince avait été gagné. En outre, la ligne de conduite tracée par Chusai paraissait plus prudente et plus sûre. — *Domini... nutu*. Tout cela était l'œuvre de Jéhovah, qui voulait sauver son oint. « Quem vult Deus perdere, demeritat prius. »

15° David, averti par les soins de Chusai, se hâte de franchir le Jourdain. XVII, 15-22.

15-16. Chusai transmet aux grands prêtres Sadoc et Abiathar le résultat de l'assemblée cou-

ribus Israel, et ego tale et tale dedi consilium.

16. Nunc ergo mittite cito, et nuntiate David, dicentes : Ne moreris nocte hac in campestribus deserti, sed absque dilatione transgredere, ne forte absorbeatur rex et omnis populus qui cum eo est.

17. Jonathas autem et Achimaas stabant juxta fontem Rogel. Abiit ancilla, et nuntiavit eis, et illi profecti sunt ut referrent ad regem David nuntium; non enim poterant videri, aut introire civitatem.

18. Vidit autem eos quidam puer, et indicavit Absalom. Illi vero concito gradu ingressi sunt domum cujusdam viri in Bahurim, qui habebat puteum in vestibulo suo, et descendunt in eum.

19. Tulit autem mulier et expandit velamen super os putei, quasi siccans ptisanas; et sic latuit res.

20. Cumque venissent servi Absalom in domum, ad mulierem dixerunt : Ubi est Achimaas, et Jonathas? Et respondit eis mulier : Transierunt festinanter, gustata paululum aqua. At hi qui querebant, cum non reperissent, reversi sunt in Jerusalem.

21. Cumque abiissent, ascenderunt illi de puteo, et pergentes nuntiaverunt regi David, et dixerunt : Surgite, et transite cito fluvium, quoniam hujusmodi dedit consilium contra vos Achitophel.

22. Surrexit ergo David et omnis populus qui cum eo erat, et transierunt Jordanem donec dilucesceret; et ne unus quidem residuus fuit qui non transisset fluvium.

23. Porro Achitophel videns quod non

ciens d'Israël; et voici celui que j'ai donné.

16. Faites donc porter promptement à David cette nouvelle : Ne demeurez pas cette nuit dans les plaines du désert; mais passez au plus tôt le Jourdain, de peur qu'il ne périsse lui et tous ses gens.

17. Or Jonathas et Achimaas étaient près de la fontaine de Rogel, n'osant se montrer ni entrer dans la ville; et une servante alla les avertir de tout cela. Ils partirent donc pour en porter la nouvelle au roi David.

18. Il arriva néanmoins qu'un jeune homme les vit, et en avertit Absalom; mais ils entrèrent aussitôt chez un homme de Bahurim, qui avait un puits à l'entrée de sa maison; et ils descendirent dans le puits.

19. Et la femme de cet homme étendit une couverture sur la bouche du puits, comme si elle eût fait sécher des grains pilés; ainsi la chose demeura cachée.

20. Les serviteurs d'Absalom étant venus dans cette maison, dirent à la femme : Où sont Achimaas et Jonathas? Elle leur répondit : Ils ont pris un peu d'eau, et ont passé bien vite. Ainsi ceux qui les cherchaient, ne les ayant point trouvés, revinrent à Jérusalem.

21. Après qu'ils furent partis, Achimaas et Jonathas sortirent du puits, continuèrent leur chemin, et vinrent dire à David : Levez-vous, et passez le fleuve au plus tôt, parce qu'Achitophel a donné tel conseil contre vous.

22. David se leva donc avec tous ses gens, et passa le Jourdain avant la pointe du jour, sans qu'il en demeurât un seul au delà du fleuve.

23. Or Achitophel, voyant qu'on n'a-

ellaire. — *At...* sacerdotibus. Il s'adresse à eux d'après l'arrangement combiné par David lui-même. Cf. xv, 27-29, 35-36. — *Ne moreris*. On pouvait craindre qu'Absalom, ardent et mobile, ne changeât d'avis et ne revint à l'opinion d'Achitophel; il fallait donc que le roi se mit à l'abri d'un coup de main. — *Absorbeatur*. Image expressive. Littéral. : soit avalé, englouti.

17-20. Les deux messagers sont sur le point de tomber entre les mains d'Absalom. — *Fontem Rogel*. Selon toute vraisemblance, le Dér-Eyoub actuel, ou puits de Job, situé près de l'angle sud-est de Jérusalem, à la rencontre des vallées d'Hinnom et du Cédron. Cf. Jos. xv, 7; xviii, 16, et l'*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv. — *Ancilla*. Hébr. : la servante (de Sadoc ou d'Abiathar). Une personne de cette condition pouvait aller à

la fontaine sans éveiller le moindre soupçon. — *Non... poterant videri*. Ils étaient activement surveillés, leur dévouement pour David étant bien connu. — *Vidit... puer* : un des espions qu'Absalom avait fait placer tout autour de la ville. — *Cujusdam viri* : un autre partisan de David. — *Quasi siccans ptisanas*. Hébr. : elle v répandit (sur la couverture) du grain pilé. Cf. Prov. xxvii, 22. Tout ce passage est dramatique. — *Transierunt... gustata...* Dans l'hébr. : Ils ont passé le ruisseau. La femme lance les espions dans une fausse direction, et sauve ainsi les messagers.

21-22. David franchit le Jourdain avec son armée.

11° Suicide d'Achitophel. XVII, 23.

23. *Civitatem suam* : Gilo, d'après xv, 2, —

vait pas suivi le conseil qu'il avait donné, fit seller son âne et s'en alla à la maison qu'il avait dans sa ville de *Gilo*; et ayant disposé de toutes ses affaires, il se pendit, et fut enseveli dans le sépulcre de son père.

24. David vint ensuite au camp, et Absalom, suivi de tout Israël, passa aussi le Jourdain.

25. Absalom fit général de son armée, au lieu de Joab, Amasa, fils d'un homme de Jezraël, nommé Jéthra, qui avait épousé Abigail, fille de Naas, et sœur de Sarvia, mère de Joab.

26. Or Israël campa avec Absalom dans le pays de Galaad.

27. David étant venu au camp, Sobi, fils de Naas, de Rabbath, ville des Ammonites, Machir, fils d'Ammihel, de Lodabar, Berzellai, de Rogelim en Galaad,

28. lui offrirent des lits, des tapis, des vases de terre, du blé, de l'orge, de la farine, du blé séché au feu, des fèves, des lentilles et des pois frits,

fuisse factum consilium suum, stravit asinum suum, surrexitque et abivit in domum suam et in civitatem suam; et disposita domo sua, suspendio interiit; et sepultus est in sepulcro patris sui.

24. David autem venit in castra; et Absalom transivit Jordanem, ipse et omnes viri Israel cum eo.

25. Amasam vero constituit Absalom pro Joab super exercitum. Amasa autem erat filius viri qui vocabatur Jethra de Jezraeli, qui ingressus est ad Abigail, filiam Naas, sororem Sarviæ, quæ fuit mater Joab.

26. Et castrametatus est Israel cum Absalom in terra Galaad.

27. Cumque venisset David in castra, Sobi, filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, et Machir, filius Ammihel de Lodabar, et Berzellai Galaadites de Rogelim,

28. obtulerunt ei stratoria et tapetia, et vasa fictilia, frumentum et hordeum, et farinam et polentam, et fabam, et lentem, et frixum cicer,

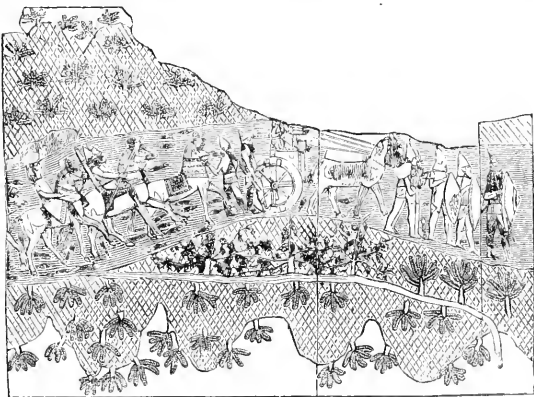
Disposita domo... Il mit ordre à ses affaires. Cf. IV Reg. xx, 1. — *Suspendio interiit.* Le premier suicide signalé dans l'histoire biblique. Jusque dans ce trait final, Achitophel est un type du traître Judas. Résultat soit de l'humiliation qu'il avait subie (vers. 14) et qui lui paraissait insupportable, soit de la certitude où il était que la cause d'Absalom, à laquelle il avait rattaché la sienne, se trouvait perdue sans ressource.

12° Progrès de la révolte; David est loyalement accueilli par les habitants de Mahanaïm. XVII, 24-29.

24-26. Absalom franchit le Jourdain, à la poursuite de son père. — *In castra.* Plutôt à Mahanaïm (voyez la note de II, 8). David avait établi son quartier-général dans cette place forte, dont il connaissait le dévouement. Elle était probablement située près du Jaboc (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Amasam...* Sur son histoire subséquente et sa fin tragique, voyez XIX, 13 et XX, 10. D'après les détails généalogiques mentionnés ici, il était cousin germain de Joab, et neveu de David. — *De Jezraeli*: l'hébr. dit « Israélite »; I Par. II, 17, nous avons une autre variante: Ismaélite (peut-être la vraie leçon). Divers exégètes concluent de la mention extraordinaire *qui ingressus est...*, qu'Amasa était un fils illégitime: la preuve

nous semble insuffisante. — *Naas* est, croit-on, identique à Isaï ou Jessé, père de David (cf. I Par. II, 13-16).

27-29. Les habitants de Mahanaïm accueillent respectueusement et chaudement le roi. — *Cas-*



Un roi assyrien passe un fleuve à gué avec sa suite.
(D'après un bas-relief antique.)

tra: Mahanaïm, comme au vers. 24. — *Machir* est déjà connu de nous par la généreuse hospitalité qu'il avait offerte au fils de Jonathas. Cf. IX, 4. — *Berzellai* sera plus bas, XIX, 31-33, le héros d'un charmant épisode. *Rogelim*, sa patrie, n'a pas été identifiée. — *Obtulerunt...* Longue nomenclature, qui prouve que le roi et les siens

29. et mel, et butyrum, oves et pinguitudines vitulos; dederuntque David et populo qui cum eo erat ad vescendum; suspicati enim sunt populum fame et siti fatigari in deserto.

29. du miel, du beurre, des brebis et des veaux gras. Ils apportèrent tout cela à David, et à ceux qui le suivaient; car ils soupçonnèrent que le peuple, après avoir traversé le désert, était abattu de faim, de soif et de lassitude.

CHAPITRE XVIII

1. Igitur considerato David populo suo, constituit super eos tribunos et centuriones;

2. et dedit populi tertiam partem sub manu Joab, et tertiam partem sub manu Abisai, filii Sarviae, fratris Joab, et tertiam partem sub manu Ethai qui erat de Geth. Dixitque rex ad populum: Egrediar et ego vobiscum.

3. Et respondit populus: Non exibis; sive enim fugerimus, non magnopere ad eos de nobis pertinebit, sive media pars ceciderit e nobis, non satis curabunt, quia tu unus pro decem millibus computaris. Melius est igitur ut sis nobis in urbe praesidio.

4. Ad quos rex ait: Quod vobis videtur rectum, hoc faciam. Stetit ergo rex juxta portam; egrediebaturque populus per turmas suas, centeni et milleni.

5. Et praecipit rex Joab, et Abisai, et Ethai, dicens: Servate mihi puerum Absalom. Et omnis populus audiebat pra-

1. David, ayant fait la revue de son armée, établit des tribuns et des centeniers.

2. Il donna le tiers de ses troupes à commander à Joab, le tiers à Abisai, fils de Sarvia et frère de Joab, et le tiers à Éthai, de Geth. Le roi dit ensuite au peuple: Je veux aller au combat avec vous.

3. Mais le peuple répondit: Vous ne viendrez pas; car alors même que les ennemis nous auraient fait fuir, ils ne croiraient pas avoir fait grand'chose; et quand ils auraient taillé en pièces la moitié d'entre nous, ils n'en seraient pas plus satisfaits, parce que vous êtes considéré, vous seul, comme dix mille hommes. Il vaut donc mieux que vous restiez dans la ville, afin que vous soyez en état de nous secourir.

4. Le roi leur dit: Je ferai ce que vous voudrez. Il se tint donc à la porte de la ville, pendant que toute l'armée sortait par groupes de cent hommes et de mille hommes.

5. En même temps il donna cet ordre à Joab, à Abisai et à Éthai: Conservez-moi mon fils Absalom. Et tout le peuple

manquait de tout. *Tapetta*: plutôt, des bassins. *Potentam*: du *qâli*, ou blé grillé (cf. I Reg. xvii, 17, etc.). *Fabam, lentem*: mets fort goûtés en Syrie (*All. d'hist. nat.*, pl. xxxi, fig. 4 et 5). *Fricum cicer*; l'hébreu répète: du *qâli*, mot probablement interpolé. *Pingues vitulos*; la locution hébraïque *s'fôt bôqar*, employée en ce seul endroit, désigne plutôt des fromages de vache. — *Suspicati enim...* Littéral: Car ils dirent: Le peuple est affamé, et fatigué, et altéré (par sa marche) dans le désert.

13° David se prépare au combat. XVIII, 1-5.

CHAP. XVIII. — 1-2°. Organisation de l'armée. — *Considerato*. L'hébreu signifie tout à la fois compter et passer en revue. — *Tribunos, centuriones*. Des « chefs de mille et des chefs de cent »; car telles étaient les subdivisions habituelles des troupes Israélites. Cf. Num. xxxi, 14; I Reg. xxii, 7, etc. — *Tertiam partem...* Trois camps, dont chacun était sous les ordres d'un

chef non moins sûr que vaillant. Sur *Ethai*, voyez xv, 19-22.

2°-4. Inquiétudes du peuple au sujet du roi. — *Egrediar et ego...* David voulait prendre en personne le commandement de son armée; mais ses soldats eux-mêmes s'y opposèrent, par un sentiment délicat qui leur fait le plus grand honneur. Rien de plus exact, du reste, que leur raisonnement. — *Tu unus...* D'après l'hébr.: Car maintenant (il y en a) dix mille comme nous. C.-à-d.: on peut aisément nous remplacer, mais il n'existe qu'un seul roi. — *In urbe* (mieux: « ex urbe ») *praesidium*. David pourrait leur envoyer du renfort pendant la bataille; au besoin, il assurerait leur retraite. — *Stetit juxta portam*: pour encourager ses défenseurs pendant qu'ils défileraient devant lui.

5. Ordre pressant de David au sujet d'Absalom. — *Servate*. L'hébr. est très expressif: Doucement, pour (l'amour de) moi, avec le jeune Ab-

entendit le roi, quand il recommandait Absalom à tous ses généraux.

6. L'armée marcha donc en bataille contre Israël, et le combat fut livré dans la forêt d'Ephraïm.

7. L'armée d'Israël fut taillée en pièces par celle de David, et la défaite fut grande : vingt mille hommes périrent.

8. Le combat s'étendit dans toute la contrée, et il y en eut beaucoup plus qui périrent dans la forêt, qu'il n'y en eut qui moururent par l'épée en ce jour-là.

9. Or il arriva qu'Absalom, monté sur son mulet, se trouva en face des gens de David. Le mulet pénétra sous un chêne grand et touffu, et la tête d'Absalom s'embarrassa dans les branches du chêne ; et, son mulet passant outre, il demeura suspendu entre le ciel et la terre.

10. Un soldat le vit en cet état, et vint dire à Joab : J'ai vu Absalom suspendu à un chêne.

11. Joab dit à celui qui lui avait apporté cette nouvelle : Si tu l'as vu, pourquoi ne l'as-tu pas abattu à terre en le perçant ? Et je t'aurais donné dix sicles d'argent et un baudrier.

12. Il répondit à Joab : Quand même vous peseriez mille pièces d'argent entre mes mains, je ne porterais pas pour cela la main sur le fils du roi ; car nous avons tous entendu l'ordre que le roi vous a donné, à vous, à Abisaï, et à Éthai, lorsqu'il vous a dit : Conservez-moi mon fils Absalom.

13. Et si je m'étais hasardé à faire au

cipientem regem cunctis principibus pro Absalom.

6. Itaque egressus est populus in campum contra Israel, et factum est prælium in saltu Ephraim.

7. Et cæsus est ibi populus Israel ab exercitu David, factaque est plaga magna in die illa, viginti millium.

8. Fuit autem ibi prælium dispersum super faciem omnis terræ, et multo plures erant quos saltus consumperat de populo, quam hi quos voraverat gladius in die illa.

9. Accidit autem ut occurreret Absalom servis David, sedens mulo; cumque ingressus fuisset mulus subter condensam quercum et magnam, adhæsit caput ejus quercui, et illo suspensio inter cælum et terram, mulus cui insederat pertransivit.

10. Vidit autem hoc quispiam, et nuntiavit Joab, dicens : Vidi Absalom pendere de quercu.

11. Et ait Joab viro qui nuntiaverat ei : Si vidisti, quare non confodisti eum cum terra? et ego dedissem tibi decem argenti siclos et unum balteum.

12. Qui dixit ad Joab : Si appenderes in manibus meis mille argenteos, nequam mitterem manum meam in filium regis; audientibus enim nobis præcepit rex tibi et Abisai et Ethai, dicens : Custodite mihi puerum Absalom.

13. Sed et si fecissem contra animam

salom. — *Populus audēbat...* Trait qui prépare celui du vers. 12.

14° Défaite et mort d'Absalom. XVIII, 6-13.

6-8. La bataille. — Les mots *in saltu Ephraim* ne sauraient désigner les collines boisées de la tribu d'Ephraïm (cf. Jos. xvii, 15-18), car l'ensemble du récit démontre clairement que la rencontre eut lieu dans la province de Galaad (xvii, 26), à l'est du Jourdain, et non loin de Mahanaïm (vers. 3, 4, 24 ; xix, 2-5). Mais on ne connaît ni l'endroit ainsi nommé, ni le motif pour lequel ce nom d'Ephraïm avait été choisi. Quant aux forêts de Galaad, elles subsistent encore en partie. — *Cæsus ibi...* Affreuse déroute, et carnage autant que combat. Les masses peu organisées d'Absalom ne purent résister aux corps d'élite qui luttaient pour David. — *Plures... quos saltus.* C.-à-d. que les rebelles furent tués en plus grand nombre dans leur fuite à travers la forêt, que sur le champ de bataille.

9-15. Mort tragique d'Absalom. Ce fut l'épisode le plus saillant du combat ; le récit est très pittoresque. — *Sedens mulo* : à la façon des princes. Cf. xiii, 29 ; III Reg. i, 33, 38. — *Cumque ingressus...* Absalom s'enfonça sous bois, pour échapper aux ennemis qui l'entouraient. — *Subter... quercum.* Hébr. : sous... le grand térébinthe. L'article marque un arbre rendu célèbre par cet incident. — *Adhæsit caput...* Saisi entre les branches entrelacées de l'arbre, Absalom ne put se dégager ; mais rien n'indique qu'il resta suspendu par sa chevelure. — *Confodisti... cum terra.* C.-à-d. abattu à terre en le transperçant. — *Decem... siclos* : environ 28 fr. de notre monnaie. — *Balteum.* Hébr. : une ceinture ; partie essentielle, souvent très ornée et très riche, du costume oriental, même pour les hommes. — *Mille argenteos* : il s'agit encore de sicles (2 830 fr.). — *Custodite mihi...* Littéral. : Gardez chacun le jeune Absalom. — *Contra animam*

meam audacter, nequaquam hoc regem latere potuisset, et tu stares ex adverso.

14. Et ait Joab : Non sicut tu vis, sed aggrediar eum coram te. Tulit ergo tres lanceas in manu sua, et infixit eas in corde Absalom; cumque adhuc palpitaret hærens in quercu,

15. concurrerunt decem juvenes armigeri Joab, et percipientes interfecerunt eum.

16. Cecinit autem Joab buccina, et retinuit populum ne persequeretur fugientem Israel, volens parcere multitudini.

17. Et tulerunt Absalom, et projecerunt eum in saltu in foveam grandem, et comportaverunt super eum acervum

péril de ma vie une action si hardie, elle n'aurait pu être cachée au roi, et vous seriez vous-même contre moi.

14. Joab lui dit : Je ne m'en rapporterai pas à toi ; mais je l'attaquerai moi-même en ta présence. Il prit donc en sa main trois dards, dont il perça le cœur d'Absalom. Et comme il palpitait encore, toujours suspendu au chêne,

15. dix jeunes écuyers de Joab accoururent, le percèrent de coups, et l'achevèrent.

16. Aussitôt Joab fit sonner la retraite, et, voulant épargner le peuple, il empêcha ses gens de poursuivre davantage Israël qui fuyait.

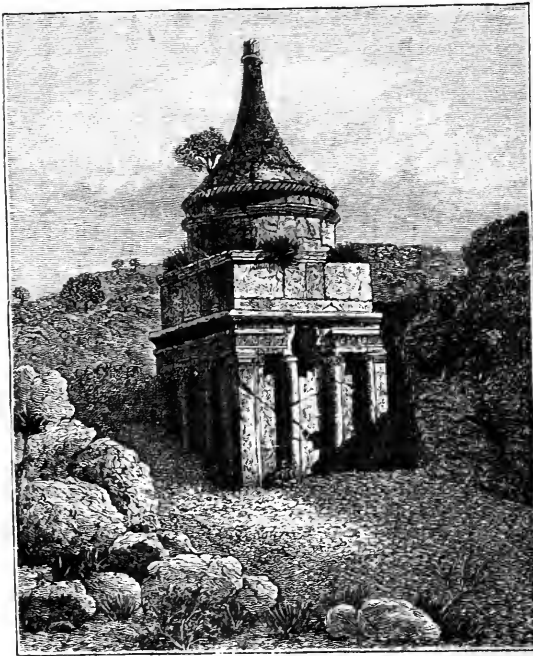
17. On emporta Absalom, et on le jeta dans une grande fosse qui était dans le bois, et sur cette fosse on éleva un grand

meam. Au péril de sa vie, car le roi eût certainement condamné à mort celui qui aurait tué son fils. — *Tu... ex adverso* : du côté

sans scrupules et sans principes. — *Tres lanceas*. Hébr. : trois bâtons ; sans doute des javalots.

— *In corde* pas à la lettre, puisque Absalom survécut pendant quelques instants (*palpitaret*), mais au travers du corps. — *Percipientes*... : le coup de grâce.

16-18. Fin du combat ; sépulture d'Absalom. — *Cecinit... buccina*. Voyez, II, 28, un détail analogue dans la vie antérieure de Joab. — *Acervum lapidum* : comme sur les tombes d'Acham, Jos. VII, 26, et du roi de Jéricho, Jos. VIII, 28-29. Au dire de quelques auteurs, c'est été, dans le cas présent, un simulacre de lapidation sur le cadavre du fils rebelle. Cf. Deut. XXI, 20-21. — *In tabernaculo*... : dans leurs maisons (comparez xx, 1, 22). — *Titulum* (hébr. : *masébet*) ; une stèle sépulcrale. Cf. Gen. xxxv, 20. Contraste : le simple monceau de pierres sur le cadavre dans la forêt, et le splendide monument demeuré vide. — *Vallis Regis* : dénomination antique, croit-on, de la vallée du Cédron à Jérusalem. Cf. Gen. xiv, 17, et le commentaire. C'est là qu'on voit encore de nos jours un magnifique tombeau, en partie taillé dans le roc, et qui est dit vulgairement « tombeau d'Absalom », quoique son authenticité soit



Tombeau dit d'Absalom. Jérusalem. (D'après une photographie.)

du roi, contre le meurtrier, même après avoir excité et encouragé celui-ci. On voit, par ce trait, que Joab était connu comme un homme

des plus douteuses. Du moins sa partie inférieure est très ancienne. — *Manus Absalom* dans le sens de monument.

monceau de pierres. Or tout Israël s'enfuit dans ses tentes.

18. Absalom, lorsqu'il vivait encore, s'était fait dresser une colonne dans la vallée du roi. Je n'ai point de fils, disait-il, et ce sera là un monument qui fera vivre mon nom. Il donna donc son nom à cette colonne, et on l'appelle encore aujourd'hui : La main d'Absalom.

19. Or Achimaas, fils de Sadoc, dit à Joab : Je vais courir vers le roi, et lui dire que Dieu lui a fait justice, et l'a vengé de ses ennemis.

20. Joab lui dit : Vous ne porterez pas les nouvelles aujourd'hui, mais une autre fois ; je ne veux pas que ce soit vous aujourd'hui, parce que le fils du roi est mort.

21. Joab dit donc à Chusi : Allez, vous, et annoncez au roi ce que vous avez vu. Chusi se prosterna devant Joab, et se mit à courir.

22. Achimaas, fils de Sadoc, dit encore à Joab : Mais si je courais encore après Chusi ? Mon fils, dit Joab, pour quoi voulez-vous courir ? Vous serez le porteur d'une nouvelle fâcheuse.

23. Achimaas répliqua : Mais enfin si je courais ? Courez donc, lui dit Joab. Ainsi Achimaas, courant par un chemin plus court, dépassa Chusi.

24. Cependant David était assis entre les deux portes de la ville ; et la sentinelle qui était sur la muraille au haut de la porte, levant les yeux, vit un homme qui courait tout seul,

25. et il en avertit le roi en criant. Le roi lui dit : S'il est seul, il porte une bonne nouvelle. Lorsque ce messager s'avancait à grande hâte et était déjà proche,

26. la sentinelle en vit un second qui courait aussi ; et criant d'en haut, elle dit : Je vois courir encore un autre homme, qui est seul. Le roi lui dit : Il porte aussi une bonne nouvelle.

lapidum magnum nimis. Omnis autem Israel fugit in tabernacula sua.

18. Porro Absalom erexerat sibi, cum adhuc viveret, titulum qui est in valle Regis; dixerat enim: Non habeo filium, et hoc erit monumentum nominis mei. Vocavitque titulum nomine suo, et appellatur Manus Absalom usque ad hanc diem.

19. Achimaas autem, filius Sadoc, ait: Curram, et nuntiabo regi quia iudicium fecerit ei Dominus de manu inimicorum ejus.

20. Ad quem Joab dixit: Non eris nuntius in hac die, sed nuntiabis in alia; hodie nolo te nuntiare, filius enim regis est mortuus.

21. Et ait Joab Chusi: Vade, et nuntia regi quæ vidisti. Adoravit Chusi Joab, et cucurrit.

22. Rursus autem Achimaas, filius Sadoc, dixit ad Joab: Quid impedit si etiam ego curram post Chusi? Dixitque ei Joab: Quid vis currere, fili mi? non eris boni nuntii bajulus.

23. Qui respondit: Quid enim si cucurrero? Et ait ei: Curre. Currrens ergo Achimaas per viam compendii, transivit Chusi.

24. David autem sedebat inter duas portas. Speculator vero, qui erat in fastigio portæ super murum, elevans oculos, vidit hominem currentem solum,

25. et exclamans indicavit regi; dixitque rex: Si solus est, bonus est nuntius in ore ejus. Properante attem illo et accedente propius,

26. vidit speculator hominem alterum currentem; et vociferans in culmine, ait: Apparet mihi alter homo currrens solus. Dixitque rex: Et iste bonus est nuntius.

15° On vient annoncer au roi la victoire de Joab et la mort d'Absalom. XVIII, 19-33.

Narration des plus dramatiques.

19-23. Les deux messagers. — *Achimaas*, qui avait porté naguère à David une nouvelle fâcheuse (cf. xvii, 21), était désireux de lui annoncer la victoire. — *Non... hac die*. Joab connaît le cœur du roi, et ne veut pas exposer son jeune ami à la disgrâce qui atteindrait infailliblement celui qui viendrait apprendre à David la mort de son fils. Achimaas insiste, car il a son plan secret (cf. vers. 29), et il s'élançait *per viam*

compendii (dans l'hébr. : le chemin du *kikkar*, ou de la vallée du Jourdain ; voie plus longue, mais meilleure aussi : *transivit...*).

24-26. L'approche des deux messagers. — *Inter duas portas*. D'ordinaire, les portes des villes orientales forment un édifice complet, muni de deux issues, qui aboutissent l'une à l'intérieur, sur une petite place, l'autre au dehors, sur la campagne. Voyez l'*All. arch.*, pl. LI, fig. 9-11. — *In fastigio portæ* : sur le toit plat de l'édifice en question. — *Non solus... bonus*. En cas de défaite, on aurait aperçu les fuyards arrivant par

27. *Speculator autem* : Contemplor, ait, *cursum prioris quasi cursum Achimaas, filii Sadoc. Et ait rex* : Vir bonus est, et *nuntium portans bonum venit.*

28. *Clamans autem Achimaas, dixit ad regem* : Salve, rex! Et adorans regem, coram eo pronus in terram, ait : *Benedictus Dominus Deus tuus, qui conclusit homines qui levaverunt manus suas contra dominum meum regem!*

29. Et ait rex : *Estne pax puero Absalom? Dixitque Achimaas* : Vidi tumultum magnum cum mitteret Joab servus tuus, o rex, me servum tuum; nescio aliud.

30. *Ad quem rex* : Transi, ait, et stahic. Cumque ille transisset et staret;

31. apparuit Chusi, et veuiens ait : Bonum apporto nuntium, domine mi rex; *judicavit enim pro te Dominus hodie de manu omnium qui surrexerunt contra te.*

32. *Dixit autem rex ad Chusi* : Estne pax puero Absalom? Cui respondens Chusi : *Fiant, inquit, sicut puer inimici domini mei regis, et universi qui consurgunt adversus eum in malum!*

33. *Contristatus itaque rex ascendit coenaculum portæ, et flevit. Et sic loquebatur vadens* : Fili mi Absalom! Absalom fili mi! *Quis mihi tribuat ut ego moriar pro te, Absalom fili mi! fili mi Absalom!*

27. La sentinelle ajouta : A voir courir le premier, il me semble que c'est Achimaas, fils de Sadoc. Le roi lui dit : C'est un homme de bien, et il nous apporte de bonnes nouvelles.

28. Achimaas, criant *de loin*, dit au roi : Salut, ô roi! Et se prosternant jusqu'à terre devant lui, il ajouta : Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a livré *entre vos mains* ceux qui avaient levé leurs mains contre le roi mon seigneur!

29. Le roi lui dit : Mon fils Absalom est-il en vie? Achimaas lui répondit : Lorsque Joab votre serviteur m'a envoyé vers vous, j'ai vu s'élever un grand tumulte; c'est tout ce que je sais.

30. Passez, lui dit le roi, et tenez-vous là. Lorsqu'il fut passé, et qu'il se tenait de côté,

31. Chusi parut, et il dit en arrivant : Mon seigneur le roi, je vous apporte une bonne nouvelle; car le Seigneur a jugé aujourd'hui en votre faveur, *et vous a délivré* de la main de tous ceux qui s'étaient soulevés contre vous.

32. Le roi dit à Chusi : Mon fils Absalom est-il en vie? Chusi lui répondit : Que les ennemis de mon roi, et tous ceux qui se soulèvent contre lui pour le perdre soient traités comme ce jeune homme l'a été.

33. Alors le roi, saisi de douleur, monta à la chambre qui était au-dessus de la porte, et se mit à pleurer. Et il disait en marchant : Mon fils Absalom! Absalom, mon fils! qui m'accordera de mourir à ta place, mon fils Absalom! Absalom, mon fils!

CHAPITRE XIX

1. Nuntiatum est autem Joab quod rex fleret et lugeret filium suum,
2. et versa est victoria in luctum in

1. On avertit alors Joab que le roi pleurerait et se lamentait sur son fils;
2. et ce jour-là la victoire fut changée

bandes. — *Vociferans in culmine*. Hébr. : il cria au portier. Celui-ci était en bas, et transmettait les nouvelles que lui criait la vigie.

27-29. Achimaas auprès du roi. — *Vir bonus...* David suppose que Joab n'aurait pas chargé d'une triste commission ce jeune homme intéressant. — *Salve rex*. L'hébr. a simplement : Paix. — *Conclusit homines*. Image très forte, pour marquer l'impulsance de nuire. Cf. I Reg. xvii, 46. — *Estne pax...?* Sous cette question pressante on sent toute l'étendue de l'amour paternel, même pour un fils ingrat. David semble oublier tout autre détail. — *Vidi tumultum...* Réponse adroite, pour dissimuler la mauvaise nouvelle.

30-32. Chusi auprès du roi. — *Fiant... sicut puer*. C'était annoncer clairement, quoique en termes indirects, le sort d'Absalom.

33. Douleur du roi sur la mort de son fils. Passage très pathétique, « d'une simple et exquise beauté. » — *Contristatus*. Le mot hébreu indique une violente émotion, qui se manifesta au dehors.

§ V. — *David rentre à Jérusalem et dompte une seconde révolte*. XIX, 1 — XX, 26.

1° Joab montre au roi qu'il serait impolitique de trop s'abandonner à sa douleur. XIX, 1-8.

CHAP. XIX. — 1-4. Les troupes victorieuses respectent le deuil de David. — *Nuntiatum...*

en deuil pour toute l'armée, parce que tout le peuple sut que le roi était affligé de la mort d'Absalom.

2. Les troupes entrèrent ce jour-là dans la ville sans oser presque se montrer, comme une armée défaits, et qui aurait fui le combat.

4. Le roi cependant, ayant la tête couverte, criait à haute voix : Mon fils Absalom ! Absalom, mon fils, mon fils !

5. Joab entra donc au lieu où était le roi, et lui dit : Vous avez aujourd'hui couvert de confusion tous les serviteurs qui ont sauvé votre vie, et la vie de vos fils et de vos filles, la vie de vos femmes et de vos concubines.

6. Vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous haïssez ceux qui vous aiment. Vous avez fait voir aujourd'hui que vous ne vous mettez en peine ni de vos officiers ni de vos soldats ; et je vois bien que si Absalom vivait, et que nous eussions tous été tués, vous seriez satisfait.

7. Venez donc maintenant vous montrer à vos serviteurs ; faites-leur plaisir en leur parlant ; car je vous jure par le Seigneur que si vous ne le faites, vous n'aurez pas cette nuit un seul homme auprès de vous, et vous vous trouverez dans un plus grand péril que vous n'avez jamais été depuis votre jeunesse jusqu'à ce jour.

8. Le roi alla donc s'asseoir à la porte de la ville ; et le peuple ayant été averti qu'il était là, tout le monde vint se présenter devant lui. Cependant Israël s'était enfui dans ses tentes.

die illa omni populo ; audivit enim populus in die illa dici : Dolet rex super filio suo.

3. Et declinavit populus in die illa ingredi civitatem, quomodo declinare solet populus versus et fugiens de praelio.

4. Porro rex operuit caput suum, et clamabat voce magna : Fili mi Absalom ! Absalom fili mi, fili mi !

5. Ingressus ergo Joab ad regem in domum dixit : Confudisti hodie vultus omnium servorum tuorum, qui salvam fecerunt animam tuam, et animam filiorum tuorum etiliarum tuarum, et animam uxorum tuarum, et animam concubinarum tuarum.

6. Diligis odientes te, et odio habes diligentes te ; et ostendisti hodie quia non curas de ducibus tuis et de servis tuis ; et vere cognovi modo quia si Absalom viveret et omnes nos occubuissemus, tunc placeret tibi.

7. Nunc igitur surge, et procede, et alloquens satisfac servis tuis ; juro enim tibi per Dominum, quod, si non exieris, ne unus quidem remansurus sit tecum nocte hac, et pejus erit hoc tibi quam omnia mala quæ venerunt super te ab adolescentia tua usque in præsens.

8. Surrexit ergo rex, et sedit in porta ; et omni populo nuntiatum est quod rex sederet in porta, venitque universa multitudo coram rege. Israel autem fugit in tabernacula sua.

Joab. Évidemment pour qu'il se chargeât d'avertir le roi. — *Declinavit populus...* D'après l'hébreu : Et le peuple entra furtivement ce jour-là dans la ville. C.-à-d. qu'au lieu de faire une entrée triomphale et bruyante à Mahanaim, les vainqueurs, pour ne pas troubler la douleur du roi, revinrent silencieusement et par petits groupes, comme des vaincus qui veulent cacher leur honte. — *Operuit caput.* Voyez xv, 30, et le commentaire.

5-7. Reproches de Joab à David. — *Ingressus...* Le deuil du roi pour son fils ingrat et rebelle était certainement démesuré, et de nature à froisser les braves soldats qui avaient offert leur vie pour lui rendre son trône ; Joab fit donc preuve de sagesse et de loyauté en venant avertir David, mais ses paroles dures et sans pitié révèlent bien l'âpreté de son caractère. — *Confudisti vultus...* en les forçant de se montrer tristes, alors qu'ils étaient dans l'allégresse de la victoire. — *Et animam filiorum...* Absalom victo-

rieux n'aurait pas hésié, suivant l'horrible coutume de ces temps, à massacrer toute la famille royale, pour affirmer sa propre puissance. Cf. Jud. ix, 5 ; III Reg. xv, 29, etc. — *Diligis...* *odio habes.* Exagérations évidentes ; ce serait du moins l'apparence, et elle produirait le même effet désastreux que la réalité. — *Nunc igitur...* (vers. 7). Le conseil pratique. Au lieu de *alloquens satisfac*, l'hébreu porte : parle au cœur de tes serviteurs. — *Ne unus quidem...* Autre hyperbole ; mais elle indique que la conduite de David avait déjà suscité quelque mécontentement dans les rangs de l'armée.

8. David se conforme au conseil de Joab. — *In porta* : l'endroit accoutumé des réunions publiques ; au reste, c'est là que se trouvait alors l'appartement du roi. Cf. xviii, 33. — *Venitque...* *multitudo* : les troupes défilèrent flatées et satisfaites devant David. — *Israel autem...* C.-à-d. l'armée d'Absalom. Répétition de xviii, 1, pour conclure cette partie du récit.

9. Omnis quoque populus certabat in cunctis tribubus Israel, dicens : Rex liberavit nos de manu inimicorum nostrorum ; ipse salvavit nos de manu Philistinorum ; et nunc fugit de terra propter Absalom.

10. Absalom autem, quem unximus super nos, mortuus est in bello ; usquequo siletis, et non reducit regem ?

11. Rex vero David misit ad Sadoc et Abiathar sacerdotes, dicens : Loquimini ad majores natu Juda, dicentes : Cur venitis novissimi ad reducendum regem in domum suam ? (Sermo autem omnis Israel pervenerat ad regem in domo ejus.)

12. Fratres mei vos, os meum et caro mea vos ; quare novissimi reducit regem ?

13. Et Amasæ dicit : Nonne os meum et caro mea es ? Hæc faciat mihi Deus et hæc addat, si non magister militiæ fueris coram me omni tempore pro Joab !

14. Et inclinavit cor omnium virorum Juda quasi viri unus, miseruntque ad regem dicentes : Revertere tu, et omnes servi tui.

15. Et reversus est rex, et venit usque ad Jordanem ; et omnis Juda venit usque in Galgalam, ut occurreret regi et traduceret eum Jordanem.

16. Festinavit autem Semei, filius Gera filii Jemini, de Bahurim, et de-

9. Or tout le peuple dans toutes les tribus s'entre-disait à l'envi : Le roi nous a délivrés de nos ennemis ; il nous a sauvés de la main des Philistins ; et il a dû fuir hors du pays à cause d'Absalom.

10. D'autre part, Absalom que nous avions sacré pour roi est mort dans le combat : qu'attendez-vous donc, et pourquoi ne ramenez-vous point le roi ?

11. Or le roi David envoya dire aux grands prêtres Sadoc et Abiathar : Parlez aux anciens de Juda, et dites-leur : Pourquoi êtes-vous les derniers à ramener le roi en sa maison ? (Car ce que disait tout Israël était parvenu jusqu'au roi.)

12. Vous êtes mes frères, vous êtes mes os et ma chair ; pourquoi êtes-vous les derniers à ramener le roi ?

13. Dites aussi à Amasa : N'êtes-vous pas mes os et ma chair ? Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si je ne vous fais pas pour toujours général de mon armée à la place de Joab.

14. Il gagna ainsi le cœur de tous les hommes de Juda, qui lui envoyèrent dire : Revenez avec tous vos serviteurs.

15. Le roi revint donc, et s'avança jusqu'au Jourdain ; et tout Juda vint au-devant de lui jusqu'à Galgala, pour lui faire passer le fleuve.

16. Or Seméi de Bahurim, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, vint en grande

2° Négociations relatives au retour du roi dans la capitale. XIX, 9-14.

9-10. Mouvement dans tout le pays en faveur de la réinstallation de David sur son trône. — Les mots *omnis* et *cunctis* sont emphatiques : ce mouvement était universel. — *Certabat* a le sens de « disceptabat », et marque de chaudes contestations. Résumé de ces discussions, 9^b-10 : on relevait les bienfaits antérieurs de David (*liberavit...*), l'inutilité de continuer le schisme dès lors qu'Absalom n'était plus, la nécessité de s'entendre pour ramener le roi. — *Quem unximus* : l'unction royale du rebelle n'avait pas été mentionnée auparavant.

11-13. David agit en personne pour hâter son rappel. — *Ad Sadoc et Abiathar*. C'étaient des partisans dévoués (xv, 24 et ss.), et leur dignité leur permettait d'exercer une grande influence. — *Loquimini* : de la part et au nom du roi lui-même, comme l'indique ensuite l'emploi de la première personne du singulier (*fratres mei...*). — *Ad majores Juda* : autres personnages influents et dévoués à David, en tant que chefs de sa tribu ; ils étaient en outre les plus intéressés à son retour. — *Cur novissimi...* Reproche, pour

exciter leur zèle. Ils s'étaient, en effet, laissés devancer par les autres tribus (vers. 9). — Sur l'expression *os meum et caro*, voyez la note de v. 1. Au vers. 13, elle marque des liens plus étroits, puisque Amasa était parent de David (xviii, 25, et le commentaire). — *Et Amasæ...* Cette négociation n'était pas moins habile, car elle assurait au roi l'appui du généralissime des rebelles. — *Pro Joab*. David nourrissait depuis longtemps un sourd mécontentement contre son neveu (cf. iii, 33-39), dont les récents reproches l'avaient encore aigri, et il songe à le mettre à l'écart. Joab saura déjouer ce plan. Cf. xx, 3 et ss.

14. Le peuple entier rappelle David. — *Inclinavit cor...* : belle expression figurée.

3° Le roi se met en route pour rentrer à Jérusalem. Premier épisode du voyage : Séméi demande et obtient son pardon. XIX, 15-23.

15. David arrive sur la rive orientale du Jourdain ; le peuple vient à sa rencontre jusqu'à Galgala. — *Venit* : de Mahanaïm, sur le Jaboc ; *ad Jordanem* : en face de Galgala et de Jéricho. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. vii.

16-20. Séméi aux genoux du roi. — *Festinavit*

hâte avec ceux de Juda au-devant du roi David.

17. suivi de mille hommes de Benjamin. Siba, serviteur de la maison de Saül, vint aussi avec ses quinze fils et vingt serviteurs. Se précipitant dans le Jourdain en face du roi,

18. ils le traversèrent à gué pour faire passer toute la maison du roi, et pour agir selon ses ordres. Lorsque le roi eut passé le Jourdain, Séméï, fils de Géra, se prosternant devant lui,

19. lui dit : Ne me traitez pas, mon seigneur, selon mon iniquité ; oubliez les injures que vous avez reçues de votre serviteur le jour où vous sortiez de Jérusalem ; et que votre cœur, mon seigneur le roi, n'en conserve pas de ressentiment.

20. Car je reconnais le crime que j'ai commis : c'est pourquoi je suis venu aujourd'hui le premier de toute la maison de Joseph au-devant de mon seigneur le roi.

21. Abisai, fils de Sarvia, dit alors : Ces paroles suffiront-elles pour sauver la vie à Séméï, lui qui a maudit l'oïnt du Seigneur ?

22. Mais David répondit à Abisai : Qu'y a-t-il entre vous et moi, enfants de

scendit cum viris Juda in occursum regis David,

17. cum mille viris de Benjamin ; et Siba, puer de domo Saul, et quindecim filii ejus ac viginti servi erant cum eo ; et irrupentes Jordanem ante regem,

18. transierunt vada ut traducerent domum regis et facerent juxta jussionem ejus. Semei autem, filius Gera, prostratus coram rege, cum jam transisset Jordanem,

19. dixit ad eum : Ne reputes mihi, domine mi, iniquitatem, neque memineris injuriarum servi tui in die qua egressus es, domine mi rex, de Jerusalem, neque ponas, rex, in corde tuo ;

20. agnosco enim servus tuus peccatum meum, et idcirco hodie primus veni de omni domo Joseph, descendique in occursum domini mei regis.

21. Respondens vero Abisai, filius Sarviae, dixit : Numquid pro his verbis non occidetur Semei, quia maledixit christo Domini ?

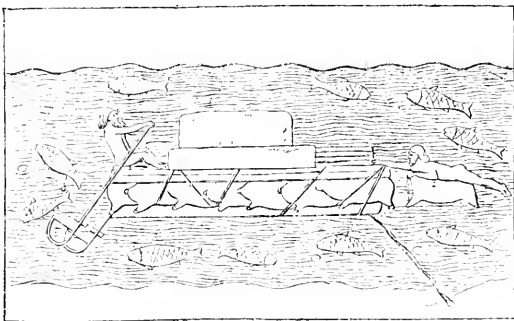
22. Et ait David : Quid mihi et vobis, filii Sarviae ? Cur efficimini mihi hodie in

Semei : il avait beaucoup de se faire pardonner. Cf. xvi, 5 et ss. Sur *Siba*, voyez ix, 1-13 ; xvi, 1-4 : lui non plus, il n'était pas sans inquiétude, ayant abusé de la confiance du roi. — *Cum viris Juda...*, Benjamin. Le village de Bahurim était sur les confins de ces deux tribus ; lorsque les hommes de Juda se mirent en route pour aller au-devant de David, Séméï se joignit à eux avec mille Benjaminites qu'il avait décidés à l'accompagner.

— *Irrumpentes* traduit bien l'expression hébraïque, qui dénote un mouvement précipité.

— *Transierunt vada*. Le texte original paraît avoir un autre sens. Il met un point après *regem*, et commence une phrase nouvelle au vers. 18 : Et le bac passa pour amener la maison du roi. On avait donc installé un bac sur la rive occidentale du fleuve, pour faire passer le roi et ses serviteurs. — *Cum jam transisset*. Le roi ne franchit en réalité le fleuve qu'un peu plus tard, vers. 39. L'hébreu, « tandis qu'il passait, » peut s'entendre en général des préparatifs et de tout l'ensemble du passage. Au reste, Séméï et Siba se trouvent en ce moment sur la rive gauche du Jourdain. — *Ne reputes...* Humble confession, et

demande de pardon, vers. 19-20. — *De... domo Joseph*. La tribu d'Éphraïm, la plus puissante de celles qui s'étaient séparées de David, est parfois citée pour représenter tout Israël ; or elle



Assyrien : traversant un fleuve en radeau. (Bas-relief antique.)

descendait du patriarche Joseph : de là cette locution. Cf. Gen. xlviii, 5 ; III Reg. xi, 28 ; Am. v, 6, etc.

21-22. Le roi exauce la prière de Séméï, malgré la rude observation d'Abisai. — *Numquid... non occidetur... ?* Le frère de Job ne se dément pas ; sa requête à lui est la même que celle qu'il for-

satan? Ergone hodie interficietur vir in Israel? An ignoro hodie me factum regem super Israel?

23. Et ait rex Semei : Non morieris. Juravitque ei.

24. Miphiboseth quoque, filius Saul, descendit in occursum regis, illotis pedibus et intonsa barba; vestesque suas non laverat a die qua egressus fuerat rex usque ad diem reversionis ejus in pace.

25. Cumque Jerusalem occurrisset regi, dixit ei rex : Quare non venisti mecum, Miphiboseth?

26. Et respondens ait : Domine mi rex, servus meus contempsit me; dixique ei ego famulus tuus ut sterneret mihi asinum, et ascendens abirem cum rege, claudus enim sum servus tuus;

27. insuper et accusavit me servum tuum ad te dominum meum regem. Tu autem, domine mi rex, sicut angelus Dei es; fac quod placitum est tibi.

28. Neque enim fuit domus patris mei, nisi morti obnoxia domino meo regi; tu autem posuisti me servum tuum inter convivas mensæ tuæ; quid ergo habeo justæ querelæ? aut quid possum ultra vociferari ad regem?

29. Ait ergo ei rex : Quid ultra loqueris? fixum est quod locutus sum; tu et Siba, dividite possessiones.

30. Responditque Miphiboseth regi : Etiam cuncta accipiat, postquam rever-

Sarvia? Pourquoi me devenez-vous aujourd'hui des tentateurs? Est-ce ici un jour à faire mourir un Israélite? Et puis-je ignorer que je deviens aujourd'hui roi d'Israël?

23. Alors il dit à Séméi : Vous ne mourrez point; et il le lui jura.

24. Miphiboseth, fils de Saül, vint aussi au-devant du roi. Depuis le jour où David était sorti de Jérusalem jusqu'à celui-ci où il revenait en paix, il n'avait ni lavé ses pieds, ni fait sa barbe, ni pris aucun soin de ses vêtements.

25. Lorsqu'il vint au-devant du roi à Jérusalem, le roi lui dit : Miphiboseth, pourquoi n'êtes-vous pas venu avec moi?

26. Miphiboseth lui répondit : Monseigneur le roi, mon serviteur n'a pas voulu m'obéir; car, étant boiteux, je lui avais dit de préparer un âne à votre serviteur pour vous suivre.

27. Et au lieu de le faire, il est allé m'accuser devant mon seigneur. Mais pour vous, monseigneur le roi, vous êtes comme un ange de Dieu; faites tout ce qu'il vous plaira.

28. Car, tandis que vous pouviez traiter toute la maison de mon père comme digne de mort, vous m'avez donné place à votre table. De quoi donc me pourrais-je plaindre avec quelque justice, et quel sujet aurais-je de vous importuner encore?

29. Le roi lui répondit : Pourquoi tant de paroles! Ce que j'ai ordonné subsistera. Vous et Siba partagez le bien.

30. Miphiboseth répondit au roi : Qu'il prenne même le tout, puisque mon-

mulait à l'heure de l'insulte. Cf. xvi, 9. — *In satan* : mot hébreu (*sātān*) que les anciennes versions ont conservé sans le traduire. Il signifie : adversaire, contradicteur. Il sera plus tard personifié pour désigner le chef des mauvais anges, l'ennemi par excellence. — *Ergone hodie...*? Cet adverbe, deux fois répété, porte l'idée principale. En ce jour de réconciliation universelle, il ne convenait pas de répandre le sang d'un Israélite, même gravement coupable. — *Juravit*. David fut fidèle jusqu'à la mort à ce serment, mais il chargea son fils de sa vengeance. Voyez III Reg. II, 8, et le commentaire.

4^e Second épisode : le roi restitue à Miphiboseth une partie des biens qu'il lui avait enlevés. XIX, 24-30.

24-30. Miphiboseth s'excuse de n'avoir pas accompagné David lorsqu'il s'enfuyait de Jérusalem. — *Illotis...*, non laverat. Divers signes de deuil. Cf. xii, 20; Ez. xxv, 17. Le corrélatif hébreu de *barba* signifie plutôt « moustache »

(LXX : *μύστακα*). Au lieu de *intonsa*, lisez : non faite, non soignée. — *Cumque Jerusalem...* Le vers. 30 suppose également que cette scène se passa à Jérusalem, dans le palais du roi; le narrateur, voulant achever ce qu'il avait à dire de Siba, dont il a noté plus haut l'arrivée (vers. 17), abandonne pour quelques lignes l'ordre chronologique. — *Quare non venisti...*? David est toujours sous le coup de l'impression qui lui avait fait regarder Miphiboseth comme un ingrat. Cf. xvi, 3. — Le fils de Jonathas s'excuse humblement, en rétablissant la vérité des faits, vers. 26-28. *Sicut angelus* : pour discerner le vrai du faux et pour prononcer un jugement équitable. Cf. xiv, 17, 20. *Nisi morti obnoxia* : c.-à-d. que David aurait pu massacrer toute la famille de Saül, en se conformant à l'horrible despotisme des monarques de l'Orient. *Quid... justæ querelæ* : tenant du roi tout ce qu'il possède, Miphiboseth n'ose se plaindre trop et réclamer la restitution de ses biens. — *Dividite...* Ce compromis paraît

seigneur le roi est revenu heureusement dans sa maison.

31. Berzellaï, de Galaad, descendit de Rogelim, et accompagna aussi le roi jusqu'au Jourdain ; et il était prêt à le conduire encore au delà du fleuve.

32. C'était un homme très âgé, qui avait quatre-vingts ans. Il avait fourni des vivres au roi lorsqu'il était au camp ; car il était extrêmement riche.

33. Le roi lui dit donc : Venez avec moi, afin que vous viviez en repos auprès de moi à Jérusalem.

34. Berzellaï dit au roi : Combien d'années ai-je encore à vivre, pour que j'aille avec le roi à Jérusalem ?

35. J'ai aujourd'hui quatre-vingts ans ; mes sens ont-ils assez de vigueur pour discerner le doux d'avec l'amer ? Puis-je trouver quelque plaisir à boire et à manger, ou à entendre la voix des chanteurs et des chanteuses ? Pourquoi votre serviteur serait-il à charge à monseigneur le roi ?

36. Je vous suivrai encore un peu après avoir passé le Jourdain ; mais je n'ai point mérité la faveur que vous voulez me faire.

37. Permettez-moi donc de m'en retourner, afin que je meure dans ma ville, et que je sois enseveli auprès de mon père et de ma mère. Mais, monseigneur le roi, voici Chamaam, votre serviteur, que vous pouvez emmener avec vous, pour lui faire du bien comme il vous plaira.

38. Le roi dit à Berzellaï : Que Chamaam passe avec moi ; je ferai pour lui tout ce que vous voudrez, et je vous accorderai tout ce que vous me demanderez.

39. Le roi passa ensuite le Jourdain avec tout le peuple ; il baisa Berzellaï, et le bénit, et Berzellaï retourna dans sa maison.

sus est dominus meus rex pacifice in domum suam.

31. Berzellai quoque Galaadites, descendens de Rogelim, traduxit regem Jordanem, paratus etiam ultra fluvium prosequi eum.

32. Erat autem Berzellai Galaadites senex valde, id est octogenarius ; et ipse præbuit alimenta regi cum moraretur in castris, fuit quippe vir dives nimis.

33. Dixit itaque rex ad Berzellai : Veni mecum, ut requiescas securus mecum in Jerusalem.

34. Et ait Berzellai ad regem : Quot sunt dies annorum vitæ meæ, ut ascendam cum rege in Jerusalem ?

35. Octogenarius sum hodie. Numquid vigent sensus mei ad discernendum suave aut amarum ? aut delectare potest servum tuum cibus et potus ? vel audire possum ultra vocem cantorum atque cantatricum ? Quare servus tuus sit oneri domino meo regi ?

36. Paululum procedam famulus tuus ab Jordane tecum. Non indigeo hac vicissitudine ;

37. sed obsecro ut revertar servus tuus, et moriar in civitate mea, et sepeliar juxta sepulcrum patris mei et matris meæ. Est autem servus tuus Chamaam ; ipse vadat tecum, domine mi rex, et fac ei quidquid tibi bonum videtur.

38. Dixit itaque ei rex : Mecum transeat Chamaam, et ego faciam ei quidquid tibi placuerit, et omne quod petieris a me impetrabis.

39. Cumque transisset universus populus et rex Jordanem, osculatus est rex Berzellai et benedixit ei ; et ille reversus est in locum suum.

étrange, Miphiboseth ayant prouvé son innocence. Peut-être David n'était-il pas entièrement convaincu ; ou bien il craignait d'offenser et de s'aliéner la famille de Siba. — *Etiam cuncta...* Compliment qui serait délicat, s'il n'eût été forcé.

5° Les adieux de Berzellaï à David. XIX, 31-39.

31-33. Le roi propose à Berzellaï de l'emmener avec lui à Jérusalem. — *De Rogelim.* Voyez xvii, 27, et l'explication. — *In castris.* Hébr. : à Mahanaïm ; comme plus haut (xvii, 24). — *Veni... ut requiescas.* David voulait ainsi témoigner sa reconnaissance à ce fidèle ami.

34-37. Réponse du vieillard. — *Quot sunt dies... ?* Petit discours plein de sens. Berzellaï n'est plus

fait, dit-il dans un langage simple et pittoresque, pour les plaisirs multiples d'une cour. — *Vocem cantorum* : les rois avaient leur troupe de musiciens (cf. Eccl. ii, 8), et les grands festins étaient dès lors accompagnés de chants gracieux (cf. Is. v, 11-12 ; xxiv, 8-9 ; Am. vi, 4-6 ; *Atl. archéol.*, pl. xxiii, fig. 3 ; pl. lxxxii, fig. 4). — *Est... Chamaam.* Le vieillard recommande son fils, pour ne point paraître rejeter complètement l'offre du roi.

38-39. Les adieux. — *Mecum transeat...* En mourant, David recommandera Chamaam et ses frères à Salomon, III Reg. ii, 7.

40. Transiuit ergo rex in Galgalam, et Chamaam cum eo. Omnis autem populus Juda traduxerat regem, et media tantum pars adfuerat de populo Israel.

41. Itaque omnes viri Israel concurrentes ad regem dixerunt ei : Quare te furati sunt fratres nostri viri Juda, et traduxerunt regem et domum ejus Jordanem omnesque viros David cum eo ?

42. Et respondit omnis vir Juda ad viros Israel : Quia mihi propior est rex. Cur irasceris super hac re? numquid comedimus aliquid ex rege, aut munera nobis data sunt?

43. Et respondit vir Israël ad viros Juda, et ait : Decem partibus major ego sum apud regem, magisque ad me pertinet David quam ad te; cur fecisti mihi injuriam, et non mihi nuntiatum est priori, ut reducerem regem meum? Durius autem responderunt viri Juda viris Israel.

40. Le roi passa donc à Galgala, et Chamaam avec lui. Lorsque le roi passa le Jourdain, il fut accompagné de toute la tribu de Juda, et il ne s'y trouva que la moitié des autres tribus.

41. Tous ceux d'Israël s'adressèrent donc en foule au roi, et lui dirent : Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils enlevé le roi, et lui ont-ils fait passer le Jourdain avec sa maison et toute sa suite ?

42. Tous ceux de Juda leur répondirent : C'est que le roi nous touche de plus près; quel sujet avez-vous de vous fâcher? Avons-nous vécu aux dépens du roi, ou nous a-t-on fait quelques présents ?

43. Ceux d'Israël leur répondirent : Le roi nous considère comme étant dix fois plus que vous; et ainsi David nous appartient plus qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous fait cette injure, et pourquoi n'avons-nous pas été avertis les premiers pour ramener notre roi? Mais ceux de Juda répondirent un peu durement à ceux d'Israël.

CHAPITRE XX

1. Accidit quoque ut ibi esset vir Belial, nomine Seba, filius Bochri, vir Jemineus; et cecinit buccina, et ait : Non est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isai; revertere in tabernacula tua, Israel.

1. En même temps il se trouva là un homme de Béliâl, nommé Séba, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin; et il sonna de la trompette, en disant : Nous n'avons point de part avec David, et nous n'attendons rien du fils d'Isai; Israël, retournez chacun dans vos tentes.

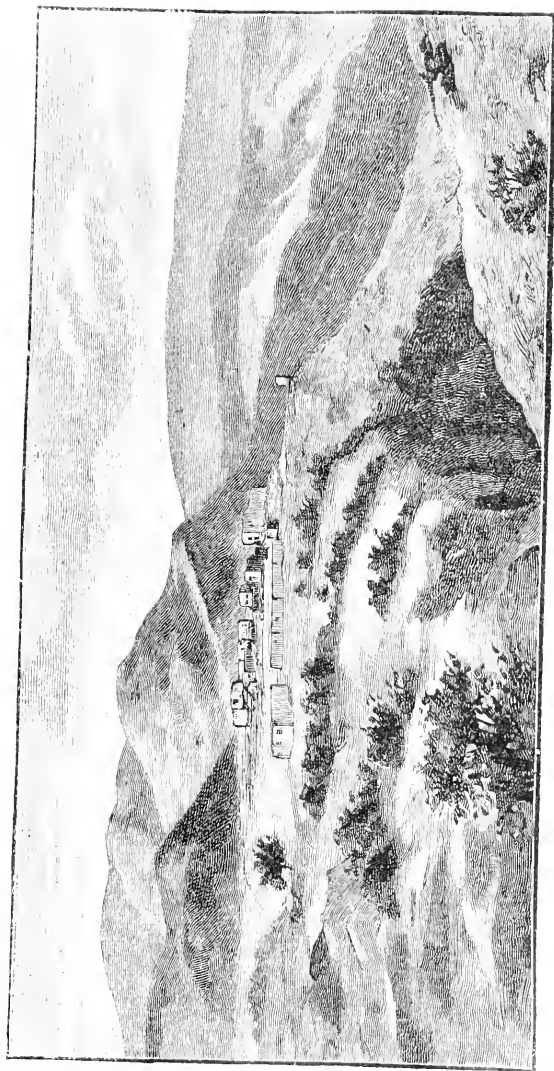
6° Amère discussion entre les hommes de Juda et ceux d'Israël au sujet du retour du roi. XIX, 40-43.

40-43. *Media tantum pars...* Les hommes de Juda s'étaient hâtés de rappeler David et d'aller à sa rencontre (xix, 14-15), sans avertir à temps ceux des tribus du nord (*virī Israel*), qui cependant avaient été les premiers à se concerter pour ramener à Jérusalem le prince exilé (xix, 9-10) : de là le nombre beaucoup moins considérable des hommes d'Israël à l'assemblée de Galgala, quoiqu'ils représentassent la plus grande partie de la nation. Ils en furent vivement froissés. — *Furati sunt*. Métaphore énergique; la tribu de Juda s'était appropriée le roi aux dépens des autres tribus. — *Mihi propior... rex*. Fièvre réponse, qui était exacte au fond, mais bien peu conciliante dans la forme. — *Numquid comedimus...?* Bien que le roi fût l'un d'eux par sa naissance, les hommes de Juda n'avaient reçu de lui aucun privilège spécial; leur conduite actuelle n'a donc pas eu d'autre mobile que l'affec-

tion. Allusion ironique, peut-être, au favoritisme de Saül pour ceux de sa tribu. Cf. I Reg. xxii, 7-8. — *Decem partibus major*. L'hébreu dit plutôt : J'ai dix parts au roi; c.-à-d. autant de parts qu'il restait de tribus en dehors de Juda, et aussi en dehors des lévites, qui ne sont pas comptés ici. — *Non mihi... priori*. Autre nuance dans l'hébreu : Ma parole n'a-t-elle pas été la première pour rappeler mon roi? Cf. vers. 9-10. — *Durius... responderunt*. La querelle, en s'envenimant de plus en plus, renouvela aussitôt la guerre civile, xx, 1 et ss.

7° Nouveau mouvement de révolte, suscité par Séba. XX, 1-2.

CHAP. XX. — 1-2. *Ibi esset* : à Galgala. Séba était un intrigant hardi, qui aspirait sans doute à rendre à la tribu de Benjamin, dans sa propre personne, le sceptre qu'elle avait possédé, puis perdu. *Bochri* est ici un nom patronymique, pour désigner la famille issue de Bocher, le second des fils de Benjamin. Cf. Gen. XLVI, 21. — *Filio Isai* : terme dédaigneux, comme en d'autres



Gabaon ou El-Djid. (D'après une photographie.)

2. Et separatus est omnis Israel a David, secutusque est Seba, filium Bochri; viri autem Juda adhaerunt regi suo a Jordane usque Jerusalem.

3. Cumque venisset rex in domum suam in Jerusalem, tulit decem mulieres concubinas quas dereliquerat ad custodiendam domum, et tradidit eas in custodiam, alimenta eis praebens; et non est ingressus ad eas, sed erant clausae usque in diem mortis suae, in viduitate viventes.

4. Dixit autem rex Amasae: Convoca mihi omnes viros Juda in diem tertium, et tu adesto praesens.

5. Abiit ergo Amasa ut convocaret Judam; et moratus est extra placitum quod ei constituerat rex.

6. Ait autem David ad Abisai: Nunc magis afflicturus est nos Seba, filius Bochri, quam Absalom; tolle igitur servos domini tui, et persequere eum, ne forte inveniat civitates munitas, et effugiat nos.

7. Egressi sunt ergo cum eo viri Joab, Cerethi quoque et Phelethi; et omnes robusti exierunt de Jerusalem ad persequendum Seba, filium Bochri.

8. Cumque illi essent juxta lapidem grandem, qui est in Gabaon, Amasa veniens occurrit eis. Porro Joab vestitus erat tunica stricta ad mensuram habitus sui, et desuper accinctus gladio, dependente usque ad ilia in vagina, qui fabricatus levi motu egredi poterat et percutere.

9. Dixit itaque Joab ad Amasam:

2. Ainsi tout Israël se sépara de David, et suivit Séba, fils de Bochri. Mais ceux de Juda adhèrent à leur roi, et l'accompagnèrent depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem.

3. Lorsque le roi fut venu dans son palais à Jérusalem, il prit les dix concubines qu'il avait laissées pour le garder, et les renferma dans une maison, où il pourvoyait à leur entretien; mais il ne s'approcha plus d'elles, et elles demeurèrent enfermées, vivant comme veuves jusqu'au jour de leur mort.

4. Le roi dit alors à Amasa: Convoquez-moi dans trois jours tous les hommes de Juda, et trouvez-vous présent avec eux.

5. Amasa partit aussitôt pour convoquer Juda; mais il tarda au delà du temps que le roi lui avait marqué.

6. David dit donc à Abisai: Séba, fils de Bochri, nous fera maintenant plus de mal qu'Absalom. Prenez donc ce que j'ai de troupes, et poursuivez-le, de peur qu'il ne s'empare des places fortes, et qu'il ne nous échappe.

7. Il partit donc de Jérusalem avec les hommes de Joab, les Céréthiens et les Phéléthiens, et tous les vaillants hommes, afin de poursuivre Séba, fils de Bochri.

8. Lorsqu'ils furent près de la grande pierre qui est à Gabaon, ils rencontrèrent Amasa, qui venait trouver le roi. Joab était revêtu d'une tunique étroite qui lui était juste sur le corps, et par-dessus il avait son épée pendue au côté, dans un fourreau fait de telle sorte, qu'on pouvait la tirer et en frapper en un moment.

9. Joab dit donc à Amasa: Salut, mon

passages (I Reg. xx, 27, 30, 31, etc.). — *Revertere...* C.-à-d.: séparez-vous ouvertement de David. Même cri de rébellion que sous Roboam. III Reg. xii, 16. — *Omnis Israel*: toutes les tribus, à part celle de Juda. Cf. xix, 43. — *Adhaerunt...* a Jordane. Cet hébraïsme revient à dire que les hommes de Juda accompagnèrent David des bords du Jourdain à Jérusalem; les autres se retirèrent.

8° David, à peine rentré dans sa capitale, rassemble des troupes contre les rebelles. XX, 3-7.

3. Les femmes du roi. — *Decem mulieres*. Cf. xv, 16, et xvi, 21-22. — *In viduitate viventes*. Mieux: dans un veuvage pour la vie. Les conventions ne permettaient pas à David de les reprendre.

4-7. David charge Amasa et Abisai de réprimer la révolte de Séba. — *Amasae...* Les pourparlers engagés avec lui avaient réussi, et le roi

tenait sa promesse. Cf. xix, 13. — *Moratus... extra placitum*. Amasa dut rencontrer des difficultés imprévues; ses relations antérieures avec Absalom étaient de nature à exciter la défiance du peuple. — *Ad Abisai*. Joab fut donc mis de côté, conformément au projet antérieur de David; il se soumit en apparence (vers. 7), et parut consentir à se placer sous les ordres de son frère; mais il nourrissait pour un prochain avenir un plan de vengeance. — *Servos domini tui*: les troupes mentionnées au vers. 7; elles formaient une armée permanente, aguerrie. Cf. viii, 18; xv, 18.

9° Amasa périt assassiné par Joab. XX, 8-11.

8-11. La scène du meurtre. Récit très dramatique. — *Lapidem grandem*: quelque rocher isolé, généralement connu. Sur *Gabaon*, aujourd'hui El-Djib, au nord-ouest de Jérusalem, voyez la note de Jos. ix, 3, et l'*Atl. géogr.*, pl. xvi. —

frère; et il prit de sa main droite le menton d'Amasa pour le baiser.

10. Et comme Amasa ne prenait pas garde à l'épée qu'avait Joab, Joab l'en frappa dans le côté; les entrailles lui sortirent du corps, et, sans qu'il fût besoin d'un second coup, il tomba mort. Or Joab et Abisai son frère continuèrent à poursuivre Séba, fils de Bochri.

11. Cependant quelques-uns des gens de Joab, s'étant arrêtés près du cadavre d'Amasa, disaient: Voilà celui qui voulait être général de David à la place de Joab.

12. Or Amasa, tout couvert de sang, était étendu au milieu du chemin. Mais quelqu'un voyant que tout le peuple s'arrêtait pour le voir, le tira hors du chemin dans un champ, et le couvrit d'un manteau, afin que ceux qui passaient ne s'arrêtassent plus à cause de lui.

13. Lors donc qu'on l'eut ôté du chemin, tout le monde marcha derrière Joab, et poursuivit Séba, fils de Bochri.

14. Or Séba était venu, à travers toutes les tribus d'Israël, à Abéla et Beth-Maacha; et tous les hommes choisis d'Israël s'étaient ralliés auprès de lui.

15. Joab et ses hommes vinrent donc l'assiéger à Abéla et à Beth-Maacha; ils élevèrent des terrasses autour de la ville, et ils l'investirent; et tous les gens

Salve, mi frater. Et tenuit manu dextera mentum Amasæ, quasi osculans eum.

10. Porro Amasa non observavit gladium quem habebat Joab, qui percussit eum in latere, et effudit intestina ejus in terram; nec secundum vulnus apposuit, et mortuus est. Joab autem, et Abisai frater ejus, persecuti sunt Seba, filium Bochri.

11. Interea quidam viri, cum steterunt juxta cadaver Amasæ, de sociis Joab, dixerunt: Ecce qui esse voluit pro Joab comes David.

12. Amasa autem conspersus sanguine jacebat in media via. Vidit hoc quidam vir quod subsisteret omnis populus ad videndum eum, et amovit Amasam de via in agrum, operuitque eum vestimento, ne subsisterent transeuntes propter eum.

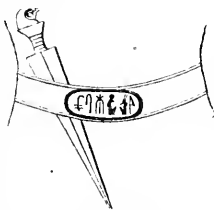
13. Amoto ergo illo de via, transibat omnis vir sequens Joab ad persequendum Seba, filium Bochri.

14. Porro ille transierat per omnes tribus Israel in Abelam et Beth-Maacha; omnesque viri electi congregati fuerant ad eum.

15. Venerunt itaque, et oppugnabant eum in Abela et in Beth-Maacha, et circumdederunt munitionibus civitatem, et obsessa est urbs; omnis autem turba

Amasa... occurrit. Il rentrait à Jérusalem, sa mission accomplie. Il avait sans doute cherché à recruter des soldats parmi les Benjaminites, puisque Gabaon faisait partie de cette tribu. — *Joab vestitus...* Cette description, destinée à rendre plus claire pour le

lecteur la manœuvre perfide de Joab, n'est pas tout à fait la même dans le texte hébreu. Il porte: Joab était ceint, par-dessus les vêtements dont il était couvert, d'une épée attachée à ses reins dans le fourreau; et elle sortit



Poignard attaché à la ceinture. (Peinture égyptienne.)

évident que cette chute de la dague ne fut pas un simple effet du hasard. — *Salve... frater.* Les deux généraux étaient cousins germains. Cf. xvii, 25, et la note: I Par. ii, 16-17. — *Tenuit... mentum.* Hébr.: la barbe. Coutume qui existe encore chez les Arabes et les Persans, lorsqu'ils donnent à un ami le baiser de bienvenue. — *Percussit eum...*: ainsi qu'il avait autrefois frappé Abner. Cf. iii, 27.

11-13. Après le meurtre. — *Quidam viri.* Dans l'hébreu: un homme des jeunes gens de Joab. — *Ecce qui... voluit.* Nouvelle variante du texte: Quelconque aime Joab et est pour David, qu'il suive Joab. Cette parole insinuait qu'Amasa était traître au roi, et qu'il avait reçu un juste châtiement.

10^e Joab met le siège devant Abéla, où s'étaient retirés les rebelles; mort de Séba et fin de la guerre. XX, 14-22.

14-15. Investissement d'Abéla. — *Abelam et Beth-Maacha:* deux villes très rapprochées l'une de l'autre, puisqu'on unit habituellement leurs noms en un seul: Abel-Beth-Maacha. Cf. III Reg. xv, 20. Aujourd'hui, le village d'Abil, au nord du lac Mérom (*Atl. géogr.*, pl. vii et xii). — *Omnes... electi.* Hébr.: Tous les *Bérim*; nom d'une peuplade inconnue qui habitait ce même parage, ou plutôt, corruption du texte pour *baḥurim*, les hommes d'élite, ainsi qu'a lu la Vulgate. — *Circumdederunt munitionibus...* D'après l'hébreu: ils élevèrent une terrasse près de la ville; c.-à-d. une de ces collines artificielles qu'on voit souvent figurées sur les bas-reliefs assyriens (gravure de la p. 33; *Atl. archéol.*, pl. xxi, fig. 10), sorte de rempart dressé contre celui de la ville assiégée. — *Obsessa est urbs.* Plutôt: (la terrasse) était debout dans le fossé; par conséquent tout près

quæ erat cum Joab moliebatur destruere muros.

16. Et clamavit mulier sapiens de civitate : Audite, audite! dicite Joab : Appropinqua huc, et loquar tecum.

17. Qui cum accessisset ad eam, ait illi : Tu es Joab? Et ille respondit : Ego. Ad quem sic locuta est : Audi sermones ancillæ tuæ. Qui respondit : Audio.

18. Rursumque illa : Sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio : Qui interrogant, interrogent in Abela; et sic perficiebant.

19. Nonne ergo sum quæ respondeo veritatem in Israël? Et tu quæris subvertere civitatem, et evertere matrem in Israël. Quare præcipitas hereditatem Domini?

20. Respondensque Joab, ait : Absit, absit hoc a me! non præcipito, neque demolior;

21. non sic se habet res; sed homo de monte Ephraïm, Seba, filius Bochri cognomine, levavit manum suam contra regem David; tradite illum solum, et recedemus a civitate. Et ait mulier ad Joab : Ecce caput ejus mittetur ad te per murum.

22. Ingressa est ergo ad omnem populum, et locuta est eis sapienter; qui abscissum caput Seba, filii Bochri, projecerunt ad Joab. Et ille cecinit tuba, et recesserunt ab urbe, unusquisque in tabernacula sua; Joab autem reversus est Jerusalem ad regem.

23. Fuit ergo Joab super omnem exercitum Israël; Banaïas autem, filius Joïadæ, super Cerethæos et Phelethæos;

de Joab travaillaient à saper la muraille.

16. Alors une femme de la ville, qui était très sage, s'écria : Écoutez, écoutez; dites à Joab qu'il s'approche, et que je veux lui parler.

17. Joab s'étant approché, elle lui dit : Êtes-vous Joab? Il lui répondit : Je le suis. Écoutez, lui dit-elle, les paroles de votre servante. Il lui répondit : Je vous écoute.

18. Elle ajouta : Autrefois on disait en proverbe : Que ceux qui demandent conseil, le demandent à Abéla; et ils terminaient ainsi leurs affaires.

19. N'est-ce pas moi qui dis la vérité dans Israël? Et cependant vous voulez ruiner cette ville, et détruire une mère en Israël? Pourquoi renversez-vous l'héritage du Seigneur?

20. Joab lui répondit : A Dieu ne plaise! je ne viens point pour ruiner ni pour détruire.

21. Ce n'est point là mon intention; mais je cherche Séba, fils de Bochri, de la montagne d'Ephraïm, qui s'est soulevé contre le roi David. Rendez-nous seulement cet homme, et nous nous retirerons. Cette femme dit à Joab : On vous jettera sa tête par-dessus la muraille.

22. Elle alla ensuite trouver tout le peuple; et elle leur parla si sagement, qu'ils prirent la tête de Séba, fils de Bochri, et la jetèrent à Joab. Il sonna de la trompette, et s'éloigna de la ville, et chacun s'en retourna chez soi, et Joab revint trouver le roi à Jérusalem.

23. Joab était donc général de toute l'armée d'Israël. Banaïas, fils de Joïada, commandait les Céréthiens et les Phéléthiens.

des murs d'Abéla. — *Moliebatur destruere*. Voir encore des commentaires vivants dans l'*Atlas archéol.*, pl. xc, fig. 2, 4; pl. xcii, fig. 3-5, 9.

16-21. Convention d'une femme d'Abéla avec Joab pour mettre fin à la guerre. — *Tu... Joab?* Entrée en matière (vers. 17) simple et pittoresque. — *Qui interrogant...* Ce proverbe suppose que les habitants d'Abéla avaient jadis autrefois d'une grande réputation de sagesse; on venait les consulter de très loin, et on agissait docilement d'après leurs conseils. L'interlocutrice de Joab lui disait par cet exorde : Écoutez-moi, et faites de même. — *Nonne ego...?* Dans l'hébreu : Moi, pacifique et fidèle en Israël. Paroles prononcées au nom de la cité. *Matrem* est une belle métaphore, qui s'est conservée dans le mot « métropole ». Sur la locution *hereditatem Domini*, voyez x, 12; xiv, 16, etc. — *De monte Ephraïm* :

les collines centrales de la Palestine Cisjordanne; elles allaient jusque sur le territoire de Benjamin. Cf. I Reg. i, 1, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii.

22. Mort de Séba; heureuse issue de la révolte. — *Locuta... sapienter* : or la sagesse l'emporte sur la force guerrière, comme l'expose si bien l'Écclésiaste, ix, 13-16. — *Cecinit buccina* : le signal habituel de Joab. Cf. ii, 28; xviii, 16.

11° Les principaux officiers de David. XX, 23-26.

Nous avons rencontré, viii, 16-18, une liste analogue. Il existe ici quelques divergences, qui s'expliquent par la diversité des dates.

23-26. *Joab super... exercitum* : il a gardé son poste, en quelque sorte malgré le roi, qui a dû se plier aux circonstances. — *Super tributis*. Emploi nouveau. L'hébr. *más* désigne peut-être les corvées imposées aux Israélites eux-mêmes. —

24. Aduram était surintendant des tributs. Josaphat, fils d'Ahilud, avait la garde des requêtes.

25. Siva était secrétaire; Sadoc et Abiathar *grands* prêtres:

26. et Ira, de Jaïr, était prêtre de David.

24. Aduram vero super tributa; porro Josaphat, filius Ahilud, a commentariis;

25. Siva autem scriba; Sadoc vero et Abiathar sacerdotes;

26. Ira autem Jairites erat sacerdos David.

CHAPITRE XXI

1. Du temps de David, il y eut aussi une famine qui dura trois ans. Alors David consulta l'oracle du Seigneur, et le Seigneur lui répondit : *Cette famine est arrivée à cause de Saül et de sa maison de sang, parce qu'il a tué les Gabaonites.*

2. David fit donc venir les Gabaonites et leur dit (or les Gabaonites n'étaient point des enfants d'Israël, mais un reste des Amorrhéens; les Israélites leur avaient juré *qu'ils ne les feraient pas mourir*; cependant Saül avait voulu les frapper par un faux zèle pour les fils d'Israël et de Juda),

3. David leur dit donc : Que ferai-je pour réparer l'injure que vous avez reçue, afin que vous bénissiez l'héritage du Seigneur?

4. Les Gabaonites répondirent : Nous ne voulons ni or ni argent; nous demandons justice contre Saül et contre sa maison; *à part cela*, nous ne voulons la mort d'aucun Israélite. Que voulez-vous donc, dit David, que je fasse pour vous?

1. Facta est quoque fames in diebus David tribus annis jugiter. Et consuluit David oraculum Domini; dixitque Dominus: Propter Saul et domum ejus sanguinum, quia occidit Gabaonitas.

2. Vocatis ergo Gabaonitis, rex dixit ad eos (porro Gabaonitæ non erant de filiis Israel, sed reliquæ Amorrhæorum; filii quippe Israel juraverant eis, et voluit Saul percitere eos zelo, quasi pro filiis Israel et Juda),

3. dixit ergo David ad Gabaonitas: Quid faciam vobis? et quod erit vestri piaculum, ut benedicatis hereditati Domini?

4. Dixeruntque ei Gabaonitæ: Non est nobis super argento et auro quæstio, sed contra Saul et contra domum ejus; neque volumus ut interficiatur homo de Israel. Ad quos rex ait: Quid ergo vultis ut faciam vobis?

Sur les expressions *a commentariis* et *scriba*, voyez les notes de VIII, 16-17. — *Sacerdos*. Hébr.: *kôhèn*, dans le sens de ministre; fonction confiée autrefois aux fils de David (note de VIII, 18).

TROISIÈME PARTIE

Les dernières années du règne de David.

XXI, 1 — XXIV, 25.

Ces dernières pages sont très fragmentaires, et empruntées à des documents variés. L'ordre chronologique y est peu suivi.

§ I. — *Ruine de plus en plus complète de la maison de Saül; quatre expéditions contre les Philistins*. XXI, 1-24.

1° Famine de trois ans, occasionnée par la cruauté de Saül envers les Gabaonites; terrible exploitation de la faute de Saül. XXI, 1-14.

CHAP. XXI. — 1. La famine et sa cause. — *Facta est...* Pas de date, sinon la vague expression *in diebus David*. Le fléau éclata sans doute par suite du manque d'eau, ainsi qu'il arrive d'ordinaire en Palestine. Cf. vers. 10, et III Reg.

XVIII, 1-2. — *Consuluit... oraculum*. Littérale-ment dans l'hébreu: David chercha la face de Jéhovah. La Vulgate donne bien le sens. David veut connaître la cause de ce châtement divin, pour le faire disparaître. — *Occidit Gabaonitas*. A part ce qui est dit au vers. 2, nous ne possédons aucun détail sur ce massacre; mais il n'est que trop en harmonie avec le caractère farouche de Saül. Cf. I Reg. XXII, 11-19; voyez aussi IV, 3 du présent livre, et le commentaire. D'après la loi mosaïque, un meurtre qui n'avait pas été expié profanait la Terre sainte, et provoquait la colère du Seigneur contre toute la nation. Cf. Num. XXXV, 33-34; Deut. XXI, 7-9.

2-9. L'expiation. — *Reliquæ Amorrhæorum*. Les Gabaonites descendaient à proprement parler des Hévéens (Jos. IX, 7; XI, 19); mais les Amorrhéens sont nommés, comme en d'autres endroits (Gen. XV, 16; Deut. I, 27, etc.), pour représenter la race entière des Chananéens. — *Juraverant etc.* Cf. Jos. IX, 3 et ss., 19-20. Quelque obtenu par fraude, le serment avait été déclaré strictement obligatoire. — *Zelo quasi pro...* Hébr.: dans

5. Qui dixerunt regi : Virum qui attrivit nos et oppressit inique ita delere debemus, ut ne unus quidem residuus sit de stirpe ejus in cunctis finibus Israel.

6. Dentur nobis septem viri de filiis ejus, ut crucifigamus eos Domino in Gabaa Saul, quondam electi Domini. Et ait rex : Ego dabo.

7. Pepercitque rex Miphiboseth, filio Jonathæ filii Saul, propter jusjurandum Domini quod fuerat inter David et inter Jonathan, filium Saul.

8. Tulit itaque rex duos filios Respha, filiæ Aia, quos peperit Sauli, Armoni et Miphiboseth, et quinque filios Michol, filiæ Saul, quos genuerat Hadrieli, filio Berzellai, qui fuit de Molathi;

9. et dedit eos in manus Gabaonitarum, qui crucifixerunt eos in monte coram Domino. Et ceciderunt hi septem simul occisi in diebus messis primis, incipiente messione hordei.

10. Tollens autem Respha, filia Aia, cilicium substravit sibi supra petram, ab initio messis donec stillaret aqua super eos de cælo; et non dimisit aves lacere eos per diem, neque bestias per noctem.

5. Ils lui répondirent : Nous devons tellement exterminer la race de celui qui nous a tourmentés et opprimés injustement, qu'il n'en reste pas un seul dans toutes les terres d'Israël.

6. Qu'on nous donne sept de ses enfants, afin que nous les mettions en croix devant le Seigneur à Gabaa, d'où était Saül, qui fut autrefois l'élu du Seigneur. Le roi leur dit : Je vous les donnerai.

7. Il épargna Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, à cause de l'alliance que Jonathas et lui s'étaient jurée au nom du Seigneur.

8. Mais il prit les deux fils de Respha, fille d'Aïa, Armoni et Miphiboseth, qu'elle avait eus de Saül; et cinq fils que Michol, fille de Saül, avait eus d'Hadriel, fils de Berzellai, qui était de Molathi;

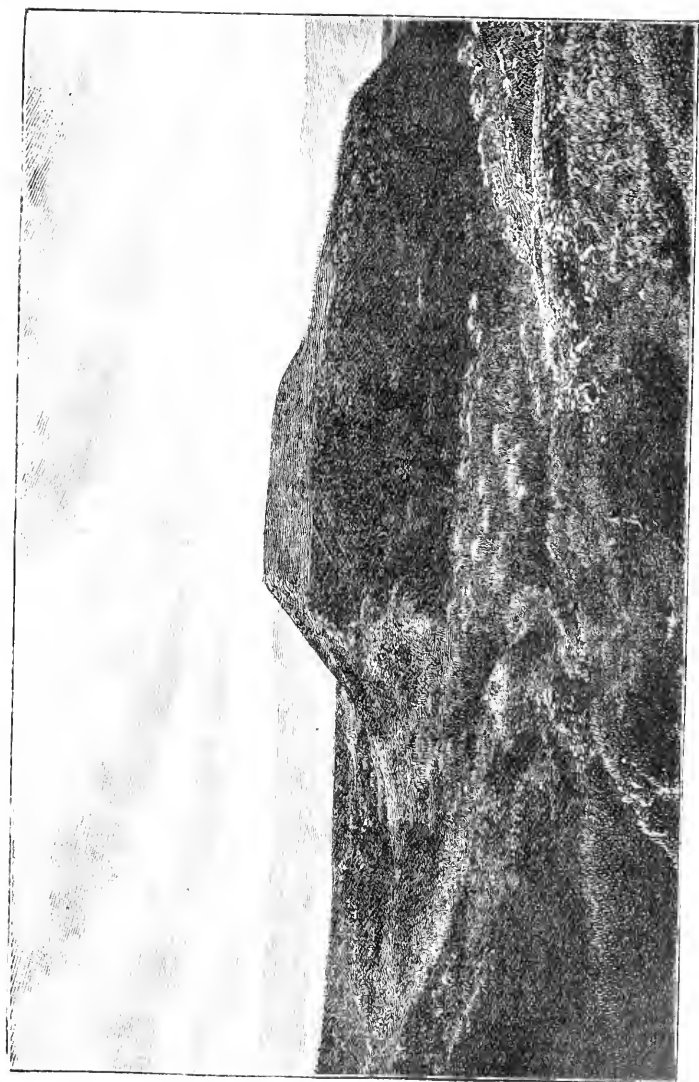
9. et il les mit entre les mains des Gabaonites, qui les crucifièrent sur une montagne devant le Seigneur. Et ces sept hommes moururent ensemble aux premiers jours de la moisson, lorsqu'on commençait à couper les orges.

10. Respha, fille d'Aïa, prenant un cilice, l'étendit sur une pierre, et demeura là depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau du ciel tombât sur eux; et elle empêcha les oiseaux pendant le jour, et les bêtes pendant la nuit de déchirer leurs corps.

son zèle pour les fils d'Israël. Saül voulait extirper des rangs du peuple de l'alliance ce reste des races maudites. — *Benedictis* : par des souhaits et des prières qui obtiendraient de Dieu la cessation de la famine. — *Non... super auro...* Les offensés refusent d'avance toute compensation pécuniaire, mode par lequel les meurtres ont souvent été réparés chez les Orientaux anciens et modernes; ils exigent l'application rigoureuse de la loi du talion, conformément aux règles théocratiques. Cf. Num. xxxv, 31-32. — *Homo de Israel*. Une victime quelconque, prise au hasard parmi les Israélites, ne saurait leur convenir; le sang même du coupable doit couler. — *Ut ne unus quidem...* Cette version produit une sorte d'antilogie, puisque les Gabaonites, à la ligne suivante, se bornent à demander la vie de sept descendants de Saül. Toute apparence de contradiction disparaît dans l'hébreu (vers. 5-6) : L'homme qui nous a consumés, et qui a projeté de nous détruire de manière à nous faire disparaître de tout le territoire d'Israël, qu'on nous donne sept de ses fils... — *Ut crucifigamus*. Plus littéralement : pour que nous les pendions; vraisemblablement après qu'on leur aurait ôté la vie (cf. Deut. xxi, 22-23, et le commentaire). *Domino* : Jéhovah ayant lui-même requis une expiation (vers. 1). — *In Gabaa Saul*. Voyez la note de Jos. xix, 12. La

patrie de Saül serait ainsi témoin du châtement. — *Quondam electi* (l'adverbe manque dans l'hébr.). Nulle part ailleurs le fils de Cis ne porte ce titre, et on est surpris de le trouver sur les lèvres de ses ennemis; à moins qu'ils ne l'emploient comme une circonstance aggravante de sa faute. — *Jusjurandum Domini*. Sur ce serment solennel plusieurs fois réitéré, voyez I Reg. xviii, 3; xx, 12-17, 42; xxiii, 18. — *Tulit itaque...* (vers. 8). Les victimes furent : les deux fils que Saül avait eus de Respha, sa femme du second rang (iii, 7), et les cinq fils de Mérob, sa fille aînée (car Michol est certainement une faute du copiste; cf. I Reg. xviii, 19). — *De Molathi*. Plutôt : le Molathite, c.-à-d. originaire de *M'hôlah*, localité située près de Bethsân, dans la vallée du Jourdain. — *Diebus messis primis*. En Palestine, la moisson d'orge est la première de toutes; elle a lieu vers le milieu ou la fin d'avril. Cf. Ex. ix, 21-32; Ruth, i, 32, etc.

10. Noble conduite de Respha. — *Cilicium*. L'hébr. *saq* désigne une pièce d'étoffe grossière. — *Non dimisit...* D'ordinaire, les pendus étaient détachés du gibet dès le soir même et aussitôt enterrés (Deut. xxi, 22-23); dans le cas présent, on fit une exception, et on attendit que le Seigneur manifestât qu'il agréait l'expiation. D'après les idées juives, la privation de sépulture, avec



Emplacement de Belisân (colline basaltique surmontée et entourée de ruines.)

11. Et nuntiata sunt David quæ fecerat Respha, filia Aia, concubina Saul.

12. Et abiit David, et tulit ossa Saul et ossa Jonathæ, filii ejus, a viris Jabes-Galaad, qui furati fuerant ea de platea Bethsan, in qua suspenderant eos Philisthiim cum interfecissent Saul in Gelboe;

13. et asportavit inde ossa Saul et ossa Jonathæ, filii ejus; et colligentes ossa eorum qui affixi fuerant,

14. sepelierunt ea cum ossibus Saul et Jonathæ, filii ejus, in terra Benjamin, in latere, in sepulcro Cis patris ejus; feceruntque omnia quæ præceperat rex. Et repropitiatus est Deus terræ post hæc.

15. Factum est autem rursus prælium Philisthinorum adversum Israël, et descendit David et servi ejus cum eo, et pugnabant contra Philisthiim. Deficiente autem David,

16. Jesbi-Benob, qui fuit de genere Arapha, cujus ferrum hastæ trecentas uncias appendebat, et accinctus erat ense novo, nisus est percutere David.

17. Præsidioque ei fuit Abisai, filius Sarviæ, et percussum Philisthæum interfecit. Tunc juraverunt viri David, dicentes : Jam non egredieris nobiscum in

11. Cette action de Respha, fille d'Aïa, concubine de Saül, fut rapportée à David.

12. Alors David alla prendre les os de Saül et de Jonathas son fils, à Jabès en Galaad, dont les habitants les avaient enlevés de la place de Bethsan, où les Philistins les avaient suspendus après que Saül eut été tué à Gelboé.

13. David transporta donc de là les os de Saül et de Jonathas son fils. On recueillit aussi les os de ceux qui avaient été crucifiés à *Gabaon*,

14. et on les ensevelit avec ceux de Saül et de Jonathas son fils dans le sépulchre de Cis, père de Saül, à Séla, sur le territoire de Benjamin. Et l'on fit tout ce que le roi avait ordonné. Et après cela Dieu redevint propice au pays.

15. Les Philistins firent encore la guerre à Israël. David marcha contre eux avec son armée, et leur livra bataille. Or David était fatigué;

16. et Jesbibénob, de la race Arapha, qui avait une lance dont le fer pesait trois cents sicles, et une épée qui n'avait point encore servi, était prêt de le tuer;

17. mais Abisai, fils de Sarvia, vint au-devant de David et tua le Philistin. Alors les gens de David lui dirent avec serment : Vous ne sortirez plus avec nous

ses tristes conséquences (*aves lacerare, ... bestias...*), était une grande ignominie. Cf. Dent. xxviii, 26; I Reg. xvii, 44, 46; Is. xiv 19-20, etc.



Cadavre abandonné sans sépulture et dévoré par un oiseau de proie. (Bas-relief assyrien.)

— *Donec stillaret.* L'hébreu suppose des pluies abondantes. A quelle époque tombèrent-elles? Il serait intéressant de le savoir, pour calculer la durée de la garde héroïque de Respha. Le récit paraît supposer un temps assez notable; il est néanmoins peu probable qu'il s'agisse de la saison ordinaire des pluies en Orient, ce qui nous conduirait d'avril à octobre.

11-14. David fait ensevelir Saül et ses enfants à Gaba. — *Nuntiata sunt...* Touché jusqu'au cœur par cet acte de dévouement maternel, le roi profita de l'occasion pour donner une sépulture à Saül et à toute sa famille. — *A viris Jabes.* Littéralement dans l'hébreu : des seigneurs de Jabès. Comp. la note de Jud. ix, 2. Sur la courageuse conduite des habitants de Jabès-Galaad envers Saül leur bienfaiteur. voyez I Reg. xxxi

11-13. — *De platea.* Trait nouveau, qui complète I Reg. xxxi, 10. Là il est dit que les corps de Saül et de ses fils furent suspendus à la muraille de Bethsan; ici nous apprenons en outre que ce fut à l'intérieur du rempart, sur la petite place qui était en avant de la porte, selon la coutume orientale (cf. II Par. xxxii, 6; Neh. xiii, 1, 3, 16; etc. — *In latere* (vers. 14). Hébr. : à *Şéla*; ville mentionnée, Jos. xviii, 28, parmi celles de Benjamin, mais dont on ignore l'emplacement exact. — *Repropitiatus est...* Heureuse issue de l'épisode.

2° Quatre expéditions contre les Philistins. XXI, 15-22.

Elles sont groupées sans indication chronologique. Nous retrouverons le récit des trois dernières I Par. xx, 4-8; où l'écrivain sacré les place après le siège de Rabba (cf. xii, 26 et ss.).

15-17. Première expédition. — *Rursus* fait allusion aux attaques antérieures des Philistins. Cf. v, 17 et ss., 22 et ss., etc. — *Descendit* : des hauteurs de la Palestine centrale dans la plaine habitée par les Philistins (*Atlas géogr.*, pl. vii et xviii). — *Deficiente...* David n'avait rien perdu de sa première vaillance, et payait bravement de sa personne; mais il n'avait plus son ancien vigneur. — *De genere Arapha.* Dans l'hébreu : *ha-Rafah*, avec l'article. C'était un membre, peut-être même la souche de la race géante des

pour combattre, de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Israël.

18. Il y eut une seconde guerre à Gob contre les Philistins, où Sobochai de Husathi tua Saph, issu d'Arapha, de la race des géants.

19. Il y eut aussi une troisième guerre à Gob contre les Philistins, en laquelle Elhanan, fils de Jaaré, surnommé Orgim de Bethléem, tua Goliath de Geth, qui avait une lance dont la hampe était comme le grand bois dont se servent les tisserands.

20. Il se fit une quatrième guerre à Geth, où il se trouva un homme de haute taille qui avait six doigts aux pieds et aux mains, c'est-à-dire vingt-quatre doigts, et qui était de la race d'Arapha.

21. Il vint outrager insolemment Israël; mais Jonathan, fils de Samaa, frère de David, le tua.

22. Ces quatre hommes étaient de Geth, de la race d'Arapha, et ils furent tués par David, ou par ses gens.

bellum. ne exstinguas lucernam israel

18. Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philisthæos. Tunc percussit Sobochai, de Husathi, Saph, de stirpe Arapha, de genere gigantum.

19. Tertium quoque fuit bellum in Gob contra Philisthæos, in quo percussit Adeodatus filius Saltus, polymitarius, Bethlehemites, Goliath Gethæum, cujus hastile hastæ erat quasi liciatorium textentium.

20. Quartum bellum fuit in Geth, in quo vir fuit excelsus qui senos in manibus pedibusque habebat digitos, id est viginti quatuor; et erat de origine Arapha.

21. Et blasphemavit Israel; percussit autem eum Jonathan, filius Samaa fratris David.

22. Hi quatuor nati sunt de Arapha in Geth, et ceciderunt in manu David et servorum ejus.

CHAPITRE XXII

1. David adressa au Seigneur les paroles de ce cantique, quand le Seigneur l'eut délivré de la main de tous ses ennemis et de la main de Saül.

1. Locutus est autem David Domino verba carminis hujus, in die qua liberavit eum Dominus de manu omnium inimicorum suorum et de manu Saul.

Raphaïm, mentionnée à différentes reprises dans les premiers livres de la Bible. Cf. Gen. xiv, 5; Deut. II, 11, 20; Jos. xii, 4, etc. — *Treccntas uncias*. Plutôt : trois cents sicles (300 × 14 gr. 200). — *Ense novo*. L'hébreu actuel a seulement l'adjectif; la Vulgate a suppléé très heureusement le substantif épée, à cause du verbe *accinctus*. — *Jam non egredieris*... Même attention délicate qu'au temps de la révolte d'Absalom, xviii, 3. *Ne exstinguas*... est une belle et frappante métaphore. La mort du roi eût plongé tout Israël dans une profonde obscurité.

18. Seconde expédition contre les Philistins. — *In Gob*. Localité inconnue, signalée seulement ici et au vers. 19. Les LXX ont lu : *Gath*. Le passage parallèle de I Par. (xx, 4) a « Gazer ». Voyez v, 25, et la note. — *Sobochai* : un des héros de David. I Par. xi, 29; xxvii, 11. Il était Husathi (Vulg. : *de Husathi*), c.-à-d. originaire de *Husah*, ville de la tribu de Juda, non identifiée.

19. Troisième campagne. — *Adeodatus filius Saltus*. Dans l'hébreu : *Elhanan*, fils de *Jaaré*. Saint Jérôme a mis les noms latins correspondants. — *Polymitarius*. *Orgim* du texte est plutôt la continuation du second nom propre : fils de *Jaaré* - *Orgim*. — Au passage parallèle, I Par. xx, 5, dans l'hébreu, nous lisons : « *Lohmi*, frère de Goliath, » au lieu de *Bethlehemites*; variante qui doit reproduire le texte original. D'ailleurs, l'existence à Geth de deux géants nommés

Goliath n'est nullement une impossibilité.

20-22. Quatrième campagne. — *Senos... digitos*. Phénomène constaté à différentes époques (cf. Plin. *Hist. nat.*, xi, 43). — *Jonathan* était frère du rusé Jonadab, xix, 3.

§ II. — *Cantique d'action de grâces et dernières paroles de David*. XXII, 1 — XXIII, 7.

1° Le cantique. XXII, 1-51.

Poème remarquable de fond et de forme, qu'on nomme assez souvent de nos jours le « cantique du Rocher », à cause de l'image employée au début (vers. 2) et dans le corps même du chant (vers. 32 et 47 de l'hébreu), pour exprimer la sécurité parfaite dont le Seigneur fait jouir ses serviteurs fidèles. Voyez Deut. xxxii, 4, et l'explication. — Ce chant sublime est répété dans le psautier (Ps. xvii, hébr. xviii), auquel nous renvoyons le lecteur pour le commentaire proprement dit. Nous nous bornerons à indiquer ici la suite des pensées, et les principales variantes qui existent entre les deux rédactions. De ces variantes, les unes sont attribuables aux copistes, les autres sont des retouches intentionnelles provenant de l'auteur lui-même. Le texte que nous avons ici paraît être le plus ancien; celui du psautier, plus fini, plus classique sous le rapport du style, est probablement une seconde édition, revue et perfectionnée.

CHAP. XXII. — 1. Introduction historique. Elle

2. Et ait: Dominus petra mea, et robur meum, et salvator meus.

3. Deus fortis meus, sperabo in eum; scutum meum, et cornu salutis meae; elevator meus, et refugium meum. Salvator meus, de iniquitate liberabis me.

4. Laudabilem invocabo Dominum, et ab inimicis meis salvus ero.

5. Quia circumdederunt me contritiones mortis; torrentes Belial terruerunt me;

6. funes inferni circumdederunt me; praevenērunt me laquei mortis.

7. In tribulatione mea invocabo Dominum, et ad Deum meum clamabo; et exaudiet de templo suo vocem meam, et clamor meus veniet ad aures ejus.

8. Commota est et contremuit terra, fundamenta montium concussa sunt et conquassata, quoniam iratus est eis.

9. Ascendit fumus de naribus ejus, et ignis de ore ejus vorabit; carbonēs succensi sunt ab eo.

10. Inclinauit caelos, et descendit; et caligo sub pedibus ejus.

11. Et ascendit super cherubim, et volavit; et lapsus est super pennas venti.

12. Posuit tenebras in circuitu suo

2. Et il dit: Le Seigneur est mon rocher, ma force et mon Sauveur.

3. C'est mon Dieu fort, j'espérerai en lui; il est mon bouclier et mon salut; il m'élève en haut, il est mon refuge. Mon Sauveur, vous me délivrerez de l'iniquité.

4. J'invoquerai le Seigneur digne de toute louange, et je serai délivré de mes ennemis.

5. Les douleurs de la mort m'ont entouré; les torrents de Bélial m'ont épouventé.

6. Les liens de l'enfer m'ont environné, les filets de la mort m'ont enveloppé.

7. Dans ma tribulation j'invoquerai le Seigneur, et je crierai vers mon Dieu; et de son temple il entendra ma voix, et mes cris viendront à ses oreilles.

8. La terre s'est émue, et a tremblé, les fondements des montagnes ont été agités et ébranlés, parce que le Seigneur était irrité contre eux.

9. La fumée est montée de ses narines; un feu dévorant est sorti de sa bouche, et des charbons en ont été embrasés.

10. Il a abaissé les cieux, et il est descendu; une épaisse nuée était sous ses pieds.

11. Il est monté sur les chérubins et a pris son vol; il a volé sur les ailes des vents.

12. Il s'est caché dans les ténèbres qui

est reproduite sous forme de titre en avant du Ps. xvii. — *In die qua...* C.-à-d. : au temps où. « Jour » dans le sens large. — *De manu... inimicorum, ... Saul.* Occasion du cantique. Saül est cité en dernier lieu, comme le pire des ennemis de David : c'est donc une gradation ascendante. Le ton alerte et joyeux du poème correspond très bien aux sentiments qui agitaient le chanteur sacré au souvenir de ses périls et de ses délivrances. La composition doit dater, d'après cette seconde moitié du titre, des dernières années du roi David.

2-4. Prélude qui résume le cantique : louange à Jéhovah, libérateur de David. — Le Ps. xvii débute par un cri du cœur, omis ici : « Diligam te, Domine, fortitudo mea. » — *Dominus petra...* Longue nomenclature (vers. 2-3) d'épithètes élogieuses, par lesquelles le poète exprime fortement ce que son Dieu a daigné être pour lui. Au lieu de *robur*, l'hébreu a « citadelle » ; « mon Dieu-rocher, » au lieu de *Deus fortis...* ; « mon haut lieu, » pour *elevator meus*. Les mots *et refugium...*, *liberabis me* manquent dans le psaume. — *Invocabo...*, *ero*. Plutôt : j'invoque, je suis ; au temps présent.

5-20. Première partie du cantique : David dé-

livré de ses ennemis du dedans (tels que Saül, Absalom). — 1^o Thème de cette première partie, vers. 5-7 : état misérable du poète (5-6), sa prière (7^a), sa délivrance brièvement décrite (7^b). *Contritiones mortis* ; dans l'hébreu : les flots de la mort ; au Ps. xvii, 5 : les liens (Vulg. : les douleurs) de la mort. *Torrentes Belial* : c.-à-d. d'iniquité, comme dit le traducteur du psaume. *Funes inferni* (hébr. : du *s'ól*, ou séjour des morts) ; Ps. xvii, 6, même métaphore dans l'hébreu ; la Vulgate a la variante « dolores inferni ». Au lieu des futurs *invocabo, clamabo, exaudiet...* (vers. 7), lisez le prétérit : J'invoquai, il a exaucé. — 2^o Dieu descend du ciel au milieu d'une tempête, pour porter secours à David, vers. 8-16. Gradation dans ce dramatique tableau : préparation lointaine de l'orage (8-9) ; sa préparation plus immédiate (10-12) ; il éclate, terrible (13-16). *Fundamenta montium* ; d'après l'hébreu : les fondements du ciel. *De naribus ejus* (vers. 9) ; au Ps. xvii, la Vulgate a « in ira ejus », quoique l'image soit la même qu'ici dans le texte. *Lapsus est...* (vers 11) ; dans l'hébreu : il a été vu sur les ailes du vent ; dans le psaume : il a volé sur les ailes... *Latibulum...* (vers. 12) ; hébr. : des tentes. *Cribrans aquas...* ; dans l'hébreu : amas d'eaux,

l'environnaient; il a fait distiller les eaux des nuées du ciel.

13. L'éclat qui brille devant lui a allumé des charbons de feu.

14. Le Seigneur a tonné du ciel, le Très-Haut a fait retentir sa voix.

15. Il a lancé des flèches, et il a dispersé mes ennemis; ses foudres, et il les a consumés.

16. La mer s'est ouverte jusqu'aux abîmes, et les fondements du monde ont été découverts, à cause des menaces du Seigneur, et du souffle des tempêtes de sa colère.

17. Il a étendu sa main des hauteurs du ciel; il m'a saisi, et m'a retiré du milieu des eaux.

18. Il m'a délivré d'un ennemi très puissant, et de ceux qui me haïssaient; car ils étaient plus forts que moi.

19. Il m'a prévenu au jour de mon affliction, et le Seigneur a été mon ferme appui.

20. Il m'a mis au large; il m'a délivré, parce que je lui ai plu.

21. Le Seigneur me rendra selon ma justice, et il me traitera selon la pureté de mes mains.

22. Car j'ai gardé les voies du Seigneur, et je n'ai pas été impie envers mon Dieu.

23. Toutes ses ordonnances ont été devant moi, et je ne me suis pas détourné de ses préceptes.

24. Je serai parfait avec lui; je me tiendrai sur mes gardes contre mon iniquité.

25. Et le Seigneur me rendra selon ma justice, et selon que mes mains seront pures devant ses yeux.

26. Vous serez saint avec les saints, et parfait avec les forts.

27. Vous serez pur avec les purs, et vous paraîtrez méchant avec les méchants.

latibulum, cribrans aquas de nubibus cælorum.

13. Præ fulgore in conspectu ejus succensit suam carbonibus ignis.

14. Tonabit de cælo Dominus, et Excelsus dabit vocem suam.

15. Misit sagittas, et dissipavit eos; fulgur, et consumpsit eos.

16. Et apparuerunt effusiones maris, et revelata sunt fundamenta orbis, ab increpatione Domini, ab inspiratione spiritus furoris ejus.

17. Misit de excelso, et assumpsit me, et extraxit me de aquis multis.

18. Liberavit me ab inimico meo potentissimo et ab his qui oderant me, quoniam robustiores me erant.

19. Prævenit me in die afflictionis meæ, et factus est Dominus firmamentum meum.

20. Et eduxit me in latitudinem; liberavit me, quia complacui ei.

21. Retribuet mihi Dominus secundum justitiam meam, et secundum munditiam manuum mearum reddet mihi.

22. Quia custodivi vias Domini et non egi impie a Deo meo;

23. omnia enim judicia ejus in conspectu meo, et præcepta ejus non amovi a me.

24. Et ero perfectus cum eo, et custodiam me ab iniquitate mea;

25. et restituet mihi Dominus secundum justitiam meam et secundum munditiam manuum mearum, in conspectu oculorum suorum.

26. Cum sancto sanctus eris, et cum robusto perfectus;

27. cum electo electus eris, et cum perverso perverseris;

nuages sombres (pas de verbe, apposition à *tenebras* du précédent hémistiche). Vers. 13, le psaume ajoute la grêle aux charbons incandescents. Vers. 14, lisez : a tonné, a donné, au lieu de *tonabit, dabit*. *Effusiones maris* (vers. 16); hébr. : le lit de la mer; Ps. xvii : le lit des eaux (Vulg. : les sources des eaux). — 3^e Le salut, merveilleusement opéré, vers. 17-20. *Ab inimico meo* (vers. 18); la Vulg. emploie le pluriel au passage parallèle du psaume, quoique l'hébreu ait le singulier.

21-31. Seconde partie du cantique : les raisons de cette protection divine. — Premier motif, la

sainteté et l'innocence de David, vers. 21-25. Aux vers. 21, 24 et 25, il faudrait de nouveau le parfait au lieu du futur. *Munditiam manuum...* (vers. 25); dans l'hébreu : ma pureté. — Second motif, le principe qui dirige habituellement les relations de Dieu avec les hommes, vers. 26-28. Ici les futurs devraient être tous remplacés par le présent. *Cum robusto* (vers. 26); dans l'hébreu : avec le héros (*gibbôr*) innocent; de même au Ps. xvii. *Populum pauperem* (vers. 28); « le peuple qui s'hautille, » d'après l'hébreu. *Oculisque tuis...*; dans le psaume : tu abaisces les

28. et populum pauperem salvum facies, oculisque tuis excelsos humiliabis.

29. Quia tu lucerna mea, Domine; et tu, Domine, illuminabis tenebras meas.

30. In te enim curram accinctus; in Deo meo transiliam murum.

31. Deus, immaculata via ejus; eloquium Domini igne examinatum; scutum est omnium sperantium in se.

32. Quis est Deus præter Dominum? et quis fortis præter Deum nostrum?

33. Deus qui accinxit me fortitudine, et complanavit perfectam viam meam;

34. coæquans pedes meos cervis, et super excelsa mea statuens me;

35. docens manus meas ad prælium, et componens quasi arcum æreum brachia mea.

36. Dedisti mihi clypeum salutis tuæ, et mansuetudo tua multiplicavit me.

37. Dilatabis gressus meos subtus me, et non deficient tali mei.

38. Persequar inimicos meos, et conteram; et non convertar donec consumam eos.

39. Consumam eos et confringam, ut non consurgant; cadent sub pedibus meis.

40. Accinxisti me fortitudine ad prælium; incurvastis resistentes mihi subtus me.

41. Inimicos meos dedisti mihi dorsum, odientes me, et disperdam eos.

42. Clamabunt, et non erit qui salvet; ad Dominum, et non exaudiet eos.

28. Vous sauverez le pauvre peuple, et de vos regards vous humilierez les superbes.

29. Seigneur, vous êtes ma lampe; c'est vous, Seigneur, qui éclairerez mes ténèbres.

30. Par vous je cours tout prêt à combattre; avec mon Dieu je franchis la muraille.

31. La voie de Dieu est irrépréhensible; la parole du Seigneur est éprouvée par le feu; il est le bouclier de tous ceux qui espèrent en lui.

32. Qui est Dieu si ce n'est le Seigneur? qui est fort si ce n'est notre Dieu?

33. C'est lui qui m'a revêtu de force, qui a aplani la voie parfaite où je marche;

34. qui a rendu mes pieds aussi agiles que ceux des cerfs, et qui m'a placé sur mes lieux élevés;

35. qui instruit mes mains à combattre, et qui rend mes bras fermes comme un arc d'airain.

36. Vous m'avez donné le bouclier de votre protection, et votre bonté m'a grandi.

37. Vous avez élargi le chemin sous mes pas, et mes pieds n'ont point chancelé.

38. Je poursuivrai mes ennemis, et je les détruirai; je ne reviendrai pas sans les avoir anéantis.

39. Je les briserai, sans qu'ils puissent se relever; ils tomberont sous mes pieds.

40. Vous m'avez revêtu de force pour le combat; vous avez fait plier sous moi ceux qui me résistaient.

41. Vous avez fait tourner le dos à mes ennemis, à ceux qui me haïssaient, et je les exterminerai.

42. Ils crieront, et personne ne les sauvera; ils crieront au Seigneur, et il ne les écoutera point.

regards des superbes. — Troisième motif, la bonté de Dieu envers ceux qui ont confiance en lui, vers. 29-31. *Tu lucerna...*; au Ps. xvii: car vous éclairerez ma lampe, Seigneur; mon Dieu, éclairerez mes ténèbres. *In te... curram*: dans l'hébreu; par vous, je m'élançai sur une troupe armée; Ps. xvii: même leçon dans le texte original; d'après la Vulgate: « in te eripiar a tentatione ».

32-42. Troisième partie du cantique: David délivré de ses ennemis extérieurs. — 1° Le Seigneur lui-même a préparé admirablement son serviteur pour le combat, vers. 32-37. *Quis fortis...*; hébr.: qui est un rocher? *Deus qui accinxit...*; dans l'hébreu: Dieu est ma puissante forteresse. *Componens quasi...* (vers. 35); hébr.:

mes bras bandent l'arc d'airain. *Mansuetudo tua...* (vers. 36); au Ps. xvii: ta droite me soutient; en outre, le psaume ajoute deux autres membres à ce vers. *Dilatabis, deficient* (vers. 37): futurs à remplacer par le présent. — 2° David, ainsi préparé pour la lutte, s'élançait contre ses ennemis et en triomphe complètement, vers. 38-46. *Persequar, conteram...*; traduisez: j'ai poursuivi, j'ai brisé... (vers. 38, 39, 42, 43, 44, 45). Au lieu de *conteram*, le Ps. xvii porte: je les ai atteints. *Consumam* (vers. 39) manque dans le psaume. *Clamabunt* (vers. 42); dans l'hébreu: ils regardent (pour voir s'il leur viendra quelque sauveur). *Ut pulverem terræ* (vers. 42); le psaume développe la comparaison: comme la poussière

43. Je les broierai comme la poussière de la terre; je les écraserai, et je les foulerai comme la boue des rues.

44. Vous me délivrerez des contradictions de mon peuple; vous me conserverez pour être le chef des nations; un peuple que j'ignore me sera asservi.

45. Des enfants étrangers me résisteront; mais ils m'obéiront en entendant ma voix.

46. Les enfants étrangers se fondront comme la cire, et ils trembleront de peur dans leurs retraites cachées.

47. Vive le Seigneur, et que mon Dieu soit béni; que le Dieu fort, le Dieu qui me sauve soit glorifié.

48. C'est vous, mon Dieu, qui me vengez, et qui abattez les peuples sous moi;

49. qui me délivrez de mes ennemis, qui m'élevez au-dessus de ceux qui me résistent; vous me sauvez de l'homme injuste.

50. C'est pourquoi je vous louerai, Seigneur, parmi les nations, et je chanterai en l'honneur de votre nom;

51. vous qui accordez de grandes délivrances à votre roi, qui faites miséricorde à David votre oint, et à sa race à tout jamais.

43. Delebo eos ut pulverem terræ; quasi lutum platearum comminuam eos atque confringam.

44. Salvabis me a contradictionibus populi mei; custodies me in caput gentium; populus quem ignoro serviet mihi.

45. Filii alieni resistent mihi; auditu auris obediunt mihi.

46. Filii alieni defluerunt, et contrahentur in angustiis suis.

47. Vivit Dominus! et benedictus Deus meus! et exaltabitur Deus fortis salutis meæ.

48. Deus qui das vindictas mihi, et dejicis populos sub me;

49. qui educis me ab inimicis meis, et a resistentibus mihi elevas me; a viro iniquo liberabis me.

50. Propterea confitebor tibi, Domine, in gentibus, et nomini tuo cantabo;

51. magnificans salutes regis sui, et faciens misericordiam christo suo David et semini ejus in sempiternum.

CHAPITRE XXIII

1. Voici les dernières paroles de David. Paroles de David fils d'Isaï, paroles de l'homme établi pour être l'oint du Dieu de Jacob, le chantre célèbre d'Israël.

1. Hæc autem sunt verba David novissima: Dixit David filius Isai; dixit vir cui constitutum est de christo Dei Jacob, egregius psalter Israel.

devant la face du vent. *Resistent mihi* (vers. 45); nébr.: me trompent (en feignant d'être soumis, tandis qu'ils ont le cœur plein de haine). *Contrahentur in angustiis...*; dans l'hébreu: ils sortent en tremblant de leurs forteresses.

47-51. Conclusion du cantique. — Le dernier verset est étroitement lié à la promesse grandiose que David avait autrefois reçue de Dieu sur la perpétuité de son trône (cf. VII, 12-16); les mots *semini ejus in sempiternum* désignent donc le Messie.

2° Dernières paroles du roi David. XXIII, 1-7.

CHAP. XXIII. — 1°. Titre de cet autre poème. — *Verba... novissima*: le dernier psaume de David, écrit peu de temps avant sa mort. C'est, en effet, un beau poème encore, rythmé, imagé, muni du parallélisme des membres (voyez notre *Biblia sacra*, p. 312). Mais c'est avant tout un oracle messianique très important, dans lequel le roi-prophète, sentant sa fin prochaine, exprime

de nouveau (cf. XXII, 51) la confiance absolue que lui inspirait la divine promesse relative à la durée éternelle de sa race. D'avance il voit nettement le Christ, son petit-fils selon la chair, régnant à jamais comme un roi parfait. Voyez M^{sr} Melgnan, *les Prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois*, pp. 183 et ss. — La très grande conclusion du langage donne à première vue quelque apparence d'obscurité à ce cantique, quoique la pensée soit en vérité aussi lumineuse qu'énergique.

1^b-3^a. Majestueux prélude. — *Dixit David...* Ce début rappelle les exordes des prophéties de Balaam, Num. XXIV, 3-4, 15-16. Le prophète énumère d'abord ses titres (vers. 1^b), ses droits à notre créance. N^{am}, l'équivalent hébreu du verbe « dit », est une expression solennelle, employée plus de deux cents fois dans la Bible pour désigner des révélations émanées directement de Dieu; aux très rares endroits (1ol, Num. XXIV,

2. Spiritus Domini locutus est per me, et sermo ejus per linguam meam.

3. Dixit Deus Israel mihi, locutus est Fortis Israel : Dominator hominum, justus dominator in timore Dei ;

4. sicut lux auroræ, oriente sole, mane absque nubibus rutilat, et sicut pluviis germinat herba de terra.

5. Nec tanta est domus mea apud Deum ut pactum æternum iniret mecum firmum in omnibus atque munitum. Cuncta enim salus mea, et omnis voluntas ; nec est quidquam ex ea quod non germinet.

6. Prævaricatores autem quasi spinæ evellentur universi, quæ non tolluntur manibus ;

7. et si quis tangere voluerit eas, armabitur ferro et ligno lanceato, igneque succensæ comburentur usque ad nihilum.

2. L'esprit du Seigneur s'est fait entendre par moi ; sa parole a été sur ma langue.

3. Le Dieu d'Israël m'a parlé ; le Fort d'Israël m'a dit : Que celui qui est le dominateur des hommes soit juste, et qu'il règne dans la crainte de Dieu.

4. Il sera comme la lumière de l'aurore, lorsque le soleil, se levant au matin, brille sans aucun nuage, et comme l'herbe qui germe de la terre, arrosée par les pluies.

5. Ma maison sans doute n'était pas telle devant Dieu qu'il dût faire avec moi une alliance éternelle, ferme et entièrement inébranlable. C'est tout mon salut et tout mon désir, et il n'y a rien en elle qui ne doive germer.

6. Mais les prévaricateurs seront arrachés comme des épines auxquelles on ne touche point avec la main ;

7. mais on s'arme pour cela du fer et du bois d'une lance, et on les consume avec le feu pour les réduire à néant.

3-4, 15-16, et Prov. xxx, 1) où ce mot est mis en avant des paroles d'un homme, il déclare par là même qu'elles sont inspirées. Voyez d'ailleurs les vers. 2 et 3^a. — *Vir cut constitutum...* Dans l'hébreu : l'homme qui a été élevé en haut ; c.-à-d. haut placé. Dieu avait pris David dans la condition la plus humble, et l'avait comblé de toute sorte d'honneurs. Cf. vii, 8-9. — *De christo...* Hébr. : l'oint, au nominatif ; apposition à « vir », comme le montre la traduction littérale du texte :

Paroles de David, fils d'Isaï ;
paroles de l'homme élevé bien haut,
de l'oint du Dieu de Jacob.

Dei Jacob, au lieu de l'appellation plus fréquente « Dieu d'Israël ». — *Egregetus psaltes...* Plus littéralement, quoique la signification soit la même : aimable dans les cantiques d'Israël. Les psaumes composés par le saint roi à la gloire du Dieu de l'alliance, et chantés avec tant d'amour par tout Israël, justifient pleinement cet éloge. — Aux vers. 2-3^a, par une quadruple répétition, le prophète revendique ouvertement l'inspiration pour l'oracle qu'il se dispose à proclamer. Ce n'est pas un homme qui parle, mais Dieu lui-même (« locutur, » « dicit, » au lieu de *locutus est, dicit*). Revendication dont Notre-Seigneur Jésus-Christ attestera l'entière légitimité (Matth. xxii, 40). — *Fortis Israel*. Hébr. : le rocher d'Israël. Cf. vers. 1.

3^b-7. L'oracle. — Le héros de la prophétie nous est aussitôt présenté (3^b). C'est un monarque idéal, parfait dans les relations qu'il a, soit avec ses sujets (*justus*, l'une des qualités principales des rois), soit avec son Dieu (*in timore Dei*). Cf. Ps. lxxi, 1-3 ; Is. xi, 1-5 ; Jer. xxiii, 5 ; xxxiii, 15 ; Mich. v 2 ; passages qui s'appliquent

parellement au Messie-roi. — Deux images saisissantes (vers. 4) décrivent la splendeur et les bienfaits de ce règne idéal : *sicut lux...*, un magnifique lever de soleil, par un ciel sans nuages (l'un des plus beaux spectacles de la nature) ; *sicut pluviis...*, la pluie qui, en Palestine, transforme en un délicieux jardin le sol habituellement aride et brûlé (abondance des grâces apportées par le Messie). Voyez des comparaisons semblables, Ps. lxxi, 6 ; Prov. iv, 18 ; Is. xlii, 3-4 ; Mal. iv, 2. — *Nec tanta...* L'essentiel de l'oracle a été dit sur la personne et l'œuvre du grand Roi ; mais il fallait indiquer son origine en tant qu'elle devait appartenir à la terre : c'est ce que fait David (vers. 5), en le rattachant à sa maison comme son fils et son héritier, selon la promesse que Jéhovah lui avait faite. Notez l'accumulation des épithètes (*æternum...*, *firmum...*, *munitum*) qui caractérisent la solidité des engagements divins. Cf. vii, 12 et ss. Aussi David sait-il sûrement que Jéhovah sera fidèle, et il pourra se coucher bientôt en paix dans son tombeau : *cuncta enim...* On peut donner à la phrase hébraïque un tour interrogatif, qui ajoute encore plus de force à la pensée : Tout mon salut et tout mon désir (*voluntas a cette signification*), Dieu ne le fera-t-il pas germer ? (Métaphore identique à celle du vers. 4). — Pour conclure, et par contraste, ruine des impies qui se révolteront contre le sceptre du Messie, vers. 6-7. Ces fils de Bélial, comme les nomme l'hébreu (*prævaricatores*), et leur destinée finale sont dépeints aussi par une forte image : *quasi spinæ...* *Ferro et ligno* : un fer tranchant, placé à l'extrémité d'un long manche. *Usque ad nihilum*, la locution hébraïque *basšébeq* ne se rencontre pas ailleurs, et on la traduit diversement : sur place

8. Voici le nom des héros de David : Jesbaam l'Hachamonite fut le premier d'entre les trois *les plus signalés*. Il s'assit dans la chaire comme très sage, et il tua huit cents hommes en une seule fois.

9. Eléazar l'Aholite, fils de Dodo, était l'un des trois héros qui se trouvèrent avec David lorsqu'on insulta les Philistins, et qu'ils s'assemblèrent en un certain lieu pour combattre.

10. Les Israélites ayant fui, il tint bon, et battit les Philistins, jusqu'à ce que sa main se lassât de tuer, et qu'elle demeurât attachée à son épée. Le Seigneur opéra en ce jour une grande délivrance; et ceux qui avaient fui retournèrent pour prendre les dépouilles des morts.

11. Après lui il y eut Semma, fils d'Agé, d'Arari. Les Philistins s'étant rassemblés près d'une station où il y avait un champ plein de lentilles, et ayant fait fuir le peuple devant eux,

12. il demeura ferme au milieu du champ, le défendit et frappa les Philistins; et Dieu opéra une grande délivrance.

13. Auparavant les trois qui étaient les premiers entre les trente étaient venus trouver David dans la caverne d'O-

8. Hæc nomina fortium David : Sedens in cathedra sapientissimus princeps inter tres, ipse est quasi tenerrimus ligni vermiculus, qui octingentos interfecit impetu uno.

9. Post hunc Eleazar, filius patru ejus, Aholites, inter tres fortes qui erant cum David quando exprobraverunt Philistiim, et congregati sunt illuc in prælium.

10. Cumque ascendissent viri Israel, ipse stetit, et percussit Philisthæos donec deficeret manus ejus et obrigeseret cum gladio; fecitque Dominus salutem magnam in die illa, et populus qui fugerat reversus est ad cæsorum spolia detrahenda.

11. Et post hunc Semma, filius Age, de Arari. Et congregati sunt Philistiim, in statione, erat quippe ibi ager lente plenus; cumque fugisset populus a facie Philistiim,

12. stetit ille in medio agri, et tuitus est eum, percussitque Philisthæos; et fecit Dominus salutem magnam.

13. Nec non et ante descenderant tres qui erant principes inter triginta, et venerant tempore messis ad David in

sans délat; ou comme la Vulgate. — On le voit maintenant, quoique si court, cet oracle éclairc de « vives lumières le caractère du règne futur du Messie ».

§ III. — Liste des héros du roi David.
XXIII, 8-39.

Au passage parallèle, I Par. xi, 11-41, cette liste est placée à la suite de la prise de Sion, et précédée d'un titre qui la fait remonter aux premiers temps du règne de David. Le texte a beaucoup souffert, et les anciennes traductions s'en ressentent.

1° Première catégorie de héros. XXIII, 8-17.

8^a Titre général de la liste. — *Fortium*: les *gibborim*; dénomination appliquée parfois aux six cents hommes de la garde royale (voyez la note de xv, 18), mais prise ici dans un sens restreint.

8^b-12. Les trois héros les plus célèbres. — Le premier, vers. 8^b. Les mots *sedens... sapientissimus* et *quasi... vermiculus*, qui ne présentent aucun sens, devraient être remplacés par les suivants, de l'avis des meilleurs critiques (Vercellone, von Hummelauer, etc.) : Jesbaam, fils d'Hachamon!, ... brandit sa lance sur huit cents hommes... Le texte de I Par. xi, 11, très clair en cet endroit, aide à rétablir la vraie leçon. La corruption a été produite par des coupures peu intelligentes des mots hébreux et par le changement de quelques lettres. — *Octingentos inter-*

fecit. Pour les héros des deux premières classes, on joint à leur nom et à celui de leur père quelqu'un de leurs exploits. Au lieu de huit cents, I Par. a trois cents; une de ces erreurs de copiste fréquente dans les chiffres. — Le second héros, vers. 9-10. *Filius patru ejus*; hébr.: fils de Dôdô (nom propre que saint Jérôme a traduit comme si c'était un nom commun). *Aholites*: o.-h.-d. descendant d'Ahoë, petit-fils de Benjamin (cf. I Par. viii, 4). *Congregati... illuc*; la localité, dont le nom a probablement disparu du texte, est mentionnée I Par. xi, 13: c'était *Pâs-Dammim*, abréviation d'*Efès-Dammim*, célèbre par la victoire de David sur Goliath. Cf. I Reg. xvii, 1, et l'explication. *Obrigeseret cum gladio*: l'histoire contemporaine cite des faits semblables; une extrême fatigue produit parfois une contraction nerveuse qui rend la main rigide. *Fecit... Dominus...*: formule pleine de foi, répétée au vers. 12 (cf. I Reg. xi, 13; xix, 5, etc.). — Le troisième héros, vers. 11-12. *De Arari*; peut-être d'Harar, localité inconnue; ou bien : le montagnard (*harari*, de *hâr*, montagne). — *In statione*; plus probablement : à *L'hi*, un des lieux illustrés par Samson (cf. Jud. xv, 9, 14, 19). *Lente plenus*: les Philistins venaient sans doute piller les récoltes.

13-17. L'eau de la citerne de Bethléem. — *Tres qui erant...* Tout porte à croire que cet épisode concerne encore les trois héros dont il vient d'être fait mention (vers. 8^b-12); autre-

speluncam Odollam; castra autem Philisthinorum erant posita in valle Gigantum.

14. Et David erat in præsidio; porro statio Philisthinorum tunc erat in Bethlehém.

15. Desideravit ergo David, et ait: O si quis mihi daret potum aquæ de cisterna quæ est in Bethlehém juxta portam!

16. Irruperunt ergo tres fortes castra Philisthinorum, et hauserunt aquam de cisterna Bethlehém, quæ erat juxta portam, et attulerunt ad David. At ille noluit bibere, sed libavit eam Domino,

17. dicens: Propitius sit mihi Dominus ne faciam hoc! Num sanguinem hominum istorum qui profecti sunt et animarum periculum bibam? Noluit ergo bibere. Hæc fecerunt tres robustissimi.

18. Abisai quoque, frater Joab, filius Sarviæ, princeps erat de tribus. Ipse est qui levavit hastam suam contra trecentos, quos interfecit. Nominatus in tribus,

19. et inter tres nobilior, eratque eorum princeps; sed usque ad tres primos non pervenerat.

20. Et Banaïas, filius Joiadæ, viri fortissimi, magnorum operum, de Cabsael. Ipse percussit duos leones Moab,

dollam; c'était au temps de la moisson, et les Philistins étaient campés dans la vallée des Géants.

14. David était alors dans la forteresse, et les Philistins avaient alors un poste à Bethléem.

15. Et David eut un désir, et il s'écria: Oh! si quelqu'un me donnait à boire de l'eau de la citerne qui est à Bethléem, auprès de la porte!

16. Les trois héros s'élançèrent donc à travers le camp des Philistins, et allèrent puiser de l'eau dans la citerne de Bethléem qui est auprès de la porte, et l'apportèrent à David. Mais David n'en voulut point boire, et il l'offrit au Seigneur,

17. en disant: Dieu me garde de faire cela! Boirais-je le sang de ces hommes et ce qu'ils sont allés chercher au péril de leur vie? Ainsi il ne voulut point boire de cette eau. Voilà ce que firent ces trois héros.

18. Abisai, frère de Joab, et fils de Sarvia, était le premier entre trois. C'est lui qui leva sa lance contre trois cents hommes et les tua. Il s'était acquis un grand nom parmi les trois seconds.

19. C'était le plus estimé d'entre eux, et il en était le chef; mais il n'égalait pas néanmoins les trois premiers.

20. Banaïas de Cabsél, fils de Joiada, qui fut un homme très vaillant, fit aussi de très grandes actions; il tua les deux

ment, on ne s'expliquerait guère l'omission de leurs noms dans une liste composée tout exprès pour citer des noms (cf. vers. 1^o); de plus, la note insérée au vers. 19, « usque ad tres primos non pervenerat », paraît supposer qu'il n'a été question que de ces trois héros jusqu'au vers. 18 (voyez aussi la conclusion: « hæc fecerunt... », au vers. 17). — *Principes inter triginta*. Dans l'hébr., l'expression est la même qu'au vers. 8: *rôš ha-salîšim*; littéralement, chef des trente; ou, peut-être, chef des *salîšim*, corps militaire dont l'existence est mentionnée soit avant, soit après l'époque de David (cf. Ex. xiv, 7; xv, 4; III Reg. ix, 22; IV Reg. vii, 2; ix, 25; Ez. xxiii, 15, etc.), mais dont on ignore l'organisation. — *Tempore messis*: est temps de chaleur brûlante. — *In speluncam Odollam*. Voyez I Reg. xxii, 1, et l'explication. — *In valle Gigantum*. Hébr.: la vallée de *R'fâ'im* (note de v, 18). — *David in præsidio*: peut-être la citadelle mentionnée v, 17. — *Statio...*: un des postes militaires que les Philistins avaient établis sur plusieurs points du territoire Israélite. Cf. I Reg. xiii, 23; xiv, 1, etc. — *De cisterna...* D'après la tradition locale, ce puits est situé au nord et à environ 500 m. de Bethléem. L'eau en est

agréablement fraîche. — *Irruperunt...* Trait d'héroïsme, qui dénote en même temps un profond dévouement des guerriers de David pour sa personne. Ceux-ci exposent leur vie pour satisfaire un simple désir exprimé sans réflexion par le roi. — *Noluit bibere...* Sa grandeur d'âme n'était pas moindre que la leur, et il aurait cru boire leur sang en buvant cette eau; il en fit un usage plus excellent: *libavit... Domino*.

2^o Seconde classe de héros. XXIII, 18-23.

Elle comprenait également trois vaillants guerriers, quoique deux seulement soient signalés.

18-19. Abisai. — *Princeps de tribus*: c.-à-d. chef des *salîšim* (note du vers. 13). — Un de ses exploits: *ipse... levavit*. Le narrateur nous a appris antérieurement qu'Abisai était aussi rude que brave. Cf. xvi, 9; xix, 21. — *Nominatus in tribus*. C.-à-d. qu'il était le plus considéré des trois héros de cette seconde catégorie, quoiqu'il fût inférieur à ceux de la première (*sed usque...; primos* est une bonne glose de la Vulg.).

20-23. Banaïas. — C'était, d'après VIII, 18 et xx, 23, le chef de la garde royale. Les mots *vir fortissimè* se rapportent à lui et devraient être



Environs de Beit-Atab, au sud-ouest de Jérusalem, sur la route de Gaza, où quelques antens placent la caravane d'Odollan.

et ipse descendit et percussit leonem in media cisterna in diebus nivis.

21. Ipse quoque interfecit virum ægyptium, virum dignum spectaculo, habentem in manu hastam; itaque cum descendisset ad eum in virga, vi extorsit hastam de manu Ægyptii, et interfecit eum hasta sua.

22. Hæc fecit Banaïas, filius Joiadæ,

23. et ipse nominatus inter tres robustos, qui erant inter triginta nobiliores; verumtamen usque ad tres non pervenerat. Fecitque eum sibi David auricularium a secreto.

24. Asael, frater Joab, inter triginta; Elehanan, filius, patrum ejus, de Bethlehem;

25. Semma de Harodi; Elica de Harodi;

26. Heles de Phalti; Hira, filius Acces, de Thecua;

27. Abiezer de Anathoth; Mobonnai de Husati;

28. Selmon Ahothites; Maharai Netophathites;

29. Heled, filius Baana, et ipse Netophathites; Ithai, filius Ribai, de Gabaath filiorum Benjamin;

30. Banaïa Pharathonites; Heddaï de torrente Gaas;

31. Abialbon' Arbathites; Azmaveth de Beromi;

32. Eliaba de Salaboni; filii Jassen, Jonathan;

33. Semma de Orori; Aïam, filius Sarar, Arorites;

lions de Moab; et lorsque la terre était couverte de neige, il descendit dans une citerne où il tua un lion.

21. C'est lui aussi qui tua un Égyptien d'une grandeur extraordinaire. L'Égyptien *vint* la lance à la main, et Banaïas la lui arracha, n'ayant qu'une baguette seulement, et le tua de sa propre lance.

22. Voilà ce que fit Banaïas, fils de Joiada.

23. Il était illustre entre les trois qui étaient les plus estimés des trente; mais il n'égalait pas les trois *premiers*. David le nomma son conseiller secret.

24. Entre les trente étaient Asaël, frère de Joab; Eléhanan de Bethléem, fils de l'oncle paternel d'Asaël;

25. Semma de Harodi; Elica de Harodi;

26. Hèlès de Phalti; Hira de Thécua, fils d'Accès;

27. Abiézer d'Anathoth; Mobonnai de Husati;

28. Selmon d'Ahod; Maharai de Nétophath;

29. Héled, fils de Baana, qui était aussi de Nétophath; Ithai, fils de Ribai, de Gabaath dans la tribu de Benjamin;

30. Banaïa de Pharathon; Heddaï du torrent de Gaas;

31. Abialbon d'Arbath; Azmaveth de Béromi;

32. Eliaba de Salaboni; Jonathan des enfants de Jassen;

33. Semma de Orori; Aïam d'Aror, fils de Sarar;

au nominatif. *Cabseel*, sa patrie, n'a pas été identifiée; on sait pourtant qu'elle était située tout à fait au sud-est de la Palestine, sur les confins de Juda et de l'Idumée. Cf. Jos. xv, 21. — On cite trois de ses exploits: 1° *percussit... leones Moab*; selon toute vraisemblance, des lions au figuré, ou des guerriers célèbres (le syriaque: des géants; le chald. : des princes); 2° *percussit leonem*, cette fois un vrai fauve, comme il ressort du contexte; 3° *interfecit... ægyptium (dignum spectaculo, c. à-d. d'une taille extraordinaire, qui le rendait très formidable, I Par. xi, 23; in virga, comme David allant à Goliath, I Reg. xvii, 40, 43). — Verumtamen...* (vers. 23). Même restriction que pour Absaï. — *Auricularium a secreto*. Hébr. : David le mit dans son conseil secret.

3° Troisième catégorie. XXIII, 24-39.

Désormais simple nomenclature, qui ajoute d'ordinaire au nom du héros ceux de son père et du lieu de sa naissance ou de sa résidence.

24-39. Sur *Asael*, voyez II, 18-23. — *Harodi*

(vers. 25) ne diffère probablement pas d'Harad (Jud. vii, 1; voyez la note). — *Phalti* (vers. 26): peut-être la même localité que Bethphélet, mentionnée, Jos. xv, 27, parmi les villes de Juda. Sur *Thecua*, voyez xiv, 2 et l'explication. — *Anathoth* (vers. 27): aujourd'hui Anâta, légèrement au N.-E. de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. xvi). *Husati*: de Hosa, cité qui appartenait à Juda, d'après I Par. iv, 4; c'est tout ce qu'on en sait. — *Ahothites* (vers. 28): voyez la note du vers. 9. *Netophathites*: Nétophath pourrait bien être Oumm-Toba, à trois quarts d'heure au nord-est de Bethléem (*Atl. géogr.*, pl. xvi). — *Gabaath... Benjamin* (vers. 29): Tell-el-Foul d'aujourd'hui, la patrie de Saül. — *Pharathonites* (vers. 30): de Pharathon, dans la tribu d'Éphraïm; actuellement Ferâta, au sud-ouest de Sichem (cf. Jud. xii, 13; *Atl. géogr.*, pl. vii et xii; de même pour les noms qui suivent). *De torrente Gaas*; plutôt: de *Naçalé-Ga'as*; aux livres de Josué, xix, 50, et des Juges, ii, 9, il est question d'une colline de Gaas, située dans

34. Eliphélet, fils d'Aasbaï, qui était fils de Machati; Eliam de Gélon, fils d'Achitophel;

35. Hesraï de Carmel; Pharaï d'Arbi;

36. Igaal de Soba, fils de Nathan; Bonni de Gadi;

37. Sélec d'Ammoni; Naharaï de Béroth, écuyer de Joab, fils de Sarvia.

38. Ira de Jéthri; Gareb, qui était aussi de Jéthri;

39. Urie l'Héthéen. Trente-sept en tout.

34. Eliphelet, filius Aasbai filii Machati; Eliam, filius Achitophel, Gelonites;

35. Hesraï de Carmelo; Pharaï de Arbi;

36. Igaal, filius Nathan, de Soba; Bonni de Gadi;

37. Selec de Ammoni; Naharai Berothites, armiger Joab filii Sarviæ;

38. Ira Jethrites; Gareb, et ipse Jethrites;

39. Urias Hethæus. Omnes triginta septem.

CHAPITRE XXIV

1. La colère du Seigneur s'alluma encore contre Israël; et il excita David à donner cet ordre: Allez et dénombrez Israël et Juda.

2. Le roi dit donc à Joab, général de son armée: Allez dans toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée; et faites le recensement du peuple, afin que j'en connaisse le nombre.

3. Joab répondit au roi: Que le Seigneur votre Dieu multiplie votre peuple, et le fasse croître au centuple de ce qu'il

1. Et addidit furor Domini irasci contra Israel; commovitque David in eis dicentem: Vade, numera Israel et Judam.

2. Dixitque rex ad Joab, principem exercitus sui: Perambula omnes tribus Israel a Dan usque Bersabee, et numera populum ut sciam numerum ejus.

3. Dixitque Joab regi: Adaugeat Dominus Deus tuus ad populum tuum quantus nunc est, iterumque centupli-

la tribu d'Éphraïm (voyez les notes). — *Arbathites* (vers. 31) : d'Araba ou Betharaba, dans le désert de Juda, Jos. xv, 6, 61. *De Beromi*; hébr. : de Bahurim; cf. III, 16. — *Salaboni* (vers. 32) : Sélébin, dans la tribu de Dén (Jos. XIX, 42; Jud. I, 35). — *Orori* (vers. 33); hébr.: Hararite, comme au vers. 11 (voyez la note). *Arorités* : d'Arar, avec une orthographe légèrement changée. — *Machati* (vers. 34) : de Maacha, ou Beth-Maacha; cf. xx, 14, et le commentaire. *Gelonites* : de Gilo (voyez la note de xv, 12); Achitophel n'est autre que le célèbre traître. — *De Carmelo* (vers. 35) : la petite ville plusieurs fois citée dans l'histoire antérieure de David; cf. I Reg. xxv, 2, et l'explication. *Arbi* : Arab, non loin d'Hébron (Jos. xv, 52); peut-être Er-Rahibeh. — *De Soba* (vers. 36) : le royaume syrien contre lequel David avait lutté victorieusement (note de VIII, 3). *Gadi* : de la tribu de Gad. — *De Ammoni* (vers. 37); hébr. : l'Ammonite; autre étranger qui s'illustra au service de David. *Berothites* : originaire de Béroth (note de IV, 2). — *Jethrites* : c.-à-d. membre de la famille de Jéthri, qui résidait à Cariathiarim (I Par. II, 53). — *Urias* : le mari de Bethsabée. Cf. xi, 3. — *Triginta septem*. En comptant les héros des trois classes (*omnes*), on ne trouve en réalité qu'un total de trente-six dans la Vulg. (3 + 3 + 30). Mais, au vers. 32, il faut lire, d'après l'hébr. : *B'ne-Jasën* au lieu de *fili Jassen*, et regarder ce mot comme un nom propre.

§ IV. — *Le dénombrement du peuple et la peste qu'il occasionna*. XXIV, 1-25.

Pas de date marquée, sinon celle qu'expriment vaguement les premiers mots, « Addidit furor Domini irasci » (voyez le commentaire), qui renvoient l'épisode aux dernières années de David. Le même fait est raconté I Par. XXI, 1-27, avec des détails nouveaux qui proviennent sans doute d'autres sources.

1° David offense le Seigneur en faisant un dénombrement du peuple hébreu. XXIV, 1-10.

CHAP. XXIV. — 1-3. L'ordre du roi et l'objection de Joab. — *Addidit furor...* : allusion à la famine par laquelle s'était naguère manifestée la colère de Jéhovah. Cf. XXI, 1. — *Commovitque...* Le sujet de ce second verbe est encore « furor Domini ». Pensée supérieure et profonde, comme toutes celles de la Bible qui traitent du rôle divin dans les tentations. Le Seigneur, évidemment, n'excita pas David à l'offenser, mais il le mit à l'épreuve, en permettant au démon de le tenter. De là cette intéressante variante du passage parallèle, I Par. XXI, 1 : « Satan se leva contre Israël et poussa David à faire le recensement d'Israël. » Même cas que celui de Job (I, 12; II, 10) : Satan fut le vrai tentateur, Dieu l'y autorisant. — *Israel et Judam*. Formule employée longtemps avant la séparation des deux royaumes. Cf. Jos. XI, 21; I Reg. XVII, 52; II Reg. III, 10; XIX, 43, etc.

cet in conspectu domini mei regis! sed quid sibi dominus meus rex vult in re hujuscemodi?

4. Obtinuit autem sermo regis verba Joab et principum exercitus; egressusque est Joab et principes militum a facie regis ut numerarent populum Israël.

5. Cumque pertransissent Jordanem, venerunt in Aroer ad dexteram urbis quæ est in valle Gad,

6. et per Jazer transierunt in Galaad, et in terram inferiorem Hodsî, et venerunt in Dan silvestria. Circumeuntesque juxta Sidonem,

7. transierunt prope mœnia Tyri, et omnem terram Hevæi et Chananæi, veneruntque ad meridiem Juda in Bersabée;

8. et lustrata universa terra, affue-

est, aux yeux du roi mon seigneur; mais que prétend faire mon seigneur par cet ordre?

4. Néanmoins la volonté du roi l'emporta sur les remontrances de Joab et des chefs de l'armée. Joab partit donc avec eux d'auprès du roi, pour faire le dénombrement du peuple d'Israël.

5. Après avoir passé le Jourdain, ils vinrent à Aroër, à droite de la ville qui est dans la vallée de Gad,

6. puis à Jazer; ils allèrent de là à Galaad, et au bas pays d'Hodsî. Ils vinrent à Dan la Sylvestre; puis, ayant tourné du côté de Sidon,

7. ils passèrent près des murailles de Tyr, traversèrent tout le pays des Hévéens et des Chananéens, et vinrent à Bersabée, au sud de Juda.

8. Enfin, après avoir parcouru toutes

Au vers. 2, la tribu de Juda est comprise dans *omnes tribus Israël*. — *Dixitque rex...* : il succomba bientôt à l'épreuve. — *Ad Joab* : et aussi aux chefs secondaires de l'armée israélite, d'après le vers. 4 et I Par. xxi, 2. Une opération de ce genre devant comprendre tous les hommes capables de porter les armes (cf. Num. 1, 3, 20, etc.), il était naturel que les généraux en fussent chargés. — *Dixitque Joab*. Objection proposée respectueusement, quoique en termes énergiques (vers. 3). *Quantus nunc est* : quelque nombreux qu'il soit déjà; la Vulg. a légèrement paraphrasé ce passage. *In conspectu... regis*; c.-à-d. comme s'exprime l'hébr. : et que les yeux de monseigneur le roi le voient (que le roi vive assez longtemps pour jouir de cet accroissement). — *Sed quid...?* I Par. II, 3, Joab ajoute, pour compléter sa pensée : Pourquoi faire pécher ainsi Israël? Il voit donc, dans le désir du roi, un péril moral pour toute la nation, et il en redoute les conséquences. En quoi consistait ce danger de péché pour le roi et pour toute la nation? En soi, le dénombrement n'avait rien de mauvais; mais le motif qui dirigeait David pouvait être coupable. Or ce motif n'était autre que l'orgueil, la vaine satisfaction de faire parade à ses propres yeux, et en face des nations voisines, de la puissance de ses armes. Rien n'était moins théocratique qu'un tel mouvement de vaine gloire et d'ambition, puisque la grandeur d'Israël ne consistait réellement que dans le secours de Jéhovah, son divin roi. Le peuple ayant partagé la faute de son prince, le châtiment sera universel, et Jéhovah montrera, au moyen de ravages opérés en un clin d'œil par la mort, qu'il tenait plus à la sainteté qu'à la multitude dans Israël.

4-9. Opérations du recensement. — David ayant persisté quand même dans sa volonté (*obtinuit sermo...*), le dénombrement commença aussitôt. La marche des opérations est nettement indiquée sous le rapport géographique : elles eurent lieu d'abord dans la Palestine trans-

jordannienne, du sud au nord (vers. 5-6^a), puis dans la Palestine cisjordanienne, du nord au sud (6^b-7). — *Aroer*. Il existait deux cités de ce nom à l'est du Jourdain : l'une située dans la tribu de Gad, non loin et au sud-ouest de Rabbath-Ammon (Jos. XIII, 25; voyez la note); l'autre sur l'Arnon, aux confins des territoires d'Israël et de Moab (*Atl. géogr.*, pl. VII). C'est de cette dernière qu'il s'agit ici, d'après l'opinion la plus probable; dans le cas contraire, la tribu de Ruben ne serait pas comprise dans le dénombrement (comp. I Par. xxvii, 16, où elle est mentionnée en termes exprès comme y ayant eu part); de plus, c'est elle qui est désignée par les mots *ad dexteram* (c.-à-d. au sud) *urbis quæ...*, ville plusieurs fois associée à l'Aroër de Ruben (cf. Deut. II, 36; Jos. XIII, 9, 16). Les mots *in valle Gad*, qui semblent favoriser le premier sentiment, peuvent être, et avec avantage, séparés l'un de l'autre, comme il suit : Ils vinrent à Aroër..., qui est dans la vallée (de l'Arnon), à Gad, et à Jazer. Sur *Jazer*, voyez Num. XXI, 32, et le commentaire; xxxii, 35; Jos. XIII, 25; xxi, 39; aujourd'hui, Es-Sir, au nord d'Hebron. — *Galaad* : le riche et montagneux district que le Jacob partagea en parties égales (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Terram... Hodsî*. Contrée tout à fait inconnue, située, d'après le contexte, au nord de Galaad. De nombreux critiques croient à une corruption du texte. Selon quelques-uns : la terre des Héthéens. — *Dan silvestria*. Hébr. : *Dân-Ya'an*. Les LXX et la Vulg. ont lu : *Dân-Ya'ar*, Dan de la forêt. Est-ce une ville distincte de Dan-Laïs (vers. 2), si fréquemment signalée, et devenue proverbiale en Israël? Divers commentateurs l'ont pensé, et nous le croyons avec eux. Voyez la note de Gen. XIV, 14; Dent. xxxiv, 1. — *Circumeuntesque*. Excellente gloss de la Vulgate; les commissaires passent maintenant du N.-E. au N.-O., pour dénombrer les habitants des provinces cisjordanennes. — *Juxta Sidonem...*, *prope mœnia* (hébr. : la forteresse)

les terres d'Israël, ils rentrèrent à Jérusalem après neuf mois et vingt jours.

9. Joab donna au roi le chiffre du dénombrement du peuple, et il se trouva en Israël huit cent mille hommes valides et propres à faire la guerre, et cinq cent mille dans Juda.

10. Après ce dénombrement du peuple, David sentit battre son cœur; et il dit au Seigneur: J'ai commis un grand péché dans cette action; mais je vous prie, Seigneur, de détourner l'iniquité de votre serviteur; car j'ai fait une très grande folie.

11. Le lendemain matin, lorsque David se fut levé, le Seigneur adressa sa parole à Gad, prophète et voyant de David, et lui dit:

12. Allez dire à David: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous donne le choix entre trois fléaux; choisissez celui dont vous voudrez que je vous frappe.

13. Gad vint donc auprès de David et lui dit: Ou votre pays sera affligé de la famine pendant sept ans; ou vous fuirez durant trois mois devant vos ennemis qui vous poursuivront; ou la peste sera dans vos Etats pendant trois jours. Délibérez donc maintenant, et voyez ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé.

14. David répondit à Gad: Je suis dans une grande angoisse; mais il vaut mieux que je tombe entre les mains du Sei-

runt post novem menses et viginti dies. in Jerusalem.

9. Dedit ergo Joab numerum desperationis populi regi, et inventa sunt de Israel octingenta millia virorum fortium qui educerent gladium, et de Juda quingenta millia pugnatorum.

10. Percussit autem cor David eum, postquam numeratus est populus; et dixit David ad Dominum: Peccavi valde in hoc facto; sed precor, Domine, ut transferas iniquitatem servi tui, quia stulte egi nimis.

11. Surrexit itaque David mane, et sermo Domini factus est ad Gad, prophetam et videntem David, dicens:

12. Vade, et loquere ad David: Hæc dicit Dominus: Trium tibi datur optio; elige unum quod volueris ex his ut faciam tibi.

13. Cumque venisset Gad ad David, nuntiavit ei dicens: Aut septem annis veniet tibi fames in terra tua, aut tribus mensibus fugies adversarios tuos et illi te persequentur, aut certe tribus diebus erit pestilentia in terra tua. Nunc ergo delibera, et vide quem respondeam ei qui me misit sermonem.

14. Dixit autem David ad Gad: Coarctor nimis; sed melius est ut incidam in manus Domini (multæ enim

Tyri. Ces célèbres cités étaient demeurées phéniciennes, et Joab n'y dut pas pénétrer, comme l'expriment les nuances du texte et surtout de la traduction latine. — *Terram* (hébr. : les villes) *Hevæi*. Le nord de la Palestine avait servi autrefois de séjour principal aux Hévéens (cf. Jos. xi, 3; Jud. iii, 3; *Atl. géogr.*, pl. III, cartouche à gauche, v et vii); ils n'avaient pas tous disparu dans les guerres de la conquête, et les survivants étaient devenus tributaires d'Israël. *Chananiæ* représente toutes les autres races aborigènes. — *Bersabee*, à l'extrême sud-ouest, vit s'achever les opérations, commencées à l'extrême sud-est (note du vers. 5) près de dix mois auparavant (*post novem...*). — Résultat du recensement (vers. 9) : de *Israel octingenta millia...*, de *Juda quingenta millia*. Divergence notable au passage parallèle, I Par. xxi, 5 : 1 100 000 hommes pour Israël, 470 000 pour Juda. Voyez le commentaire. Ces chiffres supposent une grande densité de population dans la Palestine de David (de 5 à 6 millions d'habitants); mais ils sont en parfaite harmonie avec la fertilité extraordinaire dont jouissait alors la contrée, et avec la multitude de ruines qu'on rencontre partout,

10. David comprend sa faute et la regrette. — *Percussit cor...* Sa conscience était demeurée longtemps endormie, comme pour son péché précédent, xii, 1 et ss. Du moins sa confession fut sincère, quoique tardive : *Peccavi valde...* — *Stulte egi*. Les anciens Hébreux regardaient à bon droit le péché comme une folle morale. Cf. I Reg. xiii, 13, etc.

2° La peste envoyée par Dieu pour châtier David et Israël. XXIV, 11-17.

11-14. Le Seigneur offre à David le choix de la punition. — *Surrexit... mane* : le lendemain du jour où le roi avait reconnu sa faute. — Le prophète *Gad* n'avait point paru sur la scène depuis l'époque lointaine où David fuyait la persécution de Saül, I Reg. xxii, 5. Sur le titre *Videntem* (hébr. : *hözeh*), voyez I Reg. ix, 9, et l'explication. — *Datur optio*. Acte de grande condescendance de la part du Seigneur. La famine, la guerre, la peste : trois des fléaux divins les plus terribles : cf. Ez. xiv, 21. — *Septem annis*. Les LXX et I Par. xxi, 12, ont « trois ans » ; variante importante, favorisée par l'analogie du contexte (trois mois, trois jours : un chiffre identique pour chaque fléau). — *Melius est...* Parole tout ensemble de foi très vive et de

miseriordiæ ejus sunt), quam in manus hominum.

15. Immisitque Dominus pestilentiam in Israel de mane usque ad tempus constitutum, et mortui sunt ex populo, a Dan usque ad Bersabee, septuaginta millia virorum.

16. Cumque extendisset manum suam angelus Domini super Jerusalem ut disperderet eam, misertus est Dominus super afflictione, et ait angelo percutienti populum : Sufficit; nunc contine manum tuam. Erat autem angelus Domini juxta aream Areuna Jebusæi.

17. Dixitque David ad Dominum cum vidisset angelum cædentem populum : Ego sum qui peccavi, ego inique egi; isti, qui oves sunt, quid fecerunt? Vertatur, obsecro, manus tua contra me et contra domum patris mei.

18. Venit autem Gad ad David in die illa, et dixit ei : Ascende, et constitue altare Domino in area Areuna Jebusæi.

19. Et ascendit David juxta sermonem Gad, quem præceperat ei Dominus.

20. Conspiciensque Areuna animadvertit regem et servos ejus transire ad se;

21. et egressus adoravit regem prono vultu in terram, et ait : Quid causæ est ut veniat dominus meus rex ad servum suum? Cui David ait : Ut emam a te aream, et ædificem altare Domino, et

gneur, puisqu'il est plein de miséricorde, que dans les mains des hommes.

15. Le Seigneur envoya donc la peste dans Israël, depuis le matin de ce jour-là jusqu'au temps arrêté; et depuis Dan jusqu'à Bersabee, il mourut du peuple soixante-dix mille personnes.

16. Et comme l'ange du Seigneur étendait déjà sa main sur Jérusalem pour la ravager, Dieu eut compassion de tant de maux, et il dit à l'ange exterminateur : C'est assez; retenez votre main. L'ange du Seigneur était alors près de l'aire d'Areuna le Jébuséen.

17. Et David, voyant l'ange qui frappait le peuple, dit au Seigneur : C'est moi qui ai péché, c'est moi qui suis le coupable; ceux-ci, qui ne sont que des brebis, qu'ont-ils fait? Que votre main, je vous prie, se tourne contre moi et contre la maison de mon père.

18. Alors Gad vint dire à David : Montez, et dressez un autel au Seigneur dans l'aire d'Areuna le Jébuséen.

19. David monta suivant l'ordre que Gad lui donnait de la part de Dieu!

20. Areuna, levant les yeux, aperçut le roi et ses officiers qui venaient à lui.

21. Il sortit donc, et se prosterna devant le roi la face contre terre; et il lui dit : Pourquoi mon Seigneur le roi vient-il trouver son serviteur? David lui répondit : C'est pour acheter votre aire, et y dresser

parfaite résignation. Dans la peste, David et Israël ne dépendaient pas des hommes, comme dans la guerre (les cruels vainqueurs) ou dans la famine (les marchands et les usuriers sans pitié), mais de Dieu seul et de sa volonté, car la science médicale d'alors était absolument impuissante à guérir ce mal.

15-17. La peste. — *Ad tempus constitutum*. Non pas jusqu'à la fin des trois jours marqués plus haut (vers. 13), car Dieu daigna abréger gracieusement la durée du châtimement (vers. 16-17); mais jusqu'au moment déterminé dans le plan divin. Plusieurs interprètes anciens et modernes traduisent : jusqu'au temps de l'assemblée; ce qui désignerait le sacrifice du soir, qu'on immolait vers trois heures de l'après-midi (voyez Ex. xxix, 38-42). Telle est l'opinion de saint Jérôme et du Targum. — *Septuaginta millia*. Chiffre énorme, surtout pour un temps si court. — *Angelus Domini* : l'ange spécial qui, dans cette circonstance, servait de ministre et d'instrument aux vengeances du ciel. Cf. Ex. xii, 23; IV Reg. xix, 35, etc. — *Misertus est*. Dans l'hébr. : se repentit. Anthropomorphisme hardi, qui ne marque en Dieu ni changement ni regret; Jehovah est censé se repentir quand il retire ou abrège

miséricordieusement les punitions lancées par sa justice. Cf. Gen. vi, 6; Ex. xxxii, 14, etc. — *Juxta aream*... Cette aire était située (cf. II Par. iii, 1) sur le mont Moriah, autrefois témoin, d'après la tradition juive, du sacrifice héroïque d'Abraham. Voyez la note de Gen. xxii, 2 et ss., et l'*Atlas géogr.*, pl. xiv et xv. C'est là que bientôt le temple sera bâti. — *Areuna* est un nom étranger, orthographié très différemment par le texte et les versions. Celui qui le portait était un des anciens habitants de la citadelle de Sion, conquise par David (*Jebuset*; cf. v, 6 et ss.). — *David... cum vidisset*. I Par. xxi, 16, le récit est un peu plus développé. — *Ego sum...*, *ego...* : pronoms pleins d'émphase. David se montre admirable de générosité. — *Isti qui oves...* Métaphore qui exprime très bien l'innocence. Cf. Ps. lxxiii, 1.

3° Dieu se laisse apaiser; David lui érige un autel sur l'aire d'Areuna. XXIV, 18-25.

18. Le conseil de Gad. — *Venit Gad* : sur l'ordre de l'ange, d'après I Par. xxi, 18. Ce fut la réponse de Dieu à la prière du roi.

19-24. David achète l'aire d'Areuna. — *Et ascendit*... La scène est racontée en termes pittoresques. — *Plaustrum* (vers. 22). L'hébr.

un autel au Seigneur, afin qu'il fasse cesser cette peste qui tue tant de peuple.

22. Areuna dit à David : Le roi mon seigneur peut prendre tout ce qu'il lui plaira pour l'offrir à Dieu. Voilà les bœufs pour l'holocauste, le char et les jougs serviront de bois.

23. Le roi Areuna donna tout au roi, et il ajouta : Que le Seigneur votre Dieu agrée votre vœu.

24. Le roi lui répondit : Je ne puis recevoir ce que vous m'offrez, mais je l'achèterai de vous, et je n'offrirai point des holocaustes gratuits au Seigneur mon Dieu. David acheta donc l'aire et les bœufs pour cinquante sicles d'argent.

25. Et il dressa là au Seigneur un autel sur lequel il offrit des holocaustes et des hosties pacifiques. Alors le Seigneur fut réconcilié avec le pays, et la plaie se retira d'Israël.

cesset interfectio quæ grassatur in populo.

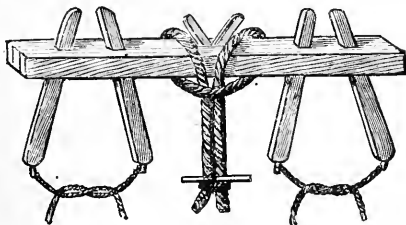
22. Et ait Areuna ad David : Accipiar, et offerat dominus meus rex sicut placet ei. Habes boves in holocaustum, et plastrum et juga boum in usum lignorum.

23. Omnia dedit Areuna rex regi; dixitque Areuna ad regem : Dominus Deus tuus suscipiat votum tuum.

24. Cui respondens rex ait : Nequaquam ut vis; sed emam pretio a te, et non offeram Domino Deo meo holocausta gratuita. Emit ergo David aream et boves argenti siclis quinquaginta.

25. Et ædificavit ibi David altare Domino, et obtulit holocausta et pacifica. Et propitiatus est Dominus terræ, et cohibita est plaga ab Israel.

emploie le pluriel : les traîneaux à triturer. Voyez la note de XII, 31. — *Juga boum* : des jougs identiques à ceux dont on se sert encore

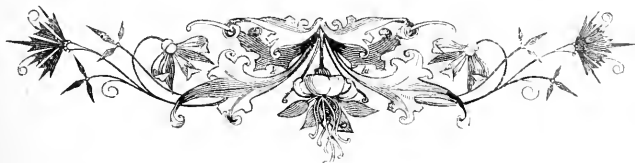


Joug usité dans la Syrie moderne.

en Syrie (*Atl. arch.*, pl. xxxiii, fig. 3; xxxiv, fig. 1). — *Omnia dedit*... (vers. 23). Dans l'hébr., cette demi-ligne forme la continuation du langage d'Areuna : « Tout cela, Areuna, ô roi, le donne au roi. » En s'appuyant sur la traduction de la Vulg., on a parfois étrangement supposé

qu'Areuna était l'ancien roi des Jébuséens (voyez Calmet, *h. l.*). — *Suscipiat votum*... L'hébreu a plus brièvement : te soit favorable. — *Emam pretio*. Il ne pouvait convenir à David de recevoir gratuitement de l'un de ses sujets la matière du sacrifice qu'il se proposait d'offrir. — *Siclis quinquaginta* : environ 141 fr. 50. I Par. xxi, 25, nous trouvons cette autre variante extraordinaire : David donna six cents sicles d'or (24 100 fr.). Mais, dans cet autre passage, le narrateur fait observer que ce prix fut donné « pour le lieu », c.-à-d. pour tout ce qui devint ensuite l'emplacement du temple ; ici, David paye seulement l'aire et les bœufs. On peut, au reste, recourir à l'hypothèse d'une corruption du texte dans l'un ou l'autre endroit.

25. Érection de l'autel. — *Holocausta et pacifica*. Sur ces deux sortes de sacrifices, voyez Lev. i-iii, et le commentaire. — *Et propitiatus est*... Heureuse conclusion de l'épisode, et du livre entier.





TROISIÈME ET QUATRIÈME

LIVRES DES ROIS

¹ *Le titre.* — Ainsi qu'il a été dit plus haut ¹, les écrits inspirés que nous appelons, à la suite des Septante ² et de la Vulgate, *Troisième livre des Rois*, *Quatrième livre des Rois*, portent dans la Bible hébraïque les noms de « Premier des Rois, » « Deuxième des Rois » ³. Il serait préférable qu'on ne les eût pas rattachés par ces numéros d'ordre aux deux livres précédents, car ils forment vraiment une composition à part, et ils proviennent d'un auteur très distinct, comme le montrent de nombreux détails ⁴.

L'usage antique était de ne pas les séparer l'un de l'autre, et de les nommer simultanément *M'lâkim*, « les Rois, » ou *Séfer M'lâkim*, « Livre des Rois, » comme le montrent les manuscrits hébreux. Cela aussi était plus logique, puisqu'ils ne contiennent en réalité qu'un seul et même écrit, dont les parties sont actuellement disjointes d'une manière très étrange, l'histoire, d'ailleurs très courte, du règne d'Ochozias se trouvant être scindée en deux, sans le moindre motif soit interne, soit externe ⁵.

² *Sujet traité, division.* — Du moins ce nom de *M'lâkim*, ou Rois, convient parfaitement aux deux livres réunis, puisque, hormis le règne de Saül et la plus grande partie de celui de David, ils racontent l'histoire entière de la monarchie juive, la prenant à son sommet, à son âge d'or, aux derniers jours de David, pour la suivre jusqu'à sa ruine totale, à travers les plus émouvantes péripéties. Royaume unique sous Salomon et sous les huit derniers rois de Juda (III Reg. I, 1-11, 43; IV Reg. XVII, 1-XXV, 30); deux trônes ordinairement hostiles, ceux de Juda et d'Israël, depuis le règne de Roboam jusqu'à la neuvième année du gouvernement d'Osée (III Reg. XII, 1-IV Reg. XVII, 41). Le récit est synchronique pendant la durée simultanée des deux royaumes.

Les événements narrés dans nos deux livres remplissent, d'après la chronologie communément adoptée ⁶, un intervalle de 454 ans, le couronnement de Salomon ayant eu lieu en 1015, et le dernier fait raconté, la restitution des privilèges royaux à Joachin, se rapportant à l'année 561.

Trois parties, si l'on groupe ensemble le troisième et le quatrième livre des Rois. 1^o Derniers incidents de la vie de David, couronnement et règne de Salomon (III Reg. I, 1-11, 43). 2^o Histoire synchronique des royaumes de Juda et d'Israël, depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la ruine du royaume d'Israël (III Reg. XII, 1-IV Reg. XVII, 41). 3^o Histoire du royaume de Juda, depuis

¹ Page 205.

² Βασιλείων τρίτη, Βασιλείων τετάρτη.

³ *M'lâkim I, M'lâkim II.*

⁴ Le genre et le style diffèrent complètement. I et II Rois sont plus explicites; III et IV abrègent ordinairement d'une façon notable, se con-

tentant de renvoyer aux documents primitifs pour les développements.

⁵ Comp. III Reg. XXII, 52 44, et IV Reg. 1-18.

⁶ Voyez le tableau chronologique placé à la suite de cette Introduction.

la ruine du royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone (IV Reg. xviii, 1-xxv, 30). La première partie comprend quarante années (de 1015 à 975); la seconde, deux cent cinquante-trois (de 975 à 722); la troisième, cent soixante et une (de 722 à 561).

Nous pouvons aussi partager chaque livre isolément, et alors la division suivante nous est indiquée clairement par la suite des faits.

Troisième livre. Première partie : Histoire du règne de Salomon, I, 1-xi, 43 (cinq sections : 1° I, 1-ii, 46, avènement du jeune prince; 2° iii, 1-iv, 34, heureux débuts du règne; 3° v, 1-ix, 9, les constructions de Salomon; 4° ix, 10-x, 29, l'apogée de sa puissance et de sa gloire; 5° xi, 1-43, ses fautes et leur châtement). Deuxième partie : Histoire des royaumes d'Israël et de Juda depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la mort d'Achab et de Josaphat, xii, 1-xxii, 54 (trois sections : 1° xii, 1-xiv, 31, les règnes de Roboam et de Jéroboam; 2° xv, 1-xvi, 28, les deux royaumes depuis la mort de Roboam jusqu'à l'avènement d'Achab; 3° xvi, 29-xxii, 54, les royaumes d'Israël et de Juda pendant le gouvernement d'Achab).

Quatrième livre. Première partie : Annales des rois d'Israël et de Juda depuis la mort d'Achab jusqu'à la ruine du royaume d'Israël, I, 1-xvii, 41 (quatre sections : 1° I, 1-iii, 27, Ochozias et Joram, rois d'Israël; 2° iv, 1-viii, 15, miracles d'Élisée; 3° viii, 16-x, 36, Joram et Ochozias rois de Juda, Jéhu s'empare du trône d'Israël; 4° xi, 1-xvii, 41, depuis l'usurpation d'Athalie jusqu'à la ruine du royaume d'Israël). Deuxième partie : Histoire des rois de Juda depuis la ruine du royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone, xviii, 1-xxv, 30 (deux sections : 1° xviii, 1-xx, 21, règne d'Ézéchias; 2° xxi, 1-xxv, 30, dernières années et ruine du royaume de Juda)¹.

3° *Époque de la composition.* — La date la plus ancienne à laquelle le livre des *M^lākīm* puisse remonter est marquée par les événements qu'il raconte en dernier lieu. Nous sommes ainsi conduits à la trente-septième année de la captivité de Joachin, c'est-à-dire, d'après la chronologie communément adoptée, à l'an 561 avant Jésus-Christ² : année mémorable, dit l'écrivain sacré, par la restitution des honneurs royaux que le prince prisonnier obtint d'Évilmérôdach.

D'un autre côté, dans ces deux livres, pas un mot pour décrire la délivrance, le retour de l'exil, dont le décret de Cyrus donna en 536 le premier signal. D'où il suit qu'ils furent écrits antérieurement à ce fait.

Par conséquent, nous avons comme limites extrêmes les années 561 et 536 avant Jésus-Christ. La rédaction eut lieu probablement entre ces deux dates, vers le milieu de la captivité de Babylone.

4° *L'auteur et ses documents.* — La tradition juive, qu'ont adoptée d'assez nombreux interprètes chrétiens de l'antiquité ou des temps modernes, nomme très explicitement le prophète Jérémie comme l'auteur des deux derniers livres des Rois³. Quoique les données de l'histoire soient insuffisantes pour démontrer cette assertion d'une manière rigoureuse, il est certain qu'elle paraît extrêmement vraisemblable. Les hébraïsants ont établi d'intéressantes comparaisons, desquelles il ressort que nous avons ici un style, un genre qui rappellent beaucoup la diction et le genre de Jérémie. De plus, la conclusion historique par laquelle se terminent les oracles du grand prophète (Jer. lii) est, pour ainsi dire, calquée sur la dernière page du quatrième livre des Rois (xxiv, 18-xxv, 20), et réciproquement. Les épisodes dont est parsemé le recueil prophétique de

¹ Voyez le commentaire pour une analyse plus détaillée, et aussi notre *Biblia sacra*, pp. 215-378.

² Cf. IV Reg. xxv, 27-30.

³ Talm. Babyl., *Baba Bathra*, 15, a : « Jérémie a écrit son livre (c.-à-d. sa prophétie), le livre des Rois et les Thérèca. »

Jérémié et ceux qui remplissent notre double livre semblent aussi avoir été rédigés par une seule et même main.

L'auteur prend soin lui-même de nous informer que trois sortes de documents lui ont servi de sources pour la rédaction de son récit : 1^o le Livre des actes de Salomon (cf. III Reg. xi, 41)¹; 2^o le Livre des annales des rois de Juda², mentionné par lui quinze fois³; 3^o le Livre des annales des rois d'Israël⁴, qu'il cite jusqu'à dix-sept fois⁵. Or, en comparant cette rédaction avec celle des Paralipomènes, nous découvrons une ressemblance saisissante, non moins pour les expressions que pour les faits racontés⁶; d'où l'on conclut communément que les deux écrivains sacrés ont puisé aux mêmes sources. Mais l'auteur des livres des Paralipomènes étant un peu plus explicite sur la nature de ses documents, nous pouvons, grâce à lui, nous faire une idée très juste et très précise des matériaux qui ont également servi de base à la composition des deux derniers livres des Rois.

D'après II Par. ix, 29, les événements du règne de Salomon sont empruntés aux « paroles du prophète Nathan », aux « livres d'Ahias le Silonite », à la « vision du Voyant Addo ». Les passages II Par. xii, 15; xiii, 22; xx, 34; xxvi, 22; xxxii, 32; xxxiii, 18-19, nous apprennent que les annales des rois de Juda furent rédigées d'après « les livres du prophète Séméias et du Voyant Addo », « les paroles de Jéhu, fils d'Hanani », « la vision d'Isaïe, fils d'Amos », « les discours d'Hozai. »

Sources, on le voit, toutes contemporaines des faits relatés, parfaitement authentiques et présentant les plus hautes garanties, puisqu'elles avaient pour auteurs des personnages sacrés. Elles sont tantôt citées littéralement et intégralement, tantôt abrégées⁷, ou complétées d'après d'autres documents. Mais l'ensemble dénote un vrai travail de composition, accompli par un seul et même écrivain, demeuré personnel et indépendant; c'est sans raison sérieuse qu'on a parfois attribué ces deux livres à une série de compilateurs.

5^o *Le but et le plan; l'importance.* — Le but est religieux et théocratique par-dessus tout, comme à chaque autre page de la Bible. Ce n'est pas de l'histoire pure et simple que l'on raconte, mais l'histoire du peuple de Jéhovah, les développements du royaume de Dieu sur la terre. De là des omissions considérables, qui ne s'expliqueraient point de la part d'un annaliste ordinaire⁸; de là, par contre, l'insistance avec laquelle le narrateur appuie sur certains détails, sur certaines périodes. Il y a eu visiblement un choix parmi les faits. Ainsi, quoique tous les rois de Juda et d'Israël soient nommés, et qu'on raconte quelque chose de leur vie, il est remarquable que l'auteur ait spécialement insisté sur six règnes (ceux de Salomon, III Reg. 1-11; de Jéroboam, III Reg. xii, 25-xiv, 20; d'Achab, III Reg. xvi, 29-xxii, 40; de Joram, IV Reg. iii,

¹ Vulg.: *Liber verborum dierum Salomons.*

² *Liber sermonum dierum regum Juda.*

³ III Reg. xiv, 29, pour Roboam; III Reg. xv, 7, pour Abias; III Reg. xv, 23, pour Asa; III Reg. xxii, 45, pour Josaphat; IV Reg. viii, 23, pour Joram; IV Reg. xii, 19, pour Joas; IV Reg. xiv, 18, pour Amasias; IV Reg. xv, 6, pour Azarias; IV Reg. xv, 36, pour Joatham; IV Reg. xvi, 19, pour Achaz; IV Reg. xx, 20, pour Ézéchiass; IV Reg. xxi, 17, pour Manassé; IV Reg. xxi, 25, pour Amon; IV Reg. xxxii, 28, pour Josias; IV Reg. xxiv, 5, pour Joakim.

⁴ *Liber verborum dierum regum Israel.*

⁵ Pour Jéroboam, III Reg. xiv, 19; pour Naab, III Reg. xv, 31; pour Baasa, III Reg. xvi, 5;

pour Éla, III Reg. xvi, 14; pour Zambri, III Reg. xvi, 20; pour Amri, III Reg. xvi, 27; pour Achab, III Reg. xxii, 39; pour Ochozias, IV Reg. i, 18; pour Jéhu, IV Reg. x, 34; pour Joachaz, IV Reg. xiii, 8; pour Joas, IV Reg. xiii, 12; pour Jéroboam II, IV Reg. xiv, 28; pour Zacharie, IV Reg. xv, 11; pour Sellum, IV Reg. xv, 15; pour Manahem, IV Reg. xv, 21; pour Phacéas, IV Reg. xv, 26; pour Phacée, IV Reg. xv, 31.

⁶ Voyez l'Introduction aux livres des Paralipomènes, en avant du tome III.

⁷ Par exemple, comp. III Reg. xv, 1-8, et II Par. xiii, 1-23, etc.

⁸ Cf. II Par. xx, 1 et ss.; xxvi, 6 et ss.; xxxii, 11 et ss.: faits omis dans III et IV des Rois

1-ix, 26; d'Ézéchias, IV Reg. xviii-xx; de Josias, IV Reg. xxii-xxiii); or il se trouve que ces règnes furent précisément les plus importants, en bien ou en mal, sous le rapport religieux; il n'est donc pas surprenant qu'ils servent pour ainsi dire de pivots au reste du récit. Même explication pour la place prépondérante accordée aux biographies des prophètes Élie et Élisée. Les réflexions morales de l'écrivain sacré, la manière dont il rattache les malheurs de sa nation aux crimes qu'elle avait commis¹, l'insistance avec laquelle il parle de la Loi en tant que source de vie pour Israël, enfin et surtout le commentaire perpétuel² qu'il fait du magnifique oracle par lequel Dieu avait promis la perpétuité du trône pour la race de David (III Reg. vii) : tout cela encore atteste et démontre la réalité du but indiqué.

Le plan est très simple et très régulier, de façon à produire une belle unité. L'histoire du peuple hébreu est ramenée à celle de ses rois; et les divers règnes sont exposés d'après leur suite naturelle, c'est-à-dire d'après l'ordre chronologique. Aussi les dates sont-elles fréquemment et soigneusement marquées³. En général la marche de l'auteur « est toujours uniforme : il décrit le commencement, le caractère et la fin de chaque règne; il indique la mort et la sépulture de chaque roi en termes à peu près identiques⁴. »

Quant à l'importance de nos deux livres, elle ressort de ce qui a été dit du but de l'écrivain. Elle est tout à la fois religieuse et historique. De beaux et vastes horizons sont ouverts au théologien, au prédicateur, à l'historien. Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres ont contribué à le montrer par les citations relativement nombreuses qu'ils font de cette partie de l'Ancien Testament. Voyez, entre autres passages, Matth. vi, 29; xii, 42; Marc. i, 6; Luc. iv, 25-26; x, 4; Act. vii, 47-48; Rom. xi, 3-4; Hebr. xi, 35; Jac. v, 17-18; Apoc. ii, 20; xi, 6.

6° Les commentaires sont les mêmes que pour les deux premiers livres. Voyez aussi F. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. III, pp. 413 et ss., et t. IV, pp. 1 et ss. de la cinquième édition.

¹ Voyez surtout la page si poignante IV Reg. xvii, 7-41.

² Cf. III Reg. ii, 4, 24; iii, 6; vi, 12; viii, 25 et ss.; ix, 5; xi, 12 et ss., 34 et ss.; xv, 4; IV Reg. viii, 19; x, 34; xx, 6.

³ Voyez entre autres les passages suivants : au troisième livre, ii, 11; vi, 1, 37, 38; vii, 1; viii, 2, 65; ix, 10; xi, 42; xiv, 20, 25; xv, 1, 9, 25, 33; xvi, 8, 10, 15, 23, 29; xviii, 1; xxii, 1, 41, 52; au quatrième livre, i, 17; iii, 1; viii, 16, 25; ix, 29; x, 36; xi, 3-4; xii, 1, 6; xiii, 1, 10; xiv, 1-2, 17, 23; xv, 1, 8, 13, 17, 23, 27, 30, 32; xvi, 1; xvii, 1, 5; xviii, 1, 9, 13; xxi, 1, 19; xxii, 1, 3; xxiii, 23, 31, 36; xxiv, 1, 8, 12, 18; xxv, 1, 3, 8, 25, 27. Etc. Malgré le soin manifeste que l'auteur a consacré à ces données chronologiques, « la conciliation des différentes dates qu'il fournit est extrêmement malaisée, et elle suscite même des difficultés qui n'ont pas été jusqu'ici définitivement résolues. Si l'on additionne le total des règnes d'Israël d'une part, et de Juda de l'autre, depuis la première année de Roboam, où commence le schisme des dix tribus, jusqu'à la sixième année d'Ézéchias, qui fut la dernière du royaume d'Israël (IV Reg. xviii, 10), on trouve pour les premiers 240 ans seulement, et pour les seconds 261. Les deux listes sont ainsi

en désaccord d'une vingtaine d'années. On a imaginé de nombreux systèmes pour les concilier ensemble, et on a généralement allongé celle des rois d'Israël, en admettant dans l'histoire des schismatiques un ou deux interrègnes. La découverte d'un canon chronologique assyrien vient d'augmenter encore l'embaras des exégètes; car, pour le faire cadrer avec les chiffres des livres des Rois, il faudrait réduire ces derniers d'une quarantaine d'années. Ces divergences s'expliquent soit par des fautes de copistes dans la transcription des nombres, soit par des causes inconnues. » *Man. bibl.*, n. 477. C'est à cause de « l'impossibilité où l'on est actuellement de résoudre le problème », que notre commentaire n'insiste à dessein sur aucun détail chronologique.

⁴ *Man. bibl.*, n. 472, 3°. Voyez, comme exemples de ces formules : 1° pour le caractère des rois de Juda : III Reg. xv, 3, 11; xxii, 43; IV Reg. xii, 2-3; xiv, 3; xv, 3, 34; xviii, 3; xxii, 2; xxiii, 37; xxiv, 9, 19, etc.; 2° pour le caractère des rois d'Israël : III Reg. xiv, 8; xv, 26; xvi, 19, 26, 30; xxii, 53; IV Reg. iii, 3; xi, 29, 31; xiii, 2, 11; xiv, 24; xv, 9, 18, 24, 28; xvii, 21, etc.; 3° pour la mort et la sépulture des rois : III Reg. xi, 43; xiv, 20, 31; xv, 8, 24; xxii, 51; IV Reg. viii, 24; xiii, 9; xiv, 29; xv, 7, 33; xvi, 20, etc.

CHRONOLOGIE

DES TROISIÈME ET QUATRIÈME LIVRES DES ROIS

DAVID 1055-1015 avant J.-C.
 SALOMON 1015-975

Années depuis l'avènement du roi d'Israël précédent.	Durée du règne.	ROIS DE JUDA	COMMENCEMENT DU RÈGNE				ROIS D'ISRAËL	Durée du règne.	Années depuis l'avènement du roi de Juda précédent.
			Petau.	Winer.	Kél.	Clinton.			
1 ^{re}	17 ans.	Roboam	975	975	975	976	Jéroboam	29 ans.	1 ^{re}
18 ^e	3	Abia	958	957	957	959	—	—	—
20 ^e	41	Asa	955	955	955	956	—	—	—
—	—	—	954	954	953	955	Nadab	2	2 ^e
—	—	—	953	953	952	954	Baasa	24	3 ^e
—	—	—	930	930	930	930	Ela	2	26 ^e
—	—	—	929	928	929	930	Zambri	7 jours	27 ^e
—	—	—	929	928	929	930	Amri	12	31 ^e
—	—	—	917	918	918	919	Achab	22	38 ^e
4 ^e	25	Josaphat	912	914	914	915	—	—	—
—	—	—	898	897	897	896	Ochozias	2	17 ^e
—	—	—	896	896	896	895	Joram	12	18 ^e
5 ^e	8	Joram	889	889	889	891	—	—	—
12 ^e	1	Ochozias	885	885	884	884	—	—	—
—	6	Athalie	884	884	883	883	Jéhu	28	—
7 ^e	40	Joas	878	878	877	877	—	—	—
—	—	—	856	856	856	855	Joachaz	17	23 ^e
—	—	—	840	840	840	839	Joas	16	37 ^e
2 ^e	29	Amasias	838	838	838	837	—	—	—
—	—	—	824	825	824	823	Jéroboam II	41	15 ^e
27 ^e	52	Ozias ou Azarias	809	809	810	808	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	Interrègne	11	—
—	—	—	772	772	772	771	Zacharie	6 mois.	38 ^e
—	—	—	772	771	771	770	Sellum	1 mois.	—
—	—	—	771	771	771	770	Manahem	10	39 ^e
—	—	—	761	760	760	759	Phacécia	2	50 ^e
—	—	—	759	758	759	757	Phacée	20	52 ^e
2 ^e	16	Joatham	757	758	758	756	—	—	—
17 ^e	16	Achaz	741	741	742	741	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	Second Interrègne	9	—
—	—	—	729	729	730	730	Osée	9	12 ^e
3 ^e	29	Ezéchias	727	725	727	726	—	—	—
—	—	—	721	721	722	721	Prise de Samarie	—	6 ^e
—	55	Manassé	698	696	698	697	—	—	—
—	2	Amon	643	641	643	642	—	—	—
—	31	Josias	641	639	641	640	—	—	—
3 mois.	—	Joachaz	610	609	610	609	—	—	—
—	11	Joachim	610	609	610	609	—	—	—
3 mois.	—	Jéchonias ou Joachim	599	598	599	598	—	—	—
—	11	Sédécias	599	598	599	598	—	—	—
—	—	Prise de Jérusalem	589	588	588	587	—	—	—

TROISIÈME LIVRE DES ROIS

CHAPITRE I

1. Et rex David senuerat, habebatque etatis plurimos dies; cumque operiretur vestibus, non calefiebat.

2. Dixerunt ergo ei servi sui: Quæramus domino nostro regi adolescentulam virginem, et stet coram rege, et foveat eum, dormiatque in sinu suo, et calefaciat dominum nostrum regem.

3. Quæsierunt igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israel, et inveniunt Abisag Sunamitidem, et adduxerunt ad regem.

4. Erat autem puella pulchra nimis, dormiebatque cum rege, et ministrabat ei; rex vero non cognovit eam.

1. Le roi David avait vieilli, et atteint un âge très avancé; et quoiqu'on le couvrit beaucoup, il ne se réchauffait pas.

2. Ses serviteurs lui dirent donc: Nous chercherons pour le roi notre seigneur une jeune fille vierge, afin qu'elle se tienne devant le roi, qu'elle l'échauffe, et que, dormant auprès de lui, elle remédie à ce grand froid du roi notre seigneur.

3. Ils cherchèrent donc dans toutes les terres d'Israël une belle jeune fille, et ayant trouvé Abisag de Sunam, ils l'amènèrent au roi.

4. C'était une jeune fille d'une grande beauté; elle dormait auprès du roi, et elle le servait, et le roi la laissa toujours vierge.

PREMIÈRE PARTIE

Histoire du règne de Salomon.

I, 1 — XI, 43.

SECTION I. — AVÈNEMENT DU JEUNE PRINCE.

I, 1 — II, 46.

§ I. — L'onction royale de Salomon.

I, 1-53.

1° David et Abisag. I, 1-4.

CHAP. I. — 1-2. Introduction et transition. Ce livre, de même que ceux de Josué, des Judges, le premier des Rois, etc., débute par la conjonction et, qui « constate que le narrateur regardait son œuvre comme la continuation de l'histoire antérieure ». — *David senuerat*. En rapprochant les passages II, 11, et II Reg. v, 4-5, on obtient à peu près l'âge indiqué par l'historien Josèphe, *Ant.*, VII, 15, 2, c.-à-d. 70 ans. Le titre de *rex*, ajouté au nom de David, est une particularité du troisième et du quatrième livre des Rois; cette association est assez rare ailleurs. — *Etatis plurimos...* On insiste sur la vieillesse du monarque, pour mieux préparer et expliquer le

trait suivant. — *Vestibus* désigne, d'après le contexte, des couvertures de lit. David semble avoir été alors habituellement alité. Cf. vers. 15, 47. — *Dixerunt... servi*: les officiers royaux. — *Quæramus...* Hébr.: qu'ils cherchent; c.-à-d. que l'on cherche. — *Stet coram...*: locution fréquente dans la Bible, pour désigner le rôle des serviteurs. — *Foveat...* Même en Occident, et jusqu'à une époque assez tardive, on a eu recours à des procédés analogues. En réalité, c'était une nouvelle épouse de second rang que prenait David, et Abisag fut traitée comme telle après la mort du roi, bien qu'elle fût demeurée vierge. Cf. II, 22. La polygamie étant alors tolérée et très habituelle dans la vie des princes, le fait n'avait rien d'extraordinaire, sinon dans la continence qui l'accompagna et qui est relevée par l'historien sacré, vers. 4.

3-4. Abisag auprès de David. — *Sunamitidem*. C.-à-d. originaire de Sunam; la Solam actuelle, au sud des monts Gelboé. Cf. Jos. XIX, 18; I Reg. XXVIII, 4, et l'*Atl. géogr.*, pl. VII, XII. — *Ministrabat...*: en qualité de garde-malade.

5. Cependant Adonias fils d'Haggith s'élevait, en disant : C'est moi qui règnerai. Et il se fit faire des chars, prit des cavaliers; et cinquante hommes qui couraient devant lui.

6. Jamais son père ne l'en reprit, en lui disant : Pourquoi agissez-vous ainsi? Il était parfaitement beau, et le second après Absalom.

7. Il s'était lié avec Joab fils de Sarvia, et avec le grand prêtre Abiathar, qui soutenait son parti.

8. Mais le grand prêtre Sadoc, Banaïa fils de Joiada, le prophète Nathan, Séméï et Réï, et toute la force de l'armée de David n'étaient point pour Adonias.

9. Adonias ayant donc immolé des bœufs, des veaux et toute sorte de victimes grasses auprès de la Pierre de Zohéleth, qui était près de la fontaine Rogel, convia tous ses frères, les fils du roi, et tous ceux de Juda qui étaient au service du roi.

10. Mais il n'invita pas le prophète Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillants de l'armée, ni Salomon son frère.

11. Alors Nathan dit à Bethsabée, mère de Salomon : Savez-vous qu'Ado-

5. Adonias autem, filius Haggith, elevabatur, dicens : Ego regnabo. Fecitque sibi currus et equites, et quinquaginta viros qui currerent ante eum.

6. Nec corripuit eum pater suus aliquando, dicens : Quare hoc fecisti? Erat autem et ipse pulcher valde, secundus natu post Absalom.

7. Et sermo ei cum Joab, filio Sarviae, et cum Abiathar sacerdote, qui adjuvabant partes Adoniae.

8. Sadoc vero sacerdos, et Banaïas, filius Joiadae, et Nathan propheta, et Semeï, et Rei, et robur exercitus David, non erat cum Adonia.

9. Immolatis ergo Adonias arietibus et vitulis, et universis pinguibus juxta Lapidem Zoheleth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit universos fratres suos filios regis, et omnes viros Juda servos regis.

10. Nathan autem prophetam, et Banaïam, et robustos quosque, et Salomonem fratrem suum, non vocavit.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabée, matrem Salomonis : Num audisti

2° Adonias se pose en héritier du trône. I, 5-10.

5-8. Un nouvel Absalom. — *Adonias*. Dans la liste des fils de David, II Reg. III, 2-5, il est mentionné le quatrième, et il est probable que depuis la mort d'Ammon et d'Absalom il se trouvait être l'aîné; car Chétab, nommé en troisième lieu, ne reparait nulle part ailleurs et dut mourir en bas âge. Étant né durant le séjour de son père à Hébron, Adonias devait avoir environ quarante ans. — *Elevabatur*. Il affichait ses prétentions au trône, car la succession paraissait devoir s'ouvrir à une époque peu éloignée. — *Currus et equites*. Métho le identique à celle d'Absalom, pour se rendre populaire et pour préparer la foule à l'exécution de ses vues ambitieuses. Cf. II Reg. xv, 1. — *Nec corripuit*... L'infirmité du corps influençait la volonté du roi. On peut aussi traduire par le plus-que-parfait : « Son père ne l'avait jamais repris; » et alors ce serait une circonstance aggravante; pas d'excuse pour les menées d'Adonias, son père s'était toujours montré très bon pour lui. — *Pulcher valde*. Autre trait de ressemblance avec Absalom. — *Sermo*... Adonias fait maintenant un pas de plus; il conspire avec deux des plus influents personnages du royaume : avec Joab, neveu de David et longtemps généralissime des troupes Israélites, mais dépourvu de sa dignité, et sourdement hostile au roi (cf. II Reg. II, 13-32; III, 22 et ss., etc.); avec le grand prêtre Abiathar, comblé de

bienfaits par David, mais jaloux sans doute de l'autorité attribuée à Sadoc (cf. I Reg. xxii, 20-23; II Reg. xv, 24 et ss., etc.). — *Sadoc vero*... Liste d'autres fonctionnaires sacrés ou civils, non moins puissants, mais demeurés fidèles. Sur Banaïas, voyez II Reg. VIII, 18; xx, 23. D'après II Reg. XII, 25, Nathan connaissait les intentions divines relativement à Salomon. Semeï et Rei sont inconnus. — *Robur exercitus*. Hébr. : les *gibborim*; les glorieux héros dont nous avons lu plus haut la nomenclature (II Reg. xxiii, 8-39).

9-10. Les conjurés s'assemblent près de la fontaine de Rogel. — *Immolatis*... Il est possible, quoique cela ne soit pas certain, que ce mot désigne des sacrifices proprement dits; en tout cas la réunion fut accompagnée d'un grand festin. — *Lapidem Zoheleth*. Localité mentionnée en ce seul endroit. Sur la fontaine de Rogel, aujourd'hui le Bir-Eyoub, au sud-est de Jérusalem, voyez Jos. xv, 7, et l'Atl. géogr., pl. XIV et XV. — *Vocavit... fratres suos* : il en avait fait aussi des partisans. Son rival (*Salomonem autem*...) fut naturellement exclu, de même que les officiers demeurés fidèles au roi.

3° Nathan avertit Bethsabée, et la presse de prendre en aian les intérêts de Salomon. I, 11-14.

11-14. *Num audisti*...? Le prophète va droit au but, et droit au cœur de la mère. — *Regnavit Adonias*. Ce fait n'était pas encore absolument accompli, mais le serait bientôt si on ne

quod regnaverit Adonias, filius Haggith, et dominus noster David hoc ignorat?

12. Nunc ergo veni, accipe consilium a me, et salve animam tuam, filiique tui Salomonis.

13. Vade, et ingredere ad regem David, et dic ei : Nonne tu, domine mi rex, jurasti mihi ancillæ tuæ, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo? Quare ergo regnat Adonias?

14. Et adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam post te, et complebo sermones tuos.

15. Ingressa est itaque Bethsabée ad regem in cubiculum. Rex autem senuerat nimis, et Abisag Sunamitis ministrabat ei.

16. Inclinauit se Bethsabée, et adoravit regem. Ad quam rex : Quid tibi, inquit, vis?

17. Quæ respondens, ait : Domine mi, tu jurasti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo.

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

19. Mactavit boves, et pingua quæque, et arietes plurimos, et vocavit omnes filios regis; Abiathar quoque sacerdotem, et Joab, principem militiæ; Salomonem autem servum tuum non vocavit.

20. Verumtamen, domine mi rex, in te oculi respiciunt totius Israel, ut indices eis quis sedere debeat in solio tuo, domine mi rex, post te.

21. Eritque, cum dormierit dominus meus rex cum patribus suis, erimus ego et filius meus Salomon peccatores.

nias fils d'Haggith s'est fait roi, sans que David notre seigneur le sache?

12. Venez donc, et suivez mon conseil; sauvez votre vie et celle de votre fils Salomon.

13. Allez vous présenter au roi David, et dites-lui : O roi mon seigneur, ne m'avez-vous pas juré, à moi votre servante, en disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône? Pourquoi donc Adonias règne-t-il?

14. Pendant que vous parlerez encore avec le roi, je viendrai après vous, et je compléterai vos paroles.

15. Bethsabée alla donc trouver le roi dans sa chambre. Or le roi était fort vieux, et Abisag de Sunam le servait.

16. Bethsabée s'inclina profondément, et adora le roi. Et le roi lui dit : Que désirez-vous?

17. Elle lui répondit : Mon seigneur, vous avez juré à votre servante par le Seigneur votre Dieu, et vous m'avez dit : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône.

18. Cependant voilà qu'Adonias s'est fait roi, sans que vous le sachiez, ô roi mon seigneur.

19. Il a immolé des bœufs, toute sorte de victimes grasses, et un grand nombre de béliers; il a invité tous les enfants du roi, avec le grand prêtre Abiathar, et Joab, général de l'armée; mais il n'a point convié Salomon votre serviteur.

20. Or tout Israël a maintenant les yeux sur vous, ô roi mon seigneur, afin que vous leur déclariez, mon seigneur le roi, qui doit être assis après vous sur votre trône.

21. Car, après que le roi mon seigneur se sera endormi avec ses pères, nous serons traités comme des criminels, moi et mon fils Salomon.

l'arrêtait par de vigoureuses mesures. — *Salva animam...* Le premier acte de l'usurpateur eût été certainement de faire disparaître, selon l'horrible coutume orientale, tous les personnages rivaux et dangereux. Cf. Jud. ix, 4-5, et l'explication. — *Nonne... jurasti...?* Détail nouveau. David avait naturellement fait part à Bethsabée des desseins du Seigneur sur leur fils, et il s'était lié par serment à les exécuter. — *Complebo sermones...* Nathan devait confirmer les paroles de la reine en les réitérant et en les complétant.

4^e Bethsabée plaide auprès du roi les intérêts de son fils. I, 15-21.

15-16. Transition. — *In cubiculum.* Le roi, affaibli par l'âge, se tenait habituellement dans sa chambre à coucher. — *Inclinauit se...*, *adoravit*: l'inclination profonde, puis la prostration, le tout à l'orientale.

17-21. Discours de Bethsabée. — *Att...* D'un ton respectueux, mais très ferme; elle parle vraiment en mère et en reine. Court exorde, vers. 17, pour rappeler au roi sa promesse solennelle; exposé rapide de la conduite d'Adonias, vers. 18-19 (*regnat*, est sur le point de régner; note du vers. 11); conclusion habile et pressante, vers. 20-21 (*in te respiciunt.* trait pittoresque; *ut tr-*

22. Elle parlait encore au roi, lorsque le prophète Nathan arriva.

23. Et l'on dit au roi : Voilà le prophète Nathan. Nathan s'étant présenté devant le roi, l'adora en s'inclinant jusqu'à terre,

24. et il lui dit : O roi mon seigneur, avez-vous dit : Qu'Adonias règne après moi, et que ce soit lui qui soit assis sur mon trône?

25. Car il est descendu aujourd'hui, il a immolé des bœufs, des victimes grasses et de nombreux béliers, et il a convié tous les fils du roi, les généraux de l'armée, et le grand prêtre Abiathar, qui ont mangé et bu avec lui, en disant : Vive le roi Adonias!

26. Mais pour moi, votre serviteur, il ne m'a pas invité, ni le grand prêtre Sadoc, ni Banaïas fils de Joïada, non plus que Salomon votre serviteur.

27. Cet ordre est-il venu de la part du roi mon seigneur, sans que vous ayez déclaré à votre serviteur qui devait être assis après le roi mon seigneur sur son trône?

28. Le roi David répondit : Appelez-moi Bethsabée. Bethsabée s'étant présentée devant le roi, et se tenant devant lui,

29. le roi lui jura, et lui dit : Vive le Seigneur, qui a délivré mon âme de toute angoisse!

30. Ce que je vous ai juré par le Seigneur, le Dieu d'Israël, en disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis à ma place sur mon trône, je le ferai dès aujourd'hui.

31. Bethsabée, inclinant profondément

22. Adhuc illa loquente cum rege, Nathan propheta venit.

23. Et nuntiaverunt regi, dicentes : Adest Nathan propheta. Cumque introisset in conspectu regis, et adcrasset eum pronus in terram,

24. dixit Nathan : Domine mi rex, tu dixisti : Adonias regnet post me, et ipse sedeat super thronum meum?

25. Quia descendit hodie, et immolavit boves, et pinguis, et arietes plurimos, et vocavit universos filios regis, et principes exercitus, Abiathar quoque sacerdotem; illisque vescentibus, et bibentibus coram eo, et dicentibus : Vivat rex Adonias!

26. Me servum tuum, et Sadoc sacerdotem, et Banaïam filium Joïadæ, et Salomonem famulum tuum, non vocavit.

27. Numquid a domino meo rege exivit hoc verbum, et mihi non indicasti servo tuo, quis sessurus esset super thronum domini mei regis post eum?

28. Et respondit rex David, dicens : Vocate ad me Bethsabée. Quæ cum fuisset ingressa coram rege, et stetisset ante eum,

29. juravit rex, et ait : Vivit Dominus, qui eruit inimam meam de omni angustia!

30. Quia sicut juravi tibi per Dominum Deum Israel, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit super solium meum pro me; sic faciam hodie.

31. Summissoque Bethsabée in ter-

dices..., par un acte clair et positif; *erimus peccatores*, litote dont David comprenait tout le sens).

5° Nathan se présente à son tour devant le roi. I, 22-27.

22-23. Transition analogue à celle des vers. 15-16. — *Vent. C.-à-d.*, d'après le contexte, qu'il se présenta au palais, et se fit annoncer.

24-27. Discours de Nathan. — *Tu dixisti...* Avec un tour interrogatif : Est-il vrai que vous avez dit...? Le prophète feint de croire qu'Adonias n'a pu aller aussi loin sans avoir obtenu l'assentiment du roi. Son langage n'est pas moins habile que celui de Bethsabée, qu'il complète en réalité. — *Descendit*. Expression très exacte, la fontaine de Rogel occupant le point le plus bas des environs immédiats de Jérusalem. — *Vivat rex!* L'exclamation usitée chez les Hébreux pour saluer l'avènement d'un nouveau roi. Cf. vers. 39; I Reg. x, 24; II Reg. xvi, 16; III Reg. xi, 12

etc. — *Mihi non indicasti*. David était tenu de s'entendre sur ce point avec le prophète que Dieu avait spécialement chargé de ses volontés touchant Salomon.

6° David promet solennellement le trône au fils de Bethsabée. I, 28-31.

28-30. Le serment du roi. — *Vocate... Bethsabée*. La reine s'était retirée lorsque Nathan avait été introduit dans la chambre de David. — *Juravit rex...* Nouveau serment, pour confirmer l'ancien (*sicut juravi...*). Les paroles de David indiquent une vive émotion. — *Dominus qui eruit...* Formule que le prince, pieusement reconnaissant, avait employée dans une autre circonstance solennelle. Cf. II Reg. iv, 6. — *Sic... hodie*. David pense à une action immédiate, décisive; il a compris à son tour qu'il n'y a pas un instant à perdre.

31. Action de grâces de Bethsabée. — *Summisso... vultu...* Son double geste est encore très bien décrit. Cf. vers. 16. — *Vivat... in æternum*

ram vultu, adoravit regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum !

32. Dixit quoque rex David : Vocate mihi Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïam filium Joiadæ. Qui cum ingressi fuissent coram rege,

33. dixit ad eos : Tollite vobiscum servos domini vestri, et imponite Salomonem filium meum super mulam meam, et ducite eum in Gihon ;

34. et ungat eum ibi Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, in regem super Israel. Et canetis buccina, atque dicetis : Vivat rex Salomon !

35. Et ascendetis post eum, et veniet, et sedebit super solium meum, et ipse regnabit pro me ; illique præcipiam ut sit dux super Israel et super Judam.

36. Et respondit Banaïas, filius Joiadæ, regi, dicens : Amen ; sic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

37. Quomodo fuit Dominus cum domino meo rege, sic sit cum Salomone, et sublimis faciat solium ejus a scio domini mei regis David.

son visage jusqu'à terre, adora le roi et lui dit : Que David mon seigneur vive à jamais !

32. Le roi David dit encore : Faites-moi venir le *grand* prêtre Sadoc, le prophète Nathan, et Banaïas fils de Joiada. Lorsqu'ils se furent présentés devant le roi,

33. il leur dit : Prenez avec vous les serviteurs de votre maître, faites monter sur ma mule mon fils Salomon, et menez-le à Gihon,

34. et que le *grand* prêtre Sadoc et le prophète Nathan le sacrent en ce lieu comme roi d'Israël ; et vous sonnerez de la trompette, et vous crierez : Vive le roi Salomon !

35. Et vous monterez après lui, et il viendra s'asseoir sur mon trône, il régnera à ma place, et je lui ordonnerai d'être chef d'Israël et de Juda.

36. Banaïas fils de Joiada répondit au roi : Amen. Que le Seigneur, le Dieu du roi mon seigneur, l'ordonne ainsi.

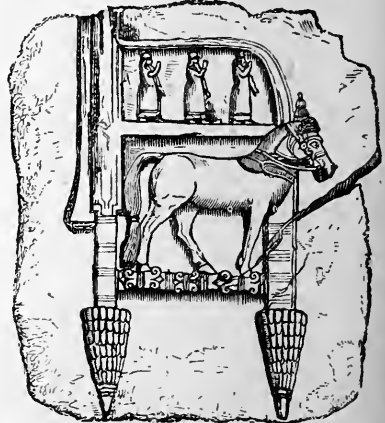
37. Comme le Seigneur a été avec le roi mon seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, et qu'il élève son trône encore plus que ne l'a été le trône de David, mon roi et mon seigneur.

Hyperbole à la manière de l'Orient. Cf. Dan. II, 4 ; III, 9 ; v, 10. Bethsabée insinue délicatement, par cette parole, que la mort de son royal époux était loin de sa pensée ; mais qu'elle voulait seulement rappeler à David ses promesses au sujet de leur fils.

7° L'onction de Salomon. I, 32-40.

32-35. David ordonne que l'on procède sans délai au sacre du jeune prince. — *Vocate mihi...* Trois illustres personnages, un grand prêtre, un prophète, le chef de la garde royale, à titre de témoins ou d'acteurs principaux. — *Servos domini...* C.-à-d. la garde du roi, composée des Céréthiens et des Phéléthiens (vers. 38). — *Super mulam meam*. Grande distinction (cf. Gen. XII, 43 ; IV Reg. x, 16 ; Esth. vi, 8), qui avait aussi pour but de montrer que tout, dans cette cérémonie, avait lieu au nom et par l'autorité du roi. — *In Gihon*. Localité des environs de Jérusalem, que plusieurs interprètes ou palestiniologues contemporains placent à l'est ou au sud-est de la ville, du côté de Siloé ; nous préférons le sentiment traditionnel, d'après lequel Gihon était, au contraire, à l'ouest de Jérusalem, en face de la porte actuelle de Jaffa, non loin du Birket-Mamilla. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv, et nos *Essais d'exégèse*, p. 2. — *Canetis buccina* : une joyeuse sonnerie et des airs joyeux pour annoncer l'avènement du nouveau roi. Cf. II Reg. xv, 10 ; IV Reg. ix, 13 ; xi, 14. — *Sedebit...* : la cérémonie d'intronisation, après celle de l'onction. — *Super Israel et Judam*. Locution usitée longtemps

avant le schisme des dix tribus, pour désigner l'ensemble du pays d'après ses deux parties prin-



Trône assyrien. (Sculpture antique.)

cipales, le nord et le sud. Cf. II Reg. II, 9-12 ; XIX, 11, etc.

36-37. Banaïas accepte au nom de tous cette glorieuse mission. — *Amen*. Parole de prompt et heureux acquiescement. — *Sic loquatur*. Plutôt « loquitur », au présent : ce que le roi demande,

38. Alors le *grand* prêtre Sadoc descendit avec le prophète Nathan, Banaïas fils de Joiada, les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils firent monter Salomon sur la mule du roi David, et le menèrent à Gihon.

39. Et le *grand* prêtre Sadoc prit du tabernacle une corne pleine d'huile, et sacra Salomon. Ils sonnèrent de la trompette, et tout le peuple s'écria : Vive le roi Salomon !

40. Une immense multitude monta après lui ; beaucoup jouaient de la flûte, et donnaient les marques d'une grande joie, et la terre retentissait de leurs acclamations.

41. Adonias et tous ceux qu'il avait invités entendirent ce bruit, et le festin venait de s'achever, et Joab, ayant reconnu le son de la trompette, dit : Que signifient ces cris et ce tumulte de la ville ?

42. Tandis qu'il parlait encore, Jonathas, fils du *grand* prêtre Abiathar, arriva, et Adonias lui dit : Entre, car tu es un vaillant homme, et tu nous apportes de bonnes nouvelles.

43. Jonathas répondit à Adonias : Nullement, car le roi David notre seigneur a fait Salomon roi.

44. Il a envoyé avec lui le *grand* prêtre Sadoc, le prophète Nathan, Banaïas fils de Joiada, les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils l'ont fait monter sur la mule du roi.

45. Et le *grand* prêtre Sadoc, et le prophète Nathan l'ont sacré roi à Gihon, d'où ils sont revenus avec des cris de joie dont a retenti la ville ; c'est là le bruit que vous avez entendu.

46. De plus, Salomon est assis sur le trône du royaume.

38. Descendit ergo Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, et Banaïas filius Joiadæ, et Cerethi, et Phelothi ; et imposerunt Salomonem super mulam regis David, et adduxerunt eum in Gihon.

39. Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de tabernaculo, et unxit Salomonem ; et cecinerunt buccina ; et dixit omnis populus : Vivat rex Salomon !

40. Et ascendit universa multitudo post eum, et populus canentium tibiis et lætantium gaudio magno, et insonui terra a clamore eorum.

41. Audivit autem Adonias, et omne qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat ; sed et Joab, audita voce tubæ, ait : Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis ?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas, filius Abiathar sacerdotis, venit ; cui dixit Adonias : Ingredere, quia vir fortis es, et bona nuntians.

43. Responditque Jonathas Adoniæ : Nequaquam ; dominus enim noster rex David regem constituit Salomonem ;

44. misitque cum eo Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïam filium Joiadæ, et Cerethi, et Phelothi, et imposerunt eum super mulam regis.

45. Unxeruntque eum Sadoc sacerdos et Nathan propheta regem in Gihon ; et ascenderunt inde lætantes, et insonuit civitas ; hæc est vox, quam audistis.

46. Sed et Salomon sedet super solium regni.

Dieu le veut aussi. — *Quomodo fuit...* Compliment à David, et souhait délicat pour Salomon. Le souhait se réalisa, car le règne du fils surpassa celui de son père en gloire et en grandeur.

38-40. Salomon est sacré roi d'Israël. — *Olei de tabernaculo* (vers. 39). Sur cette huile sainte et sa composition, voyez Ex. xxx, 23-25, et le commentaire. Il s'agit ici du tabernacle que David avait dressé sur la colline de Sion pour y abriter l'arche. — *Universa multitudo...* Une foule immense avait suivi le cortège royal et s'était associée à la cérémonie de l'onction. — *Insonuit terra*. L'hébreu actuel porte : se déchira ; de même les LXX (ἐπάγγη). Autre hyperbole orientale. Salomon n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il fut sacré roi ; il en régna quarante, de 1015 à 975, d'après l'ère la plus généralement admise.

3° Frayeur et soumission d'Adonias. I, 41-53.

41-50. Adonias apprend l'onction de son frère et se réfugie dans le sanctuaire. — *Audivit autem...* Contraste saisissant. La scène n'est pas moins dramatique ni moins bien décrite que la précédente. — *Sed et Joab*. Ce vaillant soldat se sent lui-même mal à l'aise en entendant le son bien connu de la trompette. — *Jonathas* était devenu traître comme son père, après avoir été, lui aussi, un ami dévoué. Cf. II Reg. xv, 36 ; xvii, 17. — *Vir fortis...*, *bona nuntians*. Pensée analogue à celle de II Reg. xviii, 27. Adonias est inquiet, et essaye de se rassurer. — *Nequaquam...* Jonathas raconte d'abord aux conjurés, vers. 43-45, ce que nous ont appris les vers. 38-40 ; il passe ensuite, vers. 46-48, aux faits qui s'étaient passés depuis, et dont il avait été témoin. —

47. Et ingressi servi regis benedixerunt domino nostro regi David, dicentes : Amplificet Deus nomen Salomonis super nomen tuum, et magnificet thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo suo ;

48. et locutus est : Benedictus Dominus Deus Israel, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videntibus oculis meis !

49. Territi sunt ergo, et surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, et ivit unusquisque in viam suam.

50. Adonias autem, timens Salomonem, surrexit, et abiit, tennitque cornu altaris.

51. Et nuntiaverunt Salomoni, dicentes : Ecce Adonias, timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens : Juret mihi rex Salomon hodie, quod non interficiat servum suum gladio.

52. Dixitque Salomon : Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram ; sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Misit ergo rex Salomon, et eduxit eum ab altari ; et ingressus adoravit regem Salomonem ; dixitque ei Salomon : Vade in domum tuam.

47. Et les serviteurs du roi sont venus bénir le roi David notre seigneur, en disant : Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, et qu'il élève son trône au-dessus de votre trône. Et le roi, adorant Dieu dans son lit,

48. a dit : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux mon fils assis sur mon trône !

49. Alors tous ceux qu'Adonias avait invités se levèrent saisis de frayeur, et chacun s'en alla de son côté.

50. Mais Adonias, craignant Salomon, se leva, et s'en alla saisir la corne de l'autel.

51. Alors on vint dire à Salomon : Voilà qu'Adonias, craignant le roi Salomon, a saisi la corne de l'autel ; et il dit : Que le roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera pas mourir son serviteur par l'épée.

52. Salomon répondit : S'il est homme de bien, il ne tombera pas à terre un seul cheveu de sa tête ; mais, s'il est coupable, il mourra.

53. Le roi Salomon envoya donc vers Adonias, et le fit tirer de l'autel ; et Adonias, s'étant présenté devant le roi Salomon, l'adora ; et Salomon lui dit : Allez dans votre maison.

CHAPITRE II

1. Appropinquerunt autem dies David ut moreretur, præcepitque Salomoni filio suo, dicens :

1. Or le jour de la mort de David étant proche, il donna cet avis à Salomon son fils, et lui dit :

Scdet super solitum (vers. 46). C'était la seconde partie du cérémonial fixé par David. Voyez le vers. 35. — *Ingressi servi regis*. Les gardes royaux (cf. vers. 32) se servent, pour féliciter David de l'avènement de son fils, des paroles mêmes de Banahas leur capitalne (vers. 37). — *Adoravit... in lectulo*. De même qu'autrefois le patriarche Jacob, pour remercier Dieu et l'invoquer. Cf. Gen. XLVII, 31 ; Hebr. XI, 21. — *Qui dedit... sedentem...* : conformément à la célèbre promesse de II Reg. VII, 12-13. — *Videntibus oculis...* : détail qui rendait plus vive encore la reconnaissance de David.

49-50. Effroi d'Adonias et de ses amis. — *Surrexerunt omnes...* Chacun d'eux ne songe qu'à son salut personnel, et abandonne au plus vite la réunion compromettante. Adonias ne voit d'autre lieu sûr que le sanctuaire. — *Cornu altaris*. Des quatre coins de l'autel des holocaustes s'avancait une sorte de corne en bois, revêtue de bronze, qui avait un caractère sacré parce qu'on y passait

quelques gouttes du sang des victimes. Cf. Ex. XXVII, 2 ; XXIX, 12, etc., et l'*Atlas archéol.*, pl. XCVIII, fig. 6.

51-53. Salomon épargne généreusement la vie de son frère. — *Juret mihi rex*. Nous sommes loin de l'« Ego regnabo » du vers. 5. — *Si fuerit... bonus*. Sans prêter le serment demandé, le nouveau roi accorde immédiatement un pardon conditionnel, qu'il ne tenait qu'au coupable de rendre absolu et perpétuel. — *Ne unus... capillus...* Expression proverbiale, pour dire qu'il ne souffrirait pas le moindre mal. — *Vade in domum...* Rare exemple de clémence en Orient, surtout pour ce genre de faute.

§ II. — *Dernières recommandations et mort de David ; Salomon pourvoit par de sages mesures à la sécurité du trône*. II, 1-46.

1° David, sentant sa fin approcher, adresse à Salomon ses recommandations suprêmes. II, 1-4. CHAP. II. — 1. Introduction historique. —

2. Me voici près d'entrer dans la voie de toute la terre. Fortifiez-vous et soyez un homme.

3. Observez les commandements du Seigneur votre Dieu. Marchez dans ses voies, gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnances et ses lois, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse; afin que vous vous conduisiez sagement en tout ce que vous ferez, et de quelque côté que vous vous tourniez.

4. Et alors le Seigneur réalisera la parole qu'il m'a donnée, lorsqu'il m'a dit : Si vos enfants prennent garde à leurs voies, et s'ils marchent devant moi dans la vérité, de tout leur cœur et de toute leur âme, vous aurez toujours un successeur sur le trône d'Israël.

5. Vous savez aussi de quelle manière m'a traité Joab fils de Sarvia, et ce qu'il a fait à deux chefs de l'armée d'Israël, à Abner, fils de Ner, et à Amasa, fils de Jéther, qu'il a assassinés, versant durant la paix le sang de la guerre, et en ayant ensanglanté le baudrier qui était sur ses reins, et les souliers qu'il avait aux pieds.

6. Vous ferez donc selon votre sagesse, et vous ne permettrez pas à ses cheveux blancs de descendre en paix dans le tombeau.

7. Mais vous témoignerez votre reconnaissance aux fils de Berzellai de Galaad, et ils mangeront à votre table, parce qu'ils sont venus au-devant de moi lorsque je fuyais devant Absalom votre frère.

2. Ego ingredior viam universæ terræ; confortare, et esto vir.

3. Et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias ceremonias ejus, et præcepta ejus, et judicia, et testimonia, sicut scriptum est in lege Moysi; ut intelligas universa quæ facis, et quocumque te verteris;

4. ut confirmet Dominus sermones suos, quos locutus est de me, dicens: Si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint coram me in veritate, in omni corde suo, et in omni anima sua, non auferetur tibi vir de solio Israel.

5. Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Joab, filius Sarviæ, quæ fecerit duobus principibus exercitus Israel, Abner filio Ner, et Amasæ filio Jether, quos occidit, et effudit sanguinem belli in pace, et posuit cruorem prælii in balteo suo, qui erat circa lumbos ejus, et in calceamento suo, quod erat in pedibus ejus.

6. Facies ergo juxta sapientiam tuam, et non deduces canitiem ejus pacifice ad inferos.

7. Sed et filiis Berzellai Galaaditis reddes gratiam, eruntque comedentes in mensa tua; occurrerunt enim mihi quando fugiebam a facie Absalom, fratris tui.

Appropinquerunt... A l'épuisement graduel de ses forces, David comprit qu'il ne lui restait que peu de temps à vivre.

2-4. Le testament religieux de David. — *Ego ingredior...* Court et pathétique exorde au vers. 2. *Viam universæ terræ* est un euphémisme, pour désigner le chemin du tombeau. Cf. Jos. xxiii, 14. — *Confortare...* Moïse avait encouragé Josué dans les mêmes termes, Deut. xxxi, 7, 23. Salomon avait vingt ans à peine, et il existait contre lui un parti puissant : de là ce souhait de courage viril. — *Observa...* David le sait par expérience, son fils n'aura pas de meilleur appui que Dieu, et il obtiendra certainement le divin secours s'il se conduit en fidèle observateur de la loi théocratique. — *Custodias... viis... ceremonias...* : six expressions synonymes pour désigner cette loi sainte, qui est ainsi envisagée dans tout son ensemble et dans ses détails multiples. — *Ut intelligas...* Hébr. : pour que tu réussisses en tout ce que tu feras. Telle avait été la promesse formelle du Seigneur, dans le célèbre oracle que David rappelle ici à Salomon : *ut confirmet...* Cf. II Reg. vii, 11-17.

2° Testament politique de David. II, 5-9.

Ce testament se ramène à trois désirs, que l'on peut rattacher à deux chefs : consolider le trône 1° en usant d'une grande bonté à l'égard des serviteurs fidèles, 2° en traitant avec une sévérité légitime des adversaires audacieux et sans scrupule.

5-6. Premier ordre, relatif à Joab. — *Quæ fecerit...* Joab. David met fortement en relief le caractère cruel des deux meurtres dont Joab s'était rendu coupable (*Abner*, cf. II Reg. iii, 27; *Amasæ*, cf. II Reg. xx, 10). *Cruorem... in balteo...*, *in calceamento...* : trait pittoresque. — *Canitiem ejus*, Joab était au moins du même âge que David, son oncle. — *Non deduces... pacifice*. C.-à-d. ne pas le laisser mourir tranquillement dans son lit. de sa bonne mort, comme l'on dit.

7. Second ordre, qui concerne les fils de Berzellai. Contraste avec le premier et le troisième désir. — Sur *Berzellai* et sa généreuse conduite envers le monarque humilié, voyez II Reg. xix, 37-40. — *Comedentes in mensa...* Cf. II Reg. ix, 7, et la note.

8. Habes quoque apud te Semei, filium Gera, filii Jemini, de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione pessima, quando ibam ad castra; sed quia descendit mihi in occursum cum transirem Jordanem, et juravi ei per Dominum, dicens: Non te interficiam gladio;

9. tu noli pati eum esse innoxium. Vir autem sapiens es, ut scias quæ facies ei, deducesque canos ejus cum sanguine ad inferos.

10. Dormivit igitur David cum patribus suis, et sepultus est in civitate David.

11. Dies autem quibus regnavit David super Israel, quadraginta anni sunt; in Hebron regnavit septem annis, in Jerusalem triginta tribus.

12. Salomon autem sedit super thronum David patris sui, et firmatum est regnum ejus nimis.

13. Et ingressus est Adonias, filius

8. Vous avez de plus auprès de vous Séméi, fils de Géra, fils de Jémini, de Bahurim, qui prononça les plus affreuses malédictions contre moi, lorsque je m'en allais au camp; mais, parce qu'il vint au-devant de moi quand je passai le Jourdain, je lui jurai par le Seigneur que je ne le ferais point mourir par l'épée;

9. ne laissez pas néanmoins son crime impuni. Vous êtes sage pour savoir comment vous devez le traiter, et vous ferez descendre ensanglantés ses cheveux blancs au séjour des morts.

10. David s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de David.

11. Le temps du règne de David sur Israël fut de quarante ans. Il régna sept ans à Hébron, et trente-trois à Jérusalem.

12. Salomon prit possession du royaume de David son père, et son règne s'affermi puissamment.

13. Alors Adonias fils d'Hagith vint

8-9. Troisième ordre, relatif à Séméi. — Sur Semei et sa grossière injure, voyez II Reg. xvi, 5-13. — *Ad castra*. Hébr. : à *Maḥanaïm*; ville de la Palestine transjordanienne, où David se

plément son successeur en garde contre Séméi comme contre Joab, parce qu'il voyait en eux des ennemis acharnés du trône. La conduite de Salomon envers ces deux personnages dangereux

est d'ailleurs le meilleur commentaire des ordres de David; le jeune roi ne se montra sévère que sur de nouvelles preuves de leur culpabilité. Cf. vers. 28-34, 36-46.

3° Mort de David; avènement de Salomon. II, 10-12.

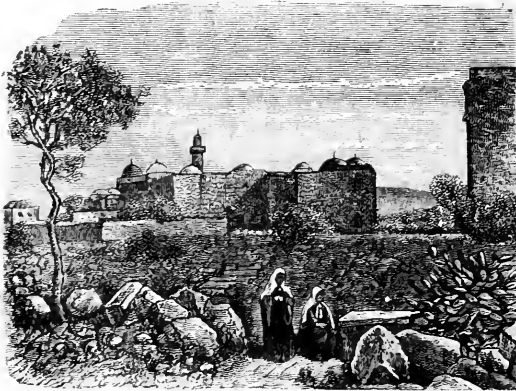
10-11. Mort et sépulture de David. — *Sepultus... in civitate David*. C.-à-d. sur le mont Sion. Cf. II Reg. v, 9, et le commentaire. — Le vers. 11 rappelle la durée du règne de David: *quadraginta anni*; en réalité quarante ans et demi, d'après II Reg. v, 5, et I Par. III, 4.

12. Avènement du nouveau roi. — *Firmatum est regnum...* Manière de dire que la nation entière adhéra à Salomon comme à son chef légitime.

4° Adonias expie par sa mort un second complot. II, 13-25.

Les événements vont démontrer que les appréhensions de David n'étaient que trop fondées; Salomon avait besoin de virilité et de sagesse pour se défendre contre ses ennemis.

13-18. Requête d'Adonias à Bethsabée. — *Ingressus... ad Bethsabée*. Il va essayer d'obtenir par l'intrigue ce qu'il n'a pu se procurer par la violence ouverte. — *Pacificusne...?* La reine mère



Édifice où la tradition place le tombeau de David, sur le mont Sion.

réfugia tout d'abord aux premiers temps de la révolte d'Absalom. Cf. II Reg. xvii, 24, 27, et le commentaire. — *Descendit... in occursum*. Après la défaite du fils rebelle, Séméi avait été des premiers à venir féliciter David, qui lui avait accordé un généreux pardon. Cf. II Reg. xix, 16-23. Cette promesse, à laquelle il était demeuré fidèle, le roi ne la retire pas en ce moment, comme on l'a prétendu, pour donner cours à un sentiment de vengeance personnelle; il met sim-

trouver Bethsabée, mère de Salomon. Elle lui dit : Venez-vous avec un esprit de paix ? Il lui répondit : Je viens avec des pensées de paix.

14. Et il ajouta : J'ai un mot à vous dire. Parlez, répondit-elle.

15. Vous savez, dit Adonias, que la couronne m'appartenait, et que tout Israël m'avait choisi par préférence pour être son roi ; mais le royaume a été transféré, et il est passé à mon frère, parce que c'est le Seigneur qui le lui a donné.

16. Maintenant donc je n'ai qu'une prière à vous faire ; ne m'humiliez point par un refus. Bethsabée ajouta : Que demandez-vous ?

17. Adonias lui dit : Je vous prie de demander au roi Salomon (car il ne peut rien vous refuser) qu'il m'accorde Abisag de Sunam en qualité d'épouse.

18. Bethsabée lui dit : Bien, je parlerai pour vous au roi.

19. Bethsabée vint donc trouver le roi Salomon, afin de lui parler pour Adonias. Le roi se leva, vint au-devant d'elle, la salua profondément, et s'assit sur son trône ; et l'on mit un trône pour la mère du roi, laquelle s'assit à sa droite.

20. Elle lui dit : Je n'ai qu'une petite prière à vous faire ; ne me donnez pas la confusion d'être refusée. Le roi lui dit : Ma mère, dites ce que vous demandez ; car il ne serait pas juste de vous affliger par un refus.

21. Et elle dit : Donnez Abisag de Sunam pour épouse à votre frère Adonias.

22. Le roi Salomon répondit à sa mère, et lui dit : Pourquoi demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias ? Demandez donc aussi pour lui le royaume ; car il est mon frère aîné, et il a déjà pour lui le grand prêtre Abiathar et Joab fils de Sarvia.

Haggith, ad Bethsabee matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificusne est ingressus tuus ? Qui respondit : Pacificus.

14. Addiditque : Sermo mihi est ad te. Cui ait : Loquere. Et ille :

15. Tu, inquit, nosti quia meum erat regnum, et me præposuerat omnis Israel sibi in regem ; sed translatum est regnum, et factum est fratris mei ; a Domino enim constitutum est ei ;

16. nunc ergo petitionem unam precor a te : Ne confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi (neque enim negare tibi quidquam potest) ut det mihi Abisag Sunamitidem uxorem.

18. Et ait Bethsabee : Bene, ego loquar pro te regi.

19. Venit ergo Bethsabee ad regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonias ; et surrexit rex in occursum ejus, adoravitque eam, et sedit super thronum suum ; positusque est thronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus.

20. Dixitque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor a te ; ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete, mater mea ; neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abisag Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Responditque rex Salomon, et dixit matri suæ : Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniæ ? Postula ei et regnum ; ipse est enim frater meus major me, et habet Abiathar sacerdotem, et Joab, filium Sarviæ.

était parfaitement autorisée à mettre en doute les intentions d'Adonias, après tout ce qui s'était passé naguère. — *Tu... nosti...* Avant d'exposer sa requête proprement dite (vers. 17), le visiteur commence par exagérer ses droits au trône (*meum... regnum...*), afin d'apitoyer davantage Bethsabée sur sa peine prétendue. Il est très habile aussi quand il feint d'accepter loyalement, et même pieusement, le fait accompli : *a Domino enim...* C'était le meilleur moyen de dissimuler ses intentions perfides, et la mère de Salomon se laissa prendre au piège, volé d'ailleurs sous un compliment délicat (*neque... negare...*, vers. 17). — *Ut det mihi Abisag.* Voyez I, 3-4, et la note du vers. 22.

19-24. Colère de Salomon, lorsqu'il apprit la demande d'Adonias. — *Venit ergo...* La scène est, comme toujours, admirablement racontée. L'amour et le respect du roi pour sa mère éclatent dans tous les détails des vers. 19 et 20. — *Petitionem unam parvulam.* La supplique est gracieusement et modestement présentée ; ce n'est qu'une chose toute petite ; du moins elle paraissait telle à Bethsabée. — *Quare postulas...* Salomon ne juge pas de même, comme le montre sa profonde émotion. C'est que cette « unique petite requête » équivalait à demander le trône et la couronne pour Adonias. Nous l'avons vu (note de I, 2), Abisag était, au moins en apparence, une des femmes de David ; or, conformément aux usages

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum, dicens : Hæc faciat mihi Deus et hæc addat, quia contra animam suam locutus est Adonias verbum hoc!

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me, et collocavit me super solium David patris mei, et qui fecit mihi domum sicut locutus est, quia hodie occidetur Adonias.

25. Misitque rex Salomon per manum Banaïæ, filii Joiadæ, qui interfecit eum; et mortuus est.

26. Abiathar quoque sacerdoti dixit rex : Vade in Anathoth ad agrum tuum, equidem vir mortis es; sed hodie te non interficiam, quia portasti arcam Domini Dei coram David patre meo, et sustinisti laborem in omnibus in quibus laboravit pater meus.

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non esset sacerdos Domini, ut impleretur sermo Domini, quem locutus est super domum Heli in Silo.

28. Venit autem nuntius ad Joab, quod Joab declinasset post Adoniam, et post Salomonem non declinasset; fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, et apprehendit cornu altaris.

29. Nuntiatumque est regi Salomoni,

23. Salomon jura donc par le Seigneur, et dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, s'il n'est vrai qu'Adonias, par cette demande, a parlé contre sa propre vie!

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a assuré *la couronne*, qui m'a fait asseoir sur le trône de David mon père, et qui a établi ma maison comme il l'avait dit, qu'Adonias sera mis à mort aujourd'hui.

25. Et le roi Salomon envoya Banaïas, fils de Joiada, qui frappa Adonias, et le tua.

26. Le roi dit aussi au *grand* prêtre Abiathar : Allez à Anathoth dans votre terre; vous mériteriez la mort, mais je ne vous ferai pas mourir, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur Dieu devant David, mon père, et que vous avez eu part à toutes les souffrances qu'a endurées mon père.

27. Salomon relégua donc Abiathar, afin qu'il ne fît plus les fonctions de *grand* prêtre du Seigneur, et que la parole que le Seigneur avait prononcée dans Silo, touchant la maison d'Héli, fût *ainsi* accomplie.

28. Cette nouvelle étant venue à Joab qui avait suivi le parti d'Adonias, et non celui de Salomon, il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, et saisit la corne de l'autel.

29. On vint dire au roi Salomon que

de l'Orient, après la mort d'un roi, ses épouses appartenaient à son successeur (cf. II Reg. XII, 8; XVI, 22, et l'explication) : dans la demande d'Adonias, Salomon pouvait donc voir à juste titre de nouvelles prétentions à la couronne (*postula ei et regnum*), le commencement d'un second complot. — *Juravit itaque...* Deux serments coup sur coup (vers. 23 et 24), tant il était vivement agité. Un acte de vigueur était nécessaire, pour assurer la tranquillité du royaume et pour écraser définitivement la rébellion. Mais, comme on l'a dit, Salomon sut se montrer « ferme sans cruauté ».

25. Mo. t. d'Adonias. — *Per manum Banaïæ*. En Orient, le chef de la garde royale est habituellement chargé de l'exécution des condamnés à mort.

5° Abiathar est dépouillé du souverain pontificat. II, 26-27.

26-27. Déchéance d'Abiathar. — *Abiathar quoque...* Salomon n'eût remporté qu'un demi-succès, s'il n'eût également frappé les deux personnages dangereux qui s'étaient faits les auxiliaires d'Adonias. Moins à craindre sans doute, et surtout à cause de son caractère sacré, Abiathar est simplement dépouillé de ses fonctions et exilé de la

cour. — *In Anathoth* : ville sacerdotale, située au nord-est et à cinq quarts, d'heure de Jérusalem; aujourd'hui Anâta (*Atlas géogr.*, pl. XII, XVI). — *Portasti arcam*. En deux circonstances distinctes : lorsque l'arche fut transportée à Silo (I Par. XV, 11), et le jour où David quitta précipitamment Jérusalem, menacé par Absalom (II Reg. XV, 24 et ss.). — *Sustinuisti laborem...* Abiathar avait, en effet, partagé depuis l'affreux carnage de Nobé toutes les épreuves de David. Cf. I Reg. I, 7; XXII, 20; XXIII, 8-9. — *Ut impleretur...* La philosophie de l'histoire sainte : pas un mot des divins oracles ne tombe à terre. Non que Salomon se fût proposé cet accomplissement; c'est Dieu lui-même qui avait dirigé les faits de manière à réaliser sa terrible menace. — *Super domum Heli...* Cf. I Reg. II, 30-36; III, 10-14. Abiathar était l'arrière-petit-fils d'Héli (par Phinée, Achitob et Achimélech).

6° Mort de Joab. II, 28-35.

28-29. Joab se réfugie auprès du sanctuaire; Salomon ordonne à Banaïas de le mettre à mort. — *Venit... nuntius...* Dans l'hébreu, nous trouvons une variante de quelque importance : Et le bruit (de la disgrâce d'Abiathar) parvint à Joab; car Joab avait suivi le parti d'Adonias, quoiqu'il

Joab s'était enfui dans le tabernacle du Seigneur, et qu'il se tenait près de l'autel; et Salomon envoya Banaïas, fils de Joiada, et lui dit : Allez, et tuez-le.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, et dit à Joab : Le roi vous commande de sortir. Joab lui répondit : Je ne sortirai point, mais je mourrai en ce lieu. Banaïas fit son rapport au roi, et lui dit : Voilà la réponse que Joab m'a faite.

31. Le roi lui dit : Faites comme il vous a dit; tuez-le, et ensevelissez-le; et vous éloignerez de moi et de la maison de mon père le sang innocent répandu par Joab.

32. Et le Seigneur fera retomber son sang sur sa tête, parce qu'il a assassiné deux hommes justes qui valaient mieux que lui, et qu'il a tué par l'épée, à l'insu de David, mon père, Abner, fils de Ner, chef de l'armée d'Israël, et Amasa, fils de Jéthér, chef de l'armée de Juda.

33. Et leur sang retombera à jamais sur la tête de Joab et sur sa postérité. Mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David et à sa race, à sa maison et à son trône.

34. Banaïas, fils de Joiada, monta donc, frappa Joab, et le tua; et on l'ensevelit chez lui dans le désert.

35. Alors le roi mit à la place de Joab, Banaïas, fils de Joiada, à la tête de l'armée, et il établit Sadoc, comme *grand* prêtre, à la place d'Abiathar.

36. Le roi fit aussi appeler Séméi, et lui dit : Bâtittez-vous une maison à Jérusalem, et demeurez-y, et n'en sortez point pour aller de côté ou d'autre.

37. Le jour où vous en sortirez, et où vous passerez le torrent de Cédron, sachez que vous serez mis à mort, et votre sang retombera sur votre tête.

quod fugisset Joab in tabernaculum Domini, et esset juxta altare. Misitque Salomon Banaïam, filium Joiadæ, dicens : Vade, interfice eum.

30. Et venit Banaïas ad tabernaculum Domini, et dixit ei : Hæc dicit rex : Egredere. Qui ait : Non egrediar, sed hic moriar. Renuntiavit Banaïas regi sermonem, dicens : Hæc locutus est Joab, et hæc respondit mihi.

31. Dixitque ei rex : Fac sicut locutus est, et interfice eum, et sepeli; et amovebis sanguinem innocentem, qui effusus est a Joab, a me, et a domo patris mei.

32. Et reddet Dominus sanguinem ejus super caput ejus, quia interfecit duos viros justos, melioresque se, et occidit eos gladio, patre meo David ignorante, Abner, filium Ner, principem militiæ Israel, et Amasam, filium Jether, principem exercitus Juda;

33. et revertetur sanguis illorum in caput Joab, et in caput seminis ejus in sempiternum. David autem et semini ejus, et domui et throno illius, sit pax usque in æternum a Domino.

34. Ascendit itaque Banaïas, filius Joiadæ, et aggressus eum interfecit: sepultusque est in domo sua in deserto.

35. Et constituit rex Banaïam, filium Joiadæ, pro eo super exercitum, et Sadoc sacerdotem posuit pro Abiathar

36. Misit quoque rex, et vocavit Semei, dixitque ei : Ædifica tibi domum in Jerusalem, et habita ibi; et non egredieris inde huc atque illuc.

37. Quacumque autem die egressus fueris, et transieris torrentem Cedron, scito te interficiendum; sanguis tuus erit super caput tuum.

n'eût pas suivi le parti d'Absalom. — *Fugit ergo...* Comme précédemment Adonias, I, 50. Joab comprit que son tour était venu, et il essaya de parer le coup dont il se sentait menacé. — *Vade, interfice* (vers. 29). D'après Ex. xxi, 14, le lieu saint ne pouvait abriter un meurtrier; or c'est à cause de ses deux assassinats que Joab était alors poursuivi. Cf. vers. 5-6, 31-33.

30-34. Motif et exécution de la sentence de mort prononcée contre Joab. — *Non egrediar*. Son énergie ne l'abandonne pas. — *Renuntiavit...* Banaïas, n'osant frapper Joab dans le lieu saint, vient demander de nouvelles instructions à Salomon. — *Sanguinem innocentem* (vers. 31) : le sang d'Abner et d'Amasias, qui n'avait pas été vengé. — *In caput Joab... et seminis...* David, en

apprenant le meurtre d'Abner, avait maudit Joab avec tous ses descendants. Cf. II Reg. III, 28-29. — *Sepultus... in domo sua* : c.-à-d. dans le terrain qui en dépendait. — *In deserto* : probablement le désert de Juda.

35. Les successeurs de Joab et d'Abiathar. — D'une part, Banaïas *super exercitum*; de l'autre, Sadoc *sacerdotem*.

7° Mort de Séméi. II, 36-46.

36-38. Salomon interdit à Séméi sous peine de mort de s'éloigner de Jérusalem. — *Ædifica... in Jerusalem*. Jusque-là Séméi avait résidé à Bahurim, sur le versant oriental du mont des Oliviers. Cf. II Reg. xv, 5; XIX, 16. — *Non egredieris...* Le roi voulait évidemment avoir l'œil sur ce personnage remuant et dangereux. —

38. Dixitque Semei regi : Bonus sermo. Sicut locutus est dominus meus rex, sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semei in Jerusalem diebus multis.

39. Factum est autem post annos tres, ut fugerent servi Semei ad Achis, filium Maacha, regem Geth; nuntiatumque est Semei, quod servi ejus issent in Geth.

40. Et surrexit Semei, et stravit asinum suum; ivitque ad Achis in Geth ad requiring servos suos, et adduxit eos de Geth.

41. Nuntiatum est autem Salomoni, quod isset Semei in Geth de Jerusalem, et rediisset.

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi : Nonne testificatus sum tibi per Dominum, et prædixi tibi : Quacumque die egressus ieris huc et illuc, scito te esse moriturum? Et respondisti mihi : Bonus sermo, quem audivi.

43. Quare ergo non custodisti jusjurandum Domini, et præceptum quod præceperam tibi?

44. Dixitque rex ad Semei : Tu nosti omne malum, cujus tibi conscium est cor tuum, quod fecisti David patri meo; reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum;

45. et rex Salomon benedictus, et thronus David erit stabilis coram Domino usque in sempiternum.

46. Jussit itaque rex Banaïæ, filio Joiadæ; qui egressus percussit eum, et mortuus est.

38. Séméi dit au roi : Cet ordre est très juste. Ce que le roi mon seigneur a dit sera exécuté par son serviteur. Séméi demeura donc longtemps à Jérusalem.

39. Mais trois ans s'étant passés, il arriva que les esclaves de Séméi s'enfuirent vers Achis, fils de Maacha, roi de Geth; et on vint dire à Séméi que ses esclaves étaient allés à Geth.

40. Séméi fit donc aussitôt seller son âne, et s'en alla vers Achis, à Geth, pour redemander ses esclaves, et il les ramena de Geth.

41. Salomon, ayant été averti que Séméi était allé de Jérusalem à Geth, et en était revenu,

42. l'envoya chercher, et lui dit : Ne vous ai-je pas averti d'avance, et ne vous ai-je pas juré par le Seigneur, en vous disant : Le jour où vous sortirez pour aller de côté ou d'autre, sachez que vous serez puni de mort? Et vous m'avez répondu : Rien n'est plus juste que cette parole.

43. Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le serment que vous avez fait au Seigneur, et l'ordre que je vous avais donné?

44. Et le roi dit à Séméi : Vous savez tout le mal que votre conscience vous reproche d'avoir fait à David mon père. Le Seigneur a fait retomber votre méchanceté sur votre tête.

45. Mais le roi Salomon sera béni, et le trône de David sera stable éternellement devant le Seigneur.

46. Le roi donna donc ses ordres à Banaïas, fils de Joiada, qui sortit, frappa Séméi, et le tua.

Torrentem Cedron. Cette limite est citée comme exemple, et d'une façon toute naturelle, car Séméi serait surtout tenté de retourner à Bahurim, ce qu'il ne pouvait faire sans franchir le Cédron (*Atl. géogr.*, pl. xiv, xv, xvi). Mais il faut la prendre d'une manière générale; l'interdiction portait sur les remparts de Jérusalem dans tous les sens. — *Sanguis... super caput.* Locution hébraïque, pour dire qu'il serait lui seul responsable de sa mort. — *Bonus sermo.* Séméi reçoit avec reconnaissance cet arrêt mitigé, car il redoutait beaucoup plus. — *Diebus multis* (vers. 38). Environ trois ans, d'après le verset suivant.

39-40. Séméi transgresse l'ordre du roi. —

Fugerent servi : « deux » serviteurs, d'après l'hébreu. — *Ad Achis.* Probablement le petit-fils du roi philistin de même nom, chez qui David s'était réfugié par deux fois. Cf. I Reg. xxi, 10; xxvii, 2.

41-46. La sentence de mort et son exécution. — *Nonne testificatus...?* Dans l'hébr. : Ne t'avais-je pas fait prêter serment par Jéhovah? Ce qui dit plus encore. — *Jusjurandum Domini* (vers. 43) : un serment prêté au nom du Seigneur. — *Rex... benedictus* (vers. 45). Comme plus haut, vers. 33, à l'arrêt de mort lancé contre son ennemi, Salomon associe une bénédiction pour son père et pour sa propre personne.

CHAPITRE III

1. Le règne de Salomon s'étant ainsi affermi, il s'allia avec le Pharaon, roi d'Égypte; car il épousa sa fille, qu'il amena dans la ville de David, jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir son palais, la maison du Seigneur, et les murs qu'il faisait faire tout autour de Jérusalem.

2. Le peuple, cependant, immolait toujours sur les hauts lieux, parce que jusqu'alors on n'avait point encore bâti de temple au Seigneur.

3. Or Salomon aime le Seigneur, et il se conduisit selon les préceptes de David son père, excepté qu'il sacrifiait et qu'il brûlait de l'encens sur les hauts lieux.

4. Il s'en alla donc à Gabaon pour y sacrifier, parce que c'était là le plus considérable de tous les hauts lieux; et il offrit mille hosties en holocauste sur l'autel qui était à Gabaon.

1. *Confirmatum est igitur regnum in manu Salomonis, et affinitate conjunctum est Pharaoni, regi Ægypti; accepit namque filiam ejus, et adduxit in civitatem David, donec compleret ædificans domum suam, et domum Domini, et murum Jerusalem per circuitum.*

2. *Attamen populus immolabat in excelsis; non enim ædificatum erat templum nomini Domini usque in diem illum.*

3. *Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui, excepto quod in excelsis immolabat, et accendebat thymiama.*

4. *Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi; illud quippe erat excelsum maximum. Mille hostias in holocaustum obtulit Salomon super altare illud in Gabaon.*

SECTION II. — LES DÉBUTS DU RÈGNE DE SALOMON. III, 1-IV, 34.

§ I. — Le mariage du jeune roi, sa prière à Gabaon, son jugement célèbre. III, 1-28.

1^o Salomon épouse la fille du roi d'Égypte. I, 1.

CHAP. III. — 1. *Confirmatum... igitur...* Les mesures tout ensemble énergiques et modérées qui ont été exposées plus haut (chap. II) contribuèrent pour beaucoup à l'affermissement du trône de Salomon. — *Conjunctus est...* Maintenant qu'il est sûr de la paix au dedans, le monarque songe à se fortifier au dehors, en contractant une alliance matrimoniale avec le plus puissant des États voisins. Sa demande, et l'acceptation qui en fut faite immédiatement, montrent avec quelle rapidité Israël avait grandi, lui naguère esclave de l'Égypte. — *Pharaoni.* Sur ce titre et son étymologie, voyez Gen. XII, 15, et le commentaire. On croit que le Pharaon alors régnant était Psousennés II, le dernier roi de la XXI^e dynastie, dont Tanis était la résidence. Cette alliance n'avait rien de contraire à la loi théocratique, qui n'interdisait aux Hébreux que les mariages avec les Chananéens. Cf. Ex. XXXIV, 16. La tradition juive suppose que la reine serait devenue prosélyte. — *In civitatem David:* au mont Sion, d'après la note de II, 10; par opposition au mont Moriah, sur lequel le temple fut construit. — *Murum Jerusalem.* Salomon continua donc les travaux de fortification commencés par son père. Cf. II Reg. V, 9.

2^o Prière de Salomon à Gabaon. III, 2-15.

2-3. Transition: les hauts lieux sont encore un centre de culte pour Israël. — *Attamen* (hébr. : *raq*). Cette particule introduit une res-

triction, et signale une ombre au tableau. — *Immolabat in excelsis* (hébr. : *bâmôf*). Sacrifices en l'honneur de Jéhovah, non des faux dieux. L'usage s'en était introduit presque aussitôt après la conquête de Chanaan par les Hébreux (Jud. VI, 25; XIII, 16), et l'on avait continué cette pratique, les prophètes en donnant eux-mêmes l'exemple. Cf. I Reg. VII, 10; XIII, 9; XIV, 35; XVI, 5. Dieu avait sans doute directement autorisé ou inspiré ses Voyants; il avait toléré la conduite du peuple. Aussi le narrateur donne-t-il une sorte d'excuse, en ajoutant: *non enim ædificatum...* Le précepte relatif à l'unité du sanctuaire (Lev. XVII, 3-5) ne devait être rigoureusement en vigueur, pensait-on, que lorsque le lieu « où le Seigneur ferait habiter son nom » (Deut. XII, 12, 14) serait choisi d'une manière définitive. Néanmoins cette tolérance allait disparaître, à cause du double danger que présentait la pratique en question: danger d'idolâtrie, danger pour l'unité nationale. — *Excepto quod...* Salomon agissait en ce point comme tout le monde, et pourtant « il aimait Jéhovah »: preuve évidente que Dieu ne proscrivait pas absolument le culte qui lui était rendu sur les hauts lieux. — *In præceptis David:* les recommandations suprêmes de son père, sous le rapport religieux. Cf. II, 1-4.

4. Le sacrifice du roi à Gabaon. — *In Gabaon.* Hébr. : *Gib'on*; aujourd'hui El-Djib, à environ 12 kil. au nord-ouest de Jérusalem, sur un mamelon du plateau central de la Palestine (*Atl. géogr.*, pl. VII, XII, XVI). — *Excelsum maximum:* « le plus grand » au moral, non sous le rapport matériel. C'est là que l'ancien tabernacle et l'autel des holocaustes avaient été trans-

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte, dicens : Postula quod vis ut dem tibi.

6. Et ait Salomon : Tu fecisti cum servo tuo David, patre meo, misericordiam magnam, sicut ambulavit in conspectu tuo in veritate et iustitia, et recto corde tecum ; custodisti ei misericordiam tuam grandem, et dedisti ei filium sedentem super thronum ejus, sicut est hodie.

7. Et nunc, Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo. Ego autem sum puer parvulus, et ignorans egressum et introitum meum ;

8. et servus tuus in medio est populi quem elegisti, populi infiniti, qui numerari et supputari non potest præ multitudinem.

9. Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, et discernere inter bonum et malum ; quis enim poterit judicare populum istum, populum tuum hunc multum ?

10. Placuit ergo sermo coram Domino, quod Salomon postulasset hujusmodi rem.

11. Et dixit Dominus Salomoni : Quia postulasti verbum hoc, et non petisti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, sed postulasti tibi sapientiam ad discernendum judicium,

12. ecce feci tibi secundum sermones

5. Or le Seigneur apparut en songe à Salomon pendant la nuit, et lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

6. Salomon lui répondit : Vous avez usé d'une grande miséricorde envers David mon père, votre serviteur, selon qu'il a marché devant vous dans la vérité et dans la justice, et que son cœur a été droit à vos yeux ; vous lui avez conserve cette grande miséricorde, et vous lui avez donné un fils qui est assis sur son trône, comme il paraît aujourd'hui.

7. Maintenant donc, Seigneur Dieu, vous m'avez fait régner, moi votre serviteur, à la place de David mon père ; mais je ne suis encore qu'un jeune enfant, qui ne sait de quelle manière il doit se conduire.

8. Et votre serviteur se trouve au milieu du peuple que vous avez choisi, d'un peuple infini, qui est innombrable à cause de sa multitude.

9. Donnez donc à votre serviteur un cœur docile, afin qu'il puisse juger votre peuple, et discerner entre le bien et le mal ; car qui pourra rendre la justice à votre peuple, à ce peuple si nombreux ?

10. Le Seigneur agréa donc que Salomon lui eût fait cette demande.

11. Et il dit à Salomon : Parce que vous m'avez fait cette demande, et que vous n'avez point désiré un grand nombre d'années, ou de grandes richesses, ou la vie de vos ennemis, mais la sagesse pour discerner ce qui est juste,

12. j'ai déjà fait ce que vous m'avez

férés. Cf. I Par. xvi, 39-40 ; II Par. i, 3. Mais l'arche était alors sur le mont Sion. — *Mille hostias*. Sacrifice d'une royale munificence, digne de Salomon.

5-9. La vision et la prière du prince. — *Apparuit... per somnium* : comme autrefois à Abraham, Gen. xv, 1, et à Jacob, Gen. xxviii, 12, etc. Songe réel, et tout divin. — *Postula quod vis* : avance d'une ineffable bonté. — *Et ait Salomon*. A l'offre du Seigneur, le roi répond par une admirable prière, vers. 6-9, dans laquelle nous distinguons sans peine trois éléments. 1° L'action de grâce pour les bienfaits accordés à David, et en particulier pour l'accomplissement de la grandiose promesse relative à son successeur, vers. 6. 2° L'humble confession, vers. 7-8 ; de son père, Salomon passe à lui-même, et relève délicatement les difficultés de sa situation présente : d'une part, vers. 7, lui, si jeune et si inexpérimenté (*puer parvulus, ignorans...*), hyperbole orientale ; *egressum et introitum*, locution proverbiale chez les Hébreux.

pour marquer le va-et-vient perpétuel de la vie, de la conduite. Cf. Num. xxvii, 17 ; Dent. xxviii, 6 ; xxxi, 2, etc.) ; d'autre part, vers. 8, un peuple nombreux à gouverner (*infiniti*, autre hyperbole, avec allusion probable à la promesse faite autrefois à Abraham, Gen. xiii, 16), et ce peuple étant la nation même choisie par Dieu (*quem elegisti*). 3° La demande proprement dite, vers. 9, présentée comme la conclusion (*dabis ergo...*) des considérants qui précèdent. — *Judicare* : l'une des principales et plus grandes fonctions des rois, mentionnée pour représenter toutes les autres.

10-14. Réponse du Seigneur à la prière de Salomon. — *Placuit... sermo*. Quoique la scène se fût passée en songe, ce songe était surnaturel, et Salomon y avait la pleine possession de ses facultés ; c'est pourquoi sa conduite fut méritoire. — *Quia postulasti...* Dieu daigne commenter lui-même le « placuit », aux premiers mots de sa réponse, vers. 11. — *Animas inimicorum* : le passage I Par. xi, 14-25, nous apprend

demandé, et je vous ai donné un cœur si plein de sagesse et d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait égalé, et qu'il n'y en aura point après vous *qui vous égale*.

13. Mais je vous ai en outre donné ce que vous ne m'avez point demandé, savoir, les richesses et la gloire, de sorte qu'aucun roi ne vous aura jamais égalé *en ce point* dans tous les siècles passés.

14. Que si vous marchez dans mes voies, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances, comme votre père les a gardés, je vous donnerai encore une longue vie.

15. Salomon, s'étant réveillé, comprit que c'était un songe; et étant venu à Jérusalem, il se présenta devant l'arche de l'alliance du Seigneur, offrit des holocaustes et des victimes pacifiques, et fit à tous ses serviteurs un grand festin.

16. Alors deux femmes de mauvaise vie vinrent trouver le roi, et se présentèrent devant lui.

17. L'une d'elles lui dit : Je vous prie, mon seigneur, faites-moi justice. Nous demeurions, cette femme et moi, dans une même maison, et je suis accouchée près d'elle dans la même chambre.

18. Elle est accouchée aussi trois jours après moi ; nous étions ensemble dans cette maison, et il n'y avait personne autre que nous deux.

19. Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, car elle l'a étouffé en dormant ;

20. et se levant dans le silence d'une nuit profonde, pendant que je dormais, moi votre servante, elle m'a ôté mon fils que j'avais à mon côté ; et l'ayant pris auprès d'elle, elle a mis auprès de moi son fils qui était mort.

21. Quand je me levai le matin pour allaiter mon fils, je vis qu'il était mort ;

tuos, et dedi tibi cor sapiens et intelligens, in tantum ut nullus ante te similis tui fuerit, nec post te surrecturus sit.

13. Sed et hæc, quæ non postulasti, dedi tibi, divitias scilicet et gloriam, ut nemo fuerit similis tui in regibus, cunctis retro diebus.

14. Si autem ambulaveris in viis meis, et custodieris præcepta mea et mandata mea, sicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

15. Igitur evigilavit Salomon, et intellexit quod esset somnium; cumque venisset Jerusalem, stetit coram archæ fœderis Domini, et obtulit holocausta, et fecit victimas pacificas, et grande convivium universis famulis suis.

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad regem, steteruntque coram eo;

17. quarum una ait : Obsecro, mi domine; ego et mulier hæc habitabamus in domo una, et peperî apud eam in cubiculo;

18. tertia autem die postquam ego peperî, peperit et hæc, et eram simul, nullusque alius nobiscum in domo, exceptis nobis duabus.

19. Mortuus est autem filius mulieris hujus nocte, dormiens quippe oppressit eum.

20. Et consurgens intempestæ noctis silentio, tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dormientis, et collocavit in sinu suo; suum autem filium, qui erat mortuus, posuit in sinu meo.

21. Cumque surrexissem mane ut darem lac filio meo, apparuit mortuus;

que Salomon avait dès lors de puissants ennemis. — *Eecce feci...* Réponse directe à la requête du roi, vers. 12, avec une générosité sans limite (*in tantum ut...*). Mais le Seigneur va bien au delà de la demande de son serviteur, vers. 13 (*sed et hæc...*). Toutefois la dernière promesse, *longos faciam...* (vers. 14), est conditionnelle, et elle ne fut pas accomplie, Salomon n'ayant pas rempli la condition.

15. Sacrifice devant l'arche, à Jérusalem. — *Intellexit quod... somnium* : et pourtant une parfaite réalité. — *Stetit coram archæ*. Salomon inaugurerait ainsi son règne, en immolant des sacrifices au Dieu d'Israël dans les deux endroits les plus sacrés de la Terre sainte. — *Grande*

convivium : avec la part des victimes pacifiques qui revenait au donateur. Cf. Lev. vii, 11-21.

3° Le jugement de Salomon. III, 16-28.

Ce trait est cité comme un frappant exemple de la sagesse toute divine qui venait d'être départie au roi.

16. Introduction. — *Venerunt... ad regem*. On vient proposer directement au monarque ce cas difficile, que les juges ordinaires avaient été sans doute incapables de trancher.

17-22. Exposé contradictoire du cas. — *Quarum una...* Récit de la première femme, vers. 17-21, net, précis, présenté avec un accent frappant de vérité. Le détail *nullusque alius...*, au vers. 18, contient le nœud de la difficulté. —

quem diligentius intuens clara luce, deprehendi non esse meum quem genueram.

22. Responditque altera mulier : Non est ita ut dicis, sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit. E contrario illa dicebat : Mentiris ; filius quippe meus vivit, et filius tuus mortuus est. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Tunc rex ait : Hæc dicit : Filius meus vivit, et filius tuus mortuus est ; et ista respondit : Non ; sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit.

24. Dixit ergo rex : Afferte mihi gladium. Cumque attulissent gladium coram rege :

25. Dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, et date dimidiam partem uni, et dimidiam partem alteri.

26. Dixit autem mulier cujus filius erat vivus ad regem (commota sunt quippe viscera ejus super filio suo) : Obsecro, domine, date illi infantem vivum, et nolite interficere eum. E contrario illa dicebat : Nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur.

27. Respondit rex, et ait : Date huic infantem vivum, et non occidatur ; hæc est enim mater ejus.

28. Audivit itaque omnis Israël judicium quod judicasset rex, et timuerunt regem, videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum judicium.

et, le considérant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'était pas le mien, celui que j'avais enfanté.

22. L'autre femme lui répondit : Ce que tu dis n'est pas vrai ; mais c'est ton fils qui est mort, et le mien est vivant. La première, au contraire, répliquait : Tu mens, car c'est mon fils qui est vivant, et le tien est mort ; et elles disputaient ainsi devant le roi.

23. Alors le roi dit : Celle-ci dit : Mon fils est vivant, et le tien est mort. Et l'autre répond : Non ; mais c'est ton fils qui est mort, et le mien est vivant.

24. Le roi ajouta : Apportez-moi une épée. Lorsqu'on eut apporté une épée devant le roi,

25. il dit à ses gardes : Coupez en deux cet enfant qui est vivant, et donnez-en la moitié à l'une, et la moitié à l'autre.

26. Alors la femme dont le fils était vivant dit au roi (car ses entrailles furent émues pour son fils) : Seigneur, donnez-lui, je vous supplie, l'enfant vivant, et ne le tuez point. L'autre disait au contraire : Qu'il ne soit ni à moi ni à toi ; mais qu'on le divise en deux.

27. Alors le roi prononça cette sentence : Donnez à celle-ci l'enfant vivant, et qu'on ne le tue point ; car c'est elle qui est sa mère.

28. Tout Israël apprit donc la manière dont le roi avait jugé cette affaire, et ils conquirent tous de la crainte pour lui, voyant que la sagesse de Dieu était en lui pour rendre la justice.

CHAPITRE IV

1. Erat autem rex Salomon regnans super omnem Israël.

2. Et hi principes quos habebat : Azarias, filius Sadoc sacerdotis,

1. Or le roi Salomon régnait sur tout Israël.

2. Et voici quels étaient ses princes : Azarias, fils du grand prêtre Sadoc,

Respondit... altera... (vers. 22^b). A ce récit, la seconde femme se contente de répondre par une dénégation. Trait bien naturel aussi, de même que l'ardente protestation de la première (*mentiris...*). — Conclusion pittoresque du narrateur : *atque in hunc modum...*

23-25. La sentence royale. — *Rex ait...* Salomon résume le débat, vers. 23, laissant à entendre que, faute de témoins, une solution directe était impossible. De là son arrêt remarquable : *dividite...* ; que chacune ait sa part, puisque on ne peut savoir à laquelle appartient l'enfant.

26-27. La vérité est découverte, grâce au sage stratagème du prince. — *Commota... viscera*. Détail pathétique, bien naturel. — *E contrario...* Ce trait aussi est peint sur le vif. — *Date huic*,

La fausse mère s'était trahie, et la vraie s'était clairement manifestée.

28. Impression produite en Israël par la sagesse du roi. — *Timuerunt* : d'une crainte surnaturelle, comme il ressort du contexte. — *Sapientiam Dei*, c.-à-d. une sagesse surhumaine, divine. Salomon avait fait preuve, en effet, d'une admirable connaissance du cœur humain, et rien ne pouvait produire une plus vive impression sur l'imagination populaire.

§ III. — *Les officiers de Salomon ; sa magnificence, nouvelles preuves de sa sagesse*. IV, 1-34.

1^o Les ministres d'État. IV, 1-6.

CHAP. IV. — 1. Transition. — *Regnans super*

2. Elihoreph et Abia, fils de Sisa, étaient secrétaires. Josaphat, fils d'Ahilud, était chancelier.

4. Banaïas, fils de Joiada, était général de l'armée. Sadoc et Abiathar étaient grands prêtres.

5. Azarias, fils de Nathan, avait l'intendance sur ceux qui étaient toujours auprès du roi. Zabud, prêtre, fils de Nathan, était ami du roi.

6. Ahisar était grand maître de la maison, et Adoniram, fils d'Abda, était surintendant des tributs.

7. Salomon avait établi sur tout Israël douze préfets, qui avaient soin d'entretenir la table du roi et de sa maison; chacun fournissait pendant un mois de l'année tout ce qui était nécessaire à la maison du roi.

3. Elihoreph et Abia, filii Sisa, scribæ; Josaphat, filius Ahilud, a commentariis;

4. Banaïas, filius Joiadæ, super exercitum; Sadoc autem, et Abiathar, sacerdotes;

5. Azarias, filius Nathan, super eos qui assistebant regi; Zabud, filius Nathan, sacerdos, amicus regis;

6. et Ahisar præpositus domus; et Adoniram, filius Abda, super tributa.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos super omnem Israel, qui præbebant annonam regi et domui ejus; per singulos enim menses in anno, singuli necessaria ministrabant.

omnem Israel. En cela, grand avantage de Salomon sur son père, car il avait fait à David plusieurs années de luttres pour consolider son autorité sur la nation entière.

2-6. Liste des princes qui servirent de ministres à Salomon. — *Hi principes* (hébr. : *sârim*). C'étaient en réalité des ministres d'État, nommés par le roi et agissant directement sous ses ordres. Déjà ils avaient existé sous le règne précédent (cf. II Reg. viii, 16-18; xx, 23-26); mais leur organisation est maintenant plus complète. — Trois secrétaires royaux (*scribæ*), vers. 2^b-3^b. Azarias était, à vrai dire, petit-fils du grand prêtre Sadoc (*filii* dans le sens large de l'Orient). Sisa est probablement le même que « Séraïas » de II Reg. viii, 17; que « Siva » de II Reg. xx, 25; que « Susa » de I Par. xviii, 16; dans ce cas ses fils héritèrent de sa fonction. — *A commentariis* (hébr. : *mazkir*): l'annaliste officiel. Josaphat avait occupé ce même poste sous David. Cf. I Par. xviii, 15. — Sur Banaïas, voyez 1, 32, et l'explication. — Sadoc et Abiathar. Quoique disgracié et exilé de la cour (II, 27, 35), ce dernier conserva son titre: voilà pourquoi il est cité encore parmi les ministres de Salomon. — *Filius Nathan*. On ne saurait dire s'il s'agit du prophète, ou du fils de David qui portait le même nom. Cf. II Reg. v, 14. — *Super eos qui assistebant*... Dans l'hébr. : sur les *nisâbim*, mot qui sera traduit par « préfets » au vers. 7. — *Sacerdos*, au vers. 5, a sans doute le même sens qu'au passage II Reg. viii, 18. — *Amicus regis*: conseiller intime. Cf. II Reg. xv, 35; xvi, 16; I Par. xxvii, 33. — *Præpositus domus*. Major-dome, ou ministre de la maison du roi, comme

l'on dirait aujourd'hui. Fonction importante. Cf. xviii, 18; Is. xxii, 15 et ss. — *Super tributa*. Hébr. : *mâs*; peut-être, de préférence, les corvées imposées aux Israélites eux-mêmes.

2^o Liste des préfets royaux. IV, 7-20.

7. Transition et introduction. — *Præbebant annonam*. Les monarques de l'Orient ont tou-



Officiers royaux. (D'après une fresque égyptienne.)

jours prélevé sur leurs sujets des impôts en nature aussi bien qu'en argent. — *Per singulos menses*. Dans la Perse antique, le pays était parcellément divisé en plusieurs provinces, qui supportaient à tour de rôle, chacune pendant un certain temps de l'année, les frais de la table du roi et de sa cour.

8. Et hæc nomina eorum : Ben-Hur, in monte Ephraïm ;

9. Ben-Decar in Maccès, et in Salebim, et in Beth-Sames, et in Elon, et in Beth-Hanan ;

10. Ben-Hesed in Aruboth. Ipsius erat Socho, et omnis terra Ephèr.

11. Ben-Abinadab, cujus omnis Nephath-Dor, Tapheth, filiam Salomonis, habebat uxorem.

12. Bana, filius Ahilud, regebat Thanac et Mageddo, et universam Beth-San, quæ est juxta Sarthana subter Jezrahel, a Beth-San usque Abel-Mehula e regione Jecmaan.

13. Ben-Gaber in Ramoth-Galaad ; habebat Avoth-Jair, filii Manasse, in Galaad ; ipse præerat in omni regione Argob, quæ est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis, quæ habebant seras æreas.

14. Ahinadab, filius Addo, præerat in Manaim.

15. Achimaas in Nephthali ; sed et ipse habebat Basemath, filiam Salomonis, in conjugio.

16. Baana, filius Husi, in Aser et in Baloth ;

8. Voici leurs noms : Benhur avait l'intendance sur la montagne d'Ephraïm.

9. Bendécar à Maccès, Salélim, Bethsamès, Elon et Bethanan.

10. Benhéséd à Aruboth ; il avait aussi Socho et toute la terre d'Epher.

11. Benabinadab, qui avait l'intendance de tout le pays de Néphath-Dor, avait épousé Tapheth, fille de Salomon.

12. Bana, fils d'Ahilud, était gouverneur de Thanach, de Mageddo, de tout le pays de Bethsan qui est près de Sarthana au-dessous de Jezrahel, depuis Bethsan jusqu'à Abelméhula vis-à-vis de Jecmaan.

13. Bengaber était intendant de Ramoth-Galaad ; et il avait les bourgs de Jaïr, fils de Manassé, qui sont en Galaad. Il commandait dans tout le pays d'Argob, qui est en Basan, à soixante villes qui étaient fort grandes et fermées de murailles, et avaient des portes de bronze.

14. Ahinadab, fils d'Addo, était intendant à Manaim.

15. Achimaas était préfet de Nephthali ; et il avait aussi épousé une fille de Salomon, nommée Basemath.

16. Baana, fils d'Husi, était préfet d'Aser et de Baloth.

8-19. Les préfets et leurs provinces respectives. — *Hæc nomina...* La liste paraît dressée d'après l'ordre de service. Douze préfetures, correspondant aux douze mois de l'année, et équivalant à peu près aux territoires des tribus. — 1^o Préfecture de *Ben-Hur*, vers. 8^o. Ce nom signifie : fils de Hur ; cinq des préfets (comp. les vers. 9, 10, 11, 13) ne sont désignés que par le nom de leur père. — *In monte Ephraïm* : les montagnes centrales de la Palestine cisjordanienne, marquant d'une manière générale le territoire d'Ephraïm. Cf. Jos. xvi, 15-18, et le commentaire ; *Atl. géogr.*, pl. vii, xviii. — 2^o Préfecture de *Ben-Decar* (territoire de Dan), vers. 9. *Maccès* (hébr. : *Mâqas*) ; ville inconnue, mentionnée en ce seul endroit. Sur *Salebim* (hébr. : *Sa'albim*), voyez Jos. xix, 42 ; Jud. i, 35. *Bethsames* : aujourd'hui Aïn-Chems ; Jos. xix, 41. Sur *Elon*, voyez Jos. xix, 43. *Beth-Hanan* : peut-être Beït-Hannouïn, près de Gaza. Comp. *Atl. géogr.*, pl. vii et xii. — 3^o Préfecture de *Benhesed* (territoire de Juda), vers. 10. *Aruboth* est une bourgade inconnue, située vraisemblablement dans la Séphéla, sur le bord de la Méditerranée. *Socho* : Chouékéh, dans la même plaine, près du pays des Philistins (cf. Jos. xv, 35 ; I Reg. xvii, 1-3). *Terra Ephèr* : le pays d'Opher de Jos. xii, 17. — 4^o Préfecture de *Ben-Abinadab* (vers. 11) : elle embrassait, avec celle de Bana, vers. 12, le territoire de la demi-tribu cisjordanienne de Ma-

nassé. *Nephath-Dor* : la région de Dor, ou de Tantourah, au sud du Carmel, sur le bord de la mer (cf. Jos. xii, 23 ; xvi, 11). Trait spécial : *Tapheth...* : ce préfet, de même qu'Achimaas (vers. 15), avait l'honneur d'être le gendre du roi. — 5^o Préfecture de *Bana*, vers. 12. Sur *Thanac* et *Mageddo*, voyez Jos. xii, 21, et le commentaire. *Bethsan* : la Belsân actuelle, sur la rive droite du Jourdain, à la hauteur des monts Geïboé. *Sarthana* ne doit pas différer du « Sarthan » de Jos. iii, 16. *Abel-Mehula* : dans la vallée du Jourdain, à dix milles romains de Bethsân, d'après Ensébe. *Jecmaan* (hébr., *Yoqm'an*) : sur le territoire d'Ephraïm. — 6^o Préfecture de *Ben-Gaber*, vers. 13 (correspondant à peu près à la demi-tribu transjordanienne de Manassé). *Ramoth-Galaad* : ville importante située sur la rive gauche du Jourdain (cf. Jos. xx, 8). *Avoth-Jair* : littéral., les villes de Jaïr ; sur ce district, voyez Deut. iii, 14. *Argob* : la Trachonitide des Grecs, l'El-Ledja moderne (*Atl. géogr.*, pl. vii, x, xii). Sur le détail *sexaginta civitatibus...*, comp. Deut. iii, 4-5, et l'explication. — 7^o Préfecture d'*Ahinadab*, vers. 14 (la plus grande partie du territoire de Gad). Sur *Manaim* (hébr. : *Maḥanaïm*), voyez Gen. xxxii, 1 ; II Reg. ii, 8. — 8^o Préfecture d'*Achimaas*, vers. 15 (le territoire de *Nephthali*). Ce préfet est le seul dont le père ne soit pas indiqué dans cette liste (probablement le grand prêtre Sadoe,

17. Josaphat, fils de Pharuc, l'était d'Issachar.

18. Séméi, fils d'Ela, de Benjamin.

19. Gaber, fils d'Uri, dans la province de Galaad, dans le pays de Séhon, roi des Amorrhéens, et d'Og, roi de Basan, et sur tout ce qui était en cette région.

20. Le peuple de Juda et d'Israël était innombrable comme le sable de la mer; et tous mangeaient et buvaient avec une grande joie.

21. Salomon avait sous sa domination tous les royaumes situés entre le fleuve de l'*Euphrate* et le pays des Philistins, et jusqu'à la frontière d'Égypte. Ils lui offraient tous des présents, et lui demeurèrent assujettis tous les jours de sa vie.

22. Les vivres pour la table de Salomon se composaient chaque jour de trente mesures de fleur de farine, et de soixante de farine ordinaire,

23. de dix bœufs gras, de vingt bœufs de pâturages, de cent béliers, outre la viande de venaison, les cerfs, les chevreuils, les bœufs sauvages et la volaille.

24. Car il dominait sur tous les pays qui étaient de l'autre côté du fleuve de

17. Josaphat, filius Pharuc, in Issachar;

18. Semei, filius Ela, in Benjamin;

19. Gaber, filius Uri, in terra Galaad, in terra Sehon, regis Amorrhæi, et Og, regis Basan, super omnia quæ erant in illa terra.

20. Juda et Israel innumerabiles, sicut arena maris in multitudine, comedentes et bibentes, atque lætantes.

21. Salomon autem erat in ditione sua, habens omnia regna a flumine terræ Philistiim usque ad terminum Ægypti, offerentium sibi munera, et servientium ei cunctis diebus vitæ ejus.

22. Erat autem cibus Salomonis per dies singulos triginta cori similæ, et sexaginta cori farinæ,

23. decem boves pingues, et viginti boves pascuales, et centum arietes, excepta venatione cervorum, caprearum, atque bubalorum, et avium altium.

24. Ipse enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen, a Thaphsa

d'après II Reg. xv, 27). — 9° Préfecture de Baana, vers. 16 (territoire d'Aser). Baloth (hébr. : dans 'Alof) : ville inconnue, qu'il ne faut pas confondre avec Baloth de Juda, Jos. xv, 24. — 10° Préfecture de Josaphat, vers. 17 (le territoire d'Issachar). — 11° Préfecture de Semei, vers. 18 : territoire de Benjamin. — 12° Préfecture de Gaber, vers. 19 : le territoire de Ruben, avec tous les districts de la Palestine transjordanienne (*super omnia...*) qui ne dépendaient pas d'autres préfets (cf. vers. 13 et 14).

20. Prospérité et paix du royaume. Petit tableau très pittoresque.

3° Puissance et magnificence de Salomon. IV, 21-28.

21. Limites générales du royaume. — *Habens omnia regna...* Comme celui de David aux dernières années de ce prince, l'empire de Salomon se composait d'une multitude de petits États, conquis et rendus tributaires, mais auxquels on avait généralement laissé leurs rois et leur autonomie directe. — *A flumine... Philistiim.* Le sens exact doit être : depuis le fleuve (c.-à-d. l'Euphrate, le fleuve par excellence dans la Bible), jusqu'au pays des Philistins et à la frontière d'Égypte. On marque ainsi les limites de l'extrême nord-est et de l'extrême sud-ouest. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, le cartouche à gauche.

— *Offerentium munera.* Fréquent euphémisme, pour marquer un tribut forcé. Cf. XVII, 3-4; II Reg. VIII, 2, etc. — *Cunctis diebus...* A une exception près (cf. XI, 14-25), Salomon conserva jusqu'à sa mort ce vaste empire.

22-23. Provisions journalières requises pour la table royale. Détails significatifs, qui donnent quelque idée du faste de Salomon, et du nombre considérable de ses serviteurs. — *Cibus.* Dans l'hébr. : *lêhem*; littéral, le pain, mot général pour désigner toute sorte de mets. — *Triginta cori.* Le *kor*, appelé aussi *omer*, était l'équivalent de 338 lit. 80. — *Similæ, farinæ.* Le premier de ces noms (hébr., *solet*) désigne la fleur de farine; le second (*qémah*), la farine ordinaire. On a calculé d'après les chiffres donnés ici par l'écrivain sacré, que 14 000 (au bas mot, 11 000) convives étaient nourris chaque jour à la table de Salomon; rien d'in vraisemblable en cela, car les rois de Perse en avaient jusqu'à 15 000. — *Boves pingues*; d'après l'hébr. : engraisés dans l'étable. *Pascuales*; engraisés dans les pâturages. — *Cervorum* : l'hébreu *ayyâl* est en effet le nom du cerf commun. *Caprearum*; en hébr., *s'bi*, la gazelle. *Bubalorum* (hébr. : *yaïmur*) : espèce d'antilope, aux formes un peu lourdes, qui tient à la fois de la vache et au cerf. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. LXXXV, fig. 5, 6, 8; pl. LXXXVI, fig. 1, 5, 9; pl. LXXXVII, fig. 2, 3, 5, 7, 9; pl. LXXXVIII, fig. 1-6. — *Avium.* L'expression hébraïque correspondante n'est employée qu'en cet endroit, et son sens est un peu douteux; la traduction de la Vulg. est du moins très probablement la vraie. Les anciens Orientaux étaient très friands de volaille grasse; voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. LXIII, fig. 2; pl. LXIV, fig. 1.

24-25. Vaste étendue de l'empire de Salomon : paix parfaite qui y régnait. — *Regionem quæ...*

usque ad Gazam; et cunctos reges illarum regionum: et habebat pacem ex omni parte in circuitu.

25. Habitabatque Juda et Israel absque timore ullo, unusquisque sub vite sua et sub ficu sua, a Dan usque Bersabee, cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præsepia equorum curtilium, et duodecim millia equestrium.

27. Nutriebantque eos supradicti regis præfecti; sed et necessaria mensæ regis Salomonis cum ingenti cura præbebant in tempore suo.

28. Hordeum quoque et paleas equorum et jumentorum deferebant in locum ubi erat rex, juxta constitutum sibi.

29. Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, et prudentiam multam nimis, et

l'Euphrate, depuis Thaphsa jusqu'à Gaza, et tous les rois de ces provinces lui étaient assujettis; et il avait la paix de toutes parts aux alentours.

25. Dans tout Juda et tout Israël chacun demeurait sans aucune crainte, sous sa vigne et sous son figuier, depuis Dan jusqu'à Bersabée, pendant tout le règne de Salomon.

26. Et Salomon avait dans ses écuries quarante mille chevaux pour les chars, et douze mille chevaux de selle.

27. Ces officiers du roi, dont on a parlé plus haut, avaient la charge de les nourrir, et ils fournissaient au temps voulu, avec un soin extrême, tout ce qui était nécessaire pour la table du roi Salomon.

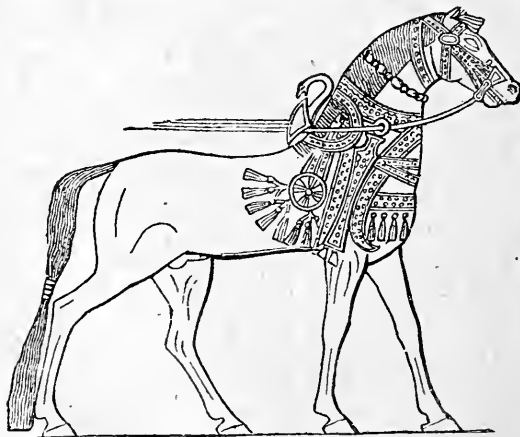
28. Ils faisaient aussi porter l'orge et la paille pour les chevaux et les autres bêtes au lieu où était le roi, selon l'ordre qu'ils avaient reçu.

29. Dieu donna de plus à Salomon une sagesse et une prudence prodigieuse,

Encore les limites du nord-est au sud-ouest, marquées cette fois par des noms de villes. *Thaphsa*: en hébr. *Tifsah*; le Thapsacus des Grecs, sur la rive droite de l'Euphrate (*Atl. géogr.*, pl.

et il était le type du Messie plus pacifique encore. — Tableau dramatique pour peindre cette paix: *unusquisque sub vite...*; locution que les prophètes appliquent précisément aux jours du Christ (Mich. iv, 4; Zach. iii, 10). — *A Dan...* Sur cette expression, voyez la note de Jud. xx, 1.

26-28. Les étables de Salomon. Autre preuve matérielle de l'étonnante richesse du jeune prince. — *Quadraginta millia...* Ce chiffre paraît énorme, surtout si on le rapproche du passage parallèle du second livre des Paralipomènes (ix, 25), où nous lisons seulement 4000, et de III Reg. x, 26, où il est dit que Salomon n'avait que 1400 chars. 40000 est probablement une corruption du texte; à trois chevaux par char, ce qui était le maximum (voyez l'*Atl. arch.*, pl. LXXXIX, fig. 2, 3, 7), on obtient justement 4000. — *Duodecim millia equestrium*: les chevaux de selle. — *Supradicti præfecti*. Les douze préfets signalés plus haut, vers. 7-19. Les chevaux, les chars et les cavaliers étaient donc répartis entre les



Cheval de trait. (Bas-relief assyrien.)

vii, le cartouche à gauche, et pl. viii). *Ad Gazam*: au sud-ouest de la Palestine cisjordanienne. — *Cunctos reges*. Ces mots disent plus encore que « omnia regna » du vers. 21: les Philistins avaient jusqu'à cinq rois; on en comptait au delà de trente dans les trois ou quatre Etats syriens (cf. xx, 1, etc.). — *Habebat pacem*. Rare et précieux avantage dans l'Orient de cette époque; Salomon réalisait ainsi son nom de « pacifique »,

principales villes du royaume, y compris la capitale, de manière à former des garnisons analogues à celles des temps modernes. Cf. x, 26. — *Necessaria mensæ...*: comme il a été dit plus haut, vers. 7. — *Jumentorum* (vers. 28). D'après l'hébr., les coursiers; c.-à-d. les chevaux les plus rapides.

4° La sagesse de Salomon. IV, 29-34.

29-31. Caractère surnaturel de cette sagesse;

et une étendue de cœur aussi grande que celle du sable qui est sur le rivage de la mer.

30. Et la sagesse de Salomon surpassait la sagesse de tous les Orientaux et de tous les Égyptiens.

31. Il était plus sage que tous les hommes, plus sage qu'Éthan l'Ezrahite, qu'Héman, Chalcol et Dorda, fils de Mahol; et sa réputation était répandue dans toutes les nations voisines.

32. Salomon composa aussi trois mille paraboles, et il fit cinq mille cantiques.

33. Il traita aussi de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille; et il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles, et des poissons.

34. Et l'on venait de tous les pays pour entendre la sagesse de Salomon, et tous les rois de la terre envoyaient vers lui, pour être instruits par sa sagesse.

latitudinem cordis, quasi arenam quæ est in littore maris.

30. Et præcedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium et Ægyptiorum;

31. Et erat sapientior cunctis hominibus, sapientior Éthan Ezrahita, et Héman, et Chalcol, et Dorda, filiis Mahol; et erat nominatus in universis gentibus per circuitum.

32. Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas, et fuerunt carmina ejus quinque et mille.

33. Et disputavit super lignis, a cedro quæ est in Libano usque ad hyssopum quæ egreditur de pariete; et disseruit de jumentis, et volucris, et reptilibus, et piscibus.

34. Et veniebant de cunctis populis ad audiendam sapientiam Salomonis, et ab universis regibus terræ, qui audiebant sapientiam ejus.

CHAPITRE V

1. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi ses serviteurs vers Salomon, ayant appris qu'il avait été sacré roi à la place de son père; car Hiram avait toujours été ami de David.

1. Misit quoque Hiram, rex Tyri, servos suos ad Salomonem; audivit enim quod ipsum unxissent regem pro patre ejus, quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

elle est comparée à celle des hommes les plus illustres de l'époque. — *Dedit... Deus*: conformément à sa promesse. Cf. III, 12. — *Latitudinem cordis*. C.-à-d. l'intelligence. Le cœur désigne souvent l'esprit dans la psychologie biblique. — *Orientalium*. En hébr.: *B'né-Qèdem*, les fils de l'Orient. C.-à-d. les Chaldéens et les Arabes en général. Cf. Job, I, 3. — *Ægyptiorum*. Les Égyptiens aussi étaient renommés pour leur sagesse. Cf. Is. XIX, 11-14; Act. VII, 22. — Après avoir généralisé le plus possible (*sapientior cunctis...*), le narrateur particularise au contraire, et démontre par des rapprochements individuels la supériorité universelle de la sagesse de Salomon. *Ethan* et *Heman* sont sans doute les lévites mentionnés I Par. VI, 31, 44; xv, 17, etc.; *Chalcol* et *Dorda* sont inconnus.

32 34. La sagesse de Salomon démontrée par des faits. — *Tria millia parabolas*. Hébr.: *mâšul*, c.-à-d. des sentences comme celles qui forment les livres des Proverbes et de l'Écclésiaste; mais ces écrits n'en contiennent guère plus de mille, le reste a donc disparu. — *Carmina*. Hébr.: *šir*, des poèmes lyriques plus ou moins longs. Notamment le Cantique des cantiques, les psaumes LXXI et CXXVI; tout le reste a péri. — *Disputavit*. Hébr.: il a parlé. Simple description de la na-

ture et des qualités soit des plantes, soit des animaux. Le Cantique de Salomon, ses psaumes, ses Proverbes, l'Écclésiaste, montrent qu'il possédait un sens exquis des beautés de la nature, et qu'il les avait attentivement observées. — *A cedro*: le plus bel arbre de l'Orient biblique, fréquemment cité dans les saints Livres comme l'idéal de ce que le règne végétal peut produire de plus relevé. — *Hyssopum*: l'humble origan. Cf. Ex. XII, 22, et le commentaire. — *Et... de jumentis*. Le règne animal ne fut pas oublié par le grand roi. Sur la division de ce règne en quatre catégories, voyez Gen. I, 26, et l'explication. — *Et veniebant*. Dernière preuve. Non seulement la sagesse de Salomon existait, vraiment suprême, mais elle était reconnue et admirée dans le monde entier.

SECTION III. — LES CONSTRUCTIONS DE SALOMON. V, 1 — IX, 9.

§ I. — Préparatifs de la construction du temple. V, 1-18.

1^o Convention avec le roi de Tyr au sujet des ouvriers et des matériaux. V, 1-12.

CHAP. V. — 1. Ambassade d'Hiram à Salomon. — *Misit... servos*. Évidemment, d'après le contexte (*audivit enim...*), pour féliciter le jeune

2. Misit autem Salomon ad Hiram, dicens :

3. Tu scis voluntatem David patris mei, et quia non potuerit aedificare domum nomini Domini Dei sui propter bella imminencia per circuitum, donec daret Dominus eos sub vestigio pedum ejus.

4. Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum; et non est satan, neque occursus malus.

5. Quamobrem cogito aedificare templum nomini Domini Dei mei, sicut locutus est Dominus David patri meo, dicens : Filius tuus quem dabo pro te super solium tuum, ipse aedificabit domum nomini meo.

6. Præcipe igitur ut præcidant mihi servi tui cedros de Libano, et servi mei sint cum servis tuis; mercedem autem servorum tuorum dabo tibi quamcumque petieris; scis enim quomodo non est in populo meo vir qui noverit ligna cædere sicut Sidonii.

7. Cum ergo audisset Hiram verba Salomonis, lætatus est valde, et ait : Benedictus Dominus Deus hodie, qui dedit David filium sapientissimum super populum hunc plurimum.

8. Et misit Hiram ad Salomonem, dicens : Audivi quæcumque mandasti mihi,

2. Or Salomon envoya vers Hiram, et lui fit dire :

3. Vous savez quel a été le désir de David mon père, et qu'il n'a pu bâtir une maison au Seigneur son Dieu, à cause des guerres qui le menaçaient de toutes parts, jusqu'à ce que le Seigneur eut mis ses ennemis sous ses pieds.

4. Mais maintenant le Seigneur mon Dieu m'a donné la paix avec tous les peuples qui m'environnent, et il n'y a plus d'ennemi, ni de calamité fâcheuse.

5. C'est pourquoi j'ai dessein de bâtir un temple au Seigneur mon Dieu, selon que le Seigneur l'a ordonné à David mon père, en lui disant : Votre fils, que je mettrai à votre place sur votre trône, sera celui qui bâtera une maison à mon nom.

6. Donnez donc ordre à vos serviteurs, qu'ils coupent pour moi des cèdres du Liban, et mes serviteurs seront avec les vôtres, et je donnerai à vos serviteurs telle récompense que vous me demanderez; car vous savez que je n'ai personne parmi mon peuple qui sache couper le bois comme les Sidoniens.

7. Hiram, ayant entendu ces paroles de Salomon, en eut une grande joie, et il dit : Béni soit le Seigneur Dieu, qui donne aujourd'hui à David un fils très sage pour gouverner un si grand peuple.

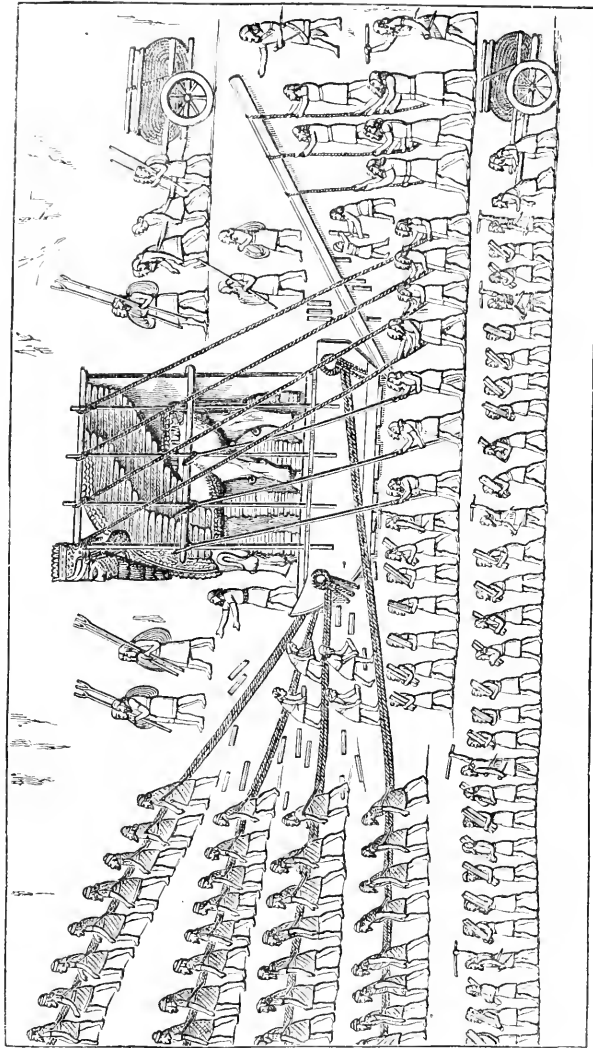
8. Et il envoya dire à Salomon : J'ai appris la proposition que vous m'avez

roi de son avènement au trône. — *Amicus... David.* Les passages II Reg. v, 11; I Par. xiv, 1; xxii, 4; II Par. ii, 3, signalent quelques traits de cette amitié.

2-6. Ambassade de Salomon à Hiram. — *Voluntatem David...* Sur ce pieux désir, voyez II Reg. vii, 1 et ss.; I Par. xxii, 8; xxviii, 3. Dieu init obstacle à sa réalisation; du moins le saint roi eut la consolation de préparer en partie les matériaux du temple qu'il ne lui avait pas été donné de bâtir; il fit notamment une provision considérable de bois de cèdre (cf. I Par. xxii, 4), détail bien connu du roi de Tyr (*tu scis*). — *Sub vestigio pedum.* Trait expressif, pour noter un asservissement complet. Cf. Ps. viii, 6; cix, 1. Les vainqueurs en faisaient parfois une cruelle réalité. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xciv, fig. 6-8. — *Nunc autem requiem...*: par opposition aux guerres presque perpétuelles que David avait dû soutenir. Cf. iv, 24. — *Non est satan.* Mot hébreu (*sâtân*), qui signifie « adversaire ». — *Quamobrem... sicut locutus...*: allusion à la divine promesse de II Reg. vii, 13. Cf. I Par. xxii, 10. — *Præcipe igitur...* (vers. 6). Salomon présente maintenant sa demande, après l'avoir introduite par les paroles qui précèdent (vers. 2-5); I Par. ii, 3-10, elle est

donnée d'une manière plus complète. — *Cedros.* L'arbre magnifique qui recouvrait alors en grande partie les flancs du Liban, le meilleur de tous les bois pour les constructions. On l'importait au loin (en Égypte, à Ninive, à Ecbatane) pour les édifices princiers. — *Mercedem... servorum...*: il s'agit des ouvriers tyriens qui devaient être employés à abattre, à tailler et à charrier les arbres. — *Qui noverit... cædere...* Depuis la construction du tabernacle, les Hébreux, presque constamment en guerre, n'avaient pas eu l'occasion de former des ouvriers habiles; au contraire les Phéniciens, et tout particulièrement les Sidoniens, étaient renommés au loin pour leur art en toute sorte de travaux: les auteurs classiques (Homère, etc.) les vantent sous ce rapport.

7-9. Prompt acquiescement d'Hiram à la demande de Salomon. — *Lætatus... valde.* L'association proposée devait lui rapporter beaucoup d'honneur et de nombreux avantages. — *Et ait:* par écrit, d'après I Par. ii, 11-16, où sa réponse est reproduite plus intégralement. — *Benedictus Dominus.* En hébr.: *Y'hovah.* Hiram loue le vrai Dieu, mais d'une façon toute païenne sans doute, regardant Jéhovah comme la divinité nationale des Hébreux. Cf. x, 9, etc. — *Lignis... abiegnis*



Assyriens transportant un colosse. (Bas-relief.)

ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis et abiegnis.

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare, et ego componam ea in ratibus in mari, usque ad locum quem significaveris mihi; et applicabo ea ibi, et tu tolles ea; præbebisque necessaria mihi ut detur cibus domui meæ.

10. Itaque Hiram dabit Salomoni ligna cedrina et ligna abiegnis juxta omnem voluntatem ejus.

11. Salomon autem præbebat Hiram coros tritici viginti millia, in cibum domui ejus, et viginti coros purissimi olei; hæc tribuebat Salomon Hiram per singulos annos.

12. Dedit quoque Dominus sapientiam Salomoni, sicut locutus est ei. Et erat pax inter Hiram et Salomonem, et percurserunt ambo fœdus.

13. Elegitque rex Salomon operarios de omni Israël, et erat indictio triginta millia virorum.

14. Mittebatque eos in Libanum, decem millia per menses singulos vicissim, ita ut duobus mensibus essent in domibus suis; et Adoniram erat super hujusmodi indictione.

fait faire; j'exécuterai tout ce que vous désirerez pour les bois de cèdre et de sapin.

9. Mes serviteurs les porteront du Liban à la mer, et je les arrangerai en radeaux sur la mer jusqu'au lieu que vous m'aurez marqué, et je les y ferai débarquer, et vous les ferez prendre; et pour cela vous me donnerez ce qui me sera nécessaire pour nourrir ma maison.

10. Hiram donna donc à Salomon des bois de cèdre et de sapin autant qu'il en désirait.

11. Et Salomon donnait à Hiram pour l'entretien de sa maison vingt mille mesures de froment, et vingt mesures d'huile très pure; et c'est là ce que Salomon fournissait chaque année à Hiram.

12. Le Seigneur donna aussi la sagesse à Salomon selon qu'il le lui avait promis. Il y avait paix entre Hiram et Salomon, et ils firent alliance l'un avec l'autre.

13. Et le roi Salomon choisit des ouvriers dans tout Israël; et il ordonna que l'on prendrait pour cet ouvrage trente mille hommes.

14. Il les envoyait au Liban tour à tour, dix mille chaque mois, de sorte qu'ils demeuraient deux mois dans leurs maisons; et Adoniram avait l'intendance sur eux tous.

(vers. 8). L'hébr. *š'ros* désigne vraisemblablement le cyprès. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. xii, fig. 1, 5; pl. xiii, fig. 3, 4. Salomon désirait aussi une provision de ce bois. Cf. II Par. ii, 8. — *Servi mei* (vers. 9). Arrangement pour le transport des arbres et le salaire des ouvriers. — *De Libano ad mare*. La forêt était à environ dix à douze lieues du rivage; on faisait glisser les troncs d'arbre le long des flancs de la montagne, puis on les assemblait en radeaux gigantesques, que l'on conduisait à Joppé en suivant la côte (cf. II Par. ii, 16). De là il ne restait que 58 kilom. à franchir pour porter les arbres jusqu'à Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. vii, xiii). Ce moyen était le plus commode et le moins coûteux; il eût été très difficile alors de conduire directement les arbres au sud de la Palestine, vu l'absence de routes carrossables. — *Præbebisque...* Le paiement demandé par Hiram consistait en vivres pour la table royale (*cibus domui meæ*). Cf. vers. 11. Les terres arabes manquaient presque totalement en Phénicie, tandis que la Palestine était riche en blé, en vin, en huile: de là l'idée de cet échange. Ce qui n'empêchait pas les ouvriers tyriens d'être nourris aux frais de Salomon. Cf. II Par. ii, 10.

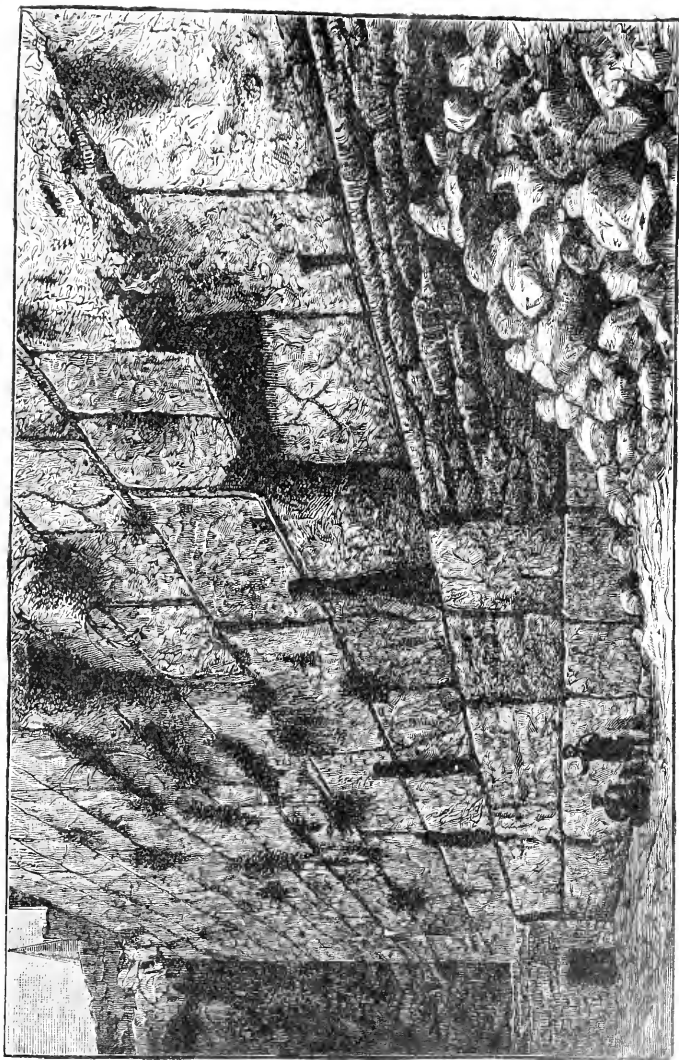
10-11. La mise à exécution du traité. — Part d'Hiram, au vers. 10: *dabit... ligna*, autant qu'il en fallait. — Part de Salomon, au vers. 11. *Coros*

tritici... Sur le *kor*, voyez la note de iv, 22. *Viginti... olet*: quantité bien minime, d'autant mieux que II Par. ii, 10, il est question de 20 000 baths (1. bath équivalait à 38 litres 88); mais le texte ajoute ici *purissimi*, littéral. « battue », c.-à-d. obtenue en écrasant les olives sans les pressurer, ce qui désigne une huile succulente. Deux sortes d'huiles étaient donc fournies par Salomon. — *Per singulos annos*: aussi longtemps que durèrent les travaux.

12. Conclusion. — *Sapientiam*: pour mener à bonne fin ce traité, favorable aux intérêts Israélites. — *Fœdus*: alliance très intime; les deux contractants se donnaient le nom de frère. Cf. ix, 13. Des païens furent ainsi appelés à coopérer à la construction du temple du vrai Dieu; symbole de l'admission future des Gentils dans la religion dont ce temple était alors le centre.

2° Les ouvriers employés à préparer les matériaux. V, 13-18.

13-14. Ouvriers Israélites. — *Indictio*. L'hébr. *mâs* désigne un travail forcé. — *Triginta millia...* Le chiffre total des Hébreux âgés de plus de vingt ans étant alors de 1 300 000, d'après II Reg. xxiv, 9, cela faisait un peu plus de deux hommes corvéables sur cent (un sur quarante-quatre). Mais, comme l'ajoute le vers. 14, le tiers seulement de ces 30 000 ouvriers était employé dans le Liban



Murs de soutènement de la cour du temple, à Jérusalem.

15. Fueruntque Salomoni septuaginta millia eorum qui onera portabant; et octoginta millia latomorum in monte,

16. absque præpositis qui præerant singulis operibus, numero trium millium et trecentorum, et præcipitium populo et his qui faciebant opus.

17. Præcepitque rex ut tollerent lapides grandes, lapides pretiosos, in fundamentum templi, et quadrarent eos;

18. quos dolaverunt cæmentarii Salomonis, et cæmentarii Hiram. Porro Giblii præparaverunt ligna et lapides ad ædificandam domum.

15. Salomon avait encore soixante-dix mille hommes qui portaient les fardeaux, et quatre-vingt mille qui taillaient des pierres dans la montagne;

16. sans compter ceux qui avaient l'intendance sur chaque ouvrage, au nombre de trois mille trois cents, qui donnaient les ordres au peuple et à ceux qui travaillaient.

17. Et le roi ordonna de prendre de grandes pierres de grand prix, pour les fondements du temple, et de les préparer;

18. et les maçons de Salomon et ceux d'Hiram eurent soin de les tailler; et les Gibliens apprêtèrent les bois et les pierres pour bâtir la maison du Seigneur.

CHAPITRE VI

1. Factum est ergo quadringentesimo et octogesimo anno egressionis filiorum Israel de terra Ægypti, in anno quarto,

1. On commença donc à bâtir la maison du Seigneur quatre cent quatre-vingts ans après la sortie des enfants

pendant un mois; les autres 20 000 rentraient chez eux deux mois durant. — *Adoniram*. Cf. IV, 6.

15-18. Ouvriers étrangers pour les travaux les plus pénibles. — *Septuaginta millia*... D'autres textes (I Par. xxii, 2; II Par. ii, 17-18) disent formellement que ces corvées plus rudes furent imposées à des Chananéens vaincus et réduits en servitude (*Atlas archéol.*, pl. LII, fig. 7, 9). — *Latomorum in monte*. Non pas le mont Liban, comme le pensaient les exégètes anciens. « On concevrait difficilement qu'on eût fait transporter à grand-peine et à grands frais des pierres du Liban, lorsqu'on pouvait en avoir aisément sous la main. Les études et les fouilles récentes exécutées à Jérusalem ont montré que les pierres des fondations qui restent encore ont été extraites des carrières dites Royales, sur le mont Bézétha... Il dut en être de même de toutes les pierres de l'édifice. La montagne est donc le mont Bézétha, et non le mont Liban. » Vigouroux, *Bible et découvert.*, t. III, p. 448, n. 2. Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. XIV et XV. Le chiffre de 150 000 ouvriers paraît énorme; mais il faut remarquer que les travaux n'étaient pas simplifiés alors comme aujourd'hui par des moyens mécaniques aussi puissants qu'ingénieux. Des bras sans nombre étaient requis pour soulever et pour traîner les masses souvent énormes que l'on mettait en œuvre. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. LVII, fig. 2, 3. — *Absque præpositis*. Au chiffre de 3 300, ici marqué, on doit ajouter (d'après IX, 25) 550 chefs supérieurs; on obtient ainsi le total de 5 850, que nous lisons II Par. ii, 18, et VIII, 10. Cela fait un surveillant pour cinquante ouvriers. — *Lapides grandes*. Tout porte à le croire, les assises gigantesques que l'on va contempler avec admiration à l'angle sud-ouest du

mur de l'Haram-ech-Chérif proviennent de cette époque (*Atl. archéol.*, pl. I, fig. 7; pl. LI, fig. 12). En creusant plus bas, on a même retrouvé, peintes en rouge sur certaines pierres, des lettres phéniciennes, qui ont servi de marques aux ouvriers pour indiquer la position qu'elles devaient occuper (*ibid.*, pl. XLIX, fig. 10). Voyez Vigouroux *Bible et découv.*, t. III, pp. 460 et ss. — *Pretiosos*. C.-à-d. de prix, choisies, magnifiques. Belles pierres blanches, comme le montrent les substructions antiques. — *Quadrarent*. L'appareil adopté pour les fondements fut celui qu'on appelle l'appareil à refend, élégant dans sa simplicité. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. I, fig. 3, 4. — *Giblii*. Les habitants de Gébal, la Byblos des Grecs, aujourd'hui Gébél; ville phénicienne au bord de la mer, entre Beyrouth et Tripoli (*Atl. géogr.*, pl. v, XIII). Dans le texte hébreu, ce nom est rattaché à la phrase précédente, de manière à associer les Gibliens aux maçons de Salomon et d'Hiram, pour la taille des pierres. — *Præparaverunt*... Les LXX ajoutent que les préparatifs ne durèrent pas moins de trois ans. Cf. I Par. xxii, 2-4.

§ II. — Construction du temple. VI, 1-38.

On trouvera sur ce sujet intéressant de précieux développements dans les savants ouvrages de M. de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, *Monographie du Haram-ech-Chérif*, un vol. in-8°, Paris, 1864; du P. Pailloux, *Monographie du temple de Salomon*, in-8°, Paris, 1885, et de M. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IV, Paris, 1887. Voir aussi F. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. III, pp. 441-501.

1° Construction des parties extérieures du temple. VI, 1-10.

CHAP. VI. — 1. Époque à laquelle le travail

d'Israël hors de l'Égypte, la quatrième année du règne de Salomon sur Israël, au mois de zio, qui est le second mois de l'année.

2. La maison que le roi Salomon bâtissait au Seigneur avait soixante coudées de long, vingt coudées de large, et trente coudées de haut.

3. Il y avait en avant du temple un vestibule de vingt coudées de long, autant que le temple avait de largeur; et il avait dix coudées de large, et il était en avant du temple.

4. Et Salomon fit au temple des fenêtres obliques.

5. Et il bâtit des étages sur les murailles du temple autour de l'enceinte du temple et de l'oracle, et il fit des bas-côtés tout à l'entour.

6. L'étage d'en bas avait cinq coudées de large; celui du milieu avait six cou-

mense zio, ipse est mensis secundus, regni Salomonis super Israel, aedificari coepit domus Domino.

2. Domus autem quam aedificabat rex Salomon Domino habebat sexaginta cubitos in longitudine, et viginti cubitos in latitudine, et triginta cubitos in altitudine.

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, juxta mensuram latitudinis templi; et habebat decem cubitos latitudinis ante faciem templi.

4. Fecitque in templo fenestras obliques.

5. Et aedificavit super parietem templi tabulata per gyrum, in parietibus domus per circuitum templi et oraculi, et fecit latera in circuitu.

6. Tabulatum quod subter erat quinque cubitos habebat latitudinis, et medium

fut commencé. — *Quadringentesimo*... D'après les LXX, la quatre cent quarantième année depuis la sortie d'Égypte; d'après Josephé, la cinq cent quatre-vingt-douzième année. Toute discussion est impossible, les données sûres faisant défaut. — *Mense zio*. En hébr. : le mois de ziv. Il n'est mentionné qu'ici et au vers. 37. Plus tard, le second mois de l'année juive porta le nom d'*Iyar*. — *Aedificari coepit*. Bonne interprétation de l'hébr. : il bâtit.

2. Les dimensions de l'édifice.

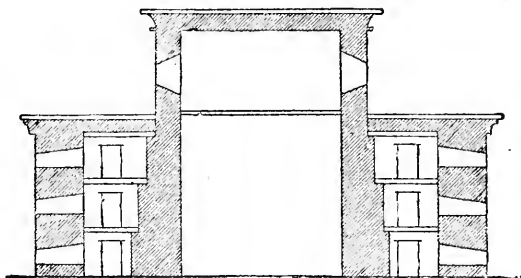
— *Domus* : le temple proprement dit; la « maison de Dieu » dans le sens strict, composée du Saint et du Saint des saints. — *Sexaginta cubitos*... Si la coudée hébraïque équivalait, comme on le croit, à 0^m,525, les dimensions du temple étaient d'environ 30^m de long, d'environ 10^m de large, d'environ 15^m de haut; juste le double de celles du tabernacle, qui était long de trente coudées, large de dix, haut de quinze (cf. Ex. xxvi, 15 et ss.). C'était un petit édifice en réalité; mais il n'était construit que pour Dieu et les besoins intérieurs du culte, nullement pour les fidèles, qui n'y pénétraient jamais. Les mesures sont probablement prises hors œuvre, sans tenir compte de l'épaisseur des murs. La ressemblance générale avec le tabernacle construit par Moïse est très frappante. Voy. l'*Atl. archéol.*, pl. xcv, fig. 1; pl. xcvi, fig. 2.

3. Le portique en avant du temple. — *Viginti cubitorum*... C.-à-d. d'environ 10^m; ce qui, ajouté à la longueur de la « maison » (vers. 2), donnait en tout 70 coudées, ou environ 35^m de long.

4. Les fenêtres du temple. — *Obliques*. Le mot hébreu correspondant est un peu obscur; proba-

blement : munies de jalouses; selon d'autres : plus larges en dedans qu'au dehors. Ces fenêtres étaient placées à la partie supérieure de la muraille du temple, dans l'espace de quinze coudées qui restait libre au-dessus des chambres décrites plus bas (vers. 5-6). Voyez la fig. ci-jointe, et l'*Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 3; pl. xcvi, fig. 1.

5-6. Les chambres qui entouraient le temple.



Coupe transversale du temple, montrant l'arrangement intérieur des chambres et du sanctuaire.

— *Super parietem*. Comme l'explique la seconde moitié du vers. 5, ces chambres (Vulg. : *latera*; hébr. : *š'la'ôf*, cellules) s'appuyaient à l'extérieur contre les trois murs du temple, qu'elles entouraient de tous côtés, ne laissant libre que la façade ou le portique. Voyez les trois figures ci-jointes, et l'*Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 2; pl. xcvi, fig. 3, 4. — *Tabulata* : d'après l'hébr. : des étages. L'arrangement des chambres à chaque étage est rapidement décrit au vers. 6. Trois étages superposés : la largeur des chambres allait en progressant d'un étage à l'autre (cinq coudées, ou 2^m 1/2; six coudées, ou 3^m; sept coudées, ou 3^m 1/2).

tabulatum sex cubitorum latitudinis, et tertium tabulatum septem habens cubitos latitudinis. Trabes autem posuit in domo per circuitum forinsecus, ut non hærerent muris templi.

7. Domus autem cum ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est; et malleus, et securis, et omne ferrementum, non sunt audita in domo cum ædificaretur.

8. Ostium lateris medii in parte erat domus dextræ; et per cochleam ascendebant in medium cœnaculum, et a medio in tertium.

9. Et ædificavit domum, et consummavit eam; texit quoque domum laquearibus cedrinis.

10. Et ædificavit tabulatum super omnem domum quinque cubitis altitudinis; et operuit domum lignis cedrinis.

11. Et factus est sermo Domini ad Salomonem, dicens :

12. Domus hæc, quam ædificas, si ambulaveris in præceptis meis, et judicia mea feceris, et custodieris omnia mandata mea, gradiens per ea, firmabo sermonem meum tibi, quem locutus sum ad David patrem tuum ;

dées de large, et le troisième en avait sept. Il mit des poutres autour de la maison par le dehors, afin que ces étages ne fussent point appuyés sur les murs du temple.

7. Lorsque la maison se construisait, elle fut bâtie de pierres qui étaient toutes taillées et achevées ; on n'entendit dans la maison ni marteau ni hache, ni le bruit d'aucun instrument pendant qu'elle se bâtit.

8. La porte du bas-côté intermédiaire était à droite de la maison, et l'on montait par un escalier tournant à l'étage du milieu, et de celui du milieu au troisième.

9. Il bâtit ainsi, et acheva la maison, et il la revêtit de lambris de cèdre.

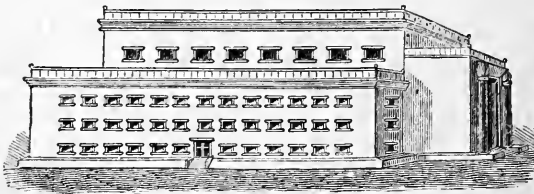
10. Et il fit au-dessus de tout l'édifice un plancher de cinq coudées de haut, et il couvrit cette maison de bois de cèdre.

11. Alors le Seigneur parla à Salomon, et lui dit :

12. J'ai vu cette maison que vous bâtissez. Si vous marchez dans mes préceptes, si vous exécutez mes ordonnances, et que vous gardiez tous mes commandements sans vous en détourner d'un pas, je vérifierai en votre personne la parole que j'ai dite à David votre père ;

Explication de cette inégalité : *trabes... forinsecus* (vers. 6^b) : par respect pour les murs du sanctuaire, on évita d'y insérer les poutres qui supportaient les trois rangées de chambres, et on

et malleus... Comme si l'on eût voulu se conformer à l'ancienne ordonnance qui interdisait l'usage des instruments de fer pour la construction d'un autel. Cf. Ex. xx, 25; Deut. xxvii, 5.



Vue extérieure du temple entouré de ses trois étages de chambres. (Essai de reconstruction.)

construisit ces murs de telle sorte qu'ils étaient beaucoup plus larges à la base qu'au sommet, diminuant d'une coudée d'épaisseur par étage; les poutres venaient s'appuyer sur les retraites ainsi formées. C'est ce que le texte hébreu dit beaucoup plus clairement : Il ménagea des retraites à la maison tout autour en dehors, afin que la charpente n'entrât pas dans les murs de la maison.

7. Note rétrospective sur la préparation des pierres qui servaient à la construction du temple. — *De lapidibus... perfectis* : complètement taillées et préparées à la carrière. — Résultat saisissant :

8. L'accès des chambres. — *Lateris*. Hébr. : les chambres, comme au vers. 5. — *Medii* : de l'étage intermédiaire. On ne parle pas de l'entrée des chambres du rez-de-chaussée, parce qu'il était tout évident qu'elle se trouvait au niveau du sol, en dehors. — *In parte... domus dextra*. Plutôt : du côté droit de l'édifice; par conséquent au sud, d'après l'orientation des Hébreux. — *Per cochleam* : un escalier tournant, en escargot.

Voyez l'*Atlas archéologique*, pl. xcvi, fig. 2. 9-10. La toiture; hauteur des chambres. — *Texit... domum* : l'ensemble du temple proprement dit. — *Tabulatum*. Ce mot désigne encore les étages, dont la hauteur était uniformément de cinq coudées. — *Operuit domum...* Ici le texte original marque plutôt la toiture et les parquets des chambres.

2^o Oracle divin approuvant la construction du temple. VI, 11-13.

11-13. *Factus est sermo...* Cette communication céleste eut lieu avant l'achèvement de l'édifice,

13. et j'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et je n'abandonnerai point mon peuple d'Israël.

14. Salomon bâtit donc la maison, et l'acheva.

15. Il lambrissa d'ais de cèdre l'intérieur des murailles du temple. Depuis le pavé du temple jusqu'au sommet des murailles et jusqu'au plafond, il le couvrit intérieurement de lambris de cèdre; et il planchéia le temple de bois de sapin.

16. Il fit aussi une séparation d'ais de cèdre à vingt coudées au fond du temple, depuis le plancher jusqu'au sommet; et il fit en cet espace le lieu intérieur de l'oracle, qui est le Saint des saints.

17. Le temple, depuis l'entrée de l'oracle, avait quarante coudées.

18. Et tout le temple était au dedans lambrissé de cèdre, et les jointures du bois étaient faites avec grand art, et ornées de sculptures et de moulures. Tout

13. et habitabo in medio filiorum Israel, et non derelinquam populum meum Israel.

14. Igitur ædificavit Salomon domum, et consummavit eam.

15. Et ædificavit parietes domus intrinsecus tabulatis cedrinis; a pavimento usque ad summitatem parietum, et usque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinsecus; et texit pavimentum domus tabulis abiegnis.

16. Ædificavitque viginti cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina, a pavimento usque ad superiora; et fecit interiorem domum oraculi in Sanctum sanctorum.

17. Porro quadraginta cubitorum erat ipsum templum pro foribus oraculi.

18. Et cedro omnis domus intrinsecus vestiebatur, habens tornaturas et juncturas suas fabrefactas, et cælaturas eminentes. Omnia cedrinis tabulis vestieban-

pour approuver et encourager Salomon. — *Domus hæc...* La phrase est inachevée et demeure suspendue, comme il arrive fréquemment en hébreu. Il est aisé de la compléter: Relativement à cette maison que tu bâtis, ... j'accomplirai... — *Firmabo sermonem*: la célèbre promesse de II Reg. VII, à laquelle on revient sans cesse dans ce livre (voyez l'Introduction, p. 440). Comme toujours, elle est formulée sous condition: *si ambulaveris...* Dieu renouvelle et développe à cette occasion une autre promesse plus ancienne: *habitabo...* Cf. Ex. XXV, 8, et XXIX, 45.

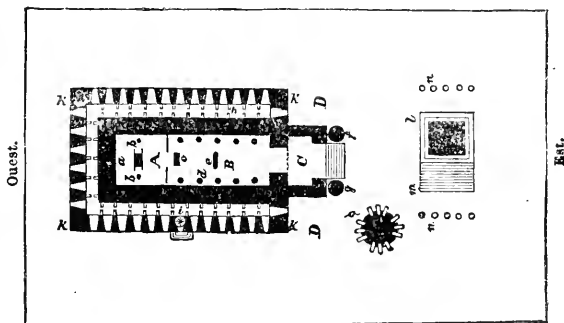
3^o Construction des parties intérieures du temple. VI, 14-36.

14. Transition qui renoue le fil de la description, interrompue par les vers. 11-13.

15-18. Le Saint. — Vers. 15, les lambris des murs et les parquets. Les lambris étaient en bois de cèdre, et recouvraient tout l'intérieur des murs (*intrinsecus*), du sol au plafond. Le parquet était en bois de cyprès (hébr.: *b'roš*, note de V, 8; Vulg.: *abiegnis*). — Vers. 16, partition en bois de cèdre, pour séparer le Saint des saints. L'espace réservé au Saint des saints n'était que de vingt coudées, ou environ 10^m; le tiers seulement de la longueur totale du temple proprement dit (cf. vers. 2). *Ad posteriorem par-*

tem...: tout à fait au fond de l'édifice. — Vers. 17, la longueur du Saint. *Quadraginta cubitorum*: 60 — 20, d'après la note du vers. 16. *Ipsum tem-*

Nord.



Sud

PLAN DU TEMPLE DE SALOMON

- A. Le Saint des saints, avec l'arche *a*, et les deux chérubins, *bb*.
 B. Le Saint, avec l'autel des parfums, *c*, les dix candélabres, *d*, et la table des pains de proposition, *e*.
 C. Le parvis intérieur, en avant duquel étaient les colonnes Jachin et Booz, *ff*.
 D. La cour des prêtres, avec l'autel des holocaustes, *l*, muni de son plan incliné, *m*, la mer d'airain, *h*, et les dix lavoirs, *n*.
 K. Les chambres bâties autour du temple, avec l'escalier, *i*, qui conduisait aux étages supérieurs.

plum: en hébr., *hékai*, nom donné habituellement à cette partie du sanctuaire. Le Saint des saints était aussi appelé *d'bir* (Vulg.: *oraculum*) — Vers. 18, on revient aux lambris, pour les décrire plus minutieusement. *Habens tornaturas. eminentes*; l'hébreu est beaucoup plus clair: *a le*

tur, nec omnino lapis apparere poterat in pariete.

19. Oraculum autem in medio domus in interiori parte fecerat, ut poneret ibi arcam foederis Domini.

20. Porro oraculum habebat viginti cubitos longitudinis, et viginti cubitos latitudinis, et viginti cubitos altitudinis. Et operuit illud atque vestivit auro purissimo; sed et altare vestivit cedro.

21. Domum quoque ante oraculum operuit auro purissimo, et affixit laminas clavis aureis.

22. Nihilque erat in templo quod non auro tegetetur; sed et totum altare oraculi texit auro.

23. Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis olivarum, decem cubitorum altitudinis.

24. Quinque cubitorum ala cherub una, et quinque cubitorum ala cherub altera, id est, decem cubitos habentes a summitate alæ unius usque ad alæ alterius summitatem.

25. Decem quoque cubitorum erat cherub secundus; in mensura pari, et opus unum erat in duobus cherubim,

26. id est, altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum, et similiter cherub secundus.

27. Posuitque cherubim in medio templi interioris; extendebant autem alas suas cherubim, et tangebant ala una parietem, et ala cherub secundi tangebant parietem alterum; alæ autem alteræ in media parte templi se invicem contingebant.

28. Texit quoque cherubim auro.

était revêtu de lambris de cèdre, et il ne paraissait point de pierres dans la muraille.

19. Il fit l'oracle au milieu du temple, dans la partie la plus intérieure, pour y mettre l'arche de l'alliance du Seigneur.

20. L'oracle avait vingt coudées de long, vingt coudées de large, et vingt coudées de haut, et il le couvrit et revêtit d'or très pur; il couvrit aussi l'autel de bois de cèdre.

21. Il couvrit encore d'un or très pur la partie du temple qui était devant l'oracle, et il attacha les lames d'or avec des clous d'or.

22. Et il n'y avait rien dans le temple qui ne fût couvert d'or. Il couvrit aussi d'or tout l'autel qui était devant l'oracle.

23. Il fit dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier, qui avaient dix coudées de haut.

24. L'une des ailes du chérubin avait cinq coudées, et l'autre avait aussi cinq coudées; ainsi, il y avait dix coudées depuis l'extrémité d'une des ailes jusqu'à l'extrémité de l'autre.

25. Le second chérubin avait aussi dix coudées. Les dimensions et la forme étaient les mêmes pour les deux chérubins;

26. c'est-à-dire que le premier chérubin avait dix coudées de haut, et le second avait aussi la même hauteur.

27. Il mit les chérubins au milieu du temple intérieur, et ils avaient leurs ailes étendues. L'une des ailes du premier chérubin touchait l'une des murailles, et l'aile du second chérubin touchait l'autre muraille, et leurs secondes ailes se joignaient au milieu du temple.

28. Il couvrit aussi d'or les chérubins.

bois de cèdre à l'intérieur de la maison avait des sculptures de coloquintes et de fleurs épanouies; double ornementation très goûtée des Orientaux (voyez l'Atl. d'hist. nat., pl. xxvii, fig. 2-4, 7, et l'Atl. archéol., pl. LIII, fig. 7, 9, 13; pl. LIV, fig. 1-4; pl. xviii, fig. 4, etc.).

19-22. Le Saint des saints. On a indiqué plus haut (vers. 16) son emplacement et sa longueur; on va compléter ces détails. — *Viginti cubitos* dans tous les sens, de manière à produire un carré parfait. Il est à remarquer que la hauteur du Saint des saints était inférieure de dix coudées à celle du reste de l'édifice (comp. le vers. 2). — *Vestivit auro...*: par-dessus les lambris de cèdre. — *Altare*: l'autel des parfums, qui était en avant du Saint des saints. — *Affixit laminas...*: les lamelles d'or qui recouvraient les lambris. Mais l'hébreu a un tout autre sens: « Il

ferma avec des chaînes d'or, devant le d'bir; » c.-à-d. que de petites chaînes d'or servaient à fermer la porte qui séparait les deux chambres du sanctuaire. Cf. vers. 31. — *Nihilque... quod... non auro...*: d'où il suit que le temple était vraiment une « maison d'or » à l'intérieur, et d'une splendeur éblouissante.

23-28. Les deux chérubins du Saint des saints. — *Cherubim*. Encore à l'instar de l'arche (cf. Ex. xxv, 18-22); mais les chérubins du temple étaient d'une taille gigantesque, et ils ombrageaient le propitiatoire d'une tout autre manière. — *Decem cubitorum*: plus de cinq mètres. — *Quinque cubitorum ala...*: ailes Immenses, entièrement déployées sur une même ligne. Elles avaient ensemble vingt coudées, juste la largeur du Saint des saints.

29. Il orna toutes les murailles du temple tout alentour de moulures et de sculptures, où il fit des chérubins et des palmes en bas-relief, et diverses peintures qui semblaient se détacher de leur fond et sortir de la muraille.

30. Il couvrit aussi d'or le pavé du temple, au dedans et au dehors.

31. Il fit à l'entrée de l'oracle de petites portes de bois d'olivier, et des poteaux qui étaient à cinq pans.

32. Il fit ces deux portes de bois d'olivier ; et il y fit tailler des figures de chérubins et des palmes, et des sculptures avec beaucoup de relief ; et il couvrit d'or tant les chérubins que les palmes, et tout le reste.

33. Il mit à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier qui étaient taillés à quatre faces ;

34. et il y mit deux portes de bois de sapin, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre ; chaque porte était brisée, et elle s'ouvrait tout en ayant ses deux parties unies ensemble.

35. Il fit sculpter des chérubins, des palmes, et d'autres ornements avec beaucoup de saillie, et il couvrit de lames d'or le tout, bien dressé à la règle et à l'équerre.

36. Il bâtit aussi le parvis intérieur de trois assises de pierres polies, avec un rang de bois de cèdre.

37. Les fondements de la maison du Seigneur firent posés la quatrième année, au mois de zio ;

29. Et omnes parietes templi per circuitum sculpit variis cœlaturis et torno ; et fecit in eis cherubim, et palmas, et picturas varias, quasi prominentes de pariete et egredientes.

30. Sed et pavimentum domus texit auro intrinsecus et extrinsecus.

31. Et in ingressu oraculi fecit ostiola de lignis olivarum, postesque angulorum quinque.

32. Et duo ostia de lignis olivarum ; et sculpit in eis picturam cherubim, et palmarum species, et anaglypha valde prominentia, et texit ea auro ; et operuit tam cherubim quam palmas, et cetera, auro.

33. Fecitque in introitu templi postes de lignis olivarum quadrangulatos,

34. et duo ostia de lignis abiegnis altrinsecus ; et utrumque ostium duplex erat, et se invicem tenens aperiebatur.

35. Et sculpit cherubim, et palmas, et cœlaturas valde eminentes ; operuitque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, et uno ordine lignorum cedri.

37. Anno quarto fundata est domus Domini, in mense zio ;

29-30. Ornementation des murs et des parquets. Elle rappelle celle des édifices égyptiens et assyriens. Voyez l'Atl. archéol., pl. LIII, fig. 11 ; pl. LIV, fig. 5, 11, 13, 14. — Au lieu de *picturas varias*, l'hébreu porte : « des fleurs épanouies, » comme au vers. 18. — *Quasi prominentes...* Dans l'hébreu : en dedans et en dehors ; c.-à-d. dans le Saint des saints et dans le Saint. Les mots *intrinsecus et extrinsecus* du vers. 30 ont le même sens.

31-35. Les portes Intérieures. — 1° Porte du Saint des saints, vers. 31-32. *Ostiola* ; mieux : « ostia, » comme au vers. 32 ; c'est de part et d'autre la même expression dans l'hébreu. — *Postesque... quinque*. Saint Jérôme adopte l'interprétation rabbinique, d'après laquelle le montant supérieur de la porte aurait été surmonté de deux autres poteaux appuyés l'un sur l'autre, conformément au diagramme ci-joint ; mais le texte original paraît plutôt signifier que « l'encadrement avec les poteaux équivalait à un cinquième du mur », c.-à-d. à quatre couléés, puisque la muraille en avait vingt (vers. 20). — *Duo*



ostia : donc la porte était double, à battants. — *Anaglypha...* De nouveau, dans l'hébreu ; des fleurs épanouies. De même au vers. 35. — 2° Porte du Saint, vers. 33-35. *Postes... quadrangulatos* ; d'après l'hébreu : du quart ; c.-à-d. ayant le quart de la dimension du mur antérieur, ou cinq couléées. — *Utrumque... duplex*. Chaque battant se dédoublait donc à son tour, et consistait en deux planches qui pouvaient se replier l'une sur l'autre ; moyen employé pour ouvrir plus ou moins la porte, à volonté. — *Opere quadro...* Hébr. : (Il les couvrit d'or) qu'il étendit sur la sculpture.

36. Le parvis intérieur. — *Interius* ; ainsi nommé par opposition à la cour extérieure. *Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 2 ; pl. xcvi, fig. 3, 4. — *Tribus ordinibus...* Petit mur d'enceinte, pour isoler le parvis ; selon d'autres, sorte de plate-forme pour l'élever au-dessus de l'espace environnant (comp. l'expression « cour supérieure », Jer. xxxvi, 10). Les poutres de cèdre étaient soit superposées horizontalement aux pierres, soit dressées en forme de balustrade.

4° Duréé totale de la construction du temple. VI, 37-38.

37-38. — *Anno quarto...* Début de l'œuvre. Cf.

38. et in anno undecimo, mense bul, ipse est mensis octavus, perfecta est domus in omni opere suo, et in universis utensilibus suis; ædificavitque eam annis septem.

38. et la onzième année, au mois de bul, qui est le huitième mois, elle fut entièrement achevée, dans toutes ses parties et dans tout ce qui devait servir *au culte*; et Salomon mit sept ans à la bâtir.

CHAPITRE VII

1. Domum autem suam ædificavit Salomon tredecim annis, et ad perfectum usque perduxit.

2. Ædificavit quoque domum Saltus Libani centum cubitorum longitudinis, et quinquaginta cubitorum latitudinis, et triginta cubitorum altitudinis, et quatuor deambulacra inter columnas cedrinas; ligna quippe cedrina exciderat in columnas.

3. Et tabulatis cedrinis vestivit totam cameram, quæ quadraginta quinque columnis sustentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim,

4. contra se invicem positas,

5. et e regione se respicientes, æquali spatio inter columnas, et super columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia.

1. Salomon bâtit, et acheva entièrement son palais en treize ans.

2. Il bâtit aussi la maison de la forêt du Liban, qui avait cent coudées de long, cinquante coudées de large, trente coudées de haut, et quatre galeries entre des colonnes de bois de cèdre; car il avait fait tailler les colonnes en bois de cèdre.

3. Et il revêtit de lambris de bois de cèdre tout le plafond, qui était soutenu par quarante-cinq colonnes. Chaque rang avait quinze colonnes,

4. qui étaient posées l'une vis-à-vis de l'autre,

5. et se regardaient l'une l'autre, étant placées à égale distance; et il y avait sur les colonnes des poutres carrées toutes d'une même grosseur.

vers. 1. — *Anno undecimo*... Son achèvement. — Le mois de *bul* n'est pas mentionné ailleurs; il porta plus tard le nom de *marchesvân*. Il équivalait à peu près à notre mois de novembre. — *Annis septem*: en chiffres ronds, car il faut compter aussi les six mois qui séparaient *zû* de *bul*; donc, exactement, sept années et six mois.

§ III. — Construction de plusieurs palais. VII, 1-12.

1° Le palais du roi et la maison de la forêt du Liban. VII, 1-5.

CHAP. VII. — 1. Le palais privé de Salomon. (*domum... suam*). — *Tredecim annis*. Période qu'il faut compter à partir de l'achèvement du temple (VI, 38^b). Les constructions royales de Salomon durèrent donc vingt années complètes.

2-5. Maison de la forêt du Liban. — *Domum saltus*... Ce palais, distinct du précédent, était ainsi nommé, non parce qu'il était bâti au cœur même du Liban, comme l'ont pensé d'anciens exégètes, mais à cause de ses colonnades en bois de cèdre (vers. 2^b-5), qui lui donnaient quelque ressemblance avec la forêt si vantée du Liban. — *Centum cubitorum*... Environ 50^m de long, sur 25 de large et 15 de haut. Les palais assyriens, dont on a de nos jours si bien étudié les ruines, étaient plus longs, mais moins larges. — *Quatuor deambulacra*... L'hébreu présente ici quelques

variantes, qui rendent la description plus claire: « (La maison reposait) sur quatre rangées de colonnes de cèdre, et il y avait des poutres de cèdres sur les colonnes. Il couvrit de cèdre les chambres (Vulg.: *totam cameram*) qui portaient sur les colonnes, (et qui étaient) au nombre de quarante-cinq, quinze par rangée (c.-à-d. par étage). » Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. LIV, fig. 8-10. — Les vers. 4-5 offrent encore de plus grandes divergences dans le texte; ce passage est d'ailleurs assez obscur, et interprété de différentes manières. Voici, au vers. 3, la traduction qui nous paraît la plus probable: « Et il y avait des ouvertures (c.-à-d. de larges fenêtres), trois rangées; perspective contre perspective, trois fois. » On voit que la Vulgate a singulièrement transformé ce passage en l'abrégeant. Le texte signifie vraisemblablement que, les chambres de ce palais étant disposées de la même façon que celles du temple, mais avec une cour au milieu, leurs trois rangées de fenêtres se correspondaient et se faisaient vis-à-vis. Au vers. 4, nous lisons d'après l'hébreu: « Et toutes les portes et les montants étaient carrés en ouverture; et perspective en face de perspective, trois fois. » En somme, même disposition générale que dans les palais de Ninive et de Persépolis, « c'est-à-dire qu'on y retrouve les grandes salles hypostyles en communication avec des cours, autour desquelles sont rangés les appartements

6. Il fit aussi le portique des colonnes, qui avait cinquante coudées de long, et trente coudées de large; et encore une autre galerie en avant de la plus grande, avec des colonnes et des architraves sur les colonnes.

7. Il fit aussi le portique du trône, où était le tribunal, et il le lambrissa de bois de cèdre depuis le plancher jusqu'au sommet.

8. La maison où était son lit de justice était au milieu du portique et de même travail. Salomon fit aussi pour la fille du Pharaon, qu'il avait épousée, un palais d'une même architecture que ce portique.

9. Tous ces édifices, depuis les fondements jusqu'au haut des murs, et par dehors jusqu'au grand parvis, étaient construits de pierres d'un grand prix, dont les deux parements, tant l'intérieur que l'extérieur, avaient été sciés tout d'une même forme et d'une même mesure.

10. Les fondements étaient aussi en pierres précieuses et très grandes, de dix à huit coudées.

11. Il y avait au-dessus de très belles pierres, taillées d'une même grandeur, couvertes aussi de lambris de cèdre.

12. Le grand parvis était rond, et

6. Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis, et triginta cubitorum latitudinis, et alteram porticum in facie majoris porticus; et columnas, et epistylia super columnas.

7. Porticum quoque solii, in qua tribunal est, fecit, et textit lignis cedrinis a pavimento usque ad summitatem.

8. Et domuncula, in qua sedebatur ad judicandum, erat in media porticu, simili opere. Domum quoque fecit filiae Pharaonis, quam uxorem duxerat Salomon, tali opere quali et hanc porticum.

9. Omnia lapidibus pretiosis, qui ad normam quamdam atque mensuram tam intrinsecus quam extrinsecus serrati erant, a fundamento usque ad summitatem parietum, et extrinsecus usque ad atrium majus.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretiosis, lapidibus magnis decem sive octo cubitorum.

11. Et desuper lapides pretiosi aequalis mensurae secti erant, similiterque de cedro.

12. Et atrium majus rotundum, trium

privés. » Batisster, *Hist. de l'art monumental*, p. 89. Voyez l'*Att. archéol.*, pl. LV, fig. 6; pl. LVI, fig. 1, 5; pl. LVIII, fig. 6.

2° Autres édifices royaux. VII, 6-8.

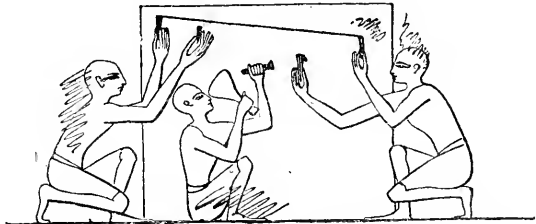
6. Le portique des colonnes. — *Porticum*... On a conjecturé avec beaucoup de vraisemblance que cette galerie était située en avant de la maison de la forêt du Liban, dont la largeur cadrait exactement (cinquante coudées, vers. 2) avec la longueur du portique des colonnes. D'ailleurs tous ces édifices ou palais paraissent avoir formé un corps unique de bâtiment, dont les parties n'étaient séparées que par des cours. — *Alteram porticum* : un plus petit porche, en avant de celui dont on vient de parler. — Au lieu de *epistylia*, l'hébreu a : un seuil; c.-à-d. un perron.

7-8°. Le portique du trône. — *In qua tribunal*... Hébr. : où il rendait la justice, le portique du jugement. Le trône même sera décrit plus bas, x, 18 et ss. — *Et domuncula*... Autre nuance dans le texte : « Et la maison où il habitait était dans l'autre cour, à l'intérieur du portique. » Ce qui revient à dire que le palais privé de Salomon (vers. 1) était attenant au portique du

trône. — *Simili opere* : même genre de construction.

8°. Palais de la reine. — *Filiae Pharaonis*. Cf. III, 1, et le commentaire.

3° Matériaux employés pour ces constructions princières. VII, 9-12.



Tailleurs de pierre égyptiens. (Fresque antique.)

9-12. *Omnia* : tous les édifices mentionnés depuis le vers. 1. — *Lapidibus pretiosis* : c.-à-d. de prix (note de v, 17). — *Ad normam*... Voyez la figure ci-jointe, et l'*Att. archéol.*, pl. XLIX, fig. 7; pl. LI, fig. 3, 6. — *Serrati*. Dans les pierres de soutènement du temple, les traces de la scie sont encore visibles çà et là. — *Tam intrinsecus*... Les pierres étaient en entier travaillées avec soin, même aux endroits qui devaient demeurer cachés.

ordinum de lapidibus sectis et unius ordinis de dolata cedro; necnon et in atrio domus Domini interiori, et in portico domus.

13. Misit quoque rex Salomon, et tulit Hiram de Tyro,

14. filium mulieris viduæ de tribu Nephthali, patre Tyrio, artificem ærarium, et plenum sapientia et intelligentia et doctrina ad faciendum omne opus ex ære. Qui cum venisset ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

15. Et finxit duas columnas æreas, decem et octo cubitorum altitudinis columnam unam; et linea duodecim cubitorum ambebat columnam utramque.

16. Duo quoque capitella fecit quæ ponerentur super capita columnarum, fusilia ex ære; quinque cubitorum altitudinis capitellum unum, et quinque

avait trois rangs de pierres taillées, et un rang lambrissé de cèdre, ce qui était observé aussi dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur, et dans le vestibule du temple.

13. Le roi Salomon fit aussi venir de Tyr Hiram,

14. qui était fils d'une femme veuve, de la tribu de Nephthali, et dont le père était de Tyr. Il travaillait sur le bronze, et il était rempli de sagesse, d'intelligence et de science pour faire toutes sortes d'ouvrages de bronze. Hiram, étant donc venu auprès du roi Salomon, fit tous les ouvrages qu'il lui confia.

15. Il fit deux colonnes de bronze, dont chacune avait dix-huit coudées de haut, et une ligne de douze coudées mesurait chaque colonne.

16. Il fit aussi deux chapiteaux de bronze qu'il coula en fonte, pour mettre en haut de chaque colonne; l'un des chapiteaux avait cinq coudées de haut,

— *Decem... octo cubitorum* : environ cinq ou quatre mètres; mais il reste des pierres beaucoup plus considérables. — *Similitudo de cedro* : pour les parquets et les toits. — *Atrium majus*... Des trois portiques mentionnés au vers. 12, le second seul est clairement désigné.

§ IV. — *Le mobilier du temple*. VII, 13-51.

1° L'artiste qui présida à la confection de ce mobilier. VII, 13-14.

13-14. *Misit...*, et *tulit*. Voyez, II Par. II, 7, des détails plus développés. — *Similitudo de cedro* : De la tribu de Dan, d'après II Par. II, 14. Divergence que les commentateurs expliquent assez bien, en supposant que la mère d'Hiram était personnellement une Danite, mais qu'elle appartenait à la tribu de Nephthali par son premier mariage. — *Plenus sapientia*... Comme autrefois Bésélél et Oolab. Cf. Ex. xxxi, 3; xxxvi, 1. — *Fecit omne opus* : c.-à-d., d'après le contexte (voyez en particulier le vers. 45), tous les ustensiles de bronze.

2° Les colonnes Jachin et Booz. VII, 15-22.

15. Leurs dimensions. — Hauteur : dix-huit coudées; plus de 9^m. Il ne s'agit probablement que du fût de la colonne, sans le chapiteau ni la base. — Circonférence : douze coudées; environ 6^m (*linea... ambebat...*). L'épaisseur était donc relativement énorme; on trouve des exemples analogues dans les monuments égyptiens.

16-20. Les chapiteaux. Ils étaient gigantesques, eux aussi, et doubles pour chaque colonne. — 1° Partie inférieure, vers. 16-18, haute de cinq coudées (2^m 1/2 environ). — *In modum retis*... Sorte de gracieux treillis. — *Duos ordines... mologranatorum*. Ornement assez fréquent sur les monuments assyriens. De ces deux rangées de grenades, l'une était au-dessus, l'autre au-dessous

du treillage mentionné plus haut. Voyez la figure



Essai de reconstitution des colonnes Jachin et Booz.

et-jointe, et l'*Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 4. — 2° Partie supérieure des chapiteaux, vers. 19-20, haute de quatre coudées (environ 2^m), et en forme de lis épanouï. *Atl. archéol.*, pl. lxx, fig. 3, 5. — *Ducenti ordines*... On revient aux grenades sculptées, pour dire que chaque chapiteau en contenait deux rangées de cent chacune.

21. La place occupée par ces colonnes et leur nom. — *In portico*. En avant du parvis intérieur du temple. Voyez la fig. de la p. 471, et l'*Atlas arch.*, pl. xcvi, fig. 3, 4; pl. xcvi, fig. 1. On admet communément que ces colonnes n'avaient rien à supporter, et qu'elles étaient un simple ornement. — *Jachin*; en hébr. : *Yachin*, il établit. *Booz*; en hébr. : *Bo'az*, en lui (est) la force. Noms symboliques, qui exprimaient une grande confiance en Jéhovah,

et l'autre avait aussi la même hauteur de cinq coudées ;

17. et on y voyait une espèce de rets et de chaînes entrelacées l'une dans l'autre avec un art admirable. Chaque chapiteau de ces colonnes était collé en fonte ; il y avait sept rangs de mailles dans le réseau de l'un des chapiteaux, et autant dans l'autre.

18. Il fit pour ces colonnes deux rangs de grenades autour des treillis, pour couvrir les chapiteaux qui étaient au-dessus ; il fit le second chapiteau comme le premier.

19. Les chapiteaux qui étaient en haut des colonnes dans le parvis étaient faits en forme de lis, et avaient quatre coudées de haut.

20. Et il y avait encore au sommet des colonnes, au-dessus des rets, d'autres chapiteaux proportionnés à la colonne ; et autour de ce second chapiteau, il y avait deux cents grenades disposées en deux rangs.

21. Il mit les deux colonnes au vestibule du temple ; et ayant dressé la colonne droite, il l'appela Jachin ; il dressa de même la seconde colonne, qu'il appela Booz.

22. Il mit au-dessus des colonnes ce travail en forme de lis, et l'ouvrage des colonnes fut ainsi entièrement achevé.

23. Il fit aussi la mer d'airain, de dix coudées d'un bord à l'autre, et toute ronde ; elle avait cinq coudées de haut, et une corde de trente coudées mesurait sa circonférence.

24. Et sous le bord, une sculpture de dix coudées environnait cette mer ;

cubitorum altitudinis capitellum alterum ;

17. et quasi in modum retis et catenarum sibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnarum fusile erat ; septena versuum retiacula in capitello uno, et septena retiacula in capitello altero.

18. Et perfecit columnas, et duos ordines per circuitum retiaculorum singulorum, ut tegerent capitella quæ erant super summitatem malogranatorum ; eodem modo fecit et capitello secundo.

19. Capitella autem, quæ erant super capita columnarum, quasi opere lili fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

20. Et rursum alia capitella in summitate columnarum desuper, juxta mensuram columnæ contra retiacula ; malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli secundi.

21. Et statuit duas columnas in porticu templi ; cumque statuisset columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin ; similiter erexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus Booz.

22. Et super capita columnarum opus in modum lili posuit ; perfectumque est opus columnarum.

23. Fecit quoque mare fusile decem cubitorum a labio usque ad labium, rotundum in circuitu ; quinque cubitorum altitudo ejus, et resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

24. Et sculptura subter labium circumbat illud decem cubitis ambiens mare ;

le Dieu d'Israël, auquel le temple était consacré. Les LXX traduisent ces mots par κατόρθωσις ; et ισχύς.

22. Conclusion de ce qui regarde ces deux colonnes. Le détail *opus in modum lili* est une répétition. Cf. vers. 19.

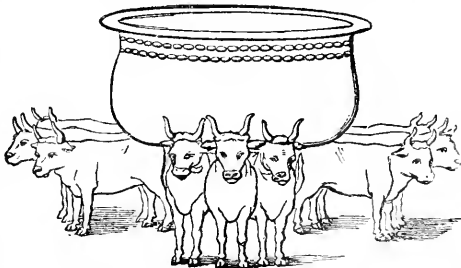
3^o La mer d'airain. VII, 23-26.

23. Les dimensions. — *Mare*. Nom donné à ce bassin à cause de son énorme capacité. La mer d'airain devait remplacer le lavoir du tabernacle pour les ablutions des prêtres. Cf. Ex. xxx, 18-22. — *Decem cubitorum* : environ 10^m de diamètre à l'extrémité supérieure (à *labio*...). Profondeur : cinq coudées, ou 2^m 1/2. Circonférence (*resticula*, une corde) : trente coudées, ou environ 15^m.

24. Son ornementation. — *Sculptura*.

Hebr. : des coloquintes (note de VI, 18) ; de même pour *sculpturarum striatarum*. — *Decem cubitis*.

D'après l'hébreu : dix par coudée. Ce qui nous permet d'évaluer la grosseur de ces boules sculptées ; à dix par 0^m,525, cela fait à peu près 0^m,05 de diamètre.



La mer d'airain.

tées ; à dix par 0^m,525, cela fait à peu près 0^m,05 de diamètre.

duo ordines sculpturarum striatarum erant fusiles.

25. Et stabat super duodecim boves, e quibus tres respiciebant ad aquilonem, et tres ad occidentem, et tres ad meridiem, et tres ad orientem; et mare super eos desuper erat; quorum posteriora inversa intrinsecus latitabant.

26. Grossitudo autem luteris trium unciarum erat; labiumque ejus quasi labium calicis et folium repandi lili. Duo millia batos capiebat.

27. Et fecit decem bases æneas, quatuor cubitorum longitudinis bases singulas, et quatuor cubitorum latitudinis et trium cubitorum altitudinis.

28. Et ipsum opus basium intrasile erat, et sculpturæ inter juncturas.

29. Et inter coronulas et plectas, leones, et boves, et cherubim, et in juncturis similiter desuper; et subter leones

c'étaient deux rangs de sculptures striées, en airain.

25. Cette mer reposait sur douze bœufs, dont trois regardaient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et trois l'orient; et la mer était posée sur eux, et toutes leurs parties postérieures étaient cachées en dedans.

26. Le bassin avait trois pouces d'épaisseur, et son bord était comme le bord d'une coupe, et comme la feuille d'un lis épanoui; et il contenait deux mille bats.

27. Il fit aussi dix bases d'airain, dont chacune avait quatre coudées de long, quatre coudées de large, et trois coudées de haut.

28. Et cet ouvrage des bases était ciselé, et il y avait des sculptures entre les jointures.

29. Là, entre des couronnements et des bordures, il y avait des lions, des bœufs, et des chérubins; et de même

25. Support de la mer d'airain. — *Super duodecim boves* : ces bœufs étaient arrangés, comme on l'ajoute aussitôt, en quatre groupes de trois, tournés vers les quatre points cardinaux. Ce de-



Essai de reconstitution d'un lavoir mobile.

vait être d'un très bel effet (*Atl. archéol.*, pl. CIII, fig. 9).

26. Épaisseur du bassin et sa capacité. — *Trium unciarum*. Hébr. : d'un palme (*téfal*). Il s'agit du petit palme, mesure de la largeur de la main, ou de quatre doigts; environ 0^m,0875. — *Quasi labium calicis* : légèrement et gracieusement recourbé par dehors. Cette courbure est encore

dépeinte au moyen d'une autre image : *folium* (le pétale)... *Atl.* — *Duo millia batos*. Le *bat* était une mesure des liquides, équivalant à 38 lit. 88. Somme totale : au delà de 177 hectolitres. L'auteur des Paralipomènes (II Par. IV, 13) dit 3 000 *bat*; différence qui provient ou d'une erreur de transcription, ou de ce que l'on note ici la provision ordinaire et là l'extrême capacité. Pour obtenir même le plus réduit de ces chiffres, d'après les dimensions indiquées au vers. 23, il faut supposer que le bassin avait un renflement considérable au-dessous de l'ouverture. Il y avait évidemment des robinets pour faire couler l'eau.

4° Les lavoirs mobiles. VII, 27-39.

Leur destination est. marquée II Par. IV, 6; ils servaient à laver les membres des victimes destinées à l'holocauste. L'emploi d'expressions techniques dont la signification n'est pas certaine rend divers traits de ce passage difficiles à comprendre; il est néanmoins clair dans l'ensemble. Il ne dit qu'un mot des lavoirs proprement dits, vers. 38, et de la place qu'ils occupaient, vers. 39; la plus grande partie de la description est consacrée aux bases ou supports, vers. 27-37.

27. Dimensions des bases. — *Bases*. En hébr. : *m'kônôl*. Longueur et largeur : quatre coudées, ou environ 2^m. Hauteur : 3 coudées, ou 1^m 1/2. C'étaient donc des caisses quadrangulaires, en airain.

28-29. Ornementation des panneaux des bases. — *Et ipsum opus*... Dans l'hébr. : « Et voici la nature des bases. Elles consistaient en panneaux; et ces panneaux étaient entre des montants ». Donc, quatre panneaux, réunis et fixés par quatre montants. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. CV, fig. 6, et la

dans les jointures, par-dessus, et, au-dessus des lions et des bœufs, pendaient comme des courroies d'airain.

30. Chaque base avait quatre roues d'airain, et des essieux d'airain; aux quatre angles il y avait comme des jantes en fonte, qui se regardaient l'une l'autre.

31. En haut de la base, il y avait une ouverture pour le bassin, et ce qui en paraissait au dehors était entièrement rond, d'une coudée; la largeur avait une coudée et demie. Aux angles des colonnes étaient diverses ciselures, et ce qui était entre les colonnes n'était pas rond, mais carré.

32. Et les quatre roues qui étaient aux quatre angles de la base étaient jointes ensemble par-dessus la base, et chaque roue avait une coudée et demie de haut.

33. Ces roues étaient semblables à celles d'un char; leurs essieux, leurs rayons, leurs jantes et leurs moyeux étaient tous en fonte.

34. Et les quatre consoles, qui étaient aux angles de chaque base, faisaient une même pièce avec elle, et étaient de même fonte.

35. Au sommet de la base il y avait un rebord rond, d'une demi-coudée, travaillé de telle sorte, qu'un bassin pouvait être placé dessus; il était orné de ciselures et de sculptures variées, formant une seule pièce avec la base.

36. Il sculpta aussi sur les surfaces, qui étaient d'airain, et aux angles, des chérubins, des lions et des palmes; ces chérubins représentaient comme un

et boves, quasi lora ex ære dependentia.

30. Et quatuor rotæ per bases singulas, et axes ærei; et per quatuor partes quasi humeruli subter luterum fusiles, contra se invicem respectantes.

31. Os quoque luteris intrinsecus erat in capitis summitate; et quod forinsecus apparebat, unius cubiti erat totum rotundum; pariterque habebat unum cubitum et dimidium; in angulis autem columnarum variæ cælaturæ erant; et media intercolumnia quadrata, non rotunda.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ per quatuor angulos basis erant, cohærebant sibi subter basim; una rota habebat altitudinis cubitum et semis.

33. Tales autem rotæ erant quales solent in curru fieri; et axes earum, et radii, et canthi, et modioli, omnia fusilia.

34. Nam et humeruli illi quatuor per singulos angulos basis unius, ex ipsa basi fusiles et conjuncti erant.

35. In summitate autem basis erat quædam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta ut luter desuper posset imponi, habens cælaturas suas, variasque sculpturas ex semetipsa.

36. Sculpisit quoque in tabulatis illis, quæ erant ex ære, et in angulis, cherubim, et leones, et palmas, quasi in similitudinem hominis stantis, ut non

gravure ci-jointe. — *Inter coronulas...* Hébr. : « Sur les panneaux qui étaient entre les montants, il y avait des lions... » ; probablement, sur chaque panneau, un chérubin entouré d'un lion et d'un taureau. — *Et in juncturis...* Plutôt : « et sur les montants, au-dessus comme au-dessous des lions et des bœufs, des guirlandes suspendues ; » c.-à-d. de gracieux festons, pour encadrer les chérubins, les lions et les taureaux.

30. Roues pour supporter les bases. — *Rotæ...* Ces roues transformaient chacun des dix lavoirs en un wagon mobile, que l'on faisait avancer ou reculer selon les besoins du service. — *Humeruli.* Des espèces de consoles sur lesquelles les bassins et leurs bases reposaient directement. Ces quatre pieds étaient eux-mêmes portés par les essieux des roues.

31. Entre la base et le bassin. — *Os... luteris.* Non pas l'ouverture extérieure du lavoir, mais l'orifice par lequel le sommet de la base était mis en communication avec elle. — *Quod forinsecus...* : prolongement qui s'élevait comme un

col au-dessus de la base. — *Pariterque habebat...* largeur de ce prolongement. — *In angulis... columnarum.* Hébr. : et aussi à son ouverture (de la base). — *Media intercolumnia.* Dans l'hébr. : les panneaux.

32-34. Encore les roues et leur agencement. — *Subter basim.* Les quatre roues étaient complètement sous la base, dont elles affleuraient les panneaux. — *Humeruli.* Les consoles mentionnées au vers. 30.

35-36. Le couvercle de la base et ses appuis. — *Quædam rotunditas.* Le sommet de la base était donc bombé, de manière à s'élever, au milieu, à une demi-coudée plus haut que les quatre angles. — *Ita fabrefacta, ut luter...* Dans l'hébr. : « et (la base) avait ses appuis et ses panneaux. » Ces appuis (littéral : des mains) consistaient sans doute en quatre supports distincts de ceux qui étaient disposés aux quatre angles et qui reposaient sur les roues. Voyez la figure. Ils avaient pour but de donner plus de solidité au bassin proprement dit.

cælata, sed apposita per circuitum videntur.

37. In hunc modum fecit decem bases, fusura una, et mensura sculpturaque ænsmili.

38. Fecit quoque decem luteræ æneæ; quadraginta batos capiebat luter unus, eratque quatuor cubitorum; singulos quoque luteræ per singulas, id est decem, bases posuit.

39. Et constituit decem bases, quinque ad dexteram partem templi et quinque ad sinistram; mare autem posuit ad dexteram partem templi contra orientem ad meridiem.

40. Fecit ergo Hiram lebetes et scutras et hamulas. Et perfecit omne opus regis Salomonis in templo Domini :

41. columnas duas, et funiculos capitellorum super capitella columnarum duos; et retiacula duo, ut operirent duos funiculos, qui erant super capita columnarum;

42. et malogranata quadraginta in duobus retiaculis, duos versus malogranatorum in retiaculis singulis ad operiendos funiculos capitellorum qui erant super capita columnarum;

43. et bases decem, et luteræ decem super bases;

44. et mare unum, et boves duodecim subter mare;

45. et lebetes, et scutras, et hamulas. Omnia vasa quæ fecit Hiram regi Salomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

46. In campestri regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sochoth et Sarthan.

47. Et posuit Salomon omnia vasa;

homme debout, en sorte qu'ils paraissent non pas ciselés, mais ajoutés tout alentour.

37. Il fit ainsi dix bases fondues d'une même manière, de même grandeur, et de sculpture pareille.

38. Il fit aussi dix bassins d'airain, chacun desquels contenait quarante bats, et avait quatre coudées; et il posa chaque bassin sur chacune des dix bases.

39. Et il plaça ces dix socles, cinq au côté droit du temple, et cinq au côté gauche; et il mit la mer d'airain au côté droit du temple, entre l'orient et le midi.

40. Hiram fit aussi des marmites, des chaudrons et des bassins; et il acheva tout l'ouvrage que le roi Salomon voulait faire dans le temple du Seigneur :

41. les deux colonnes et les deux cordons sur les chapiteaux; avec deux réseaux pour couvrir les deux cordons qui étaient aux chapiteaux des colonnes;

42. et quatre cents grenades pour les deux réseaux, savoir, deux rangs de grenades dans chaque réseau dont étaient couverts les deux cordons des chapiteaux qui étaient au sommet des colonnes;

43. et les dix bases et les dix bassins sur les bases;

44. et la mer, et les douze bœufs sous cette mer;

45. et des marmites, des chaudrons et des bassins. Tous ces objets, que fit Hiram par ordre du roi Salomon pour la maison du Seigneur, étaient d'airain.

46. Le roi les fit fondre dans la plaine de Jourdain, dans un sol argileux, entre Sochoth et Sarthan.

47. Salomon mit dans le temple tous

37. Récapitulation de ce qui regarde les bases.

38. Les bassins. — *Quadraginta batos*. A 38 litres 88, cela fait 1555 litres. — *Quatuor cubitorum* : environ 2^m. C'était sans doute la hauteur totale des lavoirs, y compris les bases et leurs roues; elle est relativement considérable, mais il fallait cela pour que les prêtres pussent atteindre l'eau du bassin sans quitter le marche-pied de l'autel des holocaustes. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xxviii, fig. 6.

39. Emplacement des lavoirs et de la mer d'airain. — *Ad dexteram* : au sud; *ad sinistram* : au nord; dans la cour du temple, de chaque côté de l'autel d'airain. — *Contra orientem ad meridiem* : entre ces deux directions par rapport au temple; par conséquent, au sud-est du portique (*Atl. arch.*, pl. xcix, fig. 1).

5° Enumération des divers objets préparés par Hiram pour le temple. VII, 40-51.

40-47. Les objets et ustensiles de bronze. — D'abord, vers. 40^a, quelques ustensiles qui n'avaient pas encore été signalés : *lebetes...*; d'après l'hébr., « les chaudrons, les pelles, et les coupes. » Ensuite, vers. 41-44, la liste des objets décrits antérieurement (les deux colonnes Jachin et Booz, avec leurs chapiteaux, 41-42; les dix lavoirs mobiles, 43; la mer d'airain, 44). Au vers. 45^a, on réitère la courte énumération faite en commençant (vers. 40^a). — *De aurichalco* (vers. 45^b) : matière de tous ces objets. — Vers. 46, local où ils furent préparés : dans la profonde vallée de Jourdain, entre *Sochoth* et *Sarthan*; deux localités situées, l'une sur la rive gauche du fleuve, non loin de Mabanaim (et

ces objets ; et il y en avait une si grande quantité, qu'on ne pouvait marquer le poids de l'airain employé.

48. Salomon fit aussi tout ce qui devait servir dans la maison du Seigneur : l'autel d'or, et la table d'or sur laquelle on devait mettre les pains de proposition ;

49. et les chandeliers d'or, cinq à droite et cinq à gauche, devant l'oracle, qui était de fin or, et au-dessus d'eux, des fleurs de lis et des lampes d'or. Il fit aussi des pincettes d'or,

50. des aiguères, des fourchettes, des coupes, des mortiers, et des encensoirs d'un or très pur. Les gonds des portes de la maison intérieure du Saint des saints, et des portes de la maison du temple, étaient aussi d'or.

51. Ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il faisait pour la maison du Seigneur, et il porta dans le temple l'argent, l'or, et les ustensiles que David son père avait consacrés à Dieu, et il les mit en réserve dans les trésors de la maison du Seigneur.

propter multitudinem autem nimium non erat pondus aeris.

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini : altare aureum, et mensam super quam ponerentur panes propositionis auream ;

49. et candelabra aurea, quinque ad dexteram et quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro, et quasi liliï flores, et lucernas desuper aureas ; et forcipes aureos ;

50. et hydrias, et fuscinculas, et phialas, et mortariola, et thuribula, de auro purissimo. Et cardines ostiorum domus interioris Sancti sanctorum, et ostiorum domus templi, ex auro erant.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, et intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentum, et aurum, et vasa, reposuitque in thesauris domus Domini.

CHAPITRE VIII

1. Alors tous les anciens d'Israël avec les princes des tribus, et tous les chefs des familles des enfants d'Israël, s'assemblèrent, et vinrent trouver le roi Salomon à Jérusalem, pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire de Sion.

2. Tout Israël s'assembla aussi auprès

1. Tunc congregati sunt omnes majores natu Israel cum principibus tribuum, et duces familiarum filiorum Israel, ad regem Salomonem in Jerusalem, ut deferrent arcam fœderis Domini de civitate David, id est de Sion.

2. Convenitque ad regem Salomonem

Gen. xxxiii, 17 ; Jos. xiii, 27), l'autre sur la rive droite, vraisemblablement à Qournéin-Sartabeh (note de Jos. III, 16 ; *Atl. géogr.*, pl. VII, XII). — Vers. 47, énorme quantité de métal utilisé : *non erat pondus...* Cet airain provenait, d'après I Par. xviii, 8, du butin conquis sur les Syriens.

48-50. Les objets fabriqués en or. — *Altare...* L'autel des parfums. Cf. VI, 20, 22. — *Mensam...* La table des pains de proposition. Cf. Ex. xxv, 23-30 ; *Atl. arch.*, pl. CIV, fig. 3, 6, 12. — *Candelabra...* : les dix chandeliers à sept branches, avec leurs ustensiles (vers. 49). Il n'y en avait qu'un seul dans le tabernacle de Moïse. Cf. Ex. xxv, 31-40 ; *Atl. arch.*, pl. CIII, fig. 7, 10, 11. — *Hydrias...* Vases et instruments divers pour le service du culte (50^a), et gonds des portes du temple (50^b).

51. Conclusion. — *Quæ sanctificaverat David.* C'était encore du butin de guerre. Cf. II Reg.

VIII, 11-12. — *In thesauris...* : trésor sacré dont l'existence remontait au règne de Saül, I Par. xxvi, 28.

§ V. — *Dédicace du temple.* VIII, 1 — IX, 9.

Fête magnifique, comme Israël n'en avait jamais eu de semblable.

1^o Translation solennelle de l'arche au nouveau sanctuaire. VIII, 1-11.

CHAP. VIII. — 1-2. Grande affluence du peuple et de ses représentants à Jérusalem, pour cette cérémonie. — *Congregati sunt.* Dans l'hébré : Salomon rassembla ; plus bas, vers. 2 : tout Israël se rassembla. Nuance significative : les représentants du peuple furent directement convoqués au nom du roi ; les citoyens accoururent d'eux-mêmes, comme simples spectateurs. — *Duces familiarum.* Hébré : les princes des pères ; abréviation pour « princes des maisons de leurs pères » (cf. Ex. vi, 14). La Vulg. a bien rendu

universus Israel in mense ethanim, in solemnī die; ipse est mensis septimus.

3. Veneruntque cuncti senes de Israel. Et tulerunt arcam sacerdotes,

4. et portaverunt arcam Domini, et tabernaculum fœderis, et omnia vasa sanctuarii quæ erant in tabernaculo; et ferebant ea sacerdotes et levitæ.

5. Rex autem Salomon, et omnis multitudo Israel, quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante arcam, et immolabant oves et boves absque æstimatione et numero.

6. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, in oraculum templi, in Sanctum sanctorum, subter alas cherubim;

7. siquidem cherubim expandebant alas super locum arcæ, et protegebant arcam et vectes ejus desuper.

8. Cumque eminerent vectes, et apparerent summitates eorum foris sanctuarium ante oraculum, non apparebant ultra extrinsecus; qui et fuerunt ibi usque in præsentem diem.

9. In arca autem non erat aliud nisi duæ tabulæ lapideæ quas posuerat in ea Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filiis Israel, cum egredierentur de terra Ægypti.

du roi Salomon en un jour solennel du mois d'éthanim, qui est le septième mois.

3. Tous les anciens d'Israël étant venus, les prêtres prirent l'arche du Seigneur,

4. et la portèrent avec le tabernacle de l'alliance, et tous les ustensiles du sanctuaire qui étaient dans le tabernacle; et les prêtres et les lévites les portèrent.

5. Le roi Salomon, et tout le peuple qui s'était assemblé auprès de lui, marchaient devant l'arche, et ils immolaient une multitude de brebis et de bœufs, sans prix et sans nombre.

6. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui était destiné, dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins.

7. Car les chérubins étendaient leurs ailes au-dessus du lieu où était l'arche, et ils couvraient l'arche et ses barres.

8. Et ils retirèrent les barres en avant, de sorte qu'on en voyait les extrémités dès l'entrée du sanctuaire devant l'oracle, mais elles ne paraissaient point au-dehors; et elles sont demeurées là jusqu'à ce jour.

9. Or il n'y avait dans l'arche que les deux tables de pierre que Moïse y avait mises sur l'Horeb, lorsque le Seigneur fit alliance avec les enfants d'Israël, aussitôt après leur sortie d'Égypte.

le sens. — *De Ston*. De là au mont Moriah, sur lequel était bâti le temple. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv. — Le mois d'*ethanim* n'est pas mentionné ailleurs sous ce nom; il s'appela plus tard *tišri*. Il commençait avec la nouvelle lune d'octobre. — *In solemnī die*. C.-à-d. pour la fête des Tabernacles, qui tombait, en effet, au septième mois, et qui était l'une des plus grandes de l'année. Cf. Lev. xxiii, 33-43.

3-5. La procession. — *Cuncti senes*: tous les représentants du peuple signalés au vers. 1. — *Tulerunt... sacerdotes*. C'était d'ordinaire aux lévites qu'incombait le rôle de porter l'arche (cf. Num. iii, 31; iv, 15); mais ce passage et plusieurs autres nous montrent les prêtres chargés eux-mêmes de ce précieux fardeau en quelques circonstances solennelles. Voyez Jos. iii, 6; vi, 6. — *Tabernaculum*: celui que Moïse avait érigé dans le désert, et qui était depuis un certain temps à Gabaon. Cf. iii, 4, et la note. On dut le déposer comme une noble relique dans les trésors du temple, avec les vases et ustensiles qui lui avaient été associés (*omnia vasa...*). — *Rez... ante arcam*. Magnifique procession, dont on voit des spécimens sur les monuments égyptiens

(*Atl. arch.*, pl. cii, fig. 6; pl. ciii, fig. 2; pl. cv, fig. 9). Dans cette fête, Salomon est vraiment le personnage principal; il préside à tout, il bénit l'assemblée, il prononce la prière de consécration; le grand prêtre n'est pas même nommé. C'est que, à cette période de la théocratie juive, le roi était en réalité le vice-gérant et le représentant de Jéhovah, plus encore que les prêtres. — *Immolabant...* Comme David dans une occasion analogue, II Reg. vi, 13; mais les victimes sont beaucoup plus nombreuses cette fois (*absque æstimatione...*).

6-9. L'arche est déposée dans le Saint des saints. — *In locum suum...* Notez la précision et la multiplicité des détails, vers. 6-7, pour bien indiquer le lieu où l'arche fut placée. Comp. vi, 16, 27. — *Vectes ejus*: les longs bâtons en bois d'acacia seyal qui servaient à porter l'arche. Cf. Ex. xxv, 13. D'après le vers. 8, ils furent placés de telle sorte que, du Saint, on apercevait leurs extrémités, non toutefois du vestibule. — *Qui et fuerunt...* Et pourtant le troisième livre des Rois fut écrit après la ruine de Jérusalem et la destruction du temple de Salomon; preuve que le présent récit avait été emprunté à un

10. Lorsque les prêtres furent sortis du sanctuaire, une nuée remplit la maison du Seigneur ;

11. et les prêtres ne pouvaient plus s'y tenir, ni y accomplir leurs fonctions à cause de la nuée, car la gloire du Seigneur avait rempli la maison du Seigneur.

12. Alors Salomon dit : Le Seigneur a dit qu'il habiterait dans une nuée.

13. J'ai bâti une maison qui sera votre demeure, et votre trône très solide à tout jamais.

14. Et le roi tourna son visage, et bénit toute l'assemblée d'Israël. Car tout Israël était là, debout.

15. Et Salomon dit : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon père, et qui par sa puissance a exécuté ce qu'il avait promis en disant :

16. Depuis le jour où j'ai tiré d'Égypte Israël mon peuple, je n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël, afin qu'on m'y bâtît une maison, et que mon nom y fût établi ; mais j'ai choisi David, afin qu'il fût chef de mon peuple Israël.

17. Et David, mon père, avait voulu bâtir une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

18. Mais le Seigneur dit à David mon père : Quand vous avez pensé dans votre cœur à bâtir une maison à mon nom, vous avez bien fait de prendre en vous-même cette résolution.

19. Néanmoins ce n'est pas vous qui

10. Factum est autem, cum exissent sacerdotes de sanctuario, nebula implevit domum Domini ;

11. et non poterant sacerdotes stare et ministrare propter nebulam, impleverat enim gloria Domini domum Domini.

12. Tunc ait Salomon : Dominus dixit ut habitaret in nebula.

13. Aëdificans aëdificavi domum in habitaculum tuum, firmissimum solium tuum in sempiternum.

14. Convertitque rex faciem suam et benedixit omni ecclesie Israel ; omnibus enim ecclesia Israel stabat.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Israel, qui locutus est ore suo ad David patrem meum, et in manibus ejus perfecit, dicens :

16. A die qua eduxi populum meum Israel de Ægypto, non elegi civitatem de universis tribubus Israel ut aëdificaretur domus et esset nomen meum ibi ; sed elegi David ut esset super populum meum Israel.

17. Voluitque David pater meus aëdificare domum nomini Domini Dei Israel ;

18. et ait Dominus ad David patrem meum : Quod cogitasti in corde tuo aëdificare domum nomini meo, bene fecisti, hoc ipsum mente tractans ;

19. verumtamen tu non aëdificabis mihi

document ancien, et inséré tel quel. Voyez l'Introd., pp. 433 et s. — *In arca autem...* D'après Hebr. ix, 4 (cf. Ex. xvi, 34 ; Num. xvii, 10), l'arche contenait aussi précédemment l'urne à manne et la verge fleurie d'Aaron ; Salomon fit sans doute placer ailleurs ces deux objets. — *Quas...* Moyses... Voyez Ex. xxv, 16 ; xl, 20.

10-11. Dieu manifesta miraculeusement sa présence dans le nouveau temple. — *Nebula...* La nuée bien connue (l'hébr. ajoute l'article) qui était descendue autrefois sur le tabernacle pour symboliser la divine présence. Cf. Ex. xxxix, 43 ; xl, 34 ; Deut. xxxi, 15. En renouvelant l'ancien prodige, Jehovah montrait à tous qu'il acceptait la résidence que lui offrait son peuple, et qu'il en prenait possession. Voyez, II Par. v, 11-13, des détails plus complets sur cette apparition. — *Non poterant sacerdotes...* Tant l'éclat qui s'échappait de la nuée était vif. Cf. Ex. xl, 35.

20. Salomon salue et bénit le Dieu d'Israël, qui daignait faire son entrée dans le sanctuaire. VIII, 12-21.

22-23. Le roi dédie le temple à Jehovah. —

Tunc ait... Tout était de bonheur. Ses paroles sont très expressives dans leur conclusion. — *Dominus dixit...* Allusion à divers passages du Pentateuque : Ex. xix, 9, 16, 18 ; xx, 21 ; Lev. xvi, 2 ; Deut. iv, 11 ; v, 22, etc. — *Aëdificans aëdificavi...* Salomon est fier d'avoir contribué pour sa grande part à bâtir la demeure permanente (*firmisimum...*) qu'avait désirée le Dieu d'Israël. Cf. II Reg. vii, 5 ; II Par. xxviii, 2.

14. Le roi bénit toute l'assemblée du peuple. — *Convertit...* *faciem.* Auparavant il se tenait tourné du côté du Saint des saints. — *Benedixit.* Silencieusement, et les mains étendues sur la foule.

15-21. Louange à Dieu pour l'heureux achèvement du temple. — *Locutus est ore suo* (vers. 15). C.-à-d. par la bouche de son prophète. Salomon reproduit ici en substance l'oracle de II Reg. vii, 4-16 : il rappelle les bontés du Seigneur pour David, vers. 15-16 ; le désir qu'avait eu ce prince de construire un sanctuaire digne de Jehovah, désir accepté en principe par le ciel, mais dont l'exécution avait été renvoyée au

domum, sed filius tuus qui egredietur de renibus tuis, ipse aedificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus sermonem suum quem locutus est; stétique pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus; et aedificavi domum nomini Domini Dei Israel.

21. Et constitui ibi locum arcæ, in qua foedus Domini est, quod percussit cum patribus nostris quando egressi sunt de terra Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israel, et expandit manus suas in cælum,

23. et ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cælo desuper et super terram deorsum, qui custodis pactum et misericordiam servis tuis qui ambulat coram te in toto corde suo;

24. qui custodisti servo tuo David, patri meo, quæ locutus es : ei ore locutus es, et manibus perfecisti, ut hæc dies probat.

25. Nunc igitur, Domine Deus Israel, conserva famulo tuo David, patri meo,

me bâtirez une maison ; mais votre fils qui sortira de votre sein bâtira, lui, une maison à mon nom.

20. Le Seigneur a réalisé la parole qu'il avait dite; j'ai succédé à David mon père, je me suis assis sur le trône d'Israël, comme l'avait dit le Seigneur, et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

21. J'ai établi ici le lieu de l'arche, où est l'alliance que le Seigneur fit avec nos pères, lorsqu'ils sortirent du pays d'Égypte.

22. Salomon se tint ensuite devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël; et il étendit ses mains vers le ciel,

23. et il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a pas de Dieu qui vous ressemble, ni là-haut dans le ciel, ni ici-bas sur la terre; à vous, qui gardez l'alliance et la miséricorde envers vos serviteurs qui marchent devant vous de tout leur cœur;

24. qui avez gardé à votre serviteur David, mon père, ce que vous lui avez promis : votre bouche l'a prononcé, et vos mains l'ont accompli, comme ce jour le prouve.

25. Maintenant donc, Seigneur Dieu d'Israël, conservez à votre serviteur Da-

règne de Salomon, vers. 17-19 ; enfin, le récent accomplissement de la promesse divine, vers. 20-21. — *Arca, in qua foedus...* (vers. 21) : c.-à-d. les tables de la loi. Cf. Ex. xxxiv, 28.

3° La prière de Salomon au jour de la consécration du temple. VIII, 22-53.

Prière admirable de foi, d'humilité, de ferveur. L'Ancien Testament n'offre peut-être rien de plus beau en ce genre. « On voit poindre dans ces paroles comme l'aurore de la charité qui devait embraser un jour le genre humain tout entier, et que le vrai Salomon, ... Jésus-Christ, devait faire régner plus tard sur la terre. » Vigouroux, *Bible et découvr.*, t. III, p. 499. Après une courte introduction historique, vers. 22, nous trouvons un prélude, vers. 23-30, suivi de la prière proprement dite, vers. 31-50, qui se compose de sept demandes distinctes, marquées par une sorte de refrain (« tu exaudis de cælo », vers. 32, 34, 36, 39, 43, 45, 49) ; les vers. 51-53 servent de conclusion.

22. Introduction historique, qui décrit en termes pittoresques l'attitude du royal suppliant. — *Stetit...* D'après II Par. vi, 13, sur une plateforme dressée devant l'autel des holocaustes (*ante altare*), dans le parvis extérieur. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xciv, fig. 1, 2. Suivant ce même passage (comp. le vers. 54), il s'était d'abord tenu agenouillé quelques instants. — *Expandit manus.* Beau geste de supplication, familier à tous

les ancêtres. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xciv, fig. 3 ; pl. xcvi, fig. 5, 6.



Égyptiens priant les mains étendues. (Peinture antique.)

23-26. Prélude de la prière, première partie : les bontés de Dieu dans le passé, gage de sa fidélité à ses promesses pour l'avenir. — Bel éloge de Jéhovah, pour entrer en matière : *non similitis tuis...* — *Qui custodis pactum...* : emprunt

vid, mon père, ce que vous lui avez promis, en disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui soient assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu néanmoins qu'ils veillent sur leurs voies, de manière à marcher en ma présence comme vous avez marché devant moi.

26. Accomplissez-donc, Seigneur Dieu d'Israël, les paroles que vous avez dites à votre serviteur David, mon père.

27. Mais est-il croyable que Dieu habite véritablement sur la terre ? Car si les cieus et les cieus des cieus ne peuvent vous contenir, combien moins cette maison que j'ai bâtie !

28. Mais ayez égard, Seigneur mon Dieu, à l'oraison de votre serviteur et à ses prières ; écoutez l'hymne et l'oraison que votre serviteur profère devant vous aujourd'hui ;

29. afin que vos yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, sur cette maison dont vous avez dit : Mon nom sera là ; afin que vous exauciez la prière que votre serviteur vous adresse en ce lieu ;

30. afin que vous exauciez la prière de votre serviteur et toutes celles que votre peuple Israël vous offrira en ce lieu ; et vous les exauçerez du lieu de votre demeure dans le ciel, et, les ayant exaucées, vous leur ferez miséricorde.

31. Si un homme pèche contre son prochain, et s'il a quelque serment par lequel il soit lié, et s'il vient dans votre maison, devant votre autel, à cause du serment,

32. vous écouterez du ciel et vous ferez justice à vos serviteurs, condamnant le coupable, et faisant retomber sa per-

quæ locutus es ei, dicens : Non auferetur de te vir coram me qui sedeat super thronum Israel, ita tamen, si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.

26. Et nunc, Domine Deus Israel, firmentur verba tua quæ locutus es servo tuo David, patri meo.

27. Ergone putandum est quod vere Deus habitet super terram ? Si enim cælum et cæli cælorum te capere non possunt, quanto magis domus hæc quam ædificavi !

28. Sed respice ad orationem servi tui et ad preces ejus, Domine Deus meus ; audi hymnum et orationem quam servus tuus orat coram te hodie ;

29. ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die, super domum de qua dixisti : Erit nomen meum ibi ; ut exaudias orationem quam orat in loco isto ad te servus tuus ;

30. ut exaudias deprecationem servi tui et populi tui Israel, quodcumque oraverint in loco isto ; et exaudies in loco habitaculi tui in cælo, et cum exaudieris, propitius eris.

31. Si peccaverit homo in proximum suum, et habuerit aliquod juramentum quo teneatur astrictus, et venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. tu exaudies in cælo, et facies, et judicabis servos tuos, condemnans impium et reddens viam suam super caput

fait à Moïse, Deut. VII, 9. — *Custodisti servo tuo...* Salomon passe à un trait spécial de la fidélité du Seigneur à ses promesses. — *Nunc igitur...*, vers. 25-26. Sur cette fidélité soit générale, soit particulière, le roi appuie sa requête personnelle, relative à l'intégral accomplissement du célèbre oracle de Nathan. Cf. II Reg. VII, 12.

27-30. Deuxième partie du prélude : Salomon conjure instamment le Seigneur d'écouter la prière qu'il va lui adresser. — *Ergone putandum...* ? Eloge non moins délicat que celui du vers. 23 — *Cælum et cæli...* Pléonasme qui représente fort bien les espaces indéfinis des cieus, le ciel que nous apercevons et celui qui s'étend au loin derrière lui. Cf. Deut. X, 14. — *Te capere non possunt...* Avec cet acte de foi en l'immensité divine, Salomon concilie à merveille sa croyance à la présence spéciale de Jéhovah dans le temple. — *Orationem, preces, hymnum* : trois expressions pour désigner l'ardente prière

qui commence au vers. 31. — *Oculi tui aperti...* Métaphore expressive. — *Erit nomen...* Sur cette expression, comp. Deut. XII, 5, 11, 18 ; XIV, 23 ; XVI, 2, etc. — Les mots *ut exaudias...* préparent le refrain qui conclura chacune des sept demandes. — *Orat in loco isto.* Plutôt, d'après l'hébr. : vers ce lieu, c.-à-d. dans la direction du temple. En effet, les prêtres pénétraient seuls dans le sanctuaire, et Salomon priait actuellement dans la cour extérieure (note du vers. 22). Ce devint ensuite, chez les Juifs, une coutume universelle de se tourner du côté de Jérusalem et du temple pour prier. Cf. vers. 48, et Dan. VI, 10.

31-32. La prière proprement dite : première demande. — *Peccaverit... in proximum...* Allusion à certains cas prévus par la loi (Ex. XXII, 6-12 ; Lev. V, 21-24), dans lesquels on devait affirmer sous le sceau du serment (*habuerit... juramentum*) que l'on n'avait pas lésé les droits du prochain. — *Condemnans impium* : celui

ejus, justificansque justum, et retribuens ei secundum justitiam suam.

33. Si fugerit populus tuus Israel inimicos suos (quia peccaturus est tibi), et agentes poenitentiam et confitentes nomini tuo, venerint, et oraverint et deprecati te fuerint in domo hac,

34. exaudi in cælo, et dimitte peccatum populi tui Israel; et reduces eos in terram quam dedisti patribus eorum.

35. Si clausum fuerit cælum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto poenitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam,

36. exaudi eos in cælo, et dimitte peccata servorum tuorum et populi tui Israel; et ostende eis viam bonam per quam ambulent, et da pluviam super terram tuam quam dedisti populo tuo in possessionem.

37. Fames si oborta fuerit in terra, aut pestilentia aut corruptus aer, aut ærugo aut locusta vel rubigo, et affixerit eum inimicus ejus portas obsidens, omnis plaga, niversa infirmitas,

38. cuncta devotio, et imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Israel; si quis cognoverit plagam cordis sui, et expandit manus suas in domo hac,

39. tu exaudies in cælo in loco habitationis tuæ, et repropitiaberis, et facies ut des unicuique secundum omnes vias suas, sicut videris cor ejus (quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum),

40. ut timeant te cunctis diebus quibus

fidie sur sa tête, et justifiant le juste en lui rendant selon sa justice.

33. Si votre peuple Israël fuit devant ses ennemis parce qu'il aura péché contre vous; et si, faisant pénitence et rendant gloire à votre nom, ils viennent vous prier et vous implorer dans cette maison,

34. exaucez-les du ciel, et pardonnez le péché de votre peuple Israël, et ramenez-les dans la terre que vous avez donnée à leurs pères.

35. Si le ciel est fermé, et s'il ne pleure pas à cause de leurs péchés, et que, priant en ce lieu, ils fassent pénitence en votre nom; et se convertissent de leurs péchés à cause de leur affliction,

36. exaucez-les du ciel, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple Israël, et montrez-leur la voie droite par laquelle ils doivent marcher; et répandez la pluie sur votre terre que vous avez donnée en possession à votre peuple.

37. S'il survient dans le pays ou famine, ou peste, ou corruption de l'air, ou la nielle, ou la sauterelle, ou la rouille; ou si l'ennemi de votre peuple l'afflige en assiégeant ses portes; ou s'il est frappé de quelque plaie et de quelque infirmité;

38. pour toute malédiction ou imprécation qui arrivera à tout homme de votre peuple Israël; si quelqu'un connaît la plaie de son cœur, et étend ses mains vers vous dans cette maison,

39. vous l'exaucez du ciel, du lieu de votre demeure, vous lui serez de nouveau propice, et vous agirez de manière à donner à chacun selon toutes ses voies, selon que vous verrez son cœur, car vous connaissez seul le cœur de tous les enfants des hommes,

40. afin que vos serviteurs vous crai-

qui aura prêté un faux serment, outrageant ainsi le nom divin. Cette pétition est donc une sorte de « sanctificetur nomen tuum ».

33-34. Deuxième demande : la résurrection nationale, après des défaites humiliantes. — Si fugerit... L'hébr. est plus énergique : Lorsque sera battu. — Quia peccaturus... La défaite aura donc été un châtement divin, conformément aux menaces anciennement proférées. Cf. Lev. xxvi, 3, 7, 14, 17; Deut. xxviii, 1, 7, 15-25. — Reduces... Ce trait aussi avait été prédit. Cf. Lev. xxvi, 33; Deut. iv, 27, 29-31; xxx, 1-5, etc.

35-36. Troisième demande : la pluie en temps

opportun. Bien si précieux en Orient. — Clausum cælum est une locution pittoresque. — De nouveau, propter peccata. Au sujet de cette autre menace, voyez Lev. xxvi, 19; Deut. xi, 17; xviii, 23-24.

37-40. Quatrième demande : Israël délivré de la famine, de la peste et de divers fléaux agricoles. Tous ces châtements avaient été pareillement annoncés dans le Pentateuque, pour le cas de contravention nationale à la loi. Cf. Lev. xxvi, 16, 25-26; Deut. xxviii, 22, 27, 35, 38, 42. — Corruptus aer. Hébr. : « uredo », maladie qui brûle les céréales. — Plagam cordis sui (vers. 38) : ses péchés, et la relation qu'il y avait

gnent tant qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à nos pères.

41. De plus, lorsqu'un étranger qui ne sera point de votre peuple Israël viendra d'un pays lointain, à cause de votre nom, car la grandeur de votre nom, la force de votre main, de votre bras

42. étendu seront connus partout ; lors donc qu'il viendra prier en ce lieu,

43. vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez, et vous ferez tout ce que l'étranger vous aura demandé ; afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom comme votre peuple Israël, et qu'ils éprouvent que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

44. Lorsque votre peuple ira au combat contre ses ennemis, par quelque chemin que vous les ayez envoyés, ils vous prieront, *tournés* vers la ville que vous avez choisie, et vers la maison que j'ai bâtie à votre nom ;

45. vous exaucerez du ciel leurs supplications et leurs prières, et vous leur rendrez justice.

46. Que s'ils pêchent contre vous, car il n'y a point d'homme qui ne pêche, et qu'étant irrité vous les livriez à leurs ennemis, et qu'ils soient emmenés captifs dans le pays de leurs ennemis, au loin ou tout près ;

47. s'ils font pénitence *du fond* du cœur dans le lieu de leur captivité, et s'ils se convertissent et vous prient dans leur captivité, en disant : Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies ;

48. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur âme dans le pays de leurs ennemis où ils auront été emmenés captifs, et s'ils vous prient *tournés* vers le chemin de la terre que

vivent super faciem terræ quam dedi patribus nostris.

41. Insuper et alienigena qui non est de populo tuo Israel, cum venerit de terra longinqua propter nomen tuum (audietur enim nomen tuum magnum, et manus tua fortis, et brachium tuum

42. extentum ubique), cum venerit ergo, et oraverit in hoc loco,

43. tu exaudies in cælo, in firmamento habitaculi tui, et facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena, ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israel, et probent quia nomen tuum invocatum est super domum hanc quam ædificavi.

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam quocumque miseris eos, orabunt te contra viam civitatis quam elegisti et contra domum quam ædificavi nomini tuo,

45. et exaudies in cælo orationes eorum et preces eorum, et facies iudicium eorum.

46. Quod si peccaverint tibi (non est enim homo qui non peccet), et iratus tradideris eos inimicis suis, et captivi ducti fuerint in terram inimicorum longe vel prope,

47. et egerint poenitentiam in corde suo in loco captivitatis, et conversi deprecati te fuerint in captivitate sua, dicentes : Peccavimus, inique egimus, impie gessimus ;

48. et reversi fuerint ad te in universo corde suo et tota anima sua in terra inimicorum suorum ad quam captivi ducti fuerint, et oraverint te contra viam terræ suæ quam dedisti patribus eorum, et ci-

entre cette culpabilité et les châtements du ciel. — *Tu nosti solus...* (vers. 39). Touchant détail, pour mettre en relief l'omniscience divine.

41-43. Cinquième demande : en faveur des étrangers qui résidaient au milieu d'Israël. — *Et alienigena...* Bien beau trait, digne d'être associé à celles des lois mosaïques qui concernaient les étrangers. Cf. Ex. xxii, 21 ; Lev. xxv, 35 ; Num. xv, 14-16 ; Deut. x, 19 ; xxxi, 12. — *Discant universi populi...* C'est la conversion universelle des païens que Salomon désire ici ; mais son pieux souhait ne devait se réaliser complètement qu'après la venue du Messie.

44-45. Sixième demande : la victoire des Hé-

breux dans les guerres légitimement entreprises. — *Facies iudicium eorum* : soutenir leur cause, c'est, dans le cas présent, leur accorder le triomphe.

46-50. Septième et dernière demande : le pardon des péchés du peuple, et la remise des châtements qu'ils avaient occasionnés. — *Non est enim...* Triste et pathétique constatation. Cf. Prov. xx, 9. — *Captivi ducti...* L'exil est signalé dans cette demande comme l'un des principaux châtements qu'Israël s'était attirés par ses crimes. Cf. vers. 47-48, 50. — *Peccavimus, inique...* trois expressions en gradation ascendante. Elles devinrent une formule de confession et de cou-

vitatis quam elegisti, et templi quod ædificavi nomini tuo,

49. exaudies in cælo, in firmamento solii tui, orationes eorum et preces eorum, et facies iudicium eorum;

50. et propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, et omnibus iniquitatibus eorum quibus prævaricati sunt in te; et dabis misericordiam coram eis qui eos captivos habuerint, ut misereantur eis;

51. populus enim tuus est et hereditas tua, quos eduxisti de terra Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Ut sint oculi tui aperti ad deprecationem servi tui et populi tui Israel, et exaudias eos in universis pro quibus invocaverint te;

53. tu enim separasti eos tibi in hereditatem de universis populis terræ, sicut locutus es per Moysen servum tuum, quando eduxisti patres nostros de Ægypto, Domine Deus.

54. Factum est autem, cum complasset Salomon orans Dominum omnem orationem et deprecationem hanc, surrexit de conspectu altaris Domini; utrumque enim genu in terram fixerat, et manus expanderat in cælum.

55. Stetit ergo, et benedixit omni ecclesiæ Israel voce magna, dicens :

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israel, juxta omnia quæ locutus est; non cecidit ne unus quidem sermo ex omnibus bonis quæ locutus est per Moysen servum suum.

57. Sit Dominus Deus noster nobiscum sicut fuit cum patribus nostris, non derelinquens nos neque projiciens;

58. sed inclinet corda nostra ad se, ut

vous avez donnée à leurs pères, et de la ville que vous avez choisie, et du temple que j'ai bâti à votre nom,

49. vous exaucerez du ciel, du firmament où est votre trône, leurs supplications et leurs prières, et vous leur ferez justice;

50. et vous serez propice à votre peuple qui a péché contre vous, et à toutes les iniquités par lesquelles ils ont prévariqué contre votre loi, et vous inspirerez de la pitié à ceux qui les auront emmenés captifs, afin qu'ils aient compassion d'eux;

51. car c'est votre peuple et votre héritage, que vous avez tiré du pays d'Égypte, du milieu d'une fournaise de fer.

52. Que vos yeux soient donc ouverts aux prières de votre serviteur et de votre peuple Israël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront.

53. Car c'est vous, Seigneur Dieu, qui les avez séparés de tous les peuples de la terre pour en faire votre héritage, selon que vous l'avez déclaré par Moïse votre serviteur, lorsque vous avez tiré nos pères d'Égypte.

54. Or, quand Salomon eut achevé d'offrir au Seigneur cette prière et cette supplication, il se leva de devant l'autel du Seigneur; car il avait mis les deux genoux en terre, et il avait étendu ses mains vers le ciel.

55. Il se tint donc debout, et bénit toute l'assemblée d'Israël en disant à haute voix :

56. Béni soit le Seigneur, qui a donné la paix à son peuple Israël, selon tout ce qu'il avait promis. Il n'est pas tombé une seule parole de tous les biens qu'il avait promis par Moïse son serviteur.

57. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous comme il a été avec nos pères, ne nous abandonnant pas et ne nous rejetant pas;

58. mais qu'il incline nos cœurs vers

trition, qui paraît avoir été fréquemment usitée chez les Juifs. Cf. Ps. cv, 6; Dan. ix, 5, etc.

51-53. Conclusion de la prière : Israël, étant le peuple de Dieu par excellence, a un droit spécial aux faveurs célestes. — *Populus tuus...* tout est dans ce mot, dont la fin de la prière est un commentaire éloquent. — *De medio fornacis...* Métaphore très expressive, empruntée à Moïse, Deut. iv, 20. — *Tu separasti...* Allusion à Ex. xix, 5-6; Deut. iv, 20; ix, 26, etc.

4° Salomon conclut cette auguste cérémonie en bénissant l'assemblée. VIII, 54-61.

54-55. Transition et introduction. — *Surrexit...* Voyez la note du vers. 22. — *Voce magna...* Ce n'est plus une bénédiction muette, comme au vers. 14.

56-61. La formule de bénédiction. — *Benedictus...* Le Dieu d'Israël est béni et remercié pour ses bienfaits, vers. 56, spécialement pour la paix dont jouissait alors son peuple (*dedit re-*

lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies, et que nous gardions ses préceptes et ses cérémonies, et toutes les ordonnances qu'il a prescrites à nos pères.

59. Et que les paroles par lesquelles j'ai prié devant le Seigneur soient présentes jour et nuit au Seigneur notre Dieu, afin que chaque jour il fasse justice à son serviteur et à son peuple Israël ;

60. afin que tous les peuples de la terre sachent que le Seigneur est Dieu, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.

61. Que notre cœur aussi soit parfait avec le Seigneur notre Dieu, afin que nous marchions selon ses préceptes, et que nous gardions ses commandements, comme en ce jour.

62. Le roi donc, et tout Israël avec lui, immolèrent des victimes devant le Seigneur.

63. Et Salomon égorga et immola au Seigneur comme hosties pacifiques vingt-deux mille bœufs, et cent vingt mille brebis, et le roi avec les enfants d'Israël dédièrent le temple du Seigneur.

64. En ce jour-là le roi consacra le milieu du parvis qui était devant la maison du Seigneur ; car il y offrit des holocaustes, des sacrifices et la graisse des hosties pacifiques, car l'autel d'airain qui était devant le Seigneur était trop petit, et ne pouvait suffire pour les holocaustes, les sacrifices et les graisses des hosties pacifiques.

65. Salomon fit donc alors une fête célèbre, et tout Israël la fit aussi avec lui, multitude immense venue depuis l'entrée d'Emath jusqu'au fleuve d'Égypte,

ambulamus in universis viis ejus, et in stodiamus mandata ejus et ceremonias ejus, et judicia quaecumque mandavit patribus nostris.

59. Et sint sermones mei isti, quibus deprecatus sum coram Domino, appropinquantes Domino Deo nostro die ac nocte, ut faciat judicium servo suo et populo suo Israel per singulos dies ;

60. ut sciant omnes populi terræ quia Dominus ipse est Deus, et non est ultra absque eo.

61. Sit quoque cor nostrum perfectum cum Domino Deo nostro, ut ambulamus in decretis ejus, et custodiamus mandata ejus, sicut et hodie.

62. Igitur rex et omnis Israel cum eo, immolabant victimas coram Domino.

63. Mactavitque Salomon hostias pacificas quas immolavit Domino, boum viginti duo millia et ovium centum viginti millia. Et dedicaverunt templum Domini rex et filii Israel.

64. In die illa sanctificavit rex medium atrii quod erat ante domum Domini ; fecit quippe holocaustum ibi et sacrificium et adipem pacificorum, quoniam altare æreum, quod erat coram Domino, minus erat, et capere non poterat holocaustum, et sacrificium, et adipem pacificorum.

65. Fecit ergo Salomon in tempore illo festivitatem celebrem, et omnis Israel cum eo, multitudinem magna, ab introitu Emath usque ad rivum Ægypti, coram

quem). Cf. II, 33 et l'explication. — *Juxta omnia...* : promesse qui est, en effet, répétée plusieurs fois dans le Pentateuque. Cf. Ex. XXXIII, 14 ; Deut. III, 21 ; XII, 10, etc. *Non cecidit...* sermo... : forte image. — *Sit Domini...*, vers. 59-61. Souhait ardent que Jéhovah continue d'habiter au milieu de sa nation choisie, pour la rendre sainte et heureuse. *Ut sciant...* (vers. 60) : encore l'idée de la catholicité de l'Église, qui était au cœur de tous les bons Israélites.

59. Dernières cérémonies de la dédicace. VIII, 62-66.

62-64. Immolation de victimes sans nombre. — *Hostias pacificas*. Sur cette catégorie de sacrifices, voyez Lev. III, 1-16 ; VII, 11-21. Une grande partie des chairs était consommée par le donateur, sa famille, ses amis et les pauvres, en de fraternelles agapes. — *Centum viginti millia*. Chiffre énorme, mais qui n'est nullement hors de por-

portion avec la magnificence habituelle de Salomon, ou avec les usages de l'ancien Orient en des circonstances analogues ; d'ailleurs. « tout Israël » était là, et offrit sa part des victimes. — *Sanctificavit...* *medium atrii*. L'autel des holocaustes étant insuffisant (*minus erat*), ou l'agrandit en quelque sorte par cette consécration, qui transforma en un immense autel la partie de la cour attenante au temple. — *Sacrificium* (vers. 64). Hébr. : *minḥah*, les sacrifices non sanglants. Voyez Lev. II, 4-7 et le commentaire.

65-66. Conclusion de la solennité. — *Festivitatem celebrem*. L'hébr. dit simplement : la fête. — *Ab introitu Emath*. Sur cette locution, voyez Num. XIII, 21 ; Jos. XIII, 5 ; Jud. III, 3, et les notes. Elle marquait l'extrême limite septentrionale de la Terre sainte. L'extrême limite sud est désignée par les mots *ad rivum Ægypti*, qui

Domino Deo nostro, septem diebus et septem diebus, id est quatuordecim diebus.

66. Et in die octava dimisit populos; qui, benedicientes regi, profecti sunt in tabernacula sua, lætantes et alacri corde super omnibus bonis quæ fecerat Dominus David servo suo, et Israel populo suo.

devant le Seigneur notre Dieu, pendant sept jours et sept jours, c'est-à-dire, quatorze jours.

66. Et le huitième jour il renvoya le peuple, et bénissant le roi, ils s'en retournèrent dans leurs maisons, joyeux et le cœur plein d'allégresse pour tous les biens que le Seigneur avait faits à David son serviteur et à son peuple Israël.

CHAPITRE IX

1. Factum est autem, cum perfecisset Salomon ædificium domus Domini et ædificium regis, et omne quod optaverat et voluerat facere,

2. apparuit ei Dominus secundo, sicut apparuerat ei in Gabaon.

3. Dixitque Dominus ad eum : Exaudi orationem tuam et deprecationem tuam quam deprecatus es coram me; sanctificavi domum hanc quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

4. Tu quoque, si ambulaveris coram me, sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis et in æquitate, et feceris omnia quæ præcepi tibi, et legitima mea et judicia mea servaveris,

5. ponam thronum regni tui super Israel in sempiternum, sicut locutus sum David patri tuo, dicens : Non auferetur vir de genere tuo de solio Israel.

1. Or il arriva que Salomon ayant achevé de bâtir la maison du Seigneur, le palais du roi, et tout ce qu'il avait souhaité et voulu faire,

2. le Seigneur lui apparut une seconde fois, comme il lui avait apparu à Gabaon.

3. Et le Seigneur lui dit : J'ai exaucé votre prière et la supplication que vous m'avez adressée. J'ai sanctifié cette maison que vous avez bâtie, pour y mettre mon nom à jamais; et mes yeux et mon cœur y seront toujours.

4. Et vous, si vous marchez devant moi comme a marché votre père, dans la simplicité du cœur et la droiture, si vous faites tout ce que je vous ai commandé, et si vous gardez mes lois et mes commandements,

5. j'établirai à jamais votre trône et votre règne sur Israël, selon que je l'ai promis à David votre père, en disant : Il y aura toujours de votre race quelque héritier assis sur le trône d'Israël.

ne représentent pas le Nil, mais l'ouadi El-Arich, le Rhinocolura des Grecs, dans l'Arabie Pétrée, au nord-est de l'Égypte. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. v et vii. — *Septem diebus et septem...* C.-à-d., d'après II Par. vii, 9, une semaine pour la fête de la dédicace, et une autre semaine pour celle des Tabernacles (note du vers. 2). — *In die octava* : le jour de l'octave de cette seconde solennité. — *In tabernacula* : dans le sens de « maisons ». Cette locution avait survécu à l'époque, déjà lointaine, où les Hébreux vivaient sous la tente. Cf. Jos. xxii, 41; Jud. vii, 8, etc.

6° Réponse de Jéhovah à la prière du roi. IX, 1-9.

CHAP. IX. — 1-2. Le Seigneur apparaît à Salomon pour la seconde fois. — *Cum perfecisset...* D'après les données chronologiques du vers. 20, de vi, 38, et de vii, 1, les constructions tant religieuses que civiles de Salomon avaient duré vingt ans, dont sept pour le temple. Il suit de

là que la cérémonie de la dédicace avait été différée durant de longues années, sans doute parce que la préparation du mobilier et des ustensiles du culte avait demandé un temps considérable; le narrateur nous suggère lui-même cette explication, soit en ne parlant des travaux d'Hiram (vii, 13-51) qu'après avoir raconté la construction du temple et du palais, soit en plaçant le récit de la dédicace immédiatement à la suite des œuvres de l'artiste phénicien. — *Apparuit...* : la nuit, et en vision, comme il est dit II Par. vii, 12.

3-9. La divine réponse. Voyez II Par. 12-22, où elle est donnée plus complètement. — Beau et consolant début, vers. 3 : le Seigneur certifie qu'il a pleinement exaucé la prière de son serviteur (*sanctificavi... ut ponerem...*). — Promesse spéciale pour le monarque, s'il est fidèle à son Dieu, vers. 4-5; c'est le renouvellement de celle qui avait été faite autrefois à David, II Reg.

6. Mais si vous vous détournez de moi, vous et vos enfants, si vous cessez de me suivre et de garder mes préceptes et les cérémonies que je vous ai prescrites, et que vous alliez servir et adorer les dieux étrangers,

7. j'enlèverai Israël de la surface de la terre que je leur ai donnée, je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon nom, et Israël deviendra le proverbe et la fable de tous les peuples,

8. et cette maison sera un exemple, et quiconque passera devant elle sera dans la stupeur, et sifflera, et dira : Pourquoi le Seigneur a-t-il ainsi traité cette terre et cette maison ?

9. Et on répondra : Parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu, qui avait tiré leurs pères de l'Égypte, et qu'ils ont suivi des dieux étrangers, auxquels ils ont rendu l'adoration et le culte; c'est pour cela que le Seigneur a amené sur eux tous ces maux

10. Vingt ans s'étant passés, pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons, c'est-à-dire la maison du Seigneur et la maison du roi,

11. Hiram, roi de Tyr, lui fournissant tous les bois de cèdre et de sapin, et l'or selon le besoin qu'il en avait, Salomon donna à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée.

12. Et Hiram vint de Tyr pour voir ces villes que Salomon lui avait données, mais elles ne lui plurent pas;

13. et il dit : Sont-ce là, mon frère,

6. Si autem aversione aversi fueritis vos et filii vestri, non sequentes me nec custodientes mandata mea et ceremonias meas quas proposui vobis, sed abieritis et colueritis deos alienos et adoraveritis eos,

7. auferam Israël de superficie terræ quam dedi eis, et templum quod sanctificavi nomini meo projiciam a conspectu meo, eritque Israel in proverbium et in fabulam cunctis populis,

8. et domus hæc erit in exemplum; omnis qui transierit per eam stupebit, et sibilabit, et dicet : Quare fecit Dominus sic terræ huic et domui huic ?

9. Et respondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum suum qui eduxit patres eorum de terra Ægypti, et secuti sunt deos alienos, et adoraverunt eos et coluerunt eos; idcirco induxit Dominus super eos omne malum hoc.

10. Expletis autem annis viginti postquam ædificaverat Salomon duas domos, id est domum Domini et domum regis,

11. Hiram, rege Tyri, præbente Salomoni ligna cedrina et abiegna et aurum juxta omne quod opus habuerat, tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilææ.

12. Et egressus est Hiram de Tyro ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, et non placuerunt ei;

13. et ait : Hæcine sunt civitates quas

VII, 12 et ss. *Si ambulaveris...* : « la chute subéquente de Salomon communie un intérêt douloureux à ces avertissements réitérés » (cf. III, 14; VI, 12. — Menace, au cas où le roi et le peuple se détourneraient de Dieu, vers. 6-9. *Aversione aversi* : par l'idolâtrie, ainsi que l'indique le contexte; c'était le plus grand crime que pût commettre un Israélite. *Auferam Israel...* : ces terribles paroles rappellent vivement les menaces proférées par Moïse, Deut. IV, 26; XXIX, 21-26, 37. *Templum... projiciam* : même ce temple magnifique, si agréable à Jéhovah. L'oracle fut réalisé à la lettre, tout entier.

SECTION IV. — APOGÉE DE LA PUISSANCE ET DE LA GLOIRE DE SALOMON. IX, 10 — X, 29.

§ I. — *Exposé sommaire de quelques actes politiques du roi.* IX, 10-28.

1° Échange de présents entre le roi de Tyr et Salomon. IX, 10-14.

10-13. Les présents de Salomon. — *Annis viginti* : sept ans pour la construction du temple (VI, 38), treize ans pour celle du palais

(VII, 1). Ces vingt années doivent être comptées à partir de la quatrième du règne de Salomon, date à laquelle on commença de bâtir le temple (VI, 1). — *Hiram... præbente... ligna*. Cf. v, 1-18. Pour l'or, voyez les vers. 27-28 de ce chap. IX. — *Dedit... oppida*. Il y a lieu d'être surpris que Salomon ait ainsi sacrifié une partie, quoique minime, du sol sacré; cession peu conforme à l'esprit de la loi. Cf. Lev. XXV, 13-34. Du moins il eut soin de prendre les dites villes *in terra Gallilææ*, au nord de la Palestine cisjordanienne, dans cette « Galilée des nations » (Is. VIII, 23) où abondaient les païens. — *Non placuerunt*. Sans doute parce que, tout en étant limitrophes du territoire tyrien, elles étaient situées dans la montagne; Hiram les eût préférées dans la plaine, sur le bord de la mer. — *Hæcine...?* Malgré le titre de « frère » donné à Salomon, le désappointement du roi phénicien perçut dans son langage; mais il devient tout à fait manifeste dans l'appellation ironique de *terra Chabul*, c.-à-d., d'après Josèphe, pays désagréable; selon d'autres, pays de rien (כ', comme, et *hal*, rien);

dedisti mihi, frater? Et appellavit eas terram Chabul, usque in diem hanc.

14. Misit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

15. Hæc est summa expensarum quam obtulit rex Salomon ad ædificandam domum Domini et domum suam, et Mello, et murum Jerusalem, et Hesper, et Mageddo, et Gazer.

16. Pharaon, rex Ægypti, ascendit et cepit Gazer, succenditque eam igni, et Chananæum qui habitabat in civitate interfecit, et dedit eam in dotem filię suæ, uxori Salomonis.

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer et Bethoron inferiorem,

18. et Baalath, et Palmyram in terra solitudinis.

19. Et omnes vicos qui ad se pertinebant et erant absque muro munivit, et civitates curruum et civitates equitum, et quodcumque ei placuit ut ædificaret

les villes que vous m'avez données? Et il appela cette contrée la Terre de Chabul, comme elle s'appelle encore aujourd'hui.

14. Hiram envoya aussi au roi Salomon cent vingt talents d'or.

15. Et la raison qu'eut le roi Salomon de mettre un tribut sur son peuple fut la grande dépense qu'il fut obligé de faire pour bâtir la maison du Seigneur et sa maison, pour bâtir Mello, les murailles de Jérusalem, Hésér, Mageddo et Gazer.

16. Le Pharaon, roi d'Égypte, était venu prendre Gazer et l'avait brûlée, et il avait détruit les Chananéens qui habitaient dans la ville, et il l'avait donnée pour dot à sa fille, que Salomon avait épousée.

17. Salomon rebâtit donc Gazer et la basse Béthoron,

18. Baalath, et Palmyre dans le pays du désert.

19. Il fortifia aussi toutes les bourgades qui étaient à lui, et qui n'avaient point de murailles, les villes pour les chars, et les villes pour les cavaliers, et

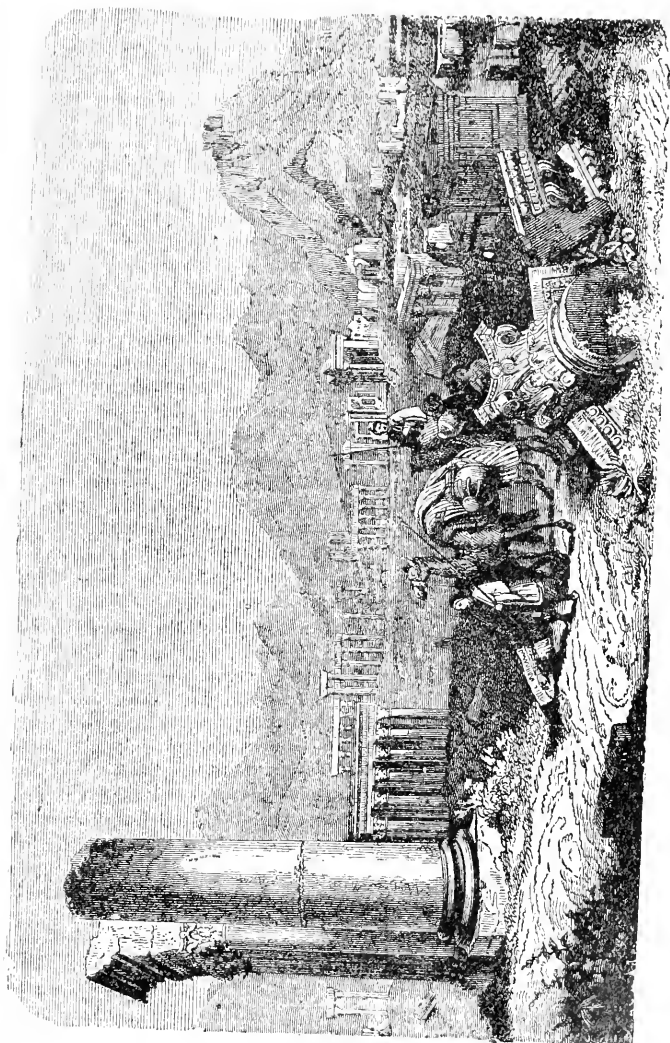
l'étymologie est incertaine). Quelques interprètes, s'appuyant sur II Par. viii, 2, supposent que ces villes furent rendues à Salomon.

14. Le présent du roi Hiram. — *Centum viginti talenta...* A 131 850 fr. le talent, cela faisait un don vraiment princier (15 822 000 fr.); au delà de la sixième partie des revenus annuels du monarque hébreu. Cf. x, 14.

2° Salomon bâtit ou fortifia plusieurs villes de son royaume. IX, 15-19.

15-19. *Hæc est summa...* D'après cette traduction de la Vulg., le vers. 15 marquerait l'emploi de la somme donnée par Hiram : Salomon aurait appliqué rétrospectivement les cent vingt talents d'or aux dépenses occasionnées par ses constructions soit religieuses (*domum Dei*), soit civiles (*domum suam*), soit militaires (*Mello...*). Mais l'hébreu signifie littéralement : Voici ce qui concerne la corvée que le roi Salomon leva pour bâtir... C'est donc, dans le texte primitif, le titre d'un nouvel alinéa. — *Mello*. Hébr. : le *Millo'*. Sur la partie importante des fortifications de Jérusalem qui est représentée par ce nom, voyez la note de II Reg. v, 9, et l'*Atl. géogr.*, pl. xiv. — *Murum Jerusalem*. Le rempart construit par David est maintenant réparé, complètement, après un intervalle de cinquante ans. Cf. xi, 27 ; II Reg. v, 9. — *Hesper*. Hébr. : *Haşor* ; ailleurs « Asor » dans la Vulg. ; ancienne capitale de la confédération chananéenne du nord, non loin du lac Mérom (note de Jos. xi, 1). *Mageddo* : aujourd'hui El-Ledjjoûn, dans la plaine d'Esdréon (note de Jud. v, 19). *Gezer* (plutôt, *Gazer*) : ville du sud de la Palestine cis-

jordanienne (note de Jos. x, 33). Ces trois places, par leur situation respective, commandaient les routes du nord, du centre et du sud ; par conséquent tout le pays. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. vii. — *Pharaon... cepit...* : probablement avant le mariage de sa fille avec Salomon (cf. iii, 1) ; on ignore l'occasion de cette campagne. — *Chananæum qui...* La tribu d'Ephraïm, à laquelle la ville de Gazer avait été assignée, n'avait pas réussi à en bannir les anciens habitants. Cf. Jos. xvi, 3, 10 ; Jud. i, 29. — *In dotem...* Contrairement à ce qui se passe en Orient pour les gens du peuple, les grands personnages dotaient habituellement leurs filles. — *Ædificavit* : dans le sens de fortifier, agrandir. — *Bethoron inferiorem*. Il y avait un Béthoron « supérieur » ; sur ces deux bourgades sœurs, voyez Jos. x, 10-11, et le commentaire. — *Baalath*. Autre ville du sud, appartenant aux Danites (Jos. xix, 44). — *Palmyram*. On croit assez généralement qu'il faut lire dans l'hébr. *Tadmor* au lieu de *Tamar*, comme ont fait toutes les anciennes versions. Il s'agit donc réellement de la célèbre Palmyre (nom des Grecs et des Latins), située au nord-est de la Palestine, dans une riche oasis du désert arabe (*solitudinis*). Cf. II Par. ix, 14. Salomon la bâtit ou la fortifia, pour en faire « une sentinelle avancée » qui le protégerait contre les Syriens et les Assyriens. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. viii. — *Absque muro*. L'hébr. a un tout autre sens : les villes de provisions ; c.-à-d. les villes que l'on avait transformées en entrepôts et magasins militaires. Cf. II Par. xxxii, 28. — *Civitates curruum...*, *equitum*. Voyez iv, 26,



Ruines de Palmyre.

in Jerusalem, et in Libano, et in omni terra potestatis suæ.

20. Universum populum qui remanserat de Amorrhæis, et Hethæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non sunt de filiis Israel,

21. horum filios qui remanserunt in terra, quos scilicet non potuerant filii Israel exterminare, fecit Salomon tributarios, usque in diem hanc.

22. De filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam; sed erant viri bellatores, et ministri ejus, et principes, et duces, et præfecti curruum et equorum.

23. Erant autem principes super omnia opera Salomonis præpositi quingenti quingenta, qui habebant subjectum populum, et statutis operibus imperabant.

24. Filia autem Pharaonis ascendit de civitate David in domum suam, quam ædificaverat ei Salomon. Tunc ædificavit Mello.

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos singulos holocausta et pacificas victimas, super altare quod ædificaverat Domino, et adolebat thymiam coram Domino. Perfectumque est templum.

26. Classem quoque fecit rex Salomon in Asiongaber, quæ est juxta Ailath in littore maris Rubri, in terra Idumææ.

bâtit tout ce qu'il lui plut à Jérusalem, sur le Liban, et dans toute l'étendue de son royaume.

20. Quant au peuple qui restait des Amorrhéens, des Héthéens, des Phérezéens, des Hévéens et des Jebuséens, lesquels ne faisaient point partie des fils d'Israël,

21. Les chefs de ces peuples, qui étaient demeurés dans le pays, et que les Israélites n'avaient pu exterminer, et ils sont restés tributaires jusqu'à ce jour.

22. Il ne voulut point qu'aucun des enfants d'Israël servit comme esclave, mais il en fit ses hommes de guerre, ses ministres, ses principaux officiers, et les chefs de ses armées, et ils commandaient les chars et la cavalerie.

23. Les chefs préposés à tous les travaux de Salomon étaient au nombre de cinq cent cinquante; le peuple leur était soumis, et ils avaient l'intendance de tous les ouvrages qu'il avait entrepris.

24. Après cela, la fille de Pharaon vint de la ville de David dans sa maison que Salomon lui avait bâtie. Ce fut alors que le roi bâtit Mello.

25. Salomon offrait aussi trois fois l'année des holocaustes et des victimes pacifiques sur l'autel qu'il avait élevé au Seigneur, et il brûlait du parfum devant le Seigneur après que le temple eut été achevé.

26. Le roi Salomon construisit aussi une flotte à Asiongaber, qui est près d'Elath, sur le rivage de la mer Rouge, au pays d'Idumée.

et l'explication. — *Quodcumque ei placuit*. Littéral. dans l'hébr. : le désir de Salomon qu'il désirait. Peut-être, a-t-on conjecturé, des maisons de campagne aux alentours de Jérusalem ou dans le Liban, pour le roi et sa cour.

3° Part des Chananéens et des Israélites dans ces divers travaux. IX, 20-23.

20-21. Les restes de l'antique population chananéenne rendus corvéables à merci. — *Populum qui remanserat...* Sur ces restes, voyez Jud. 1, 21-36; III, 1-5; I Par. XXII, 2. Le narrateur cite les cinq races chananéennes les plus célèbres (de Amorrhæis...). — *Tributarios*. L'hébr. *mâs* désigne, comme toujours, des corvées obligatoires. Ce furent donc ces Chananéens qui exécutèrent la plupart et les plus pénibles des travaux énumérés ci-dessus. — Sur la locution *usque in diem hanc*, voyez la note de VIII, 8.

22-23. Part honorable laissée aux Israélites. — *Non constituit... servire*. Quoique un certain nombre d'entre eux fussent soumis à d'assez rudes corvées, ils ne l'étaient pas de la même

manière que les Chananéens : on les traitait en sujets, point en esclaves. Cf. V, 13-14, et le commentaire. En outre, les emplois plus ou moins relevés n'étaient confiés qu'à eux seuls (*viri bellatores...*) — *Præpositi quingenti...* Voyez la note de V, 16.

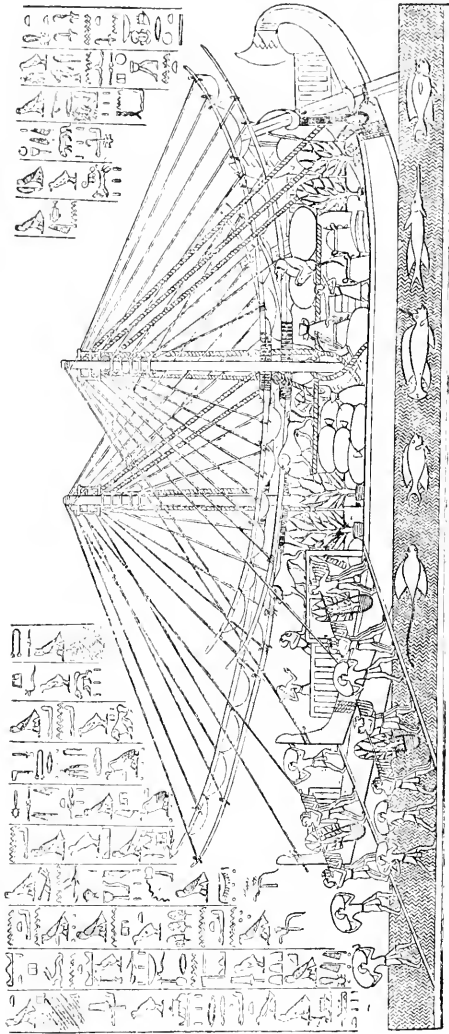
4° La reine prend possession de son palais; plété du roi. IX, 24-25.

24. Installation définitive de la reine. — *De civitate David* : c'est là qu'avait été son habitation provisoire. Cf. VII, 8; II Par. VIII, 11.

25. Sacrifices annuels de Salomon. — *Tribus vicibus*. D'après II Par. VIII, 13, aux trois fêtes les plus solennelles de l'année : Pâque, la Pentecôte et les Tabernacles. — *Adolebat...* : non pas en personne, car c'eût été contraire à la loi, mais par l'intermédiaire des prêtres. Cf. II Par. XXV, 19.

5° La flotte de Salomon. IX, 26-28.

26-28. *Asiongaber, Ailath* : deux ports situés au fond du golfe Élanitique de la mer Rouge. Cf. Num. XXXIII, 35; Deut. II, 8. — *Mittique*



Vaisseau de la reine égyptienne Hatasou, que l'on charge de précieuses marchandises. (Bas-relief de Thèbes.)

27. Misitque Hiram in classe illa servos suos viros nauticos et gnaros maris, cum servis Salomonis.

28. Qui, cum venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringentorum viginti talentorum detulerunt ad regem Salomonem.

27. Hiram envoya sur cette flotte, avec les serveurs de Salomon ses propres serviteurs, gens de mer, habiles dans la navigation.

28. Ils allèrent à Ophir, et y prirent quatre cent vingt talents d'or, qu'ils apportèrent au roi Salomon.

CHAPITRE X

1. Sed et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

2. Et ingressa Jerusalem multo cum comitatu et divitiis, camelis portantibus aromata, et aurum infinitum nimis, et gemmas pretiosas, venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat, non fuit sermo qui regem posset latere, et non responderet ei.

1. La reine de Saba, ayant appris la réputation que Salomon s'était acquise par tout ce qu'il faisait au nom du Seigneur, vint pour l'éprouver par des énigmes.

2. Et étant entrée dans Jérusalem avec une grande suite et de riches présents, avec des chameaux qui portaient des aromates, et une quantité infinie d'or et de pierres précieuses, elle se présenta devant le roi Salomon, et lui découvrit tout ce qu'elle avait dans son cœur.

3. Et Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'elle lui avait proposées; et il n'y en eut aucune que le roi ignorât, et sur laquelle il ne lui pût répondre.

Hiram... Il prête maintenant ses marins à Salomon, comme autrefois ses ouvriers. Les Phéniciens étaient les navigateurs les plus habiles et les plus hardis des temps anciens; ils possédaient des établissements maritimes non seulement sur la Méditerranée, mais jusque sur le golfe Persique. Cf. Strabon, xvi, 3. — *In Ophir.* « La controverse relative à la situation d'Ophir ne sera probablement jamais tranchée. On a tour à tour placé cette contrée en Arabie, dans l'Inde, dans la presqu'île de Birmanie, à Ceylan, sur la côte orientale de l'Afrique, en Arménie, en Phrygie, en Ibérie, et jusque dans l'Amérique du sud. » Mais aujourd'hui on ne discute guère d'une manière sérieuse que sur les chances respectives de l'Arabie et des Indes. Nous trouvons des critiques éminents parmi les partisans de chacune de ces deux opinions. Voyez Vigoureux, *Bible et découv.*, t. III, p. 528 et ss. Nous pencherions davantage du côté du sentiment favorable à l'Arabie, non seulement parce que c'était une contrée riche en or et en aromates (cf. Ps. lxxi, 16; Is. lx, 6, etc.), mais surtout parce que la Table des peuples (Gen. x, 29) cite Ophir parmi les fils de Jectan, qui étaient domiciliés dans la portion la plus méridionale de l'Arabie. Nous placerions donc Ophir dans l'Yémen. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. I, III. — *Quadringentorum...* : au delà de 55000000 de francs (note du vers. 14).

§ II. — La gloire et les richesses de Salomon. X, 1-29.

1° La reine de Saba vient visiter Salomon. X, 1-13.

CHAP. X. — 1-3. La reine fait son entrée à Jérusalem et propose à Salomon toute sorte de problèmes. — *Saba.* Hébr. : *S'ba'*. Nom porté dans la Table des peuples soit par un petit-fils de Chus (Gen. x, 7), ce qui désignerait l'Éthiopie, soit par un fils de Jectan (Gen. x, 28), ce qui nous conduit dans l'Arabie heureuse (voyez la note de ix, 28); et, de fait, ces deux contrées revendiquent comme leur reine l'héroïne de ce récit; mais les traditions arabes présentent beaucoup plus de garanties, et le texte, par la mention des aromates, favorise également l'Yémen. — *Fama... in nomine Domini.* Expression un peu obscure; probablement, la renommée de Salomon sous le rapport religieux. — *Tentare*: le mettre à l'épreuve. Le procédé choisi (*in ænigmatibus*) était tout oriental. Voyez Jud. xiii, 12, et le commentaire. La brillante et nombreuse suite de la reine, et ses riches présents, n'étaient pas moins dans le genre de l'Orient. *Gemmas*: les pierres précieuses de l'Arabie jouissaient d'une grande réputation. — *Universa quæ... in corde*: tout ce qu'elle s'était proposé de lui dire lorsqu'elle avait entrepris son long voyage.

4. Or la reine de Saba, voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avait bâtie,

5. les mets de sa table, la demeure de ses officiers, le bel ordre avec lequel ils le servaient, la magnificence de leurs vêtements, ses échansons et les holocaustes qu'il offrait dans la maison du Seigneur, était tout hors d'elle-même;

6. et elle dit au roi : C'était bien vrai, ce qu'on m'avait rapporté dans mon royaume

7. sur vos paroles et votre sagesse; et je ne croyais pas néanmoins ce qu'on m'en disait, jusqu'à ce que je fusse venue moi-même, et que je l'eusse vu de mes propres yeux; et j'ai reconnu qu'on ne m'en avait pas dit la moitié. Votre sagesse et vos œuvres dépassent tout ce que la renommée m'en avait appris.

8. Heureux vos gens, heureux vos serviteurs, qui jouissent toujours de votre présence, et qui entendent votre sagesse!

9. Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui s'est complu en vous, et qui vous a fait asseoir sur le trône d'Israël, parce qu'il a aimé Israël pour jamais, et qu'il vous a établi roi pour régner avec équité et justice.

10. Elle donna ensuite au roi cent vingt talents d'or, une quantité infinie de parfums et de pierres précieuses. On n'a jamais apporté depuis à Jérusalem tant de parfums que la reine de Saba en donna au roi Salomon.

11. La flotte d'Hiram, qui apportait l'or d'Ophir, apporta aussi une grande quantité de bois très rares, et des pierres précieuses.

12. Et le roi fit faire de ces bois rares les balustrades de la maison du Seigneur et de la maison du roi, des har-

4. Videns autem regina Saba omnem sapientiam Salomonis, et domum quam ædificaverat,

5. et cibos mensæ ejus, et habitacula servorum, et ordines ministrantium vestesque eorum, et pincernas, et holocausta quæ offerebat in domo Domini, non habebat ultra spiritum;

6. dixitque ad regem : Verus est sermo quem audivi in terra mea

7. super sermonibus tuis et super sapientia tua; et non credebam narrantibus mihi, donec ipsa veni, et vidi oculis meis, et probavi quod media pars mihi nuntiata non fuerit. Major est sapientia et opera tua quam rumor quem audivi.

8. Beati viri tui, et beati servi tui, qui stant coram te semper et audiunt sapientiam tuam!

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, cui complacui, et posuit te super thronum Israel eo quod dilexerit Dominus Israel in sempiternum, et constituit te regem ut judicium faceres et justitiam!

10. Dedit ergo regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis et gemmas pretiosas. Non sunt allata ultra aromata tam multa, quam ea quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

11. Sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, et gemmas pretiosas.

12. Fecitque rex de lignis thyninis fulcra domus Domini et domus regis, et citharas lyrasque cantoribus. Non sunt

4-9. Admiration de la reine. — Aux vers. 4-5, l'objet de cette légitime admiration (*domum*, le palais du roi, d'après le contexte; *cibos mensæ...*, sa table si somptueuse, cf. iv, 22-23). — *Non habebat ultra...* Locution énergique; la reine était comme ravie, hors d'elle-même. — Vers. 6-9, petit discours par lequel la royale visiteuse exprime son admiration. Non seulement elle n'a pas été déçue dans son attente (*verus est sermo...*), mais la réalité a surpassé tout ce qu'elle avait entendu dire (*probavi...*): magnifique éloge. — *Sit Dominus...* (vers. 9). Ces paroles ne démontrent nullement que la reine de Saba se soit convertie au vrai Dieu; Jéhovah est simplement envisagé ici comme la divinité nationale des Hébreux, à la manière païenne.

10. Présents de la reine de Saba à Salomon

et leur emploi. — *Centum viginti...* Somme tout à fait identique à celle qu'avait offerte le roi de Tyr, ix, 14.

11-12. Note rétrospective sur divers objets précieux apportés d'Ophir par la flotte de Salomon. — *Classis Hiram...* Dénomination qui provient de ce que le roi de Tyr avait fourni le bois dont les vaisseaux étaient construits, et une partie notable de l'équipage. Cf. ix, 26; II Par. viii, 18, et le commentaire. — *Ligna thyina*. C.-à-d. de thuya (*Atl. d'hist. nat.*, pl. xi, fig. 3). Hébr. : du bois d'*almug*; expression qui désigne le célèbre bois de santal, aux variétés blanche (« Santalum album ») et rouge (« Pterocarpus santalinus »), qui a été de tout temps employé aux ouvrages d'ébénisterie luxueuse. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. xix, fig. 5 et 6. Il est originaire des

allata hujuscemodi ligna thyina neque visa usque in præsentem diem.

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia quæ voluit et petivit ab eo, exceptis his quæ ultro obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, et abiit in terram suam cum servis suis.

14. Erat autem pondus auri quod afferebatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri,

15. excepto eo quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores universique scruta vendentes, et omnes reges Arabiæ ducesque terræ.

16. Fecit quoque rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo (sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius);

17. et trecentas peltas ex auro probato (trecentæ minæ auri unam peltam vestiebant); posuitque eas rex in domo Saltus Libani.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem, et vestivit eum auro fulvo nimis.

19. Qui habebat sex gradus; et sum-

pes et des lyres pour les musiciens. On n'apporta et on ne vit jamais de cette sorte de bois jusqu'à ce jour.

13. Or le roi Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle désira et ce qu'elle lui demanda, outre les présents qu'il lui fit de lui-même avec une magnificence royale; et la reine s'en retourna et s'en alla dans son royaume avec ses serviteurs.

14. Le poids de l'or qu'on apportait à Salomon chaque année était de six cent soixante-six talents d'or,

15. sans compter ce que lui apportaient ceux qui avaient l'intendance des tributs, les gens de trafic, les marchands de choses curieuses, tous les rois d'Arabie, et tous les gouverneurs du pays.

16. Le roi Salomon fit aussi deux cents grands boucliers d'un or très pur; il donna pour chaque bouclier six cents siclos d'or.

17. Il fit aussi trois cents boucliers plus petits de fin or; chacun de ces boucliers était revêtu de trois cents mines d'or, et le roi les mit dans la maison du bois du Liban.

18. Le roi Salomon fit aussi un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'un or très pur.

19. Ce trône avait six degrés. Le haut

Indes, et il fournit leur principal argument à ceux qui placent Ophir dans cette contrée. — *Fulcra*. Des balustrades; des escaliers d'après II Par. ix, 11: deux renseignements qui se complètent l'un l'autre. — *Citharas*, *lyras*. Dans l'hébreu: des *kinnor* et des *nèbel*. Voyez la note de II Reg. x, 5.

13. Les présents de Salomon; départ de la reine. — *Omnia quæ... petivit*. Trait bien conforme aux mœurs orientales de tous les temps. Personne, depuis le roi jusqu'au plus humble paysan, ne se fait scrupule là-bas de demander à la façon des enfants les objets qui font envie. — *Reversa est*. Sur la douloureuse application que Notre-Seigneur Jésus-Christ fit de cette visite à ses contemporains, voyez Matth. xii, 42, et les passages parallèles.

20. Les revenus de Salomon et leur emploi. X, 14-22.

14-15. Les revenus royaux. — *Sexcentorum sexaginta sez...* C.-à-d. environ 87 812 000 fr. Somme énorme, surtout en ce temps-là; mais elle n'a rien d'anormal, vu ce qui a été dit antérieurement de la prospérité du règne. — *Excepto eo...* Autres sources de richesse pour le roi, indépendamment des revenus annuels qui viennent d'être indiqués. — *Qui super vectigalia*. Ces mots manquent dans le texte original, qui se borne à mentionner deux catégories de négociants (*šarim*, ceux qui vont çà et là pour offrir leurs mar-

chandises, par conséquent les petits marchands; *roklim*, les grands négociants: la Vulgate a fait une transposition). — *Reges...*: les rois tributaires. — *Duces... terræ*: les gouverneurs des districts, probablement ceux dont on a donné plus haut la liste, iv, 7-19.

16-17. Les boucliers d'or. Le narrateur passe maintenant à l'usage au moins partiel de ces immenses revenus. — *Scuta*. L'hébr. *šinnah* désigne le grand bouclier. Voyez I Reg. xvii, 7, et le commentaire; l'*Atl. archéol.*, pl. LXXXIV, fig. 13, 16, 18, 20, 21. — *Sexcentos... siclos*. C.-à-d. environ 26 000 fr., le sicle d'or valant 43 fr. 50. Il n'est pas possible, d'après ce chiffre, que les boucliers aient été d'or massif. Ils étaient simplement revêtus d'une couche d'or pur. Les mots *in laminas* ne sont pas dans l'hébreu. — *Peltas*: de petits boucliers, comme l'exprime le substantif *mâgèn*. — *Trecenta minæ*. Dans l'hébreu, seulement « trois » mines, ce qui fait 6 600 fr. (à 2 200 fr. la mine). — *In domo Saltus...* C'était un splendide ornement. Le pharaon Sésac emporta cette riche dépouille en Égypte. Cf. xiv, 26.

18-20. Le trône d'ivoire. — La matière, vers. 18. *De ebore*: il est possible que le trône fût entièrement d'ivoire, comme ceux de quelques rois indiens. *Vestivit... auro*: non point de toutes parts, de manière à faire disparaître l'ivoire, mais seulement çà et là, en guise d'ornement.

était rond par derrière, et il avait deux mains, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre, qui tenaient le siège, et deux lions auprès des deux mains.

20. Il y avait douze lionceaux sur les six degrés, six d'un côté et six de l'autre; il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les royaumes du monde.

21. Tous les vases où le roi Salomon buvait étaient aussi d'or, et toute la vaisselle de la maison du bois du Liban était d'un or très pur. L'argent n'était plus considéré, et on n'en tenait aucun compte sous le règne de Salomon,

22. parce que sa flotte avec celle d'Hiram faisait voile de trois ans en trois ans, et allait à Tharsis, d'où elle rapportait de l'or, de l'argent, des dents d'éléphant, des singes et des paons.

23. Le roi Salomon surpassa donc tous les rois du monde en richesses et en sagesse,

24. et toute la terre désirait voir le visage de Salomon, pour écouter la sagesse que Dieu lui avait répandue dans le cœur.

25. Et chacun lui envoyait tous les ans des présents, des vases d'argent et d'or, des vêtements, des armes, des parfums, des chevaux et des mulets;

26. et Salomon réunit un grand nombre de chars et de cavaliers. Il eut mille quatre cents chars et douze mille cavaliers, et il les distribua dans les villes fortes et à Jérusalem auprès de sa personne.

27. Il rendit l'argent aussi commun à

mitas throui rotunda erat in parte posteriori; et duæ manus hinc atque inde tenentes sedile, et duo leones stabant juxta manus singulas;

20. et duodecim leunculi stantes super sex gradus hinc atque inde; non est factum tale opus in universis regnis.

21. Sed et omnia vasa quibus potabat rex Salomon erant aurea, et universa supellex domus Saltus Libani de auro purissimo; non erat argentum, nec aliquid pretii putabatur in diebus Salomonis,

22. quia classis regis per mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde aurum et argentum, et dentes elephantorum, et simias, et pavos.

23. Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ, divitiis et sapientia.

24. Et universa terra desiderabat vultum Salomonis, ut audiret sapientiam ejus quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et singuli deferebant ei munera, vasa argentea et aurea, vestes et arma bellica, aromata quoque, et equos et mulos, per annos singulos.

26. Congregavitque Salomon currus et equites, et facti sunt ei mille quadringenti currus et duodecim millia equitum; et disposuit eos per civitates munitas et cum rege in Jerusalem.

27. Fecitque ut tanta esset abundantia

Fulvo nimis; hébr. : d'or pur. — Vers. 19-20, forme et ornementation du trône. *Summitas... rotunda* : le dossier était arrondi en haut. *Duæ manus* : deux bras, comme dans un fauteuil. Au lieu de *tenentes sedile*, l'hébreu dit : de chaque côté du siège. *Duo leones stabant...* : de manière à soutenir les bras du trône; les lions sculptés ornent souvent les sièges d'apparat de l'ancien Orient (*Atl. archéol.*, pl. xvi, fig. 10; pl. xvii, fig. 8). *Duodecim leunculi* : deux lions sur chacune des six marches. *Non est factum...* : en réalité il n'existe rien d'aussi beau parmi les monuments que l'antiquité nous a légués.

21-22. Vaisselle d'or. — *Non erat argentum*. Mieux : aucun (de ces vases n'était) d'argent. — *In Tharsis* : à l'opposé d'Ophir, à Tartessus, au sud de l'Espagne (*Atl. géogr.*, pl. 1). Des mines d'or, et d'argent surtout, y abondaient. Cf. Plîne, *Hist. nat.*, III, 3. — *Dentes...*, *simias* : deux produits de l'Afrique, importés à Tartessus, et de là en Palestine. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. LXXIX, fig. 1-3, 5; pl. civ, fig. 2, 3, 5-7, 9, 10.

3^o Grandeur et puissance de Salomon. X, 23-29.

23. Transition. — *Magnificatus... super om-*

nes... : conformément à la promesse divine, III, 13. L'Assyrie et l'Égypte se trouvaient alors affaiblies; Salomon était le plus grand et le plus puissant roi du monde.

24-25. On accourt de toutes parts pour voir Salomon, et pour lui offrir des présents ou des tributs. — *Desiderabat vultum*. Belle et forte expression. — *Munera* : des présents plus ou moins forcés, mais rares et précieux, et de toute nature, comme l'Indique la liste qui suit (*vestes...*). Les monuments égyptiens et assyriens reproduisent plusieurs fois ces scènes d'offrandes. Voy. l'*Atl. archéol.*, pl. LXXXII, fig. 1-2; pl. LXXXIII, fig. 1.

26. Les chars et les cavaliers du roi. — *Mille quadringenti currus*. Les Hébreux n'avaient pas eu de chars de guerre avant David, et ce prince n'en posséda qu'un petit nombre, qu'il avait enlevés aux Syriens. Cf. I Par. xviii, 4. Mais Salomon ne voulut pas être inférieur sous ce rapport aux nations voisines. — *Per civitates munitas*. Voyez IX, 19, et le commentaire.

27. Richesse incommensurable de Salomon — Une double hyperbole la met en relief : autant

argenti in Jerusalem quanta et lapidum ; et cedrorum præbuit multitudinem, quasi sycomoros quæ nascuntur in campestribus.

28. Et educebantur equi Salomoni de Ægypto et de Coa ; negotiatores enim regis emebant de Coa, et statuto pretio perducebant.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto sexcentis siclis argenti, et equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti reges Hethæorum et Syriæ equos venundabant.

Jérusalem que les pierres, et les cèdres aussi nombreux que les sycomores qui naissent dans la campagne.

28. On faisait venir aussi d'Égypte et de Coa des chevaux pour Salomon. Car ceux qui trafiquaient pour le roi les achetaient à Coa, et les lui amenaient pour un prix déterminé.

29. On lui amenait un char d'Égypte pour six cents sicles d'argent, et un cheval pour cent cinquante ; et tous les rois des Héthéens et de Syrie lui vendaient ainsi des chevaux.

CHAPITRE XI

1. Rex autem Salomon adamavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, et Moabitidas et Ammonitidas, Idumæas, et Sidonias, et Hethæas,

2. de gentibus super quibus dixit Dominus filiis Israel : Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras ; certissime enim avertent corda vestra ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore ;

3. fueruntque ei uxores quasi reginæ

1. Or le roi Salomon aima beaucoup de femmes étrangères, *entre autres* la fille du Pharaon, des femmes de Moab et d'Ammon, des femmes d'Idumée, des Sidoniennes et des Héthéennes,

2. appartenant aux nations dont le Seigneur avait dit aux enfants d'Israël : Vous n'en prendrez point les femmes, et vos filles n'en épouseront point les hommes ; car ils vous pervertiront très certainement le cœur, pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon s'attachait donc à ces femmes avec une passion très ardente ;

3. et il eut sept cents femmes qui

d'argent à Jérusalem que de pierres ; le précieux bois de cèdre aussi commun que celui des sycomores de la *S'félah* (Vulg. : *in valle*), c.-à-d. de la plaine fertile qui s'étend le long de la Méditerranée, de Jaffa à Gaza (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII). Sur le sycamore oriental, ou « Ficus sycomorus », voyez l'*Atl. d'hist. nat. de la Bible*, pl. XVII, fig. 3, 4, 6.

28-29. Les chevaux et les chars importés d'Égypte. — *De Coa*. Erreur de traduction. Les LXX : de Thécé ; petite ville de la tribu de Juda. Le mot hébreu correspondant (*miqveh*) est un nom commun qui signifie probablement ici : par troupes. Les marchands auxquels s'adressait Salomon lui fournissaient ses chevaux à forfait (*statuto pretio*). — *Quadriga*. Hébr. : le char ; y compris les deux ou trois chevaux qu'on y attelait. — *Sexcentis siclis argenti*. Environ 1 700 fr., le sicle d'argent valant 2 fr. 83. — *Equus* : le cheval de selle. — *Centum quinquaginta*. Environ 425 fr. — *Reges... venundabant*. L'hébreu dit au contraire que les fournisseurs de Salomon vendaient aussi des chevaux aux rois héthéens et syriens du nord de la Palestine.

SECTION V. — LES FAUTES ET LE CHÂTIMENT DE SALOMON. XI, 1-43.

Tout va changer. Plusieurs des détails qui précèdent l'ont montré, l'esprit du monde s'est déjà glissé bien avant dans le cœur de Salomon ; la sensualité achèvera l'œuvre tristement commencée, et rendra le roi infidèle à son Dieu de la manière la plus grave.

1^o Salomon épouse un grand nombre de femmes étrangères, dont il favorise les pratiques idolâtriques. XI, 1-8.

CHAP. XI. — 1-3^a. Amours profanes. — *Alienigenas*. Si l'on excepte la Syrie et le pays des Philistins, ces femmes appartenaient à toutes les nations qui entouraient la Palestine : Moab et Ammon à l'est, l'Idumée au sud-est, la Phénicie au nord-ouest, les Héthéens au nord. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. III, VII, VIII. — *Super quibus dixit...* L'interdiction de ces mariages mixtes ne portait directement que sur les races chananéennes, et n'atteignait à proprement parler que les deux derniers noms de la liste citée au vers. 1. Cf. Ex. xxxiv. 11-16 : Deut. VII. 1-4. Néanmoins l'esprit

étaient comme des reines, et trois cents qui étaient ses concubines; et ces femmes lui pervertirent le cœur.

4. Et lorsqu'il était déjà vieux, les femmes lui corrompirent le cœur, pour lui faire suivre des dieux étrangers; et son cœur n'était point parfait devant le Seigneur son Dieu, comme *avait été* le cœur de David son père.

5. Mais Salomon adorait Astarthé, déesse des Sidoniens, et Moloch, l'idole des Ammonites;

6. et Salomon fit ce qui n'était point agréable au Seigneur, et ne suivit point le Seigneur parfaitement, comme *avait fait* David son père.

7. Salomon bâtit alors un temple à Chamos, idole des Moabites, sur la montagne qui est vis-à-vis de Jérusalem, et à Moloch, l'idole des enfants d'Ammon.

8. Et il fit de même pour toutes ses femmes étrangères, qui brûlaient de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux.

9. Le Seigneur s'irrita donc contre Salomon, de ce que son esprit s'était détourné du Seigneur Dieu d'Israël, qui lui était apparu une seconde fois,

10. et qui lui avait défendu expressément d'adorer les dieux étrangers; et de ce qu'il n'avait point gardé ce que le Seigneur lui avait commandé.

septingentæ et concubinæ trecentæ. Et averterunt mulieres cor ejus.

4. Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres ut sequeretur deos alienos; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo sicut cor David patris ejus.

5. Sed colebat Salomon Astarthen, deam Sidoniorum, et Moloch, idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, et non adimplevit ut sequeretur Dominum sicut pater ejus.

7. Tunc ædificavit Salomoni fanum Chamos, idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, et Moloch, idolo filiorum Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit universis uxoribus suis alienigenis, quæ adolebant thura et immolabant diis suis.

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni, quod aversa esset mens ejus a Domino Deo Israel, qui apparuerat ei secundo,

10. et præceperat de verbo hoc ne sequeretur deos alienos; et non custodivit quæ mandavit ei Dominus.

de la loi condamnait les alliances matrimoniales avec toute sorte de païens, comme le montre si clairement la conduite d'Esdras et de Néhémie. Cf. Esdr. ix, 1; Néh. xiii, 23 et ss. — *Reginæ*. L'hébr. *šarôt* signifie seulement « princesses ». — *Septingentæ... trecentæ*. On a essayé parfois de réduire ces chiffres, sous prétexte que le Cantique, vi, 8, n'attribue que cent quarante femmes à Salomon (soixante du premier rang, quatre-vingts du second); mais ce motif est malheureusement insuffisant. Le sérail du roi alla toujours s'augmentant de plus en plus, et atteignit finalement ces proportions, honteuses sans doute, mais qui furent plusieurs fois égalées, sinon dépassées, par plusieurs autres monarques orientaux.

3^e-8. Condescendance sacrilège de Salomon pour les pratiques idolâtriques de ses femmes. — *Averterunt cor...*: ce cœur devenu mou et voluptueux (cf. vers. 2). — *Senex* doit s'entendre d'une manière relative, puisque Salomon ne vécut guère au delà de soixante ans. — *Sequeretur deos...* Ces mots ne désignent probablement pas une apostasie complète, l'abandon total du vrai Dieu pour les idoles. Il s'agit plutôt, et c'était déjà un crime énorme, d'une participation simplement extérieure au culte des faux dieux. De graves interprètes anciens et modernes croient pouvoir tirer cette conclusion des paroles suivantes du

contexte, *nec erat cor ejus...*, qui sembleraient bien douces pour flétrir une idolâtrie réelle et absolue (comp. le vers. 6). Nous devons dire cependant que d'autres exégètes, très graves aussi, pensent qu'« il n'est pas possible d'excuser Salomon », et que « les termes du texte ne souffrent aucun adoucissement favorable à ce prince ». Voyez Calmet, *h. l.* — *Sed colebat...* Triste nomenclature, qui contient les noms des divinités les plus immondes et les plus cruelles des alentours. *Astarthen*: nom grec pour désigner l'*Ašporet* phénicienne; voyez Jud. ii, 13, et le commentaire. *Moloch* (*idolum*); hébr., l'abomination; de même au vers. 7): note de Lev. xviii, 21. *Chamos*, le dieu national de Moab; cf. Num. xxi, 29. — *Fanum*. Dans l'hébreu: un haut lieu. — *In monte... contra Jerusalem*. C.-à-d. le mont des Oliviers, et spécialement la partie la plus méridionale de la montagne, qui reçut à cause du sacrilège de Salomon le nom significatif de Mont de l'Offense. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xrv, xv.

2^o Le Seigneur, justement irrité, profère de terribles menaces contre Salomon. XI, 9-13.

9-10. La colère de Jéhovah. — *Qui apparuerat secundo*. Circonstance aggravante: Dieu avait clairement averti le roi. Cf. ix, 2 et ss. Sur la première apparition, voyez iii, 2 et ss. — *Ex præcepta...* Voyez vi, 12, et ix, 6.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia habuisti hoc apud te, et non custodisti pectus meum et præcepta mea que mandavi tibi, dirumpens scindam regnum tuum, et dabo illud servo tuo.

12. Verumtamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum; et de manu filii tui scindam illud.

13. Nec totum regnum auferam, sed tribum unam dabo filio tuo, propter David servum meum, et Jerusalem, quam elegi.

14. Suscitavit autem Dominus adversarium Salomoni Adad Idumæum, de semine regio, qui erat in Edom.

15. Cum enim esset David in Idumæa, et ascendisset Joab, princeps militiæ, ad sepeliendum eos qui fuerant interfecti, et occidisset omne masculinum in Idumæa.

16. (sex enim mensibus ibi moratus est Joab et omnis Israël, donec interimeret omne masculinum in Idumæa),

17. fugit Adad ipse, et viri Idumæi de servis patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum; erat autem Adad puer parvulus.

18. Cumque surrexissent de Madian, venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan, et introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti; qui dedit

11. Le Seigneur dit donc à Salomon. Parce que vous avez agi ainsi, et que vous n'avez point gardé mon alliance, ni les commandements que je vous avais faits, je déchirerai et diviserai votre royaume, et je le donnerai à l'un de vos serviteurs.

12. Néanmoins je ne le ferai pas pendant votre vie, à cause de David votre père; c'est de la main de votre fils que je ferai cette division.

13. Je ne lui ôterai cependant pas le royaume tout entier; mais j'en donnerai une tribu à votre fils, à cause de David mon serviteur, et de Jérusalem que j'ai choisie.

14. Or le Seigneur suscita pour ennemi à Salomon Adad l'Iduméen, de la race royale, qui était dans Edom.

15. Car lorsque David était dans l'Idumée, Joab, général de son armée, y vint pour ensevelir ceux qui avaient été tués, et pour mettre à mort tous les mâles dans l'Idumée.

16. Et il y demeura pendant six mois avec toute l'armée d'Israël, pendant qu'il tuait tous les mâles de l'Idumée.

17. Alors Adad s'enfuit du pays avec des Iduméens serviteurs de son père, pour se retirer en Égypte; et Adad n'était alors qu'un petit enfant.

18. De Madian ils allèrent à Pharan, et ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrèrent en Égypte, et se présentèrent au Pharaon roi d'Égypte, qui

11-13. La sentence. — *Dixit... Dominus.* On ne dit pas quel fut le mode de cette révélation; il est peu probable que le Seigneur ait apparu de nouveau directement au prince coupable. — *Dirumpens scindam...* C'est l'arrêt proprement dit, précédé des considérants (*quia habuisti...*, parce que tu as choisi ce plan de conduite). — Vers. 12-13, mitigation apportée à la sentence, en considération du saint roi David : la scission du royaume n'aura lieu qu'après la mort de Salomon. — *Tribum unam*: deux tribus en réalité, celles de Juda et de Benjamin (cf. vers. 30 et 31); mais la seconde était alors assez petite, et comme absorbée dans la première. — *Jerusalem, quam elegi.* Dieu avait choisi cette ville pour sa résidence, en y faisant installer le temple et l'arche; c'est pour cela qu'il l'aimait tant, et qu'il voulait la conserver aux descendants de David.

3° Adad et Razon sont suscités par Dieu contre Salomon. XI, 14-25.

Quelque l'exécution des jugements divins soit retardée, en voici déjà les signes avant-coureurs.

14-22. Révolte de l'Iduméen Adad. — Le fait est brièvement signalé au vers. 12. *Suscitavit...*

Dominus: il venge lui-même sa dignité et sa bonté outragées. *Adad* (hébr.: *Fadad*) est un nom qu'avaient déjà porté deux des plus anciens rois de l'Idumée; cf. Gen. xxxvi, 25; I Par. I, 51. — Vers. 15-20, les antécédents du rebelle, et d'abord (15-17) l'occasion de sa fuite en Égypte. *David in Idumæa*: la campagne signalée succinctement II Reg. viii, 14, et I Par. xviii, 12-13; nous en apprenons ici quelques traits spéciaux. *Ad sepeliendum*: dix-huit mille Iduméens étaient restés sur le champ de bataille; mais le narrateur veut plutôt parler, sans doute, des Israélites qui avaient péri dans le combat. *Occidisset omne masculinum*: mesure d'une extrême rigueur, comme on en rencontre rarement dans le règne de David; quelque motif particulier dut l'exiger, et la loi mosaïque l'autorisait pleinement (cf. Dent. xx, 30). *Joab et omnis Israël*: c.-à-d. tous les guerriers hébreux qui faisaient partie de l'armée de Joab. *Puer parvulus*: l'expression que nous avons rencontrée plus haut, III, 6; il ne faut pas en presser davantage le sens. — Arrivée et séjour d'Adad en Égypte, vers. 18-20. *De Madian*: quelque ville de ce nom, située au sud de Juda (LXX: ἐκ τῆς πόλεως Μαιδιάμ,

donna une maison à Adad, pourvut à sa subsistance, et lui octroya des terres.

19. Et Adad s'acquitt tellement l'affection du Pharaon, que celui-ci lui fit épouser la propre sœur de la reine Taphnès sa femme.

20. Et de cette sœur de la reine, il eut un fils nommé Génubath, que Taphnès nourrit dans la maison du Pharaon; et Génubath demeurait dans le palais du Pharaon avec les enfants du roi.

21. Adad ayant ensuite appris en Égypte que David s'était endormi avec ses pères, et que Joab, général de son armée, était mort, il dit au Pharaon : Laissez-moi aller dans mon pays.

22. Le Pharaon lui dit : Que vous manquez-t-il chez moi, pour que vous désiriez retourner dans votre pays? Adad lui répondit : Rien ne me manque; mais je vous supplie de me laisser aller.

23. Dieu suscita aussi à Salomon pour ennemi Razon, fils d'Eliada, qui s'était enfui d'auprès d'Adarézér, roi de Soba, son seigneur.

24. Il assembla des gens contre lui, et devint prince de voleurs lorsque David leur faisait la guerre. Ils vinrent à Damas, et y habitèrent, et ils l'établirent roi à Damas.

25. Il fut ennemi d'Israël pendant tout le règne de Salomon. Voilà d'où vint la mauvaise volonté et la haine d'Adad contre Israël; et Razon régna en Syrie.

26. Jéroboam, fils de Nabat, Ephra-théen de Saréda, serviteur de Salomon,

et domum, et cibos constituit, et terram delegavit.

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suae, germanam Taphnes reginæ.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, et nutritvum eum Taphnes in domo Pharaonis; eratque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

21. Cumque audisset Adad in Ægypto dormivisse David cum patribus suis, et mortuum esse Joab, principem militiæ, dixit Pharaoni : Dimitte me ut vadam in terram meam.

22. Dixitque ei Pharaon : Qua enim re apud me indiges, ut quæras ire ad terram tuam? At ille respondit : Nulla, sed obsecro te ut dimittas me.

23. Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon, filium Eliada, qui fugerat Adarezer, regem Soba, dominum suum;

24. et congregavit contra eum viros, et factus est princeps latronum cum interficeret eos David; abieruntque Damascus, et habitaverunt ibi, et constituerunt eum regem in Damasco;

25. Eratque adversarius Israeli cunctis diebus Salomonis. Et hoc est malum Adad et odium contra Israel; regnavitque in Syria.

26. Jeroboam quoque, filius Nabat, Ephrathæus, de Sareda, servus Salomo-

dans le manuscrit du Vatican); difficilement le territoire des Madianites, au sud de l'Idumée, sur lequel Adad et les siens se seraient réfugiés tout d'abord, car la suite de l'itinéraire concorde mal avec cette interprétation (voyez *l'Atlas géogr.*, pl. v). *Pharon* : le désert central de l'Arabie Pétrée, nommé aujourd'hui Et-Tih. *Ad Pharaonem* : c'était vraisemblablement le prédécesseur de celui qui donna la main de sa fille à Salomon; il offrit au réfugié une généreuse hospitalité (*terram*, un lieu d'habitation), et lui accorda même bientôt de plus précieuses faveurs. *Taphnes reginæ* : le mot hébreu *q'birah* exprime une dignité supérieure, et sert fréquemment à désigner la mère du roi régnant (cf. xv, 13; II Par. xv, 12, etc.). *Nutritivum*; suivant l'hébreu : le sevrage; ce qui occasionne toujours une fête de famille en Orient. — Ver. 21-22, Adad rentre en Idumée après la mort de David. *Dimittas me* (vers. 22^b) : le récit se termine sur ces mots d'une manière abrupte; mais le vers. 14 contient en germe tous les développements déstabilisateurs; Adad est un gros nuage à l'horizon de Salomon.

23-25. Razon. — *Suscitavit quoque...* Le premier adversaire était au sud du royaume israélite; celui-ci vint du nord-est. — *Razon* : en hébr. : *R'zôn*. *Adarezer* était le monarque syrien vaincu par David. Sur son royaume de *Soba* (hébr. : *Šobah*), voyez I Reg. xiv, 47; II Reg. viii, 3; xxiii, 36, et *l'Atlas géogr.*, pl. viii; la Bible ne le mentionne qu'à l'époque des règnes de Saül, de David et de Salomon. — *Princeps latronum*. Hébr. : chef d'une troupe armée; la Vulgate rend bien la pensée. — *Interficeret eos* : savoir, les soldats d'Adarézér. — *Abierunt... Damascus*. Nouveau stade dans la vie aventureuse de Razon; sa puissance a grandi, et le voilà roi de Damas. — *Hoc... malum Adad*. Il faut plutôt traduire : Outre le mal que (faisait) Adad; et il (Razon) abhorrait Israël, et il régna sur la Syrie.

4^e Révolte de Jéroboam. XI. 26-40.

26. Introduction. — *Ephrathæus* : de la tribu d'Éphraïm; voyez la note du I Reg. i, 1. — *Sareda* est identifié à Sarthan par un assez grand nombre d'interprètes. Cf. viii, 46, et le commen-

nis, cujus mater erat nomine Sarva, mulier vidua, levavit manum contra regem.

27. Et hæc est causa rebellionis adversus eum, quia Salomon ædificavit Mello et cœquavit voraginem civitatis David patris sui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis et potens; vidensque Salomon adolescentem bonæ indolis et industrium, constituerat eum præfectum super tributa universæ domus Joseph.

29. Factum est igitur in tempore illo ut Jeroboam egrederetur de Jerusalem, et inveniret eum Ahias Silonites propheta in via, opertus pallio novo; erant autem duo tantum in agro.

30. Apprehendensque Ahias pallium suum novum quo coopertus erat, scidit in duodecim partes;

31. et ait ad Jeroboam: Tolle tibi decem scissuras; hæc enim dicit Dominus Deus Israel: Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis, et dabo tibi decem tribus.

32. Porro una tribus remanebit ei, propter servum meum David, et Jerusalem civitatem, quam elegi ex omnibus tribubus Israel;

33. eo quod dereliquerit me, et adoraverit Astarthen, deam Sidoniorum, et Chamos, deum Moab, et Moloch, deum filiorum Ammon, et non ambulaverit in viis meis, ut faceret justitiam coram me, et præcepta mea et judicia, sicut David pater ejus.

dont la mère était une veuve nommée Sarva, se souleva aussi contre le roi.

27. Et le sujet de sa révolte contre ce prince vint de ce que Salomon avait bâti Mello, et avait rempli l'abîme qui était dans la ville de David son père.

28. Or Jéroboam était un homme fort et puissant; et Salomon, voyant que c'était un jeune homme intelligent et très capable en affaires, lui avait donné l'intendance des tributs de toute la maison de Joseph.

29. Il arriva en ce même temps que Jéroboam sortit de Jérusalem, et que le prophète Ahias, Silonite, ayant sur lui un manteau neuf, rencontra Jéroboam sur le chemin. Ils n'étaient qu'eux deux dans les champs.

30. Et Ahias, prenant le manteau neuf qu'il avait sur lui, le coupa en douze parts,

31. et dit à Jéroboam: Prenez dix parts pour vous; car voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Je déchirerai et diviserai le royaume des mains de Salomon, et je vous en donnerai dix tribus.

32. Il lui demeurera néanmoins une tribu, à cause de David mon serviteur, et de la ville de Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël.

33. Car Salomon m'a abandonné et adoré Astarthé, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab, et Moloch, dieu des enfants d'Ammon, et il n'a point marché dans mes voies pour faire ce qui était juste devant moi, et pour accomplir mes préceptes et mes ordonnances, comme David son père.

taire. — *Levavit manum*. Locution très expressive pour désigner un mouvement de rébellion. Cf. II Reg. xviii, 28; xx, 21.

27-28. Salomon fait de Jéroboam un de ses officiers royaux. — *Hæc... causa...* Mieux: Voici à quelle occasion. — *Ædificavit Mello*. Voyez ix, 9, et l'explication. Ce détail détermine approximativement l'époque à laquelle Salomon rencontra Jéroboam pour la première fois. — *Cœquavit voraginem*. Dans l'hébreu: il fermait la brèche de la cité de David. Cette brèche n'est autre sans doute que la vallée appelée plus tard Tyropéon, située entre la colline de Sion et le mont Moriah. Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. xiv. — *Vidensque...* La Vulgate paraphrase; le texte dit simplement: le voyant à l'œuvre. — *Super tributa...* Hébr.: *más*, les corvées imposées par Salomon à ses sujets pour accomplir ses divers grands travaux. Cf. v: 13, et le commentaire. — *Domus Joseph*: la tribu d'Éphraïm, dont Jéroboam était membre.

29-31. L'action symbolique du prophète Ahias. — *Silonites*. Habitant de Silo, ville d'Éphraïm qui avait autrefois possédé le tabernacle. Cf. xiv, 2; Jos. xviii, 10; Jnd. xviii, 31, etc. — *Pallium*. Hébr.: *simlah*; la vaste pièce d'étoffe carrée ou rectangulaire dans laquelle les ancêtres Hébreux se drapaient. — *Apprehendens...* Sous l'inspiration divine; un de ces actes symboliques qui devinrent plus tard si fréquents dans la vie des prophètes. Cf. Is. xxii, 11; Jer. xiii, 1-11; xix, 1-10; xxvii, 2-11; Ez. iii, 1-3; iv, 1, etc.

31-33. Discours d'Ahias à Jéroboam pour interpréter son action. — *Tolle... decem*: autant de morceaux qu'il gouvernera plus tard de tribus. — *Scindam*. L'expression même que le Seigneur avait employée pour prédire à Salomon son châtiment, vers. 11. — *De manu Salomonis*: dans la personne de son fils et successeur. — *Aux vers. 32-36*, le prophète se borne d'abord à commenter le divin arrêt des vers. 11-13. *Remaneat lucernam*

34. Cependant je n'ôterai pas le royaume d'entre ses mains; mais je l'établirai chef sur mon peuple pendant tous les jours de sa vie, à cause de David mon serviteur, que j'ai choisi, qui a gardé mes ordonnances et mes préceptes.

35. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de son fils, et je vous en donnerai dix tribus,

36. et je donnerai une tribu à son fils, afin qu'il demeure toujours à mon serviteur David une lampe qui luise devant moi dans la ville de Jérusalem, que j'ai choisie pour y établir mon nom.

37. Mais pour vous, je vous prendrai, et vous régnerez sur tout ce que votre âme désire, et vous serez roi sur Israël.

38. Si donc vous écoutez tout ce que je vous ordonne, si vous marchez dans mes voies, et que vous fassiez ce qui est juste et droit devant mes yeux, en gardant mes ordonnances et mes préceptes, comme a fait David mon serviteur, je serai avec vous, je vous bâtirai une maison stable, comme j'en ai bâti une à mon serviteur David, et je vous mettrai en possession d'Israël.

39. Et j'affligerai de cette manière la race de David, mais non pour toujours.

40. Salomon voulut donc faire mourir Jéroboam; mais il s'enfuit en Égypte, vers Sésac, roi d'Égypte, et il y demeura jusqu'à la mort de Salomon.

41. Tout le reste des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait, et tout ce qui regarde sa sagesse, est écrit dans le livre du règne de Salomon.

42. Le temps pendant lequel il régna

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ suæ, propter David servum meum quem elegi, qui custodivit mandata mea et præcepta mea;

35. auferam autem regnum de manu filii ejus, et dabo tibi decem tribus;

36. filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.

37. Te autem assumam, et regnabis super omnia quæ desiderat anima tua, erisque rex super Israel.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, et ambulaveris in viis meis, et feceris quod rectum est coram me, custodiens mandata mea et præcepta mea, sicut fecit David servus meus, ero tecum, et ædificabo tibi domum fidelem, quomodo ædificavi David domum, et tradam tibi Israel;

39. et affligam semen David super hoc, verumtamen non cunctis diebus.

40. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam; qui surrexit, et aufugit in Ægyptum ad Sesac, regem Ægypti; et fuit in Ægypto usque ad mortem Salomonis.

41. Reliquum autem verborum Salomonis, et omnia quæ fecit, et sapientia ejus, ecce universa scripta sunt in libro verborum dierum Salomonis.

42. Dies autem quos regnavit Salomon

belle expression métaphorique. Cf. xv, 4; IV Reg. viii, 19, etc. — Vers. 37-39, promesses à Jéroboam. Les mots *omnia quæ desiderat...* supposent une grande ambition dans le futur roi. *Si igitur...* la promesse est conditionnelle, comme pour Salomon (iii, 14, etc.); elle ne fut pas réalisée, la condition ayant manqué (cf. xiv, 8-14; xv, 29). *Domum fidelem* : c.-à-d. solide, durable; voyez II Reg. vii, 11. *Affligam... non cunctis diebus* (vers. 39) : le Messie avait été rattaché à la race de David, et le châtement divin ne devait jamais atteindre cette partie de Poracle; cf. Ps. lxxxviii, 28-37.

40. Jéroboam se réfugie en Égypte. — *Voluit... Salomon...* D'après le vers. 26, Jéroboam manifesta probablement dès lors les premiers indices de sa rébellion. — *Ad Sesac*. Hébr. : *Šisāq*; le Sésonchis de Manéthon, le Schischanq I^{er} des monuments égyptiens, fondateur de la xxii^e dynastie, vers l'an 980 avant Jésus-Christ. La Bible

jusqu'ici n'avait mentionné le nom d'aucun pharaon. « L'accueil fait à Jéroboam (en Égypte) indique chez les pharaons un changement de politique...; l'avènement d'une nouvelle dynastie usurpatrice, différente de celle avec laquelle s'écarta allié Salomon, avait produit d'autres intérêts. » Vigouroux, *Bible et découv.*, t. IV, p. 9. Nous verrons plus loin, xiv, 25 et ss., de quelle manière plus directe Jéroboam, devenu roi des tribus du nord, sut exploiter la malveillance de Sésac contre le royaume de Juda.

5^e Conclusion du règne de Salomon. XI, 41-43.

41. Autres documents pour l'histoire de Salomon. — *Reliquum autem...* : la formule qui résumera et conclura la plupart des règnes. Voyez l'Introduction, p. 440.

42. Durée du règne de Salomon. — *Quadragesima annis*. Comme Saül et David. Cf. II Reg. v, 4-5; Act. xiii, 21. C'est une de ces coïncidences que l'on rencontre parfois dans l'histoire,

in Jerusalem super omnem Israel, quadraginta anni sunt.

43. Dormivitque Salomon cum patribus suis; et sepultus est in civitate David patris sui. Regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

dans Jérusalem sur tout Israël fut de quarante ans.

43. Et Salomon s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de David son père; et Roboam son fils régna à sa place.

CHAPITRE XII

1. Venit autem Roboam in Sichem; illuc enim congregatus erat omnis Israel ad constituendum eum regem.

2. At vero Jeroboam, filius Nabat, cum adhuc esset in Ægypto profugus a facie regis Salomonis, audita morte ejus, reversus est de Ægypto.

3. Miseruntque et vocaverunt eum. Venit ergo Jeroboam et omnis multitudo Israel, et locuti sunt ad Roboam, dicentes:

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis; tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui durissimo, et de jugo gravissimo quod imposuit nobis, et serviemus tibi.

5. Qui ait eis: Ite usque ad tertium

1. Alors Roboam vint à Sichem, car tout Israël s'y était assemblé pour l'établir roi.

2. Mais Jéroboam fils de Nabat, qui était encore en Égypte, où il s'était réfugié loin du roi Salomon, ayant appris sa mort, revint de l'Égypte.

3. Et on envoya vers lui et on le rappela. Jéroboam vint donc avec tout le peuple d'Israël trouver Roboam, et ils lui dirent:

4. Votre père nous a imposé un joug très dur; diminuez donc maintenant un peu le commandement très dur de votre père, et le joug très pesant qu'il nous a imposé, et nous vous servirons.

5. Roboam leur répondit: Allez, et

43. Mort et sépulture du roi. — *Dormitque...* Cf. II, 10. Autre formule par laquelle s'achève le récit de presque tous les règnes israélites. Salomon avait environ soixante ans lorsqu'il mourut. Triste fin de ce prince, qui avait donné de si belles espérances, et qui aurait pu demeurer le plus grand de tous les rois: sa pénitence finale et son salut sont l'objet de doutes très sérieux. — *Roboam*. Hébr.: *R'hab'am*. « Seulement un Roboam pour tenir le gouvernail de l'État (juif) au milieu de l'orage qui se soulevait! » Mais cela même était le début du châtiment annoncé.

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des royaumes d'Israël et de Juda, depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la mort d'Achab et de Josaphat XII, 1 — XXII, 54.

SECTION I. — LES RÉGNES DE ROBOAM ET DE JÉROBOAM. XII, 1 — XIV, 31.

§ I. — *Schisme des dix tribus*. XII, 1-33.

1° Légitimes réclamations du peuple. XII, 1-5°. CHAP. XII. — 1. L'assemblée de Sichem. — *Venit... Sichem*. La Naplouse actuelle, entre les monts Ébal et Garizim, au cœur de la Palestine cisjordanienne (*Att. géogr.*, pl. VII, XII). Plusieurs grandes assemblées du peuple hébreu s'étaient déjà tenues dans cette ville. Cf. Jos. VIII, 30 et ES.; XXIV, 1-28. — *Ad constituendum...*: pour la cérémonie de l'intronisation. Il paraît d'abord surprenant qu'elle n'ait pas eu lieu à Jérusalem; mais le choix de Sichem dut être le résultat

d'une manœuvre habile des tribus du nord, qui espéraient pouvoir conduire avec plus de succès, loin de la résidence royale, la campagne qu'elles étaient décidées à entreprendre en faveur des droits du peuple.

2-3°. Jéroboam revient d'Égypte. — *Audita..., reversus est*. C'est l'heure qu'il attendait pour se mettre à la tête du mouvement national. D'autre part, les chefs des mécontents avaient pleine confiance en lui, puisque *miserunt... et vocaverunt...* Il paraît qu'un plan avait été concerté d'avance. Les Éphraïmites n'avaient pas renoncé à leur ancien désir d'exercer une certaine prépondérance en Israël, et ils veulent profiter des circonstances présentes pour le réaliser. Il ne faut pas oublier que Jéroboam, alors si en vue, était lui-même Éphraïmite. Cf. XI, 26. Autréfois intending des corvées pour toute sa tribu (XI, 28), il avait vu de près les souffrances et entendu les plaintes; un rapprochement intime s'était formé. Peu après il avait reçu sa mission du ciel même (XI, 29 et ss.). Le voilà donc de toutes manières au premier rang pour présenter au roi les revendications du peuple.

3b-5°. Les Israélites implorent de Roboam un allègement des corvées. — *Durissimum jugum*. C'était vrai; peu à peu Salomon, par suite de son luxe croissant, avait écrasé ses sujets sous des charges multiples. — *Imminue paululum...* Les réclamations sont modestement présentées; on ne refuse pas l'obéissance au nouveau roi, mais on se borne à lui demander une diminution raisonnable des charges. Cependant il y a une menace

dans trois jours revenez me trouver. Le peuple s'étant retiré,

6. le roi Roboam tint conseil avec les vieillards qui assistaient Salomon son père lorsqu'il vivait encore, et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils lui répondirent : Si vous obéissez maintenant à ce peuple, si vous vous soumettez à eux, et si vous vous rendez à leur demande en leur parlant avec douceur, ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam, n'approuvant pas le conseil que les vieillards lui avaient donné, voulut consulter les jeunes gens qui avaient été nourris avec lui, et qui l'assistaient ;

9. et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple qui est venu me dire : Adoucissez un peu le joug que votre père a imposé sur nous ?

10. Ces jeunes gens, qui avaient été nourris avec lui, lui répondirent : Voici la réponse que vous ferez à ce peuple qui est venu vous dire : Votre père a rendu notre joug très pesant ; vous, allégez-le. Vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que le dos de mon père.

diem, et revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

6. iniiit consilium rex Roboam cum senioribus qui assistebant coram Salomone patre ejus, cum adhuc viveret, et ait : Quod datis mihi consilium ut respondeam populo huic ?

7. Qui dixerunt ei : Si hodie obedieris populo huic, et servieris, et petitioni eorum cesseris, locutusque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

8. Qui dereliquit consilium senum quod dederant ei, et adhibuit adolescentes qui nutriti fuerant cum eo et assistebant illi ;

9. dixitque ad eos : Quod mihi datis consilium ut respondeam populo huic, qui dixerunt mihi : Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos ?

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loqueris populo huic qui locuti sunt ad te dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu releva nos ; sic loqueris ad eos : Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.

tacle dans le *serviemus* ; comme si l'on eût dit : Prenez garde à la condition requise.

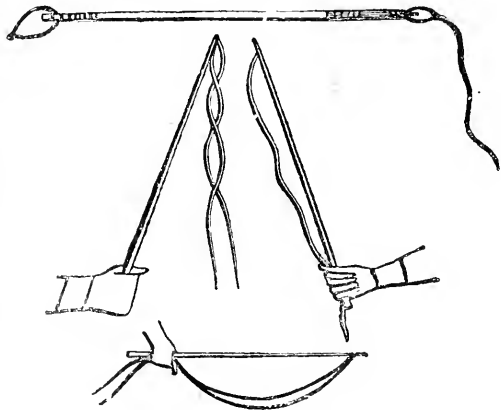
2^o Dure réponse du roi. XII. 5^o-15.

5^o-7. Le sage conseil des vieillards.

— *Abiisset populus* : les délégués qui étaient venus présenter la requête au nom de tous. — *Cum senioribus* : d'anciens conseillers de Salomon, hommes dévoués et expérimentés. — *Si hodie...* Ils insistent sur la nécessité de faire quelques concessions. Remarquez l'emploi de quatre expressions synonymes : *obedieris, servieris*, etc. — *Servi cunctis diebus* : par contraste avec l'obéissance de Roboam pendant un seul jour.

8-11. Le conseil insensé des jeunes gens. — *Adolescentes*. « Jeunes gens » relativement aux vieillards ; en effet, élevés avec Roboam (*nutriti... cum eo*), qui avait alors quarante et un ans d'après xiv, 21, ils devaient être eux-mêmes d'âge mûr. Ce mot est assez élastique en hébreu. — *Ut respondeam...* Hébr. : pour que nous répondions. En s'adressant aux vieillards, Roboam avait employé le singulier ; il parle d'une façon plus intime à ses conseillers plus jeunes, et les associe en quelque sorte à sa personne. Nuance psychologique intéressante. — *Minimus digitus...* Le mot « doigt » n'est pas

dans le texte ; mais la Vulgate le supplée à bon droit, comme le syriaque, Joséphe et les anciens



Fouets égyptiens. (Anc. monuments.)

Interprètes juifs. Les LXX disent à l'abstrait. « ma petitesse ». — *Grossior... dorso...* Locution proverbiale et pittoresque, qui est expliquée au vers. 11. — *Flagellis*, le fouet ordinaire ; *scorpionibus*, non pas l'insecte de ce nom, mais un

11. Et nunc pater meus posuit super vós jugum grave, ego autem addam super jugum vestrum; pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

12. Venit ergo Jeroboam et omnis populus ad Roboam die tertia, sicut locutus fuerat rex, dicens : Revertimini ad me die tertia.

13. Responditque rex populo dura, derelicto consilio seniorum quod ei dederant,

14. et locutus est eis secundum consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, ego autem addam jugo vestro; pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit rex populo, quoniam aversatus fuerat eum Dominus, ut suscitaret verbum suum, quod locutus fuerat in manu Ahiaë Silonitæ ad Jeroboam, filium Nabat.

16. Videns itaque populus quod nolisset eos audire rex, respondit ei dicens : Quæ nobis pars in David? vel quæ hereditas in filio Isai? Vade in tabernacula tua, Israel; nunc vide domum tuam, David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel, quicumque habitabant in civitatibus Juda, regravavit Roboam.

18. Misit ergo rex Roboam Aduram, qui erat super tributa; et lapidavit eum omnis Israel, et mortuus est. Porro rex

11. Si donc mon père vous a imposé un joug pesant, moi je le rendrai encore plus lourd. Mon père vous a battus avec des fouets, et moi je vous châtierai avec des verges de fer.

12. Jeroboam vint donc avec tout le peuple trouver Roboam le troisième jour, selon la parole que le roi leur avait dite : Revenez me trouver dans trois jours.

13. Et le roi répondit durement au peuple, et abandonnant le conseil que les vieillards lui avaient donné,

14. il leur parla selon le conseil des jeunes gens, et il leur dit : Mon père vous a imposé un joug pesant; mais moi je le rendrai encore plus lourd. Mon père vous a châtiés avec des fouets; mais moi je vous châtierai avec des verges de fer.

15. Et le roi ne se rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'était détourné de lui dans sa colère; pour vérifier la parole qu'il avait dite à Jeroboam, fils de Nabat, par Ahias le Silonite.

16. Le peuple, voyant donc que le roi n'avait point voulu les écouter, lui répondit : Quelle part avons-nous avec David? Quel est notre héritage avec le fils d'Isaï? Israël, retirez-vous dans vos tentes; et vous, David, pourvoyez maintenant à votre maison. Israël se retira donc dans ses tentes.

17. Mais Roboam régna sur tous les fils d'Israël qui demeuraient dans les villes de Juda.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Aduram, qui avait la surintendance des tributs; mais tout le peuple le lapida, et

fouet muni de pointes métalliques qui produisaient de cruelles piqûres. Il n'est dit nulle part ailleurs que Salomon ait fait flageller ses sujets; mais Roboam continue d'employer un langage figuré, pour dire que les corvées anciennes étaient peu de chose à côté de celles qu'il voulait imposer.

12-15. Dure réponse de Roboam au peuple. — *Responditque...* Il suit sans hésiter l'avis insensé de ses jeunes conseillers. — Motif supérieur de cette apparente folie : *quoniam aversatus...*; plutôt, d'après l'hébreu : car c'était une direction de la part de Dieu. Le Seigneur avait conduit les événements de manière à réaliser ses oracles. ³⁰ Rébellion ouverte des dix tribus du nord. XII, 16-20.

16-17. Le cri de révolte. — *Videns itaque...* L'effet produit est immédiat; le feu couvait depuis longtemps sous la cendre, la dure réponse de Roboam fut le vent violent qui le transforma

en un terrible incendie. — *Quæ nobis pars...?* Paroles identiques à celles qu'avait proférées Séba, lorsqu'il leva l'étendard de la révolte contre David. Cf. II Reg. xx, 1. — *Nunc videt...* Allocution extrêmement ironique. Il était aisé désormais à Roboam d'aviser à sa maison, réduite à des proportions si modestes, puisqu'elle ne se composait plus que des tribus de Juda (vers. 17) et de Benjamin (vers. 21).

18. Vaine tentative de Roboam pour apaiser les rebelles. — *Aduram* : probablement l'Adoniram de IV, 6. — *Qui... super tributa* (hébr. : les corvées). Le but de Roboam était évidemment de calmer les révoltés; mais le choix de son ambassadeur ne pouvait être plus malhabile, car la seule vue d'Aduram rappela au peuple de longues souffrances et le récent refus du roi de les adoucir. — *Lapidavit* : le procédé auquel les foules en fureur avaient alors recours pour se venger.

il mourut. Le roi Roboam monta aussitôt sur son char et s'enfuit à Jérusalem.

19. Et Israël se sépara de la maison de David, jusqu'à ce jour.

20. Alors tout Israël ayant appris que Jéroboam était revenu, ils l'envoyèrent chercher, et le firent venir dans une assemblée où ils l'établirent roi sur tout Israël; et nul ne suivit la maison de David que la seule tribu de Juda.

21. Roboam, lorsqu'il fut à Jérusalem, rassembla toute la tribu de Juda et la tribu de Benjamin, et vint avec cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis, pour combattre contre la maison d'Israël, et pour réduire le royaume sous l'obéissance de Roboam, fils de Salomon.

22. Alors le Seigneur adressa la parole à Séméias, homme de Dieu, et lui dit :

23. Parlez à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, à toute la maison de Juda et de Benjamin, et à tout le reste du peuple, et dites-leur :

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne monterez pas, et vous ne ferez pas la guerre aux fils d'Israël, vos frères. Que chacun retourne en sa maison; car c'est moi qui ai fait ces choses. Ils écoutèrent la parole du Seigneur, et ils s'en retournèrent selon que le Seigneur le leur avait commandé.

Roboam festinus ascendit currum, et fugit in Jerusalem.

19. Necessitate Israel a domo David, usque in præsentem diem.

20. Factum est autem, cum audisset omnis Israel quod reversus esset Jeroboam, miserunt et vocaverunt eum congregato coetu, et constituerunt eum regem super omnem Israel; nec secutus est quisquam domum David præter tribum Juda solam.

21. Venit autem Roboam Jerusalem, et congregavit universam domum Juda et tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israel, et reducerent regnum Roboam, filio Salomonis.

22. Factus est autem sermo Domini ad Semeiam, virum Dei, dicens :

23. Loquere ad Roboam, filium Salomonis, regem Juda, et ad omnem domum Juda et Benjamin, et reliquos de populo, dicens :

24. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque bellabitis contra fratres vestros filios Israel; revertatur vir in domum suam, a me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, et reversi sunt de itinere, sicut eis præceperat Dominus.

Cf. Ex. VIII, 26; XVII, 4; I Reg. xxx, 6. — *Festinus... fugit*. Le roi redoutait pour lui-même un sort semblable à celui de son légat.

19-20. Consommation de la révolte par l'élection de Jéroboam comme roi d'Israël. — *Constituerunt... regem*. Son rang, son énergie, l'hostilité qu'il avait manifestée contre la famille royale le désignaient naturellement au choix du peuple.

20 Le Seigneur interdit à Roboam d'attaquer les tribus révoltées. XII, 21-24.

21. Roboam réunit une armée pour soumettre les rebelles. — *Et tribum Benjamin*. Cette tribu, rivale de celle de Juda sous le règne de Saül et durant les premières années de David, lui était maintenant très unie; le choix de Jérusalem, cité benjaminite, comme capitale du royaume, n'avait pas peu contribué à cette heureuse transformation. — *Centum octoginta millia...* Chiffre considérable, mais qui n'a rien d'excessif, puisque cinquante ans plus tôt, au recensement opéré par David, la seule tribu de Juda comptait 500 000 guerriers.

22-24. Dieu s'oppose à toute intervention armée. — *Reliquos de populo* (vers. 23) : les membres

des tribus du nord qui, fixés sur le territoire de Juda et de Benjamin, étaient demeurés fidèles à Roboam. Cf. vers. 17. — *Non ascendetis...* L'ordre du Seigneur est conçu en termes très énergiques. Motif de la divine interdiction : *a me enim...*; aussi la soumission fut-elle complète, immédiate. C'est ainsi que le royaume du nord, ou d'Israël, par opposition à celui de Juda, fut irrévocablement fondé. Sa durée fut de deux cent cinquante-trois ans (975 à 722 avant Jésus-Christ). Le schisme produisit des effets désastreux au point de vue politique. « Le royaume divisé ne fut plus capable de tenir tête à ses ennemis avec le même succès; bien plus, les tribus du nord... furent souvent en guerre avec la tribu de Juda... (Les deux États) s'affaiblirent ainsi mutuellement, et évinèrent une proie facile aux armes de l'étranger. » Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 3. Mais les conséquences furent beaucoup plus déplorables encore sous le rapport religieux, puisque nous allons voir immédiatement Jéroboam s'attaquer à l'un des points capitaux du décalogue et du culte théocratique; triste exemple que ses successeurs imiteront, et dépasseront même.

25. *Ædificavit autem* Jeroboam Sichem in monte Ephraim, et habitavit ibi; et egressus inde ædificavit Phanuel.

26. Dixitque Jeroboam in corde suo: Nunc revertetur regnum ad domum David.

27. si ascenderit populus iste ut faciat sacrificia in domo Domini in Jerusalem; et convertetur cor populi hujus ad dominum suum Roboam, regem Juda; interficientque me, et revertentur ad eum.

28. Et excogitavit consilio fecit duos vitulos aureos, et dixit eis: Nolite ultra ascendere in Jerusalem; ecce dii tui, Israel, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

29. Posuitque unum in Bethel, et alterum in Dan;

30. et factum est verbum hoc in peccatum; ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan.

31. Et fecit fana in excelsis, et sacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.

32. Constituitque diem solemnem in mense octavo, quintadecima die mensis, in similitudinem solemnitatis quæ celebrabatur in Juda. Et ascendens altare,

25. Or Jéroboam rebâtit Sichem sur la montagne d'Ephraïm, et il y demeura; et étant sorti de là, il bâtit Phanuel.

26. Mais Jéroboam dit en lui-même: Le royaume retournera bientôt à la maison de David,

27. si ce peuple monte à Jérusalem pour y offrir des sacrifices dans la maison du Seigneur; et le cœur de ce peuple se tournera aussitôt vers Roboam, roi de Juda, son seigneur, et ils me tueront et retourneront à lui.

28. Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or, et dit au peuple: N'allez plus désormais à Jérusalem. Israël, voici tes dieux qui t'ont tiré de l'Égypte.

29. Il les mit, l'un à Béthel, et l'autre à Dan;

30. ce qui devint un sujet de péché, car le peuple allait jusqu'à Dan pour y adorer le veau.

31. Il fit aussi des temples sur les hauts lieux, et il établit pour prêtres les derniers du peuple, qui n'étaient point fils de Lévi.

32. Il établit aussi une fête au huitième mois, le quinzième jour du mois, à la ressemblance de celle qui se célébrait alors en Juda; et il monta lui-

5° Jéroboam essaye de consolider par diverses mesures le royaume du nord récemment fondé. XII, 25-33.

25. Premières mesures: il fortifie Sichem et y établit la résidence royale; il fortifie aussi Phanuel. — *Ædificavit*: dans le sens de fortifier, comme souvent ailleurs. Sichem avait été autrefois une place très forte; mais Abimélech, fils de Gédéon, l'avait en grande partie détruite. Cf. Jud. ix, 46. — *Phanuel*. Ville de Galaad, non loin du Jaboc. Cf. Gen. xxxii, 30; Jud. viii, 17, et *Atl. géogr.*, pl. vii. Jéroboam aurait ainsi une citadelle de chaque côté du Jourdain; car son royaume s'étendait sur toute la Palestine transjordanienne.

26-30. Mesure religieuse: les veaux d'or à Dan et à Béthel. — *Dixitque...* in corde. L'historien sacré nous fait assister, vers. 26-27, à une délibération intime de Jéroboam et dévoile le motif qui le poussa à installer dans ses États un culte sacrilège. — *Si ascenderit... Jerusalem*: pour les sacrifices, comme l'ajoute le texte, et aussi pour la célébration des trois grandes fêtes. Cf. Deut. xvi, 16-17. — *Convertetur cor...* Rien de plus vraisemblable, en effet, que cette conclusion. La première exaltation de la révolte une fois passée, tant de souvenirs et tant de choses à Jérusalem auraient exercé leur influence sur les sujets de Jéroboam! — *Ad dominum suum*. Trait naïf: dans son monologue, Jéroboam admet qu'il n'est qu'un usurpateur dont on pourrait bien se débarrasser (*interficient...*), pour obtenir plus aisé-

ment une réconciliation avec le roi légitime. — Résultat de la délibération, vers. 28-30. *Excogitato...*: il s'arrête à une transformation complète du culte théocratique. — *Vitulos aureos*: imitation du bœuf Apis des Égyptiens, comme au temps de l'Exode. Cf. Ex. xxxii, 4, 8. Jéroboam ne voulait pas plus que les Hébreux d'alors remplacer Jéhovah par des idoles; il se proposait de faire adorer le Seigneur sous cet emblème. Compromis honteux, grièvement coupable, qui produisit peu à peu l'idolâtrie proprement dite. — *Eccè dii tui* (plutôt: ton Dieu, au singulier): parole presque identique à celle qu'avait proférée Aaron lorsqu'il présenta le premier veau d'or aux Israélites. Cf. Ex. xxxii, 4. — *Posuitque...*: aux deux limites extrêmes du royaume du nord; *in Bethel*, sur la frontière sud, tout auprès du royaume de Juda; *in Dan*, sur la frontière nord (*Atl. géogr.*, pl. vii). — *Ibat... populus...* Le succès de Jéroboam ne fut que trop réel, comme le fait observer douloureusement le narrateur (*usque in Dan*: jusque dans ces lointains parages, qui n'avaient eu auparavant aucun attrait pour la masse du peuple).

31-33. Détails sur le culte des veaux d'or. — D'abord des temples, bâtis sur des hauteurs: *fana...* — En second lieu, un sacerdoce: *sacerdotes de extremis...*; cette idée de bassesse n'est point exprimée dans le texte, qui dit simplement: des prêtres de tout le peuple (par opposition au sacerdoce lévitique). D'après II Par. xi, 13 et sa. les enfants de Lévi, qui avaient été jusqu'alors

même à l'autel. Il fit la même chose à Béthel, sacrifiant aux veaux qu'il avait faits, et il établit dans Béthel des prêtres pour les hauts lieux qu'il avait bâtis.

33. Il monta à l'autel qu'il avait bâti à Béthel, le quinzième jour du huitième mois, jour qu'il avait fixé de son propre gré, et il fit faire une fête solennelle aux enfants d'Israël, et monta à l'autel pour y offrir de l'encens.

similiter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis quos fabricatus fuerat; constituitque in Bethel sacerdotes excelsorum quæ fecerat.

33. Et ascendit super altare quod extruxerat in Bethel, quintadecima die mensis octavi, quem finxerat de corde suo; et fecit solemnitatem filiis Israel, et ascendit super altare ut adoleret incensum.

CHAPITRE XIII

1. Et voici qu'un homme de Dieu vint de Juda à Béthel, lorsque Jéroboam se tenait à l'autel et qu'il encensait;

2. et il cria contre l'autel, en parlant ainsi de la part du Seigneur : Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maison de David un fils qui s'appellera Josias, et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant, et il brûlera sur toi des ossements humains.

3. Et le même jour il leur donna un signe, en disant : Voici le signe que le Seigneur a parlé : L'autel se fendra, et la cendre qui est dessus sera répandue.

4. Lorsque le roi eut entendu la parole que l'homme de Dieu avait crîée contre l'autel de Béthel, il étendit sa main de dessus l'autel, en disant : Qu'on l'arrête. Et en même temps la main qu'il avait étendue contre le prophète se sécha, et il ne put la retirer à lui.

1. Et ecce vir Dei venit de Juda, in sermone Domini, in Bethel, Jeroboam stante super altare et thus jaciente;

2. et exclamavit contra altare in sermone Domini, et ait : Altare, altare, hæc dicit Dominus : Ecce filius nascetur domui David, Josias nomine, et immolabit super te sacerdotes excelsorum, qui nunc in te thura succendunt, et ossa hominum super te incendet.

3. Deditque in illa die signum, dicens : Hoc erit signum quod locutus est Dominus : Ecce altare scindetur, et effundetur cinis qui in eo est.

4. Cumque audisset rex sermonem hominis Dei, quem inclamaverat contra altare in Bethel, extendit manum suam de altari, dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus ejus, quam extenderat contra eum; nec valuit retrahere eam ad se.

fixés dans toute l'étendue du territoire juif, se retirèrent pour la plupart sur le domaine de Roboam. — En troisième lieu, un jour de grande fête : *dîem solemnem*... (les mots *in similitudinem*... font allusion à la solennité des Tabernacles, qui se célébraient à Jérusalem le quinzième jour du septième mois. Cf. Lev. XXIII, 34 et ss.). — En quatrième lieu, des sacrifices, que le roi vint inaugurer en personne à Béthel : *et ascendens*... (vers. 32^b-33). — *Quem finxerat*... Mordant reproche de l'écrivain sacré : des inventions purement humaines, au lieu du culte révélé par Jéhovah.

§ II. — *Le Seigneur fait adresser de sévères reproches à Jéroboam au sujet de sa conduite sacrilège.* XIII, 1-34.

1^o Oracle contre l'autel de Béthel. XIII, 1-10. CHAP. XIII. — 1-2^a. Introduction. — *Le vir Dei* chargé du terrible message est inconnu; on dit seulement qu'il venait de *Juda*, de la contrée où l'on était resté fidèle au vrai Dieu. —

Jeroboam stante... : pendant la cérémonie d'inauguration signalée plus haut, XII, 32-33.

2^b-3. L'oracle. — *Altare*... Cette apostrophe directe est saisissante. — *Nascetur*..., *Josias nomine*. Prophétie extrêmement remarquable par sa précision : elle annonce plus de trois cents ans d'avance la naissance, le nom, et un acte spécial du roi Josias; sous ce rapport, on ne peut lui comparer dans l'Ancien Testament que l'oracle d'Isaïe relatif à Cyrus (Is. XLIV, 28; XLV, 1). Elle fut réalisée à la lettre; cf. IV Reg. XXIII, 15-16. — *Ossa*... *incendet* : pour souiller l'autel idolâtrique, les ossements étant légalement impurs (Num. XIX, 16). — *Deditque*... *signum* : ce signe consistait en un autre oracle, mais à courte échéance, qui démontrerait par son accomplissement immédiat l'entière vérité de la première prédiction. Cf. IV Reg. XIX, 29; Is. VII, 14-16. — *Efundetur cinis*. Comme ailleurs (cf. Lev. VI, 10), le mot hébreu désigne des cendres grasses, résultant des chairs calcinées des victimes.

4-6. Châtiment du roi, et réalisation du signe.

5. Altare quoque scissum est, et effusus est cinis de altari, juxta signum quod prædixerat vir Dei in sermone Domini.

6. Et ait rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui, et ora pro me, ut restituatur manus mea mihi. Oravitque vir Dei faciem Domini, et reversa est manus regis ad eum, et facta est sicut prius fuerat.

7. Locutus est autem rex ad virum Dei : Veni mecum domum ut prandeas, et dabo tibi munera.

8. Responditque vir Dei ad regem : Si dederis mihi mediam partem domus tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto ;

9. sic enim mandatum est mihi in sermone Domini præcipientis : Non comedes panem, neque bibes aquam, nec reverteris per viam qua venisti.

10. Abiit ergo per aliam viam, et non est reversus per iter quo venerat in Bethel.

11. Prophetes autem quidam senex habitabat in Bethel ; ad quem venerunt filii sui, et narraverunt ei omnia opera quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel, et verba quæ locutus fuerat ad regem narraverunt patri suo.

12. Et dixit eis pater eorum : Per quam viam abiit ? Ostenderunt ei filii sui viam per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda.

13. Et ait filiis suis : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent, ascendit,

14. et abiit post virum Dei ; et invenit eum sedentem subtus terebinthum, et ait illi : Tune es vir Dei qui venisti de Juda ? Respondit ille : Ego sum.

15. Dixitque ad eum : Veni mecum domum ut comedas panem.

5. L'autel aussi se fendit, et la cendre qui était dessus se répandit, selon le signe que l'homme de Dieu avait prédit par le commandement du Seigneur.

6. Alors le roi dit à l'homme de Dieu : Implorez le Seigneur votre Dieu, et priez-le pour moi, afin qu'il me rende l'usage de ma main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, et le roi retira sa main à lui, et elle devint telle qu'auparavant.

7. Le roi dit encore à l'homme de Dieu : Venez dîner avec moi dans ma maison, et je vous ferai des présents.

8. L'homme de Dieu dit au roi : Quand vous me donneriez la moitié de votre maison, je n'irai point avec vous, et je ne mangerai pas de pain, et ne boirai pas d'eau en ce lieu.

9. Car cet ordre m'a été donné par la parole du Seigneur : Vous ne mangerez pas de pain, et ne boirez pas d'eau, et vous ne vous en retournerez point par le chemin par lequel vous êtes venu.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, et il ne s'en retourna point par le chemin par lequel il était venu à Bethel.

11. Or il y avait un vieux prophète qui demeurait à Bethel ; ses fils vinrent lui raconter toutes les choses que l'homme de Dieu avait faites ce jour-là à Bethel, et ils rapportèrent à leur père les paroles qu'il avait dites au roi.

12. Leur père leur dit : Par où s'en est-il allé ? Ses fils lui montrèrent le chemin par où l'homme de Dieu, qui était venu de Juda, s'en était allé ;

13. et il dit à ses fils : Sellez-moi mon âne. Et après qu'ils l'eurent sellé, il monta dessus,

14. et s'en alla après l'homme de Dieu, qu'il trouva assis sous un térébinthe ; et il lui dit : Êtes-vous l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda ? Il lui répondit : Je le suis.

15. Venez, lui dit-il, avec moi dans ma maison, pour manger un peu de pain.

— *Extendit manum... de altari.* Jéroboam jetait alors de l'encens sur l'autel, vers. 1. — *Exaruit* : cette main sacrilège devint aussitôt rigide comme une barre de fer. — *Allure... scissum...* : par une fissure soudaine et considérable. — *Deprecare.* Littéral. : adoucis ; résultat de la prière.

7-10. Le prophète refuse l'invitation du roi et se retire. — *Veni... ut prandeas.* Le roi, ému, veut honorer l'homme de Dieu ; mais celui-ci allègue pour s'excuser l'ordre formel qu'il avait reçu, d'éviter toute communication intime avec le prince sacrilège. — *Abiit...* : brusquement,

comme il était venu. L'impression qu'il laissa fut peu durable, car Jéroboam ne modifia en rien sa conduite. — *Non est reversus...* : tout d'abord ; mais il ne tardera pas à désobéir à Dieu, et sera sévèrement puni.

2° Le prophète puni pour sa désobéissance. XIII, 11-32.

11-19. Il se laisse ramener à Bethel contrairement à son mandat. — *Prophetes... quidam.* Faux prophète, d'après divers interprètes ; plutôt, ce semble, un homme auquel Dieu s'était autrefois communiqué, mais dont les sentiments reli-

16. L'homme de Dieu lui répondit : Je ne puis retourner, ni aller avec vous, et je ne mangerai pas de pain, et ne boirai pas d'eau en ce lieu-ci ;

17. car le Seigneur m'a dit expressément, et m'a donné cet ordre : Vous ne mangerez pas de pain et ne boirez pas d'eau en ce lieu-ci, et vous ne retournerez point par le chemin par lequel vous serez allé.

18. Cet homme lui répondit : Je suis moi-même prophète comme vous, et un ange est venu me dire de la part du Seigneur : Ramenez-le avec vous dans votre maison, afin qu'il mange du pain et qu'il boive de l'eau. Et il le trompa,

19. et l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea du pain dans sa maison, et but de l'eau.

20. Et comme ils étaient assis à table, le Seigneur fit entendre sa parole au prophète qui l'avait ramené ;

21. et il cria à l'homme de Dieu, qui était venu de Juda, et dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur, et que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur votre Dieu vous avait fait,

22. et que vous êtes revenu en ce lieu, où vous avez mangé du pain et bu de l'eau, quoique Dieu vous eût commandé de n'y pas manger de pain, et de n'y pas boire d'eau, votre cadavre ne sera point porté au sépulchre de vos pères.

23. Après que le prophète qu'il avait amené eut bu et mangé, le *vieux prophète* sella son âne pour lui.

24. Et comme l'homme de Dieu était en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra et le tua, et son cadavre demeura étendu sur le chemin ; l'âne resta auprès de lui, et le lion se tint auprès du cadavre.

25. Et voici que des gens qui passaient

16. Qui ait : Non possum reverti neque venire tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto ;

17. quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini, dicens : Non comedes panem, et non bibes aquam ibi, nec revertaris per viam qua ieris.

18. Qui ait illi : Et ego propheta sum similis tui ; et angelus locutus est mihi in sermone Domini, dicens : Reduc eum tecum in domum tuam, ut comedat panem, et bibat aquam. Fefellit eum,

19. et reduxit secum. Comedit ergo panem in domo ejus, et bibit aquam.

20. Cumque sederent ad mensam, factus est sermo Domini ad prophetam qui reduxerat eum ;

21. et exclamavit ad virum Dei, qui venerat de Juda, dicens : Hæc dicit Dominus : Quia non obediens fuisti ori Domini, et non custodisti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. et reversus es, et comedisti panem, et bibisti aquam, in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem, neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulchrum patrum tuorum.

23. Cumque comedisset et bibisset, stravit asinum suum prophetæ quem duxerat.

24. Qui cum abiisset, invenit eum leo in via, et occidit ; et erat cadaver ejus projectum in itinere ; asinus autem stabat juxta illum, et leo stabat juxta cadaver.

25. Et ecce viri transeuntes viderunt

gieux étaient très superficiels et très imparfaits. — *Ad quem venerunt...* Le récit et les dialogues (vers. 11-19) sont vivants, pittoresques. — *Angelus locutus est...* Mensonge qu'il était aisé à l'homme de Dieu de constater, une assertion de ce genre étant insuffisante pour révoquer l'ordre qu'il avait directement reçu du Seigneur.

20-22. Jéhovah prononce un arrêt de mort contre son mandataire infidèle. — Introduction, vers. 20-21^a. Les considérants de la sentence, vers. 21^b-22^a. La sentence proprement dite, vers. 22^b : *non inferetur...* ; c.-à-d. qu'il mourra loin de son pays, d'une mort extraordinaire. N'être

pas enseveli dans le tombeau de la famille était pour les Hébreux un grave châtement. Cf. Gen. XLVII, 30 ; XLIX, 29 ; II Reg. XIX, 37, etc.

23-24. Mort violente de l'homme de Dieu. — *Stravit asinum...* : la monture du prophète désobéissant, non encore mentionnée dans le récit. — *Leo in via*. Les bêtes fauves n'étaient pas rares en Palestine, même à cette époque, comme le démontre l'histoire de David. Cf. I Reg. XVII, 34. — *Asinus..., leo... juxta...* : tableau pittoresque. L'instinct féroce du lion était miraculeusement dompté. Cf. vers. 28.

25-32. La sépulture. — *Viderunt* : sans oser

cadaver projectum in via, et leonem stantem juxta cadaver. Et venerunt, et divulgaverunt in civitate in qua propheta ille senex habitabat.

26. Quod cum audisset propheta ille, qui reduxerat eum de via, ait: Vir Dei est, qui inobediens fuit ori Domini, et tradidit eum Dominus leoni, et confregit eum et occidit, juxta verbum Domini quod locutus est ei.

27. Dixitque ad filios suos: Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent,

28. et ille abiisset, invenit cadaver ejus projectum in via, et asinum et leonem stantes juxta cadaver; non comedit leo de cadavere, nec læsit asinum.

29. Tulit ergo propheta cadaver viri Dei, et posuit illud super asinum, et reversus intulit in civitatem prophetæ senis ut plangeret eum.

30. Et posuit cadaver ejus in sepulcro suo, et planxerunt eum: Heu, heu, mi frater!

31. Cumque planxissent eum, dixit ad filios suos: Cum mortuus fuero, sepelite me in sepulcro in quo vir Dei sepultus est; juxta ossa ejus ponite ossa mea;

32. profecto enim veniet sermo, quem prædixit in sermone Domini contra altare quod est in Bethel, et contra omnia fana excelsorum quæ sunt in urbibus Samariæ.

33. Post verba hæc non est reversus Jeroboam de via sua pessima, sed e contrario fecit de novissimis populi sacerdotes excelsorum; quicumque volebat implebat manum suam, et fiebat sacerdos excelsorum.

34. Et propter hanc causam peccavit domus Jeroboam, et eversa est, et deleta de superficie terræ.

par là virent son corps étendu dans le chemin, et le lion qui se tenait près du corps, et ils vinrent publier ce qu'ils avaient vu, dans la ville où demeurait ce vieux prophète.

26. Lorsque celui-ci, qui avait fait revenir l'homme de Dieu de son chemin, l'eut appris, il dit: C'est l'homme de Dieu, qui a été désobéissant à la parole du Seigneur, et le Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en pièces, et l'a tué selon la parole qu'il lui avait dite.

27. Et il dit à ses fils: Sillez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé,

28. il s'en alla, et il trouva le cadavre étendu dans le chemin, et l'âne et le lion qui se tenaient près du corps. Le lion ne mangea point du cadavre, et ne fit pas de mal à l'âne.

29. Le prophète prit donc le cadavre de l'homme de Dieu, le mit sur son âne, et le ramena dans la ville où il demeurait, pour le pleurer.

30. Il mit le cadavre dans son sépulcre, et ils le pleurèrent en disant: Hélas, hélas, mon frère!

31. Après qu'ils eurent pleuré, il dit à ses fils: Quand je serai mort, ensevelissez-moi dans le sépulcre où repose l'homme de Dieu; mettez mes os auprès de ses os.

32. Car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'autel qui est à Bethel, et contre tous les temples des hauts lieux qui sont dans les villes de Samarie, arrivera très certainement.

33. Après ces choses, Jéroboam ne revint point de sa voie toute corrompue, mais il prit au contraire des derniers du peuple pour les faire les prêtres des hauts lieux. Quiconque le voulait remplissait sa main, et devenait prêtre des hauts lieux.

34. Ce fut là le péché de la maison de Jéroboam, et c'est pour cela qu'elle a été détruite et exterminée de dessus la terre.

s'approcher pour enlever le cadavre, par crainte du lion. — *Vir Dei est.* Le prophète de Bethel comprend aussitôt les circonstances de cette mort tragique. Pris d'un remords tardif, il veut du moins expier partiellement sa faute en donnant à son hôte une sépulture honorable, vers. 27 et ss. — *Heu, heu!* Exclamation qui paraît avoir été la formule de deuil usitée aux funérailles. Cf. Jer. xxii, 18. — *Cum mortuus fuero...* (vers. 31). Demande pleine de fol, tous ces faits ayant prouvé sur le vieillard une impression très vive. — *Juxta ossa...*: dans le « loculus » voisin.

Voyez l'*Att. archéol.*, pl. xxx, fig. 7; pl. xxxii fig. 3.

3° Endurcissement de Jéroboam. XIII, 33-34.

33-34. *Non est reversus*: malgré les miracles dont il avait été témoin de si près. — *Sed e contrario...*: il multiplia les autels sacrilèges et les faux prêtres. — *Quicumque volebat...*: une seule condition était requise. Cf. II Par. xiii, 9. Sur la locution « remplir la main », pour désigner la consécration sacerdotale, voyez Ex. xxix, 9, et le commentaire. D'après l'hébreu, le verbe *implebat* a Jéroboam pour sujet: Quiconque le

CHAPITRE XIV

1. En ce temps-là, Abia, fils de Jéroboam, tomba malade.

2. Et Jéroboam dit à sa femme : Levez-vous, et changez de vêtement, afin qu'on ne connaisse pas que vous êtes la femme de Jéroboam ; et allez à Silo, où est le prophète Ahias, qui m'a prèdit que je régnerais sur ce peuple.

3. Prenez dans votre main dix pains, un gâteau et un vase de miel, et allez le trouver ; car il vous fera savoir ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jéroboam fit ce qu'il lui avait dit ; elle se leva, s'en alla à Silo, et vint dans la maison d'Ahias. Mais lui ne pouvait plus voir, parce que ses yeux s'étaient obscurcis à cause de son grand âge.

5. Le Seigneur dit donc à Ahias : Voici la femme de Jéroboam, qui vient vous consulter sur son fils qui est malade ; vous lui direz telle et telle chose. Comme la femme de Jéroboam entrait, en dissimulant qui elle était,

6. Ahias entendit le bruit de ses pas lorsqu'elle entrait par la porte, et il lui dit : Entrez, femme de Jéroboam ; pourquoi feignez-vous d'être une autre ? Pour moi, j'ai été envoyé vers vous comme un dur messenger.

7. Allez, et dites à Jéroboam : Voici

1. In tempore illo ægrotavit Abia, filius Jeroboam.

2. Dixitque Jeroboam uxori suæ : Surge, et commuta habitum, ne cognoscaris quod sis uxor Jeroboam ; et vade in Silo, ubi est Ahias propheta, qui locutus est mihi, quod regnaturus essem super populum hunc.

3. Tolle quoque in manu tua decem panes, et crustulam, et vas mellis, et vade ad illum ; ipse enim indicabit tibi quid eventurum sit puero huic.

4. Fecit ut dixerat uxor Jeroboam, et consurgens abiit in Silo, et venit in domum Ahæ. At ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ senectute.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam : Ecce uxor Jeroboam ingreditur ut consulat te super filio suo qui ægrotat ; hæc et hæc loqueris ei. Cum ergo illa intraret, et dissimularet se esse quæ erat,

6. audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, et ait : Ingredere, uxor Jeroboam ; quare aliam te esse simulas ? Ego autem missus sum ad te durus nuntius.

7. Vade, et dic Jeroboam : Hæc dicit

désirait, il le consacrait prêtre. — *Propter hanc causam.* Une telle malice ne pouvait manquer d'attirer sur le roi d'Israël une punition exemplaire, dans laquelle fut enveloppée toute sa famille.

§ III. — *Autres événements du règne de Jéroboam.*
XIV, 1-31.

1^o Prophétie d'Ahias contre la maison du roi. XIV, 1-18.

CHAP. XIV. — 1-3. Jéroboam envoie la reine consulter Ahias au sujet de leur fils gravement malade. — *Ægrotavit Abia.* Le décret d'extirpation formulé d'avance par le narrateur, XIII, 34, reçoit déjà un commencement d'exécution. — *Commuta habitum.* Jéroboam craint que le prophète, reconnaissant la reine, ne se refuse à donner une réponse favorable. Et pourtant c'était Ahias qui lui avait autrefois promis le trône au nom de Jéhovah, XI, 29 et ss. ; mais une condition avait été ajoutée, et Jéroboam n'a que trop conscience de ne l'avoir pas remplie. D'ailleurs, étrange état d'âme : supposer qu'Ahias pourra fournir une décision certaine sur l'avenir de l'enfant, et qu'il

ne connaîtra pas la mère. — *Tolle quoque...* Sur la coutume de porter des présents aux prophètes qu'on allait interroger, voyez I Reg. XIII, 7, et le commentaire. La nature modeste de ceux de la reine (*crustulam*) ; d'après l'hébreu, des gâteaux d'une forme particulière ; cf. Jos. IX, 5) formait une partie de son déguisement.

4-5. Dieu avertit Ahias de la visite de la reine. — *Non poterat videre.* Cécité occasionnée par le grand âge, comme pour Isaac, Gen. XXVII, 1, et pour Héli, I Reg. IV, 15, etc. Jéroboam comptait peut-être sur cette circonstance pour la réussite de son projet. — *Hæc et hæc...* formule d'abréviation, le narrateur se proposant de citer aussitôt le divin oracle, vers. 7-16.

5^b-16. Réponse d'Ahias à la reine. — *Cu ergo illa...* Dans l'hébreu, cette seconde moitié du vers. 5 fait encore partie de l'avertissement donné par Dieu au prophète : Car, lorsqu'elle entrera, elle feindra d'être une autre (femme). — Court exorde, vers. 6^b, montrant à la reine l'inutilité de ses précautions (*quare aliam...*) et résumant tout l'oracle : *durus nuntius.* — Après ce prélude rapide, l'annonce des châtiments divins,

Dominus Deus Israel : Quia exaltavi te de medio populi, et dedi te ducem super populum meum Israel ;

8. et scidi regnum domus David, et dedi illud tibi, et non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, et secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo ;

9. sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et confatiles, ut me ad iracundiam provocares, me autem projecisti post corpus tuum :

10. idcirco ecce ego inducam mala super domum Jeroboam, et percutiam de Jeroboam mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel ; et mundabo reliquias domus Jeroboam, sicut mundari solet fimus usque ad purum.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate, comedent eos canes ; qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cæli ; quia Dominus locutus est.

12. Tu igitur surge, et vade in domum tuam ; et in ipso introitu pedum tuorum in urbem, morietur puer.

13. Et planget eum omnis Israel, et sepeliet ; iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulcrum, quia inventus est super eo sermo bonus a Domino Deo Israel, in domo Jeroboam.

ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vous ai élevé du milieu du peuple, je vous ai établi chef de mon peuple Israël,

8. j'ai divisé le royaume de la maison de David, et je vous l'ai donné ; et vous n'avez pas été comme mon serviteur David, qui a gardé mes commandements, et m'a suivi de tout son cœur en faisant ce qui était agréable à mes yeux ;

9. mais vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, et vous vous êtes fait des dieux étrangers, en métal fondu, pour irriter ma colère, et vous m'avez rejeté derrière vous.

10. C'est pourquoi je ferai tomber toutes sortes de maux sur la maison de Jeroboam, et je frapperai de Jeroboam les mâles et celui que l'on conservait précieusement, et le dernier en Israël ; et je nettoierai les restes de la maison de Jeroboam, comme on a coutume de nettoyer le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien.

11. Ceux de Jeroboam qui mourront dans la ville seront mangés par les chiens, et ceux qui mourront à la campagne seront mangés par les oiseaux du ciel ; car c'est le Seigneur qui a parlé.

12. Levez-vous donc, et allez dans votre maison ; et à l'instant même où vous mettrez le pied dans la ville, l'enfant mourra.

13. Et tout Israël le pleurera et l'en-sevelira. C'est le seul de la maison de Jeroboam qui sera mis dans le tombeau, parce que l'arrêt du Seigneur Dieu d'Israël touchant la maison de Jeroboam s'est trouvé favorable pour lui.

vers. 7-11. D'abord (7-9), selon la coutume, les motifs de la terrible sentence : Dieu énumère tour à tour ses bienfaits envers Jeroboam (*exaltavi... dedi te... dedi illud...*), et les crimes du prince, soit négativement, vers. 8^o (*non... sicut David* ; comp. xi, 38, où David avait été donné pour modèle à Jeroboam), soit positivement, vers. 9 (*super omnes...*, c.-à-d. tous les chefs antérieurs d'Israël, qu'ils s'appelaient juges ou rois ; aucun d'eux, en effet, même aux plus mauvaises époques, n'avait été aussi coupable que Jeroboam sous le rapport théocratique. Notez l'expression énergique : *projecisti post corpus...*). Après les considérants, la sentence même (vers. 10-11), qui consiste dans la ruine totale de la maison du roi. Cette ruine est représentée au vers. 10 par trois locutions figurées : *mingentem...*, tous les descendants mâles (cf. I Reg. xxv, 22, et la note) ; *clausum...* (hébr. : l'esclave et l'homme libre ; voyez Deut. xxxii, 36, et l'explication) ;

mundabo... (d'après l'hébreu : je balayerai la maison de Jeroboam comme on balaye les ordures). Au vers. 11, la menace est exprimée au propre ; des morts soudaines, extraordinaires, sont annoncées, avec la privation de sépulture : *in civitate... canes*, les chiens à demi sauvages qui abondent dans les villes orientales, et qui y consomment les immondices jetées sans façon dans les rues (cf. Ps. lviii, 7, 15) ; *in agro... aves*, les divers oiseaux de proie qui remplissent dans les campagnes de la Palestine le même office que les chiens dans les villes. Pour l'accomplissement de l'oracle, voyez xv, 28-29. — Ahias, passant au point sur lequel on venait le consulter, prédit à la reine la mort prochaine de son fils, vers. 12-13. *In... introitu pedum* : locution pittoresque. *Iste... solus... in sepulcrum* : seule exception à l'arrêt du vers. 11 ; le jeune prince en faveur duquel elle fut faite paraît avoir été parfaitement doué (*sermo bonus...*) ; ce n'était pas un enfant

14. Mais le Seigneur s'est établi sur Israël un roi qui ruinera la maison de Jéroboam en ce jour, et en ce temps.

15. Le Seigneur Dieu frappera Israël et le rendra comme le roseau qui est agité dans les eaux; et il arrachera Israël de cette terre excellente qu'il a donnée à leurs pères, et il les dispersera au delà du fleuve, parce qu'ils se sont fait des bois sacrés pour irriter le Seigneur.

16. Et le Seigneur livrera Israël, à cause des péchés de Jéroboam, qui a péché et qui a fait pécher Israël.

17. La femme de Jéroboam se leva donc et vint à Thersa, et lorsqu'elle mettait le pied sur le seuil de sa maison, l'enfant mourut.

18. Il fut ensuite enseveli; et tout Israël le pleura, selon ce que le Seigneur avait prédit par le prophète Ahias, son serviteur.

19. Le reste des actions de Jéroboam, ses combats, et la manière dont il régna, sont écrits dans le livre des annales des rois d'Israël.

20. Le temps du règne de Jéroboam fut de vingt-deux années; il s'endormit ensuite avec ses pères, et Nadab son fils régna à sa place.

21. Cependant Roboam, fils de Salomon, régnait sur Juda; il avait quarante et un ans lorsqu'il commença à régner, et il régna dix-sept ans dans la ville de Jérusalem, que le Seigneur avait choisie dans toutes les tribus d'Israël pour y éta-

14. Constituit autem sibi Dominus regem super Israel, qui percutiet domum Jeroboam in hac die et in hoc tempore;

15. et percutiet Dominus Deus Israel, sicut moveri solet arundo in aqua, et evellat Israel de terra bona hac quam dedit patribus eorum, et ventilabit eos trans flumen, quia fecerunt sibi lucos ut irritarent Dominum.

16. Et tradet Dominus Israel propter peccata Jeroboam, qui peccavit, et peccare fecit Israel.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam, et abiit, et venit in Thersa; cumque illa ingrederetur limen domus, puer mortuus est.

18. Et sepelierunt eum, et planxit eum omnis Israel, juxta sermonem Domini quem locutus est in manu servi sui Ahiaë prophetae.

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quomodo pugnaverit, et quomodo regnaverit, ecce scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel.

20. Dies autem quibus regnavit Jeroboam viginti duo anni sunt, et dormivit cum patribus suis; regnavitque Nadab, filius ejus pro eo.

21. Porro Roboam, filius Salomonis, regnavit in Juda. Quadraginta et unius anni erat Roboam, cum regnare coepisset; decem et septem annos regnavit in Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi ex omnibus

dans le sens strict (comp. III, 7, et le commentaire). — L'Instrument des vengeances divines contre Roboam, vers. 14. *Constituit... regem*: Baasa, d'après xv, 27-28. *In hac die et... tempore*: l'hébreu est un peu obscur aussi; le sens paraît être: N'est-ce pas déjà ce qui a lieu? — Punition réservée à tout le royaume du nord, vers. 15-16. *Sicut... arundo*: symbole d'une extrême impuissance. *Evellat... de terra*: emprunt fait à la prophétie menaçante de Moïse, Deut. xxix, 28. *Trans flumen*: l'Euphrate, le fleuve par excellence dans le langage biblique. *Fecerunt... lucos*: hébr.: des *asêrîm*, des statues de bois en l'honneur d'Astarté (notes de Jud. III, 7; vi, 25); ce genre d'idolâtrie, qui avait à peu près disparu depuis la judicature de Gédéon, va revivre avec une intensité désolante (cf. vers. 23; xv, 23; xvi, 33; xviii, 19, etc.). *Tradet... Israel*: sur l'accomplissement de l'oracle, voyez IV Reg. xvii, 6; xviii, 11; Ez. I, 3, etc. — *Propter... Jeroboam*: le grand coupable, qui avait tout sacrifié à son égoïsme criminel.

17-18. Mort et sépulture du fils de Jéroboam. — *Thersa*. Antique cité chananéenne, renommée pour sa beauté. Cf. Jos. xii, 24; Cant. vi, 4. On

l'identifie communément avec Tellouzah, localité située dans la montagne, au nord de Naplouse (Att. géog. pl. vii et xii). Jéroboam y résidait alors; il semble en avoir fait la seconde capitale de son royaume.

20. Mort de Jéroboam. XIV, 19-20.

19-20. Conclusion du règne de Jéroboam. — *Quomodo pugnaverit...*: guerres perpétuelles avec Roboam, d'après le vers. 30; guerre aussi avec Abia, fils et successeur de Roboam, d'après II Par. xiii, 5-20. — *In libro... Israel*. Voyez l'Introduction, p. 439.

30. Abrégé du règne de Roboam. XIV, 21-31.

21. L'âge du roi lors de son avènement, durée de son règne, le nom de sa mère. — *Quadraginta et unius...* Salomon ayant régné quarante ans, Roboam, si ces chiffres sont exacts, dut naître un an avant l'avènement de son père; ce qui suppose que celui-ci avait épousé une première femme antérieurement à son mariage avec la fille du roi d'Égypte. — *Civitate quam elegit...* Formule solennelle, qui révèle toute l'affection du Seigneur pour la cité sainte. — *Nomen... matris*. Le nom des mères des rois de Juda est souvent signalé par le narrateur (cf. xv, 2, 10;

tribubus Israel. Nomen autem matris ejus Naama, Ammanitis.

22. Et fecit Judas malum coram Domino, et irritaverunt eum super omnibus quæ fecerant patres eorum in peccatis suis quæ peccaverunt;

23. ædificaverunt enim et ipsi sibi aras, et statuas, et lucos, super omnem collem excelsum et subter omnem arborem frondosam.

24. Sed et effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominaciones gentium quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israel.

25. In quinto autem anno regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem;

26. et tulit thesauros domus Domini et thesauros regios, et universa diripuit; scuta quoque aurea, quæ fecerat Salomon;

27. pro quibus fecit rex Roboam scuta area, et tradidit ea in manum ducum scutariorum, et eorum qui excubabant ante ostium domus regis.

28. Cumque ingrederetur rex in domum Domini, portabant ea qui præeundi habebant officium, et postea reportabant ad armamentarium scutariorum.

29. Reliqua autem sermonum Roboam,

blir son nom. Sa mère, une Ammonite, s'appelait Naama.

22. Et Juda fit le mal devant le Seigneur, et ils l'irritèrent par les péchés qu'ils commirent, plus que leurs pères ne l'avaient irrité par tous leurs crimes.

23. Car ils s'élevèrent aussi des autels, et se firent des statues et des bois sacrés sur toute colline élevée, et sous tout arbre touffu.

24. Il y eut aussi des efféminés dans le pays, et ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avait broyés à la vue des enfants d'Israël.

25. La cinquième année du règne de Roboam, Sésac, roi d'Égypte, monta à Jérusalem;

26. et il enleva les trésors de la maison du Seigneur, et les trésors du roi, et pillà tout. Il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avait faits.

27. A leur place le roi Roboam en fit faire d'airain et les mit entre les mains de ceux qui avaient soin des boucliers, et de ceux qui veillaient devant la porte de la maison du roi;

28. et lorsque le roi entra dans la maison du Seigneur, ceux qui avaient pour office de marcher devant lui portaient ces boucliers, et ils les reportaient ensuite au lieu destiné à garder les armes.

29. Le reste des actions de Roboam,

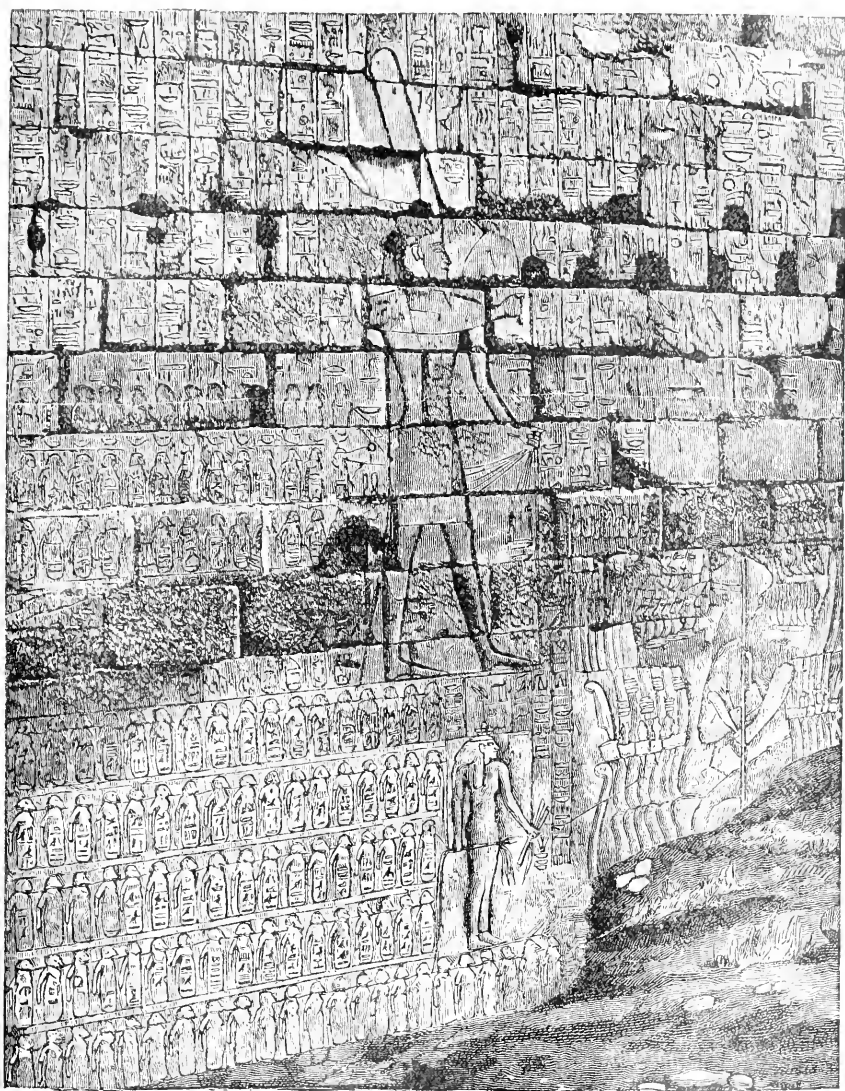
xxii, 42; IV Reg. viii, 26, etc.), à cause de la grande influence exercée de tout temps par les reines mères dans les cours orientales.

22-24. Les sujets de Roboam se livrent à l'idolâtrie durant son règne. — *Fecit Judas malum* : se conformant aux funestes exemples du roi. Cf. II Par. xi, 17; xii, 1. Cette triste apostasie n'eut lieu toutefois qu'au début de la quatrième année du règne. — *Irritaverunt*. Hébr. : ils l'excitèrent à la jalousie. Métaphore qui provenait de ce que l'alliance contractée par le Seigneur avec son peuple ressemblait à une union matrimoniale. Cf. Ex. xx, 5; xxxiv, 14-15. — *Et ipse* : comme leurs frères schismatiques d'Israël. Cf. xii, 31; xiii, 32. — *Aras*; hébr. : des hauts lieux. *Statuas* : d'après l'hébr., des espèces de piliers ou de statues idolâtriques; cf. Ex. xxxiv, 13. *Lucos* : des *asérim*, comme au vers. 15. — *Super... et subter...* : emprunt au Deut. xii, 2. — *Sed et effeminati*. Détail encore plus odieux. D'après l'hébr., des « consacrés » ; c.-à-d. des hommes voués au culte abominable d'Astarté. Sur l'expression *abominaciones gentium*, voyez Lev. xviii, 3-25; xx, 1-23; Deut. xviii, 9-12.

25-28. Invasion victorieuse de Sésac en Judée,

et pillage de Jérusalem. — *Sesac*. Voyez la note de xi, 40. C'est probablement à la demande de Jéroboam, son ami, que Sésac envahit les États de Roboam, le roi rival. — *Et tulit...* : à la suite d'une campagne constamment heureuse, comme le raconte la célèbre inscription de Karnak, qui confirme si étonnamment la narration biblique. Voyez Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 4 et ss. Comp. aussi II Par. xi, où ce même fait est relaté d'une manière plus explicite. — *Scuta... aurea*. Dépouille d'une immense valeur. Cf. x, 16-17. Les boucliers d'or furent tristement remplacés, vu la misère des temps, par des *scuta area*, sur l'emploi desquels les vers. 27-28 fournissent quelques détails. — *Ducum scutariorum*. Hébr. : du chef des coureurs; voyez II Reg. xv, 1, et la note. Les mots *et eorum* sont omis par le texte original. — *Cumque ingrederetur...* : quoique livré à l'idolâtrie, Roboam n'avait pas abandonné le culte public de Jéhovah, et il assistait en grande pompe aux offices religieux. — *Portabant...* : procession solennelle, qui accompagnait le roi lorsqu'il allait au temple.

29-31. Conclusion du règne de Roboam. — *Abiam* (vers. 31). II Par. xiii, 20, il est appelé Abia (*Abiyahu* dans le texte hébr.).



Bas-relief de Karnak, où l'on voit le roi Sésac présentant à la déesse du district de Thèbes, sous la forme de prisonniers enchaînés, les villes qu'il avait enlevées Roboam.

et omnia quæ fecit, ecce scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda.

30. Fuitque bellum inter Roboam et Jeroboam cunctis dièbus.

31. Dormivitque Roboam cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David. Nomen autem matris ejus Naama, Ammanitis, et regnavit Abiam, filius ejus, pro eo.

et tout ce qu'il a fait, est écrit dans le livre des annales des rois de Juda.

30. Et il y eut toujours guerre entre Roboam et Jéroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la cité de David. Sa mère, qui était Ammonite, s'appelait Naama; et Abiam son fils régna à sa place.

CHAPITRE XV

1. Igitur in octavo decimo anno regni Jeroboam, filii Nabat, regnavit Abiam super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris sui quæ fecerat ante eum; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem, ut suscitet filium ejus post eum, et staret Jerusalem;

5. eo quod fecisset David rectum in oculis Domini, et non declinasset ab omnibus quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ, excepto sermone Uriæ Hethæi.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam et Jeroboam omni tempore vitæ ejus.

1. La dix-huitième année du règne de Jéroboam, fils de Nabat, Abiam régna sur Juda.

2. Il régna trois ans dans Jérusalem. Sa mère se nommait Maacha, et était fille d'Abessalom.

3. Il marcha dans tous les péchés que son père avait commis avant lui, et son cœur n'était point parfait avec le Seigneur son Dieu, comme l'était le cœur de David son père.

4. Mais néanmoins le Seigneur son Dieu lui donna, à cause de David, une lampe dans Jérusalem, en suscitant son fils après lui et en rendant stable Jérusalem,

5. parce que David avait fait ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, et qu'il ne s'était point détourné, tous les jours de sa vie, de tout ce qu'il lui avait commandé, excepté en ce qui se passa à l'égard d'Urie l'Héthéen.

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam et Jéroboam, tant que Roboam vécut.

SECTION II. — LES ROYAUMES D'ISRAËL ET DE JUDA DEPUIS LA MORT DE ROBOAM JUSQU'A L'AVÈNEMENT D'ACHAB. XV, 1 — XVI, 28.

§ I. — Abiam et Asa règnent sur Juda. XV, 1-24.

1^o Règne d'Abiam. XV, 1-8.

CHAP. XV. — 1-2. Les dates principales du règne. — L'année de l'avènement est déterminée par une date synchronique : *in octavo decimo...* — Durée du règne : *tribus annis*. Les trois années ne durent pas être complètes, puisque Asa, le successeur d'Abiam, monta sur le trône durant la vingtième année de Jéroboam. Cf. vers. 9. Dans les calculs de ce genre, les Hébreux tenaient compte des années et des jours commencés. — *Abessalom* est une variante du nom d'Absalom. S'il s'agit ici du fils de David, ce qui est très possible, *Maacha* serait sa petite-fille, puisqu'il semble n'avoir eu qu'une fille, nommée Thamar. Cf. II Reg. xv, 27.

3-6. Caractère général du règne d'Abiam. — *Ambulavit in... peccatis...* : c.-à-d. dans l'idolâtrie. Cf. xiv, 22-24. Une bonne œuvre d'Abiam sera pourtant mentionnée au vers. 15. Voyez aussi II Par. xiii, 10-12. — *Sicut cor David...* Bel éloge de David, qui fut en réalité le type d'un bon et saint roi. — Sur l'expression *dedit... lucernam*, comp. xi, 36, et le commentaire. Les LXX ont : *κατάλειπον*, un reste; ce qui supprime l'image. — *Ut suscitet...* : conformément au célèbre oracle, II Reg. vii, 12 et ss. « Rien de plus remarquable et de plus difficile à expliquer, au point de vue purement humain, que la stabilité de la succession au trône dans le royaume de Juda, et son extrême instabilité dans le royaume d'Israël. Une seule et même famille tient le sceptre en Juda du commencement à la fin, pendant près de quatre siècles, tandis qu'en Israël il y a neuf changements de dynastie dans l'intervalle de deux cent cinquante ans. » — La note du vers. 6, *attamen*

7. Le reste des actions d'Abiam, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois de Juda; et il y eut une guerre entre Abiam et Jéroboam.

8. Après cela Abiam s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans la cité de David; et son fils Asa régna à sa place.

9. La vingtième année de Jéroboam, roi d'Israël, Asa roi de Juda commença son règne;

10. Il régna quarante et un ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Maacha, et était fille d'Abessalom.

11. Et Asa fit ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, comme avait fait David son père.

12. Il chassa du pays les effeminés, et il le purgea de toutes les infamies des idoles que ses pères avaient dressées.

13. Il ôta aussi l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance du culte de Priape et du bois qu'elle lui avait consacré. Il détruisit la caverne où il était honoré; il brisa cette idole infâme, et la brûla dans le torrent de Cédron.

14. Cependant il n'abolit pas les hauts lieux; et toutefois le cœur d'Asa était parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie.

15. Il porta aussi dans la maison du

7. Reliqua autem sermonum Abiam, et omnia quae fecit, nonne haec scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda? Fuitque praelium inter Abiam et inter Jeroboam.

8. Et dormivit Abiam cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David. Regnavitque Asa, filius ejus, pro eo.

9. In anno ergo vigesimo Jeroboam, regis Israel, regnavit Asa, rex Juda;

10. et quadraginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

11. Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus.

12. Et abstulit effeminatos de terra, purgavitque universas sordes idolorum quae fecerant patres ejus.

13. Insuper et Maacham matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris Priapi, et in luco ejus, quem consecraverat; subvertitque specum ejus, et confregit simulacrum turpissimum, et combussit in torrente Cedron.

14. Excelsa autem non abstulit. Verumtamen cor Asa perfectum erat cum Domino cunctis diebus suis.

15. Et intulit ea quae sanctificaverat

bellum..., déjà insérée plus haut (xiv, 30), est répétée pour montrer que Roboam légua à son fils cette guerre intestine. Cf. vers. 7.

7-8. Conclusion du règne d'Abiam. — *Fuitque praelium...* : l'avantage fut pour le roi de Juda. Voyez, pour les détails, II Par. xiii, 3-20. Les troisième et quatrième livres des Rois glissent d'ordinaire brièvement sur les faits militaires.

2^e Règne d'Asa. XV, 9-24.

9-10. Les dates du règne. — Date synchronique pour l'avènement : *anno... vigesimo Jeroboam*. — Durée du règne : *quadraginta et uno*. Pendant cet intervalle, Asa vit se succéder rapidement, sur le trône rival, six rois appartenant à quatre dynasties (Nadab, Baasa, Ela, Zambri, Amri et Achab). — *Nomen matris...* C.-à-d. sa grand-mère, d'après le vers. 2; il n'avait probablement plus sa mère.

11-15. Caractère moral du règne d'Asa. — *Fe cit... rectum...* C'est la note générale, qui est ensuite commentée aux vers. 12 et ss., où nous voyons Asa luttant de toutes ses forces contre l'idolâtrie, et plein de zèle pour le culte de Jéhovah. — *Abstulit effeminatos*. Voyez la note de xiv, 24. Sur les *sordes idolorum*, comp. xiv, 22-23. — *Maacham... amovit...* Il lui enleva son titre de reine mère et son influence, parce

qu'elle en abusait pour propager le culte honteux d'Astarté (*in sacris Priapi*; dans l'hébr. : parce qu'elle avait fait une *asérah*; voyez la note de xiv, 23). — *Subvertitque... turpissimum*. La Vulg. paraphrase; l'hébreu dit seulement : Asa abattit son idole (de Maacha). — *Combussit in... Cedron* : dans la profonde vallée qui sépare Jérusalem du mont des Oliviers (*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv); plus tard encore on y détruisit de nombreuses idoles, pour ne point profaner la ville par leurs cendres impures. Cf. IV Reg. xxiii, 4, 6, 12; II Par. xxix, 16; xxx, 14. — *Excelsa autem...* Il faut rapprocher ce passage de II Par. xiv, 5 et xv, 17, pour avoir une idée exacte de la conduite d'Asa touchant les hauts lieux. En réalité, il les fit disparaître de son propre territoire, mais il ne profita pas assez de l'influence que ses victoires lui avaient acquise (vers. 16 et ss.) pour les anéantir également sur le territoire d'Israël. Faute légère, d'après le contexte (*verumtamen...*), puisqu'elle n'empêcha pas son cœur d'être parfait envers le Seigneur. — *Intulit...* (vers. 15). Asa commença à remplacer dans le trésor sacré les objets enlevés par Sésac. — *Sanctificaverat pater...* sans doute, le butin conquis sur Jéroboam. Cf. II Par. xiii, 16-19. — *Et vocerat*. Dans l'hébr. : et que lui-même (Asa) avait

pater suus et voverat, in domum Domini, argentum et aurum, et vasa.

16. Bellum autem erat inter Asa et Baasa, regem Israel, cunctis diebus eorum.

17. Ascendit quoque Baasa, rex Israel, in Judam, et ædificavit Rama, ut non posset quisquam egredi vel ingredi de parte Asa, regis Juda.

18. Tollens itaque Asa omne argentum et aurum quod remanserat in thesauris domus Domini et in thesauris domus regis, dedit illud in manus servorum suorum; et misit ad Benadad, filium Tabremmon, filii Hezion, regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens :

19. Fœdus est inter me et te, et inter patrem meum et patrem tuum; ideo misi tibi munera, argentum et aurum, et peto ut venias, et irritum facias fœdus quod habes cum Baasa, rege Israel, et recedat a me.

20. Acquiscens Benadad regi Asa, misit principes exercitus sui in civitates Israel; et percusserunt Ahion, et Dan, et Abel-Domum-Maacha, et universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephthali.

21. Quod cum audisset Baasa, intermisit ædificare Rama, et reversus est in Thersa.

Seigneur ce que son père avait consacré à Dieu, et l'or, et l'argent et les vases qu'il avait fait vœu de donner.

16. Or il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent.

17. Et Baasa roi d'Israël monta en Juda, et bâtit Rama, afin que personne ne pût sortir ni entrer du côté d'Asa, roi de Juda.

18. Alors Asa, prenant tout l'argent et l'or qui étaient restés dans les trésors de la maison du Seigneur et dans les trésors du palais du roi, les mit entre les mains de ses serviteurs, et les envoya à Bénadad, fils de Tabrémon, fils d'Hézion, roi de Syrie, qui demeurait à Damas, et lui fit dire :

19. Il y a alliance entre vous et moi, comme entre mon père et le vôtre. C'est pourquoi je vous ai envoyé des présents, de l'argent et de l'or; et je vous prie de venir et de rompre l'alliance que vous avez avec Baasa roi d'Israël, afin qu'il se retire de dessus mes terres.

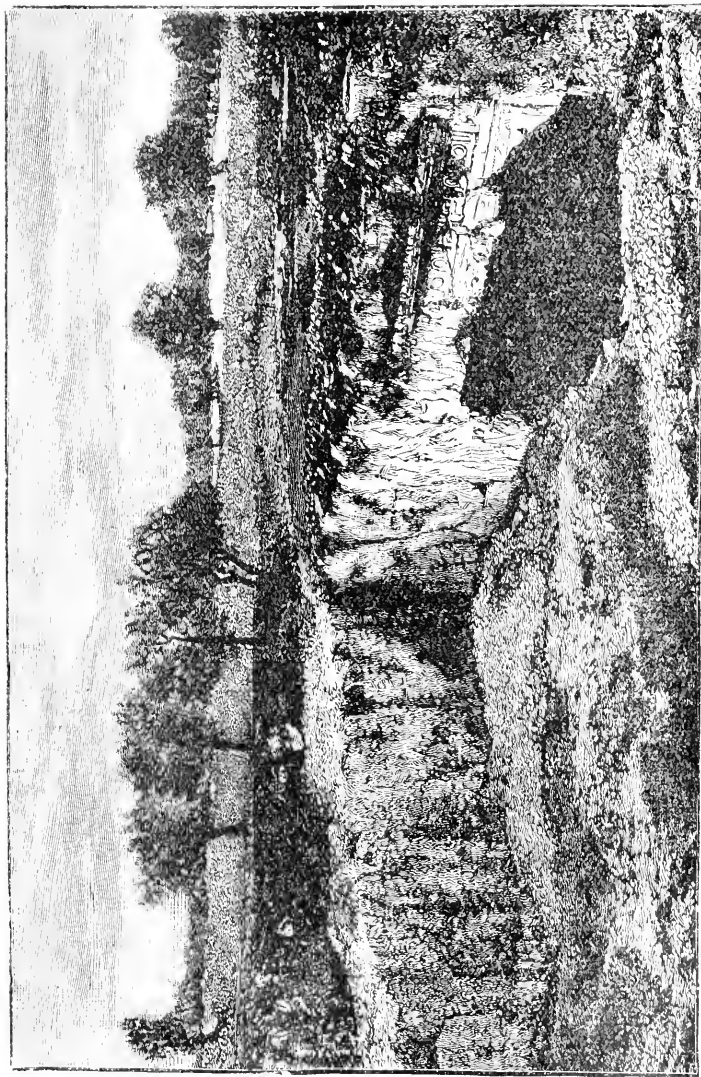
20. Bénadad, s'étant rendu à la prière du roi Asa, envoya les généraux de son armée contre les villes d'Israël, et ils prirent Ahion, Dan, Abel-maison-de-Maacha, et toute la contrée de Cenneroth, c'est-à-dire toutes les terres de Nephthali.

21. Lorsque Baasa l'eut appris, il cessa de bâtir Rama, et s'en revint à Thersa.

dédiés. C'étaient les dépouilles prises aux Éthiopiens. Cf. II Par. xiv, 1-9; xv, 10, 18.

16-22. Asa en guerre avec Baasa, roi d'Israël. — Durée de cette guerre, vers. 16 : *cunctis diebus...*; c.-à-d. pendant vingt-quatre ans, d'après le vers. 33. Habituellement, simple guérilla de frontières; puis la guerre proprement dite qui va être racontée. — Origine de cette guerre alors intense, vers. 17. C'est Baasa qui la déclara : *ascendit...* *Ædificavit* a le sens de fortifier; ce trait suppose que le roi d'Israël, par une attaque hardie, s'était emparé de la partie septentrionale des États d'Asa. Rama, aujourd'hui Er-Râm, au nord de Jérusalem, commandait la route du royaume de Juda, et sa possession permettait d'intercepter toute communication entre les deux États (*ut non posset...*) — *Tollens itaque...* Ainsî menacé, Asa acheta à grand prix l'alliance des Syriens, qui, en faisant une puissante diversion sur la frontière nord d'Israël, forcèrent Baasa d'abandonner ses conquêtes temporaires, vers. 18-21. — *Benadad* (c.-à-d. « fils d'Adad », divinité phénicienne; *Atl. arch.*, pl. cxxii, fig. 15). Trois rois syriens de ce nom sont signalés dans l'Ancien Testament; celui-ci est le premier de tous.

— *Fœdus est...* Alliance en quelque sorte héréditaire, puisqu'elle avait existé déjà entre les pères des deux princes. Mais, pour un motif inconnu, Asa l'avait depuis quelque temps laissée tomber; circonstance dont son rival avait habilement profité pour conclure lui-même un traité avec Bénadad (*fœdus... cum Baasa*). — *Acquiscens...* Le Seigneur, lui, ne donna point son consentement à cette alliance conclue avec un roi païen, et il fit adresser de graves reproches au roi de Juda. Cf. II Par. xvi, 7 et ss. — *In civitates...* Toutes ces villes étaient au nord du pays. Voyez *l'Atl. géogr.*, pl. vii et xii. *Ahion* : dans la tribu de Nephthali, sur l'emplacement des ruines de Tell-Dibbin, dans la petite plaine nommée Merdj Ayoûn. *Dan* : Lais-Dan; cf. Jos. xix, 47; Jud. xviii, 29. *Abeldomum...*; hébr. : 'Abel-beth-Ma'akah; aujourd'hui Abil; cf. II Reg. xx, 19. *Cenneroth* : à l'ouest du lac de Tibériade; cf. Num. xxxiv, 12; Jos. xi, 3; xii, 3. *Terram Nephthali* : voyez Jos. xix, 32-39, et le commentaire. Le territoire de cette tribu était situé en plein sur la route de tout envahisseur venant du nord. — *Intermittit...* (vers. 21). Baasa avait assez à faire de défendre ses États attaqués par



Tombeau dit des Rois, auprès de Jérusalem. (D'après une photographie.)

22. Rex autem Asa nuntium misit in omnem Judam, dicens : Nemo sit excusatus. Et tulerunt lapides de Rama et ligna ejus, quibus ædificaverat Baasa, et exstruxit de eis rex Asa Gabaa Benjamin, et Maspha.

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa, et universæ fortitudines ejus, et cuncta quæ fecit, et civitates quas exstruxit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda? Verumtamen in tempore senectutis suæ doluit pedes.

24. Et dormivit cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui. Regnavitque Josaphat, filius ejus, pro eo.

25. Nadab vero, filius Jéroboam, regnavit super Israel anno secundo Asa, regis Juda; regnavitque super Israel duobus annis.

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini, et ambulavit in viis patris sui et in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

27. Insidiatus est autem ei Baasa, filius Ahia, de domo Issachar, et percussit eum in Gebbethon, quæ est urbs Philistinorum; siquidem Nadab et omnis Israel obsidebant Gebbethon.

28. Interfecit ergo illum Baasa in anno tertio Asa, regis Juda, et regnavit pro eo.

29. Cumque regnasset, percussit omnem domum Jéroboam; non dimisit ne unam quidem animam de semine ejus donec deleteret eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu servi sui Ahia Silonitis,

22. Alors le roi, Asa fit publier ceci par des courriers dans toute l'étendue de Juda : Que personne ne s'excuse. Et toutes les pierres et tout le bois que Baasa avait employés à bâtir Rama furent emportés, et le roi Asa les employa à bâtir Gabaa de Benjamin et Maspha.

23. Le reste des actions d'Asa, et toute sa valeur, tout ce qu'il fit, et les villes qu'il bâtit, tout cela est écrit au livre des annales des rois de Juda. Cependant, au temps de sa vieillesse, il eut mal aux pieds.

24. Et il s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père, et Josaphat son fils régna à sa place.

25. La seconde année d'Asa, roi de Juda, Nadab, fils de Jéroboam, commença à régner sur Israël, et il régna deux ans sur Israël.

26. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans les voies de son père, et dans les péchés qu'il fit commettre à Israël.

27. Mais Baasa, fils d'Ahias, de la maison d'Issachar, lui tendit des embûches, et le tua près de Gebbethon, ville des Philistins, que Nadab et tout Israël assiégeaient alors.

28. Baasa tua donc Nadab et régna à sa place, la troisième année du règne d'Asa, roi de Juda.

29. Et lorsqu'il fut roi, il tua tous ceux de la maison de Jéroboam. Il n'en laissa pas vivre un seul de sa race, jusqu'à ce qu'il l'eût exterminée entièrement, selon que le Seigneur l'avait prédit par Ahias le Silonite, son serviteur;

les Syriens. Sur *Thersa*, voyez la note de XIV, 17. — Asa fortifie sa frontière du nord, vers. 22. *Misit nuntium* : dans le sens de proclamation (hébr. : il fit entendre à tout Juda). Réquisition universelle (*nemo... excusatus*), dont le but est ensuite indiqué par les faits : raser les fortifications de Rama, et, avec les matériaux ainsi obtenus, construire deux autres places fortes qui garantiraient mieux la frontière. *Gabaa Benjamin* : Tell-el-Foul, la patrie de Saül (cf. Jos. XXI, 17; I Reg. x, 26). *Maspha* : le Neby Samoull (note de Jud. xx, 1). Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. XVI.

23-24. Conclusion du règne d'Asa. — *Reliqua autem...* Une partie notable de ces autres faits est racontée au second livre des Paralip., où le règne d'Asa occupe trois chapitres (xiv-xvi). — *Doluit pedes*. Violente attaque de goutte deux ans avant sa mort. Cf. II Par. xvi, 12.

§ II. — *Nadab, Baasa, Ela, Zambri et Amri se succèdent rapidement sur le trône d'Israël*. XV, 25 — XVI, 28.

1^o Règne de Nadab. XV, 25-32.

25. Les dates accoutumées. — Synchronisme pour l'avènement de Nadab : *anno secundo...* — Durée du règne : *duobus annis*. Moins de deux ans, puisque le successeur de Nadab commença à régner dès la troisième année d'Asa.

26. Caractère moral du règne : *fecit... malum*.

27-30. Nadab est assassiné par Baasa; ruine totale de la maison de Jéroboam. — *Baasa... de domo Issachar*. Jéroboam appartenait à la tribu d'Ephraïm. Cf. xi, 26. — *Insidiatus est...* : c.-à-d. qu'il conspira contre le roi. — *Gebbethon* : ville assignée autrefois aux Danites (note de Jos. xix, 44). Les Philistins s'en étaient emparés; c'est pourquoi elle est appelée ici *urbs Philistinorum*.

30. À cause des péchés que Jéroboam avait commis et qu'il avait fait commettre à Israël, et à cause du péché par lequel il avait irrité le Seigneur Dieu d'Israël.

31. Le reste des actions de Nadab, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

32. Et il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent.

33. La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baasa, fils d'Ahia, régna sur tout Israël, et son règne dura vingt-quatre ans.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de Jéroboam et dans les péchés qu'il avait fait commettre à Israël.

30. propter peccata Jeroboam, quæ peccaverat et quibus peccare fecerat Israel, et propter delictum quo irritaverat Dominum Deum Israel.

31. Reliqua autem sermonum Nadab, et omnia quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

32. Fuitque bellum inter Asa et Baasa, regem Israel, cunctis diebus eorum.

33. Anno tertio Asa, regis Juda, regnavit Baasa, filius Ahie, super omnem Israel, in Thersa, viginti quatuor annis.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in via Jeroboam et in peccatis ejus quibus peccare fecit Israel.

CHAPITRE XVI

1. Or le Seigneur adressa la parole à Jéhu, fils d'Hanani, contre Baasa, et il lui dit :

2. Je vous ai élevé de la poussière, et je vous ai établi chef sur mon peuple Israël, et cependant vous avez marché dans la voie de Jéroboam, et vous avez fait pécher mon peuple Israël pour m'irriter par leurs péchés.

3. C'est pourquoi je retrancherai de dessus la terre la postérité de Baasa et la postérité de sa maison, et je traiterai votre maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabat.

4. Celui de la race de Baasa qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, et celui qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du ciel.

5. Le reste des actions de Baasa, et

1. Factus est autem sermo Domini ad Jehu, filium Hanani, contra Baasa, dicens :

2. Pro eo quod exaltavi te de pulvere, et posui te ducem super populum meum Israel, tu autem ambulasti in via Jero-boam, et peccare fecisti populum meum Israel, ut me irritares in peccatis eorum ;

3. ecce ego demetam posteriora Baasa et posteriora domus ejus, et faciam domum tuam sicut domum Jero-boam, filii Nabat.

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate, comedent eum canes, et qui mortuus fuerit ex eo in regione, comedent eum volucres cæli.

5. Reliqua autem sermonum Baasa, et

norum ; mais, en cet instant même, Nadab essayait de la leur reprendre (*obsidebant...*). — *Perussit...*, non dimisit... (vers. 29) : le narrateur insiste sur ce détail, pour mettre en relief l'accomplissement intégral de la prophétie d'Asa, xiv, 9-12 (*in manu*, par l'intermédiaire ; métaphore très fréquente dans la Bible).

31-32. Conclusion du règne de Nadab. Le vers. 32 est une répétition du vers. 16.

2^o Règne de Baasa. XV, 33 — XVI, 7.

33-34. Les dates et le caractère moral du règne. — Date synchronique de l'avènement : *anno tertio Asa*. Durée totale du règne : *viginti quatuor...* — Caractère général : *fecit malum*.

CHAP. XVI. — 1-4. Prédiction de Jéhu contre Baasa. — Le prophète, vers. 1. *Hanani*, père de *Jehu*, avait exercé lui-même le rôle de pro-

phète dans le royaume de Juda. Cf. II Par. xvi, 7-10. Le passage II Par. xix, 2-3, nous montre aussi Jéhu remplissant son ministère prophétique à Jérusalem. — L'oracle, vers. 2-4. L'arrêt est d'abord motivé au vers. 2 (grande analogie entre ces lignes et xiv, 7-11). *Exaltavi... de pulvere* : d'une condition inférieure ; rien, dans son passé, n'avait préparé Baasa à la dignité royale. — *Populum meum Israel* : quoique à demi apostat, le royaume du nord contenait encore le peuple de Jéhovah. — *Ecce ego...* : la sentence même, vers. 3-4. — *Demetam posteriora...* ; hébr. : je balayerai Baasa et sa maison. Voyez la note de xiv, 10.

5-7. Conclusion du règne. — *Prelia ejus*. Hébr. : sa force, c.-à-d. ses exploits. Baasa fut tout d'abord heureux dans sa campagne contre

quæcumque fecit, et prælia ejus, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

6. Dormivit ergo Baasa cum patribus suis, sepultusque est in Thersa. Et regnavit Ela, filius ejus, pro eo.

7. Cum autem in manu Jehu, filii Hanani, prophetæ, verbum Domini factum esset contra Baasa et contra domum ejus, et contra omne malum quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus manuum suarum, ut fieret sicut domus Jeroboam, ob hanc causam occidit eum, hoc est Jehu, filium Hanani, prophetam.

8. Anno vigesimo sexto Asa, regis Juda, regnavit Ela, filius Baasa, super Israel, in Thersa, duobus annis.

9. Et rebellavit contra eum servus suus Zambri, dux mediæ partis equitum. Erat autem Ela in Thersa bibens et temulentus in domo Arsa, præfecti Thersa.

10. Irruens ergo Zambri percussit et occidit eum, anno vigesimo septimo Asa, regis Juda; et regnavit pro eo.

11. Cumque regnasset, et sedisset super solium ejus, percussit omnem domum Baasa, et non dereliquit ex ea mingentem ad parietem, et propinquos et amicos ejus.

12. Delevitque Zambri omnem domum Baasa, juxta verbum Domini quod locutus fuerat ad Baasa in manu Jehu prophetæ,

13. propter universa peccata Baasa, et peccata Ela, filii ejus, qui peccaverunt

tout ce qu'il a fait, et ses combats, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

6. Baasa s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli à Thersa; et Ela, son fils, régna à sa place.

7. Mais le prophète Jehu, fils d'Hanani, ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avait prononcé contre lui et contre sa maison, à cause de tous les maux qu'il avait faits devant le Seigneur pour l'irriter par les œuvres de ses mains, et que le Seigneur traiterait sa maison comme celle de Jeroboam, Baasa, pour ce motif, tua ce prophète Jehu, fils d'Hanani.

8. La vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda, Ela, fils de Baasa, régna sur Israël à Thersa, et son règne dura deux ans.

9. Car Zambri son serviteur, qui commandait la moitié de sa cavalerie, se révolta contre lui; et pendant qu'il buvait à Thersa, et qu'il était ivre dans la maison d'Arsa, gouverneur de Thersa,

10. Zambri, se jetant sur lui, le frappa et le tua, la vingt-septième année du règne d'Asa, roi de Juda, et il régna à sa place.

11. Lorsqu'il fut établi roi, et qu'il fut assis sur son trône, il extermina toute la maison de Baasa, sans en laisser aucun reste, et sans épargner aucun de ses proches ou de ses amis.

12. Zambri détruisit ainsi toute la maison de Baasa, selon la parole que le Seigneur avait fait dire à Baasa par le prophète Jehu,

13. à cause de tous les péchés que Baasa et son fils Ela avaient commis et

le roi de Juda; mais elle se termina à son grand détriment. Cf. xv, 17 et ss. — Les derniers mots du vers. 7, *hoc est Jehu... prophetam*, ont été ajoutés par la Vulg.; d'après l'hébr., le pronom *eum*, à la suite du verbe *occidit*; désigne Jeroboam, dont Baasa avait exterminé la famille. À première vue, il semble étonnant que cet acte soit reproché à Baasa comme un crime, puisqu'il était providentiel; mais il est aisé de comprendre que l'usurpateur n'avait été que l'instrument inconscient des vengeances divines contre Jeroboam, et qu'il avait eu uniquement en vue ses propres intérêts en assassinant son maître.

3^o Règne d'Ela. XVI, 8-14.

8. Dates du règne. — Synchronisme : *anno vigesimo sexto*... — Durée totale : *duobus annis*; années incomplètes, puisque Ela périt durant la vingt-septième année d'Asa. Cf. vers. 10.

9-13. Conspiration de Zambri, qui fait périr le roi et la famille royale. — *Servus suus* : la suite du récit prouve que Zambri (hébr. : *Zimri*) était un officier supérieur. — *Dux... equitum*. Plutôt des chars (de guerre). — *Ela... bibens...* Cette conduite ignominieuse du roi ne dut pas moins favoriser que la haute position de Zambri le succès de la révolte. — *In domo Arsa*. Ela ne craignait donc pas de rendre sa débauche publique. L'étiquette orientale interdisait sévèrement à un monarque d'accepter l'hospitalité d'un de ses sujets. — *Præfecti*. Hébr. : maître de la maison (du roi), ou majordome. Cf. iv, 6. — *Percussit omnem domum* : conformément à la prophétie de Jehu, vers. 3-4, et aux cruels usages de l'Orient. Les amis d'Ela furent eux-mêmes englobés dans le massacre; le sang coula à flots durant les sept jours du règne de Zambri. — *Provocantes... in vanitatibus* (vers.

fait commettre à Israël, en irritant le Seigneur Dieu d'Israël par leurs vanités.

14. Le reste des actions d'Éla et tout ce qu'il fit est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

15. La vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, Zambri régna à Thersa pendant sept jours. L'armée assiégeait alors Gebbéthon, ville des Philistins;

16. et ayant appris que Zambri s'était révolté et avait tué le roi, tout Israël établit roi Amri, général de l'armée d'Israël, qui était alors dans le camp.

17. Amri quitta donc Gebbéthon et marcha avec l'armée d'Israël, et vint assiéger Thersa.

18. Zambri, voyant que la ville allait être prise, entra dans le palais et se brûla avec la maison royale; et il mourut

19. dans les péchés qu'il avait commis en faisant le mal devant le Seigneur, et en marchant dans la voie de Jéroboam, et dans le péché par lequel il avait fait pécher Israël.

20. Le reste des actions de Zambri, de sa conjuration et de sa tyrannie, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

21. Alors le peuple d'Israël se divisa en deux parties. La moitié du peuple suivait Thebni, fils de Gineth, pour l'établir roi, et l'autre moitié suivait Amri.

22. Mais le peuple qui était avec Amri eut l'avantage sur le peuple qui était avec Thebni, fils de Gineth, et Thebni étant mort, Amri régna seul.

et peccare fecerunt Israel, provocantes Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

14. Reliqua autem sermonum Ela et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

15. Anno vigesimo septimo Asa, regis Juda, regnavit Zambri septem diebus in Thersa. Porro exercitus obsidebat Gebbethon, urbem Philistinorum.

16. Cumquæ audisset rebellasse Zambri, et occidisset regem, fecit sibi regem omnis Israel Amri, qui erat princeps militiæ super Israel in die illa in castris.

17. Ascendit ergo Amri, et omnis Israel cum eo de Gebbethon, et obsidebant Thersa.

18. Videns autem Zambri quod expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, et succendit se cum domo regia, et mortuus est

19. in peccatis suis quæ peccaverat, faciens malum coram Domino, et ambulans in via Jeroboam, et in peccato ejus quo fecit peccare Israel.

20. Reliqua autem sermonum Zambri, et insidiarum ejus, et tyrannidis, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

21. Tunc divisus est populus Israel in duas partes: media pars populi sequebatur Thebni, filium Gineth, ut constitueret eum regem, et media pars Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri populo qui sequebatur Thebni, filium Gineth; mortuusque est Thebni, et regnavit Amri.

13) : expression très usitée dans la Bible, pour désigner les idoles, qui ne sont que néant. (Cf. I Cor. VIII, 4.)

14. Conclusion du règne.

4° Règne de Zambri. XVI, 15-22.

15°. Les dates du règne. — Synchronisme : *anno vigesimo septimo*... Zambri était déjà le cinquième roi d'Israël, tandis qu'Asa n'était que le second de Juda depuis le schisme. — Durée du règne : *septem diebus*. L'histoire juive n'en connut pas de plus court.

15°-16. Amri est proclamé roi par l'armée. — *Obsidebat Gebbethon* : siège qui durait depuis le règne de Nadab (XV, 27). — *Fecit sibi regem*. Les troupes (car les mots *omnis Israel* désignent l'armée, d'après le vers. 17), comme il est arrivé si souvent depuis cette lointaine époque, voulurent avoir un roi de leur choix, et elles choisirent leur chef principal (*princeps militiæ*).

17-19. Amri met le siège devant Thersa; Zambri se fait brûler dans son palais. — *Ascendit*. Mot très exact; Gebbéthon était dans la plaine de la Séphéla, Thersa au milieu des montagnes d'Éphraïm (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Palatium*. Hébr. : la tour de la maison du roi; c.-à-d. la partie fortifiée du palais. — *In peccatis*... Malgré la brièveté de son règne, Zambri avait en le temps de manifester ses desseins antithéocratiques; il fut, sous ce rapport, un digne successeur de Jéroboam (*ambulans in via*... : formule qui stigmatise tous les rois d'Israël).

20-22. Conclusion du règne; Thebni dispute le trône à Amri. — Au vers. 20, les mots *et tyrannidis* sont omis par l'hébreu. — *Tunc divisus*... Sorte de contre-révolution. Les partisans de Thebni furent recrutés sans doute dans la partie civile de la population, qui l'opposa, dès la mort de Zambri, à l'élu de l'armée. Les

23. Anno trigesimo primo Asa, regis Juda, regnavit Amri super Israël, duodecim annis; in Thersa regnavit sex annis.

24. Emitteque montem Samariæ a Somer duobus talentis argenti; et ædificavit eum, et vocavit nomen civitatis quam exstruxerat, nomine Somer, domini montis, Samariam.

25. Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, et operatus est nequiter super omnes qui fuerunt ante eum.

26. Ambulavitque in omni via Jero-boam, filii Nabat, et in peccatis ejus quibus peccare fecerat Israël, ut irritaret Dominum Deum Israël in vanitatibus suis.

27. Reliqua autem sermonum Amri, et prælia ejus quæ gessit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israël?

28. Dormivitque Amri cum patribus suis, et sepultus est in Samaria. Regnavitque Achab, filius ejus, pro eo.

29. Achab vero, filius Amri, regnavit super Israël anno trigesimo octavo Asa, regis Juda. Et regnavit Achab, filius Amri, super Israël in Samaria viginti et duobus annis.

30. Et fecit Achab, filius Amri, malum in conspectu Domini, super omnes qui fuerunt ante eum.

31. Nec suffecit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam, filii Nabat; insuper duxit uxorem Jezabel, filiam Ethbaal,

23. La trente et unième année d'Asa, roi de Juda, Amri régna sur Israël. Son règne dura douze ans, dont il en régna six à Thersa.

24. Il acheta de Somer la montagne de Samarie pour deux talents d'argent, et il y bâtit une ville qu'il appela Samarie, du nom de Somer, à qui avait appartenu la montagne.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur, et les crimes qu'il commit surpassèrent encore ceux de tous ses prédécesseurs.

26. Il marcha dans toute la voie de Jéroboam, fils de Nabat, et dans les péchés par lesquels il avait fait pécher Israël, pour irriter le Seigneur Dieu d'Israël par ses vanités.

27. Le reste des actions d'Amri, avec les combats qu'il livra, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

28. Amri dort avec ses pères et fut enseveli à Samarie, et Achab son fils régna à sa place.

29. La trente-huitième année du règne d'Asa, roi de Juda, Achab, fils d'Amri, régna sur Israël. Il régna sur Israël à Samarie, et son règne dura vingt-deux ans.

30. Achab, fils d'Amri, fit le mal devant le Seigneur, et dépassa en impiété tous ceux qui avaient été avant lui.

31. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchés de Jéroboam fils de Nabat, mais, de plus, il épousa Jézabel,

dates contenues aux vers. 15, 23 et 29 paraissent dire assez clairement que la guerre civile dura quatre années entières. — *Mortuus... Thebni* : tué dans un combat, ou assassiné.

5^o Règne d'Amri. XVI, 23-28.

23. Les dates accoutumées. — Synchronisme : *anno trigesimo primo*... L'élection d'Amri remontait à la vingt-septième année d'Asa (vers. 15-16) ; la présente date a pour point de départ la mort de Thebni. — Durée totale du règne : *duodecim annis*, dont quatre conjointement avec son rival, et six à Thersa ; il passa les deux dernières dans la capitale fondée par lui, vers. 24.

24. Construction de Samarie. — *Montem Samariae*. Hébr. : *Somrôn* ; le nom latin a été calculé sur le grec des LXX : Σαμαρεία. — *Duobus talentis argenti*. C.-à-d. deux fois 8 500 fr. — *Samariam*. Aujourd'hui Sébastiyeh, corruption de Sébaste, nom donné à la ville antique par Hérode le Grand, lorsqu'il la reconstruisit. Les monuments assyriens l'appellent souvent « ville d'Amri ». Ses ruines, splendides encore, sont situées sur une colline oblongue, au sommet plat, qui se dresse au milieu d'une plaine fertile

et qu'entoure une belle couronne d'autres collines. Sa seule position en faisait une place très forte. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, X, XII.

25-26. Caractère moral du règne. — La note est pire encore que pour les prédécesseurs d'Amri *nequiter super omnes*... Cf. Mich. VI, 16.

27-28. Conclusion. — *Prælia*... D'après XX, 40, guerre avec les Syriens, qui le défirent et lui prirent plusieurs de ses villes.

SECTION III. — ISRAËL ET JUDA PENDANT LE RÈGNE D'ACHAB. XVI, 29 — XXII, 54.

§ I. — *Le prophète Élie*. XVI, 29 — XIX, 21.

1^o Sommaire du règne d'Achab. XVI, 29-34.

29. Les dates principales. — Synchronisme : *anno trigesimo octavo*... Durée du règne : *viginti et duobus*... Achab régna donc pendant quatre années simultanément avec Asa. Cf. xv, 10.

30-33. Caractère moral du règne. — *Malum... super omnes*... Ce fut, en effet, un règne affreux sous le rapport religieux. L'idolâtrie va prendre des proportions épouvantables et la licence n'aura plus de bornes. — *Jezabel*. La grand'tante de la fameuse Didon, reine de Carthage. Le mariage d'Achab avec Jézabel, femme intelligente, har-

file d'Ethbaal, roi des Sidoniens, et il alla servir Baal, et l'adora.

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal qu'il avait bâti à Samarie,

33. et il planta un bois sacré, et ajoutant toujours crime sur crime, il irrita le Seigneur le Dieu d'Israël plus que tous les rois d'Israël qui avaient été avant lui.

34. Pendant son règne, Hiel, qui était de Béthel, bâtit Jéricho. Il perdit Abiram, son fils aîné, lorsqu'il en jeta les fondements, et Ségub, le dernier de ses fils, lorsqu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avait prédit par Josué, fils de Nun.

regis Sidoniorum. Et abiit, et servivit Baal, et adoravit eum.

32. Et posuit aram Baal in templo Baal, quod ædificaverat in Samaria,

33. et plantavit lucum; et addidit Achab in opere suo, irritans Dominum Deum Israel super omnes reges Israel qui fuerunt ante eum.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel, Jericho; in Abiram primitivo suo fundavit eam, et in Segub novissimo suo posuit portas ejus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Josue, filii Nun.

CHAPITRE XVII

1. En ce temps-là, Élie de Thesbé, qui était un des habitants de Galaad, dit à Achab : Vive le Seigneur, le Dieu d'Israël, devant lequel je me tiens debout ! Pendant ces années il ne tombera ni rosée ni pluie, si ce n'est sur les paroles de ma bouche.

1. Et dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad ad Achab : Vivit Dominus Deus Israel, in cuius conspectu sto, si erit annis his ros et pluvia, nisi juxta oris mei verba!

die, sans scrupules, remplie de haine envers Jéhovah et son culte, fut extrêmement funeste à Israël, et par contre-coup à Juda, à cause de l'alliance de Josaphat avec Achab, et du mariage de Joram avec Athalie. C'est elle, en réalité, qui gouverna le royaume d'Israël sous le nom de son mari. Son père *Ethbaal* était, d'après l'ancien historien Ménade, un prêtre de Baal, qui usurpa le trône de Tyr. — Conséquence prochaine de ce mariage : Achab, entraîné par la reine, ne tarda pas à se livrer au culte de *Baal*, la principale divinité des Phéniciens. Cf. Jud. III, 11-13, et le commentaire. — *In templo...* : ce temple fut plus tard détruit par Jéhu, avec tout ce qu'il contenait. Cf. IV Reg. x, 27. — *Plantavit lucum*. Hébr. : une *'asérah*. Astarté était la compagne inséparable de Baal.

34. Reconstruction sacrilège des remparts de Jéricho. — *Ædificavit...* : c.-à-d. qu'il fortifia de nouveau l'antique cité. Josué l'avait entièrement détruite, et avait maudit quiconque entreprendrait d'en rebâtir les murs. Cf. Jos. vi, 26. Cette défense, religieusement respectée jusqu'alors, fut violée de la façon la plus audacieuse sous le règne impie d'Achab ; mais le violateur sacrilège subit à la lettre le châtement prédit par Josué : il perdit son premier-né quand il posa les fondements des remparts, et son plus jeune enfant lorsqu'il acheva son œuvre en plaçant les portes. Il résulte de ce récit que la ville de Jéricho était tombée au pou-

voir des rois d'Israël (peut-être lors de l'irruption de Baasa, xv, 16-17).

2° Élie fait son apparition sur la scène historique. XVII, 1.

CHAP. XVII. — 1. Prédiction de la famine qui allait désoler le pays. — *Et dixit Elias*. Hébr. : *'Eliyahu*, « Jéhovah est mon Dieu. » Apparition soudaine de cet illustre prophète ; c'est ainsi du reste que nous le verrons se présenter toujours : brusquement, rapidement, pour disparaître presque aussitôt. La plus grande figure de l'Ancien Testament et des traditions juives après celle de Moïse, sans parler du rôle qui lui est réservé à la fin des temps. Par sa conduite et ses miracles il représente surtout, et de même son disciple Élisée, le côté terrible des jugements divins : en face de la corruption qui envahissait le pays, Dieu frappe de grands coups pour sauver la vraie religion et le peuple qu'il aimait. — *Thesbites*. Selon l'opinion la plus probable, de Thisbé, la patrie de Tobie (Tob. I, 2), ville de la tribu de Nephthail. — *De habitatoribus...* Le mot hébreu signifie : habiter comme étranger. Il n'est donc pas nécessaire de chercher Thisbé, avec Josèphe et quelques auteurs modernes, dans la province de Galaad. Pour un motif inconnu, Élie s'était retiré dans cette région. — *Vivit Dominus...* : le prophète marque dès l'abord son oracle du sceau d'un serment solennel. — *Annis* : trois ans et demi d'après Luc. iv, 26, et Jac. v, 17. — *Nisi juxta...* verba.

2. Et factum est verbum Domini ad eum, dicens :

3. Recede hinc, et vade contra orientem, et abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem ;

4. et ibi de torrente bibes, corvisque præcepi ut pascant te ibi.

5. Abiit ergo, et fecit juxta verbum Domini ; cumque abiisset, sedit in torrente Carith, qui est contra Jordanem.

6. Corvi quoque deferebant ei panem et carnes mane, similiter panem et carnes vespere ; et bibebat de torrente.

7. Post dies autem siccatus est torrentis ; non enim pluerat super terram.

8. Factus est ergo sermo Domini ad eum, dicens :

9. Surge, et vade in Sareptha Sidoniorum, et manebis ibi ; præcepi enim ibi mulieri viduæ ut pascat te.

10. Surrexit, et abiit in Sareptha. Cumque venisset ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna ; et vocavit eam, dixitque ei : Da mihi paululum aquæ in vase ut bibam.

2. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie, et lui dit :

3. Retirez-vous d'ici ; allez vers l'Orient, et cachez-vous sur le bord du torrent de Carith, qui est en face du Jourdain.

4. Vous boirez là de l'eau du torrent ; et j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce lieu.

5. Elie partit donc selon l'ordre du Seigneur, et alla s'établir près du torrent de Carith, qui est en face du Jourdain.

6. Les corbeaux lui apportaient le matin du pain et de la chair, et le soir encore du pain et de la chair, et il buvait de l'eau du torrent.

7. Quelque temps après le torrent se dessécha, car il n'avait point plu sur la terre ;

8. et alors le Seigneur parla à Elie en ces termes :

9. Allez à Sarepta des Sidoniens ; et demeurez-y ; car j'ai commandé à une femme veuve de vous y nourrir.

10. Elie se leva et s'en alla à Sarepta. Lorsqu'il fut venu à la porte de la ville, il aperçut une femme veuve qui ramassait du bois ; il l'appela et lui dit : Donnez-moi un peu d'eau dans un vase afin que je boive.

C.-à-d. jusqu'à ce que j'en prédise la fin. Cf. xviii, 41, 44.

3^o Elle auprès du torrent de Carith. XVII, 2-7.

2-4. L'ordre divin. — Recede..., abscondere. La

blen étrange, en donnant au substantif *arabim*, l'équivalent hébr. de corbeaux, la signification de « marchands », grâce à un changement de voyelles (*arabim*).



Surafend, l'antique Sarepta.

colère du roi allait mettre la vie du prophète en danger. — *In torrente Carith*. Hébr. : *K'ri*. Un de ces ravins desséchés en été, mais où l'eau coule à pleins bords au temps des pluies. On ignore où était le Carith ; les mots *qui... contra Jordanem* montrent cependant qu'il aboutissait au Jourdain. — *De torrente bibes* : il y restait encore un peu d'eau. — *Corvis... præcepi...* Grand prodige, que l'on a supprimé parfois d'une façon

5-7. Le prophète obéit à l'ordre de Dieu.

4^o Elle chez la veuve de Sarepta. XVII, 8-16.

8-9. Nouvelle injonction du Seigneur. — *Sareptha*. En hébr. : *Şarpat* ; « Sarepta » dans les écrits du Nouveau Testament ; aujourd'hui Surafend, sur la Méditerranée, à mi-chemin entre Tyr et Sidon (*Sidoniorum*, parce que Sarepta appartenait au territoire de cette ville). Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, X, XII. Le prophète serait là en parfaite sûreté ; car qui donc penserait à l'aller chercher en Phénicie ? — *Præcepi... mulieri*. Jéhovah prend naturellement soin de son serviteur.

10-14. Demande et promesse d'Elie à la veuve de Sarepta. — *Colligens...* Comme tant d'autres pauvres veuves de tous les temps et de tous les pays, elle ramassait péniblement les petits rameaux qui étaient tombés des arbres plantés en dehors de la ville. — *Vivit Domtnus...* Hébr. : Jéhovah. A son costume et à son langage, elle a reconnu

11. Tandis qu'elle allait lui en chercher, il lui cria derrière elle : Apportez-moi aussi, je vous prie, une bouchée de pain dans votre main.

12. Elle lui répondit : Vive le Seigneur votre Dieu, je n'ai point de pain; j'ai seulement dans un pot autant de farine qu'on en peut prendre avec trois doigts, et un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux morceaux de bois pour aller apprêter à manger à moi et à mon fils, afin que nous mourions ensuite.

13. Elie lui dit : Ne craignez point, et faites comme vous avez dit; mais faites d'abord pour moi, de ce petit reste de farine, un petit pain cuit sous la cendre, et apportez-le-moi, et vous en ferez après cela pour vous et pour votre fils.

14. Car voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : La farine qui est dans ce pot ne manquera point, et l'huile qui est dans ce petit vase ne diminuera pas, jusqu'au jour où le Seigneur doit faire tomber la pluie sur la terre.

15. Cette femme s'en alla donc, et fit ce qu'Elie lui avait dit. Et Elie mangea, et elle, et sa maison; et depuis ce jour,

16. la farine du pot ne manqua point, et l'huile du petit vase ne diminua pas, selon que le Seigneur l'avait prédit par Elie.

17. Il arriva ensuite que le fils de cette femme mère de famille devint malade, et sa maladie fut si violente qu'il ne resta plus en lui de respiration.

18. Cette femme dit donc à Elie : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, homme de Dieu? Etes-vous venu chez moi pour renouveler la mémoire de mes péchés, et pour faire mourir mon fils?

19. Elie lui dit : Donnez-moi votre fils. Et l'ayant pris d'entre ses bras, il le

11. Cumque illa pergeret ut afferret, clamavit post tergum ejus, dicens : Affer mihi, obsecro, et buccellam panis in manu tua.

12. Quæ respondit : Vivit Dominus Deus tuus! quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria, et paululum olei in lecytho. En colligo duo ligna ut ingrediar et faciam illum mihi et filio meo, ut comedamus, et moriamur.

13. Ad quam Elias ait : Noli timere, sed vade et fac sicut dixisti; verumtamen mihi primum fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, et affer ad me; tibi autem et filio tuo facies pasta.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel : Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, usque ad diem in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

15. Quæ abiit, et fecit juxta verbum Eliæ; et comedit ipse, et illa, et domus ejus; et ex illa die

16. hydria farinæ non defecit, et lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Factum est autem post hæc, ægrotavit filius mulieris matrisfamilias, et erat languor fortissimus, ita ut non remaneret in eo hantus.

18. Dixit ergo ad Eliam : Quid mihi et tibi, vir Dei? Ingressus es ad me ut rememorarentur iniquitates meæ, et interficeres filium meum?

19. Et ait ad eam Elias : Da mihi filium tuum. Tulitque cum de sinu ejus, et

ans son interlocuteur un Israélite, un adorateur de Jéhovah. — *Quantum pugillus...* Trait dououreusement pittoresque, qui montre à quel point cette femme était indigente. La famine sévissait là autant que chez les Hébreux; d'ailleurs, la Phénicie dépendait beaucoup des provinces d'Israël pour ses approvisionnements de blé. — *En colligo... et moriamur.* Langage bien pathétique et bien découragé. — *Mihi primum.* C'était demander à la mère un grand acte de foi.

15-16. Réalisation de la promesse. — *Abiit et fecit...* Elle a compris qu'elle ne serait pas trompée. — *Domus ejus* : sa famille, ses parents. — *Eis*

illa die. Hébr. : (durant) des jours; locution qui exprime une assez longue durée.

5° Résurrection du fils de la veuve. XVII, 17-24.

17. Maladie et mort de l'enfant. — *Non remaneret...* C.-à-d. qu'il mourut. Épreuve autrement grande que la précédente pour la foi de la veuve.

18-24. Le miracle. — *Quid mihi et tibi?* Formule pour congédier son hôte, et plainte amère. — *Vir Dei.* Nom souvent donné à Elle et à Élisée. — *Ut rememorarentur...* La présence du prophète dans sa maison, croit-elle, a attiré sur elle l'attention du Seigneur, qui s'est souvenu de ses

portavit in cœnaculum ubi ipse manebat, et posuit super lectulum suum.

20. Et clamavit ad Dominum, et dixit : Domine Deus meus, etiamne viduam, apud quam ego utcumque sustentor, affixisti ut interficeres filium ejus ?

21. Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, et clamavit ad Dominum, et ait : Domine Deus meus, revertatur, obsecro, anima pueri hujus in viscera ejus.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ ; et reversa est anima pueri intra eum, et revixit.

23. Tulitque Elias puerum, et deposuit eum de cœnaculo in inferiorem domum, et tradidit matri suæ, et ait illi : En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in isto cognovi quoniam vir Dei es tu, et verbum Domini in ore tuo verum est.

porta dans la chambre où il demeurerait, et il le mit sur son lit.

20. Il cria ensuite au Seigneur, et il lui dit : Seigneur mon Dieu, avez-vous aussi affligé cette veuve, qui a soin de me nourrir comme elle peut, jusqu'à faire mourir son fils ?

21. Après cela il s'étendit sur l'enfant par trois fois, en se mesurant à son petit corps, et il cria au Seigneur et lui dit : Seigneur mon Dieu, faites, je vous prie, que l'âme de cet enfant rentre dans son corps.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elië ; l'âme de l'enfant rentra en lui, et il recouvra la vie.

23. Et Elië prit l'enfant, le descendit de sa chambre au bas de la maison, le mit entre les mains de sa mère et lui dit : Voici que votre fils est vivant.

24. La femme répondit à Elië : Je reconnais maintenant à cette action que vous êtes un homme de Dieu, et que la parole du Seigneur est véritable dans votre bouche.

CHAPITRE XVIII

1. Post dies multos factum est verbum Domini ad Eliam, in anno tertio, dicens : Vade, et ostende te Achab, ut dem pluviam super faciem terræ.

2. Ivit ergo Elias ut ostenderet se Achab. Erat autem fames vehemens in Samaria.

3. Vocavitque Achab Abdiam, dispensatorem domus suæ. Abdias autem timebat Dominum valde ;

1. Longtemps après, le Seigneur adressa la parole à Elië, durant la troisième année, et il lui dit : Allez, présentez-vous devant Achab, afin que je fasse tomber la pluie sur la terre.

2. Elië s'en alla donc pour se présenter devant Achab. Cependant la famine était extrême dans Samarie ;

3. et Achab fit venir Abdias, intendant de sa maison. Or Abdias craignait beaucoup le Seigneur ;

péchés, et les a châtiés en lui enlevant son fils. — *Tulitque... de sinu.* Le récit est vivant et dramatique. La Bible excelle partout dans ses diverses narrations. — *In cœnaculum.* Hébr. : l'*aliyah* ou chambre haute, le meilleur appartement des maisons orientales. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. XII, fig. 4, 5 ; pl. XIII, fig. 3. — *Domine... etiamne...* (vers. 20) ? Simple mais ardente prière du prophète. Il fait admirablement valoir le droit qu'il a d'être exaucé, en montrant que c'est comme une question d'honneur pour Dieu d'avoir pitié de la veuve qui a si bien reçu le message de Jéhovah. — *Expandit se* (vers. 21) : comme pour faire passer sa propre vie dans celle de l'enfant. — *En vivit...* (vers. 23). Simplicité toute sublime, qui est un gage de véracité. — *In isto cognovi* (vers. 24). Elle connaissait déjà les liens étroits qui unissaient Elië à son Dieu, mais le

récent miracle les lui avait manifestés sous un nouveau jour. — *Et verbum Domini...* : c'était dire qu'elle admettait entièrement la divinité de la religion judaïque.

6° Entrevue d'Elië et d'Achab. XVIII, 1-19.

CHAP. XVIII. — 1-2. Dieu ordonne au prophète de se présenter devant Achab. — *In anno tertio* : suivant la tradition juive, adoptée par saint Luc et par saint Jacques, trois ans après la résurrection du fils de la veuve ; ce qui fait envoler trois ans et demi pour la durée de la famine, comme il a été dit plus haut (note de XVII, 1). — *Ostende te... ut dem...* Dieu avait fait prédire à Achab le commencement de la sécheresse ; il veut de même lui en faire annoncer la fin.

3-8. Achat et Abdias, son majordome, parcoururent le pays à la recherche d'herbages pour les

4. nam cum interficeret Jezabel prophetas Domini, tulit ille centum prophetas, et abscondit eos quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et pavit eos pane et aqua.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vade in terram ad universos fontes aquarum et in cunctas valles, si forte possimus invenire herbam, et salvare equos et mulos, et non penitus jumenta intereant.

6. Diviseruntque sibi regiones ut circumirent eas; Achab ibat per viam unam, et Abdias per viam alteram seorsum.

7. Cumque esset Abdias in via, Elias occurrit ei; qui, cum cognovisset eum, cecidit super faciem suam, et ait : Num tu es, domine mi, Elias?

8. Cui ille respondit : Ego. Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

9. Et ille : Quid peccavi, inquit, quoniam tradis me servum tuum in manu Achab, ut interficiat me?

10. Vivit Dominus Deus tuus! quia non est gens aut regnum quo non miserit dominus meus te requirere; et respondentibus cunctis : Non est hic, adjuravit regna singula et gentes, eo quod minime reperireris.

11. Et nunc tu dicis mihi : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias!

12. Cumque recessero a te, spiritus Domini asportabit te in locum quem ego ignoro; et ingressus nuntiabo Achab, et

4. car, lorsque Jézabel faisait mourir les prophètes du Seigneur, il en prit cent qu'il cacha dans des cavernes, cinquante par cinquante, et il les nourrit de pain et d'eau.

5. Achab dit donc à Abdias : Allez par le pays, à toutes les fontaines et à toutes les vallées, pour voir si nous pourrions trouver de l'herbe, afin de sauver les chevaux et les mulets, et que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Ils se partagèrent donc le pays pour aller chercher de tous côtés. Achab allait par un chemin, et Abdias séparément allait par un autre.

7. Et tandis qu'Abdias était en route, Élie vint au-devant de lui. Abdias, l'ayant reconnu, se prosterna le visage contre terre, et lui dit : Est-ce vous, Élie, mon seigneur?

8. Il lui répondit : C'est moi. Allez, et dites à votre maître : Voici Élie.

9. Quel péché ai-je commis, dit Abdias, pour que vous me livriez entre les mains d'Achab, moi, votre serviteur, afin qu'il me fasse mourir?

10. Vive le Seigneur votre Dieu, il n'y a point de nation ni de royaume où mon seigneur n'ait envoyé vous chercher; et, tous lui disant que vous n'y étiez pas, il a adjuré les rois et les peuples, parce qu'on ne vous trouvait point.

11. Et maintenant vous me dites : Allez, et dites à votre maître : Voici Élie.

12. Et après que je vous aurai quitté, l'esprit du Seigneur vous transportera en quelque lieu qui me sera inconnu; et

chevaux du roi. — *Dispensatorem domus*... Hébr. : qui était sur la maison; c.-à-d. le majordome (note de xvi, 9). — *Timebat Dominum*... : c.-à-d. qu'il était un fidèle et zélé adorateur du vrai Dieu. — *Cum interficeret... prophetas*. Les écoles prophétiques instituées par Samuel (note de I Reg. xix, 18) étaient encore florissantes malgré les malheurs des temps; la fanatique Jézabel, non contente d'avoir introduit le culte de Baal, voulut les anéantir, espérant renverser par là même la religion de Jéhovah. Pas de détails sur cette persécution sanglante, sauf une autre allusion, xix, 10, 14. — *Tulit centum*... : le nombre total des prophètes devait être très considérable. — *Abscondit... in speluncis*. Les grottes naturelles ne sont pas rares dans les montagnes calcaires de la Samarie et de la Judée, et elles ont souvent servi de refuge aux fugitifs. Cf. Jos. x, 17; Jud. vi, 2; I Reg. xiii, 6; xxii, 1; xxiv, 3; Jer. xxxiii, 27; Hébr. xi, 38. — *Vade in terram* (vers. 5) : à travers le pays. Par sources il faut

entendre les sources perpétuelles; par valles, les lits des torrents (note de xvii, 3). — *Diviserunt... sibi*... La sécheresse devait avoir réduit le pays à une grande extrémité, pour que le roi crût devoir se charger en personne de cette inspection. — *Achab ibat*... : non pas absolument seul, mais avec une escorte; de même pour Abdias.

7-15. Rencontre d'Élie et d'Abdias. Récit bien pittoresque. — *Cum cognovisset*... Abdias avait sans doute vu auparavant le prophète, qui était facile à reconnaître, grâce à son costume spécial. — *Cecidit*... : prostration complète, par respect pour l'homme de Dieu (*Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 7); c'est pour le même motif qu'il l'appelle *domine mi*, et qu'il se dit son serviteur (vers. 9). — *Quid peccavi, quoniam*...? Chargé d'avertir Achab de la présence d'Élie, le témoin ne craint pas l'extrême, étant persuadé que ce message lui coûtera à lui-même la vie. — Il motive assez longuement et quelque peu naïvement sa crainte

non inveniens te, interficiet me; servus autem tuus timet Dominum ab infantia sua.

13. Numquid non indicatum est tibi, domino meo, quid fecerim cum interficeret Jezabel prophetas Domini, quod absconderim de prophetis Domini centum viros, quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et paverim eos pane et aqua?

14. Et nunc tu dicis: Vade, et dic domino tuo: Adest Elias, ut interficiat me!

15. Et dixit Elias: Vivit Dominus exercituum, ante cuius vultum stolo quia hodie apparebo ei.

16. Abiit ergo Abdias in occursum Achab, et indicavit ei. Venitque Achab in occursum Elie;

17. et cum vidisset eum, ait: Tune es ille qui conturbas Israel?

18. Et ille ait: Non ego turbavi Israel, sed tu et domus patris tui, qui dereliquisti mandata Domini et secuti estis Baalim.

19. Verumtamen nunc mitte, et congrega ad me universum Israel in monte Carmeli, et prophetas Baal quadringentos quinquaginta, prophetasque lucorum quadringentos, qui comedunt de mensa Jezabel.

quand j'aurai averti Achab, s'il ne vous trouve pas, il me fera mourir. Cependant votre serviteur craint le Seigneur depuis son enfance.

13. Ne vous a-t-on pas dit, à vous mon seigneur, ce que je fis lorsque Jézabel tuait les prophètes du Seigneur; et que je cachai cent de ces prophètes dans des cavernes, cinquante par cinquante, et que je les nourris de pain et d'eau?

14. Et après cela, vous me dites: Allez, et dites à votre maître: Voici Elie; afin qu'il me tue!

15. Elie lui dit: Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis; je me présenterai aujourd'hui devant Achab.

16. Abdias alla donc trouver Achab, et lui fit son rapport; et Achab vint aussitôt au-devant d'Elie.

17. Et le voyant, il lui dit: N'êtes-vous pas celui qui trouble Israël?

18. Elie lui répondit: Ce n'est pas moi qui ai troublé Israël, mais c'est vous-même et la maison de votre père, parce que vous avez abandonné les commandements du Seigneur, et que vous avez suivi Baal.

19. Néanmoins envoyez maintenant vers Israël, et faites assembler tout le peuple sur le mont Carmel, et les quatre cent cinquante prophètes de Baal, avec les quatre cents prophètes des bois sacrés, que Jézabel nourrit de sa table.

aux vers. 10-12. *Non est gens...*: aux alentours de la Palestine. *Adjuravit*; hébr.: il a fait attester sous le socle du serment; Achab était alors assez puissant pour prendre ces libertés chez les petits peuples qui l'entouraient. *Spiritus... asportabit...*: Abdias suppose qu'Elie n'a pu échapper à tant de recherches que par un miracle spécial, qui pourrait se renouveler encore. *Interficiet me*: un despote tel que le roi Achab n'hésiterait pas à faire périr même un de ses plus hauts officiers, s'il se croyait trompé par lui. — *Servus autem tuus* (vers. 12^b-14). Abdias, tremblant pour sa vie, présente maintenant au prophète un argument tout personnel, afin de lui démontrer qu'elle n'est pas sans utilité pour la vraie religion. — *Numquid non indicatum...?* Le roi et la reine ignoraient évidemment ce fait; mais Abdias suppose qu'Elie en avait eu connaissance.

16-19. Elie en présence d'Achab. — *Abiit... Abdias*: rassuré par la promesse formelle du prophète, vers. 15. — *Tune es...?* Langage hautain du roi, qui rejette sur Elie la responsabilité de la sécheresse et de la famine. — *Non ego... sed tu*. Grande emphase dans ces deux pronoms. Elie relève fièrement le gant, et d'un mot (qui

dereliquisti...), il prouve que la famille royale est seule coupable. *Baalim* est employé au pluriel, parce que Baal était adoré sous des formes et des titres multiples (note de Jud. II, 11). — *Verumtamen nunc...* Proposition hardie, qui devait si bien attester l'inanité du culte de Baal et la toute-puissance invincible de Jéhovah. — *Congrega... universum Israel*: des représentants du peuple entier. — *In monte Carmeli*. La magnifique montagne qui cerne au sud la plaine d'Esdrelon, et dont le pied se plonge dans la Méditerranée (*Atl. géogr.*, pl. VII, X, XII). Elle était facilement abordable; on y trouverait un autel de Jéhovah (vers. 30) avec du bois pour le sacrifice, et de son sommet on apercevrait le premier indice de la pluie prochaine (vers. 43 et ss.). — *Prophetas Baal*: les prêtres des faux dieux exerçaient en même temps les fonctions de devins; de là ce titre. — *Quadringentos...*: nombre énorme, qui montre quels progrès rapides avait faits l'idolâtrie; huit cent cinquante prêtres pour Baal et Astarté réunis (*lucorum*; l'hébreu a *asérah*, comme souvent ailleurs). — *Qui comedunt...*: trait qui relève encore le zèle infâme de Jézabel.



Le couvent d'Elie, à la pointe du N.-O. du Carmel. (D'après une photographie.)

20. Misit Achab ad omnes filios Israel, et congregavit prophetas in monte Carmeli.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait : Usquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum; si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Et ait rursus Elias ad populum : Ego remansi propheta Domini solus; prophetæ autem Baal quadringenti et quinquaginta viri sunt.

23. Dentur nobis duo boves; et illi eligant sibi bovem unum, et in frusta cædentes, ponant super ligna, ignem autem non supponant; et ego faciam

20. Achab envoya donc avertir tous les fils d'Israël, et il rassembla les prophètes sur le mont Carmel.

21. Alors Elie s'approcha de tout le peuple, et dit : Jusques à quand serez-vous comme un homme qui boite des deux côtés? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le; si Baal est Dieu, suivez-le aussi. Et le peuple ne lui répondit pas un seul mot.

22. Elie dit encore au peuple : Je suis demeuré seul d'entre les prophètes du Seigneur; tandis que les prophètes de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante.

23. Qu'on nous donne deux bœufs; et qu'ils en choisissent un pour eux, et que, l'ayant coupé par morceaux, ils le placent sur le bois sans mettre de feu

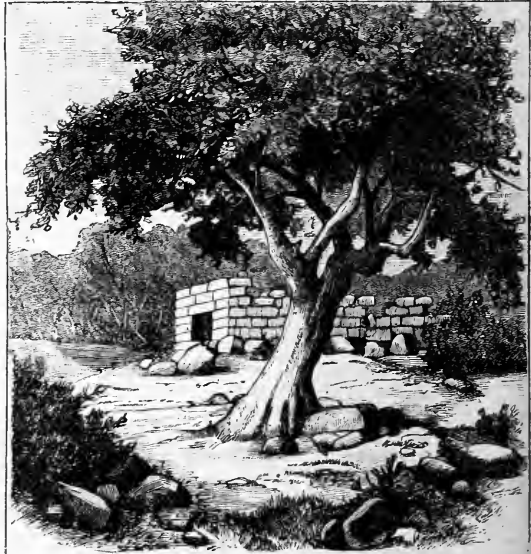
7^e Grande victoire d'Élie sur les prophètes de Baal. XVIII, 20-40.

La narration est admirable, et digne de la scène sublime qu'elle décrit; on convient, en effet, que nous avons ici l'un des faits les plus grandioses de l'Ancien Testament. Élie aussi, par sa dignité, le calme de son zèle, est tout à fait à la hauteur de la cause qu'il représente.

20. Achab réunit les représentants du peuple et les prophètes de Baal au sommet du Carmel. — *Misit Achab*. Tout saisi, il ne songe même pas à rejeter la proposition d'Élie. — *In monte*: d'après la tradition, vers l'extrémité sud-est de la chaîne, au lieu nommé El-Maharrakah, ou le Sacrifice.

21-24. Le défi du prophète. — *Usquequo claudicatis...*? Expression imagée, qui est employée plus loin (vers. 26, dans l'hébreu) pour désigner la danse irrégulière des prêtres de Baal devant l'autel de leur dieu. Elle dépeint fort bien la conduite louche d'Israël, qui ne voulait se donner entièrement ni à Jéhovah ni à Baal, et qui associait les deux cultes d'une manière si étrange. — *Si Dominus...*; *si... Baal...*: dilemme énergique. — *Non respondit...* L'argument portait trop juste pour qu'on y pût répondre. — *Remansi... solus*: non pas absolument, puisque tant d'autres prophètes du vrai Dieu avaient été sauvés (cf. vers. 3-4, 13); mais ceux-ci demeuraient cachés, et Élie était seul debout sur la brèche pour défendre ouvertement les intérêts du Seigneur. — *Contraste*: *propheta... quadringenti...*

genti... Les prophètes d'Astarté (note du vers. 19) ne sont pas mentionnés cette fois. — *Dentur nobis...* Le défi et ses conditions, vers. 23-24. — *In frusta cædentes* Un des rites de l'holo-



Le site probable du sacrifice d'Élie.

causte. Cf. Lev. I, 6. — *Ignem... non supponant* C'est cette circonstance qui permettrait de constater de quel côté était le vrai Dieu. — *Faciam*. Hébraïsme (cf. Ex. XXIX, 36, 38, 39, 40), avec le sens de préparer pour le sacrifice. — *Optima propositio*. Les assistants sortent cette fois de leur silence. La proposition d'Élie leur avait plu

par-dessous, et moi je prendrai l'autre bœuf, et, le mettant aussi sur le bois, je ne mettrai pas non plus de feu au-dessous.

24. Invoquez le nom de vos dieux, et moi j'invoquerai le nom de mon Seigneur, et que le Dieu qui répondra par le feu soit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit : Excellente proposition.

25. Elie dit donc aux prophètes de Baal : Choisissez un bœuf pour vous, et commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre, et invoquez les noms de vos dieux, sans mettre le feu au bois.

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné, ils préparèrent leur sacrifice, et ils invoquaient le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant : Baal, exaucez-nous. Mais Baal ne disait mot, et personne ne leur répondait. Et ils sautaient par-dessus l'autel qu'ils avaient fait.

27. Il était déjà midi, et Élie se moquait d'eux, en disant : Criez plus haut; car votre dieu parle peut-être à quelqu'un, ou bien il est en chemin, ou dans une hôtellerie; ou encore il dort, et il a besoin qu'on le réveille.

28. Ils se mirent donc à crier encore plus haut, et ils se faisaient des incisions, selon leur rite, avec des couteaux et des lancettes, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de sang.

29. Midi étant passé, et le temps étant venu auquel on avait coutume d'offrir le sacrifice, les prophètes avaient beau crier et invoquer, il n'y avait personne pour leur répondre, ni pour exaucer leurs prières.

bovem alterum, et imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invocate nomina deorum vestrorum, et ego invocabo nomen Domini mei; et Deus qui exaudierit per ignem ipsorum, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Dixit ergo Elias prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, et facite primi, quia vos plures estis; et invocate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

26. Qui cum tulissent bovem quem dederat eis, fecerunt : et invocabant nomen Baal de mane usque ad meridiem, dicentes : Baal, exaudi nos. Et non erat vox, nec qui responderet. Transiliebantque altare quod fecerant.

27. Cumque esset jam meridies, illudabat illis Elias, dicens : Clamate voce majore, deus enim est, et forsitan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certe dormit, ut excitetur.

28. Clamabant ergo voce magna, et incidebant se juxta ritum suum cultris et lanceolis, donec perfunderentur sanguine.

29. Postquam autem transiit meridies, et, illis prophetantibus, venerat tempus quo sacrificium offerri solet, nec audiebatur vox, nec aliquis respondebat, nec attendebat orantes,

par sa franchise; leur curiosité était en outre vivement excitée, et ils n'étaient point fâchés de n'avoir pas à se prononcer directement.

25-28. Échec humiliant des prêtres de Baal. — *Facite primi*. Elle laisse à ses concurrents l'honneur de commencer; honneur qui fera mieux ressortir l'impuissance de leur idole. — *Invocabant...* (vers. 26). Cérémonie extrêmement dramatique, qui dut produire une vive impression. Jolie du narrateur à en retracer le résultat négatif : *non erat vox*. Le verbe *transiliebant* représente, comme il a été dit précédemment (note d'r vers. 21), une danse irrégulière autour de l'autel; la danse était associée à la plupart des cultes anciens, même à celui de Jéhovah (cf. II Reg. vi, 5, 14; Ps. cx, 4). — *Iludabat Elias* : pour mieux manifester au peuple, dans l'intérêt de la vraie religion, l' inanité et la caractère ridicule du paganisme. Les paroles d'Élie sont empreintes

de la plus mordante ironie. Se plaçant au point de vue de ces faux prêtres, il les exhorte à crier plus fort pour attirer l'attention de leur dieu : *loquitur*, il est engagé dans quelque conversation absorbante (hébr. : il médite); *in diversorio est* (l'hébreu signifie peut-être, comme traduit Gesenius : « recessit in conclavia interiora »; ce qui serait le comble du persiflage)... — *Clamabant ergo...* : exaltés par ces provocations d'Élie. — *Incidebant se...* Rite sanglant, qui était pratiqué dans plusieurs autres cultes idolâtriques; il est mentionné par Hérodote, II, 61; par Apulée, *Metamorph.*, VIII, 26, etc. (*Atl. archéol.*, pl. cxv, fig. 4).

29-35. Elle prépare à son tour son holocauste. — *Prophetantibus*. C. à d., d'après l'étymologie du verbe *nābā*, continuant leurs bruyantes éjaculations. — *Tempus quo sacrificium...* Vers trois heures de l'après-midi. Voyez Ex. xxxix, 38-39, et

30. dixit Elias omni populo : Venite ad me. Et accedente ad se populo, curavit altare Domini quod destructum fuerat.

31. Et tulit duodecim lapides, juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus est sermo Domini, dicens : Israel erit nomen tuum ;

32. et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini ; fecitque aquæductum quasi per duas aratiunculas in circuitu altaris ;

33. et composuit ligna, divisitque per membra bovem, et posuit super ligna ;

34. et ait : Implete quatuor hydrias aqua, et fundite super holocaustum et super ligna. Rursumque dixit : Etiam secundo hoc facite. Qui cum fecissent secundo, ait : Etiam tertio id ipsum facite. Feceruntque tertio,

35. et currebant aquæ circum altare, et fossa aquæductus repleta est.

36. Cumque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, accedens Elias propheta, ait : Domine, Deus Abraham, et Isaac, et Israel, ostende hodie quia tu es Deus Israel, et ego servus tuus, et juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

37. Exaudi me, Domine, exaudi me, ut discat populus iste quia tu es Dominus Deus, et tu convertisti cor eorum iterum.

38. Cecidit autem ignis Domini, et voravit holocaustum, et ligna, et lapides, pulverem quoque, et aquam quæ erat in aquæductu lambens.

30. Alors Elie dit à tout le peuple : Venez avec moi. Et le peuple s'étant approché de lui, il rétablit l'autel du Seigneur qui avait été détruit.

31. Il prit aussi douze pierres, selon le nombre des tribus des fils de Jacob, auquel le Seigneur avait adressé sa parole en lui disant : Israël sera votre nom ;

32. et il bâtit de ces pierres un autel au nom du Seigneur. Il fit une rigole et comme deux petits sillons autour de l'autel ;

33. il prépara le bois, coupa le bœuf par morceaux, et le mit sur le bois ;

34. et il dit : Emplissez d'eau quatre cruches, et répandez-les sur l'holocauste et sur le bois. Il ajouta : Faites encore la même chose une seconde fois. Et quand ils l'eurent fait une seconde fois, il leur dit : Faites encore la même chose une troisième fois ; et ils répandirent de l'eau pour la troisième fois,

35. en sorte que les eaux couraient autour de l'autel, et que la rigole en était toute pleine.

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauste, le prophète Elie s'approcha, et dit : Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël, et que je suis votre serviteur, et que c'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, et que vous avez de nouveau converti leur cœur.

38. En même temps le feu du Seigneur tomba, et dévora l'holocauste, le bois et les pierres, la poussière même, et l'eau qui était dans la rigole.

le commentaire. Ce sacrifice consistait en un agneau et une oblation de farine. — *Nec audiebatur...* Le narrateur insiste sur l'échec des prêtres de Baal. Notez ses répétitions emphatiques. — *Venite...* Elle tenait à ce qu'on vit de bien près tout ce qu'il allait faire. — *Altare... destructum* : c'était un des hauts lieux qui avaient été tolérés antérieurement ; Elle répara (*curavit*), en remettant les pierres à leur place, l'autel détruit soit par le temps, soit par la violence de Jézabel. — *Duodecim lapides...* : à l'instar de Moïse, Ex. XXIV, 4, et de Josué, Jos. IV, 5 ; ces pierres symboliseraient la permanence du peuple théocratique dans une parfaite unité pour adorer son Dieu. — *Ad quem... sermo*. Allusion à Gen. xxxii, 28. — *Fecit aquæductum*. D'après l'hébreu, une tranchée, un fossé. — *Per duas aratiunculas*. Le texte exprime une autre idée, et marque la capacité de la tranchée ; littéral. : comme deux s'*ah* de

semence (le s'*ah* était le tiers de l'éphah, et équivalait à 12 lit. 99). — *Implete... aqua*. A l'endroit présumé du sacrifice d'Elie (note du vers. 20), il existe une source qui ne tarit jamais. — *Fundite...* : le prophète, en inondant ainsi l'autel et le bûcher (*currebant aquæ*, vers. 35), voulait rehausser la grandeur du miracle, et exclure toute pensée de fraude.

36-40. Jéhovah agréa le sacrifice de son prophète ; massacre des prêtres de Baal. — *Domine, Deus...* (vers. 36^b-37). Simple et ardente prière, qui contraste avec la vaine « battologie » des prêtres de Baal. — *Ut discat...* C'était le but principal d'Elie : démontrer la puissance du Seigneur et convertir le peuple apostat. — *Cecidit...*, *voravit*. Récit non moins rapide que les faits. Les pierres mêmes de l'autel furent calcinées par le feu divin. — *Populus cecidit...* Convaincu et transformé à la vue d'un si éclatant prodige.

39. Lorsque tout le peuple eut vu cela, il se prosterna le visage contre terre, et il dit : C'est le Seigneur qui est Dieu, c'est le Seigneur qui est Dieu.

40. Alors Elie leur dit : Prenez les prophètes de Baal, et qu'il n'en échappe pas un seul; et le peuple s'étant saisi d'eux, Elie les mena au torrent de Cison où il les fit mourir.

41. Elie dit ensuite à Achab : Montez, mangez et buvez; car j'entends le bruit d'une grande pluie.

42. Achab monta pour manger et pour boire, et Elie monta au sommet du Carmel, où, se prosternant jusqu'à terre, il mit son visage entre ses genoux;

43. et il dit à son serviteur : Allez, et regardez du côté de la mer. Ce serviteur, étant allé regarder, vint lui dire : Il n'y a rien. Elie lui dit encore : Retournez-y par sept fois.

44. Et la septième fois il parut un petit nuage, comme le pied d'un homme, qui s'élevait de la mer. Elie dit : Allez dire à Achab : Faites atteler votre char, et descendez, de peur que la pluie ne vous surprenne.

45. Et tandis qu'il se tournait d'un côté et d'autre, le ciel fut tout à coup obscurci, il y eut des nuées, et du vent, et il tomba une grande pluie. Achab montant donc sur son char s'en alla à Jezrahel.

39. Quod cum vidisset omnis populus, cecidit in faciem suam, et ait : Dominus ipse est Deus, Dominus ipse est Deus.

40. Dixitque Elias ad eos : Apprehendite prophetas Baal, et ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cum apprehendissent, duxit eos Elias ad torrentem Cison, et interfecit eos ibi.

41. Et ait Elias ad Achab : Ascende, comede, et bibe, quia sonus multæ pluvie est.

42. Ascendit Achab ut comederet et biberet; Elias autem ascendit in verticem Carmeli, et pronus in terram, posuit faciem suam inter genua sua;

43. et dixit ad puerum suum : Ascende, et prospice contra mare. Qui cum ascendisset, et contemplatus esset, ait : Non est quidquam. Et rursum ait illi : Revertere septem vicibus.

44. In septima autem vice ecce nubecula, parva quasi vestigium hominis, ascendebat de mari. Qui ait : Ascende, et dic Achab : Junge currum tuum, et descende, ne occupet te pluvia.

45. Cumque se verteret huc atque illic, ecce cæli contenebrati sunt, et nubes, et ventus, et facta est pluvia grandis. Ascendens itaque Achab abiit in Jezrahel;

— *Dominus ipse...* La répétition de l'acte de folie rend plus énergique. Dans l'hébreu, plus fortement encore : *Y'hovah, lui 'Elohim; Y'hovah, lui 'Elohim.* — *Apprehendite.* Conclusion tragique, mais exigée par les intérêts les plus sacrés du peuple, et expressément ordonnée par la loi (Deut. xiii, 13; xvii, 2, etc.). — *Ad torrentem Cison.* Cette rivière longe le Carmel du sud-est au nord-ouest; ses eaux roulèrent les cadavres des prêtres de Baal, comme elles avaient autrefois roulé ceux des Chananéens vaincus par Barac et Débora. Cf. Jud. iv, 7; v, 21. — *Interfecit.* Hébraïsme, pour dire qu'il les fit tuer.

8° Cessation de la sécheresse. XVIII, 41-46.

41. Élie annonce à Achab l'arrivée prochaine de la pluie. — *Ait... ad Achab.* Il n'a plus été question du roi depuis le vers. 20. Il avait assisté au double drame qui précède, muet, terrifié, impuissant à empêcher le massacre des faux prophètes, ses amis. — *Ascende...* Élie invite le prince à gravir le sommet de la montagne et à prendre quelque réfection, en attendant l'heureux résultat qu'il lui annonce : *sonus... pluvie* (tournure poétique dans les LXX : car voici le bruit des pieds de la pluie).

42-45°. La pluie. Narration toute pittoresque. — *Elias... ascendit* : en un autre endroit que le

roi; cf. vers. 44. — *Pronus...*, *posuit faciem...*

Attitude de la fervente et humble supplication. — *Prospice contra mare.* C'est de là, de l'occident que viendrait l'orage qui devait apporter la pluie.

— *Parva quasi vestigium...* Hébr. : comme la paume (de la main) d'un homme. Joséphe a traduit comme la Vulgate. « Les marins n'ignorent pas qu'un nuage de ce genre à l'extrême horizon est souvent le précurseur d'un violent orage. » — *Cumque se verteret...* (vers. 45°). Le sens de l'hébreu est : en peu d'instants. La tempête éclata avec une grande rapidité.

45°-46. Achab et Élie descendent à Jezrahel. — *In Jezrahel.* Ville située dans la plaine à laquelle on avait donné son nom, juste au-dessous du lieu dit El-Maharrakah (note du vers. 20); aujourd'hui Zérah. Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. vii et xii. Achab y avait son palais (cf. xxi, 1); aussi ce roi est-il appelé par une inscription assyrienne contemporaine : *Ahabu Izrilai*, Achab de Jezrahel. — *Manus Domini... super Eliam.* Locution qui dénote une inspiration divine très pressante. — *Accinctisque...* : il releva sa tunique grossière à l'aide de sa ceinture, pour courir plus aisément. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. I, fig. 6-7, 9, 10. — *Curtebat...* : à la façon d'un des coureurs royaux. Cf. II Reg. xv, 1, et la note. — *Donec*

46. et manus Domini facta est super Eliam, accinctisque lumbis, currebat ante Achab donec veniret in Jezrahel.

46. Et en même temps la main du Seigneur fut sur Elie, qui, s'étant ceint les reins, courut devant Achab jusqu'à ce qu'il arrivât à Jezrahel.

CHAPITRE XIX

1. Nuntiavit autem Achab Jezabel omnia quæ fecerat Elias, et quomodo occidisset universos prophetas gladio.

2. Misitque Jezabel nuntium ad Eliam, dicens : Hæc mihi faciant dii et hæc addant, nisi hac hora cras posuero animam tuam sicut animam unius ex illis !

3. Timuit ergo Elias, et surgens abiit quocumque eum ferebat voluntas ; venitque in Bersabee Juda, et dimisit ibi puerum suum.

4. Et perrexit in desertum viam unius diei. Cumque venisset, et sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait : Sufficit mihi, Domine ; tolle animam meam, neque enim melior sum quam patres mei.

5. Projecitque se, et obdormivit in umbra juniperi. Et ecce angelus Domini

1. Achab rapporta à Jézabel tout ce qu'Elie avait fait, et de quelle manière il avait tué par l'épée tous les prophètes de Baal.

2. Et Jézabel envoya un messenger à Elie pour lui dire : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité ; si demain, à cette même heure, je ne fais de votre vie ce que vous avez fait de la vie de chacun d'eux.

3. Elie eut donc peur, et se levant, il s'en alla partout où son désir le portait. Et il vint à Bersabée de Juda, et il y laissa son serviteur.

4. Il fit dans ce désert une journée de chemin ; et étant venu sous un genévrier, il s'y assit, et il souhâta la mort, et dit à Dieu : Seigneur, c'est assez ; retirez mon âme de mon corps, car je ne suis pas meilleur que mes pères.

5. Et il se jeta à terre, et s'endormit à l'ombre du genévrier. Et voici qu'un

ventret... Plus exactement : jusqu'à l'entrée de Jezrahel. Elie ne pénétra donc point dans la ville.

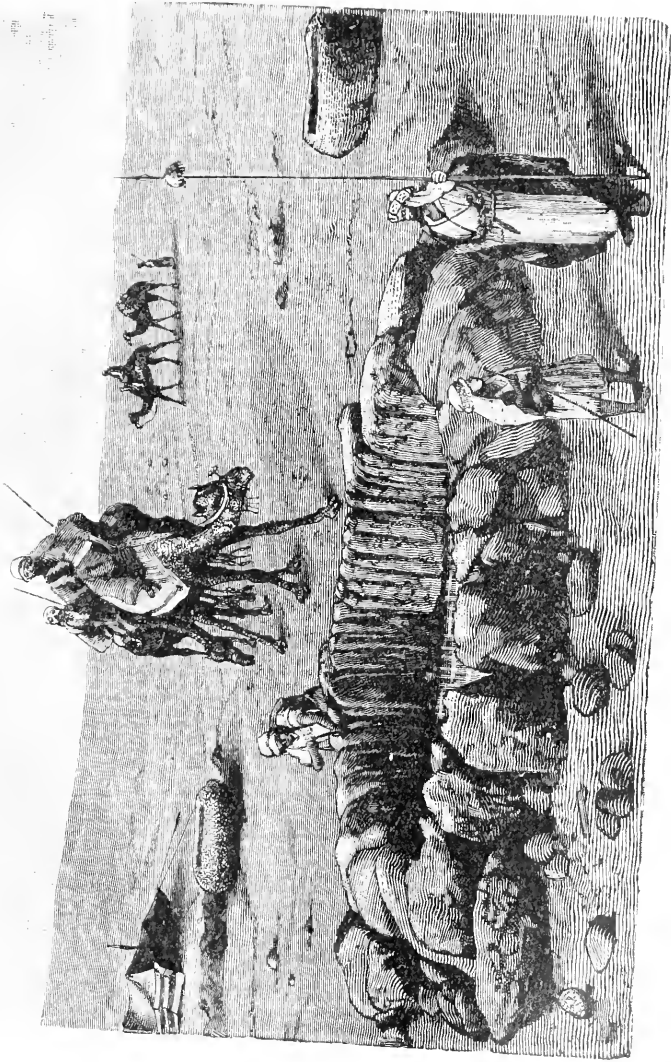
9^o Elie prend la fuite, pour échapper aux embûches de Jézabel. XIX, 1-8.

CHAP. XIX. — 1-2. Colère et menaces de la reine. — *Nuntiavit...* Achab. Trait qui démontre combien il était sous la dépendance de cette femme perverse. — *Hæc mihi faciant...* Serment semblable, à part sa forme palenne, à celui qui était en usage chez les Hébreux. Cf. I Reg. III, 17 ; XIV, 44, etc. La haine de Jézabel et son désir de se venger sont visibles dans ses paroles ; néanmoins son message est une « impotentia mulieris iracundiæ », car elle aurait fait périr Elie sans avertissement préalable, si elle l'eût osé.

3-5. Plainte et découragement du prophète. — *Timuit ergo*. Dans l'hébreu, avec une grande rapidité de style qui imite celle des faits : Et il vit, et il se leva, et il alla... Les LXX ont la même variante que la Vulgate. Au lieu de *quocumque... voluntas*, le texte porte : pour (sauver) sa vie. — *In Bersabee Juda*. Localité célèbre, située tout à fait au sud de la Palestine cisjordanienne, sur les confins du désert de Pharan. Cf. Gen. XXI, 31 ; Jos. xv, 28, et l'*Atl. Geogr.*, pl. v, VII. Elie s'enfonça dans ce désert *viam diei unius*, c.-à-d. à sept ou huit heures de marche ; il ne se croyais pas en sûreté sur les terres de Josa-

phat, qui était l'allié d'Achab. Cf. XXII, 1 et ss. — *Sederet* (vers. 4) : épuisé par son voyage si long, si rapide, si pénible. — *Subter... juniperum*. Hébr. : *rosem* ; le « Genista monosperma » qui abonde dans la presqu'île du Sinaï, et dont les branches, formant une touffe écartée, peuvent fournir un peu d'ombre aux voyageurs (*Atlas d'hist. nat.*, pl. xxx, fig. 5). — *Petivit... ut moreretur*. Profond contraste : naguère plein de confiance, de courage, de calme enthousiasme, le prophète est maintenant attristé, découragé. De même Moïse dans une circonstance analogue, Num. XI, 15 (cf. Jon. IV, 3). *Animæ suæ* est un hébraïsme pour « sibi ». Ces fluctuations d'âme s'expliquent aisément : la fatigue, la faim, la solitude du désert, l'inutilité apparente de ses travaux pesaient lourdement sur l'esprit d'Elie. Et Dieu permettait cette épreuve nouvelle pour instruire son serviteur. Les Saints n'ont pas vécu dans un état de transfiguration et de paix perpétuelles ; leurs tentations et leurs luttes sont pour nous un puissant encouragement. — *Sufficit...* La plainte est pathétique ; le geste qui la suivit ne l'est pas moins (*projecitque...*). — *Negus melior...* : c.-à-d., pas plus capable qu'eux de réformer le monde.

5^o-8. Dieu reconforte son prophète. — *Ecce angelus...* Elie est miraculeusement exaucé. — *Subcinerictus panis* : comme en font les Arabes



Le puits de Bersabée.

tetigit eum, et dixit illi : Surge, et comede.

6. Reversus, et ecce ad caput suum subcinericius panis et vas aquæ; comedit ergo, et bibit, et rursum obdormivit.

7. Reversusque est angelus Domini secundo, et tetigit eum, dixitque illi : Surge, comede; grandis enim tibi restat via.

8. Qui cum surrexisset, comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.

9. Cumque venisset illuc, mansit in spelunca; et ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi : Quid hic agis, Elia?

10. At ille respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel, altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio; derelictus sum ego solus, et querunt animam meam ut auferant eam.

11. Et ait ei : Egredere, et sta in monte coram Domino, et ecce Dominus transit. Et spiritus grandis et fortis subvertens montes et conterens petras ante Dominum; non in spiritu Dominus. Et post spiritum commotio; non in commotione Dominus.

ange du Seigneur le toucha et lui dit : Levez-vous et mangez.

6. Elie regarda, et vit auprès de sa tête un pain cuit sous la cendre et un vase d'eau. Il mangea donc et but, et il s'endormit encore.

7. Et l'ange du Seigneur revint une seconde fois et le toucha, et lui dit : Levez-vous et mangez, car il vous reste un grand chemin à faire.

8. S'étant donc levé, il mangea et il but, et fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours et quarante nuits jusqu'à Horeb, la montagne de Dieu.

9. Lorsqu'il y fut arrivé, il demeura dans une caverne; et le Seigneur lui adressa la parole et lui dit : Que faites-vous ici, Elie?

10. Elie lui répondit : Je brûle de zèle pour vous, Seigneur, Dieu des armées, parce que les fils d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par l'épée, et je suis demeuré seul et ils cherchent encore à m'ôter la vie.

11. Le Seigneur lui dit : Sortez, et tenez-vous sur la montagne devant le Seigneur, car voici que le Seigneur passe. *Et il y eut* devant le Seigneur un vent violent et impétueux, qui renversait les montagnes et brisait les rochers; et le Seigneur n'était point dans ce vent. Après le vent, il y eut un tremblement de terre; et le Seigneur n'était point dans ce tremblement.

du désert. — *Ecce ad caput...* Bonté vraiment maternelle du Seigneur. Elie se trouvait alors dénué de tout. — *Reversus... secundo* : après l'avoir laissé reposer quelque temps. — *Grandis... via*. Littéral, dans l'hébreu : Le chemin est trop grand pour toi (trop long pour tes forces affaiblies). Dix jours de marche pouvaient conduire Elie au mont Horeb (*Atl. géogr.*, pl. v); mais, d'après le vers. 8, il s'agit d'un voyage autrement considérable, qui dura quarante jours et quarante nuits, pendant lesquels le prophète erra dans le désert à la manière des ancêtres Hébreux. — *In fortitudine cibi illius*. Beau type de la sainte Eucharistie. Il n'est pas dit qu'Elie ne prit aucune autre nourriture avant d'arriver au Sinaï. Les interprètes catholiques ne sont pas d'accord sur ce point. — *Ad montem Dei*. L'Horeb est ainsi nommé parce qu'il avait été témoin des manifestations divines au temps de l'Exode. Cf. Ex. III, 1; XIX, 1 et ss. Il représente le massif de montagnes dont le Sinaï était un des principaux pics (*Atl. géogr.*, pl. vi).

9^o Elie reçoit du Seigneur, au sommet de l'Horeb, une leçon, puis une triple commission. XIX, 9-18.

9-14. L'apparition divine. — *Mansit*. Hébr. : il

passa la nuit. — *In spelunca*. L'hébreu et les LXX emploient l'article : la grotte, supposée connue. On montre sur le Sinaï, près de l'autel dédié à Elie, une crevasse qui représenterait cette grotte. (*Atl. géogr.*, pl. vi). — Dialogue rapide, vers. 9^b-11^a. Le Seigneur : *Quid hic...*; c'était dire implicitement au prophète qu'il ne devait pas demeurer oisif sur l'Horeb. Elie : *Zelo zelatus...*; il épanche son cœur devant Dieu, et décrit en termes très sentis la triste situation du royaume d'Israël, montrant ainsi qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir, mais sans succès (*ego solus*; voyez la note de XVIII, 22). Le Seigneur : *Egredere*; pour gravir la cime de la montagne. *Ecce Dominus...*; dans l'hébreu, ces mots ne font plus partie du dialogue, et ils reprennent le fil du récit : Et voici, le Seigneur passa. — L'apparition proprement dite, vers. 11^b-14; scène grandiose. *Spiritus grandis...*; premier degré de l'apparition : un ouragan furieux, qui renversait et brisait tout sur son passage; mais le Seigneur n'était point là (*non in spiritu...*). *Commotio*; deuxième degré : un violent tremblement de terre, dans lequel Jéhovah ne se manifestait pas non plus. *Ignis*; troisième degré : un feu dévorant. *Sibilus...*; quatrième degré : une brise légère,

12. Après le tremblement il s'alluma un feu; et le Seigneur n'était point dans ce feu. Et après le feu, on entendit le souffle d'une brise légère.

13. Quand Elie l'entendit, il se couvrit le visage de son manteau, et étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne; et voici qu'une voix lui dit: Que faites-vous ici, Elie? Il répondit:

14. Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les fils d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par le fer, et je suis demeuré seul, et ils cherchent à m'ôter la vie.

15. Et le Seigneur lui dit: Allez, retournez par votre chemin le long du désert, vers Damas, et lorsque vous y serez arrivé, vous oindrez Hazaël pour roi de Syrie;

16. vous oindrez aussi Jéhu, fils de Namsi, pour roi d'Israël; et vous oindrez Elisée, fils de Saphat, d'Abelméhula, pour prophète à votre place.

17. Quiconque aura échappé à l'épée d'Hazaël sera tué par Jéhu; et quiconque aura échappé à l'épée de Jéhu sera tué par Elisée.

18. Et je me suis réservé dans Israël sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal, et qui ne l'ont point adoré en portant la main à leur bouche pour la baiser.

19. Elie, étant donc parti de là, trouva

12. Et post commotionem ignis; non in igne Dominus. Et post ignem sibiis aure tenuis.

13. Quod cum audisset Elias, operuit vultum suum pallio, et egressus stetit in ostio spelunçæ; et ecce vox ad eum dicens: Quid hic agis, Elia? Et ille respondit:

14. Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel, altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio; derelictus sum ego solus, et quæerunt animam meam ut auferant eam.

15. Et ait Dominus ad eum: Vade, et revertere in viam tuam per desertum in Damascus; cumque perveneris illuc, unges Hazaël regem super Syriam;

16. et Jehu, filium Namsi, unges regem super Israel; Elisæum autem, filium Saphat, qui est de Abel-Mehula, unges prophetam pro te.

17. Et erit, quicumque fugerit gladium Hazaël, occidet eum Jehu; et quicumque fugerit gladium Jehu, interficiet eum Elisæus.

18. Et derelinquam mihi in Israel septem millia virorum, quorum genua non sunt incurvata ante Baal, et omnes quos quod non adoravit eum osculans manus.

19. Profectus ergo inde Elias reperit

que le Seigneur accompagnait cette fois. Beau et frappant symbole, qui contient une leçon pour le prophète et une réponse à son découragement. Comme si Dieu eût dit à Elie: Patiente à mon exemple, apprends à modérer ton zèle (Théodoret, Sanchez, Tirin, etc.). Cela ressemblait à une anticipation de l'Évangile; le Seigneur préfère les moyens de bonté, représentés par la douce et réconfortante brise, à l'emploi des châtimens sévères, que figuraient l'ouragan, le tremblement de terre, le feu dévorant. — *Operuit vultum...* (vers. 13): par crainte et par respect, comme Moïse; cf. Ex. III, 6. — *Egressus*. Les trois manifestations terribles, qui s'étaient rapidement succédées, ne lui avaient pas permis d'obéir plus tôt à l'injonction du Seigneur (vers. 11). — *Quid hic agis?* Même question que plus haut; même réponse aussi. Cf. vers. 9-10.

15-18. La triple mission. — *Et ait Dominus...* Autre réponse aux plaintes du prophète; le Seigneur agit avec douceur et patience, mais il ne laissera pas les méchants impunis. — Première mission, vers. 15: *unges Hazaël*. — La seconde, vers. 16: *unges Jehu (filium Namsi)*; son petit-fils en réalité; cf. IV Reg. IX, 2, 14; fils dans le sens large de l'Orient). — Troisième mission,

vers. 16: *Elisæum autem...* (*Abel-Mehula*: dans la vallée du Jourdain, non loin de Bethsan; cf. IV, 12; Jud. VII, 22). De ces trois missions, Elie ne remplira que la troisième, vers. 19-21; c'est Elisée qui prendra sa place pour les deux autres. Cf. IV Reg. VIII, 7-19; IX, 1-6. — *Et erit...* En terminant, vers. 17-18, Jéhovah proclame les vengeances qu'il se propose d'exercer tour à tour par ces trois instruments de sa colère, et certifie que le roi Achab et Jézabel ne parviendront pas à anéantir son culte. — *Gladium Hazaël*. Ce glaive fut terrible pour le royaume d'Israël; cf. IV Reg. VIII, 28-29; X, 32-33; XIII, 3. Celui de Jéhu ne le fut guère moins; cf. IX, 24, 27, 33; X, 1-7, 18-25. Elisée eut « le glaive de sa bouche », laquelle annonçait fidèlement les jugemens divins. — *Septem millia* (vers. 18): chiffre rond, symbolique. — *Quorum genua*: la genuflexion, un des gestes les plus fréquents d'adoration. — *Osculans manus*: autre geste, le baiser envoyé avec la main (de là vient le mot « adoro », dont la racine est « ad os »). Cf. Job, xxxi, 26-27, et l'*Atlas archéol.*, pl. CVIII, fig. 5, 6, 9.

10° Onction d'Elisée. XIX, 19-21.

19-21. *Reperit Elisæum*. On ne dit pas s'il le connaissait déjà, et les commentateurs se divisent

Eliseum, filium Saphat, arantem in duodecim jugis boum, et ipse in duodecim jugis boum arantibus unus erat; cumque venisset Elias ad eum, misit pallium suum super illum.

20. Qui statim relictis bobus cucurrit post Eliam, et ait: Osculer, oro, patrem meum et matrem meam, et sic sequar te. Dixitque ei: Vade, et revertere; quod nim meum erat feci tibi.

21. Reversus autem ab eo, tulit par boum, et mactavit illud, et in aratro boum coxit carnes, et dedit populo, et comederunt; consurgensque abiit, et secutus est Eliam, et ministrabat ei.

Elisée, fils de Saphat, qui labourait avec douze paires de bœufs, et conduisait lui-même une des charrues des douze paires de bœufs. Et Elie s'approcha d'Elisée, et mit son manteau sur lui.

20. Aussitôt Elisée quitta ses bœufs, courut après Elie, et lui dit: Permettez-moi, je vous prie, d'aller embrasser mon père et ma mère, et ensuite je vous suivrai. Elie lui répondit: Allez, et revenez; car j'ai fait pour vous ce qui dépendait de moi.

21. Elisée, après s'être éloigné d'Elie, prit une paire de bœufs, qu'il tua, et il fit cuire leur chair avec le bois de la charrue, et la donna au peuple, qui en mangea; et se levant, il s'en alla, et il suivit Elie et le servait.

CHAPITRE XX

1. Porro Benadad, rex Syriæ, congregavit omnem exercitum suum, et triginta duos reges secum, et equos et currus; et ascendens, pugnabat contra Samariam, et obsidebat eam.

2. Mittensque nuntios ad Achab, regem Israel, in civitatem,

3. ait: Hæc dicit Benadad: Argentum tuum et aurum tuum meum est; et uxores tuæ et filii tui optimi, mei sunt.

1. Or Bénadad, roi de Syrie, ayant assemblé toute son armée, sa cavalerie et ses chars, et trente-deux rois avec lui, vint pour combattre Samarie, et il l'assiégea.

2. En même temps il envoya dans la ville des ambassadeurs à Achab, roi d'Israël,

3. pour lui dire de sa part: Voici ce que dit Bénadad: Votre argent et votre or est à moi, vos femmes et vos enfants les mieux faits sont à moi.

sur ce point. — *Arantem*. Elisée ne faisait donc point partie des écoles prophétiques, et rien ne l'avait préparé à son rôle futur. — *In duodecim jugis...* Non que ces douze paires de bœufs fussent attelées à une seule et même charrue, dirigée par Elisée; mais il y avait onze autres charrues labourant avec la sienne. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. xxxiii, fig. 14; pl. xxxiv, fig. 1. — *Misit pallium...*: sans proférer aucune parole; c'était une sorte de vêtue, une action figurée par laquelle il transmettait ses pouvoirs à son disciple. — *Statim relictis...*: promptitude toute évangélique. Cf. Matth. iv, 20, 22; ix, 1, etc. — *Cucurrit...*: Elie avait donc repris son chemin après un moment d'arrêt. — *Osculer...*: pour leur dire adieu. — *Vade...*: Elle lui accorde cette permission. Selon d'autres, ses paroles signifiaient: Va, retourne à ta charrue, puisque ton cœur est ainsi partagé; mais cette interprétation paraît exagérée. — *Quod enim meum...* Par ces mots, Elie souligne le *revertere*; j'ai fait mon devoir, fais le tien. — *Par boum*: probablement le couple avec lequel il labourait lui-même. Repas d'adieux qu'il partagea avec ses serviteurs. — *In aratro* Hébr.: avec les instruments des bœufs; c.-à-d.

le joug aussi bien que la charrue. — *Ministrabat et*: en attendant qu'il devint son successeur.

§ II. — *Achab remporte deux victoires consécutives sur les Syriens*. XX, 1-43.

1^o La première victoire. XX, 1-22.

CHAP. XX. — 1. Bénadad met le siège devant Samarie. — *Benadad*. Probablement le fils de celui qui s'était ligué avec le roi de Juda contre Baasa. Cf. xv, 18. Son but était d'affaiblir le royaume d'Israël, dont il redoutait la puissance croissante. — *Triginta duos reges*. Le titre de roi était alors très souvent porté par des chefs de simples districts, et il n'est pas étonnant d'en trouver un si grand nombre parmi les tributaires de Bénadad, car à cette époque le royaume de Syrie comprenait tous les pays situés entre la Palestine et l'Euphrate (*Atl. géogr.*, pl. viii). — *Contra Samariam*. Samarie était depuis quelque temps la capitale du royaume d'Israël. Cf. xvi, 24.

2-4. Première ambassade de Bénadad à Achab. — *Mittensque...* Il est vraisemblable que le siège durait déjà depuis quelque temps. — *Hæc dicit...* Langage plein de hardiesse: Bénadad revendique

4. Le roi d'Israël lui répondit : O roi mon seigneur, je suis à vous comme vous le dites, et tout ce que j'ai est à vous.

5. Les ambassadeurs, revenant encore vers Achab, lui dirent : Voici ce que dit Bénadad qui nous avait envoyés vers vous : Vous me donnerez votre argent, votre or, vos femmes et vos fils.

6. Demain donc, à cette même heure, j'enverrai mes serviteurs vers vous; ils visiteront votre maison, et la maison de vos serviteurs, et ils prendront tout ce qui leur plaira, et l'emporteront.

7. Alors le roi d'Israël fit venir tous les anciens de son peuple, et leur dit : Considérez et voyez qu'il nous tend un piège. Car il m'a déjà envoyé ses messagers pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent et mon or, et je ne lui ai rien refusé.

8. Tous les anciens et tout le peuple lui répondirent : Ne l'écoutez pas, et ne vous rendez point à ses désirs.

9. Achab répondit aux ambassadeurs de Bénadad : Dites au roi mon seigneur : Je ferai toutes les choses que vous m'avez fait demander en premier lieu, comme à votre serviteur; mais pour cette dernière chose, je ne puis la faire.

10. Les ambassadeurs, étant revenus, firent leur rapport à Bénadad, qui les renvoya encore, et fit dire à Achab : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si toute la poussière de Samarie suffit pour remplir seulement le creux de la main de tous les gens qui me suivent.

11. Le roi d'Israël leur répondit : Dites

4. Responditque rex Israel : Juxta verbum tuum, domine mi rex, tuus sum ego, et omnia mea.

5. Revertentesque nuntii dixerunt : Hæc dicit Benadad, qui misit nos ad te : Argentum tuum, et aurum tuum, et uxores tuas, et filios tuos dabis mihi.

6. Cras igitur hac eadem hora mittam servos meos ad te, et scrutabuntur domum tuam et domum servorum tuorum, et omne quod eis placuerit ponent in manibus suis, et auferent.

7. Vocavit autem rex Israel omnes seniores terræ, et ait : Animadvertite, et videte quoniam insidiatur nobis; misit enim ad me pro uxoribus meis et filiis, et pro argento et auro, et non abnuï.

8. Dixeruntque omnes majores natu et universus populus ad eum : Non audias, neque acquiescas illi.

9. Respondit itaque nuntiis Benadad : Dicite domino meo regi : Omnia propter quæ misisti ad me servum tuum in initio, faciam; hanc autem rem facere non possum.

10. Reversique nuntii retulerunt ei. Qui remisit, et ait : Hæc faciant mihi dii et hæc addant, si suffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi qui sequitur me!

11. Et respondens rex Israel, ait :

comme siennes toutes les possessions du roi israélite; ce qui équivalait, suivant les coutumes orientales, à la déposition d'Achab. — *Juxta verbum tuum...* Humble soumission, qui va occasionner pour tout résultat des conditions plus outrageantes encore.

5-6. Deuxième ambassade. — *Argentum tuum...* D'abord (vers. 5^b), mêmes exigences hautes qu'à la première ambassade, vers. 3. Au vers. 6, l'arrogance dépasse toute mesure : non seulement Bénadad enverra opérer le lendemain la saisie de tous les biens personnels d'Achab, mais il ajoute en outre que cette saisie comprendra même les propriétés des citoyens de Samarie.

7-9. Réponse d'Achab au second message du roi syrien. — *Vocavit... seniores terræ* : un grand nombre de notables du royaume s'étaient réfugiés dans la capitale au moment de l'invasion syrienne. — *Non abnuï*. Achab ne cite, des ordres injurieux de Bénadad, que ce qui le concernait directement, comme s'il lui répugnait de men-

tionner l'autre moitié. Mais il est aisé de compléter la pensée : Pour ce qui me regardait moi-même, j'ai cédé; mais voici qu'il réclame aussi vos biens; que dois-je lui répondre? — *Dixerunt...* Ils se montrent plus fiers et plus vaillants que le roi : *Non audias!* On est surpris qu'ainsi encouragé, il n'ait pas envoyé une réplique plus mâle à Bénadad (vers. 9); du moins il refuse avec assez d'énergie de laisser prendre les biens de ses sujets (*hanc rem...*).

10-11. Troisième ambassade. — *Hæc faciant...* Formule de serment identique à celle de Jézabel, XIX, 2. — *Si suffecerit pulvis...* Bravade insolente, à l'orientale. Le roi de Syrie affirme qu'il lancera contre Samarie une telle quantité de guerriers, que la poussière de la ville ruinée ne suffira pas pour remplir leurs mains. Cf. vers. 25, 29, 30. — *Ne gloriatur...* Cette fois Achab est mieux inspiré, et sait se tenir à peu près à la hauteur de la situation. Sa réponse consiste en un proverbe. *Acctinctus*, c'est le guerrier ceint de

Dicite ei : Ne gloriatur accinctus æque ut discinctus.

12. Factum est autem, cum audisset Benadad verbum istud, bibebat ipse et reges in umbraculis; et ait servis suis : Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

13. Et ecce propheta unus accedens ad Achab, regem Israel, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certe vidisti omnem multitudinem hanc nimiam; ecce ego tradam eam in manu tua hodie, ut scias quia ego sum Dominus.

14. Et ait Achab : Per quem? Dixitque ei : Hæc dicit Dominus : Per pedisequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet præliari? Et ille dixit : Tu.

15. Recensuit ergo pueros principum provinciarum, et reperit numerum ducentorum triginta duorum; et recensuit post eos populum, omnes filios Israel, septem millia.

16. Et egressi sunt meridie. Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo suo, et reges triginta duo cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

17. Egressi sunt autem pueri principum provinciarum in prima fronte. Misit itaque Benadad, qui nuntiaverunt ei, dicentes : Viri egressi sunt de Samaria.

à votre maître : Ce n'est pas lorsqu'on prend les armes qu'on doit se vanter, c'est quand on les quitte.

12. Bénadad reçut cette réponse tandis qu'il buvait avec les rois sous des tentes; et il dit à ses serviteurs : Investissez la ville. Et ils l'investirent.

13. Et voici qu'un prophète vint trouver Achab, roi d'Israël, et lui dit : Ainsi parle le Seigneur : Vous avez vu toute cette multitude innombrable; je vous déclare que je la livrerai aujourd'hui entre vos mains, afin que vous sachiez que je suis le Seigneur.

14. Achab lui demanda : Par qui? Il lui répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce sera par les valets de pied des princes des provinces. Achab ajouta : Qui commencera le combat? Vous, dit le prophète.

15. Achab fit donc la revue des valets de pied des princes des provinces, et il en trouva deux cent trente-deux. Il fit ensuite la revue du peuple, de tous les fils d'Israël, et il en trouva sept mille.

16. Et ils sortirent de la ville à midi. Cependant Bénadad était dans sa tente, qui buvait et qui était ivre; et les trente-deux rois qui étaient venus à son secours étaient avec lui.

17. Les valets de pied des princes des provinces sortirent donc à la tête de l'armée. Bénadad envoya pour les reconnaître, et on lui vint dire : Ce sont des gens qui sont sortis de Samarie.

son épée; *discinctus*, le même, désarmé. Le sens est donc : Ne chantez point triomphe avant la victoire. En effet, « ce n'est point pendant qu'on est au combat, ni lorsqu'on prend les armes, mais lorsqu'on a combattu et gagné la victoire, qu'on doit s'élever. » Calmet, *h. l.* Telle est l'interprétation du chaldéen.

12. Colère de Bénadad, qui ordonne un assaut immédiat. — *Bibebat...* Sûr du succès. L'équivalent hébreu du mot *umbraculis* (*sukkot*) désigne des cabanes de feuillage semblables à celles de la fête des Tabernacles. Cf. la note de Lev. xxiii, 24, et l'*Atl. arch.*, pl. ci, fig. 1. — *Circumdate...* L'hébreu dit avec une conclusion énergique : Placez! Ce qui signifie peut-être : Dressez les machines de guerre. Cf. Ez. iv, 2.

13-14. Oracles du Seigneur, promettant la victoire à Achab. — *Certe vidisti...* Dieu fait mettre en relief par son représentant l'étendue du triomphe prédit. — *Per quem? C.-à-d.* : Par qui les livrerez-vous entre mes mains (cf. vers. 13^b)? Achab, désire être renseigné sur le mode de la victoire. — *Per pedisequos...* : « jeunes gens » (hébr.) inexpérimentés et peu nombreux (vers. 15).

Évidemment c'est Jéhovah lui-même qui serait le vainqueur en de telles conditions. — *Quis incipiet...?* Autre question du roi, à laquelle le prophète ne répondit pas moins nettement : *Tu*. Achab devait donc se mettre à la tête de cette poignée d'hommes, et s'avancer en rase campagne contre l'armée si nombreuse de Bénadad.

15-21. La lutte victorieuse. — *Recensuit ergo...* La folie du roi d'Israël n'était pas totalement éteinte; elle fut réveillée par cet oracle consolant, qui éclairait de vives lueurs une situation désespérée. — *Septem millia*. Ce chiffre paraît surprenant par sa petitesse, vu la densité de la population israélite à cette époque (cf. II Par. xiii, 3; xiv, 8; xvii, 14 et ss.); mais il est probable que l'attaque de Bénadad avait été soudaine, et que la plupart des guerriers d'Achab s'étaient trouvés dans l'impossibilité de pénétrer à temps dans la ville; de plus, le siège pouvait durer depuis un certain temps, et avoir fait de nombreuses victimes. — *Benadad... bibebat* (vers. 16). Le banquet mentionné au vers. 12 durait depuis le matin et avait dégénéré en orgie; le moment providentiel était donc bien choisi.

18. Et il dit : Soit qu'ils viennent pour traiter de la paix, soit qu'ils viennent pour combattre, prenez-les vifs.

19. Les valets de pied des princes des provinces s'avancèrent donc, et le reste de l'armée après eux;

20. et chacun d'eux tua ceux qui se présentèrent devant lui; et aussitôt les Syriens s'enfuirent, et l'armée d'Israël les poursuivit. Bénadad, roi de Syrie, s'enfuit aussi à cheval avec les cavaliers qui l'accompagnaient.

21. Et le roi d'Israël, étant sorti de Samarie, tua les chevaux, renversa les chars, et frappa la Syrie d'une grande plaie.

22. Alors le prophète s'approcha du roi d'Israël, et lui dit : Allez, fortifiez-vous et voyez ce que vous avez à faire. Car le roi de Syrie viendra encore l'an prochain pour vous combattre.

23. Mais les serviteurs du roi de Syrie lui dirent : Leurs dieux sont des dieux de montagnes, et c'est pour cela qu'ils nous ont vaincus; il faut que nous combattions contre eux en pleine campagne, et nous les vaincrons.

24. Voici donc ce que vous avez à faire : Eloignez tous les rois de votre armée, et mettez à leur place vos principaux officiers;

25. rétablissez vos troupes, en y remettant autant de soldats qu'il en a été tué, autant de chevaux qu'il y en avait dans votre armée, et autant de chars que vous en avez eus auparavant; et nous combattrons contre eux en pleine campagne, et vous verrez que nous les battons. Il crut leur conseil et il s'y conforma.

18. Et ille ait : Sive pro pace veniunt, apprehendite eos vivos; sive ut praelentur, vivos eos capite.

19. Egressi sunt ergo pueri principum provincialiarum, ac reliquus exercitus sequebatur;

20. et percussit unusquisque virum qui contra se veniebat; fugeruntque Syri, et persecutus est eos Israel. Fugit quoque Benadad, rex Syriæ, in equo cum equitibus suis.

21. Necnon egressus rex Israel percussit equos et currus, et percussit Syriam plaga magna.

22. Accedens autem propheta ad regem Israel, dixit ei : Vade, et confortare, et scito, et vide quid facias; sequenti enim anno rex Syriæ ascendet contra te.

23. Servi vero regis Syriæ dixerunt ei : Dii montium sunt dii eorum, ideo superaverunt nos; sed melius est ut pugnemus contra eos in campestribus, et obtinebimus eos.

24. Tu ergo verbum hoc fac : Amove reges singulos ab exercitu tuo, et pone principes pro eis;

25. et instaure numerum militum qui ceciderunt de tuis, et equos secundum equos pristinos, et currus secundum currus quos ante habuisti; et pugnabimus contra eos in campestribus, et videbis quod obtinebimus eos. Credidit consilio eorum, et fecit ita

— *Mist...* Benadad. Malgré son état d'ivresse, il comprend qu'il se passe quelque chose d'anormal, et il envoie prendre des informations. — *Sive pro pace.* Dans son orgueil, il suppose que les Hébreux, trop peu hardis pour l'attaquer les premiers, viennent en nombre lui demander la paix. En toute hypothèse, *vivos capite*, commandement. Autre marque de confiance superbe : il croit que ce sera un jeu pour ses troupes de saisir vivants les guerriers Israélites, si ceux-ci osaient lui livrer bataille. — *Fugerunt...* Syri. La panique se met promptement dans les armées nombreuses, surtout en Orient, quand elles manquent de cohésion, qu'elles sont mal commandées, et que, comptant sur le succès, elles éprouvent un échec inattendu.

22. Annonce prophétique d'une seconde invasion des Syriens. — *Vide quid facias.* Ce divin avertissement avait pour but d'engager Achab à prendre toutes ses précautions en vue d'une se-

conde campagne. — *Sequenti anno.* Hébr. : au retour de l'année; c.-à-d. lorsque reviendrait la saison propice à la guerre, le printemps. Cf. II Reg. xi, 1, et l'explication.

2° La seconde victoire. XX, 23-34.

23-25. Les Syriens préparent une nouvelle armée pour attaquer Achab. — *Dii* (mieux vaudrait le singulier, employé par les LXX) *montium...* La Palestine est, en effet, un pays de montagnes (*Atl. géogr.*, pl. vii, xviii); les Syriens avaient pu le remarquer mieux que partout ailleurs au cœur des collines d'Éphraïm, lorsqu'ils assiégeaient Samarie. Or Jéhovah étant, conformément aux idées païennes, le dieu national des Hébreux, les agresseurs supposent que s'il a su défendre son peuple dans les montagnes, il sera faible et battu en rase campagne; de là leur changement de tactique : *melius est...* — *Tu ergo...* Les serviteurs royaux conseillent aussi à Bénadad de réorganiser son armée, soit

26. Igitur, postquam annus transierat, recensuit Benadad Syros, et ascendit in Aphec ut pugnaret contra Israël.

27. Porro filii Israël recensiti sunt, et acceptis cibariis profecti ex adverso, castraque metati sunt contra eos, quasi duo parvi greges caprarum; Syri autem repleverunt terram.

28. Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Israël: Hæc dicit Dominus: Quia dixerunt Syri: Deus montium est Dominus, et non est Deus vallium, dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua; et scietis quia ego sum Dominus.

29. Dirigebantque septem diebus ex adverso hi atque illi acies, septima autem die commissum est bellum; percusseruntque filii Israël de Syris centum millia peditum in die una.

30. Fugerunt autem qui ramanserant in Aphec, in civitatem; et cecidit murus super viginti septem millia hominum qui ramanserant. Porro Benadad fugiens ingressus est civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum.

31. Dixeruntque ei servi sui: Ecce audivimus quod reges domus Israël clementes sint; ponamus itaque saccos in lumbis nostris et funiculos in capitibus nostris, et egrediamur ad regem Israël; forsitan salvabit animas nostras.

32. Accinxerunt saccis lumbos suos, et posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad regem Israël, et dixe-

26. Un an après, Bénadad fit la revue des Syriens, et vint à Aphec pour combattre contre Israël.

27. Les enfants d'Israël firent aussi la revue de leurs troupes, et ayant pris des vivres, ils marchèrent contre les Syriens, et campèrent vis-à-vis d'eux, comme deux petits troupeaux de chèvres, tandis que les Syriens couvraient toute la terre.

28. Alors un homme de Dieu vint trouver le roi d'Israël, et lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que les Syriens ont dit: Le Seigneur est le Dieu des montagnes, mais il n'est pas le Dieu des vallées, je vous livrerai toute cette grande multitude, et vous saurez que je suis le Seigneur.

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant sept jours. Le septième jour la bataille se donna; et les fils d'Israël tuèrent en un jour cent mille fantassins syriens.

30. Ceux qui échappèrent s'enfuirent dans la ville d'Aphec, et une muraille tomba sur vingt-sept mille hommes qui restaient. Or Bénadad, s'enfuyant, entra dans la ville, et se retira dans le lieu le plus secret d'une chambre.

31. Alors ses serviteurs lui dirent: Nous avons entendu dire que les rois de la maison d'Israël sont clementes. Mettons donc des sacs sur nos reins et des cordes à notre cou, et allons trouver le roi d'Israël; peut-être qu'il nous donnera la vie.

32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins et la corde au cou, et vinrent trouver le roi d'Israël; et ils lui dirent:

en lui donnant de meilleurs chefs (*amove reges...*; cf. vers. 1, 12), soit en remplaçant les soldats qui avaient péri dans la campagne précédente.

26-27. Les deux armées en présence, auprès d'Aphec. — L'armée syrienne, vers. 26. *In Aphec*: non pas l'Aphec de la tribu d'Aser, car il était en plein dans les montagnes (note de Jos. XIII, 4; XIX, 30), mais celui de la plaine de Jezrahel, aujourd'hui Fik, village important (cf. I Reg. XXXI, 1, et l'explication). — L'armée israélite, vers. 27. *Quasi duo parvi...*: comparaison pathétique, qui fait contraste avec la multitude immense des Syriens; elle montre que le roi Achab avait divisé sa petite armée en deux corps.

28. Nouvelle promesse de victoire. — *Unus vir Dei*: distinct du prophète qui avait annoncé le premier triomphe, vers. 12. — *Quia dixerunt...* Jéhovah, insulté, vengera l'honneur de son nom.

29-30. Déroute des Syriens. — *Dirigebantque...* Les deux armées demeurèrent toute une semaine

eu face l'une de l'autre sans combattre. On a pensé que, de la part d'Israël, cette attente de sept jours (le nombre sacré) avait un caractère religieux. — *Percusserunt...* Grande victoire. La panique dut encore s'en mêler du côté des Syriens. — *Cecidit murus...* Tout un rempart. Trait providentiel, évidemment.

30-32. Bénadad est fait prisonnier. — *Cubiculum... intra cubiculum*. C.-à-d. l'appartement le plus éloigné de l'entrée de la maison, par conséquent le plus caché. Qu'est devenue l'ancienne confiance de Bénadad? — *Dixerunt... servi*. Stratagème de ses officiers pour lui sauver la vie, vers. 31 et ss. — *Reges... clementes*. Rien, dans les pages qui précèdent, ne nous avait préparé à ce trait; mais les rois d'Israël avaient eu des relations familières avec les Syriens, et ceux-ci les connaissaient bien. — *Saccos*: des vêtements grossiers, en signe de deuil. Cf. Gen. XXXVII, 34 (voyez la note); II Reg. III, 31; IV Reg. VI, 30,

Bénadad votre serviteur vous fait cette supplication : Accordez-moi la vie. Il leur répondit : S'il est encore vivant, il est mon frère.

33. Les Syriens tirèrent de là un bon présage, et prenant aussitôt ce mot de sa bouche, ils lui dirent : Bénadad est votre frère. Il leur répondit : Allez, et amenez-le-moi. Bénadad vint donc se présenter à Achab, qui le fit monter sur son char.

34. Et Bénadad lui dit : Je vous rendrai les villes que mon père a prises sur votre père; et faites-vous des places publiques dans Damas, comme mon père en avait fait dans Samarie. Et quand nous aurons fait cette alliance, je me retirerai. Achab fit donc cette alliance avec lui et le laissa aller.

35. Alors un des fils des prophètes dit de la part du Seigneur à un de ses compagnons : Frappez-moi. Et comme il ne voulut pas le frapper,

36. il lui dit : Parce que vous n'avez pas voulu me frapper, aussitôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera. Lorsqu'il se fut un peu éloigné de lui, un lion le trouva et le tua.

runt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat, oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus est.

33. Quod acceperunt viri pro omine; et festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit eis : Ite, et adducite eum ad me. Egressus est ergo ad eum Benadad, et levavit eum in currum suum.

34. Qui dixit ei : Civitates quas tulit pater meus a patre tuo reddam, et plateas fac tibi in Damasco, sicut fecit pater meus in Samaria, et ego federatus recedam a te. Pepigit ergo foedus, et dimisit eum.

35. Tunc vir quidam de filiis prophetarum dixit ad socium suum in sermone Domini : Percute me. At ille noluit percutere.

36. Cui ait : Quia noluisti audire vocem Domini, ecce recedes a me, et percutiet te leo. Cumque paululum recessisset ab eo, inventi eum leo, atque percussit.

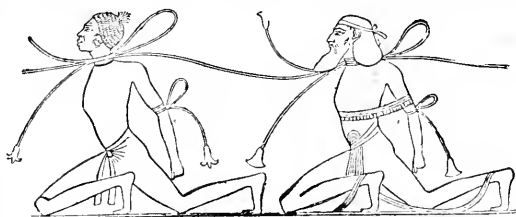
etc. — *Funiculos* : sans doute autour du cou, marque d'une complète servitude (*Att. archéol.*, pl. xciv, fig. 4, 8). — *Animas nostras*. Dans l'hébreu : ta vie; ils ne songeaient, en effet, qu'à sauver leur roi. — *Si... vivit, frater* (vers. 32^b).

Le dévouement des officiers syriens était admirable; mais Achab est bien prompt à faire grâce à un tel ennemi. — *Acceperunt... pro omine*. La réponse était pour eux de bon augure; aussi se hâtèrent-ils de prendre Achab au mot, comme l'on dit (*festinantes rapuerunt...*), en répétant d'une manière emphatique le titre qu'il avait donné à leur roi (*frater tuus*).

— *Levavit... in currum* : son char de guerre, qu'il n'avait pas encore quitté. C'était traîner Bénadad en ami. — *Civitates...* des villes enlevées à Amri par les Syriens; fait qui n'a pas été mentionné précédemment. Séance tenante, Bénadad propose des conditions de paix. — *Plateas... in Damasco* : des rues qui appartiendraient en propre aux Israélites, de telle sorte qu'une partie de la capitale syrienne serait en leur pouvoir; grand privilège politique et commercial. — *Et ego foederatus...* (vers. 34^b). De nombreux interprètes pensent que ces mots furent proférés par Achab, en réponse à la proposition du roi vaincu. Il accepte avec une légèreté étonnante, sans daigner consulter le Seigneur, qui lui avait accordé si visiblement la victoire.

3^o Dieu reproche à Achab d'avoir mis Bénadad en liberté. XX, 35-43.

35-40. Action symbolique, servant d'introduction. — *De filiis prophetarum*. C.-à-d. faisant partie des écoles prophétiques que la persécution



Prisonniers la corde au cou. (Fresque égyptienne.)

de Jézabel n'avait pas réussi à détruire. Voyez la note de VIII, 4. — *Dixit ad socium* : à un autre prophète. — *In sermone Domini* : en vertu d'une inspiration spéciale. — *Percute me*. Son dessein était de se présenter au roi comme un soldat blessé dans la récente mêlée. — *Noluit...* : refus coupable, puisqu'il fut si sévèrement châtié, vers. 36. Le premier lui ayant demandé ce service « au nom du Seigneur » et en tant que prophète, son devoir était d'obéir aussitôt. — *Invenit... leo* : punition identique à celle d'un autre prophète désobéissant. Voyez XIII, 24, et le commentaire. — *Percussit eum* (vers. 37) : à la tête, d'après le contexte. — *Mutavit aspersionem...*

37. Sed et alterum inveniens virum, dixit ad eum : Percute me. Qui percussit eum; et vulneravit.

38. Abiit ergo propheta, et occurrit regi in via; et mutavit aspersione pulveris os et oculos suos.

39. Cumque rex transisset, clamavit ad regem, et ait : Servus tuus egressus est ad præliandum cominus; cumque fugisset vir unus, adduxit eum quidam ad me, et ait : Custodi virum istum; qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima ejus, aut talentum argenti appendes.

40. Dum autem ego turbatus huc illucque me verterem, subito non comparuit. Et ait rex Israel ad eum : Hoc est iudicium tuum, quod ipse decrevist.

41. At ille statim abstersit pulverem de facie sua; et cognovit eum rex Israel, quod esset de prophetis.

42. Qui ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Quia dimisisti virum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, et populus tuus pro populo ejus.

43. Reversus est igitur rex Israel in domum suam, audire contemnens, et furibundus venit in Samariam.

37. Ayant rencontré un autre homme, il lui dit : Frappez-moi. Cet homme le frappa et le blessa.

38. Le prophète s'en alla donc, et vint au-devant du roi sur le chemin, et il se rendit méconnaissable, en mettant de la poussière sur son visage et sur ses yeux.

39. Et lorsque le roi fut passé, il cria après lui et lui dit : Votre serviteur s'était avancé pour combattre les ennemis de près; et l'un d'eux s'étant enfui, quelqu'un me l'a amené et m'a dit : Gardez cet homme; et s'il s'échappe, votre vie répondra de la sienne, ou vous payerez un talent d'argent.

40. Et comme, tout troublé, je me tournais de côté et d'autre, cet homme a disparu tout à coup. Le roi d'Israël lui dit : Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

41. Aussitôt il essuya la poussière de dessus son visage; et le roi d'Israël reconnut qu'il était du nombre des prophètes.

42. Il dit au roi : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie répondra pour la sienne, et votre peuple pour son peuple.

43. Mais le roi d'Israël revint dans sa maison, ne faisant pas de cas de ce que le prophète lui avait dit; et il entra furieux dans Samarie.

CHAPITRE XXI

1. Post verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, quæ erat in Jezrahel, juxta palatium Achab, regis Samariæ.

1. Après ces choses, voici ce qui arriva. En ce même temps, Naboth le Jezrahélite possédait dans Jezrahel une vigne près du palais d'Achab, roi de Samarie.

(vers. 38). Dans l'hébr. : il se déguisa avec un bandeau sur ses yeux. D'où il suit qu'il était connu du roi (cf. vers. 41); or il fallait qu'il passât tout d'abord pour un Israélite ordinaire, sans quoi le succès de son acte symbolique eût été compromis. — *Servus tuus egressus...* Petite histoire bien combinée et bien racontée, vers. 39-40. — *Adduxit... quidam* : quelque chef supérieur vint lui confier le prisonnier arrêté dans sa fuite. — *Talentum argenti* : 8500 fr., somme alors considérable, qui exprimait l'importance attachée à la préservation du captif. — *Non comparuit* : il avait pris la fuite. Conclusion tacite : O roi, faites-moi grâce. — *Hoc... iudicium tuum* (vers. 40). Le roi, croyant à la réalité de l'incident, confirme avec sévérité la sentence du chef. — *Ipse decrevist* : en racontant le fait.

41-43. Le prophète annonce le futur châtiement d'Achab. — *Abstersit pulverem*. Hébr. : il enleva le bandeau de devant ses yeux. Voyez la note du vers. 38. — *Hæc dicit Dominus...* Application de l'acte symbolique. Le prisonnier n'était autre que Bénadad, et Jéhovah lui-même en avait confié la garde à Achab; celui-ci était donc responsable de la mise en liberté du roi syrien. — *Dignum morte*. L'hébreu est encore plus énergique : dévoué par interdit. Voyez Lev. xxvii, 28, et l'explication. — *Audire contemnens et...* Dans l'hébreu : triste et irrité. La première expression marque l'ennui; la seconde, une violente colère.

§ III. — *Achab et Naboth*. XXI, 1-29.

1° La vigne de Naboth. XXI, 1-4.

CHAP. XXI. — 1. Introduction. —

2. Et Achab lui dit : Donnez-moi votre vigne, afin que je puisse faire un jardin potager, car elle est près de ma maison ; et je vous en donnerai une meilleure, ou, si cela vous accommode mieux, je vous la payerai en argent au prix qu'elle vaut.

3. Naboth lui répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes pères.

4. Achab revint donc chez lui indigné et plein de fureur, à cause de cette parole que Naboth le Jezrahélite lui avait dite : Je ne vous donnerai pas l'héritage de mes pères ; et se jetant sur son lit, il se tourna du côté de la muraille et ne mangea point.

5. Jézabel sa femme vint auprès de lui et lui dit : Qu'est-ce que cela ? D'où vous vient cette tristesse ? Et pourquoi ne mangez-vous point ?

6. Il lui répondit : J'ai parlé à Naboth de Jezrahel, et je lui ai dit : Donnez-moi votre vigne, et je vous en donnerai l'argent ; ou, si vous le préférez, je vous en donnerai une meilleure pour celle-là. Et il m'a répondu : Je ne vous donnerai pas ma vigne.

7. Jézabel sa femme lui dit : Votre autorité est grande, et vous gouvernez bien le royaume d'Israël. Levez-vous, mangez, et ayez l'esprit en repos ; c'est moi qui vous donnerai la vigne de Naboth le Jezrahélite.

8. Aussitôt elle écrivit, au nom d'Achab, une lettre qu'elle scella du sceau du roi, et qu'elle envoya aux anciens et aux premiers de la ville de Naboth qui demeuraient avec lui.

2. Locutus est ergo Achab ad Naboth, dicens : Da mihi vineam tuam ut faciam mihi hortum olerum, quia vicina est et prope domum meam ; daboque tibi pro ea vineam meliorem, aut, si commodius tibi putas, argenti pretium, quanto digna est.

3. Cui respondit Naboth : Propitius sit mihi Dominus, ne dem hereditatem patrum meorum tibi !

4. Venit ergo Achab in domum suam indignans, et frendens super verbo quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens : Non dabo tibi hereditatem patrum meorum. Et projecit se in lectulum suum, avertit faciem suam ad parietem, et non comedit panem.

5. Ingressa est autem ad eum Jezabel uxor sua, dixitque ei : Quid est hoc unde anima tua contristata est ? et quare non comedis panem ?

6. Qui respondit ei : Locutus sum Naboth Jezrahelita, et dixi ei : Da mihi vineam tuam, accepta pecunia ; aut, si tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea ; et ille ait : Non dabo tibi vineam meam.

7. Dixit ergo ad eum Jezabel, uxor ejus : Grandis auctoritatis es, et bene regis regnum Israel. Surge, et comede panem, et æquo animo esto ; ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelita.

8. Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, et signavit eas annulo ejus, et misit ad majores natu et optimates qui erant in civitate ejus, et habitabant cum Naboth.

hel, voyez la note de XVIII, 46. — *Juxta palatium* : palais d'été, situé dans la partie orientale de la ville, non loin des remparts (IV Reg. IX, 30-31). « *Juxta* » est le mot important du récit : géant voisinage pour le roi.

2-3. Naboth refuse de vendre sa vigne à Achab. — *Propitius... Dominus* (vers. 3). On voit, par cette exclamation, d'abord que Naboth était un adorateur fidèle de Jéhovah ; de plus, qu'il regardait comme une chose mauvaise l'échange ou l'achat que lui proposait le roi (vers. 2). En effet, la loi mosaïque interdisait aux Hébreux d'aliéner leurs propriétés foncières, et même de les faire passer d'une tribu à une autre tribu. Cf. Lev. XXV, 23-28 ; Num. XXXVI, 7. C'est en ce sens que Naboth ajoute : *ne dem hereditatem...* ; à ses yeux sa vigne n'était pas un patrimoine ordinaire, mais une propriété sacrée, dont il ne pouvait se dessaisir.

4. Mécontentement du roi. — *Venit... in do-*

mus : à Samarie, ce semble, d'après le vers. 18. — *Indignans et frendens*. Hébr. : triste et irrité ; ces deux expressions sont employées plus haut, XX, 43. — *Projecit se in lectulum*. Achab avait, comme tant de despotes orientaux, toute l'impressionnabilité d'un enfant gâté et ne savait supporter le moindre ennui.

2° Jézabel fait lapider Naboth. XXI, 5-14.

5-7. Achab confesse à la reine la cause de son chagrin. — *Grandis auctoritatis...* (vers. 7) Paroles de mordante ironie. Cette femme éncrétique et sans principes ne conçoit pas qu'un roi ne sache point s'aider dans un pareil cas. — *Ego dabo*. Pronom emphatique (Moi, simple femme!), et bien cruel ici.

8-10. L'ordre infâme de Jézabel. — *Signavit... annulo*. Dès l'époque des patriarches, il est fait mention d'anneaux à cachet, dont l'empreinte servait de signature. Cf. Gen. XXXVIII, 18 ; XLI, 42. La coutume de sceller du sceau royal les docu-

9. Litterarum autem hæc erat sententia : Prædicate jejunium, et sedere facite Naboth inter primos populi,

10. et submittite duos filios Belial contra eum, et falsum testimonium dicant : Benedixit Deum et regem. Et educate eum, et lapidate, sicque moriatur.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu et optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut præceperat eis Jezabel, et sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos.

12. Prædicaverunt jejunium, et sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et adductis duobus viris filiis diaboli, fecerunt eos sedere contra eum ; at illi, scilicet ut viri diaboli, dixerunt contra eum testimonium coram multitudine : Benedixit Naboth Deum et regem. Quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, et lapidibus interfecerunt.

14. Miseruntque ad Jezabel, dicentes : Lapidatus est Naboth, et mortuus est.

15. Factum est autem, cum audisset Jezabel lapidatum Naboth et mortuum, locuta est ad Achab : Surge, et posside vineam Naboth Jezrahelitæ, qui noluit

9. Cette lettre était conçue en ces termes : Publiez un jeûne, et faites asseoir Naboth entre les premiers du peuple,

10. et subornez deux hommes sans conscience contre lui, et qu'ils portent un faux témoignage, en disant : Naboth a blasphémé contre Dieu et contre le roi ; qu'on le mène hors de la ville, et ensuite qu'il soit lapidé et mis à mort.

11. Les anciens et les premiers de la ville de Naboth, qui demeuraient avec lui, firent ce que Jézabel leur avait commandé, et ce que portait la lettre qu'elle leur avait envoyée.

12. Ils publièrent un jeûne, et firent asseoir Naboth entre les premiers du peuple ;

13. et ayant fait venir deux hommes sans conscience, ils les firent asseoir vis-à-vis de lui. Et ces deux hommes diaboliques portèrent témoignage contre lui devant l'assemblée, en disant : Naboth a blasphémé Dieu et le roi. Ils le menèrent donc hors de la ville et le lapidèrent.

14. Ils envoyèrent aussitôt à Jézabel, pour lui dire : Naboth a été lapidé, et il est mort.

15. Lorsque Jézabel eut appris que Naboth avait été lapidé et qu'il était mort, elle vint dire à Achab : Allez, et prenez pour vous la vigne de Naboth le

ments officiels, pour en confirmer l'authenticité, est très ancienne aussi ; cf. Esth. III, 12 ; Dan. VI, 17, et l'Atlas arch., pl. IX, fig. 4, 6-9 ; pl. XLVIII, fig. 7-9. — *Majores*... l'autorité municipale d'alors.



Anneaux à cachet. (Monum. égyptiens.)

— *Litterarum*... Ce résumé (*sententia*), vers. 9-10, est révoltant par sa cruauté froide. — *Prædicate jejunium* : un jeûne public, en signe de deuil et de pénitence, comme pour expier un crime énorme dont s'était rendu coupable un des habitants de la cité (cf. I Reg. VII, 6 ; II Par. IX, 3, etc.). — *Sedere*... *inter primos* : en qualité

d'accusé. — *Filios Belial* : des « gens de rien » ; cf. Deut. XIII, 13 ; Jud. XIX, 22, etc. *Duos* : ce nombre était de rigueur pour la validité du témoignage ; cf. Num. XXXV, 30 ; Deut. XVII, 6, etc. — *Falsum testimonium* : le prescrit royal ne dissimule pas l'iniquité de l'acte commandé. — *Benedixit* : par antiphrase, dans le sens de blasphémer, maudire ; cf. Job, I, 5, 11 ; II, 5. *Educte* : les sentences de mort étaient exécutées en dehors des villes. *Lapidate* : c'était, d'après Lev. XXIV, 16, le genre de supplice prescrit contre les blasphémateurs.

11-14. Exécution de l'ordre de Jézabel. — *Fecerunt*... Honteuse soumission, qui montre à quel degré Israël s'était dépravé sous cette série de rois anti-théocratiques. — *Lapidibus interfecerunt*. Les fils de Naboth furent aussi traités comme leur père. Cf. IV Reg. IX, 26.

3^o Prophétie d'Élisée contre Achab et Jézabel. XXI, 15-26.

15-16. Achab va prendre possession de la vigne de Naboth. — *Locuta est*... : le jour même où

Jezechélie, qui n'a pas voulu se rendre à votre désir, ni vous la donner pour le prix qu'elle valait. Car Naboth n'est plus en vie, mais il est mort.

16. Quand Achab eut appris la mort de Naboth, il s'en alla aussitôt dans la vigne de Naboth le Jezechélie pour en prendre possession.

17. En même temps le Seigneur adressa sa parole à Elie le Thesbite, et lui dit :

18. Levez-vous et descendez au-devant d'Achab, roi d'Israël, qui est dans Samarie; car le voilà qui va dans la vigne de Naboth pour en prendre possession.

19. Et vous lui parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué Naboth, et de plus vous vous êtes emparé de sa vigne. Et vous lui direz ensuite : Voici ce que dit le Seigneur : En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi votre sang.

20. Et Achab dit à Elie : En quoi m'avez-vous trouvé votre ennemi? Elie lui répondit : En ce que vous vous êtes vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur.

21. Je vais faire fondre des maux sur vous. Je vous retrancherai, vous et votre postérité, de dessus la terre; et je tuerai ensuite les mâles de la maison d'Achab, et depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël.

22. Je traiterai votre maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et comme la maison de Baasa, fils d'Ahia, parce que vos actions ont irrité ma colère, et que vous avez fait pécher Israël.

23. Le Seigneur a prononcé aussi cet arrêt contre Jézabel : Les chiens mangeront Jézabel dans le champ de Jezrahel.

tibi acquiescere et dare eam accepta pecunia; non enim vivit Naboth, sed mortuus est.

16. Quod cum audisset Achab, mortuum videlicet Naboth, surrexit, et descendebat in vineam Naboth Jezechelie ut possideret eam.

17. Factus est igitur sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

18. Surge, et descende in occursum Achab, regis Israel, qui est in Samaria; ecce ad vineam Naboth descendit ut possideat eam.

19. Et loqueris ad eum, dicens : Hæc dicit Dominus : Occidisti, insuper et possedisti. Et post hæc addes : Hæc dicit Dominus : In loco hoc in quo linxerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num invenisti me inimicum tibi? Qui dixit : Inveni, eo quod venundatus sis ut faceres malum in conspectu Domini.

21. Ecce ego inducam super te malum, et demetam posteriora tua, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et ultimum in Israel.

22. Et dabo domum tuam sicut domum Jeroboam, filii Nabat, et sicut domum Baasa, filii Ahia, quia egisti ut me ad iracundiam provocares, et peccare fecisti Israel.

23. Sed et de Jezabel locutus est Dominus, dicens : Canes comedent Jezabel in agro Jezrahel.

l'innocente victime avait péri, IV Reg. ix, 26. — Posside. Les biens des Israélites traités à leur roi étaient probablement confisqués au profit de la couronne. Cf. II Reg. xvi, 4. — Qui nohuit... Jézabel est fière de sa facile victoire.

17-19. Le Seigneur envoie Élie vers Achab comme prophète de malheur. — *Ecce... descendit.* L'altitude de Samarie était notablement supérieure à celle de Jezrahel. Voyez le vers. 16, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii. — *Occidisti.* Premier crime d'Achab : le meurtre d'un innocent. Sans doute, le roi n'avait pas directement porté l'inique sentence; mais le sens de la cruelle insinuation de Jézabel (vers. 7) ne lui avait certainement pas échappé, et il n'avait rien fait pour arrêter la reine. — *Possedisti.* Second crime : le vol. — Le châtiment est fixé conformément à la loi du talion, vers. 19^b. *Lambent sanguinem tuum :*

la sentence d'Achab ayant été ensuite mitigée, vers. 29, il ne subit cette humiliation qu'en partie (xxii, 38); mais l'oracle se réalisa à la lettre pour Joram, son fils (cf. IV Reg. ix, 26).

20-24. L'arrêt divin contre la maison d'Achab. — *Ait Achab...* Ses paroles respirent l'embaras; il dut être vivement troublé lorsqu'il se trouva à l'improviste en face d'Élie, au moment où il pensait jouir tranquillement du bien qu'il avait tant convoité. — *Num... inimicum...?* Dans l'hébreu, avec plus de force : M'as-tu trouvé, ô mon ennemi? — *Venundatus.* Vendu au mal. Expression très énergique. — *Ecce ego...* Sans transition, le prophète se met à parler au nom du Seigneur, qu'il représentait. — Sur la locution *demetam posteriora*, voyez la note de xiv, 10. — *Sicut domum Jeroboam...*, Baasa. Voyez xv, 29; xvi, 11. — *Sed et de Jezabel.*

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes; si autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres cæli.

25. Igitur non fuit alter talis sicut Achab, qui venundatus est ut faceret malum in conspectu Domini; concitavit enim eum Jezabel uxor sua.

26. Et abominabilis factus est, in tantum ut sequeretur idola quæ fecerant Amorrhæi, quos consumpsit Dominus a facie filiorum Israel.

27. Itaque cum audisset Achab sermones istos, scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam, jejunavitque et dormivit in sacco, et ambulavit demisso capite.

28. Et factus est sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

29. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? Quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus.

24. Si Achab meurt dans la ville, il sera mangé par les chiens; et s'il meurt dans les champs, il sera mangé par les oiseaux du ciel.

25. Achab n'eut donc point son semblable en méchanceté, ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur; car il y fut excité par Jézabel sa femme.

26. Et il devint tellement abominable qu'il suivait les idoles des Amorrhéens, que le Seigneur avait exterminés de devant la face des fils d'Israël.

27. Lorsque Achab eut entendu ces paroles, il déchira ses vêtements, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna et dormit vêtu d'un sac, et marcha la tête baissée.

28. Alors le Seigneur adressa sa parole à Elie le Thesbite, et lui dit :

29. N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai point tomber pendant qu'il vivra les maux dont je l'ai menacé; mais je les ferai tomber sur sa maison, sous le règne de son fils.

CHAPITRE XXII

1. Transierunt igitur tres anni absque bello inter Syriam et Israel.

2. In anno autem tertio descendit Josaphat, rex Juda, ad regem Israel.

1. Ainsi trois ans se passèrent sans qu'il y eût guerre entre la Syrie et Israël.

2. Mais, la troisième année, Josaphat, roi de Juda, vint trouver le roi d'Israël.

IV Reg. ix, 33-37, cet oracle sera cité plus au long. — *Canes comedent...* : ne se bornant pas à lécher son sang (cf. vers. 19). *In agro*; hébr. : près du rempart. — *Si... in civitate* : voyez xiv, 11, et le commentaire. Cette partie de la sentence fut également mitigée pour Achab, à cause de son repentir; si sa mort fut soudaine, il reçut une sépulture honorable. Cf. xxii, 37. Mais l'oracle se réalisa pour sa postérité, à laquelle seulement il est appliqué ici dans l'hébreu.

25-26. Réflexion du narrateur sur la malice d'Achab. — *Concitavit eum...* La pernicieuse influence de cette femme dépravée est visible à travers le règne entier du roi. Comp. xvi, 31, pour l'introduction du culte de Baal; xviii, 4, pour le massacre des prophètes de Jéhovah; xix, 2, pour l'exil d'Elie; xxi, 6 et 15, pour la mort de Naboth. — *Idola quæ fecerant...* Autrement dans l'hébreu : Il a agi d'une manière abominable en allant après les idoles, comme faisaient les Amorrhéens. Ce peuple représente, ainsi qu'ailleurs, toutes les races chananéennes (cf. Gen. xv, 16; IV Reg. xxi, 11, etc.).

27. Repentir d'Achab. XXI, 27-29.

27-29. Dieu mitige la sentence prononcée contre

le roi. — *Scidit..., operuit...* Cinq signes de deuil et de pénitence. Au lieu de *demisso capite*, l'hébreu dit : lentement; Achab marchait donc lentement, comme un homme absorbé par sa douleur. — *Non... in diebus ejus*. Il fut puni (cf. xxii, 34 et ss.), mais point selon toute la rigueur annoncée d'abord (vers. 19).

§ III. — *Achab et Josaphat*. XXI, 1-54.

1^o Les rois d'Israël et de Juda font alliance pour attaquer Ramoth-Galaad. XXII, 1-5^a.

CHAP. XXII. — 1-2. Introduction : la visite de Josaphat à Achab. — *Tres anni absque...* : à compter sans doute depuis la seconde campagne de Bénadad. Cf. xx, 34. C'est à cette époque, croit-on, qu'eut lieu l'invasion du roi assyrien Salmanasar II, qui raconte avoir défait Bénadad et Achab, ligués contre lui. Voyez Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 46 et ss. — *Descendit Josaphat*. Au passage parallèle du second livre des Paralipomènes, xviii, 1 et ss., cette visite paraît moins surprenante, car le narrateur la prépare en disant que le fils de Josaphat, Joram, avait épousé Athalle, fille d'Achab. Elle indique un revirement complet de politique entre les

3. Et le roi d'Israël dit à ses serviteurs : Ignorez-vous que la ville de Ramoth-Galaad est à nous ? et cependant nous négligeons de la retirer des mains du roi de Syrie ?

4. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Viendrez-vous attaquer avec moi Ramoth-Galaad ?

5. Josaphat répondit au roi d'Israël : Disposez de moi comme de vous-même. Mon peuple et votre peuple n'en font qu'un, et ma cavalerie est votre cavalerie. Et il dit encore au roi d'Israël : Consultez aujourd'hui, je vous prie, la volonté du Seigneur.

6. Le roi d'Israël assembla donc ses prophètes, qui se trouvèrent environ quatre cents, et il leur dit : Dois-je aller attaquer Ramoth-Galaad, ou me tenir en paix ? Ils lui répondirent : Montez, et le Seigneur livrera la ville entre les mains du roi.

7. Josaphat lui dit : N'y a-t-il pas ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultations par lui ?

8. Le roi d'Israël répondit à Josaphat : Il est demeuré un homme par qui nous pouvons consulter le Seigneur ; mais je hais cet homme, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, mais toujours du mal. C'est Michée, fils de Jemla. Josaphat lui répondit : O roi, ne parlez point ainsi.

3. Dixitque rex Israel ad servos suos : Ignoratis quod nostra sit Ramoth-Galaad, et negligimus tollere eam de manu regis Syriæ ?

4. Et ait ad Josaphat : Veniesne mecum ad præliandum in Ramoth-Galaad ?

5. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Sicut ego sum, ita et tu ; populus meus et populus tuus unum sunt ; et equites mei, equites tui. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Quære, oro te, hodie sermonem Domini.

6. Congregavit ergo rex Israel prophetas, quadringentos circiter viros, et ait ad eos : Ire debeo in Ramoth-Galaad ad bellandum, an quiescere ? Qui responderunt : Ascende, et dabit eam Dominus in manu regis.

7. Dixit autem Josaphat : Non est hic propheta Domini quispiam, ut interrogemus per eum ?

8. Et ait rex Israel ad Josaphat : Remansit vir unus per quem possumus interrogare Dominum ; sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum ; Michæas, filius Jemla. Cui Josaphat ait : Ne loquaris ita, rex.

deux royaumes rivaux ; jusque-là ennemis acharnés, ils sont dès lors en paix et même étroitement alliés, pour le grand malheur de Juda.

3-5. Josaphat consent à attaquer Ramoth-Galaad de concert avec le roi d'Israël. — *Nosstra... Ramoth...* Sur cette ville, voyez la note de IV, 13. Comme l'a conjecturé l'historien Josèphe, *Ant.*, VIII, 15, 3, cette ville devait être l'une de celles que les Syriens avaient enlevées à Amri, et que Bénadad avait promis de rendre à Achab (cf. xx, 34) ; mais, une fois libre, le roi syrien n'avait pas exécuté toutes ses promesses. — *Veniesne mecum* ? Quoique la visite de Josaphat fût vraisemblablement sans objet politique, Achab essaye de la tourner à son propre avantage. — *Sicut ego...*, *ita...* Trop prompt acquiescement, qui attirera à Josaphat une réprimande divine. Cf. II Par. XIX, 2. La présence des Syriens à Ramoth-Galaad était aussi une menace perpétuelle pour son propre territoire, et il n'était pas fâché d'aider à les en déloger. — *Populus meus...* : les fantassins, qui formaient le gros de l'armée, par opposition à la cavalerie (*equites*).

2° Les faux prophètes prédisent la victoire aux rois confédérés. XXII, 5b-12.

5-6. Les quatre cents prophètes et leur ré-

ponse. — *Quære... sermonem*. Bien qu'il eût déjà promis son concours, Josaphat veut, avant de passer outre, consulter la volonté du ciel, car c'était un prince très pieux. Cf. vers. 43 ; II Par. XVII, 4 et ss. Il pensait trouver sans peine, même en Israël, quelque prophète de Jéhovah qu'il interrogerait et consulterait. — *Congregavit... prophetas*. Non point des prophètes de Baal ou d'Astarté (cf. XVIII, 19), mais, d'après le contexte (vers. 11, 24), des hommes qui se prétendaient inspirés de Jéhovah. Toutefois, la suite du récit démontrera pareillement qu'ils n'étaient pas des adorateurs fidèles du vrai Dieu : c'étaient donc probablement des prophètes rattachés au culte des veaux d'or, et nous avons vu (note de XII, 28) que ce culte s'adressait au Dieu d'Israël dans la pensée de ses adhérents. — *Ascende*. La province de Galaad était située sur un plateau élevé. *Atl. géogr.*, pl. VII, XVIII.

7-8. Josaphat demande un vrai prophète du Seigneur. — *Non est hic...* ? Il a compris, à la conduite de ces hommes, qu'ils n'étaient pas des prophètes selon le cœur de Jéhovah, et il en réclame absolument un. — *Remansit...* Achab aussi comprend la différence, et il accède au désir de son royal visiteur, malgré ses préventions personnelles contre Michée, qu'il accuse de ne lui

9. Vocavit ergo rex Israel eunuchum quondam, et dixit ei : Festina adducere Michæam, filium Jemla.

10. Rex autem Israel et Josaphat, rex Juda, sedebant unusquisque in solio suo, vestiti cultu regio, in area juxta ostium portæ Samariæ; et universi prophetæ prophetabant in conspectu eorum.

11. Fecit quoque sibi Sedecias, filius Chanaana, cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam donec deleas eam.

12. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, dicentes : Ascende in Ramoth-Galaad, et vade prospere, et tradet Dominus in manus regis.

13. Nuntius vero qui ierat ut vocaret Michæam, locutus est ad eum, dicens : Ecce sermones prophetarum ore uno regi bona prædicant; sit ergo sermo tuus similis eorum, et loquere bona.

14. Cui Michæas ait : Vivit Dominus! quia quodcumque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

15. Venit itaque ad regem, et ait illi rex : Michæa, ire debemus in Ramoth-Galaad ad præliandum, an cessare? Cui ille respondit : Ascende, et vade prospere, et tradet eam Dominus in manus regis.

16. Dixit autem rex ad eum : Iterum atque iterum adjuro te ut non loquaris mihi nisi quod verum est, in nomine Domini.

17. Et ille ait : Vidi cunctum Israel dispersum in montibus, quasi oves non

9. Le roi d'Israël appela un eunuque, et lui dit : Hâte-toi d'amener Michée, fils de Jemla.

10. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étaient dans l'aire, près de la porte de Samarie, assis chacun sur leur trône, revêtus de leurs habits royaux, et tous les prophètes prophétisaient devant eux.

11. Or Sédécias, fils de Chanaana, se fit des cornes de fer, et il dit : Voici ce que dit le Seigneur : Avec ces cornes vous agitez la Syrie jusqu'à ce que vous l'ayez détruite.

12. Tous les prophètes prophétisaient de même et disaient : Montez contre Ramoth-Galaad, et marchez heureusement, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

13. Celui qu'on avait envoyé pour faire venir Michée lui dit : Voici que les prophètes prédisent d'une voix unanime un bon succès au roi; que vos paroles soient donc semblables aux leurs, et annoncez du bien.

14. Michée lui répondit : Vive le Seigneur, je ne dirai que ce que le Seigneur m'aura dit.

15. Michée se présenta donc devant le roi, et le roi lui dit : Michée, devons-nous aller attaquer Ramoth-Galaad, ou demeurer en paix? Michée lui répondit : Allez, marchez heureusement, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

16. Le roi ajouta : Je vous conjure encore et encore, au nom du Seigneur, de ne me parler que selon la vérité.

17. Michée lui dit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes comme des

prophétiser, volontairement et par malveillance, que des malheurs. Elle avait quitté la contrée aussitôt après son dernier message, XXI, 17 et ss. — *Ne loquaris ita.* C.-à-d. : Ne dis pas que le prophète abuse ainsi contre toi de ses fonctions. — *Vocavit... eunuchum.* Les eunuques étaient employés à la cour des rois hébreux depuis l'époque de David. Cf. I Par. xxviii, 1.

10-12. Le prophète Sédécias et son action symbolique. — *Sedebant..., vestiti...* : détails très pittoresques. *In solto* : des trônes portatifs, comme en avalent les anciens rois de l'Orient. *In area juxta ostium* : petite place en avant de la porte, servant d'aire au temps de la moisson. — *Sedecias* paraît avoir été le chef de cette nombreuse troupe de faux prophètes. Cf. vers. 24. — *Fecit... cornua.* Action symbolique, analogue à celle d'Achias, xi, 30, mais qui n'avait absolument rien de divin. — *His ventilabis...* : marque d'une

complète victoire. Cf. Dent. xxxiii, 17; Dan. viii, 4, etc.

3° Prophète de Michée. XXII, 13-28.

13-14. Michée est mandé au nom d'Achab. — *St... sermo tuus.* Le messager essaye de faire la leçon au prophète. Digne réponse de Michée : *Quodcumque dixerit...* Cf. Num. xxii, 18.

15. Première parole de Michée. — *Ascende.* Il tient d'abord le même langage que les autres prophètes, vers. 6 et 12, mais par ironie, ainsi qu'il ressort de la réplique immédiate du roi, vers. 16.

16-18. Deuxième parole. — *Iterum atque...* Dans l'hébreu, avec une tournure interrogative qui marque une vive impatience : Combien de fois dois-je t'adjurer...? D'où il ressort que le roi Achab avait souvent consulté Michée, mais sans être jamais satisfait de ses réponses. Cf. vers. 8. — *Ille ait.* Cette fois, gravement et sérieusement.

brebis qui n'ont point de pasteur; et le Seigneur m'a dit : Ils n'ont point de chef; que chacun retourne en paix dans sa maison.

18. Aussitôt le roi d'Israël dit à Josaphat : Ne vous ai-je pas dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais toujours du mal ?

19. Et Michée ajouta : Ecoutez la parole du Seigneur. J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel debout autour de lui à droite et à gauche.

20. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth-Galaad, et qu'il y périsse ? Et l'un fit cette réponse, et l'autre cette autre.

21. Mais l'esprit s'avança, et se présentant devant le Seigneur, il lui dit : C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et comment ?

22. Il répondit : J'irai, et je serai un esprit menteur dans la bouche de tous ses prophètes. Et le Seigneur lui dit : Vous le séduirez, et vous aurez l'avantage sur lui. Allez, et faites comme vous dites.

23. Maintenant donc, le Seigneur a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous vos prophètes qui sont ici, et le Seigneur a prononcé votre arrêt.

24. Alors Sédécias, fils de Chanaana, s'approcha de Michée, et lui donna un soufflet sur la joue, et lui dit : L'esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, et n'a-t-il parlé qu'à vous ?

25. Michée lui dit : Vous le verrez au jour où vous passerez d'une chambre dans une autre chambre pour vous cacher.

habentes pastorem; et ait Dominus : Non habent isti dominum; revertatur unusquisque in domum suam in pace.

18. Dixit ergo rex Israel ad Josaphat : Numquid non dixi tibi quia non propheta mihi bonum, sed semper malum ?

19. Ille vero addens, ait : Propterea audi sermonem Domini. Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnem exercitum cæli assistentem ei a dextris et a sinistris ;

20. Et ait Dominus : Quis decipiet Achab, regem Israel, ut ascendat et cadat in Ramoth-Galaad ? Et dixit unus verba hujuscemodi, et alius aliter.

21. Egressus est autem spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus : In quo ?

22. Et ille ait : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, et prævalebis; egredere, et fac ita.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum qui hic sunt, et Dominus locutus est contra te malum.

24. Accessit autem Sedecias, filius Chanaana, et percussit Michæam in maxillam, et dixit : Mene ergo dimisit spiritus Domini, et locutus est tibi ?

25. Et ait Michæas : Visurus es in die illa, quando ingredieris cubiculum intra cubiculum, ut abscondaris.

Il résume une vision menaçante (*vidi*), dans laquelle Dieu lui avait révélé le résultat de l'expédition projetée : les armées israélites battues et en fuite (*dispersum... quasi oves*; cf. Num. xxvii, 17), Achab mis à mort dans le combat (*non habent... dominum*). — *Numquid non dixi...* (vers. 18). Le roi d'Israël affecte de présenter de nouveau Michée comme un prophète mal disposé à son égard, dont il ne peut tirer que des oracles insolents.

19-23. Troisième parole de Michée. — *Vidi*. Autre vision, qui ne se passe pas sur la terre, comme la précédente, vers. 17, mais dans le ciel même; elle nous montre le Seigneur tenant conseil avec les anges, et envoyant à Achab, pour le punir, les prophètes qui le trompaient en ce moment. — *Sedentem super solium*. Trait semblable, Is. vi, 1; Ez. i, 26; Dan. vii, 9. — *Exercitum cæli* : les anges. — *Decipiet*. L'hébreu

signifie : tromper en flattant, séduire. — *Egressus spiritus*. Dans l'hébreu : l'esprit (avec l'article). Non pas un esprit mauvais, ou même Satan en personne, comme l'ont conjecturé divers interprètes en rapprochant ce passage de Job, i, 6 et ss.; ii, 1 et ss.; pas non plus un des anges qui entouraient le Seigneur, car le texte le distingue d'eux formellement; mais, vraisemblablement, l'esprit de prophétie personnifié. — *Nunc igitur* (v. s. 23). Le récit de la vision a pris fin. Michée en fait une application aux faux prophètes qui avaient parlé avant lui, et au roi trompé par eux.

24-25. Michée outrageusement frappé par Sédécias. — *In maxillam* : la plus humiliante des injures. Sédécias avait été blessé au vif en s'entendant appeler prophète de mensonge (*Mene ergo...*). — *Visurus es...* Réponse calme, mais foudroyante, de Michée. Tu verras qui de nous

26. Et ait rex Israel : Tollite Michæam ; et maneat apud Amon, principem civitatis, et apud Joas, filium Amelech ;

27. et dicite eis : Hæc dicit rex : Mitte virum istum in carcerem, et sustentate eum pane tribulationis et aqua angustiae donec revertar in pace.

28. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait : Audite, populi omnes.

29. Ascendit itaque rex Israel, et Josaphat, rex Juda, in Ramoth-Galaad.

30. Dixit itaque rex Israel ad Josaphat : Sume arma, et ingredere prælium, et induere vestibus tuis. Porro rex Israel mutavit habitum suum, et ingressus est bellum.

31. Rex autem Syriæ præceperat principibus curruum triginta duobus, dicens : Non pugnabitis contra minorem et majorem quempiam, nisi contra regem Israel solum.

32. Cum ergo vidissent principes curruum Josaphat, suspicati sunt quod ipse esset rex Israel, et impetu facto pugnant contra eum. Et exclamavit Josaphat.

33. Intellexeruntque principes curruum quod non esset rex Israel, et cessaverunt ibi eo.

26. Alors le roi d'Israël dit à ses gens : Prenez Michée, et qu'on le mène chez Amon, gouverneur de la ville, et chez Joas, fils d'Amelech ;

27. et dites-leur : Voici ce que le roi a ordonné : Renfermez cet homme dans la prison, et qu'on le nourrisse de pain de douleur et d'eau d'affliction, jusqu'à ce que je revienne en paix.

28. Michée lui dit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il ajouta : Que tout le monde entende !

29. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth-Galaad.

30. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Prenez vos armes, et combattez avec vos vêtements ordinaires. Mais le roi d'Israël se déguisa avant de marcher au combat.

31. Or le roi de Syrie avait donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ses chars : Ne combattez contre qui que ce soit, petit ou grand ; n'attaquez que le seul roi d'Israël.

32. Lors donc que les capitaines des chars eurent vu Josaphat, ils s'imaginèrent que c'était le roi d'Israël, et ayant fondu sur lui, ils le combattaient. Alors Josaphat jeta un grand cri.

33. Et les capitaines des chars reconnurent que ce n'était pas le roi d'Israël, et ne le pressèrent pas davantage.

parle d'après l'inspiration divine. — *Cubiculum intra...* Même expression que précédemment, xx, 20. Allusion à l'effroi qu'éprouvera Sédécias, en apprenant la défaite des Israélites et la mort d'Achab ; il était naturel qu'on le cherchât alors pour le mettre à mort, lui qui avait conseillé cette campagne désastreuse.

26-28. Achab fait jeter Michée en prison. — *Maneat...* : prisonnier, gardé à vue. — *Filium Amelech*. Dans l'hébreu : *hammêlek*, (fils) du roi. Titre qu'il faut prendre dans un sens large, car Joas n'était pas le fils d'Achab ; probablement : prince royal. — *Pane tribulationis*. C.-à-d. un régime mauvais et peu abondant. Cf. ls. xxx, 20. — *Donec revertar...* Achab se refuse à douter du succès de son expédition. — *Audite*. Michée, au moment où on l'enfermait en prison, prend à témoin la nombreuse assistance (*populi omnes* : hyperbole à l'orientale ; note de Deut. xxxiii, 3), et proteste de sa véracité.

29. Victoire des Syriens, mort d'Achab. XXII, 29-40.

29-30. Les rois d'Israël et de Juda devant Ramoth-Galaad. — *Ascendit itaque...* Il est surprenant que Josaphat ne se soit pas laissé arrê-

ter par la prédiction de Michée, lui qui avait demandé expressément que l'on consultât un prophète de Jéhovah (vers. 5-7). Mais il avait engagé sa parole (vers. 5), et il n'osa pas la retirer. Ce fut une continuation de sa faute. — *Induere vestibus tuis* (les LXX ont lu « meis », par erreur). C.-à-d. des ornements royaux (cf. II Reg. i, 10), que les rois de l'antiquité portaient, les monuments égyptiens et assyriens en font foi, en plein champ de bataille. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. LXXV, fig. 5 ; pl. xciv, fig. 3, 7, 8. Achab au contraire se déguise en simple guerrier (*mutavit habitum*), soit parce que ses espions lui avaient fait connaître l'ordre de Bénadad (vers. 31), soit parce qu'il redoutait malgré lui l'oracle de Michée (vers. 17).

31-35. Les Syriens s'acharnent autour d'Achab, qui est blessé mortellement. — *Principibus curruum*. Ces chefs remplaçaient probablement les trente-deux rois qu'on avait éliminés autrefois de l'armée. Cf. xx, 24. — *Contra minorem et majorem*. Locution proverbiale, pour signifier : contre personne. — *Nisi contra regem*. Cet ordre suppose une profonde haine. Et pourtant le roi de Syrie avait été épargné naguère par Achab (xx, 32 et ss.) ; mais il n'avait pu oublier ni par-

34. Il arriva cependant qu'un homme, ayant tendu son arc, tira une flèche au hasard, et elle vint percer le roi d'Israël entre le poumon et l'estomac. Il dit aussitôt à son cocher : Tourne bride et retire-moi *du milieu* des troupes, car je suis grièvement blessé.

35. Or le combat dura tout le jour, et le roi d'Israël demeura dans son char en face des Syriens. Le sang coulait de sa plaie dans l'intérieur de son char ; et il mourut le soir.

36. Avant que le soleil fût couché, un héraut sonna de la trompette dans toute l'armée, et dit : Que chacun retourne dans sa ville et dans son pays.

37. Le roi mourut donc et fut porté à Samarie, où il fut enseveli.

38. On lava son char et les rênes dans la piscine de Samarie, et les chiens léchèrent son sang, selon la parole que le Seigneur avait prononcée.

39. Le reste des actions d'Achab, et tout ce qu'il fit, la maison d'ivoire qu'il bâtit, et toutes les villes qu'il construisit,

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum sagittam dirigens, et casu percussit regem Israel inter pulmonem et stomachum. At ille dixit aurigæ suo: Verte manum tuam, et ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.

35. Commissum est ergo prælium in die illa; et rex Israel stabat in curru suo contra Syros, et mortuus est vespere. Fluebat autem sanguis plagæ in sinum currus.

36. Et præco insonuit in universo exercitu antequam sol occumberet, dicens: Unusquisque revertatur in civitatem et in terram suam.

37. Mortuus est autem rex, et perlatus est in Samariam; sepelieruntque regem in Samaria,

38. et laverunt currum in piscina Samariæ, et linxerunt canes sanguinem ejus, et habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

39. Reliqua autem sermonum Achab, et universa quæ fecit, et domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium

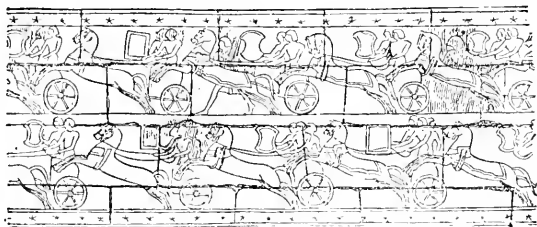
donner l'humiliation de sa défaite et de sa captivité temporaire. — *Suspiciati... quod...* L'hébreu emploie le langage direct. « Ils dirent : C'est certainement le roi d'Israël. » — *Exclamavit Josaphat* : pour appeler ses gardes à son secours. Ce cri fut de telle nature, qu'il manifesta aux Syriens leur erreur (par exemple :

A moi, Judaï ou toute autre formule analogue). Voyez, II Par. XVIII, 31, une variante intéressante. — *In incertum... et casu* (vers. 34). Bonne paraphrase de la locution hébraïque : « dans sa simplicité ; » c.-à-d. au hasard, sans viser.

— *Inter pulmonem...* Hébr. : entre l'armure inférieure et la cuirasse. C.-à-d. au défaut de la cuirasse. Les endroits où les diverses parties des armures se rejoignaient étaient moins bien protégés. — *Dixit aurigæ*. Un char de guerre contenait trois hommes au plus : le conducteur, le guerrier, et parfois un écuyer qui tenait le bouclier de son maître (*Atl. arch.*, pl. LXXXVIII, fig. 11 ; pl. LXXXIX, fig. 5, 7). — *Verte manum* : de manière à imprimer un mouvement aux rênes, et à changer la direction du char. Achab désirait sortir de la mêlée, pour éviter de jeter l'alarme parmi ses troupes. — *Commissum... ergo...* (vers. 35). Hébr. : la bataille montait ; pour dire : devenait de plus en plus chaude. En effet, le trait qui précède n'est qu'un épisode du combat. — *Rex stabat...* D'après le texte : le roi fut tenu dans

son char en face des Syriens. La lutte était si acharnée au premier rang, qu'il fut impossible d'exécuter l'ordre d'Achab, qui mourut dans son char, sur le champ de bataille. — *Fluebat autem...* Trait dramatique.

36-38. Fin du combat. — *Præco insonuit*.



Combat de chars. (Presque égyptienne.)

Dans l'hébr. : On cria. Mot d'ordre qui fut transmis à travers les rangs israélites. — *Antequam sol...* Par conséquent, aussitôt après la mort du roi ; cf. vers. 35. — *Unusquisque revertatur...* « La dispersion de l'armée à la mort du roi est un détail complètement oriental. » Comp. le vers. 17. — *In piscina Samariæ* : peut-être le grand réservoir que l'on voit encore en dehors des murs de Samarie. — *Linxerunt canes*. Selon l'oracle, ensuite mitigé, du prophète Élie (notes de XXI, 19 et 29). — *Habenas laverunt*. D'autres traduisent, à la suite des LXX et de Josèphe : les prostituées s'y baignaient. La piscine en ques-

quas exstruxit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel ?

40. Dormivit ergo Achab cum patribus suis ; et regnavit Ochozias, filius ejus, pro eo.

41. Josaphat vero, filius Asa, regnare cœperat super Judam anno quarto Achab, regis Israel.

42. Triginta quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et viginti quinque annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Azuba, filia Salai.

43. Et ambulavit in omni via Asa, patris sui, et non declinavit ex ea, fecitque quod rectum erat in conspectu Domini.

44. Verumtamen excelsa non abstulit ; adhuc enim populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

45. Pacemque habuit Josaphat cum rege Israel.

46. Reliquia autem verborum Josaphat, et opera ejus quæ gessit, et prælia, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda ?

47. Sed et reliquias effeminatorum,

tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

40. Achab s'endormit donc avec ses pères, et Ochozias son fils régna à sa place.

41. Or Josaphat, fils d'Asa, avait commencé à régner sur Juda la quatrième année d'Achab, roi d'Israël.

42. Il avait trente-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna vingt-cinq ans dans Jérusalem ; sa mère s'appela Azuba, fille de Salai.

43. Il marcha dans toutes les voies d'Asa son père, sans se détourner, et il fit ce qui était droit devant le Seigneur.

44. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux ; car le peuple y sacrifiait encore et y brûlait de l'encens.

45. Josaphat eut la paix avec le roi d'Israël.

46. Le reste des actions de Josaphat, tout ce qu'il fit, avec ses combats, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

47. Il extermina aussi du pays les restes

tion aurait donc servi aux lustrations de ces femmes impures ; dans ce cas, trait des plus humiliants pour Achab.

39-40. Conclusion du règne. — *Domus eburnea* : palais ainsi nommé parce que l'ivoire en

roi à son avènement : *triginta quinque*... Durée du règne : *viginti quinque*... — Nom de sa mère : *Azuba*.

43-45. Caractère moral et politique du règne. — *Ambulavit in... via Asa* : vole qui avait été

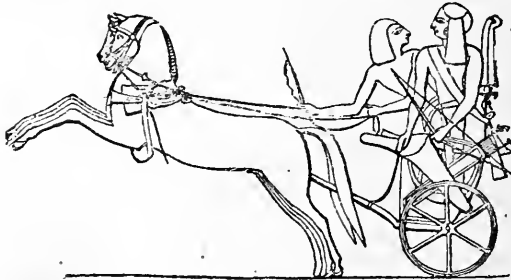
généralement bonne (cf. xv, 11-15 ; II Par. xiv, 2-5 ; xv, 8-17) ; mais Josaphat dépassa son père en piété.

— *Verumtamen*... Une restriction, cependant : *excelsa non abstulit*. Comp. III, 2, et le commentaire. Les hauts lieux en l'honneur de Jéhovah, longtemps tolérés, puis interdits depuis la construction du temple, mais dont on ne pouvait retirer entièrement le peuple. Sur la contradiction apparente qui existe entre cette ligne et II Par. xvii, 6, voyez l'explication de ce dernier passage.

— *Pacemque*... Fait remarquable, parce que la guerre avait jusqu'à

lors constamment régné entre les deux royaumes (note du vers. 2).

46-51. Conclusion du règne. — *Prælia*. Sur ces guerres, voyez IV Reg. III, 9-27 ; II Par. xx, 20-27. — *In libro*... Le prophète Jéhu (xvi, 1) paraît avoir été le principal historiographe de Josaphat. Cf. II Par. xx, 34. — *Sed et...* (vers. 47-50). L'écrivain sacré complète par quelques traits le sommaire si concis des vers. 43-45. — 1° *Reliquias effeminatorum*. Voyez xiv, 24 ; xv, 12, et l'explication. — 2° *Nec erat... rex... in Edom*. Manière de dire que l'Idumée était sous la dépendance directe de Josaphat ; d'ailleurs,

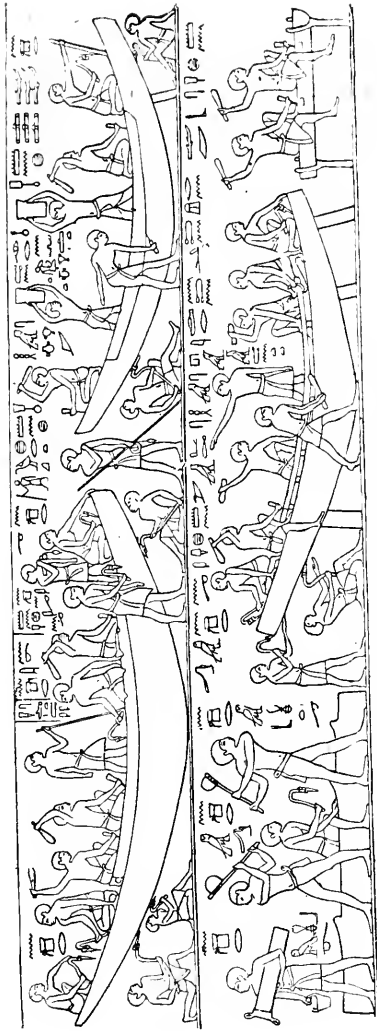


Un prince égyptien sur son char de guerre. (Fresque antique.)

formait le principal ornement. Cf. Am. III, 15. — *Urbium quas exstruxit*. Ce trait n'est pas mentionné ailleurs ; il dénote une grande prospérité matérielle sous le règne d'Achab.

5° Sommaire du règne de Josaphat. XXII, 41-51.

41-42. Les dates principales. — *Josaphat vero*... Après ces longs détails sur Achab, le narrateur nous ramène à xv, 24 ; mais il se contente d'esquisser très rapidement le règne de Josaphat, qui, par contre, est décrit d'une manière assez complète au second livre des Paralip., xvii-xx. — Synchronisme : *anno quarto Achab*. Age du



Construction d'une flotte. Peinture égyptienne.

qui remanserant in diebus Asa, patris ejus, abstulit de terra.

48. Nec erat tunc rex constitutus in Edom.

49. Rex vero Josaphat fecerat classes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum; et ire non potuerunt, quia contractæ sunt in Asion-Gaber.

50. Tunc ait Ochozias, filius Achab, ad Josaphat: Vadant servi mei cum servis tuis in navibus. Et noluit Josaphat.

51. Dormivitque Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David, patris sui; regnavitque Joram, filius ejus, pro eo.

52. Ochozias autem, filius Achab, regnare cœperat super Israel in Samaria anno septimo decimo Josaphat, regis Juda, regnavitque super Israel duobus annis.

53. Et fecit malum in conspectu Domini, et ambulavit in via patris sui et matris suæ, et in via Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

54. Servivit quoque Baal, et adoravit eum; et irritavit Dominum Deum Israel juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

des effémînés qui y étaient demeurés pendant le règne d'Asa son père.

48. Et il n'y avait point alors de roi établi dans Edom.

49. Le roi Josaphat avait fait faire une flotte sur la mer, afin qu'elle fit voile vers Ophir pour en apporter de l'or. Mais ses vaisseaux ne purent y aller, parce qu'ils furent brisés à Asion-Gaber.

50. Alors Ochozias, fils d'Achab, dit à Josaphat: Que mes serviteurs aillent en mer avec les vôtres. Mais Josaphat ne voulut pas.

51. Josaphat s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père; et Joram son fils régna à sa place.

52. Ochozias, fils d'Achab, avait commencé à régner sur Israël dans Samarie la dix-septième année de Josaphat, roi de Juda, et il régna deux ans sur Israël.

53. Et il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de son père et de sa mère, et dans la voie de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

54. Il servit aussi Baal et l'adora; et il irrita le Seigneur Dieu d'Israël par toutes les choses que son père avait faites

l'hébreu ajoute: mais un intendant était roi. Cf. xi, 14. — 3^e Episode de la flotte qui périt à Asion-Gaber, vers. 49-50. *Classes in mari*; hébr.: des navires de Tharsis, c.-à-d. de grands vaisseaux, comme ceux qui allaient des côtes phéniciennes à Tartessus en Espagne (note de xviii, 22). *In Ophir propter aurum*: voyez le commentaire de ix, 28. *Contractæ...*: par suite de quelque violente tempête; Élisée avait prédit ce naufrage (cf. II Par. xx, 37). *Asion-Gaber* était un port de la mer Rouge, au fond du golfe Élanitique (*Atl. géogr.*, pl. v). *Atl Ochozias...*: ce passage est éclairci II Par. xx, 35-36; les deux rois avaient équipé la flotte de concert, de là les

réclamations d'Ochozias, qui voulait, même après le naufrage, recommencer l'expédition.

6^e Ochozias, roi d'Israël. XXII, 52-54.

52. Les dates ordinaires. — Synchronisme: *anno decimo septimo...* — Durée du règne: *duobus annis*. En réalité, guère plus d'un an, le successeur d'Ochozias étant monté sur le trône la dix-huitième année de Josaphat. Cf. IV Reg. iii, 1.

53-54. Caractère moral du règne. — *Ambulavit...* Rien de plus triste. Ochozias réunit en sa personne tous les crimes d'Achab, de Jézabel et de Jeroboam. — Résultat de sa conduite: *irritavit Dominum*.



QUATRIÈME LIVRE DES ROIS

CHAPITRE I

1. Après la mort d'Achab, Moab se révolta contre Israël.

2. Et Ochozias étant tombé par le treillis de la chambre haute qu'il avait à Samarie, il en fut malade. Et il envoya de ses gens et leur dit : Allez, consultez Béalzébub le dieu d'Accaron, *pour savoir* si je pourrai relever de cette maladie.

3. En même temps un ange du Seigneur parla à Elie le Thésbite, et lui dit : Allez au-devant des gens du roi de Samarie, et dites-leur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Israël, pour que vous consultiez Béalzébub, le dieu d'Accaron?

1. *Prævaricatus est autem Moab in Israel postquam mortuus est Achab.*

2. *Ceciditque Ochozias per cancellos cœnaculi sui quod habebat in Samaria, et ægrotavit; misitque nuntios, dicens ad eos: Ite, consulite Beelzebub deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate mea hac.*

3. *Angelus autem Domini locutus est ad Eliam Thesbiten, dicens: Surge, et ascende in occursum nuntiorum regis Samariæ, et dices ad eos: Numquid non est Deus in Israel, ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron?*

PREMIÈRE PARTIE

Annales des rois de Juda et d'Israël depuis la mort d'Achab jusqu'à la captivité des dix tribus du Nord. I, 1 — XVII, 41.

Le livre s'ouvre brusquement, en plein règne d'Ochozias, roi d'Israël. Cf. III Reg. xxii, 52-54. Sur ce partage factice et arbitraire, voyez l'Introduction, p. 437.

SECTION I. — OCHOZIAS SUR LE TRÔNE D'ISRAËL, JORAM SUR CELUI DE JUDA. I, 1 — III, 27.

§ I. — *Élie et Ochozias.* I, 1-18.

1° Ochozias, gravement malade, envoie consulter Béalzébub. I, 1-2.

CHAP. I. — 1. Rébellion des Moabites. — *Prævaricatus... Moab.* Les Moabites, avaient été subjugués et sévèrement traités par David. Cf. II Reg. viii, 2. La célèbre inscription de Mésa (voyez la note de III, 4) semble indiquer qu'ils avaient recouvré leur indépendance au temps du schisme des dix tribus, puis que le roi d'Israël Amri, père d'Achab, les avait de nouveau vaincus et rendus tributaires. Cf. III, 4. — *Postquam mortuus...* Les changements de règne présentent, pour les révoltes de ce genre, des facilités spéciales qu'on a fréquemment utilisées en Orient : les annales assyriennes en font foi.

2. Maladie d'Ochozias. — *Cecidit... per cancellos.*

Les fenêtres orientales ne sont pas vitrées comme les nôtres ; elles consistent d'ordinaire en un simple treillis de bois très mince. Si l'on s'appuie contre cette légère barrière et qu'elle ne soit pas fixée, un accident peut aisément se produire. Voyez

Att. archéol., pl. xv, fig. 6, 9, 11-13. — *Cœnaculi.*

Hébr. : de *l'alyah*, ou chambre haute. La chute eut donc lieu du premier étage. — *Beelzebub.*

Hébr. : *Ba'al Z'hub*, le « dieu des mouches », mentionné dans les évangiles. Cf. Matth. x, 25 ; XII, 14, etc. Comme les mouches sont un des principaux fléaux de l'Orient, il était naturel que les païens inventassent une divinité spéciale qui les en garantirait, pensaient-ils. Comparez le *Ζεύς ἀπὸμυιος* (Jupiter écartant les mouches) chez les Grecs, et le dieu « Myiagrus » chez les Romains. Cf. Pausanias, v, 14, 2 ; Plin., *Hist. nat.*, x, 28, 40, etc. — *Accaron* : la plus septentrionale des capitales de la Pentapole phillistine, et, par suite, la plus rapprochée de Samarie (*Att. géogr.*, pl. vii).

2° Elie prédit la mort du roi. I, 3-8.

3-4. Message de l'ange du Seigneur. — *Regis Samariæ.* C.-à-d. du roi d'Israël. Le nom de la capitale est parfois employé pour celui du royaume. Cf. III Reg. xxi, 1. — *Numquid non... Deus...?* Aller consulter ainsi Béalzébub, c'était *reuler et*

4. *Quam ob rem hæc dicit Dominus : De lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris. Et abiit Elias.*

5. *Reversique sunt nuntii ad Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reversi estis ?*

6. *At illi responderunt ei : Vir occurrit nobis, et dixit ad nos : Ite, et revertimini ad regem, qui misit vos, et dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Numquid, quia non erat Deus in Israel, mittis tu consularum Beelzebub deus Accaron ? Idcirco de lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris.*

7. *Qui dixit eis : Cujus figuræ et habitus est vir ille qui occurrit vobis, et locutus est verba hæc ?*

8. *At illi dixerunt : Vir pilosus, et zona pellicea accinctus renibus. Qui ait : Elias Thesbites est.*

9. *Misitque ad eum quinquagenarium principem et quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum ; sedentique in vertice montis ait : Homo Dei, rex præcepit ut descendas.*

10. *Respondensque Elias, dixit quinquagenario : Si homo Dei sum, descendat ignis de celo, et devoret te et quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de*

4. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Vous ne descendrez point du lit où vous êtes ; mais vous mourrez certainement. Et Elie se retira.

5. Ceux qu'Ochozias avait envoyés étant revenus, il leur dit : Pourquoi êtes-vous revenus ?

6. Ils lui répondirent : Un homme est venu au-devant de nous et nous a dit : Allez, retournez vers le roi qui vous a envoyés, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a point de Dieu en Israël, pour que vous envoyiez ainsi consulter Béalzébub, le dieu d'Accaron ? C'est pourquoi vous ne descendrez point du lit où vous êtes ; mais vous mourrez certainement.

7. Le roi leur dit : Quelle est la figure et l'habit de cet homme qui est venu au-devant de vous, et qui vous a dit ces paroles ?

8. Ils lui répondirent : C'est un homme couvert de poil, ceint sur les reins d'une ceinture de cuir. Il leur dit : C'est Elie le Thesbite.

9. Et il envoya un capitaine de cinquante hommes, et les cinquante soldats qui étaient sous lui. Ce capitaine monta vers Elie, qui était assis au sommet d'une montagne, et il lui dit : Homme de Dieu, le roi vous commande de descendre.

10. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu descende du ciel, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Aussitôt le feu du ciel descendit,

abandonner totalement Jéhovah. Achab lui-même n'avait jamais apostasé à ce point. — *Quam ob rem...* La vengeance divine, vers. 4.

5-8. Les envoyés royaux rapportent à leur maître l'oracle d'Elie. — *Reversique...* Le narrateur abrège, et passe sous silence l'entrevue du prophète et des messagers d'Ochozias. Ceux-ci, terrifiés par la prédiction d'Elie, rebroussement chemin sans oser s'acquiescer de leur mission. — *Quare reversi...* Le roi comprit, à leur prompt retour, qu'ils n'étaient pas allés jusqu'à Accaron. — *Vir occurrit...* Ils n'avaient pas reconnu le prophète, ou du moins ils agirent comme s'ils ne l'avaient pas reconnu (« un homme »). — *Cujus figuræ...* On conçoit que la curiosité du roi fût vivement excitée. — *Vir pilosus...* Intéressant portrait. D'après quelques commentateurs récents, ces premiers mots feraient allusion aux longs cheveux flottants et à la barbe épaisse du prophète ; il vaut mieux s'en tenir à l'interprétation antique, suivant laquelle ils désignent un vêtement en peau de bête, garnie de ses poils. Ce devint ensuite le costume habituel et traditionnel des prophètes. Cf. Zach. XIII, 4 ; Matth. III, 4 ;

Hebr. XI, 37. — *Zona pellicea* : au lieu de la ceinture de lin ou de coton, souvent ornée. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. I, fig. 10, 12, pl. II, fig. 10. — *Elias... est* : ce vêtement était donc caractéristique.

3^o Ochozias envoie successivement trois compagnies de soldats pour arrêter Elie. I, 9-14.

9-10. La première troupe. — *Quinquagenarium...* : un chef de cinquante hommes. L'armée israélite était divisée en groupes de mille, de cent, de cinquante. Cf. Num. xxxi, 14, 48 ; I Reg. VIII, 12. Grand déploiement de forces pour arrêter un seul homme ; mais on redoutait la puissance d'Elie. — *Sedenti... in vertice...* : probablement sur le Carmel, où Elie se tenait souvent. Cf. IV, 25. — *Descendat ignis...* A propos de cet incident, on a parfois accusé le prophète, dans le camp rationaliste, de sévérité injuste, et même de cruauté. C'est avoir bien mal compris sa conduite et le motif qui l'inspirait. Il avait à venger l'honneur de son Maître grossièrement insulté. Ochozias venait de préférer Béalzébub à Jéhovah, défiant ainsi le vrai Dieu à la vue de tout Israël ; il fallait au roi et à ses sujets une leçon éclatante.

et dévora le capitaine avec les cinquante hommes qui étaient avec lui.

11. Ochozias envoya encore un autre capitaine avec ses cinquante soldats; et il dit à Elie : Homme de Dieu, le roi m'a commandé de vous dire : Hâtez-vous de descendre.

12. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu du ciel descende, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Et aussitôt le feu du ciel descendit, et dévora le capitaine et les cinquante hommes qui étaient avec lui.

13. Ochozias envoya encore un troisième capitaine et les cinquante hommes avec lui. Ce capitaine, étant venu devant Elie, se mit à genoux, et lui fit cette prière : Homme de Dieu, sauvez-moi la vie, ainsi qu'à vos serviteurs qui sont avec moi.

14. Le feu est déjà descendu du ciel, et il a dévoré les deux premiers capitaines, et les cinquante hommes que commandait chacun d'eux; mais je vous supplie maintenant de me sauver la vie.

15. En même temps l'ange du Seigneur parla à Elie et lui dit : Descendez avec lui, et ne craignez point. Elie se leva donc, et descendit avec ce capitaine pour aller trouver le roi,

16. auquel il parla ainsi : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez envoyé des messagers pour consulter Béalzébul, le dieu d'Accaron, comme s'il n'y avait pas un Dieu en Israël que vous puissiez consulter, vous ne descendrez point du lit sur lequel vous êtes couché, mais vous mourrez certainement.

17. Ochozias mourut donc selon la parole que le Seigneur avait dite par Elie, et Joram son frère régna à sa place la seconde année de Joram, fils de Josaphat, roi de Juda; car Ochozias n'avait pas de fils.

cælo, et devoravit eum et quinquaginta qui erant cum eo.

11. Rursumque misit ad eum principem quinquagenarium alterum et quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi : Homo Dei, hæc dicit rex : Festina, descende.

12. Respondens Elias ait : Si homo Dei ego sum, descendat ignis de cælo, et devoret te et quinquaginta tuos. Descendit ergo ignis de cælo, et devoravit illum et quinquaginta ejus.

13. Iterum misit principem quinquagenarium tertium et quinquaginta qui erant cum eo. Qui cum venisset, curvavit genua contra Eliam, et precatus est eum, et ait : Homo Dei, noli despiciere animam meam et animas servorum tuorum qui mecum sunt.

14. Ecce descendit ignis de cælo, et devoravit duos principes quinquagenarios primos et quinquagenos qui cum eis erant; sed nunc obsecro ut miserearis animam meam.

15. Locutus est autem angelus Domini ad Eliam, dicens : Descende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, et descendit cum eo ad regem ;

16. et locutus est ei : Hæc dicit Dominus : Quia misisti nuntios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israel, a quo posses interrogare sermonem, ideo de lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris.

17. Mortuus est ergo, juxta sermonem Domini quem locutus est Elias; et regnavit Joram, frater ejus, pro eo, anno secundo Joram, filii Josaphat, regis Judæ; non enim habebat filium.

tante. Le prophète relève donc le gant et frappe les ministres du prince coupable. Dieu d'ailleurs se charge d'excuser son prophète, en exauçant aussitôt sa prière : *descendit itaque...*

11-12. La seconde troupe. — *Rursumque...* Tout se passa de même, avec cette différence que le langage du capitaine fut rude et impérieux : *Festina, descende*. Comp. le vers. 9^b.

13-14. La troisième troupe. — *Iterum misit*. Obstination effrénée du roi; on voit qu'il voulait lutter ouvertement contre Jéhovah dans la personne du prophète. — *Curvavit genua*. Attitude de profond respect. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. LXXXIX, fig. 2, 4; pl. xcvi, fig. 3. La leçon commence à

produire ses fruits. — Très respectueux langage aussi : *noli despiciere...*; une prière au lieu d'un ordre. Dans l'hébreu, littéralement : Laisse ma vie être précieuse. C.-à-d. : épargne-la. Cf. II Reg. xxvi, 21, etc.

4^a Elle en présence d'Ochozias. I, 15-16.

15-16. Le prophète, averti par Dieu, vient annoncer en personne à Ochozias l'arrêt de mort qu'il lui avait fait précédemment transmettre, vers. 3 et ss.

5^o Mort du roi. I, 17-18.

17-18. *Joram, ... Joram* : deux rois du même nom, en même temps sur les deux trônes. — *Anno secundo*. Ces mots créent une difficulté

18. Reliqua autem verborum Ochoziæ, quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israël?

18. Le reste des actions d'Ochozias est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

CHAPITRE II

1. Factum est autem, cum levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cælum, ibant Elias et Eliseus de Galgalis.

2. Dixitque Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me usque in Bethel. Cui ait Eliseus : Vivit Dominus, et vivit anima tua ! quia non derelinquam te. Cumque descendisset Bethel,

3. egressi sunt filii prophetarum, qui erant in Bethel, ad Eliseum, et dixerunt ei : Numquid nosti quia hodie Dominus tollet dominum tuum a te ? Qui respondit : Et ego novi ; silete.

4. Dixit autem Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua ! quia non derelinquam te. Cumque venissent Jericho,

5. accesserunt filii prophetarum, qui erant in Jericho, ad Eliseum, et dixerunt

1. Lorsque le Seigneur voulut enlever Élie au ciel au moyen d'un tourbillon, il arriva qu'Élie et Élisée venaient de Galgala.

2. Et Élie dit à Élisée : Restez ici, car le Seigneur m'a envoyé jusqu'à Béthel. Élisée lui répondit : Vive le Seigneur, et vive votre âme, je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc à Béthel,

3. et les fils des prophètes qui étaient à Béthel vinrent auprès d'Élisée et lui dirent : Savez-vous que le Seigneur vous enlèvera aujourd'hui votre maître ? Élisée leur répondit : Je le sais aussi ; taisez-vous.

4. Élie dit encore à Élisée : Restez ici, car le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Élisée lui répondit : Vive le Seigneur, et vive votre âme, je ne vous abandonnerai point. Et lorsqu'ils furent arrivés à Jéricho,

5. les fils des prophètes qui étaient à Jéricho s'approchèrent d'Élisée et lui

chronologique; en effet, un peu plus bas, III, 1, le narrateur datera l'avènement de Joram d'Israël de la dix-huitième année de Josaphat. On a conjecturé que Joram de Juda aurait été associé à son père Josaphat la seizième année du règne de ce prince : les deux données concorderaient alors.

§ II. — L'ascension d'Élie; débuts d'Élisée comme prophète. II, 1-25.

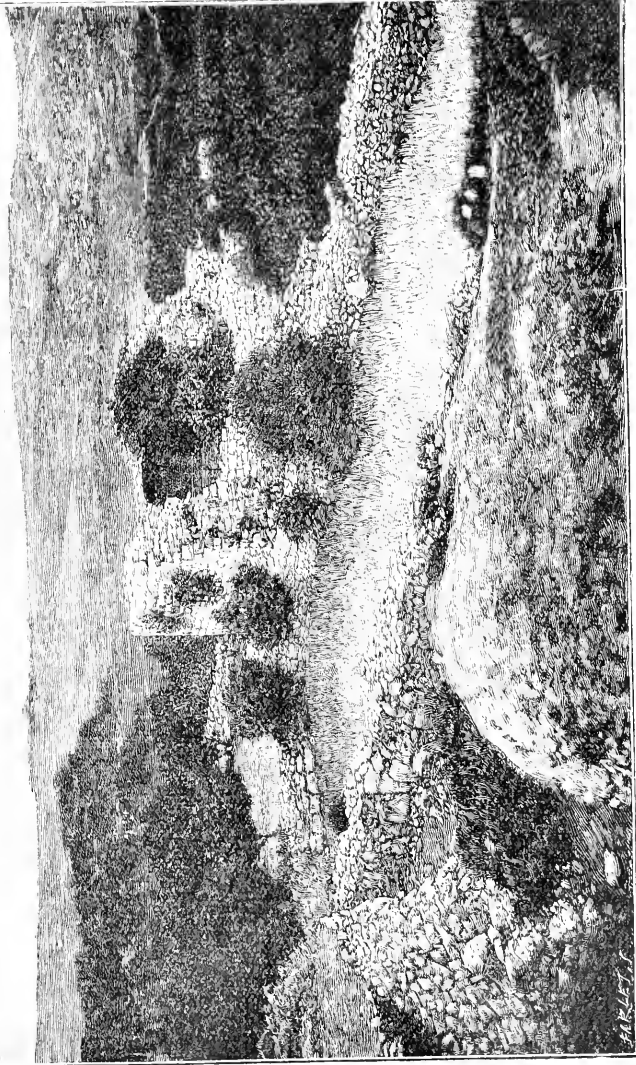
1^o Élie s'en va de l'autre côté du Jourdain avec Élisée. II, 1-10.

CHAP. II. — 1. Départ de Galgala. — *Levare... per turbinem.* Voyez la note du vers. 11. — *Ibant Elias et Eliseus.* Le maître et le disciple étaient des compagnons inséparables depuis la vocation de ce dernier. Cf. III, 11; III Reg. XIX, 21. — *De Galgalis.* D'après le vers. 2^o, ils « descendirent » de Galgala à Béthel; d'où il suit qu'il n'est nullement question ici du Galgala des bords du Jourdain, dont l'altitude était inférieure de plus de mille mètres à celle de Béthel, mais de la bourgade de même nom (aujourd'hui Djildjilieh), mentionnée au Deutéronome, XI, 30, et située dans les montagnes d'Éphraïm, au nord de Béthel. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, XII, XVIII (profil 2). — *Sede hic.* Élie connaissait par révélation ce qui allait lui arriver bientôt (cf. vers. 9-10), et il désirait

être seul à ce moment suprême; peut-être voulait-il épargner à son disciple bien-aimé le déchirement de la séparation. — *Misit me... in Bethel.* Sans doute pour visiter une dernière fois l'école des prophètes installée dans cette ville. Motif identique pour le voyage de Jéricho, vers. 4.

2-3. Élie et Élisée à Béthel. — *Vivit Dominus, et vivit...* Double serment très énergique, qui sera répété trois fois de suite par Élisée (cf. vers. 4 et 6). On le trouve rarement employé sous cette forme spéciale (cf. IV, 30; I Reg. XX, 3; XXV, 26), quoique les deux parties dont il se compose soient assez souvent citées à part. Cf. Jud. VIII, 19; Ruth, III, 13; I Reg. I, 26; XIV, 19, 39; XVI, 15, etc. — *Non derelinquam.* Par ce refus absolu de quitter son maître, Élisée manifesta admirablement sa filiale tendresse. Mais il avait été averti d'une manière surnaturelle de leur prochaine séparation (vers. 3 et 5). — *Filii prophetarum.* Voyez III Reg. XX, 35, et le commentaire. — *Numquid nosti...?* Eux aussi, ils avaient reçu du ciel une révélation spéciale; mais ils n'osent adresser la parole à Élie même, que tout ce récit nous montre plongé dans une grave et silencieuse contemplation. — *Silete.* Élisée se refuse à tout entretien sur un sujet si douloureux.

4-5. Élie et son disciple à Jéricho. — Scène en tous points analogue à celle de Béthel. Jéricho



Ruines de Bethel. (D'après une photographie.)

ARLET

ei : Numquid nosti quia Dominus hodie tollet dominum tuum a te? Et ait : Et ego novi ; silete.

6. Dixit autem ei Elias : Sede hic, quia Dominus misit me usque ad Jordannem. Qui ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua! quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter ;

7. et quinquaginta viri de filiis prophetarum secuti sunt eos, qui et steterunt eontra, longe ; illi autem ambo stabant super Jordanem.

8. Tulitque Elias pallium suum, et involvit illud, et percussit aquas, quæ divisæ sunt in utramque partem ; et transierunt ambo per siccum.

9. Cumque transissent, Elias dixit ad Eliseum : Postula quod vis ut faciam tibi, antequam tollar a te. Dixitque Eliseus : Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus.

10. Qui respondit : Rem difficilem postulasti ; attamen si videris me, quando tollar a te, erit tibi quod petisti ; si autem non videris, non erit.

11. Cumque pergerent, et incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus et equi ignei dividerunt utrumque ; et ascendit Elias per turbinem in cælum.

dirent : Savez-vous que le Seigneur vous enlèvera aujourd'hui votre maître? Il leur répondit : Je le sais aussi ; taisez-vous.

6. Élie dit encore à Élisée : Restez ici, car le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Élisée lui répondit : Vive le Seigneur, et vive votre âme, je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc tous deux ensemble,

7. et cinquante des fils des prophètes les suivirent et s'arrêtèrent à distance, vis-à-vis. Et ils s'arrêtèrent tous deux au bord du Jourdain.

8. Alors Élie prit son manteau, le roula et en frappa les eaux, qui se divisèrent des deux côtés ; et ils passèrent tous deux à pied sec.

9. Lorsqu'ils furent passés, Élie dit à Élisée : Demandez-moi ce que vous voulez que je fasse pour vous, avant que je sois enlevé d'avec vous. Élisée lui répondit : Je vous prie, que votre double esprit repose sur moi.

10. Élie lui dit : Vous me demandez une chose difficile. Néanmoins, si vous me voyez lorsque je serai enlevé d'auprès de vous, vous aurez ce que vous avez demandé ; mais si vous ne me voyez pas, vous ne l'aurez point.

11. Tandis qu'ils continuaient leur chemin, et qu'ils marchaient en s'entretenant, un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent tout à coup l'un de l'autre, et Élie monta au ciel au milieu d'un tourbillon.

était à l'est de Béthel, non loin de la rive gauche du Jourdain (*Atl. géogr.*, pl. vii et xviii).

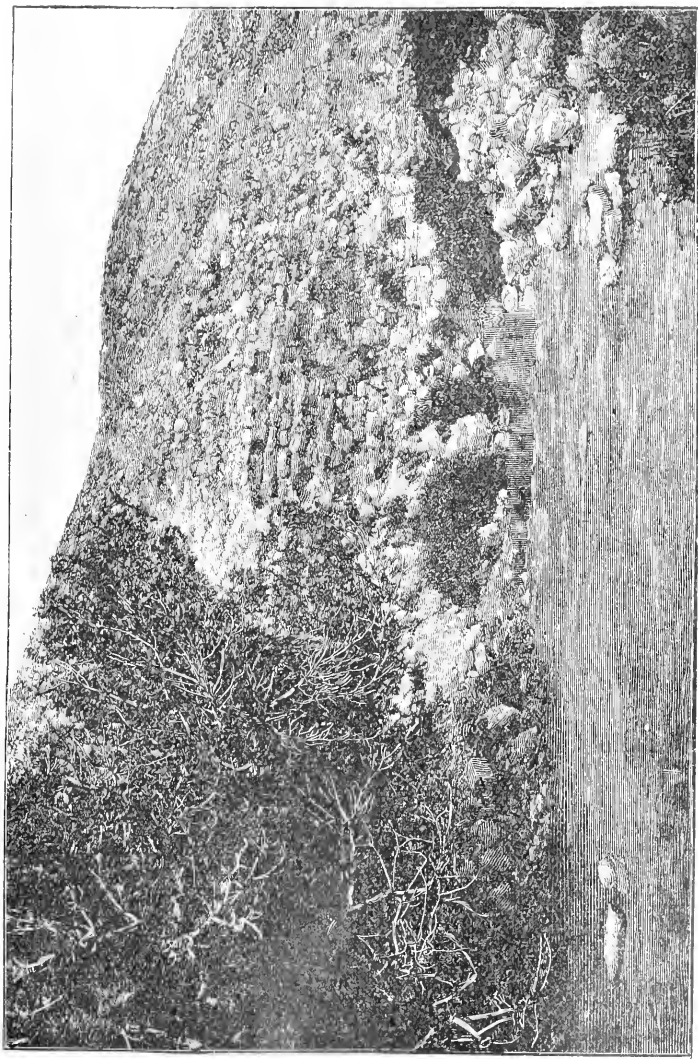
6-8. Élie et Élisée franchissent le Jourdain. — *Quinquaginta... de filiis...* La communauté des prophètes de Jéricho était très nombreuse, pulsqe les cinquante membres signalés ici n'en formaient qu'une partie. — *Steterunt eontra* : à quelque distance de la ville, dans l'espoir d'être témoins de l'enlèvement d'Élie. — *Pallium... involvit* : de manière à en faire une sorte de verge très souple, pour frapper le Jourdain comme Moïse avait autrefois frappé le Nil (Ex. vii, 20). — *Divisæ sunt*. Renouveaulement du prodige opéré dans la mer Rouge, et, plus récemment, sur ce même Jourdain. Cf. Ex. xiv, 21 ; Jos. iii, 13.

9-10. Élisée demande à son maître de le faire hériter de son esprit. — *Postula...* Élie sort enfin de son majestueux silence, et parlant ouvertement à son fidèle serviteur de son mystérieux enlèvement (*antequam tollar*), il lui offre de choisir lui-même le legs qu'il désirait. — *Duplex spiritus*. C.-à-d., d'après l'opinion la plus commune, deux fois autant de puissance qu'Élie ; selon d'autres, une double portion de son esprit,

en tant que son disciple premier-né. Cette seconde interprétation nous semble plus naturelle. Élisée faisait allusion à la prescription mosaïque, Deut. xxi, 17, en vertu de laquelle les premiers-nés recevaient une double part de l'héritage paternel, et il demandait ainsi pour lui-même une portion de l'esprit de son maître, supérieure à celle que devaient recevoir les autres fils des prophètes. — *Rem difficilem* : difficile, attendu qu'il ne dépendait pas directement d'Élie, mais de Dieu seul, d'accorder une telle faveur. Néanmoins le grand prophète, tout en abandonnant au Seigneur la réalisation de ce vœu, donne à Élisée un signe auquel il reconnaîtra qu'il aura été exaucé : *si videris me...*

2° Élie est enlevé dans un char de feu. II, 11-12.

11-12. *Ecce currus...* La vision est décrite telle qu'elle apparut aux sens émerveillés d'Élie. — *In cælum*. C.-à-d. dans l'air, et de là en un lieu que Dieu seul connaît, en attendant qu'Élie revienne sur la terre, au temps du second avènement de Jésus-Christ, pour accomplir la seconde partie de son rôle. Cf. Mal. iv, 5-8. Il ressort très



Aïn-es-Soultân, ou Fontaine d'Elisé. (D'après une photographie.)

12. Eliseus autem videbat, et clamabat : Pater mi, pater mi, currus Israel et auriga ejus ! Et non vidit eum amplius. Apprehenditque vestimenta sua, et scidit illa in duas partes.

13. Et levavit pallium Eliæ, quod ceciderat ei. Reversusque stetit super ripam Jordanis,

14. et pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, et non sunt divisæ ; et dixit : Ubi est Deus Eliæ etiam nunc ? Percussitque aquas, et divisæ sunt huc atque illuc, et transiit Eliseus.

15. Videntes autem filii prophetarum qui erant in Jericho, e contra, dixerunt : Requievit spiritus Eliæ super Eliseum. Et venientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram,

16. dixeruntque illi : Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes qui possunt ire, et quærere dominum tuum, ne forte tulerit eum spiritus Domini, et projecerit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait : Nolite mittere.

17. Coegeruntque eum, donec acquiesceret, et diceret : Mittite. Et miserunt quinquaginta viros ; qui, cum quæsissent tribus diebus, non invenerunt.

18. Et reversi sunt ad eum ; et ille

12. Et Élisée le voyait, et criait : Mon père, mon père, le char d'Israël et son conducteur. Ensuite il ne le vit plus. Et prenant ses vêtements, il les déchira en deux parts.

13. Puis il leva de terre le manteau qu'Élie avait laissé tomber pour lui. Et Élisée, s'en revenant, s'arrêta sur le bord du Jourdain,

14. et prit le manteau qu'Élie avait laissé tomber pour lui ; il en frappa les eaux, et elles ne furent point divisées. Alors Élisée dit : Où est maintenant le Dieu d'Élie ? Et il frappa les eaux, et elles se partagèrent d'un côté et d'un autre, et il passa.

15. Les fils des prophètes qui étaient à Jéricho, vis-à-vis, ayant vu cela, s'écrièrent : L'esprit d'Élie s'est reposé sur Élisée ; et, venant au-devant de lui, ils se prosternèrent contre terre devant lui,

16. et ils dirent : Il y a parmi vos serviteurs cinquante hommes robustes, qui peuvent aller chercher votre maître ; car peut-être l'esprit du Seigneur l'aura-t-il jeté sur une montagne ou dans une vallée. Élisée leur répondit : Ne les envoyez pas.

17. Mais ils le contraignirent par leurs instances à consentir, et il leur dit : Envoyez-les. Ils envoyèrent donc cinquante hommes, qui, l'ayant cherché pendant trois jours, ne le trouvèrent point.

18. Ils revinrent ensuite auprès d'Élisée,

évidemment de ce passage qu'Élie, de même qu'autrefois Énoch (Gen. v, 24), n'a point passé par la mort. Cf. Eccli. XLVIII, 9. Dieu a voulu nous laisser « une preuve de la résurrection future, de l'espérance d'une autre vie, et un type de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ, en tirant ces deux saints personnages de cette terre des mortels, pour les transporter en un lieu où ils vivent dans une espèce d'immortalité, en attendant la fin des siècles qui doit achever leur bonheur ». (Calmet, *h. l.*) — *Eliseus... videbat*: la condition posée plus haut, vers. 10, était donc ainsi réalisée. — *Currus Israel et auriga...* Élie décrit en un langage figuré, dont il emprunte les images à la vision qu'il contemplait alors, ce qu'Élie avait été pour Israël : le conducteur de ce char mystique. — *Vestimenta... scidit*: en signe de deuil. Cf. II Reg. XIII, 19, etc.

3° Les premiers miracles d'Élisée. II, 13-25.

13-14. Élisée reproduit le récent miracle d'Élie et passe de nouveau le Jourdain à pied sec. — *Pallium Eliæ*. Précieuse relique. C'était là, évidemment, le genre d'héritage auquel Élie avait pensé, lorsqu'il avait offert à son disciple de lui demander ce qu'il voudrait (vers. 9). — *Percussit aquas*. Voulant rentrer à Jéricho, Élisée imite

l'acte de son maître, ne doutant pas qu'il n'eût été investi de son esprit, conformément à la promesse du vers. 10. — Les mots *et non sunt divisæ* manquent dans l'hébreu ; ils signifieraient qu'Élisée dut frapper deux fois de suite les eaux du Jourdain pour obtenir qu'elles lui ouvrissent un passage. Mais le texte primitif n'autorise pas cette interprétation. — *Ubi est Deus...?* Invocation pleine de foi et d'une sainte hardiesse.

15-18. Les fils des prophètes cherchent Élie dans les montagnes des environs de Jéricho. — *Qui... e contra*. Voyez le vers. 7. Ils avaient assisté de loin à la plus grande partie des scènes qui précèdent. — *Requievit spiritus...*: déduction très légitime de l'emploi qu'Élisée venait de faire du manteau de son maître. — *Adoraverunt...*: respectueuse prostration, par laquelle ils reconnaissaient Élisée comme leur chef, à la place d'Élie. — *Viri fortes*. L'excursion projetée (*possunt ire...*) exigeait une grande vigueur physique. — *Ne forte tulerit...* Sur cette supposition, voyez III Reg. XVIII, 12, et le commentaire. Les fils des prophètes espéraient néanmoins retrouver Élie vivant (*et projecerit...*). — *Nolite...* Élisée refuse d'abord de s'associer à ces recherches, sachant bien qu'elles seraient inutiles ; leurs

qui demeurait à Jéricho; et il leur dit : Ne vous avais-je pas dit : Ne les envoyez pas ?

19. Les habitants de la ville dirent aussi à Élisée : Seigneur, le séjour de cette ville est excellent, comme vous le voyez vous-même; mais les eaux sont très mauvaises, et la terre est stérile.

20. Élisée leur répondit : Apportez-moi un vase neuf, et mettez-y du sel. Lorsqu'ils le lui eurent apporté,

21. il alla à la fontaine, et ayant jeté le sel dans l'eau, il dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai rendu ces eaux saines, et elles ne causeront plus à l'avenir ni mort ni stérilité.

22. Ces eaux devinrent donc saines, comme elles le sont encore aujourd'hui, selon la parole qu'Élisée prononça.

23. Élisée vint de là à Béthel; et tandis qu'il montait par le chemin, de petits enfants étant sortis de la ville, se moquaient de lui en disant : Monte, chauve; monte, chauve.

24. Élisée, ayant levé les yeux, les vit et les maudit au nom du Seigneur. Aussitôt deux ours sortirent de la forêt et déchirèrent quarante-deux de ces enfants.

25. Élisée alla ensuite sur le mont Carmel, d'où il revint à Samarie.

habitabat in Jericho, et dixit eis : Numquid non dixi vobis : Nolite mittere ?

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliseum : Ecce habitatio civitatis hujus optima est, sicut tu ipse, domine, perspicis; sed aquæ pessimæ sunt, et terra sterilis.

20. At ille ait : Afferte mihi vas novum, et mitte in illud sal. Quod cum attulissent,

21. egressus ad fontem aquarum, misit in illum sal, et ait : Hæc dicit Dominus : Sanavi aquas has, et non erit ultra in eis mors neque sterilitas.

22. Sanatæ sunt ergo aquæ usque in diem hanc, juxta verbum Elisei quod locutus est.

23. Ascendit autem inde in Bethel; cumque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, et illudabant ei, dicentes : Ascende, calve; ascende, calve.

24. Qui cum respexisset, vidit eos, et maledixit eis in nomine Domini; egressique sunt duo ursi de saltu, et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, et inde reversus est in Samariam.

instances triomphèrent de son hésitation (*donec acquiesceret*; littéralement dans l'hébreu : jusqu'à la honte; c.-à-d. jusqu'à ce qu'il fût confus de refuser).

19-22. La fontaine de Jéricho. — *Ecce habitatio... optima*. Les voyageurs ont vanté tour à tour les avantages de la situation de Jéricho; la ville et ses environs étaient, et pourraient redevenir un paradis délicieux. — *Aquæ pessimæ*. Ombre au tableau, et inconvénient très grave dans cette contrée brûlante. — *Terra sterilis*. L'équivalent hébreu de cet adjectif signifie plutôt : qui occasionne l'avortement. Phénomène qui atteignait les plantes, les animaux et les hommes, et qui provenait de l'insalubrité des eaux. — *Vas novum, sal* : deux symboles de pureté, d'incorruptibilité. — *Sanatæ... aquæ*. Ces eaux ne doivent pas différer de l'Aïn-es-Soultân, source abondante, fraîche et délicieuse. Voyez la gravure ci-jointe.

23-25. Les enfants déchirés par les ours. — *Ascendit... in Bethel*. Sur la différence d'altitude, voyez la note du vers. 1. Élisée avait naguère parcouru cette même route avec Élie, quoique en sens contraire, vers. 4. On pense qu'elle suivait le sauvage ouadi Es-Soufînit (*Atl. géogr.*, pl. XVI). — *Illudabant*. Béthel était un des centres du culte des veaux d'or (cf. III Reg. XII, 28) : il n'est pas surprenant qu'un prophète de Jéhovah y ait été accueilli par des insultes. — *Calve* : défaut naturel que les anciens tournaient volon-

tiers en ridicule. — *Maledixit... in nomine Domini*. Donc, comme pour Élie (I, 40), vengeance qui n'avait rien de personnel, mais dont le but était



Représentation d'un ours sur un monument assyrien.

de manifester la toute-puissance terrible de Jéhovah, que les habitants de Béthel outrageaient dans son prophète. — *De saltu*. Il ne reste de cette forêt que quelques arbres éparpillés sur les collines. — *In montem Carmeli, in Samariam*. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII. Élisée résidait de temps à autre au Carmel, et il possédait une maison à Samarie. Cf. IV, 25; v, 3, 9.

CHAPITRE III

1. Joram vero, filius Achab, regnavit super Israel in Samaria anno decimo octavo Josaphat, regis Judæ; regnavitque duodecim annis.

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus et mater; tulit enim statuas Baal, quas fecerat pater ejus.

3. Verumtamen in peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel, adhæsît, nec recessit ab eis.

4. Porro Mesa, rex Moab, nutriebat pecora multa, et solvebat regi Israel centum millia agnorum et centum millia arietum cum velleribus suis;

5. cumque mortuus fuisset Achab, prævaricatus est fœdus quod habebat cum rege Israel.

1. La dix-huitième année du règne de Josaphat, roi de Juda, Joram, fils d'Achab, régna sur Israël dans Samarie, et son règne dura douze ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que son père et sa mère; car il enleva les statues de Baal, que son père avait fait faire.

3. Il demeura néanmoins toujours dans les péchés de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, et il ne s'en retira point.

4. Or Mesa, roi de Moab, nourrissait de grands troupeaux, et payait au roi d'Israël cent mille agneaux et cent mille bœufs, avec leur toison.

5. Mais, après la mort d'Achab, il rompit le traité qu'il avait fait avec le roi d'Israël.

§ III. — Joram, fils d'Achab, règne sur Israël. III, 1-27.

1° Sommaire du règne. III, 1-3.

CHAP. III. — 1. Les dates principales. — Joram, fils Achab : et frère d'Ochozias qui n'avait pas laissé de fils (I, 17). — Synchronisme : *anno decimo octavo*. Voyez I, 17, et l'explication. — Durée du règne : *duodecim annis*.

2-3. Caractère moral du règne. — *Fecit malum*. Il y eut toutefois une amélioration notable par comparaison avec les deux règnes précédents (*non sicut pater...*), amélioration qui consista dans la proscription officielle du culte de Baal (*tulit... statuas*; dans l'hébr. : la *massèbah*, ou stèle, au singulier). — *In peccatis Jeroboam...* : la note commune à la plupart des rois d'Israël. Cf. III Reg. XV, 26, 34, etc.

2° Expédition de Joram et de Josaphat contre les Moabites. III, 4-27.

3-6. Mesa, roi de Moab, refuse de payer le tribut à Joram. — Mesa. Hébr. : *Mésah*, roi déjà célèbre par la présente narration, mais devenu plus célèbre encore depuis qu'on a retrouvé en 1869 à Dibon, ville de ses anciens États, une assez longue inscription dans laquelle il expose fièrement les victoires qu'il avait remportées sur Amri et sur Achab. Voyez la *Revue archéologique*, juil 1870; Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, pp. 55 et ss., et *l'Atl. archéol.*, pl. LXVIII, fig. 6, 14. — *Nutriebat pecora*. « Il était un *nôqed* », dit l'hébreu; c.-à-d., littéralement, un pasteur. Ce mot ne se rencontre qu'ici et Am. I, 1. Les LXX le transcrivent sans le traduire (*Νομήδης*). Le territoire de Moab contient de nombreux pâturages, et convient fort bien pour l'élevage du petit bétail. Voyez Is. XVI, 1, et le

commentaire. — *Solvebat... centum millia*. Tribut d'autant plus énorme qu'il se renouvelait tous les ans. C'est à tort que quelques interprètes.



La stèle du roi Mesa.

s'appuyant sur l'absence de la préposition *cum* dans le texte hébreu, en avant du substantif *velleribus*, ont supposé que le tribut consistait seulement en toisons, et point dans les animaux

6. C'est pourquoi le roi Joram sortit alors de Samarie, et passa en revue tout Israël;

7. et il envoya dire à Josaphat, roi de Juda : Ce roi de Moab s'est soulevé contre moi ; venez avec moi pour le combattre. Josaphat lui répondit : J'irai avec vous ; quiconque est à moi est à vous, mon peuple est votre peuple, et mes chevaux sont vos chevaux.

8. Et Joram ajouta : Par quel chemin irons-nous ? Josaphat répondit : Par le désert de l'Idumée.

9. Le roi d'Israël, le roi de Juda, et le roi d'Édom partirent donc, et ils marchèrent pendant sept jours, et il n'y avait point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la suivaient.

10. Alors le roi d'Israël dit : Hélas, hélas, hélas ! Le Seigneur nous a réunis trois rois ensemble, pour nous livrer entre les mains de Moab.

11. Josaphat répondit : N'y a-t-il point ici de prophète du Seigneur, pour implorer le Seigneur par lui ? L'un des serviteurs du roi d'Israël répondit : Il y a ici Élisée, fils de Saphat, qui versait de l'eau sur les mains d'Elie.

6. Egressus est igitur rex Joram in die illa de Samaria, et recensuit universum Israel,

7. misitque ad Josaphat, regem Juda, dicens : Rex Moab recessit a me ; veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit : Ascendam ; qui meus est tuus est, populus meus populus tuus, et equi mei equi tui.

8. Dixitque : Per quam viam ascende-mus ? At ille respondit : Per desertum Idumææ.

9. Perrexerunt igitur rex Israel, et rex Juda, et rex Edom, et circuierunt per viam septem dierum ; nec erat aqua exercitui, et jumentis quæ sequebantur eos.

10. Dixitque rex Israel : Heu ! heu ! heu ! congregavit nos Dominus tres reges ut traderet in manus Moab.

11. Et ait Josaphat : Estne hic propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum ? Et respondit unus de servis regis Israel : Est hic Eliseus, filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Eliæ.

eux-mêmes ; l'explication traditionnelle est de beaucoup préférable, et la préposition se supplée d'elle-même. — *Prævaricatus est*. Voyez, I, 1, et la note. — *Egressus... in die illa*. C.-à.-d. en ce temps-là ; vague formule, qui désigne ici les premiers temps du règne de Joram.

7-9. Josaphat fait cause commune avec Joram contre les Moabites. — *Misit... ad Josaphat*. Joram espérait pouvoir s'associer l'ancien allié de son père (cf. III Reg. xxii, 1 et ss.) pour cette expédition qui n'était pas sans dangers. — *Respondit illi*. Réponse identique à celle que Josaphat avait faite à Achab deux ans auparavant (III Reg. xxii, 4). Le pleur roi de Juda oubliait-il donc la terrible leçon qu'il avait alors reçue des faits, et la réprimande spéciale de Jéhovah ? Cf. II Par. xix, 2. Un motif politique semble l'avoir de nouveau entraîné. Quoique récemment vainqueur des Moabites, qui l'avaient audacieusement attaqué (II Par. xx, 1 et ss.), il devait redouter d'autres assauts de la part de cette nation très guerrière, et il voulut profiter de l'occasion qui s'offrait à lui pour l'affaiblir encore. — *Ascendam*. Expression justifiée par la topographie : le plateau de Moab est plus élevé que l'ensemble de la Palestine cisjordanienne (*Atl. géogr.*, pl. vii et xviii). — *Per quam viam ? Joram* s'en rapporte entièrement à Josaphat pour le choix du plan de campagne. — *Per desertum Idumææ*. Pour aller de Jérusalem et de Samarie sur le territoire de Moab, situé à l'est de la mer Morte, au sud de l'Arnon, la route la plus directe consistait à franchir le Jourdain, auprès de Jéricho, à gagner les terres

données à Ruben, et à envahir les Moabites par leur frontière septentrionale. Josaphat choisit un chemin plus long et plus pénible, qui conduisait les armées Israélites confédérées, d'abord au sud du royaume de Juda, puis, dans la direction de l'est, à travers des contrées arides et désertes, sur le territoire des Iduméens. Voyez *l'Atl. géogr.*, pl. v et vii. Ce détour permettait d'opérer une facile jonction avec les troupes du roi d'Édom, lequel dépendait alors de Josaphat (cf. III Reg. xxii, 14), et qui était forcément entré dans l'alliance contre Moab. — *Nec erat aqua*. De là de très vives souffrances, et bientôt un très grave péril.

10-12. Les rois confédérés viennent consulter Élisée. — *Congregavit nos...* Cri de désespoir. Réduit à cette extrémité, Joram reconnaît implicitement que Jéhovah (*Dominus*) est l'unique vrai Dieu, qui se venge de l'apostasie partielle des Israélites. — *Ut traderet...* Les Moabites étaient alors campés en face des armées alliées (vers. 21), et celles-ci, brisées de fatigue, sans eau pour se désaltérer, étaient dans l'impossibilité d'avancer ou de reculer ; un désastre paraissait donc certain. — *Estne hic... ?* Le saint roi de Juda n'a pas cependant perdu tout espoir : mais c'est en Dieu seul qu'il se confie. Même question qu'avant l'expédition contre Ramoth-Galaad. Cf. III Reg. xxii, 7. — *Est hic*. Élisée avait accompagné l'armée à l'insu de Joram. La promptitude de la réponse indique à quel point il était connu et respecté des soldats. — *Qui fundebat...* Manière de dire qu'il était le serviteur

12. Et ait Josaphat : Est apud eum sermo Domini. Descenditque ad eum rex Israël, et Josaphat, rex Juda, et rex Edom.

13. Dixit autem Eliseus ad regem Israël : Quid mihi et tibi est? Vade ad prophetas patris tui, et matris tuæ. Et ait illi rex Israël : Quare congregavit Dominus tres reges hos ut traderet eos in manus Moab?

14. Dixitque ad eum Eliseus : Vivit Dominus exercituum, in cujus conspectu sto, quod si non vultum Josaphat, regis Judæ, erubescerem, non attendissem quidem te, nec respexissem.

15. Nunc autem adducite mihi psalterem. Cumque caneret psalteres, facta est super eum manus Domini, et ait :

16. Hæc dicit Dominus : Facite alveum torrentis hujus fossas et fossas.

17. Hæc enim dicit Dominus : Non videbitis ventum neque pluviam, et alveus iste replebitur aquis; et bibetis vos, et familiæ vestræ, et jumenta vestra.

18. Parumque est hoc in conspectu Domini; insuper tradet etiam Moab in manus vestras.

12. Et Josaphat dit : La parole du Seigneur est en lui. Alors le roi d'Israël, et Josaphat, roi de Juda, et le roi d'Edom allèrent trouver Élisée.

13. Et Élisée dit au roi d'Israël : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? Allez aux prophètes de votre père et de votre mère. Le roi d'Israël lui dit : D'où vient que le Seigneur a assemblé ces trois rois pour les livrer entre les mains de Moab?

14. Élisée lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis; si je ne respectais la personne de Josaphat, roi de Juda, je n'aurais pas même jeté les yeux sur vous, et je ne vous aurais pas regardé.

15. Mais maintenant amenez-moi un joueur de harpe. Et tandis que cet homme jouait sur sa harpe, la main du Seigneur fut sur Élisée, et il dit :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites plusieurs fosses le long du lit de ce torrent.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez ni vent ni pluie, et néanmoins le lit de ce torrent sera rempli d'eau, et vous boirez, vous, vos serviteurs et vos bêtes.

18. Et cela est peu de chose aux yeux du Seigneur; car, de plus, il livrera Moab entre vos mains.

d'Élie. Cf. III Reg. XIX, 21, et Joan. XIII, 5. Trait cité pour mettre en relief son autorité comme prophète : le disciple familier d'un tel maître! — *Est apud eum...* Josaphat connaissait Élisée de réputation et savait qu'il pouvait compter sur ses oracles. — *Descenditque...* Grand honneur. Les trois rois viennent eux-mêmes demander une audience à l'homme de Dieu, au lieu de le faire venir auprès d'eux.

13-15. Préambules de la prophétie d'Élisée. — *Quid mihi...?* Cf. II Reg. XVI, 10, etc. Parole sévère, mais parfaitement juste. Quoique moins coupable que son père, Joram n'avait abandonné qu'à demi l'idolâtrie (vers. 3). — *Vade ad prophetas...* : les prophètes de Baal et d'Astarté, introduits dans le royaume du nord par Jézabel, avec la connivence d'Achab. Cf. III Reg. XVI, 31; XVIII, 19; XIX, 2, etc. — *Quare... tres reges...?* Dans l'hébr. : Non, car le Seigneur a rassemblé... Même réflexion qu'au vers. 10. On dirait que Joram veut exciter la pitié du prophète. — *Vivit Dominus exercituum.* L'une des formules les plus solennelles du serment chez les Hébreux. Élie l'avait aussi employée, III Reg. XVIII, 1, et nous la retrouverons encore sur les lèvres d'Élisée, V, 16. Elle convenait fort bien dans la circonstance, au milieu des troupes théocratiques. — *Si non... erubescerem.* C.-à-d. : si je n'avais égard

à Josaphat. Élisée continue de ne s'inquiéter que du roi de Juda, le seul des trois qui fut le fidèle adorateur de Jéhovah. — *Adducite psalterem* : un joueur de harpe. Les prophètes juifs avaient parfois recours à l'accompagnement de la musique, non pas évidemment pour y chercher l'inspiration, mais pour se recueillir et se séparer du monde extérieur (cf. I Reg. X, 5; I Par. XXV, 1 et ss.); dans le cas présent, Élisée voulait calmer l'émotion excitée en lui par sa conversation avec Joram, et se mieux disposer aux communications célestes.

16-18. Élisée promet de l'eau pour les troupes, et la défaite de Moab. — *Alveum torrentis* : peut-être l'ouadi El-Ahsy, dont le lit était alors complètement à sec (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Fossas et fossas* : des tranchées pour retenir l'eau et l'empêcher de s'écouler totalement le long du torrent. — *Non... ventum...* L'eau promise par le prophète ne devait donc pas être produite sous les yeux mêmes des rois et de leurs troupes; la pluie qui la procurerait tomberait ailleurs, loin du camp (voyez la note du vers. 20). — *Familiæ vestræ*; hébr. : vos troupeaux, c.-à-d. le bétail qu'on avait amené à la suite de l'armée pour nourrir les soldats. *Jumenta* : les bêtes de somme. — *Insuper tradet...* Nouvelle plus heureuse encore et plus importante. — *Percutietis omnem-*

19. Vous détruirez toutes les places fortes et toutes les villes importantes; vous couperez tous les arbres fruitiers; vous boucherez toutes les fontaines, et vous couvrirez de pierres tous les champs les plus fertiles.

20. Le lendemain matin, à l'heure où l'on a coutume d'offrir le sacrifice, les eaux vinrent le long du chemin d'Édom, et la terre fut remplie d'eaux.

21. Or les Moabites, ayant appris que ces rois étaient venus pour les combattre, assemblèrent tous ceux qui portaient les armes, et vinrent se poster aux frontières.

22. Ils se levèrent dès le point du jour, et dès que les rayons du soleil brillèrent sur les eaux, elles leur parurent rouges comme du sang;

23. et ils dirent : C'est du sang versé par le glaive. Les rois se sont battus l'un contre l'autre, et se sont entre-tués. Maintenant, Moabites, marchez au pillage.

19. Et percuetietis omnem civitatem munitam, et omnem urbem electam, et universum lignum fructiferum succidetis, cunctosque fontes aquarum obturabitis, et omnem agrum egregium operietis lapidibus.

20. Factum est igitur mane, quando sacrificium offerri solet, et ecce aquæ veniebant per viam Edom, et repleta est terra aquis.

21. Universi autem Moabitæ, audientes quod ascendissent reges ut pugnarent adversum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, et steterunt in terminis.

22. Primoque mane surgentes, et orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabitæ econtra aquas rubras quasi sanguinem;

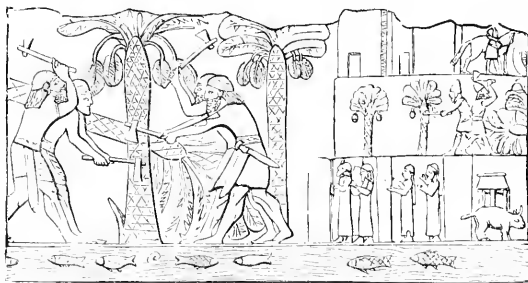
23. dixeruntque : Sanguis gladii est; pugnauerunt reges contra se, et cæsi sunt mutuo; nunc perge ad prædam, Moab.

Les confédérés se rendront donc maîtres de tout le territoire moabite. — *Lignum fructiferum...* La loi mosaïque interdisait cette pratique, usitée chez les nations païennes, mais si terrible dans ses conséquences (cf. Deut. xx, 19-20, et l'*Atlas archéologique*, pl. LXXXV, fig. 1; pl. xc, fig. 7). Le Seigneur fait ici lui-même une exception à la règle qu'il avait prescrite. — *Fontes... obturabitis*. Autre pratique communément suivie par les armées orientales, pour réduire plus facilement l'ennemi dans ces contrées où l'eau est si rare. Parfois l'on empoisonne les sources au lieu de les obturer. — *Agrum... lapidibus* : les champs ainsi traités devenaient stériles pendant longtemps.

20. Accomplissement de la première partie de l'oracle. — *Quando sacrificium* : le sacrifice du matin, qui avait lieu au lever du soleil. Cf. Ex. xxix, 38-40. — *Aquæ... per viam Edom*. Il avait donc plu au sud, et l'eau affluait par les ouadis, qui dans ces parages coulent à peu près tous du sud au nord, venant de l'Idumée.

21-23. Les Moabites se préparent à attaquer les armées alliées. — *Moabitæ... convocaverunt...* Note rétrospective : les Moabites avaient organisé promptement la résistance, et ils attendaient résolument, prêts à défendre leur frontière menacée (*in terminis*). — *Qui accincti...* : c.-à-d. tous les guerriers, tous ceux qui sont armés du glaive. — *Orto jam sole*. L'hébreu est plus expressif : Quand le soleil brilla. — *Aquas rubras*. Effet pro-

duit par la couleur rougeâtre du soleil à son lever : ses rayons, frappant obliquement les fossés remplis d'eau, leur donnaient l'apparence de mares de sang. — *Sanguis gladii...* Interprétation assurément bien surprenante. Mais, d'une part, l'eau



Assyriens coupant les arbres fruitiers auprès d'une ville ennemie.

étant arrivée du côté d'Édom (vers. 20), par conséquent du sud, les Moabites, qui n'avaient vu, eux non plus, ni vent ni pluie (vers. 17), ne songèrent pas à un phénomène ordinaire. D'autre part, un fait récent favorisait leur supposition d'une lutte intestine entre les rois alliés (*pugnauerunt reges...*) : l'année précédente, ils avaient éprouvé eux-mêmes le plus affreux désastre, parce qu'ils s'étaient entre-détruits avec les Ammonites et les Moabites, associés avec eux dans une guerre contre Juda. Cf. II Par. xx, 23. — *Perge ad prædam...* Ils s'encouragent : au pillage, si goûté des anciens guerriers.

24. Perrexeruntque in castra Israel. Porro consurgens Israel, percussit Moab; et illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, et percusserunt Moab,

25. et civitates destruxerunt; et omnem agrum optimum, mittentes singuli lapides, repleverunt; et universos fontes aquarum obturaverunt, et omnia ligna fructifera succiderunt, ita ut muri tantum fictiles remanerent; et circumdata est civitas a fundibulariis, et magna ex parte percussa.

26. Quod cum vidisset rex Moab, prævaluisse scilicet hostes, tulit secum septingentos viros educentes gladium, ut irrumperent ad regem Edom; et non potuerunt.

27. Arripiensque filium suum primogenitum, qui regnatus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum; et facta est indignatio magna in Israel, statimque recesserunt ab eo, et reversi sunt in terram suam.

24. Ils virent donc au camp d'Israël; mais les Israélites, sortant tout à coup, battirent les Moabites, qui s'enfuirent devant eux. Les vainqueurs, les poursuivant, les taillèrent en pièces,

25. détruisirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun y jetait, bouchèrent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, et ne laissèrent sur pied que les murailles faites de terre. La ville aussi fut investie par les frondeurs, et renversée en grande partie.

26. Le roi de Moab, voyant qu'il ne pouvait plus résister aux ennemis, prit avec lui sept cents hommes de guerre, pour se réfugier auprès du roi d'Édom; mais ils n'y purent réussir.

27. Il prit alors son fils aîné, qui devait régner après lui, et il l'offrit en holocauste sur la muraille. Les Israélites furent alors saisis d'une grande indignation, et ils se retirèrent d'auprès de lui. Et ils s'en retournèrent dans leur pays.

CHAPITRE IV

1. Mulier autem quædam de uxoribus prophetarum clamabat ad Eliseum, dicens: Servus tuus vir meus mortuus est,

1. Alors une femme de l'un des prophètes vint crier à Elisée, et lui dit: Mon mari, votre serviteur, est mort, et

24-25. Défaite totale des Moabites. — *Perrexeruntque...*: sans ordre, sans défiance, sûrs d'un facile succès. Aussi, dès la première résistance de la part des Israélites, ce fut une panique épouvantable, à l'orientale. Cf. Jud. vii, 21 et ss. — Au vers. 25, description des ravages opérés sur le territoire moabite par les vainqueurs, conformément aux ordres célestes (vers. 19). *Civitates...*: ces places fortes que, dans l'inscription mentionnée plus haut (note du vers. 4), le roi Mésa se vante d'avoir reconstruites. *Fontes*: les sources qu'il se vante parallèlement d'avoir creusées. *Singuli lapides*: les pierres ne manquent pas dans ce pays; les cultivateurs les amoncellent en tas à côté des champs ou des vignes, et les guerriers n'avaient qu'à se baisser et à les jeter en passant. — *Ita ut muri... fictiles...* Variante considérable dans l'hébreu: il ne resta de pierres qu'à Qir-Harèsset. C'était la ville la plus forte de Moab; aujourd'hui Kérak, au sommet d'une colline haute de 938 mètres. La ville « est dominée de tous côtés par d'autres sommets, dont elle est séparée par des ravins aux flancs escarpés, de 300 à 450 mètres de profondeur. » Les vainqueurs n'avaient donc pu la démanteler, comme ils avaient fait pour les autres villes, et le roi Mésa était venu

s'y renfermer avec ce qu'il lui restait de ses troupes. — *Fundibulariis*. Les frondeurs étaient alors habiles et nombreux dans les armées.

26-27. Le roi Mésa immole son fils au dieu Chamos. — *Prævaluisse... hostes*. Allusion aux dommages causés par les frondeurs ennemis. — *Ut irrumperent ad... Edom*: dans l'espoir d'être favorablement accueilli de cette race longtemps ennemie des Juifs, quoique actuellement leur alliée. — *Arripiens filium...* Acte de fanatisme et de désespoir sauvages. Mésa pensait apaiser ainsi le dieu national, Chamos (cf. Num. xxi, 29). — *Obtulit... super murum*: à la vue des assiégeants, et dans l'intention évidente de les intimider en montrant qu'il ne reculerait devant aucun moyen pour sauver la ville. — *Indignatio... in Israel*. Mésa obtint ce qu'il souhaitait. Remplis d'horreur par son sacrifice barbare, les confédérés abandonnèrent le siège et se retirèrent bientôt.

SECTION II. — LES PRINCIPAUX ACTES D'ÉLISÉE.
IV, 1 — VIII, 15.

§ I. — Quelques miracles du prophète Elisée.
IV, 1-44.

1^o Multiplication de l'huile de la veuve. IV, 1-7.
CHAP. IV. — 1-4. Introduction: l'occasion du

vous savez que votre serviteur craignait le Seigneur; et maintenant son créancier vient pour prendre mes deux fils et en faire ses esclaves.

2. Élisée lui dit : Que voulez-vous que je fasse? Dites-moi, qu'avez-vous dans votre maison? Elle répondit : Votre servante n'a dans sa maison qu'un peu d'huile pour s'en oindre.

3. Élisée lui dit : Allez, empruntez de vos voisins un grand nombre de vases vides ;

4. puis rentrez chez vous et fermez la porte sur vous. Et vous tenant au dedans, vous et vos fils, versez de votre huile dans tous ces vases, et quand ils seront pleins, vous les enlèverez.

5. Cette femme alla donc; elle ferma la porte sur elle et sur ses enfants; ses enfants lui présentaient les vases, et elle y versait de l'huile.

6. Et lorsque les vases furent remplis, elle dit à son fils : Apportez-moi encore un vase. Il lui répondit : Je n'en ai plus. Et l'huile s'arrêta.

7. Cette femme alla rendre compte de tout à l'homme de Dieu, qui lui dit : Allez, vendez cette huile, payez votre créancier; et vous et vos fils vivez du reste.

8. Un jour Élisée passait par Sunam, et il y avait là une femme de distinction qui le retint par force pour manger; et comme il passait souvent par là, il allait loger chez elle pour y manger.

9. Alors cette femme dit à son mari : Je vois que cet homme qui passe souvent chez nous est un homme de Dieu, et un saint.

10. Faisons-lui donc faire une petite chambre, et mettons-y un lit, une table,

et tu nosti quia servus tuus fuit timens Dominum; et ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi.

2. Cui dixit Eliseus : Quid vis ut faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo tua? At illa respondit : Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.

3. Cui ait : Vade, pete mutuo ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca;

4. et ingredere, et claude ostium tuum, cum intrinsecus fueris tu, et filii tui; et mitte inde in omnia vasa hæc; et cum plena fuerint, tolles.

5. Ivit itaque mulier, et clausit ostium super se, et super filios suos; illi offerebant vasa, et illa infundebat.

6. Cumque plena fuissent vasa, dixit ad filium suum : Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit : Non habeo. Stetitque oleum.

7. Venit autem illa, et indicavit homini Dei. Et ille : Vade, inquit, vende oleum, et redde creditoribus tuis; tu autem, et filii tui, vivite de reliquo.

8. Facta est autem quædam dies, et transibat Eliseus per Sunam; erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem; cumque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem.

9. Quæ dixit ad virum suum : Animadverto quod vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter;

10. faciamus ergo ei cœnaculum parvum, et ponamus ei in eo lectulum, et

prodige. — *Quædam de uxoris...* Cette pauvre femme était donc doublement intéressante : par les fonctions que son mari avait autrefois exercées, et par son veuvage indigent. — *Fuit timens...* : c.-à-d. adorateur fidèle et zélé. — *Creditor venit...* La loi mosaïque n'avait pas aboli la servitude pour dettes, qui était alors en usage dans tout le monde païen; elle s'était contentée d'en adoucir les effets. Cf. Lev. xxv, 39-41. — *Parum olei...* Hébr. : un vase à onction. La Vulgate rend donc bien le sens, en montrant que la veuve avait une toute petite quantité d'huile. Sur la coutume de s'oindre et de se parfumer, voyez Ruth, III, 3, et l'explication. — *Vasa... non pauca* : autant qu'elle en pourra trouver. — *Claude ostium* : pour éviter toute interruption, et pour ne pas faire parade du prodige.

5-7. Le miracle. — *Ivit itaque* : pleine de foi, comme la veuve de Sarepta, III Reg. xvii, 10 et ss. Le récit est très pittoresque. — *Vivite de reliquo* : de ce qui restait de l'argent obtenu par la vente de l'huile.

2° Élisée obtient un fils à une pieuse Sunamite. IV, 8-17.

8-10. Bienveillance de la Sunamite pour l'homme de Dieu. — *Facta... dies quædam*. Expression assez rare, qui apparaît trois fois dans l'histoire de la Sunamite. Comp. les vers. 11 et 18. — *Per Sunam*. Sur la situation de cette ville, voyez les notes de Jos. xix, 18; III Reg. 1, 3. — *Mulier magna*. C.-à-d. riche. — *Tenuit eum*. Cette première fois, elle retint le prophète presque malgré lui; puis Élisée prit l'habitude de s'arrêter dans cette maison hospitalière. — *Quæ dixit...* Non

mensam, et sellam, et candlabrum, ut, cum venerit ad nos, maneat ibi.

11. Facta est ergo dies quædam, et veniens divertit in cœnaculum, et requievit ibi.

12. Dixitque ad Giezi puerum suum : Voca Sunamitidem istam. Qui cum vocasset eam, et illa stetisset coram eo,

13. dixit ad puerum suum : Loquere ad eam : Ecce sedule in omnibus ministrasti nobis ; quid vis ut faciam tibi ? Numquid habes negotium, et vis ut loquar regi, sive principi militiæ ? Quæ respondit : In medio populi mei habito.

14. Et ait : Quid ergo vult ut faciam ei ? Dixitque Giezi : Ne quæras ; filium enim non habet, et vir ejus senex est.

15. Præcepit itaque ut vocaret eam ; quæ cum vocata fuisset, et stetisset ante ostium,

16. dixit ad eam : In tempore isto et in hac eadem hora, si vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa respondit : Noli, quæso, domine mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.

17. Et concepit mulier, et peperit filium in tempore et in hora eadem qua dixerat Elisæus.

18. Crevit autem puer ; et cum esset quædam dies, et egressus isset ad patrem suum, ad messorés,

19. ait patri suo : Caput meum doleo,

un siège et un chandelier, afin que, lorsqu'il viendra nous voir, il demeure là.

11. Un jour donc Élisée, étant venu à Sunam, alla loger dans cette chambre, et s'y reposa.

12. Il dit ensuite à Giezi son serviteur : Appelez cette Sunamite. Giezi l'ayant appelée, et elle se tenant devant lui,

13. il dit à son serviteur : Dites-lui : Vous nous avez rendu avec soin toutes sortes de services, que voulez-vous que je fasse pour vous ? Avez-vous quelque affaire, et voulez-vous que je parle pour vous au roi et au général de l'armée ? Elle lui répondit : Je demeure ici en paix au milieu de mon peuple.

14. Elisée dit à Giezi : Que veut-elle donc que je fasse pour elle ? Giezi lui répondit : Il n'est pas besoin de le lui demander ; car elle n'a point de fils, et son mari est déjà vieux.

15. Élisée ordonna donc à Giezi d'appeler cette femme ; et elle vint et se tint devant la porte.

16. Et Elisée lui dit : Dans un an en ce même temps et à cette même heure, si Dieu vous conserve la vie, vous aurez un fils dans votre sein. Elle lui répondit : Non, mon seigneur ; non, homme de Dieu, ne trompez pas votre servante.

17. Cette femme conçut ensuite, et elle enfanta un fils au même temps et à la même heure qu'Élisée lui avait dit.

18. L'enfant grandit ; et un jour qu'il était allé trouver son père auprès des moissonneurs,

19. il lui dit : La tête me fait mal, la

contente de lui offrir ses repas, la Sunamite veut lui faire préparer un logement convenable, vers. 9-10. *Cœnaculum* : une chambre haute (*aliyah*). Voyez la note de III Reg. xvii, 19. Le mobilier



Tables antiques. (Monuments égyptiens.)

(*Uctulum*...) était simple, mais plus qu'ordinaire en Orient.

11-16. Élisée promet un fils à sa pieuse hôtesse. — *Ad Giezi... puerum...* : le serviteur d'Élisée, mais bien peu son disciple, comme le démontrèrent les faits. Il avait partagé l'hospitalité donnée au maître (vers. 13 : *ministrasti nobis*). — *Vis*

ut loquar... ? Malgré la sévérité avec laquelle il traitait le roi, Élisée n'était pas sans influence à la cour. Cf. viii, 4. — *In medio... habito*. C.-à-d. au milieu de ses parents, de ses amis, en paix avec tous et n'ayant besoin d'aucune intervention, d'aucune protection. — *Filium... non habet*. Heureuse suggestion de Giezi, qui avait peut-être entendu la Sunamite se plaindre tristement de sa stérilité. — *In tempore isto et... hora...* Hébr. : à cette même époque, l'an prochain. Même locution qu'au passage Gen. xviii, 10 (voyez la note). — *Noli mentiri*. Plus l'espérance donnée était douce et inattendue, plus le chagrin serait vif si elle ne se réalisait pas.

17. Accomplissement de la promesse.

3° Mort et résurrection du fils de la Sunamite. IV, 18-38°.

18-20. Mort de l'enfant. — *Egressus... ad messorés*. Petite scène agricole, qui rappelle Ruth, II, 1. — *Caput... doleo*. Dans l'hébreu, avec beau-

tête me fait mal! Son père dit à un de ses serviteurs : Prends cet enfant et conduis-le à sa mère

20. Il le prit et le porta à sa mère; et celle-ci le tint sur ses genoux jusqu'à midi, et il mourut.

21. Et elle monta et le mit sur le lit de l'homme de Dieu, puis elle ferma la porte et sortit.

22. Et elle appela son mari et lui dit : Envoyez avec moi, je vous prie, un de vos serviteurs et une ânesse pour que je coure jusqu'à l'homme de Dieu, et que je revienne.

23. Il lui répondit : Pour quel motif allez-vous vers lui? Ce n'est pas aujourd'hui le premier jour du mois, ni le sabbat. Elle répondit : J'irai.

24. Et elle fit seller l'ânesse, et dit à son serviteur : Mène-moi et hâte-toi; ne me retarde pas en chemin, et fais tout ce que je t'ordonne.

25. S'étant donc mise en chemin, elle vint trouver l'homme de Dieu sur le mont Carmel; et lorsque l'homme de Dieu l'eut aperçue de loin, il dit à Giézi son serviteur : Voilà cette Sunamite.

26. Va au-devant d'elle, et dis-lui : Tout va-t-il bien pour vous, et pour votre mari, et pour votre fils? Et elle lui répondit : Bien.

27. Et lorsqu'elle fut arrivée auprès de l'homme de Dieu sur la montagne, elle lui saisit les pieds, et Giézi s'approcha pour l'éloigner. Mais l'homme de Dieu

caput meum doleo. At ille dixit puero : Tolle, et duc eum ad matrem suam.

20. Qui eum tulisset, et duxisset eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem, et mortuus est.

21. Ascendit autem, et collocavit eum super lectulum hominis Dei, et clausit ostium; et egressa,

22. vocavit virum suum, et ait : Mitte mecum, obsecro, unum de pueris, et asinam, ut excurram usque ad hominem Dei, et revertar.

23. Qui ait illi : Quam ob causam vadis ad eum? Hodie non sunt calendæ, neque sabbatum. Quæ respondit : Vadam.

24. Stravitque asinam, et præcepit puero : Mina, et propera, ne mihi moram facias in eundo; et hoc age quod præcipio tibi.

25. Profecta est igitur, et venit ad virum Dei in montem Carmeli. Cumque vidisset eam vir Dei eontra, ait ad Giézi puerum suum : Ecce Sunamitis illa.

26. Vade ergo in occursum ejus, et dic ei : Rectene agitur circa te, et circa virum tuum, et circa filium tuum? Quæ respondit : Recte.

27. Cumque venisset ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus; et accessit Giézi ut amoveret eam. Et ait homo Dei : Dimitte illam; anima enim ejus in

coup de simplicité et d'énergie : *Rôsi, rôsi*; ma tête, ma tête! L'enfant avait été probablement atteint d'insolation, accident qui n'est pas rare en Palestine. Cf. Judith, VIII, 3; Ps. CXXI, 6; Is. XLIX, 10. — *Dixit puero...* : au serviteur qui accompagnait son fils. Le père, croyant à un mal passager, se contenta de renvoyer l'enfant à sa mère. — *Posuit super genua...* Trait pathétique.

21-24. La Sunamite se met en route pour aller trouver Élisée. — *Super lectulum hominis...* Premier acte de foi, qui sera suivi de beaucoup d'autres jusqu'à la fin du récit. — *Clausit ostium* : gardant pour elle seule son douloureux secret. — *Vocavit virum*. Les moments pressent, et elle ne prend pas même le temps d'aller jusqu'auprès de son mari. — *Unum de pueris, et asinam*. Tous les serviteurs et toutes les bêtes de somme étaient employés aux travaux de la moisson. Voir une intéressante peinture égyptienne dans l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. LXXXI, fig. 10. — *Quam ob causam...*? Le mari est surpris de ce voyage subitement improvisé. Il soupçonne quelque motif

de dévotion; mais, ajoute-t-il, pourquoi en un jour tout ordinaire? — *Calendæ* : le premier du mois était chômé et pieusement célébré chez les Hébreux. Cf. Num. XXVIII, 11-15; I Reg. XX, 5, 18. — *Vadam*. Dans l'hébreu : Paix! Ce qui revient à dire : Sois tranquille et laisse-moi faire. — *Ne mihi moram...* Le serviteur allait à pied, selon la coutume orientale, et pressait la monture.

25-30. La Sunamite ramène l'homme de Dieu jusque chez elle. — *In monte Carmeli*. A l'ouest et à cinq ou six heures de Sunam. *Atl. géogr.*, pl. VII. — *Rectene...*? Dieu n'avait pas révélé à Élisée la mort de l'enfant. Comp. le vers. 27^b. — *Recte*. Dans l'hébreu, de nouveau le vague *shalôm*, paix! La mère éplorée veut traiter cette grave affaire avec le prophète lui-même, et point avec Giézi. — *Apprehendit pedes* : après s'être prosternée. Usage oriental, qui rend une supplication tout à fait éloquente. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. LXXIX, fig. 9; pl. xcvi, fig. 7, et Matth. XVIII, 13; Marc. V, 22. — *Anima... in amaritudine*. A cet attitude extraordinaire, Élisée comprend que la

amaritudine est, et Dominus celavit a me, et non indicavit mihi.

28. Quæ dixit illi : Numquid petivi filium a domino meo? Numquid non dixit tibi : Ne illudas me?

29. Et ille ait ad Giézi : Accinge lumbos tuos, et tolle baculum meum in manu tua, et vade. Si occurrerit tibi homo, non salutes eum; et si salutaverit te quispiam, non respondeas illi; et pones baculum meum super faciem pueri.

30. Porro mater pueri ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, non dimittam te. Surrexit ergo, et secutus est eam.

31. Giézi autem præcesserat ante eos, et posuerat baculum super faciem pueri, et non erat vox, neque sensus; reversusque est in occursum ejus, et nuntiavit ei, dicens : Non surrexit puer.

32. Ingressus est ergo Eliseus domum, et ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus;

33. ingressusque clausit ostium super se et super puerum, et oravit ad Dominum.

34. Et ascendit, et incubuit super puerum; posuitque os suum super os ejus, et oculos suos super oculos ejus, et manus suas super manus ejus, et incurvavit se super eum; et calefacta est caro pueri.

35. At ille, reversus; deambulavit in domo, semel huc atque illuc; et ascendit, et incubuit super eum; et oscitavit puer septies, aperuitque oculos.

36. At ille vocavit Giézi, et dixit ei : Voca Sunamitidem hanc. Quæ, vocata, ingressa est ad eum. Qui ait : Tolle filium tuum.

lui dit : Laisse-la; son âme est dans l'amertume, et le Seigneur me l'a caché et ne me l'a pas révélé.

28. Alors cette femme lui dit : Vous ai-je demandé un fils, mon seigneur? Ne vous ai-je pas dit : Ne me trompez pas?

29. Élisée dit à Giézi : Ceins tes reins, prends mon bâton dans ta main, et pars. Si tu rencontres quelqu'un, ne le salue point; et si quelqu'un te salue, ne lui réponds pas, et mets ton bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mère de l'enfant dit à Élisée : Vive le Seigneur et vive votre âme, je ne vous quitterai pas. Il alla donc avec elle, et il la suivit.

31. Cependant Giézi les avait précédés, et il avait mis le bâton sur le visage de l'enfant. Mais il n'y avait ni voix ni sentiment. Il revint au-devant de son maître, et lui dit : L'enfant n'est pas ressuscité.

32. Élisée entra donc dans la maison, et il trouva l'enfant mort couché sur son lit.

33. Il ferma aussitôt la porte sur lui et sur l'enfant, et invoqua le Seigneur.

34. Il monta alors sur le lit et se coucha sur l'enfant. Il mit sa bouche sur sa bouche; ses yeux sur ses yeux, et ses mains sur ses mains, et il se courba sur lui, et la chair de l'enfant fut échauffée.

35. Et Élisée s'éloigna, alla çà et là dans la maison, puis il remonta sur le lit, et se coucha sur l'enfant. Alors l'enfant éternua sept fois, et ouvrit les yeux.

36. Élisée appela Giézi, et lui dit : Fais venir cette Sunamite. Elle vint, et entra dans la chambre. Élisée lui dit : Prenez votre fils.

Sunamite est en proie à quelque violent chagrin. — *Numquid petivi...*? Langage ému, passionné; dans sa douleur, la mère reproche au prophète de lui avoir obtenu ce fils dont la perte était si cruelle. — Élisée, profondément touché, envoie son serviteur en toute hâte pour tenter la résurrection de l'enfant, vers. 29. *Accinge lumbos* : pour marcher plus vite (voyez II Reg. xxii, 30; III Reg. xviii, 46, etc.). *Tolle baculum* : afin d'en toucher la tête du petit mort et d'essayer de le faire revivre. *Non salutes...*, *non respondeas...* : de crainte de se laisser attarder par quelque conversation (cf. Luc. x, 4). — *Non dimittam te*. La pauvre mère n'est pas satisfaite, et elle entraîne le prophète à sa suite.

31-38*. Résurrection de l'enfant. Autre scène admirablement racontée. — Essai infructueux de

Giézi, vers. 31. *Non surrexit...*; littéral : il n'est pas éveillé; euphémisme fréquent chez les Juifs. Cf. III Reg. iii, 21; Job, xiv, 12, etc. — Le prodige, vers. 32-35. *Oravit* : comme Élie dans une circonstance toute semblable, III Reg. xvii, 21. — *Incubuit* : de nouveau à la façon d'Élie (ibid., 17). Toutefois le miracle se fit plus longtemps attendre; mais la foi de l'homme de Dieu ne fléchit pas un instant. Cf. Hebr. xi, 35. Belle allégorie des Pères sur cette conduite d'Élisée : Ils y voient « une figure du grand mystère de l'inutilité de la Loi, et de la nécessité de l'incarnation du Fils de Dieu. Le bâton d'Élisée, mis sur le corps de l'enfant, marquait la Loi de Moïse, qui ne pouvait par elle-même donner ni la vie ni la justice à personne; il fallait qu'Élisée lui-même, figure de Jésus-Christ..., vint et se rac-

37. Et elle s'approcha de lui, et se jeta à ses pieds, et se prosterna contre terre; et ayant pris son fils, elle s'en alla.

38. Et Élisée retourna à Galgala. Or la famine était dans le pays, et les fils des prophètes demeuraient avec Élisée. Il dit donc à l'un de ses serviteurs : Prends un grand pot, et prépare à manger pour les fils des prophètes.

39. Et l'un d'eux sortit dans les champs pour cueillir des herbes, et il trouva comme une espèce de vigne sauvage, et il en cueillit des coloquintes sauvages plein son manteau. Puis il revint, les coupa par morceaux, et les mit cuire dans le pot, car il ne savait ce que c'était.

40. Ils servirent ensuite à manger aux disciples d'Élisée; mais dès qu'ils eurent goûté du potage, ils s'écrièrent : Homme de Dieu, la mort est dans le pot. Et ils n'en purent manger.

41. Élisée leur dit : Apportez-moi de

37. Venit illa, et corruit ad pedes ejus, et adoravit super terram; tulitque filium suum, et egressa est.

38. Et Eliseus reversus est in Galgala. Erat autem fames in terra, et filii prophetarum habitabant coram eo. Dixitque uni de pueris suis : Pone ollam grandem, et coque pulmentum filiis prophetarum.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes; invenitque quasi vitem silvestrem, et collegit ex ea colocynthidas agri, et implevit pallium suum, et reversus concidit in ollam pulmenti; nesciebat enim quid esset.

40. Infuderunt ergo sociis, ut comederent; cumque gustassent de coctione, clamaverunt, dicentes : Mors in olla, vir Dei! Et non potuerunt comedere.

41. At ille : Afferte, inquit, farinam.

couroit dans son incarnation, pour se proportionner au corps de l'enfant, c.-à-d. de tout le genre humain, qui était sans vie, sans force, sans lumière. » (Calmet, *h. l.*) — Marques progressives du retour à la vie : *caefacta... oscitavit... aperuit...* — Élisée rend l'enfant à sa mère, vers. 36-37; encore à la manière d'Élie, III Reg. xvii, 23, et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Luc. vii, 15. *Corruit ad pedes...* même avant de presser son fils dans ses bras.

4° Les herbes amères rendues douces et mangeables. IV, 38^b-41.

38^b-40. Méprise d'un des fils des prophètes. — *Erat... fames.* Sans doute la famine de sept ans qui sera signalée plus loin, VIII, 1. Les divers épisodes de ce chapitre ne sont point à leur place chronologique. — *Habitabant coram eo.* Ce qui signifie : sous sa direction, écoutant ses leçons, etc. — *Ollam grandem...* Hébr. : le grand pot (de terre); l'unique ustensile de ce genre que possédât la communauté. — *Colligeret herbas* : à défaut de légumes; les herbes que l'on peut manger sainement ne manquent pas en Palestine. — *Quasi vitem...* : une plante grimpante, offrant quelque ressemblance avec la vigne sauvage; de là ce nom populaire qu'elle portait (*quasi* n'est pas dans l'hébreu, mais c'est une bonne explication). Son fruit (*colocynthidas*) étant désigné dans le texte original par un substantif dont la

COMMENT. — II.

racine signifie « éclater » (*paqq'ôl*), on l'a parfois identifiée à l'« Ecbalium elaterium », qui a cette propriété (*Atl. d'hist. nat.*, pl. xxvii, fig. 2 et 3). Il est cependant plus probable qu'il s'agit



La coloquinte.

de la coloquinte, « *Citrullus colocynthis* », dont la petite gourde ronde présente la même particularité, et qui est plus commune en Terre sainte (*Atl. d'hist. nat.*, pl. xxvii, fig. 4, 7). — *Mors in olla.* Cri de détresse très dramatique; ils se croient tous empoisonnés. Le fruit de la coloquinte est extrêmement amer.

41. Le miracle. — *Afferte... farinam.* « Les propriétés naturelles de la farine ne pouvaient di-

Cumque tulissent, misit in ollam, et ait : Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit amplius quidquam amaritudinis in olla.

42. Vir autem quidam venit de Baal-Salisa deficiens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, et frumentum novum in pera sua. At ille dixit : Da populo, ut comedat.

43. Responditque ei minister ejus : Quantum est hoc, ut apponam centum viris ? Rursum ille ait : Da populo, ut comedat ; hæc enim dicit Dominus : Comedet, et supererit.

44. Posuit itaque coram eis ; qui comederunt, et superfuit, juxta verbum Domini.

la farine. Ils lui en apportèrent. Il la mit dans le pot, et leur dit : Servez-en maintenant à tous afin qu'ils en mangent. Et il n'y eut plus ensuite aucune amertume dans le pot.

42. Et il vint un homme de Baal-Salisa, qui portait à l'homme de Dieu des pains des prémices, vingt pains d'orge, et du froment nouveau dans son sac. Elisée dit : Donnez à manger au peuple.

43. Son serviteur lui répondit : Qu'est-ce que cela pour servir à cent personnes ? Elisée dit encore : Donnez à manger au peuple ; car voici ce que dit le Seigneur : Ils mangeront, et il y en aura de reste.

44. Il servit donc ces pains devant ces gens ; ils en mangèrent, et il y en eut de reste, selon la parole du Seigneur.

CHAPITRE V.

1. Naaman, princeps militiæ regis Syriæ, erat vir magnus apud dominum suum, et honoratus ; per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ ; erat autem vir fortis et dives, sed leprosus.

2. Porro de Syria egressi fuerant latrunculi, et captivam duxerant de terra Israel puellam parvulam, quæ erat in obsequio uxoris Naaman.

1. Naaman, général de l'armée du roi de Syrie, était puissant et en grand honneur auprès de son maître, parce que le Seigneur avait sauvé par lui la Syrie. Il était vaillant et riche, mais lépreux.

2. Or quelques voleurs, sortis de Syrie, avaient emmené captive une petite fille du pays d'Israël ; qui fut depuis mise au service de la femme de Naaman.

minuer que très peu soit l'amertume, soit le caractère malsain d'un breuvage qui contenait de la coloquinte. » C'est donc bien un prodige qui nous est ici présenté. La farine, ce mets excellent, était un signe que le potage allait devenir sain.

5° Multiplication des pains. IV, 42-44.

42-44. *Baal-Salisa*. Ville située, d'après Eusèbe et saint Jérôme, à quinze milles romains au nord de Lydda, dans la plaine de Saron ; probablement au pays de Salisa (voyez I Reg. ix, 4, et le commentaire ; *Atl. géogr.*, pl. vii, x). — *Panes primitiarum*. Le loi assignait ce genre de prémices aux prêtres et aux lévites (Num. xviii, 13 ; Deut. xviii, 4) ; mais les descendants de Lévi ayant quitté en grand nombre le royaume d'Israël, pour se réfugier sur le territoire de Juda (II Par. xi, 13-14), il est vraisemblable que la coutume s'était établie de les offrir aux prophètes. — *Fruentum*... Le mot hébreu *karmel* désigne peut-être de jeunes épis de blé ; selon d'autres, de la farine provenant du blé nouveau. — *In pera*. L'expression correspondante du texte original n'est pas employée ailleurs ; elle représente en réalité le petit sac que les Orientaux de tous les temps ont toujours porté suspendu sur leur dos pendant leurs voyages. Voyez *l'Atl. archéol.*, pl. lxxv, fig. 8 ; pl. lxxviii, fig. 8. — *Da populo*. Vraisemblablement, aux membres de la communauté de Galgala, vers. 38 et ss. —

Respondit... minister : comme les apôtres du Sauveur dans une circonstance analogue. Cf. Joan. vi, 9.

§ II. — *Élisée et Naaman*. V, 1-27.

1° Naaman est guéri de la lèpre par l'homme de Dieu. V, 1-19.

CHAP. V. — 1. Introduction : le héros du récit. — Motif de l'honneur que l'on témoignait à Naaman : *per illum*... Remarquez la formule *dedit Dominus* : Jéhovah se servant de Naaman pour sauver la pauvre Syrie ; c'est que Jéhovah est l'unique vrai Dieu, qui dirige tous les événements du monde. — *Salutem*. La délivrance, non pas du joug israélite, puisque les Syriens avaient au contraire récemment triomphé des Hébreux, III Reg. xxii, 29 et ss. ; mais du joug des Assyriens, dont l'invasion et les conquêtes en Syrie, précisément à cette époque, sont racontées par les inscriptions cunéiformes. Voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, pp. 64 et ss. — *Le-prosus*. Profonde humiliation parmi tant d'honneurs. Mais la lèpre a des degrés divers, et celle de Naaman devait être bénigne, puisqu'elle ne l'empêchait pas de remplir ses fonctions à la cour. Voyez les vers. 4 et 18.

2. 3. Naaman apprend l'existence et la puissance du prophète Élisée. — *Egressi... latrunculi*. Mieux : les Syriens étaient sortis par troupes,

3. Et elle dit à sa maîtresse : Plût à Dieu que mon seigneur eût été trouver le prophète qui est à Samarie ! Il l'aurait sans doute guéri de sa lèpre.

4. Naaman vint donc trouver son maître, et lui dit : Une jeune fille d'Israël a dit telle et telle chose.

5. Le roi de Syrie lui répondit : Allez, et j'écrirai au roi d'Israël. Il partit, prit avec lui dix talents d'argent, six mille écus d'or, et dix vêtements de rechange,

6. et porta au roi d'Israël la lettre, qui était conçue en ces termes : Lorsque vous aurez reçu cette lettre, vous saurez que je vous ai envoyé Naaman, mon serviteur, afin que vous le guérissiez de sa lèpre.

7. Lorsque le roi d'Israël eut lu cette lettre, il déchira ses vêtements, et dit : Suis-je un Dieu, pour pouvoir ôter et rendre la vie ? Pourquoi m'a-t-il envoyé un homme afin que je le guérisse de sa lèpre ? Remarquez et voyez qu'il cherche une occasion de dispute contre moi.

8. Élisée, homme de Dieu, ayant appris que le roi d'Israël avait déchiré ainsi ses vêtements, lui envoya dire : Pourquoi avez-vous déchiré vos vêtements ? Que cet homme vienne à moi, et qu'il sache qu'il y a un prophète en Israël.

9. Naaman vint donc avec ses chevaux et ses chars, et s'arrêta à la porte de la maison d'Élisée.

10. Et Élisée lui envoya un messenger pour lui dire : Allez vous laver sept fois

3. Quare ait ad dominam suam : Utinam fuisset dominus meus ad prophetam qui est in Samaria ! Profecto curasset eum a lepra quam habet.

4. Ingressus est itaque Naaman ad dominum suum, et nuntiavit ei, dicens : Sic et sic locuta est puella de terra Israel.

5. Dixitque ei rex Syriæ : Vade, et mittam litteras ad regem Israel. Qui cum profectus esset, et tulisset secum decem talenta argenti, et sex millia aureos, et decem mutatoria vestimentorum,

6. detulit litteras ad regem Israel, in hæc verba : Cum acceperis epistolam hanc, scito quod miserim ad te Naaman servum meum, ut cures eum a lepra sua.

7. Cumque legisset rex Israel litteras, scidit vestimenta sua, et ait : Numquid Deus ego sum, ut occidere possim, et vivificare, quia iste misit ad me, ut cures hominem a lepra sua ? Animadvertite, et videte quod occasiones quærat adversum me.

8. Quod cum audisset Eliseus vir Dei, scidisse videlicet regem Israel vestimenta sua, misit ad eum, dicens : Quare scidisti vestimenta tua ? Veniat ad me, et sciat esse prophetam in Israel.

9. Venit ergo Naaman cum equis et curribus, et stetit ad ostium domus Elisei ;

10. misitque ad eum Eliseus nuntium, dicens : Vade, et lavare septies in Jor-

Sorte de guérilla qui se perpétuait sur les frontières des royaumes de Syrie et d'Israël. Cf. VI, 33 ; XIII, 20. Une bande d'aventuriers syriens ramenèrent d'une de leurs pointes hardies la *puella parvula* qui va mettre Naaman sur le chemin de la santé. — *Prophetam... in Samaria*. La jeune servante désigne Élisée par son domicile principal (cf. vers. 9) et le plus habituel.

4-7. Naaman se présente devant Joram, avec une lettre de recommandation écrite par le roi de Syrie. — *Tulisset secum...* Le malade emporte de riches présents pour le prophète israélite, jugeant de lui d'après le caractère cupide des prêtres païens. *Decem talenta argenti* : 85 500 fr. *Sex millia aureos* : des sicles d'or, à 43 fr. 50 (260 000 fr.). *Decem mutatoria...* : des vêtements précieux, de gala, que l'on trouve toujours, en Orient, parmi les listes de présents (cf. Gen. XII, 42 ; XLV, 22 ; Esth. VI, 8, etc.). — *In hæc verba*. Hébr. disant. C.-à-d. dont voici la teneur.

Le narrateur ne cite qu'un résumé rapide du passage le plus important de la lettre. — *Ut cures...* Cela signifiait : pour que vous le fassiez guérir. Le roi de Syrie supposait qu'au cas où il existerait en Israël un bon et prompt remède contre la lèpre, Joram serait des premiers à le connaître ; mais ces paroles, prises trop à la lettre, occasionnèrent de vives inquiétudes au roi d'Israël, qui y vit un piège tendu par les Syriens (*occasions* : des occasions de querelle, et, par suite, de guerre). — *Occidere... et vivificare* : ce que Dieu seul peut faire. Cf. I Reg. II, 6.

8-10. Élisée indique à Naaman le remède qui le guérira. — *Sciat esse prophetam...* Noble et fière représentation, digne d'un prophète de Jéhovah. — *Venit... cum equis...* : en grande pompe, avec toute sa suite. — *Misit... Eliseus nuntium*. Élisée évite de se présenter en personne, soit pour éprouver la foi de Naaman, soit pour humilier l'orgueilleux de ce fier Syrien (cf. vers. 11). — *La-*

dane, et recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens : Putabam quod egrederetur ad me, et stans invocaret nomen Domini Dei sui, et tangeret manu sua locum lepræ, et curaret me.

12. Numquid non meliores sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israel, ut laver in eis, et munder? Cum ergo vertisset se, et abiit indignans,

13. accesserunt ad eum servi sui, et locuti sunt ei : Pater, et si rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras; quanto magis quia nunc dixit tibi : Lavare, et mundaberis!

14. Descendit, et lavit in Jordane septies juxta sermonem viri Dei, et restituta est caro ejus sicut caro pueri parvuli, et mundatus est.

15. Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo, venit, et stetit coram eo, et ait : Vere scio quod non sit alius Deus in universa terra, nisi tantum in Israel. Obsecro itaque ut accipias benedictionem a servo tuo.

16. At ille respondit : Vivit Dominus, ante quem sto, quia non accipiam. Cumque vim faceret, penitus non acquievit.

17. Dixitque Naaman : Ut vis; sed, obsecro, concede mihi servo tuo, ut tol-

dans le Jourdain, et votre chair se guérira, et vous serez purifié.

11. Naaman se retirait irrité, en disant : Je croyais qu'il sortirait vers moi, et que, se tenant debout, il invoquerait le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucherait de sa main ma lèpre, et qu'il me guérirait.

12. Les fleuves d'Abana, et de Pharphar, à Damas, ne sont-ils pas meilleurs que tous ceux d'Israël? Ne puis-je pas m'y laver, et devenir pur? Il s'était déjà retourné, et s'en allait tout indigné,

13. lorsque ses serviteurs s'approchèrent de lui, et lui dirent : Père, alors même que le prophète vous aurait ordonné une chose difficile, vous auriez dû néanmoins la faire; combien plus deviez-vous obéir, lorsqu'il vous a dit : Allez vous laver, et vous deviendrez pur?

14. Il s'en alla donc, et se lava sept fois dans le Jourdain, selon l'ordre de l'homme de Dieu; et sa chair devint comme la chair d'un petit enfant, et il fut guéri.

15. Et il retourna avec toute sa suite vers l'homme de Dieu; et il vint se présenter devant lui, et lui dit : Je sais certainement qu'il n'y a pas d'autre Dieu dans toute la terre que celui qui est en Israël. Je vous conjure donc d'accepter l'offrande de votre serviteur.

16. Élisée lui répondit : Vive le Seigneur devant lequel je me tiens! Je ne recevrai rien. Et, quelque instance que fit Naaman, il ne voulut jamais céder.

17. Et Naaman lui dit : Comme vous voudrez; mais, je vous prie, permettez-

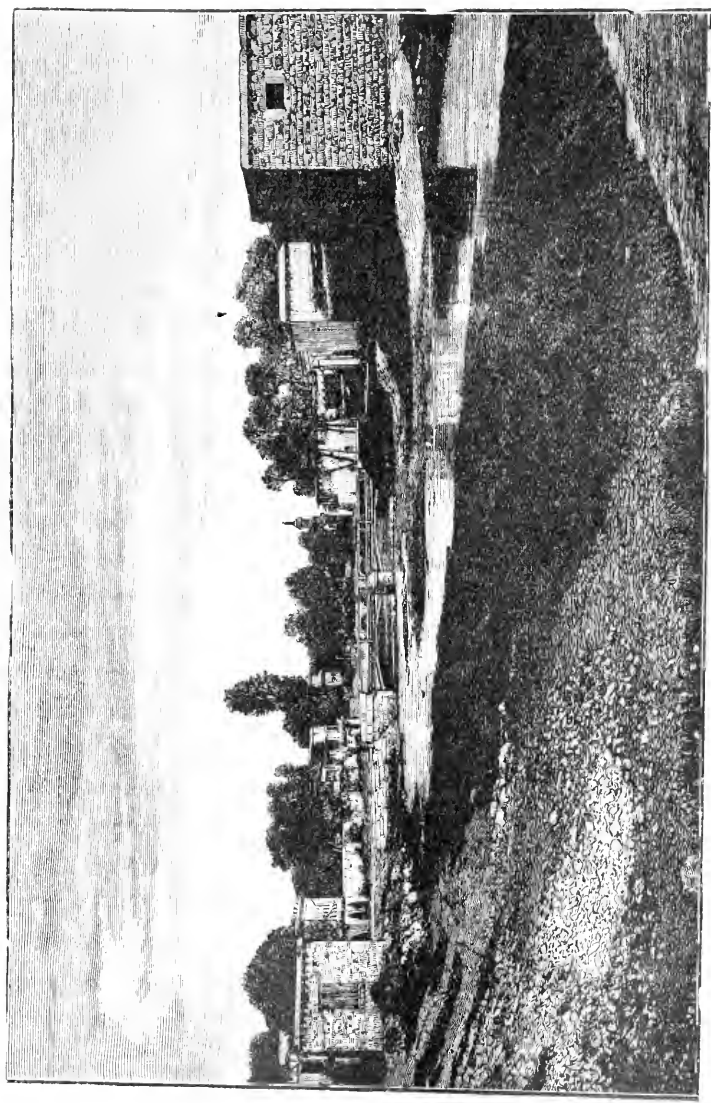
vare septies : le nombre mystique. Ce bain sacré symbolisait la disparition de la lèpre sordide (*mundaberis*) et le recouvrement de la santé.

11-14. Naaman, après quelques hésitations, consent à employer le remède indiqué, et il est aussitôt guéri. — *Iratus*. Son petit monologue, vers. 11-12, exprime fort bien les motifs de son mécontentement. Sa fierté est blessée, et il trouve le remède trop simple, indigne de lui. — *Tangeret manu*... Le verbe hébreu marque un mouvement de la main, en divers sens, sur les parties malades. — *Abana et Pharphar*. Le premier de ces fleuves est certainement le Barada actuel, qui prend sa source dans l'Anti-Liban, et qui coule dans la direction de l'est, traversant la ville de Damas. Le second ne saurait être identifié avec certitude : ce doit être l'une des rivières secondaires qui coulent sur le territoire de l'antique capitale syrienne; peut-être le Nahr el Aouadj, au sud. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, XII. — *Si rem grandem*... Raisonement aussi simple que juste,

qui finit par calmer et convaincre le général récalcitrant. — *Sicut caro pueri*... C.-à-d. fraîche et pure.

15-16. Élisée refuse les généreuses offrandes de Naaman. — *Reversusque*... : pour témoigner sa reconnaissance, comme plus tard le lépreux samaritain de l'Évangile. Cf. Luc. XVII, 15. C'était un voyage de toute une grande journée. — *Vere scio*... Acte de foi admirable, par lequel Naaman renonce à l'idolâtrie, et adopte Jéhovah pour son unique Dieu (cf. vers. 17). — *Benedictionem* : dans le sens de présent. Cf. Gen. XXXIII, 10-11; Jud. I, 15, etc. Refus énergique d'Élisée (vers. 16), malgré l'insistance de Naaman. Les prophètes acceptaient les modestes offrandes de ceux qui venaient les consulter (I Reg. IX, 7-8; III Reg. XIV, 3, etc.); mais recevoir des dons d'un si grand prix eût nui à la dignité d'Élisée.

17-19. Une requête et un cas de conscience de Naaman. — La requête, vers 17. *Onus duorum burdonum*... : encore un beau trait de foi; sur



Le Farah, à Damas.

lam onus duorum burdonum de terra; non enim faciet ultra servus tuus holocaustum aut victimam diis alienis, nisi Domino.

18. Hoc autem solum est, de quo depreceris. Dominum pro servo tuo : quando ingredietur dominus meus templum Remmon ut adoret, et, illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hac re.

19. Qui dixit ei : Vade in pace. Abiit ergo ab eo electo terræ tempore.

20. Dixitque Giézi puer viri Dei : Percipit dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit. Vivit Dominus ! quia curram post eum, et accipiam ab eo aliquid.

21. Et secutus est Giézi post tergum Naaman ; quem cum vidisset ille currentem ad se, desiliit de curru in occursum ejus, et ait : Rectene sunt omnia ?

22. Et ille ait : Recte. Dominus meus misit me ad te, dicens : Modo venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraïm, ex filiis prophetarum ; da eis talentum argenti, et vestes mutatorias duplices.

23. Dixitque Naaman : Melius est ut accipias duo talenta. Et coegit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus

moi d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays. Car à l'avenir votre serviteur n'offrira plus d'holocauste ou de victime aux dieux étrangers, mais seulement au Seigneur.

18. Il n'y a qu'une chose au sujet de laquelle vous voudrez bien prier le Seigneur pour votre serviteur : lorsque le roi mon seigneur entrera dans le temple de Remmon pour adorer en s'appuyant sur ma main, si je me prosterne dans le temple de Remmon, lorsqu'il se prosternera lui-même, que le Seigneur me le pardonne.

19. Elisée lui répondit : Allez en paix. Naaman se sépara ainsi de lui, et il avait déjà fait quelque chemin,

20. lorsque Giézi, serviteur de l'homme de Dieu, dit en lui-même : Mon maître a épargné ce Syrien Naaman, et n'a rien voulu recevoir de lui. Vive le Seigneur ! je courrai après lui, et j'en recevrai quelque chose.

21. Giézi s'en alla donc après Naaman, et celui-ci, le voyant courir vers lui, descendit promptement de son char, vint au-devant de lui, et lui dit : Tout va-t-il bien ?

22. Giézi lui répondit : Très bien : Mon maître m'a envoyé vous dire : Deux jeunes hommes des fils des prophètes sont arrivés tout à l'heure de la montagne d'Ephraïm ; donnez-leur un talent d'argent et deux vêtements de rechange.

23. Naaman lui dit : Il vaut mieux que tu prennes deux talents. Et il le contraignit de les recevoir ; et il mit les

le sol païen de la Syrie, le néophyte voulait constituer comme une petite Terre sainte, pour y mieux adorer Jéhovah. — Le cas de conscience, vers. 18-19, est délicat, et démontre une conversion très sincère. Le dieu *Remmon* (hébr. : *Rimmon*) n'est pas mentionné ailleurs dans la Bible ; on le croit identique à Hadad (note de III Reg. xv, 18). — *Innitente super...* : coutume princière que nous retrouverons plus loin (VII, 2, 16, et Esth. xv, 4). — *Si adoravero...* C.-à-d. si je me prosterne en même temps que le roi. De la part de Naaman l'acte serait purement extérieur, et n'aurait pas pour but d'adorer l'idole, mais de soutenir son maître et de remplir ainsi ses fonctions de courtisan. — *Vade in pace*. Sur cette réponse, voyez la Dissertation spéciale de D. Calmet, *Commentaire littéral*, t. VI, pp. 387 et ss. ; Paris, 1721. Il paraît évident que le prophète accorde au moins d'une manière tacite l'autorisation demandée (Ménochius, *Cornelius a Lap.*, etc.), parce que, dans les conditions indiquées, il n'y aurait pas de participation réelle au culte idolâtrique. Ajoutons cependant que l'on

doit tenir compte de la différence des temps, et que le christianisme serait sur ce point plus sévère que l'Ancien Testament. — *Electo terræ tempore*. Hébr., littéral. : à une longueur de terre ; c.-à-d. à une légère distance.

2° Giézi est frappé de la lèpre, à cause de son avarice. V, 20-27.

20-23. Acte de honteuse avarice de la part de Giézi. — *Syro isti* : expression de mépris ; ce Gentil, cet ennemi de notre peuple. — *Vivit Dominus*. Emploi tout profane de cette formule sacrée. — *Desiliit de curru*. Marque de grande courtoisie, vu surtout la différence de rang ; mais Naaman, plein de reconnaissance pour Elisée, voulait honorer le maître dans la personne du serviteur. — *Dominus meus misit...* Andacieux mensonge dans ce récit d'ailleurs très bien présenté. *Talentum argenti* : 8 500 fr. ; somme considérable, mais qui n'était rien à côté de celle que Naaman aurait voulu faire accepter à Elisée. Cf. vers. 5. — *Duo talenta... in sacris* : on voit de ces sacs d'argent sur les monuments égyptiens (*Att. archéol.*, pl. Lxiv, fig. 5). — *Imposit*

deux talents d'argent dans deux sacs, prit deux vêtements, et il en chargea deux de ses serviteurs, qui les portèrent devant Giézi.

24. Lorsque le soir fut venu, Giézi les prit de leurs mains et les serra dans sa maison, et il renvoya ces gens, qui s'en retournèrent.

25. Giézi entra ensuite, et se tint devant son maître. Et Élisée lui dit : D'où viens-tu, Giézi? Giézi lui répondit : Votre serviteur n'a été nulle part.

26. Mais Élisée lui répondit : Mon cœur n'était-il pas présent avec toi lorsque cet homme est descendu de son char pour aller au-devant de toi? Maintenant donc, tu as reçu de l'argent et des habits pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes.

27. Mais aussi la lèpre de Naaman s'attachera à toi et à toute ta race pour jamais. Et Giézi se retira d'avec son maître tout couvert d'une lèpre blanche comme la neige.

saccis, et duplicia vestimenta, et imposuit duobus pueris suis, qui et portaverunt coram eo.

24. Cumque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum, et reposuit in domo, dimisitque viros, et abierunt.

25. Ipse autem ingressus, stetit coram domino suo. Et dixit Eliseus : Unde venis, Giezi? Qui respondit : Non ivit servus tuus quoquam.

26. At ille ait : Nonne cor meum in presenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui? Nunc igitur accepisti argentum, et accepisti vestes, ut emas oliveta, et vineas, et oves, et boves, et servos, et ancillas;

27. sed et lepra Naaman adhærebit tibi, et semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

CHAPITRE VI

1. Un jour, les fils des prophètes dirent à Élisée : Vous voyez que ce lieu où nous demeurons avec vous est trop petit pour nous.

2. Allons jusqu'au Jourdain, et que chacun de nous prenne du bois de la forêt, pour que nous nous bâtions là un lieu d'habitation. Élisée leur répondit : Allez.

3. L'un d'eux lui dit : Venez donc vous aussi avec vos serviteurs. Il répondit : J'irai.

1. Dixerunt autem filii prophetarum ad Eliseum : Ecce locus, in quo habitamus coram te, angustus est nobis.

2. Eamus usque ad Jordanem, et tollant singuli de silva materias singulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui dixit : Ite.

3. Et ait unus ex illis : Veni ergo et tu cum servis tuis. Respondit : Ego veniam.

duobus pueris : car le poids des divers objets était assez considérable.

24-27. Châtiment de Giézi. — *Venisset... vesperi*. Les LXX : $\epsilon\tau$; τὸ σκωτικόν. Mais l'hébreu dit : sur la colline (celle près de laquelle était bâtie la maison d'Élisée). — *Dimisit... viros*. Giézi tenait à dissimuler son adroite manœuvre. — *Non ivit... quoquam*. Les mensonges recommencent de plus belle; mais cette fois le prophète connaissait tout par révélation (*cor meum in presenti...*). *Ut emas oliveta...* : c'était l'emploi que Giézi pensait faire de ses 17 000 fr. Il ne comptait guère qu'il aurait en sus (*sed et*) de ces acquisitions la lèpre dont Naaman venait d'être délivré. — *Leprosus quasi nix*. Voyez Lev. XIII, 2 et ss.; Num. XII, 10, et le commentaire.

§ III. — *L'autorité d'Élisée va chaque jour grandissant*. VI, 1 — VIII, 15.

1^o Élisée fait surnager un fer de bache au-dessus de l'eau. VI, 1-7.

CHAP. VI. — 1-3. Occasion du prodige. — *Filii prophetarum*. Ils appartenant peut-être à la communauté de Jéricho (cf. II, 5), puisque la scène se passe non loin du Jourdain, vers 2 et ss. — *Locus... angustus*. La vraie religion commençait à reflourir dans le royaume d'Israël, grâce à l'influence successive d'Élie et d'Élisée, et les écoles prophétiques devenaient trop étroites pour les hommes nombreux qui y affluaient. — *Habitamus coram te* : c.-à-d. sous sa dépendance, comme des disciples en face de leur maître. Cf. IV, 38. — *Singuli... materias...* Hébr. : chacun

4. Et abiit cum eis. Cumque venissent ad Jordanem, cædebant ligna.

5. Accidit autem ut, cum unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam; exclamavitque ille, et ait : Heu! heu! heu! domine mi, et hoc ipsum mutuo acceperam.

6. Dixit autem homo Dei : Ubi ceci-dit? At ille monstravit ei locum. Præcidit ergo lignum, et misit illuc; natavitque ferrum.

7. Et ait : Tolle. Qui extendit manum, et tulit illud.

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Israel, consiliumque iniit cum servis suis, dicens : In loco illo et illo ponamus insidias.

9. Misit itaque vir Dei ad regem Israel, dicens : Cave ne transeas in locum illum, quia ibi Syrii in insidiis sunt.

10. Misit itaque rex Israel ad locum quem dixerat ei vir Dei, et præoccupavit eum; et observavit se ibi non semel neque bis.

11. Conturbatumque est cor regis Syriæ pro hac re; et convocatis servis suis, ait : Quare non indicatis mihi quis proditor mei sit apud regem Israel?

12. Dixitque unus servorum ejus : Nequaquam, domine mi rex; sed Eliseus

4. Et il s'en alla avec eux. Et lorsqu'ils furent venus jusqu'au Jourdain, ils commencèrent à couper du bois.

5. Mais il arriva que comme l'un d'eux abattait un arbre, le fer de sa hache tomba dans l'eau. Aussitôt il s'écria, et dit : Hélas, mon seigneur, hélas! j'avais emprunté cette hache.

6. L'homme de Dieu lui dit : Où le fer est-il tombé? Et l'autre lui montra l'endroit. Élisée coupa donc un morceau de bois et le jeta au même endroit, et le fer nagea sur l'eau.

7. Élisée lui dit : Prenez-le. Il étendit la main, et le prit.

8. Le roi de Syrie combattait un jour contre Israël, et tenant conseil avec ses officiers, il leur dit : Dressons une embuscade en tel et tel endroit.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au roi d'Israël : Gardez-vous de passer par là, car les Syriens y doivent dresser une embuscade.

10. Le roi d'Israël envoya au lieu que lui avait dit l'homme de Dieu, et il s'en saisit le premier, et il se garda ainsi des Syriens plus d'une et de deux fois.

11. Le cœur du roi de Syrie fut troublé de cet incident; et ayant assemblé ses serviteurs, il leur dit : Pourquoi ne me découvrez-vous pas quel est celui qui me trahit auprès du roi d'Israël?

12. L'un de ses serviteurs lui répondit : On ne vous trahit nullement, mon

une poutre. Les arbres croissaient en nombre sur les rives du Jourdain. — *Ibi locum* : pour plus de facilité, ils désirent construire leur nouveau local auprès du fleuve.

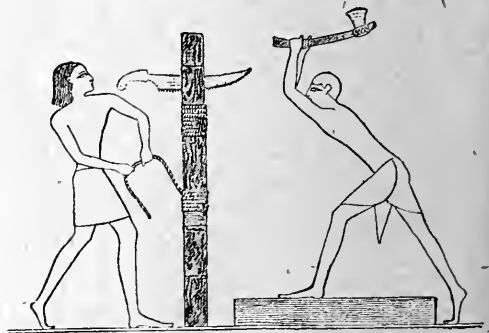
4-7. Le miracle. — *Hoc mutuo acceperam* (vers. 5) : circonstance qui rendait plus pénible la perte de l'instrument. — *Natavit ferrum* : attiré par l'aimant d'un nouveau genre qu'Élisée avait jeté sur l'eau.

2° Élisée fait échouer plusieurs fois les projets du roi de Syrie contre Joram. VI, 8-23.

8-10. Premier épisode. — *Rex Syriæ pugnabat*. A cette époque, la Syrie était souvent en guerre avec le royaume d'Israël; son roi actuel était probablement Bénadad. Cf. vers. 24. — *Cave ne transeas*. Connaissant par inspiration le détail des projets ennemis, Élisée les déjouait sans peine par des avis qu'il transmettait à Joram. — *Non semel...* : c.-à-d. assez fréquemment.

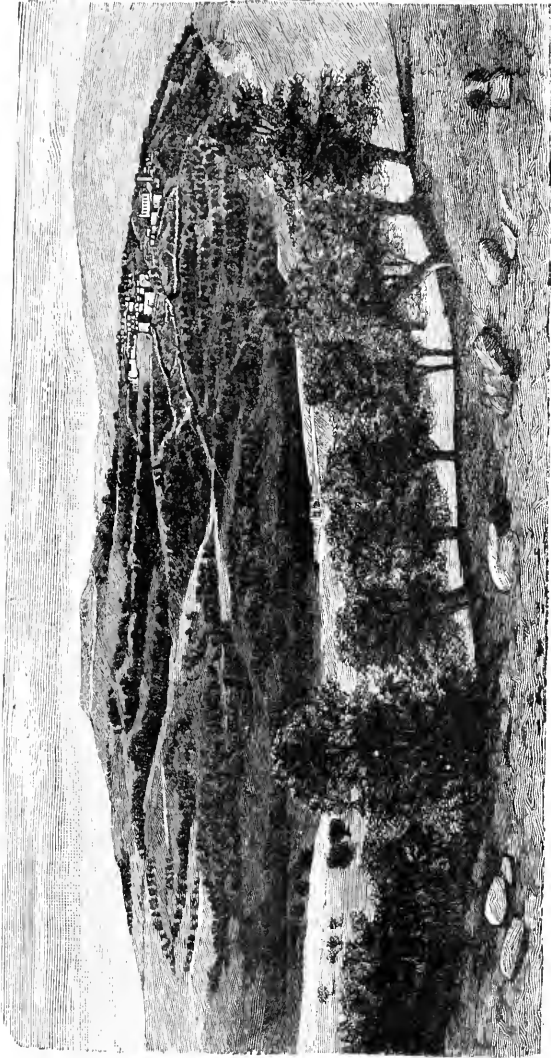
11-23. Second épisode. — *Conturbatum...* : de

peine et de colère. — *Quis proditor...?* Voyant ses plans échouer sans cesse, le roi de Syrie sup-



Égyptiens fendant une pièce de bois. (Peinture antique.)

posait naturellement qu'il était trahi par quelqu'un de ses officiers; ceux-ci lui indiquent le vrai coupable (*Eliseus*), dont la réputation de prophète et de thaumaturge s'était étendue ju-



Sumarie et ses environs.

propheta, qui est in Israel, indicat regi Israel omnia verba quaecumque locutus fueris in conclavi tuo.

13. Dixitque eis : Ite, et videte ubi sit, ut mittam, et capiam eum. Annuntiaveruntque ei, dicentes : Ecce in Dothan.

14. Misit ergo illuc equos et currus, et robur exercitus; qui, cum venissent nocte, circumdederunt civitatem.

15. Consurgens autem diluculo minister viri Dei, egressus vidit exercitum in circuitu civitatis, et equos, et currus; nuntiavitque ei, dicens : Heu! heu! heu! domine mi, quid faciemus?

16. At ille respondit : Noli timere; plures enim nobiscum sunt, quam cum illis.

17. Cumque orasset Eliseus, ait : Domine, aperi oculos hujus, ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, et vidit, et ecce mons plenus equorum et curruum igneorum in circuitu Elisei.

18. Hostes vero descenderunt ad eum; porro Eliseus oravit ad Dominum, dicens : Percute, obsecro, gentem hanc cæcitate. Percussitque eos Dominus ne viderent, juxta verbum Elisei.

19. Dixit autem ad eos Eliseus : Non est hæc via, neque ista est civitas; sequimini me, et ostendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergo eos in Samariam.

20. Cumque ingressi fuissent in Samariam, dixit Eliseus : Domine, aperi oculos istorum, ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, et viderunt se esse in medio Samariæ.

seigneur le roi; mais le prophète Élisée, qui est en Israël, découvre au roi d'Israël tout ce que vous dites *en secret* dans votre chambre.

13. Il leur répondit : Allez, voyez où il est, afin que je l'envoie prendre. Ils vinrent donc l'avertir, et ils lui dirent : Élisée est à Dothan.

14. Il y envoya donc aussitôt de la cavalerie, des chars, et ses meilleures troupes, et, étant arrivés la nuit, ils investirent la ville.

15. Le serviteur de l'homme de Dieu, se levant au point du jour, sortit et vit l'armée autour de la ville, la cavalerie et les chars, et il vint avertir son maître, en disant : Hélas! mon seigneur, hélas! que ferons-nous?

16. Élisée lui répondit : Ne crains point, car il y a plus de monde avec nous qu'il n'y en a avec eux.

17. En même temps, Élisée fit une prière, et dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-lui les yeux afin qu'il voie. Le Seigneur ouvrit les yeux du serviteur, et il vit, et voici que la montagne était pleine de chevaux et de chars de feu qui entouraient Élisée.

18. Cependant les ennemis vinrent à lui; et Élisée pria le Seigneur, et lui dit : Frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement. Et aussitôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, selon la prière d'Élisée.

19. Alors Élisée leur dit : Ce n'est pas ici le chemin, ni la ville; suivez-moi, et je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie;

20. et lorsqu'ils furent entrés dans la ville, Élisée dit : Seigneur, ouvrez-leur les yeux, afin qu'ils voient. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, et ils reconnurent qu'ils étaient au milieu de Samarie.

qu'en Syrie. — *In conclavi* : dans son appartement le plus retiré, le plus intime. — Élisée est cerné à Dothan par les Syriens, vers. 13-14. *Dothan*, appelé ailleurs Dothain (Gen. xxxvii, 17); le Dothain moderne, au nord et à environ 15 kilom. de Samarie (*Att. géogr.*, pl. vii, xii). *Equos, currus, robur*... : un détachement considérable, qui se composait de cavalerie ordinaire, de chars de guerre et de fantassins. — Les Syriens frappés de cécité sur la prière du prophète, vers. 15-18. *Minister viri Dei* : celui qui avait succédé à Glézi. *Plures... nobiscum*... : Élisée contemplant autour de lui les troupes d'anges envoyées d'en haut pour le défendre (cf. vers. 16). *Descenderunt ad eum* : ces mots prouvent qu'Élie et son serviteur étaient sortis de la ville; les

Syriens vinrent aussitôt les arrêter, mais sans les connaître. *Percute... cæcitate* : cécité partielle, qui consistait en une illusion d'optique; ils continuaient de voir, mais leur vue portait à faux.

19-23. La troupe syrienne est conduite à Samarie, puis congédiée. — *Non... hæc via, neque... civitas*. La ville où était Élisée et le chemin qui y conduisait. Stratagème parfaitement licite en pareil cas. On peut même dire que le langage d'Élisée était d'une rigoureuse exactitude, car il avait quitté Dothan. — *In medio Samariæ* (vers. 20). On devine la stupéfaction et l'effroi des soldats syriens. — L'appellation *pater mi*, "qui nous étouffe de prime abord sur les lèvres de Joram, s'explique par l'influence constamment croissante d'Élisée, et par les services réitérés qu'il venait

21. Et le roi d'Israël, les ayant vus, dit à Élisée : Mon père, puis-je les tuer?

22. Élisée lui répondit : Vous ne les tuez pas ; car vous ne les avez pas pris avec l'épée ni avec l'arc, pour avoir droit de les tuer. Mais faites-leur servir du pain et de l'eau, afin qu'ils mangent et qu'ils boivent, et qu'ils s'en retournent vers leur maître.

23. Le roi d'Israël leur fit donc servir une grande quantité de vivres ; et après qu'ils eurent mangé et bu, il les renvoya, et ils retournèrent vers leur maître. Et les Syriens ne vinrent plus par bandes pour piller les terres d'Israël.

24. Quelque temps après, Bénadad, roi de Syrie, rassembla toutes ses troupes, et vint assiéger Samarie.

25. Et la ville fut pressée d'une famine extrême, à ce point que, le siège continuant toujours, la tête d'un âne fut vendue quatre-vingts pièces d'argent, et la quatrième partie d'un cab de fiente de pigeon, cinq pièces d'argent.

26. Et comme le roi d'Israël passait sur le rempart, une femme cria, et lui dit : O roi mon seigneur, sauvez-moi.

27. Il lui répondit : Le Seigneur ne vous sauve pas, d'où prendrais-je de quoi vous sauver? Serait-ce de l'aire ou du pressoir? Et le roi ajouta : Que voulez-vous? Elle lui répondit :

28. Voici une femme qui m'a dit :

21. Dixitque rex Israel ad Eliseum, cum vidisset eos : Numquid percutiam eos, pater mi?

22. At ille ait : Non percutias, neque enim cepisti eos gladio et arcu tuo, ut percutias ; sed pone panem et aquam coram eis, ut comedant et bibant, et vadant ad dominum suum.

23. Appositaque est eis ciborum magna præparatio, et comederunt et biberunt ; et dimisit eos, abieruntque ad dominum suum ; et ultra non venerunt latrones Syriæ in terram Israel.

24. Factum est autem post hæc, congregavit Benadad, rex Syriæ, universum exercitum suum, et ascendit, et obsidebat Samariam.

25. Factaque est fames magna in Samaria, et tandiu obsessa est, donec vendaretur caput asini octoginta argenteis, et quarta pars cibi stercoris columbarum quinque argenteis.

26. Cumque rex Israel transiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum, dicens : Salva me, domine mi rex.

27. Qui ait : Non te salvat Dominus, unde te possum salvare? de area, vel de torculari? Dixitque ad eam rex : Quid tibi vis? Quæ respondit :

28. Mulier ista dixit mihi : Da filium

de rendre au roi d'Israël. — *Non percutes...* Le prophète réclame la vie sauve pour les prisonniers, qui étaient sa propriété ; et non seulement la vie, mais aussi de bons traitements (*pone panem...*) et la liberté (*vadant...* ; *dominum suum*, le roi de Syrie). — *Latrones*. Hébr. : les bandes ; les maraudeurs signalés plus haut, v. 2. Effrayés, ou reconnaissantes, ces bandes cessèrent leurs incursions hostiles sur le territoire d'Israël.

3^o La ville de Samarie, assiégée par Bénadad, souffre horriblement de la famine. VI, 24-29.

24. Bénadad met le siège devant Samarie. — *Post hæc* est une date très générale, qui peut admettre des années d'intervalle. — Sur *Benadad*, voyez la note de III Reg. xx, 1 ; car il s'agit probablement du même prince.

25-29. La famine éclate dans la ville. — *Fames magna* : à cause de la prolongation du siège, et de l'impossibilité de ravitailler la ville. — *Trois traits* révèlent l'étendue de cette famine. 1^o *Vendaretur caput asini* : l'âne était un animal légalement impur, dont les assiégés ne durent manger qu'à la dernière extrémité ; de la tête est une des parties les moins esti-

mées comme nourriture ; ce qui n'empêchait pas le prix de vente d'être énorme (*octoginta argenteis* : des sicles d'argent, à 2 fr. 88 l'un ; donc 230 fr. 40). — 2^o Prix non moins exorbitant d'un alliment pire encore. *Quarta pars cibi* : le *gab*, mesure de capacité qui n'est mentionnée qu'en cet endroit, formait la sixième partie du *s'ah*, et équivalait à 1 lit. 16. Les mots *stercoris columbarum* seraient, d'après d'assez nombreux interprètes, la dénomination populaire d'une plante très commune, dont les pauvres seuls mangeaient la bulbe en temps ordinaire (l'Ornithogale à fleurs en ombelle ; *Atlas d'hist. nat.*, pl. x, fig. 4) ; d'autres exégètes les prennent à la lettre. Dans plus d'un siège ancien ou moderne, les habitants ont été réduits à des extrémités de ce genre. Cf. Jos., *Bell. Jud.*, v, 13. — 3^o Le dernier trait, vers. 26-29, est le plus horrible des trois ; aussi est-il raconté avec plus de détails. *Re...* *per murum* ; plutôt : sur le mur ; les remparts des antiques places fortes étaient très larges, et l'on pouvait se promener aisément à leur sommet ; le roi faisait alors sa ronde d'inspection. *Non te salvat...* : réponse pleine d'amertume et de désespoir ; Joram ne brillait

tuum ut comedamus eum hodie, et filium meum comedemus cras.

29. *Coximus ergo filium meum, et comedimus. Dixique ei die altera : Da filium tuum ut comedamus eum. Quæ abscondit filium suum.*

30. *Quod cum audisset rex, scidit vestimenta sua ; et transibat per murum, viditque omnis populus cilicium quo vestitus erat ad carnem intrinsecus.*

31. *Et ait rex : Hæc mihi faciat Deus et hæc addat, si steterit caput Elisei, filii Saphat, super ipsum hodie!*

32. *Eliseus autem sedebat in domo sua, et senes sedebant cum eo. Præmisit itaque virum ; et antequam veniret nuntius ille, dixit ad senes : Numquid scitis quod miserit filius homicidæ hic ut præcidatur caput meum? Videte ergo : cum venerit nuntius, claudite ostium, et non sinatis eum introire ; ecce enim sonitus pedum domini ejus post eum est.*

33. *Adhuc illo loquente eis, apparuit nuntius qui veniebat ad eum. Et ait : Ecce, tantum malum a Domino est ; quid amplius expectabo a Domino?*

Donnez votre fils, afin que nous le mangions aujourd'hui, et demain nous mangerons le mien.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, et nous l'avons mangé. Je lui ai dit le lendemain : Donnez votre fils, afin que nous le mangions ; mais elle a caché son fils.

30. Le roi, l'ayant entendu parler de la sorte, déchira ses vêtements. Et il passait sur le rempart, et tout le monde vit le cilice dont il était couvert sur sa chair.

31. Et le roi dit : Que Dieu me traite dans toute la sévérité, si la tête d'Élisée, fils de Saphat, reste aujourd'hui sur ses épaules.

32. Cependant Élisée était assis dans sa maison, et les anciens étaient assis avec lui. Le roi envoya donc quelqu'un devant lui, et avant que le messager fût arrivé, Élisée dit aux anciens : Savez-vous que ce fils de meurtrier a envoyé quelqu'un pour me couper la tête? Voyez donc! quand le messager arrivera, fermez-lui la porte, et ne le laissez pas entrer ; car j'entends le bruit des pieds de son seigneur qui vient après lui.

33. Tandis qu'Élisée parlait encore, on vit paraître le messager qui venait à lui, et il dit : Voici, ce malheur extrême vient du Seigneur ; que puis-je attendre davantage du Seigneur?

point par sa fol (cf. III, 10 et ss.). *De area, vel...* : l'aire et le pressoir étaient également vides ; le roi ne pouvait donc rien faire pour la suppliante ; cependant, comme elle continuait de l'interpeller, il lui adresse cette question abrupte : *Quid tibi vis?* Là-dessus elle propose son cas affreux, vers. 26-27. *Coximus...* : c'était une réalisation littérale de la menace lancée autrefois par le Seigneur contre les Hébreux contempteurs de sa loi (cf. Lev. xxvi, 29 ; Deut. xxviii, 53 ; voyez aussi Thren. II, 20, et IV, 10 ; Ez. v, 10).

4° Joram prononce une sentence de mort contre Élisée. VI, 30-33.

30-31. Serment sacrilège du roi. — *Scidit...* : d'horreur et d'épouvante. Cf. v, 7. — *Cilicium...* : Joram s'était couvert en secret de cet habit de pénitence, espérant apaiser ainsi la colère de Jéhovah ; mais son repentir n'était que superficiel, comme le montre la suite du récit. — *Si steterit caput...* La décapitation était cependant un supplice assez rare chez les Hébreux. Pourquoi ce courroux aveugle du roi contre Élisée? Celui-ci avait dû multiplier les graves avertissements, les prédictions sinistres, et Joram le rendait responsable des horreurs qui se passaient dans la cité.

32-33. Élisée connaît par inspiration et révèle à son entourage la sentence dont il venait d'être

l'objet. — *Senes... cum eo* : les notables de la ville, qui étaient venus le consulter, l'implorer dans cette affreuse détresse. — *Filius homicidæ*. Allusion à Achab, père de Joram, qui avait laissé massacrer par Jézabel Naboth et les prophètes de Jéhovah. Cf. III Reg. xviii, 4 ; xxi. — *Non sinatis... introire*. C'est le sens ; Phébreu dit en termes pittoresques : Repoussez-le avec la porte. La porte devait s'ouvrir en dehors ; en la poussant, on refoulerait le messager sangulaire. — *Ecce... sonitus...* Élisée motive sa requête : le roi, qui regrettait déjà son ordre barbare, accourait sur les pas du bourreau. Le prophète dit donc à son entourage : Voici Joram en personne ; vous ne courez aucun risque à arrêter un instant son envoyé. — *Apparuit nuntius*. L'hébreu actuel, *mal'ak* (messager), serait, d'après divers critiques, une corruption pour *mélek*, roi ; en effet, les paroles qui suivent, *Ecce tantum malum...*, ne peuvent avoir été proférées que par Joram, dont la présence est d'ailleurs expressément signalée un peu plus loin (VII, 2, 17). — *Quid amplius expectabo...* Blasphème par lequel le roi prétend justifier sa conduite envers Élisée : Tous ces maux viennent de Jéhovah ; que peut-il faire de plus contre moi, alors même que je me vengerais en te donnant la mort?

CHAPITRE VII

1. Elisée lui répondit : Écoutez la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur : Demain à cette même heure, on aura une mesure de pure farine pour un siclé à la porte de Samarie, et deux mesures d'orge pour un siclé.

2. Un des officiers, sur la main duquel le roi s'appuyait, répondit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur ferait pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourrait-il être ? Elisée lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez pas.

3. Or il y avait à l'entrée de la porte quatre lépreux, qui se dirent l'un à l'autre : Pourquoi demeurons-nous ici jusqu'à ce que nous mourions ?

4. Si nous voulons entrer dans la ville, nous mourons de faim ; si nous demeurons ici, il nous faut mourir. Allons donc nous réfugier au camp des Syriens, et rendons-nous à eux. S'ils ont pitié de nous, nous vivrons ; et s'ils veulent nous tuer, nous mourons.

5. Ils partirent donc le soir pour aller au camp des Syriens. Et étant venus à l'entrée du camp, ils n'y trouvèrent personne.

6. Car le Seigneur avait fait entendre dans le camp des Syriens un bruit de chars, de chevaux, et d'une armée nombreuse ; et les Syriens s'étaient dit l'un à l'autre : Le roi d'Israël a pris à sa

1. Dixit autem, Eliseus : Audite verbum Domini : Hæc dicit Dominus : In tempore hoc cras modius similæ uno statere erit, et duo modii hordei statere uno, in porta Samariæ.

2. Respondens unus de ducibus, super cujus manum rex incumbabat, homini Dei, ait : Si Dominus fecerit etiam cataractas in cælo, numquid poterit esse quod loqueris ? Qui ait : Videbis oculis tuis, et inde non comedes.

3. Quatuor ergo viri erant leprosi juxta introitum portæ ; qui dixerunt ad invicem : Quid hic esse volumus donec moriamur ?

4. Sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur ; sive manserimus hic, moriendum nobis est ; venite ergo, et transfugiamus ad castra Syriæ ; si pepererint nobis, vivemus ; si autem occidere voluerint, nihilominus moriemur.

5. Surrexerunt ergo vespere, ut venirent ad castra Syriæ. Cumque venissent ad principium castrorum Syriæ, nullum ibidem reppererunt ;

6. siquidem Dominus sonitum audire fecerat in castris Syriæ curruum et equorum, et exercitus plurimi ; dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adversum nos rex Israel reges Hethæo-

5^o Elisée annonce la prompte cessation de la famine. VII, 1-2.

CHAP. VII. — 1-2. *Dixit...* : répondant au blasphème de Joram. L'oracle est d'une extrême précision. — *In tempore hoc...* : à la même heure, le lendemain. — *Modius* : un *s'ah*, ou 13 litres. L'équivalent hébreu de *farina* désigne la fleur de farine. — *Uno statere*. Un siclé, dit le texte, ou 2 fr. 88. — *Unus de ducibus*. Hébr. : le *salîs* ; un chef de l'armée. Cf. Ex. xiv, 7 (dans l'hébr.) ; III Reg. ix, 22, et la note. — *Fecerit cataractas*. Même expression que dans l'histoire du déluge, Gen. vii, 11 ; viii, 2 : des écluses que l'on ouvre tout à coup et qui laissent échapper d'énormes quantités d'eau. Ironie sacrilège. — *Videbis...* Calme réponse de l'homme de Dieu, et oracle vengeur.

6^o Réalisation de la double prédiction de l'homme de Dieu. VII, 3-20.

3-5^a. Les quatre lépreux. — *Leprosi juxta introitum* : en dehors de la ville, ainsi que le

prescrivait la loi. Cf. Lev. xiii, 46 ; Num. v, 3. — *Qui dixerunt...* Leur douloureux dilemme, vers. 4^a ; sa conclusion, vers. 4^b (*venite ergo*). Ils n'ont qu'un bien faible rayon d'espoir : *si pepererint...* — *Vespere* : après le coucher du soleil, de manière à tenir leur départ secret.

5^b-7. Panique miraculeuse et fuite des Syriens. — *Ad principium castrorum* : c.-à-d. la partie du camp qui était la plus rapprochée de la ville. — *Dominus sonitum...* Le moyen de salut. Il était alors d'un fréquent usage, soit en Israël, soit ailleurs, de grossir l'armée nationale au moyen de mercenaires chèrement achetés (cf. II Reg. x, 6 ; I Par. xix, 6-7, etc.) ; de là cette réflexion des Syriens : *Ecce mercede...* — *Reges Hethæorum* : race chananéenne mentionnée dès l'histoire d'Abraham, Gen. xxiii, 3 ; elle formait alors, au nord de la Palestine, une puissante confédération de petits royaumes, dont parlent les monuments égyptiens et assyriens. Voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. I, pp. 290

rum et Ægyptiorum, et venerunt super nos.

7. Surrexerunt ergo, et fugerunt in tenebris; et dereliquerunt tentoria sua, et equos, et asinos, in castris, fugeruntque, animas tantum suas salvare cupientes.

8. Igitur, cum venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum, et comederunt et biberunt; tuleruntque inde argentum, et aurum, et vestes, et abierunt, et absconderunt; et rursus reversi sunt ad aliud tabernaculum, et inde similiter auferentes absconderunt.

9. Dixeruntque ad invicem: Non recte facimus; hæc enim dies boni nuntii est; si tacuerimus, et noluerimus nuntiare usque mane, sceleris arguemur; venite, eamus, et nuntiemus in aula regis.

10. Cumque venissent ad portam civitatis, narraverunt eis, dicentes: Ivi-mus ad castra Syriæ, et nullum ibidem reperimus hominem, nisi equos et asinos alligatos, et fixa tentoria.

11. Ierunt ergo portarii, et nuntiaverunt in palatio regis intrinsecus.

12. Qui surrexit nocte, et ait ad servos suos: Dico vobis quid fecerint nobis Syri: Sciunt quia fame laboramus, et idcirco egressi sunt de castris, et latitant in agris, dicentes: Cum egressi fuerint de civitate, capiemus eos vivos, et tunc civitatem ingredi poterimus.

solde contre nous les rois des Héthéens et des Égyptiens, et les voilà qui viennent sur nous.

7. Ils se levèrent donc et prirent la fuite dans les ténèbres, abandonnant leurs tentes, les chevaux et les ânes dans le camp, et ils s'enfuirent, ne pensant qu'à sauver leur vie.

8. Ces lépreux, étant donc venus à l'entrée du camp, entrèrent dans une tente, y mangèrent et y burent; et ils prirent de l'argent, de l'or et des vêtements, et ils s'en allèrent les cacher; puis revinrent, entrèrent dans une autre tente, et en emportèrent de même des objets qu'ils cachèrent.

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre: Nous ne faisons pas bien; car ce jour est un jour de bonne nouvelle. Si nous gardons le silence, et si nous n'en donnons point avis avant demain matin, on nous accusera comme d'un crime. Allons donc porter cette nouvelle à la cour du roi.

10. Lorsqu'ils furent venus à la porte de la ville, ils parlèrent aux gardes et leur dirent: Nous sommes allés au camp des Syriens, et nous n'y avons pas trouvé un seul homme, mais seulement des chevaux et des ânes attachés, et les tentes dressées.

11. Les gardes de la porte allèrent donc, et ils portèrent cette nouvelle à l'intérieur du palais du roi.

12. Le roi se leva, quoiqu'il fût nuit, et dit à ses serviteurs: Je vais vous dire ce que nous font les Syriens. Comme ils savent que la faim nous presse, ils sont sortis de leur camp et se sont cachés dans les champs, en disant: Ils sortiront de la ville, et nous les prendrons vivants; et alors nous pourrions entrer dans la ville.

et ss. — *Fugerunt...*: terrifiés, sans faire la moindre constatation sérieuse. Si leur supposition eût été réelle, ils auraient couru de fait un très grand danger; car ils se seraient trouvés cernés par les Héthéens venant du nord et les Égyptiens venant du sud. — *Dereliquerunt...*: tant leur fuite fut rapide; et aussi, ils voulaient éviter tout bruit capable d'indiquer à l'ennemi la direction de leur marche.

8. Les lépreux au camp syrien. — Petit tableau pittoresque, très naturel. Les pauvres affamés songent d'abord à se rassasier, ils se mettent ensuite à piller.

9-10. Ils vont avertir les habitants de Samarie. — *Non recte...*: accès de remords; ils rou-

gissent de leur égoïsme, dont ils reconnaissent d'ailleurs les inconvénients probables (*sceleris arguemur*). — *Venerunt ad portam*. Hébreu: ils partirent et ils appelèrent les gardiens de la porte. — *Equos... alligatos*: mis au piquet, à la mode orientale (*Att. d'hist. nat.*, pl. LXXXIII, fig. 1).

11-15. Des messagers royaux, envoyés au camp syrien, confirment le rapport des lépreux. — *Nuntiaverunt in palatio*: en pleine nuit, d'après le contexte. — *Dico vobis*. Joram, comme dans une occasion précédente (v, 7), croit d'abord à une ruse des Syriens, destinée à provoquer une sortie en masse des assiégés, qu'il eût été facile d'écraser dans l'état de faiblesse

13. L'un des serviteurs du roi lui répondit : Prenons les cinq chevaux qui sont restés dans la ville, de tout ce grand nombre qui était dans Israël, tous les autres ayant été mangés; et envoyons reconnaître l'état des choses.

14. On amena donc deux chevaux. Et le roi envoya des messagers dans le camp des Syriens, et leur dit : Allez, et voyez.

15. Ils allèrent donc après les Syriens jusqu'au Jourdain, et virent que toute la route était pleine de vêtements et d'objets que les Syriens avaient jetés dans leur trouble; et les messagers revinrent l'annoncer au roi.

16. Le peuple sortit, et pillà le camp des Syriens; et on eut une mesure de pure farine pour un siclé, et deux mesures d'orge pour un siclé, selon la parole du Seigneur.

17. Or le roi avait placé à la porte de la ville cet officier sur la main duquel il s'appuyait, et la foule l'écrasa à l'entrée de la porte, et il mourut, selon que l'homme de Dieu le lui avait prédit lorsque le roi était descendu chez lui.

18. C'est ainsi que s'accomplit ce qu'avait prédit l'homme de Dieu, lorsqu'il dit au roi : Demain, à cette même heure, on aura deux mesures d'orge pour un siclé, et une mesure de pure farine pour un siclé, à la porte de Samarie.

19. Et cet officier ayant dit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur ferait pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites ne pourrait pas être; l'homme de Dieu lui avait répondu : Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez pas.

20. Car ce qu'Élisée avait prédit lui arriva; et le peuple l'écrasa à la porte, et il mourut.

13. Respondit autem unus servorum ejus : Tollamus quinque equos qui remanserunt in urbe (quia ipsi tantum sunt in universa multitudine Israel, alii enim consumpti sunt), et mittentes, explorare poterimus.

14. Adduxerunt ergo duos equos, missique rex in castra Syrorum, dicens : Ite, et videte.

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordanem; ecce autem omnis via plena erat vestibus et vasis, quæ projecerant Syri cum turbarentur; reversique nuntii indicaverunt regi.

16. Et egressus populus diripuit castra Syriæ; factusque est modius similæ statera uno, et duo modii hordei statera uno, juxta verbum Domini.

17. Porro rex ducem illum in cujus manu incumberat constituit ad portam; quem conculcavit turba in introitu portæ, et mortuus est, juxta quod locutus fuerat vir Dei quando descenderat rex ad eum.

18. Factumque est secundum sermonem viri Dei, quem dixerat regi, quando ait : Duo modii hordei statera uno erunt, et modius similæ statera uno, hoc eodem tempore cras, in porta Samariæ;

19. quando responderat dux ille viro Dei, et dixerat : Etiam si Dominus fecerit cataractas in cælo, numquid poterit fieri quod loqueris? et dixit ei : Videbis oculos tuis, et inde non comedes.

20. Evenit ergo ei sicut prædictum fuerat; et conculcavit eum populus in porta, et mortuus est.

où ils se trouvaient alors (sciunt quia fame...).

— *Tollamus quinque equos.* Autre détail qui démontre l'état de profonde détresse à laquelle la ville de Samarie avait été réduite. L'hébreu dit pourtant : cinq des chevaux; et, plus bas, au lieu de *quia ipsi... consumpti sunt* : ils sont comme toute la multitude d'Israël qui y est restée (dans la ville), ils sont comme toute la multitude d'Israël qui dépérit. — *Adduxerunt... duos equos.* Dans le texte : deux chars avec les chevaux; c.-à-d. un char attelé de trois chevaux, l'autre de deux (*Atl. arch.*, pl. LXXXIX, fig. 5, 7).

— *Mistique... in castra...* D'après l'hébr. : derrière le camp des Syriens; ce qui est plus expressif. Le roi d'Israël ne doutait pas que le camp

ne fût vide; mais, supposant (vers. 12) que les Syriens se tenaient cachés à quelque distance, il ordonne d'explorer la campagne aux alentours.

— *Usque ad Jordanem.* Les fuyards avaient pris directement le chemin de l'est, car ils se croyaient menacés du côté du nord et du sud (note du vers. 6).

16-20. Tous les détails de la prédiction d'Élisée s'accomplissent à la lettre. — *Factus... modius.* Comp. le vers. 1. — *Ducem illum...* Comp. le vers. 2. — *Constituit ad portam* : pour contenir l'impétuosité des allants et des venants, et pour empêcher précisément les accidents semblables à celui dont il fut lui-même victime.

CHAPITRE VIII

1. Eliseus autem locutus est ad mulierem cujus vivere fecerat filium, dicens : Surge, vade, tu et domus tua, et peregrinare ubicumque repereris; vocavit enim Dominus famem, et veniet super terram septem annis.

2. Quæ surrexit, et fecit juxta verbum hominis Dei; et vadens cum domo sua, peregrinata est in terra Philistiim diebus multis.

3. Cumque finiti essent anni septem, reversa est mulier de terra Philistiim, et egressa est ut interpellaret regem pro domo sua et pro agris suis.

4. Rex autem loquebatur cum Giézi, puero viri Dei, dicens : Narra mihi omnia magnalia quæ fecit Eliseus.

5. Cumque ille narraret regi quomodo mortuum suscitasset, apparuit mulier cujus vivificaverat filium, clamans ad regem pro domo sua et pro agris suis. Dixitque Giézi : Domine mi rex, hæc est mulier, et hic est filius ejus, quem suscitavit Eliseus.

6. Et interrogavit rex mulierem, quæ narravit ei. Deditque ei rex eunuchum unum, dicens : Restitue ei omnia quæ sua sunt, et universos redditus agrorum a die qua reliquit terram usque ad præsens.

7. Venit quoque Eliseus Damascum.

1. Or Élisée parla à la femme dont il avait ressuscité le fils, et il lui dit : Levez-vous et allez, vous et votre famille, et séjournez partout où vous pourrez; car le Seigneur a appelé la famine, et elle viendra sur la terre pendant sept ans.

2. Elle se leva, et fit ce que l'homme de Dieu lui avait dit; et s'en alla avec sa famille, elle demeura longtemps dans la terre des Philistins.

3. Après que les sept années furent passées, cette femme revint du pays des Philistins, et elle alla implorer le roi au sujet de sa maison et de ses terres.

4. Le roi parlait alors avec Giézi, serviteur de l'homme de Dieu, et lui disait : Raconte-moi toutes les merveilles qu'a faites Élisée.

5. Et comme Giézi rapportait au roi de quelle manière Élisée avait ressuscité un mort, cette femme dont il avait ressuscité le fils se présenta au roi, le conjurant de lui faire rendre sa maison et ses terres. Alors Giézi dit : Mon seigneur le roi, voici cette femme, et voici son fils qu'Élisée a ressuscité.

6. Le roi interrogea la femme, et elle lui fit le récit. Et le roi envoya avec elle un eunuque, en disant : Fais-lui rendre tout ce qui est à elle, et tous les revenus de ses terres depuis le jour où elle est sortie du pays jusqu'à maintenant.

7. Élisée vint aussi à Damas, et Bé-

7° La Sunamite obtient du roi d'être réintégré dans ses biens. VIII, 1-6.

Cet épisode ne semble pas occuper sa vraie place chronologique; peut-être aura-t-il eu lieu avant la maladie de Giézi.

CHAP. VIII. — 1-2. Averti par Élisée de la famine qui allait sévir durant sept années en Israël, la Sunamite s'exile chez les Philistins. — *Vocavit... famem*. Belle personnification. Cf. Ps. civ, 16; Jer. xxv, 29; Ez. xxxviii, 21, etc. Il s'agit, croit-on, de la famine à laquelle il a été fait précédemment une allusion rapide, iv, 38. — *Vadens cum domo...* : son fils et ses serviteurs. Son mari avait dû mourir auparavant. — *In terra Philistiim* : pays extraordinairement riche en céréales. Voyez la note de Jud. xv, 5. — *Diebus multis* : sept années d'après le vers. 3.

3-6. Le roi accorde à la Sunamite la restitution de ses biens. — *Ut interpellaret...* Il est

bien conforme aux coutumes orientales de s'adresser directement au roi pour obtenir la cessation d'une injustice. Cf. vi, 26; II Reg. xiv, 4; III Reg. iii, 16, etc. En rentrant chez elle, la Sunamite avait donc trouvé ses biens confisqués au profit de la couronne (opinion la plus probable d'après le vers. 6^b), ou saisis par des voisins peu scrupuleux qui refusaient de les rendre. — *Rex... cum Giézi*. Circonstance toute providentielle, qui fut très profitable à la suppliante. Voyez surtout le vers. 5. — *Eunuchum* (vers. 6) : un des officiers de la cour. Cf. ix, 32; I Par. xxviii, 1; Is. lvi, 3-4. — *Restitue...* : l'intérêt (*universos redditus*) en même temps que le capital.

8° Élisée prophétise la mort de Bénadad, roi de Syrie, et la royauté d'Hazaël. VIII, 7-15.

7^a. Occasion de la prophétie. — *Rex ad Hazaël*. Il ressort du contexte que cet Hazaël était

nadad, roi de Syrie, était malade; et ses gens lui dirent: L'homme de Dieu est venu ici.

8. Et le roi dit à Hazaël: Prenez des présents et allez au-devant de l'homme de Dieu, et consultez par lui le Seigneur, en disant: Guérirai-je de cette maladie?

9. Hazaël alla donc au-devant de lui, ayant avec lui des présents, tout ce qu'il y avait de plus précieux à Damas, la charge de quarante chameaux. Hazaël, s'étant présenté devant Élisée, lui dit: Bénadad, roi de Syrie, votre fils, m'a envoyé vers vous, en disant: Guérirai-je de cette maladie?

10. Élisée lui répondit: Allez, dites-lui: Vous guérirez; mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra certainement.

11. Et l'homme de Dieu se tint avec Hazaël, et se troubla jusqu'à faire paraître son émotion sur son visage, et il pleura.

12. Hazaël lui dit: Pourquoi mon seigneur pleure-t-il? Élisée lui répondit: Parce que je sais combien de maux vous ferez aux fils d'Israël. Vous brûlerez leurs villes fortes, vous tuerez par l'épée leurs jeunes hommes, vous écraserez leurs petits enfants, et vous ferez la ventrière aux femmes enceintes.

Et Bénadad, rex Syriæ, ægrotabat; nuntiaveruntque ei, dicentes: Venit vir Deus hic.

8. Et ait rex ad Hazael: Tolle tecum munera, et vade in occursum viri Dei, et consule Dominum per eum, dicens: Si evadere potero de infirmitate mea hac?

9. Ivit igitur Hazael in occursum ejus, habens secum munera, et omnia bona Damasci, onera quadraginta camelorum. Cumque stetisset coram eo, ait: Filius tuus Benadad, rex Syriæ, misit me ad te, dicens: Si sanari potero de infirmitate mea hac?

10. Dixitque ei Eliseus: Vade, dic ei: Sanaberis; porro ostendit mihi Dominus quia morte morietur.

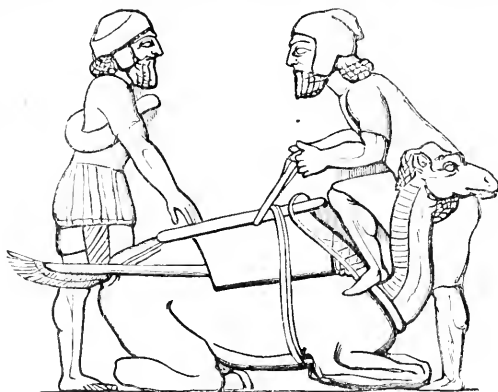
11. Stetitque cum eo, et conturbatus est usque ad suffusionem vultus; flevitque vir Dei.

12. Cui Hazael ait: Quare dominus meus flet? At ille dixit: Quia scio quæ facturus sis filiis Israel mala. Civitates eorum munitis igne succendes, et juvenes eorum interficies gladio, et parvulos eorum elides, et prægnantes divides.

un des principaux officiers de Bénadad. — *Vade in occursum...* Autrefois désireux de faire périr Élisée (vi, 13-14), Bénadad veut le combler d'honneurs, maintenant qu'il a besoin de lui. — *Consule Dominum* (hébreu: *Y'hovah*). Les païens, par suite de leurs principes mêmes, avaient facilement confiance en tous les dieux, dès qu'ils en espéraient quelque avantage, et Bénadad connaissait par lui-même la puissance de Jéhovah. — *Omnia bona Damasci*. Indépendamment de ses propres produits (étoffes précieuses, vins fins, riches métaux, etc.), Damas était alors un entrepôt de toutes les marchandises de l'Orient. — *Onera quadraginta...* A coup sûr, ces chameaux ne portaient pas un chargement complet. Sur la coutume orientale de multiplier le plus possible, pour la parade, les hommes ou animaux porteurs de présents, voyez la note de Jud. III, 18, et *l'Atl. arch.*, pl. LXXXIII, fig. 1.

9^b-10. Élisée prédit la mort de Bénadad. — *Filius tuus Benadad*. Expression qui marque le respect, la soumission. Cf. vi, 21: xvi, 7. — *Sanaberis*. Dans l'hébreu, avec un redoublement énergique du verbe: Vivre, tu vivras. — *Porro ostendit...* Élisée connaissait

par révélation les projets ambitieux et sinistres d'Hazaël, et il savait qu'en toute hypothèse le courtisan porterait à son maître cette réponse



Assyriens chargeant un chameau. (Bas relief antique.)

flatteuse: Vous guérirez. De là cette manière de présenter l'oracle.

11-13. Élisée prédit à Hazaël sa prochaine royauté. — *Stetitque...* Variante de quelque hu-

13. Dixitque Hazaël : Quid enim sum servus tuus canis, ut faciam rem istam magnam? Et ait Eliseus : Ostendit mihi Dominus te regem Syriæ fore.

14. Qui cum recessisset ab Eliseo, venit ad dominum suum. Qui ait ei : Quid dixit tibi Eliseus? At ille respondit : Dixit mihi : Recipies sanitatem.

15. Cumque venisset dies altera, tulit stragulum, et infudit aquam, et expandit super faciem ejus; quo mortuo, renavit Hazaël pro eo.

16. Anno quinto Joram, filii Achab, regis Israel, et Josaphat, regis Juda, renavit Joram, filius Josaphat, rex Juda.

17. Triginta duorum annorum erat cum regnare cœpisset, et octo annis renavit in Jerusalem.

18. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut ambulaverat domus Achab, filia enim Achab erat uxor ejus; et fecit quod malum est in conspectu Domini.

19. Noluit autem Dominus disperdere Judam, propter David servum suum,

13. Et Hazaël lui dit : Qui suis-je, moi ce chien, votre serviteur, pour faire de si grandes choses? Elisée lui répondit : Le Seigneur m'a fait voir que vous serez roi de Syrie.

14. Hazaël quitta Elisée et revint auprès de son maître, qui lui dit : Que vous a dit Elisée? Il lui répondit : Il m'a dit que vous recouvrirez la santé.

15. Le lendemain, Hazaël prit une couverture qu'il trempa dans l'eau, et il l'étendit sur le visage du roi; et le roi étant mort, Hazaël régna à sa place.

16. La cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, et de Josaphat, roi de Juda, Joram, fils de Josaphat, régna sur Juda.

17. Il avait trente-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna huit ans à Jérusalem.

18. Il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme la maison d'Achab y avait marché; car sa femme était fille d'Achab; et il fit le mal devant le Seigneur.

19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entièrement Juda, à cause de

portance dans l'hébreu : L'homme de Dieu rendit son regard fixe, et le dirigea (sur Hazaël) au point de le confondre; et il pleura. On comprend l'embarras d'Hazaël sous ce regard pénétrant, qui liait ses sentiments les plus secrets. — Motif de l'émotion et des larmes du prophète : *scio quæ factururus...* L'accomplissement des horribles détails qui viennent ensuite (*ciuitates...*) n'est pas spécifié à la lettre dans l'Ancien Testament; mais plusieurs indications générales nous attestent suffisamment qu'il eut lieu. Cf. x, 32; xiii, 3, 22; Am. 1, 3, etc. Les cruautés signalées par Elisée n'étaient du reste que trop conformes aux mœurs de l'Orient (cf. Is. xiii, 15-16; Os. x, 13; Nah. iii, 10, etc.). — *Servus tuus canis*. Fausse et abjecte humilité. Sur cette comparaison, voyez I Reg. xxiv, 14; II Reg. ix, 8, etc.

14-15. Hazaël assassine Bénadad et régna à sa place. — *Tulit stragulum...* Hébreu : il prit une couverture, qu'il plongea dans l'eau (au lieu de *infudit aquam*)... Genre de meurtre qui laissait peu de traces.

SECTION III. — JORAM ET OCHOZIAS RÈGNENT SUR JUDA; JÉHU S'EMPARA DU TRÔNE D'ISRAËL. VIII, 16 — X, 36.

§ I. — *Joram et Ochozias, rois de Juda.* VIII, 16-29.

1^o Règne de Joram. VIII, 16-24.

16-17. Les dates principales. — Synchronisme : *anno quinto Joram...* Comme il a été dit plus haut (note de 1, 17), deux Joram à la fois sur les deux trônes juifs. Les mots et *Josaphat, regis Juda* ont été regardés à tort par quelques exé-

gètes comme une interpolation, car, malgré leur omission dans les versions syriaque et arabe, leur authenticité est suffisamment démontrée par les LXX, le chaldéen, etc. Nous avons vu (note de 1, 17) que, deux ans avant de mourir, Josaphat paraît s'être associé son fils; ce qui explique la mention de son nom dans cette date synchronique. Mais les mots « *anno quinto* » ne retombent que sur le roi d'Israël. — L'âge du nouveau roi à son avènement : *triginta duorum...* Durée de son règne : *octo annis*; c.-à-d., d'après l'explication qui précède, deux ans avec son père, six années seul.

18-19. Caractère moral du règne. — *In viis regum Israel*; bien plus, *sicut domus Achab*. Joram est le premier roi de Juda dont l'histoire tient ce triste langage. Explication de ce fait si douloureusement anormal : *filia enim Achab...*; et Athalie exerça la plus funeste influence sur l'esprit de Joram. — *Fecit malum*. Voyez, II Par. xxii, 4, un trait d'affreuse cruauté dès le début du règne. — *Noluit autem Dominus...* Remarque profondément touchante : Jéhovah aurait pu se venger de l'apostasie de Joram en le renversant du trône, lui et les siens, comme il avait fait pour plusieurs dynasties du royaume du nord (cf. III Reg. xiv, 10; xvi, 2-4; xxi, 20-22, etc.); mais il s'était solennellement engagé à maintenir toujours la couronne dans la famille de David (II Reg. vii, 13-16), et il fut fidèle à sa promesse. Au reste, Joram n'échappa point à la divine justice. Cf. vers. 20-22, et II Par. xxi, 12-19. — Sur l'expression figurée *daret lucernam*, voyez III Reg. xi, 36 et l'explication.

David son serviteur, selon la promesse qu'il lui avait faite de lui conserver toujours une lampe dans la suite de ses descendants.

20. Pendant son règne, Édom se retira de Juda pour ne lui être plus assujéti, et il se donna un roi.

21. Mais Joram vint à Séira avec tous ses chars, et il sortit la nuit contre les Iduméens qui l'avaient environné, et il les battit, ainsi que les chefs des chars; et le peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Édom se retira donc de Juda, ne voulant plus être assujéti; ce qui a lieu encore aujourd'hui. Lobna se révolta aussi en ce même temps.

23. Le reste des actions de Joram, et tout ce qu'il a fait, est écrit dans les annales des rois de Juda.

24. Et Joram s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, et son fils Ochozias régna à sa place.

25. La douzième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, commença à régner.

26. Il avait vingt-deux ans quand il commença à régner, et il régna un an à Jérusalem. Sa mère s'appelait Athalie, et était fille d'Amri, roi d'Israël.

27. Il marcha dans les votes de la maison d'Achab, et il fit le mal devant

sicut promiserat ei, ut daret illi lucernam et filiis ejus cunctis diebus.

20. In diebus ejus recessit Edom, ne esset sub Juda, et constituit sibi regem.

21. Venitque Joram Seira, et omnes currus cum eo; et surrexit nocte, percussitque Idumæos, qui eum circumdederant, et principes curruum; populus autem fugit in tabernacula sua.

22. Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc. Tunc recessit et Lobna in tempore illo.

23. Reliqua autem sermonum Joram, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

24. Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David. Et regnavit Ochozias, filius ejus, pro eo.

25. Anno duodecimo Joram, filii Achab, regis Israel, regnavit Ochozias, filius Joram, regis Judæ.

26. Vingtint duorum annorum erat Ochozias cum regnare cœpisset, et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Athalia, filia Amri, regis Israel.

27. Et ambulavit in viis domus Achab, et fecit quod malum esse coram Domino,

20-22. Les Iduméens se révoltent contre le roi de Juda, et réussissent à se rendre indépendants.

— *Recessit Edom.* L'Idumée, soumise par David, II Reg. VIII, 14, avait reconquis sa liberté sous Salomon, III Reg. XI, 14; mais Josaphat l'avait de nouveau rendue tributaire, III Reg. XXII, 47. — *Constituit... regem*: après avoir renversé celui que Josaphat avait placé de main forte sur le trône. — *Venit... Seira.* Le nom hébreu *Za'ir*, employé en ce seul endroit, est sans nul doute identique à *Sé'ir*, qui équivalait à Édom. Cf. Gen. XIV, 6. — *Qui eum circumdederant.* La concision de ce récit nuit un peu à sa clarté; on y voit du moins que les Iduméens avaient réussi à envelopper Joram et son armée; pour sortir de cette situation dangereuse, le roi de Juda s'élança la nuit sur l'ennemi, le surprit, fit une trouée et s'échappa avec ses troupes

(*populus... fugit*: les Hébreux, ce semble, voyant qu'ils auraient le dessous s'ils continuaient la lutte). — *Usque ad diem hanc.* C.-à-d. au temps où fut composé cet écrit. Les Iduméens demeurèrent indépendants jusqu'à l'époque des Machabées; Jean Hyrcan les soumit alors définitivement. Cf. Jer. XXV, 21; XXVI, 3; Am. I, 11; Jos., *Ant.*, XII, 8, 6, etc. Jacob avait prédit à Ésaü ce triomphe; voyez la note de Gen. XXVII, 40.

— *Recessit et Lobna.* Ville de la tribu de Juda, au sud-ouest de la Palestine cisjordanienne. Cf. Jos. xv, 42, et *l'Atl. géogr.*, pl. VII. Les détails manquent sur cette autre rébellion, qui fit peut-être partie du mouvement des Philistins contre Joram (II Par. xx, 16-17).

23-24. Conclusion du règne. — *Dormivit Joram.* Sur sa mort affreuse, voyez II Par. XXI, 12-19. — *Sepultusque... cum eis.* D'après II Par. XXI, 20, dans la cité de David, mais point dans le tombeau royal. — *Ochozias.* En hébreu: *'Aháziah.*

2° Règne d'Ochozias. VIII, 25-29.

25-26. Les dates principales. — Synchronisme: *anno duodecimo...* L'âge du roi à son avènement: *vingtint duorum...* II Par. XXI, 2, nous lisons « quarante-deux ans », mais par une erreur de copiste. — *Durée du règne*: *uno anno* seulement. — *Athalia, filia Amri*: « fille » dans le sens large, car Athalie n'était que la petite-fille d'Amri. Cf. vers. 18.

27. Le caractère moral du règne. — *In viis... Achab*: tout à fait comme son père, et pour un motif semblable (*gener enim...*). Cf. II Par. XVII, 3-4, où nous le voyons subir totalement l'influence néfaste de sa mère.

sicut domus Achab; gener enim domus Achab fuit.

28. Abiit quoque cum Joram, filio Achab, ad præliandum contra Hazael, regem Syriæ, in Ramoth Galaad, et vulneraverunt Syri Joram.

29. Qui reversus est ut curaretur in Jezrahel, quia vulneraverant eum Syri in Ramoth, præliantem contra Hazael, regem Syriæ. Porro Ochozias, filius Joram, rex Juda, descendit invisere Joram, filium Achab, in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

le Seigneur comme la maison d'Achab, parce qu'il était gendre de la maison d'Achab.

28. Il marcha aussi avec Joram, fils d'Achab, pour combattre contre Hazaël, roi de Syrie, à Ramoth de Galaad; et Joram fut blessé par les Syriens.

29. Il revint à Jezrahel pour se faire traiter de la blessure qu'il avait reçue à Ramoth, en combattant contre Hazaël, roi de Syrie. Et Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, vint à Jezrahel pour voir Joram, fils d'Achab, parce qu'il y était malade.

CHAPITRE IX

1. Eliseus autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, et ait illi : Accinge lumbos tuos, et tolle lenticulam olei hanc in manu tua, et vade in Ramoth Galaad.

2. Cumque veneris illuc, videbis Jehu, filium Josaphat, filii Namsi; et ingressus suscitabis eum de medio fratrum suorum, et introduces in interius cubiculum.

3. Lenisque lenticulam olei, fundes super caput ejus, et dices : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel. Aperiesque ostium, et fugies, et non ibi subsistes.

4. Abiit ergo adolescens puer prophetæ in Ramoth Galaad,

5. et ingressus est illuc. Ecce autem principes exercitus sedebant, et ait : Verbum mihi ad te, o princeps. Dixit-

1. Le prophète Élisée appela un des fils des prophètes, et lui dit : Ceins tes reins, prends dans ta main cette fiole d'huile, et va à Ramoth de Galaad.

2. Quand tu seras là, tu verras Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi; et t'approchant de lui, tu le feras lever d'au milieu de ses frères, et tu le conduiras dans une chambre retirée.

3. Et tenant cette fiole d'huile, tu la lui répandras sur la tête, en disant : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël. Aussitôt tu ouvriras la porte, et tu t'enfuiras sans t'arrêter.

4. Le jeune homme, serviteur du prophète, alla donc à Ramoth de Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux officiers de l'armée étaient assis, et il dit : Prince, j'ai un mot à vous dire.

28-29. Guerre contre les Syriens, de concert avec le roi d'Israël. — *In Ramoth...* Achab et Josaphat, le père et le grand-père des deux rois confédérés, s'étaient déjà lignés, mais en vain, pour reprendre Ramoth-Galaad aux Syriens. Cf. III Reg. xxii, 3-36. — *Vulneraverunt...* Joram: comme autrefois Achab, mais moins grièvement. — *In Jezrahel*: ville où son père s'était construit un palais (cf. III Reg. xviii, 45; xxi, 1). Les armées alliées demeurèrent devant Ramoth, continuant le siège (ix, 1 et ss.). — *Ochozias...* descendit...: visite qui occasionna sa propre mort, ix, 27.

§ II. — *Jéhu, roi d'Israël*. IX, 1 — X, 36.

1° L'onction royale de Jéhu. IX, 1-10.

CHAP. IX. — 1-3. Élisée envoie un jeune prophète à Ramoth, pour oindre Jéhu roi d'Israël. — *Eliseus... vocavit*. Il va exécuter une autre des missions confiées à son maître Élie au sommet de

l'Horeb. Cf. VIII, 7 et ss.; III Reg. xix, 15-16. — *Accinge lumbos*: pour se mettre en route et marcher en toute hâte. Cf. iv, 29. — *In medio fratrum*: ses frères d'armes, les autres officiers supérieurs. Cf. vers. 5. — *In interius cubiculum*. Dans l'hébreu, littéralement: une chambre dans une chambre; un appartement où ils seraient tout à fait seuls. Cf. III Reg. xx, 30; xxii, 25. — *Et dices...* Le message d'Élisée sera cité plus complètement aux vers. 6^o-10. — *Aperies... et fugies*. Ce départ précipité avait pour but d'éviter au messager les questions que n'aurait pas manqué de lui adresser la curiosité indiscrete des amis de Jéhu. Les choses de Dieu aiment le silence.

4-10. L'envoyé d'Élisée s'acquitte fidèlement de sa mission. Scène très vivante. — *In Ramoth-Galaad, et ingressus*. Ce détail et plusieurs autres (cf. vers. 2) indiquent que la ville était désormais au pouvoir des assiégeants. — *Fudu*

Jéhu lui dit : A qui d'entre nous veux-tu parler ? Il lui répondit : A vous, prince.

6. Jéhu se leva donc et entra dans une chambre, et le jeune homme lui répandit l'huile sur la tête, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, le peuple du Seigneur.

7. Vous exterminerez la maison d'Achab votre maître ; je vengerai ainsi de la main de Jézabel le sang des prophètes mes serviteurs, et le sang de tous les serviteurs du Seigneur.

8. Je perdrai toute la maison d'Achab, et je tueraï de la maison d'Achab tout mâle, depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël.

9. Et je traiterai la maison d'Achab comme j'ai traité la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et la maison de Baasa, fils d'Ahia.

10. Jézabel sera aussi mangée par les chiens dans le champ de Jezrahel, et il n'y aura personne pour l'ensevelir. Puis il ouvrit la porte et s'enfuit.

11. Alors Jéhu rentra auprès des serviteurs de son maître, qui lui dirent : Tout va-t-il bien ? Qu'est-ce que cet insensé est venu vous dire ? Jéhu leur dit : Vous savez ce qu'est cet homme, et ce qu'il a pu me dire.

12. Ils lui répondirent : C'est faux ; mais raconte-nous plutôt la chose. Jéhu leur dit : Il m'a déclaré ceci et cela, et il a ajouté : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël.

13. Ils se levèrent aussitôt, et chacun d'eux prit son manteau, et ils les mirent

que Jéhu : Ad quem ex omnibus nobis ? At ille dixit : Ad te, o princeps.

6. Et surrexit, et ingressus est cubiculum ; at ille fudit oleum super caput ejus, et ait : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Unxi te regem super populum Domini Israel.

7. Et percuties domum Achab domini tui, et ulciscar sanguinem servorum meorum prophetarum, et sanguinem omnium servorum Domini, de manu Jezabel.

8. Perdamque omnem domum Achab, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel.

9. Et dabo domum Achab sicut domum Jeroboam, filii Nabat, et sicut domum Baasa, filii Ahia.

10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, et fugit.

11. Jéhu autem regressus est ad servos domini sui, qui dixerunt ei : Rectene sunt omnia ? quid venit insanus iste ad te ? Qui ait eis : Nostis hominem, et quid locutus sit.

12. At illi responderunt : Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis : Hæc et hæc locutus est mihi, et ait : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel.

13. Festinaverunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub

oleum. Jéhu paraît avoir été l'unique roi d'Israël qui ait reçu l'onction royale. — *Unxi te.* Signification et but de cette onction pour Jéhu, vers. 6^b-10. — *Sanguinem... servorum...* : d'autres que les prophètes avaient péri durant la sanglante persécution d'Achab et de Jézabel. — *Mingentem...* : voyez I Reg. xxv, 22 ; III Reg. xiv, 10, et les commentaires. — *Sicut domum Jeroboam.* Cf. III Reg. xv, 27-30. — *Domum Baasa.* Cf. III Reg. xvi, 11. — *Jezabel... canes* : châtement spécial, déjà prédit par Élie, pour cette femme perverse qui avait été la cause de tant de maux.

2^o Conjuraton de Jéhu contre Joram. IX, 11-15.

11-13. Jéhu est acclamé roi par les officiers de l'armée. — *Ad servos domini sui.* Les officiers mentionnés plus haut, vers. 5 ; ils étaient, et Jéhu aussi, les serviteurs du roi Joram. — *Rectene omnia ?* Ils avaient été frappés des manières brusques et de la conduite étrange en apparence au jeune messager, qu'ils se permettent de trait-

ter d'insanus, avec leurs libres allures de soldats. — *Nostis hominem* : ils ne connaissent point sa personne, mais ses fonctions, que manifestait clairement son costume. — *Et quid locutus...* Un tel homme, conférant en secret avec Jéhu, n'avait pu que lui transmettre un oracle du Seigneur. — *Falsum est.* Les compagnons d'armes de Jéhu rejettent cette explication trop générale, la regardant comme un subterfuge pour leur dissimuler ce qui s'était passé. — *Festinaverunt.* Ils admettent l'explication sans hésiter, et se mettent aussitôt à l'œuvre pour la réaliser. Ils étaient bien peu attachés à la maison d'Achab. — *Pallium* : la large pièce d'étoffe que l'on porte en Orient par-dessus la tunique (*Att. arch.*, pl. II, fig. 11, 14). — *Posuerunt sub pedibus...* L'hébreu dit simplement : sous lui (pour le faire asseoir). — *In similitudinem tribunalis.* L'expression hébraïque est un peu obscure ; on la traduit d'ordinaire par ces mots : sur les degrés mêmes ; c.-à-d. sur l'escalier qui conduisait de la cour intérieure de la maison à

pedibus ejus in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tuba, atque dixerunt : Regnavit Jehu.

14. Conjuravit ergo Jehu, filius Josaphat, filii Namsi, contra Joram. Porro Joram obsederat Ramoth Galaad, ipse et omnis Israel, contra Hazaël, regem Syriæ;

15. et reversus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percussent eum Syri præliantem contra Hazaël, regem Syriæ. Dixitque Jehu : Si placet vobis, nemo egredietur profugus de civitate, ne vadat, et nuntiet in Jezrahel.

16. Et ascendit, et profectus est in Jezrahel; Joram enim ægrotabat ibi; et Ochozias, rex Juda, descenderat ad visitandum Joram.

17. Igitur speculator qui stabat super turrim Jezrahel vidit globum Jehu venientis, et ait : Video ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, et mitte in occursum eorum; et dicat vadens : Rectene sunt omnia?

18. Abiit ergo qui ascenderat currum in occursum ejus, et ait : Hæc dicit rex : Pacatane sunt omnia? Dixitque Jehu : Quid tibi et paci? Transi, et sequare me. Nuntiavit quoque speculator, dicens : Venit nuntius ad eos, et non revertitur.

19. Misit etiam currum equorum secundum; venitque ad eos, et ait : Hæc dicit rex : Numquid pax est? Et ait Jehu : Quid tibi et paci? Transi, et sequare me.

sous ses pieds, comme une espèce de trône, et sonnant de la trompette, ils crièrent : Jehu est roi.

14. Jehu, fils de Josaphat, fils de Namsi, fit donc une conjuration contre Joram. Or Joram avait assiégé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Israël, contre Hazaël, roi de Syrie,

15. et, ayant été blessé par les Syriens tandis qu'il combattait contre Hazaël, roi de Syrie, il était venu à Jezrahel pour se faire guérir. Or Jehu dit : Si cela vous plaît, personne ne sortira hors de la ville, de crainte qu'il n'aille porter la nouvelle à Jezrahel.

16. Il partit aussitôt, et marcha vers Jezrahel, où Joram était malade; et Ochozias, roi de Juda, y était allé pour voir Joram.

17. Or la sentinelle qui était sur la tour de Jezrahel vit Jehu qui venait avec sa troupe, et elle dit : Je vois une troupe. Joram dit : Prenez un char, et envoyez-le au-devant d'eux, et que celui qui le conduira leur dise : Apportez-vous la paix?

18. Celui qui était monté sur le char alla donc au-devant de Jehu, et lui dit : Apportez-vous la paix? Jehu lui répondit : Qu'y a-t-il de commun entre toi et la paix? Passe, et suis-moi. La sentinelle en donna aussitôt avis, et dit : Le messager est allé à eux, mais il ne revient pas.

19. Joram en envoya encore un autre avec un char; et il vint vers Jehu, et lui dit : Voici ce que dit le roi : Est-ce la paix? Qu'y a-t-il de commun entre toi et la paix? dit Jehu. Passe, et suis-moi.

la chambre haute. Voyez *P. Atl. arch.*, pl. XII, fig. 7; pl. XIII, fig. 3, 5, 6. Ce fut, en toute hypothèse, une sorte de trône improvisé, pour procéder sans retard à l'installation du nouveau roi. — *Cecinerunt tuba* : selon l'usage adopté aux cérémonies de ce genre; cf. XI, 14; II Reg. XV, 10; III Reg. I, 34, etc.

14-15. Jehu prend ses précautions pour empêcher la nouvelle de son élection de parvenir jusqu'au roi d'Israël. — *Obsederat Ramoth*... Variante dans l'hébreu : Or Joram gardait Ramoth-Galaad, lui et tout Israël, contre Hazaël... La ville avait donc été prise, comme il a été dit plus haut (note du vers. 5); mais l'armée israélienne l'occupait fortement, parce qu'on craignait un retour offensif des Syriens. — *Si placet*... Jehu prend conseil des autres officiers : sa royauté n'est pas encore assez affirmée pour qu'il puisse commander en maître absolu. — *Ne... nuntiet*...

Il importait que l'on tombât à l'improviste sur Joram, avant qu'il lui eût été possible de préparer la moindre résistance.

3° Mort de Joram et d'Ochozias. IX, 16-29.

16. Transition. — *Joram enim*... Le narrateur rappelle que les deux rois se trouvaient alors réunis à Jezrahel.

17-20. Les sentinelles de Jezrahel signalent l'approche de Jehu. Petite scène dramatique. — *Tolle currum*. Dans l'hébreu : un cavalier. De même au vers. 19. — *Dicat*... : *Rectene*...? Littéralement : Paix? (Est-ce la paix que vous apportez?) Le roi se demandait avec une inquiétude bien naturelle ce que pouvait vouloir cette troupe armée. — *Quid tibi et paci?* C.-à-d. : En quoi cela te regarde-t-il? Il était conforme au plan de Jehu d'arriver jusqu'en présence du roi sans fournir la plus petite explication; c'est pour ce motif qu'il retint le messager auprès de lui

20. La sentinelle en avertit aussitôt, et dit : Il les a rejoints, mais il ne revient pas. Celui qui s'avance paraît, à sa démarche, être Jéhu, fils de Namsi; car il vient avec précipitation.

21. Alors Joram dit : Qu'on attèle mon char. On attela son char, et Joram, roi d'Israël, et Ochozias, roi de Juda, s'avancèrent chacun sur son char, et ils vinrent au-devant de Jéhu, et le trouvèrent dans le champ de Naboth le Jezrahélite.

22. Joram, ayant vu Jéhu, lui dit : Est-ce la paix, Jéhu? Jéhu lui répondit : Quelle paix, tant que durent les fornications de Jézabel, votre mère, et ses nombreux sortilèges?

23. Alors Joram tourna bride, et prenant la fuite, il dit à Ochozias : Trahison, Ochozias!

24. En même temps Jéhu banda son arc, et frappa Joram d'une flèche entre les épaules. La flèche lui perça le cœur, et il tomba raide mort dans son char.

25. Et Jéhu dit à son officier Badacer : Prenez-le, et jetez-le dans le champ de Naboth le Jezrahélite. Car je me souviens que lorsque nous suivions Achab son père, et que nous étions vous et moi dans un même char, le Seigneur prononça contre lui cette prophétie, en disant :

26. Pour le sang de Naboth, et pour le sang de ses fils que j'ai vu hier, dit le Seigneur, je vous rendrai la pareille dans ce même champ, dit le Seigneur. Prenez-le donc maintenant, et jetez-le dans le champ, selon la parole du Seigneur.

20. Nuntiavit autem speculator, dicens : Venit usque ad eos, et non revertitur. Est autem incessus quasi incessus Jehu, filii Namsi; præceptum enim graditur.

21. Et ait Joram : Junge currum. Junxeruntque currum ejus, et egressus est Joram, rex Israel, et Ochozias, rex Juda, singuli in curribus suis; egressique sunt in occursum Jehu, et invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

22. Cumque vidisset Joram Jehu, dixit : Pax est, Jehu? At ille respondit : Quæ pax? adhuc fornicationes Jezabel, matris tuæ, et veneficia ejus multa vigent.

23. Convertit autem Joram manum suam, et fugiens, ait ad Ochoziam : Insidiæ, Ochozia!

24. Porro Jehu tetendit arcum manu, et percussit Joram inter scapulas; et egressa est sagitta per cor ejus, statimque corruit in curru suo.

25. Dixitque Jehu ad Badacer ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitæ; memini enim, quando ego et tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem hujus, quod Dominus onus hoc levaverit super eum, dicens :

26. Si non pro sanguine Naboth, et pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, et projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

(sequez me). — *Quasi incessus Jehu*. Plutôt, d'après l'hébreu : La manière de conduire (la troupe) est comme la manière de conduire de Jéhu; car il conduit avec précipitation (littéral. : avec folie). On voit, par ce trait, que Jéhu était très connu dans l'armée. — *Filii Namsi* : dans le sens de petit-fils. Voyez les vers. 2, 14, et la note de VIII, 25.

21-22. Joram et Ochozias s'avancent à la rencontre de Jéhu. — *Junge currum*. Joram a compris que, seule, une raison très grave a pu faire quitter à Jéhu son poste de Ramoth-Galaad. Il accourt donc lui-même pour avoir plus promptement des nouvelles. — *In agro Naboth*. A proximité du palais, d'après III Reg. XXI, 1 (voyez la note). Ce détail prépare l'accomplissement du divin oracle (ibid., vers. 19, 23). — *Quæ pax? Adhuc...* Preuve qu'il ne pouvait pas y avoir de paix. *Fornicationes* doit s'entendre au figuré; cf. Ex. XXXIV, 15-16; Deut. XXXI, 6 etc *Vene-*

ficia : la magie faisait plus ou moins partie de tous les cultes idolâtriques.

23-26. Mort de Joram. — *Convertit... manum* : il saisis vivement les rênes, afin d'imprimer au char une autre direction. Cf. III Reg. XXII, 34. Le langage insolent de Jéhu lui a dévoilé que celui-ci se présente en rebelle, et il fuit au plus vite, en pressant son royal visiteur de l'imiter (*insidiæ...*). — *Tetendit arcum*. Littéral. dans l'hébreu : il remplit sa main de l'arc. Telle est à la lettre l'attitude d'un archer qui va tirer (*Att. arch.*, pl. LXXXVI, fig. 11; pl. LXXXVII, fig. 16, etc.). — *Inter scapulas* : au moment où Joram s'enfuyait. — *Projice... in agro...* Jéhu voulait ainsi coopérer lui-même à l'accomplissement du terrible oracle, qu'il avait entendu de ses propres oreilles au moment où Élie le prononçait (*memint enim...*). — *Onus*; hébr. *massâ*. Mot souvent employé par Isale (cf. XIII, 1; XV, 1; XVII, 1. etc.) pour désigner une prophétie de

27. Ochozias autem, rex Juda, videns hoc, fugit per viam domus horti; persecutusque est eum Jehu, et ait : Etiam hunc percute in curru suo. Et percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeblaam. Qui fugit in Mageddo, et mortuus est ibi.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, et tulerunt in Jerusalem; sepelieruntque eum in sepulcro cum patribus suis in civitate David.

29. Anno undecimo Joram, filii Achab, regnavit Ochozias super Judam.

30. Venitque Jehu in Jezrahel. Porro Jezabel, introitu ejus audito, depinxit oculos suos sibi, et ornavit caput suum, et respexit per fenestram

31. ingredientem Jehu per portam,

27. Or Ochozias, roi de Juda, voyant cela, s'enfuit par le chemin de la maison du jardin, et Jéhu le poursuivit, et dit : Frappe-le aussi dans son char. Et ils le frappèrent à la montée de Gaver, qui est près de Jéblaam, et il s'enfuit à Mageddo, où il mourut.

28. Ses serviteurs le mirent sur son char et le portèrent à Jérusalem; et ils l'ensevelirent avec ses pères dans la ville de David.

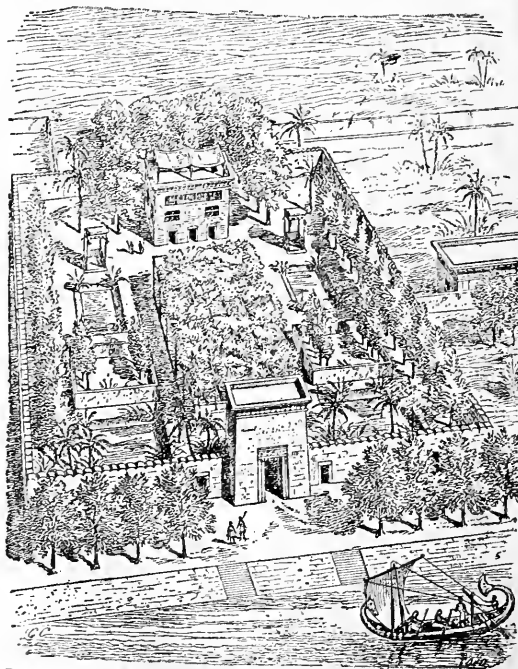
29. La onzième année de Joram, fils d'Achab, Ochozias régna sur Juda.

30. Jéhu vint ensuite à Jezrahel. Or Jézabel, ayant appris son arrivée, se para les yeux avec du fard, mit ses ornements sur sa tête, et regarda par la fenêtre

31. Jéhu qui entrait dans le palais, et

malheur. — *Sanguine filiorum...* Trait horrible, qui n'avait pas été signalé antérieurement. Je

horti. Les LXX se contentent de transcrire en hébreu ces deux derniers mots, comme s'ils étaient le nom d'une ville (Βαθγάν, Engannim d'après quelques interprètes); mais la Vulgate a fort exactement traduit. — *Etiam hunc...*: Ochozias faisait partie de la famille d'Achab (cf. VIII, 26), et Jéhu ne croyait pas devoir l'épargner (voyez le vers. 8). — *In ascensu Gaver*. Hébreu : la montée de Gur. Localité inconnue; mais Jeblaam (hébr. : *Ibl'am*) paraît avoir occupé l'emplacement du village de Bélameh, à une demi-heure au sud de Djénin (*At. géogr.*, pl. VII, XII). Voy. Jos. XVII, 11 et le commentaire. Sur Mageddo, voyez la note de III Reg. IV, 12. — *Anno undecimo...* Répétition extraordinaire de la date synchronique déjà mentionnée précédemment, VIII, 25, avec une légère variante (onzième au lieu de douzième), qui provient de ce que les Hébreux indiquent d'une manière assez vague le début de chaque règne, comme nous l'avons vu fréquemment (cf. XV, 1, 25, etc., et les commentaires).



Vue perspective d'une villa entourée de jardins, (D'après une peinture égyptienne.)

zabel avait complété son crime en faisant disparaître aussi les héritiers de Naboth.

27-29. Mort d'Ochozias. — *Per viam domus*

s'était passé. — *Depinxit... sibi*. Coutume qui persiste encore dans l'Orient biblique. Les femmes de toutes les classes de la société se noircissent

elle dit : Peut-on espérer quelque paix de Zambri, qui a tué son maître ?

32. Jéhu, levant la tête vers la fenêtre, dit : Quelle est cette femme ? Et deux ou trois eunuques se penchèrent vers lui.

33. Jéhu leur dit : Jetez-la en bas. Aussitôt ils la jetèrent, et la muraille fut teinte de son sang, et elle fut foulée aux pieds des chevaux.

34. Après que Jéhu fut entré pour boire et pour manger, il dit : Allez voir cette maudite, et ensevelissez-la, parce qu'elle est fille de roi.

35. Et ils allèrent pour l'ensevelir, mais ils ne trouvèrent que son crâne, ses pieds et l'extrémité de ses mains.

36. Et ils revinrent l'annoncer à Jéhu, qui leur dit : C'est ce que le Seigneur avait déclaré par Élie de Thesbé, son

et ait : Numquid pax potest esse Zambri, qui interfecit dominum suum ?

32. Levavitque Jehu faciem suam ad fenestram, et ait : Quæ est ista ? Et inclinaverunt se ad eum duo vel tres eunuchi.

33. At ille dixit eis : Præcipitate eam deorsum. Et præcipitaverunt eam, aspersusque est sanguine paries, et eorum ungulæ conculcaverunt eam.

34. Cumque introgressus esset ut comederet biberetque, ait : Ite, et videte maledictam illam ; et sepelite eam, quia filia regis est.

35. Cumque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, et pedes, et summas manus.

36. Reversique nuntiaverunt ei. Et ait Jehu : Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten,

les deux paupières avec de l'antimoine ; ce qui donne aux yeux un éclat très vif, et semble les agrandir. Cf. Jer. iv, 30 ; Ez. xxiii, 40, etc.

(*Atl. arch.*, pl. vi, fig. 9 ; pl. vii, fig. 2, 8-10). — *Ornavit caput* : au moyen d'un diadème. Jézabel prévoit le sort qui l'attend, et elle veut mourir parée comme une reine. — *Numquid pax... Zambri... ?* Mordante ironie. Zambri avait été aussi le meurtrier de son roi, ce qui lui avait valu un prompt châtiement. Cf. III Reg. xvi, 9 et ss. — *Quæ... ista ?* Dans l'hébreu, avec une nuance : « Qui est pour moi ? Qui ? » Cri d'impatience : Qui me débarrasera de cette femme ? — *Inclinaverunt se... eunuchi* : par la fenêtre, pour voir de qui venait cet ordre. — *Præcipitaverunt*. Une telle femme ne devait guère avoir conquis l'affection des serviteurs du palais ; sans compter le servilisme et la versatilité des Orientaux pour tout vainqueur. — *Aspersus... sanguine...* Description tragique. Au lieu de *equorum ungulæ conculcaverunt*, l'hébreu porte : (il rejallit de son sang sur le mur) et sur les chevaux ; Jéhu la foula aux pieds.

34-37. Le cadavre de Jézabel est dévoré par les chiens. — *Ut comederet...* Saisissant contraste. Jéhu entre en maître dans le palais royal, et y consomme avec ses officiers les repas préparés pour Joram et Ochozias. —

Maledictam illam. Jézabel avait été maudite, en effet, par le prophète Élie, III Reg. xxi, 23. — *Filia regis est*. Fille d'Ethbaal, roi de Sidon



Femme syrienne dont les yeux sont peints à l'antimoine.

(III Reg. xvi, 31). Ce sentiment de pitié tardive avait peut-être pour but, de la part de Jéhu, de ne pas trop irriter les rois phéniciens. — *Calvariam...*, *pedes* : les parties les plus

dicens : In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

37. et erunt carnes Jezabel sicut sterqus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant : Hæccine est illa Jezabel?

serviteur, en disant : Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans le champ de Jezrahel,

37. et la chair de Jézabel sera dans le champ de Jezrahel comme le fumier sur la face de la terre, et tous ceux qui passeront diront : Est-ce là cette Jézabel?

CHAPITRE X

1. Erant autem Achab septuaginta filii in Samaria. Scripsit ergo Jehu litteras, et misit in Samariam ad optimates civitatis, et ad majores natu, et ad nutritios Achab, dicens :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini vestri, et currus, et equos, et civitates firmas, et arma,

3. eligite meliorem, et eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, et eum ponite super solium patris sui, et pugnat pro domo domini vestri.

4. Timuerunt illi vehementer et dixerunt : Ecce duo reges non potuerunt stare coram eo; et quomodo nos valebimus resistere?

5. Miserunt ergo præpositi domus, et præfecti civitatis, et majores natu, et nutritii, ad Jehu, dicentes : Servi tui sumus; quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis regem; quæcumque tibi placeat, fac.

6. Rescripsit autem eis litteras secundo, dicens : Si mei estis, et obeditis mihi, tollite capita filiorum domini vestri, et venite ad me hac eadem hora cras in Jezrahel. Porro filii regis, septua-

1. Or Achab avait soixante-dix fils à Samarie; et Jéhu écrivit une lettre qu'il envoya à Samarie, aux chefs, aux anciens, et à ceux qui nourrissaient les enfants d'Achab. Il y disait :

2. Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, vous qui avez *entre vos mains* les enfants de votre maître, des chars, des chevaux, des villes fortes et des armes,

3. choisissez le meilleur des fils de votre maître, et celui qui vous plaira davantage, et placez-le sur le trône de son père, et combattez pour la maison de votre seigneur.

4. Ils furent saisis d'une grande crainte, et ils dirent : Deux rois n'ont pu se soutenir contre lui, et comment pourrions-nous lui résister?

5. Ainsi les maîtres du palais, les chefs de la ville, les anciens et ceux qui nourrissaient les princes, envoyèrent dire à Jéhu : Nous sommes vos serviteurs, nous ferons tout ce que vous nous commanderez; nous ne nous choisirons point de roi, mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une seconde fois, et leur manda : Si vous êtes à moi, et que vous vouliez m'obéir, prenez les têtes des fils de votre roi, et venez auprès de moi demain à cette même heure à Jezrahel.

dures du corps humain. — *Et erunt carnes...* Complément rétrospectif de la prédiction d'Élie contre Jézabel. Cf. III Reg. XXI; 23.

5° Jéhu fait mourir les fils d'Achab. X, 1-11.

CHAP. X. — 1-3. Lettre insidieuse de Jéhu aux habitants de Samarie. — *Septuaginta filii*. « Fils » dans le sens général de descendants. — *Ad optimates civitatis*. L'hébreu dit, évidemment par erreur : aux notables de Jezrahel. Quelle autorité auraient-ils pu exercer dans la capitale du royaume? — *Nutritios Achab* : les gouverneurs des jeunes princes royaux. Cf. vers. 6. — *Qui habetis filios...*, *currus...* Dans sa lettre, Jéhu fait très bien ressortir tous les avantages dont jouissaient alors, en face de son propre pouvoir non encore affermi, les habitants de la

capitale israélite, et il les invite à en tirer parti contre lui. Défi hardi, mais habile; car, au point où en étaient les choses, qui oserait résister au nouveau roi?

4-5. Réponse des Samaritains. — *Ecce duo reges* : Joram et Ochozias, au faite de leur puissance. Cf. IX, 16 et ss. — *Præpositi...*, *præfecti*. L'hébreu emploie le singulier : le chef de la maison (le majordome du palais; III Reg. IV, 6), le chef de la ville. — *Servi tui...* Humble et totale soumission.

6-7. Massacre de la famille royale à Samarie. — *Tollite capita*. Nouveau trait d'habileté. Jéhu écartait ainsi de sa personne l'odieux de cet affreux massacre, et il en rejetait la responsabilité sur les amis de l'ancienne famille régnante.

Or les fils du roi, au nombre de soixante-dix, étaient nourris chez les grands de la ville.

7. Lorsqu'ils eurent reçu la lettre de Jéhu, ils prirent les soixante-dix fils du roi, et les tuèrent; ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, et les envoyèrent à Jezrahel.

8. Le messenger vint l'annoncer à Jéhu, en disant : Ils ont apporté les têtes des fils du roi. Et il répondit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte jusqu'à demain matin.

9. Et il sortit au point du jour, et, se tenant devant tout le peuple, il dit : Vous êtes justes; si j'ai conjuré contre mon seigneur, et si je l'ai tué, qui a frappé tous ceux-ci?

10. Considérez donc qu'il n'est tombé à terre aucune des paroles que le Seigneur avait prononcées contre la maison d'Achab, et que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avait prédit par son serviteur Elie.

11. Jéhu fit mourir ensuite tout ce qui restait de la maison d'Achab dans Jezrahel, tous ses grands, ses amis et ses prêtres, de sorte qu'il ne resta rien de lui.

12. Ensuite il se leva, et vint à Samarie. Et, arrivé près d'une cabane de pasteurs,

13. il trouva les frères d'Ochozias, roi de Juda, et il leur dit : Qui êtes-vous? Ils répondirent : Nous sommes les frères d'Ochozias; nous sommes venus saluer les fils du roi, et les fils de la reine.

ginta viri, apud optimates civitatis nutritabantur.

7. Cumque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, et occiderunt septuaginta viros, et posuerunt capita eorum in cophinis, et miserunt ad eum in Jezrahel.

8. Venit autem nuntius, et indicavit ei, dicens : Attulerunt capita filiorum regis. Qui respondit : Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ usque mane.

9. Cumque diluxisset, egressus est, et stans dixit ad omnem populum : Justi estis; si ego conjuravi contra dominum meum, et interfeci eum, quis percussit omnes hos?

10. Videte ergo nunc quoniam non cecidit de sermonibus Domini in terram, quos locutus est Dominus super domum Achab, et Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Eliæ.

11. Percussit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, et universos optimates ejus, et notos, et sacerdotes, donec non remauerent ex eo reliquæ.

12. Et surrexit, et venit in Samariam. Cumque venisset ad cameram pastorum in via,

13. invenit fratres Ochoziæ, regis Juda, dixitque ad eos : Quinam estis vos? Qui responderunt : Fratres Ochoziæ sumus, et descendimus ad salutandos filios regis et filios reginæ.

Cf. vers. 9-10. — *Venite... cras*. Les deux villes n'étaient éloignées l'une de l'autre que de quelques heures de marche (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Septuaginta viros* : « hommes » dans le sens large, car plusieurs d'entre eux n'étaient que des enfants. — *In cophinis*. D'après Jer. xxiv, 2, de grands paniers qui servaient à la récolte des figes. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. xvii, fig. 5.

8-10. Jéhu excuse ce massacre par l'oracle du prophète Elie. — *Duos acervos* : de chaque côté de la porte. Spectacle affreux, mais terrifiant pour quiconque pouvait nourrir des projets de révolte. On voit sur les monuments assyriens des têtes ainsi amoncelées, ou portées par les exécuteurs (*Atl. arch.*, pl. xciii, fig. 4). — *Justi estis*. Feignant l'étonnement, Jéhu s'adresse au peuple et l'établit juge de la situation. Il reconnaît qu'il a lui-même fait mourir Joram (*conjuravi... interfeci*); mais il prétend n'être pour rien dans ces autres meurtres, et il les présente comme une réalisation de l'oracle d'Elie. — *Ceci-*

dit... in terram : à la façon d'une chose sans valeur. Cf. Matth. x, 29.

11. Nouveaux massacres à Jezrahel. — *Sacerdotes* : ceux des prêtres de Baal qui étaient attachés au service de la cour; les autres, en plus grand nombre, périrent un peu plus tard, vers. 19 et ss.

6° Meurtre des frères d'Ochozias et des derniers restes de la famille d'Achab. X, 12-17.

12-14. Les frères d'Ochozias sont massacrés par ordre de Jéhu. — *Venit in Samariam*. Maintenant qu'il est sûr de ne pas trouver de résistance dans la capitale, Jéhu y fait son entrée solennelle. — *Ad Cameram pastorum*. Nom propre, sans doute. Les LXX transcrivent sans traduire : Βαρθαζάθ. Cette localité ne doit pas différer du Béthcad d'Eusèbe et de saint Jérôme, situé entre Jezrahel et Samarie. — *Fratres Ochoziæ*. Non pas ses frères dans le sens strict, car ils avaient été massacrés antérieurement par les Arabes (cf. II Par. xxi, 17; xxii, 1),

14. Qui ait : Comprehendite eos vivos. Quos cum comprehendissent vivos, jugulaverunt eos in cisterna juxta cameram, quadraginta duos viros, et non reliquit ex eis quemquam.

15. Cumque abiisset inde, invenit Jonadab, filium Rechab, in occursum sibi, et benedixit ei. Et ait ad eum : Numquid est cor tuum rectum, sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab : Est. Si est inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in currum,

16. dixitque ad eum : Veni mecum, et vide zelum meum pro Domino. Et impositum in curru suo

17. duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum Domini quod locutus est per Eliam.

18. Congregavit ergo Jehu omnem populum, et dixit ad eos : Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum amplius.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal, et universos servos ejus, et cunctos sacerdotes ipsius, vocate ad me; nullus sit qui non veniat, sacrificium enim grande est mihi Baal; quicumque defuerit non vivet. Porro Jehu faciebat hoc insidioso, ut disperderet cultores Baal.

20. Et dixit : Sanctificate diem sollemnem Baal. Vocavitque,

21. et misit in universos terminos Israel, et venerunt cuncti servi Baal;

14. Et Jéhu dit : Prenez-les vivants. Ils les prirent donc vivants, et les menèrent à une citerne près de cette cabane, et ils les égorgèrent, sans en laisser échapper un seul de quarante-deux qu'ils étaient

15. Étant parti de là, Jéhu trouva Jonadab, fils de Réchab, qui venait au-devant de lui; et il le salua, et lui dit : Avez-vous le cœur droit à mon égard, comme le mien l'est à l'égard de vôtre? Oui, lui répondit Jonadab. S'il est ainsi, dit Jéhu, donnez-moi la main. Et Jonadab lui donna sa main. Alors Jéhu le fit monter dans son char,

16. et lui dit : Venez avec moi, et vous verrez mon zèle pour le Seigneur. Et l'ayant fait asseoir dans son char,

17. il le mena à Samarie. Et il frappa tous ceux qui étaient restés à Samarie de la maison d'Achab, sans en épargner un seul, selon la parole que le Seigneur avait prononcée par Élie.

18. Puis Jéhu fit assembler tout le peuple, et il leur dit : Achab a peu servi Baal, mais moi je le servirai davantage.

19. Maintenant donc, convoquez auprès de moi tous les prophètes de Baal, tous ses serviteurs et tous ses prêtres; qu'il n'en manque pas un seul, car je veux faire un grand sacrifice à Baal; quiconque manquera sera puni de mort. Or Jéhu agissait ainsi avec ruse, pour exterminer les adorateurs de Baal.

20. Il dit encore : Qu'on publie une fête solennelle à l'honneur de Baal.

21. Et il envoya des messagers dans toutes les terres d'Israël, et les serviteurs

mais leurs enfants (*ibid.*, xxii, 8). — *Descendimus ad salutandos...* Ils ignoraient encore les sanglantes tragédies de Jezrahel et de Samarie. — *La cisterna* : leurs cadavres y furent laissés. — *Non reliquit...* : ils descendaient tous d'Achab; la sentence divine continuait donc de s'exécuter.

15-17. Jéhu fait périr tout ce qui restait de la famille d'Achab à Samarie. — *Jonadab* appartenait, d'après I Par. ii, 55, à la race célèbre des Cinéens (cf. Gen. xv, 19; Jud. i, 16, etc.). Jérémie, xxxv, 6-7, fournit d'intéressants détails sur le genre de vie ascétique dont il fut le fondateur. — *Benedixit* et : il le salua. — *Da manum* : en signe d'amitié. Cf. Is. ii, 6. — *Levavit... in currum*. Très grand honneur; cf. III Reg. xx, 33. Il importait à Jéhu, au moment où il faisait son entrée à Samarie, de se présenter comme l'ami intime de ce saint personnage. — *Zelum meum...* : zèle plutôt apparent que réel, puisque Jéhu laissa subsister dans son royaume

le culte des veaux d'or. Cf. vers. 29. — *Percussit omnes...* : ce fut la fin cette fois.

7° Massacre des adorateurs de Baal et extirpation de ce culte infâme. X, 18-27.

18-19. Jéhu simule une grande dévotion pour Baal. — *Achab coluit... parum*. Achab n'avait que trop honoré Baal; mais Jéhu tenait ce langage pour mieux rehausser sa propre dévotion. — *Nunc igitur... vocate...* Réunion plus pieuse encore que celle qui s'était autrefois tenue sur le Carmel (III Reg. xviii, 19 et ss.). — *Servos* : les adorateurs ordinaires, distincts soit des prophètes, soit des prêtres. — *Quicumque defuerit...* menace jointe à la flatterie, pour obtenir que personne ne manquât.

20-23. Assemblée solennelle dans le temple de Baal. — *Vocavitque*. Hébr. : et ils proclamèrent (la fête). — *Misit in universos...* Jéhu poursuivit par tous les moyens l'exécution de son projet; son but fut atteint, comme l'exprime emphati-

de Baal vinrent tous, sans qu'il en manquât un seul. Et ils entrèrent dans le temple de Baal, et la maison de Baal en fut remplie d'un bout à l'autre.

22. Il dit ensuite à ceux qui gardaient les vêtements : Donnez des vêtements à tous les serviteurs de Baal. Et ils leur en donnèrent.

23. Et Jéhu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab, fils de Réchab, dit aux adorateurs de Baal : Recherchez et regardez, afin qu'il n'y ait parmi vous aucun des serviteurs du Seigneur, mais seulement les adorateurs de Baal.

24. Ils entrèrent donc dans le temple, pour offrir leurs victimes et leurs holocaustes. Or Jéhu avait placé dehors quatre-vingts hommes, et il leur avait dit : S'il échappe un seul homme de tous ceux que je livrerai entre vos mains, votre vie me répondra de la sienne.

25. Après qu'on eut offert l'holocauste, Jéhu donna cet ordre à ses soldats et à ses officiers : Entrez, tuez, que pas un n'échappe. Et les officiers entrèrent avec les soldats, les firent passer au fil de l'épée, et les jetèrent dehors. Ils allèrent ensuite à la ville du temple de Baal.

26. Et ils tirèrent du temple la statue de Baal, et après l'avoir brisée

27. ils la brûlèrent. Ils détruisirent aussi le temple de Baal, et ils en firent un cloaque qui subsiste jusqu'à ce jour.

non fuit residuus ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal, et repleta est domus Baal a summo usque ad summum.

22. Dixitque his qui erant super vestes : Proferte vestimenta universis servis Baal. Et protulerunt eis vestes.

23. Ingressusque Jehu, et Jonadab, filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal : Perquirite, et videte, ne quis forte vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.

24. Ingressi sunt igitur ut facerent victimas et holocausta. Jehu autem præparaverat sibi foris octoginta viros, et dixerat eis : Quicumque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Factum est autem, cum completum esset holocaustum, præcepit Jehu militibus et ducibus suis : Ingreimini, et percutite eos; nullus evadat. Percusseruntque eos in ore gladii, et projecerunt milites et duces. Et ierunt in civitatem templi Baal.

26. Et protulerunt statuam de fano Baal, et combusserunt,

27. et comminuerunt eam. Destruerunt quoque ædem Baal, et fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc.

quement le narrateur (*venervnt cuncti...*, etc.). — *Proferte vestimenta*. Dans l'hébreu : les vêtements ; les ornements d'apparat dont les adorateurs de Baal se revêtaient pendant leurs cérémonies. Les auteurs classiques en font mention (cf. Hérodien, v, 5, etc.). — *Perquirite*... Précaution destinée, cette fois, à épargner les innocents que la curiosité aurait pu attirer dans le temple de Baal ; mais les idolâtres la prirent en bonne part, supposant que Jéhu voulait éloigner les non initiés. Les anciens étaient sous ce rapport, comme de nos jours les musulmans, d'une irritabilité extrêmement jalouse.

24-27. Le massacre ; destruction du temple. — *Ingressi sunt*... : dans la cour intérieure, analogue à celle du temple de Jérusalem, et de la plupart des temples païens. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xcvi, fig. 4 ; pl. xcvi, fig. 5, 6 ; pl. cxcix, fig. 1, 2 ; pl. cxvi, fig. 1. Naturellement, les sacrifices étaient consumés en plein air. — *Præparaverat... foris* : autre mesure pour que personne n'échappât au massacre. — *Præcepit... militibus*. Hébr. : aux coureurs ; c.-à-d. aux soldats de sa garde. Cf. III Reg. 1, 5, etc. — *Ingredimini*. Le narrateur marque très bien les divers mouvements des soldats : du dehors (*foris*, vers. 24) ils pénétrèrent dans la cour, et

de là dans le temple même (*in civitatem templi* ; « ville » dans le sens primitif de πόλις, puis « ceint de murs », par conséquent l'intérieur de



Temple de Baal, d'après une médaille du temps de Caracalla.

l'édifice). — *Protulerunt statuam*. L'hébreu emploie le pluriel : les stèles, ou images sacrées ; il mentionne ensuite au singulier une autre stèle, qu'il nomme « la stèle de Baal », l'image principale, évidemment. — *Fecerunt latrinas* : marque extrême de mépris et d'exécration. Cf. Ez. vi, 11 ; Dan. 11, 5.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Israel;

29. verumtamen a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel, non recessit, nec dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel et in Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu : Quia studiosè egisti quod rectum erat et placebat in oculis meis, et omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab, filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel.

31. Porro Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israel in toto corde suo; non enim recessit a peccatis Jeroboam, qui peccare fecerat Israel.

32. In diebus illis cœpit Dominus tædere super Israel; percussitque eos Hazael in universis finibus Israel;

33. a Jordane contra orientalem plagam, omnem terram Galaad, et Gad, et Ruben, et Manasse, ab Aroer, quæ est super torrentem Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Reliqua autem verborum Jehu, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

35. Et dormivit Jehu cum patribus suis, sepelieruntque eum in Samaria; et regnavit Joachaz, filius ejus, pro eo.

36. Dies autem quos regnavit Jehu super Israel, viginti et octo anni sunt, in Samaria.

28. Ainsi Jehu extermina Baal d'Israël.

29. Mais il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, et il n'abandonna pas les veaux d'or qui étaient à Béthel et à Dan.

30. Le Seigneur dit donc à Jehu. Parce que vous avez accompli avec soin ce qui était juste, et ce qui était agréable à mes yeux, et que vous avez exécuté contre la maison d'Achab tout ce que j'avais au cœur, vos enfants seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

31. Cependant Jehu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur, Dieu d'Israël, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, qui avait fait pécher Israël.

32. En ce temps-là le Seigneur commença à se lasser d'Israël. Et Hazael les battit sur toutes leurs frontières;

33. depuis le Jourdain, vers l'orient, il ruina tous les pays de Galaad, de Gad, de Ruben et de Manassé, depuis Aroër qui est le long du torrent d'Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Le reste des actions de Jehu, tout ce qu'il a fait, et sa valeur, a été écrit au livre des annales des rois d'Israël.

35. Et Jehu s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie, et son fils Joachaz régna à sa place.

36. Le temps que Jehu régna sur Israël à Samarie fut de vingt-huit ans.

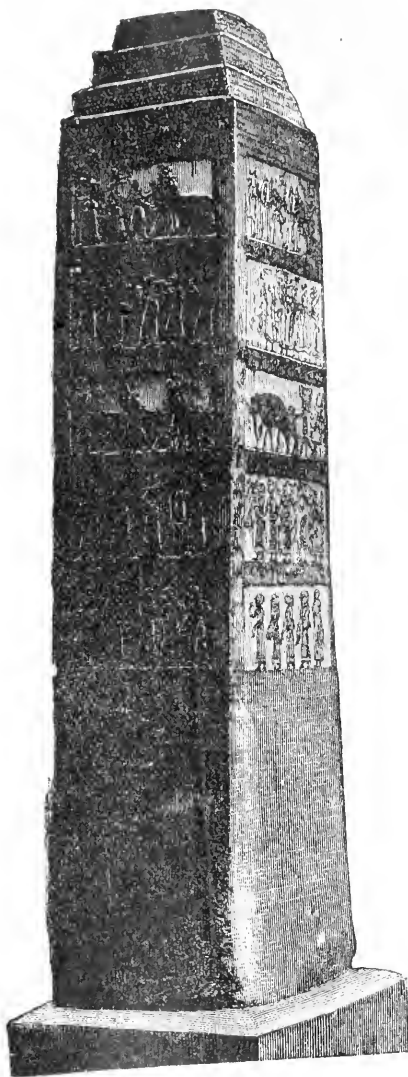
8° Autres événements et fin du règne de Jehu. X, 28-36.

28-31. Mélange de bien et de mal dans la conduite de Jehu au point de vue religieux. — Le bien : *delevit... Baal*. C'était un progrès énorme. — Le mal : *a peccatis Jeroboam...*; spécialement, *nec dereliquit vitulos...*, par politique, comme Jéroboam, et dans la crainte que ses sujets ne s'attachassent aux rois de Juda. — *Dixit... Dominus...* : par la bouche de quelque prophète. Dieu châtera Jehu à cause de ses œuvres coupables (vers. 31-33), mais il récompense aussi ses bonnes actions. — *Ad quartam generationem* : savoir, Joachaz, Joas, Jéroboam II, Zacharie. Cf. xv, 12. Aucune dynastie n'occupa si longtemps le trône d'Israël (durant cent ans environ). — *Porro Jehu...* Le narrateur insiste sur ce trait fâcheux.

32-33. Invasion victorieuse des Syriens sur le territoire d'Israël. — *Cœpit... tædere...* Hébr. : le Seigneur commença à couper les extrémités d'Israël; expression imagée, qui dénote très bien les

conquêtes successives d'Hazaël, et la manière dont il entamait peu à peu le territoire israélite. — *In universis finibus* : sur toutes les frontières qui étaient en contact avec la Syrie; les détails notés au vers. 33 marquent la Palestine transjordanienne dans sa totalité (voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII et XII). — *Ab Aroer* : aujourd'hui Arah. Voyez la note de Dent. II, 36. L'extrême limite des conquêtes d'Hazaël du côté du sud. — *Galaad, Basan* : provinces situées, la première au centre, la seconde au nord du territoire d'Israël, au delà du Jourdain.

34-36. Conclusion du règne de Jehu. — *Reliqua autem...* Les inscriptions cunéiformes, qui le nomment *Yuhua*, nous fournissent aussi quelques renseignements à son sujet; elles le citent parmi les alliés, c.-à-d. parmi les tributaires de l'Assyrie. Jehu dut appeler les Assyriens à son secours contre Hazaël. Voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 69 et ss. — *Durée du règne : viginti et octo anni.*



Obélisque de Salmanazar II, sur lequel on lit le nom de Jéhu et d'Hazaël.

CHAPITRE XI

1. Athalia vero, mater Ochoziæ, videns mortuum filium suum, surrexit, et interfecit omne semen regium.

2. Tollens autem Josaba, filia regis Joram, soror Ochoziæ, Joas, filium Ochoziæ, furata est eum de medio filiorum regis qui interfecibantur, et nutricem ejus de triclinio; et abscondit eum a facie Athaliæ ut non interficeretur.

3. Eratque cum ea sex annis clam in domo Domini; porro Athalia regnavit super terram.

4. Anno autem septimo misit Joiada, et assumens centuriones et milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis foedus; et adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium regis;

5. et præcepit illis, dicens: Iste est sermo quem facere debetis.

6. Tertia pars vestrum introeat sabbato, et observet excubias domus regis; tertia autem pars sit ad portam Sur; et tertia pars sit ad portam quæ est post

1. Or Athalie, mère d'Ochozias, voyant que son fils était mort, se leva et fit périr toute la race royale.

2. Mais Josaba, fille du roi Joram, sœur d'Ochozias, prit Joas, fils d'Ochozias, avec sa nourrice qu'elle fit sortir de sa chambre, et le déroba du milieu des fils du roi, lorsqu'on les tuait; et elle le cacha ainsi aux regards d'Athalie, et l'empêcha d'être tué.

3. Il fut six ans avec sa nourrice en secret dans la maison du Seigneur. Et Athalie régna dans le pays.

4. La septième année, Joiada envoya chercher des centurions et des soldats. Il les fit entrer dans le temple du Seigneur, et fit alliance avec eux, et il leur fit prêter serment dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du roi.

5. Et il leur donna cet ordre: Voici ce que vous devrez faire.

6. Parmi ceux d'entre vous qui entrent en service le jour du sabbat, qu'un tiers monte la garde à la maison du roi, qu'un tiers soit à la porte de Sur,

SECTION IV. — DEPUIS L'USURPATION D'ATHALIE JUSQU'À LA RUINE DU ROYAUME D'ISRAËL. XI, 1 — XVII, 41.

§ I. — Athalie et Joas sur le trône de Juda. XI, 1 — XII, 21.

1° Usurpation d'Athalie. XI, 1-3.

CHAP. XI. — 1-3. Athalie sur le trône de Juda. — Athalia. Digne fille de Jézabel par l'ambition et la cruauté. — *Interfecit omne semen...*: non seulement les plus proches héritiers du trône, c.-à-d. les fils d'Ochozias, ses propres petits-fils, mais tous ceux des membres de la famille royale qui pouvaient revendiquer quelque droit au trône. Les Arabes (II Par. XXI, 17) et Jéhu (sup. x, 14) en avaient déjà fait périr plusieurs. — *Josaba...*, soror Ochoziæ: sœur par une autre mère, croit-on. Cf. Jos., *Ant.*, IX, 7, 2. — *De triclinio*. Hébr.: (elle le mit) dans la chambre des lits; c.-à-d. dans l'appartement qui servait de dépôt pour les lits, couvertures, etc. — *Eratque...* in domo Domini. De cette cachette transitoire, le jeune prince fut porté bientôt dans une des chambres attenantes au temple (voyez III Reg. VI, 2 et ss., et le commentaire; *Atl. arch.*, pl. xcviij, fig. 3, 4). — *Athalia regnavit*: son coup d'État ayant réussi. Le narrateur ne dit rien de ce triste règne, dont nous n'apprenons ailleurs (II Par. xxiv, 7) qu'un détail nouveau, relatif à l'infâme conduite de la reine au point de vue religieux.

2° Conjuraton de Joiada. XI, 4-12.

4. Le grand prêtre s'associe un certain nombre d'officiers de l'armée pour renverser Athalie. — *Centuriones et milites*. Hébr.: les centurions des *Kârtes* et des coureurs. Sur les coureurs royaux, voyez x, 25. Les « Karites » ne diffèrent probablement pas des Céréthiens, mentionnés à plusieurs reprises comme faisant partie de la garde royale (note de II Reg. xx, 23); quelques commentateurs les prennent pour des Cariens proprement dits, alléguant que les habitants de la Carie remplissaient volontiers les fonctions de soldats mercenaires. D'après II Par. xxiii, 1, les centurions que Joiada s'associa étaient au nombre de cinq. — *Adjurans eos*: il leur fit prêter un serment solennel dans le lieu saint. — *Ostendit illis...*: l'existence du jeune roi avait été tenue secrète jusqu'alors.

5-8. Le plan de Joiada. — *Iste... sermo*. Plan fort bien combiné. Pour la réussite du complot, deux postes devaient être occupés militairement: le palais et le temple; le palais, pour surveiller Athalie et ses partisans; le temple, pour protéger Joas au moment critique. — *Tertia pars...* Garde du palais, vers. 6. Les conjurés chargés de cette mission sont divisés en trois groupes, qui devaient être postés, le premier, tout auprès de l'édifice (*observet excubias domus...*); le second, *ad portam Sur*, une des portes latérales du palais; le troisième, *ad portam... scutartiorum* (hébr.: la porte derrière les coureurs), la porte

et un tiers à la porte qui est derrière la maison de ceux qui portent les boucliers ; et vous monterez la garde à la maison de Messa.

7. Que vos deux divisions qui sortiront de service le jour du sabbat montent la garde à la maison du Seigneur auprès du roi.

8. Vous l'environnerez, les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le temple, qu'il soit tué ; et vous vous tiendrez avec le roi lorsqu'il entrera ou qu'il sortira.

9. Les centurions exécutèrent tout ce que le *grand* prêtre Joiada leur avait ordonné ; et prenant chacun leurs gens, ceux qui entraient en semaine et ceux qui en sortaient, ils vinrent trouver le *grand* prêtre Joiada,

10. et il leur donna les lances et les armes du roi David, qui étaient dans le temple.

11. Ils se tiurent donc tous rangés autour du roi, les armes à la main,

habituaculum scutariorum ; et custodiatis excubias domus Messa.

7. Duæ vero partes e vobis, omnes egredientes sabbato, custodiatis excubias domus Domini circa regem.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris ; si quis autem ingressus fuerit septum templi, interficiatur ; eritisque cum rege introeunte et egrediente.

9. Et fecerunt centuriones juxta omnia quæ præceperat eis Joiada sacerdos ; et assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joiadam sacerdotem,

10. qui dedit eis hastas et arma regis David, quæ erant in domo Domini.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, a parte templi dextera

principale, ce semble, d'après le vers. 19. Les mots *introeat sabbato* (comp. le vers. 7) nous apprennent que les soldats de garde étaient relevés le samedi, comme les prêtres et les lévites.

l'autre par les coureurs royaux (note du vers. 4). — *Egredientes... custodiatis...* : relevés de leur poste au palais (voyez le vers. 6), elles devaient se rendre au temple et y protéger le prince.

— *Vallabitis...* : en se rangeant sur deux lignes, comme il sera dit au vers. 11. — *Ingressus... septum templi*. Plutôt, d'après l'hébreu : quiconque pénétrera dans les rangs, c.-à-d. au milieu de ces deux lignes de soldats.

9-12. La mise à exécution du projet. — *Fecerunt centuriones...* Chaque compagnie occupa fidèlement son poste respectif. — *Hastas et arma* : armes de David, et peut-être d'autres rois après lui, avaient placées dans le temple comme trophées des victoires juives. Cf. II Reg. XIII, 7. — *A parte... dextera*. Conformément au système d'orientation des Hébreux, la droite du temple, c'est le mur du sud ; sa gauche, le mur du nord (*Atl. arch.*, pl. xvii, fig. 3, 4 ; pl. xcix, fig. 1 et 2 ; voyez aussi la figure de la p. 471). D'où il suit que les soldats formèrent deux lignes parallèles en avant du temple, dans la cour des prêtres : l'une tout à fait à l'entrée du vestibule ; l'autre un peu plus à l'est, auprès de l'autel des holocaustes. — *Circum regem*. Détail légèrement anticipé. Cf. vers. 19. — *Produxitque...* Lorsque tout eut été préparé. — *Diadema...* La cérémonie du couronnement et de l'onction a lieu sur place. La signification du mot *testimonium* est assez obscure : selon les uns, les vêtements royaux ; suivant d'autres



Couronnes antiques (en haut, trois rois d'Égypte ; en bas, une reine d'Égypte, un roi assyrien et un roi grec.)

Le nom *Messa* (hébr., *Massah*), employé en ce seul endroit, a été interprété de bien des manières ; sa signification probable paraît être « pour repousser » ; par conséquent : Vous veillerez à la garde de la maison, et vous écarterez tous ceux qui voudraient y pénétrer. — *Duæ vero partes...* Garde du temple, vers. 7-8. Les deux compagnies en question étaient formées, l'une par les *Kurites*,

usque ad partem sinistram altaris et aedis, circum regem.

12. Produxitque filium regis, et posuit super eum diadema et testimonium; feceruntque eum regem, et unxerunt; et plaudentes manu, dixerunt: Vivat rex!

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis; et ingressa ad turbas in templum Domini,

14. vidit regem stantem super tribunal juxta morem, et cantores et tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem et canentem tubis, et scidit vestimenta sua, clamavitque: Conjuratio! conjuratio!

15. Præcepit autem Joiada centurionibus qui erant super exercitum, et ait eis: Educite eam extra septa templi; et quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim sacerdos: Non occidatur in templo Domini.

16. Imposueruntque ei manus, et impeerunt eam per viam introitus equorum, juxta palatium; et interfecta est ibi.

17. Pepigit ergo Joiada foedus inter Dominum, et inter regem et inter populum, ut esset populus Domini, et inter regem et populum.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, et destruxerunt aras ejus, et imagines contriverunt va-

depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche de l'autel et du temple.

12. Joïada fit alors avancer le fils du roi, et mit sur sa tête le diadème, et le livre de la loi. Ils l'établirent roi, et l'oignirent, et, battant des mains, ils crièrent: Vive le roi!

13. Or Athalie entendit le bruit du peuple qui accourait, et entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. elle vit le roi assis sur son trône selon la coutume, et auprès de lui les chanteurs et les trompettes, tout le peuple du pays en joie et sonnant de la trompette. Et elle déchira ses vêtements, et s'écria: Trahison, trahison!

15. Alors Joïada donna cet ordre aux centurions qui étaient à la tête de l'armée: Emmenez-la hors du temple, et si quelqu'un la suit, qu'il soit tué par l'épée. Car le prêtre avait dit: Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

16. Les officiers se saisirent donc de sa personne, et ils l'amènèrent de force, par le chemin de l'entrée des chevaux, auprès du palais; et elle fut tuée en cet endroit.

17. Alors Joïada fit une alliance entre le Seigneur, le roi et le peuple, afin qu'Israël fût le peuple du Seigneur, et entre le peuple et le roi.

18. Et tout le peuple du pays entra dans le temple de Baal, et ils renversèrent ses autels, mirent ses images en

le livre de la loi, placé un instant sur la tête du prince. — *Plaudentes manu*. Symbole très antique et très naturel d'approbation, d'applaudissement (cf. Jos. xxvii, 23; Ps. xlvi, 1, et xcvi, 8; Thren. ii, 15, etc.).

3° Mort d'Athalie. XI, 13-16.

13-14. Athalie pénètre dans la cour du temple. — *Vocem populi currentis*. Dans l'hébreu: la voix des coureurs (c.-à-d. des soldats) et du peuple. Le palais était assez rapproché du temple. — *Vidit*... Belle description. Athalie était loin de s'attendre à un pareil spectacle. — *Super tribunal*. Hébr.: sur la colonne. Cette colonne ou estrade qu'on érigeait pour les rois est encore mentionnée plus loin, xxiii, 3. — *Cantores*. Dans l'hébreu: les princes (les chefs). La Vulgate et les LXX ont lu *sârîm* au lieu de *sârîm*. — *Tubis*. Le nom hébreu désigne les trompettes sacrées (*hasôfrot*). — *Omnis... populus terræ*: les habitants de Jérusalem, qui étaient accourus en masse. — *Conjuratio*: cri d'appel au secours.

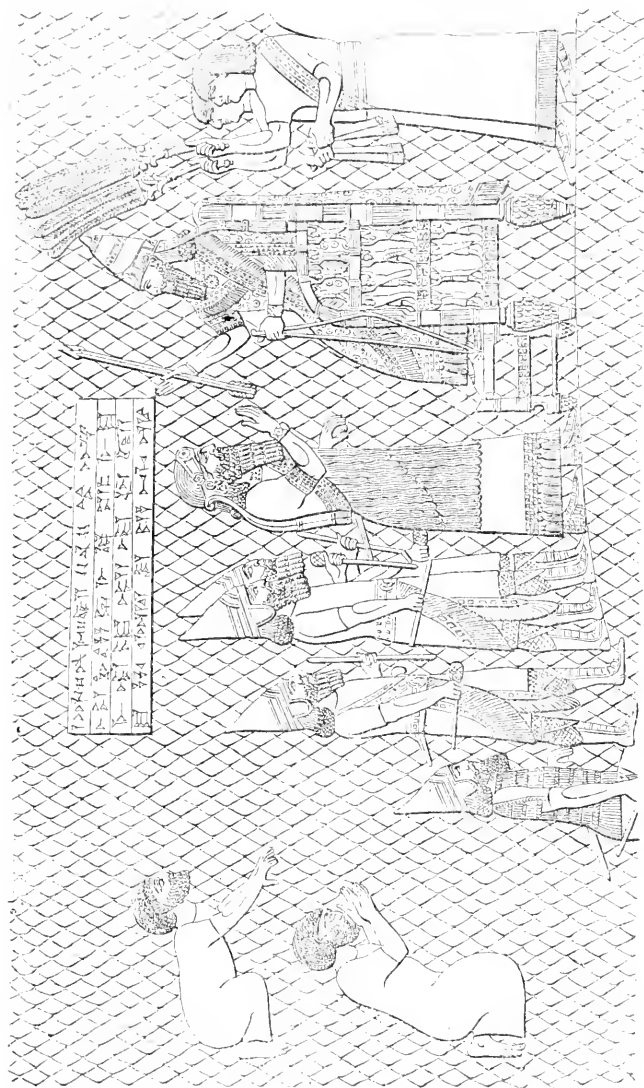
15-16. Athalie est mise à mort en dehors de l'enceinte du temple. — *Educite... extra septa*... Hébr.: Faites-la sortir entre les rangs; c.-à-d. avec une escorte qui l'entourerait des deux côtés. — *Quicumque... secutus*... Précaution pour em-

pêcher qu'on ne prit la défense d'Athalie. Joïada dirige tout avec une prudence égale à son énergie. — *Imposuerunt... manus*... Dans l'hébreu: et ils lui firent place. La foule s'ouvrit pour lui laisser un passage. — *Per viam introitus*... Les écuries royales étaient donc tout près de là. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv, et l'*Atl. arch.*, pl. xcviij fig. 6.

4° Renouvellement de l'alliance théocratique; intronisation solennelle du roi. XI, 17-21

17. On réitéra l'alliance sacrée. — *Fœdus*. Dans l'hébreu: *habb'rit*, l'alliance bien connue. Joïada la fait renouveler, parce qu'elle avait été rompue d'une certaine manière par l'introduction du culte de Baal. — *Esset populus Domini*: destination providentielle et glorieuse d'Israël. Cf. Ex. xix, 5-6; Deut. iv, 20, etc. — *Et inter regem*...: le roi promettant d'accomplir tous ses devoirs envers ses sujets; le peuple jurant une inviolable loyauté à son prince.

18. Destruction du temple de Baal et extirpation de son culte. — *Templum Baal*: bâti par Athalie à l'instar de celui de Samarie, x, 21 et ss. — *Posuit... custodias*...: des prêtres qui veilleraient à ce que les cérémonies saintes eussent lieu avec toute la perfection désirable.



Roi assyrien assis sur un trône et entouré de soldats. (Bas-relief assyrien.)

lide; Mathan quoque, sacerdotem Baal, occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.

19. Tulitque centuriones, et Cerethi et Phelethi legiones, et omnem populum terræ; deduxeruntque regem de domo Domini, et venerunt per viam portæ scutarium in palatium; et sedit super thronum regum.

20. Lætatusque est omnis populus terræ, et civitas conquievit; Athalia autem occisa est gladio in domo regis.

21. Septemque annorum erat Joas cum regnare cœpisset.

pièces, et tuèrent Mathan, prêtre de Baal, devant l'autel. Et le grand prêtre plaça des gardes dans la maison du Seigneur.

19. Puis il prit les centurions et les légions de Céreth et de Phéleth avec tout le peuple; et ils conduisirent le roi hors de la maison du Seigneur, et pénétrèrent dans le palais par l'entrée de ceux qui portaient les boucliers. Et le roi s'assit sur le trône royal.

20. Tout le peuple fit une grande réjouissance, et la ville demeura en paix. Athalie avait été tuée par l'épée dans la maison du roi.

21. Joas avait sept ans lorsqu'il commença à régner.

CHAPITRE XII

1. Anno septimo Jehu regnavit Joas, et quadraginta annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Sebia, de Bersabee.

2. Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus quibus docuit eum Joiada sacerdos;

3. verumtamen excelsa non abstulit; adhuc enim populus immolabat, et adolebat in excelsis incensum.

4. Dixitque Joas ad sacerdotes: Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini a prætereuntibus, quæ offertur pro pretio animæ, et quam sponte et arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini

1. La septième année de Jéhu, Joas commença à régner, et il régna quarante ans dans Jérusalem; sa mère s'appela Sébia, et était de Bersabée.

2. Et il fit ce qui est droit devant le Seigneur tant qu'il fut conduit par le prêtre Jôïada.

3. Néanmoins il n'enleva pas les hauts lieux, et le peuple y immolait encore, et y offrait de l'encens.

4. Alors Joas dit aux prêtres: Tout l'argent consacré qui sera apporté dans le temple du Seigneur par les passants, celui qui est offert pour le prix de l'âme, et celui qu'on apporte spontanément et au gré du cœur dans le temple,

19-21. Le roi Joas fait son entrée dans le palais de ses pères. — *Tulitque...* Jôïada organise une procession brillante, pour conduire le jeune roi au palais. — *Cerethi et Phelethi*. Voyez II Reg. viii, 18, et le commentaire. — *Deduxerunt*. L'hébreu dit: ils le firent descendre; à savoir, de la colline du temple dans la vallée de Tyropéon, pour remonter ensuite sur le mont Sion où était le palais (*Att. géogr.*, pl. xiv). — *Per viam... scutarium*. Hébr.: par le chemin de la porte des coureurs. Voyez la note du vers. 6. — *Sedit super thronum...*: intronisation semblable à celle de Salomon, III Reg. i, 46. — *Civitas conquievit*: aucun mouvement de réaction ne survint dans la capitale, quoique Athalie y eût des partisans dévoués.

5° Durée et caractère moral du règne de Joas. XII, 1-3.

CHAP. XII. — 1. Les dates principales. — Synchronisme: *anno septimo...* Durée du règne: *qua draginta annis*; comme David et Salomon.

— *Sebia...* Le nom de la mère est indiqué, ainsi que cela a lieu d'ordinaire pour les rois de Juda.

2-3. Caractère moral du règne. — *Fecit rectum*. Toutefois, deux restrictions: 1° *cunctis diebus...*, au moins vingt-trois ans selon le vers. 6; mais après la mort du grand prêtre un triste revirement eut lieu (cf. II Par. xiv, 17); 2° *excelsa non...* (voyez les notes de III Reg. iii, 4, et xv, 14).

6° Restauration du temple. XII, 4-16.

4-5. Joas ordonne aux prêtres de mettre en réserve certains revenus sacrés, pour la future réparation du temple. — *Dixit... Joas*. On ignore à quelle année de son règne. — *Pecuniam sanctorum*. Expression générale, qui désigne tout l'argent provenant des dons sacrés. Cf. III Reg. xv, 15. Ces dons sont ensuite spécifiés. — 1° *Quæ illata... a prætereuntibus*. On a conjecturé que la locution hébraïque « l'argent du passant » est une abréviation pour: l'argent de celui qui passe au nombre des recensés (cf. Ex. xxx, 13); dans

5. que les prêtres le prennent, chacun selon son rang, et qu'ils en fassent les réparations de la maison *du Seigneur*, lorsqu'ils verront que quelque chose aura besoin d'être réparé.

6. Mais jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Joas, les prêtres n'avaient point fait ces réparations du temple.

7. Le roi fit donc venir le grand prêtre Joïada et les prêtres, et il leur dit : Pourquoi ne faites-vous pas les réparations du temple? Ne recevez donc plus l'argent, selon votre rang, mais rendez-le pour les réparations du temple.

8. Et il fut interdit aux prêtres de recevoir à l'avenir l'argent du peuple, et de s'occuper des réparations de la maison *du Seigneur*.

9. Alors le grand prêtre Joïada prit un coffre, et y perça une ouverture pardessus, et il le mit auprès de l'autel, à droite de ceux qui entraient dans la maison du Seigneur; et les prêtres qui gardaient les portes y mettaient tout l'argent qu'on apportait au temple du Seigneur.

10. Lorsqu'ils voyaient qu'il y avait trop d'argent dans le tronc, le secrétaire du roi venait avec le grand prêtre, et ils

5. accipiant illam sacerdotes juxta ordinem suum, et instaurent sartatecta domus, si quid necessarium viderint instauratione.

6. Igitur usque ad vigesimum tertium annum regis Joas, non instauraverunt sacerdotes sartatecta templi.

7. Vocavitque rex Joas Joiadam pontificem et sacerdotes, dicens eis : Quare sartatecta non instauratis templi? Nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum; sed ad instaurationem templi reddite eam.

8. Prohibitique sunt sacerdotes ultra accipere pecuniam a populo, et instaurare sartatecta domus.

9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperivitque foramen desuper, et posuit illud juxta altare ad dextram ingredientium domum Domini; mittebantque in eo sacerdotes qui custodiebant ostia omnem pecuniam quæ deferebatur ad templum Domini.

10. Cumque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis, et pontifex, effundebantque et nu-

ce cas, il s'agirait du demi-sicle (1 fr. 44) que devait payer tout Israélite âgé de vingt ans. — 2° *Que... pro pretto...* C'étaient, d'une part, les cinq sicles (14 fr. 40) offerts pour le rachat des premiers-nés (cf. Ex. xiii, 2 et ss.; Num. xviii, 16); d'autre part, les sommes que les prêtres déterminaient pour l'exemption de certains vœux (voyez Lev. xxvii, 2 et ss., et le commentaire).

— 3° *Quam sponte...*: toutes les offrandes volontaires. Cf. Lev. xxii, 18-23; Deut. xvi, 10 et ss. — *Accipiant... juxta ordinem...* Hébr. : qu'ils le reçoivent chacun de ses connaissances. De même au vers. 7. En effet, d'après II Par. xxiv, 5, le roi ordonna aux prêtres d'aller quêter pour le temple dans toutes les villes de Juda. — *Instaurent sartatecta...* Autre variante dans l'hébreu : qu'ils réparent les brèches de la maison (de Dieu) partout où il se trouvera quelque brèche. Le temple n'avait guère alors que cent trente années d'existence; mais il avait souffert sous le règne d'Achaz, cette princesse ayant appliqué les revenus sacrés au culte de Baal. Cf. II Par. xxiv, 7.

6. Les prêtres négligent d'exécuter les ordres du roi. — *Ad vigesimum tertium...*: Joas était alors âgé de trente ans. Cf. xi, 21. — *Non instaurent.* Ils ne se hâtèrent pas, dit le récit parallèle, II Par. xxiv, 5. Il semble bien qu'il y eut en cela quelque négligence plus ou moins coupable. Cependant on peut dire, à la décharge des prêtres, que les revenus sacrés devaient être

assez minces à cette époque troublée, et que la tribu de Lévi avait besoin, pour vivre, de presque leur totalité. De plus, Joas avait omis de fixer la somme annuelle qui serait appliquée aux réparations du temple, et l'on demeura longtemps dans cette vague situation.

7-8. Joas retire aux prêtres le contrôle des fonds destinés à la restauration du temple, et la direction des travaux. — *Vocavit... Joiadam.* Il était naturel que le roi s'entendit avec le grand prêtre pour prendre des mesures plus nettes et plus rapides. — *Prohibitique...* L'hébreu est moins expressif : Et les prêtres consentirent à ne plus recevoir d'argent du peuple et à ne point réparer les brèches du temple. Ce fut donc un arrangement à l'amiable. Les prêtres se virent déchargés sans trop de peine d'une mission difficile et délicate, et le roi prit l'affaire directement entre ses mains.

9-10. Tronc pour les offrandes. — *Tulit Joiadas.* Par ordre du roi, après qu'on eut fait dans tout le royaume une proclamation qui engageait les fidèles à se montrer généreux. Cf. II Par. xxiv, 8-10. — *Gazophylacium* : un coffre (hébr.), qui devait faire l'usage de nos tronc. — *Juxta altare...* La place de ce tronc est clairement indiquée : près de l'autel des holocaustes, à droite de l'entrée (*Atl. archéol.*, pl. xcix, fig. 1). — *Cumque viderent...* : tous les détails avaient été très sagement prévus. — *Scriba regis* : le secrétaire d'État.

merabant pecuniam quæ inveniebatur in domo Domini;

11. et dabant eam juxta numerum atque mensuram in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini; qui impendebant eam in fabris lignorum, et in cæmentariis iis qui operabantur in domo Domini,

12. et sartatecta faciebant, et in iis qui cædebant saxa, et ut emerent ligna et lapides qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domus Domini in universis quæ indigebant expensa ad munendam domum.

13. Verumtamen non fiebant ex eadem pecunia hydrîæ templi Domini, et fuscînulæ, et thuribula, et tubæ, et omne vas aureum et argenteum, de pecunia quæ inferebatur in templum Domini.

14. Iis enim qui faciebant opus dabatur, ut instauraretur templum Domini.

15. Et non fiebat ratio iis hominibus qui accipiebant pecuniam ut distribuissent eam artificibus; sed in fide tractabant eam.

16. Pecuniam vero pro delicto et pecuniam pro peccatis non inferebant in templum Domini, quia sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazael, rex Syriæ, et pugnabat contra Geth, cepitque eam, et direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

18. Quam ob rem tulit Joas, rex Juda, omnia sanctificata quæ consecraverant Josaphat, et Joram, et Ochozias, patres ejus, reges Juda, et quæ ipse obtulerat, et universum argentum quod inveniri

en tiraient et comptaient l'argent qui s'était trouvé dans la maison du Seigneur,

11. et ils le donnaient, par compte et par mesure, entre les mains de ceux qui dirigeaient les maçons du temple. Et cet argent était employé pour les charpentiers et pour les maçons qui faisaient les réparations de la maison du Seigneur,

12. et pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois et des pierres qu'on faisait polir; et pour toute la dépense de tout ce qui était nécessaire aux réparations et au rétablissement de la maison du Seigneur.

13. Toutefois, de cet argent qui était apporté au temple du Seigneur, on ne faisait pas les amphores du temple du Seigneur, les fourchettes, les encensoirs, les trompettes et tous les vases d'or et d'argent.

14. On donnait cet argent à ceux qui avaient soin de faire faire les réparations du temple du Seigneur,

15. et on n'en demandait pas compte à ceux qui le recevaient pour le distribuer aux ouvriers, mais ils l'employaient de bonne foi.

16. On ne portait pas dans le temple du Seigneur l'argent qui était donné pour les fautes et pour les péchés, parce qu'il appartenait aux prêtres.

17. Alors Hazael, roi de Syrie, vint mettre le siège devant Geth, et il la prit, et il tourna visage pour monter contre Jérusalem.

18. C'est pourquoi Joas, roi de Juda, prit tout l'argent consacré que Josaphat, Joram et Ochozias, ses pères, les rois de Juda, et lui-même, avaient offert au temple, et tout ce qui se put trouver

11-16. Emploi de l'argent. — *Juxta numerum...* Hébr.: il donnait l'argent qui était pesé. Sur cette antique coutume de peser l'argent, voyez l'*Atl. archéol.*, pl. LXIV, fig. 9. — *Non fiebant... hydrîæ...* (vers. 13). L'argent ainsi recueilli fut donc exclusivement consacré aux murs, à la charpente, en un mot aux gros travaux de réparation. Néanmoins, une fois que la restauration fut achevée, on put employer le reste de la somme au renouvellement du mobilier sacré. Cf. II Par. XXIV, 14. Sur ces *hydrîæ...*, *fuscînulæ*, etc., voyez III Reg. VII, 50, et l'explication. — *Non fiebat ratio...* Confiance sans bornes témoignée aux intendants: on ne leur demandait aucun compte des sommes qu'ils avaient reçues. — Vers. 16, emploi spécial de certains revenus sacrés. *Pecuniam pro delicto, pro peccatis*: voyez Lev. V, 15-18, et VI, 26-29; Num. V, 8, et les notes.

7° Expédition d'Hazaël contre le royaume de Juda; Joas obtient la paix à prix d'argent. XII, 17-18.

17. L'invasion syrienne. — *Ascendit Hazael*: après sa campagne victorieuse contre le royaume d'Israël. Cf. XIII, 1-3. — *Contra Geth*: l'une des capitales de la Pentapole phénicienne; elle paraît avoir appartenu alors aux rois de Juda (cf. II Par. XI, 8), ou bien, elle était devenue leur alliée.

18. La paix est chèrement achetée. — *Quam obrem...* D'après le récit plus complet de II Par. XXIV, 23-24, une bataille eut lieu non loin de Jérusalem entre les deux armées, et Joas subit un échec humiliant. — *Omnia sanctificata...* Quoique adorateurs de Baal, Joram et Ochozias avaient cru, par raison d'État et pour ne pas trop s'alliéner la masse de leurs sujets, devoir

d'argent dans les trésors du temple du Seigneur, et dans le palais du roi, et il l'envoya à Hazaël roi de Syrie, qui se retira de Jérusalem.

19. Le reste des actions de Joas, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

20. Or les serviteurs de Joas firent une conspiration entre eux, et se soulevèrent contre lui, et le tuèrent en sa maison de Mello, à la descente de Sella.

21. Josachar, fils de Sémaath, et Jozabad, fils de Somer, ses serviteurs, le frappèrent, et il mourut; et il fut enseveli avec ses pères dans la ville de David; et Amasias, son fils, régna à sa place.

potuit in thesauris templi Domini et in palatio regis, misitque Hazaeli, regi Syriae, et recessit ab Jerusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

20. Surrexerunt autem servi ejus, et conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello, in descensu Sella.

21. Josachar namque, filius Semaath, et Jozabad, filius Somer, servi ejus, percusserunt eum, et mortuus est; et sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David. Regnavitque Amasias, filius ejus, pro eo.

CHAPITRE XIII

1. La vingt-troisième année de Joas, fils d'Ochozias, roi de Juda, Joachaz, fils de Jéhu, régna sur Israël dans Samarie, pendant dix-sept ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et il suivit Jéroboam, fils de Nabat, en commettant les péchés dans lesquels il avait fait tomber Israël; et il ne s'en retira point.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre Israël; et il les livra tout ce temps-là entre les mains d'Hazaël, roi de Syrie, et entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël.

4. Mais Joachaz implora la face du Seigneur, et le Seigneur l'écouta, parce

1. Anno vigesimo tertio Joas, filii Ochoziæ, regis Juda, regnavit Joachaz, filius Jehu, super Israel in Samaria, decem et septem annis.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel; et non declinavit ab eis.

3. Iratusque est furor Domini contra Israel, et tradidit eos in manu Hazael, regis Syriae, et in manu Benadad, filii Hazael, cunctis diebus.

4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, et audivit eum Dominus;

offrir des présents au temple de Jéhovah, aussi bien que leurs aïeux. Athalie avait plongé des mains sacrilèges dans ce riche trésor du sanctuaire (cf. II Par. xxiv, 7), mais sans l'épuiser entièrement.

8° Joas périt assassiné. XII, 19-31.

19-21. Triste fin du règne de Joas. — *Servi ejus*: leurs noms sont cités au vers. 21. — *In domo Mello*. Dans son lit, ajoute l'auteur des Paralipomènes (II, xxiv, 25). Sur le *Millo*, voyez la note de II Reg. v, 9, et l'Atl. géogr., pl. xiv. — *In descensu Sella*: localité inconnue. — *Sepe-lierunt... cum patribus...*: non toutefois dans leur sépulture (cf. II Par. xxiv, 25).

§ II. — Joachaz, Joas et Jéroboam II, rois d'Israël; Amasias et Azarias, rois de Juda. XIII, 1 — XIV, 29.

1° Règne de Joachaz. XIII, 1-9.

CHAP. XIII. — 1. Les dates principales. — Syn-chronisme: *anno vigesimo tertio...* Voyez la note

du vers. 10. — Durée totale du règne: *decem et septem...*

2. Caractère moral du règne de Joachaz. — *Fecit malum...* Et le narrateur ajoute, comme pour la plupart des rois d'Israël: *secutus... peccata Jero-boam*; manière de dire qu'il favorisa le culte des veaux d'or.

3-7. Le Seigneur châtie Joachaz par l'inter-médiaire des Syriens. — *Tradidit eos...*: non pas d'une manière absolue, de sorte que les Israélites perdissent totalement leur indépendance; mais Joachaz fut battu plusieurs fois par les Syriens, et réduit à une extrême impuissance (cf. vers. 7), et il perdit une partie considérable de son territoire (vers. 25). — *In manu Benadad*. Bénadad III dans la liste des rois de Damas. Bénadad Ier avait été contemporain de Baasa (cf. III Reg. xv, 18-20); Bénadad II avait lutté contre Achab (III Reg. xx). — *Cunctis diebus*: pendant toute la durée du règne de Joachaz; cf. vers. 22. — *Deprecatus... faciem...* Litte. al.: à

vidit enim angustiam Israel, quia attriverat eos rex Syriæ.

5. Et dedit Dominus salvatorem Israël, et liberatus est de manu regis Syriæ; habitaveruntque filii Israel in tabernaculis suis sicut heri et nudius tertius.

6. Verumtamen non recesserunt a peccatis domus Jeroboam, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulaverunt; siquidem et lucus permansit in Samaria.

7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, et decem currus, et decem millia peditum; interfecerat enim eos rex Syriæ, et redegerat quasi pulverem in tritura areæ.

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in Samaria. Regnavitque Joas, filius ejus, pro eo.

10. Anno trigesimo septimo Joas, regis Juda, regnavit Joas, filius Joachaz, super Israel in Samaria sedecim annis.

11. Et fecit quod malum est in conspectu Domini; non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulavit.

12. Reliqua autem sermonum Joas,

qu'il vit l'affliction d'Israël, que le roi de Syrie avait réduit à l'extrémité.

5. Le Seigneur donna donc un sauveur à Israël, et il fut délivré de la main du roi de Syrie, et les enfants d'Israël demeurèrent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Néanmoins ils ne se retirèrent pas des péchés de la maison de Jeroboam, qui avait fait pécher Israël, mais ils continuèrent d'y marcher; car le bois sacré demeura à Samarie.

7. Il n'était resté à Joachaz, de tout son peuple, que cinquante cavaliers, dix chars, et dix mille hommes de pied. Car le roi de Syrie les avait fait périr, et les avait réduits en poussière, comme celle que l'on foule dans l'aire.

8. Le reste des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, et sa vaillance, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

9. Et Joachaz s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli à Samarie; et Joas, son fils, régna à sa place.

10. La trente-septième année de Joas, roi de Juda, Joas, fils de Joachaz, régna dans Samarie pendant seize ans.

11. Il fit le mal devant le Seigneur; il ne se détourna point de tous les péchés de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, mais il y marcha toujours.

12. Le reste des actions de Joas, tout

caressa la face de Jéhovah. Belle métaphore orientale. — *Et audivit...* Le Dieu de bonté se laissa fléchir à la vue de tant de souffrances, quoique elles fussent méritées (*vidit enim...*: cf. Ex. III, 4; Deut. XXVI, 7). Néanmoins la délivrance ne fut pas immédiate: elle n'eut lieu pour Joachaz que d'une façon négative, en ce sens qu'il ne vit pas son royaume entier tomber au pouvoir des Syriens; il était réservé aux deux rois suivants, surtout à Jéroboam II, de recouvrer tout ce que les Syriens avaient enlevé à Joachaz et à ses prédécesseurs. Cf. vers. 22-25; XIV, 25-27. Les détails du vers. 5 sont donc anticipés en grande partie. — *Salvatorem dedit.* XIV, 27, il est dit en propres termes que Jéhovah « sauva Israël par la main de Jéroboam ». — *Habitaverunt... in tabernaculis.* Forcée, durant les invasions syriennes, de se réfugier derrière les murs protecteurs des villes, la masse des Israélites put reprendre en paix ses occupations agricoles, et habiter la campagne. — *Heri et nudius tertius.* Locution proverbiale, pour dire: autrefois, auparavant. Cf. Gen. XXXI, 2, etc. — *Verumtamen...* (vers. 6). Ingratitude du peuple, qui n'abandonna ni le culte des veaux d'or (*peccatis... Jeroboam*), ni même complètement celui de Baal et d'As-

tarté (au lieu de *lucus*, lisez une *'asêrah*, c.-à-d. une image symbolique d'Astarté). — *Non sunt derelicti...* (vers. 7). L'historien nous ramène au vers. 3, et décrit en quelques mots très expressifs l'état d'impuissance auquel Joachaz avait été réduit par les Syriens au point de vue militaire. Sous David, II Reg. XXIV, 9, les douze tribus contenaient 800 000 soldats, et actuellement les dix tribus qui formaient le royaume d'Israël n'en avaient que 10 000! — *Pulverem in tritura...* Comparaison pathétique.

8-9. Conclusion du règne de Joachaz. — *Fortitudo ejus.* Joachaz, quoique malheureux, ne manqua pas de vaillance.

2° Règne de Joas. XIII, 10-13.

10. Les dates principales. — Synchronisme: *anno trigesimo septimo.* Si les chiffres du vers. 1 sont exacts, nous devrions avoir ici 40, et non 37 (23 + 17); mais il est possible que les dix-sept années du règne de Joachaz aient été comptées à la manière large des Hébreux, et qu'en réalité elles n'en aient guère valu plus de quinze. Cette chronologie n'a rien d'absolument sûr.

11. Caractère moral du règne. — De nouveau, *fecit malum...*

12-13. Conclusion du règne de Joas. — *Quo-*

ce qu'il a fait, son courage et la manière dont il combattit contre Amasias, roi de Juda, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

13. Et Joas s'endormit avec ses pères, et Jéroboam monta sur le trône, après que Joas eut été enseveli dans Samarie avec les rois d'Israël.

14. Or Élisée était malade de la maladie dont il mourut, et Joas, roi d'Israël, vint le voir; et il pleurait devant lui, en disant: Mon père, mon père; le char d'Israël et celui qui le conduisit.

15. Élisée lui dit: Apportez un arc et des flèches. Et le roi d'Israël lui ayant apporté un arc et des flèches,

16. Élisée lui dit: Mettez votre main sur cet arc. Et lorsqu'il eut mis les mains sur l'arc, Élisée plaça ses mains sur celles du roi,

17. et lui dit: Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Le roi l'ayant ouverte, Élisée lui dit: Lancez une flèche. Et lorsqu'il l'eut lancée, Élisée dit: C'est la flèche du salut du Seigneur, c'est la flèche du salut contre la Syrie; vous frapperez la Syrie à Aphec, jusqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Il dit encore: Prenez des flèches. Le roi en ayant pris, Élisée lui dit: Frappez la terre avec vos flèches. Il la frappa trois fois, et il s'arrêta.

19. Et l'homme de Dieu s'irrita contre lui, et lui dit: Si vous aviez frappé la terre cinq, six ou sept fois, vous auriez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entièrement; mais maintenant vous la battez trois fois.

20. Élisée mourut donc et fut enseveli.

et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, quomodo pugnauerit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

13. Et dormivit Joas cum patribus suis. Jeroboam autem sedit super solium ejus. Porro Joas sepultus est in Samaria cum regibus Israel.

14. Eliseus autem ægrotabat infirmitate qua et mortuus est; descenditque ad eum Joas, rex Israel, et flebat coram eo, dicebatque: Pater mi, pater mi, curus Israel et auriga ejus!

15. Et ait illi Eliseus: Affer arcum et sagittas. Cumque attulisset ad eum arcum et sagittas,

16. dixit ad regem Israel: Pone manum tuam super arcum. Et cum posuisset ille manum suam, superposuit Eliseus manus suas manibus regis,

17. et ait: Aperi fenestram orientalem. Cumque aperuisset, dixit Eliseus: Jace sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus: Sagitta salutis Domini, et sagitta salutis contra Syriam; percutiesque Syriam in Aphec donec consumas eam.

18. Et ait: Tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursum dixit ei: Percute jacule terram. Et cum percussisset tribus vicibus, et stetitset,

19. iratus est vir Dei contra eum, et ait: Si percussisses quinquies, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem; nunc autem tribus vicibus percuties eam.

20. Mortuus est ergo Eliseus, et sepe-

modo... contra Amasiam. Voir plus bas, XIV, 8-14, le récit de cette guerre. — *Sedit super solium ejus.* D'ordinaire, la formule stéréotypée disait: Et N..., son fils; régna à sa place.

3° Élisée meurt après avoir prédit la défaite des Syriens. XIII, 14-21.

14. Visite de Joas au prophète moribond. — *Flebat coram eo.* Littéral: sur sa face, c.-à-d. penché sur le malade. Le roi, malgré toute l'imperfection de sa conduite religieuse (vers. 11), comprenait que le saint prophète était l'un des meilleurs soutiens de son royaume, et il était désolé de le perdre. — *Pater... curus Israel...* Joas emprunte à Élisée, pour la lui appliquer, la parole que celui-ci avait adressée à Élie dans une circonstance analogue. Voyez II, 12, et le commentaire.

15-19. L'action symbolique et son interprétation. — *Pone manum...* Dans l'hébreu, littéral: Fais chevaucher ta main... Voyez la note de IX, 24. — *Superposuit...* Élisée communiquait ainsi à

l'acte du roi un caractère sacré, prophétique. — *Fenestram.* Hébr.: le treillis (note de I, 2). *Orientallem:* dans la direction de la province de Galaad (*Atl. géogr.*, pl. VII), alors occupée par les Syriens. — *Percuties... in Aphec.* Cette ville (notes de JOS. XIII, 4, et III Reg. XX, 16), où les Israélites avaient été mis en déroute par les Syriens, devait donc se transformer pour les vaincus d'autrefois en un lieu de triomphe. — *Percute jaculo...* (vers. 18^b): comme s'il eût frappé un ennemi étendu à ses pieds. — *Iratus... vir Dei.* Divinement éclairé, Élisée comprit que ce manque de persistance de la part du roi dénotait son manque de zèle pour la guerre sainte, et son insouciance à profiter des avantages qu'il aurait un jour sur les Syriens; là encore il s'arrêterait, au lieu de les écraser entièrement (*ad consumptionem*). Le prophète, qui aimait tant son pays, en fut tout attristé et indigné.

20-21. Mort et sépulture d'Élisée. — *Latru-cult.* D'après l'hébreu, les « bandes » de marau-

lierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipso anno.

21. Quidam autem sepelientes hominem, viderunt latrunculos, et proiecérunt cadaver in sepulcro Elisei. Quod cum tetigisset ossa Elisei, revixit homo, et stetit super pedes suos.

22. Igitur Hazael, rex Syriæ, afflixit Israel cunctis diebus Joachaz ;

23. et misertus est Dominus eorum, et reversus est ad eos propter pactum suum quod habebat cum Abraham, et Isaac, et Jacob, et noluit disperdere eos, neque projicere penitus, usque in præsens tempus.

24. Mortuus est autem Hazael, rex Syriæ ; et regnavit Benadad, filius ejus, pro eo.

25. Porro Joas, filius Joachaz, tulit urbes de manu Benadad, filii Hazael, quas tulerat de manu Joachaz, patris sui, jure prælii ; tribus vicibus percussit eum Joas, et reddidit civitates Israel.

Cette même année il vint des voleurs de Moab sur les terres d'Israël.

21. Et il arriva que quelques hommes, enterrant un mort, virent ces voleurs, et jetèrent le cadavre dans le sépulcre d'Élisée. Dès que le corps eut touché les ossements d'Élisée, cet homme ressuscita et se leva sur ses pieds.

22. Hazaël, roi de Syrie, affligea donc Israël pendant tout le règne de Joachaz ;

23. et le Seigneur eut pitié d'eux, et il revint à eux à cause de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob. Il ne voulut pas les perdre, ni les rejeter entièrement, jusqu'au temps actuel.

24. Et Hazaël, roi de Syrie, mourut, et Bénadad son fils régna à sa place.

25. Mais Joab, fils de Joachaz, reprit d'entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël, les villes qu'Hazaël avait prises à son père pendant la guerre. Joas le battit trois fois, et il rendit les villes à Israël.

CHAPITRE XIV

1. In anno secundo Joas, filii Joachaz, regis Israel, regnavit Amasias, filius Joas, regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset ; viginti autem et novem annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Joadan, de Jerusalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater ejus.

1. La seconde année de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël, Amasias, fils de Joas, roi de Juda, commença son règne.

2. Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il en régna vingt-neuf dans Jérusalem. Sa mère était de Jérusalem, et s'appelait Joadan.

3. Il fit ce qui était juste devant le Seigneur, mais non comme David son

deurs mentionnées plusieurs fois. Cf. v, 2 ; xii, 20, et les notes. — *In ipso anno*. Littéral : au retour de l'année ; c.-à-d. au printemps. — *Viderunt...* Efrayés, ils se hâtèrent d'achever leur tâche lugubre, ouvrant au hasard un four à cerceuil dans un sépulcre près duquel ils se trouvaient alors, et y jetant le mort qu'ils portaient. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xxxii, fig. 2, 3. — *Tetigisset ossa*. En Orient, les morts sont d'ordinaire enterrés sans bière ; le contact fut donc immédiat. — *Revixit homo*. Miracle de premier ordre, par lequel Dieu voulut honorer la mémoire de celui qui avait été durant sa vie un si grand thaumaturge.

4^o Accomplissement de l'oracle d'Élisée contre les Syriens. XIII, 22-25.

22-23. Le Seigneur a pitié de son peuple affligé par Hazaël. — *Igitur Hazael...* Nous revenons encore au vers. 3. Pour mieux montrer la grandeur du triomphe, l'écrivain sacré fait

une récapitulation rapide des maux que les Israélites avaient endurés de la part des Syriens. — *Reversus est...* Dieu s'était éloigné de son peuple, au temps de sa colère ; il revient, toujours fidèle à l'alliance antique (*propter pactum...*).

24-25. Joas vainqueur des Syriens. — *Tulit urbes...* dans la Palestine cisjordanienne ; c'est Jéroboam II qui reprendra les provinces de Basan et de Galaad (xiv, 27). — *Tribus vicibus* : selon la prédiction d'Élisée, vers. 19.

5^o Amasias, roi de Juda. XIV, 1-14.

La marche du narrateur est forcément ondulante, et nous conduit tour à tour d'un royaume à l'autre.

CHAP. XIV. — 1-2. Chronologie du règne. — Date synchronique : *anno secundo Joas*. Age du roi à son avènement : *viginti quinque...* Durée du règne : *viginti... novem...*

3-4. Caractère moral du règne d'Amasias. —

père. Il se conduisit en tout comme Joas son père s'était conduit ;

4. si ce n'est qu'il ne fit pas disparaître les hauts lieux ; car le peuple y sacrifiait encore, et y brûlait de l'encens.

5. Lorsqu'il eut affermi sa royauté, il fit mourir ceux de ses serviteurs qui avaient tué le roi son père ;

6. mais il ne fit point mourir leurs enfants, selon ce qui est écrit au livre de la loi de Moïse, et selon cette ordonnance du Seigneur : Les pères ne mourront point pour les fils, et les fils ne mourront point pour les pères ; mais chacun mourra pour son péché.

7. C'est lui qui battit dix mille Iduméens dans la vallée des Salines, et qui prit d'assaut une forteresse qu'il appela Jectéhel, comme elle s'appelle encore aujourd'hui.

8. Alors Amasias envoya des ambassadeurs vers Joas, fils de Joachaz, fils de Jéhu, roi d'Israël, pour lui dire : Venez, et voyons-nous.

9. Joas, roi d'Israël, fit dire à Amasias, roi de Juda : Le chardon du Liban envoya vers le cèdre qui est au Liban, et lui fit dire : Donnez votre fille pour femme à mon fils. Mais les bêtes de la forêt du Liban passèrent et foulèrent aux pieds le chardon.

10. Vous avez frappé les Iduméens, et vous les avez battus, et votre cœur s'est soulevé. Soyez content de votre gloire, et demeurez dans votre maison. Pourquoi provoquez-vous votre malheur, pour périr vous-même, et Juda avec vous ?

Juxta omnia quæ fecit Joas pater suus fecit,

4. nisi hoc tantum quod excelsa non abstulit ; adhuc enim populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Cumque obtinuisset regnum, percussit servos suos qui interfecerant regem patrem suum,

6. filios autem eorum qui occiderant non occidit, juxta quod scriptum est in libro legis Moysi, sicut præcepit Dominus, dicens : Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro patribus, sed unusquisque in peccato suo morietur.

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem millia, et apprehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jectehel, usque in præsentem diem.

8. Tunc misit Amasias nuntios ad Joas, filium Joachaz, filii Jehu, regis Israel, dicens : Veni, et videamus nos.

9. Remisitque Joas, rex Israel, ad Amasiam, regem Juda, dicens : Carduus Libani misit ad cedrum quæ est in Libano, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem ; transieruntque bestię saltus quæ sunt in Libano, et conculcaverunt carduum.

10. Percuties invaluisti super Edom, et sublevavit te cor tuum ; contentus esto gloria, et sede in domo tua ; quare provocas malum, ut cadas tu et Judas tecum ?

Fecit rectum... ; mais sans égaler le roi idéal, David. Même réserve que pour la plupart des rois de Juda : *excelsa non abstulit...*

5-6. Amasias fait périr les meurtriers de son père. — *Cum... obtinuisset...* Hébr. : lorsque la royauté fut affermie entre ses mains. Cf. III Reg. i, 46. — *Filios... non occidit.* Acte de clémence bien rare en Orient. Le narrateur ajoute qu'il fut suggéré au jeune monarque par son esprit de foi et d'obéissance à la loi mosaïque : *juxta quod scriptum...* Cf. Deut. xxiv, 16.

7. Victoire remportée sur les Iduméens. Voyez II Par. xxv, 5-16, pour des détails plus complets. — *In valle Salinarum* : aujourd'hui El-Ghôr, au sud de la mer Morte (note de II Reg. viii, 13). — *Petram*. Ce mot est ici un nom propre, qui désigne la capitale de l'Idumée, contre laquelle Amasias se dirigea immédiatement après sa première victoire. On l'appelait *Séla*, rocher, parce qu'elle était taillée en partie dans d'énormes rocs. — *Jectehel* (hébr. : *Yofl'el*). L'étymologie de ce nom n'est pas absolument sûre. Il paraît

signifier : conquis par Dieu. Il était aussi porté par une ville de la tribu de Juda. Cf. Jos. xv, 38.

6° Joas, roi d'Israël, envahit le territoire de Juda et pénètre dans Jérusalem en vainqueur. XIV, 8-14.

8. Le défilé d'Amasias. — *Tunc* : peu après le triomphe d'Amasias sur l'Idumée. — *Veni, et videamus nos...* Euphémisme qui contenait une insolente provocation ; c'est une visite sur les champs de bataille que demandait le roi de Juda, enhardi par son succès récent, et désireux de recouvrer les dix tribus perdues autrefois par Roboam. Voyez le vers. 11, et Jos., *Ant.*, ix, 9, 2.

9-10. Fièrè réponse de Joas. — Elle est présentée d'abord sous une forme allégorique, au moyen d'un petit apologue extrêmement railler, vers. 9, qui rappelle l'antique fable de Joatham (Jud. ix, 8-15). *Carduus Libani* : telle est aussi la traduction des LXX ; selon d'autres, le mot hébreu *hoah* désignerait plutôt le prunellier. *Ad cedrum* : le roi des arbres orientaux ; grand

11. Et non acquievit Amasias. Ascenditque Joas, rex Israel, et viderunt se ipse et Amasias, rex Juda, in Bethsames, oppido Judæ.

12. Percussusque est Juda coram Israel, et fugerunt unusquisque in tabernacula sua.

13. Amasiam vero, regem Juda, filium Joas, filii Ochoziæ, cepit Joas, rex Israel, in Bethsames, et adduxit eum in Jerusalem. Et interruptit murum Jerusalem, a porta Ephraim usque ad portam Anguli, quadringentis cubitis;

14. tulitque omne aurum, et argentum, et universa vasa quæ inventa sunt in domo Domini, et in thesauris regis, et obsides, et reversus est in Samariam.

15. Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, et fortitudo ejus qua pugnavit contra Amasiam, regem Juda, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

16. Dormivitque Joas cum patribus suis, et sepultus est in Samaria cum regibus Israel. Et regnavit Jeroboam, filius ejus, pro eo.

17. Vixit autem Amasias, filius Joas, rex Juda, postquam mortuus est Joas, filius Joachaz, regis Israel, quindecim annis.

18. Reliqua autem sermonum Amasie, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

11. Mais Amasias ne l'écoula pas, et Joas, roi d'Israël, marcha contre lui; et ils se virent, lui et Amasias, roi de Juda, près de Bethsamès, ville de Juda.

12. Et l'armée de Juda fut battue par Israël, et chacun s'enfuit chez soi.

13. Et Joas, roi d'Israël, prit à Bethsamès Amasias, roi de Juda, fils de Joas, fils d'Ochozias, et l'emmena à Jérusalem. Il fit à la muraille de Jérusalem une brèche de quatre cents coudées, depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte de l'Angle.

14. Il prit tout l'or et l'argent, et tous les vases qui se trouvaient dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi; il prit aussi des otages, et retourna à Samarie.

15. Le reste des actions de Joas, et le courage avec lequel il combattit contre Amasias, roi de Juda, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

16. Et Joas s'endormit enfin avec ses pères, et il fut enseveli à Samarie avec les rois d'Israël; et Jéroboam son fils régna à sa place.

17. Mais Amasias, fils de Joas, roi de Juda, régna encore quinze ans après la mort de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël.

18. Le reste des actions d'Amasias est écrit au livre des annales des rois de Juda.

contraste. *Transieruntque...* : à une si insolente demande, le cèdre ne répond que par un silence majestueux, dédaigneux; d'autres se chargeront de le venger. — *Percutiens...* Quoique l'application de son apologue fût évidente, Joas y ajoute cependant quelques paroles dignes et calmes, mais sous lesquelles se dissimulent à peine l'ironie et le glaive menaçant. *Contentus esto...* : dors sous tes lauriers, comme nous dirions.

11-12. Défaite terrible d'Amasias. — *Viderunt se*. Dans le même sens qu'au vers. 8 : ils se rencontrèrent face à face, l'épée au poing. — *Bethsames*. Aujourd'hui Aïn-Chems, sur le territoire de Juda (note de I Reg. vi, 9; *Atl. géogr.*, pl. vii et xii).

13-14. Joas se fait ouvrir les portes de Jérusalem, démantèle la ville en partie et lui impose une forte contribution de guerre. — *Regem Juda, illum...* On dirait que le narrateur insiste sur les titres d'Amasias, pour mieux faire ressortir l'étendue de sa défaite et l'importance de la victoire de Joas. — *Adduxit eum...* : profonde humiliation, pour le roi de Juda, d'être ainsi ramené dans sa propre capitale par le vainqueur. — *Interruptit murum* : en y pratiquant une brèche

considérable, comme le marquent les détails topographiques a *porta Ephraim... Anguli*. La porte d'Ephraïm, dite aussi de Benjamin, était située à l'angle nord-ouest des remparts; la porte du Coin était un peu plus au sud, dans la même direction (*Atl. géogr.*, pl. xiv). — *Quadringentis cubitis*. Environ 210 mètres. — *Tulitque* : comme contribution de guerre. — *Obsides* : naturellement, quelques-uns des principaux personnages du royaume. — *Reversus est...* Joas, dans cette circonstance, fit preuve d'une modération réelle à l'égard de son rival non moins téméraire qu'insolent. Il aurait pu détrôner Amasias, s'annexer le royaume de Juda. Mais le Seigneur veillait sur l'accomplissement des promesses faites à David. Cf. II Reg. vii, 12-18.

7° Conclusion du règne de Joas. XIV, 15-16
15-16. Plus haut, xiii, 12-13, cette formule a déjà été citée par anticipation, avec de légères variantes. Elle est ici à sa vraie place.

8° Conclusion du règne d'Amasias. XIV, 17-20.
17-20. Au vers. 17, une nouvelle date synchrone. — Vers. 19 et 20, récit abrégé de la mort tragique et de la sépulture d'Amasias. *Conjuratio* : on n'en indique pas les auteurs; il est

19. Il se fit une conjuration contre lui à Jérusalem, et il s'enfuit à Lachis. Mais on le poursuivit à Lachis, et on l'y tua.

20. On transporta son corps sur des chevaux, et il fut enseveli à Jérusalem avec ses pères, dans la ville de David.

21. Tout le peuple de Juda prit ensuite Azarias, qui était âgé de seize ans, et il fut établi roi à la place de son père Amasias.

22. C'est lui qui bâtit Éloth, l'ayant reconquis pour Juda après que le roi se fut endormi avec ses pères.

23. La quinzième année d'Amasias, fils de Joas, roi de Juda, Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, commença à régner à Samarie, et y régna quarante et un ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur. Il ne se retira point de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

25. C'est lui qui rétablit les limites d'Israël depuis l'entrée d'Émath jusqu'à la mer du désert, selon la parole que le Seigneur Dieu d'Israël avait prononcée par son serviteur, le prophète Jonas, fils d'Amathi, qui était de Geth en Opher.

19. Factaque est contra eum conjuratio in Jerusalem; at ille fugit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, et interfecerunt eum ibi.

20. Et asportaverunt in equis, sepultusque est in Jerusalem cum patribus suis, in civitate David.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam, annos natum sedecim, et constituerunt eum regem pro patre ejus Amasia.

22. Ipse ædificavit Æloth, et restituit eam Judæ, postquam dormivit rex cum patribus suis.

23. Anno quintodecimo Amasiæ, filii Joas, regis Juda, regnavit Jeroboam, filius Joas, regis Israël, in Samaria. quadraginta et uno anno.

24. Et fecit quod malum est coram Domino; non recessit ab omnibus peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Ipse restituit terminos Israel ab introitu Emath usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israel, quem locutus est per servum suum Jonam, filium Amathi, prophetam, qui erat de Geth que est in Opher.

possible que ce fût un soulèvement militaire. *In Lachis* : au sud-sud-ouest de Jérusalem, près du pays des Philistins; aujourd'hui Oumm-Lachis (*Atl. géogr.*, pl. VII, XII). *Asportaverunt*... : les meurtriers ne refusèrent pas à leur victime les honneurs d'une sépulture royale, et ils n'essayèrent point d'interrompre l'ordre de la succession au trône; ils n'en voulaient qu'à la personne même d'Amasias.

9° Débuts du règne d'Azarias. XIV, 21-22.

21-22. Azarias succède à Amasias. — *Tulit... universus populus*... Trait extraordinaire, qui dénote un vif attachement pour le jeune prince. Dans le cas où Amasias aurait été renversé et mis à mort par les troupes, ce serait ici une protestation du peuple. — *Azariam* : ou Ozias, comme il est appelé II Par. xxvi, 1 (voyez la note). — *Ædificavit Æloth*. C.-à-d. : il rebâtit, ou fortifia. Voyez III Reg. ix, 26. Cette ville était située à la pointe nord du golfe de la mer Rouge auquel elle a donné son nom (*Atl. géogr.*, pl. v). Les droits exercés sur elle par Azarias supposent donc qu'il avait conquis totalement l'Idumée.

10° Règne de Jéroboam II. XIV, 23-29.

23. Les dates principales. — Synchronisme : *anno quintodecimo*... — Durée totale du règne : *quadraginta et uno*... Nouvelle difficulté chronologique à propos de ce chiffre; car « cette donnée ne s'accorde pas avec celle du chap. xv, vers. 8, d'après laquelle le fils de Jéroboam, Zacharie, n'aurait commencé à régner que la

trente-huitième année d'Azarias. En effet, Jéroboam II ayant régné quinze ans simultanément avec Amasias, et, de plus, trente-huit ans avec Azarias, il s'ensuivrait que la durée de son règne ne serait pas de quarante et un ans, mais de cinquante-trois, ou au moins de cinquante et un ans en supposant deux années incomplètes. Pour résoudre la difficulté, la plupart des chronologistes supposent qu'il y eut, après la mort de Jéroboam, un interrègne de onze ans, ce qui reporte l'avènement de son fils à la trente-huitième année d'Azarias » (Clair, *les Livres des Rois*, t. II, p. 486; voyez le tableau chronologique que nous avons inséré à la page 441 de ce volume). Mais cette supposition paraît bien artificielle, et nous devons reconnaître que le problème est insoluble actuellement. Saint Jérôme regardait déjà comme confuse et difficile la chronologie des rois de Juda et d'Israël (*Opera*, édit. Martianay, t. II, p. 622).

24. Caractère moral du règne. — *Fecit... malum* : la note ordinaire des rois d'Israël sous ce rapport.

25-27. Jéroboam II rend au royaume d'Israël ses anciennes limites, grâce à de glorieuses conquêtes. — *Ipse restituit*. Le pronom est visiblement souligné par l'auteur : C'est lui qui... — Limites du territoire recouvré : 1° au nord, *ab introitu Emath*, c.-à-d. depuis la plaine de Cœlésyrie, qui avait été désignée dès l'origine comme la frontière septentrionale de la Terre sainte (voyez Num. xiii, 21, et le commentaire; *Atlas*

26. Vidit enim Dominus afflictionem Israël amaram nimis, et quod consumpti essent usque ad clausos carcere et extremos, et non esset qui auxiliaretur Israeli.

27. Nec locutus est Dominus ut deleteret nomen Israël de sub cælo; sed salvavit eos in manu Jeroboam, filii Joas.

28. Reliqua autem sermonum Jeroboam, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus qua præliatus est, et quomodo restituit Damascum et Emath Judæ in Israël, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israël?

29. Dormivitque Jeroboam cum patribus suis regibus Israël, et regnavit Zacharias, filius ejus, pro eo.

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël à son comble; *il vit* qu'ils étaient tous consumés, jusqu'à ceux qui étaient renfermés en prison, et jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y eût personne qui secourût Israël.

27. Et le Seigneur ne voulut pas effacer le nom d'Israël de dessous le ciel, mais il les sauva par la main de Jéroboam, fils de Joas.

28. Le reste des actions de Jéroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit, comment il reconquit pour Israël Damas et Emath, qui avaient été à Juda, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

29. Et Jéroboam s'endormit avec les rois d'Israël, ses pères, et Zacharie, son fils, régna à sa place.

CHAPITRE XV

1. Anno vigesimo septimo Jeroboam, regis Israël, regnavit Azarias, filius Amasiæ, regis Juda.

2. Sedecim annorum erat cum regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Jechelia, de Jerusalem.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amasias, pater ejus.

4. Verumtamen excelsa non est demolitus; adhuc populus sacrificabat, et ardebat incensum in excelsis.

5. Percussit autem Dominus regem, et

1. La vingt-septième année de Jéroboam, roi d'Israël, Azarias, fils d'Amasias, roi de Juda, commença à régner.

2. Il avait seize ans lorsque son règne commença, et il régna cinquante-deux ans dans Jérusalem. Sa mère était de Jérusalem, et s'appelait Jéchélie.

3. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et il se conduisit en tout comme Amasias son père.

4. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux, et le peuple y sacrifiait et y brûlait de l'encens.

5. Mais le Seigneur frappa ce roi, et

géogr., pl. v, vii); 2° au sud, *mare solitudinis*, ou la mer Morte. — *Juxta sermone...* Cet oracle n'est pas mentionné ailleurs. Jonas, qui en fut l'intermédiaire, ne diffère pas du cinquième des petits prophètes, célèbre par sa mission à Ninive. *Geth... in Opher*; dans l'hébreu, les mots *Gaf-Hahéfer* forment le nom complet de la ville; actuellement Méched, un peu au nord de Nazareth (voyez Jos. xiii, 13, et *l'Atl. géogr.*, pl. vii, xi, xii). — *Vidit enim Dominus...* Belle réflexion du narrateur, identique à celles de xiii, 4-5, 23; elle rapporte à la miséricordieuse bonté de Jéhovah pour son peuple ces glorieux triomphes de Jéroboam. — *Clausos... extremos*; dans l'hébreu: esclaves et libres. Voyez III Reg. xiv, 10, et l'explication. — *Deleteret nomen*: comme on le fait sur un livre. Cf. Num. v, 23.

28-29. Conclusion du règne de Jéroboam II. — *Restituit... Judæ in Israël*. Plus clairement: comment il restitua à Israël Damas et Emath qui avaient appartenu à Juda. En effet, Salo-

mon avait possédé ces villes et leurs territoires respectifs. Cf. III Reg. iv, 21-24; II Par. viii, 3-4.

§ III. — *Azarias, Joatham et Achaz, rois de Juda; les derniers rois d'Israël*. XV, 1 — XVII, 41.

1° Azarias, roi de Juda. XV, 1-7.

CHAP. XV. — 1-2. Les dates principales. — Synchronisme: *vigesimo septimo*. Erreur de transcription pour « quinzième » (ך"ט = 15, ט"ז = 27), ainsi qu'il est facile de le déduire des passages xiv, 2, 17, 23, rapprochés les uns des autres; la ressemblance des lettres qui servent de chiffres explique souvent ces divergences. — Age du prince à son avènement: *sedecim...* — Durée du règne: *quinquaginta duobus...*

3-4. Caractère moral du règne. — *Fecit... placitum...*; avec la restriction accoutumée (*verumtamen...*).

5. Azarias est frappé de la lèpre. — *Percussit*

il demeura lépreux jusqu'au jour de sa mort ; il vivait à part, dans une maison écartée. Cependant Joathan, fils du roi, gouvernait le palais et jugeait le peuple.

6. Le reste des actions d'Azarias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

7. Et Azarias s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec ses ancêtres dans la ville de David, et Joathan son fils régna à sa place.

8. La trente-huitième année d'Azarias, roi de Juda, Zacharie, fils de Jéroboam, régna sur Israël à Samarie pendant six mois.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avaient fait ses pères, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

10. Sellum, fils de Jabès, conspira contre lui, l'attaqua et le tua publiquement, et régna à sa place.

11. Le reste des actions de Zacharie est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

12. Ainsi fut accompli ce que le Seigneur avait dit à Jéhu : Vos fils seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

13. La trente-neuvième année d'Azarias, roi de Juda, Sellum, fils de Jabès, commença à régner, et il régna un mois à Samarie.

14. Et Manahem, fils de Gadi, vint de Thersa à Samarie, attaqua Sellum, fils de Jabès, le tua dans la même ville, et régna à sa place.

fnit leprosus usque in diem mortis suæ, et habitabat in domo libera seorsum. Joathan vero, filius regis, gubernabat palatium, et judicabat populum terræ.

6. Reliqua autem sermonum Azariæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

7. Et dormivit Azarias cum patribus suis; sepelieruntque eum cum majoribus suis in civitate David; et regnavit Joathan, filius ejus, pro eo.

8. Anno trigesimo octavo Azariæ, regis Juda, regnavit Zacharias, filius Jeroboam, super Israel in Samaria sex mensibus.

9. Et fecit quod malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus; non recessit a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum, filius Jabes, percussitque eum palam, et interfecit; regnavitque pro eo.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

12. Iste est sermo Domini quem locutus est ad Jehu, dicens: Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel. Factumque est ita.

13. Sellum, filius Jabes, regnavit trigesimo nono anno Azariæ, regis Juda; regnavit autem uno mense in Samaria.

14. Et ascendit Manahem, filius Gadi, de Thersa, venitque in Samariam, et percussit Sellum, filium Jabes, in Samaria, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

sit... Dominus : pour punir le roi, qui s'était permis d'usurper les fonctions sacerdotales. Cf. II Par. xxvi, 16-20. — *In domo libera*. D'après quelques interprètes, l'hébreu signifierait : maison d'infirmes, hôpital; mais la Vulgate se rapproche davantage du vrai sens. Le texte porte littéralement : dans une maison de liberté; ce qui veut dire : à part (*seorsum* est une heureuse addition), dégagé de toute relation avec le dehors, ainsi que la loi l'exigeait pour les lépreux. Cf. Lev. xiii, 46. — *Joathan vero*... Ce prince exerça une véritable régence jusqu'à la mort de son père. Les mots *gubernabat palatium* signifient qu'il avait la direction de la famille royale; la locution *judicabat populum* résume ses fonctions administratives.

6-7. Conclusion du règne. — *Reliqua autem*... Voyez, II Par. xxvi, une biographie moins succincte d'Azarias.

9° Zacharie, roi d'Israël. XV, 8-12.

8. Les dates principales. — Synchronisme :

anno trigesimo octavo... Voyez la note de xiv, 23. — Durée du règne : *sex mensibus*.

9. Caractère moral du règne. — *Malum... sicut patres ejus* : la dynastie de Jéhu, dont il fut le dernier membre.

10. Zacharie périt assassiné. — *Sellum*. En hébreu : *Sallum*. — *Percussit... palam*. Hébr. : devant le peuple. Le meurtrier ne chercha point à dissimuler son attentat.

11-12. Conclusion du règne. — *Iste est sermo*. L'écrivain sacré fait ressortir l'accomplissement exact de la promesse faite autrefois à Jéhu, x, 30.

3° Sellum, roi d'Israël. XV, 13-16.

13. Les dates. — Synchronisme : *trigesimo nono*... — Durée : un mois seulement; aussi ne note-t-on pas le caractère moral d'un règne si court.

14. Sellum est assassiné à son tour. — *Manahem* (hébr. : *Manahem*) est mentionné par les inscriptions cunéiformes comme roi de Samarie

15. Reliqua autem verborum Sellum, et conjuratio ejus, per quam tetendit insidias, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

16. Tunc percussit Manahem Thapsam et omnes qui erant in ea, et terminos ejus de Thersa; noluerant enim aperire ei; et interfecit omnes prægnantes ejus, et scidit eas.

17. Anno trigesimo nono Azariæ, regis Juda, regnavit Manahem, filius Gadi, super Israel decem annis in Samaria.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel cunctis diebus ejus.

19. Veniebat Phul, rex Assyriorum, in terram, et dabat Manahem Phul mille talenta argenti ut esset ei in auxilium, et firmaret regnum ejus.

20. Indixitque Manahem argentum super Israel cunctis potentibus et divitibus ut daret regi Assyriorum, quinquaginta siclos argenti per singulos. Reversusque est rex Assyriorum, et non est moratus in terra.

21. Reliqua autem sermonum Manahem, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis; regnavitque Phaceia, filius ejus, pro eo.

23. Anno quinquagesimo Azariæ, regis

15. Le reste des actions de Sellum, et la conspiration qu'il fit pour surprendre le roi, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

16. Alors Manahem frappa Thapsa, et tous ceux qui y étaient, et les frontières du côté de Thersa, car on n'avait pas voulu lui ouvrir; il tua toutes les femmes enceintes, et il leur fendit le ventre.

17. La trentè-neuvième année d'Azarias, roi de Juda, Manahem, fils de Gadi, commença à régner sur Israël à Samarie, et il régna dix ans.

18. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël pendant tout son règne.

19. Phul, roi des Assyriens, vint dans la terre d'Israël, et Manahem lui donna mille talents d'argent, afin qu'il le secourût, et qu'il affermît son règne.

20. Manahem leva cet argent dans Israël sur toutes les personnes puissantes et riches, pour le donner au roi d'Assyrie, et il les taxa à cinquante siclos d'argent par tête. Et le roi d'Assyrie s'en retourna, et ne demeura point dans le pays.

21. Le reste des actions de Manahem, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

22. Et Manahem s'endormit avec ses pères, et Phacéia, son fils, régna à sa place.

23. La cinquantième année d'Azarias,

(*Minhimmi Samérnaï*), conjointement avec *Azriyahu* (Azarias) de Juda. — De Thersa. Voyez la note de III Reg. xiv, 17.

15-16. Conclusion du règne. — *Percussit... Thapsam*. Le contexte semble supposer que cette localité (hébr. : *Tîsaḥ*) était située à peu de distance de Thersa, et qu'elle différait par conséquent de la célèbre ville du même nom bâtie sur les bords lointains de l'Euphrate (note de III Reg. iv, 24). Néanmoins de graves auteurs se prononcent en faveur de l'identification. — *Interfecit... scidit...* Barbarie atroce, mais fréquente alors. Cf. viii, 21; Os. xiii, 16; Am. i, 13.

4° Règne de Manahem. XV, 17-22.

17. Les dates. — Synchronisme : *anno trigesimo nono...*, comme son prédécesseur. Les mots *filius Gad* signifient : Gadite, de la tribu de Gad. — Durée du règne : *decem annis*.

18. Caractère moral : *fecit... malum...*; le triste refrain.

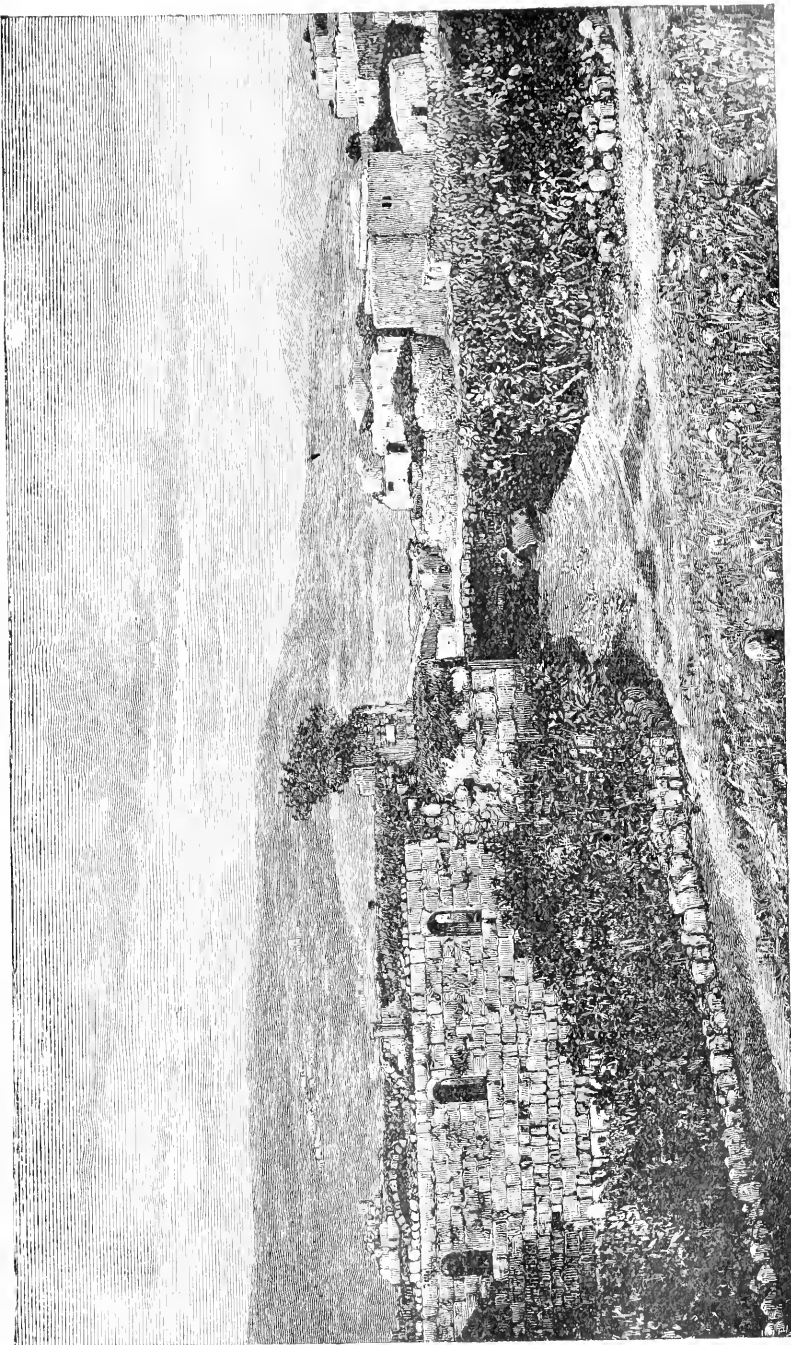
19-20. Manahem devient tributaire des Assyriens. — *Veniebat*. Il serait plus exact de traduire par le prétérit (« veniit, dedit »), car il s'agit d'un fait transitoire, et non d'une coutume. Cf.

vers. 20. — *Phul* est le premier monarque assyrien dont la Bible mentionne expressément le nom, et ce nom même a occasionné de longues discussions parmi les assyriologues contemporains, car on ne l'a découvert sur aucune des listes des rois de Ninive que contiennent les inscriptions cunéiformes (voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, pp. 87 et ss.). Néanmoins l'accord tend à se faire à son sujet, car l'on démontre par des arguments très forts l'identité de Phul et de Théglath-Phalasar II, dont nous aurons à parler bientôt (note du vers. 29). — *Mille talenta...* : 8 500 000 fr.; somme beaucoup plus considérable alors qu'aujourd'hui. — *Ut esset... in auxilium*: sans doute contre quelque autre prétendant au trône d'Israël. — *Quinquaginta siclos*. C.-à-d. 144 fr.

21-22. Conclusion du règne par la formule accoutumée.

5° Règne de Phacéia. XV, 23-26.

23. Les dates principales. — Synchronisme : *anno quinquagesimo...* — *Phaceia* se dit en hébreu *Pqahiah*. — Durée du règne : *biennio*.



Samarie. (D'après une photographie.)

Juda, regnavit Phaceia, filius Manahem, super Israel in Samaria, biennio.

24. Et fecit quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Conjuravit autem adversus eum Phacee, filius Romeliæ, dux ejus; et percussit eum in Samaria in turre domus regiæ, juxta Argob et juxta Arie, et cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum; et interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Reliqua autem sermonum Phaceia, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

27. Anno quinquagesimo secundo Azariæ, regis Juda, regnavit Phacee, filius Romeliæ, super Israel in Samaria, viginti annis.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

29. In diebus Phacee, regis Israel, venit Theglath-Phalasar, rex Assur, et cepit Aion, et Abel-Domum-Maacha, et Janoo, et Cedes, et Asor, et Galaad, Galilæam, et universam terram Nephthali; et transtulit eos in Assyrios.

roi de Juda, Phacéia, fils de Manahem, commença à régner sur Israël à Samarie, et il régna deux ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

25. Or Phacée, fils de Romélie, général de ses troupes, fit une conspiration contre lui; il le frappa à Samarie, dans la tour de la maison royale, aux côtés d'Argob et d'Arie, avec cinquante hommes de Galaadites qui étaient avec lui; et il le tua, et régna à sa place.

26. Le reste des actions de Phacéia, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

27. La cinquante-deuxième année d'Azarias, roi de Juda, Phacée, fils de Romélie, régna sur Israël à Samarie, pendant vingt ans.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

29. Pendant le règne de Phacée, roi d'Israël, Théglath-Phalasar, roi des Assyriens, vint en Israël, et prit Aion et Abel-Maison-de-Maacha, et Janoë, Cédès, Asor, Galaad, la Galilée, et tout le pays de Nephthali, et en transporta les habitants en Assyrie.

24. Le caractère moral de Phacéia en tant que roi : *fecit... malum*.

25. Phacéia périt assassiné. — *Conjuravit... Phacee*. Hébr. : *Péqah*; presque le nom du roi régnant. Trois rois d'Israël furent ainsi assassinés presque coup sur coup. Cf. vers. 10 et 14. — *In turre domus regiæ*. Voyez la note de II Reg. xvi, 18. — *Argob et Arie* étaient probablement deux officiers de Phacéia, qui essayèrent de le défendre. — *Cum so quinquaginta...* D'après l'hébreu, ces mots paraissent plutôt se rapporter à Phacée et désigner les associés de son complot.

26. Conclusion du règne.

6 Phacée, roi d'Israël. XV, 27-31.

27. Les dates. — Synchronisme : *quinquagesimo secundo...*; c'était la dernière année du règne d'Azarias (vers. 2). — Durée du règne : *viginti annis*. Et pourtant, d'après les vers. 30, 32, et xvii, 1, Phacée aurait dû régner de 29 à 30 ans.

28. Caractère moral du règne : *fecit... malum*, comme tous ses prédécesseurs.

29. Théglath-Phalasar envahit le territoire israélite. — *Theglath-Phalasar*. En hébr. : *Tiglat Piléser*; en assyrien : *Taklat-habal-asar*. D'après les monuments assyriens, comme d'après la Bible,

monarque puissant, conquérant Indomptable, qui subjuga tous les pays compris entre la Médie et la Méditerranée, avec une partie de l'Asie Mineure. Voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, pp. 100 et ss. — Nomenclature des villes et contrées qu'il enleva au roi Phacée : *Aion, Abel-Domum-Maacha* (voyez la note de III Reg. xv, 20), *Cedes* (note de Jos. xxi, 37), *Asor* (note de III Reg. ix, 15); *Galaad*, la riche province transjordanienne naguère recouvrée par Jeroboam II (xv, 25); *Galilæam* et... *Nephthali*, c.-à-d. toute la partie septentrionale de la Palestine cisjordanienne (*Atl. géogr.*, pl. vii, x). Un fragment d'inscription cunéiforme, malheureusement très mutilé, raconte tout à fait comme l'écrivain sacré cette expédition du monarque assyrien : « ...les villes de Galaad..., d'Abel..., qui est la frontière de la terre de la maison d'Amir' (c.-à-d. d'Israël), la lointaine, la vaste, je le soumis dans toute son étendue à l'empire d'Assyrie. J'établis sur elle mes généraux comme gouverneurs... La terre de la maison d'Amri, la lointaine, ... ses habitants les plus distingués avec leur fortune je transportai en Assyrie. *Pa-ka-ha* (Phacée), leur roi, je fis mourir. J'établis *A-u-si-'é* (Osée) sur eux. Je reçus d'eux, comme tribut, dix talents d'or, mille talents d'argent... »



Theglath-Phahsur sur son char. (Bas-relief assyrien.)

30. Conjuravit autem, et tetendit insidias Osee, filius Ela, contra Phacee, filium Romeliæ, et percussit eum, et interfecit; regnavitque pro eo vigesimo anno Joatham, filii Ozias.

31. Reliqua autem sermonum Phacee, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

32. Anno secundo Phacee, filii Romeliæ, regis Israel, regnavit Joatham, filius Ozias, regis Juda.

33. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset; et sedecim annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Jerusa, filia Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino; juxta omnia quæ fecerat Ozias, pater suus, operatus est.

35. Verumtamen excelsa non abstulit; adhuc populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis. Ipse ædificavit portam domus Domini sublimissimam.

36. Reliqua autem sermonum Joatham, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

37. In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam Rasin, regem Syriæ, et Phacee, filium Romeliæ.

38. Et dormivit Joatham cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David patris sui. Et regnavit Achaz, filius ejus, pro eo.

30. Or Osée, fils d'Ela, fit une conspiration contre Phacée, fils de Romélie, et lui tendit des embûches; il le tua, et régna à sa place la vingtième année de Joatham, fils d'Ozias.

31. Le reste des actions de Phacée, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

32. La seconde année de Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, Joatham, fils d'Ozias, roi de Juda, commença à régner.

33. Il avait vingt-cinq ans lorsque son règne commença, et il régna dans Jérusalem pendant seize ans; sa mère s'appelait Jérusa, et était fille de Sadoc.

34. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et se conduisit en tout comme avait fait Ozias, son père.

35. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux, car le peuple y sacrifiait encore et y brûlait de l'encens. C'est lui qui bâtit la plus haute porte de la maison du Seigneur.

36. Le reste des actions de Joatham, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

37. En ce même temps, le Seigneur commença à envoyer contre Juda Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie.

38. Et Joatham s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David son père; et Achaz, son fils, régna à sa place.

30. Phacée périt assassiné. — *Osee* (hébreu : *Hoséa*). Nous venons de lire le nom de cet usurpateur sur l'inscription de Théglath-Phalasar, avec mention expresse du concours que le roi de Ninive lui avait prêté pour monter sur le trône. — *Vigesimo anno*... Et pourtant, quelques lignes plus bas, vers. 33, il sera dit que Joatham régna seulement seize ans. D'après la meilleure explication (et encore est-elle assez subtile), Joatham est nommé au lieu de son fils Achaz, parce qu'il n'a pas encore été question de ce dernier; et alors la vingtième année de Joatham équivaut à la quatrième d'Achaz.

31. Conclusion du règne.

Joatham, roi de Juda, XV, 32-38.

32-33. Les dates principales. — Synchronisme : *anno secundo*... — Age du prince à son avènement : *viginti quinque*... Cette date n'est habituellement citée que pour les rois de Juda. —

Durée totale du règne : *sedecim annis*.

34-35. Caractère moral du règne. — *Fecit... placitum*. Heureux changement d'avec les rois d'Israël. — On signale à part un trait de la piété de Joatham : *ædificavit portam*... Sur cette porte « supérieure », voyez II Par. xxvii, 3.

36-38. Conclusion du règne. — *Reliqua autem*... Cf. II Par. xxvii, 4-6. — Au verset 37, le narrateur insère un détail douloureux des derniers jours (*in diebus illis*) de Joatham. — *Cœpit Dominus mittere*... : d'abord simples attaques sur les frontières, qui se transformèrent sous Achaz en une terrible invasion de tout le territoire. Cf. xvi, 5. Comme Phacée, Rasin (hébr. : *R'sîn*) est nommé sur les monuments assyriens (*Ra'annu*) : ce fondateur d'une nouvelle dynastie syrienne s'était ligué avec le roi d'Israël contre le royaume de Juda.

CHAPITRE XVI

1. La dix-septième année de Phacée, fils de Romélie, Achaz, fils de Joatham, roi de Juda, commença à régner.

2. Il avait vingt ans lorsqu'il commença à régner, et il régna seize ans à Jérusalem; il ne fit point ce qui était agréable au Seigneur son Dieu, comme David son père.

3. Mais il marcha dans la voie des rois d'Israël, et consacra même son fils, le faisant passer par le feu, suivant la superstition des idoles des nations que le Seigneur avait détruites à l'entrée des fils d'Israël.

4. Il immolait aussi des victimes et offrait de l'encens sur les hauts lieux, sur les collines, et sous tous les arbres touffus.

5. Alors Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, vinrent mettre le siège devant Jérusalem; et quoiqu'ils tinssent Achaz assiégé, ils ne purent triompher de lui.

6. En ce même temps, Rasin, roi de Syrie, reconquit Élam pour les Syriens, et en chassa les Juifs; et les Iduméens vinrent à Élam, et y habitèrent, comme ils font encore aujourd'hui.

1. Anno decimo septimo Phacee, filii Romeliæ, regnavit Achaz, filius Joatham, regis Juda.

2. Viginti annorum erat Achaz cum regnare copisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem. Non fecit quod erat placitum in conspectu Domini Dei sui, sicut David pater ejus.

3. Sed ambulavit in via regum Israel; insuper et filium suum consecravit, transferens per ignem, secundum idola gentium quas dissipavit Dominus coram filiis Israel.

4. Immolabat quoque victimas, et adolebat incensum in excelsis, et in collibus, et sub omni ligno frondoso.

5. Tunc ascendit Rasin, rex Syriæ, et Phacee, filius Romeliæ, rex Israel, in Jerusalem ad præliandum; cumque considerent Achaz, non valuerunt superare eum.

6. In tempore illo restituit Rasin, rex Syriæ, Ailam Syriæ, et ejecit Judæos de Aila; et Idumæi venerunt in Ailam, et habitaverunt ibi usque in diem hanc.

8° Achaz sur le trône de Juda. XVI, 1-4.

CHAP. XVI. — 1-2°. Les dates principales. — Synchronisme : *anno decimo septimo...* — Age du prince à son avènement : *viginti annorum*. — Durée du règne : *sedecim annis*.

2°-4. Le caractère moral du règne d'Achaz est d'abord indiqué d'une manière générale en termes soit négatifs (*non fecit... placitum...*), soit positifs (*ambulavit...*) : c'est assez déjà pour désigner Achaz comme l'un des plus mauvais rois de Juda. Des détails spéciaux (vers. 3-4) complètent ce triste portrait. Cf. II Par. xxviii, 2-4. — *Filium suum... per ignem*. C.-à-d. qu'il le brûla en l'honneur de Moloch. La loi mosaïque avait mis très énergiquement la nation sainte en garde contre ce rite horrible (cf. Lev. xviii, 21 ; Deut. xviii, 10), que pratiquaient surtout les Ammonites et les Moabites; mais les Hébreux paraissent s'y être livrés fréquemment à cette époque de leur histoire (cf. xvii, 17 ; xxi, 6), car les prophètes en font l'objet de dénonciations répétées (cf. Jer. vii, 31, 32 ; xix, 2-6, etc.; Ez. lvi, 20 ; xx, 26, etc.). — *Secundum idola...* Dans l'hébreu : selon les abominations. — *Immolabat... in excelsis*. Vrais actes idolâtriques en l'honneur des idoles, bien différents du culte des hauts lieux, qui, quoique réprouvé désormais, s'adres-

sait à Jéhovah. — *In collibus, sub... ligno...* Voyez Deut. xii, 2, et le commentaire.

9° Le châtimement d'Achaz. XVI, 5-6.

5-6. *Tunc*. Il y a une corrélation manifeste entre cet « alors » et la description de la conduite imple d'Achaz. — *Rasin... et Phacee*. Cf. xv, 37. Les deux confédérés mirent tout naturellement à profit, pour redoubler leurs efforts contre le royaume de Juda, l'avènement d'un jeune monarque inexpérimenté. Achaz n'était sous aucun rapport de taille à lutter contre de tels adversaires; autant ses prédécesseurs sur le trône avaient été vaillants, autant il se montrait faible et mobile dans ses projets, sans parler de sa conduite religieuse qui lui aliénait le cœur de Dieu. Le Seigneur le sauvera néanmoins (*non valuerunt...*). Voyez les récits de II Par. xxviii, 5-15, et d'Isaïe, vii, 1 et ss. — *Restituit Rasin... Ailam*. En hébreu : 'Elat. Voyez xiv, 22. Pointe hardie poussée par le roi de Damas jusqu'à la mer Rouge (*Att. géogr.*, pl. v). Naguère, Azarias avait pris ce port aux Iduméens; Rasin s'en empara à son tour, portant ainsi un coup terrible au commerce du royaume de Juda avec l'Orient. Il permit aux Iduméens d'habiter de nouveau la ville.

7. Misit autem Achaz nuntios ad Thégloth-Phalasar, regem Assyriorum, dicens : Servus tuus et filius tuus ego sum ; ascende, et salvum me fac de manu regis Syriæ, et de manu regis Israël, qui consurrexerunt adversum me.

8. Et cum collegisset argentum et aurum quod inveniri potuit in domo Domini et in thesauris regis, misit regi Assyriorum munera.

9. Qui et acquievit voluntati ejus ; ascendit enim rex Assyriorum in Damascus, et vastavit eam, et transtulit habitatores ejus Cyrenen, Rasin autem interfecit.

10. Perrexitque rex Achaz in occursum Thégloth-Phalasar, regi Assyriorum, in Damascus. Cumque vidisset altare Damasci, misit rex Achaz ad Uriam sacerdotem exemplar ejus, et similitudinem juxta omne opus ejus.

11. Exstruxitque Urias sacerdos altare ; juxta omnia quæ præceperat rex Achaz

7. Alors Achaz envoya des ambassadeurs à Thégloth-Phalasar, roi des Assyriens, pour lui dire : Je suis votre serviteur et votre fils ; venez me sauver des mains du roi de Syrie, et des mains du roi d'Israël, qui se sont ligués contre moi.

8. Et ayant amassé l'argent et l'or qui se put trouver dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, il en fit des présents au roi des Assyriens.

9. Le roi des Assyriens se rendit à ses désirs, vint à Damas, ruina la ville, en transféra les habitants à Cyrène, et tua Rasin.

10. Alors le roi Achaz alla à Damas au-devant de Thégloth-Phalasar, roi des Assyriens, et ayant vu un autel qui était à Damas, il en envoya au grand prêtre Urie un modèle où cet autel était représenté selon sa forme exacte.

11. Et le grand prêtre Urie fit construire un autel tout semblable à celui de

10^e Achaz achète le secours des Assyriens. XVI, 7-9.

7-8. Son message à Thégloth-Phalasar. — *Misit... nuntios...* Au lieu de s'appuyer sur le bras tout-puissant de Jéhovah, Achaz ne consulta que le danger présent et ce que sa courte vue prenait à tort pour le meilleur remède. Il avait perdu ses meilleures troupes dans les combats précédents, et il était menacé par toutes les nations d'alentour (cf. II Par. xxviii, 5-21). Mais, « le remède était pire que le mal... » comme l'avaient fait avant lui tous les rois d'Israël (cf. xv, 19-20 ; xvii, 3), il appelait à son aide le roi qui devait dévorer son troupeau. » F. Vigoureux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 112. — *Servus tuus...* Il est triste de voir le petit-fils de David et de Salomon, le chef du peuple théocratique, s'humilier ainsi en face d'un roi païen. — *Collegisset argentum...* Comme Asa (III Reg. xv, 18), et comme Joas (IV Reg. xii, 18). C'était l'argument le plus décisif.

9. Thégloth-Phalasar s'empare de Damas et assujettit la Syrie. — *Acquievit.* La requête d'Achaz entra à merveille dans les plans du monarque assyrien, qui rêvait précisément de soumettre toute l'Asie occidentale à la domination assyrienne. — *Ascendit... Damascus.* Ici encore le récit biblique est admirablement confirmé par une inscription cunéiforme dans laquelle Thégloth-Phalasar raconte ses exploits. « Je pris ses soldats (de Rasin)... leurs armes je brisai et leurs chevaux je pris, ... ses guerriers portant des arcs, portant des boucliers et des lances... Pour sauver sa vie, il s'enfuit seul, et dans la grande porte de sa ville (Damas) il entra. Ses généraux, vivants je les pris, et à des croix je les pendis. Son pays je soumis... Damas, sa ville, j'assiégeai,

et comme un oiseau dans sa cage je l'enfermai. Ses plantations, dont les arbres étaient sans nombre, je les coupai ; ... seize districts de Syrie comme une inondation je balayai. » Cependant Damas tint bon pendant deux ans ; le conquérant laissa devant la ville une certaine quantité de soldats pour continuer le siège, et il alla, avec le reste de son armée, attaquer Phacéc d'Israël (voyez xv, 29 et le commentaire), et d'autres nations du sud, qu'il subjuga complètement. C'est alors que Damas fut prise. — *Transtulit habitatores...* Les déportations en masse dans des pays lointains commençaient à devenir une règle habituelle de la politique des rois de Ninive (xv, 29 et la note). Elles sont souvent représentées sur les monuments. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. lxxviii, fig. 7, 8 ; pl. xc, fig. 2, 6. — *Cyrenen.* Dans l'hébreu : *Qtr* ; contrée dont on ignore la situation. Peut-être était-ce une province de la Médie ou de la Babylonie.

11^e Modifications sacrilèges apportées par Achaz au culte de Jéhovah. XVI, 10-18.

10-14. Achaz fait installer dans la cour du temple, à Jérusalem, un nouvel autel, construit d'après un modèle païen, et il y offre des sacrifices. — *Achaz in occursum...* Visite officielle, pour remercier son libérateur, et surtout pour rendre hommage à son suzerain. Achaz est en effet mentionné sur une inscription assyrienne, avec plusieurs autres princes de la région, tributaires comme lui de Thégloth-Phalasar (tribut de... *Ya-hu-za-zi Ya-hu-da-ai* ; c.-à-d. d'Achaz de Juda). — *Vidisset altare.* Probablement un de ces autels que les rois d'Assyrie emportaient toujours avec eux dans leurs expéditions, pour y offrir leurs sacrifices. Les autels assyriens étaient plus petits que l'autel juif, et d'une forme

Damas, selon l'ordre qu'il en avait reçu du roi Achaz, en attendant que ce roi fût revenu de Damas.

12. Lorsque le roi Achaz fut revenu de Damas, il vit l'autel, et il le révéra, et il vint y immoler des holocaustes et son sacrifice.

13. Il y versa des libations, et y répandit le sang des hosties pacifiques qu'il avait offertes sur l'autel.

14. Il transféra l'autel d'airain, qui était devant le Seigneur, de devant la face du temple, du lieu de l'autel et du temple du Seigneur, et il le mit à côté de l'autel vers le nord.

15. Le roi d'Achaz donna aussi cet ordre au grand prêtre Urie : Vous offrirez sur le grand autel l'holocauste du matin et le sacrifice du soir, l'holocauste du roi et son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices et leurs libations, et vous répandrez sur cet autel tout le sang des holocaustes et tout le sang des victimes; quant à l'autel d'airain, j'en ordonnerai à ma volonté.

16. Le grand prêtre Urie exécuta donc en toutes choses les ordres que le roi Achaz lui avait donnés.

17. Le roi Achaz enleva aussi les bases ciselées, et le bassin qui était dessus. Et il ôta la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portaient, et il la mit sur le pavé, qui était de pierre.

18. Il changea aussi dans le temple du Seigneur, à cause du roi des Assyriens, la

de Damasco, ita fecit sacerdos Urias, donec veniret rex Achaz de Damasco.

12. Cumque venisset rex de Damasco, vidit altare, et veneratus est illud; ascenditque, et immolavit holocausta, et sacrificium suum;

13. et libavit libamina, et fudit sanguinem pacificorum quæ obtulerat super altare.

14. Porro altare æreum quod erat coram Domino transtulit de facie templi, et de loco altaris, et de loco templi Domini, posuitque illud ex latere altaris ad aquilonem.

15. Præcepit quoque rex Achaz Uriæ sacerdoti, dicens: Super altare majus offer holocaustum matutinum et sacrificium vespertinum, et holocaustum regis et sacrificium ejus, et holocaustum universi populi terræ, et sacrificia eorum, et libamina eorum, et omnem sanguinem holocausti et universum sanguinem victimæ super illud effundes; altare vero æreum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Fecit igitur Urias sacerdos juxta omnia quæ præceperat rex Achaz.

17. Tulit autem rex Achaz cælatas bases et luterem qui erat desuper; et mare depositit de bobus æreis qui sustentabant illud, et posuit super pavementum stratum lapide.

18. Musach quoque sabbati, quod ædificaverat in templo, et ingressum regis

très différente (*Atl. arch.*, pl. xviii, fig. 6; pl. cxvi, fig. 2). — *Urias sacerdos*. Le grand prêtre d'alors, bien indigne, par son obséquieuse et lâche obéissance à tous les ordres sacrilèges du roi, de cette sublime fonction. Comp. les vers. 11 et 16. — *Veneratus est...* Dans l'hébreu: Il s'approcha de l'autel. — *Immolavit* (vers. 12). En l'honneur de Jéhovah, ce semble; mais sur un autel dont la forme avait été empruntée à un culte idolâtrique: crime déjà bien grand. L'équivalent hébreu de *sacrificium* est *minhah*, expression qui désigne les sacrifices non sanglants. — *Altare æreum* (vers. 14): l'autel des holocaustes, situé dans la cour intérieure, en avant du temple proprement dit (*coram Domino*). — *De loco altaris, et... templi*. L'hébreu est plus clair en cet endroit: « Il éloigna de la face du temple l'autel d'airain qui était devant le Seigneur, afin qu'il ne fût pas entre le (nouvel) autel et la maison du Seigneur, et il le plaça à côté du (nouvel) autel, vers le nord. » Il suit de là que le grand prêtre avait d'abord dressé l'autel d'Achaz derrière celui des holocaustes, c.-à-d. plus à l'est; mais le roi, voulant donner à son œuvre la place d'honneur, fit reculer par côté, dans la direction

du nord, l'autel des holocaustes (voyez la figure de la page 471).

15-16. Achaz ordonne d'offrir désormais tous les sacrifices sur le nouvel autel. — *Altare majus*: le maître-autel, comme nous disons. — *Holocaustum matutinum...* *vespertinum*: les deux sacrifices les plus solennels de chaque jour, offerts au nom de toute la nation sainte. Cf. Ex. xxix, 38-42, et le commentaire; Num. xxviii, 3-8. Par *holocaustum... populi terre*, il faut entendre les sacrifices individuels. — *Paratum ad voluntatem*. L'hébreu paraît signifier: Je réfléchirai à ce que j'en veux faire; je m'en occuperai. Selon d'autres: Je m'en servirai pour consulter Dieu.

17-18. Autres mesures sacrilèges d'Achaz concernant le culte divin. — *Cælatas bases... luterem*: les bassins mobiles; cf. III Reg. vii, 28 et ss. *Mare*: la mer d'airain; cf. III Reg. vii, 23-26. — *Super pavementum*. Suivant les Septante: sur un piédestal de pierre; plus simplement: sur le pavé de la cour. Achaz avait déjà vidé le trésor du temple (vers. 8), et il pensait tirer de ces objets sacrés l'argent que lui réclamait son insatiable allié d'Assyrie (vers. 18). Mais Jérémie

exterius, convertit in templum Domini, propter regem Assyriorum.

19. Reliqua autem verborum Achaz, quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

20. Dormivitque Achaz cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David; et regnavit Ezechias, filius ejus, pro eo.

galerie du sabbat, qu'il avait bâtie dans le temple, et l'entrée extérieure du roi.

19. Le reste des actions d'Achaz est écrit au livre des annales des rois de Juda.

20. Achaz s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David, et Ézéchiass, son fils, régna à sa place.

CHAPITRE XVII

1. Anno duodecimo Achaz, regis Juda, regnavit Osee, filius Ela, in Samaria super Israel, novem annis.

2. Fecitque malum coram Domino, sed non sicut reges Israel, qui ante eum fuerant.

3. Contra hunc ascendit Salmanasar, rex Assyriorum, et factus est ei Osee servus, reddebatque illi tributa.

4. Cumque deprehendisset rex Assyriorum Osee quod rebellare nitens misisset nuntios ad Sua, regem Ægypti, ne præstaret tributa regi Assyriorum sicut singulis annis solitus erat, obsedit eum, et vinctum misit in carcerem.

5. Pervagatusque est omnem terram,

1. La douzième année d'Achaz, roi de Juda, Osée, fils d'Ela, régna sur Israël à Samarie, pendant neuf ans.

2. Et il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les rois d'Israël qui avaient été avant lui.

3. Salmanassar, roi des Assyriens, marcha contre lui, et Osée fut asservi à Salmanassar, roi des Assyriens, et il lui payait le tribut.

4. Mais le roi des Assyriens découvrit qu'Osée pensait à se révolter, et qu'il avait envoyé des ambassadeurs à Sua, roi d'Égypte, pour n'être plus obligé de payer le tribut aux Assyriens, comme il faisait tous les ans; il l'assiégea donc, et l'ayant pris, il l'envoya enchaîné en prison.

5. Salmanassar parcourut ensuite tout

nos apprend, LII, 17, que ni les bassins, ni la mer, ni les taureaux ne furent alors détruits; ils se trouvaient encore à Jérusalem lorsqu'elle tomba au pouvoir des Chaldéens. — *Musach sabbat*. Le premier mot est très obscur, et la Vulgate s'est bornée à le transcrire. Il désigne à proprement parler une couverture; peut-être, ici, la galerie couverte par laquelle le roi entrait dans le temple, ou bien, la tribune également couverte où se tenait la famille royale aux heures du sacrifice. — *Convertit in templum...* Plutôt: il changea, dans le temple; c.-à-d. il transforma, il dépouilla de ses ornements. — Motif de cette conduite indigne: *propter regem Assyriorum*.

12° Conclusion du règne d'Achaz. XVI, 19-20.

19-20. *Sepultus cum eis*: non toutefois dans leur sépulture. — *Ezechias*. En hébr.: *Hizqiyâhu*.

13° Osée, roi d'Israël, est contraint de payer le tribut à Salmanassar. XVII, 1-3.

CHAP. XVII. — 1. Chronologie du règne d'Osée. — Synchronisme: *anno duodecimo...* D'après xv, 30 (voyez la note), Osée serait monté sur le trône la quatrième année d'Achaz; nous avons donc ici un vide de huit ans, que de nombreux interprètes combient par un second interrègne assez peu vraisemblable. Comparez la note de

xiv, 23, et le tableau chronologique de la p. 441. — Durée totale du règne: *novem annis*.

2. Caractère moral du gouvernement d'Osée: *fecit... malum*. Toutefois la sinistre formule est aussitôt atténuée: *non sicut reges...* On aimerait quelques détails spéciaux pour commenter cette heureuse exception.

3. Salmanassar contraint Osée de payer, comme précédemment, le tribut à l'Assyrie. — *Salmanasar*. En assyrien, *Salmanu-Astr*; le quatrième roi de ce nom, successeur de Théglaath-Phalasar II. Il ne régna que cinq ans. — *Et Osee servus*. Nous avons vu (note de xv, 30) qu'Osée avait été institué roi grâce au tout-puissant concours des Assyriens, dont il reconnut la suzeraineté. Il est probable qu'il essaya de recouvrer son indépendance à la mort de Théglaath-Phalasar. Mais le nouveau monarque l'eut bientôt réduit.

14° Ruine totale du royaume d'Israël. XVII, 4-6.

4-5. Sièges de Samarie; Osée prisonnier de Salmanassar. — *Sua*. En hébreu: *So'*, ce qui est vraisemblablement une transcription fautive, pour Suvé ou Savé. En assyrien: *Sabi*. En grec: *Σαββακός*. En égyptien: *Schabak*. Il fonda la xxv^e dynastie, dite éthiopienne, parce qu'elle se composa en entier de princes originaires d'Éthio-

le pays; et étant venu à Samarie, il la tint assiégée pendant trois ans.

6. La neuvième année d'Osee, le roi des Assyriens prit Samarie, et transféra les Israélites au pays des Assyriens, et les fit demeurer dans Hala, et dans Habor, près du fleuve de Gozan, et dans les villes des Mèdes.

7. Car les fils d'Israël avaient péché contre le Seigneur leur Dieu, qui les avait tirés de l'Égypte, et de la main du Pharaon, roi d'Égypte, et ils adoraient des dieux étrangers.

et ascendens Samariam, obsedit eam tribus annis.

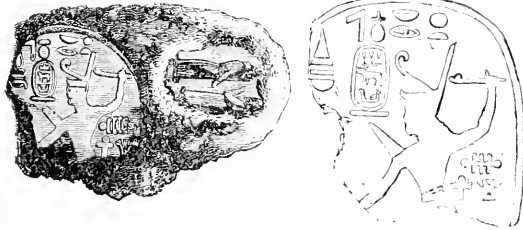
6. Anno autem nono Osee, cepit rex Assyriorum Samariam; et transtulit Israel in Assyrios, posuitque eos in Hala, et in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

7. Factum est enim, cum peccassent filii Israel Domino Deo suo qui eduxerat eos de terra Ægypti, de manu Pharaonis, regis Ægypti, coluerunt deos alienos.

pie, y compris Schabak. « L'alliance d'Osee avec Schabak... inaugure une phase nouvelle dans l'histoire de l'Orient. A partir de cette époque, l'histoire de la Palestine va se trouver constamment mêlée avec celle de l'Égypte, comme elle l'est avec celle de l'Assyrie depuis Achab et Salmanasar II. » Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 128. — *Obsedit eam...* Dans l'hébr. : Le roi d'Assyrie le fit enfermer et enchaîner dans une prison. Salmanasar s'empara donc de la personne d'Osee longtemps avant de prendre Samarie. — *Pervagatusque... omnem terram* : il parcourut tout le pays en vainqueur, soumettant l'une après l'autre toutes les villes.

6. Prise de Samarie; déportation des Israélites sur le territoire assyrien. — *Cepit... Samariam*. En 721 ou 722. L'un des plus mémorables événements de l'histoire du peuple de Dieu; mais il n'était que le prélude d'autres faits analogues, plus douloureux encore : la prise de Jérusalem et la captivité de Babylone. Salmanasar n'eut pas le temps de jouir de ce triomphe; il mourut vers cette époque, et fut remplacé par Sargon, l'un de ses principaux officiers, qui se vante, dans les différentes inscriptions que l'on a dénommées ses « Fastes » et ses « Annales », de s'être lui-même emparé de Samarie, la première année de son règne. « Au commencement de mon règne, j'assiégeai la ville de *Samirina*, je la pris. J'emmenai en captivité 27 280 de ses habitants; je me réservai cinquante chariots pour ma part royale; à la place de ceux que j'avais déportés, je fis venir les habitants des pays que j'avais conquis; je leur imposai un tribut comme aux Assyriens. » Sur Sargon, son avènement et son règne, voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 126 et ss. (*l'Atl. arch.* donne son portrait, pl. LXXXI, fig. 7). — *Transtulit... in Assyrios* : ainsi que l'atteste l'inscription que nous venons de citer. Cf. xv, 29; xvi, 9. Le narrateur indique ensuite d'une manière plus précise les localités où Sargon exila (posuit; hébr. : fit habiter) les déportés. — 1° *Hala*. *Ḥalah* en hébreu, *Ḥalahā* des inscriptions cunéiformes,

aujourd'hui Gla, monceau de ruines, dans la partie septentrionale de la Mésopotamie. — 2° *In Chabor... Gozan*. D'après l'hébreu : près du *Habor*, fleuve de Gozan. Le Chabor, aujourd'hui Khabour, est un des principaux affluents de l'Euphrate, dans lequel il se jette près de Circésium; il prend sa source au mont Masius. Gozan est la province arrosée par ce fleuve; elle correspond à la « *Gauzanitis* » de Ptolémée; son nom assyrien était *Guzani*. Voyez *l'Atl. géogr.*, pl. VIII. — 3° *In civitatibus Medorum*. Les



Empreintes du cachet de Sua sur de l'argile.

Assyriens avaient naguère, à plusieurs reprises, subjugué la Médie, et Sargon dit expressément dans ses annales qu'il avait déporté les principaux habitants de quelques-unes de ses provinces, les remplaçant par des colons étrangers.

15° Causes morales de la ruine du royaume d'Israël. XVII. 7-23.

Page admirable de la philosophie de l'histoire juive. L'écrivain sacré, d'ordinaire si sobre en fait de réflexions, analyse ici, avec une frappante sûreté de vues, les motifs de la catastrophe terrible qui venait d'avoir lieu à Samarie. C'est une sorte de justification de la conduite du Seigneur. Le lecteur remarquera les répétitions majestueuses et saisissantes.

7-12. Les Israélites se livrent à l'idolâtrie d'une manière effrénée. — *Cum peccassent*. C'est le mot principal de la page; il est ensuite développé, commenté. Comme en maint autre endroit, l'immense bienfait de la sortie d'Égypte (*qui eduxerat...*) est signalé pour faire ressortir la monstrueuse ingratitude des Hébreux envers un Dieu si bon. — *Deos alienos*. Voyez, III Reg.

8. Et ambulaverunt juxta ritum gentium quas consumpserat Dominus in conspectu filiorum Israël, et regum Israël, quia similiter fecerant.

9. Et offenderunt filii Israël verbis non rectis Dominum Deum suum; et aedificaverunt sibi excelsa in cunctis urbibus suis, a turri custodum usque ad civitatem munitam.

10. Feceruntque sibi statuas et lucos in omni colle sublimi, et subter omne lignum nemorosum;

11. et adolebant ibi incensum super aras, in morem gentium quas transtulerat Dominus a facie eorum; feceruntque verba pessima, irritantes Dominum,

12. et coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

13. Et testificatus est Dominus in Israël et in Juda per manum omnium prophetarum et videndum, dicens: Revertimini a viis vestris pessimis, et custodite præcepta mea et ceremonias, juxta omnem legem quam præcepi patribus vestris, et sicut misi ad vos in manu servorum meorum prophetarum.

14. Qui non audierunt; sed induraverunt cervicem suam juxta cervicem pa-

8. Ils vivaient selon les coutumes des nations que le Seigneur avait exterminées à l'entrée des fils d'Israël, et selon les coutumes des rois d'Israël, qui avaient imité ces nations.

9. Les fils d'Israël avaient offensé le Seigneur leur Dieu par ces actions criminelles, et s'étaient bâti des hauts lieux dans toutes leurs villes, depuis les tours des gardes jusqu'aux places fortes.

10. Ils avaient aussi dressé des statues et planté des bois sacrés sur toutes les collines élevées, et sous tous les arbres touffus.

11. Et ils brûlaient de l'encens sur les autels, comme les nations que le Seigneur avait exterminées à leur entrée. Ils commettaient des actions très criminelles par lesquelles ils irritaient le Seigneur.

12. Ils adoraient des abominations, contre la défense expresse que le Seigneur leur en avait faite.

13. Le Seigneur avait fait souvent des protestations dans Israël et dans Juda par tous les prophètes et les voyants, et il leur avait dit: Quittez vos voies corrompues, et revenez à moi; gardez mes préceptes et mes cérémonies, selon toutes les lois que j'ai prescrites à vos pères, et selon que je vous l'ai déclaré par les prophètes, mes serviteurs, que je vous ai envoyés.

14. Et ils n'avaient pas écouté; mais leur tête était devenue inflexible comme

xi, 5-7, la liste des principaux; mais surtout Baal et Astarté, et aussi les corps célestes (Ez. VIII, 14, 16; Am., v, 25-26). — *Juxta ritum gentium*...: idolâtrie complète et proprement dite; et *regem Israël*...: demi-idolâtrie, ou le culte des veaux d'or introduit par Jéroboam et continué par tous ses successeurs. — *Offenderunt... verbis*... Hébr.: Ils firent en secret des choses qui ne sont pas bien. — Aux versets 9^b-12, détails sur ces « choses non droites ». Premier degré (9^b): les *excelsa*, qui, depuis la construction du temple de Salomon, étaient devenus des sanctuaires illégitimes pour le culte de Jéhovah. Une phrase proverbiale, *a turri custodum usque*..., montre combien ces hauts lieux s'étaient multipliés en Israël; il y en avait partout, même dans les plus petits centres, par exemple une simple agglomération de bergers, et l'on se servait de la hauteur la plus insignifiante, telle qu'une humble tente solitaire destinée à protéger les gardiens du troupeau (*Alt. arch.*, pl. xxxvi, fig. 5). Cf. II Par. xxvi, 10; xxvii, 4. — Deuxième degré (10-12), l'idolâtrie proprement dite. *Statuas et lucos*; hébr.: des stèles et des *'asérim*. *Adolebant ibi incensum*: rite qui a fait partie

de toutes les religions anciennes; aussi est-il fréquemment représenté sur les monuments (*Alt. arch.*, pl. lxii, fig. 7; pl. cviii, fig. 1; pl. cxiv, fig. 11; pl. cxvi, fig. 10; pl. cxvii, fig. 7). — *Verba pessima*: les honteuses immoralités associées à tous les cultes païens. — *Immunditias*: terme de profond mépris pour désigner les idoles. Cf. Dent. xxix, 17; III Reg. xv, 19.

13-17. Les Israélites persistent dans leur conduite coupable, malgré les avertissements réitérés de Jéhovah. — *Testificatus est*. Expression très forte. Ne se contentant point de ses préceptes, quoique si clairs, le Seigneur fit avertir fréquemment et solennellement son peuple, pour le rappeler à l'ordre. — *In Israël et... Juda*. Le royaume du sud est mentionné avec celui du nord, parce qu'il s'était rendu coupable des mêmes crimes. — *Per manum prophetarum*... Les divins messagers furent alors très nombreux. Dans le royaume d'Israël: Ahias (III Reg. xv, 2), Jéhu (xvi, 1), Élie, Michée (xxii, 8), Élisée, Jonas (IV Reg. xiv, 25), Oded (II Par. xxviii, 9), Achaz et Osée. Dans le royaume de Juda: Séméias (II Par. xi, 2), Addo (*ibid.*, xii, 15), Azarias (xv, 1), Hanani (xvi, 7), Jéhu (xix, 2), Jahaziel

celle de leurs pères, qui n'avaient point voulu obéir au Seigneur leur Dieu.

15. Ils avaient rejeté ses lois, et l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères, aussi bien que toutes les remontrances qu'il leur avait fait faire. Ils avaient couru après les vanités, et ils avaient agi vainement, en suivant les nations dont ils étaient environnés, quoique le Seigneur leur eût défendu si expressément de faire ce qu'elles faisaient.

16. Ils avaient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu ; ils s'étaient fait deux veaux de fonte, ils avaient planté des bois sacrés, adoré tous les astres du ciel, et ils avaient servi Baal.

17. Ils sacrifiaient leurs fils et leurs filles, et les faisaient passer par le feu. Ils s'étaient attachés aux divinations et aux augures, et ils s'étaient livrés au mal pour le commettre devant le Seigneur, de manière à l'irriter.

18. Le Seigneur conçut donc une grande indignation contre Israël, et les rejeta de devant sa face, et il ne demeura plus que la seule tribu de Juda.

19. Et Juda lui-même ne garda point les commandements du Seigneur son Dieu, mais marcha dans les égarements d'Israël.

20. Alors le Seigneur abandonna toute la race d'Israël. Il les affligea, et les livra aux mains des pillards, jusqu'à ce qu'il les rejetât de devant sa face.

21. Cela eut lieu dès le temps où Israël se sépara de la maison de David, et où les dix tribus se donnèrent pour roi Jéroboam, fils de Nabat ; car Jéroboam sé-

trum suorum, qui noluerunt obedire Domino Deo suo.

15. Et abjecerunt legitima ejus, et pactum quod pepigit cum patribus eorum, et testificationes quibus contestatus est eos ; secuti que sunt vanitates, et vane egerunt ; et secuti sunt gentes quæ erant per circuitum eorum, super quibus præceperat Dominus eis ut non facerent sicut et illæ faciebant.

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei sui ; feceruntque sibi conflabiles duos vitulos, et lucos, et adoraverunt universam militiam cæli, servieruntque Baal,

17. et consecraverunt filios suos et filias suas per ignem, et divinationibus inserviebant et auguriis ; et tradiderunt se ut facerent malum coram Domino ut irritarent eum.

18. Iratusque est Dominus vehementer Israeli, et abstulit eos a conspectu suo ; et non remansit nisi tribus Juda tantummodo.

19. Sed nec ipse Juda custodivit mandata Domini Dei sui, verum ambulavit in erroribus Israel, quos operatus fuerat.

20. Projecitque Dominus omne semen Israel ; et afflixit eos, et tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos a facie sua,

21. ex eo jam tempore quo scissus est Israel a domo David, et constituerunt sibi regem Jeroboam, filium Nabat ; separavit enim Jeroboam Israel a Domino,

(xx, 14), Élézer (xx, 37), Zacharie (xxiv, 20), un autre Zacharie (xxvi, 5), Joël, Michée, Isaïe ; sans parler de ceux dont l'histoire ne nous a pas transmis les noms. — *Revertimini...* Excellent résumé des pressantes prédications de tout ces hommes de Dieu : fuir le mal, faire le bien. — Triste résultat des avertissements divins, vers. 14. Sur la métaphore *induraverunt cervicem*, voyez Ex. xxxii, 9 et le commentaire ; xxxiii, 3 ; Deut. ix, 6, 13 ; x, 16 ; Prov. xxix, 1, etc. — *Noluerunt obedire...* Dans l'hébreu : ils ne crurent pas au Seigneur leur Dieu. Mais la Vulgate a bien donné le sens, car il s'agit seulement d'une incrédulité pratique. — Développement du verset 14 (vers. 15-17). *Secuti vanitates* : les idoles, qui ne sont rien (*habel*, un souffle). *Vane egerunt* ; mieux : ils sont devenus un rien (*yeh'bâlu*) ; rapprochement frappant. *Fecerunt... lucos* (vers. 16) : une *asêrah* ; le symbole d'Astarté, comme au verset 10. *Mi-*

litiam cæli : les astres ; cf. xxi, 3 ; xxiii, 4. *Consecraverunt... per ignem* ; littéral : ils ont fait passer par le feu ; cf. xvi, 3 et l'explication. *Divinationibus...* : autre rite idolâtrique formellement proscrit par la loi (Num. xxiii, 23 ; Deut. xviii, 10). Pour tout résumer en un mot, *tradiderunt se...* ; dans l'hébreu : ils se vendirent.

18-23. Les divines vengeances. — *Iratusque...* Dominus : après des siècles de patience miséricordieuse. — *Abstulit... a conspectu suo*. C.-à-d. de la Terre sainte, où Dieu manifestait d'avantage sa présence. — *Nisi tribus Juda*. « Tribu » dans le sens de royaume. Cf. III Reg. xi, 13, 32, etc. Une douloureuse réflexion de l'écrivain sacré, *sed nec ipse...*, assimilé de nouveau (cf. verset 13) Juda à Israël sous le rapport de l'impunité. — Les versets 20-23 commentent les mots « abstulit eos... » du verset 18. *In manu diripientium* : par les invasions syriennes et assyriennes (cf. x, 32 ; xv, 19, 29 ; xvii, 5, etc.).

et peccare eos fecit peccatum magnum.

22. Et ambulaverunt filii Israel in universis peccatis Jeroboam quæ fecerat, et non recesserunt ab eis,

23. usquequo Dominus auferret Israel a facie sua, sicut locutus fuerat in manu omnium servorum suorum prophetarum; translatusque est Israel de terra sua in Assyrios, usque in diem hanc.

24. Adduxit autem rex Assyriorum de Babylone, et de Cutha, et de Avah, et de Emath, et de Sepharvaim, et collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Israel; qui possederunt Samariam, et habitaverunt in urbibus ejus.

25. Cumque ibi habitare cœpissent, non timebant Dominum; et immisit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.

26. Nuntiatumque est regi Assyriorum, et dictum: Gentes quas transtulisti, et habitare fecisti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ; et immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt eos, eo quod ignorent ritum Dei terræ.

27. Præcepit autem rex Assyriorum, dicens: Ducite illuc unum de sacerdotibus quos inde captivos adduxistis; et

para Israël d'avec le Seigneur, et les fit tomber dans un grand péché.

22. Les fils d'Israël marchèrent ensuite dans tous les péchés de Jéroboam, et ils ne s'en retirèrent point,

23. jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejetât Israël de devant sa face, comme il l'avait prédit par tous les prophètes ses serviteurs; et alors Israël fut transféré de son pays en Assyrie, où il est encore aujourd'hui.

24. Or le roi des Assyriens fit venir des habitants de Babylone, de Cutha, d'Avah, d'Emath et de Sépharvaim, et il les établit dans les villes de Samarie à la place des fils d'Israël. Ces peuples possédèrent la Samarie, et habitèrent dans ses villes.

25. Lorsqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignaient point le Seigneur, le Seigneur envoya contre eux des lions qui les tuaient.

26. On l'annonça au roi des Assyriens, et on lui dit: Les peuples que vous avez déportés, et que vous avez fait habiter dans les villes de Samarie, ignorent la religion du Dieu de ce pays, et le Seigneur a envoyé contre eux des lions qui les tuent, parce qu'ils ignorent la manière de servir le Dieu du pays.

27. Alors le roi des Assyriens donna cet ordre, et dit: Envoyez-y l'un des prêtres que vous en avez emmenés cap-

Scis-us est Israel: le schisme des dix tribus fut l'origine et la cause de tant de malheurs, car il mit immédiatement un abîme entre Jéhovah et cette partie de son peuple (*separavit enim...*, par le culte des veaux d'or). *Translatusque...*: il est vrai qu'un grand nombre d'Israélites demeurèrent dans le pays (cf. II Par. xxx, 1; xxxiv, 9); mais, soumis aux Assyriens et aussitôt mêlés à une population nouvelle (vers. 24), ils perdirent tout caractère distinctif.

16° Origine et religion des nouveaux habitants du royaume d'Israël. XVII, 24-41.

24. Comment les Assyriens repeuplèrent le pays. — *Adduxit autem...* Sargon raconte en propres termes dans ses annales qu'il prit en divers pays (notamment de Babylone) des groupes de colons, qu'il les amena dans « le pays de la maison d'Amri », et qu'il « les fit habiter dans la ville de Samarie ». — *De Cutha*. Ville babylonienne, la *Kuthi* des inscriptions cunéiformes, située selon toute vraisemblance sur l'emplacement de Tell-Ibrâhîm, à 16 kil. au nord-est de Babylone. — *De Avah*. En hébreu: 'Ivva'; localité qui n'a pas été encore identifiée. — *De Emath*. Ville syrienne, souvent mentionnée dans la Bible (voyez la note de III Reg. viii, 65), *Amata* ou *Amatti* des monuments assyriens.

Sargon se glorifie d'avoir dépeuplé son territoire; l'écrivain sacré nous indique ici en quel endroit avaient été déportés un certain nombre des habitants. — *Sepharvaim*. Ville babylonienne comme Cutha; *Stippara* ou *Stipar* des inscriptions cunéiformes. Elle était bâtie sur la rive gauche de l'Euphrate, à environ 50 kil. au sud-ouest de Bagdad, sur le site actuel de Tell-Abou-Habba (*Att. géogr.*, pl. viii). — *In civitatibus Samariæ*. Le mot Samarie désigne ici le royaume entier d'Israël.

25-27. Le Seigneur, pour improuver l'idolâtrie des nouveaux habitants, envole dans la Samarie des lions qui la ravagent. — *Non timebant...* C.-à-d. ne l'adoraient pas, ne lui rendaient aucun culte. Ainsi qu'il sera dit bientôt (vers. 29-30), les colons, venus de divers points, suivirent tout d'abord uniquement la religion de leur pays d'origine. — *Immisit... Dominus...* « Comme si le Seigneur, jaloux de la sainteté de cette contrée, n'eût pas voulu que l'idolâtrie s'y rétablît entièrement. » (*Calmet, h. l.*) — *Interficiebant*. Cet imparfait de la durée correspond fort bien à la tournure hébraïque, qui ma: que des actes réitérés (« ils étaient égorgéant »). — *Legitima*: la religion, le culte. — *Dei terræ*. Langage conforme aux idées païennes, d'après lesquelles chaque

tifs; qu'il y retourne, et demeure avec ces peuples, et qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

28. Ainsi l'un des prêtres qui avaient été emmenés captifs de Samarie y revint, et demeura à Béthel, et il leur apprenait la manière dont ils devaient honorer le Seigneur.

29. Chacun de ces peuples se fit son dieu; et ils les mirent dans les temples et dans les hauts lieux que les Samaritains avaient bâtis; chaque nation mit le sien dans les villes où elle habitait.

30. Les Babyloniens se firent Sochoth-Benoth; les Cuthéens, Nergel; ceux d'Émath, Asima;

31. les Hévéens firent Nebahaz et Tharthac; mais ceux de Sépharvaïm faisaient passer leurs enfants par le feu, et les brûlaient à Adramelech et à Anamélech, dieux de Sépharvaïm.

32. Et néanmoins ils adoraient le Seigneur. Ils choisissaient les derniers du peuple pour les établir prêtres des hauts lieux, et ils offraient leurs sacrifices dans ces temples.

33. Et quoiqu'ils adorassent le Seigneur, ils servaient en même temps leurs

vadat, et habitet cum eis. et doceat eos legitima Dei terræ.

28. Igitur cum venisset unus de sacerdotibus his qui captivi ducti fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, et docebat eos quomodo colerent Dominum.

29. Et unaquæque gens fabricata est deum suum; posueruntque eos in fanis excelsis quæ fecerant Samaritæ, gens et gens in urbibus suis in quibus habitabat.

30. Viri enim Babylonii fecerunt Sochoth-Benoth; viri autem Chutæi fecerunt Nergel; et viri de Emath fecerunt Asima.

31. Porro Hevæi fecerunt Nebahaz et Tharthac; hi autem qui erant de Sepharvaïm comburebant filios suos igni, Adramelech et Anamelech, diis Sepharvaïm.

32. Et nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem sibi de novissimis sacerdotes excelsorum, et ponebant eos in fanis sublimibus;

33. et cum Dominum colerent, diis quoque suis serviebant juxta consuetu-

contrée était placée sous la domination et la protection d'une divinité spéciale, très jalouse de ses droits.

28-33. Religion bigarrée des nouveaux colons.

— *Habitavit in Bethel*. Le prêtre-instructeur avait donc été au service du veau d'or érigé dans cette ville par Jéroboam (cf. III Reg. xii, 29). — *Unaquæque... deum suum*. Ces mots, rapprochés des versets 32 et 33, nous indiquent le résultat des prédictions du prêtre de Béthel: ce fut un monstrueux mélange des cultes païens et de la vraie religion. — *Gens et gens*. Hébraïsme: chaque groupe de colons. — *Sochoth-Benoth* (hébr.: *Sukkot B'not*). C'est là probablement une transcription hébraïque fautive du nom de la déesse babylonienne *Zirbânit*. — *Nergel*. Plus exactement: *Nergal*; le dieu-Ilon, que l'on représentait sous la forme d'un lion colossal gardant l'entrée des palais assyriens (*Atl. arch.*, pl. LVI, fig. 1; pl. LVIII, fig. 7). Les inscriptions cunéiformes attestent qu'il était « le dieu des gens de Cutha ».

— *Asima* (hébr.: 'Ašima'). Peut-être la même divinité que l'Esmouïn phénicien. — *Nebahaz* (hébr.: *Nibhaz*) et *Tharthac* n'ont pas été retrouvés sur les monuments. Les *Hevæi* sont les habitants d'Avah (vers. 24). — *Adramelech* et *Anamelech*. En assyrien: *Adur-Malik*, Adar est prince, et *Anu-Malik*, Anou est prince. Or les dieux Adar et Anou sont fréquemment

cités par les textes cunéiformes: le premier était une divinité solaire; le second était représenté vêtu d'une peau de poisson (*Atl. arch.*, pl. cxi, fig. 6). — *Nihilominus colebant...* On conçoit



Le dieu Nergal.

combien ce culte de Jéhovah était grossier, imparfait, d'autant plus qu'il avait pour bases les rites sacrilèges introduits par Jéroboam (voyez la note de III Reg. xii, 29). — *De novissimis sacerdotes*. Plutôt: de la masse du peuple, sans distinction. Comp. III Reg. xii, 31, et le com-

dinem gentium de quibus translati fuerant Samariam.

34. Usque in præsentem diem morem sequuntur antiquum; non timent Dominum, neque custodiunt ceremonias ejus, judicia et legem, et mandatum quod præceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Israel;

35. et percusserat cum eis pactum, et mandaverat eis, dicens : Nolite timere deos alienos, et non adoretis eos, neque colatis eos, et non immoletis eis;

36. sed Dominum Deum vestrum, qui eduxit vos de terra Ægypti in fortitudine magna, et in brachio extento, ipsum timete, et illum adorate, et ipsi immolate.

37. Ceremonias quoque, et judicia, et legem, et mandatum quod scripsit vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus; et non timeatis deos alienos.

38. Et pactum quod percussit vobiscum nolite oblivisci, nec colatis deos alienos;

39. sed Dominum Deum vestrum timete, et ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.

40. Illi vero non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam pertrabant.

41. Fuerunt igitur gentes istarum timentes quidem Dominum, sed nihilominus et idolis suis servientes; nam et filii eorum, et nepotes, sicut fecerunt patres sui, ita faciunt usque in præsentem diem.

dieux, selon la coutume des nations du milieu desquelles ils avaient été transférés en Samarie.

34. Ces peuples suivent encore aujourd'hui leurs anciennes coutumes. Ils ne craignent pas le Seigneur, ils ne gardent pas ses cérémonies, ni ses ordonnances, ni ses lois, ni les préceptes qu'il donna aux fils de Jacob (qu'il surnomma Israël),

35. avec lesquels il avait fait alliance, en leur donnant ce commandement si exprès : Ne révérez point les dieux étrangers, ne les adorez pas, et ne leur sacrifiez pas;

36. mais rendez ces devoirs au Seigneur votre Dieu, qui vous a tirés d'Égypte par une grande puissance, et en déployant la force de son bras. Révérez-le, adorez-le, et offrez-lui vos sacrifices.

37. Gardez ses cérémonies, ses ordonnances, ses lois, et les préceptes qu'il vous a donnés par écrit; observez-les tous les jours de votre vie; et n'avez aucune crainte des dieux étrangers.

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, et n'honorez point les dieux étrangers;

39. mais craignez le Seigneur votre Dieu, et c'est lui qui vous délivrera de la puissance de tous vos ennemis.

40. Cependant ils n'ont point obéi, et ils ont suivi leurs anciennes coutumes.

41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur; mais ils ont servi en même temps les idoles. Car leurs fils et leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs pères.

mentaire. — Le verset 33 récapitule les cinq précédents (28-32).

34-41. État religieux des Samaritains à l'époque où fut composé le quatrième livre des Rois. — *In præsentem diem*. Voyez III Reg. viii, 8, et la note. — *Morem... antiquum*: les pratiques religieuses des premiers colons, telles qu'elles viennent d'être décrites. — *Non timent Dominum*. C.-à-d., d'après le contexte: tout en rendant à Jéhovah un certain culte (vers. 32 et 33), ils ne l'honorent pas selon les règles qu'il avait lui-même établies; pensée que développent les versets 34-39. — *Dicens* (vers. 35)... Résumé de nombreux passages du Pentateuque; entre autres, Ex. xx, 5; xxxiv, 15; Lev. xvii, 7; Dent. v, 9; vi, 13-15, etc. — *Nolite timere deos*... : idée ré-

pétée trois fois de suite (vers. 35, 37, 38). — *Sed Dominum*... : de même, triple répétition pour ces mots (vers. 36, 39). C'était le point essentiel de l'alliance théocratique (*pactum*, vers. 38), soit négativement, soit positivement. — *In brachio extento* (vers. 36) : avec une toute-puissance irrésistible. Cf. Ex. vi, 6; Dent. iv, 34, etc. — *Ita vero*. Le narrateur reprend son récit, interrompu au verset 35. — *Ita faciunt*. Et il en fut ainsi pendant quelques générations; mais, à la fin de la captivité de Babylone, toute trace d'idolâtrie disparut de la religion samaritaine, qui devint le culte de Jéhovah, quoique avec des rites et des dogmes spéciaux, qui la distinguèrent toujours du judaïsme.

CHAPITRE XVIII

1. La troisième année d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Ezéchias, fils d'Achaz, roi de Juda, commença à régner.

2. Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il monta sur le trône, et il régna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Abi, et était fille de Zacharie.

3. Il fit ce qui était bon aux yeux du Seigneur, selon tout ce qu'avait fait David son père.

4. Il détruisit les hauts lieux, brisa les statues, abattit les bois sacrés, et mit en pièces le serpent d'airain que Moïse avait fait, parce que les fils d'Israël lui avaient brûlé de l'encens jusqu'alors, et il l'appela Nohestan.

5. Il mit son espérance au Seigneur Dieu d'Israël; c'est pourquoi il n'y eut point après lui d'entre tous les rois de Juda qui lui fût semblable, de même qu'il n'y en avait pas eu avant lui.

6. Il demeura attaché au Seigneur, et il ne se retira pas de ses voies, et il observa les commandements que le Seigneur avait donnés à Moïse.

7. C'est pourquoi le Seigneur était avec lui, et il se conduisait avec sagesse dans toutes ses entreprises. Il se révolta aussi contre le roi des Assyriens, et ne voulut plus lui être asservi.

1. Anno tertio Osee, filii Ela, regis Israel, regnavit Ezechias, filius Achaz, regis Juda.

2. Vingtî quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et viginti novem annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Abi, filia Zachariæ.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

4. Ipse dissipavit excelsa, et contrivit statuas, et succidit lucos, confregitque serpentem æneum quem fecerat Moyses, siquidem usque ad illud tempus filii Israel adolebant ei incensum; vocavitque nomen ejus Nohestan.

5. In Domino Deo Israel speravit; itaque post eum non fuit similis ei de cunctis regibus Juda, sed neque in his qui ante eum fuerunt.

6. Et adhæsit Domino, et non recessit a vestigiis ejus, fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moysi.

7. Unde et erat Dominus cum eo, et in cunctis ad quæ procedebat sapienter se agebat. Rebella vit quoque contra regem Assyriorum, et non servivit ei.

SECONDE PARTIE

Histoire des rois de Juda, depuis la ruine du royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone. XVIII, 1 — XXV, 29.

SECTION I. — LE RÈGNE D'ÉZÉCHIAS. XVIII, 1 — XX, 21.

§ I. — Invasion de Sennachérib. XVIII, 1 — XIX, 37.

1^o Durée et caractère du règne d'Ézéchias. XVIII, 1-8.

CHAP. XVIII. — 1-2. Les dates principales. — Synchronisme : *anno tertio Osee*. — Age d'Ézéchias à son avènement : *viginti quinque*. — Durée de son règne : *viginti novem*.

3-8. Caractère moral du règne. — *Fecit... bonum*. On ne donne cette note sans restriction aucune qu'à trois rois de Juda : à Asa (III Reg. xv, 11), à Ézéchias, à Josias (IV Reg. xxii, 2). — Vers. 4-6, démonstration par les faits de la sainteté du roi Ézéchias. D'abord, il écarta avec soin tout ce qui mettait obstacle à la perfection du culte de Jéhovah (vers. 4). — *Dissipavit excelsa* : aucun roi de Juda, avant lui, n'avait eu ce courage. Jérusalem devint donc alors le centre unique de la religion théocratique (cf. vers. 22).

— *Statuas...*, *lucos*. Comparez xvii, 10. — *Serpentem æneum*. Sur cette image célèbre, voyez Num. xxi, 4-9. On l'avait conservée dans le trésor du sanctuaire; Ézéchias la mit en pièces parce qu'elle était devenue l'occasion de pratiques semi-idolâtriques (*adolebant et...*). — *Vocavitque...* Plutôt : on l'appelait. *Nohestan* (hébr. *N'huštân*) était une dénomination populaire, qui désignait tout à la fois la forme (*naḥaš*, serpent) et la matière (*n'hošet*, airain) de l'image. — Vers. 5-6, détails positifs sur la sainteté du roi Ézéchias. *L'éloge non fuit et similitis...* sera identiquement appliqué à Josias (xxiii, 25) : c'est comme une formule proverbiale, qu'il ne faut point « pousser d'une manière outrée » (Calmet), et qui signifie simplement que ces deux princes furent l'un et l'autre d'excellents rois. — *Adhæsit Domino* : expression très forte, souvent employée au Deutéronome (iv, 4; x, 20; xi, 22, etc.). — *Unde et... Dominus* (vers. 7^a) : la plus belle des récompenses pour le pieux Ézéchias; d'aucun roi, depuis David, il n'avait été dit que le Seigneur était avec lui (cf. II Reg. v, 10). Comme conséquence de cette union intime, *in cunctis... sapienter...* (hébr. : il prospéra). Deux exemples de cette prospérité, vers. 7^b-8 : 1^o *rebella vit...* et

8. Ipse percussit Philisthæos usque ad Gazam, et omnes terminos eorum, a turre custodum usque ad civitatem munitam.

9. Anno quarto regis Ezechiaë, qui erat annus septimus Osee, filii Ela, regis Israel, ascendit Salmanasar, rex Assyriorum, in Samariam, et oppugnavit eam,

10. et cepit; nam post annos tres, anno sexto Ezechiaë, id est nono anno Osee, regis Israel, capta est Samaria.

11. Et transtulit rex Assyriorum Israel in Assyrios, collocavitque eos in Hala et in Habor fluviis Gozan, in civitatibus Medorum,

12. quia non audierunt vocem Domini Dei sui, sed prætergressi sunt pactum ejus; omnia quæ præceperat Moyses, servus Domini, non audierunt, neque fecerunt.

13. Anno quartodecimo regis Ezechiaë, ascendit Sennacherib, rex Assyriorum, ad universas civitates Juda munitas, et cepit eas.

14. Tunc misit Ezechias, rex Juda, nuntios ad regem Assyriorum in Lachis, dicens : Peccavi; recede a me, et omne quod imposueris mihi feram. Indixit itaque rex Assyriorum Ezechiaë, regi Judæ, trecenta talenta argenti, et triginta talenta auri.

8. Il battit les Philistins jusqu'à Gaza, et il ruina leurs terres, depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortes.

9. La quatrième année du roi Ézéchiass, qui était la septième d'Osee, fils d'Ela, roi d'Israël, Salmanasar, roi des Assyriens, vint à Samarie et l'assiégea,

10. et la prit; car Samarie fut prise après un siège de trois ans, la sixième année d'Ézéchiass, c'est-à-dire la neuvième année d'Osee, roi d'Israël.

11. Et le roi des Assyriens déporta les Israélites en Assyrie, et les fit habiter à Hala et à Habor, près du fleuve de Gozan, dans les villes des Mèdes,

12. parce qu'ils n'avaient point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, qu'ils avaient violé son alliance, et qu'ils n'avaient ni écouté ni suivi tout ce que Moïse, serviteur du Seigneur, leur avait prescrit.

13. La quatorzième année du roi Ézéchiass, Sennachérib, roi des Assyriens, vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, et il les prit.

14. Alors Ézéchiass, roi de Juda, envoya des ambassadeurs au roi des Assyriens à Lachis, et lui dit : J'ai péché; éloignez-vous de moi, et je souffrirai tout ce que vous m'imposerez. Le roi des Assyriens ordonna à Ézéchiass, roi de Juda, de lui donner trois cents talents d'argent et trente talents d'or.

Il réussit momentanément à secouer le joug onéreux et humiliant de l'Assyrie; 2° percussit Philisthæos..., les refoulant jusqu'au sud de leur territoire (ad Gazam; *Atl. géogr.*, pl. VII). Sur la locution a turre... voyez la note de XVII, 9; elle marque ici une conquête totale.

2° Ruine du royaume d'Israël. XVIII, 9-12.

9-12. Le narrateur répète, en y ajoutant seulement deux dates synchroniques (anno quarto..., anno sexto), ce qu'il a dit plus haut de cette ruine terrible (cf. XVII, 5-8). C'est comme un refrain sinistre, qui fait mieux ressortir la protection divine si largement conférée à Ézéchiass. — Au lieu de *fluvius Gozan* (vers. 11), il se : fleuve de Gozan.

3° Sennachérib envahit le royaume de Juda; Ézéchiass est obligé de se soumettre et de payer un tribut considérable. XVIII, 13-16.

13. L'invasion assyrienne. — *Sennacherib*. En hébreu : *Sanhérib*; en assyrien : *Sin-ahî-trib*. Fils et successeur de Sargon, « le plus célèbre des conquérants assyriens, » celui dont la Bible nous parle le plus au long, et qui parle lui-même le plus de la nation théocratique dans ses annales. Cette invasion du royaume de Juda est mentionnée sur les monuments assyriens comme

sa troisième campagne. Voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 196 et sa. — *Civitates... cepit*. Voici les propres paroles de Sennachérib, telles qu'on les lit sur le prisme hexagone dit de Taylor : « Et Ézéchiass de Juda (*Ha-zak-ti-ya-hu Ya-hu-da-ai*), qui ne s'était pas soumis à moi, quarante-six de ses places fortes, des bourgades et petites localités de son royaume, sans nombre, avec des machines de siège je livrai l'assaut, et je les pris. 200 150 hommes et femmes, grands et petits, des chevaux, des mulets, des ânes, des chameaux, des bouefs, et des brebis sans nombre j'emportai, et comme butin je comptai. »

14-16. Lourd tribut imposé à Ézéchiass. — *Misti... in Lachis*. Aujourd'hui Oumm-Lakis; c'était alors une place très forte, au sud-ouest du royaume. Elle commandait la route d'Égypte; or, dans cette campagne, l'objectif principal du monarque assyrien était bien moins Juda que le royaume des Pharaons, qui avait soulevé contre la domination ninivite un certain nombre des États de l'Asie occidentale. Cf. XIX, 24; II Par. XXXII, 9; Hérodote, II, 141. Sennachérib assiégeait donc Lachis pour faire face, de cette forte position, à tous ses ennemis à la fois. Trait vi-

5. Ezéchias lui donna tout l'argent qui se trouva dans la maison du Seigneur, et dans les trésors du roi.

16. Ce fut alors qu'Ezéchias détacha des battants des portes du temple du Seigneur les lames d'or que lui-même y avait attachées, et les donna au roi des Assyriens.

17. Le roi des Assyriens envoya ensuite de Lachis à Jérusalem, vers le roi Ezéchias, Tharthan, Rabsaris et Rabsacès, avec une forte escorte. Ils montèrent, et arrivèrent à Jérusalem, et s'arrêtèrent

siblement providentiel : on a découvert à Ninive un bas-relief qui représente le terrible conquérant devant cette ville. « Il est assis sur un trône richement orné, dont le dossier est couvert d'un riche tapis à fleurs et à larges franges, et dont les pieds imitent des pommes de pin.



Sennachérib sur son trône devant Lachis.

Les côtés du siège sont supportés par trois rangs de personnages, disposés quatre à quatre, les bras levés pour soutenir les traverses. Le roi est somptueusement vêtu d'étoffes ornées des mêmes fleurs et des mêmes franges que le tapis du trône. La tunique inférieure est garnie de glands à son extrémité; son vêtement supérieur ressemble à une chasuble. Ses pieds sont chaussés de riches pantoufles. Il est coiffé de la tiare, à l'apex de laquelle pendent deux longs fanons. Ses cheveux et

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini et in thesauris regis.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, et laminas auri quas ipse affixerat, et dedit eas regi Assyriorum.

17. Misit autem rex Assyriorum Tharthan, et Rabsaris, et Rabsacem, de Lachis, ad regem Ezechiam, cum manu valida, Jerusalem; qui cum ascendissent, venerunt Jerusalem, et steterunt juxta

sa barbe sont très longs, et bouclés avec soin. Il porte à ses oreilles des pendants crociformes. Un magnifique bracelet entoure chacun de ses bras à demi nus. Sa main droite, levée, est armée d'une flèche; de sa gauche, il tient l'arc, qu'il appuie sur le marchepied de son trône. Sennachérib a un nez aquilin fortement prononcé. Son visage a l'air sévère, et dénote le conquérant implacable et le guerrier sans merci. » F. Vigouroux, *l. c.*, p. 198. Voyez *l'Att. arch.*, pl. LXXXI, fig. 9. — *Peccati*. Très humble soumission. Le « péché » d'Ezéchias envers Sennachérib avait consisté dans son acte de rébellion (vers. 7). — *Trecenta talenta argenti* : environ 2 500 000 fr. *Triginta... auri* : 4 000 000. Nous lisons dans l'inscription de Sennachérib déjà mentionnée : « Et lui, Ezéchias, une puissante crainte de ma suzeraineté le saisit, et ses soldats, et les gens que pour la défense de Jérusalem (*Ur-sa-li-im-mu*), sa capitale, il avait pris. Il me paya un tribut, trente talents d'or, huit cents talents d'argent, des métaux, des rubis... Pour le paiement du tribut et pour faire sa soumission il m'envoya des ambassadeurs. » A première vue, le texte assyrien semble être en désaccord avec celui de la Bible pour le chiffre des talents d'argent; mais, comme le talent hébreu valait deux talents assyriens et deux tiers, la somme est en réalité tout à fait la même des deux parts. — *Confregit... valvas*. Nécessité qui dut être bien dure pour le cœur d'Ezéchias.

4° Les ambassadeurs de Sennachérib sous les murs de Jérusalem; leurs menaces et leurs blasphèmes. XVIII, 17-37.

Voyez les récits parallèles de II Par. xxxii, 1 et ss., et d'Isaïe, xxxviii, 1 et ss.

17-18. Arrivée de l'ambassade. — Trois légats, choisis parmi les premiers officiers du monarque assyrien. *Tharthan* : *tur-ta-nu* des inscriptions cunéiformes, mot qui désigne le général en chef. *Rabsaris*, c.-à-d. le chef des eunuques, fonctionnaire de haut rang dans les cours orientales; ce nom hébreu est probablement la traduction de l'assyrien *rab-lub*, chef du sérail. *Rabsacès* : en hébreu, *Rab-sâqeh*, le chef des échansons; imitation du nom assyrien *rab-saq*, grand chef ou officier supérieur. — *Cum manu valida* : escorte imposante, pour appuyer les paroles des ambassadeurs, et pour intimider les habitants de Jérusalem. — *Piscina superioris* :

aquæductum piscinæ superioris, quæ est in via Agri Fullonis;

18. vocaveruntque regem. Egressus est autem ad eos Eliacim, filius Helciæ, præpositus domus, et Sobna, scriba, et Joahe, filius Asaph, a commentariis.

19. Dixitque ad eos Rabsaces : Loquimini Ezechîæ : Hæc dixit rex magnus, rex Assyriorum : Quæ est ista fiducia qua miseris?

20. Forsitan inisti consilium ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare?

21. An speras in baculo arundineo atque confRACTO Ægypto, super quem si incubuerit homo, comminutus ingredietur manum ejus, et perforabit eam? Sic est Pharaon, rex Ægypti, omnibus qui confidunt in se.

près de l'aqueduc de la piscine supérieure, qui est sur le chemin du Champ du foulon;

18. et ils appelèrent le roi. Éliacim, fils d'Helcias, grand maître de la maison du roi, Sobna, secrétaire, et Joahe, fils d'Asaph, chancelier, sortirent auprès d'eux.

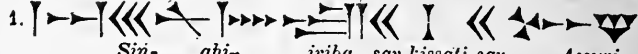
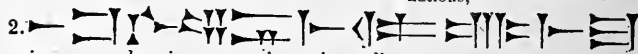
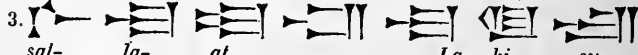
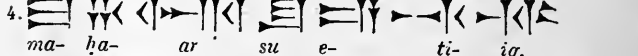
19. Et Rabsacès leur dit : Dites à Ézéchiâs : Voici ce que dit le grand roi, le roi des Assyriens : Quelle est cette confiance sur laquelle vous vous appuyez?

20. Vous avez peut-être formé le dessein de vous préparer au combat ; mais en quoi mettez-vous votre confiance, pour oser vous opposer à moi?

21. Est-ce que vous espérez du soutien du roi d'Égypte? Ce n'est qu'un roseau brisé ; et si un homme s'appuie dessus, il se brisera et lui entrera dans la main, et la transpercera. Voilà ce qu'est le pharaon, roi d'Égypte, pour tous ceux qui mettent leur confiance en lui.

réservoir qui portait aussi le nom de Gihon (note de III Reg. 1, 33) ; aujourd'hui le Birket-Mammilla, près de la porte de Jaffa, à l'ouest de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. xiv, xv). — *Vocaverunt... regem.* Sommatton insolente, à laquelle le

Ézéchiâs (vers. 19^b-21), aux habitants (vers. 22-24^b), encore à Ézéchiâs (vers. 24^b-25) ; pour renverser toutes leurs espérances, et leur montrer qu'ils n'ont qu'un parti à prendre : se soumettre. — Courte introduction, vers. 19^a. L'orgueilleuse for-

1. 
Sin- ahî- iriba sar kissali sar Assuri
 Sennachérib, roi des nations, roi d'Assyrie
2. 
ina kussi ni- mi- di u- sib va
 sur un trône élevé est assis et
3. 
sal- la- at La- ki- su
 les dépouilles de Lachis
4. 
ma- ha- ar su e- ti- iq.
 devant lui viennent.

Fragment d'une inscription cunéiforme racontant le siège de Lachis par Sennachérib.

roi refusa naturellement de se rendre ; il désigna, de son côté, trois de ses premiers ministres (voyez III Reg. iv, 1-4, et le commentaire).

19-25. Discours de Rabsacès, pressant les habitants de Jérusalem de se rendre. — *Dixitque...* En hébreu, d'après le verset 26. Paroles hautes, outrageantes, mais très habiles, et bien dans le style assyrien tel que les monuments l'ont révélé. Rabsacès s'adresse tour à tour à

ment une parole des lèvres (c.-à-d. une parole que tu savais être mensongère, sans réalité) : J'ai conseil et force pour la guerre. » — *An speras... in Ægypto?* Menacés par l'Assyrie, les Hébreux espéraient être défendus par la puissance rivale d'Assur, l'Égypte, et Isaïe nous les montre, en effet, envoyant députation sur députation aux pharaons pour en obtenir du secours (cf. Is. xx, 1-5 ; xxx, 1-8 ; xxxi, 1-4) ; mais toujours en

mule *rex magnus, rex...* est reproduite fréquemment par les inscriptions cunéiformes, qui lui donnent même des développements plus emphatiques encore ; par exemple : « Moi, Asarhadon, le grand roi, le roi puissant, le roi des peuples, le roi du pays d'Assur. » Premier argument, verset 19^b-21 : Ézéchiâs ne saurait compter sur le secours de l'Égypte. — *Forsitan inisti* ; littéralement dans l'hébreu : « Tu as dit, c'était seule-

22. Que si vous me dites : C'est dans le Seigneur notre Dieu que nous avons confiance, n'est-ce pas ce Dieu dont Ezéchias a détruit les autels et les hauts lieux, en donnant cet ordre à Juda et à Jérusalem : Vous n'adorerez plus que dans Jérusalem, devant ce seul autel ?

23. Venez donc maintenant auprès du roi des Assyriens mon maître, et je vous donnerai deux mille chevaux; et voyez si vous pourrez trouver seulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

24. Et comment pourriez-vous tenir ferme devant un seul satrape des derniers serviteurs de mon seigneur? Est-ce que vous mettez votre confiance dans l'Égypte, à cause de ses chars et de ses cavaliers ?

25. Mais n'est-ce pas par la volonté du Seigneur que je suis venu dans ce pays pour le détruire? Le Seigneur m'a dit : Entrez dans cette terre et ravagez-la.

26. Alors Eliacim, fils d'Helcias, et Sobna et Joahé dirent à Rabsacès : Nous vous supplions de parler à vos serviteurs en syriaque, car nous comprenons cette langue, et de ne pas nous parler en hébreu devant le peuple, qui écoute de dessus les murailles.

27. Rabsacès leur répondit : Est-ce pour parler à votre maître et à vous, que mon seigneur m'a envoyé ici? et n'est-ce pas plutôt pour parler à ces hommes qui sont sur la muraille, réduits à man-

22. Quod si dixeritis mihi : In Domino Deo nostro habemus fiduciam; nonne iste est cuius abstulit Ezechias excelsa et altaria, et præcepit Judæ et Jerusalem : Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem?

23. Nunc igitur transite ad dominum meum, regem Assyriorum, et dabo vobis duo millia equorum; et videte an habere valeatis ascensores eorum.

24. Et quomodo potestis resistere ante unum satrapam de servis domini mei minimis? An fiduciam habes in Ægypto propter currus et equites?

25. Numquid sine Domini voluntate ascendi ad locum istum ut demolirer eum? Dominus dixit mihi : Ascende ad terram hanc, et demolire eam.

26. Dixerunt autem Eliacim, filius Helciæ, et Sobna, et Johae, Rabsaci : Precamur ut loquaris nobis, servis tuis, syriace, siquidem intelligimus hanc linguam, et non loquaris nobis judaice, audiente populo qui est super murum.

27. Responditque eis Rabsaces, dicens : Numquid ad dominum tuum et ad te misit me dominus meus ut loquerer sermones hos, et non potius ad viros qui sedent super murum, ut comedant ster-

vain. Aussi, rien de plus vrai, de plus ironique, et de plus pittoresque que la comparaison de Rabsacès : *in baculo* (un de ces roseaux qui abondent en Égypte; voyez l'*Atlas d'hist. nat.*, pl. LXXII, fig. 3; pl. LXXIII, fig. 1)... — Second argument, verset 22 : Les habitants de Jérusalem ne sauraient compter davantage sur Jéhovah, leur Dieu. — *Quod si dixeritis...* : l'orateur prévient cette objection, qu'il essaye de renverser d'une manière qui dut lui paraître très forte, à son point de vue païen. — *Abstulit... excelsa...* Les Assyriens avaient donc entendu parler des réformes religieuses d'Ezéchias (vers. 4; II Par. xxxi, 1) : pour eux, diminuer le nombre des autels, c'était amoindrir le culte; d'où ils concluaient que Jéhovah, irrité, ne protégerait pas Ezéchias. — Troisième argument, vers. 23-24 : les Hébreux, extrêmement affaiblis, ne sauraient compter sur eux-mêmes pour résister à Sennachérib. — *Transite...*; hébr. : faites un contrat avec mon maître... — *Videte an...* Trait extrêmement mordant. Ils n'ont pas de cavalerie, arme dans laquelle excellait l'Assyrie; et si on leur donne des chevaux, ils n'auront pas d'hommes qui puissent les monter. — *Ante unum satrapam...* : un préfet, ou gouverneur de province.

— Quatrième argument, le plus puissant de tous, vers. 24^b-25 : Jéhovah lui-même a appelé les Assyriens contre Juda. — *Dominus dixit...* : les menaces des prophètes juifs, qui présentaient Assur comme l'instrument des vengeances du Seigneur contre sa nation coupable (cf. Is. vii, 17-24; x, 5-12, etc.) étaient évidemment parvenues aux oreilles des Assyriens.

26-27. Grossière riposte de Rabsacès à une humble représentation des délégués d'Ezéchias. — *Loquaris... syriace*. Hébr. : *arâmit*, en araméen, la langue de la Syrie damascène, très usitée alors dans l'Asie occidentale pour les relations commerciales; quoique congénère de l'hébreu, elle en différait assez pour n'être pas comprise des illettrés sans une étude spéciale. — *Judaice*. Hébr. : *y'hudit*; expression qu'on ne rencontre qu'ici et Neh. xiii, 24. — *Audiente populo*. La conférence avait lieu près des remparts, et habitants et soldats étaient accourus pour être témoins de la scène; les délégués du roi redoutaient donc l'effet désastreux que pouvaient produire les paroles de Rabsacès. — *Numquid ad dominum...* Être entendu du peuple; mais c'est précisément pour le peuple qu'il est venu — *Ut comedant...* : prédiction, en langage

cora sua, et bibant urinam suam vobiscum?

28. Stetit itaque Rabsaces, et exclamavit voce magna judaice, et ait : Audite verba regis magni, regis Assyriorum.

29. Hæc dicit rex : Non vos seducat Ezechias, non enim poterit eruere vos de manu mea.

30. Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum, dicens : Eruens liberabit nos Dominus, et non tradetur civitas hæc in manu regis Assyriorum.

31. Nolite audire Ezechiam ; hæc enim dicit rex Assyriorum : Facite mecum quod vobis est utile, et egredimini ad me ; et comedet unusquisque de vinea sua et de ficu sua, et bibetis aquas de cisternis vestris,

32. donec veniam, et transferam vos in terram quæ similis est terræ vestræ, in terram fructiferam et fertilem vini, terram panis et vinearum, terram olivarum, et olei ac mellis ; et vivetis, et non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit dicens : Dominus liberabit nos.

33. Numquid liberaverunt dii gentium terram suam de manu regis Assyriorum?

34. Ubi est deus Emath et Arphad? ubi est deus Sepharvaim, Ana et Ava? Numquid liberaverunt Samariam de manu mea?

35. Quinam illi sunt in universis diis terrarum, qui eruerunt regionem suam de manu mea, ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu mea?

ger leurs excréments avec vous et à boire leur urine?

28. Rabsacès, se tenant donc debout, cria à haute voix, en hébreu : Ecoutez les paroles du grand roi, du roi des Assyriens.

29. Voici ce que dit le roi : Qu'Ézéchiass ne vous séduise point, car il ne pourra pas vous délivrer de ma main.

30. Ne vous laissez point aller à cette confiance qu'il veut vous donner dans le Seigneur, en disant : Le Seigneur nous délivrera de ce péril, et cette ville ne sera point livrée entre les mains du roi des Assyriens.

31. Gardez-vous d'écouter Ézéchiass : car voici ce que dit le roi des Assyriens : Prenez un conseil utile, et traitez avec moi ; venez vous rendre à moi, et chacun de vous mangera de sa vigne, et de son figuier, et vous boirez des eaux de vos citernes ;

32. jusqu'à ce que je vienne vous transférer en une terre qui est semblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en vin et en pain, une terre de vignes et d'oliviers, une terre d'huile et de miel ; et vous vivrez, et vous ne mourrez point. N'écoutez donc pas Ézéchiass, qui vous trompe en disant : Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré leurs terres de la main du roi des Assyriens?

34. Où est maintenant le dieu d'Emath et le dieu d'Arphad? Où est le dieu de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava? Ont-ils délivré de ma main la ville de Samarie?

35. Quels sont parmi tous les dieux des nations ceux qui ont délivré de ma main leur propre pays, pour croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jérusalem?

grossier, des extrémités que les Juifs auront à endurer pendant le siège de Jérusalem, s'ils ne se rendent à discrétion. Cf. vi, 25 et ss.

28-35. Second discours de Rabsacès. — *Stetit...* C.-à-d. qu'il se rapprocha de la muraille, pour être mieux entendu. — *Audite.* Après une introduction rapide (vers. 28^b), il reprend les arguments de son premier discours, pour les présenter en termes plus populaires, tantôt menaçants, tantôt flatteurs. Les versets 29-30 contiennent le thème : Vous ne pouvez avoir confiance ni en Ézéchiass (vers. 29), ni en Jéhovah (vers. 30). — Développement de la première partie du thème, vers. 31-32^a : laisser de côté Ézéchiass, qui les trompe, et s'abandonner au roi d'Assyrie, qui les traitera avec la plus grande bonté. — *Comedet*

unusquisque... : c.-à-d. qu'aucun mal ne leur sera fait, et qu'ils vivront dans la paix, l'abondance, la liberté. Sans doute, ils devront s'attendre à être déportés (*transferam vos...*) ; mais on choisira pour eux un nouveau séjour, aussi excellent et de même nature que leur première patrie (*quæ similis...* ; cf. Deut. VIII, 7-9, pour cette description de la Terre sainte). Belles fleurs d'éloquence pour dissimuler ce qu'il y avait de cruel dans la déportation. — Développement de la deuxième partie du thème, vers. 32^b-35 : Jéhovah ne peut secourir efficacement son peuple. — *Numquid liberaverunt...* : et ce que n'ont pas fait les autres divinités, Jéhovah pourrait-il le faire? — *Emath, Arphad* (aujourd'hui Tell-Erfâd, au nord d'Alep) : deux villes soumises par

36. Cependant le peuple se tut, et ne répondit pas un seul mot; car ils avaient reçu ordre du roi de ne lui rien répondre.

37. Alors Eliacim, fils d'Helcias, grand maître de la maison, Sobna, secrétaire, et Joahé, fils d'Asaph, chancelier, vinrent trouver Ezéchias, les vêtements déchirés, et ils lui rapportèrent les paroles de Rabsacès.

36. Tacuit itaque populus, et non respondit ei quidquam; siquidem præceptum regis acceperant ut non responderent ei.

37. Venitque Eliacim, filius Helciae, præpositus domus, et Sobna, scriba, et Joahe, filius Asaph, a commentariis, ad Ezechiam, scissis vestibus, et nuntiaverunt ei verba Rabsacis.

CHAPITRE XIX

1. Lorsque le roi Ezéchias eut entendu cela, il déchira ses vêtements, se couvrit d'un sac, et entra dans la maison du Seigneur.

2. Et il envoya Eliacim, grand maître de sa maison, Sobna, secrétaire, et les plus anciens des prêtres, couverts de sacs, vers le prophète Isaïe, fils d'Amos;

3. et ils lui dirent : Voici ce que dit Ezéchias : Ce jour est un jour d'affliction, de reproche et de blasphème. Les enfants sont sur le point de naître, mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter.

4. Peut-être que le Seigneur votre Dieu aura entendu les paroles de Rabsacès, qui a été envoyé par le roi des Assyriens son maître, pour blasphémer le Dieu vivant, et pour lui insulter par des paroles que le Seigneur votre Dieu a entendues. Faites donc une prière pour le reste qui subsiste encore.

5. Les serviteurs du roi Ezéchias allèrent donc trouver Isaïe.

6. Et Isaïe leur répondit : Vous direz ceci à votre maître : Voici ce que dit le

1. Quæ cum audisset Ezechias rex, scidit vestimenta sua, et opertus est sacco, ingressusque est domum Domini.

2. Et misit Eliacim, præpositum domus, et Sobnam, scribam, et senes de sacerdotibus, opertos saccis, ad Isaiam prophetam, filium Amos;

3. qui dixerunt : Hæc dicit Ezechias : Dies tribulationis, et increpationis, et blasphemiae dies iste; venerunt filii usque ad partum, et vires non habet parturiens.

4. Si forte audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabsacis, quem misit rex Assyriorum, dominus suus, ut exprobraret Deum viventem, et argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus; et fac orationem pro reliquis quæ repertæ sunt.

5. Venerunt ergo servi regis Ezechiae ad Isaiam.

6. Dixitque eis Isaias : Hæc dicetis domino vestro : Hæc dicit Dominus :

Sargon, comme le racontent ses annales. Sur *Sepharvaim*, voyez la note de xviii, 24. *Ana* (hébr., *Héna*) et *Ava* (hébr., *Tovah*) sont inconnues. — *Samariam de manu mea* : Sennachérib s'attribue ici les victoires de ses prédécesseurs et de son père.

36-37. Les ministres d'Ezéchias viennent lui rendre compte de l'entrevue. — *Tacuit populus* : les assistants compriment leur indignation, et gardèrent un noble silence, sur l'ordre exprès du roi. — *Scissis vestibus*. En signe de deuil.

5^o Ezéchias envoie consulter le prophète Isaïe. XIX, 1-4.

CHAP. XIX. — 1. Ezéchias se rend au temple, pour implorer le divin secours. — *Opertus... sacco* : autre signe de deuil. Cf. Gen. xxxvii, 34.

2-4. Les délégués du roi auprès d'Isaïe. — *Misit*... Délévation distinguée, qui montre en

quel grand honneur on tenait le prophète. — *Senes* : les premiers d'entre les prêtres. — *Ad Isaiam*. Il est mentionné ici pour la première fois; il avait déjà exercé ses fonctions durant les trois règnes précédents. Cf. Is. i, 1. — *Dies tribulationis*... Beau et douloureux langage, pour caractériser le malheur de la situation. La métaphore *venerunt filii*... marque avec énergie l'absence de toutes les ressources humaines. — *Exprobraret Deum*... : ces hommes de foi étaient plus touchés de l'outrage fait à Dieu que de leur propre détresse. — *Pro reliquis*... : allusion aux conquêtes que Sennachérib avait déjà faites dans le pays (note de xviii, 13).

6^o Isaïe relève le courage d'Ezéchias par la promesse d'une délivrance toute divine. XIX, 5-7.

5-7. *Quibus blasphemaverunt*... Jéhovah saura venger son honneur. — *Immittem... spiritum*...

Noli timere a facie sermonum quos audisti, quibus blasphemaverunt pueri regis Assyriorum me.

7. Ecce ego immittam ei spiritum, et audiet nuntium, et revertetur in terram suam, et dejiciam eum gladio in terra sua.

8. Reversus est ergo Rabsaces, et invenit regem Assyriorum expugnantem Lobnam; audierat enim quod recessisset de Lachis.

9. Cumque audisset de Tharaca, rege Æthiopiæ, dicentes : Ecce egressus est ut pugnet adversum te, et iret contra eum, misit nuntios ad Ezechiam, dicens :

10. Hæc dicite Ezechiaë, regi Juda : Non te seducat Deus tuus, in quo habes fiduciam ; neque dicas : Non tradetur Jerusalem in manus regis Assyriorum.

11. Tu enim ipse audisti quæ fecerunt reges Assyriorum universis terris, quomodo vastaverunt eas ; num ergo solus poteris liberari ?

12. Numquid liberaverunt dii gentium

Seigneur : Ne craignez point ces paroles que vous avez entendues, par lesquelles les serviteurs du roi des Assyriens m'ont blasphémé.

7. Je vais lui envoyer un esprit, et il apprendra une nouvelle, et il retournera dans son pays, et je l'y ferai péri par l'épée.

8. Rabsacès retourna donc auprès du roi des Assyriens, et il le trouva qui assiégeait Lobna ; car il avait appris qu'il s'était retiré de devant Lachis.

9. Et Sennachérib reçut une nouvelle au sujet de Tharaca, roi d'Éthiopie. On lui dit : Voici qu'il s'est mis en marche pour vous combattre ; et sur le point de s'avancer contre ce roi, il envoya ses ambassadeurs à Ezéchias, avec cet ordre :

10. Vous direz à Ezéchias, roi de Juda : Ne vous laissez pas séduire par votre Dieu, en qui vous mettez votre confiance, et ne dites point : Jérusalem ne sera pas livrée entre les mains du roi des Assyriens.

11. Car vous avez appris vous-même ce que les rois des Assyriens ont fait à toutes les autres nations, et comment ils les ont ruinées. Pourrez-vous donc, vous seul, être délivré ?

12. Les dieux des nations ont-ils déli-

A part les derniers mots, *dejiciam eum gladio* (cf. vers. 37), la prédiction est laissée à dessein dans un certain vague ; elle sera expliquée bientôt (vers. 21 et ss.).

7° Nouvelle ambassade de Sennachérib à Ezéchias. XIX, 8-13.

8. Sennachérib à Lobna. — *Lobnam*. Voyez VIII, 22 et le commentaire. Si cette ville est représentée par Tell-es-Safiyeh, ce nouveau quartier général de l'armée assyrienne se trouvait à environ 25 kil. au nord-est de Lachis, beaucoup plus près de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. VII, XII).

9-13. Autre tentative de Sennachérib pour intimider les habitants de Jérusalem. — *Cumque audisset*... Motif pour lequel les Assyriens étaient venus de Lachis à Lobna : une armée égyptienne s'avancait contre eux ; ils s'établirent alors dans une position plus forte. — *Tharaca*. Le Ταρχαός de Manéthon, *Taharka* des monuments égyptiens, *Tar-qu-u* des inscriptions cunéiformes ; le dernier roi de la xxv^e dynastie, dite éthiopienne ; grand conquérant dont les victoires sont racontées sur les murs du temple de Thèbes. Ici et Is. xxxvii, 9, il est nommé roi d'Éthiopie, et il l'était en réalité ; mais l'Égypte était aussi sous sa domination. La rencontre des deux armées eut lieu à Altaqou, entre Accaron et Thamnatha : Tharaca fut battu par Sennachérib. — *Hæc dicite*... Message que les ambassadeurs assyriens devaient transmettre de vive voix à Ezé-

chias, vers. 10-13. C'est un simple abrégé du second discours de Rabsacès, XVIII, 29-35. — *Quæ fecerunt... in universis terris*. Même hyperbole



Tharaca. (Monuments égyptiens.)

sur les monuments assyriens. Par exemple : « La terreur de mon nom a envahi toutes les régions ; » « J'ai subjugué toute la terre, depuis l'orient jusqu'à l'occident, etc. » — *Gozan* : voyez la note de XVII, 6. *Haran* : Oarrhæ des Grecs et des

vre les peuples que mes pères ont ravagés? Ont-ils délivré Gozan, Haran, Reseph, et les fils d'Eden, qui étaient à Thélassar?

13. Où est maintenant le roi d'Émath, le roi d'Arphad, le roi de la ville de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava?

14. Lorsque Ezéchias eut reçu la lettre de Sennachérib de la main des ambassadeurs, il la lut, vint dans le temple, et étendit la lettre devant le Seigneur,

15. et il pria devant lui en ces termes : Seigneur, Dieu d'Israël, qui êtes assis sur les chérubins, c'est vous seul qui êtes le Dieu de tous les rois du monde; c'est vous qui avez fait le ciel et la terre.

16. Prêtez l'oreille et écoutez; ouvrez les yeux, Seigneur, et considérez; écoutez toutes les paroles de Sennachérib, qui a envoyé ses ambassadeurs pour blasphémer devant nous le Dieu vivant.

17. Il est vrai, Seigneur, que les rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. et qu'ils ont jeté leurs dieux dans le feu, et les ont anéantis, car ce n'étaient point des dieux, mais des images de bois et de pierre faites par la main des hommes.

19. Sauvez-nous donc maintenant, Seigneur notre Dieu, des mains de ce roi, afin que tous les royaumes de la terre sachent que vous êtes seul le Seigneur Dieu.

20. Alors Isaïe, fils d'Amos, envoya dire à Ezéchias : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : J'ai entendu la prière que vous m'avez faite touchant Sennachérib, roi des Assyriens.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de

singulos quos vastaverunt patres mei, Gozan videlicet, et Haran, et Reseph, et filios Eden, qui erant in Thelassar?

13. Ubi est rex Emath, et rex Arphad, et rex civitatis Sepharvaim, Ana et Ava?

14. Itaque cum accepisset Ezechias litteras de manu nuntiorum, et legisset eas, ascendit in domum Domini, et expandit eas coram Domino,

15. et oravit in conspectu ejus, dicens : Domine, Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus regum omnium terræ; tu fecisti cælum et terram.

16. Inclina aurem tuam, et audi; aperi, Domine, oculos tuos, et vide; audi omnia verba Sennacherib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.

17. Vere, Domine, dissipaverunt reges Assyriorum gentes, et terras omnium,

18. et miserunt deos eorum in ignem; non enim erant dii, sed opera manuum hominum ex ligno et lapide, et perdidērunt eos.

19. Nunc igitur, Domine Deus noster, salvos nos fac de manu ejus, ut sciant omnia regna terræ quia tu es Dominus Deus solus.

20. Misit autem Isaïas, filius Amos, ad Ezechiam, dicens : Hæc dicit Dominus, Deus Israel : Quæ deprecatus es me super Sennacherib, rege Assyriorum, audivi.

21. Iste est sermo quem locutus est

Romains (Gen. xi, 31). *Reseph*: *Raça* des inscriptions cunéiformes; au sud-ouest de Gozan, directement au sud de Thapsa (*Atl. géogr.*, pl. VIII). *Filios Eden* : peut-être la contrée que les inscriptions nomment *Bit-Adini*, sur les deux rives du moyen Euphrate, près de Balis. *Thelassar* : en assyrien, *Tul-Assuri*; province babylonienne, croit-on.

8° Acte de foi d'Ezéchias. XIX, 14-19.

14-15°. Le roi de Juda porte au temple la lettre lupie de Sennachérib. — *Litteras*. Cette lettre développait sans doute les paroles contenues aux versets 10-13. — *Expandit...* : comme pour faire lire au Seigneur l'insulte qui s'adressait directement à lui.

15b-19. Prière ardente du saint roi. — Exorde admirable de cette prière, vers. 15. *Qui sedes super cherubim* : allusion aux chérubins de l'arche (Ex. xxv 22), sur les ailes déployées des-

quels Jehovah manifestait sa présence sous la forme d'une nuée. — *Tu... Deus solus*. Protestation énergique contre les assertions polythéistes de Sennachérib (vers 12-13). — La prière proprement dite, vers. 16-19. *Vere... miserunt deos...* : concession d'une mâle ironie. — *Ut sciant omnia regna...* (vers. 19). Motif souvent allégué pour toucher le cœur de Dieu : sa gloire et la conversion du monde entier.

9° Réponse du Seigneur à la prière d'Ezéchias XIX, 20-34.

C'est un magnifique oracle contre Sennachérib. Cf. Is. xxxvii, 21 et ss. Courte introduction au verset 20. Puis trois parties : vers. 21-28, 29-31, 32-34.

20. Introduction. — *Audivi* est le mot principal, qui résume tout l'oracle. Dès maintenant Ezéchias sait qu'il est exaucé.

21-28. Première partie de la prophétie : Jeho-

Dominus de eo : Sprevit te, et subsannavit te virgo filia Sion; post tergum tuum caput movit filia Jerusalem.

22. Cui exprobrasti, et quem blasphemasti? contra quem exaltasti vocem tuam, et elevasti in excelsum oculos tuos? Contra Sanctum Israel.

23. Per manum servorum tuorum exprobrasti Domino, et dixisti: In multitudine curruum meorum ascendi excelsa montium in summitate Libani, et succidi sublimes cedros ejus, et electas abietes illius. Et ingressus sum usque ad terminos ejus, et saltum Carmeli ejus

24. ego succidi. Et bibi aquas alienas, et siccavi vestigiis pedum meorum omnes aquas clausas.

25. Numquid non audisti quid ab initio fecerim? Ex diebus antiquis plasmavi illud, et nunc adduxi; eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ.

26. Et qui sedent in eis, humiles manu, contremuerunt et confusi sunt; facti sunt velut fœnum agri, et virens herba tectorum, quæ arefacta est antequam veniret ad maturitatem.

27. Habitatulum tuum, et egressum tuum, et introitum tuum, et viam tuam ego præcivi, et furorem tuum contra me.

28. Insanisti in me, et superbia tua ascendit in aures meas; ponam itaque circulum in naribus tuis et camum in

lui : Elle t'a méprisé, elle t'a insulté, la vierge fille de Sion; elle a secoué la tête derrière vous, la fille de Jérusalem.

22. Qui as-tu insulté, qui as-tu blasphémé? contre qui as-tu haussé la voix et élevé tes yeux insolents? C'est contre le Saint d'Israël.

23. Tu as blasphémé le Seigneur par tes serviteurs, et tu as dit : J'ai gravi le sommet des montagnes du Liban avec la multitude de mes chars; j'ai abattu ses beaux cédres, et les plus grands de ses sapins; j'ai pénétré jusqu'à ses extrémités, et j'ai abattu la forêt de son Carmel.

24. J'ai bu les eaux étrangères, et j'ai desséché avec la plante de mes pieds toutes celles qui étaient fermées.

25. N'as-tu pas entendu dire ce que j'ai fait dès le commencement? Dès les jours anciens j'ai formé ce dessein, et maintenant je l'ai exécuté; les villes fortifiées des combattants restent comme des collines en ruines.

26. Les mains ont tremblé à ceux qui étaient dedans; ils ont été confondus, et ils sont devenus comme l'herbe des champs, et comme l'herbe verdoyante des toits, qui se sèche avant de venir à maturité.

27. Ta demeure, et ton entrée, et ta sortie, et ta voie; je les ai prévues, ainsi que ta fureur contre moi.

28. Tu as déliré contre moi, et ton orgueil est monté jusqu'à mes oreilles. Je te mettrai donc une boucle au nez et un

vah reproche à Sennachérib les blasphèmes qu'il a osé proférer contre lui. — Dès le début, vers. 21-22, langage fier, dédaigneux, digne du Seigneur. *Virgo filia Sion* : les personnifications de ce genre sont fréquentes dans l'Ancien Testament (cf. Is. xxiii, 10; xxvii, 1; Thren. ii, 13, etc.). *Caput movit* : geste de mépris (cf. Ps. xli, 7, etc.). Les mots *contra Sanctum Israel* (nom divin qui plaît entre tous à Isaïe) terminent fort bien l'énumération du verset 22, et établissent un saisissant contraste entre Sennachérib et Jéhovah. — *Per manum servorum...* : les ambassadeurs envoyés à deux reprises (vers. 8; xviii, 17). Jérusalem, lisant au plus intime des pensées de l'orgueilleux monarque, cite de lui un petit monologue (vers. 23-24) où se manifeste toute son arrogance : pas d'obstacles pour moi, dit-il en un langage qui est tout à la fois symbole et réalité (*ascendi...*, *succidi...*, *bibi...*, *siccavi...*). *Carmel* est ici un nom commun, qui signifie jardin, verger. Au lieu de *aquas clausas*, l'hébreu porte : les rivières de l'Égypte. — Jéhovah lui-même, vers.

25-26, rappelle au monarque superbe qu'il n'a été, dans ses conquêtes, qu'un instrument pour exécuter des œuvres divines, prévues de toute éternité. Le texte original rend cette pensée d'une manière plus claire et plus frappante : « N'as-tu pas appris que j'ai préparé ces choses de loin, et que je les ai résolues dès les temps anciens? Maintenant j'ai permis qu'elles s'accomplissent, et que tu réduisisses des villes fortes en morceaux de ruines. Leurs habitants sont impuissants... » *Herba tectorum* : l'herbe qui croît d'elle-même sur les toits plats de l'Orient, et qui se dessèche promptement, brûlée par le soleil. Cf. Ps. cxxviii, 6-8. — Vers. 27-28, le Seigneur annonce à Sennachérib que l'heure de la vengeance a sonné. *Egressum...* et *introitum* : c.-à-d. toutes ses actions. Cf. III Reg. iii, 7, etc. — *Circulum in naribus* : comme l'on fait pour une bête sauvage que l'on veut réduire à l'impuissance. Cf. Ez. xix, 4; xxix, 4, etc. On voit, sur les monuments assyriens, des prisonniers de guerre dont on a percé la lèvre, pour y passer un anneau, muni d'une corde que le roi

mois à la bouche, et je te ferai retourner par le même chemin par lequel tu es venu.

29. Mais pour vous, ô Ézéchias, voici le signe que je vous donnerai : Mangez cette année ce que vous pourrez trouver ; la seconde année, ce qui naîtra de soi-même ; mais, la troisième année, semez et récoltez, plantez des vignes, et mangez-en le fruit.

30. Et tout ce qui restera de la maison de Juda jettera ses racines en bas, et poussera son fruit en haut.

31. Car il sortira de Jérusalem un reste, et il en demeurera de la montagne de Sion, qui seront sauvés. Le zèle du Seigneur des armées fera cela.

32. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur dit du roi des Assyriens : Il n'entrera pas dans cette ville, il ne tirera pas de flèche contre ses murailles, elle ne sera point forcée par les boucliers, ni environnée de retranchements.

33. Il retournera par le même chemin par lequel il est venu, et il n'entrera pas dans cette ville, dit le Seigneur.

34. Je protégerai cette ville, et je la sauverai, à cause de moi et de mon serviteur David.

35. En cette nuit, l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, et y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes ; et Sennachérib, roi des Assyriens, s'étant levé au point du jour, vit tous ces cadavres ; et il se retira aussitôt,

labiis tuis, et reducam te in viam per quam venisti.

29. Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum : Comede hoc anno quæ repereris, in secundo autem anno quæ sponte nascentur ; porro in tertio anno seminate et metite, plantate vineas, et comedite fructum earum.

30. Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda mittet radicem deorsum, et faciet fructum sursum.

31. De Jerusalem quippe egredientur reliquæ, et quod salvetur de monte Sion ; zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. Quamobrem hæc dicit Dominus de rege Assyriorum : Non ingreditur urbem hanc, nec mittet in eam sagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio.

33. Per viam qua venit revertetur, et civitatem hanc non ingreditur, dicit Dominus.

34. Protegamque urbem hanc, et salvabo eam propter me et propter David, servum meum.

35. Factum est igitur in nocte illa, venit angelus Domini, et percussit in castris Assyriorum centum octoginta quinque millia. Cumque diluculo surrexisset, vidit omnia corpora mortuorum ; et recedens abiit,

tient à la main. Voyez l'All. arch., pl. xciii, fig. 6, 8.

29-31. Le signe donné à Ézéchias, pour confirmer la vérité de la prophétie qui précède. — *Hoc signum*. Ce signe, par sa nature même, démontrait que le territoire juif serait à l'abri, pendant plusieurs années, des incursions assyriennes. — *Quæ repereris* : ce qui aura échappé aux ravages de l'ennemi. — *Quæ sponte nascuntur*. Le fait n'est pas rare en Palestine dans certaines régions fertiles : les grains tombés à terre au temps de la moisson fournissent l'année suivante une récolte passable. — *Mittet radicem...* Belle métaphore pour exprimer la prospérité temporaire de Juda.

32-34. L'oracle proprement dit. — Il se compose de quatre assertions très énergiques. 1° Sennachérib ne s'emparera pas de Jérusalem (*non ingreditur*). 2° Il ne livrera pas l'assaut (*nec mittet...*) ; les archers jouaient alors un grand rôle dans les sièges, comme on le voit par les monuments égyptiens et assyriens ; voyez la note de III, 25, et l'All. arch., pl. xc, fig. 4 ; pl. xci, fig. 4, 5, 10). 3° Il n'entreprendra pas même le siège (*nec... munitio...*) ; collines artificielles for-

mées de terre ou de fascines, pierres et troncs d'arbres accumulés, tours mobiles, etc. ; All. arch., pl. xcii, fig. 3, 10). 4° Bien plus, il ne s'approchera pas de la ville (*per viam...*). — Motif de cette fuite humiliante : *protegam...* Étonnante vigueur des mots *propter me* (l'honneur de Dieu était engagé) et *propter David* (sa fidélité n'était pas moins engagée ; cf. II Reg. vii, 12-16).

10° Désastre des Assyriens, mort de Sennachérib. XIX, 35-37.

35. L'armée assyrienne est miraculeusement anéantie. — *Angelus Domini*. Ange exterminateur, comme celui qui avait frappé les premiers-nés des Égyptiens (Ex. xii, 12), et les Israélites eux-mêmes à la suite du dénombrement de David (II Reg. xxiv, 15-19). — *In castris Assyriorum*. On ne dit pas où se trouvait alors l'armée assyrienne ; pas à Jérusalem, d'après les versets 32-33. — *Surrexisset... vidit*. Dans l'hébreu, ces actes sont généraux et ne se rapportent pas spécialement à Sennachérib : « Et on se leva le matin, et voici, c'étaient tous des cadavres. » L'un des prodiges les plus éclatants de l'histoire juive. Hérodote, II, 141, en a conservé le souvenir, quoique en le dénaturant.

36. et reversus est Sennacherib, rex Assyriorum, et mansit in Ninive.

37. Cumque adoraret in templo Nesroch, deum suum, Adramelech et Sarasar, filii ejus, percusserunt eum gladio, fugeruntque in terram Armeniorum; et regnavit Asarhaddon, filius ejus, pro eo.

36. et il revint dans son pays, et demeura à Ninive.

37. Et tandis qu'il adorait Nesroch, son dieu, dans son temple, ses deux fils, Adramélech et Sarasar, le tuèrent à coups d'épée, et s'enfuirent en Arménie; et Asarhaddon, son fils, régna à sa place.

CHAPITRE XX

1. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem; et venit ad eum Isaias, filius Amos, propheta, dixitque ei : Hæc dicit Dominus Deus : Præcipe domui tuæ; morieris enim tu, et non vives.

2. Qui convertit faciem suam ad parietem, et oravit Dominum, dicens :

3. Obsecro, Domine; memento, quæso, quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in corde perfecto, et quod placitum est coram te fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.

4. Et antequam egrederetur Isaias mediam partem atrii, factus est sermo Domini ad eum, dicens :

5. Revertere, et dic Ezechiaë, duci populi mei : Hæc dicit Dominus, Deus

1. En ce temps-là, Ezéchias fut malade à la mort, et le prophète Isaïe, fils d'Amos, vint le trouver, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Mettez ordre à votre maison, car vous ne vivrez pas, et vous mourrez.

2. Alors Ezéchias tourna le visage vers la muraille, et fit sa prière au Seigneur en disant :

3. Seigneur, souvenez-vous, je vous prie, de quelle manière j'ai marché devant vous dans la vérité et avec un cœur parfait, et que j'ai fait ce qui vous était agréable. Ezéchias versa ensuite d'abondantes larmes.

4. Et avant qu'Isaïe eut dépassé le milieu de la cour, le Seigneur lui parla et lui dit :

5. Retournez, et dites à Ezéchias, chef de mon peuple : Voici ce que dit

36-37. Sennachérib revient à Ninive, où il est assassiné par deux de ses fils. — *Recedens abilit...* Grande rapidité dans le récit. — *Mansit in Ninive* : sa résidence habituelle, qu'il agrandit, fortifia, et orna de deux magnifiques palais (voyez l'*Atl. arch.*, pl. lvi, fig. 1, et l'*Atl. géogr.*, pl. ix). Là, un châtimement tout personnel attendait le blasphémateur de Jéhovah. — *Nesroch deum suum* : divinité inconnue, pour laquelle Sennachérib avait une dévotion particulière. — *Adramelech* : sur ce nom, voyez xvii, 31, et la note. — *Sarasar* : d'une manière complète, *Nergal-sar-usur*. — *Fugerunt* : battus par leur frère puîné Asarhaddon, près du haut Euphrate. — *In terram Armentorum*. Hébr. : dans le pays d'Ararat; l'Arménie septentrionale (*Atl. géogr.*, pl. i, ii, viii). — *Asarhaddon*. La forme assyrienne était : *Assur-ah-tâdin*.

§ II. — *Quelques autres événements du règne d'Ezéchias. XX, 1-20.*

1^o Maladie et guérison miraculeuse d'Ezéchias. X Y. 1-11. (Passages parallèles : II Par. xxxii, 24; Is. xxxviii.)

CHAP. XX. — 1. Le roi tombe malade; Isaïe lui annonce qu'il doit se préparer à la mort. — *In diebus illis*. Date très générale, qui désigne ici l'époque de l'invasion assyrienne. Mais nous

pouvons préciser davantage. Nous savons, par xviii, 2, qu'Ezéchias régna vingt-neuf ans; par xviii, 13, que les Assyriens envahirent son territoire la quatorzième année de son règne; xx, 6, Dieu lui promet quinze ans de vie et le départ des envahisseurs : il suit de tout cela que la guérison du saint roi fut antérieure à la défaite de Sennachérib. Le narrateur, par conséquent, a renversé l'ordre des faits. — *Ægrotavit*. Voyez la note du vers. 7. — *Præcipe domui*. C.-à-d. mettez ordre à vos affaires. — *Morieris... tu et...* Grande emphase dans cette répétition.

2-3. Chagrin et prière d'Ezéchias. — *Faciem... ad parietem*. Comme autrefois Achab, III Reg. xxi, 4, mais dans un esprit bien différent; pour s'isoler dans sa prière et dans sa douleur. — *Obsecro...* La vie est la première des grâces temporelles, et sa prolongation est souvent présentée dans les saints livres comme un bienfait que Dieu accorde volontiers à ses amis. Ezéchias était alors sans enfants (cf. xxi, 1), et la mort lui paraissait plus cruelle encore dans cette condition. — *Memento, quæso...* Touchant motif, allégué avec autant de vérité que de simplicité.

4-6. Le Seigneur accorde à Ezéchias quinze autres années de vie. — *Mediam partem atrii* Hébr. : la cour du milieu; c.-à-d. la cour inté

le Seigneur, le Dieu de David votre père : J'ai entendu votre prière, et j'ai vu vos larmes, et vous allez être guéri; vous irez dans trois jours au temple du Seigneur,

6. et j'ajouterai encore quinze années aux jours de votre vie. De plus, je vous délivrerai, vous et cette ville, de la main du roi des Assyriens, et je la protégerai à cause de moi-même et en considération de David mon serviteur.

7. Alors Isaïe dit : Apportez une masse de figes. Ils l'apportèrent, et la mirent sur l'ulcère du roi, et il fut guéri.

8. Mais Ezéchias avait dit à Isaïe : Quel signe aurai-je que le Seigneur me guérira, et que j'irai dans trois jours au temple?

9. Isaïe lui répondit : Voici le signe que le Seigneur vous donnera pour vous assurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite. Voulez-vous que l'ombre s'avance de dix lignes, ou qu'elle retourne en arrière de dix degrés?

10. Et Ezéchias dit : Il est aisé que l'ombre s'avance de dix lignes; et ce n'est pas ce que je désire que le Seigneur fasse; mais qu'il la fasse retourner en arrière de dix degrés.

11. Le prophète Isaïe invoqua donc le Seigneur, qui fit reculer l'ombre de dix degrés sur l'horloge d'Achaz, le long des lignes par lesquelles elle était déjà descendue.

12. En ce temps-là, Bérodech Baladan, fils de Baladan, roi des Babylo-niens, envoya une lettre et des présents

David patris tui; Audivi orationem tuam, et vidi lacrymas tuas; et ecce sanavi te; die tertio ascendes templum Domini,

6. et addam diebus tuis quindecim annos. Sed et de manu regis Assyriorum liberabo te, et civitatem hanc, et pretegam urbem istam propter me, et propter David, servum meum.

7. Dixitque Isaïas : Afferte massam ficorum. Quam cum attulissent, et ponissent super ulcus ejus, curatus est.

8. Dixerat autem Ezechias ad Isaïam : Quod erit signum quia Dominus me sanabit, et quia ascensurus sum die tertia templum Domini?

9. Cui ait Isaïas : Hoc erit signum a Domino quod facturus sit Dominus sermonem quem locutus est. Vis ut ascendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus?

10. Et ait Ezechias : Facile est umbram crescere decem lineis; nec hoc volo ut fiat, sed ut revertatur retrorsum decem gradibus.

11. Invocavit itaque Isaïas propheta Dominum, et rediit umbram per lineas quibus jam descenderat in horologio Achaz, retrorsum decem gradibus.

12. In tempore illo misit Berodach Baladan, filius Baladan, rex Babyloniorum, litteras et munera ad Ezechiam;

rieure du palais. — *Duci* (hébr., *nagid*) *populi mei*. Beau titre d'honneur, rare dans la Bible. — *Ecce sanavi*... Mieux : Je te guérirai. Les détails de la guérison miraculeuse sont marqués avec une précision parfaite : *dix tertio ascendes*,... *quindecim annos*. Autre bienfait qui complètera le premier : *sed et de manu*...

7. Guérison du roi. — *Massam ficorum*. Émoulinent d'un fréquent usage dans l'antiquité, et encore dans l'Orient moderne. Mais, ici, c'est moins un remède qu'un symbole du miracle promis. — *Super ulcus*. Probablement le charbon, ou quelque pustule maligne. — *Curatus est* : trait anticipé, puisque le roi ne fut guéri que le surlendemain.

8-11. L'horloge d'Achaz. — *Quod signum*...? Demande qui n'implique nullement un doute, mais un pieux et légitime désir. Cf. XIX, 29; Is. VII, 11 et ss. — *Vis ut ascendat*. Hébr. : Veux-tu que marche (en avant)? LXX : πορεύσεται. Le phénomène proposé devait avoir lieu *in horologio* (hébr. : les degrés) *Achaz* : horloge solaire qui consistait, comme on l'a conjecturé à bon

droit, en une colonne dressée sur une série de marches, et agencée de telle sorte que son ombre marquât les heures d'après la manière dont elle atteignait tour à tour les degrés. — *Facile est... crescere*. En soi, ce mouvement de l'ombre n'eût pas été moins miraculeux qu'un recul; mais il était moins frappant pour les sens et l'imagination, parce qu'il se trouvait plus conforme aux lois ordinaires de la nature. — *Rediit umbram*... Prodige analogue à celui de Josué (note de Jos. X, 13); il consista sans doute aussi dans une déviation des rayons solaires, et non, comme le pensaient les anciens, dans un mouvement rétrograde de la terre sur son axe. — Voyez, Is. XXXVIII, 9-20, l'admirable cantique composé par Ezéchias après sa guérison.

2° L'ambassade de Bérodech-Baladan. XX, 12-13. — Comparez II Par. XXXII, 31; Is. XXXIX, 1 et ss.

12. Bérodech-Baladan. — Au lieu de *Berodach*, Isaïe, I. c., et Jérémie, I, 2, ont *Merodach*, et telle est la véritable orthographe; *Marduk* des inscriptions cunéiformes. Pour le nom com-

audierat enim quod ægrotasset Ezechias.

13. Lætatus est autem in adventu eorum Ezechias, et ostendit eis domum aromatum, et aurum, et argentum, et pigmenta varia, unguenta quoque, et domum vasorum suorum, et omnia quæ habere poterat in thesauris suis. Non fuit quod non monstraret eis Ezechias in domo sua et in omni potestate sua.

14. Venit autem Isaias propheta ad regem Ezechiam, dixitque ei : Quid dixerunt viri isti? aut unde venerunt ad te? Cui ait Ezechias : De terra longinqua venerunt ad me, de Babylone.

15. At ille respondit : Quid viderunt in domo tua? Ait Ezechias : Omnia quæcumque sunt in domo mea viderunt; nihil est quod non monstraverim eis in thesauris meis.

16. Dixit itaque Isaias Ezechiaë : Audi sermonem Domini :

17. Ecce dies venient, et auferentur omnia quæ sunt in domo tua, et quæ coniderunt patres tui usque in diem hanc, in Babylonem; non remanebit quidquam, ait Dominus.

18. Sed et de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur, et erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.

19. Dixit Ezechias ad Isaiam : Bonus

à Ezéchias, parce qu'il avait appris qu'il avait été malade.

13. Ezéchias eut une grande joie de leur arrivée, et il leur montra son trésor, son or et son argent, tous ses aromates et ses huiles de senteur, tous ses vases précieux, et tout ce qu'il avait dans tous ses trésors. Il n'y eut rien dans son palais, ni de tout ce qui était à lui, qu'il ne leur fit voir.

14. Le prophète Isaïe vint ensuite trouver le roi Ezéchias, et lui dit : Que vous ont dit ces hommes, et d'où sont-ils venus auprès de vous? Ezéchias lui répondit : Ils sont venus vers moi d'un pays lointain, de Babylone.

15. Isaïe lui dit : Qu'ont-ils vu dans votre maison? Ezéchias répondit : Ils ont vu tout ce qu'il y a dans mon palais; il n'y a rien dans mes trésors que je ne leur aie fait voir.

16. Alors Isaïe dit à Ezéchias : Écoutez la parole du Seigneur :

17. Il viendra un temps où tout ce qui est dans votre maison, et tout ce que vos pères y ont amassé jusqu'à ce jour sera transporté à Babylone, sans qu'il en demeure rien, dit le Seigneur.

18. Vos fils mêmes, qui seront sortis de vous, que vous aurez engendrés, seront pris pour être eunuques dans le palais du roi de Babylone.

19. Ezéchias répondit à Isaïe : La pa-

plet : *Marduk-habal-iddina*. Il est assez longue-ment question de ce prince sur les monuments assyriens, qui le nomment « roi du pays des Chaldéens », et qui racontent ses luttes sans fin, tantôt heureuses, tantôt malheureuses, avec Théglath-Phalasar, Salmanasar, Sargon et Sennachérib. Voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 187 et ss. — *Misit litteras...* Le but extérieur de cette démarche était de féliciter Ezéchias de sa guérison (*audierat enim...*), et aussi d'avoir des renseignements sur le miracle de l'horloge (cf. II Par. xxxii, 31); mais elle avait un autre but secret, plus réel, qui était de s'entendre avec le roi de Juda contre Sennachérib, l'ennemi commun.

13. Ezéchias fait un accueil empressé aux ambassadeurs babyloniens. — *Domum aromatum* : dans le sens de trésor, comme il ressort du contexte. — *Pigmenta...*, *unguenta*. Les rares parfums sont regardés en Orient comme des objets de grand prix. — *Domum vasorum...* : probablement l'arsenal. — *Et in omni potestate*. C.-à-d. dans tous ses États, et pas seulement à Jérusalem.

3° Isaïe réprimande le roi au nom de Jéhovah. XX, 14-19.

14-16. Interrogatoire subi par Ezéchias. —

Quid dixerunt...? Le prophète demande au roi l'explication de sa conduite. Ezéchias avait mis quelque ostentation à montrer ses richesses aux envoyés chaldéens (cf. II Par. xxxii, 25-26, 31), et Jéhovah ne voulait pas que son peuple fit, comme on l'a dit, « de la coquetterie » avec les nations païennes. — *Cui ait*. Admirable simplicité d'obéissance dans la réponse du roi.

16-18. Prédiction terrible. — *In Babylonem*. Merveilleux oracle, non seulement parce qu'il mentionne pour la première fois le lieu de la future captivité des Juifs, mais surtout parce qu'à cette époque Babylone n'était qu'une humble vassale de Ninive, et que rien ne pouvait faire prévoir, humainement parlant, sa victoire et sa préséance. — *Sed et de filiis*. Prédiction plus triste encore. Elle se réalisera bientôt dans la personne de Manassé, le propre fils d'Ezéchias (cf. II Par. xxxiii, 11); mais elle s'applique surtout à l'époque de la ruine de Jérusalem. Cf. xxiv, 16; xxv, 7; Dan. i, 3, etc.

19. Humble acquiescement du roi. — *Bonus sermo*. Parole de foi profonde. Cf. I Reg. iii, 18; Job, i, 21. Du reste, Ezéchias était personnellement épargné, et c'était une grande miséricorde de Dieu envers lui. — *Pax et veritas*. C.-à-d. la paix et la sécurité.

role du Seigneur que vous m'avez annoncée est bonne; que la paix et la vérité règnent pendant ma vie.

20. Le reste des actions d'Ézéchias, son grand courage, et la manière dont il fit faire une piscine et un aqueduc, pour donner des eaux à la ville, tout cela est écrit au livre des annales des rois de Juda.

21. Et Ézéchias s'endormit avec ses pères, et Manassé son fils régna à sa place.

sermo Domini quem locutus es, sit pax et veritas in diebus meis.

20. Reliqua autem sermonum Ezechiae, et omnis fortitudo ejus, et quomodo fecerit piscinam et aqueductum, et introduxerit aquas in civitatem, omnia haec scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

21. Dormivitque Ezechias cum patribus suis; et regnavit Manasses, filius ejus, pro eo.

CHAPITRE XXI

1. Manassé avait douze ans lorsqu'il commença à régner, et il régna cinquante-cinq ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Haphsiba.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et il adora les idoles des nations que le Seigneur avait exterminées à l'entrée des fils d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts lieux que son père Ezéchias avait détruits; il dressa des autels à Baal, et il fit planter des bois sacrés, comme avait fait Achab, roi d'Israël; il adora tous les astres du ciel, et il leur sacrifia.

4. Il bâtit aussi des autels dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avait dit: J'établirai mon nom dans Jérusalem.

5. Et il dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du temple du Seigneur.

6. Il fit passer son fils par le feu, se livra aux divinations, observa les au-

1. Duodecim annorum erat Manasses cum regnare coepisset; et quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Haphsiba.

2. Fecitque malum in conspectu Domini, juxta idola gentium quas delevit Dominus a facie filiorum Israel.

3. Conversusque est, et aedificavit excelsa quae dissipaverat Ezechias, pater ejus; et erexit aras Baal, et fecit lucos, sicut fecerat Achab, rex Israel, et adoravit omnem militiam caeli, et coluit eam.

4. Extruxitque aras in domo Domini, de qua dixit Dominus: In Jerusalem ponam nomen meum.

5. Et extruxit altaria universae militiae caeli in duobus atriis templi Domini.

6. Et traduxit filium suum per ignem; et ariolatus est, et observavit auguria,

4^o Conclusion du règne d'Ézéchias. XX, 20-21.

20-21. *Quomodo... piscinam*: le réservoir qui porte encore son nom à Jérusalem, au sud de l'église du Saint-Sépulchre. Cf. II Par. xxxii, 4, 30; Is. vii, 3, et l'*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv. — *Manasses*. Hébr.: *M'nasséh*.

SECTION II. — LES DERNIERS TEMPS ET LA RUINE DU ROYAUME DE JUDA. XXI, 1 — XXV, 30.

§ I. — Règnes impies de Manassé et d'Amon. XXI, 1-26.

1^o Implété de Manassé. XXI, 1-9.

CHAP. XXI. — 1. Dates du règne. — Age du roi à son avènement; *duodecim annorum*. Manassé naquit donc trois ans après la guérison de son père. Cf. xx, 6. — Durée du règne: *quinquaginta quinque...* Temps bien long pour un roi si mauvais.

2-9. Caractère moral du règne de Manassé. —

Fecitque malum. Sa jeunesse le livra sans doute entre les mains de courtisans sans conscience, et il eut vite appris le chemin de l'idolâtrie. — *Juxta idola*. Hébr.: les abominations. Cf. III Reg. xi, 5, etc. — *Gentium quas...*: les Chananéens. Cf. xvii, 8. — Les versets 3-7 commentent le « fecit malum » par de douloureux détails, qui nous montrent une réaction païenne, vraiment effrénée triomphant à Jérusalem depuis la mort d'Ézéchias. — 1^o Rétablissement des hauts lieux, vers. 3^a. *Conversus... aedificavit* est un hébraïsme, pour dire: il rebâtit. *Quae dissipaverat...*: voyez xviii, 4. — 2^o Rétablissement du culte de Baal et d'Astarté, 3^b. *Lucos*: une *'asérah*. *Stcut... Achab*: cf. III Reg. xvi, 32-33. — 3^o Culte des astres, 3^c. *Militiam caeli*; cf. xvii, 16 et la note. — 4^o Autels idolâtriques érigés dans le temple de Jérusalem, vers. 4-5. *In duobus atriis*: la cour intérieure et la cour exté-

et fecit pythones, et aruspices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino, et irritaret eum.

7. Posuit quoque idolum luci quem fecerat in templo Domini, super quod locutus est Dominus ad David, et ad Salomonem, filium ejus : In templo hoc, et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israel, ponam nomen meum in sempiternum.

8. Et ultra non faciam commoveri pedem Israel de terra quam dedi patribus eorum, si tamen custodierint opera omnia quæ præcepi eis, et universam legem quæ mandavit eis servus meus Moyses.

9. Illi vero non audierunt, sed seducti sunt a Manasse, ut facerent malum super gentes quas contrivit Dominus a facie filiorum Israel.

10. Locutusque est Dominus in manu servorum suorum prophetarum, dicens :

11. Quia fecit Manasses, rex Juda, abominationes istas pessimas, super omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, et peccare fecit etiam Judam in immunditiis suis,

12. propterea hæc dicit Dominus, Deus Israel : Ecce ego inducam mala super Jerusalem et Judam, ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

13. Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ, et pondus domus Achab ; et delebo Jerusalem sicut deleri solent tabulæ, et delens vertam, et dum crebrius stylum super faciem ejus.

gures, et institua ceux qu'on appelle pythons, et multiplia les enchanteurs, pour commettre le mal aux yeux du Seigneur, et pour l'irriter.

7. Il mit aussi l'idole du bois sacré qu'il avait planté dans le temple du Seigneur, duquel le Seigneur avait dit à David et à Salomon son fils : C'est dans ce temple, et dans Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël, que j'établirai mon nom à jamais ;

8. et je ne ferai plus mouvoir le pied d'Israël hors de la terre que j'ai donnée à leurs pères ; pourvu qu'ils gardent tout ce que je leur ai commandé, et toute la loi que mon serviteur Moïse leur a donnée.

9. Et cependant ils n'ont point écouté le Seigneur ; mais ils se sont laissé séduire par Manassé, pour faire encore plus de mal que n'en avaient fait les nations exterminées par le Seigneur à l'entrée des fils d'Israël.

10. Le Seigneur parla ensuite par tous les prophètes ses serviteurs, et il dit :

11. Parce que Manassé, roi de Juda, a commis ces abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avaient fait avant lui, et qu'il a fait pécher Judas par ses infamies,

12. voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : Je ferai fondre de tels maux sur Jérusalem et sur Juda, que les oreilles en seront tout étourdies à quiconque les entendra.

13. J'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie et le poids de la maison d'Achab ; j'effacerai Jérusalem comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes ; je passerai et repasserai souvent le style par-dessus, afin qu'il n'en demeure rien.

rieure. Voyez la figure de la page 471. — 5° Horribles sacrifices en l'honneur de Moloch, vers. 6°. Comp. XVI, 3, et III Reg. XI, 5. Les LXX, et II Par. XXXIII, 6, emploient le pluriel « ses fils », au lieu de *filium suum*. — 6° La divination sous toutes ses formes, vers. 6°. Voyez Lev. XIX, 26-31, et le commentaire. *Ariolatus est* ; littéralement dans l'hébreu : il observait les nuages (pour en tirer des pronostics). — 7° Encore le culte d'Asartarté, vers. 7°. *Idolum luci* ; hébr. : l'image de l'*asérah*. Le symbole de l'immonde déesse placé dans le temple, c'était le comble de l'impété : aussi le narrateur fait-il ressortir ce crime, en rappelant la grandeur et la sainteté du palais de Jéhovah, vers. 7°-8. Cf. II Reg. VII, 10 ; III Reg. VIII, 16 ; IX, 3. Au verset 9, triste constatation de l'infidélité du peuple théocratique.

2° Prophétie contre le roi et la nation. XXI, 10-16.

10. Formule d'introduction. — *In manu... prophetarum*. L'oracle qui suit est un résumé des menaces proférées par eux tous au nom du Seigneur.

11. Les considérants de la sentence. — *Amorrhæi*. Eux, et toutes les nations chananéennes autrefois domiciliées en Palestine.

12-15. L'arrêt terrible. — Grande énergie dans le *propterea* mis en avant de la sentence. Sur la locution *tinniant... aures*, voyez la note de I Reg. III, 11. — *Funiculum*... On emploie d'ordinaire le cordeau et le fil à plomb (*pondus*) pour bâtir (cf. Zach. I, 16) ; mais on s'en sert également pour démolir, pour niveler les décombres (cf. Am. VII, 7). Cette métaphore signifie donc

14. J'abandonnerai les restes de mon héritage, et les livrerai entre les mains de leurs ennemis, et tous ceux qui les haïssent les pilleront et les ravageront;

15. parce qu'ils ont commis le mal devant moi, et qu'ils ont continué à m'irriter, depuis le jour où leurs pères sont sortis d'Égypte jusqu'à présent.

16. De plus, Manassé répandit des ruisseaux de sang innocent jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem, outre les autres péchés par lesquels il avait fait pécher Juda, pour commettre le mal devant le Seigneur.

17. Le reste des actions de Manassé, tout ce qu'il a fait et le péché qu'il a commis, tout cela est écrit au livre des annales des rois de Juda.

18. Et Manassé s'endormit, avec ses pères, et fut enseveli dans le jardin de sa maison, dans le jardin d'Oza; et Amon son fils régna à sa place.

19. Amon avait vingt-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna deux ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Messalemeth; elle était fille de Harus, de Jétéba.

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avait fait Manassé son père.

14. Dimittam vero reliquias hereditatis meæ, et tradam eas in manus inimicorum ejus, eruntque in vastitatem et in rapinam cunctis adversariis suis,

15. eo quod fecerint malum coram me, et perseveraverint irritantes me, ex die qua egressi sunt patres eorum ex Ægypto, usque ad hanc diem.

16. Insuper et sanguinem innocuum fudit Manasses multum nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os, absque peccatis suis quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

17. Reliqua autem sermonum Manasse, et universa quæ fecit, et peccatum ejus quod peccavit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

18. Dormivitque Manasses cum patribus suis, et sepultus est in horto domus suæ, in horto Oza. Et regnavit Amon, filius ejus, pro eo.

19. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpisset; duobus quoque annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Messalemeth, filia Harus, de Jeteba.

20. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses, pater ejus.

que le Seigneur réserve à Jérusalem et à Juda le sort du royaume d'Israël et de sa capitale. — *Delebo... sicut... tabulæ*. Figure très expressive aussi : pour effacer ce qu'on a écrit sur des tablettes enduites de cire, on passe et on repasse sur les lettres la partie arrondie du style. Mais l'hébreu emploie une autre comparaison, empruntée aux soins familiers du ménage : Je nettoierai Jérusalem comme un plat qu'on nettoie, et qu'on renverse sens dessus dessous après l'avoir nettoyé. — *Reliquias*. Depuis la ruine du royaume d'Israël, Juda, si éprouvé lui-même, n'était plus qu'un humble reste du peuple de Dieu naguère si puissant.

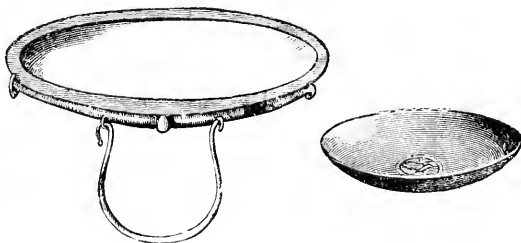
16. Un autre crime de Manassé. — *Insuper et sanguinem* : le sang des prophètes et des adorateurs fidèles du Seigneur. — *Usque ad os*. Hébr. : d'une extrémité à l'autre. Voyez x, 21, et la note.

3^e Conclusion du règne de Manassé. XXI, 17-18.

17-18. *Reliqua...* Les passages II Par. xxvii, 3, et xxxiii, 11-19, fournissent des additions importantes. — *In horto domus...* : ce trait semble indiquer que Manassé s'était construit un palais spécial.

4^e Règne d'Amon. XXI, 19-26.

19. Les dates ordinaires. — Age du nouveau roi : *viginti duorum...* Durée de son règne : *duobus... annis*. — *De Jeteba*. Hébr. : *Yotbah*. Ville de Juda, demeurée inconnue, et qu'il ne faut pas



Plats assyriens.

confondre avec son homonyme de Num. xxxiii, 34, située près d'Asion-Gaber.

20-22. Caractère moral du règne. — La note générale : *fecit... malum*. Détails : idolâtrie effrénée (vers. 21), abandon du culte de Jéhovah (vers. 22).

23-24. Amon périt assassiné. — *Servi sui* : des officiers de la cour. — *Percussit... populum*. Le peuple prit fait et cause pour la famille royale contre les conjurés, qui se proposaient vraisem-

21. Et ambulavit in omni via per quam ambulaverat pater ejus, servivitque immunditiis quibus servierat pater ejus, et adoravit eas;

22. et dereliquit Dominum, Deum patrum suorum, et non ambulavit in via Domini.

23. Tetenderuntque ei insidias servi sui, et interfecerunt regem in domo sua.

24. Percussit autem populus terræ omnes qui conjuraverunt contra regem Amon, et constituerunt sibi regem Josiam, filium ejus, pro eo.

25. Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

26. Sepelieruntque eum in sepulcro suo, in horto Oza; et regnavit Josias, filius ejus, pro eo.

21. Il marcha dans toutes les voies par lesquelles son père avait marché. Il révéra les mêmes abominations que son père avait révérees, et il les adora.

22. Il abandonna le Dieu de ses pères, et ne marcha point dans la voie du Seigneur.

23. Et ses serviteurs lui dressèrent des embûches et le tuèrent dans sa maison.

24. Mais le peuple frappa tous ceux qui avaient conspiré contre le roi Amon, et établit Josias, son fils, pour régner à sa place.

25. Le reste des actions d'Amon est écrit au livre des annales des rois de Juda.

26. Il fut enseveli dans son sépulcre, dans le jardin d'Oza, et Josias, son fils, régna à sa place.

CHAPITRE XXII

1. Octo annorum erat Josias cum regnare cœpisset; triginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Besecath.

2. Fecitque quod placitum erat coram Domino, et ambulavit per omnes vias David patris sui; non declinavit ad dexteram sive ad sinistram.

3. Anno autem octavo decimo regis Josiæ, misit rex Saphan, filium Assia, filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei:

4. Vade ad Helciam, sacerdotem magnum, ut confletur pecunia quæ illata est in templum Domini, quam collegerunt janitores templi a populo,

1. Josias avait huit ans lorsqu'il comença à régner, et il régna trente et un ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Idida; elle était fille de Hadaïa, de Bésécath.

2. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et marcha dans toutes les voies de David son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche.

3. La dix-huitième année de son règne, il envoya Saphan, fils d'Assia, fils de Messulam, secrétaire du temple du Seigneur, en lui disant:

4. Allez trouver le grand prêtre Helcias, afin qu'il fasse amasser l'argent qui a été porté au temple du Seigneur, que les portiers du temple ont reçu du peuple;

blement d'établir une dynastie nouvelle. — *Josiam*. Hébr.: *Yo'siyahu*.

25-26. Conclusion du règne d'Amon. — *Et reliqua...* Comp. II Par. xxxiii, 21-25.

§ II. — Règne du pieux Josias. XXII, 1 — XXIII, 30.

Les historiens sacrés racontent longuement ce saint et heureux règne. Comp. II Par. xxxiv-xxxv. Douce oasis où ils se reposent avant d'arriver au récit de la catastrophe finale.

1^o Durée et caractère du règne de Josias. XXII, 1-2.

CHAP. XXII. — 1. Les dates principales. — Age de Josias à son avènement: *octo annorum*. Ce n'était qu'un jeune enfant. — Durée du règne: *triginta et uno...*; et même un peu plus d'après

Jer. 1, 2; xxv, 1, 3. — *Besecath*. Hébr.: *Boşqaţ*. Près de Lachis, dans la tribu de Juda. Cf. Jos. xv, 39.

2. Caractère moral du règne. — Expressions accumulées pour dire que Josias fut l'un des meilleurs rois de Juda.

3^o Josias ordonne la restauration du temple. XXII, 3-7.

3-7. *Anno... octavo decimo*. Le roi avait donc alors vingt-six ans. Cf. vers. 1. — *Misit Saphan*; avec deux autres délégués, d'après II Par. xxxiv, 8. — *Scribam templi*. L'hébreu sépare ces deux mots: Il envoya Saphan..., le secrétaire, au temple du Seigneur. — *Quam collegerunt...* On avait donc fait une quête semblable à celle qui avait eu lieu sous Joas. Cf. II Par. xxiv, 6. — *Ad instauranda...* Les dernières grandes réparations

5. et que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, afin qu'ils le distribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6. aux charpentiers, aux maçons, et à ceux qui rétablissent les brèches des murs, et aussi afin qu'on achète du bois, et qu'on tire des pierres des carrières, pour réparer le temple du Seigneur.

7. Néanmoins, qu'on ne leur fasse pas rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent; mais qu'ils en soient les maîtres, et qu'on se repose sur leur bonne foi.

8. Alors le grand prêtre Helcias dit à Saphan, le secrétaire: J'ai trouvé le livre de la loi dans le temple du Seigneur. Et il donna ce livre à Saphan, qui le lut.

9. Saphan, le secrétaire, revint ensuite trouver le roi pour lui rendre compte de ce qu'il lui avait commandé, et il lui dit: Vos serviteurs ont amassé l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné aux intendants des bâtiments du temple du Seigneur, pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan, le secrétaire, dit encore au roi: Le pontife Helcias m'a donné aussi un livre. Et il le lut devant le roi.

11. Le roi, ayant entendu ces paroles du livre de la loi du Seigneur, déchira ses vêtements,

12. et dit au grand prêtre Helcias, à

5. deturque fabris per præpositos domus Domini; qui et distribuant eam his qui operantur in templo Domini ad instauranda sartatecta templi,

6. tignariis videlicet et cæmentariis et iis qui interrupta compouunt, et ut emanantur ligna et lapides de lapidicinis ad instaurandum templum Domini.

7. Verumtamen non supputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant et in fide.

8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan scribam: Librum legis reperi in domo Domini. Deditque Helcias volumen Saphan, qui et legit illud.

9. Venit quoque Saphan scriba ad regem, et reuntiavit ei quod præceperat, et ait: Conflaverunt servi tui pecuniam quæ reperta est in domo Domini, et dederunt ut distribueretur fabris a præfectis operum templi Domini.

10. Narravit quoque Saphan scriba regi, dicens: Librum dedit mihi Helcias, sacerdos. Quem cum legisset Saphan coram rege,

11. et audisset rex verba libri legis Domini, scidit vestimenta sua,

12. et præcepit Helciæ sacerdoti, et

dataient d'environ deux cents ans, et plusieurs princes animés d'un esprit entièrement païen, tels que Manassé et Amon, avaient opéré dans le lieu saint des transformations désastreuses. Cf. XXI, 4-5, 7, 21; XXIII, 4 et ss. — *In potestate... et... fide.* Comp. XII, 15. Les noms de ces fidèles surintendants ont été conservés par l'auteur des Paralipomènes (II Par. XXXIV, 12).

2° On découvre le texte original de la loi mosaïque; frayer du rol. XXII, 8-11.

8. La découverte d'Helcias. — *Librum legis.* Dans l'hébreu: le livre de la loi. Peut-être le Pentateuque tout entier, peut-être seulement le Deutéronome; il n'est pas possible de déterminer d'une manière certaine l'étendue de ce rouleau sacré. Le passage parallèle II Par. XXXIV, 14, ajoute un détail important: « Le livre de la loi du Seigneur par la main de Moïse. » D'où l'on a conclu que le volume découvert par Helcias n'était autre que le manuscrit autographe de Moïse lui-même (cf. Deut. XXXI, 24 et ss.), déposé dans l'arche, mais égaré ou caché sous les règnes Impies de Manassé et d'Amon. On conçoit que cette découverte ait excité une vive émotion à la cour et dans la ville. Fait extrêmement simple et natu-

COMMENT. — II.

rel, qui a été dénaturé de la façon la plus étrange par les rationalistes; car, suivant eux, il prouverait que le Pentateuque n'existait pas encore à cette époque, et que la loi mosaïque aurait été forgée alors de toutes pièces par Helcias. Voyez F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 85 et ss.; A. Deschamps, *la Découverte de la loi et la théorie du coup d'État d'après les derniers travaux*, Paris, 1878. Nous n'avons pas à réfuter ici cette énormité; qu'il suffise de dire que « la fraude ou l'erreur auraient aussi aisément imposé une nouvelle Bible au monde chrétien au XVI^e siècle, qu'une loi nouvelle aux Juifs sous le règne de Josias ».

9-11. Rapport de Saphan à Josias. — *Conflaverunt...* Il rend compte en premier lieu de la mission que le roi lui avait confiée (vers. 9), puis il annonce la précieuse découverte (vers. 10).

3° On consulte la prophétesse Holda, qui prédit de grands malheurs à Juda. XXII, 12-20.

12-13. Josias envoie plusieurs de ses principaux officiers auprès de la prophétesse. — Sur *Achaz* et *Achobor*, voyez Jer. XXVI, 22, 24; XXXVI, 12; XL, 5. — *Consulte Dominum*: par l'intermédiaire de cette sainte femme. — *De verbis ou-*

Ahicam, filio Saphan; et Achobor, filio Micha, et Saphan scribæ, et Asaia servo regis, dicens :

13. Ite, et consulite Dominum super me, et super populo, et super omni Juda, de verbis voluminis istius quod inventum est; magna enim ira Domini succensa est contra nos, quia non audierunt patres nostri verba libri hujus, ut facerent omne quod scriptum est nobis.

14. Ierunt itaque Helcias sacerdos, et Ahicam, et Achobor, et Saphan, et Asaia, ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecua, filii Araas, custodis vestium, qui habitabat in Jerusalem in secunda; locutique sunt ad eam.

15. Et illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicit viro qui misit vos ad me :

16. Hæc dicit Dominus : Ecce ego adducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, omnia verba legis quæ legit rex Juda,

17. quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum suarum; et succedet indignatio mea in loco hoc, et non exstinguetur.

18. Regi autem Juda, qui misit vos ut consuleretis Dominum, sic dicitis : Hæc dicit Dominus, Deus Israel : Pro eo quod audisti verba voluminis,

19. et perterritum est cor tuum, et humiliatus es coram Domino, auditis sermonibus contra locum istum et habitatores ejus, quod videlicet fierent in stuporem et in maledictum, et scidisti vestimenta tua, et flevisti coram me, et ego audivi, ait Dominus ;

20. idcirco colligam te ad patres tuos,

Ahicam, fils de Saphan, à Achobor, fils de Micha, à Saphan le secrétaire, et à Asaia, officier du roi :

13. Allez, consultez le Seigneur sur moi et sur le peuple, et sur tout Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé; car la colère du Seigneur s'est embrasée contre nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles de ce livre, et n'ont pas fait ce qui nous avait été prescrit.

14. Alors le grand prêtre Helcias, Ahicam, Achobor, Saphan et Asaia allèrent trouver Holda la prophétesse, femme de Sellum, fils de Thécuas, fils d'Araas, gardien des vêtements, qui demeurait à Jérusalem dans le second quartier de la ville. Et ils lui parlèrent.

15. Holda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitants tous les maux que le roi de Juda a lus dans là loi,

17. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains; et mon indignation s'allumera contre ce lieu, et elle ne s'éteindra pas.

18. Quant au roi de Juda, qui vous a envoyé consulter le Seigneur, vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

19. que votre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur, après avoir appris les maux dont il menace cette ville et ses habitants, qui seront un jour l'étonnement et l'exécration de tous; et parce que vous avez déchiré vos vêtements et pleuré devant moi, j'ai écouté votre prière, dit le Seigneur.

20. Ecce pourquoi je vous ferai repo-

luminis. Le roi avait dû être surtout frappé de certains passages menaçants du livre de Moïse, tels que Lev. xxvi, Deut. xxviii; et c'est au sujet de leur accomplissement qu'il désirait quelques explications. — *Non audierunt... ut facerent.* Ce dernier mot est le plus essentiel de la phrase; on connaissait le volume sacré, mais on avait négligé un grand nombre de ses prescriptions.

14. Les délégués auprès de Holda. — *Custodis vestium*: la garde-robe royale, ou le vestiaire du temple. — *In secunda.* Le second quar-

tier de Jérusalem; c.-à-d. la ville basse. Cf. Neh. xi, 9; Soph. i, 10, et l'*Atl. géogr.*, pl. xiv.

15-17. Sinistre prédiction. — Dieu confirme ses menaces antiques (*adducam...*), et il indique le motif de ses vengeances (*quia dereliquerunt...*).

18-20. Consolation pour Josias, à cause de sa plété. — *Colligeris... in pace* (vers. 20). Et pourtant le saint roi mourut frappé sur un champ de bataille (xxiii, 29-30); mais la promesse dont il est ici l'objet ne concerne en rien ce trait spécial: elle annonce seulement qu'il ne sera pas

ser avec vos pères, et vous serez enseveli en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.

et colligeris ad sepulcrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus sum super locum istum.

CHAPITRE XXIII

1. Ils vinrent donc rapporter au roi ce que la prophétesse leur avait dit ; et le roi fit assembler et venir auprès de lui tous les anciens de Juda et de Jérusalem.

2. Et il monta au temple du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda, de tous les habitants de Jérusalem, des prêtres, des prophètes et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; et il lut devant eux toutes les paroles de ce livre de l'alliance, qui avait été trouvé dans la maison du Seigneur.

3. Le roi se tint debout sur une estrade, et il fit alliance avec le Seigneur, afin qu'ils marchassent dans la voie du Seigneur, qu'ils observassent ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies de tout leur cœur et de toute leur âme, et qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étaient écrites dans ce livre. Et le peuple consentit à cet accord.

4. Alors le roi ordonna au pontife Helcias, aux prêtres du second ordre, et aux portiers, de jeter hors du temple du Seigneur tous les objets qui avaient servi à Baal, au bois consacré et à tous les astres du ciel, et il les brûla hors de Jérusalem, dans la vallée du Cédron, et en emporta la cendre à Béthel.

1. Et renuntiaverunt regi quod dixerat. Qui misit, et congregati sunt ad eum omnes senes Juda et Jerusalem.

2. Ascenditque rex templum Domini, et omnes viri Juda, universique qui habitabant in Jerusalem cum eo, sacerdotes et prophetæ, et omnis populus a parvo usque ad magnum ; legitque cunctis audientibus omnia verba libri fœderis qui inventus est in domo Domini.

3. Stetitque rex super gradum, et fœdus percussit coram Domino, ut ambularent post Dominum, et custodirent præcepta ejus, et testimonia, et ceremonias, in omni corde et in tota anima, et suscitarent verba fœderis hujus quæ scripta erant in libro illo ; acquievitque populus pacto.

4. Et præcepit rex Helciæ pontifici, et sacerdotibus secundi ordinis, et janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vasa quæ facta fuerant Baal, et in luco, et universæ militiæ cæli, et combussit ea foris Jerusalem in convalle Cedron, et tulit pulverem eorum in Bethel.

témoin de la catastrophe finale (*ut non videant...*).

5° Renouvellement de l'alliance théocratique. XXIII, 1-3.

CHAP. XXIII. — 1-2. Lecture du livre de la loi en assemblée solennelle. — *Misit...* Le roi voulait profiter de cet heureux incident pour opérer une rénovation générale dans ses États. — *Omnes senes* : les représentants de la nation. — *Omnes viri...*, *omnis populus*. Hyperboles orientales pour marquer que l'assemblée fut très nombreuse. — *Propheta*. Soit les prophètes proprement dits, soit les membres des écoles prophétiques. Cf. Jer. II, 8 ; v, 31, etc. — *Legitque...* Pratique recommandée par Moïse, Deut. xxxi, 10-13, mais tombée en désuétude dans ces temps troubles.

3. Le roi renouvelle l'alliance avec Jéhovah. — *Super gradum*. Sur une estrade. Voyez xi,

14, et l'explication. — *Fœdus*. L'alliance par antonomase, conclue autrefois au Sinaï. — *Acquievit... populus* : ratifiant les engagements et les promesses du roi. Cf. xviii, 28.

6° Josias extirpe l'idolâtrie à Jérusalem. XXIII, 4-14.

4-14. Mesures énergiques, immédiates, qui démontrent combien le renouvellement de l'alliance avait été sérieux de la part du monarque. — 1° Purification du temple, vers. 4. *Sacerdotibus secundi ordinis* : probablement les chefs des vingt-quatre classes sacerdotales. *Omnia vasa* : tous les objets, quels qu'ils fussent (*hélîm* de l'hébreu a une signification très étendue). *Et in luco* ; hébr. : à Baal et à 'Aserah (Astarté) ; sur cette purification du temple, voyez xxi, 3-5, 7. *In valle Cedron* ; d'après l'hébreu : dans les champs du Cédron ; e.-à-d. à l'endroit où la vallée s'élargit vers le nord-est de la ville (*Att. géogr.*,

5. Et delevit aruspices quos posuerant reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda et in circuitu Jerusalem, et eos qui adolebant incensum Baal, et soli, et lunæ, et duodecim signis et omni militiæ cæli.

6. Et efferrî fecit lycum de domo Domini foras Jerusalem in convalle Cedron, et combussit eum ibi, et redegit in pulverem, et projecit super sepulcra vulgi.

7. Destruxit quoque ædículas effeminatorum quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres tæxebant quasi domunculas luci.

8. Congregavitque omnes sacerdotes de civitatibus Juda; et contaminavit excelsa, ubi sacrificabant sacerdotes, de Gabaa usque Bersabee; et destruxit aras portarum in introitu ostii Josue, principis civitatis, quod erat ad sinistram portæ civitatis.

9. Verumtamen non ascendebant sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem, sed tantum comedebant azyma in medio fratrum suorum.

10. Contaminavit quoque Topheth, quod est in convalle filii Ennom, ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem, Moloch.

5. Il extermina aussi les augures, qui avaient été établis par les rois de Juda pour sacrifier sur les hauts lieux, dans les villes de Juda, et autour de Jérusalem; et ceux qui offraient de l'encens à Baal, au soleil, à la lune, aux douze signes, et à toutes les étoiles du ciel.

6. Il commanda aussi que l'on ôtât de la maison du Seigneur l'idole du bois sacrilège, et qu'on la portât hors de Jérusalem, dans la vallée du Cédron, où, après l'avoir brûlée et réduite en cendres, il en fit jeter les cendres sur les sépulcres du peuple.

7. Il abattit aussi les petites maisons des efféminés qui étaient dans la maison du Seigneur, pour lesquels les femmes tissaient comme de petites tentes, destinées au bois sacré.

8. Et le roi assembla tous les prêtres des villes de Juda, et il profana tous les hauts lieux où les prêtres sacrifiaient, depuis Gabaa jusqu'à Bersabée, et il détruisit les autels des portes, à l'entrée de la porte de Josué, prince de la ville, laquelle était à gauche de la porte de la ville.

9. Cependant les prêtres des hauts lieux ne montèrent pas à l'autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem, mais ils mangèrent seulement les azymes au milieu de leurs frères.

10. Le roi souilla aussi le lieu de Topheth, qui est dans la vallée du fils d'Ennom, afin que personne ne sacrificât son fils ou sa fille à Moloch, en les faisant passer par le feu.

pl. xiv, xv). *Pulverem in Bethel*: jusqu'à Béthân, à 4 heures au nord de Jérusalem, et au delà des limites du royaume; pour ne pas profaner les environs de la ville sainte. — 2° On met à mort les prêtres des faux dieux, vers. 5. *Aruspices*; dans l'hébreu: les *Êmârtim*, nom qui ne se rencontre qu'ici, Os. x, 5, et Soph. i, 4; il est opposé à *kohanim* du vers. 8, et désigne tous les prêtres qui n'avaient pas une origine lévitique. *Duodecim signis*: les signes du zodiaque. — 3° Destruction de l'*asérah* qu'on avait érigée dans le temple, vers. 6 (cf. xxi, 3, 7, 21). *Super sepulcra vulgi*: marque d'un suprême mépris, car les sépulcres étaient regardés comme impurs. — 4° Destruction des édifices infâmes construits dans le temple, vers. 7. Sur les *effeminati* (hébr. *q'âsîm*, consacrés), voyez III Reg. xiv, 24; xv, 12. *Pro quibus mulieres...*, hébr.: où les femmes tissaient des tentes pour l'*asérah*. — 5° Abolition du culte des hauts lieux, vers. 8-9. *Congregavit sacerdotes* (hébr., *kohanim*): prêtres issus de Lévi, mais qui avaient prêté leur concours d'une manière sacrilège à un culte illégal. *Contaminavit ex-*

celsa: d'après les idées du temps, c'était le meilleur moyen pour faire perdre à ces lieux tout leur prestige. *De Gabaa... Bersabee*: c.-à-d. du nord au sud du royaume de Juda (*Atl. géogr.*, pl. vii); avant le schisme des dix tribus, la formule en usage était: « de Dan à Bersabée. » *Aras portarum...*: autels idolâtriques dressés à l'entrée de toutes les portes de Jérusalem; on ignore quel était ce *Josue* dont le nom avait été donné à l'une des portes. *Verumtamen...*: quoique fils de Lévi, les prêtres rappelés à Jérusalem par Josias ne furent point employés dans le temple, car leurs fonctions antérieures les avaient profanés et souillés; néanmoins le roi, ne voulant pas les laisser dans la misère, leur permit de vivre des offrandes sacrées (cf. Lev. ii, 1-11; vi, 16-18); ils furent donc traités comme ceux des lévites qui étaient légalement impurs (Lev. xxi, 21-23). — 6° Abolition du culte de Moloch, vers. 10. *Topheth*: localité située à l'extrémité méridionale de la vallée d'Hinnom, près de son point de jonction avec la vallée du Cédron (*Atl. géogr.*, pl. xiv). *Ut nemo consecraret...*: voyez



Le zodiaque de Dendérah.

11. Abstulit quoque equos, quos dederant reges Juda Soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathan-Melech, eunuchi, qui erat in Pharurim; currus autem Solis combussit igni.

12. Altaria quoque quæ erant super tecta cœnaculi Achaz, quæ fecerant reges Juda, et altaria quæ fecerat Manasses in duobus atriis templi Domini, destruxit rex; et cucurrit inde, et dispersit cinerem eorum in torrentem Cedron.

13. Excelsa quoque quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem montis Offensionis, quæ ædificaverat Salomon, rex Israel, Astaroth, idolo Sidoniorum, et Chamos, offensioni Moab, et Melchom, abominationi filiorum Ammon, polluit rex.

14. Et contrivit statuas, et succidit lucos, replevitque loca eorum ossibus mortuorum.

15. Insuper et altare quod erat in Bethel, et excelsum quod fecerat Jéroboam, filius Nabat, qui peccare fecit Israel, et altare illud et excelsum destruxit, atque combussit, et comminuit in pulverem, succenditque etiam lucum.

16. Et conversus Josias vidit ibi sepulcra quæ erant in monte; misitque, et tulit ossa de sepulcris, et combussit ea super altare, et polluit illud, juxta verbum Domini quod locutus est vir Dei qui prædixerat verba hæc.

11. Il enleva aussi les chevaux que les rois de Juda avaient donnés au Soleil à l'entrée du temple du Seigneur, près de l'appartement de l'eunuque Nathan-Mélech, qui était à Pharurim; et il brûla les chars du Soleil.

12. Le roi détruisit aussi les autels qui étaient sur le toit de la chambre d'Achaz et que les rois de Juda avaient faits, et les autels que Manassé avait bâtis dans les deux parvis du temple du Seigneur, et il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent du Cédron.

13. Le roi souilla aussi les hauts lieux qui étaient à droite de la montagne du Scandale, et que Salomon, roi d'Israël, avait bâtis à Astaroth, idole des Sidoniens, à Chamos, le scandale de Moab, et à Melchom, l'abomination des fils d'Ammon.

14. Il en brisa les statues et en abattit les bois, et il remplit ces lieux d'ossements de morts.

15. Et pour ce qui est de l'autel qui était à Béthel, et du haut lieu qu'avait bâti Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, il détruisit et cet autel et ce haut lieu; il les brûla et les réduisit en cendres, et consuma aussi par le feu le bois sacré.

16. Et Josias, s'étant retourné, vit là des sépulcres qui étaient sur la montagne, et il envoya prendre les ossements de ces sépulcres, et les brûla sur l'autel, et il le souilla, selon la parole du Seigneur qu'avait prononcée l'homme de Dieu qui avait prédit ces choses.

xvi, 3, et l'explication; c'est à Topheth que se passaient ces rites barbares. Sur Moloch, comp. III Reg. xi, 7. — 7° Destruction des chevaux et des chars du soleil, vers. 11. *Equos...*, *currus*: chevaux et chars symboliques qui figuraient la marche rapide du soleil; ils paraissent à des processions solennelles (coutume mentionnée aussi par Hérodote, I, 189, Xénophon, *Anab.*, IV, 5, 34, etc.). *Nathan-Melech* est un autre personnage inconnu. *Pharurim*, ou plutôt *Parvarim*, est un mot hébreu que l'on traduit par faubourgs. — 8° Destruction de plusieurs autres autels idolâtriques érigés dans l'enceinte du temple, vers. 12. *Super tecta* (hébr., le toit) *cœnaculi Achaz*: chambre bâtie par le prince sur le toit plat du temple; les autels qu'on y avait dressés étaient destinés au culte des astres (cf. Jer. xix, 13; Soph. I, 5). — 9° Destruction des hauts lieux situés aux alentours de Jérusalem, vers. 13-14. Au lieu de *in Jerusalem*, il faut lire: « en avant de Jérusalem; » par conséquent, à l'est. *Ad dexteram...* (au sud) *montis Offen-*

stions: aujourd'hui encore, on appelle Mont de l'Offense la partie la plus méridionale de la colline des Oliviers (*Atl. géogr.*, pl. xiv, xv); dénomination suffisamment expliquée par le contexte. *Quæ ædificaverat Salomon*: pour ses femmes étrangères, comme il est dit III Reg. xi, 7. *Idolo, offensionis, abominationis*: ce dernier mot est répété trois fois dans l'hébreu. *Replevit... ossibus...*: pour polluer ces lieux et en détruire le prestige (cf. vers. 6, et Num. xix, 16).

7° Extirpation du culte idolâtrique à Béthel et dans les villes de la Samarie. XXIII, 15-20.

De Juda, le mouvement de sainte régénération passe sur le territoire de l'ancien royaume d'Israël. Les Assyriens, auxquels appartenait la Samarie, avaient alors de grands soucis du côté de l'Égypte, et ils laissèrent Josias opérer librement cette réforme purement intérieure; il était d'ailleurs leur vassal fidèle, et ils virent qu'ils n'avaient rien à craindre de lui.

15-18. L'autel sacrilège de Béthel. — *Altars... in Bethel*. Autel érigé par Jéroboam en l'honneur

17. Il dit ensuite : Quel est ce tombeau que je vois ? Et les citoyens de cette ville lui dirent : C'est le sépulchre de l'homme de Dieu qui était venu de Juda, et qui avait prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Béthel.

18. Josias dit : Laissez-le, et que personne ne touche à ses ossements. Et ses os demeurèrent intacts, avec les os du prophète qui était venu de Samarie.

19. En outre, Josias détruisit tous les temples des hauts lieux qui étaient dans les villes de Samarie, que les rois d'Israël avaient bâtis pour irriter le Seigneur, et il leur fit tout ce qu'il avait fait à Béthel.

20. Et il tua tous les prêtres des hauts lieux, qui étaient là, sur les autels, et il y brûla des ossements humains. Et il retourna à Jérusalem,

21. et il commanda à tout le peuple, en disant : Célébrez la Pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, selon ce qui est écrit dans ce livre de l'alliance.

22. Car depuis les jours des juges qui jugèrent Israël, et depuis tous les jours des rois d'Israël et de Juda,

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur à Jérusalem, la dix-huitième année du roi Josias.

24. Josias extermina aussi les pythons, les devins et les figures des idoles, les impuretés et les abominations qui avaient été dans la terre de Juda et à Jérusalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étaient écrites dans le livre que le prêtre Helcias avait trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Il n'y eut pas avant lui de roi semblable, qui soit retourné comme lui au Seigneur de tout son cœur, de toute son âme, et de toute sa force, selon tout

17. Et ait : Quis est titulus ille quem video ? Responderuntque ei cives urbis illius : Sepulcrum est hominis Dei qui venit de Juda, et prædixit verba hæc quæ fecisti super altare Bethel.

18. Et ait : Dimittite eum, nemo commoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius, cum ossibus prophetæ qui venerat de Samaria.

19. Insuper et omnia fana excelsorum quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Israel ad irritandum Dominum, abstulit Josias, et fecit eis secundum omnia opera quæ fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos sacerdotes excelsorum qui erant ibi super altaria, et combussit ossa humana super ea. Reversusque est Jerusalem,

21. et præcepit omni populo, dicens : Facite Phase Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fœderis hujus.

22. Nec enim factum est Phase tale, a diebus judicium qui judicaverunt Israel, et omnium dierum regum Israel et regum Juda,

23. sicut in octavo decimo anno regis Josiæ factum est Phase istud Domino in Jerusalem.

24. Sed et pythones, et ariolos, et figuræ idolorum, et immunditias, et abominations quæ fuerant in terra Juda et Jerusalem, abstulit Josias, ut statueret verba legis quæ scripta sunt in libro quem invenit Helcias sacerdos, in templo Domini.

25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo, et in tota anima sua, et in universa virtute sua, juxta omnem legem

de l'un de ses vœux d'or. Cf. III Reg. XII, 28 et ss. — *Juxta verbum Domini.* Voyez l'intéressant récit de III Reg. XIII, 1-32, où la conduite actuelle de Josias avait été prédite en tous points.

19-20. Josias anéantit de même les pratiques idolâtriques dans les autres villes de Samarie. — *Fana excelsorum* : des temples bâtis sur les hauts lieux.

8° Célébration solennelle de la Pâque. XXIII, 21-23.

21-23. *Facite Phase...* Voyez, II Par. xxxv, 1-19, une narration beaucoup plus complète, qui justifie pleinement la réflexion de l'écrivain sa-

cré : *nec... factum est Phase tale* (vers. 22).

9° Conclusion du règne de Josias. XXIII, 24-30.

24. Continuation des réformes religieuses du saint roi. — *Sed et...* Après avoir aboli le culte idolâtrique dans ses manifestations extérieures, Josias essaye d'en atteindre les formes les plus secrètes. — *Figuras idolorum.* Hébr. : les *frâsim*. Voyez Gen. xxxi, 19 ; I Reg. xix, 13, et le commentaire.

25. Éloge de la piété de Josias. — *Similis illi...* Voyez xviii, 5-6, et la note. Les mots *in omni corde...* sont un écho de Deut. vi, 5.

Moysi. neque post eum surrexit similis illi.

26. Verumtamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam, propter irrationes quibus provocaverat eum Manasses.

27. Dixit itaque Dominus : Etiam Judam auferam a facie mea, sicut abstuli Israel; et projiciam civitatem hanc quam elegi, Jerusalem, et domum de qua dixi : Erit nomen meum ibi.

28. Reliqua autem sermonum Josiæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

29. In diebus ejus ascendit Pharaon Necho, rex Ægypti, contra regem Assyriorum, ad flumen Euphratem; et abiit Josias rex in occursum ejus, et occisus est in Mageddo, cum vidisset eum.

30. Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo, et pertulerunt in Jerusalem, et sepelierunt eum in sepulcro suo. Tulitque populus terræ Joachaz, filium Josiæ; et unxerunt eum, et constituerunt eum regem pro patre suo.

31. Viginti trium annorum erat Joachaz cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

ce qui est écrit dans la loi de Moïse, et il n'y en eut pas non plus après lui.

26. Cependant l'extrême colère et la fureur du Seigneur qui s'était allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Manassé l'avait irrité, ne fut point apaisée alors.

27. C'est pourquoi le Seigneur dit : Je rejetterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejeté Israël, et j'abandonnerai Jérusalem, cette ville que j'ai choisie, et cette maison de laquelle j'ai dit : Mon nom sera là.

28. Le reste des actions de Josias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

29. En ce temps-là le pharaon Nécho, roi d'Égypte, marcha contre le roi des Assyriens, vers le fleuve d'Euphrate; et le roi Josias alla à sa rencontre, et lui ayant livré bataille, il fut tué à Mageddo.

30. Ses serviteurs le rapportèrent mort de Mageddo à Jérusalem, et l'ensevelirent dans son sépulcre; et le peuple prit Joachaz, fils de Josias, et il fut sacré et établi roi à la place de son père.

31. Joachaz avait vingt-trois ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère se nommait Amital, et était fille de Jérémie, de Lobna.

32. Il fit le mal devant le Seigneur et commit tous les mêmes crimes que ses pères.

26-27. Dieu décide quand même la ruine du royaume de Juda. — *Verumtamen...* Malgré tout ce qu'avait fait Josias. Il était trop tard pour sauver la nation, que les crimes de Manassé avaient plongée si avant dans le désordre, et dont la conversion n'était pas sincère. Cf. Jer. III, 10; IV, 3; V, 1-3, etc.

28-30. Mort de Josias. — *In diebus ejus ascendit...* Fait très important, cité d'une manière rapide à l'occasion de la fin tragique de Josias. — *Necho*. N'eoû du texte hébreu, Νεχώς d'Hérodote; petit-fils d'un autre Nécho, que les inscriptions cunéiformes nomment *Ni-ku-u*; fils et successeur de Psammétique, il appartenait à la xxvi^e dynastie. Ce fut un monarque entreprenant et vaillant; les monuments égyptiens et les classiques grecs fournissent de nombreux détails sur son règne. — *Abiit Josias...* Nécho n'en voulait aucunement au royaume de Juda, et son expédition avait pour objectif unique l'empire d'Assyrie. Cf. II Par. xxxv, 21. Josias voulut néanmoins lui barrer le passage. — *In Mageddo* : aujourd'hui El-Ledj'djoun, dans la

plaine d'Esdrélon. Voyez III Reg. iv, 12, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii, xii. Nécho avait longé le rivage de la Méditerranée sans traverser le territoire de Juda. — *Occisus*. L'historien abrège et va droit à la tragique conclusion; en réalité, Josias ne fut que grièvement blessé, et c'est à Jérusalem qu'il mourut. Cf. II Par. xxxv, 22 et ss. — *Cum vidisset eum* : l'euphémisme déjà employé plus haut, xiv, 8 (voyez la note). — *Joachaz* (hébr., *Y'ho'ahaz*). Il s'appelait auparavant Seltum; cf. I Par. iii, 15, etc. Ce n'était pas le fils aîné de Josias (cf. vers. 36); un mouvement populaire le porta sur le trône de préférence à Joachim (*tulitque populum...*).

§ III. — Règnes de Joachaz, de Joakim et de Joachin. XXIII, 31 — XXIV, 17.

1^o Règne de Joachaz. XXIII, 31-35.

31-32. Les dates et le caractère moral du règne. — Age du prince à son avènement : *vingt-trois ans...* Durée de son règne : seulement trois mois. — *Fecit malum*. Ce fut, comme Manassé, le plus indigne des fils. L'agonie de

33. Et le pharaon Nécho l'enchaîna à Rébla, qui est au pays d'Emath, afin qu'il ne régnât point à Jérusalem. Et il imposa au pays une amende de cent talents d'argent et un talent d'or.

34. Et le pharaon Nécho établit roi Eliacim, fils de Josias, à la place de Josias son père, et changea son nom en Joakim; et il prit Joachaz, et l'emmena en Egypte, où il mourut.

35. Joakim donna au pharaon de l'argent et de l'or, après qu'il eut imposé une taxe par tête sur le pays, pour payer la contribution ordonnée par le pharaon; il tira de l'argent et de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun à proportion de son bien, pour donner cet argent au pharaon Nécho.

36. Joakim avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna onze ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Zébida, et était fille de Phadaïa, de Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que ses pères.

33. Vinxitque eum Pharaon Necho in Rebla, quæ est in terra Emath, ne regnaret in Jerusalem; et imposuit multam terræ centum talentis argenti et talento auri.

34. Regemque constituit Pharaon Necho Eliacim, filium Josiæ, pro Josia patre ejus, vertitque nomen ejus Joakim. Porro Joachaz tulit, et duxit in Ægyptum, et mortuus est ibi.

35. Argentum autem et aurum dedit Joakim Pharaoni, cum indixisset terræ per singulos ut conferretur juxta præceptum Pharaonis; et unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quam aurum, de populo terræ, ut daret Pharaoni Necho.

36. Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset; et undecim annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Zebida, filia Phadaia de Ruma.

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

CHAPITRE XXIV

1. Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha contre Juda au temps de Joakim, et Joakim lui fut assujetti pendant trois ans; et ensuite il se révolta contre lui.

1. In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor, rex Babylonis, et factus est ei Joakim servus tribus annis; et rursum rebellavit contra eum.

Juda commence avec lui. Ézéchiel, XIX, 1-4, nous révèle sa violence, et l'historien Josèphe, *Ant.*, X, 5, 12, son immoralité.

33-35. Joachaz est destitué par Nécho et conduit en Égypte, où il meurt; il est remplacé par Joakim. — *Rebla in Emath*: actuellement Riblah, sur l'Oronte, dans une situation très forte. Nécho était allé y prendre position après la bataille de Mageddo (vers. 29), et il parait y avoir mandé le nouveau roi, qu'il déposa et chargea de chaînes. — *Imposuit muletam*: il punissait ainsi les Juifs d'avoir institué Joachaz sans son agrément. Cent talents d'argent équivalent à 850 000 fr.; un talent d'or, à 131 850 fr.: tribut supportable, à côté de celui qu'avaient imposé Thégloth-Phalasar (XV, 19) et Sennachérib (XVIII, 14); mais le pays était actuellement bien appauvri. — *Eliacim... Joakim*. Changement très léger quant au sens (*Elyâqim*, Dieu a institué; *Y'hoyâqim*, Jéhovah a institué), mais suffisant pour attester la suzeraineté de Nécho. — *Cum indixisset...* Joakim imposa une contribution à ses sujets, afin de payer le tribut exigé par le pharaon.

2^e Règne de Joakim. XXIII, 36 — XXIV, 7.

36-37. Les dates principales et le caractère moral du règne. — Age du roi à son avènement: *viginti quinque...*; il avait donc environ deux ans de plus que Joachaz (cf. vers. 31). Durée du règne: *undecim annis*. — *Nomen matris... Zebida*: d'où il suit que Joakim et Joachaz n'étaient que demi-frères, la mère du second s'appelant Amital (vers. 31). — *De Ruma*: ville probablement identique à Aruma, près de Sichem. Cf. Jud. IX, 41. — *Fecit malum*. Voyez Jer. XXII, 13 et ss.; XXVI, 20 et ss.

CHAP. XXIV. — 1. Joakim devient tributaire de Nabuchodonosor, dont il essaye ensuite de secouer le joug. — *In diebus ejus*. La troisième ou la quatrième année du règne de Joakim. Cf. Jer. XXV, 1; Dan. I, 1. — *Nabuchodonosor*. En hébreu, *N'bukadné'zar*; dans les inscriptions cunéiformes, *Nabu-kudurri-ušur*. « Un des rois les plus célèbres qui aient porté la couronne. Babylone lui doit la plus grande partie de sa gloire. On pourrait presque dire que sans lui elle n'aurait pas eu de place dans l'histoire générale du monde... (Pendant son règne de 43 ans.)

2. Immissitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, et latrunculos Syriæ, et latrunculos Moab, et latrunculos filiorum Ammon, et immissit eos in Judam ut disperderent eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat per servos suos prophetas.

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram se, propter peccata Manasse universa quæ fecit,

4. et propter sanguinem innoxium quem effudit, et implevit Jerusalem cruore innocentium; et ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

5. Reliqua autem sermonum Joakim, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus suis.

6. Et regnavit Joachin, filius ejus, pro eo.

2. Alors le Seigneur envoya des troupes de voleurs de Chaldée, de Syrie, de Moab et des fils d'Ammon, et les fit venir contre Juda, pour l'exterminer, selon la parole que le Seigneur avait dite par les prophètes ses serviteurs.

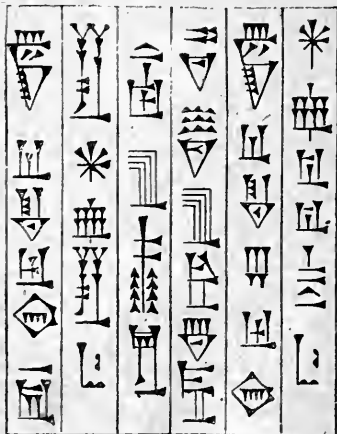
3. Ceci arriva en vertu de la parole du Seigneur contre Juda, afin de le rejeter de devant sa face, à cause de tous les crimes que Manassé avait commis,

4. et à cause du sang innocent qu'il avait répandu, ayant rempli Jérusalem du carnage des innocents. C'est pourquoi le Seigneur ne voulut point se rendre propice à son peuple.

5. Le reste des actions de Joakim, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda; et Joakim s'endormit avec ses pères,

6. et Joachin son fils régna à sa place.

il a éclipsé l'éclat de son père Nabopolassar; ses successeurs pâlisseront tous devant lui et méritent à peine d'être nommés. Général habile,



Inscription de Nabuchodonosor sur une brique.

- Ligne 1. *Nabu-kudurri-uteur*,
 — 2. roi de Babel,
 — 3. conservateur du temple Saggal
 — 4. et du temple Tsida,
 — 5. fils de *Nabu-habal-uteur*,
 — 6. roi de Babel, moi.

(Les lignes vont de droite à gauche.)

ami des arts et grand constructeur, il a porté ses armes victorieuses dans une grande partie du monde ancien, et il a fait de sa capitale l'une des merveilles de l'univers. Cependant, ce qui

lui a fait surtout un nom parmi nous, c'est la destruction de Jérusalem. Il a été l'instrument des vengeances divines, l'exécuteur des menaces des prophètes; il a conduit Juda sur les rives de l'Euphrate, pour y subir cette captivité de 70 ans, qui devait être un événement si considérable, et influer si notablement sur l'avenir de l'humanité tout entière. C'est surtout à ce titre qu'il nous intéresse. » F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 315 et ss. Voyez le portrait de ce prince dans l'*Atl. arch.*, pl. LXXXI, fig. 5. — *Rez Babyloniis*. Nagnère encore le récit sacré mentionnait le roi des Assyriens (cf. xxiii, 29); mais un grand changement s'est produit: les Chaldéens ont vaincu Ninive et fondé le second des grands empires bibliques (*Atl. géogr.*, pl. 1). — *Rebellavit*: à l'instigation de l'Égypte et de Tyr.

2-4. Le territoire de Juda est envahi par des bandes de pillards qui le ravagent. — *Immissit... Dominus*. Jéhovah ne voulait pas que son peuple pût alors se relever et se reconstituer; Nabuchodonosor étant occupé ailleurs, d'autres ennemis sont suscités divinement contre les Juifs (*latrunculos*, des bandes armées; voyez vi, 23, et la note). — *Juxta verbum Domini*. Cf. xxi, 10 et ss. Le narrateur insiste sur cette pensée aux versets 3 et 4.

5-7. Conclusion du règne de Joakim. — *Dormit...* On ne mentionne pas sa sépulture; ce qui n'est point surprenant, car Jérémie avait prédit qu'il en serait privé. Cf. Jer. xxii, 18-19. Peut-être disparut-il dans une rencontre avec les maraudeurs chaldéens ou autres (vers. 2). — *Joachin*. Hébr.: *Y'hoyakin*. Dans Jer. xxiv, 1, *Y'koniah* par suite d'une transposition; d'où la forme latine Jéchonias. — *Et ultra...* (vers. 7). Note importante pour déterminer la situation politique du royaume de Juda à l'avènement de Joa-

7. Le roi d'Égypte, depuis ce temps-là, ne sortit plus de son royaume, parce que le roi de Babylone avait pris tout ce qui était au roi d'Égypte, depuis les frontières d'Égypte jusqu'au fleuve d'Euphrate.

8. Joachin avait dix-huit ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère s'appelait Nohesta, et elle était fille d'Elnathan, de Jérusalem.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, et il commit tous les mêmes crimes que son père.

10. En ce temps-là, les serviteurs du roi de Babylone vinrent assiéger Jérusalem, et ils firent une circonvallation autour de la ville.

11. Et Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint aussi avec ses serviteurs pour prendre la ville.

12. Et Joachin, roi de Juda, se rendit auprès du roi de Babylone avec sa mère, ses serviteurs, ses princes et ses eunuques; et le roi de Babylone le reçut la huitième année de son règne.

13. Et il emporta de Jérusalem tous les trésors de la maison du Seigneur et les trésors de la maison du roi, et il brisa tous les vases d'or que Salomon, roi d'Israël, avait faits dans le temple du Seigneur, selon ce que le Seigneur avait prédit.

14. Et il déporta tout Jérusalem, tous les princes, tous les plus vaillants de l'armée, au nombre de dix mille captifs, et aussi tous les artisans et les serruriers, et il ne laissa que les plus pauvres du peuple du pays.

7. Et ultra non addidit rex Ægypti ut egrederetur de terra sua; tulerat enim rex Babylonis, a rivo Ægypti usque ad fluvium Euphraten, omnia quæ fuerant regis Ægypti.

8. Decem et octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Nohesta, filia Elnathan de Jerusalem.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

10. In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor, regis Babylonis, in Jerusalem, et circumdata est urbs munitionibus;

11. venitque Nabuchodonosor, rex Babylonis, ad civitatem cum servis suis ut oppugnarent eam.

12. Egressusque est Joachin, rex Juda, ad regem Babylonis, ipse et mater ejus, et servi ejus, et principes ejus, et eunuchi ejus; et suscepit eum rex Babylonis, anno octavo regni sui.

13. Et protulit inde omnes thesauros domus Domini, et thesauros domus regis; et concidit universa vasa aurea quæ fecerat Salomon, rex Israel, in templo Domini, juxta verbum Domini.

14. Et transtulit omnem Jerusalem, et universos principes, et omnes fortes exercitus, decem millia, in captivitatem, et omnem artificem et clusorem; nihilque relictum est, exceptis pauperibus populi terræ.

chin. Néchao, battu par Nabuchodonosor à Carchémis, sur l'Euphrate (*Atl. géogr.*, pl. VIII), avait été refoulé de toutes les provinces qu'il avait conquises dans l'Asie occidentale (*a rivo Ægypti*: Pouadi El Arich; note de III Reg. VIII, 65), et tellement affaibli, qu'il n'osait plus rien entreprendre. Juda était donc sans aucun espoir de ce côté, et complètement à la merci des Chaldéens vainqueurs.

3^e Règne de Joachin. XXIV, 8-17.

8-9. Chronologie et caractère moral du règne. — Age du roi à son avènement: *decem et octo...*: c'était presque un enfant, et avec de telles difficultés sur les bras! — Durée du règne: *tribus mensibus*, comme Joachaz (XXIII, 31). — *Fecit malum*: note commune aux quatre derniers rois de Juda (vers. 17; XXIII, 32, 37).

10-11. Les Chaldéens viennent mettre le siège devant Jérusalem. — *In tempore illo*: au printemps, d'après II Par. XXXVI, 10. — *Servi Nabuchodonosor*. Le roi n'arriva en personne que

lorsque les opérations du siège furent commencées (vers. 11).

12. Joachin se constitue, avec toute sa maison, prisonnier des Chaldéens. — *Egressusque...* Désespérant de pouvoir défendre la ville, et comptant peut-être que Nabuchodonosor le laisserait sur le trône, comme roi vassal.

13. Pillage de Jérusalem. — *Thesaurus domus Domini*. Déjà, sous Joakim, Nabuchodonosor avait emporté une partie des vases sacrés. Cf. II Par. XXXVI, 7; Dan. I, 2, etc. Trésor si souvent vidé, mais constamment rempli par la piété des Juifs fidèles. — *Vasa... quæ... Salomon*. Voyez III Reg. VIII, 48-50. On avait pu préserver jusqu'alors ces précieux objets. — *Juxta verbum...*: la prophétie d'Isaïe à Ézéchiass. Cf. XX, 17; Jer. XV, 13, etc.

14-16. Commencement de la captivité de Babylone. L'idée générale au vers. 14, quelques détails aux versets 15-16. — *Omnem Jerusalem*. C.-à-d. la partie la plus riche et la plus intelligente de

15. Transtulit quoque Joachin in Babylonem, et matrem regis, et uxores regis, et eunuchos ejus; et judices terræ duxit in captivitatem de Jerusalem in Babylonem;

16. et omnes viros robustos, septem millia, et artifices, et clusores mille, omnes viros fortes et bellatores; duxitque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.

17. Et constituit Matthaniam, patrum ejus, pro eo, imposuitque nomen ei Sedeciam.

18. Vigesimalum et primum annum ætatis habebat Sedecias cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

19. Et fecit malum coram Domino juxta omnia quæ fecerat Joachin;

20. irascebatur enim Dominus contra Jerusalem et contra Judam, donec projiceret eos a facie sua; recessitque Sedecias a rege Babylonis.

15. Il transféra aussi à Babylone Joachin, la mère du roi, les femmes du roi, et ses eunuques, et il emmena captifs, de Jérusalem à Babylone, les juges du pays.

16. Le roi de Babylone emmena tous les plus vaillants de Juda au nombre de sept mille, les artisans et les serruriers, au nombre de mille, tous les hommes forts et les guerriers, et il les emmena captifs à Babylone.

17. Il établit roi à la place de Joachin Matthanias, son oncle, et il l'appela Sédecias.

18. Sédecias avait vingt et un ans lorsqu'il commença à régner, et il régna onze ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Amital, et elle était fille de Jérémie, de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que Joachin.

20. Car le Seigneur était irrité contre Jérusalem et contre Juda, jusqu'à ce qu'il les eût rejetés de devant sa face; et Sédecias se révolta contre le roi de Babylone.

la population, ainsi qu'il est ensuite expliqué; tous ceux dont les Chaldéens pouvaient redouter l'influence. — *Septem millia...*, mille... Le chiffre total des déportés étant de dix mille (vers. 14), il suit de ces nombres que deux mille des captifs appartenaient à la classe aristocratique. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xc, fig. 6; pl. xcii, fig. 5; pl. xciv, fig. 1, 4, 8.

17. Matthanias est institué roi de Juda. — *Patrum ejus*. C'était le troisième fils de Josias (cf. Jer. 1, 3; xxxvii, 1). — *Sedectam*. Hébr. : *Šidqiyāhu*. Changement de nom, comme pour Joachin, xxiii, 34.

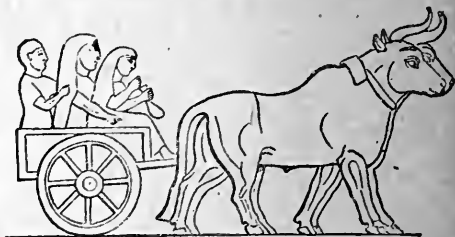
§ IV. — Règne de Sédecias, prise de Jérusalem, ruine de l'État juif. XXIV, 18 — XXV, 30.

1° Chronologie et caractère moral du nouveau règne. XXIV, 18-20.

18. Les dates principales. — Age du prince à son avènement : *vigesimum et primum*... — Durée de son règne : *undecim annis*. — Nom de sa mère : *Amital*. C'était aussi la mère de Joachaz (cf. xxiii, 31).

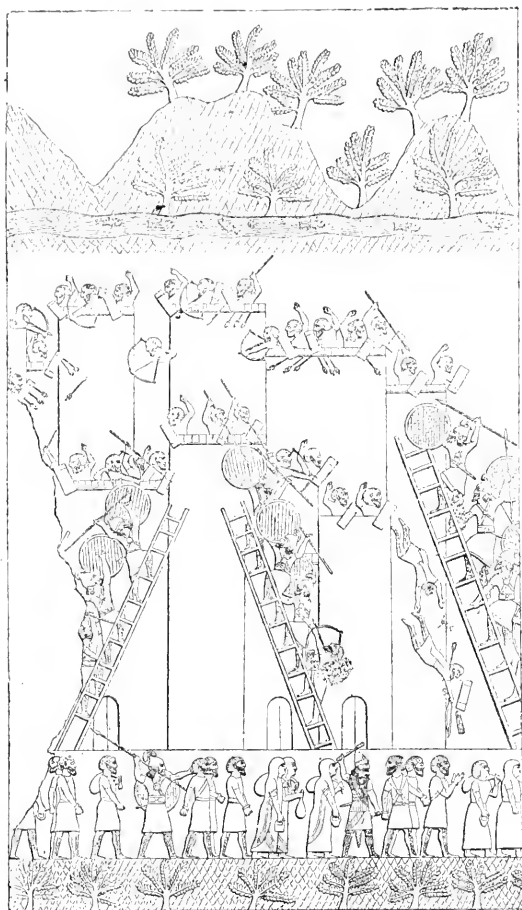
19-20. Caractère moral du règne de Sédecias; révolte de ce prince contre son suzerain. — *Fecit malum*... Une profonde réflexion de l'écri-

vain sacré explique cette persistance du mal sur le trône de Juda (*irascebatur enim...*): irrité contre sa nation coupable et résolu à la châtier le Seigneur lui donnait de mauvais princes, dont les fautes hâtaient la catastrophe finale. — *Pe-*



Une famille de déportés. (Bas-relief assyrien.)

cessitque... C.-à-d. se révolta; de concert avec les petits peuples voisins, Édom, Moab, Ammon, Tyr, qui étaient également las du joug babylonien. Sédecias espérait en outre l'appui du pharaon Ouhabra (l'Apriès des Grecs), de la xxvii^e dynastie, auquel il avait envoyé des ambassadeurs. Cf. Jer. xxvii, 3 et ss.; Ez. xvii, 15.



Assaut d'une ville, convoi de prisonniers. (Bas-relief assyrien.)

CHAPITRE XXV

1. Factum est autem anno nono regni ejus, mense decimo, decima die mensis, venit Nabuchonosor, rex Babylonis, ipse et omnis exercitus ejus in Jerusalem, et circumdederunt eam, et exstruxerunt in circuitu ejus munitiones;

2. et clausa est civitas atque vallata usque ad undecimum annum regis Sedeciae,

3. nona die mensis; praevaluitque famines in civitate, nec erat panis populo terrae.

4. Et interrupta est civitas; et omnes viri bellatores nocte fugerunt per viam portae quae est inter duplicem murum ad hortum regis. Porro Chaldæi obsidebant in circuitu civitatem. Fugit itaque Sedecias per viam quae ducit ad campestria solitudinis.

5. Et persecutus est exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho; et omnes bellatores qui erant cum eo dispersi sunt, et reliquerunt eum.

6. Apprehensum ergo regem duxerunt ad regem Babylonis in Reblatha, qui locutus est cum eo iudicium.

7. Filios autem Sedeciae occidit coram

1. La neuvième année du règne de Sédécias, le dixième jour du dixième mois, Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha avec toute son armée contre Jérusalem, et mit le siège devant la ville, et y fit des retranchements tout autour;

2. et la ville fut enfermée et entourée de circonvallations jusqu'à la onzième année du roi Sédécias,

3. et au neuvième jour du mois. Et la famine régna dans la ville, et il n'y avait point de pain pour le peuple.

4. Et une brèche fut faite, et tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui est entre les deux murailles, près du jardin du roi, pendant que les Chaldéens étaient occupés au siège tout autour. Sédécias s'enfuit donc par le chemin qui mène aux plaines du désert.

5. Et l'armée des Chaldéens poursuivit le roi et le prit dans la plaine de Jéricho; et tous les guerriers qui étaient avec lui furent dispersés et l'abandonnèrent.

6. Ayant donc pris le roi, ils le conduisirent au roi de Babylone à Réblatha, et le roi de Babylone prononça son arrêt.

7. Et il tua les fils de Sédécias devant

2^o Jérusalem est assiégée et prise par les Chaldéens, Sédécias emmené captif à Babylone. XXV, 1-7.

CHAP. XXV. — 1-3. Siège de Jérusalem. — *Anno nono...*, mense... La date est marquée de la façon la plus précise, à cause de son importance. Comparez les versets 3 et 8. — *Venit Nabuchodonosor* : pour la troisième fois (cf. xxiv, 1, 11). — *Circumdederunt...* Les Chaldéens, avant de commencer le siège de Jérusalem, s'emparèrent d'abord des autres places fortes du pays. Cf. Jer. xxxiv, 7. — *Munitiones*. Probablement, d'après l'hébreu, les tours mobiles si souvent représentées sur les monuments assyriens. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. xci, fig. 3. — *Clausam...* civitas. Les Juifs opposèrent une résistance héroïque, désespérée. Ils furent en réalité vaincus par la faim (vers. 3), non par la force des armes. Les Thrônes de Jérémie décrivent les horreurs du siège (cf. II, 11 et ss.; IV, 3-10, etc.). — *Ad undecimum...* En 588. Le siège avait donc duré un peu moins de deux ans (voyez le verset 1). A mensis il faut ajouter « quarti » d'après Jer.

xxxix, 2, et Lii, 6 : cet adjectif a disparu du texte par la faute des copistes.

4. Prise de la ville; fuite des guerriers et de Sédécias. — *Interrupta...* civitas : une brèche fut pratiquée, et les Chaldéens pénétrèrent dans la ville; mais seulement du côté du nord, comme le raconte Jérémie, xxxix, 3. — *Bellatores...* fugerunt : pour échapper à une mort certaine. — *Porta quae...* inter duplicem... Ces divers détails montrent que la fuite eut lieu du côté du sud-est. Le double mur protégeait la fontaine de Siloé, à l'entrée de la vallée de Tyropéon, et le jardin du roi était situé au pied du mont de l'Offense (*Atl. géogr.*, pl. xiv). — *Per viam...* la route de Jéricho, qui conduit aussi à l'*arabab* ou vallée du Jourdain (*campestris*...).

5-7. Sédécias tombe au pouvoir des Chaldéens et est emmené captif à Babylone. — *In Reblatha*. Plutôt : à Ribla. Voyez xxiii, 33 et la note. Nabuchodonosor n'avait donc pas assisté à la prise de Jérusalem. — *Filios...* occidit : ils avaient accompagné leur père dans sa fuite (Jer. xli, 10). — *Oculos...* effodit. Horrible traitement, très

lui, et il lui creva les yeux, le chargea de chaînes, et l'emmena à Babylone.

8. La dix-neuvième année de Nabuchodonosor, roi de Babylone, le septième jour du cinquième mois, Nabuzardan, serviteur du roi de Babylone et général de son armée, vint à Jérusalem.

9. Et il brûla la maison du Seigneur, et le palais du roi; il consuma par le feu tout ce qu'il y avait de maisons dans Jérusalem.

10. Toute l'armée des Chaldéens qui était avec ce général abattit les murailles de Jérusalem;

11. et Nabuzardan, général de l'armée, transporta à Babylone tout le reste du peuple qui était demeuré dans la ville, les transfuges qui avaient fui vers le roi de Babylone, et le reste de la foule.

12. Il laissa seulement les plus pauvres du pays pour labourer les vignes et pour cultiver les champs.

13. Et les Chaldéens brisèrent les colonnes d'airain qui étaient dans le temple du Seigneur, et ils en transportèrent tout l'airain à Babylone.

14. Ils prirent aussi les chaudières d'airain, les coupes, les fourchettes, les tasses, les mortiers, et tous les objets d'airain qui servaient au temple.

15. Le général de l'armée prit aussi les encensoirs et les coupes; tout ce qui était d'or à part, et tout ce qui était d'argent à part,

16. avec les deux colonnes, la mer, et

co; et oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, et adduxit in Babylonem.

8. Mense quinto, septima die mensis, ipse est annus nonus decimus regis Babylonis, venit Nabuzardan, princeps exercitus, servus regis Babylonis, in Jerusalem.

9. Et succendit domum Domini, et domum regis; et domos Jerusalem cum nemque domum combussit igni.

10. Et muros Jerusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldæorum, qui erat cum principe militum.

11. Reliquam autem populi partem quæ remanserat in civitate, et perfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, et reliquum vulgus, transtulit Nabuzardan, princeps militiæ;

12. et de pauperibus terræ reliquit vinitores et agricolas.

13. Columnas autem æreas quæ erant in templo Domini, et bases, et mare æreum quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, et transtulerunt æs omne in Babylonem.

14. Ollas quoque æreas, et trullas, et tridentes, et scyphos, et mortariola, et omnia vasa ærea in quibus ministrabant, tulerunt.

15. Necnon et thuribula, et phialas, quæ aurea, aurea, et quæ argentea, argentea, tulit princeps militiæ;

16. id est columnas duas, mare unum,

usité chez les Babyloniens et représenté sur les monuments. Cf. Hérodote, VII, 18, et l'Atl. arch., pl. xciii, fig. 8. — *Catenis*. L'hébreu parle d'une double chaîne : l'une pour les mains, l'autre pour les pieds. Voyez l'Atl. arch., pl. LXXI, fig. 1, 8. — *Adduxit in Babylonem*. Sédécias y demeura en prison jusqu'à sa mort. Cf. Jer. LII, 11.

3^e Ruine de la ville et du temple, déportation des habitants. XXV, 8-17.

8-10. La ville et le temple sont incendiés, les remparts détruits. — *Mense quinto* : un mois environ après la prise de Jérusalem (note du verset 5). — *Princeps exercitus*. Hébr. : chef des bourreaux ou chef de la garde royale. Voyez la note de Gen. xxxvii, 36. — *Succendit...* Les Chaldéens incendièrent d'abord les deux principaux édifices, le temple et le palais royal; puis *omnem domum*, d'après l'hébreu, « toute grande maison, » c.-à-d. les maisons des riches (cf. II Par. xxxvi, 19). Ces mots expliquent et limitent les précédents (*domos Jerusalem*); les demeures

des pauvres qu'on laissa dans la ville (vers. 12) furent donc épargnées.

11-12. Sort des habitants. — *Perfugas* : les transfuges et déserteurs. Cf. Jer. xxvii, 12; xxxvii, 13; xxxviii, 2, 4, 17, 19. — *De pauperibus* : comme au temps de la première déportation, xxiv, 14.

13-17. Le mobilier du temple est transporté à Babylone. — *Columnas... æreas* : les colonnes Jachin et Boaz. Cf. III Reg. vii, 15-22. — *Bases* : les bassins mobiles, III Reg. vii, 27 et ss. — *Mare...* : la mer d'airain, III Reg. vii, 23 et ss.

Ollas..., *trullas...* Hébr. : les cendriers, les pelles, les couteaux, les tasses, et tous les ustensiles d'airain... Voyez III Reg. vii, 40, 50, et les notes. Tous ces objets d'airain étaient au service de l'autel des holocaustes. — Verset 15 : ustensiles d'or et d'argent. La formule générale *quæ aurea, argentea...* comprend les autres parties du mobilier sacré qui ne sont pas mentionnées ici en termes exprès. Cf. Jer. LII, 19. — Aux versets 16 et 17 le

et bases quas fecerat Salomon in templo Domini; non erat pondus æris omnium vasorum.

17. Decem et octo cubitos altitudinis habebat columna una, et capitellum æreum super se altitudinis trium cubitorum; et retiaculum, et malogranata super capitellum columnæ, omnia ærea; similem et columna secunda habebat ornatum.

18. Tulit quoque princeps militiæ Saraiam, sacerdotem primum, et Sophoniam, sacerdotem secundum, et tres janitores;

19. et de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus super bellatores viros; et quinque viros de his qui steterant coram rege, quos reperit in civitate; et Sophem, principem exercitus, qui probabat tyrones de populo terræ; et sexaginta viros e vulgo, qui inventi fuerant in civitate.

20. Quos tollens Nabuzardan, princeps militum, duxit ad regem Babylonis in Reblatha.

21. Percussitque eos rex Babylonis, et interfecit eos in Reblatha in terra Emath; et translatus est Juda de terra sua.

22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiserat Nabuchodonosor, rex Babylonis, præfecit Godoliam, filium Ahicam, filii Saphan.

les bases que Salomon avait faites pour le temple du Seigneur; et le poids de l'airain de tous ces objets était infini.

17. Chacune de ces colonnes avait dix-huit coudées de haut, et sur elles était un chapiteau d'airain de trois coudées de haut; et un réseau et des grenades sur le chapiteau, le tout en airain; la seconde colonne avait les mêmes ornements.

18. Le général de l'armée emmena aussi le *grand* prêtre Saraias, et Sophonie le second prêtre, et trois portiers,

19. et un eunuque de la ville, qui commandait les gens de guerre, et cinq de ceux qui se tenaient devant le roi, qu'il trouva dans la ville; et Sophem, l'un des chefs de l'armée, qui exerçait les jeunes soldats qu'on avait pris d'entre le peuple, et soixante hommes du peuple, qui se trouvèrent alors dans la ville.

20. Nabuzardan, général de l'armée, les prit et les emmena au roi de Babylone à Réblatha.

21. Et le roi de Babylone les fit tous mourir à Réblatha, au pays d'Emath, et Juda fut transféré hors de son pays.

22. Mais Nabuchodonosor, roi de Babylone, mit à la tête du peuple qui était resté en Juda Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan.

narrateur revient sur les gros objets d'airain que les Chaldéens durent briser pour les emporter à Babylone (cf. vers. 13). — *Non erat pondus æris*. Hyperbole orientale. Le bronze était alors très recherché; on en faisait des armes, et toute sorte d'ustensils. — *Trium cubitorum* (vers. 17) est une faute de transcription, car les chapiteaux avaient cinq coudées de hauteur (III Reg. VII, 16).

18-21. Nabuzardan conduit à Ribla quelques-uns des principaux personnages de Juda; Nabuchodonosor les fait mourir. — *Tulit quoque...* Les captifs appartenaient à trois catégories: la classe sacerdotale (vers. 18), la classe militaire (16-17), la classe civile (19b). — *Saraiam*: l'aïeul ou l'arrière-grand-père d'Esdras. Cf. I Par. VI, 14; Esdr. VII, 1. — *Sacerdotem secundum*: l'un des chefs des vingt-quatre familles sacerdotales (note de XXII, 4), ou peut-être même le suppléant du grand-prêtre, car Sophonias avait un rang élevé d'après Jer. XXI, 1; XXXI, 25-29; XXXVII, 3. — *Tres janitores*. Ils étaient préposés à ceux des lévites qui gardaient les principales entrées du temple. Cf. I Par. XXVI, 17-18. — *Præfectus super bellatores*. Sans doute le commandant en chef de la garnison de Sion (*de civitate*). — *Steterint coram*. *regis*. Locution orientale, pour désigner

des conseillers intimes du roi. — *Sopher principem...* Dans l'hébreu *sofer* est un nom commun, et cette partie de la phrase doit se traduire ainsi: « le secrétaire du chef de l'armée, qui était chargé d'enrôler le peuple du pays. » — *Sexaginta... de vulgo* (hébr.: du peuple du pays): c'étaient des « princes » d'après Jer. LII, 10, c.-à-d. des personnages importants. — *Translatus est Juda* (vers. 21b). Conclusion douloureuse du récit de la ruine de Juda. La captivité est désormais complète.

4° Quelques mots sur le sort des Juifs qui demeurèrent dans le pays. XXV, 22-26.

22-24. Godolias est nommé gouverneur de la Judée. — *Populo... qui relictus...* Voyez le verset 12, et XXIV, 14. — *Præfectus Godoliam*. Fonction des plus délicates; mais Godolias croyait, comme Jérémie, que le salut de son peuple consistait désormais dans une humble soumission aux vainqueurs. Cf. vers. 24. *Ahicam* était l'un des princes du roi Josias (XXII, 12), et l'ami du prophète Jérémie (cf. Jer. XXVI, 24). — *Duces militum...* Les chefs des troupes qui avaient pris la fuite au moment de la prise de Jérusalem, et qui avaient réussi à se cacher dans le pays. Cf. vers. 4-5, et Jer. XL, 7. — *Venerunt...*: se soumettant, par cette démarche, à la domination

23. Lorsque les chefs des soldats et les hommes qui étaient avec eux eurent appris que le roi de Babylone avait établi Godolias, Ismahel, fils de Nathanie, et Johanan, fils de Carée, et Saraïa, fils de Tanchumeth, de Nétophah, et Jézonias, fils de Maachati, vinrent trouver Godolias à Maspha avec leurs compagnons.

24. Et Godolias prêta serment à eux et à leurs compagnons, en disant : Ne craignez pas de servir les Chaldéens ; demeurez dans le pays, et servez le roi de Babylone, et tout ira bien pour vous.

25. Mais il arriva que, le septième mois, Ismahel, fils de Nathanie, fils d'Elisama, de la race royale, vint à Maspha, accompagné de dix hommes ; et ils frappèrent Godolias, et le tuèrent, ainsi que les Juifs et les Chaldéens qui étaient avec lui.

26. Et tout le peuple, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, et les chefs des soldats, redoutant les Chaldéens, se levèrent et vinrent en Egypte.

27. Mais la trente-septième année de la captivité de Joachin, roi de Juda, le vingt-septième jour du douzième mois, Evil-Mérodach, roi de Babylone, l'année où il commença à régner, releva la tête de Joachin, roi de Juda, et le tira de prison.

28. Et il lui parla avec bonté, et mit son trône au-dessus du trône des rois qui étaient auprès de lui à Babylone.

29. Il lui fit quitter les vêtements

23. Quod cum audissent omnes duces militum, ipsi et viri qui erant cum eis, videlicet quod constituisset rex Babylonis Godoliam, venerunt ad Godoliam in Maspha, Ismahel, filius Nathaniæ, et Johanan, filius Carce, et Saraia, filius Tanchumeth Netophathites, et Jezonias, filius Maachati, ipsi et socii eorum.

24. Juravitque Godolias ipsis et sociis eorum, dicens : Nolite timere servire Chaldæis ; manete in terra, et servite regi Babylonis, et bene erit vobis.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismahel, filius Nathaniæ filii Elisama, de semine regio, et decem viri cum eo ; percusseruntque Godoliam, qui et mortuus est, sed et Judæos et Chaldæos qui erant cum eo in Maspha.

26. Consurgensque omnis populus, a parvo usque ad magnum, et principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

27. Factum est vero in anno trigesimo septimo transmigrationis Joachin, regis Juda, mense duodecimo, vigesima septima die mensis, sublevavit Evil-Merodach, rex Babylonis, anno quo regnare cœperat, caput Joachin, regis Juda, de carcere.

28. Et locutus est ei benigne, et posuit thronum ejus super thronum regum qui erant cum eo in Babylone.

29. Et mutavit vestes ejus quas ha-

des Chaldéens ; on voit que le choix de Nabuchodonosor leur avait plu. — *Maspha*. Le Neby-Samouï, au nord-est de Jérusalem (notes de Jos. xviii, 26 et de III Reg. xv, 22). — *Netophathites*. Habitant de Nétophah, ou Belt-Nettif, au sud-ouest de Jérusalem. Cf. Esdr. ii, 22 ; Neh. vii, 26. — *Maachati* n'est pas un nom de personne, mais de pays ; l'antique petit royaume de Maacha, situé au nord de la Palestine transjordanienne. Voyez Deut. iii, 14 ; Jos. xii, 5 ; III Reg. x, 6, 8, et le commentaire. — *Nolite timere...* Godolias promettait ainsi une amnistie pleine et entière à ses visiteurs.

25-26. Godolias est assassiné ; les Juifs s'enfuient en Egypte pour échapper à la colère des Chaldéens. — *In mense septimo* : deux mois seulement après la prise de Jérusalem (vers. 8). — *Percusserunt... Godoliam* : durant un festin et dans sa propre maison, sur l'instigation du roi des Ammonites. Cf. Jer. xl, 14 ; xli, 1-2. — *Chaldæos* : des fonctionnaires et des soldats placés sous les ordres du gouverneur. — *Timentes...* : on craignait à bon droit des représailles terribles.

exercées sur tous les Juifs, qu'on rendrait responsables de l'attentat.

5° Evil-Mérodach restitué à Joachin les honneurs royaux. XXV, 27-30.

L'écrivain sacré n'a pas voulu achever son livre par ces récits désolants. Dans l'amélioration du sort de Joachin, il voyait un heureux pronostic pour l'avenir du peuple juif tout entier ; il conclut donc par ce rayon de lumière. Cf. Jer. xlii, 31-34.

27-30. *Anno trigesimo septimo*. Joachin avait alors 55 ans. Cf. xxiv, 8, 12. — *Evil-Merodach*. En chaldéen, *Amil-Marduk*. Ce prince fut le successeur immédiat de Nabuchodonosor ; il ne régna que deux ans. — *Sublevavit... caput*. Sur cette métaphore, voyez Gen. xi, 13, 20, et l'explication. Les versets 28-30 la commentent ici. — *Super thronum...* C.-à-d. que Joachin obtint la présence sur tous les autres rois détenus comme lui à Babylone. — *Mutavit vestes* : pour reprendre ses ornements royaux. « Habiller un homme d'une manière conforme à son rang est la première pensée des Orientaux. » — *Com-*

buerat in carcere, et comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vitæ suæ.

30. Annonam quoque constituit ei sine intermissione, quæ et dabatur ei a rege per singulos dies. omnibus diebus vitæ suæ.

qu'il avait eus dans sa prison, et manger à sa table tous les jours de sa vie.

30. Et il lui assigna sans interruption une subsistance, qui lui était donnée chaque jour par le roi, tant qu'il vécut.

debat... in conspectu...: à la table du roi de Babylone, selon l'usage souvent signalé dans la Bible. Cf. II Reg. ix, 10-13; III Reg. ii, 7; iv, 22-23, etc.

— *Annonam quoque...*: une portion déterminée de vivres pour les serviteurs qui formaient sa modeste cour.



TABLE DES GRAVURES

Emplacement de Jéricho. (D'après une photographie.)	14	Azot. (D'après une photographie.)	233
Maison attenante aux remparts d'une ville orientale	17	Rats figurés sur un monument punique	235
Couteaux de pierre. (Ancienne Égypte.)	23	Bethsamès, actuellement Aÿo-Schems. (D'après une photographie.)	237
Trompette guerrière. (Ancienne Égypte.)	27	Cartiathartm, aujourd'hui Qourlet-el-Enab. (D'après une photographie.)	239
Siège d'une place forte; prisonniers empalés. (Bas-relief assyrien.)	35	Boulangers et cuisiniers. (Fresque égyptienne.)	245
Béthoron, actuellement Beit'Our el-fôqâ. (D'après une photographie.)	43	Lyre sur une monnaie hébraïque.	281
Alalon, actuellement Yalo. (D'après une photographie.)	45	On crève les yeux à des prisonniers de guerre.	254
Char de guerre. (Ancienne Égypte.)	49	Égyptiens labourant au hoyau.	263
Apheca. (D'après une photographie.)	55	Le grenadier. (D'après une fresque égyptienne.)	264
Les montagnes de Galaad	58	Égyptien jouant de la harpe. (D'après une fresque antique.)	277
Monument mégalithique. (Palestine.)	86	Quelques-unes des armes de Gollath. (D'après les monuments égyptiens et assyriens.)	277
Entrée du tombeau de Josué à Tibneh. (D'après une photographie.)	95	Le grand et le petit bouclier. (Bas-relief assyrien.)	279
Baal et Astarté. (Monnaie phénicienne.)	109	L'endroit présumé du combat de David avec Gollath, dans l'ouâh Es-Samt	283
Dague. (Ancienne Égypte.)	113	Frondeur égyptien. (Fresque antique.)	284
Ambassadeurs portant le tribut. (Bas-relief assyrien.)	114	Égyptiens s'exerçant à tirer de l'arc. (Peinture antique.)	295
Personnages munis du bâton de commandement. (Ancienne Égypte.)	122	Plan de la caverne de Khoréitoun	301
L'Astarté assyrienne	128	Aspect général du désert de Juda	305
Amphore. (Ancienne Égypte.)	133	Les environs d'Engaddi	309
Chameau richement harnaché. (Orient moderne.)	137	Perdrix syrienne	319
Forteresse incendiée. (Bas-relief assyrien.)	145	Guerriers fuyant sur un chameau. (Bas-relief assyrien.)	329
Moulin à bras. (Orient moderne.)	146	Femmes et enfants qui vont en chantant à la rencontre d'un roi victorieux. (Bas-relief assyrien.)	335
Chœur de femmes battant du tambourin	154	La gazelle	340
Assyrien portant les cheveux longs. (Bas-relief antique.)	158	Scène de meurtre. (Fresque égyptienne.)	345
Cordiers. (Ancienne Égypte.)	169	Mu-felens en marche. (Bas-relief assyrien.)	353
Femmes tissant au métier. (Ancienne Égypte.)	170	Assaut donné à une forteresse. (Bas-relief égyptien.)	369
Dagon. (Gemme antique.)	171	Une partie des ruines de Rabbath-Ammon. (D'après une photographie.)	373
Silo. (D'après une photographie.)	180	Traineau à triturer. (Orient moderne.)	375
Gabaa de Benjamn.	184	Égyptiennes plaçant leurs mains sur leur tête et se couvrant de poussière en signe de deuil, devant une momie. (Peinture antique.)	377
Fronde. (Ancienne Égypte.)	187	Cérémonie de l'adoration devant un roi d'Assyrie. (Fresque antique.)	382
Scène de moisson. (Peinture égyptienne.)	200	Geth. (D'après une photographie.)	387
L'entrée de Bethléem	201	Le lit du Cédron auprès du couvent de Mar-Saba, entre Jerusalem et la mer Morte	389
Battage et vannage du blé en Égypte. (Ancienne Égypte.)	204		
Égyptienne revêtue d'un grand manteau.	207		
Guerrier assyrien bandant son arc	220		
On fait bouillir de la viande dans un chaudron. (Ancienne Égypte.)	222		
Sièges de diverses formes. (Ancienne Égypte.)	230		
Dagon au milieu des flots. (Bas-relief assyrien.)	231		

Un roi assyrien passe un fleuve à gué avec sa suite. (D'après un bas-relief antique.)	337	Le site probable du sacrifice d'Élie	532
Pombeau dit d'Absalom, à Jérusalem. (D'après une photographie.)	400	Le puits de Bersabée.	537
Assyriens traversant un fleuve en radeau. (Bas-relief antique.)	406	Prisonniers la corde au cou. (Fresque égyptienne.)	545
Gabaon ou El-Djib. (Photographie.)	409	Anneaux à cachet. (Monuments égyptiens.)	548
Poignard attaché à la ceinture. (Peinture égyptienne.)	411	Combat de chars. (Fresque égyptienne.)	555
Cadavre abandonné sans sépulture et dévoré par un oiseau de proie. (Bas-relief assyrien.)	416	Un prince égyptien sur son char de guerre. (Fresque antique.)	566
Zmplacement de Bethsân. (Colline basaltique surmontée et entourée de ruines.)	415	Construction d'une flotte. (Peinture égyptienne.)	557
Environ de Belt-Atab, au sud-ouest de Jérusalem, sur la route de Gaza, où quelques auteurs placent la caverned'Odollam.	425	Ruines de Bethel. (D'après une photographie.)	563
Jong u-ité dans la Syrie moderne.	431	Aïn es Soutlân, ou fontaine d'Élisée. (D'après une photographie.)	568
Trône assyrien. (Sculpture antique.)	442	Représentation d'un ours sur un monument assyrien.	567
Édifice où la tradition place le tombeau de David, sur le mont Sion	446	La stèle du roi Mésa.	568
Officiers royaux. (D'après une fresque égyptienne.)	455	Assyriens coupant les arbres fruitiers auprès d'une ville ennemie	571
Cheval de trait. (Bas-relief assyrien.)	458	Tables antiques. (Monuments égyptiens.)	574
Assyriens transportant un colosse. (Bas-relief assyrien.)	461	La coloquinte	577
Mur de soutènement de la cour du temple à Jérusalem.	463	Le Barâda à Damas	581
Coupe transversale du temple, montrant l'arrangement intérieur des chambres et du sanctuaire.	465	Égyptiens fendant une pièce de bois. (Monuments antiques.)	584
Vue extérieure du temple entouré de ses trois étages de chambres. (Essai de reconstruction.)	466	Samarie et ses environs. (D'après une photographie.)	585
Plan du temple de Salomon.	467	Assyriens chargeant un chameau. (Bas-relief antique.)	593
Diagramme représentant les poteaux à cinq pans des portes intérieures.	469	Vue perspective d'une villa entourée de jardins. (D'après une peinture égyptienne.)	600
Tailleurs de pierre égyptiens. (Fresque antique.)	471	Femme syrienne dont les yeux sont peints à l'antimoine	601
Essai de reconstitution des colonnes Jachin et Booz	478	Temple de Baal, d'après une médaille du temps de Caracalla.	605
La mer d'airain.	475	Obélisque de Salmanasar II, sur lequel on lit les noms de Jéhu et d'Hazaël.	607
Essai de reconstitution d'un lavoir mobile.	474	Couronnes antiques (en haut trois rois d'Égypte; en bas une reine d'Égypte, un roi assyrien et un roi grec.)	609
Égyptiens priant les mains étendues. (Peinture antique.)	480	Roi assis sur un trône et entouré de soldats.	611
Ruines de Palmyre	489	Samarie. (D'après une photographie.)	625
Vaisseau de la reine égyptienne Hatsou, que l'on charge de précieuses marchandises. (Bas-relief de Thèbes.)	491	Téglath-Phalasar sur son char. (Bas-relief assyrien.)	627
Fonets égyptiens. (Anciens monuments.)	503	Empreintes du cachet de Sua sur de l'argile	633
Bas-relief de Karnak, où l'on voit le roi Sésac présentant à la déesse du district de Thèbes, sous la forme de prisonniers enchaînés, les villes qu'il avait enlevées à Roboam.	515	Le dieu Nergal	637
Tombeau dit des rois, auprès de Jérusalem. (D'après une photographie.)	519	Sennachérib sur son trône devant Lachis.	641
Surafend, l'antique Sarepta.	526	Fragment d'une inscription cunéiforme racontant le siège de Lachis par Sennachérib.	642
Le convent d'Élie à la pointe nord-ouest du Carmel. (D'après une photographie.)	531	Tharaca. (Monuments égyptiens.)	646
		Plats assyriens	655
		Le zodiaque de Dendérah	661
		Inscription de Nabuchodonosor sur une brique.	666
		Une famille de déportés. (Bas-relief assyrien.)	668
		Assaut d'une ville, convoi de prisonniers. (Bas-relief assyrien.)	669

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

LES LIVRES DES PARALIPOMÈNES

INTRODUCTION	5	5° La date de composition et l'auteur.	7
1° Leur unité.	5	6° Les sources des Paralipomènes.	8
2° Leur nom	5	7° Valeur historique des Paralipomènes; leur importance	8
3° Le sujet et le but	5	8° Les auteurs à consulter.	9
4° La division	7		

PREMIER LIVRE DES PARALIPOMÈNES

PREMIÈRE PARTIE

Les listes généalogiques. I, 1 — IX, 44.

§ I. <i>Généalogie des patriarches.</i> I, 1-54.	10
1° D'Adam à Noé. I, 23.	10
2° De Sem à Jacob. I, 24-42.	11
3° Rois et chefs de l'Idumée avant l'institution de la royauté chez les Hébreux. I, 43-54.	12
§ II. <i>Généalogies de la tribu de Judas.</i> II, 1 — IV, 23.	14
1° Énumération des douze fils de Jacob. II, 1-2	14
2° Les cinq fils de Judas. II, 3-4.	14
3° Les fils de Pharez et de Zara. II, 5-8.	14
4° La postérité d'Hesron. II, 9-41.	15
5° Autres descendants de Caleb. II, 42-55.	17
6° Les fils de David. III, 1-9.	18
7° La dynastie royale jusqu'à l'exil. III, 10-16.	20
8° La famille de David après l'exil. III, 17-24.	20
9° Suppléments à la généalogie de Judas. IV, 1-23.	21
§ III. <i>La généalogie de la tribu de Siméon et ses habitations.</i> IV, 24-43.	23
1° La postérité de Siméon. IV, 24-27.	23
2° Les séjours de la tribu de Siméon jusqu'à l'époque de David. IV, 28-33.	23
3° Les migrations de la tribu de Siméon. IV, 34-43.	24

§ IV. <i>Les descendants de Ruben, de Gad et de la demi-tribu transjordanienne de Manassé.</i> V, 1-26.	25
1° Postérité de Ruben. V, 1-10.	25
2° Généalogie de la tribu de Gad, et son territoire. V, 11-17.	26
3° Expéditions victorieuses des tribus transjordanienues contre les Arabes du désert. V, 18-22.	27
4° Les chefs de famille et le domaine de la demi-tribu transjordanienne de Manassé. V, 23-24.	28
5° Déportation des trois tribus en Assyrie. V, 25-26.	28
§ V. <i>Les Lévites et leurs résidences.</i> VI, 1-81.	29
1° Généalogie d'Aaron, et ses successeurs jusqu'à la captivité de Babylone. VI, 1-15.	29
2° Postérité des trois fils de Lévi. VI, 16-30.	30
3° Ancêtres des lévites Héman, Asaph, Ethan. VI, 31-49.	31
4° Nomenclature des grands prêtres depuis Aaron jusqu'au règne de Salomon. VI, 50-53.	32
5° Cités assignées comme résidence aux membres de la tribu de Lévi. VI, 54-81.	33
§ VI. <i>Les tribus d'Issachar, de Benjamin, de Nephthali, la demi-tribu transjordanienne de Manassé, les tribus d'Ephraïm et d'Aser.</i> VII, 1-40.	36
1° La tribu d'Issachar. VII, 1-5.	36

3° Josué arrête le soleil pour rendre la victoire plus décisive. x, 12-14.	42
4° Fin du combat et supplice des rois ennemis. x, 15-27.	42
5° Les Hébreux s'emparent de plusieurs places fortes au sud de Chanaan. x, 28-39.	46
6° Sommaire de la campagne et de ses résultats. x, 40-43.	47
§ V. <i>Conquête des provinces septentrionales de Chanaan.</i> XI, 1-23.	48
1° Ligue des Chananéens du Nord contre les Hébreux. xi, 1-5.	48
2° Grande victoire des Hébreux. xi, 6-15.	49
3° Coup d'œil rétrospectif sur les conquêtes de Josué. xii, 16-23.	50
§ VI. <i>Liste des rois battus par les Hébreux sous le commandement de Moïse et de Josué.</i> XII, 1-24.	51
1° Les rois battus par Moïse à l'est du Jourdain. xii, 1-6.	51
2° Les rois battus par Josué dans la Palestine cisjordanienne. xii, 7-24.	52

DEUXIÈME PARTIE

Le partage de la Terre sainte après la conquête. XIII, 1 — XXII, 34.

SECTION I. — MENTION SUCCINCTE DU PARTAGE OPÉRÉ PRÉCÉDEMMENT PAR MOÏSE A L'EST DU JOURDAIN. XIII, 1-33.

1° Dieu ordonne à Josué de partager les provinces de Chanaan entre les tribus qui n'avaient pas encore été dotées. xiii, 1-4.	53
2° Partage des provinces transjordanien-nes. xiii, 15-33.	56

SECTION II. — PARTAGE DES DISTRICTS CISJORDANIENS. XIV, 1 — XXII, 34.

§ I. <i>La part de Caleb et de la tribu de Juda.</i> XIV, 1 — XV, 63.	60
1° Introduction générale au partage des provinces cisjordanien-nes. xiv, 1-5.	60
2° Caleb obtient une portion privilégiée. xiv, 6-15.	61
3° Limites du territoire de Juda. xv, 1-12.	62
4° Caleb occupe le district qui lui avait été donné par Josué. xv, 13-20.	64
5° Liste des villes de la tribu de Juda. xv, 20-63.	65
§ II. <i>La part des fils de Joseph.</i> XVI, 1 — XVII, 18.	68
1° Délimitation générale de leur domaine du côté du sud. xvi, 1-4.	68
2° De la part spéciale d'Éphraïm. xvi, 5-10.	69
3° Le territoire de la demi-tribu de Manassé à l'ouest du Jourdain. xvi, 1-13.	69
4° Les fils de Joseph réclament un territoire plus considérable. xvii, 14-18.	71
§ III. <i>Part de la tribu de Benjamin.</i> XVIII, 1-28.	72
1° Les districts qui restaient encore à	

distribuer sont étudiés et divisés en sept parts. xviii, 1-10.	72
2° La part de Benjamin. xviii, 11-28.	73
§ IV. <i>Territoire des six autres tribus.</i> XIX, 1-53.	75
1° La part de Siméon. xix, 1-9.	75
2° La part de Zabulon. xix, 10-16.	76
3° La part d'Issachar. xix, 17-23.	77
4° La part d'Aser. xix, 24-31.	77
5° La part de Nephthali. xix, 32-39.	78
6° Part de la tribu de Dan. xix, 40-48.	78
7° La part personnelle de Josué. xix, 49-51.	79
§ V. <i>Les villes de refuge.</i> XX, 1-9.	80
1° Le précepte du Seigneur et son but. xx, 1-6.	80
2° Choix des villes de refuge. xx, 7-9.	80
§ VI. <i>Les villes des prêtres et des lévites.</i> XXI, 1-43.	81
1° Quelques détails généraux et préliminaires. xxi, 1-8.	81
2° Nomenclature des villes données aux prêtres et aux lévites. xxi, 9-43.	82
§ VII. <i>Les guerriers de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé repassent le Jourdain.</i> XXII, 1-34.	85
1° Josué les licencie avec honneur. xxii, 1-8.	85
2° L'autel érigé sur le bord du Jourdain. xxii, 9-10.	86
3° Surexcitation causée par ce fait dans les tribus cisjordanien-nes. xxii, 11-20.	86
4° Apologie des tribus transjordanien-nes. xxii, 21-29.	88
5° L'incident est réglé pacifiquement. xxii, 30-34.	89

APPENDICE

Les dernières paroles et les derniers actes de Josué. XXIII, 1 — XXIV, 33.

§ I. <i>Josué presse les Hébreux d'observer fidèlement les commandements de Dieu.</i> XXIII, 1-16.	90
1° Occasion de ce discours. xxiii, 1-2°.	90
2° Promesses de bonheur, si le peuple est fidèle à Jéhovah. xxiii, 2 ^b -11.	90
3° Menaces à l'adresse des prévaricateurs. xxiii, 12-16.	91
§ II. <i>Rénovation de l'alliance théocratique à Sichem; mort de Josué.</i> XXIV, 1-33.	92
1° Pour exciter les Hébreux à renouveler l'alliance, Josué leur rappelle les principaux bienfaits du Seigneur. xxiv, 1-13.	92
2° Israël est invité à faire son choix entre Jéhovah et les faux dieux. xxiv, 14-15.	93
3° Les Hébreux proclament leur perpétuelle fidélité à Jéhovah. xxiv, 16-24.	94
4° Double mémorial de cette rénovation de l'alliance. xxiv, 25-28.	96
5° Mort de Josué et d'Éléazar; sépulture des restes de Joseph. xxiv, 29-33.	96

LE LIVRE DES JUGES

INTRODUCTION 99
 1° Le nom et le sujet traité. 99
 2° La division du livre. 100
 3° L'époque de la composition et l'auteur. 100
 4° Chronologie du livre des Juges. . . . 101
 5° Intérêt qu'offre ce livre 102

PREMIÈRE PARTIE

Quelques détails généraux sur la situation politique et religieuse d'Israël au temps des Juges I, 1 — III, 6.

§ I. *État politique des Hébreux au début de l'ère des Juges.* I, 1 — II, 5 . . . 103
 1° Expéditions victorieuses de la tribu de Juda. I, 1-21. 103
 2° Les enfants de Joseph s'emparent de Béthel. I, 22-26. 106
 3° Les Israélites sont impulsants à expulser les Chananéens de plusieurs villes ou districts. I, 27-36. 106
 4° Reproches du Seigneur à son peuple au sujet de cette conduite antithéocratique envers les Chananéens. II, 1-5. 108
 § II. *État d'Israël au temps des Juges sous le rapport religieux.* II, 6 — III, 6. 108
 1° Fidélité d'Israël à son Dieu aussi longtemps que vécut Josué et les anciens qui avaient vu de leurs yeux les merveilles de la conquête. II, 6-10. 108
 2° Les vicissitudes religieuses au temps des Juges. II, 12-19. 109
 3° Le Seigneur décrète qu'il préservera les Chananéens pour châtier Israël. II, 20-23. 111
 4° Énumération des races chananéennes ainsi préservées, et leurs relations avec les Hébreux. III, 1-6 111

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des Juges d'Israël. III, 7 — XVI, 31.

SECTION I. — OTHONIEL, AOD ET SAMGAR. III, 7 — 31 112
 1° Les Hébreux, opprimés par le roi Chusan, sont délivrés par Othoniel. III, 7-11. 112
 2° Aod délivre les Israélites du joug d'Églon, roi de Moab. III, 12-30 . . . 113
 3° Samgar. III, 31 116
 SECTION II. — DÉBORA ET BARAC. IV, 1 — V, 32.
 § I. *Victoire de Débora et de Barac.* IV, 1-24. 116
 1° Israël est opprimé par le roi Jabin. IV, 1-3. 116
 2° Débora et Barac remportent une grande victoire sur Sisara. IV, 4-16. 117
 3° Jael et Sisara. IV, 17-22 118
 4° Humiliation et affaiblissement de Jabin. IV, 23-24 119

§ II. *Cantique de Débora.* V, 1-32. 120
 1° Introduction historique. V, 1. 120
 2° Première partie : prologue du cantique. V, 2-8. 120
 3° Seconde partie du cantique : les préparatifs du combat. V, 9-18 121
 4° Troisième partie du cantique : description des phases principales du combat. V, 18-31. 123
 5° Conclusion historique. V, 32 125

SECTION III. — GÉDÉON, ABIMÉLECH, THOLA ET JAÏR. VI, 1 — X, 5 125

§ I. *Vocation de Gédéon.* VI, 1-40. 125
 1° Introduction : nouvelle apostasie et nouveau châtiment d'Israël. VI, 1-10. 125
 2° Gédéon est choisi pour délivrer Israël. VI, 11-23 126
 3° Gédéon érige un autel à Jéhovah et renverse l'autel de Baal. VI, 24-32. . . 128
 4° Gédéon excite les Hébreux à se soulever contre Madian. VI, 33-35. 129
 5° Le double miracle de la toison. VI, 36-40 130

§ II. *Victoire de Gédéon.* VII, 1 — VIII, 21. 130

1° Le choix des combattants Israélites. VII, 1-8 130
 2° Gédéon au camp des Madianites. VII, 9-14. 132
 3° La bataille et la victoire. VII, 15-23*. 133
 4° Poursuite des fuyards. VII, 23b-VII, 12. 134
 5° Châtiment des habitants de Socoth et de Phanuel. VIII, 13-17. 136
 6° Supplice des deux rois madianites. VIII, 18-21 137

§ III. *Derniers actes de Gédéon et sa mort.* VIII, 22-35. 137

1° L'éphod de Gédéon. VIII, 22-28 . . . 137
 2° Les enfants de Gédéon ; sa mort. VIII, 29-32 139
 3° Ingratitude des Israélites. VIII, 33-35. 139

§ IV. *Abimélech, Thola, Jaïr.* IX, 1 — X, 5. 139

1° Usurpation d'Abimélech. IX, 1-6 . . . 139
 2° L'apologue de Joatham. IX, 7-21. . . 140
 3° Les habitants de Sichem se révoltent contre Abimélech. IX, 22-29*. 140
 4° La ville de Sichem est assiégée, prise et ruinée par Abimélech. IX, 29b-45. . 141
 5° La tour de Sichem est incendiée. IX, 46-49 141
 6° Mort d'Abimélech. IX, 50-57. 146
 7° Judicature de Thola et de Jaïr. X, 1-5. 147

SECTION IV. — JEPHTÉ, ABÉSAN, AHIALON, ABDON ET SAMSON. X, 6 — XVI, 31.

§ I. *Histoire de Jephthé.* X, 6 — XII, 7. . 147
 1° Israël est encore apostat et châtié par son Dieu. X, 6-9 147

2° Retour à Dieu, et préparatifs contre les Ammonites. x, 10-18	148	2° Le prêtre de Michée. xviii, 7-18.	173
3° Jephthé, juge d'Israël. xi, 1-11.	149	3° Six cents Danites, à l'étroit sur leur territoire, cherchent une installation nouvelle. xviii, 1-10	174
4° Négociation de Jephthé avec le roi des Ammonites. xi, 12-28	151	4° Les Danites, en marchant à la conquête de Laïs, s'emparent des idoles et du prêtre de Michée. xviii, 11-26.	176
5° Le vœu de Jephthé. xi, 29-31.	153	5° Prise de Laïs, idolâtrie des Danites. xix, 27-31.	177
6° Défaite des Ammonites. xi, 32-33.	154		
7° Jephthé exécute son vœu. xi, 34-40.	154	§ II. <i>Le crime des habitants de Gabaa occasionne la ruine temporaire de la tribu de Benjamin.</i> XIX, 1 — XXI, 24	179
8° Lutte de Jephthé contre les Éphraïmites et sa mort. xii, 1-7	158	1° Un lévite d'Éphraïm vient à Gabaa avec sa femme. xix, 1-14.	178
§ II. <i>Abésan, Ahtalon et Abdon, juges d'Israël.</i> XII, 8-16.	157	2° Un Éphraïmite, qui résidait à Gabaa, offre l'hospitalité au lévite. xix, 15-21. 181	
1° Judicature d'Abésan. xii, 8-10.	157	3° Crime infâme des habitants de Gabaa. xix, 22-28	183
2° Judicature d'Ahtalon. xii, 11-12	157	4° Appel à la vengeance. xix, 29-30.	184
3° Judicature d'Abdon. xii, 13-15.	157	5° La guerre est décidée contre la tribu de Benjamin. xx, 1-11.	185
§ III. <i>Histoire de Samson.</i> XIII, 1 — XVI, 31. 158		6° Les tribus alliées se préparent à la lutte. xx, 12-18	186
1° La naissance de Samson et les premiers mouvements de l'esprit de Dieu sur lui. xiii, 1-25.	158	7° Deux victoires des Benjaminites. xx, 19-25	187
2° Le miel dans la gueule du lion. xiv, 1-9.	161	8° Défaite et ruine des Benjaminites. xx, 26-48.	188
3° Les noces et l'énigme de Samson. xiv, 10-20	162	9° Remords des Israélites après leur triomphe, en voyant qu'une des tribus était presque anéantie. xxi, 1-9	191
4° Samson met le feu aux moissons des Philistins. xv, 1-8	164	10° Demi-réussite du premier expédient destiné à repeupler la tribu de Benjamin. xxi, 10-14	192
5° La mâchoire d'âne. xv, 9-20.	165	11° Second expédient. xxi, 15-24.	193
6° L'incident de Gaza. xvi, 1-3.	167		
7° Samson et Dalila. xvi, 4-21.	168		
8° Samson meurt en se vengeant des Philistins. xvi, 22-31	171		
TROISIÈME PARTIE			
Deux appendices. XVII, 1 — XXI, 24.			
§ I. <i>Conquête et idolâtrie des Danites.</i> XVII, 1 — XVIII, 31.	172		
1° Les idoles de Michée. xvii, 1-6.	172		

LE LIVRE DE RUTH

INTRODUCTION	195	§ II. <i>Le mariage de Ruth avec Booz.</i> II, 1 — IV, 22	200
1° Sujet et division du livre.	195	1° Ruth glane dans les champs de Booz. II, 1-23.	200
2° Date des faits et de la composition.	195	2° Noémi intervient pour ménager un mariage entre Booz et Ruth. III, 1-6. 205	
3° Place de ce livre dans le canon biblique.	195	3° Booz consent à épouser Ruth. III, 7-18. 206	
4° But et importance de ce livre.	195	4° L'affaire du mariage est légalement traitée à la porte de la ville. IV, 1-12. 207	
§ I. <i>Ruth vient fixer son séjour à Bethléem.</i> I, 1-22	197	5° Mariage de Booz et de Ruth; naissance d'Obed. IV, 13-17.	209
1° Premier mariage et veuvage de Ruth. I, 1-5.	197	6° Généalogie de David, depuis Pharaès. IV, 18-22.	210
2° Noémi revient à Bethléem avec Ruth. I, 6-22	198		

LES DEUX PREMIERS LIVRES DES ROIS

INTRODUCTION	211	4° But et importance des deux premiers livres des Rois	212
1° Leur unité.	211	5° L'auteur et ses sources	213
2° Leur nom et leur relation avec le troisième et quatrième livres des Rois. 211		6° La véracité de ces livres.	214
3° Le sujet traité et l'organisation intérieure.	211	7° Chronologie des deux livres de Samuel.	214

PREMIER LIVRE DES ROIS

PREMIÈRE PARTIE

Les derniers juges d'Israël. I, 1 — VII, 17.

SECTION I. — JUDICATURE D'HÉLI.
I, 1 — IV, 22.

- § I. *Naissance et consécration de Samuel.*
I, 1 — II, 10 216
- 1° Elcana et sa famille à Sîho. I, 1-8. 216
2° La prière d'Anne et son vœu. I, 9-18. 216
3° Naissance de Samuel. I, 19-20. 217
4° L'enfant est consacré au Seigneur. I, 21-28. 218
5° Le cantique d'Anne. I, 2^b. II, 10. 219

- § II. *Dieu annonce les vengances qu'il tirera de la maison d'Héli; il choisit Samuel pour son prophète.* II, 11 — III, 21. 221

- 1° Conduite sacrilège des fils d'Héli. II, 11-17. 221
2° Plété et fécondité de la mère de Samuel. II, 18-21. 222
3° Reproches d'Héli à ses fils. II, 22-25. 222
4° L'avenir de la maison d'Héli. II, 26-36. 223
5° La vision de Samuel. III, 1-18. 225
6° Samuel fidèle prophète de Jéhovah. III, 19-21. 227

- § III. *L'exécution de la sentence divine contre la maison d'Héli.* IV, 1-22. 228

- 1° Les Israélites sont battus par les Philistins. IV, 1-2. 228
2° Complet désastre des troupes Israélites et prise de l'arche. IV, 3-11. 228
3° Mort du grand prêtre Héli. IV, 12-22. 229

SECTION II. — JUDICATURE DE SAMUEL. V, 1 — VII, 17. 231

- § I. *Les pérégrinations de l'arche.* V, 1 — VII, 1. 231

- 1° L'arche à Azot. V, 1-6. 231
2° L'arche à Geth. V, 7-9. 232
3° L'arche à Accaron. V, 10-22. 232
4° Les Philistins se décident à renvoyer l'arche sur le territoire des Hébreux. VI, 1-9. 234
5° L'exécution du conseil. VI, 10-12. 235
6° L'arche chez les Bethsamites. VI, 13-19. 236
7° L'arche à Cariathiarim. VI, 20 — VII, 1. 238

- § II. *Samuel juge d'Israël.* VII, 2-17. 240

- 1° Samuel éloigne les Israélites du culte des idoles et les ramène au Seigneur. VII, 2-6. 240
2° Les Hébreux infligent une grave défaite aux Philistins. VII, 7-14. 240
3° Résumé de la judicature de Samuel. VII, 15-17. 242

DEUXIÈME PARTIE

Saul roi d'Israël. VIII, 1 — XV, 36.

SECTION I. — SAUL EST ÉLEVÉ À LA DIGNITÉ ROYALE. VIII, 1 — XII, 25.

- § I. *Occasion de l'établissement de la royauté.*
VIII, 1-22. 242

- 1° Judicature des fils de Samuel. VIII, 1-3. 242
2° Les Israélites expriment à Samuel le désir d'être gouvernés par un roi. VIII, 4-9. 242
3° Les prérogatives royales. VIII, 10-18. 243
4° Le peuple réitère quand même sa demande, et Dieu ordonne à Samuel d'y obtempérer. VIII, 19-22. 244

- § II. *Onction de Saül comme roi d'Israël.*
IX, 1 — X, 16. 246

- 1° L'origine de Saül et l'occasion de sa première entrevue avec Samuel. IX, 1-13. 246
2° Saül auprès du Voyant. IX, 14-27. 248
3° L'onction royale de Saül et les signes qui devaient en confirmer le caractère divin. X, 1-8. 250
4° L'accomplissement des signes, X, 9-16. 251

- § III. *Le peuple ratifie à deux reprises le choix de Dieu.* X, 17 — XI, 15. 252

- 1° L'élection publique à Maspha. X, 17-27. 252
2° Saül remporte une victoire sur les Ammonites. XI, 1-11. 254
3° L'élection de Saül est unanimement confirmée à Gaigala. XI, 12-15. 256

- § IV. *Abâtication de Samuel et ses adieux au peuple.* XII, 1-25. 256

- 1° Samuel abdique ses fonctions judiciaires. XII, 1-5. 256
2° Samuel rappelle aux Hébreux les bienfaits du Seigneur et leur propre ingratitude. XII, 6-12. 257
3° Exhortation à la fidélité. XII, 13-15. 258
4° Signe du ciel pour confirmer les paroles du prophète; Samuel promet d'intercéder en faveur du peuple. XII, 16-25. 258

SECTION II. — LA RÉPROBATION DE SAÛL.
XIII, 1 — XV, 35. 260

- § I. *Guerre contre les Philistins.* XIII, 1 — XIV, 52. 260

- 1° Les débuts de la guerre. XIII, 1-7. 260
2° Désobéissance de Saül et commencement de sa réprobation. XIII, 8-14. 261
3° Situation des deux partis belligérants. XIII, 15-23. 262
4° Second exploit de Jonathas. XIV, 1-15. 263
5° Défaite générale des Philistins. XIV, 16-23. 266
6° Jonathas viole à son insu le vœu de son père. XIV, 24-30. 267

7° Le péché du peuple. xiv, 31-35.	267
8° Jonathas échappe à grand'peine à la mort. xiv, 36-46.	268
9° Abrégé du règne de Saül; sa famille. xiv, 47-52.	269
§ II. Guerre contre les Amalécites et complète réprobation de Saül. xv, 1-35.	270
1° Samuel, au nom de Jéhovah, ordonne à Saül d'entreprendre la guerre sainte contre les Amalécites. xv, 1-3.	270
2° Victoire et désobéissance d'Israël. xv, 4-9.	271
3° Décret de répudiation contre Saül. xv, 10-34.	272

TROISIÈME PARTIE

Les dernières années de Saül; les commentements de David. xvi, 1 — xxxi, 13.

SECTION I. — DAVID A LA COUR DE SAÛL. xvi, 1 — xx, 43.

§ I. L'onction de David et son arrivée à la cour. xvi, 1-23.	274
1° Samuel vient à Bethléem et confère l'onction royale au jeune David. xvi, 1-13.	274
2° David est introduit à la cour de Saül. xvi, 14-23.	276

§ II. David vainqueur de Goliath. xvii, 1-58.	278
1° Les Philistins envahissent de nouveau le territoire israélite. xvii, 1-3.	278
2° Le défi de Goliath. xvii, 4-11.	279
3° David vient au camp israélite. xvii, 12-21.	280
4° David s'offre vaillamment pour combattre Goliath. xvii, 22-37.	281
5° David se prépare au combat. xvii, 38-40.	282
6° Mort de Goliath, déroute des Philistins. xvii, 41-58.	284

§ III. Saül devient jaloux de David et lui tend de secrètes embûches. xviii, 1-30.

1° L'amitié de Jonathas pour David. xviii, 1-4.	288
2° Occasion de la jalousie haineuse de Saül contre David. xviii, 5-9.	287
3° Saül veut frapper David de sa lance. xviii, 10-16.	287
4° Saül expose David à de grands dangers sous prétexte de lui faire gagner la main de sa fille. xviii, 17-30.	288

§ IV. Haine ouverte de Saül contre David. xix, 1 — xx, 43.

1° Saül excite ses serviteurs à mettre David à mort; Jonathas l'apaise momentanément. xix, 1-7.	290
2° Deuxième tentative meurtrière de Saül contre David. xix, 8-10.	291
3° Mandat d'arrêt contre David. xix, 11-17.	291
4° Saül veut arrêter David à Rama; il en est miraculeusement empêché. xix, 18-24.	292
5° David et Jonathas renouvellent leur serment d'amitié. xx, 1-23.	293

6° Vaine tentative de Jonathas pour réconcilier Saül avec David. xx, 24-43.

SECTION II. — DAVID FUGITIF A TRAVERS LE DISTRICT DE JUDA. xxi, 1 — xxvi, 25.

I. David erre çà et là pour se mettre à l'abri des persécutions de Saül. xxi, 1 — xxii, 23.

1° David à Nob. xxi, 1-9.	298
2° David auprès d'Achis pour la première fois. xxi, 10-15.	300
3° David à Odollam et sur le territoire de Moab. xxii, 1-5.	300
4° Horrible cruauté de Saül envers la famille sacerdotale. xxii, 6-19.	301
5° Ablathar, fils d'Achimélech, échappe au massacre et se réfugie auprès de David. xxii, 20-23.	303

§ II. Soins touchants de la divine Providence envers David dans les plus grands périls. xxiii, 1 — xxvi, 29.

1° La ville de Cella, délivrée par David, se montre ingrate envers lui. xxiii, 1-13.	304
2° David dans les déserts de Ziph et de Maon. xxiii, 14-28.	306
3° David épargne la vie de Saül dans la caverne d'Engaddi. xxiv, 1-23.	308
4° Mort de Samuel. xxv, 1 ^a	312
5° David est vivement offensé par Nabal. xxv, 1 ^b -13.	312
6° Abigail vient à la rencontre de David et réussit à l'apaiser. xxv, 14-35.	313
7° David épouse successivement Abigail et Achinoam. xxv, 36-44.	316
8° David épargne une seconde fois la vie de Saül. xxvi, 1-6.	317
9° Saül reconnaît hautement l'innocence de David. xxvi, 17-25.	319

SECTION III. — DAVID EXILÉ CHEZ LES PHILISTINS. xxvii, 1 — xxxi, 13.

§ I. David auprès d'Achis, Saül chez la pythonisse d'Endor. xxvii, 1 — xxviii, 25.

1° Achis donne à David pour résidence la ville de Sicéleg. xxvii, 1-12.	320
3° Les Philistins font des préparatifs de guerre contre les Hébreux. xxviii, 1-4.	322
4° La pythonisse d'Endor évoque Samuel sur l'ordre de Saül. xxviii, 5-25.	323

§ II. David vainqueur des Amalécites, Saül défait par les Philistins. xxix, 1 — xxxi, 13.

1° Les Philistins éloignent David de leur camp. xxix, 1-11.	325
2° La ville de Sicéleg est saccagée par les Amalécites pendant l'absence de David. xxx, 1-8.	327
3° David poursuit les Amalécites et leur reprend tout le butin conquis. xxx, 9-20.	328
4° Défaite des Hébreux et mort de Saül sur les monts Gelboé. xxxi, 1-7.	331
5° Sépulture de Saül et de ses fils. xxxi, 8-13.	331

SECOND LIVRE DES ROIS

PREMIÈRE PARTIE

David règne à Hébron. I, 1 — V, 12.

§ I. <i>Deuil de David au sujet de Saül et de Jonathas.</i> I, 1-27.	333
1° On vient annoncer à David le désastre de Gelboé. I, 1-16.	333
2° Élégie de David sur Saül et sur Jonathas. I, 17-27.	335
§ II. <i>David règne à Hébron, reconnu par la seule tribu de Juda; Isboseth, soutenu par Abner, gouverne le reste de la nation.</i> II, 1-32.	337
1° David reçoit l'onction royale à Hébron. II, 1-4 ^a	337
2° David témoigne sa reconnaissance aux habitants de Jabes-Galaad pour leur belle conduite envers Saül. II, 4 ^b -7.	337
3° La plupart des Israélites se rangent sous le sceptre d'Isboseth, fils de Saül. II, 8-14.	338
4° Combat entre les partisans de David et ceux d'Isboseth. II, 12-16.	339
5° Fuite d'Abner et mort d'Asaël. II, 17-32.	339
§ II. <i>La maison de David va croissant et se fortifiant, celle de Saül décroît.</i> III, 1 — IV, 12.	341
1° Croissance de la famille de David. III, 1-5.	341
2° Querelle entre Abner et Isboseth. III, 6-11.	342
3° Pourparlers d'Abner avec David. III, 12-21 ^a	343
4° Abner traîtreusement assassiné par Joab. III, 21 ^b -30.	344
5° David pleure la mort d'Abner. III, 31-39.	345
6° Assassinat d'Isboseth. IV, 1-7.	346
7° Mort des coupables. IV, 8-12.	348

DEUXIÈME PARTIE

David règne à Jérusalem. V, 1 — XX, 26.

SECTION I. — EXTRAITS DES ANNALES ROYALES DÉCRIVANT LA PUISSANCE TOUJOURS CROISSANTE DE DAVID. V, 1 — X, 19.

§ I. <i>Heureux débuts du règne de David sur tout Israël.</i> V, 1-25.	348
1° Toutes les tribus reconnaissent David pour leur roi. V, 1-5.	348
2° David s'empare de Slon et fait de Jérusalem la capitale du royaume Israélite. V, 6-10.	350
3° David se bâtit un palais. V, 11-12.	350
4° Nouvel accroissement de la famille de David. V, 13-16.	350
5° Deux guerres heureuses contre les Philistins. V, 17-25.	351

§ II. <i>Translation solennelle de l'arche au mont Slon.</i> VI, 1-23.	352
1° L'arche est portée de Carthidarim à la maison d'Obédédôm. VI, 1-11.	352
2° Seconde procession : l'arche est introduite dans la cité de David. VI, 12-23.	354
§ III. <i>Oracle relatif à la perpétuité du trône de David.</i> VII, 1-29.	355
1° David forme le pieux dessein de bâtir un temple à Jéhovah. VII, 1-3.	355
2° Grandiose message du Seigneur à David. VII, 4-17.	356
3° Action de grâces et prière de David à la suite de cet oracle. VII, 18-29.	358
§ IV. <i>La puissance de David continue de s'accroître et de se fortifier par une série de guerres heureuses.</i> VIII, 1 — X, 19.	359
1° Sommaire des guerres de David, VIII, 1-14.	359
2° Liste des principaux officiers du roi David, VIII, 15-18.	361
3° Bonté de David pour Miphiboseth, fils de Jonathas. IX, 1-13.	362
4° Guerre contre les Ammonites. X, 1-19.	363

SECTION II. — LE GRAND CRIME DE DAVID ET SES SUITES FUNESTES. XI, 1 — XX, 26.

§ I. <i>Le double crime du roi David.</i> XI, 1-27.	366
1° L'adultère. XI, 1-5.	366
2° Le second crime, ou l'homicide. XI, 6-25.	367
3° David épouse Bethsabée. XI, 26-27.	370
§ II. <i>David obtient de Dieu son pardon.</i> XII, 1-31.	370
1° Le roi, repris par Nathan, reconnaît la grandeur de sa faute. XII, 1-14.	370
2° Mort de l'enfant adultérin; naissance de Salomon. XII, 15-25.	372
3° Prise de Rabbath-Ammon. XII, 26-31.	373
§ III. <i>L'inceste d'Amnon, le fratricide d'Absalom.</i> XIII, 1 — XIV, 33.	375
1° Amnon et Thamar. XIII, 1-21.	375
2° La vengeance d'Absalom. XIII, 22-33.	378
3° Absalom se réfugie à Gessur, ses frères rentrent à Jérusalem. XIII, 34-49.	379
4° Joab réussit à obtenir de David pour Absalom un commencement de pardon. XIV, 1-22.	380
5° Absalom rentre à Jérusalem. XIV, 23-28.	383
6° Absalom obtient son pardon complet et est admis de nouveau à la cour. XIV, 29-33.	383
§ IV. <i>Révolte d'Absalom.</i> XV, 1 — XVIII, 33.	384
1° Absalom cherche à capter la faveur du peuple. XV, 1-6.	384
2° Conspiration à Hébron. XV, 7-12.	385
3° Fuite du roi. XV, 13-23.	386

4° David renvoie l'arche et le grand prêtre à Jérusalem. xv, 24-29.	388	rassemble des troupes contre les rebelles. xx, 3-7.	410
5° Achitophel et Chusai. xv, 30-37	390	9° Amasa périt assassiné par Joab. xx, 8-13.	410
6° Siba vient à la rencontre de David. xvi, 1-4.	391	10° Joab met le siège devant Abéla, où s'étaient retirés les rebelles; mort de Séba et fin de la guerre. xx, 14-22.	411
7° David et Séméi. xvi, 5-14.	391	11° Les principaux officiers de David. xx, 23-26.	413
8° Absalom fait son entrée à Jérusalem. xvi, 15-23.	393		
9° Chusai renverse le conseil de son rival. xvii, 1-14.	394		
10° David, averti par les soins de Chusai, se hâte de franchir le Jourdain. xvii, 15-22.	395		
11° Suicide d'Achitophel. xvii, 23.	396		
12° Progrès de la révolte; David est loyalement accueilli par les habitants de Mahanaïm. xvii, 24-29.	397		
13° David se prépare au combat. xviii, 1-5.	398		
14° Défaite et mort d'Absalom. xviii, 6-18.	399		
15° On vient annoncer au roi la victoire de Joab et la mort d'Absalom. xviii, 19-33.	400		
§ V. <i>David rentre à Jérusalem et dompte une seconde révolte.</i> XIX, 1 — XX, 26.	402		
1° Joab montre au roi qu'il serait impolitique de trop s'abandonner à sa douleur. xix, 1-8.	402		
2° Négociations relatives au retour du roi dans la capitale. xix, 9-14.	404		
3° Le roi se met en route pour rentrer à Jérusalem. Premier épisode du voyage: Séméi demande et obtient son pardon. xix, 15-23.	404		
4° Second épisode: le roi restitue à Miphiboseth une partie des biens qu'il lui avait enlevés. xix, 24-30.	406		
5° Les adieux de Berzellai à David. xix, 31-39.	407		
6° Amère discussion entre les hommes de Juda et ceux d'Israël au sujet du retour du roi. xix, 40-43.	408		
7° Nouveau mouvement de révolte suscité par Séba. xx, 1-2.	408		
8° David, à peine rentré dans sa capitale,			

TROISIÈME ET QUATRIÈME LIVRES DES ROIS

INTRODUCTION.	433	3° Époque de la composition.	434
1° Le titre.	433	4° L'auteur et ses documents.	434
2° Sujet traité, division.	433	5° Le but et le plan, l'importance.	435
Chronologie des troisième et quatrième livres des Rois.	437		

TROISIÈME LIVRE DES ROIS

PREMIÈRE PARTIE

Histoire du règne de Salomon. I, 1 — XI, 43.

SECTION I. — AVÈNEMENT DU JEUNE PRINCE.
I, 1 — II, 46.

§ I. *L'onction royale de Salomon.* I, 1-53. 438

1° David et Abisag. I, 1-4. 438

2° Adonias se pose en héritier du trône. I, 5-10. 439

3° Nathan avertit Bethsabée, et la presse de prendre en main les intérêts de Salomon. I, 11-14. 439

4° Bethsabée plaide auprès du roi les intérêts de son fils. I, 15-21. 440

5 ^e Nathan se présente à son tour devant le roi. I, 22-27.	441	2 ^e Autres édifices royaux. VII, 6-8.	471
6 ^e David promet solennellement le trône au fils de Bethsabée. I, 28-31.	441	3 ^e Matériaux employés pour ces constructions principales. VII, 9-12.	471
7 ^e L'onction de Salomon. I, 32-40.	442	§ IV. <i>Le mobilier du temple.</i> VII, 13-51.	472
8 ^e Frayer et soumission d'Adonias. I, 41-53.	442	1 ^o L'artiste qui présida à la confection de ce mobilier. VII, 13-14.	472
§ II. <i>Dernières recommandations et mort de David; Salomon pourvoit par de sages mesures à la sécurité du trône.</i> II, 1-46.	444	2 ^o Les colonnes Jachin et Booz. VII, 15-22.	472
1 ^o David, sentant sa fin approcher, adresse à Salomon ses recommandations suprêmes. II, 1-4.	444	3 ^o La mer d'airain. VII, 23-26.	473
2 ^o Testament politique de David. II, 5-9.	445	4 ^o Les navires mobiles. VII, 27-39.	474
3 ^o Mort de David, avènement de Salomon. II, 10-12.	446	5 ^o Énumération des divers objets préparés par Hiram pour le temple. VII, 40-51.	476
4 ^o Adonias expie par sa mort un second complot. II, 13-25.	446	§ V. <i>Dédicace du temple.</i> VIII, 1 — IX, 9.	477
5 ^o Abiathar est dépouillé du souverain pontificat. II, 26-27.	448	1 ^o Translation solennelle de l'arche au nouveau sanctuaire. VIII, 1-11.	477
6 ^o Mort de Joab. II, 28-35.	448	2 ^o Salomon salue et bénit le Dieu d'Israël qui daignait faire son entrée dans le sanctuaire. VIII, 12-21.	479
7 ^o Mort de Achmé. II, 36-46.	449	3 ^o La prière de Salomon au jour de la consécration du temple. VIII, 22-53.	480
SECTION II. — LES DÉBUTS DU RÈGNE DE SALOMON. III, 1 — IV, 34.		4 ^o Salomon conclut cette auguste cérémonie en béniissant l'assemblée. VIII, 54-61.	484
§ I. <i>Le mariage du jeune roi, sa prière à Gabaon, son jugement célèbre.</i> III, 1-28.	451	5 ^o Dernières cérémonies de la dédicace. VIII, 62-66.	485
1 ^o Salomon épouse la fille du roi d'Égypte. III, 1.	451	6 ^o Réponse de Jéhovah à la prière du roi. IX, 1-9.	486
2 ^o Prière de Salomon à Gabaon. III, 2-15.	451	SECTION IV. — APOGÉE DE LA PUISSANCE ET DE LA GLOIRE DE SALOMON. IX, 10 — X, 29.	
3 ^o Le jugement de Salomon. III, 16-28.	453	§ I. <i>Exposé sommaire de quelques actes politiques du roi.</i> IX, 10-28.	487
III. <i>Les officiers de Salomon; sa magnificence, nouvelles preuves de sa sagesse.</i> IV, 1-34.	454	1 ^o Échange de présents entre le roi de Tyr et Salomon. IX, 10-14.	487
1 ^o Les ministres d'État. IV, 1-6.	454	2 ^o Salomon bâtit ou fortifie plusieurs villes de son royaume. IX, 15-19.	488
2 ^o Liste des préfets royaux. IV, 7-20.	456	3 ^o Part des Chananéens et des Israélites dans ces divers travaux. IX, 20-23.	488
3 ^o Puissance et magnificence de Salomon. IV, 21-28.	456	4 ^o La reine prend possession de son palais; piété du roi. IX, 24-25.	490
4 ^o La sagesse de Salomon. IV, 29-34.	458	5 ^o La flotte de Salomon. IX, 26-28.	490
SECTION III. — LES CONSTRUCTIONS DE SALOMON. V, 1 — IX, 9.		§ II. <i>La gloire et les richesses de Salomon.</i> X, 1-28.	492
§ I. <i>Préparatifs de la construction du temple.</i> V, 1-18.	459	1 ^o La reine de Saba vient visiter Salomon. X, 1-13.	492
1 ^o Convention avec le roi de Tyr au sujet des ouvriers et des matériaux. V, 1-12.	459	2 ^o Les revenus de Salomon et leur emploi. X, 14-22.	494
2 ^o Les ouvriers employés à préparer les matériaux. V, 13-18.	462	3 ^o Grandeur et puissance de Salomon. X, 23-29.	495
§ II. <i>Construction du temple.</i> VI, 1-38.	464	SECTION V. — LES FAUTES ET LE CHÂTIMENT DE SALOMON. XI, 1-43.	
1 ^o Construction des parties extérieures du temple. VI, 1-10.	464	1 ^o Salomon épouse un grand nombre de femmes étrangères, dont il favorise les pratiques idolâtriques. XI, 1-8.	496
2 ^o Oracle divin approuvant la construction du temple. VI, 11-13.	466	2 ^o Le Seigneur, justement irrité, profère de terribles menaces contre Salomon. XI, 9-13.	497
3 ^o Construction des parties intérieures du temple. VI, 14-36.	467	3 ^o Adad et Razon sont suscités par Dieu contre Salomon. XI, 14-25.	498
4 ^o Durée totale de la construction du temple. VI, 37-38.	469	4 ^o Révolte de Jéroboam. XI, 26-40.	499
§ III. <i>Construction de plusieurs palais.</i> VII, 1-12.	470	5 ^o Conclusion du règne de Salomon. XI, 41-43.	500
1 ^o Le palais du roi et la maison de la forêt du Liban. VII, 1-5.	470		

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des royaumes d'Israël et de Juda, depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la mort d'Achab et de Josaphat. XII, 1 — XXII, 54.

SECTION I. — LES RÈGNES DE ROBOAM ET DE JÉROBOAM. XII, 1 — XIV, 31.

§ I. *Schisme des dix tribus.* XII, 1-33. 502

- 1° Légitimes réclamations du peuple. XII, 1-5. 502
- 2° Dure réponse du roi. XII, 5^b-15. 503
- 3° Rébellion ouverte des dix tribus du Nord. XII, 16-20. 504
- 4° Le peuple interdit à Roboam d'attaquer les tribus révoltées. XII, 21-24. 505
- 5° Jéroboam essaye de consolider par diverses mesures le royaume du Nord récemment fondé. XII, 25-33. 506

§ II. *Le Seigneur fait adresser de sévères reproches à Jéroboam au sujet de sa conduite sacrilège.* XIII, 1-34. 507

- 1° Oracé contre l'autel de Béthel. XIII, 1-10. 507
- 2° Le prophète puni pour sa désobéissance. XIII, 11-32. 508
- 3° Endurcissement de Jéroboam. XIII, 33-34. 510

§ III. *Autres événements du règne de Jéroboam.* XIV, 1-31. 511

- 1° Prophétie d'Ahias contre la maison du roi. XIV, 1-18. 511
- 2° Mort de Jéroboam. XIV, 19-20. 513
- 3° Abrégé du règne de Roboam. XIV, 21-31. 513

SECTION II. — LES ROYAUMES D'ISRAËL ET DE JUDA DEPUIS LA MORT DE ROBOAM JUSQU'À L'AVÈNEMENT D'ACHAB. XV, 1 — XVI, 28.

§ I. *Abiam et Asa règnent sur Juda.* XV, 1-24. 516

- 1° Règne d'Abiam. XV, 1-8. 516
- 2° Règne d'Asa. XV, 9-24. 517

§ II. *Nadab, Baasa, Éla, Zambri et Amri se succèdent rapidement sur le trône d'Israël.* XV, 25 — XVI, 28. 520

- 1° Règne de Nadab. XV, 25-32. 520
- 2° Règne de Baasa. XV, 33-XVI, 7. 521
- 3° Règne d'Éla. XVI, 8-14. 522

- 4° Règne de Zambri. XVI, 15-22. 523
- 5° Règne d'Amri. XVI, 23-28. 524

SECTION III. — ISRAËL ET JUDA PENDANT LE RÈGNE D'ACHAB. XVI, 29 — XXII, 54.

§ I. *Le prophète Élie.* XVI, 29 — XIX, 21. 524

- 1° Sommaire du règne d'Achab. XVI, 29-34. 524
- 2° Élie fait son apparition sur la scène historique. XVII, 1. 525
- 3° Élie auprès du torrent de Carith. XVII, 2-7. 526
- 4° Élie chez la veuve de Sarepta. XVII, 8-16. 526
- 5° Résurrection du fils de la veuve. XVII, 17-24. 527
- 6° Entrevue d'Élie et d'Achab. XVIII, 1-19. 528
- 7° Grande victoire d'Élie sur les prophètes de Baal. XVIII, 20-40. 532
- 8° Cessation de la sécheresse. XVIII, 41-46. 535
- 9° Élie prend la fuite pour échapper aux embûches de Jézabel. XIX, 1-3. 536
- 10° Élie reçoit du Seigneur, au sommet de l'Horeb, une leçon, puis une triple commission. XIX, 9-18. 538
- 11° Onction d'Élisée. XIX, 9-21. 539

§ II. *Achab remporte deux victoires consécutives sur les Syriens.* XX, 1-43. 540

- 1° La première victoire. XX, 1-22. 540
- 2° La seconde victoire. XX, 23-34. 543
- 3° Dieu reproche à Achab d'avoir mis Bénadad en liberté. XX, 35-43. 543

§ III. — *Achab et Naboth.* XXI, 1-29. 546

- 1° La vigne de Naboth. XXI, 1-4. 546
- 2° Jézabel fait lapider Naboth. XXI, 5-14. 547
- 3° Prophétie d'Élisée contre Achab et Jézabel. XXI, 15-26. 548
- 4° Repentir d'Achab. XXI, 27-29. 560

§ IV. — *Achab et Josaphat.* XXII, 1-54. 560

- 1° Les rois d'Israël et de Juda font alliance pour attaquer Ramoth-Galaad. XXII, 1-5. 560
- 2° Les faux prophètes prédisent la victoire aux rois confédérés. XXII, 6^b-12. 561
- 3° Prophétie de Michée. XXII, 13-28. 562
- 4° Victoire des Syriens, mort d'Achab. XXII, 29-40. 564
- 5° Sommaire du règne de Josaphat. XXII, 41-51. 566
- 6° Ochozias, roi d'Israël. XXII, 52-54. 568

QUATRIÈME LIVRE DES ROIS

PREMIÈRE PARTIE

Annales des rois de Juda et d'Israël depuis la mort d'Achab jusqu'à la captivité des dix tribus du Nord. I, 1 — XVII, 41.

SECTION I. — OCHOZIAS SUR LE TRÔNE D'ISRAËL, JORAM SUR CELUI DE JUDA. I, 1 — III, 27.

§ I. *Élie et Ochozias.* I, 1-18. 559

- 1° Ochozias, gravement malade, envoie consulter Bœlzébuch. I, 1-3. 559

- 2° Élie prédit la mort du roi. I, 3-8. 559
- 3° Ochozias envoie successivement trois compagnies de soldats pour arrêter Élie. I, 9-14. 560
- 4° Élie en présence d'Ochozias. I, 16-18. 561
- 5° Mort du roi. I, 17-18. 561

§ II. *L'ascension d'Élie; débuts d'Élisée comme prophète.* II, 1-25. 562

- 1° Élie s'en va de l'autre côté du Jourdain avec Élisée. II, 1-10. 562

2° Elle est enlevé dans un char de feu. II, 11-12.	564	5° Jéhu fait mourir les fils d'Achab. x. 1-11.	602
8° Les premiers miracles d'Élisée. II, 13-25.	565	6° Meurtre des frères d'Ochozias et des derniers restes de la famille d'Achab. x, 12-17.	603
§ III. <i>Joram, fils d'Achab, règne sur Israël.</i> III, 1-27.	568	7° Massacre des adorateurs de Baal et extirpation de ce culte infâme. x, 18-27.	604
1° Sommaire du règne. III, 1-3.	568	8° Autres événements et fin du règne de Jéhu. x, 28-36.	606
2° Expédition de Joram et de Josaphat contre les Moabites. III, 4-27.	568		
SECTION II. — LES PRINCIPAUX ACTES D'ÉLISÉE. IV, 1 — VIII, 15.		SECTION IV. — DEPUIS L'USURPATION D'ATHALIE JUSQU'À LA RUINE DU ROYAUME D'ISRAËL. XI, 1 — XVII, 41.	
§ I. <i>Quelques miracles du prophète Élisée.</i> IV, 1-44.	572	§ I. <i>Athalie et Joas sur le trône de Juda.</i> XI, 1 — XII, 21.	608
1° Multiplication de l'huile de la veuve. IV, 1-7.	572	1° Usurpation d'Athalie. XI, 1-3.	608
2° Élisée obtient un fils à une pieuse Sunamite. IV, 8-17.	573	2° Conjuraton de Joïada. XI, 4-12.	608
3° Mort et résurrection du fils de la Sunamite. IV, 18-38.	574	3° Mort d'Athalie. XI, 13-16.	609
4° Les herbes amères rendues douces et mangeables. IV, 38 ^b -41.	577	4° Renouvellement de l'alliance théocra- tique; intronisation solennelle du roi. XI, 17-21.	609
5° Multiplication des pains. IV, 42-44.	578	5° Durée et caractère moral du règne de Joas. XII, 1-3.	612
§ II. <i>Élisée et Naaman</i> , V, 1-27.	578	6° Restauration du temple. XII, 4-16.	612
1° Naaman est guéri de la lèpre par l'homme de Dieu. V, 1-19.	578	7° Expédition d'Hazaël contre le royaume de Juda; Joas obtient la paix à prix d'argent. XII, 17-18.	614
2° Gésé est frappé de la lèpre, à cause de son avarice. V, 20-27.	582	8° Joas périt assassiné. XII, 19-21.	615
§ III. <i>L'autorité d'Élisée va chaque jour grandissant</i> . VI, 1 — VIII, 15.	583	§ II. <i>Joachaz, Joas et Jéroboam II, rois d'Israël; Amasias et Azarias, rois de Juda</i> . XIII, 1 — XIV, 29.	616
1° Élisée fait surnager un fer de hache au-dessus de l'eau. VI, 1-7.	583	1° Règne de Joachaz. XIII, 1-9.	615
2° Élisée fait échouer plusieurs fois les projets du roi de Syrie contre Joram. VI, 8-23.	584	2° Règne de Joas. XIII, 10-13.	616
3° La ville de Samarie, assiégée par Bé- nadad, souffre horriblement de la faim. VI, 24-29.	587	3° Élisée meurt après avoir prédit la dé- faite des Syriens. XIII, 14-21.	617
4° Joram prononce une sentence de mort contre Élisée. VI, 30-33.	588	4° Accomplissement de l'oracle d'Élisée contre les Syriens. XIII, 22-25.	618
5° Élisée annonce la prompte cessation de la famine. VII, 1-2.	589	5° Amasias, roi de Juda. XIV, 1-7.	618
6° Réalisation de la double prédiction de l'homme de Dieu. VII, 3-20.	589	6° Joas, roi d'Israël, envahit le territoire de Juda et pénètre dans Jérusalem en vainqueur. XIV, 8-14.	619
7° La Sunamite obtient du roi d'être réintégrée dans ses biens. VIII, 1-6.	592	7° Conclusion du règne de Joas. XIV, 15-16.	620
8° Élisée prophétise la mort de Bénadad, roi de Syrie, et la royauté d'Hazaël. VIII, 7-15.	592	8° Conclusion du règne d'Amasias. XIV, 17-20.	620
		9° Débuts du règne d'Azarias. XIV, 21-22.	621
		10° Règne de Jéroboam II. XIV, 23-29.	621
SECTION III. — JORAM ET OCHOZIAS RÉGNENT SUR JUDA; JÉHU S'EMPARA DU TRÔNE D'ISRAËL. VIII, 16 — X, 36.		§ III. <i>Azarias, Joatham et Achaz, rois de Juda; les derniers rois d'Israël</i> . XV, 1 — XVII, 41.	622
§ I. <i>Joram et Ochozias rois de Juda</i> . VIII, 16-29.	594	1° Azarias, roi de Juda. XV, 1-7.	622
1° Règne de Joram. VIII, 16-24.	594	2° Zécharie, roi d'Israël. XV, 8-12.	623
2° Règne d'Ochozias. VIII, 25-29.	595	3° Sellum, roi d'Israël. XV, 13-16.	623
§ II. <i>Jéhu, roi d'Israël</i> . IX, 1 — X, 36.	596	4° Règne de Manahem. XV, 17-22.	625
1° L'onction royale de Jéhu. IX, 1-10.	596	5° Règne de Phacéa. XV, 23-26.	625
2° Conjuraton de Jéhu contre Joram. IX, 11-15.	597	6° Phacéa, roi d'Israël. XV, 27-31.	626
3° Mort de Joram et d'Ochozias. IX, 16-29.	598	7° Joathan, roi de Juda. XV, 32-38.	628
4° Mort de Jézabel. IX, 30-37.	600	8° Achaz sur le trône de Juda. XVI, 1-4.	629
		9° Le châtiement d'Achaz. XVI, 5-6.	629
		10° Achaz achète le secours des Assyriens. XVI, 7-9.	630
		11° Modifications sacrilèges apportées par Achaz au culte de Jéovah. XVI, 10-18.	630
		12° Conclusion du règne d'Achaz. XVI, 19-20.	630

- 13^e Osée, roi d'Israël, contraint de payer le tribut à Salmanasar. XVII, 1-3. . . 632
- 14^e Ruine totale du royaume d'Israël. XVII, 4-6. 632
- 15^e Causes morales de la ruine du royaume d'Israël. XVII, 7-23. 633
- 16^e Origine et religion des nouveaux habitants du royaume d'Israël. XVII, 24-41. . . 636

DEUXIÈME PARTIE

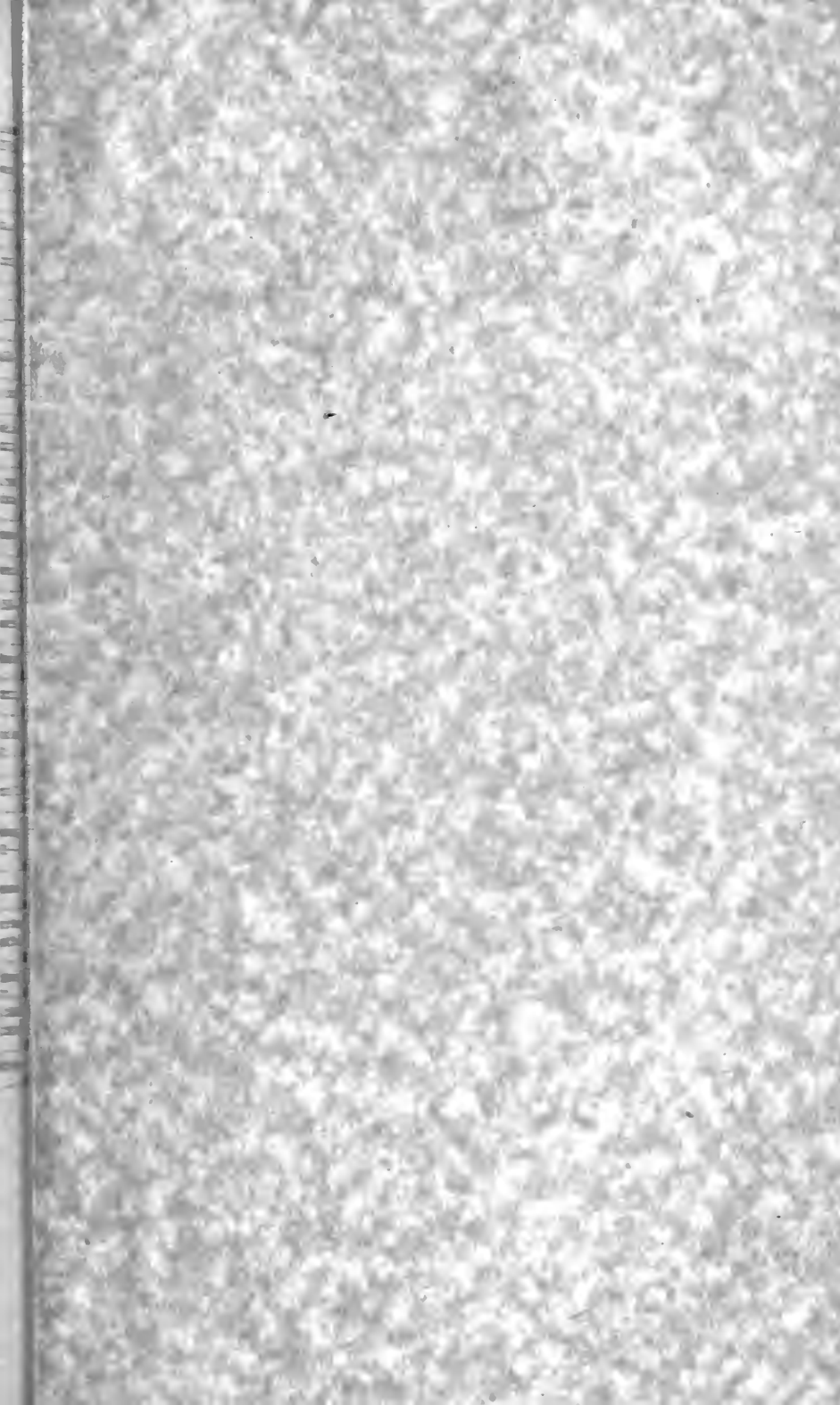
Histoire des rois de Juda, depuis la ruine du royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone. XVIII, 1 — XXV, 29.

SECTION I. — LE RÉGNE D'ÉZÉCHIAS. XVIII, 1 — XX, 21.

- § I. Invasion de Sennachérib. XVIII, 1 — XIX, 37. 640
- 1^o Durée et caractère du règne d'Ézéchias. XVIII, 1-8. 640
- 2^o Ruine du royaume d'Israël. XVIII, 9-12. . . 640
- 3^o Sennachérib envahit le royaume de Juda; Ézéchias est obligé de se soumettre et de payer un tribut considérable. XVIII, 13-16. 640
- 4^o Les ambassadeurs de Sennachérib sous les murs de Jérusalem, leurs menaces et leurs blasphèmes. XVIII, 17-32. . . 641
- 5^o Ézéchias envoie consulter le prophète Isaïe. XIX, 1-4. 645
- 6^o Isaïe relève le courage d'Ézéchias par la promesse d'une délivrance toute divine. XIX, 5-7. 645
- 7^o Nouvelle ambassade de Sennachérib à Ézéchias. XIX, 8-13. 645
- 8^o Ane de Sol d'Ézéchias. XIX, 14-19. . . . 647
- 9^o Réponse du Seigneur à la prière d'Ézéchias. XIX, 20-34. 647
- 10^o Découverte des Assyriens, mort de Sennachérib. XIX, 35-37. 648
- § II. Quelques autres événements du règne d'Ézéchias. XX, 1-21. 650
- 1^o Maladie et guérison miraculeuse d'Ézéchias. XX, 1-11. 650
- 2^o L'ambassade de Sédéciah-Babylon. XX, 12-13. 650
- 3^o Isaïe réprimande le roi au nom de Jéhovah. XX, 14-25. 652
- 4^o Conclusion du règne d'Ézéchias. XX, 26-31. 652

SECTION II. — LES DERNIERS TEMPS ET LA RUINE DU ROYAUME DE JUDA. XXI, 1 — XXV, 36

- § I. Règnes impies de Manassé et d'Amon. XXI, 1-16. 6
- 1^o Impiété de Manassé. XXI, 1-9. 6
- 2^o Prophétie contre le roi et la nation. XXI, 10-16. 6
- 3^o Conclusion du règne de Manassé. XXI, 17-18. 6
- 4^o Règne d'Amon. XXI, 19-26. 6
- § II. Règne du pieux Josias. XXII, 1 — XXIII, 30. 6
- 1^o Durée et caractère du règne de Josias. XXII, 1-2. 6
- 2^o Josias ordonne la restauration du temple. XXII, 3-7. 6
- 3^o On découvre le texte original de la loi mosaïque; frayeur du roi. XXII, 8-11. 6
- 4^o On consulte la prophétesse Holoïs, qui prédit de grands malheurs à Juda. XXII, 12-20. 6
- 5^o Renouveau de l'alliance théocratique. XXII, 21-23. 6
- 6^o Josias extirpe l'idolâtrie à Jérusalem. XXII, 24-26. 6
- 7^o Exécution de ce qui est dit en prophétie à Bethel et dans les villes de la Samarie. XXII, 16-20. 6
- 8^o Observance solennelle de la Pâque. XXII, 27-29. 6
- 9^o Conclusion du règne de Josias. XXII, 30-31. 6
- § III. Règnes de Joachaz, de Joachin et de Sédéciah. XXIII, 1, 31 — XXV, 36
- 1^o Règne de Joachaz. XXIII, 31-34. 6
- 2^o Règne de Joachin. XXIII, 34 — XXIV, 1. 6
- 3^o Règne de Sédéciah. XXIV, 1-17. 6
- § IV. Règne de Sédéciah, prince de Jérusalem, ruine de Juda par. XXIV, 18 — XXV, 36. 6
- 1^o Chronologie et caractère moral et politique du règne. XXIV, 18-20. 6
- 2^o Jérusalem est assiégée et prise par les Chaldéens, Sédéciah emmène captif à Babilonne. XXV, 1-7. 6
- 3^o Ruine de la ville et du temple, département des habitants. XXV, 8-11. 6
- 4^o Quelques mots sur le sort des Juifs qui demeurèrent dans le pays. XXV, 12-21. 6
- 5^o Édit-Nébuchadnetsar à Joachin les Babiloniens. XXV, 22-26. 6



13° Osée, roi d'Israël, contraint de payer le tribut à Salmansar. xvii, 1-3.	632
14° Ruine totale du royaume d'Israël. xvii, 4-6.	632
15° Causes morales de la ruine du royaume d'Israël. xvii, 7-23.	633
16° Origine et religion des nouveaux habitants du royaume d'Israël. xvii, 24-41.	636

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des rois de Juda, depuis la ruine du royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone. XVIII, 1 — XXV, 29.

SECTION I. — LE RÈGNE D'ÉZÉCHIAS. XVIII, 1 — XX, 21.

§ I. Invasion de Sennachérib. XVIII, 1 — XIX, 37. 640

1° Durée et caractère du règne d'Ézéchias. xviii, 1-8. 640

2° Ruine du royaume d'Israël. xviii, 9-12. 640

3° Sennachérib envahit le royaume de Juda; Ézéchias est obligé de se soumettre et de payer un tribut considérable. xviii, 13-16. 640

4° Les ambassadeurs de Sennachérib sous les murs de Jérusalem, leurs menaces et leurs blasphèmes. xviii, 17-37. 641

5° Ézéchias envoie consulter le prophète Isaïe. xix, 1-4. 645

6° Isaïe relève le courage d'Ézéchias par la promesse d'une délivrance toute divine. xix, 5-7. 645

7° Nouvelle ambassade de Sennachérib à Ézéchias. xix, 8-13. 646

8° Acte de foi d'Ézéchias. xix, 14-19. 647

9° Réponse du Seigneur à la prière d'Ézéchias. xix, 20-34. 647

10° Désastre des Assyriens, mort de Sennachérib. xix, 35-37. 649

§ II. Quelques autres événements du règne d'Ézéchias. XX, 1-21. 650

1° Maladie et guérison miraculeuse d'Ézéchias. xx, 1-11. 650

2° L'ambassade de Béroдах-Baladan. xx, 12-13. 650

3° Isaïe réprimande le roi au nom de Jéhovah. xx, 14-19. 652

4° Conclusion du règne d'Ézéchias. xx, 20-21. 652

SECTION II. — LES DERNIERS TEMPS ET LA RUINE DU ROYAUME DE JUDA. XXI, 1 — XXV, 30

§ I. Règnes impies de Manassé et d'Amon. XXI, 1-16. 6

1° Impléte de Manassé. xxi, 1-9. 6

2° Prophète contre le roi et la nation. xxi, 10-16. 6

3° Conclusion du règne de Manassé. xxi, 17-18. 6

4° Règne d'Amon. xxi, 19-26. 6

§ II. Règne du pieux Josias. XXII, 1 — XXIII, 30. 6

1° Durée et caractère du règne de Josias. xxii, 1-2. 6

2° Josias ordonne la restauration du temple. xxii, 3-7. 6

3° On découvre le texte original de la loi mosaïque; frayeur du roi. xxii, 8-11. 6

4° On consulte la prophétesse Holda, qui prédit de grands malheurs à Juda. xxii, 12-20. 6

5° Renouveau de l'alliance théocratique. xxiii, 1-3. 6

6° Josias extirpe l'idolâtrie à Jérusalem. xxiii, 4-14. 6

7° Extirpation du culte idolâtrique à Béthel et dans les villes de la Samarie. xxiii, 15-20. 6

8° Célébration solennelle de la Pâque. xxiii, 21-23. 6

9° Conclusion du règne de Josias. xxiii, 24-30. 6

§ III. Règnes de Joachaz, de Joakim et de Joachin. XXIII, 31 — XXIV, 17. 6

1° Règne de Joachaz. xxiii, 31-35. 6

2° Règne de Joakim. xxiii, 36 — xxiv, 7. 6

3° Règne de Joachin. xxiv, 8-17. 6

§ IV. Règne de Sédécias, prise de Jérusalem, ruine de l'Etat juif. XXIV, 18 — XXV, 30. 6

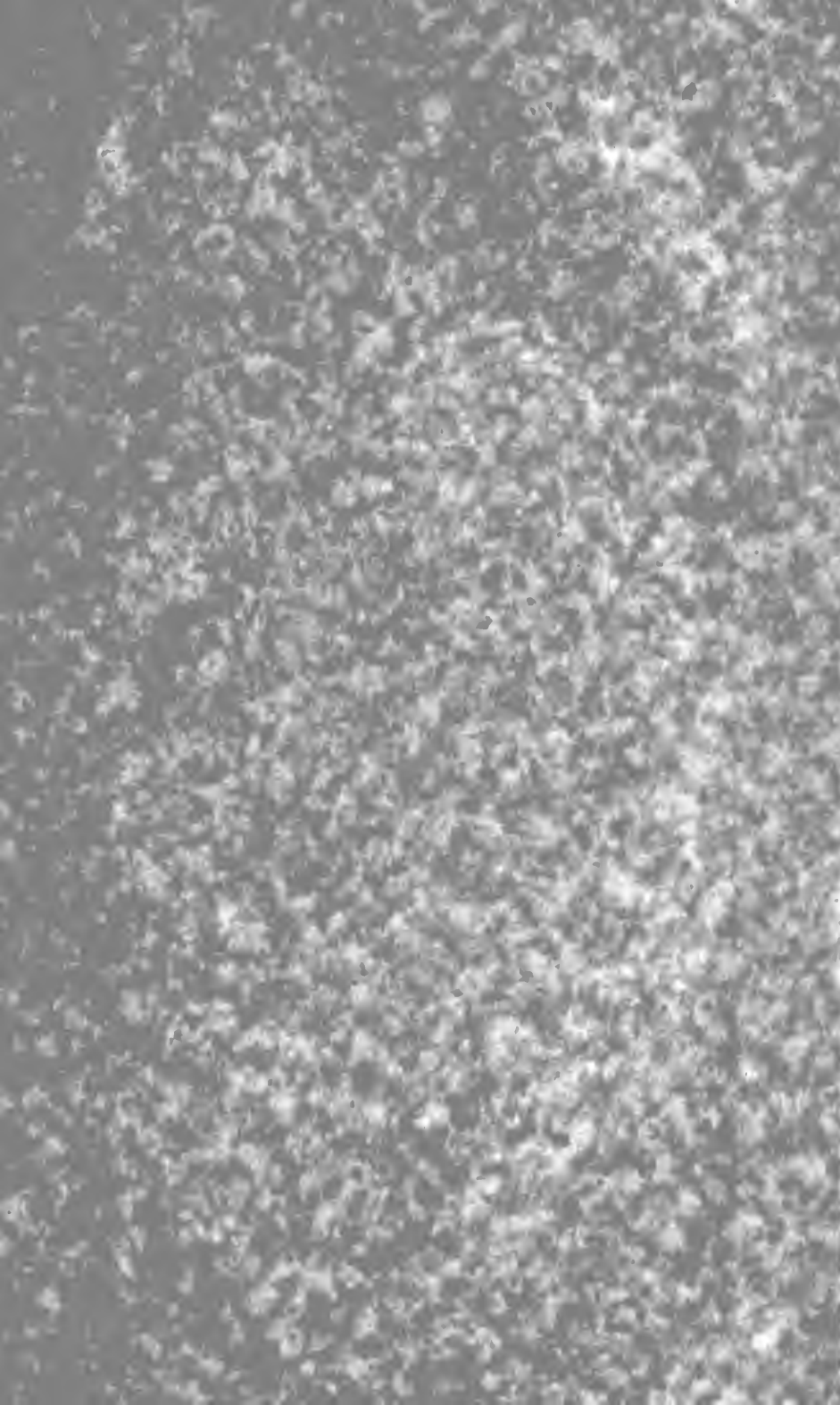
1° Chronologie et caractère moral du nouveau règne. xxiv, 18-20. 6

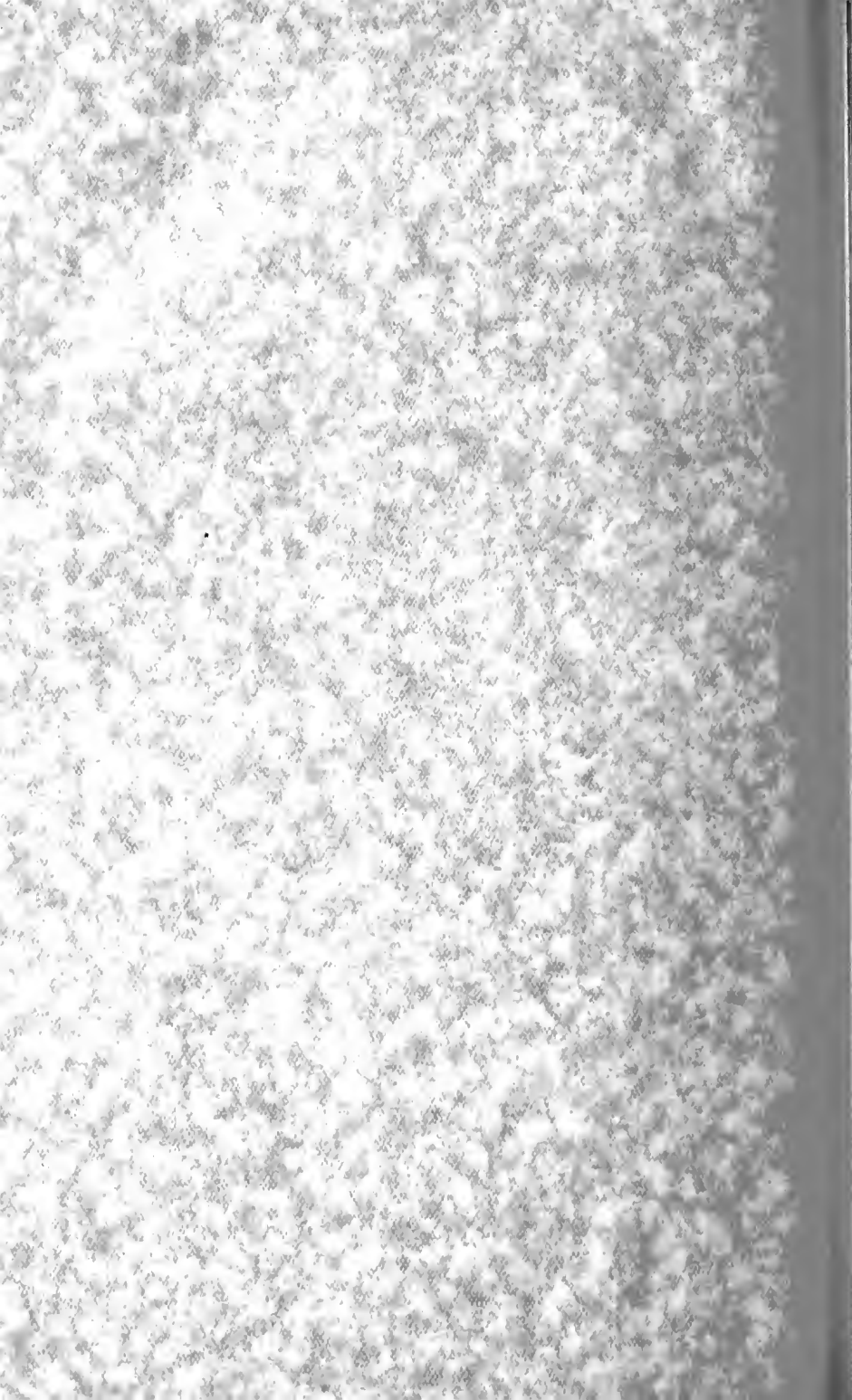
2° Jérusalem est assiégée et prise par les Chaldéens, Sédécias emmené captif à Babylone. xxv, 1-7. 6

3° Ruine de la ville et du temple, déportation des habitants. xxv, 8-17. 6

4° Quelques mots sur le sort des Juifs qui demeurèrent dans le pays. xxv, 22-26. 6

5° Évil-Mérodach restitue à Joachin les honneurs royaux. xxv, 27-30. 6







JUL 27 2007

